



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant77unse

LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUARANTE ET UNIÈME



PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1869

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LE

CORRESPONDANT

L'ÉGLISE ROMAINE

ET LE PREMIER EMPIRE

L'Église romaine et le premier empire, par M. le comte d'Haussonville. tome III.

M. le comte d'Haussonville poursuit avec une fermeté persévérante l'œuvre de réparation à laquelle il s'est généreusement dévoué, et le sentiment désintéressé de la justice l'a conduit à l'intuition de la vérité. D'une main chaque jour plus sûre, il élève les dernières assises du monument que l'œil embrasse déjà dans l'harmonieuse proportion de toutes ses parties. Son nouveau volume abonde en documents dont la divulgation sera plus agréable au public qu'aux éditeurs de la *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, à laquelle l'omission calculée de ces pièces imprime un cachet plus officieux qu'officiel. Ainsi qu'il arrive souvent, le succès a singulièrement profité à l'écrivain : il l'a revêtu de l'autorité nécessaire pour porter dans cette grande cause des jugements fortifiés par l'évidence des témoignages, sans que la passion en fasse suspecter la sévérité. Lors même qu'il contemple le génie dans le sombre éclat de ses colères ou la honteuse

duplicité de ses manœuvres, M. d'Haussonville demeure en effet, par la gravité mesurée de ses paroles, au-dessous de la vivacité des émotions qu'il provoque et des étonnements qu'il suscite.

Je reprends donc la tâche à laquelle je me suis engagé envers les lecteurs du *Correspondant* au moment où a paru la première partie du grand travail que je voudrais concourir à placer dans toutes les mains, afin que les enseignements en demeurassent gravés dans toutes les mémoires. Après qu'ils auront eu sous les yeux la substance de recherches poursuivies en dépit de tous les obstacles, et dont les résultats n'ont été infirmés jusqu'ici par aucune sérieuse contradiction, ils seront en mesure de juger un gouvernement qui venait se résumer dans l'orgueilleuse fantaisie d'un homme, et pourront apprécier la génération qu'il a formée, en voyant défiler les comparses que, sous ce régime théâtral, un seul acteur mettait en scène en les associant à ses actes sans les consulter sur ses desseins.

Entre Tilsitt et Wagram, sur les sommets où il fut pris de vertige, Napoléon n'entretint qu'une pensée : convaincu qu'en lui assurant la domination militaire de l'Europe, son étoile l'avait appelé à se poser en suprême régulateur du droit sur la terre, il ne tarda pas à se persuader qu'en lui résistant on commettait le crime, pour ne pas dire l'impiété, de résister au destin. Devenu la personnification de cette force mystérieuse, il se trouva bientôt conduit à engager une lutte à mort contre le seul pouvoir qui, s'armant de sa faiblesse même, osât encore s'affirmer devant lui. Nul ne connaissait cependant mieux que l'auteur du concordat l'immense portée de l'autorité morale relevée par ses mains, mais dont le développement de ses projets allait l'obliger à faire désormais ou son instrument ou sa victime. La première alternative lui aurait mieux convenu que la seconde; aussi ne passa-t-il à la violence qu'après l'inutilité bien constatée de la ruse, et lorsqu'il fallut choisir entre un échec dont la seule pensée le révoltait et un duel qu'il savait redoutable, mais que sa confiance le conduisit à affronter.

Le vif attrait de Chiaramonti pour son grand compatriote avait fait penser longtemps à l'empereur que les résistances d'un vieillard qu'il croyait subjugué, ne seraient guère plus persévérantes que celles des princes dont la victoire lui avait jusqu'alors donné si facilement raison. Il ne doutait pas que le Pape, par inquiétude pour la religion que l'auteur des lois organiques affectait de menacer le jour où il en relevait les autels, ne consentît bientôt à tous les sacrifices, pourvu que ces sacrifices lui fussent payés, dans l'intérêt de l'Église, par ces respects extérieurs et ces avantages matériels prodigués par Napoléon à quiconque servait ses vues et s'inclinait devant son génie.

Dès le commencement de 1807, ses exigences comminatoires avaient fait le vide autour du Pape. Dans la première partie de son travail, M. d'Haussonville nous a montré l'empereur chassant de Rome, en même temps que les agents accrédités de tous les gouvernements en guerre avec lui, le cardinal Consalvi, le seul conseiller en mesure d'assister son maître dans la crise qu'allaient ouvrir des injonctions de plus en plus impérieuses. Tenant dans l'isolement le vicaire de Jésus-Christ épuisé par les épreuves, le maître du monde essayait sur lui, comme le tentateur au désert, l'effet des plus éblouissantes promesses. Pour prix de richesses qu'il saurait rendre sans limites, comme sa puissance, il lui demandait de s'incliner devant sa gloire en adhérant à sa politique.

L'empereur se défendait énergiquement, d'ailleurs, dans la correspondance directe qu'il entretenait encore à cette époque avec le souverain pontife, de vouloir toucher aux questions de l'ordre purement religieux; mais il entrait, dans l'affectation avec laquelle il écartait ce reproche, plus de dédain que de respect, le vainqueur de l'Europe ne s'inquiétant en aucune façon de savoir où commençaient, pour le chef de l'Église, les obligations du for intérieur. La nature mixte de la souveraineté pontificale rend d'ailleurs les limites exactes des deux puissances concentrées dans la même main assez difficiles à déterminer, même pour des princes plus résolus que ne l'était alors Napoléon à respecter le saint-père dans l'exercice de son autorité spirituelle. Lorsqu'il avait contraint Pie VII à renvoyer de sa cour les représentants des cabinets en guerre avec la France, l'empereur, qui ne croyait peut-être atteindre par une telle exigence que le souverain d'un petit État sans relations diplomatiques avec l'Europe, avait entravé pourtant de la manière la plus sensible les communications du père commun des fidèles avec tous les catholiques de l'univers, et particulièrement avec l'Église d'Irlande; et quand, démasquant plus tard un vaste plan déjà mûri dans toutes ses parties, il réclamait du souverain pontife, sous peine de saisir son domaine temporel, la conclusion d'une alliance offensive et défensive contre tous ses ennemis, il frappait au cœur, malgré ses protestations, la puissance spirituelle, puisque s'il avait accepté le rôle qu'entendait lui imposer Napoléon, le Pape aurait dénaturé le caractère de sa souveraineté, et fait du domaine temporel, appelé à garantir son indépendance, l'instrument même d'une perpétuelle oppression.

Le restaurateur de l'établissement politique défendu si chaleureusement naguère par son éloquente et pittoresque parole, se mettant en pleine contradiction avec lui-même, ramassait alors dans le ruisseau les lieux communs et les injures que le cours des années n'a pas encore balayés, et n'hésitait pas plus à peser sur les décisions dog-

matiques du pontife que sur les actes du souverain. Nous l'avons vu, le front encore humide du saint chrême, dénoncer le Pape comme fauteur d'hérésie parce qu'il refusait de prononcer la nullité canonique du mariage contracté par le prince Jérôme avec une jeune protestante ; et ses rapports politiques avec la cour de Rome étaient encore sur un bon pied lorsque, au grand étonnement et à la grande douleur du saint-siége, il faisait rédiger, en le couvrant, selon son usage, du grand nom de Bossuet, un catéchisme dans lequel ses théologiens attitrés avaient intercalé un chapitre sur la soumission due à l'empereur, travail d'une rédaction tellement abjecte, qu'il faut se voiler la tête en songeant que de pareils enseignements ont été donnés, quinze ans après 1789, à des chrétiens et à des Français[1].

Cependant le Pape, agissant à titre de souverain, contrariait bien plus fréquemment l'empereur que le Pape décidant comme docteur. L'État pontifical séparait d'une mer à l'autre son royaume d'Italie du grand fief napolitain, qu'il venait de faire passer des mains de Jo-

[1] « Quels sont nos devoirs envers Napoléon Ier, notre empereur?

« Nous devons à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

« Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?

« C'est premièrement, parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même. Secondement parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César Auguste, il a payé l'impôt prescrit, et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

« N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus particulièrement nous attacher à Napoléon Ier, notre empereur ?

« Oui, car il est celui que Dieu a suscité, dans les circonstances difficiles, pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde ; il défend l'État par son bras puissant, il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

« Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur ?

« Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

« Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes?

« Oui, sans doute, car nous lisons dans la sainte Écriture que Dieu, seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires, non-seulement à une personne en particulier, mais encore à une famille. »

seph dans celles de Murat. La pensée que son drapeau ne couvrait pas seul cette péninsule italique, terre préférée de son cœur, avait fini par lui devenir insupportable, car l'indépendance de l'enclave pontificale pouvait laisser l'univers en doute ou sur l'étendue de sa puissance ou sur l'énergie de sa volonté.

L'empereur était revenu de Tilsitt enviant à l'autocrate la seule supériorité qu'Alexandre eût sur lui, celle de disposer à la fois, comme despote et comme chef de l'Église russe, du sang et de la foi de ses sujets. A peine avait-il anéanti la Prusse, qu'entrevoyant une guerre prochaine avec l'Autriche comme la conséquence nécessaire des premières résistances que sa fortune rencontrait au delà des Pyrénées, il s'y préparait en transformant l'Italie en un vaste camp et en rendant son double littoral inaccessible aux flottes britanniques. Napoléon fit suivre l'occupation des ports de l'État pontifical par celle des Marches et de l'Ombrie, établissant dans toutes les provinces où pénétraient ses troupes des gouverneurs militaires, leur prescrivant de s'emparer de toutes les caisses publiques afin de nourrir et de solder ses corps d'armée ; il substituait partout l'administration française à celle du Pape ; et, sans déclarer encore ses résolutions, l'empereur prenait des mesures dont la déchéance politique du saint-siége était déjà le résultat certain. A la fin de 1807, Rome demeurait seule en dehors de cette invasion, qui s'étendait chaque jour sans motif comme sans explication. Occuper la capitale religieuse du monde, où continuerait à vivre un vieux pontife paisible et soumis à l'ombre de ses drapeaux, telle était l'œuvre à laquelle se préparait Napoléon à l'heure même où, en détruisant une dynastie et en mettant sur pied la nation espagnole, il rendait quelque espérance à l'Europe se débattant sous les chaînes du blocus continental.

Résolu à faire du pape ou son serviteur ou son prisonnier, il était d'ailleurs très-éclairé par son grand esprit sur la portée de la tentative à laquelle l'entraînait son gigantesque orgueil. Aussi déploya-t-il une habileté dont la profondeur attriste et confond, afin de rejeter sur Pie VII la responsabilité apparente de cet attentat, et bientôt après, pour étouffer les plaintes de sa victime dans un silence qu'interrompait seul le bruit de son canon triomphal. L'empereur fit donc adresser à Rome, par son ministre des affaires étrangères, un projet de traité qui impliquait une acceptation tellement absolue de tous les arrangements territoriaux qu'il lui plairait de prendre en Europe, que Pie VII n'aurait pu l'accepter sans engager sa conscience, puisqu'il se fût trouvé personnellement responsable des plus énormes attentats. Les dépêches reproduites par M. d'Haussonville ne permettent pas de douter, d'ailleurs, que la rédaction de ce projet, manifestement inacceptable, n'eût été combinée, afin d'en rendre le rejet cer-

tain, de manière à pouvoir, en dénonçant les résistances pontificales au public sans placer les pièces sous ses yeux, lui laisser croire que la cour de Rome avait succombé par sa propre faute et sous son incorrigible obstination. Grande fut donc la déception du gouvernement français lorsqu'il apprit que Pie VII, mesurant sans la craindre l'immense portée de l'événement qui se préparait, avait fait partir le cardinal de Bayanne pour Paris, en qualité de légat extraordinaire, afin d'ouvrir une négociation qui rendît le projet impérial strictement acceptable. L'arrivée de ce négociateur aurait contraint de suspendre une mesure que l'empereur en était arrivé à souhaiter avec une ardeur fébrile ; aussi prescrivit-il de faire les plus grands efforts pour retarder le voyage du cardinal, de manière à s'épargner l'ennui d'une négociation qu'il lui aurait peu coûté d'ouvrir si elle n'avait servi qu'à masquer un mensonge, mais qui lui était insupportable parce qu'elle provoquait un retard.

Hors d'état de résister plus longtemps à l'idée qui l'obsédait, l'empereur résolut d'en finir; et le général Miollis, alors à Florence, reçut dans le courant de janvier 1808 l'ordre de se diriger sur Rome avec 6,000 hommes, en prétextant une marche vers Naples, et d'enlever cette ville par force s'il ne parvenait à s'y introduire par surprise. Le caractère de Miollis décida l'empereur à le choisir pour cette triste mission, car la modération bien connue de cet officier général garantissait que le sentiment public serait ménagé autant qu'il pourrait l'être dans l'accomplissement d'un pareil coup de main, l'empereur sachant d'ailleurs fort bien que sous son règne l'improbation n'était pour aucun de ses agents un obstacle à l'obéissance.

Un itinéraire minutieux, libellé par étapes et tracé de la main même de Napoléon, lui fut donc adressé dans le plus profond secret, et Miollis, se défendant de toute intention de pénétrer dans la capitale des États de l'Église, se mit en route avec l'injonction formelle d'entrer dans Rome le 2 février. Il lui était prescrit de s'emparer du château Saint-Ange le jour même où M. Alquier, ministre de France près du saint-siége, présenterait au secrétaire d'État une note envoyée de Paris toute rédigée, et dans laquelle cet agent annonçait que l'empereur, vu le constant mauvais vouloir du saint-siége et sa condescendance pour les ennemis du gouvernement impérial, avait pris la résolution de faire occuper militairement la ville de Rome « afin de la purger des brigands auxquels elle servait d'asile. »

M. de Cavour avait probablement la dépêche de M. Alquier sous les yeux, lorsqu'en 1860, à la veille de pénétrer sur le territoire pontifical, le ministre de Victor-Emmanuel sommait Pie IX d'avoir à chasser les mercenaires du général de Lamoricière et les brigands de M. de Charette. La lettre adressée au ministre de France par M. de

Champagny, successeur du prince de Talleyrand au département des relations extérieures, annonçait à cet agent que « l'intention de l'empereur était d'accoutumer par cette occupation le peuple de Rome et les troupes françaises à vivre ensemble, afin que, si le gouvernement pontifical continuait à se montrer aussi insensé, il cessât insensiblement d'exister sans qu'on s'en aperçût. »

L'ambassadeur avait d'ailleurs pour instruction d'éviter l'éclat, d'empêcher surtout, par toutes les voies possibles et au prix des plus grands sacrifices, la presse étrangère d'éclairer l'Europe sur les événements de Rome ; il lui était prescrit, une fois les précautions militaires bien prises et le service de la police bien assuré, de ne froisser aucun intérêt, de ne déranger aucune existence, et de donner des fêtes splendides aux dames romaines afin de concilier à ses nouveaux maîtres les sympathies d'une société ardente au plaisir. A la recommandation de ménager les autorités locales dans les choses sans importance, l'empereur ajoutait lui-même les paroles suivantes : « Je suis décidé d'ailleurs à en faire beaucoup à la publication de la première bulle *que le Pape se permettra*, car il y aura immédiatement un décret qui cassera la donation de Charlemagne et réunira les États de l'Église au royaume d'Italie en fournissant la preuve des maux que la souveraineté de Rome a faits à la religion, et faisant sentir le contraste de Jésus-Christ mourant sur une croix, avec son successeur qui se fait roi... » etc. La dépêche continue sur ce ton; celles qui la suivent sont d'un esprit encore plus *avancé*, de telle sorte qu'en ce qui touche aux affaires de Rome, la correspondance impériale a pu fournir simultanément des modèles à la chancellerie piémontaise et à la rédaction de *l'Opinion nationale*.

Les troupes françaises entrèrent à Rome au jour et à l'heure fixés d'avance par l'homme du destin ; et leurs chefs, chargés de la tâche difficile de concilier les bons procédés avec l'intimidation, faisaient braquer une batterie sur la porte principale du Quirinal, où résidait alors Pie VII, en continuant de saluer ses couleurs et sans proclamer une déchéance qu'il n'entrait pas dans les plans de l'empereur de révéler à la France, ignorante de tout ce qui se passait à Rome et désaccoutumée d'interroger.

La position de Miollis était des plus délicates en présence du Pape enfermé dans le Quirinal dont il se déclarait résolu à ne jamais franchir le seuil tant que sa capitale serait au pouvoir de l'étranger. Toutefois la mansuétude de Pie VII ne l'abandonna pas dans la première phase de cette épreuve, où ne se trouva d'abord engagée que sa personne ; le Pape poussa même la condescendance jusqu'à donner audience au gouverneur général de Rome à la tête de son état-major, et, dans une allocution empreinte d'une tristesse résignée, il rendit hommage à

la discipline qu'observait l'armée française dans l'accomplissement de la douloureuse mission qui lui était alors imposée. Grâce à son tact personnel, Miollis aurait donc pu se maintenir assez longtemps en équilibre entre l'oppression et le respect, si l'empereur n'avait prescrit des mesures qui atteignirent le Pape au plus vif de sa conscience et de son cœur, et s'il n'avait transformé lui-même en héroïque confesseur de la foi le saint vieillard qu'il croyait à sa merci parce qu'il n'avait pas d'armée, quoique M. Alquier répétât dans toutes ses dépêches que *cet homme n'était pas connu*.

Constamment dominé par la pensée qu'il aurait promptement raison de Pie VII s'il parvenait à le séparer des hommes dont les conseils le provoquaient à la résistance, Napoléon résolut de resserrer le blocus déjà commencé autour du chef de l'Église. Un matin, le général Miollis reçut l'ordre de faire enlever de force les sept cardinaux napolitains résidant à Rome qui n'avaient pas reconnu l'état de choses établi par la France dans leur patrie ; et, peu de jours après, survenait l'injonction d'agir de la même manière, sans nul retard, envers quatorze membres du sacré collége que leur origine rattachait soit au royaume d'Italie, soit aux divers départements annexés au grand empire. Il lui était prescrit de les faire conduire immédiatement en France, pour ne laisser désormais auprès du Pape que les seuls cardinaux nés dans les États romains. Miollis se hâta d'exécuter cet ordre dans toute sa rigueur, afin que l'empereur, qui doutait de son approbation, ne pût en aucun cas douter de son empressement. Vingt et un cardinaux, mis en voiture par la police française, traversèrent donc les rues de Rome, escortés par des gendarmes qui les suivaient le sabre nu, et du haut du Quirinal, Pie VII, encore roi mais déjà prisonnier, put suivre le convoi qui emportait dans l'exil ses chers et vieux amis, dont l'éloignement allait briser son cœur sans faire fléchir son courage. Informé du péril qui menaçait ses conseillers-nés dans le gouvernement de l'Église, le Pape leur avait adressé l'injonction formelle de ne céder qu'à la force ; et pour que la violence fût constatée d'une manière plus éclatante encore, il se trouva que le cardinal Doria, secrétaire d'État de Sa Sainteté, avec lequel l'ambassadeur de France traitait la veille au Vatican, fut compris le premier, en sa qualité de Génois, dans l'enlèvement brutalement accompli au milieu d'une émotion populaire qui ne tarda pas à donner à l'autorité française les plus sérieuses inquiétudes.

Le départ de ces cardinaux désorganisa le service de la plupart des congrégations religieuses auxquelles est remis le gouvernement de l'Église universelle, et ce fut surtout par là qu'il désespéra le malheureux pontife, abandonné à lui-même. Convoquant donc, peu de jours après, les cardinaux romains, les seuls qui l'entourassent en-

core, Pie VII prononça une magnifique allocution dont l'effet, à l'heure du guet-apens de Bayonne, aurait été immense en Europe, si les précautions les plus minutieuses n'avaient été prises par la police française pour que la parole pontificale ne dépassât pas l'enceinte du consistoire. Sortie du plus profond d'une âme indignée, cette allocution est d'autant plus saisissante dans sa fière austérité qu'elle exprime des impressions toutes personnelles, et qu'elle échappe ainsi aux formes trop souvent emphatiques et diffuses de la chancellerie romaine. A ce discours, Pie VII joignit un acte commandé par le soin de sa propre dignité, mais tellement considérable par ses conséquences, que la plupart des conseillers du souverain pontife s'efforcèrent de l'en détourner. Par une lettre écrite de sa main, afin de n'engager que sa seule responsabilité, il rappela de Paris le cardinal Caprara, qui, depuis quatre années, assistait impassible aux attentats les plus révoltants, l'empereur le fascinant par la terreur encore plus que par les bienfaits. Ce rappel fut très-sensible à Napoléon, car il allait placer enfin sous la lumière du jour des actes enveloppés jusqu'alors dans la nuit la plus profonde, le départ du légat ne pouvant manquer de révéler à la France quelque chose de cette vérité, le seul ennemi que redoutât l'empereur, alors au faîte de sa puissance.

La mesure hardie prise par Pie VII suscita chez Napoléon un grand étonnement et une exaspération plus grande encore. Comme son effet avait été d'appeler tous les regards sur le drame qui se jouait à Rome, il voulut y répondre par un coup éclatant. Un décret impérial du 22 avril 1808, invoquant la nécessité d'établir une communication directe entre le royaume italien et l'État napolitain, réunit à l'empire quatre provinces pontificales, et prescrivit à tous les fonctionnaires et membres du clergé appartenant à ces provinces de prêter immédiatement le serment de fidélité à l'empereur des Français, roi d'Italie ; il ordonna, de plus, la confiscation des biens de tous ceux qui, se trouvant alors à Rome, n'abandonneraient pas immédiatement cette ville. A peine ce décret fut-il connu, qu'un bref du souverain pontife, adressé par le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État, à tous les évêques des provinces annexées, vint leur interdire, sous les peines spirituelles les plus graves, de prêter le serment demandé, en se fondant moins sur une usurpation politique trop évidente, que sur les principes professés par le gouvernement français en matière de liberté religieuse. Ce bref, d'une rédaction toute différente de la belle allocution consistoriale dont l'effet avait été si grand, appuyait une injonction politique manifestement légitime sur des considérations théologiques se rapportant à des doctrines qui n'avaient empêché ni la conclusion du double concordat récemment conclu avec la

France et l'Italie, ni le serment de fidélité prêté par tout l'épiscopat à ces deux gouvernements avec l'approbation du saint-siége. Mais si la rédaction de cet acte pontifical ne fut pas, sous ce rapport, jugée heureuse, et s'il ne répondit qu'imparfaitement à l'indignation publique, l'effet de l'antagonisme qu'il constatait n'en fut pas moins considérable. Cet acte mettait, en effet, en état de guerre déclarée un souverain qui, de tout son royaume, n'avait plus conservé que l'enceinte d'un seul palais, et le potentat dont les armées couvraient alors l'Espagne et se massaient sur le Rhin pour aller occuper une seconde fois la capitale de l'Autriche.

La guerre engagée avec des forces si prodigieusement inégales provoquait chaque jour à Rome des incidents nouveaux. C'était le général Miollis qui envoyait deux officiers demander au cardinal Gabrielli s'il était pour quelque chose dans la rédaction du bref adressé aux évêques italiens, et qui, sur sa réponse affirmative, faisait transporter de force dans son évêché le secrétaire d'État du Pape ; c'étaient l'imprimerie du Vatican dont on brisait les presses, la garde-suisse à laquelle on arrachait ses inoffensives hallebardes, la garde-noble dont on arrêtait un matin tous les officiers pour les enfermer au château Saint-Ange. Le dernier mot n'était pas encore dit, mais tout le monde l'avait depuis longtemps prononcé.

Si la péripétie suprême fut retardée de plusieurs mois après tant d'attentats successifs, c'est que Napoléon, absorbé par les affaires d'Espagne et par une grande guerre avec l'Autriche, ne voulait pas ajouter à tant de difficultés celles qu'aurait alors entraînées la chute officiellement proclamée de ce pouvoir temporel *fait par les siècles*. Mais lorsque rentré à Schœnbrunn, dans le palais où, cinq années auparavant, tant d'éblouissantes visions avaient passé devant lui, il eut repris pleine confiance dans son étoile un moment voilée, sa pensée se reporta, comme par un bond de colère, vers le seul prince qui continuât à discuter la valeur morale de ses actes et à professer en présence de l'Europe rentrée dans le silence le culte insolent du droit et de la justice.

Dans la succession des représailles auxquelles se livraient alors Napoléon et Pie VII, le succès matériel ne pouvait manquer de rester au premier, car il disposait de la force, et le second avait perdu jusqu'à la liberté de la plainte. Mais, nonobstant l'évidente inutilité de la résistance, les derniers conseillers du Pape avaient beaucoup plus à contenir qu'à exciter leur infortuné souverain, car l'indignation lui avait donné l'ambition généreuse du martyre, la seule qu'il eût jamais connue. Au cardinal Gabrielli, enlevé comme un forçat en rupture de ban, avait succédé l'impassible et spirituel cardinal Pacca. Ce membre éminent du sacré collége avait constamment combattu

toutes les concessions faites à la France depuis le concordat, et son nom seul était un gage des résolutions irrévocables de Pie VII. Aussi Miollis prit-il sans hésiter la résolution d'user envers le nouveau secrétaire d'État du procédé sommaire mis en usage pour écarter son prédécesseur. Un officier fut chargé de l'arrêter dans son cabinet du Quirinal; mais au moment où ce militaire, après avoir notifié sa commission, se mettait en mesure de l'exécuter, la porte s'ouvrit, et Pie VII parut dans tout l'éclat d'une magnifique colère. Foudroyant l'officier sous le feu de son regard, il prit son ministre sous le bras, et remontant avec fierté le grand escalier du palais aux applaudissements de ses serviteurs, il conduisit le cardinal dans son propre appartement, déclarant qu'on ne les séparerait que par la force, et attendant avec une fière sérénité l'heure qu'il savait prochaine.

Le 10 août de la papauté allait, en effet, succéder au 20 juin. Un décret impérial signé à Schœnbrunn le 17 mai 1809 vint réunir à l'empire français l'État pontifical tout entier, en allouant au Pape un domaine personnel d'une valeur de deux millions de revenu. Les considérants de ces actes adressés au Sénat s'efforçaient d'établir que la souveraineté temporelle du saint-siége avait eu dans tous les siècles pour l'Église des résultats désastreux; et afin de relever quelque peu ces pauvretés historiques si souvent réfutées par celui qui s'en prévalait alors, l'empereur, dans sa correspondance avec son ministre des relations extérieures, prescrivait d'expliquer sa résolution au public par l'attitude scandaleuse de Pie VII, qui, manquant à tous ses devoirs envers l'Église catholique, avait associé sa cause à celle *des Anglais et des protestants*, tandis que son devoir lui commandait de les combattre et de les excommunier, « conformément à une prière qui se récite à Rome. »

L'empereur prescrivait en même temps à son ministre de la police de faire composer dans le plus bref délai deux ouvrages contre la puissance temporelle des papes, l'un historique, l'autre de controverse; il lui en envoyait le plan tout tracé, avec la division par chapitre et les conclusions à peu près textuelles. Fouché s'empressa de chercher des ouvriers, et ceux-ci se présentèrent en grand nombre. Le résultat de ce travail accompli par ordre fut expédié à Napoléon, qui le jugea détestable et qui sans nul doute avait raison. Quoi qu'il en soit, au point où l'on était arrivé, il s'agissait moins de justifier devant l'opinion un attentat prochain que de prendre toutes ses mesures pour l'accomplir. Dans la journée du 10 juin, le décret de déchéance, daté de Vienne, fut publié dans toute la ville de Rome, et sur le mausolée d'Adrien les couleurs françaises furent substituées à l'écusson pontifical. L'émotion fut profonde et générale, car si une

portion de la bourgeoisie romaine avait accueilli avec quelque faveur l'arrivée des troupes françaises, personne dans ces lieux, où l'orgueil de la domination persiste jusque sous les haillons de la misère, n'était préparé à voir tomber du front de la ville éternelle la couronne attachée par la main des siècles. Pendant que Miollis, alors placé sous la surveillance d'un ancien jacobin corse, revêtu de la confiance de l'empereur, exécutait ses instructions au pied de la lettre, Pie VII accomplissait les prescriptions de l'Église dans ce qu'elles avaient de plus rigoureux pour la conscience du pontife et de plus périlleux pour la sûreté du prince. Une bulle d'excommunication, rédigée d'avance pour cette éventualité, était affichée dans toute la ville avec autant de succès que de courage, par des serviteurs pour lesquels il y allait de leur tête ; et cet acte solennel dont on souriait autour du maître du monde, était par celui-ci réputé assez redoutable pour qu'au prix des plus grands efforts il le cachât à l'Europe, en accumulant mensonge sur mensonge.

La déchéance du Pape entraînait son éloignement, car l'excitation était devenue trop vive à Rome pour qu'il fût possible d'y garder longtemps un souverain détrôné, dont les intentions présumées, de l'aveu de nos agents, étaient « devinées et mieux obéies que les ordres mêmes de l'autorité française. »

L'empereur savait de quel poids l'attentat de 1809 avait pesé dans la balance de ses destinées. Aussi a-t-il fait les efforts les plus persistants pour détourner autant qu'il l'a pu cette responsabilité de sa personne. Dans ses conversations de Sainte-Hélène, il maintient n'avoir jamais donné l'ordre d'enlever Pie VII du Quirinal ; mais si cette affirmation est exacte dans le sens strict du mot, elle perd la plus grande partie de sa valeur devant les dépêches reproduites par M. d'Haussonville, car cette mesure y est indiquée plusieurs fois comme nécessaire dans une éventualité inévitable, celle où la tranquillité publique se trouverait compromise par la présence du Pape à Rome. C'est d'ailleurs le châtiment du despotisme de former des instruments moins soucieux de servir ses intérêts que de pressentir ses intentions, parce que sous ce régime le dévouement profite plus que la prudence. Stimulé par Salicetti ; agissant par calcul comme ce dernier agissait par haine, Miollis fit ce que tout autre fonctionnaire de ce temps-là aurait fait à sa place : la situation créée à Rome par la volonté de l'empereur ne pouvait être dénouée qu'en éloignant le Pape de ses anciens sujets, et l'on reste moins surpris de la catastrophe que des longs retards dont elle fut précédée.

M. d'Haussonville a réuni sur la nuit du 5 juillet 1809 un ensemble de documents tellement complets que peu de grandes scènes historiques sont éclairées d'autant de lumière. Aucun siècle n'en

présente d'ailleurs d'un caractère plus sinistre et qui fasse descendre plus bas dans le mépris des hommes la force contrainte de se cacher derrière la ruse. Il a peint avec une vérité saisissante les angoisses du Quirinal, où l'on attend chaque jour l'accomplissement de l'attentat dont l'heure seule reste inconnue, et les mesures prises par l'autorité française dans la journée du rapt, afin d'inspirer à ceux qui habitent le palais une sécurité trompeuse; il nous montre, comme dans un drame de Shakspeare, les sentinelles veillant au haut de la tour, et les dernières lumières s'éteignant à l'aube du jour au sein de la demeure pontificale solidement barricadée; nous voyons trois détachements munis d'échelles se mettre en marche, protégés par la nuit, dans un silence de mort. L'une de ces bandes escalade le mur d'une cour, l'autre s'introduit par une fenêtre que la trahison tient ouverte, la troisième, dirigée par le général Radet lui-même, assisté d'un serviteur récemment chassé pour vol du palais dont il connaît toutes les issues, crochette une porte qui s'ouvre après de longs efforts. Dans ces vastes salles pleines d'épouvante, on suit le honteux cortége, où l'éclat des torches reluit sur les armes et sur les haches; on le voit pénétrer dans la petite pièce où Pie VII, à demi habillé, mais revêtu de l'étole, comme pour accomplir une fonction sacrée, attend entre deux cardinaux l'entrée des envahisseurs. Voici Radet, pâle, hésitant et tout troublé, comme il l'a dit lui-même, *par les souvenirs de sa première communion :* il s'excuse de sa commission en invoquant les devoirs de l'obéissance passive, puis il intime au Pape, en balbutiant, l'ordre de le suivre, et comme fasciné par le doux regard de la victime, tombe à genoux pour baiser la main qu'il enchaîne. M. d'Haussonville déroule sans confusion la scène de ce départ nocturne, accompli au milieu des cris et des larmes; il nous montre le Pape à peine vêtu et n'ayant pour seul trésor qu'un crucifix, jeté avec le cardinal Pacca dans une voiture que Radet cadenasse et transforme en prison roulante ; nous voyons enfin ce dernier montant sur le siége pour emporter à toute vitesse à travers la ville endormie un vieillard malade que ses ravisseurs, imitant les princes des prêtres dans leur prudence, n'osent, par crainte du peuple, enlever à la clarté du jour.

Mais si le drame du Quirinal projette une triste lumière sur les procédés habituels des pouvoirs parvenus à supprimer toute communication entre eux et l'opinion publique, les incidents qui se produisirent durant le voyage du Pape donnèrent bien mieux encore la mesure de l'effroi alors inspiré aux personnages de l'ordre le plus élevé par la seule pensée d'engager en quelque chose leur responsabilité personnelle, et par la crainte de ne pas deviner le secret du

maître, lors même que celui-ci ne l'avait encore dit à personne. Parti de Rome dans un état de santé fort alarmant, Pie VII dut voyager trois jours et trois nuits sans prendre aucun repos, malgré ses plus instantes supplications. Parvenu en Toscane, dans les États de la princesse Bacciocchi, où Radet lui avait laissé espérer qu'il serait admis à s'arrêter un jour, le malheureux pontife se couchait à peine qu'il lui fallut se lever pour repartir, la princesse étant transie de terreur en songeant à ce que pourrait penser son redoutable frère, si l'accueil chaleureux que ses sujets se préparaient à faire au saint-père, dont l'incognito n'avait pu être conservé, venait à lui apparaître comme une protestation contre ses actes. Le prince Borghèse, gouverneur général du Piémont, cédant aux mêmes inquiétudes et faisant le même calcul, refusa de recevoir Pie VII à Turin. Des ordres sévères, inspirés par un égoïsme dont le pouvoir absolu n'a point à se plaindre puisqu'il en est le principe, furent donc donnés dans tous les départements italiens afin que le prisonnier, tenu dans la plus complète incertitude sur ce qu'on allait décider de son sort, fût acheminé au plus vite vers la France. Mais lorsqu'il fut entré en Dauphiné, les fonctionnaires éprouvèrent des angoisses bien plus vives encore, car l'enthousiasme des populations se manifesta sous toutes les formes, et ces malheureux administrateurs, demeurés sans instructions de Paris et parfaitement ignorants de la véritable pensée de l'empereur, se trouvèrent dans la dangereuse alternative de montrer à l'auguste captif ou trop de respect ou trop de rigueur.

L'empereur, en effet, était toujours en Allemagne, où l'annonce de l'enlèvement du Pape était venue le surprendre. Il n'avait adressé d'ordre formel à Miollis que pour l'arrestation du cardinal Pacca, et quoique celle de Pie VII fût le résultat à peu près nécessaire du périlleux état de choses constitué à Rome par ses décrets du 17 mai, cet acte éclatant le contraria d'autant plus que ses correspondances d'Italie l'informaient de l'enthousiasme avec lequel le prisonnier était partout accueilli. Il exprima donc des regrets, sans se sentir d'ailleurs en droit de désavouer des agents qui avaient cru bien interpréter ses intentions. Le premier souci de Napoléon fut d'écarter un hôte aussi dangereux de la France que son gouvernement avait tenue jusqu'alors dans une ignorance absolue des événements de Rome. Il ordonna donc l'établissement du pape à Savone au moment où celui-ci avait déjà atteint Grenoble. Fort effrayé de n'avoir pas mieux lu dans la pensée de son maître, Fouché n'hésita pas, au reçu de la lettre impériale, à faire repartir de cette ville Pie VII accablé de fatigue, et qui avait retrouvé avec bonheur en Dauphiné les démonstrations d'amour de 1801. Ce fut un nouveau mécompte

pour le ministre de la police, car le Pape avait à peine quitté le territoire français que l'empereur, n'espérant plus désormais pouvoir cacher cet événement au pays, prescrivait de l'y retenir, afin de ne pas donner à des populations déjà trop émues le spectacle de ces translations successives. Quoi qu'il en soit, Pie VII, escorté par la gendarmerie comme par une garde triomphale, et bénissant le peuple agenouillé sur son passage, retourna à Savone, où vint enfin s'achever la première station de sa voie douloureuse.

Cependant toutes les ressources dont disposait un gouvernement maître de la moitié de l'Europe étaient consacrées à calfeutrer toutes les issues par lesquelles la vérité pouvait arriver jusqu'à la conscience publique. Défense absolue avait été faite à tous les journaux de parler des événements survenus en Italie, et, chose qui ne saurait manquer de nous étonner aujourd'hui, cette mesure avait été couronnée du succès le plus complet. Durant trois ans, le fait de l'excommunication portée contre l'empereur avait été à peine soupçonné des populations, et les organes du gouvernement purent laisser croire au pays, sans rencontrer aucun contradicteur, que Pie VII avait quitté sa capitale de son plein gré pour des motifs tout personnels, et qu'il était venu par goût s'établir à Savone comme il aurait pu vouloir pour cause de santé aller passer une saison à Nice. Conduite avec la plus rare habileté, cette conspiration du silence épargna durant trois années au dévouement si connu de l'épiscopat impérial une épreuve à laquelle il faut croire qu'il n'aurait pas résisté. Les complaisances de la science vinrent en aide aux manœuvres de la police, afin de fausser l'histoire ecclésiastique avec autant d'impudeur qu'on tronquait l'histoire contemporaine. M. d'Haussonville a conservé *ad perpetuam rei memoriam* le souvenir d'un mémoire soumis à l'épiscopat à l'ouverture du concile de 1811. Dans cette œuvre due à la plume de M. Daunou, directeur des archives de l'empire, la révolution qu'accomplirent dans les Etats pontificaux les décrets de 1809 est expliquée par des motifs tirés du seul intérêt de l'Église compromise par l'aveuglement politique de son chef, et les lignes suivantes sont consacrées à la scène nocturne du Quirinal et à la détention du Pape alors prisonnier à Savone :

« Le Pape avait tout fait pour que sa présence à Rome devînt inutile, et quelques-uns de ses partisans pouvaient, malgré lui, la rendre dangereuse. Il en sortit le 6 juillet, à l'insu de l'empereur, et vint à Savone, où Sa Majesté le fit recevoir, traiter, établir avec tous les égards dus au malheur. »

Tel est le langage qu'on peut tenir impunément aux peuples qui ont abdiqué l'usage de leur liberté, et voilà ce qu'ils méritent

d'entendre. En plaçant sous nos yeux de pareils souvenirs, on rend le despotisme moins odieux encore dans l'homme qui l'exerce que dans la nation qui le supporte et va jusqu'à l'admirer. M. d'Haussonville a eu l'heureuse fortune de pouvoir jeter au travers de ce long exposé de violences et de fraudes, un épisode étroitement uni au sujet lui-même, et qui vient trancher par sa couleur avec la monotonie inévitable d'un pareil récit. Sur le divorce et le second mariage de l'empereur, sur le drame intérieur et les débats qui précédèrent cet acte, dans lequel l'orgueil de Napoléon se trouva bien plus intéressé que son cœur, il a su être neuf, même après M. Thiers, même après les compilateurs d'anecdotes, qui ont livré à l'avidité populaire toutes les rognures de l'histoire.

Au comble des grandeurs humaines, Napoléon entend les perpétuer, dans sa descendance directe, et ne doute pas plus de la naissance d'un héritier qu'à la guerre il ne doute de la victoire. Il se décide, dans le choix d'une épouse, moins par des vues politiques que par un calcul de pure vanité, et se trouve d'ailleurs prévenu par les avances de l'Autriche implorant de son vainqueur la faveur d'une préférence. Pour faire prononcer la nullité du lien qui l'attache à l'impératrice Joséphine, de graves embarras s'élèvent, et ces embarras sortent précisément de la situation que Napoléon a faite au chef de l'Église et de l'impossibilité où l'empereur se trouve de s'adresser directement à lui. Avant de procéder au mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, il faut en effet faire opérer canoniquement la dissolution du mariage secret qui, la veille du sacre, était venu consacrer l'union civile existant antérieurement entre les époux ; et, si peu régulier que ce tardif mariage religieux eût été, sa dissolution ne pouvait être prononcée que par le Pape, d'après la règle constante de l'Église, laquelle a fort prudemment réservé au saint-siége les causes de cette nature lorsqu'elles intéressent la personne des souverains. Se passer de l'autorité pontificale dans une matière où il lui appartenait de prononcer, c'était infirmer aux yeux des peuples, par le défaut manifeste d'indépendance chez les membres de l'officialité diocésaine, l'autorité morale de leur décision, si bien fondée que pût être celle-ci.

Napoléon se trouva donc une fois de plus enlacé dans les embarras sortis de l'excès de son pouvoir, et n'eut à s'en prendre qu'à lui-même des difficultés où le jeta l'hésitation consciencieuse des juges qui, doutant de leur compétence, le suppliaient de leur épargner une telle épreuve. La publication des papiers laissés par les cardinaux Pacca et Consalvi a mis en plein jour les conséquences politiques de ce débat, exposé par M. d'Haussonville avec une grande clarté. Personne n'ignore la résolution prise par treize cardinaux

italiens, alors rassemblés à Paris, de ne point paraître à la cérémonie du mariage où Napoléon, radieux, sembla venir sceller, par la déchéance des races antiques, la perpétuité de la sienne. On sait quels éclats de colère et quels actes de vengeance provoqua l'abstention inattendue dans laquelle des inquiétudes ombrageuses voulurent voir une manœuvre contre l'avenir de la dynastie nouvelle, lorsqu'il ne s'agissait que d'une simple réserve prise en faveur d'un droit toujours reconnu au saint-siége. Menacés de mort comme conspirateurs, destitués par l'autorité civile de toute fonction ecclésiastique, dépouillés de la pourpre et jetés en prison, les treize *cardinaux noirs* y attendirent, comme l'auguste captif de Savone, l'heure d'une chute déjà certaine pour quiconque avait appris par l'étude de l'histoire qu'il est moins difficile à la puissance demeurée sans frein de vaincre ses ennemis que de triompher d'elle-même.

Dans le cours des débats religieux engagés sous le premier empire entre le droit de la force et la force du droit, se révèle surtout l'infirmité de ce pouvoir égoïste et solitaire, qui, durant dix années, s'inspira de sa seule passion et ne prit conseil que de lui-même.

Quoiqu'il eût répudié les fécondes traditions du consulat, Napoléon, toujours servi par la fortune, ne rencontra jamais devant lui que les ennemis qu'il s'était faits. Il éleva de sa propre main, et comme à plaisir, tous les obstacles contre lesquels il s'est brisé, et l'on pourrait dire qu'il s'est donné plus de peine pour anéantir son ouvrage qu'il n'en avait pris pour l'élever. Si l'empereur avait succombé dans sa lutte contre l'Angleterre qu'il se proposait de ruiner, ou contre l'Allemagne asservie par lui, il aurait eu le sort de quiconque prolonge trop les jeux sanglants de la force et du hasard ; mais Napoléon n'a pas succombé devant ses ennemis naturels et contre les adversaires de ses desseins ; il a péri sous l'atteinte des puissances mêmes dont les chefs avaient secondé sa politique avec l'abandon le plus imprévoyant peut-être, mais à coup sûr le plus entier ; ce sont ses alliés obstinés qu'il s'est étudié à changer en ennemis.

Pour prix d'une neutralité commandée par un devoir sacré et sans nulle importance d'ailleurs pour la suite de ses projets, Rome, où l'oint de Pie VII régnait en maître par le prestige de sa puissance et de sa gloire, lui offrait le concours d'une immense autorité morale et ne lui marchandait aucune concession. L'Espagne aussi s'était jetée dans ses bras et avait ouvert son territoire à ses armées ; il disposait déjà de toutes les ressources militaires de ce pays, dans lequel ses ennemis étaient l'objet d'une haine profonde la veille même du jour où un attentat sans exemple les conduisit à y paraître comme les vengeurs du droit et de l'honnêteté outragés ; en Russie enfin, ce der-

nier écueil cherché à l'extrémité de l'Europe, régnait un jeune souverain fasciné par le prestige du nouveau Charlemagne, et qui, bien loin de contrarier les plans gigantesques de Napoléon, aspirait à les seconder dans la mesure compatible avec les intérêts de ses sujets, réserve fort naturelle mais que l'empereur déclara inadmissible, parce qu'elle impliquait l'existence d'une puissance indépendante de la sienne.

Napoléon en était arrivé à préférer les inimitiés les plus dangereuses aux alliances spontanées, et trouvait bien plus naturel de tenir le Pape prisonnier à Savone que de le voir à Rome bénir d'un front également serein les amis et les ennemis de la France. Mais il était une chose plus étrange encore que cette poursuite effrénée de la domination du monde dans laquelle était venue se résumer toute la politique impériale, c'était l'indifférence de plus en plus évidente avec laquelle le pays assistait à l'érection de l'édifice dont son sang cimentait les assises, et le peu de souci que prenait l'empereur pour lui exposer sa pensée et la lui faire accepter. Que la France eût ou n'eût pas conscience de l'œuvre dont elle était l'instrument, cela ne paraissait pas le préoccuper, tant il l'avait identifiée avec sa personne et se trouvait assuré de son obéissance. Les salves de l'hôtel des Invalides et quelques brefs exposés adressés au Sénat, à cela se réduisaient les communications faites au pays, pendant que l'empereur faisait passer ses rêves du domaine du roman dans celui de l'histoire.

Cette résurrection dans la France de 89 d'une grande vassalité militaire, enlaçant l'Europe en un réseau d'airain, trouvait ses exécuteurs les plus habiles et les plus empressés dans des agents dont la plupart la tenaient pour insensée et la redoutaient comme désastreuse. Les ministres, je ne voudrais pas dire les conseillers de Napoléon Ier, furent généralement des hommes d'une vraie capacité pratique, d'un esprit droit et d'un caractère modéré; c'est un éloge que méritent à titre égal l'archichancelier Cambacérès, le prince de Talleyrand, MM. de Champagny, de Montalivet, Molé, et surtout ses deux ministres des cultes, MM. Portalis et Bigot de Préameneu, instruments affligés mais soumis des longues tortures de Pie VII. Et pourtant, lors même que leurs convictions personnelles étaient le plus violemment froissées par les instructions qu'il leur appartenait d'appliquer, aucun de ces hommes considérables n'eut la pensée de quitter les affaires pour ne pas s'associer à une politique dont souffrait leur conscience et qui alarmait leur sagacité. Gardons-nous bien, en appréciant ce fait étrange, de nous placer pour le juger au point de vue où nous mettent aujourd'hui des habitudes contractées sous un régime de liberté, et désormais assez vivaces pour pouvoir être

envisagées comme indestructibles. Il est juste d'en fournir une explication moins compromettante pour les personnes que pour les institutions elles-mêmes. Sous l'empire, on ne comptait qu'avec l'empereur, et personne n'avait ni la pensée, ni le moyen de prendre des réserves devant l'opinion, afin de demeurer en règle avec ses précédents politiques. L'empereur s'étant chargé des destinées de la France, tous les devoirs des citoyens étaient venus très-naturellement se résumer dans un dévouement aveugle à sa personne, et la nation qui profitait de ses succès avait perdu le droit de lui demander compte de ses fautes : la constitution de l'État le voulait ainsi. Cette constitution se résumait en effet dans une volonté omnipotente, qui, pour se faire obéir n'avait aucun besoin de se faire accepter.

C'est d'après leur influence sur les mœurs et l'esprit des peuples qu'il faut surtout juger les gouvernements personnels ; leurs actes sont avantageux ou défavorables, selon la fortune ou l'habileté du prince; mais il est une conséquence générale à laquelle les gouvernements de cette nature ne sauraient échapper, qu'ils agissent dans la paix ou dans la guerre, avec les témérités du génie ou les hésitations de la médiocrité : le pouvoir concentré dans un seul homme atteint à ses sources le sentiment de la vie publique, il l'étouffe ou l'empêche de naître dans les populations; il développe surtout dans la classe admise à participer aux affaires tous les calculs de l'égoïsme, toutes les langueurs de l'indifférence, vices inhérents à la nature humaine sous tous les régimes, et qui ne sauraient être combattus avec quelques chances de succès que par l'habitude de la responsabilité contractée vis-à-vis du pays et vis-à-vis de nous-mêmes.

Que nous naissions dans un pays libre ou sous un gouvernement despotique, nous apportons en ce monde le même fonds de cupidités et de faiblesses; mais tel régime développe nos mauvais instincts et tel autre les contient ou nous contraint du moins à les dissimuler. Lorsque pour atteindre au but il suffit de s'assurer la faveur d'un homme, il est plus naturel de faire bon marché de ses opinions que lorsque, pour conquérir ou conserver dans l'État une situation importante, il faut se montrer, ne fût-ce que par calcul, fidèle à ses amis et conséquent avec soi-même. La condamnation du premier empire reste écrite dans l'attitude de ses agents autant que dans les malheurs sous lesquels a succombé la France. Jamais le gouvernement ne s'était résumé dans une personnalité plus éclatante; l'avenir ne reverra ni la grandeur d'un tel génie, ni les miracles d'une pareille fortune; cependant ces dons incomparables ont abouti à des désastres sans précédents dans l'histoire! Toutefois, cette génération a vu de plus tristes spectacles que celui des cosaques de l'Ukraine abreuvant leurs

chevaux aux bassins des Tuileries ; elle a assisté, en effet, impassible et indifférente, aux tentatives les plus insensées comme aux actes les plus énormes; elle a vu passer sous ses yeux le captif de Fontainebleau et les prisonniers de Valençay sans qu'une résistance se soit produite dans l'opinion, ni une révolte dans la conscience publique ! Il est moins regrettable pour un grand pays de succomber sous les efforts de l'Europe que de les avoir provoqués en servant des ambitions qui lui était étrangères. Enfin, par un juste jugement de Dieu, et pour prouver à la postérité que le despotisme ne profite pas plus aux princes qu'aux peuples, il s'est trouvé qu'en étouffant dans la nation jusqu'au dernier germe de la vie publique, et en s'isolant comme un dieu dans l'auréole de sa gloire, l'empereur a formé de ses mains les fonctionnaires dont le conspirateur Mallet avait si bien mesuré le courage, et les sénateurs qui au jour de sa chute ont dépassé l'excès de leur bassesse par l'excès de leur ingratitude.

L. de Carné.

LE SANG HUMAIN[1]

VI

Le lieutenant Damman devait se trouver à la caserne à cinq heures de l'après-midi, pour affaires de service. Il y avait inspection du colonel pour les armes des soldats du premier escadron.

Poursuivi comme il l'était par le pressentiment qu'un terrible malheur était suspendu sur sa tête, il sortit de chez lui longtemps avant l'heure. Il allait essayer encore une fois s'il ne pourrait parler à aucun des membres de la famille Frankyn, afin de les convaincre que, pour eux-mêmes, le mieux était que le duel cût lieu. Il était bien déterminé; il voulait employer la prière, les instances, et au besoin faire le sacrifice de son amour et de ses espérances pour satisfaire aux exigences de l'honneur offensé.

Lorsqu'il eut sonné à la porte de M. Frankyn, la servante lui répéta la même réponse que précédemment. Ses maîtres étaient réellement partis pour plusieurs jours, et peut-être pour plusieurs semaines, sans dire dans quel pays ou dans quelle ville ils se rendaient. Elle lui raconta avec beaucoup de détails que, vers midi, Arthur était revenu à la maison, plein d'effroi et la bouche en sang, disant que tous les officiers du régiment allaient le poursuivre et le frapper au visage partout où il oserait se montrer; et que M. Frankyn, en apprenant cela, avait résolu de partir immédiatement pour préserver son fils de ces mauvais traitements.

Le lieutenant ne put refuser de croire ces franches et longues explications. Soupirant et découragé, il s'en alla et se rendit à la Société militaire, où il savait pouvoir rencontrer quelques-uns de ses camarades.

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 décembre 1868.

Pourquoi ne prit-il pas la grande rue qui conduit directement à la place? pourquoi choisit-il les rues latérales et les ruelles étroites, et fit-il d'inutiles détours? Il ne savait pas lui-même, le pauvre jeune homme, qu'un secret sentiment de honte et de peur le poussait à se soustraire aux regards du monde.

Lorsqu'il entra dans la salle de la Société militaire, une vingtaine d'officiers au moins étaient présents. Tous levèrent les yeux sur lui avec une expression glaciale, mais aucun ne répondit à son salut. Il comprit que leur dépit était causé par le départ d'Arthur et ne se crut point atteint par leur attitude ; mais ce qui le fit réfléchir, c'est que tous les regards s'étaient tout à coup détournés de lui et qu'aucun de ses camarades ne paraissait s'apercevoir qu'il était là.

Il s'approcha d'un des officiers qui étaient allés en son nom chez M. Frankyn, et lui dit :

— Vous avez fait une démarche inutile, n'est-ce pas, Demoor? Arthur est parti.

— Il est parti, répondit l'autre d'un ton sec.

— Mais il n'a pas quitté le monde ; on le retrouvera. L'honneur du régiment sera réparé dans tous les cas.

— Probablement. Nous nous sommes tous ensemble chargés de ce devoir. Il est à croire que nous serons plus heureux que vous.

— Que voulez-vous dire? demanda Édouard avec un accent de dignité blessée.

— Je n'ai pas le temps de causer maintenant, grommela l'autre ; le capitaine m'attend. Je devrais être parti d'ici depuis plus d'un quart d'heure. Adieu.

Édouard remarqua avec stupéfaction que, tandis qu'il échangeait ces quelques paroles avec son ami Demoor, la plupart des officiers avaient disparu, et que les autres se levaient également et quittaient la Société sans lui dire un mot de cette grave affaire, sans aller payer au buffet, et même sans saluer.

Tandis qu'il suivait, pâle et silencieux et comme frappé d'un coup de foudre, les mouvements de ses camarades, ceux-ci disparurent en moins d'un instant, et il se trouva seul avec la dame qui était assise au buffet et qui le regardait étonnée et souriante.

Ce sourire ironique de la part d'une femme lui arracha un cri de désespoir ; il tourna les talons, s'enfuit de la salle sans prononcer une syllabe, et courut la tête basse par la première rue qui s'offrit à lui, marchant le long des maisons pour n'être pas vu des passants, si c'était possible.

Ah ! s'il avait pu rentrer sous terre, comme il eût rendu grâce à Dieu ! Mais, en fermant ou en baissant les yeux, il n'échappa point

aux regards curieux jusqu'au moment où il arriva sur une place solitaire que de grands arbres couvraient de leur ombre.

Il s'arrêta là, tout haletant, et bientôt un cri désespéré sortit de sa poitrine déchirée :

— La peine de mort, la peine de mort! La mise au banc du régiment, la malédiction sur moi! Je suis un lâche!

Un frisson si violent parcourut tout son corps, que ses mains tremblaient comme s'il avait la fièvre. Deux larmes brillaient dans ses yeux hagards.

Un bourgeois traversa la place et parut remarquer de loin l'agitation de l'officier.

Édouard se contint : par un effort surhumain, il essaya de donner à son visage une expression indifférente, quoique cette lutte contre les souffrances qu'il endurait lui fît un mal affreux et tendît ses nerfs à les rompre.

Lorsque le bourgeois fut passé, le malheureux jeune homme se sentit plier sous le poids de son angoisse et de sa honte; il s'approcha d'un banc de pierre et s'assit.

Quel tourbillon de pensées confuses traversa alors son cerveau troublé! Lui, condamné à la mort morale! lui, dédaigné, méprisé et évité comme un indigne lâche!

Mais, après qu'il fut resté ainsi longtemps sur son banc de torture, il se prit à penser qu'une pareille chose n'était pas possible, qu'il s'était peut-être trompé, que la conduite de ses camarades n'était due qu'à leur dépit de la disparition d'Arthur Frankyn, et que ce mécontentement s'était trop facilement donné carrière.

Il se raccrocha à cette explication, à cet espoir, comme un noyé qui rencontre une planche de salut. Il devait rassembler ses forces et rappeler son courage, car l'heure de l'inspection allait bientôt sonner, et il ne pouvait pas se dispenser d'aller à la caserne, où le colonel serait présent.

Enfin, un peu rassuré par le doute qu'il avait sur sa véritable position, il se leva et dirigea ses pas vers la partie de la ville exposée au midi.

Bientôt il entra dans la grande cour de la caserne, où déjà les hommes de l'escadron étaient rangés sur deux files.

Là, comme à la Société, les regards se fixèrent sur lui à la dérobée; puis tous les visages se détournèrent. Il lui parut même que son apparition causait un mouvement singulier parmi les sous-officiers de sa compagnie, et qu'ils se glissaient à l'oreille de mystérieuses observations.

Son capitaine, qui le traitait d'ordinaire avec beaucoup d'amitié, le regarda avec des yeux enflammés et s'écria :

— Lieutenant, n'avez-vous donc pas de montre? A votre place, je viendrais à la caserne après le colonel... Pas d'excuses inutiles. Examinez les hommes de votre peloton ; car, s'il manque quelque chose à leurs armes ou à leur uniforme, je le mettrai à votre charge.

— Capitaine, j'ai inspecté hier avec le soin le plus minutieux l'équipement de mon peloton, murmura le lieutenant très-vivement affecté par le ton de son supérieur.

— C'est égal, grommela celui-ci; examinez-les encore une fois : votre observation est déplacée, et vous feriez mieux d'obéir immédiatement.

Le pauvre lieutenant exécuta l'ordre de son capitaine, mais ses tristes pensées étaient bien loin de ce qu'il faisait. Son cœur battait distinctement dans sa poitrine, et il n'osait pas lever les yeux, de peur de rencontrer un regard blessant.

Le colonel parut peu de temps après et commença l'inspection par l'aile droite.

Tout semblait aller à merveille : le major marchait à côté du colonel avec un visage satisfait, car le colonel remuait souvent la tête en signe d'approbation.

Cela se passa ainsi jusqu'au moment où les deux chefs approchèrent de la quatrième compagnie. Alors, Édouard remarqua avec angoisse que le major disait quelque chose à l'oreille du colonel, et que celui-ci, changeant subitement l'expression de son visage, secouait la tête d'un air irrité.

On arriva aux hommes qui composaient le peloton du lieutenant Damman. Alors, il n'y eut plus rien de bon : les armes étaient sales, les hommes mal équipés ; et ce peloton, dit le colonel, se distinguait parmi tous les autres par le manque d'amour-propre et de fierté martiale. Le pauvre lieutenant fut, durant un quart d'heure, accablé de dures remontrances en présence de ses subordonnés, et, pour couronner le tout, le colonel lui infligea quatre jours d'arrêt dans sa chambre.

Mis hors de lui par cette injuste sévérité, Édouard s'avança et dit :

— Colonel, permettez-moi de vous faire une observation respectueuse. Je n'ai jamais reçu de vous et de mes autres chefs que des éloges pour mon zèle et ma ponctualité. Mon peloton n'a pas changé.

— Vous ou votre peloton, vous avez changé, répliqua le colonel d'un ton aigre. Il arrive souvent qu'un officier perd inopinément son zèle et son amour-propre... Et puisque vous osez me faire cette observation, remettez votre épée au fourreau et rendez-vous à votre logement. Vous ferez quatre jours d'arrêt complets ; vous m'entendez, quatre jours d'arrêts forcés. Allez, quittez la caserne !

Il n'y avait pas moyen de faire de la résistance : le lieutenant con-

sterné, sans oser lever les yeux, remit son épée au fourreau et sortit de la caserne en chancelant.

Il était donc bien réellement condamné à la mort morale? Du moins, il le croyait, car c'était ainsi que l'on appliquait cette peine.

S'il avait pu en douter encore, avant d'arriver à son logis il en eût acquis la conviction complète. Comme plusieurs officiers des autres escadrons, qui étaient de semaine, se rendaient à la caserne à cette heure, il rencontra quelques-uns de ses camarades et quelques connaissances. La plupart détournèrent la tête et firent semblant de ne pas le voir ; d'autres lui firent un salut sec et froid comme à un étranger.

Enfin il vit de loin un de ses bons amis ; il se disposait à l'aborder et à lui demander une explication ; mais, à sa grande stupéfaction, l'ami prit une rue de traverse et évita sa rencontre avec une intention à laquelle il n'y avait pas à se méprendre.

Éperdu de tristesse et d'effroi, le lieutenant courut jusqu'à l'entrée de la rue et cria tout haut le nom de son ami ; mais celui-ci, feignant de ne pas l'entendre, hâta le pas et disparut à sa vue.

Il n'y avait plus à en douter, l'infortuné était condamné à mort !

Cette affreuse certitude, qui venait seulement de se faire dans son esprit troublé, le frappa d'une sorte d'égarement. Il leva la tête, comme pour braver l'injustice dont il était la victime, regarda les passants en face, hardiment et d'un air de défi, et courut ainsi, sans se garer pour personne, jusqu'à son appartement.

Là, cette énergie factice l'abandonna tout à coup. Tremblant comme un roseau et blanc comme un linge, il contempla pendant quelques instants le petit portrait de sa mère, recula avec effroi et s'écria :

— Ma mère, ma mère, puissiez-vous mourir avant de le savoir ! Votre fils, votre malheureux fils, est condamné à la peine de mort : on a imprimé sur son front le stigmate des lâches. Mon père doit rougir de moi dans son tombeau ! Hélas, hélas ! mère, étais-je destiné à vous porter ce coup mortel ? Cruelle ironie du sort, après avoir entr'ouvert le ciel à vos yeux et rempli votre cœur maternel de joie et d'orgueil, voilà que je vais le briser sous le coup d'une honte effroyable ! Oh ! pardon, pardon pour votre malheureux enfant !

Et, s'affaissant sur une chaise, il cacha sa tête dans ses mains et se mit à verser d'abondantes larmes, larmes de pitié pour sa mère, larmes de désespoir, d'épouvante et d'impuissante rage.

Enfin ses pleurs cessèrent de couler et ses yeux devinrent secs ; mille pensées, plus terribles les unes que les autres, se heurtaient dans sa tête en feu. Son regard devint fixe et se perdit dans le vague. De temps en temps, un nouveau frisson le faisait trembler des pieds à

la tête, et alors il murmurait d'une voix sombre et avec un accent de poignante ironie :

— Condamné!... Je suis un lâche. Que me reste-t-il? Mourir? Mais la mort même n'efface pas cette honteuse tache. Ils pensent que le courage me manque pour venger mon honneur. Du courage? Ah! ah! ils me font rire. Il faudrait donc leur montrer qu'ils sont insensés? Pourquoi pas?

Il se leva d'un bond et porta vivement la main à la poignée de son sabre; son regard avait une véritable expression d'égarement; ses dents étaient serrées et tous ses nerfs tendus à se rompre.

— Si je les provoquais en duel les uns après les autres, eux qui m'ont condamné à la mort des lâches? grommela-t-il. Si je versais du sang jusqu'à ce qu'on eût répandu la dernière goutte du mien? douteraient-ils encore de mon courage?

Mais cette idée l'épouvanta. Il lâcha son sabre et continua amèrement :

— Ah! cette affreuse boucherie ne me servirait de rien. Ce qu'ils veulent, c'est que je force Arthur à se battre en duel avec moi. La loi de l'honneur l'exige, l'inexorable, l'impitoyable loi de l'honneur militaire! Comment l'y forcer? Le poursuivre nuit et jour, être sur ses pas partout où il va, le souffleter, le battre, lui cracher au visage jusqu'à ce qu'il accepte le combat? Mais Dieu n'a pas mis une semblable cruauté dans mon cœur. Et Rosine, Rosine! Faudra-t-il donc vraiment que je meure?... Ce ne serait rien, mais emporter avec soi dans la tombe une honte éternelle!... Et ma mère, ma pauvre mère?... O ciel, que faire, que faire?

Et ainsi gémissant, pleurant et parfois riant, il se promenait d'un bout à l'autre de sa chambre comme un homme qui a perdu l'esprit et la conscience de ses actes.

Pauvre jeune homme! Lui faudrait-il passer quatre interminables jours dans ce pénible isolement? Car la punition que le colonel lui avait infligée lui défendait de franchir le seuil de sa chambre. Quand il pensait à son impuissance et à son abandon, il poussait des cris de rage et de fureur.

Tout à coup, il s'arrêta; son visage prit une expression moins sombre, et il se frappa le front comme un homme qui trouve un moyen de salut, ou du moins une idée pleine d'espérances.

Il prit un cahier de papier à lettre, s'assit devant sa table et se mit à écrire une lettre suivie de deux autres. La première était assez longue, mais la seconde l'était davantage, et la troisième plus longue que les deux autres. Les noms qu'il écrivit sur les adresses étaient ceux d'Arthur, de madame Frankyn et de Rosine.

Dans chacune de ces lettres, il s'efforçait, avec une fiévreuse et

persuasive éloquence, de faire comprendre qu'il était de l'intérêt d'Arthur d'accepter le duel sans retard, puisque, poursuivi, insulté et maltraité à chaque instant, il devrait finir par supporter l'inévitable conséquence de ce qu'il avait fait dans un moment d'ivresse.

Mais, dans les deux dernières lettres, surtout dans celle qu'il adressait à Rosine, il s'agenouillait pour ainsi dire devant la bien-aimée de son cœur, et implorait sa pitié et celle de sa mère pour leur pauvre ami qui ne pouvait échapper au terrible châtiment des lâches que par un duel avec celui qui l'avait gravement insulté, et tout le régiment en sa personne. Elles n'avaient pas à craindre de suites funestes, il le leur jurait sur la tombe de son père et sur la tête de sa mère.

Il cacheta les lettres, tira la sonnette et chargea la servante de les porter à la poste en toute hâte.

Alors, une sorte de tranquillité descendit dans son cœur; dans son affreuse position, il avait entrevu une lueur, et, si faible qu'elle fût, elle lui permettait d'espérer de nouveau et ouvrait une perspective plus rassurante à ses pensées.

Il s'approcha de la fenêtre et tint pendant quelque temps les yeux fixés sur les étoiles qui commençaient à briller çà et là à travers le crépuscule; mais il ne resta pas longtemps dans cette contemplation, sa tête était brûlante, ses membres étaient glacés, il se sentait fatigué, épuisé et rompu comme s'il allait faire une grave maladie.

Il se coucha sans allumer sa lumière, espérant que la nuit lui apporterait un peu de repos et réparerait ses forces.

Il se trompait : la nuit avait donné un corps à ses pensées inquiètes, à tout ce qu'il craignait et à tout ce qu'il déplorait. Et ces spectres avaient passé devant ses yeux dans une ronde vertigineuse, de sorte que toute la nuit s'était passée dans une affreuse insomnie.

Dès que la lumière du jour vint éclairer sa chambre, il tomba dans un assoupissement profond ; et il était plus de neuf heures du matin lorsqu'il se leva, plus fatigué encore que la veille.

Après s'être habillé à la hâte, il s'assit près de la table et se frotta le front d'un air pensif pour dissiper le brouillard qui obscurcissait son cerveau fatigué.

La servante frappa à la porte et apporta une lettre. Le jeune homme, frappé d'une joyeuse surprise, se leva précipitamment, courut au-devant de la servante et lui arracha la lettre des mains pendant que le nom d'Arthur tombait de ses lèvres tremblantes.

A peine la servante avait-elle disparu que le lieutenant, les yeux fixés sur l'adresse, s'écriait d'un ton désespéré :

— De ma mère! Hélas! quelle nouvelle épreuve! Que m'écrit-elle, la bonne femme? Je puis le deviner, elle ne sait pas quel coup terrible nous a frappés.

Il ouvrit la lettre; voici ce qu'elle contenait :

« Mon cher, mon bien-aimé Édouard, que ta vieille mère est heureuse! Non pas à cause des bienfaits que ta noble fiancée promet à ses vieux jours, mais pour toi, qui as encore toute une vie à vivre, pour jouir du bonheur qui t'attend. Après la lecture de ton attendrissante lettre, j'ai couru à l'église : mon cœur avait besoin d'épancher sa reconnaissance. Pendant deux heures, j'ai prié Dieu et je lui ai rendu grâce; j'ai versé de douces larmes en songeant que ton père, dans le ciel, bénit le bon et digne fils qui... »

Le lieutenant suffoquait; la lettre s'échappa de ses mains et des larmes jaillirent violemment de ses yeux.

Après quelques instants de douleur muette, il ramassa la lettre et la serra dans le tiroir de sa table à écrire, comme s'il voulait cacher à sa propre vue ce cruel souvenir de son bonheur perdu.

A peine avait-il eu le temps de se remettre un peu, que la servante remonta et lui tendit un petit paquet cacheté qu'un paysan venait de remettre pour lui.

Quel ne fut pas l'étonnement et la douleur du lieutenant lorsqu'il découvrit dans le paquet un livre sur le dos duquel on lisait en lettres d'or : *Harmonies poétiques et religieuses de Lamartine.* Il avait prêté ce livre à Rosine peu de temps auparavant. Elle le lui renvoyait. Toutes relations entre elle et lui étaient donc rompues? Elle aussi l'avait condamné à mort, à la mort de l'amour et de l'espoir.

Tandis qu'il serrait convulsivement le livre dans ses mains, il vit tomber à ses pieds un petit carré de papier dont la couleur rose attira son attention.

Il le ramassa, reconnut l'écriture de Rosine et lut avec étonnement les lignes suivantes :

« Daphnis et Chloé s'avancèrent, la main dans la main, devant l'autel des dieux, et, lorsque le prêtre eut béni leur heureuse union, il leur dit : « Mes enfants, c'est ainsi que Jupiter récompense la con-
« stance. Si dans ses décrets impénétrables, il vous a accablés de
« douleur et d'adversité, ce n'était que pour éprouver vos cœurs et
« pour vous rendre le triomphe plus précieux. Toi, Daphnis, sou-
« tenu par un espoir inébranlable, tu as supporté avec courage les
« plus amers sacrifices. Toi, Chloé, tu es restée fidèle à ton ami souf-
« frant, et, à force de patience et de prières, tu as réconcilié avec
« lui ton père irrité. Ce que vous avez rêvé tous deux se réalise à

« la fin. Voyez, des larmes de bonheur tombent des yeux de votre « vieille mère. Rendez grâces aux dieux de leurs faveurs. »

L'écrit s'arrêtait là ; il ne contenait pas un mot de plus.

Quoique un gai sourire illuminât la physionomie du lieutenant, ses yeux ouverts tout grands trahissaient encore l'incertitude et l'étonnement. Il relut la lettre de la jeune fille et en pesa chaque phrase pour bien en pénétrer le sens. Rosine s'était servie de cette forme allégorique afin que l'écrit, s'il venait à être surpris par ses parents, eût l'air d'un extrait indifférent, de l'un ou de l'autre livre. C'est ce que le lieutenant, ému, comprit très-clairement.

Il poussa un cri de triomphe, et, pour obéir aux dernières paroles de Rosine, il leva les mains vers le ciel et s'écria :

— Dieu miséricordieux, soyez béni pour cette consolation ; laissez-moi espérer, ne m'enlevez pas votre bon ange.

Puis il relut encore le petit billet et en répéta le contenu mot pour mot jusqu'à ce qu'il fût entièrement gravé dans sa mémoire. Alors, il s'écria avec transport :

— Elle restera fidèle à notre amour ; à force de patience et de prières, elle réconciliera son père avec moi. Ma mère sera heureuse. Quelle belle âme! Trésor de tendresse, d'affection et de courage ! Et je perdrais ce cœur aimant et pur? Oh ! non, non ! Elle le dit, mon espérance doit être inébranlable. Je dois supporter avec résignation les sacrifices amers. Eh bien, levons la tête et défions le sort ! Son amour me reste : je me sens fort comme un géant.

Cette exaltation ne fut pas de longue durée. Il revint insensiblement à la conscience de sa véritable situation et reprit en soupirant :

— Mais la peine de mort? Elle n'en sait rien. Elle désire de moi d'amers sacrifices : le sacrifice de mon honneur! Son mariage lui donnerait donc un nom terni? Deviendrait-elle la malheureuse femme d'un homme qui serait méprisé et banni par tout le monde comme un lâche? O mon Dieu, protégez-moi ! quelle tempête dans ma pauvre tête ! Je me sens menacé de folie !

Il se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer et à trembler jusqu'au moment où, ses pensées ayant pris une autre direction, il relut encore une fois le billet de Rosine pour puiser un peu de courage et de consolation dans le témoignage de son amour.

C'est ainsi qu'il passa trois jours entiers, ballotté entre l'espoir et l'incertitude, épouvanté par ses propres réflexions, courant d'un bout à l'autre de sa chambre sans but ni raison, comme un homme dont la raison se dérange réellement et cède insensiblement le pas à la folie.

Le moindre bruit dans la rue ou sur l'escalier le frappait d'immobilité. Il écoutait avec une attention fiévreuse jusqu'à ce qu'un silence absolu vînt le convaincre, pour la centième fois, qu'il se trompait.

Ce qu'il espérait ou ce qu'il attendait, c'était une réponse à l'une des lettres qu'il avait écrites à Arthur, à Rosine et à madame Frankyn. Cette réponse serait-elle favorable, il n'en savait rien; mais il les avait si instamment priés de lui faire tenir une réponse, n'eût-elle qu'une seule ligne, qu'il n'avait pas douté jusqu'alors qu'ils lui donneraient du moins cette marque d'affection on de compassion.

C'était déjà l'après-midi du quatrième jour; encore trois heures, et sa punition était subie; il allait reprendre sa liberté et recommencer son service.

Ce moment après lequel il avait aspiré l'effrayait maintenant d'une façon inexprimable. En effet, à quoi pouvait lui servir sa liberté? La honte et l'humiliation ne l'attendaient-elles pas à chaque pas? Ici, dans la solitude, il n'y avait pas de regards pour le considérer avec mépris; il ne rencontrait pas de camarades qui lui tournaient le dos, il n'y avait pas de supérieur pour lui dire qu'un officier peut perdre le sentiment de l'honneur.

Cette idée mit le comble à son désespoir et à son épouvante, et il voila le portrait de sa mère pour n'avoir plus à rougir et à trembler sous le regard de l'image dont les yeux semblaient le suivre et l'interroger.

Tout à coup il entendit un bruit de pas sur l'escalier; avant qu'il eût le temps de faire un mouvement, la porte s'ouvrit, et son ami le docteur Lecourt lui serra les mains.

Mais, stupéfait de la pâleur et de l'amaigrissement de son visage, et plus encore de son expression égarée et de son silence, le docteur recula d'un pas, et, regardant le lieutenant avec tristesse, il demanda :

— Qu'est-ce qu'il y a? Vous avez été malade? Vous souffrez encore? Votre malheureuse querelle avec Arthur a-t-elle si vivement attaqué vos nerfs? Avez-vous la fièvre?

— Je suis condamné à mort! répondit Édouard d'un air sombre.

— Ah çà! vous vous moquez! Pour l'amour de Dieu, laissons là cette plaisanterie. Que voulez-vous dire?

— Je suis un lâche. Les camarades du régiment ont prononcé contre moi la peine de mort.

— C'est impossible; vous perdez la tête, mon pauvre Édouard. Allons, tâchez de vous calmer et dites-moi sur quoi vous fondez votre

terrible supposition. Soyez certain que c'est une illusion de vos sens égarés.

Le lieutenant, avec une sorte d'ironie amère, commença à raconter à son ami ce qui s'était passé depuis son départ : les efforts inutiles qu'il avait faits auprès des Frankyn pour les faire consentir à un duel, le retour d'Arthur à la Société militaire, la conduite de ses camarades, les paroles cruelles de son colonel, le désespoir qui s'était emparé de lui, et les lettres qu'il avait écrites, comme ressource suprême, à Arthur, à Rosine et à sa mère.

Enfin il ajouta d'une voix étranglée par les larmes intérieures :

— Vous le voyez, Daniel, le sort m'a plongé dans un abîme ténébreux ; le déshonneur et le mépris m'attendent de tous côtés. Il ne me reste plus d'espoir, sinon que Dieu me fasse mourir bientôt sous le poids écrasant de ma honte.

— Mais vos camarades ont donc perdu l'esprit? s'écria le docteur avec indignation.

— Ils ne veulent pas perdre l'honneur militaire ; quoique je sois la victime d'un malentendu fatal, je n'ose pas leur donner tort.

— Arthur Frankyn vous a priés, vous et vos camarades, d'accepter ses excuses?

— D'une façon qui n'était pas satisfaisante, docteur.

— Puisqu'il refuse absolument le duel, on exige donc de vous l'impossible ?

— On veut que je le contraigne à se battre.

— Mais comment?

— En le poursuivant, en l'insultant, en le frappant au visage, jusqu'à ce qu'il consente à me donner une réparation d'honneur.

— Et vous, Édouard, vous seriez capable d'une pareille grossièreté, d'une si brutale agression?

— Non, c'est une énergie qui me manque. Arthur était étourdi et aveuglé par le vin lorsqu'il a osé porter la main sur moi. Ne fût-il même pas le frère de Rosine, j'accepterais ses excuses et je lui pardonnerais un moment d'égarement. Mais mon cœur a un côté faible, docteur : il pèche par la bonté, par l'amour du prochain. Arthur ne restera pas impuni pour cela. Les camarades, qui sont plus obstinés que moi, l'humilieront et le maltraiteront partout où ils pourront le découvrir.

— Pour l'amour du ciel, que signifie cette soif barbare de vengeance? riposta le docteur. Les soldats ne sont-ils donc plus des hommes, ou se croient-ils par hasard au-dessus de toutes les lois? De pareilles idées ne sont plus de notre siècle. Quand un bourgeois veut se faire justice à lui-même et maltraite quelqu'un par vengeance, les

tribunaux le punissent de l'amende ou de la prison ; mais il paraît que les lois n'existent pas pour les soldats?

— La loi qui, pour un officier, prime toutes les autres, est la loi de l'honneur, répliqua le lieutenant avec un sourire indéfinissable dont l'amertume faisait croire qu'il prenait plaisir à se railler lui-même. Nous n'avons pas fait le siècle : nous l'avons accepté comme nous l'avons trouvé. Et, s'il y a vraiment de la barbarie dans la loi de l'honneur militaire, accusez-en l'humanité, et non pas mes camarades, qui ne font que remplir l'impitoyable devoir que le monde entier leur impose.

— Oui, oui, le monde entier, répéta le docteur en soupirant. Oh ! que l'homme est bien une inexplicable énigme d'inconséquence et de folie, et combien nous avons encore de progrès à faire pour sortir des ténèbres de la barbarie ! L'un veut que l'on respecte le sang humain jusque sur l'échafaud, et il exige que deux amis s'entr'égorgent pour une simple injure. L'autre étend sa pitié jusque sur les animaux : il pleurerait s'il voyait traiter un cheval avec cruauté ; mais il parie sur la tête de deux boxeurs, et, quand il les voit rendre le sang par le nez et par la bouche, alors il bat des mains et crie : « Bravo ! *well done !* » Un troisième est l'éloquent propagateur de l'esprit de paix ; mais qui honore et encense-t-il comme la gloire de l'histoire et de l'humanité? Alexandre, César, Frédéric, Louis XIV, Napoléon ! Il ne paraît pas savoir qu'une pareille célébrité se mesure au nombre des tonneaux de sang qu'il faut répandre pour l'acquérir... Vous ne m'écoutez pas, Édouard ?

Le lieutenant, réveillé de ses méditations, demanda :

— Que dites-vous? Ah ! oui ; vous vouliez me démontrer quelque chose, n'est-ce pas? Cessez ces inutiles efforts. Dans ma malheureuse situation, les réflexions ne servent de rien. Les faits sont impitoyables et les paroles n'y peuvent rien changer.

Le docteur secoua la tête avec découragement ; mais il était dans sa nature de raisonner philosophiquement sur toutes choses, et même en ce moment il ne put résister à cette démangeaison.

— Vos camarades poursuivront donc Arthur et le maltraiteront? Mais, si son père dépose une plainte contre eux, ne seront-ils pas condamnés à la prison?

— Vous croyez cela, docteur, dit Édouard Damman en ricanant. Mais, advienne ce que vous dites, quelle crainte peut leur inspirer une pareille peine, lorsqu'elle est considérée au régiment comme un titre de gloire et comme une preuve de bravoure et d'énergie?

— Il y a une loi sévère contre le duel, pourquoi ne la respectez-vous pas ?

— Parce que personne ne nous impose ce respect, et que le monde, nos camarades, nos supérieurs, tout le monde enfin nous compterait ce respect pour une preuve de lâcheté.

— C'est terrible ! Où va l'humanité avec de pareils principes? La parole divine du Christ n'a donc pas pu, jusqu'aujourd'hui, étouffer ou amoindrir dans les cœurs des chrétiens la passion la plus haineuse, la vengeance? Et nous qui nous réjouissons des progrès du siècle ! Tout ne sera qu'erreur et ténèbres tant que l'homme n'aura pas le courage de jeter un regard clairvoyant dans son âme. L'homme sait fort bien discerner ce qui est bien de ce qui est mal ; mais il lui plaît de fermer les yeux et de voir les choses de travers, pour pouvoir satisfaire ses passions...

Le lieutenant, dont la pensée était à cent lieues de l'argumentation du docteur, leva la tête et demanda :

— Daniel, il y a en Amérique des contrées immenses, inhabitées et solitaires comme le désert, n'est-ce pas? Est-ce qu'une vieille femme pourrait supporter un si long voyage? pourrait-on y gagner son pain à la sueur de son front?

Le docteur poussa un cri d'effroi ; un affreux pressentiment lui avait traversé l'esprit. Il s'imaginait que son ami avait le cerveau malade, et il se disposait à s'en assurer par un examen attentif, mais il n'en eut pas le temps ; car la servante reparut apportant une nouvelle lettre qu'elle remit entre les mains du lieutenant.

Celui-ci déchira l'enveloppe en tremblant, dévora des yeux le contenu de la lettre, et, avant d'être à la fin, il se jeta dans les bras de son ami en s'écriant avec un accent de folle joie :

— Hourra ! hourra ! J'échappe à la peine de mort, au déshonneur, à la honte ! Mes camarades seront contents ; leur amitié, leur estime me sera rendue. Merci, merci, mon Dieu !

— Qu'est-ce donc qui vous cause ces transports de joie ? demanda Lecourt avec méfiance.

— Lisez : une lettre d'Arthur Frankyn. Il accepte le duel.

Le docteur lut à demi-voix :

« Monsieur Damman,

« Hier un officier de votre régiment m'a frappé au visage avec sa cravache, m'a donné des coups de pied et m'a jeté dans un fossé bourbeux. Ses menaces furieuses m'ont convaincu que je ne puis échapper à un duel avec vous. J'ai pris mon parti : venez demain, au lever du soleil, à l'entrée de la chapelle du bois de Doncival. Je m'y trouverai, prêt à vous donner la satisfaction réclamée. Pour ne pas éveiller l'attention de mes parents, je ne puis pas chercher de témoins ici. Amenez-en donc pour vous et pour moi. Si le choix des

armes vous est indifférent, je vous prie d'accepter le fleuret. C'est la seule arme que j'aie jamais maniée. Vous m'avez déjà pardonné, Édouard, et je vous pardonne également d'avance ce qui peut m'arriver. Je sais que vous êtes dominé par la force des choses.

« Votre ami, malgré cette déplorable affaire.

« Arthur Frankyn. »

— Mon schako, mon sabre, s'écria le lieutenant au comble de l'exaltation. Je cours auprès de mes camarades. Cette nouvelle leur fera plaisir ; l'affreuse peine de mort s'éloignera de moi !

— Et vous allez vous battre avec Arthur ? demanda le docteur stupéfait.

— Certes, certes ! c'est la seule chance qui pouvait me sauver.

— Et vous verserez le sang d'un homme qui vous appelle son ami et qui vous pardonne d'avance ?

— Pour l'amour de Dieu, Daniel, ne raisonnons pas, interrompit Édouard agrafant son sabre avec précipitation. Vous craignez à tort ; Arthur n'aura pas le moindre mal. Il a choisi le fleuret. Tant mieux, je resterai maître du cours des choses.

— Je le veux bien ; mais vous, Édouard?

— Bah ! vous aurez à me serrer un mouchoir autour du bras, voilà tout. Vous y serez ; vous êtes médecin de la faculté. Venez, venez, vous verrez avec quelle joie les camarades me recevront !

Et il entraîna son ami hors de l'appartement.

VII

Le soleil allait paraître sur l'horizon ; une douce et vive lumière remplissait déjà le ciel. Les oiseaux chantaient dans le feuillage ; des perles de rosée aux mille couleurs tremblaient au sein des fleurs ; la cloche du village appelait les fidèles à la prière du matin. Toute la nature respirait la paix, l'amour, la reconnaissance... Mais le cœur humain ?...

En ce moment, une voiture attelée de deux chevaux roulait sur la chaussée qui traverse un peu plus loin le bois de Doncival.

On donna un signal de l'intérieur : le cocher arrêta et ouvrit la voiture. Six personnes en descendirent.

Elles étaient vêtues d'habits bourgeois ; mais, aux moustaches qui ombrageaient leurs lèvres et au caractère particulier de leur figure, on pouvait facilement reconnaître qu'elles appartenaient à l'état militaire et que leur mise bourgeoise cachait des officiers.

L'un d'eux, étendant le doigt, dit au cocher :

— Comprenez-moi bien : vous allez avancer jusqu'à cette grande auberge que vous voyez là-bas. Buvez-y un verre de bière et attendez-nous sans dételer vos chevaux. Mais pas un mot indiscret, vous entendez, mon brave ?

— Compris, monsieur, répondit le cocher.

La voiture continua sa route, et les six officiers s'éloignèrent de la chaussée par un petit sentier.

Celui qui se faisait remarquer par sa haute taille portait quelque chose sous sa redingote. C'était une paire d'épées de salle, vulgairement nommées fleurets, que l'on avait démouchetées, et dont les pointes avaient été aiguisées pour la circonstance.

Il y avait dans le groupe quelqu'un qui ne pouvait jeter les yeux sur ces armes mortelles sans qu'une expression de regret et de chagrin vînt assombrir son visage.

Il rompit le premier le silence et dit :

— C'est le devoir des témoins d'essayer jusqu'au dernier moment si l'affaire ne peut pas se terminer à l'amiable. Pourquoi agiriez-vous contrairement à cette règle ! Ce n'est pas...

— Allez-vous encore recommencer, docteur ? interrompit avec impatience l'officier qui portait les fleurets. Laissez-nous tranquilles. La chose est irrévocablement décidée, et il n'y a pas à en revenir ! Il faut du sang.

— Il faut du sang? Il me semble que j'entends le rugissement d'un tigre ! soupira le docteur d'une voix à peine intelligible.

— Taisez-vous et cessez ces inutiles efforts, Daniel, dit un autre officier. Si vous pouviez réussir, vous me rendriez un bien mauvais service.

— Eh bien, je me tais, Édouard, murmura le docteur d'un ton découragé.

Ils continuèrent à marcher rapidement et sans rien dire jusqu'à une chapelle qui s'élevait au bord du chemin, contre la lisière du bois. Ils regardèrent autour d'eux dans toutes les directions, mais sans apercevoir personne.

— L'heure a sonné, pourtant ; le soleil doit être sur l'horizon, dit l'officier à la grande taille avec un visage courroucé. Est-ce que cet impudent blanc-bec se moquerait de nous ?

— Mais le moment précis n'est pas arrivé, objecta un de ses compagnons. Ayons un peu de patience. Puisqu'il a choisi lui-même l'heure et le lieu, il viendra sans aucun doute.

Ils se promenèrent en long et en large. — Le docteur arrêta son ami Édouard Damman et lui exprima pour la vingtième fois, d'une

voix contenue, la crainte et l'horreur qu'il éprouvait pour la sanglante vengeance qu'on allait exiger.

— Mais vous le savez, Daniel, répondit le lieutenant, je ne tuerai pas Arthur, je ne le blesserai même pas. Le seul sang qui coulera sera le mien.

— Mais s'il vous tue ? Le fleuret est une arme perfide. — Et votre vieille mère, Édouard ?

— Vous ne faites pas bien, mon bon Lecourt, répliqua Édouard en soupirant. Si j'avais besoin de courage, vous me l'ôteriez. Aimez-vous mieux que je reste déshonoré et que je meure de honte et de désespoir ? Soyez tranquille, votre inquiétude n'est pas fondée. Cessez ces vains efforts et laissez mes camarades en paix, car vos observations répétées blessent leur susceptibilité militaire.

Le docteur se tut et s'approcha avec son ami des autres officiers, qui devinaient le sujet de leur entretien secret et le regardaient d'un air mécontent et en ricanant.

La promenade fut reprise et dura si longtemps, que le plus grand des officiers frappa du pied et s'écria :

— Messieurs, je ne suis pas d'avis que nous restions attendre ici jusqu'à midi. Cette inconcevable insulte nous manquait encore. Partons : je vous donne ma parole d'honneur que l'impertinent payera cette injure de sa vie. Je me charge de l'affaire ; il ne m'échappera pas, quand même il fuirait jusqu'en enfer !

— Oh ! non, non, attendons encore un peu, dit le lieutenant d'un ton suppliant.

— Plus un instant, répondit l'autre.

— Ah ! je le vois, il vient là-bas ! s'écria un des autres officiers qui voyait quelqu'un approcher à travers les arbres.

Deux minutes après, Arthur Frankyn était devant eux. Il était pâle et paraissait profondément effrayé de l'aspect des officiers, qui le regardaient d'un œil irrité, surtout quand l'un d'eux lui cria :

— Vous me faites l'effet d'un homme fort mal élevé, monsieur ! Si vous ne pouvez pas nous expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi vous nous avez fait attendre si longtemps, j'exige une réparation pour cet affront.

— Mon Dieu, un nouveau duel ! soupira le docteur. Ils sont insensés.

— Pardonnez-le-moi, messieurs, balbutia le jeune Frankyn. Peut-être mon père soupçonne-t-il quelque chose de mon projet. J'ai dû épier le moment favorable pour échapper à sa surveillance. Vous voyez que je n'ai pas osé mettre d'autres vêtements que ceux que je

porte habituellement dans la maison. Si je vous ai fait attendre, croyez-moi, il n'y a pas eu de ma faute.

— Et vous êtes bien décidé? Nous n'avons pas à craindre de nouvelles hésitations de votre part? demanda l'officier à la haute taille.

— Aucune. Je conviens que le duel m'effraye; mais je vous ai grossièrement insultés, et, puisque vous voulez mon sang, je suis prêt à vous le donner.

— Oui, mais pas ainsi. Il ne s'agit pas de se laisser saigner comme un poulet. Vous devez vous défendre.

— J'essayerai, monsieur, répondit le jeune homme avec découragement.

— Eh bien, entrons dans le bois et cherchons un endroit propice.

On suivit un sentier qui serpentait à travers les arbres. Le docteur, qui n'avait pas abandonné tout espoir, marcha à côté de celui qui portait les fleurets et lui dit :

— N'avez-vous vraiment pas un peu de pitié de ce pauvre garçon? Il est plus mort que vif; il reconnaît son tort. S'il lui arrive un malheur, ce sera un véritable meurtre.

— Cela ne nous regarde pas, répondit l'autre d'un ton sec. Pensez-vous que parce qu'on est un poltron on peut impunément frapper au visage des officiers de l'armée? Chacun son métier, docteur; vous n'avez pas autre chose à faire qu'à panser les blessures.

— Cependant...

— Silence! il faut du sang; c'est décidé ainsi... Ah! voici un espace découvert dans le bois. Nous y sommes; dépêchons-nous. Monsieur Frankyn, placez-vous là et ôtez votre redingote; vous, lieutenant, ici! Prenez chacun un de ces fleurets, appuyez la pointe de votre arme à terre et attendez le signal que je donnerai. C'est bien compris, n'est-ce pas? On se bat au premier sang!

Les deux combattants se placèrent en face l'un de l'autre dans la position indiquée, tandis que les quatre témoins s'écartaient un peu pour arrêter les conditions du duel, du moins pour la forme, puisque ces conditions étaient déjà arrêtées.

Dans cette attente, Arthur Frankyn se tenait devant le lieutenant la tête basse. Le pauvre jeune homme tremblait; son visage était d'une pâleur mortelle, et ses lèvres étaient bleues; mais il se fit sans doute en lui une réaction, car peu à peu il commença à respirer avec force, et bientôt il leva les yeux sur son ennemi; son regard flamboyait et ses dents étaient serrées comme s'il allait le dévorer. Son visage était contracté par une expression violente, qui pouvait être aussi bien un signe de démence que de rage aveugle.

— Restez calme, prenez courage, Arthur, dit le lieutenant avec un

accent de compassion. Ce sera fini tout de suite, et vous n'avez rien à craindre.

— Tuez-moi ou je vous tuerai, répondit Arthur d'un air sombre.

Les témoins vinrent se placer de chaque côté des combattants.

— En garde et attention ! dit le capitaine à la taille élevée ; je vais donner le signal.

Et il frappa avec force ses deux mains l'une contre l'autre.

Les deux épées grincèrent l'une contre l'autre et se croisèrent en lançant des éclairs. On aurait cru que le jeune Frankyn maniait l'épée avec une certaine expérience, car son adversaire rompit de plusieurs pas et paraissait avoir beaucoup de peine à parer ses bottes furieuses.

Si Édouard Damman l'eût voulu, Arthur eût été blessé immédiatement; mais il voulait se faire toucher lui-même au bras ou à l'épaule, et, comme la furie de Frankyn ne lui permettait pas de trouver l'occasion favorable, le lieutenant recula de quelques pas.

Il arrive souvent que, chez un homme profondément effrayé, mais qui a cependant dans le cœur un fond de courage, l'effroi se change en une rage aveugle. C'est ce qui arrive à la guerre à beaucoup de jeunes soldats, et c'est ce qui arriva probablement à Arthur. Le combat, si court qu'il fût, lui paraissait trop long et il voulait y mettre fin.

Il poussa tout à coup un rugissement rauque, et — soit qu'il se jetât en avant, soit qu'il fît un faux pas — il tomba la poitrine sur le fleuret du lieutenant qui n'avait pas prévu ce fatal mouvement et n'avait pu le prévenir.

Arthur laissa tomber son arme, mit sa main sur son cœur, chancela sur ses jambes, puis tomba lourdement sur le sol en s'écriant d'une voix sourde :

— Mon Dieu, mon Dieu, je suis mort !

Le lieutenant, blanc comme un linge, tomba à genoux près du blessé, prit sa tête dans son bras, l'appela par son nom et mouilla de larmes de désespoir son visage décoloré. Il prononçait des mots inintelligibles. Les seuls noms de frère et d'ami sortaient distinctement de ses lèvres tremblantes.

Le docteur s'était approché également et avait ouvert la chemise ensanglantée du blessé. Celui-ci avait au côté gauche de la poitrine une petite mais profonde blessure dont la place et la direction arrachèrent au docteur un soupir de mauvais présage et le firent devenir aussi pâle que le lieutenant, qui le regardait en tremblant et sans oser respirer.

— Eh bien, eh bien, demanda Édouard d'une voix rauque et entrecoupée et tout près de succomber à son émotion.

— Que Dieu fasse grâce à sa pauvre âme ! dit le docteur en soupirant.

— Quoi? que dites-vous? Je n'entends pas bien. Dieu aura pitié de nous, n'est-ce pas?

— Allons, allons, pas de regrets inutiles, grommela le capitaine qui avait porté les fleurets. Emportons le cadavre : il est mort.

Un cri déchirant retentit à travers le bois. Le lieutenant passa ses mains crispées dans ses cheveux et hurla :

— Mort ? Je l'ai tué? Ma mère ! Rosine ! malédiction sur moi !

Un tremblement nerveux agita tous ses membres, et il tomba sans mouvement à côté du cadavre du frère de Rosine.

Les officiers se trouvaient dans un grand embarras ; ils frappaient dans les mains du lieutenant et l'appelaient par son nom pour le faire sortir de son évanouissement. Le docteur, ayant acquis la conviction, en sondant la plaie d'Arthur, que la pointe du fleuret avait pénétré jusqu'au cœur, abandonna le blessé et s'approcha également du lieutenant. Pendant assez longtemps, il tint un flacon ouvert sous ses narines, sans pouvoir le rappeler à lui ; mais la force des sels finit par triompher de sa syncope ; Édouard ouvrit les yeux et parvint à s'asseoir.

Il considérait ses compagnons avec une stupeur maladive et paraissait avoir complétement perdu la mémoire.

Tout à coup il poussa un long éclat de rire et s'écria d'un ton de persiflage :

— Ah ! ah ! vous avez peur, mes amis ? C'est une comédie. Arthur fait le mort ; c'était entendu ainsi entre nous.

Et, se levant tout à fait sous l'influence de cette idée d'insensé, il courut au cadavre et se mit à le secouer fortement.

— Hé ! Arthur, finissez ; la comédie est finie, dit-il. Levez-vous, je vais me marier ; votre sœur a déjà revêtu sa robe de noces. Dépêchez-vous, on vous attend à l'église !

— Fou, il est fou, ô Dieu ! s'écria le docteur en levant les mains au ciel.

Les officiers arrachèrent le lieutenant du corps d'Arthur ; mais il s'échappa de leurs mains et sauta sur le gazon, où il se mit à danser et à chanter comme un innocent.

En ce moment, deux paysans sortirent de la futaie ; ils étaient déjà près du cadavre lorsqu'on les aperçut, et l'officier à la haute taille leur dit avec un accent de menace :

— Voulez-vous partir ! tout de suite, sur-le-champ ! ou je vous tords le cou.

— Ciel ! Arthur Frankyn ! balbutièrent les paysans en rentrant dans le bois à toutes jambes.

Deux des officiers prirent le corps par-dessous les bras et par les jambes et le levèrent de terre. Les deux autres essayèrent de maîtriser Édouard et l'emmenèrent de force.

Le docteur fermait la marche, silencieux et les yeux pleins de larmes.

Ils marchèrent ainsi jusqu'au cabaret où l'on avait fait arrêter la voiture. On demanda et l'on obtint de déposer le corps dans une des chambres de la maison. On plaça le mort sur un lit ; le docteur, quoiqu'il n'eût plus d'espoir, sonda encore une fois la blessure et essaya s'il ne pourrait pas obtenir un signe de sensibilité ou de vie.

Pendant ce temps, on avait assez de peine à forcer le lieutenant de rester assis et à l'empêcher de danser. Tantôt il riait d'un rire insensé, battait des mains et s'écriait avec des transports de joie qu'il allait se marier ; tantôt il pleurait et sanglotait parce qu'on lui faisait violence ; puis, un instant après, il se mettait à chanter un refrain joyeux d'une voix si retentissante, qu'on l'entendait jusque sur la chaussée.

Sa folie bruyante empêchait les officiers de délibérer sur leur situation.

Lorsqu'il parut être devenu un peu plus calme, ils commencèrent à se demander l'un à l'autre ce qu'il restait à faire et comment ils instruiraient les parents d'Arthur de ce qui était arrivé. Quelques-uns étaient d'avis que l'on pouvait charger le cabaretier de ce message ; l'officier à la grande taille affirmait que, dans les affaires d'honneur on ne doit reculer devant rien, et il s'offrit lui-même pour porter la triste nouvelle au château de Doncival, où il savait que se trouvait la famille Frankyn depuis son départ de la ville. Un de ses camarades fit observer qu'il était peu apte à remplir une mission aussi délicate. Mieux valait, d'après lui, prier le docteur d'assumer ce pénible devoir.

Mais en ce moment retentit tout à coup dans la chambre voisine une voix de femme et les mots « Mon frère, mon pauvre frère ! » parvinrent jusqu'aux officiers.

— Sa sœur ! s'écrièrent-ils.

Avant qu'ils eussent le temps de faire un mouvement, le lieutenant échappa à leur surveillance, ouvrit vivement la porte et courut comme un insensé vers Rosine épouvantée, en faisant mine de vouloir la serrer dans ses bras.

Mais la jeune fille, qui sans doute avait appris la terrible nouvelle par les deux paysans qui avaient paru dans le bois, recula avec horreur et s'écria :

— Arrière, arrière! Je dois vous maudire ; vous avez blessé mon frère; son sang est entre nous! Où est-il, où est-il, mon pauvre frère?

— Votre frère joue la comédie, dit Édouard. Il n'est pas blessé, il fait semblant de l'être; je ne suis pas un lâche, j'ai du courage, mon honneur est réparé.

Et, tandis que Rosine le regardait avec un sourire d'espoir et de doute, il se remit tout à coup à sauter, à danser et à rire en agitant les mains au-dessus de sa tête :

— Ah! ah! nous allons nous marier, Rosine, dit-il; ma mère est millionnaire; vous aurez un château princier, des trésors, des équipages, des chevaux! Je vous ferai reine. Oui, oui, je suis l'empereur de Russie. Une couronne, vous porterez une couronne! Venez, venez, demandez-le à Arthur; il est là, dans l'autre pièce; il devient prince, et votre père, roi.

Rosine s'élança dans la chambre indiquée et courut droit au lit sur lequel son frère était étendu; elle prit sa main glacée et allait lui parler, mais un seul coup d'œil la convainquit qu'un affreux malheur était arrivé.

Un long soupir, un cri déchirant, comme si son cœur se brisait, s'échappa de sa poitrine.

— Mon frère est mort! Lui, son meurtrier!... et fou! gémit-elle. Mon Dieu, mon Dieu, faites-moi mourir.

Et elle tomba aux pieds du lit si lourdement, que sa tête rebondit et fit trembler le plancher comme si on l'avait frappé d'un coup de marteau.

— Ils jouent la comédie. C'est admirable! Vous serez impératrice! s'écria le fou en battant des mains, tandis que les officiers frappés de pitié et d'épouvante, s'élançaient pour porter secours à la pauvre jeune fille.

Ciel! de nouveaux cris! Encore des voix désespérées. C'est M. et madame Frankyn qui pénètrent dans cette chambre, d'où ils sortiront anéantis et mourants...

Cachons cet affreux spectacle! Ne comptons pas les larmes sanglantes des parents infortunés qui, tenant dans leurs bras les cadavres de leurs enfants, maudissent la cruauté humaine et implorent du ciel la mort comme la seule consolation qui leur reste. . . . . .
. . . .

Une demi-heure après, Daniel Lecourt, le docteur, marchait sur la chaussée, avec le capitaine à la grande taille, derrière une voiture où un pauvre fou, un furieux, était lié par les mains et par les pieds.

Pendant quelque temps, Daniel versa des larmes silencieuses sur

le sort affreux de son pauvre ami, mais à la fin il dit à son compagnon avec l'accent d'une profonde indignation :

— Voilà donc les conséquences de votre coutume barbare ! Deux personnes mortes ; un noble cœur, un ami fidèle frappé d'une folie incurable ; des parents pleurant la perte de leurs enfants ; une pauvre mère privée de l'appui de ses vieux jours ! Rien que du sang, du désespoir et des larmes !

— Oui, ce sont des malheurs, mais l'honneur est satisfait, répliqua l'officier avec une sorte de fierté sombre.

— L'honneur est satisfait? répondit le docteur avec une ironie amère. Non, Dieu est outragé, le Christ est renié, l'humanité est calomniée et l'esprit des ténèbres a reçu de nouvelles victimes.

Et tous deux suivirent en silence la fatale voiture.

Henri Conscience.

LA THÉOLOGIE CONTEMPORAINE

ET LA CRITIQUE RATIONALISTE

Dans la préface d'une publication savante, intitulée *Introduction aux livres du Nouveau Testament*, le R. P. de Valroger, de l'Oratoire, écrivait il y a quelques années : « La critique et l'exégèse bibliques sont d'une très-grande importance pour l'Église, aujourd'hui plus que jamais. Des critiques renommés attaquent, au nom de la science, ces livres que nous vénérons comme inspirés de Dieu ; ils prétendent leur enlever toute valeur historique et détruire ainsi, par une conséquence inévitable, leur autorité dogmatique et morale. Notre devoir est de confondre ces prétentions sacriléges ; notre silence serait exploité par nos adversaires comme un aveu de notre défaite, et les fidèles auraient le droit de dire que nous oublions leurs besoins avec nos devoirs. »

Il ajoutait : « On a fait, sans doute, une réputation exagérée et mensongère aux prétendus géants de la critique hétérodoxe ; mais cette réputation n'étant pas facile à vérifier, est imposante et formidable au point de vue de la foule. Ce sont de grands fantômes, j'en conviens ; mais dans l'obscurité des horizons lointains où ils se meuvent, ils suffisent pour inquiéter beaucoup d'âmes sincères. Ces âmes troublées auraient besoin, pour se rassurer, de sentir autour d'elles un large et profond mouvement de science orthodoxe. Vainement leur dirons-nous que les systèmes de ces critiques sont des fantaisies d'érudit, des hypothèses complétement arbitraires, et que, loin d'avoir le mérite de la solidité, ils n'ont pas même toujours celui de la nouveauté ; une foule d'esprits honnêtes et très-cultivés persisteront à considérer ces systèmes comme des découvertes inattendues et des objections irréfutables. On cherche souvent à persua-

der que ces lourds critiques, chargés de grec et d'hébreu, sont trop ennuyeux pour être lus; que, n'étant pas lus, ils ne sauraient être dangereux, et qu'ainsi la frivolité du public français nous dispense d'engager contre eux une discussion fastidieuse. Mais, tout au contraire, ces critiques sont d'autant plus dangereux qu'on a plus de peine à les lire et à se rendre un compte exact de leurs objections, et le fantôme de leur renommée obsède aujourd'hui une foule d'esprits, confirmant les uns dans le scepticisme et troublant les autres dans la foi. »

De toutes les écoles antichrétiennes, en effet, la plus sérieuse et la plus redoutable aujourd'hui, est celle qui s'intitule elle-même l'école critique. Son dédain superbe pour tout ce qui l'a précédée est connu : « La critique, dit-elle, est née de nos jours ; » et ses prétentions dépassent encore son dédain, car l'école critique, qui se proclame en possession d'une méthode puissante, irrésistible, ne se croit appelée à rien moins qu'à ruiner le christianisme, à porter la cognée à la racine de l'arbre, à saper l'édifice par ses fondements. Depuis un siècle déjà, en Allemagne, elle est à l'œuvre, et elle a fait en France, depuis un petit nombre d'années, quelques apparitions retentissantes dont il ne faut ni exagérer ni méconnaître la portée. Et tout récemment, dans un travail publié par la *Revue des Deux Mondes*[1], nu esprit d'une incontestable distinction, et dont la sincérité ne paraît point contestable, M. Vacherot, le dernier membre élu de l'Académie des sciences morales et politiques, adresse, avec une impartialité plus intentionnelle que réelle, à la théologie française contemporaine précisément les reproches que prévoyait le P. de Valroger.

Nous avons vu quelques personnes, peu familiarisées avec les questions de cette nature, fort émues des allégations de M. Vacherot. L'auteur, en effet, qui écrit sans amertume et sans violence, avec une certaine froideur philosophique, on dirait même avec une certaine sérénité, si l'agression n'était parfois trop manifeste, sème de plus à chaque pas, ce qui est bien peu d'un philosophe, des assertions aussi gratuites que hardies, des insinuations vagues, mais d'une portée considérable et de nature à faire impression sur des esprits mal armés contre des traits de ce genre, quoique incapables de dissimuler, pour des yeux un peu exercés, l'incompétence de l'auteur en ces matières et son inexpérience manifeste sur un terrain qui n'est pas le sien. L'historien de *l'école d'Alexandrie* est assurément un homme érudit, de beaucoup de lecture, en même temps qu'un

[1] Le travail dont il s'agit a paru dans un livre récemment publié par M. Vacherot; c'est spécialement à ce travail que répond l'article que nous donnons ici. (*Note de la Rédaction.*)

esprit véritablement philosophique ; mais, il nous permettra de le lui dire, et son article en fournit maintes preuves, ni la critique biblique, ni même la polémique religieuse en général, ne lui sont familières : il voit trop ces choses-là du dehors.

Notre intention est de regarder en face et de serrer de près, en élevant autant que possible le débat au-dessus des questions personnelles pour ne nous attacher qu'aux principes philosophiques engagées dans ces questions, les accusations portées par M. Vacherot contre la théologie contemporaine. Il lui reproche à la fois ce qu'elle a fait et ce que, selon lui, elle n'a pas fait. Ce qu'elle a fait n'est que secondaire et sans valeur démonstrative; ce qu'elle n'a pas fait, c'est ce qui est le capital, à savoir : une réponse véritable aux attaques de la critique, et elle ne l'a pas fait parce qu'elle ne peut pas le faire. Nous pèserons ce que valent, sur ces deux points, les assertions du philosophe rationaliste; puis, cela fait, nous rechercherons s'il n'y a pas dans ses pages quelques vérités dont nous puissions faire notre profit : *Fas est et ab hoste doceri.*

I

Citons d'abord M. Vacherot et essayons de préciser, pour en bien établir la portée, ses accusations contre la théologie catholique contemporaine. Ce n'est pas le talent qu'il lui refuse : « Les œuvres des écrivains de l'école théologique, dit-il, sont nombreuses et de nature à fournir une belle page à l'histoire de notre littérature. » Ce n'est pas non plus le courage : « Assurément, dit-il encore, ce n'est pas la lutte qu'elle a déclinée. Elle a partout soutenu, souvent provoqué la guerre avec les écoles allemandes ou françaises de la critique, dans la chaire, dans l'école, dans la littérature, dans le monde des académies, et jusqu'au sein des assemblées politiques. » Ce n'est pas davantage l'habileté : « Elle a même formé, dans les derniers temps, une grande ligue avec certaines écoles philosophiques, sous le noble drapeau du spiritualisme. Philosophes, théologiens, politiques, moralistes, artistes, ont entrepris ensemble une véritable croisade pour arrêter les conquêtes de l'ennemi commun. » Ce n'est pas enfin la passion éloquente et certaines prises puissantes sur le public français : « Les théologiens jugent et condamnent les conclusions de la critique au nom des sentiments de l'âme humaine et des principes de l'ordre social : devant ce public de croyants sincères, de conservateurs effarés, de mondains habiles, quelle figure peut faire une science toute

d'érudition et de subtile analyse? » Quels sont donc les torts et les faiblesses de la théologie catholique française? On peut déjà les saisir dans les dernières paroles que nous venons de citer. Elle parle « au nom des sentiments de l'âme humaine et des principes de l'ordre social ; » elle défend sa foi « au nom des principes philosophiques, sociaux, politiques, abandonnant à ses adversaires la science des textes et les discussions du dogme ; » au savant, au philosophe, elle réplique « en montrant les grandes œuvres morales et sociales de la religion ; » mais là n'est pas, selon M. Vacherot, la question ; et qu'est-ce, au fond, qu'une telle apologétique? « Une œuvre brillante et facile de lieux communs oratoires. » Cela ne prouve absolument rien. « La critique entend tout cela et passe outre. Elle n'a pas, comme la tradition, un mot d'ordre auquel elle se rallie. Et même, à la grande joie de ses adversaires, il arrive à ses organes de se diviser et de se contredire, tandis que, dans le camp de la tradition, on marche à l'ennemi sous l'empire de la consigne. » Et voilà pourquoi les théologiens ne répondent pas. « De science et de critique proprement dite, » ils ne peuvent pas en avoir, puisqu'ils sont « au service d'une doctrine arrêtée ; » aussi les conclusions de la critique demeurent scientifiquement établies et démontrées, attendant des réponses qui ne sont pas encore venues et qui probablement ne viendront pas. « Comment s'y prendra la théologie catholique pour percer une armure faite de textes et de formules ? Nous sommes curieux et quelque peu impatients de la voir *enfin* à l'œuvre. » Voilà, résumé et condensé, toute la thèse de M. Vacherot.

Ainsi donc, d'abord, ce qu'a fait la théologie catholique en ce siècle est superflu et sans valeur. A cette accusation de superfluité nous répondrons par une raison de nécessité ; à cette appréciation philosophique erronée nous opposerons la portée rigoureusement démonstrative, dans les questions philosophiques comme dans les discussions théologiques, de cette preuve morale et sociale si légèrement traitée par M. Vacherot.

Nous laissons donc de côté l'étrange revue, passée par lui, des écrivains catholiques contemporains et de leurs œuvres. Certes, nous aurions beaucoup à relever dans cette énumération arbitraire et ces appréciations incomplètes. Nous aurions surtout à signaler d'étonnants oublis. Mais, nous l'avons dit, nous voulons éviter toute question de personnes, pour rester dans les hauteurs philosophiques de ce débat. Dieu nous garde d'ailleurs de toute parole qui pourrait être amère ! Nous ne pouvons toutefois nous défendre d'un triste étonnement en voyant un philosophe sérieux porter des accusations aussi graves contre la théologie catholique de son temps, avec une

ignorance des hommes et des choses qu'il faut bien accuser de légèreté, puisqu'on ne peut la taxer de mauvaise foi.

Il semblerait, à lire M. Vacherot, qu'il n'y a aujourd'hui qu'une question religieuse, la question critique, et que, toutes les fois que l'apologétique chrétienne s'occupe d'autre chose que de faits et de textes, elle perd son temps. Mais, sans méconnaître l'importance souveraine des débats soulevés par la critique rationaliste appliquée aux livres saints et aux origines chrétiennes, nous ferons cependant plus de cas que M. Vacherot lui-même de la métaphysique et de la philosophie. Logiquement, il est des questions préliminaires qu'il faut aborder, même avec les exégètes, avant d'en arriver aux discussions purement critiques, aux preuves positives de la révélation. Et, en fait, ce ne sont pas les critiques que, depuis le commencement de ce siècle et jusqu'à ces dernières années, le clergé de France a trouvés devant lui, ce sont les philosophes, si toutefois ce n'est pas profaner un tel nom que de l'appliquer indistinctement à toutes les écoles de la libre pensée parmi nous.

L'apologétique chrétienne, depuis Tertullien et Origène jusqu'à saint Thomas et jusqu'à nos jours, se meut dans deux ordres de questions très-distinctes, mais également nécessaires, et que les théologiens et les écrivains catholiques ne peuvent pas sacrifier. Les unes constituent la base de la démonstration évangélique, répondent aux fins de non-recevoir de la philosophie, et traitent de ce qu'on a appelé les *préambules de la foi*. Les autres sont la démonstration elle-même, les preuves directes et positives qui concluent immédiatement à la divinité du christianisme, tandis que la solution des questions préliminaires prépare seulement à cette conclusion. Sans doute, dès qu'on a fourni l'une quelconque des preuves positives du christianisme, la conclusion est légitime et l'acte de foi possible, et un apologiste peut, à bon droit, s'établir directement sur ce terrain-là; mais il n'en reste pas moins que l'apologétique chrétienne, envisagée dans son ensemble, suppose logiquement certaines questions préalables qui sont de son domaine inaliénable, et sans lesquelles elle resterait incomplète et mutilée; questions toujours les mêmes, car au fond elles ne sont rien moins que la philosophie, immuables par conséquent comme l'objet même de la philosophie, mais changeant sans cesse d'aspect selon les évolutions toujours nouvelles de la pensée humaine.

Tel est donc le domaine complet de l'apologétique : universel, en quelque sorte, et sans limites; puisque, d'une part, les questions philosophiques, si vastes déjà, n'en sont que les préliminaires, et que, d'autre part, si les faits et les textes que débat la critique ap-

partiennent aux preuves positives de la révélation, il s'en faut qu'il les embrasse toutes; ou, pour mieux dire, ici le champ de l'apologétique s'agrandit encore indéfiniment, car tout peut être invoqué pour ou contre la religion. On comprend dès lors pourquoi, indépendamment même des raisons morales qui éterniseront la révolte du cœur humain contre le christianisme, la théologie catholique n'en aura jamais fini avec les contradictions de l'esprit, et sera obligée, de siècle en siècle, à recommencer contre des objections perpétuellement renaissantes une perpétuelle apologie. Or, il en est des théologiens comme de tout le monde : *Non omnia possumus omnes*, et on ne peut raisonnablement demander à la théologie d'un siècle et d'un pays qu'une chose, c'est qu'elle réponde aux besoins de ce siècle et de ce pays.

Eh bien, la théologie catholique française a-t-elle été aussi insuffisante à répondre aux besoins religieux de la France que le prétend M. Vacherot? A ce même reproche, fait dès le commencement de ce siècle au clergé français revenu de l'exil, nous nous rappelons une réponse éloquente du P. Mac Carty : « Ah ! Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, te convient-il de demander, les mains encore teintes de leur sang, pourquoi ils sont muets? » Ils ne l'étaient pas, cependant, tant s'en faut. Ce n'est pas ici le lieu de raconter tout ce qu'a fait, en un siècle si troublé et à travers des temps quelquefois si difficiles, ce clergé de France si peu nombreux d'abord, si surchargé toujours; mais l'avenir le dira à sa gloire. Quand le dix-huitième siècle avait tout mis en question, quand des ouvrages comme *le Système de la nature*, du baron d'Holbach, comme le livre de *l'Esprit*, d'Helvétius, avaient paru; quand Rousseau et les encyclopédistes attaquaient les fondements mêmes de la révélation en portant le débat, moins sur les preuves positives du christianisme, que sur certaines fins de non-recevoir qui sont du domaine de la discussion rationnelle; quand, enfin, au commencement de notre dix-neuvième siècle, l'athéisme et le matérialisme régnaient dans les chaires publiques de France, est-ce que les apologistes ne devaient pas accourir là précisément où était l'ennemi et porter la défense là où se montrait l'attaque? Certes, aux pauvres et ignorantes plaisanteries de Voltaire, dont rougissent les critiques d'aujourd'hui, l'abbé Guénée et l'abbé Duclos suffisaient largement. La philosophie du dix-neuvième siècle, et c'est la gloire incontestable des Maine de Biran, des Royer-Collard, de M. Cousin et de ses disciples, a chassé du sol français, pour toujours, croyions-nous naïvement quand nous étions jeune et peu familiarisé encore avec l'histoire de l'esprit humain, les honteuses doc-

trines de l'athéisme et du matérialisme. Mais est-ce que dans cette tâche les théologiens et les écrivains catholiques n'ont pas eu leur grande part? Est-ce que la jeunesse ne se suspendait pas avec enthousiasme aux lèvres de ce précurseur des Lacordaire et des Ravignan, l'abbé Frayssinous, démontrant Dieu, l'âme, le devoir, la vie future à une génération qui avait vu le nom même de Dieu proscrit à l'Académie française, et qui, en sortant des conférences de Saint-Sulpice, pouvait entendre dans nos grandes écoles, comme cela s'est vu de nos jours, la négation de ces fondamentales vérités? — Il est vrai que M. Vacherot nie la valeur des démonstrations philosophiques du P. Hyacinthe contre la morale indépendante, par ce seul et bel argument qu'un orateur sacré dans sa chaire, pas plus sans doute qu'un professeur de philosophie dans la sienne, ne peut donner de bonnes raisons philosophiques; cela est le privilége exclusif des gens qui font des livres! — Plus tard, quand le chef de l'école éclectique, rapportant de l'Allemagne non pas la critique, mais des tendances hégéliennes, parut glisser sur la pente des formules panthéistiques, est-ce que nous n'avons pas rappelé, et trop durement, peut-être, au giron d'une saine philosophie ses idées errantes? Quelle était alors la question fondamentale débattue entre le rationalisme et nous? La question des rapports de la raison et de la foi : eh bien, est-ce que nous avons laissé sans contradiction et sans réponse la conception erronée de la philosophie et de la religion dont M. Cousin, hélas! n'a jamais voulu se départir? Et en s'obstinant non-seulement à séparer la philosophie de la religion, mais à placer au sommet de la pensée humaine la raison pure, la philosophie indépendante, à ce point de vue, d'une religion même révélée, si en fait elle existait, indépendante de Dieu même, M. Cousin est-il parvenu à démontrer ce sophisme évident? Enfin, quand cette conception de la philosophie, transportée par les professeurs universitaires dans l'enseignement, menaçait d'anéantir d'un coup, sur le seuil même de cette science, la foi dans l'esprit de la jeunesse catholique, est-ce qu'une formidable réclamation, aboutissant enfin à la liberté de l'enseignement ne vous a pas répondu? En un mot, est-ce que cette question des rapports de la raison et de la foi, qui était alors la vraie question française, n'a pas été admirablement traitée par les philosophes de l'Église? Prenons maintenant les plus accrédités disciples de M. Cousin, MM. Saisset et Simon : qu'ont-ils établi contre nous? Sont-ils parvenus à ajouter quoi que ce soit, une thèse, un argument, un mot au vieux déisme de Rousseau et créé une situation en rien nouvelle à l'apologétique contemporaine? Avant la crise philosophique actuelle, où étaient les dissidents de la philosophie régnante? M. Va-

cherot en sait quelque chose, et il sait aussi de quel côté sont venus contre ses hardies doctrines les plus rudes coups. Il s'indigne du mot sophistique prononcé dans cette polémique; mais le mot est juste, et il restera. Quiconque tourne la science à ruiner ces grandes et fondamentales vérités qui sont, comme le disait M. Cousin, le patrimoine de l'humanité et sur lesquelles ici-bas tout repose, celui-là appartient, par ses doctrines, à la race des sophistes, non à celle des philosophes, et cette formule panthéiste qui résume la pensée de M. Vacherot : *Dieu est l'idéal du monde, et le monde est la réalité de Dieu*, est, bon gré, mal gré, de la sophistique, non de la philosophie. Qu'importe la différence des méthodes, si les résultats sont les mêmes ? Mais où était alors, en France, l'école critique? On ne la connaissait pas. Elle nous menaçait si peu que quand le R. P. de Valroger, dont M. Vacherot paraît ignorer le nom, en signala ici même, il y a quelques années, l'apparition, plusieurs, ne soupçonnant pas assez le danger, crurent ses révélations inopportunes et ses appréciations exagérées. Et nous nous rappelons encore l'éclat de rire retentissant du docteur de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, avec lequel nous nous trouvions aller à Rome en 1862, quand, causant avec lui sur le pont du bateau à vapeur, nous semblions prendre au sérieux la science hébraïque de M. Renan.

Voilà donc pourquoi en France l'apologétique jusqu'ici n'a point porté principalement sur les questions critiques, mais sur les questions philosophiques. On s'est préoccupé naturellement, en France, de l'ennemi qui était là plus que de celui avec lequel la théologie catholique était aux prises au delà du Rhin. Et sur ce terrain des discussions philosophiques, le champ de la polémique, depuis quelques années, s'est agrandi encore : la recrudescence passagère d'athéisme, de matérialisme, de positivisme, de panthéisme et de morale indépendante, dont nous sommes témoins, a ouvert à la théologie catholique, comme à la philosophie spiritualiste, de nouveaux horizons. M. Vacherot s'étonne que nous n'abandonnions pas l'honneur de cette polémique « à la philosophie spiritualiste ». Non ; ce terrain est le nôtre, et nous ne le déserterons pas. Jamais la théologie catholique n'a failli à défendre la raison menacée. Vous nous accusez d'abaisser la philosophie en la proclamant la servante de la théologie ; et nous pourrions citer tel philosophe spiritualiste, très-ardent à la lutte contre le matérialisme contemporain, qui prend quelquefois la peine de déclarer qu'il n'entend servir en rien la théologie et qu'il répudie toute alliance avec elle, comme si une telle alliance abaissait nécessairement ou compromettait la science. Crainte naïve, en vérité, et déclarations bien superflues. Est-ce que

vous pouvez changer en rien l'ordre logique des choses et faire que les préliminaires de la théologie n'en soient pas les préliminaires? J'en demande bien pardon à M. Janet, mais forcément, par la nature même des choses, je le répète, un philosophe n'est que la moitié d'un théologien, de même qu'un honnête homme n'est que la moitié d'un chrétien. Notre philosophie est aussi complète que la vôtre, et nous ne perdons rien, pas un iota de la science, en entrant dans le monde supérieur des vérités révélées, de même que le chrétien ne perd rien des vertus naturelles en greffant par-dessus les vertus surnaturelles. Malgré vous, philosophes, vous servez la théologie, et vous faites l'œuvre des théologiens quand vous démontrez scientifiquement, contre toute négation qui les attaque, ces vérités qui sont les fondements mêmes de la théologie, le Dieu personnel, l'âme spirituelle, libre et immortelle, la sainte loi du devoir. De même que nous sommes aussi, nous, vos auxiliaires quand nous défendons ces mêmes vérités, qui nous appartiennent comme à vous et que nous pouvons établir sans le secours d'aucun texte révélé, mais comme vous, par les mêmes arguments que vous, par la raison toute seule, selon que l'a déclaré expressément le Saint-Père dans des propositions fameuses et non oubliées. Et même, avouez-le, même parmi tous les dissolvants qui rongent incessamment la foi des hommes, sans le christianisme qui parle à tous, grands et petits, aux enfants, aux femmes, au peuple comme aux savants, que deviendraient, sous la seule garde de la philosophie qui ne parle qu'au petit nombre et qui ne sera jamais populaire, que deviendraient les croyances rationnelles elles-mêmes ? C'est la foi qui a toujours été parmi nous et qui restera le plus ferme appui de la raison. Aussi, les études philosophiques ont-elles toujours fleuri dans l'Église ; aux premiers temps chrétiens, à l'époque des saint Justin, des Clément d'Alexandrie, des Origène, des saint Augustin ; comme au moyen âge, dans les grandes universités qu'illustraient Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure et Duns Scot ; comme au dix-septième siècle avec Malebranche, Bossuet et Fénelon, contemporains de Descartes et de Leibnitz, et comme de nos jours, enfin, où les droits de la raison et de la science ont été proclamés si haut par le souverain pontife, et où les écrits des philosophes de l'Église, pour ne rien dire des écrivains laïques, en France seulement, se tiendront glorieusement devant la postérité en face des œuvres de la philosophie rationaliste contemporaine.

En résumé donc, l'apologétique n'est pas tout entière dans la critique, et si en France la théologie est descendue le plus souvent sur d'autres terrains, ce n'est point par tactique ni par impuissance, mais par raison et nécessité ; c'est que d'autres adversaires étaient

là et que les critiques n'étaient pas venus encore. Quand ils se sont montrés, quelle réponse ont-ils reçue? Avant de le dire, voyons ce que valent les théories de M. Vacherot sur la portée des démonstrations empruntées à l'ordre moral et social et sur les étranges conditions qu'il assigne à l'apologétique chrétienne en face de la critique. Là surtout est l'intérêt philosophique de la discussion que nous instituons avec lui.

II

Dans un livre qui fit scandale par la violence et l'insolence des attaques, un jeune homme à peine sorti de l'École normale alors dirigée, croyons-nous, par M. Vacherot, écrivait : « Je fais deux parts de moi-même : l'homme ordinaire, qui boit, qui mange, qui fait ses affaires ; je laisse cet homme à la porte. L'autre homme, à qui je permets l'accès de la philosophie, ne sait pas que le public existe. Qu'on puisse tirer de la vérité des effets utiles, il ne l'a jamais soupçonné. A vrai dire, ce n'est pas un homme, c'est un instrument doué de la faculté de voir et de raisonner. Vous croyez qu'il souhaite autoriser le sens commun et prouver le monde extérieur? Point du tout ; que le genre humain se trompe ou non, que la matière soit une chose réelle ou une apparence illusoire, il n'y met point de différence. — Mais, lui dit M. Royer-Collard, vous établissez la révolution dans l'esprit des Français. — Je n'en sais rien. Est-ce qu'il y a des Français? » Ainsi parlait M. Taine.

M. Renan a dit de même : « Semblables à de purs esprits placés en dehors des intérêts, des passions, des événements de leur époque, les chefs de la pensée abstraite ne se doutaient pas qu'il y eût une société humaine, ou du moins ils spéculaient comme s'il n'y en avait pas. Leur fière pensée ne se fût pas détournée d'un pas pour d'*humbles soucis* étrangers à la passion du vrai. »

Est-ce par une secrète affinité dans les doctrines, ou du moins dans les conséquences des doctrines, que M. Vacherot professe la même théorie? Car cette théorie est impliquée dans le reproche du brillant lieu commun oratoire adressé simultanément par lui à la théologie catholique et aux politiques, aux moralistes, aux artistes ses auxiliaires. Quoi qu'il en soit, nous trouvons bien autrement philosophiques ces paroles de M. de Bonald : « Il y a de grands désordres où il y a de grandes erreurs, et de grandes erreurs où il y a de grands désordres. » La sophistique, à nos yeux, est à la fois la cause

et le signe des décadences, et nous maintenons absolument le droit de la philosophie et de la théologie, ou pour mieux dire du sens commun, à juger l'arbre par ses fruits et les systèmes par leurs conséquences. Cette méthode, il est vrai, n'éclaire pas toujours les choses par le dedans et ne saurait dispenser d'étudier les questions en elles-mêmes ; mais pour n'être qu'indirecte, elle n'en est pas moins concluante. Elle vaudra éternellement, en philosophie, contre le matérialisme, l'athéisme, et cette autre négation de Dieu plus raffinée que les panthéistes de toute nuance enveloppent sous leurs formules mobiles et changeantes. Grâce à Dieu, l'humanité n'est pas sceptique et ne le sera jamais. La société croulerait si elle ne vivait plus de certaines vérités et croyances, bases nécessaires des institutions sociales, comme croulerait un édifice dont on aurait miné les fondements. La raison humaine périrait si les sophistes pouvaient jamais faire à ce degré le vide en elle et y anéantir ces idées éternelles, ces intuitions impératives qui la constituent. C'est pourquoi les sophistes peuvent avoir leur règne d'un moment à une certaine heure d'un siècle et sur une génération, et c'en est assez assurément pour exciter le zèle des philosophes et des théologiens. Mais régner sur le monde, eux, jamais. Comme ces nuages d'insectes rongeurs qui s'abattent quelquefois sur les plaines de l'Algérie ; une moisson disparaît sur leur passage, mais le même souffle qui les a amenés les emporte bientôt à la mer. Eh bien, ces vérités nécessaires à la vie morale et sociale de l'humanité jugent d'avance les systèmes. Toute doctrine convaincue d'être, par des conséquences logiques, inhérente à ces principes et indépendante des illusions personnelles et des intentions honnêtes, en contradiction avec les conditions de la vie des peuples, est irrévocablement condamnée. Quand donc, au nom d'une science matérialiste, on vient nier, par exemple, le libre arbitre, condition nécessaire de la morale et par conséquent de la société, avant même tout examen des faits, un philosophe est en droit de dire : Non, vous n'êtes pas la vraie science, puisque vous n'êtes pas la vérité, et vous n'êtes pas la vérité parce qu'avec vous l'humanité ne pourrait vivre. D'avance, il est certain, ou que les faits sont mal observés ou que la conséquence désastreuse ne ressort pas des faits.

Ce qui est ici le droit de la philosophie l'est aussi de la théologie. Elle aussi, devant la logique, peut et doit « invoquer les principes de l'ordre social ; » et si les théologiens désertaient les questions sociales, et les riches et belles considérations qu'elles fournissent non pas seulement à l'éloquence mais à la démonstration, ils appauvriraient et affaibliraient étrangement l'apologétique. Quant à nous, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que les objections contre

le christianisme empruntées à cet ordre d'idées ne peuvent pas être repoussées par des fins de non-recevoir ; nous sommes obligés d'y répondre, parce que le christianisme, s'il est d'origine divine, ne peut pas ne pas être en harmonie soit avec la nature humaine, qui est l'œuvre de Dieu, soit avec la société, qui, considérée en elle-même, dans ses principes essentiels et non pas dans ses formes accidentelles, est aussi de droit divin. Toute objection qui tendrait à prouver que la doctrine chrétienne viole une loi fondamentale de l'esprit ou du cœur humain, ou qu'elle est destructive de la famille, ou qu'elle est incompatible avec l'état social, qu'elle oppose un obstacle réel au bien véritable et aux progrès légitimes des sociétés, cette objection concluerait à bon droit contre le christianisme si ces prémisses étaient démontrées. Voilà pourquoi, non-seulement de nos jours mais dès les premiers temps chrétiens, les considérations empruntées aux intérêts moraux et sociaux de l'humanité ont tenu une si grande place dans l'apologétique ; c'est au point qu'Origène, avant de commencer contre Celse cette discussion métaphysique et critique admirable où le grand philosophe alexandrin a posé pour jamais les bases de la démonstration évangélique, hésite et s'arrête : la preuve morale lui paraît si éclatante que les autres lui semblent superflues. Et sans cesse il y revient, sans cesse, opposant à la corruption païenne les vertus que le christianisme a fait apparaître sur la terre, il reproduit sa triomphante question : « Comment, si le christianisme a pour origine l'illusion et l'erreur, a-t-il pu être la source de tant de biens pour les hommes ? » Les Pères du quatrième siècle, moins occupés à combattre le paganisme vaincu et à défendre le christianisme triomphant qu'à déployer les richesses du dogme chrétien, ont donné les plus beaux développements à la preuve dont nous maintenons ici, contre M. Vacherot, la légitimité et la valeur démonstrative. Le moyen âge, à qui l'apologétique était moins nécessaire, s'en est moins préoccupé peut-être ; mais les temps modernes, où les questions sociales, et ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, prennent une importance qui grandit chaque jour, ne pouvaient que donner aussi une place plus grande à cette indispensable partie de l'apologétique ; aussi cette preuve, sous la plume de nos grands écrivains et sur les lèvres de nos grands orateurs, de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, Ozanam, M. de Montalembert, les PP. Lacordaire et de Ravignan, et leurs successeurs, les PP. Félix et Hyacinthe, pour ne nommer que les plus illustres, et sans parler des écrivains catholiques de la presse quotidienne, qui sont sans cesse appelés sur ce terrain, a pris des proportions et une splendeur qu'elle n'avait jamais eues. La partie métaphysique du *Génie du christianisme* a vieilli

peut-être, mais la preuve morale tirée des bienfaits et des œuvres du christianisme n'a rien perdu de sa force et de son éclat. M. de Maistre, dans un de ses plus beaux chapitres du livre du *Pape*, le chapitre sur le célibat ecclésiastique, a indiqué en quelques paroles magistrales la richesse de cette preuve : « Il n'y a pas de dogme dans l'Église catholique, dit-il, il n'y a pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine... Le développement de cette proposition, ajoute-t-il, fournirait le sujet d'un ouvrage intéressant. » Et lui-même faisait immédiatement l'application de ce principe à l'institution chrétienne de la confession, dont il montrait l'harmonie avec les secrets besoins du cœur humain ; c'est une de ses plus éloquentes pages. Ces paroles de M. de Maistre, qui entr'ouvrent déjà de si beaux horizons devant l'apologiste, sont loin encore de tout montrer. Toutes les grandes tendances de l'esprit et du cœur, toutes les aspirations légitimes de l'humanité appartiennent à cette preuve, et le P. Félix est en plein dans l'apologétique, dans une apologétique démonstrative en soi, quoi qu'en pense M. Vacherot, et nécessaire au dix-neuvième siècle, quand il examine les rapports du christianisme avec le progrès sous toutes ses formes, et même avec l'art. Et à ce point de vue, selon nous, certains écrits esthétiques de M. de Montalembert et le beau livre de M. Rio, *l'Art chrétien*, peuvent être considérés, sinon comme des œuvres apologétiques, du moins comme fournissant des armes à l'apologie. Jusqu'où cette preuve ne peut-elle pas s'étendre? C'est l'honneur et la force du christianisme d'être le bienfaiteur et le soutien de la société, comme il est l'illuminateur et l'appui de la raison. La coalition, le mot est de M. Vacherot, des artistes, des moralistes, des économistes, des politiques, des historiens, avec les théologiens, n'a donc rien qui doive surprendre ; l'apologétique chrétienne touche à tout, et appelle à elle en foule tous les talents.

M. Vacherot reconnaît lui-même la popularité et la gloire de cette preuve. « Quand les théologiens, dit-il, demandent à la foule qui se presse autour de leurs chaires ou au grand public religieux qui les lit ce que pèse la religion et ce que pèse la philosophie dans la balance des grands intérêts sociaux, quand ils montrent la morale enseignée au peuple, la charité pratiquée en grand par le christianisme ; quand ils font voir le vide immense que laisserait la religion dans l'ordre moral des sociétés humaines si elle venait à s'en retirer tout à coup ; quand ils font ressortir par contraste l'insuffisance et l'impuissance des doctrines philosophiques à remplir la mission que jusqu'ici l'histoire assigne aux institutions religieuses, alors leur triomphe est

certain sur le grand théâtre où se déploient leur logique et leur éloquence. » — L'aveu est du moins précieux à recueillir. — Mais M. Vacherot ajoute : « Pendant que la critique demande ses comptes à la théologie, celle-ci invite le peuple à monter au Capitole pour rendre grâces aux dieux des grands services rendus par le christianisme au monde. L'histoire dit que les accusateurs eux-mêmes de Scipion suivirent le peuple. L'histoire dira-t-elle aussi que nos philosophes se sont associés aux démonstrations populaires provoquées par l'éloquence des théologiens ? » Populaires tant que vous voudrez, mais non moins concluantes, pour cela ; parce que c'est le bon sens qui parle ici, ce bon sens, si discrédité auprès des critiques, mais qui n'en continuera pas moins à triompher dans le monde tant que les sophistes n'auront pas changé la logique de l'humanité.

Nous allons peut-être étonner M. Vacherot, mais loin de reprocher aux apologistes du christianisme « d'associer sa cause à celle de l'ordre social et de la moralité publique, » de le défendre « au nom des principes de l'ordre social, » notre regret serait plutôt de ne pas voir les questions sociales plus généralement et plus sérieusement étudiées du point de vue chrétien. Le grand courant des idées modernes se porte de ce côté beaucoup plus que du côté de l'exégèse et de la critique, ou même des études scientifiques. L'objection scientifique a grandi sans doute par le progrès des sciences naturelles, et il devient plus que jamais nécessaire aux théologiens de pouvoir soutenir aussi le débat sur ce terrain et de ne pas abandonner l'honneur de ces luttes aux seuls écrivains laïques. Cependant l'objection aujourd'hui la plus populaire, par conséquent la plus redoutable, c'est moins l'objection scientifique, c'est-à-dire l'incompatibilité prétendue du christianisme avec les découvertes de la science, que l'objection sociale, c'est-à-dire les malentendus persistants semés par les ennemis de la religion entre les peuples et elle. Combien au dix-huitième siècle les apôtres de la tolérance ne se prévalurent-ils pas contre nous de certaines idées humanitaires, thème habituel de leurs déclamations, qui nous appartenaient plus qu'à eux, et qui étaient de notre langue avant d'être de la leur ! On ne sut pas assez alors, du moins c'est notre opinion, revendiquer pour le christianisme l'honneur de certaines doctrines qui enivraient les peuples et qu'on tournait, au détriment de tous, contre la religion, quand au contraire elles avaient une origine évangélique et eussent pu, si elles fussent restées chrétiennes, si elles n'eussent pas été détournées de leur source et corrompues, n'être en définitive que le christianisme pénétrant plus profondément les idées, les lois, les mœurs. Et, si aujourd'hui, les questions de droit public dans

leurs rapports avec la religion n'ont pas diminué d'importance, cependant de plus redoutables problèmes, les problèmes sociaux, ont été posés. Bien des gens ne soupçonnaient pas, à la veille du 24 février 1848, les progrès que les masses avaient faits sous ce rapport, et grande fut la stupeur le lendemain. Ces questions, depuis vingt ans, ont-elles disparu? Non, puisqu'elles n'ont pas été résolues. Elles fermentent, au contraire, plus activement, menaçant de plus grands périls la société et la religion elle-même, car à plus d'un symptôme il est trop visible que la direction de ce mouvement aujourd'hui n'est pas chrétienne, et que les ouvriers, égarés et irrités, entendent résoudre sans la religion et contre la religion les formidables questions qu'ils agitent. Ils le déclarent nettement dans leurs congrès internationaux, où sont certainement les chefs véritables et les plus avancés du mouvement, et quiconque a fréquenté les réunions ouvrières de Paris sait quelles méfiances profondes, pour ne rien dire de plus, à l'endroit des principes chrétiens, on y rencontre. On l'a bien vu aux récentes réunions du Vaux-Hall, où, devant deux mille personnes, un orateur ayant simplement prononcé le mot de « foi chrétienne, » dut quitter la tribune devant une explosion de protestations. Et certes il ne faut pas s'en étonner, quand on voit l'acharnement avec lequel une certaine presse, trop écoutée des masses, défigure sans cesse l'influence sociale du christianisme et calomnie ses doctrines. Il y aura là un jour, je le crains, un sujet de grave accusation contre la politique aveuglée qui a favorisé ces attaques en restreignant la défense. Quoi qu'il en soit, on fait la guerre aujourd'hui au christianisme sur le terrain de l'économie politique et sociale ; c'est sur ce terrain-là aussi qu'il faut le défendre : cette thèse est d'ailleurs si magnifique! nous sommes si sûrs ici encore d'être sur le roc, d'avoir la pleine vérité des principes! Et nous sommes si sûrs également de ne pas nous égarer dans nos déductions tant que nous nous tiendrons à l'ancre ferme du Symbole et des définitions de l'Église! Rien ne se fait ici-bas sans la permission et la direction de la Providence, et dans ces grands mouvements qui se manifestent à certains moments de l'histoire au sein des peuples, Dieu a ses desseins. Si aujourd'hui la tendance générale, si un courant invincible est du côté des questions sociales, ne serait-ce pas que l'ère d'une plus large pénétration du christianisme dans les institutions et les mœurs des peuples est venue? Les principes chrétiens de justice et de charité ont renouvelé l'ancien monde, protégé l'enfant, relevé la femme, affranchi l'esclave, amélioré les lois civiles, renouvelé le droit public; mais ont-ils donné, en fait de conséquences sociales, tout ce qu'ils peuvent donner? Et n'y aurait-il pas aujourd'hui une science économique chrétienne à essayer, celle

dont le P. Gratry a cherché les lois et marqué le but dans ses deux beaux volumes sur la loi de l'histoire? Voilà une apologétique toute nouvelle, en harmonie avec les profonds besoins des temps modernes, et où, sur les pas des plus illustres orateurs et écrivains catholiques de nos jours, il faut résolûment s'engager; non par peur de la critique, comme le dit puérilement M. Vacherot, non pour décliner des luttes redoutables, mais pour répondre à des nécessités qui s'imposent de plus en plus.

III

Cette prétendue peur de la critique s'explique pour M. Vacherot par cette raison que les théologiens ne peuvent pas être critiques et ne l'ont jamais été ; inconnue pendant dix-huit siècles de christianisme, « la critique est née de nos jours : » M. Renan l'a écrit et M. Vacherot l'a cru.

Sans doute, nous le répétons, la critique biblique n'est pas le seul moyen de démontrer logiquement la divinité du christianisme; mais qu'on ne puisse pas constituer une vraie science, une vraie critique, c'est-à-dire une étude impartiale des textes, par cela seul qu'on est chrétien, pourquoi donc? C'est comme si M. Vacherot prétendait qu'on ne peut constituer une véritable science de la philosophie à moins d'être sceptique, à moins de commencer par rejeter toute croyance à toute vérité, par faire le vide complet dans son âme et prendre pour point de départ non le doute méthodique de Descartes, mais le doute réel et absolu. Si c'est ainsi que M. Vacherot entend l'étude de la philosophie, à la bonne heure, nous lui accorderons alors qu'un croyant ne peut pas être critique, et que Clément d'Alexandrie, Origène, saint Jérôme, ne l'étaient pas. Mais s'il serait à la fois absurde et impossible de commencer, avant de philosopher, par vouloir ne plus croire à rien, si une croyance préalable à l'existence de Dieu, par exemple, n'empêche pas de discuter scientifiquement et librement les raisons de cette croyance, la valeur des preuves qui démontrent Dieu, pourquoi la foi chrétienne préalable empêcherait-elle le théologien d'examiner en toute sincérité, et abstraction faite de sa foi personnelle, en pur philologue, en simple historien, le sens des textes et la vérité des faits? Il le peut d'autant mieux, au contraire, qu'il doute moins et que son examen ne sera jamais troublé par la crainte importune de voir sa foi contredite et renversée.

Eh quoi ! quand Origène, rassemblant à grands frais de tous côtés toutes les versions existantes alors de la Bible, les rangeait, colonne par colonne, verset par verset, en face les unes des autres et du texte original, dans ces fameuses hexaples et octaples que toute l'antiquité a admirées, il ne cherchait pas sincèrement, à l'aide de toutes les ressources philologiques de son temps, le vrai sens des livres sacrés? Et quel critique moderne M. Vacherot connaît-il qui ait fait autant pour l'intelligence du texte? Quand saint Jérôme à Bethléem lisait, avec ce Juif payé si cher, la nuit, dans sa grotte, les saintes Écritures, et parcourait en tout sens la Judée en compagnie des plus doctes hommes de la synagogue pour s'aider, dans l'interprétation des écrivains sacrés, du vivant commentaire des lieux eux-mêmes, il ne cherchait pas, en philologue, en savant, avec une bonne foi parfaite, le sens exact des Écritures ! Et pourquoi donc insiste-t-il si fort dans ses écrits sur la nécessité de donner pour base à toute exégèse le sens historique, littéral, grammatical? En vérité, il faut être prévenu d'une manière étrange en faveur de la critique rationaliste de nos jours pour tomber dans d'aussi manifestes et injustes exagérations.

Qui ne voit, au contraire, étant donnée l'inspiration des livres saints, que les Pères de l'Église, que les philologues catholiques sont bien mieux placés pour les entendre que les critiques rationalistes, précisément parce qu'ils sont au point de vue véritable, tandis que les critiques n'y sont pas? On sait quelle est, en toutes choses, l'importance du point de vue pour la rectitude du regard. Il y a à ce sujet en physique une expérience bien connue : on vous présente des figures mêlées, brisées, confuses, où rien ne se peut discerner; regardez-les, au contraire, au moyen d'un instrument qui ramasse d'une certaine façon les rayons lumineux, immédiatement elles vous apparaissent rectifiées et parfaites. C'est ainsi que quand on s'obstine à regarder d'un point de vue opposé à la vérité les livres saints, le regard se trouble et ne voit que désordre et contradiction; mais placez-vous au vrai point de vue, au point de vue chrétien et catholique, soudain tout s'illumine et s'éclaircit, et le majestueux ensemble de ce livre admirable apparaît, malgré quelques ombres qui peuvent subsister çà et là encore, dans une lumière qui ravit. Nous nous rappelons à ce propos un mot juste et charmant de Mgr Manning, qui nous a été répété par celui-là même à qui il fut dit. Il revenait, après la cérémonie de son baptême, de l'église où il avait abjuré, en compagnie de l'illustre député irlandais M. Monsell, et, lui confiant sa joie de la vérité reconquise, il lui disait : « Avant d'être catholique, j'étais comme ceux qui ne regardent que du dehors les vitraux des vieilles cathédrales; ils ne voient que lignes confuses et couleurs salies de poussière; mais maintenant que je suis dans le temple ils

rayonnent à mes yeux de toutes leurs splendeurs. » Voilà comment la possession de la vérité biblique trouble le regard des Pères de l'Église et des théologiens.

Il est des théories préconçues lesquelles de leur nature s'opposent absolument à cet examen impartial et sincère qui est l'essence de la vraie critique et de la vraie science, ce sont celles des rationalistes, ce sont leurs doctrines négatives qui, leur dictant à eux, sur la nature des faits bibliques, des jugements arrêtés d'avance, leur défendent cette science véritablement désintéressée, dont ils s'arrogent superbement et dont M. Vacherot leur accorde crédulement le monopole.

Qu'on veuille bien, en effet, réfléchir à la différence de position logique qu'il y a ici entre les critiques rationalistes et nous. Nous, théologiens, nous acceptons pleinement les conditions de la critique scientifique telles que M. Vacherot lui-même les expose : « L'authenticité des textes à établir de la même façon, la réalité des faits à constater et à vérifier par les mêmes procédés que dans l'histoire politique, littéraire ou philosophique. » Pas un théologien ne récuse cela. « Les droits de la science, dirons-nous avec M. l'abbé Freppel, jamais nous n'avons songé à les contester. Pour que les diverses sciences atteignent leur fin, il faut qu'elles puissent se mouvoir librement dans la sphère d'activité dévolue à chacune. C'est leur droit, et le progrès ne devient possible qu'à cette condition. Comme l'a si bien dit le docteur suprême de la chrétienté, en parlant de la plus haute des sciences humaines, la philosophie possède aussi bien que les autres sciences le droit d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions auxquelles sa méthode la conduit. » Ce que le pape Pie IX a dit de la philosophie, nous le disons également de la critique. Notre foi ne s'y oppose en rien. Dans les discussions avec les critiques nous la réservons, et nous ne faisons pas reposer la démonstration de la foi sur la foi elle-même. Nous leur disons : Laissons pour le moment les questions philosophiques qui ne sont pas du domaine de la critique, qui sont d'une autre science ; voici les textes, attaquons-nous à ces textes avec tous les moyens d'investigation que la science possède, afin d'y chercher, sans préoccupation dogmatique aucune, le sens vrai et l'interprétation rigoureuse. Ne sommes-nous pas, je le demande, en tenant ce langage, dans les conditions les plus strictement scientifiques? Quand même nous irions plus loin, quand même nous poserions en principe, en *postulatum* nécessaire, — la possibilité du surnaturel, et il semble que nous aurions le droit d'aller jusque-là et de dire aux critiques : N'affirmons pas le surnaturel avant l'examen des textes, mais ne le nions pas non plus, — une critique scientifique nous serait possible encore, car de ce que le surnaturel en général est possible, il ne s'ensuit pas

qu'il existe: il ne s'ensuit pas surtout que tel fait est surnaturel. Il y a donc lieu encore alors d'examiner avec impartialité les textes et les témoignages. Mais ainsi ne procèdent pas les critiques rationalistes. Leur point de départ, quel est-il? La négation, la négation préalable du surnaturel. « Le premier principe de la critique, dit expressément M. Renan, c'est la négation du surnaturel. » Ils jugent donc d'avance et très-positivement les faits, ils ont une critique préconçue. Ce sont eux à qui l'on concède le privilége exclusif d'une critique indépendante, ce sont eux précisément, pour emprunter encore cette expression à M. Vacherot, qui sont forcés d'obéir à une consigne.

Et de fait, *ces savants*, que M. Vacherot appelle *modestes*, *ces honnêtes et un peu lourds savants*, comme il dit encore, *qui vivent dans la poussière des textes*, n'y vivent pas tellement qu'ils ne montent bien souvent, avant, pendant et après leur critique, dans d'autres régions. Ils sont beaucoup plus spéculatifs que M. Vacherot ne veut dire, et singulièrement amateurs de l'hypothèse. M. Vacherot croit que c'est de l'examen désintéressé des textes que sont sorties toutes ces métaphysiques étranges, toutes ces constructions religieuses fantastiques qui se succèdent en Allemagne, aussi nombreuses que les vapeurs qui passent incessamment dans ce ciel nébuleux. Il se trompe; c'est du cerveau des critiques. Des théories ont précédé et gouverné leur critique, gouverné aussi leurs conclusions. Ils interprètent, j'imagine, d'après certains principes, et il faut les avoir bien peu fréquentés pour croire que ces principes sont ceux de la pure philologie; non, ce sont des théories philosophiques, des *a priori*. C'est ainsi que, décidés d'avance à dénier à tout fait biblique tout caractère surnaturel, et à tout dogme chrétien tout sens suprarationnel et mystérieux, ils se sont jetés dans cette série d'étranges et contradictoires explications des faits bibliques et évangéliques qui se détruisent elles-mêmes, et dans une christologie et une théologie plus étranges encore, où rien ne se reconnaît plus du christianisme historique et apostolique, et où chaque critique transforme à plaisir, selon sa propre philosophie, l'antique *Credo*. Aussi bien n'est-ce pas à la suite du mouvement philosophique inauguré par Kant que le mouvement critique s'est produit? Et il n'y a qu'à ouvrir Strauss et qu'à se rappeler les procédés de M. Renan dans ce roman panthéiste qu'il a intitulé *Vie de Jésus*, pour voir à quel degré des théories préconçues s'imposent à cette exégèse fantaisiste.

Je n'en voudrais d'ailleurs, pour preuve, que les questions mêmes que nous pose M. Vacherot avec ce qu'il appelle « leurs solutions scientifiques. » Nous nions absolument que ces solutions soient scientifiques, et nous disons que manifestement elles dépassent les textes; elles n'y sont pas contenues, elles n'en sortent pas, elles n'appartien-

nent pas à la critique, elles n'ont nullement la valeur de conclusions scientifiques. « La critique, dit M. Vacherot, vaut pour tous les monuments religieux ou ne vaut pour aucun. » *Vaut* pour tous ou *ne vaut* pour aucun : Qu'est-ce que cela veut dire? M. Vacherot prétend-il que, par cela seul qu'on appliquerait à tous les cultes la même méthode, on arriverait nécessairement aux mêmes conclusions? Mais sans discuter en ce moment l'équivoque et le vague de cette formule, nous lui dénions hautement le caractère scientifique et critique que lui attribue M. Vacherot. Qui pose, en effet, ce dilemme? Qui institue cette disjonctive? Dans quels textes et dans quels faits est-elle incluse? Elle n'appartient à aucune exégèse; elle vient d'une théorie philosophique, elle implique un raisonnement que nous dirons tout à l'heure, et dès lors il n'est pas nécessaire d'être un savant bardé de grec et d'hébreu pour la discuter ; elle est justifiable, non de l'érudition, mais du bons sens. J'en dis autant de la solution suivante : « La véritable supériorité d'une religion sur une autre se mesure non plus sur son origine dite surnaturelle, mais sur son degré de valeur métaphysique et morale. » Qui ne voit encore du premier coup d'œil que nous sommes ici non plus dans l'exégèse et la critique, mais en pleine appréciation philosophique? Il est arrivé aux critiques exactement ce qui arrive aujourd'hui parmi nous aux matérialistes et aux positivistes. Vainement ils se vantent de rejeter toute métaphysique et de s'en tenir à l'expérience, à la science positive ; sans même avoir besoin de vérifier leur expérience et leur science, on repousse leur conclusion et on leur démontre qu'elle n'est pas, quoi qu'ils en aient, scientifique, mais métaphysique, qu'elle ne vient pas de l'expérience et qu'elle n'en peut pas venir, aucune expérience ne pouvant être faite sur le commencement et l'origine[1]. Ainsi pouvons-nous répondre aux critiques quand ils surajoutent aux données positives de l'érudition, comme dans les solutions exposées par M. Vacherot, les conclusions d'une doctrine philosophique, conclusions évidemment aussi fragiles que la doctrine elle-même. Et voilà le point précis où ils succombent, voilà pourquoi ils sont si peu d'accord entre eux et tombent dans des contradictions nécessaires dont nous triomphons à bon droit, quoi qu'en dise M. Vacherot, se réfutant les uns les autres, jonchant de la ruine des systèmes et des hypothèses tout le champ de la critique.

Comment d'ailleurs M. Vacherot ne voit-il pas le palpable paralogisme qu'il y a au fond de ces prétendues solutions? En définitive, serrées de près et dépouillées du luxe des mots, elles se résolvent

[1] Voir à ce sujet l'excellent travail de M. Caro dans le *Compte rendu de l'Acad. des sciences morales et politiques*, juillet 1868.

purement et simplement dans ce sophisme bien connu, qui consiste à conclure du particulier au général. Il y a un surnaturel mystique; donc il n'y en a point d'historique. Il y a de faux miracles; donc il n'y en a point de véritables. Pascal a répondu depuis longtemps à cela. Je sais bien que M. Renan trouve cette réponse grossière et prétend que les délicates questions critiques ne se laissent pas ramener à des termes d'une si rigoureuse simplicité; mais je sais aussi que le bon sens a été et sera l'éternel écueil des sophistes. Libre du reste à M. Vacherot de se contenter de cette logique sophistique; pour nous, nous ne la trouvons pas menaçante. Assurément, il y a une science des religions, et il doit y en avoir une, puisque toutes les religions, à l'exception du mosaïsme et du christianisme, sont d'origine humaine, en tant qu'elles se sont éloignées de la primitive révélation. Il y a donc lieu d'étudier comment elles ont commencé, grandi et fini. Il y a lieu de chercher à les comprendre, à déterminer la part d'erreur et de vérité qu'elles contiennent, à saisir leurs rapports avec la révélation véritable, comme déjà autrefois faisait Eusèbe, qui, un des premiers, a pratiqué la science comparée des religions. Mais quand, sous l'influence d'idées préconçues, de négations injustifiées, injustifiables, de fantaisies philosophiques qui passent et s'en vont comme des ombres, la critique, agrandissant outre mesure ses conclusions et les poussant au delà des faits et des textes, veut les imposer de force à toute religion, même à la véritable, c'est ici que nous l'arrêtons, au nom de la logique et de la science.

Et cependant, dit M. Vacherot, « la critique attend encore de votre part le premier mot d'une véritable réfutation. » Il est évident que M. Vacherot, dont nous ne voulons pas mettre en doute la bonne foi, ne connaît pas la critique allemande. Il s'imagine donc sincèrement que personne en Allemagne n'a répondu à Strauss. C'est la tactique de M. Renan de ne jamais citer que des critiques rationalistes et de faire croire ainsi à ceux qui le veulent bien qu'il n'y en a pas d'autres au delà du Rhin. Pour le dire ici en passant, ce nous est un assez grand sujet d'étonnement, à nous à qui pas une ligne peut-être de ce que M. Renan a écrit depuis qu'il écrit n'a échappé, que de constater sans cesse la déteinte de ses idées et de ses affirmations, non-seulement sur des littérateurs légers et sans philosophie aucune que des sophismes en beau style éblouiront toujours, mais encore sur des esprits comme M. Vacherot et autres, qui se piquent d'indépendance, et qui subissent, d'une façon véritablement surprenante, le *magisterium* peu glorieux d'un écrivain d'une aussi mince valeur philosophique. L'éblouissement de M. Vacherot est tel que, forcé de convenir que la *Vie de Jésus* de M. Renan n'est pas une œuvre de critique, il essaye cependant de justifier cet amas incohérent d'hypothèses par

cette raison que M. Renan ne s'est pas proposé « d'établir la vérité, mais d'aider simplement à la faire comprendre. » Nous ne pourrions ici nous empêcher de sourire en matière moins grave. Franchement, de ce livre, monsieur, ne parlons plus : *ceux qui sont morts sont morts*. Vous savez bien que l'Allemagne rationaliste elle-même l'a reçu avec dédain, et que, sous les coups de la critique catholique française, rien de ce livre n'est resté debout, ni ses bases philosophiques, ni sa méthode, ni ses thèses, ni ses hypothèses, ni ses conclusions, rien, absolument rien [1]. La critique française n'a eu ici qu'un tort, c'est de tant s'évertuer autour de ce livre. M. Vacherot, d'ailleurs, paraît ne pas mieux connaître la critique française que la critique allemande. Il oublie de mentionner des travaux comme la traduction de *l'Introduction historique et critique aux livres du Nouveau Testament*, de Reithmayr, si savamment développée par le P. de Valroger; *les Prophéties messianiques* et *les Évangiles et la critique*, par Mgr Meignan; les savants articles de M. l'abbé Le Hire. Comment se permet-il de juger des travaux qui exigent, pour être appréciés, une compétence (nous pouvons bien le dire sans lui manquer de respect) qu'il n'a pas. Singulière légèreté dans un homme grave! Étonnant exemple de l'influence sur un libre esprit de certaines idées et de certains hommes.

IV

Toutefois, et bien que les accusations de M. Vacherot contre la théologie contemporaine, réduites à leur juste valeur, nous paraissent avoir perdu singulièrement de leur importance, il y a, croyons-nous, de sérieux enseignements à en tirer.

Et d'abord il est manifeste, malgré la multiplicité et la gravité des luttes qui nous appellent sur d'autres terrains, que les questions critiques, si elles ne nous créent pas une situation aussi difficile que M. Vacherot se l'imagine, n'en sollicitent pas moins, aujourd'hui plus que jamais, notre plus sérieuse attention. Elles ont fait définitivement leur apparition en France; elles y ont trouvé des vulgarisateurs habiles, qui savent écrire et surtout affirmer; elles se glissent dans les revues mondaines et jusque dans les feuilles périodiques; elles ont produit quelques livres qui sont descendus jusque dans le peuple; beaucoup d'esprits en sont ou éblouis ou troublés. Disons-

[1] Pas même le mérite secondaire de l'art. Le P. Gratry a parfaitement démontré que l'auteur y viole perpétuellement la première loi du beau, et que, altérant profondément le type qu'il avait à peindre, et substituant sans cesse à ce type le sien, il a produit essentiellement une œuvre laide.

le donc, non pour accuser la génération qui a jusqu'ici combattu, mais pour éclairer celle qui doit porter le poids des luttes futures, il est temps qu'un vaste et profond mouvement d'études bibliques et patrologiques se fasse en France, comme il se fait en Allemagne; que les langues de la Bible et des Pères, que celle même de la critique allemande soient étudiées et plus généralement et plus profondément par le clergé français : une vaillante élite a suffi jusqu'ici aux nécessités de la polémique critique en France; il faut que cette élite devienne plus nombreuse pour faire face à plus d'ennemis.

En second lieu, comme moyen nécessaire de répondre à ce besoin, il est indispensable que nous puissions créer en France les institutions qui nous manquent. L'enseignement supérieur des sciences théologiques n'est pas suffisamment organisé parmi nous. Tant qu'il ne le sera pas, il y aura pour nous, dans cette lacune, une cause permanente d'infériorité. Nous avons aujourd'hui d'excellents petits séminaires où les études sont aussi fortes que dans n'importe quel collége de l'État; l'enseignement élémentaire de nos grands séminaires a cette solidité et cette sûreté qui permettent d'élever pardessus l'édifice d'une vraie science. Nous avons des ordres religieux florissants, abritant dans leurs cellules et sous leurs cloîtres le talent et le zèle. Ce qui nous fait défaut et nous condamne à des efforts isolés, partiels qui ne suffiraient plus aux besoins de l'avenir, c'est, je le répète, que l'enseignement supérieur des sciences sacrées n'est pas organisé parmi nous comme il l'est à Rome, en Allemagne, en Belgique et en Angleterre. Est-ce un vœu indiscret de notre part? mais parmi tous les espoirs qu'on peut fonder sur le concile, peut-être n'est-il pas défendu de compter celui de voir partir de l'assemblée œcuménique convoquée à Rome une puissante et féconde impulsion de ce côté.

Enfin, pour répondre aux conjectures de M. Vacherot sur ce qu'il appelle l'avenir de la théologie, oui, il y aura lieu, c'est aussi notre conviction, de se réjouir plus que de s'affliger de ce que la polémique critique a franchi le Rhin. L'esprit français, net et lucide, aux prises avec tous ces obscurs problèmes d'érudition qu'agite un peu pesamment l'Allemagne, y portera plus de rapidité et de lumière; et si, comme on l'a remarqué, toute grande hérésie a imprimé un mouvement d'ascension à la science catholique, on peut croire, sans témérité, que nos livres saints sortiront de toutes ces attaques d'autant plus vénérés que la discussion aura mis dans un plus grand jour leur caractère divin, et le christianisme d'autant plus affermi qu'il aura été plus fortement et plus vainement secoué jusque dans ses racines.

Mais la critique n'enrichira-t-elle la science théologique que grâce à une interprétation qui transformerait le dogme traditionnel? Les

exemples cités par M. Vacherot n'autorisent en rien cette pensée téméraire. « On sait, dit-il, qu'après avoir maintenu par tous les moyens le *dogme* contre les révélations des sciences physiques, la théologie a fini par leur faire une place dans ses textes, grâce aux ressources d'une habile et ingénieuse interprétation.» Mais c'est que les textes et le *dogme* se prêtaient parfaitement à cette interprétation ! Que M. Vacherot nous permette de le lui dire : ce sont là des questions scientifiques sur lesquelles l'Église laisse les savants discuter dans de très-larges limites. La Genèse est le magnifique préambule des lois de Moïse. Avant de dicter l'immortel Décalogue, Dieu a voulu se révéler comme le créateur de l'univers et le père des hommes : il a donné cette base puissante à ses commandements. La création du monde et de l'homme, voilà le dogme fondamental que l'Église lit dans le premier chapitre du premier des livres sacrés, et qui nous sépare à jamais de tout dualisme, de tout panthéisme, de tout matérialisme. Ce dogme était nécessaire et il suffisait au but du législateur hébreu. Oui, la science ici trouve une barrière. Qu'un système géologique ou autre aille à l'encontre de ce dogme fondamental et nie l'origine divine du monde et de l'homme, la théologie ne peut admettre ici aucune habileté d'interprétation en faveur de ce système ; mais la raison non moins que la théologie le condamne. Quant au mode de la création, voilà ce qu'il était moins nécessaire de préciser et ce qui est moins clair aussi dans l'Écriture. On voit bien des périodes dans l'ordonnance du monde, et des successions dans l'apparition des êtres ; mais enfin tout cela est très-sommaire, et sur le comment de toutes ces choses, je le répète, l'Église, qui ne prodigue pas les définitions, n'a rien prononcé et laisse aux théologiens comme aux savants large carrière. C'est ici, dirons-nous aux savants et aux théologiens, qu'avant de proclamer une opposition entre la science et les textes, il convient d'examiner s'il n'y aurait pas une explication capable de tout concilier. C'est ce qui a eu lieu pour les périodes. Pendant longtemps, cette question n'étant soulevée ni par les théologiens, ni par les savants, une interprétation rigoureuse du mot hébreu *jour* avait cours sans que personne songeât même à s'en inquiéter : les découvertes géologiques sont venues, la difficulté a surgi dès lors et est tombée d'elle-même quand on s'est aperçu que le mot de la Genèse, entendu jusqu'ici dans le sens précis de jour, pouvait se prendre aussi pour un laps de temps indéterminé. L'Église, sur ce point, a laissé parfaitement libres les exégètes et les géologues. Pour ce qui est du mouvement de la terre, la conciliation a fini par se faire d'une manière analogue : il a suffi de s'entendre sur le sens d'une métaphore. Il est donc puéril de venir nous parler sans cesse de Galilée, et souverainement injuste de répéter encore

que la Genèse a croulé sous le poids des siècles accumulés par la science. Mais non moins vaine que ces vieilles déclamations est l'hypothèse de M. Vacherot sur une transformation possible du dogme traditionnel, « grâce à des procédés d'habile et ingénieuse interprétation ; » comme, par contre, bien téméraires seraient de leur côté les exégètes et les théologiens qui voudraient poser à la science des barrières que l'Église ne pose pas. « Non, ne rétrécissons pas arbitrairement le champ de la liberté humaine. Gardons-nous bien d'identifier la Bible avec tel ou tel système cosmologique qui n'aurait d'autre garantie que des faits contestables, et ne rendons pas la religion solidaire d'une théorie toute personnelle; n'érigeons pas en dogme de foi ce qui n'est que le résultat de nos spéculations particulières. N'oublions jamais qu'il n'est permis à personne de poser des limites là où Dieu et l'Église n'en ont pas établies; laissons à la science la plénitude de ses droits, si nous voulons exiger d'elle l'entier accomplissement de ses devoirs. » Voilà ici la vérité des choses. Non; pas plus qu'aucune autre science, la critique ne nous inquiète; parce que notre Dieu est le Dieu des sciences et que, ni en philologie, ni en géologie, ni en histoire, ni en philosophie, ni en politique et en économie politique, ni dans la littérature et dans l'art, nulle part la vérité ne peut être opposée à la vérité. L'accord de toutes les sciences avec la révélation, voilà notre grande thèse, à laquelle chaque siècle tour à tour est chargé d'apporter sa démonstration.

L'abbé F. Lagrange,
Vicaire général d'Orléans.

PIERRE TAISAND

LETTRES INÉDITES

DE BOSSUET ET DE MADEMOISELLE DE SCUDÉRY

La suppression des couvents et des maisons religieuses, en 1789, a amené la ruine ou la dispersion d'un grand nombre de bibliothèques importantes. Parmi les livres qui ont échappé à ce grand naufrage, les uns ont pris place dans les établissements de l'État, les autres surnagent encore. Ces derniers reçoivent de temps en temps l'hospitalité chez quelque curieux. Celui-ci meurt, et alors ils recommencent leur course vagabonde, jusqu'au moment où un heureux hasard leur fait rencontrer un repos honorable et assuré dans quelque grand dépôt littéraire.

Il y a déjà quelques années, me trouvant accidentellement à Paris, pendant l'été, je montai un soir à la salle Silvestre. On était en train de faire la vente de la bibliothèque de M. Cayrol, cet amateur bien connu qui avait réuni tant de livres et de manuscrits dans sa demeure de Compiègne. Au moment où j'entrais, le libraire Potier, chargé de la vente, annonça l'article suivant : « *Recueil de bons mots*, 78 vol. in-8, manuscrits. » J'ouvris au hasard un de ces volumes. Ayant reconnu une écriture du temps de Louis XIV, je mis quelques enchères et la collection me fut adjugée pour une somme peu élevée. J'avais acheté sans savoir ce que j'achetais. Mais il y avait là, pour moi, tout le charme de l'inconnu, et je me réjouissais d'avance à l'idée de parcourir ce recueil et de chercher quel pouvait en être l'auteur, indication qui manquait au catalogue. Rentré chez moi, je me mis à l'œuvre et je ne tardai pas à découvrir que ces manuscrits provenaient et étaient l'ouvrage d'un célèbre jurisconsulte de la fin du dix-septième siècle, nommé Pierre Taisand.

Consacrons quelques détails à ce Pierre Taisand en insistant sur ses rapports avec la famille de Bossuet, ce qui nous permettra de publier quelques lettres inédites du célèbre évêque de Meaux.

Né à Dijon, le 7 janvier 1644, il fut, à l'âge de douze ans, envoyé au collége de Pont-à-Mousson, où il montra les plus heureuses dispositions. Il étudia ensuite deux ans à l'université de Toulouse et prit ses degrés à celle d'Orléans. Ayant suivi le barreau, il plaida sa première cause avec le plus grand succès au parlement de Dijon. Vers la fin de l'année 1672, muni de lettres de recommandation pour MM. de la Berchère, de Goupillière et de Fleury, il se rendit à Paris, où il fréquenta le barreau comme avocat. Au commencement de l'année suivante, il se préparait à parler devant le Parlement. Présenté par le comte de Tavanes au premier président, il en reçut un accueil très-favorable et parut digne d'avoir place dans les conférences qui se tenaient dans l'hôtel de ce dernier. En juin 1673, il revint à Dijon, où il se maria avec mademoiselle Marceline Du Bois.

Pierre Taisand était parent de Bossuet, alors évêque de Condom. Cette parenté lui ouvrit les maisons les plus recommandables pendant son séjour à Paris, qui dura un peu moins d'un an. Il fut même admis dans la société de mademoiselle de Scudéry qui, à cette date de 1673, recevait encore les samedis et les mardis, comme nous le verrons plus loin. Il trouva là un aliment pour ses goûts littéraires qui se développaient activement. Aussi, dans cette même année le voyons-nous concourir au prix fondé par Balzac, ainsi qu'au prix de poésie proposé par l'Académie française. Citons à ce propos la lettre que lui écrivait, le 27 juin 1673, Joly, second président à mortier au parlement de Dijon.

Monsieur,

Les livres que vous m'avés envoyez par M. le greffier Joly sont venus fort à propos, ayant le loisir de les lire pendant que nous sommes en cessation d'affaires, et que nous attendons le rétablissement de nos procureurs, ausquels on ne veut donner la permission de reprendre l'exercice de leurs charges qu'après qu'ils auront payé le premier terme de leur taxe.

Je n'avois encore rien vû de M. de Cordemoy, mais s'il continue de travailler sur quelque matière que ce soit, j'acheteray volontiers tous ses ouvrages ; il a autant d'ordre que de force d'esprit, et j'ay lû autrefois des traités *de Monsieur Descartes*, dont on admiroit les pensées et les raisonnemens, qui sont à mon avis bien au-dessous de ceux de *M. de Cordemoy* qui a l'avantage du stile et de l'expression, qui consiste en des termes purs et élégans, lesquels éclaircissent des choses abstraites dont il rend l'intelligence facile.

Le père Bouhours n'a point fait de tort par sa traduction aux passages de l'Écriture et des Pères, et l'histoire espagnole semble conserver l'air du païs et une certaine gravité qui a bonne grace.

Mais si je ne me connois pas beaucoup en prose, je me connois encore moins en vers, et cependant puisqu'il est libre de dire son sentiment de tout ce qui devient public; je remarque une grande facilité et du génie dans la poësie de M. Genest.

J'attendrois la distribution des prix qui se doit faire au mois d'aout pour vous parler de vos ouvrages, mais puisque M. votre père, à qui vous les avez envoyés, me les a fait voir, je dois vous dire avec vérité que je ne doute point que votre *Discours de la Science du Salut*, qui est le sujet proposé par M. de Balzac, ne l'emporte. Tout y est esprit de dévotion ; la pénétration des causes de la négligence ordinaire en ce qui regarde le salut ; les preuves de la vanité des occupations qui en détournent; la démonstration qu'on peut trouver ce qu'on cherche dans les sciences par la soumission à la foi.

Un homme aussi savant en théologie qu'étoit feu monsieur le Trésorier de Saint-Étienne, votre oncle, vous en diroit davantage ; pour moy, j'y ajoute qu'il est digne d'être prononcé en présence de Messieurs de l'Académie françoise, et que vous le finissez fort à propos par les louanges du Roi qui conviennent parfaitement à ce monarque incomparable.

Votre poësie aura aussi sans doute son approbation, parce qu'elle a de l'air de la cour et qu'elle peut prétendre l'entrée au Louvre dans l'appartement que le Roi y a donné aux Muses [1].

Je n'ay plus qu'à vous remercier, Monsieur, de ce que vous voulez bien me continuer les témoignages de votre amitié, vous assurant qu'on ne peut être avec une plus véritable estime que je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

JOLY.

A Dijon, ce 27 juin 1673.

Les flatteuses prévisions de Joly ne se réalisèrent pas. Le prix en question fut décerné à l'abbé Melun de Maupertuis, et l'abbé Genest remporta celui de poésie. Cependant le premier président de Lamoignon fut si content du discours académique de Taisand, sur la Science du salut, que ce dernier avait prononcé devant lui avant son départ pour Dijon, qu'il le fit imprimer en 1675.

Par raison de santé, ayant été obligé de renoncer au barreau, Taisand employa ses loisirs à composer une *Histoire du droit romain*, Paris, 1678, in-12. Bossuet, auquel il dédia cet ouvrage, lui écrivit la lettre suivante :

Monsieur,

J'ay reçu le présent que vous m'avez fait, et je me tiens honoré qu'un ouvrage aussi curieux et aussi recherché me soit dédié. Vous le faites,

[1] L'Académie avait donné pour sujet du prix de poésie en 1673 : « L'honneur que le roi a fait à l'Académie française, en acceptant la qualité de son protecteur, et en lui donnant le logement au Louvre. »

Monsieur, avec tant d'honnêteté que je ne puis vous en avoir une médiocre obligation; au reste, il est beau de voir que vous vous occupiez en telles matières qui vous rendront tous les jours de plus en plus utile à vos amis, au public et à vous-même. Je souhaite d'avoir occasion de vous donner des marques effectives de ma reconnaissance de l'honneur que vous m'avez fait, et suis avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

J. Bénigne, év. de Condom.

A Saint-Germain, 24 avril 1678.

Puis de la main de Taisand : « Deux ans après, savoir en 1680, il me fit obtenir des dispenses musquées[1] pour ma charge de Trésorier de France, lesquelles m'auroient coûté 1,400 livres, suivant le tarif de ce temps-là ; et j'avois besoin nécessairement de ces dispenses pour lever l'incompatibilité entre monsieur Taisand, mon oncle paternel, procureur du roi au Bureau des Finances, et moy. »

L'année suivante, c'est-à-dire en 1681, où Bossuet venait de publier son *Discours sur l'Histoire universelle*, le savant évêque lui écrivait ce billet :

Monsieur,

Je vous rends grâces très-humbles de la part que vous continuez toujours de prendre à ce qui me touche. Je vous prie de croire qu'en ayant une très-parfaite reconnaissance, je suis avec toute la sincérité et toute l'estime que mérite votre vertu et votre savoir,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

J. Bénigne, év. de Condom.

A Versailles, 5 juin 1681.

Taisand ajoute en note : « J'avois coutume de le féliciter sur le succès de ses ouvrages, dont il me faisoit l'honneur de me faire part à mesure qu'ils sortoient de dessous la presse, et que j'ay encore dans mon cabinet, hors quelques-uns qu'on m'a retenus. »

C'est ainsi qu'en 1684 il reçut un exemplaire de l'*Oraison funèbre de la Reine*, par l'entremise du frère de Bossuet, alors maître des requêtes et intendant de Soissons, comme le témoigne la lettre suivante :

[1] Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, éd. de 1814, on lit ce qui suit : « On dit familièrement envoyer une chose toute musquée pour dire l'envoyer en l'accompagnant de choses honnêtes et sans qu'il en coûte ni soins, ni argent à celui à qui on l'envoie. — Dès que sa pension est échue, le trésorier la lui envoie toute musquée. — Le greffier lui a apporté son argent tout musqué. »

Je fus bien fâché, Monsieur, de n'avoir pas été assés diligent pour vous envoyer l'*Oraison funèbre de la Reine* par la voye que vous m'aviez marquée; mais cela est réparé, puisque vous l'avez reçue de ma part et que vous me témoignez en être content. Je feray voir à mon frère, à son retour de Meaux, en quels termes vous m'en écrivez, sachant l'état qu'il fait de votre approbation. Je vous supplie de m'aimer toujours et de me croire parfaitement votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOSSUET.

Paris, 28 may 1684.

Et de la main de Taisand une note pareille à celle de la lettre précédente, où il est dit que les ouvrages de Bossuet lui étaient envoyés par son frère le maître des requêtes, et à son défaut par Monsieur de Meaux lui-même ou par Madame Foucaut, leur sœur.

Je trouve encore une lettre de l'évêque de Meaux, également inédite et non datée. Mais elle doit être de l'année 1689, comme nous le verrons plus loin. Voici cette lettre :

Le Discours de l'Éternité est plein, Monsieur, de bons sentimens. Je vous loue beaucoup de traiter de pareilles matières avec les servantes de Jésus-Christ. Les chrétiens ne devraient rien tant avoir entre eux que de pareils entretiens, et en nommant seulement l'éternité, ils devraient, comme vous le dites très-bien, être prêts à oublier tout le reste. Je ne trouve rien à reprendre dans votre discours; je vous en remercie et suis, Monsieur, de tout mon cœur,

Votre très-humble serviteur.

J. BÉNIGNE, év. de Meaux.

Taisand ajoute : « Ce discours en forme de lettre fut par moy fait à l'invitation de ma belle-sœur la Carmélite, et à présent supérieure de son monastère à Beaune. »

La lettre suivante, du frère de Bossuet, sur le même sujet, nous donnera la date qui manque au billet précédent.

J'ay reçu, Monsieur, avec bien du plaisir les marques que vous me donnés de votre souvenir, et de votre amitié, en m'envoyant la lettre qu'une bonne Religieuse vous a engagé à lui écrire *Sur l'Éternité*. J'ai souvent ouï dire que St Augustin et les autres grands hommes qui en ont parlé, avoient avoué, comme vous le faites, Monsieur, que l'esprit humain n'y pouvoit atteindre ; pour moi qui me contente de la croire, j'ay beaucoup trouvé à profiter dans votre lettre solide et pleine d'une érudition fort polie. Mon frère pourra s'en expliquer davantage ; il en sera sans doute très-satisfait. Je suis toujours avec estime, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOSSUET.

A Soissons, ce 20 mars 1689.

Cet Antoine Bossuet, dont nous venons de donner quelques lettres inédites, était frère de l'évêque de Meaux; il était né le 16 janvier 1624. Il fut trésorier des États de Bourgogne avant d'être intendant de Soissons et maître des requêtes. Il laissa deux fils : l'un, nommé Louis, le filleul du grand Condé, fut maître des requêtes, comme son père; l'autre, l'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, fut nommé à l'évêché de Troyes en 1716.

L'évêque de Meaux perdit son frère le 29 janvier 1699. A cette occasion, il écrivit à P. Taisand le billet suivant :

Monsieur,

Je suis persuadé que vous ne pouvez n'être pas sensible au grand malheur de notre famille, et à ma douleur particulière. Dieu est le souverain. Je ressens, comme je dois, les marques de votre amitié, et je suis avec des sentimens d'estime très-particuliers,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. Bénigne, év. de Meaux.

A Paris le 21 févr. 1699.

Le mois suivant, madame Foucaut, la sœur de Bossuet, notifiait à Taisand le même événement.

Je croy, Monsieur mon cousin, que vous voudrez bien excuser le retardement de ma lettre; à peine ay-je repris mes esprits depuis la mort de mon frère, et c'est pour vous assurer que j'ay les mêmes sentimens pour votre mérite, que ceux du pauvre défunt. Je vous prie de remercier Madame ma cousine votre femme de ses honnêtetés, je veux dire de l'honneur de son souvenir à mon égard. C'est assurément une personne toujours aimable et charmante : embrassez-la pour moy, et croyez que je suis, Monsieur mon cher cousin, de tout mon cœur à vous et à elle la très-humble et très obéissante servante

M. Bossuet-Foucaut.

A Paris, le 29 mars 1699.

Et de la main de Taisand : « Il y avoit beaucoup de liaison entre Messieurs Bossuet, Madame Foucaut et moy, non-seulement parce que j'avois l'honeur de leur appartenir (mon père étant leur cousin issu de germain), mais parce que j'avois eu soin de m'entretenir avec eux par un commerce réciproque de visites et de lettres qui dureroit encore si ces Messieurs n'étoient pas morts à mon grand regret, car je n'en recevois que de l'amitié et de l'honeur. »

L'année précédente, c'est-à-dire en 1698, P. Taisand avait publié un *Commentaire sur la Coutume du duché de Bourgogne*, in-folio, ouvrage qui lui fit beaucoup d'honneur. Il ne tarda pas à se démettre

de sa charge de trésorier de France, qu'il avait exercée avec honneur pendant vingt-six ans, résolu de consacrer entièrement ses dernières années à la culture des lettres; mais le temps lui manqua pour achever les ouvrages qu'il méditait. Il mourut à Dijon, le 12 mars 1715.

Sa bibliothèque et ses manuscrits furent laissés à son fils Claude Taisand, qui les donna à l'abbaye de Cîteaux, sa maison de profession. Claude, en publiant un ouvrage posthume de son père sous le titre de *les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations*, etc., Paris, 1721, in-4°, mit en tête une vie de P. Taisand.

Dans la liste des ouvrages manuscrits de ce dernier, on trouve l'article suivant : « Recueil ou Dictionnaire de Bons Mots, choisis des anciens et modernes, sérieux et enjoués, entremêlés d'événements historiques, de pensées ingénieuses, de maximes et de réflexions diverses, de remarques physiques, de vers latins et françois, devises, etc., mis par ordre alphabétique. »

Claude Taisand ajoute : « Après que j'aurai réuni ces recherches éparses dans plus de soixante volumes *in-douze*, fruit des lectures de feu mon père pendant plus de quarante années d'étude, je pourrai en former un Dictionnaire aussi considérable que celui de Richelet, et l'intituler : *Taisaniana.* »

C'est bien là, en effet, le recueil que j'ai acheté à la vente Cayrol[1] et qui se compose de 78 volumes in-12. Sur le plat de la couverture de chacun de ces volumes, on lit, gravé en lettres d'or : BIBLIOTHÈQUE DE CISTEAUX.

Ce que Claude Taisand n'a pas fait, n'a pas pu faire, je l'essayerai peut-être un jour, mais sous une autre forme. En attendant, je parlerai du quarante-cinquième volume de cette collection, volume très-intéressant en raison des personnages qui y figurent comme correspondants du savant jurisconsulte de Dijon.

On y lit : « Copies de diverses lettres qui m'ont été écrites par M. le chancelier d'Aligre, par M. Brulart, premier président au parlement de Dijon, par M. Bossuet, évêque de Condom et ensuite de Meaux, etc., par M. de la Berchère, à présent archevêque de Narbonne; par l'illustre demoiselle de Scudéry, par M. d'Aguesseau, alors avocat général, et à présent président au parlement de Paris. »

Nous n'avons point à nous occuper des lettres de Bossuet, puisque

[1] Le catalogue annonce des in-8 au lieu d'in-12. Le format un peu grand de ces volumes permet de les prendre pour des in-8. Quant à la différence qui existe entre le nombre des volumes 80 indiqué par Cl. Taisand et le nombre réel 78, elle provient sans doute de ce que les huit derniers volumes, contenant des extraits de la Bible, auront été retrouvés plus tard.

nous les avons publiées plus haut en racontant la vie de P. Taisand. Nous allons donner celles de mademoiselle de Scudéry, qui sont également inédites et plus importantes. Elles sont au nombre de quatre. Les voici textuellement, telles que je les trouve copiées dans le volume en question.

LETTRE DE MADEMOISELLE DE SCUDÉRY[1].

J'eus hier bien du déplaisir, Monsieur, de n'être pas en état de vous voir, mais j'en ai beaucoup davantage d'être forcée de vous refuser la première chose, que vous m'ayez demandée; la raison de ce refus est que je n'ay jamais donné de clef ni de Cyrus, ni de Clélie; et je n'en ay pas moy-même. J'ay fait les portraits de mes amis et de mes amies selon l'occasion qui s'en est présentée, et la description de quelques unes de leurs maisons sans aucune liaison aux avantures qui ne sont fondées que sur la vraisemblance. Si Mademoiselle Bossuet a de la curiosité pour quelques noms, je rappelleray ma mémoire pour la contenter. Je connois son mérite sur sa réputation, et j'honnore infiniment Monsieur de Condom, son frère, qui pourrait savoir de Monsieur de Montausier que je dis vray, lorsque je vous assure, Monsieur, que je n'ay point donné de clef de ces ouvrages là. J'espère que vous serez assés équitable, Monsieur, pour recevoir mes excuses, et pour ne m'en croire pas moins votre très-humble et très-obéissante servante.

Madeleine de Scudery.

A Paris, ce 19 juillet 1673.

« Nous étions convenus, cette demoiselle et moy, ajoute Taisand, que j'irois chez elle deux fois la semaine, savoir les mardis et samedis, après disné, depuis les deux heures jusques à cinq. M. de Pelisson, son ami, s'y trouvoit quelquefois avec d'autres persones d'un mérite distingué, et l'on s'entretenoit de choses agréables et utiles, principalement en fait de belles lettres, tantôt dans sa chambre et tantôt dans son jardin, où il y avoit entre autres un assés grand nombre d'acacias qui étoient alors nouveaux en France. »

Il y a plusieurs enseignements curieux à tirer de cette lettre. *Artamène ou le grand Cyrus* se compose de dix parties ou volumes qui furent publiés successivement en quatre années, depuis le commencement de 1649 jusqu'à la fin de 1653. L'ouvrage est sous le nom de « M. de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde ; » mais le véritable auteur est Madeleine de Scudéry.

« M. de Maroles, dit Ménage[1], ne vouloit pas qu'elle eût fait ni le *Cyrus*, ni la *Clélie*, parce que ces ouvrages sont imprimez sous le nom

[1] A la marge : Cette illustre demoiselle m'écrit une lettre d'excuses.
[2] *Menagiana*, t. I, p. 206.

de M. de Scudéri. « Mademoiselle de Scudéri, disoit-il, m'a dit qu'elle « ne les a point faits, et M. de Scudéri m'a assuré que c'étoit lui qui « les avoit composez. — Et moi, lui dis-je, je vous assure que « c'est mademoiselle de Scudéri qui les a faits; et je le sai bien. C'est « mademoiselle de Scudéri qui a inventé l'Amour de tendresse et la « carte du Tendre. »

Plus tard elle s'avoua, comme ici dans la lettre à Taisand, l'auteur de ces deux romans. C'est ainsi que, dans une autre lettre à Boisot, du 6 mars 1694, elle dit en parlant de Boileau : « Il donne un « coup de griffe, suivant sa coutume, à *Clélie*, sans raison et sans « nécessité. Mais je suis accoutumée à mépriser ce qu'il dit contre « ce livre, et je n'y répondrai pas. Et un livre qui a été traduit en « italien, en anglois, en allemand et en arabe, n'a que faire des « louanges d'un satirique de profession. »

Ce qui suit est important : « Je n'ay jamais donné de clef ni de Cyrus ni de Clélie, et je n'en ay pas moi-même. » On sait combien M. Cousin fit de recherches à ce sujet.

« De bonne heure, dit-il[1], le besoin d'une clé se fit sentir. On en fit une, Tallemant l'atteste ; mais elle se perdit, ou du moins on ne suit plus sa trace vers la fin du siècle, quand précisément elle devenait indispensable, car l'oubli va vite dans la famille des hommes : les petits-fils ont peine à reconnaître les images de leurs aïeux ; les générations se pressent et se précipitent, chacune occupée d'elle-même, étrangère et indifférente à celle qui l'a précédée. Quelques grandes figures surnagent, que la gloire rend toujours présentes; les autres s'en vont au néant, et les portraits, qui en subsistent s'ils ne sont accompagnés d'une inscription prévoyante, deviennent bientôt d'indéchiffrables hiéroglyphes. Combien de fois, tout en sachant déjà que le *Cyrus* était une suite de portraits du dix-septième siècle et de l'époque même que nous avons le plus étudiée, sommes-nous resté incertain devant les peintures les plus vives, les plus frappantes de mademoiselle de Scudéry; réduit à des conjectures qui s'élevaient dans notre esprit pour en disparaître aussitôt, se chassant et se détruisant les unes les autres, et nous laissant dans une obscurité profonde avec le triste sentiment de la misère de nos travaux et du peu que nous savons de cette société hier encore éclatante et radieuse, et déjà tombée dans les ombres de la mort !

« Bien sûr, cependant, qu'il y avait eu autrefois une clé du *Cyrus*, nous l'avons cherchée avec l'ardeur et l'opiniâtreté de la passion, et nous avons fini par la découvrir, il y a huit ou dix ans. Nous avons rencontré cette clé, si nécessaire et tant désirée, à la bibliothèque de

[1] *Revue des Deux Mondes*, février 1858, p. 920.

l'Arsenal, à la fin du dernier volume d'un exemplaire du *Cyrus*, sur une feuille ajoutée, du même format et même imprimée, mais fort incorrectement et sur de mauvais papier. Tout annonce que cette pièce sort d'une presse particulière et qu'elle a été exécutée par une main novice. En voici le titre : *Clef de l'Artamène ou le Grand Cyrus. A Paris*, MDCLVII. Comme cette date de 1657 n'est point celle du *Cyrus*, qui parut de 1649 à 1654, il est vraisemblable qu'elle marque l'année de la composition de la clé. L'orthographe est du temps, et plusieurs indices, sur lesquels nous ne voulons pas nous arrêter, autorisent parfaitement cette conjecture.

« Possédons-nous la clé même dont parle Tallemant? Nous l'ignorons ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que notre clé ne peut être de mademoiselle de Scudéry ; car, d'une part, elle ne dit rien sur des personnages qui jouent un grand rôle dans le *Cyrus*, de l'autre, elle donne plusieurs indications qui nous semblent bien douteuses ; enfin elle omet des rapprochemens importans et certains. L'auteur n'a suivi aucun ordre : les noms sont mis les uns après les autres, au hasard, et dans une confusion désagréable. Il est à remarquer que c'est surtout pour le monde de la haute aristocratie que la clé fait souvent défaut, tandis qu'elle abonde en renseignements curieux sur la société d'un ordre inférieur, et que les personnes de cette société y sont mentionnées avec soin et même avec éloge, ce qui semble trahir une main bourgeoise, celle de quelque habitué de ces assemblées un peu subalternes où mademoiselle de Scudéry régnait en souveraine.

« Mais, s'il est aisé de critiquer la clé que fournit l'exemplaire de l'Arsenal, il eût été absolument impossible de s'en passer, nous le savons par expérience. Nous-même, nous l'avons quelquefois redressée et souvent étendue ; ceux qui, après nous, seraient tentés de s'engager dans un travail semblable, pourront à leur tour ajouter à nos humbles découvertes et porter la lumière dans les parties encore obscures du *Cyrus*. Il ne reste pas moins vrai que la clé tombée entre nos mains est infiniment précieuse. Grâce à elle on pénètre, on s'oriente dans *le Grand Cyrus*, et ce livre, jusqu'alors insipide et frivole, prend tout à coup un aspect inattendu, un sérieux et vif intérêt. »

Il est évident que mademoiselle de Scudéry n'a pas eu connaissance de cette clef du Cyrus, composée en 1657 et découverte par M. Cousin, car elle n'aurait pas manqué d'en parler dans la lettre qu'elle écrivait à Taisand en 1673. M. Cousin a donc eu raison de dire que cette clef ne peut être de mademoiselle de Scudéry.

En ce qui concerne les portraits des personnages qu'elle avait fait

intervenir dans son roman, Tallemant nous avait déjà dit : « Il ne faut chercher dans le *Cyrus* que le caractère des personnes ; leurs actions n'y sont pas. »

M. Cousin, qui cite lui-même les paroles de Tallemant, confirmées par la lettre de mademoiselle de Scudéry, aurait dû se mettre en garde contre la tentation de rechercher dans l'histoire contemporaine les événements racontés dans le *Cyrus*. Sans doute l'illustre historien, pour obtenir certains rapprochements, a déployé toutes les ressources d'un esprit ingénieux et investigateur, mais il nous semble qu'il est allé trop loin. Que le grand Cyrus et Mandane soient Condé et madame de Longueville, d'accord ; qu'il y ait dans le roman quelques allusions aux événements de la Fronde, c'est possible ; que le siége de Cumes soit le siége de Dunkerque, c'est encore possible ; mais que le *Cyrus* soit le premier ouvrage qui ait donné une juste idée de toute la bataille de Rocroy, c'est là une assertion qui paraîtra peut-être hasardée à M. Henri Martin, que M. Cousin prétend réfuter avec le secours de mademoiselle de Scudéry.

Revenons à Taisand. Mademoiselle de Scudéry, pour s'excuser de ne pouvoir lui donner la clef demandée par mademoiselle Bossuet, invoque le témoignage du duc de Montausier. Le mari de la belle Julie d'Angennes, le Mégabate du *Cyrus*, auquel M. Cousin a consacré quelques pages, était alors gouverneur du dauphin. L'un des plus assidus de mademoiselle de Scudéry, dont il cultivait l'amitié depuis un grand nombre d'années, il devait être très avant dans ses confidences et pouvait parfaitement renseigner Taisand.

Ce dernier, qui venait de quitter Paris, nous apprend que deux fois par semaine, le mardi et le samedi, de deux heures à cinq, il allait chez mademoiselle de Scudéry. On savait que les fameux samedis avaient duré assez longtemps, malgré la prédiction de Tallemant. L'époque de la *Clélie* est le beau temps de ces réunions littéraires. Mesdemoiselles Bocquet, Bélise et Agélaste du *Cyrus*, logeaient au Marais. C'est chez elles que se tenait ordinairement le samedi, et comme leur habitation était tout à fait en face de celle de madame Arragonnais, il arrivait parfois que toute la société passait d'une maison dans l'autre. Par exception aussi, on se réunissait chez mademoiselle Robineau, ou chez M. Donneville (Méliante) quand il souffrait de la fièvre, ou chez Isarn (le beau Thrasyle). C'était presque une académie, Conrart en était l'archiviste et Pellisson le secrétaire. *La Journée des madrigaux*, fragment tiré des *Chroniques du samedi*, a été publiée par M. Colombey (Paris, 1856, in-12), mais les *Chroniques* sont encore inédites. M. Feuillet de Conches, l'heureux possesseur de ce volume, écrit tout entièrement de la main de Conrart

et annoté par Pellisson, ne manquera pas sans doute, en l'imprimant, de nous donner une histoire des samedis, histoire qui est encore à faire.

Mademoiselle de Scudéry était l'âme de ces réunions. Pellisson, son amoureux déclaré, n'y manquait presque jamais. Un jour, c'était la fête de Sapho, la souveraine donnait une collation à ses fidèles sujets. Pellisson n'ayant pu s'y trouver, on l'en plaignit comme s'il eût été mort, et Ménage lui fit cette épitaphe :

Icy git le fameux Acante,
L'honneur des rivages françois,
Qui fit suivre après luy les rochers et les bois
Par les tons amoureux de sa lyre charmante.
Passant ne pleure point son sort;
De l'illustre Sapho, que respecte l'envie,
Il fut aymé pendant sa vie,
Il en est pleint après sa mort.

L'abbé de Brue, parlant de cette épitaphe dans une lettre qu'il écrivait à mademoiselle de Scudéry, y mit ces deux vers :

J'en connois plus de quatre en vie,
Qui portent, à ce mort, envie.

On sait qu'une tendre liaison a existé entre Pellisson et mademoiselle de Scudéry, « mais il n'est pas aisé, dit M. Cousin, de déterminer à quelle époque précise a commencé cette douce et noble amitié. » Le manuscrit des *Chroniques du samedi*, que M. Feuillet de Conches a bien voulu nous confier, permet de préciser cette époque. Sapho avait fixé un délai de six mois pour que son nouvel amoureux, le rival de Conrart, pût arriver à Tendre; ce délai expirait au mois de février 1654. Le moment venu, Pellisson réclame ce qu'il nomme ses droits et fait appel à la bonne foi de Sapho. Celle-ci lui répond : « Si vous pouvez me montrer que je vous aye positivement promis que vous arriveriez à Tendre au mois de février, j'advoue que je suis pis que Normande; mais il faudroit que ma main eût trahi ma raison si je m'estois engagée à une chose que je ne puis promettre affirmativement, puisqu'elle ne dépend pas de moy seule. Vous avez sans doute fait beaucoup de chemin, et vous seriez à Tendre il y a longtemps, si vous n'aviez pas retourné sur vos pas. »

Ce qui fait dire à Pellisson, dans un moment de douleur :

Donc je ne dois plus prétendre
D'arriver un jour à Tendre.

Comme on le voit, nous sommes en pleine Clélie, et nous tombons

dans les badinages qui donnèrent naissance à la fameuse *Carte* et à la *Gazette de Tendre*. Pellisson ne tarde pas à arriver dans ce pays envié de tous, et s'y implante si bien que mademoiselle de Scudéry ne cessera plus désormais de lui témoigner l'affection la plus pure et la plus fidèle[1]. Lorsqu'il meurt, en février 1693, c'est elle qui, sous le voile de l'anonyme, se charge d'honorer sa mémoire dans *le Mercure*. Ses lettres à l'abbé Boisot sur cet événement respirent la douleur la plus noble et la plus touchante.

Reste un détail assez curieux. Il s'agit de ces nombreux acacias, alors nouveaux en France, qui se trouvaient dans le jardin de mademoiselle de Scudéry. C'est, en effet, au commencement du seizième siècle que Jean Robin, célèbre botaniste, apporta du Canada à Paris les premières graines de cet arbre, d'où lui est venu le nom de robinier. Ce Jean Robin était le plus jeune de deux frères qui possédaient en commun un jardin situé à la pointe occidentale de l'île Notre-Dame, au lieu qu'occupe la place Dauphine ; c'est dans ce jardin que les dames de la cour de Henri IV venaient chercher des fleurs pour les imiter en broderie.

Dans la société des précieuses, la nature entière était métamorphosée en vers et en prose. L'acacia, si aimé de mademoiselle de Scudéry, avait dû obtenir son tour de faveur. En effet, dans les manuscrits de Conrart, on trouve une pièce intitulée : *l'Acacia. Métamorphose.* Il s'agit d'un berger amoureux d'une bergère qui est insensible et devient victime de ses vœux imprudents. Le berger se nomme Théodamas et la bergère Acacie, autrement dit, Conrart et mademoiselle de Scudéry. Voici le commencement de cette pièce :

[1] Dans l'intéressant ouvrage consacré par M. Marcou à Pellisson (Paris, 1859, in-8), on trouve (p. 489) trois lettres de mademoiselle de Scudéry, tirées de la collection Baluze. Dans la première l'éditeur a supprimé quelques lignes qu'il juge sans importance, et où des mots sont à peine lisibles. Voici cette lettre au complet :

« Ie parts dans un quart d'heure pour Paris. Ie ne pus m'embarquer hier parce qu'il fit un temps effroyable, de sorte que ie prends le carrosse de M. de Miremont qui me le donne de fort bonne grâce. Ie laisse la petite Mariane et M. Pineau avec la sienne et ie suis si mal de ma teste que i'en perds patience. Peut-être que quelques remèdes me soulageront. Ie vous écriray demain plus au long et ie ne vous escris auiourd'huy que pour vous demander de vos nouvelles et pour vous prier de m'envoyer un billet pour M. Longuet qui vous tesmoigne que vous affectionnes l'affaire de M. Pineau, car comme vous ne luy escrivîtes pas en luy envoyant les lettres dont il s'agit, il ne s'est pas privé de le faire, ie vous demande pardon ; mais ie ne puis refuser cela à ceux qui m'en prient.

« Adieu jusqu'à demain, souvenes-vous de moy, pleignes-moy et m'aimes tousiours. Ie ne puis vous dire que cela auiourd'huy. »

Ceux qui voudront publier de nouveau ces lettres feront bien de collationner les deux autres avec les originaux, parce que l'édition contient quelques légères inexactitudes.

Dans ces climats heureux, dans ce charmant séjour
Où le soleil naissant recommence son tour,
L'Acacia parut, et fit, par sa naissance,
D'une illustre bergère éclater l'imprudence.
Elle pouvoit déjà, par les charmes vainqueurs
De sa rare beauté, captiver tous les cœurs,
Lorsque suivant les pas des filles de Mémoire,
Elle fit des beaux-arts son étude et sa gloire.
En vain tous les bergers tachèrent mille fois
De la rendre soumise aux amoureuses loix,
Le désir de savoir, qui fit toute sa flamme,
De tout autre désir défendit sa belle âme.
On dit même qu'un jour, dévote aux immortels,
Elle fit sa prière aux pieds de leurs autels,
Que plutost que son cœur aymast quelque autre chose,
Elle fust le sujet d'une métamorphose.

Le ciel exauce le vœu de l'imprudente. Un berger, plus heureux que les autres, commençait à la toucher,

C'estoit Théodamas, ce berger si charmant;

Acacie était le nom de la bergère.

A peine elle aperçoit cette flamme naissante
Qu'elle sent que les dieux la transforment en plante.

Elle a beau supplier les dieux, la métamorphose s'opère; elle perd sa première forme, et

Un arbre prend sa place, et cet arbre vanté
Fera de nos jardins la plus grande beauté.
On le transportera dans ces belles contrées
Où des lys éclatans les fleurs sont révérées.
Il aura d'Acacie et la taille et les traits;
Comme elle il sera haut, il aura mille attraits;
Ses fleurs qui répandront une odeur agréable
Conserveront l'éclat de sa blancheur aymable;
Dans son écorce tendre et facile à blesser
On dira que les dieux auront voulu laisser
De sa délicatesse une marque visible;
Comme elle au moindre vent on le verra sensible;
Il portera son nom, ce nom dont la douceur
Des mœurs de la bergère exprime la candeur.

La métamorphose se termine par un conseil donné aux bergères pour les engager à ne pas former des vœux téméraires. Cette pièce est anonyme, mais elle est probablement de Conrart. Quant à la beauté d'Acacie, nous savons à quoi nous en tenir ; c'est là une exagération bien permise à un poëte, surtout quand il est amoureux.

La seconde lettre de mademoiselle de Scudéry présente peu d'intérêt :

Vous avez raison, Monsieur, de croire que je prens part à ce qui vous touche, car j'ai appris avec joie la nouvelle que vous m'avez mandée de votre mariage, ne doutant pas que vous n'ayiez fait un choix digne de vous, de sorte, Monsieur, qu'il me sera facile de partager mon estime entre vous et Madame votre épouse, et d'être également de l'un et de l'autre la très-humble et très-obéissante servante.

MADELEINE DE SCUDERY.

A Paris, le 12 janvier 1674.

Et de la main de Taisand : « Je lui avois écrit un peu tard sur mon mariage, je veux dire sur la fin du mois de décembre 1673, car j'étois marié dès le 26 novembre 1673 avec une jeune et belle fille qui m'occupoit tout entier, car je l'aimois éperdûment, et elle m'aimoit de même. »

La troisième lettre a une grande importance.

Je vous dois une réponse depuis quelque temps, Monsieur ; je vous en demande pardon, mais ma santé a été si mauvaise, et tant de choses différentes m'ont occupée, que je n'ay pu vous remercier de l'honeur de votre souvenir. Le bruit de Paris est que, etc...

Je finis, monsieur, après vous avoir assuré que je suis très-sincèrement votre très-humble et très-obéissante servante.

MADELEINE DE SCUDERY.

Puis en *post-scriptum :*

Je loge à présent rue de Beausse, derrière le petit marché, au Marais du Temple.

A Paris, le 1er décembre 1675.

Taisand ajoute : « Je n'ay pas rapporté et transcrit les nouvelles contenues dans cette lettre, parce qu'elles sont présentement inutiles. »

Il est regrettable que Taisand n'ait pas cru devoir reproduire les détails que mademoiselle Scudéry lui donnait sur ce qu'elle appelle *le bruit de Paris*, si l'on en juge d'après les nouvelles qu'elle envoyait plus tard à l'abbé Boisot.

Quant au *post-scriptum*, où elle donne son adresse, il mérite un examen tout particulier.

« Mademoiselle de Scudéry, dit M. Cousin[1], logeait au Marais, près du Temple, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, dans une ruelle

[1] *Journal des Savants*, mai 1858, p. 304.

retirée et peu fréquentée, nommée la rue de Beauce, qui subsiste encore aujourd'hui, et sert d'étroit passage entre la rue d'Anjou et la rue de Bretagne. Elle y demeura plus d'un demi-siècle, et c'est là qu'elle mourut. Nous ignorons quelle était sa maison ; on sait seulement qu'à cette maison était joint un jardin. Son appartement devait être fort modeste, mais assez grand pour contenir, le samedi, une compagnie peu nombreuse. Sa vie s'y écoulait dans un travail facile et parmi les douceurs de l'amitié. Outre les périodiques réceptions du samedi, elle recevait tous les jours un certain nombre de personnes qui lui étaient plus particulièrement chères. Voilà ce que nous apprend le *Cyrus*, tome X, livre II, page 599 : « Nous étions tous les « jours cinq ou six hommes ensemble, qui n'avions rien à faire qu'à « voir Sapho. Ce n'est pas que nous ne fissions quelques autres visites ; « mais, à dire la vérité, nous les faisions courtes et nous les faisions « de fort bonne heure, chacun en notre particulier, afin de revenir « diligemment chez Sapho, où Amithone, Érinne, Athis et Cydnon « étaient toujours. Quand il faisait beau, toute cette belle troupe « s'alloit promener ; et, quand le mauvais temps ne le permettoit « point, nous demeurions chez Sapho, dont le logement étoit le plus « agréable du monde ; car enfin elle avoit une antichambre, une « chambre et un cabinet de plain pied qui regardoient sur la mer. » Dans le roman, la belle vue est sur la mer, car on est à Mitylène, en l'île de Lesbos ; à Paris, au Marais, dans la rue de Beauce, au milieu du dix-septième siècle, la belle perspective était sur les jardins du Temple et sur la campagne, qui, presque de toutes parts, environnait encore Saint-Nicolas-des-Champs. »

Ainsi, suivant M. Cousin, mademoiselle de Scudéry aurait demeuré pendant un demi-siècle dans la rue de Beauce, et c'est là qu'il faudrait chercher la maison où s'assemblait la société du *Cyrus*. M. Cousin s'appuye ici sur le témoignage de Niceron, qui ne fait qu'extraire l'éloge de mademoiselle de Scudéry publié par Bosquillon dans le *Journal des Savants* (1701, p. 321). Voici les propres paroles de ce dernier : « Deux églises, sans intérêt et par pure estime, se disputèrent l'honneur de lui donner la sépulture ; celle de l'Hôpital royal des Enfants-Rouges, dans son quartier, où elle avoit dit souvent qu'elle souhaitoit d'être enterrée, et celle de Saint-Nicolas-des-Champs, qui étoit sa paroisse depuis plus de cinquante ans. »

Mademoiselle de Scudéry est donc restée pendant un demi-siècle sous la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, mais il n'est pas dit que ce fût dans la rue de Beauce, ce qui est bien différent. Constatons le fait et rapprochons-le du renseignement donné dans la lettre à Taisand. « Je loge à présent, dit-elle, rue de Beausse, derrière le petit marché, au Marais du Temple. » *A présent*, c'est-à-dire en 1675.

Rappelons-nous maintenant que Taisand est allé à Paris pour la première fois en 1672 et qu'il n'y est resté que jusqu'au mois de juin 1673. Or, est-il possible d'admettre que mademoiselle de Scudéry, lui écrivant deux ans plus tard, lui ait donné son adresse si, dans l'intervalle, elle n'avait pas changé de logement? L'expression *à présent* indique clairement ce changement.

La lettre du 12 janvier 1674 n'en dit rien. C'est donc dans l'intervalle qui s'est écoulé entre cette date et le 1er décembre 1675 que mademoiselle de Scudéry a dû quitter son ancien domicile, pour venir demeurer rue de Beausse, au coin de la rue des Oiseaux. Il faut donc chercher et placer ailleurs la maison où se réunissait la société du *Cyrus*, toujours bien entendu dans la circonscription de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Il s'agit là d'un petit problème dont nous espérons avoir trouvé la solution. Tallemant nous est ici d'un grand secours. Dans l'article consacré à mademoiselle de Scudéry, il dit : « Pelisson est son grand gouverneur; ce garçon a toujours quelque amour à la platonique. Il s'esprit pour Sapho, car on l'appelle ainsy dans toutes les galanteries qui se font, depuis qu'elle fit son caractère en quelque sorte dans l'histoire de cette poétesse, dans un des livres du *Cyrus*..... La Calprenede, qui a de la jalousie du succès de *Clélie*, dit assez plaisamment : « M. *le prince* Pelisson « me fent, dans ce livre. Pour moy, je ne vais point chercher mes « héros dans la rue Quinquempoix. »

Je m'étonne que personne n'ait fait attention à cette dernière phrase et n'ait remarqué l'allusion qui est aussi transparente que possible. Il est évident que la Calprenède, en nommant ici la rue Quincampoix, indique la rue où se tenaient les fameux samedis et où se réunissaient les héros de la *Clélie*, avec le *prince* Pellisson. Il y a donc tout lieu de croire que mademoiselle de Scudéry occupait une maison dans cette rue dont une partie dépendait de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. On lit dans Lebeuf[1] : « Plus dans la rue Quincampoix, après les trois maisons des extrémités septentrionales qui sont de Saint-Leu, la paroisse de Saint-Nicolas a de chaque côté quelques maisons jusqu'à ce qu'elle rejoigne ce que celle de Saint-Merry y a. » Mademoiselle de Scudéry nous donne aussi des détails sur cette circonscription, dans une lettre à l'abbé Boisot du 4 novembre 1650, époque précisément où elle composait le roman du *Cyrus*.

« Il semble, dit-elle[2], que M. de Beaufort soit destiné à porter la division partout, car il n'a pas plus tost eu loüé une maison dans la rue Quinquempoix, où jamais prince n'a logé, qu'il y a eu division

[1] *Histoire du dioc. de Paris*, t. I, p. 331.
[2] Lettre du 4 nov. 1650.

entre deux paroisses, qui prétendent l'avoir toutes deux pour paroissien, l'une parce que de tout temps la maison où il va demeurer a esté de Saint-Nicolas, et l'autre, qui est Saint-Leu, parce que M. de Beaufort, voulant estre voisin des marchands de la rue Saint-Denis, a fait faire une porte qui y donne, de sorte que comme cet endroit de la rue Saint-Denis est de la paroisse Saint-Leu, le curé de cette église prétend que, faisant une porte plus grande dans cette rue que n'est l'ancienne porte dans la rue Quinquempoix, la maison doit changer de paroisse et estre de la sienne. »

L'expression dont se sert mademoiselle de Scudéry, *où jamais prince n'a logé*, ne rappelle-t-elle pas le mot ironique de la Calprenède cité plus haut : « M. *le prince* Pelisson, etc. Pour moy, je ne vais pas chercher mes héros dans la rue Quinquempoix. »

On sait que mademoiselle de Scudéry a logé rue de Beauce, grâce à la suscription mise sur quelques-unes des lettres qui lui sont adressées. Mais, parmi ces dernières, je n'en ai pas trouvé, et je suis convaincu qu'on n'en trouvera pas une seule qui soit antérieure à l'année 1674. Ce qui justifierait ma conjecture, à savoir qu'avant cette date elle demeurait rue Quincampoix[1], dont une partie dépendait du Marais. Une lettre de Pellisson, écrite en 1654, porte cette adresse : *A mademoiselle de Scudéry, au pays des Nouveaux Sauromates.* Ces gens-là ont toujours la manie de parler par allégorie. Heureusement celle-ci est assez transparente. Les Sauromates ou Sarmates, peuple de la Scythie, habitaient les bords du Palus-Méotide. D'où il est facile de comprendre qu'il s'agit ici du Marais.

Dans une lettre à l'abbé Boisot[2], mademoiselle de Scudéry parle d'un procès qu'elle avait au Grand Conseil, procès qui avait duré plus d'un an. Dans les Registres du Parlement, on voit que les dames de Saint-Magloire, qui étaient propriétaires à la fois rue Quincampoix et rue de Beauce (avec entrée sur la rue des Enfants-Rouges), plaidaient souvent au Grand Conseil à raison des censives qu'il leur fallait payer soit au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, soit au prieuré du Temple. Ce genre d'affaires, c'est-à-dire le règlement des contestations entre les corps constitués ou les corporations ecclésiastiques, ressortissait au Grand Conseil. Je pensais que, si mademoi-

[1] Si on connaissait le nom des notaires qui, à cette époque, habitaient le Marais, peut-être trouverait-on dans les cartons de leurs successeurs actuels des titres de propriété, des actes, des baux concernant les maisons occupées par mademoiselle de Scudéry. Dans l'intéressante publication faite par la Chambre des notaires, on trouve bien, pour chaque étude, la succession chronologique des notaires, mais on ne voit pas indiqués, avant la fin du dix-huitième siècle, les quartiers où ils demeuraient.

[2] Du 20 septembre 1692. Voy. aussi celle du 10 janvier 1693.

selle de Scudéry avait pu être engagée dans un procès analogue, c'était à titre de locataire. Pour éclaircir le fait, je me rendis aux Archives de l'Empire, où je fus assez heureux pour retrouver le procès en question [1], pièce très-intéressante en ce qu'elle nous fournit un renseignement nouveau sur mademoiselle de Scudéry. Il paraît que le cardinal Mazarin lui avait laissé une pension viagère de 1,000 livres. Cette pension fut touchée régulièrement jusqu'en avril 1690. Dès cette époque, le duc de Mazarin, perdu de dettes, cessa de la payer. Les millions de la belle mais extravagante Hortense Mancini avaient disparu dans les désordres du mari et de la femme. Mademoiselle de Scudéry fit cause commune avec les autres créanciers du duc de Mazarin et lui intenta un procès. Enfin, le 30 septembre 1692, elle obtint un arrêt du Grand Conseil, ordonnant qu'il lui serait payé une somme de 3,000 livres pour les arrérages et les intérêts de sa pension. Les frais du procès furent partagés par égale portion entre le duc et les créanciers.

Chose singulière ! il m'a été impossible de découvrir le testament du cardinal Mazarin, qui n'a jamais été imprimé. On le trouverait probablement chez quelque notaire de Paris, surtout chez le successeur de Levasseur ou de Lefouyn, qui ont reçu les dernières volontés du cardinal. « Il n'a point fait peut-être, dit Aubery [2], de legs plus éclatant ou plus noble que celui qui regarde les gens de lettres, auxquels il laissa leur vie durant la jouissance des pensions qu'il leur donnait. Et il accompagne la gratification de civilités et de termes fort obligeants. » Il serait intéressant de connaître l'article qui concerne mademoiselle de Scudéry.

Mais revenons à la question de ses logements. Était-elle propriétaire ou locataire des maisons qu'elle a occupées, soit rue Quincampoix, soit rue de Beauce? Les censives de cette époque, conservées aux Archives de l'Empire, ne contiennent rien qui puisse nous éclairer à ce sujet. Mais elle paraît nous renseigner elle-même sur la maison de la rue de Beauce.

« Je ne sais, Monsieur, dit-elle dans une lettre à Boisot [3], si je vous ai mandé que, durant un mois, des voleurs ont voulu me voler. Ils se servoient d'une vieille masure à monter sur le toit de ma maison. Ils firent par trois fois des trous à mon grenier et dans la chambre de mes laquais, et il m'a fallu avoir garnison toutes les nuits pendant vingt-quatre jours, parce qu'il m'a fallu ce temps-là pour avoir permission de faire abattre la vieille masure. »

[1] C'est à l'obligeance de M. Huillard-Bréholles que je dois d'avoir retrouvé ce procès.
[2] *Histoire du cardinal Mazarin*, t. III, p. 347.
[3] Du 13 janvier 1691.

En faisant abattre cette vieille masure, mademoiselle de Scudéry agit là en véritable propriétaire. Remarquons, de plus, qu'elle dit *ma maison* et non pas la maison que j'occupe.

D'après tout ce qui précède, le jardin, attenant à la maison et auquel Pellisson fait allusion : « Sapho avait partagé entre ses amis les poires de son jardin, » était situé dans la rue Quincampoix. C'est celui dont parle Taisand et qui était rempli d'acacias. Un détail intéressant, sur l'appartement qu'elle occupait dans cette rue, se trouve dans une *Relation* curieuse et inédite de ce qui s'est passé à Tendre en 1654, relation que nous publions plus loin. Il y est parlé d'une magnifique salle où Sapho donnait ses audiences publiques, et où l'on voyait admirablement représentés en bas-reliefs tous ceux que l'amitié a rendus célèbres dans l'antiquité. Une petite tribune vitrée donnait de son cabinet dans cette superbe salle.

La maison de la rue de Beauce avait aussi un jardin ; c'est ce que mademoiselle de Scudéry nous apprend elle-même dans la lettre du 11 octobre 1692.

« Je vous écris aujourd'hui, Monsieur, par un temps si extraordinaire qu'on ne peut s'empêcher de s'en plaindre. Il fit hier un jour du mois de mars ; le soleil était fort clair, il geloit un peu à la campagne et le froid étoit modéré. Présentement, toutes les maisons sont couvertes de neige et il y en a plus d'un pied de haut dans mon jardin. »

Elle dit aussi en parlant de son appartement, dans une lettre du 20 septembre de la même année : « Nous eûmes avant-hier, ici et à Versailles, un tremblement de terre ; je le sentis, mais je ne le connus pas d'abord. J'étois assise dans une chaise qui touchoit la porte d'un petit cabinet de la chambre où je couche, qui n'est pas celle que vous avez vue. »

Voici la quatrième et dernière des lettres adressées à P. Taisand.

Je répons un peu tard, Monsieur, à votre lettre du 9 ; mais comme elle m'a trouvée affligée de la mort d'une amie d'un mérite infini, je n'ay pu vous remercier plus tôt de votre beau Discours sur l'Éternité, car ce seroit lui faire tort de l'appeler simplement une lettre et je l'ai trouvé digne de son sujet et digne de vous. C'est, Monsieur, tout ce que ma douleur me permet de vous dire, et que je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

MADELEINE DE SCUDERY.

Et de la main de Taisand : « Je lui envoïay ma lettre sur l'Éternité le 9 août 1688, et elle me fit réponse le 18 des mêmes mois et an. Ainsi il n'y avoit guère lieu à s'excuser de son retardement, et

cette excuse est une pure marque de l'honnêteté de cette spirituelle personne. »

Nous avons vainement cherché « cette amie d'un mérite infini, » dont la mort avait causé tant de chagrin à mademoiselle de Scudéry. Le *Dictionnaire des Précieuses* de M. Livet, d'ailleurs si intéressant, ne nous a pour ainsi dire été d'aucun secours, parce que la plupart du temps l'auteur n'indique point la date de leur mort.

Nous avons tâché, autant qu'il nous a été possible, de mettre en relief l'importance des renseignements fournis par les nouvelles lettres de mademoiselle de Scudéry. Nul doute que, s'ils avaient été connus quelques années plus tôt, ils n'eussent modifié, dans certaines parties, les derniers travaux du célèbre traducteur de Platon, devenu ensuite l'historien en titre de mademoiselle de Scudéry.

Descendu des nuageuses hauteurs de la philosophie, M. Cousin, pendant quelques-unes des dernières années de sa vie, s'est plu à fréquenter le cercle des femmes qui ont illustré le dix-septième siècle. Il promena de l'une à l'autre ses adorations forcément platoniques, et son type idéal s'appela successivement madame de Longueville, madame de Sablé, madame de Chevreuse, madame de Hautefort et mademoiselle de Scudéry. La dernière surtout a eu le privilége de le fixer pendant plusieurs années. En effet, M. Cousin a peint le portrait de mademoiselle de Scudéry en artiste épris de son modèle. Il la fait poser sans cesse, il l'étudie, l'admire, et il s'abandonne aux charmes d'un amour d'imagination. Il fréquente assidûment sa société et lie connaissance avec tous ceux qui la composent. Il devient le rival de Conrart et de Pellisson, du dernier surtout qu'il comprend et auquel il porte envie. « La liaison de mademoiselle de Scudéry et de Pélisson, dit-il, fut bien pure, puisque Tallemant lui-même n'ose pas en médire. Et quant à l'amour platonique, Tallemant en plaisante fort à son aise ; il était riche, assez bien fait, très-peu scrupuleux ; mais, en vérité, que peut faire un homme jeune et disgracié, n'osant pas s'engager dans des poursuites qu'il craint de voir repoussées, et ne pouvant étouffer les invincibles besoins de sa jeunesse et de son cœur ? Parce qu'il n'a pas une jolie figure, le condamnera-t-on à n'aimer jamais et à n'être jamais aimé ? Pourquoi ne chercherait-il pas une affection pure, mais douce encore, tenant à la fois de l'amour et de l'amitié, un amour chaste, une amitié tendre ? Assurément, la plus vraie satisfaction de tous les instincts que Dieu nous a donnés est le mariage, institution naturelle et divine ; mais quand le mariage est impossible, et certainement il l'est quelquefois, pourquoi interdire à de nobles cœurs d'hommes et de femmes une affection nécessaire et fort légitime en elle-même lorsqu'elle est placée sous la garde de la raison et de l'honneur ? Que les heureux de ce monde,

les beaux messieurs et les belles dames, en raillent tant qu'il leur plaira ; nous, nous honorons ces amitiés tendres; nous en connaissons le danger, mais aussi le charme incomparable, meilleur cent fois que l'amour vulgaire, et qui ne le cède qu'à la sainte union des cœurs dans le mariage. Loin donc de nous joindre à Tallemant pour persifler Pélisson et mademoiselle de Scudéry, nous les estimons davantage de s'être aimés tendrement et honnêtement. »

M. Cousin semble se révéler ici tout entier. Dans ces accents d'une éloquence émue, il y a tout à la fois des souvenirs pleins de charmes et comme les regrets d'une vie manquée au point de vue de la famille.

Mademoiselle de Scudéry n'a pas rencontré un admirateur aussi passionné dans M. Sainte-Beuve. L'illustre critique s'en est occupé aussi, mais comme par acquit de conscience. Il s'est contenté d'en faire un simple croquis. Quelques coups de crayon tracés, suivant l'habitude du maître, d'une main fine et légère, nous ont donné une ressemblance, mais une ressemblance un peu crue et peu flattée. On sent que chez M. Sainte-Beuve « cette grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long, » fait tort à la Sapho du Marais. « Une fille, dit-il, d'un si grand mérite et sans grâce, c'est pourtant désobligeant à peindre, et c'est pénible à montrer ; on aimerait tant à y mettre ce qui lui manque. Mais j'ai voulu qu'il y en eût au moins une de cette sorte, pour que la collection ne fût pas toute riante et toute flatteuse. »

E. Miller.

Relation[1] *de ce qui s'est despuis peu passé à Tendre, avec le discours que fit la souveraine de ce lieu aux habitants de l'Ancienne-Ville*[2].

Après vous avoir apris l'arrivée de plusieurs illustres estrangers en cette ville, et le retour de quelques Dames fort aimables qui en avoient esté exilées, j'ay creu estre obligée de vous dire par quelle voye celle qui com-

[1] Cette relation, du samedi 7 novembre 1654, est entièrement de la main de mademoiselle de Scudéry. Elle est conservée dans les manuscrits de Conrart à l'Arsenal. Nous avons conservé scrupuleusement l'orthographe.

[2] L'*Ancienne-Ville* était la maison de Philoxène et de Doralise, mesdames d'Arragonnais et d'Aligre, maison qui n'était séparée que par le ruisseau de la rue, de celle d'Agélaste où se tenait le samedi, entendue ici par la *Nouvelle-Ville.* On lit dans la *Gazette de Tendre,* p. 76 : « Il y a toujours quelque petite disposition à de nouvelles factions; car comme la ville *est partagée en deux par la rivière qui la traverse,* une partie de ceux qui habitent l'*Ancienne-Ville* murmurent secrètement de ce qu'on reçoit tant de gens dans la *Nouvelle.* Et en effet, quelques-uns d'entre eux ont fait obstacle depuis peu à la réception de plusieurs nouveaux venus, qui sont arrivés à nos faubourgs. »

mande icy a apaisé tous les murmures des anciens Habitants de Tendre, qui vouloient s'opposer à la réception de ces nouveaux venus. Car, comme elle sçait bien que les cheutes des plus grands empires n'ont bien souvent esté causées que par de fort petites choses, et qu'il n'y auroit iamais de guerre civile s'il n'y avoit point de prétextes de la faire, elle a voulu de bonne heure oster tous ceux qu'on pourroit avoir à l'advenir de murmurer de sa conduite. Pour cet effect, après avoir connu que si elle agissoit d'authorité absolue comme elle le pouvoit, elle augmenteroit le nombre des mescontents qui sont dans son Estat, elle envoya commender aux principaux de l'Ancienne-Ville de se rendre dans une magnifique salle où elle a accoustumé de donner des Audiences publiques, et où l'on voit admirablement représentez en bas-relief tous ceux que l'amitié a rendus célèbres dans l'Antiquité, de sorte que tout le monde obéissant à l'heure mesme à ce commandement, le Mage[1] de Tendre, le généreux Mégabate[2], le sage Théodamas[3], l'illustre Aristhée[4], l'agréable Amilcar[5] et tous ceux qui ont charge dans cette fameuse ville s'y trouvèrent des premiers. Mais enfin, après que chacun eut pris sa place, nostre souveraine, qui estoit à celle qu'elle a accoustumé d'occuper, prit la parole, et, sans s'amuser à chercher tous les ornements de ceux qui parlent en public, elle commença de parler en ces termes sans aucune préméditation :

« Ie n'eusse iamais creu, mes tendres Amis, me pouvoir trouver dans la nécessité de justiffier ma conduite auprès de vous, et i'avois tousiours pensé au contraire que vous la justiffriés auprès de tous ceux qui la voudroient condamner. Cependant, i'ay connu avec beaucoup de douleur qu'il pouvoit se trouver quelque sorte d'iniustice parmi les plus grands Hommes du monde, puisque quelques-uns d'entre vous ont esté capables de celle de murmurer contre moy. Mais pour vous tesmoigner que ie veux bien que mes propres accusateurs soient mes iuges, ie veux vous exposer à vous mesme le différent qui est entre nous, afin que vostre propre raison vous condamne, car ie suis persuadée que vous ne vous estes dit que ce qui sert à soutenir vostre sentiment, et que vous n'avez pas seulement pensé à ce qui me peut justiffier. Mais pour faire ce que ie dis, il faut reprendre ces choses d'asses loin, et vous faire souvenir que c'est moy qui ay basti la ville de Tendre et fondé cet empire, que i'en ay fait les loix telles qu'il m'a semblé à propos, et que vous vous y estes assuiettis volontairement. Il est vray que ie ne vous ay receus au rang de mes tendres Amis qu'après avoir connu que vous aviez mille qualitez esclattantes dans l'esprit, et mille vertus dans l'âme, qu'après que vous m'avez rendu des services héroïques, et qu'après que vous avez eu fait mille et mille choses obligeantes, qui par leur multitude ont donné un nouveau prix à vostre mérite. Mais de grâce dittes-moy si, depuis que mon Empire est establi, vous m'avez veu recevoir

[1] Godeau, évêque de Vence.
[2] Le marquis de Montausier.
[3] Conrart.
[4] Chapelain.
[5] Sarrasin.

quelqu'un qui ne fust pas digne d'estre receu. Véritablement si ie faisois ce que i'ay ouy dire que fit celui qui fonda Rome, qui pour peupler sa ville plus prontement establit un Asile où tous les criminels estoient en seureté, de quelque pays qu'ils fussent, vous auries sujet de murmurer. Mais la chose n'est pas en ces termes; car au lieu d'assembler des coupables fugitifs, ie ne veux seulement que recevoir un petit nombre de gents d'un tres grand mérite et d'une tres grande vertu. Cependant vous vous en pleignez comme si ie vous avois fait un outrage, et l'on diroit que l'on m'a veu recevoir des flottes entières d'estrangers, comme fit cette fameuse princesse qui bastit Carthage, quoyque vous ne puissies craindre le malheur de Didon pour Sapho. Mais de grâce n'aprehendez pas mesme qu'elle laisse entrer une multitude de gents inconnus dans sa ville, comme fit cette belle et malheureuse Reine, et soyez fortement persuadez que puisqu'elle a si bien sceu choisir en vous choisissant, elle ne choisira pas mal à l'avenir non plus que par le passé. En effect, vos propres vertus luy ont apris à connoistre mieux celles des autres, et il luy eust esté plus aisé de se tromper lorsqu'elle vous choisit qu'il ne le luy seroit presentement, car elle advoue avec sincérité que vostre conversation luy a esclairé l'esprit, et qu'elle vous doit une partie de la lumière qui luy sert à discerner, peut estre d'une manière assez iuste, cette grande diversité qu'il y a entre certaines qualitez, qui mettent de la différence au mérite, quoy qu'elles ne semblent pas opposées; et elle advoue enfin qu'elle vous considère avec des sentimens d'estime qu'elle ne peut presque avoir que pour vous. Mais, pour donner un tesmoignage public de la distinction que ie veux faire de vous à tous ceux que ie recevray à l'advenir, ie veux bien me demettre d'une partie de mon authorité, et m'imposer moy mesme une loy que i'observeray peut estre plus exactement que quelques-uns d'entre vous n'ont observé les miennes. Ie desclare donc que, comme à mon conseil suprême, ie vous laisse la connoissance absolue du mérite de ceux qui se présenteront pour estre receus dans la ville, et qu'ainsi il n'entrera aucun estranger à l'advenir qui n'ait esté examiné par vous et qui n'ait obtenu vostre approbation, car i'ay une telle conffiance en vostre probité, que ie ne crainds pas que vous ne desguisiez vos véritables sentimens, et que vous reffusiez des gents qui par leurs vertus mériteroient d'estre receus, quand mesme, par quelques raisons particulières, vous ne les aimeries point. Car enfin vous iugez bien que ie n'ay pas basti ceste magniffique ville pour en faire un désert. Vous sçavez mieux que moy que les maisons deshabitées se ruinent plus que celles qui ne le sont pas, et qu'il y auroit de la follie à bastir des palais pour des Arondelles seulement. Après cela ie n'ay plus rien à vous dire, si ce n'est que ie vous exhorte tous à conter la grande condition pour rien lorsque vous examinerez ceux qui se présenteront pour estre receus, car ie vous desclare que, despuis que ie gouverne mon Estat, ie ne l'ay iamais contée pour quelque chose et que ie n'ay considéré que le mérite seulement. »

Après que nostre souveraine eut cessé de parler, tous ceux qui l'avoient escoutée louèrent sa modération; ils firent mesme ce qu'ils purent pour n'accepter pas l'authorité qu'elle leur donnoit; mais elle les y força, et devant que l'assemblée se separast, ce conseil suprême (car c'est ainsi qu'on

l'appellera à l'avenir) nommera des deputez pour examiner ces illustres estrangers qui sont à nos faux bourgs afin de faire, après, leur raport à la compagnie, et ensuite à Sapho ; qui se réserve toutes fois le pouvoir de reffuser ceux que le conseil suprême luy proposera, quoy qu'elle s'engage de n'en recevoir point qui ne soient aprouvez par luy. Comme les choses en estoient là, il pensa arriver un nouveau tumulte, car il y eut un homme qui dit tout bas à Amilcar qu'il venoit de chez Doralise[1], qui sans se desmentir de ce qu'elle avoit avancé il y avoit desia quelques iours, luy avoit assuré que durant que Sapho sembloit ne vouloir suivre que les conseils du sage Théodamas et ceux du généreux Aristhée, et qu'elle tesmoignoit de mettre en doute la réception de tous ces illustres estrangers, il y en avoit quelques-uns d'entre eux qui regardoient cette cérémonie dans une petite tribune vitrée qui donne du cabinet de Sapho dans cette superbe salle. Mais comme Amilcar n'est pas difficile en ces sortes de choses, il se mit à rire et respondit à celuy qui luy parloit, que, s'il disoit vray, il en estoit bien aise, parce que si ces estrangers estoient desia entrez, le conseil suprême n'auroit point la peine de les faire entrer. Cependant, comme cela ne put estre dit sans estre entendu, la chose fit un assez grand bruit, de sorte que Sapho l'ayant sceu, commanda hardiment qu'on allast dans la tribune pour s'esclaircir de la vérité. Mais le respect qu'on eut pour elle fut si grand que personne n'y voulut aller, aussi on ne sait si la chose estoit vraye ou fausse. Quoy qu'il en soit, la paix est restablie dans *Tendre*, et selon toutes les aparences elle ne sera plus troublée à l'avenir. Cependant une grande partie de ceux qui sont aux faux bourgs se tiennent si assurez d'estre receus, qu'on dit qu'il y en a qui font desia faire des habillements magniffiqües pour le jour de leur entrée dans la ville, et on soupçonne mesme le sage Théodamas, qui sçait tout ce qui se passe à Tendre, d'avoir donné quelques advis secrets à deux de ses amis de ce qui a esté résolu à leur avantage par le conseil suprême, mais on n'en sçaura les noms que par le premier extrordinaire (*sic*).

[1] Mademoiselle Robineau, l'une des opposantes.

LES CONCLUSIONS

DE L'ENQUÊTE AGRICOLE

Rapport à l'empereur, par le ministre de l'agriculture. — *Rapport au ministre,* par le directeur de l'agriculture, commissaire général de l'enquête. — *Dépositions orales,* recueillies par la commission supérieure. — *Enquêtes départementales.*

En 1865, une réunion de provinciaux sans caractère officiel, le congrès des Sociétés savantes des départements, fondé il y a plus de vingt ans par M. de Caumont, s'occupait de ce qui allait bientôt occuper tout le monde, de ce qui s'appelait déjà parmi nous et de ce qui devait s'appeler plus tard jusque dans le sein du gouvernement, les souffrances de l'agriculture. Pour les bien connaître et en chercher le remède, ce libre congrès demanda une enquête ; il fit mieux, il l'entreprit. Une commission, choisie par lui et présidée par M. le marquis d'Andelarre[1], dressa un questionnaire, interrogea les comices, les sociétés d'agriculture, les principaux agriculteurs de France ; grâce au zèle de notre infatigable président, nous avions obtenu non pas sans doute les dix mille dépositions qu'ont pu rassembler des commissions administratives, mais du moins des réponses

[1] Cette commission était composée de MM. le marquis d'Andelarre, président du comice de Vesoul, député, président et rapporteur; le baron de Montreuil, ancien député, agriculteur ; de Châtelier, correspondant de l'Institut et de la Société centrale d'agriculture; de la Lande du Thil, président de la Société d'agriculture du Havre ; le vicomte Cornudet, propriétaire agriculteur de la Creuse ; le vicomte de Meaux, président de la Commission centrale des trois sociétés d'agriculture de la Loire, et le marquis de Fournès, secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux. A la suite de l'enquête, MM. Léonce de Lavergne, de l'Institut, baron de Larcy, comte d'Esterno lui ont été adjoints et ont pris part à ses travaux.

sincères et libres, venues de tous les points du territoire. Il n'était pas une seule région, il n'était pas un seul mode de culture qui ne fût représenté de quelque manière dans ce premier essai d'enquête. Au moment où nous le publiions, l'empereur, à l'ouverture des Chambres, annonça l'enquête officielle. Cette déclaration souveraine, qui répondait à nos vœux sans les mentionner et donnait satisfaction à l'opinion publique, nous parut un motif de plus d'établir sans retard les résultats de notre propre enquête et de préciser les vœux que, selon nous, elle autorisait les agriculteurs à former. Le congrès des Sociétés savantes le fit dans sa session de 1867, et il n'est pas téméraire de penser que ses résolutions aient inspiré plus d'une fois les réponses données aux questions du gouvernement. Il n'a pas eu d'ailleurs sur ce vaste travail administratif d'autre influence que la publicité de ses débats et de ses vœux. Aucun des hommes qui avaient organisé l'enquête libre n'a été appelé à faire partie de la commission qui a organisé l'enquête officielle, ni même à déposer devant elle[1]. Ce n'était pas une raison de nous désintéresser d'une entreprise que nous avions jugée les premiers utile au bien public. Après avoir présenté nos dires, chacun dans nos départements, réunis de nouveau, nous avons cherché à pressentir quel dire commun allait sortir de tous les dires épars de l'agriculture française, et, dans le mois de mai 1867, nous soumettions à notre congrès un rapport sommaire, destiné à compléter, à corriger au besoin, à l'aide de ce qu'il était possible de connaître alors de l'enquête officielle, les conclusions de notre propre enquête ; nous n'étions point, dès ce moment, mal renseignés, il nous est permis de l'affirmer aujourd'hui, tant les besoins de l'agriculture sont, après tout, faciles à déterminer, sinon à satisfaire, quand on les recherche de bonne foi et sans parti pris. Le rapport du ministre et le rapport du commissaire général viennent de paraître, plus d'un an après les nôtres : ils ont puisé à mille sources d'informations qui ne nous étaient point ouvertes, et pourtant, parmi les questions que nous avions signalées, il en est plusieurs et des plus importantes, sur lesquelles ils se taisent complétement ; parmi les questions qu'ils abordent, il n'en est aucune que nous n'ayons indiquée, il n'en est aucune que notre libre et modeste congrès n'ait étudiée.

On nous pardonnera d'avoir complété par ce court récit l'historique de l'enquête agricole tel que le présentent les organes du gouvernement. Nous entendons souvent représenter les agriculteurs comme incapables de se concerter ensemble et de faire eux-mêmes

[1] M. le marquis d'Andelarre et M. le comte d'Esterno n'ont été entendus que sur la demande expresse de la Société forestière et comme délégués de cette Société.

leurs propres affaires. Ceux qui ne négligent rien pour les entraver, ne sont pas toujours les derniers à les accuser de ne point savoir marcher sans lisières ; c'est pourquoi il nous a paru peut-être opportun et certainement équitable de rappeler comment, une fois au moins, leur initiative collective avait devancé la sollicitude gouvernementale, ouvrant ainsi d'avance la voie à la grande société libre qui s'inaugure aujourd'hui sous la présidence de M. Drouyn de Lhuis.

Dans ce souvenir, d'ailleurs, je dois l'avouer, je cherche et je trouve un abri pour mon insuffisance personnelle. Membre de la commission du congrès en 1865, choisi par elle pour rapporteur en 1867, je ne me hasarde à traiter les questions que soulève l'enquête agricole qu'après les avoir entendu discuter dans cette commission. Je ne suis plus ici son organe ; je crains même de m'écarter quelquefois des opinions qui ont prévalu dans son sein. Mais du moins je n'aborderai aucun sujet qui n'ait été éclairci devant moi par les collègues les plus compétents.

Dieu me garde, d'ailleurs, soit d'égaler, soit d'opposer notre modeste enquête à la grande enquête officielle. Rien ne serait plus puéril, et ce que je me propose avant tout, en étudiant ici cette enquête officielle, c'est de lui rendre hommage, c'est d'en faire ressortir l'importance vraiment unique, c'est, s'il se peut, de ne pas laisser perdre par distraction, par lassitude, par indifférence, le profit considérable qu'il dépend de nous d'en retirer. Appréciez-vous, en effet, la pensée qui a inspiré cette mesure ? Il faut y reconnaître une déférence peut-être tardive, mais à coup sûr significative, pour l'opinion publique et en particulier pour l'opinion des agriculteurs. Examinez-vous comment elle s'est accomplie ? Il est un mérite que personne ne contestera à l'enquête : elle a été complète ; elle ne l'a été que trop. Cent soixante et une questions, dix mille dépositions, trente-cinq volumes in-quarto ; quelle abondance ! S'il y a un péril à craindre, c'est que le nécessaire ne soit noyé dans le superflu ; s'il y a une difficulté à surmonter, ce sera de dégager ce qu'il faut retenir de ce qu'il faut oublier.

Un autre mérite, non moins essentiel, est plus difficile à attribuer aux enquêtes administratives, et pourtant je suis disposé à le reconnaître à celle-ci : à tout prendre, elle a été libre. Ce n'est pas seulement parce que le gouvernement a déclaré qu'elle le serait que je le pense ; ce n'est pas non plus parce que tous les présidents de commission ne ressemblaient pas à celui que les lecteurs du *Correspondant* connaissent, et qui avait été spécialement destiné à M. de Falloux ; non, sans mettre en doute ni la sincérité des déclarations

ministérielles ni la libérale courtoisie de la plupart des commissaires enquêteurs, cela ne me suffirait pas encore pour croire à la pleine liberté de l'enquête ; car j'ai lu, je crois, dans Platon : « Tout homme bien interrogé répond bien, » c'est-à-dire, apparemment, répond comme le souhaite celui qui l'interroge ; et je calomnierais certainement les hauts fonctionnaires qui ont dirigé l'enquête, si je ne les estimais capables de bien interroger. Mais ce qui m'empêche ici, par-dessus tout, de me défier des réponses, c'est qu'à part un certain optimisme administratif assez facile, en définitive, à réduire à sa juste valeur, le gouvernement, qui interrogeait, n'a eu de parti pris que sur une seule question, et sur une question devenue, selon moi, secondaire. Les anciens partisans de l'échelle mobile s'étant réduits à demander un droit fixe sur l'importation des céréales étrangères, l'administration, remplie pour la liberté commerciale d'un zèle, je dirai volontiers, d'un fanatisme de néophyte, n'a connu d'autre ennemi que ce droit fixe ; pourvu qu'on ne le réclamât pas, nulle doléance, nulle requête ne semblait importune, en sorte que nous venons d'assister à ce spectacle vraiment rare et singulier d'un gouvernement faisant mauvaise mine à ceux qui lui proposent d'établir un impôt, et bon visage à ceux qui lui demandent de supprimer ou de réduire presque tous les impôts.

Ainsi, à peu près libre et plus que complète, que faut-il pour que cette enquête devienne efficace ? Il faut que nous sachions la faire valoir ; il faut, à travers une confusion apparente, y chercher soit les besoins que tous les agriculteurs constatent, soit les réformes que nul d'entre eux ne conteste, et, pour le moment du moins, n'y rien chercher autre chose, en dégager, en un mot, les conclusions irréfragables, laisser de côté les plantes parasites et récolter les fruits mûrs. Ce travail n'est pas sans quelque difficulté. On n'aurait, par exemple, qu'une idée bien mesquine de l'enquête si l'on s'en tenait au rapport hâtif et écourté que vient de faire paraître un ministre pressé de déménager ; mais de ce rapport on doit remonter au rapport consciencieux, savant et suffisamment développé, dernier travail du regrettable M. de Monny de Mornay, qui, en sa qualité de commissaire général, expose plus qu'il ne conclut ; on peut arriver aux principaux dires recueillis soit par la Commission supérieure à Paris, soit dans les départements, et en définitive, après que toutes les sociétés d'agriculture répandues sur la surface de la France ont été interrogées et ont répondu, après que les plus humbles cultivateurs et les plus éminents agronomes ont pu parler et ont parlé, après que les membres de tous les corps électifs ont été individuellement consultés, si notre agriculture nationale ne parvient pas à

savoir précisément ce qu'elle doit vouloir et ce qu'elle veut, à le formuler nettement et à le réclamer fermement, ce sera sa faute. C'est à lui épargner cette faute que doivent maintenant s'appliquer ses plus sincères amis, ses plus dévoués serviteurs.

I

Quelle est la situation actuelle de l'agriculture française, et quels sont ses progrès? Si elle souffre, en quoi consistent et d'où proviennent ses souffrances? enfin, quels en peuvent être les remèdes?

De ces trois questions, la plus difficile à résoudre est la première, non pas telle que la pose l'enquête, mais telle qu'à vrai dire elle aurait dû la poser. Pour mesurer en effet les progrès de l'agriculture, elle veut que nous nous reportions à trente ans en arrière, et dès lors l'optimisme administratif dont nous parlions tout à l'heure peut sans contradiction se donner carrière. Mais pourquoi remonter à trente ans, c'est-à-dire à 1836? Les esprits chagrins trouveront peut-être que le second empire ne montre pas grande confiance dans les résultats économiques de sa politique, quand, établi ou à peu près depuis vingt ans, il demande fièrement ce qu'était il y a trente ans l'agriculture et essaye ainsi de compter à son profit dix ans de progrès accomplis sous un gouvernement antérieur. Oui : depuis trente ans, ou pour mieux dire depuis cinquante ans, depuis le rétablissement de la paix européenne, point de départ de toute prospérité matérielle parmi nous, la culture du territoire s'est améliorée, la richesse agricole de la nation s'est accrue, l'enquête le proclame et personne ne le conteste. Nous avons fait beaucoup de chemin; mais marchons-nous encore aujourd'hui? marchons-nous aussi vite qu'hier? A quelques égards même et depuis quelques années, n'avons-nous pas reculé? Voilà ce qu'il nous importerait de savoir. Or, à ces dernières questions, les commissaires de l'enquête ne répondent guère; ils laissent seulement échapper çà et là, sur l'état de choses actuel, quelques indications qui nous permettront peut-être de répondre à leur place. Ces indications, les voici, telles que les résume M. de Monny de Mornay : La valeur vénale de la propriété diminue, si ce n'est dans les ventes au détail[1]; le capital agricole diminue[2]; la population rurale diminue[3]; parmi tous les agricul-

[1] Rapport au ministre, p. 11 et 12.
[2] *Ibid.*, p. 35.
[3] *Ibid.*, p. 54 et suiv.

teurs, il y a plus de bien-être et moins d'épargne [1]; les ouvriers et domestiques agricoles gagnent de plus forts salaires et sont en moins bons rapports avec leurs maîtres [2], et pendant ce temps les fermages augmentent [3], phénomène étrange assurément quand la terre se vend moins cher et que la main-d'œuvre coûte davantage, mais qu'explique peut-être cet autre fait, également constaté dans l'enquête, c'est que la plupart des produits de la culture sont devenus plus abondants [4]. Quant au bétail, si l'espèce ovine est moins nombreuse [5], l'espèce bovine s'est multipliée [6]. Quant aux récoltes, le nombre des hectares ensemencés en céréales s'est accru, et, ce qui vaut mieux, le rendement moyen de chaque hectare s'est élevé [7]. Seulement continuera-t-il à s'élever, se maintiendra-t-il même si la richesse du sol mise en valeur par les défrichements plus ou moins récents venant à s'épuiser, n'est pas renouvelée par les engrais, si l'abondance des capitaux n'amène pas l'abondance croissante des engrais? Les deux organes de la science agricole, MM. Barral et Lecoulteux, qui ne méritent ni l'un ni l'autre à coup sûr qu'on les accuse de pessimisme, se sont pourtant accordés pour prédire devant la commission supérieure cet appauvrissement de la terre, assombrissant ainsi le côté le plus brillant, le seul brillant peut-être, du tableau tracé dans l'enquête [8]. Et lorsqu'en effet on réunit tous les traits divers, et quelquefois contradictoires, de ce tableau, lorsqu'on l'envisage dans son ensemble et sans parti pris, on y voit les résultats d'un progrès accompli, mais non les principes d'un progrès qui se prolonge et se renouvelle. On constate aisément que nous sommes moins pauvres qu'il y a trente ans, mais on se demande avec inquiétude si dans trente ans nous serons plus riches qu'aujourd'hui, on en vient même à craindre que nous ne soyons en train de perdre au lieu de gagner, car après tout, en agriculture comme ailleurs, on monte ou l'on descend, mais on ne reste pas stationnaire : ne pas amasser c'est dissiper, ne pas avancer c'est reculer.

Et pourtant serait-il temps même de nous arrêter quand, « avec le plus beau territoire de l'Europe, nous n'obtenons du sol à surface égale que la moitié de ce qu'obtiennent les Anglais, les Belges et la

[1] *Ibid.*, p. 21.
[2] *Ibid.*, p. 54 et 58.
[3] *Ibid.*, p. 21.
[4] *Ibid.*, p. 118.
[5] *Ibid.*, p. 117.
[6] *Ibid.*, p. 120.
[7] Rapport au ministre, p. 20, 115 et suiv.
[8] Dépositions orales recueillies par la commission supérieure.— Déposition de M. Barral, p. 25. — Déposition de M. Lecoulteux, p. 139.

plupart des Allemands, quand, pour nourrir notre population et pour la vêtir, il nous faut recourir à une importation immense que ne compense pas une exportation correspondante et que, malgré ce secours, nombre de Français sont encore réduits à se passer de viande et de vin [1]? » Acceptons donc sans conteste les faits reconnus dans l'enquête : ne cherchons pas à les aggraver ; ils peuvent se résumer ainsi : après un grand progrès agricole dont nous profitons encore, un temps d'arrêt, avec tendance à rétrograder. Cela suffit à justifier toutes nos doléances, à motiver amplement toutes nos requêtes, et quand on s'est rendu compte de cet état de choses, une contradiction apparente de l'enquête officielle est en partie du moins expliquée. Prenez le début des divers comptes rendus qui composent cette enquête, vous y verrez que tout va bien ; arrivez aux conclusions, vous y trouverez réclamées des réformes passablement radicales. Pourquoi donc ? C'est qu'au début on a regardé le passé, et l'on a rencontré dans ce coup d'œil rétrospectif des sujets de satisfaction ; au terme, on a considéré l'avenir, et il a offert des sujets d'alarme. Rien n'est perdu, mais il est temps d'aviser.

II

Pour aviser, il faut nous rendre compte de nos ressources et de nos forces actuelles, afin de les respecter et de les développer, aussi bien que de nos infirmités et de nos maladies, afin de les guérir. Voyons donc d'abord — et dans ce coup d'œil il nous sera facile de nous rencontrer avec l'enquête officielle — voyons de quoi vit aujourd'hui notre agriculture, nous chercherons ensuite de quoi elle souffre.

Elle vit avant tout par la petite propriété. La petite propriété a amélioré le sol français ; elle améliore plus encore ceux qui la cultivent. Il est facile peut être de démontrer que sur un territoire moins divisé que le nôtre, un moindre travail obtiendrait des résultats plus considérables. Mais ce qui ne se calcule pas, ce qui ne peut se réduire en chiffres, c'est l'énergie que cette division même imprime au travail, c'est combien la terre gagne à être aimée du laboureur. Ne le voyons-nous pas tous les jours ? Sur la pente ingrate d'un maigre coteau, la petite propriété ne prospère qu'au prix de véritables prodiges. Mais ces prodiges qu'elle exige, elle les provoque, et c'est ainsi qu'elle devient non-seulement pour les habitants de nos campagnes la source des

[1] *L'enquête agricole*, par M. de Lavergne de l'Institut. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1868.

jouissances saines et l'occasion des vertus viriles, pour la société tout entière une garantie de stabilité, mais encore, ne le méconnaissons pas, l'instrument le plus puissant de la production agricole et du progrès de la culture. Ailleurs, ce progrès s'opère à des conditions très-différentes, nous ne l'ignorons pas, nous savons admirer d'autres pays que le nôtre; mais après tout, nous n'avons point à rougir d'appartenir à une nation de propriétaires plutôt qu'à une nation d'ouvriers. Cette petite propriété est un trait original et caractéristique entre tous dans la physionomie de la France. Les réformes de 1789 l'ont développée et affranchie, mais ne l'ont pas créée; elle est vieille comme notre histoire, et le jour où le nombre des propriétaires-cultivateurs viendrait à diminuer parmi nous, le jour où le paysan français se détacherait du sol et n'y prendrait plus racine, ce jour-là, nous cesserions d'être ce que nous sommes et de valoir ce que nous valons : la décadence aurait commencé.

Dieu merci, nous en sommes loin; ceux qui travaillent la terre ne perdent nullement le goût de la posséder. Entre toutes les assurances que nous donne l'enquête, je n'en connais pas de meilleure que celle-là; ajoutons que, dans cette enquête, tout le monde rend hommage à la petite propriété, tout le monde l'accepte non pas seulement comme une nécessité, mais comme un bienfait; elle n'a qu'un seul péril à craindre, péril commun à tout ce qui prospère en ce monde, son propre excès : le morcellement arrivant à rendre la culture impraticable ou improductive. C'est pour prévenir ou corriger cet excès qu'on a demandé à la loi fiscale des facilités pour l'échange des parcelles contiguës, à la loi civile des facilités pour les partages de succession. On voudrait que les immeubles d'une succession ne soient point forcément répartis par portions égales entre les héritiers : on le voudrait surtout si le partage est fait d'avance par un ascendant. Le droit conféré au père de famille d'attribuer à l'un de ses enfants ses biens fonds, à l'autre ses valeurs mobilières, sans porter atteinte à l'égalité des partages, accroîtrait l'autorité paternelle et, de plus, il encouragerait efficacement l'épargne parmi les paysans, car l'épargne, en créant dans leurs mains une fortune mobilière, aurait alors pour but et pour résultat d'assurer après eux, ce qui leur tient au cœur, l'intégrité de leur domaine. Ces réformes paraissent simples; le gouvernement s'y montre disposé, et il a raison.

Faut-il aller plus loin? Accroître la quotité disponible, étendre avec ou sans mesure la liberté de tester? Quelques bons esprits l'ont soutenu, toujours en vue de la petite propriété et principalement dans le dessein de la consolider. Mais les mœurs publiques, jusqu'à présent du moins, ne se prêtent pas à ce changement. Pour le rendre

opportun, il faudrait que les propriétaires eux-mêmes le réclament; il faudrait qu'ils le déclarent à la fois salutaire à leur famille et nécessaire à leur propérité; ils ne l'ont point fait, et dès lors personne ne peut trouver mauvais que le gouvernement, sur ce point capital, maintienne le Code civil.

La petite propriété et le labeur qu'elle détermine restent donc notre principale aussi bien qu'elle est notre plus vieille ressource. Mais à côté d'elle, le cours du temps nous a départi de plus jeunes éléments et de profit et de progrès : la science agricole, développée et rendue plus applicable, des procédés et des méthodes perfectionnés; enfin, parmi les classes supérieures de la société française, une rare élite, ramenée par des causes très-diverses vers la vie rurale, relevant d'un long et aveugle dédain l'agriculture, la remettant en honneur et l'affranchissant de la routine; n'est-ce pas là ce que nous avons sous les yeux ! Ajoutez le réseau des chemins de fer mettant depuis vingt ans tous les moyens de production à la portée du producteur et tous les produits à la portée du consommateur, pour enrichir l'un et l'autre de tout ce qu'ils ravissent aux obstacles de l'espace et du temps. Les voies ferrées ne rendent pas moins de services à la ferme qu'à l'usine. Aussi ne faut-il pas s'étonner si de toutes parts éclatent dans l'enquête des demandes : ici pour l'établissement d'une ligne nouvelle, là pour l'abaissement des tarifs. A la plupart de ces désirs, l'avenir donnera très-probablement raison. Le mouvement qui s'est inauguré devant nous ne s'arrêtera pas, la circulation des denrées doit s'accroître. Toutefois, quoi qu'il arrive, la génération qui suit la nôtre ne verra pas dans les transports, dans les distances et, par là, dans les conditions économiques de la vie une révolution égale à celle qui fut réservée à notre âge. En avons-nous profité ? Quand on se représente ce que vaut pour l'agriculture un véhicule comme la vapeur, on s'étonne que, le lendemain du jour où elle en a reçu le bienfait, sa richesse n'ait pas doublé; on se demande comment son progrès, au contraire, est resté tout au moins douteux et discutable. Discutable, il ne l'est pas, il éclate à tous les regards, en Angleterre, en Prusse, en Belgique, dans les Pays-Bas, dans toutes les contrées, en un mot, que sillonne autour de nous la vapeur[1]. Pour qu'il en soit autrement chez nous, pour que le labeur opiniâtre de la petite propriété, d'une part, d'autre part le développement de la science et sur de rares mais vastes domaines de l'initiative agricole, enfin, pour que l'établissement des chemins de fer nous empêchent à peine de déchoir,

[1] Voir dans le rapport de M. de Monny de Mornay les renseignements recueillis à l'étranger.

il faut que quelque malfaisante influence tarisse en son germe notre prospérité, il faut que quelque grande plaie ronge et dévore notre vie rurale.

III

Nous sommes arrivés à rechercher de quoi souffre et de quoi se plaint l'agriculture.

Elle s'est plaint d'abord de l'avilissement de ses produits, et c'est même cette plainte qui a donné lieu à l'enquête. L'entrée en franchise des blés étrangers ayant coïncidé avec plusieurs bonnes récoltes, le prix du blé a cessé d'être rémunérateur, et comme il était naturel de le prévoir, l'agriculture, qui ne se résignait pas à se croire victime de sa propre abondance, l'agriculture a incriminé la nouvelle législation économique. Depuis, les vicissitudes des saisons ont fait succéder aux belles moissons les moissons mauvaises ou médiocres ; le taux des céréales s'est relevé, on a même redouté la disette, et dès lors les doléances contre l'importation étrangère ont été s'affaiblissant. Elles tiennent moins de place dans l'enquête officielle qu'elles n'en auraient certainement tenu il y a trois ans ; elles tiennent moins de place dans l'enquête officielle ouverte en 1866 que dans la nôtre opérée en 1865. Soyons pleinement sincères, au risque de contredire les autorités que nous sommes le plus accoutumés à respecter. Assurément on peut, et, selon nous, on doit penser toujours que la suppression de l'échelle mobile a été trop brusque; qu'entre la protection et la libre concurrence, la transaction n'a pas été sagement ménagée ; qu'une mesure aussi soudaine a tout à coup désorganisé le commerce intérieur des céréales, grande cause de dépréciation momentanée, et, enfin, que des droits fiscaux plus élevés sur les denrées étrangères pourraient encore apporter à nos douanes un profit légitime. Mais cette libre entrée des blés étrangers cause-t-elle à notre agriculture un dommage permanent ? Est-ce là ce qui peut lui valoir un malaise durable ? Nous ne le pensons pas, et sans revenir sur un débat que des deux côtés nous croyons épuisé et qui dans tous les cas est stérile, puisque, regrettable ou non, l'échelle mobile ne saurait être rétablie, il nous semble que le pays a cessé de le penser[1]. A cet égard, le gouvernement s'est donné raison en le consultant.

[1] Il va sans dire que nous ne parlons ici que de la question des céréales et que nous n'avons pas à nous prononcer d'une façon générale sur le libre échange.

Mais si l'enquête n'incrimine plus, en ce qui touche l'agriculture, la liberté commerciale, quels autres griefs elle soulève? Si le gouvernement gagne son procès sur l'objet spécial en litige, quels procès bien plus redoutables surgissent du débat même et mettent en cause, il faut bien enfin le dire, sa politique tout entière? Non; ce n'est pas un tarif fixe ou mobile supprimé ou rétabli à l'entrée de nos ports qui est capable de rendre onéreuses à l'agriculture tantôt ses mauvaises et tantôt ses bonnes récoltes. Plus profond est le mal, plus sérieux doit être le remède. Ce mal, tous s'accordent à le signaler, les amis du libre échange comme les amis de la protection, les économistes comme les cultivateurs, ce mal, c'est l'insuffisance des bras, c'est l'insuffisance des capitaux, c'est l'exagération des charges fiscales. La terre, chez nous, manque d'hommes; elle manque d'argent et elle paye trop d'impôts. Voilà les trois plaintes qui sortent de l'enquête; elles sont incontestées parce qu'elles sont, en effet, incontestables.

L'insuffisance des bras, on a voulu l'attribuer aux perfectionnements de la culture, qui réclamerait plus de main-d'œuvre. Nous voudrions le croire. Mais d'abord, il n'est pas toujours exact que la terre doive employer plus de bras à mesure qu'elle est mieux cultivée. Quand les prairies s'étendent et se multiplient, quand les machines s'introduisent dans les fermes (et n'est-ce pas là le progrès?), c'est le contraire qui peut arriver. Ensuite et surtout, cette explication ne rend pas compte des faits authentiquement constatés. Non-seulement le travail agricole est insuffisant, mais il a diminué. En 1861, il y avait en France onze cent mille agriculteurs de moins qu'en 1851. Les statistiques officielles le constatent[1], et depuis lors ce dépeuplement des campagnes ne s'est pas arrêté, le recensement de 1866 le prouve et le ministre de l'intérieur le reconnaît. En effet, durant cette dernière période quinquennale (de 1861 à 1866), c'est dans les villes de plus de trente mille âmes que le nombre des habitants s'est élevé; c'est dans les petites communes qu'il s'est amoindri[2]. Aussi, M. de Lavergne a-t-il pu soutenir sans exagération que depuis vingt ans la population rurale a diminué d'un dixième, ajoutant que comme le vide s'est fait dans la population virile, la somme du travail a baissé au moins d'un quart[3]. Dès lors, si les salaires ont monté, comme l'estime d'après l'enquête M. de Monny de Mornay[4], de

[1] Statistique de la France, 1864. Population.

[2] Recensement de la population, 1866. Rapport du ministre de l'intérieur à l'empereur, janvier 1867.

[3] Article déjà cité.

[4] Page 58.

30 à 50 pour 100, cette hausse salutaire, et je dirai volontiers nécessaire à tant d'égards, ne découle pas principalement, soit de la dépréciation de l'argent, soit de l'augmentation de la richesse agricole; elle résulte avant tout de la rareté des bras, et c'est pourquoi elle devient pour le producteur une cause de gêne, au lieu d'être, comme il le faudrait, pour tous un symptôme de prospérité.

Et ces hommes qui font défaut à nos champs, où sont-ils, à quoi sont-ils employés ? S'ils passaient tous dans les ateliers industriels, on pourrait regretter à plus d'un titre leur émigration ; mais on ne saurait l'empêcher et du moins leur travail continuerait d'accroître la fortune nationale. Pour la plupart, il en est autrement. Ils vont dans les villes pour les démolir, les reconstruire et les orner ; ils sont envoyés à l'armée. Ici encore, les chiffres sont irrécusables. En cinq ans, Paris seul s'est accru de 129,000 âmes[1]. Le contingent militaire, avant 1830, était de 40,000 hommes ; avant 1848, de 60,000 ; depuis l'empire, il s'élève à 100,000. A-t-il donc seulement suivi le progrès de la population? Ne l'a-t-il pas, au contraire, évidemment dépassé et refoulé? Le luxe et la guerre consomment les hommes qui font défaut à la charrue.

Le luxe et la guerre consomment l'argent comme les hommes. On veut attribuer l'insuffisance du capital agricole à la multiplication des valeurs industrielles et commerciales. Explication tout au moins bien incomplète. L'industrie et le commerce créent la richesse, et la richesse, une fois créée, déborde toujours sur le sol. C'est pourquoi les pays où l'industrie est le plus florissante sont ceux où la terre vaut davantage, on le voit bien en Angleterre. Comment donc le prix de la terre a-t-il pu diminuer en France en raison du développement industriel? Non, ce qui a appauvri la terre, ce n'est pas l'argent gagné dans l'industrie, c'est l'argent perdu dans la spéculation, c'est l'argent consommé par les dépenses stériles, c'est l'argent placé dans les emprunts d'État, c'est-à-dire consacré à la guerre, ou dans les emprunts des villes, c'est-à-dire consacré au luxe, double gouffre où l'épargne du pauvre, comme celle du riche, s'ensevelit sans rien produire. A ces emprunts, cinq ou six milliards ont passé depuis quinze ans, ajoutez-y les emprunts étrangers depuis la Turquie jusqu'au Mexique, les entreprises vaines, les jeux de Bourse ruineux, évaluez si vous le pouvez tout ce qui s'est ainsi consommé en pure perte, et calculez ensuite quelle serait aujourd'hui notre prospérité agricole si une portion seulement de ces capitaux maintenant anéantis avait été versée pour y fructifier sur le sol qui les attendait.

[1] Rapport du ministre de l'intérieur sur le recensement de 1866.

Mais, dira-t-on, le gouvernement n'est maître ni d'attirer vers les champs les capitaux, ni d'y retenir les hommes. Non, sans doute, mais il pouvait, par conséquent, il devait ne les en pas détourner. Il pouvait ne pas vouloir que Paris entier datât du règne de Napoléon III, et que toutes les grandes villes de France imitassent Paris ; il pouvait ne pas mener de front les dépenses improductives de la guerre et les dépenses improductives de la paix, ne pas patronner en même temps les aventures financières et les aventures politiques : le Crédit mobilier et l'empire mexicain. Il pouvait enfin ne pas se placer en Europe dans une situation telle, qu'il faut à la France huit cent mille hommes pour être moins forte qu'elle ne l'était jadis avec quatre cent mille. Il le pouvait, et s'il l'eût fait, s'il eût évité cette série de fautes, l'agriculture, qui peut en douter? serait merveilleusement prospère aujourd'hui ; aussi longtemps qu'il y persévérera, aucun palliatif ne l'empêchera de souffrir. Voilà ce qu'il importe de ne pas perdre de vue ; il ne faut pas que des réformes secondaires nous empêchent de poursuivre le redressement de griefs essentiels.

Le gouvernement n'est pas maître de retenir les hommes, et c'est pourquoi les mesures administratives ou législatives proposées dans l'enquête pour rendre plus stable la population rurale : obligation des livrets d'ouvriers étendue aux travailleurs agricoles, notions d'agriculture introduites par ordre et d'après un programme officiel dans l'enseignement primaire, organisation de l'assistance publique dans les campagnes, c'est pour cela, disons-nous, que ces propositions, bonnes à certains égards, nous paraissent en définitive très-médiocrement efficaces.

Le gouvernement n'est pas maître de diriger où il lui plaît les capitaux ; il n'est pas l'arbitre du crédit, et c'est pourquoi nous n'avons pas vu sans inquiétude le ministre de l'agriculture annoncer « un système produit devant la commission supérieure « par un de ses membres, et tendant à l'organisation de ban- « ques cantonnales, qui fonctionneraient sous la garantie de « l'État et avec le concours de ses agents. » Nous n'avons pas à discuter un projet que nous ne connaissons pas encore. Mais l'intervention de l'État et de ses agents en pareille matière, loin de nous rassurer, nous effraye. Que l'agriculteur, d'ailleurs, ne se laisse pas bercer par d'énervantes illusions; à personne, et pas plus à l'État qu'aux particuliers, il ne doit payer l'argent moins cher que ne le paye le commerce et l'industrie. Si ces conditions sont trop onéreuses, qu'on ne parle pas de crédit agricole ; si elles sont acceptables (et elles le sont quelquefois dans les opérations à courte échéance d'une culture très-rémunérée), dès à présent ce crédit

peut s'établir ; il existe et il dépend de la seule initiative des agriculteurs de le développer. M. le comte Benoist d'Azy l'a fort clairement expliqué devant la commission supérieure de l'enquête[1] et la Banque agricole de Seine-et-Marne le démontre, par son exemple, à la porte de Paris[2]. Comment donc existe-t-il? A-t-il fallu pour le créer à Melun, faudrait-il pour le propager ailleurs le concours des agents et des caisses de l'État? Non; ce qu'il a fallu et ce qui suffit, c'est l'association libre et spontanée de quelques grands propriétaires, de quelques cultivateurs aisés se couvrant les uns les autres, couvrant ensuite les cultivateurs leurs voisins de leur responsabilité, et leur servant enfin d'intermédiaire auprès d'un vaste établissement financier. Ainsi se réunissent les deux conditions qui rendent le prêt praticable : d'une part, la connaissance personnelle et directe de l'emprunteur et des garanties qu'il présente; d'autre part, chez le prêteur, un grand mouvement d'affaires qui permette d'abaisser le taux de l'argent. Voilà ce qui se peut et ce qui se fait sous la législation actuelle; cette législation n'est donc pas un obstacle absolu au crédit agricole. Que, d'ailleurs, on la réforme pour le favoriser, et qu'on facilite, par exemple, aux fermiers, le prêt sur nantissement, nous n'y contredisons pas; mais, quoi qu'on fasse, le crédit sera toujours en agriculture une ressource accessoire. Nulle part, il n'y tient la première place. Dans les pays mêmes où les capitaux sont le plus abondants, tels que la Hollande et la Belgique, « il est rare que le cultivateur emprunte; » dans la contrée où le crédit agricole paraît le mieux organisé, en Écosse, « la « grande majorité des propriétaires et des fermiers dispose de « capitaux suffisants; les emprunts faits par l'agriculteur ne jouent « qu'un faible rôle. » M. de Monny de Mornay le constate[3]. Est-ce à dire qu'il ne faille pas à l'industrie agricole autant de capitaux qu'à aucune autre, et que pour devenir et rester féconde la terre n'exige des avances considérables? Loin de là. Mais ces avances, elle les reçoit naturellement par d'autres mécanismes d'emprunt. Tantôt c'est le propriétaire qui se les fait à lui-même quand il cultive sa propre terre; tantôt il les fait à son fermier avec l'espoir de bénéficier de la plus-value de la ferme; tantôt, enfin, le fermier apporte à la terre d'autrui des épargnes recueillies sur cette terre ou sur d'autres, avec le dessein d'en tirer profit par son propre labeur. Ces trois modes de placements sont les plus anciens procédés et restent, jusqu'à ce jour, les plus efficaces pour subventionner le travail

[1] Déposition, p. 522 et suiv.
[2] Dépositions de MM. Tessier des Farges et Delbare, p. 455 et suiv.
[3] Rapport, p. 48 et 49.

agricole. Il semble donc que le devoir des gouvernements consiste beaucoup plus à laisser les capitaux aller vers la terre par les chemins ordinaires et connus, qu'à les y ramener par des voies artificielles; il consiste surtout à ne pas imprimer à ces capitaux un autre cours, et un cours stérile.

Ainsi, tout nous force à revenir à notre principal grief, rien ne saurait nous en distraire, et, du reste, les témoins de l'enquête ne s'y sont pas trompés. Les interroge-t-on sur le crédit agricole? Quelques-uns s'effrayent, d'autres se forgent des chimères, la plupart semblent indifférents et se taisent. Mais sur les valeurs mobilières, fonds d'États étrangers ou actions industrielles, qui, avec l'autorisation du gouvernement, viennent jusque dans les campagnes solliciter les petites épargnes avec l'appât des lots et des primes, et qu'ont placé quelquefois les agents du Trésor public; mais sur l'exagération du contingent militaire et sur l'exagération des travaux des villes, ils n'attendent pas d'être interrogés, leurs doléances spontanées s'élèvent unanimes. Aussi, pour peu qu'on ait parcouru l'enquête, on demeure confondu que le ministre qui a prétendu en rendre compte ait pu rédiger son rapport sans écrire un seul mot sur les deux plaintes les plus constantes et les plus uniformes qui s'y rencontrent. Pas un mot sur les placements hasardeux et le patronage qu'ils ont reçu, et depuis l'enquête quatre millions de rente ont été inscrits au grand-livre pour dédommager les porteurs de titres mexicains. Pas un mot sur le contingent et depuis l'enquête la loi militaire est devenue plus écrasante! Pas un mot sur les travaux des villes, et demain le Corps législatif va solder au moyen d'un nouvel emprunt les plus téméraires entreprises de M. Haussmann. Si donc le ministre de l'agriculture se tait, c'est parce que n'ayant pas de justification à alléguer, il n'a non plus aucune réparation à promettre. Son silence ne s'explique pas autrement.

Eh bien soit! Le passé ne nous appartient plus, mais il faut préserver l'avenir. Les hommes qui ont quitté les champs n'y reviendront pas; mais, plus ou moins promptement, de nouvelles générations s'élèvent, qu'elles n'en soient pas arrachées. Les capitaux consacrés à la guerre ou au luxe sont perdus, mais plus ou moins promptement le travail enfante d'autres capitaux; qu'ils ne soient pas dévorés à leur tour. Depuis vingt ans l'agriculture s'est ralentie; que dans vingt ans d'ici elle n'ait pas rétrogradé. C'est dans ce but et nullement, qu'on daigne le croire, par goût de récriminer que nous insistons sur ses souffrances. Aussi bien, en dépit de l'optimisme gouvernemental qui refuse d'avouer le mal, et par conséquent, semble-t-il, de le soigner, nous avons bon espoir qu'il doit guérir. Les abus de la spéculation viennent d'être corrigés par

des leçons sévères, et nous doutons qu'à cette heure d'autres valeurs que les fonds français puissent trouver faveur jusque dans les campagnes. Or, il a été annoncé que le dernier emprunt de M. Magne couvrait le passé; il dépend donc uniquement des représentants du pays de ne pas ouvrir de nouveau des emprunts.

Les travaux des villes ne sauraient indéfiniment se poursuivre. Le gouvernement, sans doute, n'a pas été seul à les vouloir; dans cet ordre d'entreprises il a eu pour complice au sein d'un peuple entier la soif du bien-être, le goût de se parer et de jouir. A la démocratie devenue souveraine il fallait des palais, et ses palais ne pouvaient être rien moins que des villes immenses. Le Paris de M. Haussmann est le Versailles de la démocratie, un Versailles moins majestueux assurément, mais infiniment plus gigantesque que celui de Louis XIV. Hélas! il doit être permis de le rappeler. La monarchie française est entrée dans Versailles florissante et forte; elle en est sortie énervée et épuisée. Que la démocratie française, à son tour, se garde donc de se complaire, de se corrompre et de se ruiner dans le palais qu'elle s'est bâti. Que son activité, son génie, son ambition se donnent carrière ailleurs. Peut-on d'ailleurs toujours démolir pour reconstruire? Les travaux des villes vont être arrêtés peu à peu par la double difficulté d'en inventer et d'en payer de nouveaux. Nous avons confiance que cette difficulté ne sera pas surmontée et nous nous en félicitons.

A l'égard de l'armée, il ne dépend plus de notre gouvernement seul de la réduire; notre patriotisme doit le reconnaître, non sans douleur, mais sans hésitation. Jusqu'à ces derniers temps, la France semblait la régulatrice de l'état militaire de l'Europe. C'est au développement donné par elle à ses forces que les autres puissances proportionnaient les leurs. Aujourd'hui cette position nous a, momentanément du moins, échappé. Nous sommes condamnés à nous modeler sur la Prusse, non, Dieu merci, pour défendre notre indépendance, mais pour garder notre rang. Or, ce rang, nul Français ne consentirait, ne se résignerait à le perdre. Pour le soutenir nous sommes prêts à donner mille vies comme une goutte d'eau, nous mettrons sur pied, s'il le faut, huit cent mille hommes et plus encore. Mais ces huit cent mille hommes réclamés aujourd'hui sont pour notre population, qu'on le sache bien, non pas un tribut normal, mais un sacrifice exceptionnel; elle ne suffira pas à les entretenir toujours, et s'il est vrai que l'Europe entière s'impose de pareils sacrifices, eh bien, l'Europe, pas plus que nous, ne les supportera longtemps, l'épuisement général amènera plus ou moins vite un désarmement simultané.

Au fond, l'Europe aujourd'hui flotte, à son détriment, entre deux

systèmes de guerre, l'un qui pousse en avant des multitudes innombrables, comme aux États-Unis, l'autre qui fait manœuvrer des troupes aguerries. Entre ces deux systèmes elle ne sait pas choisir. Il faudrait pourtant, sans être exclusif, s'éloigner de l'un dans la mesure où on se rapprocherait de l'autre. Si vous continuez d'avoir confiance dans les armées permanentes, recrutez les régiments, mais laissez se recruter en même temps les fermes et les ateliers, n'exigez pas que tout le monde soit soldat. Si vous voulez amener tout un peuple sur le champ de bataille, faites des levées en masse, seulement quand la guerre éclate, terminez des campagnes courtes par un choc décisif, et ne remplissez pas les casernes en temps de paix. Les armées permanentes doivent diminuer dans la mesure où s'accroîtront les réserves et les gardes mobiles. Il est naturel peut-être qu'au moment où l'Europe chancelle et se transforme, les chefs d'État, incertains de l'avenir, veuillent s'assurer à la fois les deux forces ; mais il est manifeste que les États eux-mêmes ne supporteront pas impunément les deux fardeaux et tôt ou tard la richesse, la prospérité et la supériorité appartiendront à la nation qui aura su, la première et le plus résolûment, faire son choix.

Réclamer dans un délai plus ou moins rapproché la réduction de l'armée, c'est réclamer la réduction de la plus formidable de nos dépenses publiques ; c'est indiquer le plus efficace moyen de diminuer l'impôt. Nous arrivons ainsi au dernier grief de l'agriculture : l'exagération des charges fiscales.

IV

En France, l'agriculture paye, seule, les trois quarts de l'impôt quoiqu'elle ne forme pas les trois quarts de la richesse. Un homme qu'on ne soupçonnera pas de partialité contre l'industrie nationale, M. Thiers, l'a calculé, il l'a proclamé, on ne le conteste pas, le fait est acquis.

Hâtons-nous d'ajouter que ce fait n'est pas imputable au gouvernement actuel. Sous lui le produit des impôts s'est notablement accru ; leur assiette n'a pas changé, leur taux ne s'est pas sensiblement élevé. Mais qu'importe si néanmoins l'agriculture est surchargée et si elle fléchit sous le fardeau.

Quand on a reconnu qu'elle paye plus qu'elle ne doit, en principe il ne reste plus à savoir qu'une chose : sur quelle taxe doit porter le dégrèvement.

Dans l'enquête on a beaucoup parlé des taxes de consommation,

mais sans s'accorder sur celles qu'il fallait réduire. Chaque pays réclamait pour ses produits ; il n'y a pas de demande commune. On a parlé spécialement des octrois et des droits sur les vins. L'impôt des boissons est, dans ses formes de perception, vexatoire assurément ; mais comment ne pas se demander s'il est au fond le plus onéreux de tous quand on voit la culture de la vigne se développer mieux qu'aucune autre ? La même fin de non-recevoir peut s'opposer à la suppression radicale des octrois qui pèsent principalement, on le sait, sur les vins, et de plus tant qu'on n'aura pas trouvé et fait accepter pour les remplacer une autre taxe, et une taxe exclusivement municipale, on pourra en souhaiter la réforme, on ne sera pas autorisé à en poursuivre la suppression. Voudrait-on, en effet, que les villes privées de revenus qui leur soient propres aillent toutes, toujours, et pour toutes choses, puiser dans les caisses de l'État ?

Passons à d'autres taxes. L'impôt foncier considéré dans son ensemble n'est point trop lourd ; mais il est très-inégalement réparti ; on n'en saurait douter quand on est remonté jusqu'à son origine, quand on a vu l'Assemblée constituante surprise à l'improviste par le vide du trésor, établir cette contribution comme au hasard et la distribuer entre les départements par une délibération qu'elle déclarait provisoire et qui est demeurée définitive. Une peréquation de l'impôt foncier, au moyen de dégrèvements partiels serait donc très-équitable. Il est vrai que cette opération a eu lieu en 1820. Mais les Chambres de la Restauration se sont refusées à déclarer la peréquation accomplie alors complète et définitive. Elles savaient qu'elles n'avaient pas achevé du premier coup l'œuvre de justice, et pourtant, depuis lors, cette œuvre n'a jamais été reprise. Il est naturel que les départements qui se sentent plus chargés que leurs voisins demandent non pas qu'on charge autrui, mais qu'on les décharge eux-mêmes.

A côté de cette réclamation, de plus générales, de plus pressantes s'élèvent contre les droits d'enregistrement.

L'impôt foncier, y compris les centimes additionnels, est monté en 1866 à 299 millions ; les droits d'enregistrement, en y joignant ceux de greffe, d'hypothèques et quelques autres perceptions analogues, sont évalués au budget de 1868, à 34 millions environ[1]. Et si l'on veut défalquer d'une part de l'impôt foncier les centimes additionnels qui ne sont pas perçus au profit de l'État, d'autre part des recettes de l'enregistrement tout ce qui n'est pas proprement droit de mutation, on trouve pour le principal de l'impôt foncier environ

[1] Rapport du commissaire général, p. 233 et 236.

167 millions, pour les recettes de l'enregistrement 175[1]. Ainsi, quand nos immeubles ont payé leur contribution foncière, ils n'ont pas acquitté la moitié de leur dette envers le fisc ; les taxes accidentelles dépassent les taxes normales.

Et comment se forment et se recueillent ces taxes accidentelles ? Au prix d'une lutte entre l'exaction et la fraude, car la plupart des tarifs de l'enregistrement présument la fraude et ils la provoquent. C'est pourquoi, malgré l'intégrité personnelle et le bon esprit de ceux qui les appliquent, je les appelle une exaction. De quel autre nom d'ailleurs qualifier par exemple la disposition légale qui refuse de distraire de l'actif d'une succession immobilière les dettes qui la grèvent et condamne aussi l'héritier à payer pour ce qu'il n'aura pas. On allègue que si cette distraction était admise « de fausses déclarations seraient à craindre, » c'est-à-dire qu'à la chance plus ou moins évitable d'être frustré, le fisc préfère la certitude de frustrer le contribuable. Un honorable député de la majorité, M. Chevandier de Valdrôme, a eu raison de dire : « Il y a une révolte de la con- « science publique contre une pareille énormité[2]. » Grâce à cette révolte, l'énormité va probablement cesser.

Mais il faudrait aller plus loin ; le taux des droits de mutation ne doit pas être maintenu. On sait qu'ils s'élèvent dans les ventes à six, dans les successions de un à douze pour cent. Nulle part en Europe, si ce n'est dans quelques pays qui nous ont emprunté leur législation fiscale, à savoir : la Belgique, la Suisse française, et depuis 1862 l'Italie, nulle part ailleurs il ne se voit rien de pareil.

En Angleterre, en Suède et en Danemark, le droit sur les ventes est d'un demi pour cent, d'un pour cent en Prusse, de deux en Espagne, de quatre en Russie et en Autriche, de quatre et demi environ en Hollande[3]. Il y a à peu près les mêmes différences entre les droits de succession à l'étranger et les nôtres. Dans plusieurs États même, les successions en ligne directe ne payent aucun droit. Ainsi notre pays, par un singulier contraste, est celui dont les lois civiles favorisent le plus la circulation de la propriété et dont les lois fiscales l'entravent davantage, elles font pire que l'entraver ; elles travaillent à la rendre stérile. Pourquoi, en effet, importe-t-il au législateur que la terre change aisément de main ? Parce qu'il suppose qu'elle sera mieux soignée, mieux dotée par qui la désire que par qui a le besoin ou le goût de s'en défaire. Mais si au moment même où l'acquéreur entre

[1] Déposition de M. le marquis d'Andelarre devant la commission supérieure p. 252.
[2] Déposition devant la commission supérieure, p. 258.
[3] Rapport du commissaire général, de la page 278 à la page 297.

en jouissance, vous prélevez une portion de son capital, ne tarissez-vous pas les améliorations à leur source ? Un bon tarif d'enregistrement ne devrait jamais dépasser la quotité du revenu ; entamer le capital, ce n'est pas tirer parti de la richesse publique, c'est lui porter atteinte et la diminuer. Cette considération marque le taux normal des droits de mutation entre vifs ou par décès, elle le fixe pour les immeubles à trois pour cent. Tel devrait être leur maximum et si par malheur on était condamné à dépasser quelquefois ce maximum, du moins il faudrait que la taxe se répartît entre plusieurs annuités, de façon qu'elle pût toujours se demander à l'épargne et qu'une fois acquittée elle n'eût définitivement appauvri ni la terre ni personne. Les mêmes observations s'appliquent à l'enregistrement des baux à ferme. Aujourd'hui le droit de 20 centimes pour 100 francs qui grève ce genre de contrat se calcule sur toutes les annuités cumulées de la ferme et est exigible dès son début. Le fermier est obligé de se dessaisir avant d'avoir fait aucun bénéfice et de se dessaisir d'autant plus que le bail est à plus long terme. Peut-on imaginer une combinaison plus contraire au progrès de la culture? Aussi qu'en résulte-t-il? c'est que la plupart des baux à ferme sont soustraits à l'enregistrement[1]. Frappés de ce fait, quelques bons esprits, M. Raudot notamment, ne se bornent pas à demander qu'on échelonne d'année en année les droits sur les baux, ils proposent qu'on les supprime. Selon eux, non-seulement le véritable crédit agricole y gagnerait, car ainsi que nous l'expliquions plus haut, un bail authentique paraît encore le meilleur moyen de procurer à la terre des avances, soit du propriétaire, soit du fermier, mais de plus l'État n'y perdrait pas : car la taxe actuelle lui rend peu de chose et l'enregistrement des baux lui fournirait pour l'évaluation des immeubles des renseignements et des titres beaucoup plus profitables.

Au fond la plupart des réformes fiscales réclamées par l'agriculture, réforme des impôts de consommation et de l'octroi, peréquation de l'impôt foncier et surtout réduction de moitié sur les tarifs de l'enregistrement, seraient moins préjudiciables au fisc qu'avantageuses aux contribuables. Qui ne sait en effet que l'abaissement judicieux des taxes n'entraîne pas la diminution permanente des recettes? La multiplicité des transactions, la sincérité des déclarations, l'accroissement de la richesse rélèvent promptement le budget d'abord amoindri. L'exemple de l'Angleterre et notre propre expérience sur

[1] M. de Parieu, dans son savant *Traité des impôts*, estime qu'en 1860 cet impôt sur les baux n'a pesé que sur 1 milliard de valeurs, tandis que les revenus provenant des fermages se seraient élevés à plus de 3 milliards. Nous croyons la proportion réelle des valeurs soustraites à l'impôt encore plus considérable.

quelques impôts le démontrent. Mais pour obtenir ce résultat il faut savoir l'attendre et pour l'attendre épargner. Il ne dépend pas de nous, il ne dépend de personne que l'épargne ne soit pas nécessaire à la bonne gestion de toute fortune ou publique ou privée. A ceux donc qui demanderaient à l'agriculture : en diminuant les impôts, quel moyen avez-vous de rétablir l'équilibre du budget ? voilà sa première réponse : l'épargne. Et cette réponse est d'autant meilleure que dans toutes ses doléances elle a pris soin d'indiquer spécialement sur quels chapitres il lui importerait qu'on épargne, elle a signalé les dépenses improductives, les dépenses militaires surtout, cause principale de son malaise en même temps que de l'enflure des budgets.

Toutefois, elle ne s'en est pas tenue là ; elle a été au-devant des besoins du Trésor, elle a cherché quelles taxes pourraient remplacer celles dont elle prétend être dégrevée.

« Un très-grand nombre de déposants, déclare M. de Monny de « Mornay, et de commissions ont proposé une augmentation de l'im- « pôt actuellement supporté par les valeurs mobilières. Il n'est pas « exagéré de dire que presque partout les commissions départemen- « tales ont rencontré dans les esprits la conviction que la fortune « mobilière n'est soumise à aucune charge. » Il importe de rétablir les faits, ajoute M. le commissaire général, et il n'a pas de peine à montrer que la fortune mobilière paye une part quelconque de l'impôt. Mais cette part est-elle proportionnelle à celle de la fortune immobilière? S'en rapproche-t-elle le moins du monde? Il n'essaye même pas de le soutenir. L'agriculture est donc autorisée à se plaindre. Il y a là une inégalité à faire cesser. Seulement comment s'y prendre? Comment éviter que la fortune mobilière se dérobe sous la main qui voudra peser sur elle? Était-ce aux agriculteurs de le dire? L'enquête, il faut l'avouer, ne résout pas le problème. Mais elle l'impose au nom de la justice, aux méditations des économistes et des financiers.

Sur un autre genre de ressources, les indications de l'enquête sont plus précises ou du moins plus immédiatement pratiques. S'il est difficile de poursuivre les valeurs mobilières dans leur circulation, en quelque sorte impalpable, il ne l'est pas d'atteindre les denrées étrangères à leur entrée sur notre territoire. C'est pourquoi beaucoup d'hommes, même parmi ceux qui sont favorables à la liberté commerciale et qui ne regrettent pas l'échelle mobile, se sont étonnés que le gouvernement ait sacrifié sur les douanes 100 millions de recettes et qu'en abolissant, au profit des importations du dehors, les droits protecteurs, il n'ait pas maintenu à son propre profit des droits fiscaux. A l'égard du blé, le système des acquits

à caution tel que l'autorise un décret du 25 août 1861 introduit annuellement en franchise environ 1,800,000 quintaux de blé étranger dont 1,300,000 se consomment dans les départements du Midi[1]. Une quantité correspondante de farine est exportée par les ports du Nord. Pourquoi donc cette exemption d'impôt? Quand on s'est rendu compte des motifs allégués pour la justifier, on reconnaît qui si elle a un résultat, c'est de favoriser le producteur du Nord qui prospère au détriment du producteur du Midi qui souffre, c'est d'encourager la minoterie française qui ne craint aucune concurrence en Europe aux dépens de la culture des céréales dans les régions où elle est le moins rémunérée. Cette mesure a donné lieu dans l'enquête « à des observations très-diverses, » dit le ministre, « à des réclamations assez nombreuses, » dit le commissaire général. En un mot, le gouvernement ne peut pas se vanter que sur ce point, qui pourtant lui tenait au cœur, l'enquête lui ait donné raison, et dès lors tout le monde en conclut qu'elle lui a donné tort. On croit même qu'il reculera. Il a déjà restreint les acquits à caution, d'abord pour les fers, ensuite pour les laines; en ce qui concerne les céréales, « il examine. » Admettons que bientôt il n'y aura plus de dispense de l'impôt pour les blés étrangers.

Mais cet impôt lui-même est-il assez fort? ne pourrait-il s'élever sans inconvénient? En 1861 le Conseil d'État proposait en supprimant l'échelle mobile de le fixer à 1 franc par quintal sans compter les décimes et les surtaxes de pavillon. Et aujourd'hui quand il se paye il est de 50 centimes, et, avec le décime de soixante pour le froment introduit sous pavillon français ou sous pavillon assimilé au pavillon français, de 1 franc, et, avec les douanes, de 1 fr. 20 c. pour les froments introduits sous pavillon étranger, ce qui, en tenant compte des quantités respectives importés par les divers navires, donne une moyenne de 83 centimes[2]. Au mois de mai prochain, les surtaxes de pavillon étant abrogées, le droit ne dépassera plus 50 ou 60 centimes. On a proposé de le porter à 1 fr. 50 ou 2 francs. « La « commission supérieure, » dit le ministre, « a écarté ces propositions, « s'associant ainsi *énergiquement* à l'opinion de la majorité des té- « moins entendus dans l'enquête. » Il paraît donc que cette opinion de la majorité avait besoin pour prévaloir non-seulement de l'assentiment de la commission supérieure mais de son énergie; on s'en aperçoit au ton des rapporteurs officiels, et comme d'ailleurs ce sont les membres énergiques de cette commission choisie par le ministre qui partout de concert avec les préfets ont organisé et dirigé les en-

[1] Rapport du commissaire général, p. 199 et 200.
[2] Rapport du commissaire général, p. 183.

quêtes, le vote obtenu par eux ne semble pas très-spontané. La minorité qui figure dans les documents administratifs pourrait bien représenter la majorité vraie des agriculteurs. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on envisage de sang-froid ce débat, il est difficile de s'en expliquer l'importance. Le droit fixe tel qu'on pourrait l'établir, c'est-à-dire de 1 ou 2 francs, pèserait infiniment peu sur le consommateur ; d'une part il serait payé en partie par le producteur étranger et par les intermédiaires; d'autre part, s'il éloignait de nos ports quelques grains du dehors, ces grains iraient sur d'autres marchés faire concurrence aux nôtres, qui seraient ainsi rejetés sur le marché intérieur. M. de Monny de Mornay a donc raison de soutenir que ce supplément de droit n'augmenterait pas d'une manière sensible le prix de nos grains. Il traite l'opinion contraire d'illusion singulière[1].

Mais alors comment allègue-t-il lui-même deux pages plus haut que ce supplément de droit le gouvernement serait tenu de le faire disparaître en temps de crise, et qu'ainsi nous retomberions sous le régime de l'échelle mobile avec l'arbitraire de plus? Si le droit fiscal reste sans influence sur les prix de vente comment sa suppression serait-elle jamais nécessaire? Au surplus, à cet égard, une expérience courte mais suffisante a prononcé. Avant la récolte de 1868 nous avons touché de bien près à la disette, la taxe moyenne des blés étrangers était alors de 83 centimes, nous venons de l'établir; à cette taxe se joignait un droit de 1 franc sur l'entrée des grains dans Paris. A-t-on souffert de ce supplément de droit dans la capitale? a-t-on songé à l'abolir, nullement[2]. Et cependant le gouvernement a-t-il moins de souci de l'alimentation de Paris que de celle du reste de la France. Pourquoi donc ne pas étendre à la France entière ce qui a pu se maintenir à Paris.

Soit, dira-ton, cette taxe n'est pas capable d'élever le prix du blé. Alors quel intérêt ont les agriculteurs à la réclamer? Qu'on nous montre d'abord quel intérêt a le gouvernement à la repousser. On lui offre une recette qui ne serait pas impopulaire et c'est lui qui la refuse. En vérité c'est inexplicable. Quant aux agriculteurs, s'ils attendent de cette taxe le renchérissement de leurs céréales, ils se font illusion, nous le répétons avec M. de Monny de Mornay. Mais s'ils la réclament dans le but d'obtenir l'allégement des autres taxes qui pèsent sur eux, s'ils demandent que les produits étrangers qui profitent de nos marchés, de nos routes, de notre sécurité sociale, partagent avec nos produits le poids de l'impôt, n'ont-ils pas raison?

Ils ont raison, surtout s'ils ne bornent pas cette demande au blé,

[1] Page 192.
[2] Déposition de M. Barral, p. 35.

s'ils l'étendent d'abord aux autres céréales, et, enfin, à toutes les denrées; car alors ils offrent au budget une ressource capable de faire face à beaucoup de dégrèvements. Sans doute la taxe devrait être assez faible pour ne pas arrêter artificiellement l'importation, ainsi le veut du moins le nouveau régime économique; mais dans ces limites, l'Angleterre, qui est un pays de libre échange, l'Angleterre, qui ne peut vivre et ne vit que d'importations étrangères, l'Angleterre tire de ses douanes à peu près deux fois autant que nous tirons des nôtres; et cela non pas seulement parce qu'elle importe plus que nous, mais encore parce que ses tarifs sont souvent plus élevés que les nôtres [1]. Sachons donc reporter à la frontière une partie des taxes qui grèvent nos produits indigènes, et combinons cette ressource avec le retranchement des dépenses improductives. Voilà la réponse de l'agriculture à ceux qui opposent à ses réclamations les exigences du budget.

V

Nous venons de voir comment on pourrait dégrever l'agriculture; il nous reste à chercher comment on devrait émanciper les agriculteurs. L'enquête n'est pas muette à cet égard; le rapport du ministre l'est complétement. La liberté des associations agricoles a été demandée plusieurs fois; la représentation légale et distincte de l'agriculture, telle que l'avait organisée la loi du 20 mars 1851, l'a été presque partout. A ces deux demandes le gouvernement ne répond rien. Est-ce parce qu'elles ont reçu satisfaction? On pourrait le croire, quant à la première, depuis qu'a paru la loi sur le droit de réunion. On se tromperait; cette loi établit, au contraire, une inégalité de plus aux dépens des campagnes. Elle permet, en effet, de se réunir, elle ne permet pas de s'associer. C'est peut-être assez pour les villes, où l'on se touche, ce n'est rien pour les campagnes, où l'on vit séparé. Là, pour se rencontrer, se concerter et agir en commun, il faut être associé. Ainsi, tandis que les réunions urbaines (et l'on sait quelles réunions) se tiennent sans contrainte, nos inoffensifs comices, nos honnêtes sociétés d'agriculture ne subsistent que sous le bon plaisir administratif.

Il n'est pas exact que ces institutions, dues à l'initiative privée, soient libres, comme l'affirme le commissaire général de l'enquête [1].

[1] Déposition de M. le marquis d'Andelarre devant la commission supérieure, p. 265.

[2] Page 311.

En droit, elles ne le sont évidemment pas ; en fait, l'administration manquerait en province à toutes ses habitudes, si elle n'empêchait préventivement beaucoup d'associations ou de se former ou de se mouvoir sans contrôle, et j'en connais au moins une qu'elle a brisée. L'assertion de M. de Monny de Mornay m'oblige à citer cet exemple.

A la suite d'un concours régional où elles avaient commencé à se concerter ensemble, les trois sociétés d'agriculture du département de la Loire, établies au chef-lieu de chaque arrondissement, avaient voulu, non pas se confondre en une seule, mais se fédérer entre elles ; elles avaient choisi des délégués pour préparer des œuvres communes, pour organiser quelques réunions générales. En 1864, le préfet avait approuvé cette modeste fédération et même le choix de son président[1]. En 1865, elle avait institué une prime d'honneur départementale et mis à l'étude plusieurs questions d'un intérêt capital pour le département tout entier ; le conseil général la favorisait et même la subventionnait ; elle rapprochait les uns des autres les hommes les plus actifs de chaque arrondissement : elle commençait à faire un peu de bien. Le même préfet[2] l'a dissoute. Quel crime avait-elle commis ? Un seul, si l'on s'en rapporte à l'arrêté de dissolution : elle portait atteinte à l'indépendance des sociétés d'arrondissement ; aucun autre grief n'est allégué dans les considérants de cet arrêté[3]. Les sociétés d'arrondissement avaient donc élevé quelques plaintes ? Au contraire, les sociétés d'arrondissement ont réclamé, protestant que c'étaient elles qui, spontanément, avaient voulu, qui voulaient encore s'unir, et que leur indépendance consistait, à leurs yeux, à pouvoir s'associer et non à demeurer isolées. N'importe : elles ont été et elles restent sauvées malgré elles. Leurs réclamations, réitérées à plusieurs reprises devant les préfets, devant le ministre de l'agriculture et jusque dans l'enquête, n'ont jamais obtenu la moindre réponse.

Ne dissimulons rien. J'ai ouï dire que le motif officiel de cette rigueur n'était pas le vrai motif. Le vrai motif est donc inavouable. Le président de cette fédération avait été candidat indépendant en 1864 ; il serait capable de l'être en 1869. Dès lors, méritait-il que l'administration le traitât en bon citoyen ? S'il convient de s'étonner, ce n'est pas qu'elle l'empêche de devenir utile, c'est qu'un seul instant, par générosité, ou plutôt par distraction, elle l'ait laissé rendre le moindre service. Voilà ce qui se répète autour de moi, et voilà précisément l'abus que je dénonce.

[1] Rapport du préfet de la Loire au conseil général, août 1865.
[2] M. Sencier, aujourd'hui directeur général au ministère de l'intérieur.
[3] Arrêté du préfet de la Loire, 26 décembre 1865.

Si l'ostracisme administratif s'étend jusqu'aux institutions agricoles, quelle place reste-t-il à l'initiative privée? Au surplus, l'homme que l'administration supérieure voulait, assure-t-on, écarter, a offert, dans le cas où les assemblées générales violemment interrompues seraient autorisées de nouveau, de ne plus les présider, et elles ne se sont pas rouvertes. Il lui est donc permis de soutenir que ce qui a porté ombrage à l'administration, ce n'est pas seulement sa personne, ce sont aussi les assemblées elles-mêmes où les agriculteurs d'un département entier commençaient à se concerter, non pas contre elle, mais sans elle. Le département de la Loire est-il d'ailleurs plus suspect et plus maltraité qu'aucun autre? Je n'en verrais pas le motif, et je n'ai nulle raison de le penser ; je crois même qu'on raconte en d'autres endroits, dans les Vosges, par exemple, des faits analogues. Voilà donc la liberté des réunions agricoles!

Il est vrai que l'inauguration de la Société générale des agriculteurs de France semble ouvrir maintenant une ère meilleure. Elle est née pour apprendre à l'agriculture à compter avant tout sur elle-même, et dès sa première session elle lui révèle avec éclat le secret de ses forces. Remercions donc les hommes qui l'ont fondée; remercions aussi le gouvernement de l'avoir autorisée, souhaitons seulement que la liberté obtenue à Paris, et qui peut devenir si féconde, s'étende à la province, et que bientôt elle repose sur la loi, au lieu de n'être octroyée que par faveur. A cette condition seulement elle sera durable.

Les associations libres ne suffiraient pas à l'agriculture, elle demande de plus des conseils électifs investis d'un caractère légal. Cette représentation spéciale lui avait été accordée par la loi du 20 mars 1851. Des comices, institués dans les cantons, devaient élire une chambre d'agriculture dans chaque département, et les chambres d'agriculture des départements élire à leur tour un conseil général à Paris. Après le coup d'État, la désignation administrative a été substituée à l'élection. Qu'en est-il résulté? Les chambres de département, ou plutôt d'arrondissement, formées par les préfets, n'ont guère donné signe de vie, et le conseil général, composé par le ministre, ce conseil général, dont les membres ont vu leurs noms figurer au *Moniteur*, il y a maintenant dix-sept ans, n'a pas été réuni une seule fois.

On ne s'étonnera donc pas que l'agriculture réclame de toutes parts une représentation élective. Il peut plaire au ministre d'ignorer cette réclamation ; elle y persévérera. Plus on envisage, en effet, sous des faces diverses sa situation présente, plus on reconnaît, d'un côté, que sa part proportionnelle dans les contributions publiques est supérieure à sa richesse, et, de l'autre, que sa place dans les institu-

tions publiques est inférieure à son importance[1]. Ces deux faits sont corrélatifs et tous deux datent de loin. L'Assemblée constituante, le croirait-on, ne comptait parmi ses membres qu'un assez petit nombre de propriétaires ; il s'en fallait de beaucoup que tous les gentilshommes qu'avait fait entrer dans son sein le privilége de la naissance eussent une fortune territoriale, plusieurs contemporains l'ont remarqué[2] ; à plus forte raison, les propriétaires étaient-ils rares dans les deux autres ordres. Aussi suffit-il de parcourir, même sommairement, les débats de la Constituante pour démêler en elle des dispositions plus favorables pour les capitaux que pour les propriétés foncières. Ses préférences, sans doute, n'ont pas commandé aux événements : elles n'ont empêché ni la terre de profiter de l'émancipation générale des personnes et des choses, proclamée en 89, ni les capitaux de périr dans l'ébranlement révolutionnaire. Mais cet ébranlement passé, notre législation a gardé l'empreinte ineffaçable de ses premiers auteurs. Vous transporteriez dans la lune, seul et sans commentaire, le code de l'Angleterre, disait un jour Cobden, qu'on y reconnaîtrait l'œuvre des *landlords*, des maîtres du sol. En France, au contraire, prenez nos lois fiscales, elles sont faites par des capitalistes ; prenez nos lois rurales, elles sont faites par des légistes. A quelle époque, au surplus, en pouvait-il être autrement chez nous ? Lorsque, vingt-cinq ans après 1789, la France a retrouvé des assemblées libres, le système électoral mis en vigueur a eu pour but avoué d'avance d'assurer la prépondérance aux classes urbaines sur les classes rurales. Il est vrai que le suffrage universel a rendu l'avantage aux campagnes, et, en effet, nous devons aux assemblées de 1848 et de 1849 quelques-unes de nos meilleures lois agricoles, par exemple cette loi du 20 mars 1851 dont nous regrettons l'abrogation. Toutefois, l'agriculture avait alors à sauver la société tout entière plutôt qu'à se soigner particulièrement elle-même, et depuis cette époque, si les députés ont continué d'être élus par les campagnes, ils ont cessé de s'appartenir. Créatures de la bureaucratie, ils sont devenus ses instruments, en sorte que cette Chambre, peuplée d'agriculteurs et de propriétaires ruraux, ne recevra congé qu'après avoir soldé la dépense la plus antipathique à l'agriculture : l'apurement des comptes de la ville de Paris sera son dernier vote.

De là, sans doute, il faut conclure que le premier intérêt de l'agriculture c'est l'émancipation du suffrage universel, c'est une place digne d'elle dans les assemblées politiques. Mais ces assemblées suf-

[1] C'est ce qu'a très-justement discerné un écrivain agricole bien connu, M. Louis Hervé, qui consacre la *Gazette des campagnes* à signaler et à combattre cette anomalie.

[2] Voyez notamment les *Mémoires du marquis de Bouillé*.

fisent-elles? N'ont-elles pas besoin elles-mêmes de quelque contre-poids? Cette place, par quels échelons les agriculteurs doivent-ils y monter? Ce suffrage, comment peut-il impunément rester libre? À ces questions répondrait l'institution des conseils agricoles. Quand la société s'est nivelée, quand toute barrière artificielle de caste, d'ordre ou de classe, a disparu, il reste aux hommes, dans la conformité des intérêts, dans la confraternité des professions, un lien naturel, capable de les grouper ensemble. Si la loi respecte et consacre ce lien, ils échapperont à l'isolement et à l'inertie; ils éviteront aussi d'être emportés en tourbillons de poussière par chaque vent qui vient à souffler. Une représentation élective de l'agriculture à côté de la représentation du commerce et de l'industrie, déjà instituée par la loi, est peut-être le meilleur contre-poids que la démocratie puisse se donner à elle-même. L'intérêt de l'État se confond ici avec l'intérêt spécial des agriculteurs.

Les réformes que nous venons de passer en revue sont celles que l'agriculture réclame du gouvernement, et comme, en effet, dans l'enquête, c'était le gouvernement qui l'interrogeait, c'est à lui que devaient s'adresser ses réponses; c'est sur des mesures administratives et législatives qu'elle devait spécialement porter. « Faites-nous de la bonne politique, avait dit ici même M. de Falloux, et nous ferons de la bonne agriculture. » Les vœux de l'enquête n'ont pas d'autre sens, et il importe d'autant plus de les rappeler sans relâche, que le gouvernement affecte, nous venons de le voir, de ne pas entendre les plus importants, que le Corps législatif, que la promesse de l'enquête a désarmé, feint de croire qu'elle ne le concerne pas et ne s'en occupe plus, et pourtant il s'agit de savoir l'abandon des dépenses improductives et des emprunts qui les soudoient, de la réduction des contingents militaires, du ralentissement des travaux des villes, de la représentation de l'agriculture. Est-ce à dire que l'agriculture attend de la toute-puissance de l'État sa prospérité? Non; car ce qu'elle lui demande, c'est beaucoup moins de l'aider que de ne pas l'entraver[1]. Sa prospérité, elle le sait, dépend avant tout de son propre effort; elle dépend de ses lumières, elle dépend plus encore de ses vertus.

L'enquête constate en passant dans les méthodes agronomiques

[1] Je n'ai point parlé de la nouvelle loi sur les chemins vicinaux qui tient une grande place dans les rapports officiels. Ce n'est pas que je méconnaisse ni les bonnes intentions de cette loi, ni l'intérêt considérable auquel elle se propose de pourvoir. Mais pour en apprécier les résultats, il faudrait savoir comment elle a été accueillie dans le plus grand nombre des communes, comment elle sera exécutée dans les départements. Nous ne le saurons qu'après la session extraordinaire des conseils généraux qui va s'ouvrir.

un progrès, mais dans la moralité des campagnes un déclin. Elle a dû le faire sans sortir du cercle qui lui était tracé, car elle a reconnu que le travail agricole était diminué par ce déclin de la moralité : les enfants sont moins nombreux dans les familles et les ouvriers deviennent à la fois plus exigeants et moins laborieux. Ainsi les faits de l'ordre moral ont leur contre-coup direct et visible dans l'ordre économique. Mais à ces maladies morales comment porter remède? Ce n'est pas précisément à l'enquête agricole qu'il appartenait de l'indiquer. Elle a seulement établi une fois de plus « l'étroite alliance qui existe entre l'accomplissement des devoirs de l'homme et le succès de ses entreprises, » et il en ressort cet enseignement « qu'aucune réforme ne peut mieux servir le progrès de l'agriculture que la réforme des mœurs. »

Elle ne pouvait aller plus loin, et elle livre cette conclusion, formulée par un des hommes qui l'ont le mieux dirigée[1], à quiconque est responsable, à quelque titre que ce soit, du sort de la société française.

C. DE MEAUX.

[1] M. Léon Cornudet, conseiller d'État, président de l'enquête dans la 26me circonscription, aujourd'hui président de section au Conseil d'État.

LA CONFÉRENCE

Le jour où paraîtra cet article, la Conférence rassemblée à Paris pour essayer de concilier le conflit turco-grec aura déjà tenu sa première séance. Elle est le principal événement politique du moment, et *le Correspondant* ne pouvait manquer d'y consacrer une attention spéciale. Les faits qui ont amené sa convocation sont présents à l'esprit de nos lecteurs : l'ultimatum turc envoyé tout d'un coup à Athènes, sans que rien pût faire prévoir un réveil aussi brusque et aussi grave d'une question qui paraissait plutôt s'endormir et s'éteindre ; la tentative de l'amiral anglais au service de la Porte, Hobart-Pacha, pour saisir dans les eaux grecques le bateau à vapeur *Enosis*, qui revenait d'une de ses aventureuses expéditions pour le ravitaillement des insurgés crétois ; le blocus mis par cet amiral devant le port de Syra, où s'était réfugié l'*Enosis ;* le refus du gouvernement hellénique d'obtempérer aux sommations ottomanes ; les préparatifs militaires poussés avec activité des deux côtés ; les troupes massées sur les frontières et prêtes à en venir aux mains ; en un mot la guerre à la veille d'éclater en Orient.

C'est pour prévenir cette guerre par un arbitrage européen, que la Conférence a été proposée par la Prusse et acceptée de toutes les puissances signataires du traité de 1856. Réussira-t-elle dans sa tâche ? C'est notre vœu le plus vif, car autrement la paix de l'Europe courrait de sérieux dangers. Nous ne nous dissimulons en aucune façon la gravité de la circonstance ; nous la voyons même plus grande que certains esprits. Nous savons combien il sera difficile d'arriver à une entente sur les points que l'aréopage diplomatique aura à régler, combien il sera plus difficile encore de faire accepter la solution arrêtée par les deux parties en litige, dont l'amour-propre est engagé assez loin pour n'être pas disposé aux concessions réciproques. Mais malgré ces difficultés, nous conservons bon espoir

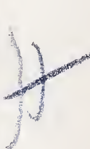
que l'orage sera détourné cette fois encore, comme dans l'affaire du duché de Luxembourg.

Au moment d'une réunion de ce genre, qui prononcera sur des intérêts aussi importants, il est du devoir de la presse d'essayer d'éclairer à la fois le public et les gouvernements sur la question qui va se débattre, et surtout de leur rappeler ces grands devoirs d'humanité et de christianisme que les cabinets ne sont que trop disposés à oublier pour penser seulement à écarter tant bien que mal les embarras de l'heure présente.

I

Nous n'avons pas besoin de recommencer l'exposé des débuts de la question de Crète et des phases successives par lesquelles elle a passé. Il y a bien peu de temps, en effet, qu'ici même nous avons longuement parlé de cette question et de l'ensemble des affaires orientales, vers lesquelles nous nous efforcions de ramener l'attention des puissances de l'Occident, surtout de la France, en y montrant la crise imminente dont tous détournaient alors les yeux et qui devait éclater à si courte échéance.

Ce recueil s'est montré toujours inébranlablement fidèle à la vieille politique traditionnelle de la France dans le Levant, si glorieusement renouvelée par la Restauration à Navarin et en Morée, à la politique de protectorat efficace et d'émancipation graduelle pour les chrétiens courbés sous le joug musulman. Ce n'est donc pas nous que l'on verra se joindre au chœur d'une grande partie de la presse parisienne — surtout de la presse officieuse — qui, dans ce moment, n'a que des invectives à l'adresse de la Grèce, qui incrimine avec amertume son ambition déréglée, qui la rend responsable du trouble des affaires européennes, qui crie haro ! sur elle, et appelle les châtiments de l'Europe contre



> Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.

Persuadés, en effet, de sa faiblesse, qu'ils s'exagèrent, les adorateurs de la force et du succès — si nombreux, hélas ! de nos jours — s'indignent de ce qu'elle se soit permis d'aider de ses sympathies et de ses secours des frères de race et de religion luttant pour s'affranchir du plus dur et du plus abrutissant des despotismes, et surtout de ce qu'elle ait osé, petite comme elle l'est, tenir résolûment tête à sa puissante voisine, en repoussant les injonctions de celle-ci. C'est

vraiment par trop d'audace, et nous comprenons que *le Constitutionnel*, *la Patrie*, *la France* et autres journaux de même farine, qui n'ont jamais eu qu'indulgence pour les plus coupables usurpations du Piémont, n'aient que sévérités pour « l'ambition envahissante » de la Grèce ! Nous nous faisons gloire d'appartenir à une autre école que ces messieurs. Nous croyons que les faibles doivent être protégés contre les excès de puissance des forts, que les petits ne doivent pas être condamnés à courber toujours humblement la tête devant les gros. Un peuple qui combat vaillamment pour sa liberté, sa foi, son indépendance, excite toute notre sympathie, quel que soit le succès qui couronne ses efforts.

Ce n'est pas — nous l'avons montré dans notre précédente étude — ce n'est pas sur la Grèce et sur son gouvernement que doit retomber la responsabilité des complications présentes et du danger qu'elles offrent pour la paix générale. C'est sur les puissances chrétiennes de l'Occident et en particulier sur les trois puissances signataires du traité de 1830, qui ont failli à leur devoir en ne s'emparant pas dès le début de la question de Crète, dont la solution leur appartenait en vertu du droit diplomatique, et en ne s'interposant pas entre la Porte et ses sujets chrétiens, qui, au contraire, ont laissé, par leurs hésitations et leurs divisions, le conflit s'aggraver chaque jour davantage en se prolongeant, des flots de sang chrétien couler inutilement, et la dévastation se promener pendant trois années entières sur une île dont sa fertilité faisait le plus beau joyau de la Méditerranée orientale. C'est là une triste vérité dont nous voudrions voir tous les gouvernements de l'Europe se pénétrer à la veille de la Conférence, car ils comprendraient alors qu'il ne suffit pas de renfermer le débat international dans un cercle restreint et de tenter pour une difficulté circonscrite un replâtrage provisoire, mais que des garanties de paix dans l'avenir ne peuvent être assurées que par une solution sérieuse et équitable du fond de la question, collectivement arrêtée.

Depuis trois ans la Turquie épuise ses forces, dépense des sommes énormes et use ses régiments contre l'insurrection crétoise, sans parvenir à mettre fin à cette guerre interminable de guerillas ; où nulle part les troupes ottomanes ne rencontrent un noyau d'insurgés assez compact pour l'écraser dans une bataille décisive, mais où chaque rocher des Monts-Blancs ou de l'Ida cache un groupe d'hommes armés ; où les bandes disparaissent en un clin d'œil à la suite d'un échec pour se reformer le lendemain sur un autre point ; où les choses sont toujours à recommencer, car si les villages se hâtent de faire leur soumission à l'approche des colonnes ennemies quand ils ne sont pas protégés par des rassemblements assez nombreux, ils

reprennent les armes aussitôt que les troupes sont parties; où les Turcs, enfin, rencontrent dans la population tout entière une invincible hostilité. Sentant la Crète lui échapper, ne pouvant accepter dans son orgueil l'idée de l'abandonner, et désespérant en même temps du succès des moyens qu'elle a jusqu'à présent employés, la Porte s'est résolue à suivre un nouveau plan de campagne. Il lui a paru que le seul moyen de venir à bout de la Crète était de frapper l'élément grec au cœur, en allant le chercher à Athènes, dans le foyer de sa vie nationale, et de lui infliger dans le royaume hellénique ou une de ces humiliations morales dont on ne se relève pas, ou un échec militaire. Une fois résolue à engager un conflit, les raisons ne lui ont pas manqué, car des volontaires hellènes s'étaient rendus en Crète et une partie des chefs des insurgés sortaient des rangs de l'armée grecque; car c'étaient des bateaux à vapeur partis de Syra qui portaient aux combattants chrétiens leurs vivres et leurs munitions; car enfin, par un entraînement bien naturel, les Grecs du royaume, en favorisant les efforts des patriotes de Candie, ne s'étaient pas toujours tenus exactement dans les strictes limites des obligations internationales. De là l'ultimatum turc. Quelques personnes prétendent qu'il fut approuvé et chaudement conseillé par le représentant d'une grande puissance chrétienne, dont la politique a subi dans cette question de Candie les plus étranges fluctuations, adoptant successivement les manières de voir les plus extrêmes et les plus opposées, n'ayant aucun principe fixe, aucun parti arrêté, et vivant, là comme dans toutes les questions politiques, au jour le jour, sans prévision de l'avenir. Malgré l'autorité de ceux qui nous ont affirmé le fait, nous nous refusons à le croire. Mais dans tous les cas, par un des revirements qui lui sont habituels, après avoir poussé la Turquie en avant dans la voie des aventures, cette puissance s'efforcerait aujourd'hui de la retenir.

Évidemment, en faisant remettre son ultimatum au ministre des affaires étrangères d'Athènes, la Turquie comptait sur une victoire morale facile, elle espérait que la Grèce céderait à ses injonctions comme le gouvernement roumain venait de céder aux représentations de M. de Beust. Cette attente a été déçue. Le ministère Boulgaris, malgré ses tendances anglaises et sa bonne volonté très-marquée de maintenir la paix dans la question crétoise, une fois mis au pied du mur, a énergiquement résisté. Il ne pouvait pas, d'ailleurs, faire autrement, car l'état de l'opinion publique, unanimement soulevée par les humiliantes conditions que prétendait imposer le gouvernement ottoman, ne lui eût pas permis de se maintenir, s'il avait voulu céder. Atteinte à la fois dans son amour-propre, qui est grand, et dans ce que son honneur a de plus légitime, la nation grecque

s'est cabrée et a résolûment accepté l'idée de la guerre. Les partis, la veille encore si acharnés les uns contre les autres, et dont les querelles ensanglantaient plusieurs provinces, ont fait trêve pour se coaliser devant le péril national. La chambre, où le ministère avait peine à conserver une faible majorité, a voté à l'unanimité les mesures qu'il lui demandait pour l'armement du pays. Le jour où l'on a sû la rupture des relations diplomatiques avec la Porte, toutes les villes du royaume ont illuminé. Les villes maritimes se sont couvertes en peu de jours de fortifications improvisées, auxquelles travaillaient toutes les classes de la population. Des volontaires se sont présentés en foule pour s'enrôler ; la garde nationale s'est partout spontanément réorganisée.

Pendant ce temps la Turquie, voyant qu'il allait falloir se battre sérieusement, multipliait aussi ses préparatifs militaires, envoyant en toute hâte des troupes dans la Thessalie et renforçant sa flotte de l'Archipel. Les ulémas commençaient à prêcher la *guerre sainte* dans les mosquées, pour recruter, de leur côté, des volontaires à la cause de l'islam. Déjà il avait fallu l'intervention énergique et habile du *Forbin* de notre marine impériale entre les deux escadres grecque et turque devant Syra, pour empêcher le conflit d'éclater. Le premier coup de canon pouvait partir d'un instant à l'autre et allumer en Orient un incendie dont il était impossible de prévoir à l'avance quelle serait l'étendue.

C'est alors que la Prusse a proposé aux puissances signataires du traité de 1856 une conférence où l'Europe tenterait de résoudre pacifiquement le débat entre la Grèce et la Turquie. Nous ne pouvons nous empêcher de ressentir un profond regret et une certaine atteinte à notre amour-propre de Français en voyant ainsi le premier rôle abandonné dans cette affaire à notre ambitieuse et envahissante voisine, que l'on n'admettait que par grâce il y a treize ans au Congrès de Paris et qui, jusqu'à présent, n'avait fait aucune figure dans les affaires orientales. C'est de la France qu'aurait dû venir l'initiative de la proposition de conférence.

Quoi qu'il en soit, si le gouvernement français a laissé à un autre l'honneur de demander le premier cette réunion diplomatique qui peut sauvegarder la paix de l'Europe, il faut lui rendre cette justice qu'une fois l'idée mise en avant il l'a vivement appuyée, et qu'il a beaucoup contribué à la faire accepter par les autres puissances. Le fait seul du rassemblement de la Conférence, et l'adhésion qu'y donnent les parties en litige, est, dans une certaine mesure, une garantie du maintien de la paix, car elle prouve la bonne volonté d'arriver à s'entendre et de trouver un arrangement acceptable de part et d'autre. C'est là ce qui, malgré les divergences d'opinions qu'ap-

portent à la réunion les diverses puissances, et qui sont profondes, nous donne bon espoir dans l'issue définitive.

Un autre indice d'esprit de conciliation nous paraît résulter de l'admission du représentant de la Grèce à la Conférence. La Turquie se trouvait de droit en faire partie comme signataire du traité de 1856. Sa prétention, soutenue par l'Angleterre et l'Autriche, était que la Grèce en fût exclue, qu'on ne l'admît même pas à fournir d'explications, et qu'on la condamnât sans l'entendre. La Russie, la Prusse et l'Italie réclamaient au contraire qu'elle siégeât dans la réunion au même titre que les autres puissances. La divergence des idées sur ce point a failli faire échouer la Conférence. Mais le gouvernement français est parvenu à faire accepter, non sans peine, un moyen terme par l'Angleterre et l'Autriche, et les autres puissances s'y sont ralliées. La Grèce aura son représentant à la Conférence, mais il n'y siégera qu'avec voix consultative. C'est là un premier pas fait dans la voie d'une solution équitable; la Grèce pourra se défendre des accusations que la Turquie portera contre elle; on ne prononce pas à l'avance sa condamnation, et les cabinets montrent par là une disposition véritable à l'impartialité. Mais, disons-le en même temps, le pas n'est pas suffisant; il nous est impossible de croire que la Conférence maintienne jusqu'au bout au représentant de la Grèce la situation inférieure qu'il aura en entrant. Du moment que l'on ne réduit pas aussi la Turquie à n'avoir que voix consultative, du moment qu'on admet qu'elle soit à la fois juge et partie, l'équité la plus élémentaire commande d'en faire autant pour la Grèce, et de mettre sur le pied de la plus parfaite égalité les deux États entre les prétentions desquels l'aréopage diplomatique devra prononcer.

L'influence que le gouvernement français a eue dans cet incident montre le beau rôle de pacificateur et de conciliateur qu'il peut remplir, s'il sait comprendre son devoir et son intérêt, dans le sein de la Conférence. Les puissances signataires du traité de Paris y arrivent divisées en deux camps aux idées tout à fait opposées et difficilement conciliables, d'un côté la Russie, la Prusse et l'Italie, de l'autre l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie. Si les opinions extrêmes de ces deux camps qui divisent l'Europe sur la question d'Orient sont seules à se heurter dans le sein de la Conférence, il est bien évident que l'on ne pourra y arriver à aucun résultat et que la question en sortira notablement aggravée, la guerre rendue plus inévitable, la situation de l'Europe encore plus tendue. Il est donc de toute nécessité qu'il se trouve une grande puissance qui, adoptant dans le débat une position mixte, puisse offrir aux idées en antagonisme un terrain de conciliation, leur proposer des concessions ré-

ciproques, en un mot faire prévaloir une solution capable d'empêcher le conflit sans porter atteinte à la justice, une solution qui parvienne à satisfaire à la fois l'honneur de la Grèce et l'honneur de la Turquie, tout en maintenant le respect des traités existants et en sauvegardant les intérêts des chrétiens opprimés. La France peut, seule remplir ce rôle généreux et habile, qui la rendrait la véritable arbitre du débat. Espérons que son gouvernement ne s'y méprendra pas.

Dans tout arbitrage, il est nécessaire d'amener les parties à des concessions payées par d'autres concessions. On ne saurait arriver autrement à la conciliation. Il faudra qu'il en soit ainsi dans le conflit gréco-turc. La Grèce devra accéder à certaines parties de l'ultimatum ottoman ; la Turquie, en revanche, renoncer à d'autres. La réunion de la Conférence a surtout pour but de leur rendre ces concessions honorablement possibles ; il n'y aura, ni pour l'un ni pour l'autre gouvernement, humiliation à céder sur la demande collective de l'Europe ce qu'il ne pourrait accorder aux sommations menaçantes de son rival.

Mais, que la diplomatie le sache bien à l'avance, dans les termes même si étroits où l'on a circonscrit le conflit pour rendre la réunion de la Conférence possible, il n'y a de moyen d'empêcher la guerre qu'en imposant aux deux parties d'égales concessions. Quand bien même, par un miracle inattendu, l'Europe se trouverait tout entière d'accord pour adopter dans leur intégrité les prétentions absolues de l'un ou de l'autre côté, elle rendrait par une semblable décision la guerre inévitable en Orient. Certains hommes politiques, peu soucieux du droit et de la justice, avec l'idée d'étouffer à tout prix les chances de conflagration orientale, diraient volontiers dans ce moment à la Turquie, en renouvelant un mot tristement célèbre : « Faites vite et faites bien. » Mais il n'est pas au pouvoir des Osmanlis de *faire vite*, et la chose ne se déciderait pas cette fois en une journée, par un autre Castelfidardo. Malgré la disproportion de la Grèce, et de la Turquie, si la lutte s'engage militairement sur la frontière qui court de Vonitza à Volo, elle sera numériquement une lutte égale. La Grèce, avec ses réserves rappelées et ses bataillons de garde nationale mobilisée, dispose dès à présent de 45,000 hommes comme armée d'opérations actives. La Turquie, obligée de tenir 40,000 hommes en Crète si elle ne veut pas que l'île lui échappe, obligée de surveiller à la fois la Roumanie, la Servie et le Monténégro, n'est pas en mesure de rassembler de son côté, même au prix des plus grands efforts, plus de 45,000 hommes en Épire et en Thessalie. La supériorité du nombre y sera même du côté des Grecs, car ils soulèveront, dès que la guerre s'engagera, la population de ces deux

provinces, entièrement grecque et animée du plus ardent patriotisme. Sans doute, une bataille perdue à Lamia ou aux Thermopyles livrerait à l'armée ottomane l'entrée d'Athènes, ville ouverte que le gouvernement aurait abandonnée pour Nauplie; mais elle ne lui livrerait pas pour cela le royaume de Grèce, dont les véritables lignes de défense sont aux montagnes de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Phocide, et à l'isthme de Corinthe. Encore ne raisonnons-nous en ce moment que dans l'hypothèse, peu vraisemblable, où la guerre serait circonscrite en Épire et en Thessalie sans s'étendre aux autres provinces de la Turquie. Mais comment admettre que les populations slaves, si belliqueuses, si passionnées pour l'indépendance, entendraient le canon retentir sur la frontière grecque sans prendre les armes à leur tour? Et dès lors la lutte, étendue à tout l'empire ottoman, dont elle mettrait l'existence en sérieux péril, ne deviendrait-elle pas forcément européenne? Ne serait-elle pas le point de départ de cette guerre générale qui menace constamment depuis quelques années et que tous les efforts doivent tendre à détourner?

Ceux donc, parmi les hommes d'État et les diplomates, qui auraient été portés à ne pas se soucier de l'injustice des exigences ottomanes si la Turquie avait pu en finir rapidement avec la Grèce et l'étrangler d'un seul coup, doivent cesser de se faire des illusions à ce sujet. La guerre, si elle s'allume à la frontière grecque, sera une guerre acharnée, interminable, qui s'étendra forcément en peu de mois à tout l'Orient, qui compromettra de la façon la plus grave la Turquie et pourra la faire crouler, qui enfin sera l'étincelle d'où sortira l'incendie européen. Et cette guerre est absolument inévitable si la Conférence, comptant sur la faiblesse de la Grèce, prétend lui imposer de céder aux sommations de la Porte.

C'est pour cela que nous supplions, au nom des intérêts de la paix européenne, les diplomates qui vont siéger dans la Conférence, et particulièrement le gouvernement français, de prendre une attitude énergique à l'égard de la Turquie pour l'obliger à retirer une partie de ses demandes, celles qui sont manifestement contraires au droit et à l'équité, en même temps que nous demandons à la Grèce, comme amis, de consentir, par réciproque, de bonne grâce à celles des réclamations ottomanes qui peuvent se justifier.

II

Les délibérations de la Conférence, d'après le programme qui sert de base à sa réunion, porteront sur les cinq points de l'ultimatum

turc. Il est donc nécessaire, avant tout, de rechercher si une entente sera possible sur ces cinq points entre les puissances arbitres du débat, et si l'on peut parvenir à trouver une solution qui mette à couvert les deux amours-propres de la Grèce et de la Turquie, une solution qui puisse en conséquence être acceptée par les deux parties.

Ce que la Porte exigeait du gouvernement hellénique était :

1° De disperser immédiatement les bandes de volontaires dernièrement organisées dans différentes parties du royaume et d'empêcher la formation de nouvelles bandes ;

2° De désarmer les corsaires *Énosis*, *Crète* et *Panhellénion*, ou, en tout cas, de leur fermer l'accès des ports helléniques ;

3° D'accorder aux émigrés crétois, non-seulement l'autorisation de retourner dans leurs foyers, mais encore une aide et une protection efficaces ;

4° De punir, conformément aux lois, ceux qui se sont rendus coupables d'agression contre les militaires et les sujets ottomans, et d'accorder aux familles des victimes une juste indemnité ;

5° De suivre désormais une ligne de conduite conforme aux traités existants et au droit des gens.

Nous allons examiner successivement tous ces points dans leurs rapports avec les faits, pour voir ceux qui peuvent être acceptés et ceux qui doivent forcément être rejetés par les puissances chrétiennes qui prennent part à la Conférence.

Sur le premier, le débat n'est même pas possible, et la Grèce se montrait prête à y souscrire dès avant qu'il ne fût question de conférence. Sans doute, le concours de volontaires grecs venus du royaume dans une insurrection nationale grecque était un fait inévitable, et il n'eût pas été au pouvoir du gouvernement hellénique de s'y opposer d'une manière efficace, quelques mesures qu'il eût prises à cet égard ; sans doute aussi le gouvernement d'Athènes, en fermant les yeux sur le rassemblement de corps de volontaires destinés à la Crète sur différents points du royaume, en ne rayant pas immédiatement des cadres de l'armée les officiers en service actif qui allaient se joindre aux insurgés, n'a fait que suivre l'exemple de ce que l'Europe a toléré de la part du gouvernement subalpin, et elle l'a fait dans des conditions bien autrement justifiables au point de vue moral ; pour notre part, nous ne l'en condamnons point ; mais si sa conduite se justifie par les circonstances, il n'en est pas moins vrai qu'elle est en dehors des obligations strictes du droit des gens, et que, du moment où la question est soumise à un tribunal européen, la Grèce doit accepter de bonne grâce le devoir d'empêcher sur son territoire tout rassemblement hostile à sa voisine musulmane.

Mais, nous le répétons, il n'y aura pas de débat sur ce point ; la Grèce l'a accepté d'avance. Elle dissoudra les quelques volontaires qui se trouvent, dit-on, rassemblés à Cérigo ; elle empêchera la formation de nouveaux corps ; elle déclarera enfin déserteurs les soldats, sous-officiers et officiers qui chercheraient à passer en Crète ou qui y ont passé depuis deux ans. L'opinion publique elle-même, toute surexcitée qu'elle est en ce moment, ne soulèvera pas de difficultés au gouvernement dans l'exécution de ces mesures, car elle sait qu'elles n'auront pas sur les événements en Crète l'influence décisive que prétendent les organes turcs. La Porte affecte, depuis le commencement de l'insurrection, de prétendre qu'elle est due exclusivement à des intrigues étrangères et qu'elle ne vit que par des éléments venus du dehors. Rien n'est plus faux. Des documents positifs et du caractère le plus authentique, que nous avons sous les yeux en écrivant, établissent qu'à aucune époque les volontaires grecs n'ont été au nombre de plus de 1,500 dans l'île, et nous croyons que ce ne sont pas eux qui peuvent suffire à tenir en échec les 40,000 hommes de troupes avec lesquels la Porte, en trois ans, n'a pas pu dompter encore la résistance des chrétiens insurgés. Quant aux garibaldiens, qui, suivant les pièces officielles turques des premiers temps de l'affaire, composaient tout le noyau des forces insurrectionnelles, il n'y en a jamais eu qu'une trentaine en Crète, et *sept* Français. La dissolution des corps de volontaires qui se forment en Grèce, si elle ne peut pas faire question dans le sein de la Conférence, ne mettra pas fin à la lutte en Crète, et quant aux officiers qui, comme Coronéos et Zimbrakakis, ont dévoué leur vie à la cause de l'émancipation de ce pays, on aura beau leur intimer l'ordre de revenir à Athènes, les déclarer déserteurs, les casser de leurs grades, de telles mesures ne leur feront pas abandonner la partie plus qu'elles ne l'ont jamais fait abandonner à aucun homme de cœur dans les mêmes circonstances.

Un autre point de l'ultimatum turc est encore accepté d'avance par la Grèce et ne saurait soulever des difficultés dans la Conférence ; c'est le troisième, celui qui a trait au rapatriement des réfugiés crétois. L'entente sera d'autant plus facile sur ce point que la conduite du gouvernement grec y est à l'abri de tout reproche et qu'il n'aura, pour exécuter ce que l'Europe pourra lui demander à ce sujet, qu'à continuer d'agir comme il l'a fait jusqu'à présent.

Ce ne sont pas les Grecs du royaume, peuple ou gouvernement, qui ont attiré chez eux la lourde charge des émigrés crétois. Pour admettre les accusations de la Turquie contre la Grèce à ce sujet, il faudrait que les gouvernements européens eussent étrangement perdu la mémoire, eussent oublié leurs propres dépêches

officielles, publiées il y a un an à peine en vue des débats parlementaires. Lorsqu'en 1867 Omer-Pacha, mis à la tête d'une armée de 60,000 hommes pour en finir avec la Crète, essaya, mais vainement, d'éteindre l'insurrection en la noyant dans le sang, ses soldats commirent contre les rayas, même paisibles, des atrocités qui ont été attestées par les lettres de tous les agents diplomatiques européens dans l'île, des actes tels que le consul anglais de la Canée lui-même écrivait à son gouvernement : « Les Turcs, par leur conduite, ont mérité de perdre la Crète. » Au spectacle de ces horreurs, une partie considérable de la population chrétienne, ceux qui ne pouvaient pas porter les armes et se défendre, les femmes, les enfants, les vieillards, se précipita, folle de terreur, sur le rivage de la mer, implorant la pitié des nations européennes, suppliant qu'on la mît à l'abri des excès de la soldatesque et qu'on la transportât sur une autre terre, qui pût offrir un asile sûr. Les vaisseaux turcs, quand ils apercevaient sur la plage ces rassemblements de fuyards, approchaient et les couvraient de mitraille. Une telle détresse toucha les gouvernements européens, même les plus favorables à la Turquie ; l'humanité l'emporta un moment sur les calculs de la politique. Les navires de toutes les nations chrétiennes en station dans les mers du Levant, français, anglais, russes, autrichiens, italiens, américains, accoururent sur les côtes de la Grèce, sans tenir compte du blocus que les Turcs prétendaient avoir établi, embarquèrent tous ceux qui demandaient à fuir et les transportèrent en Grèce, comme sur la terre chrétienne la plus voisine. Tous les *blue-books* des gouvernements de l'Europe ont contenu de longues correspondances sur ces faits, que les Turcs s'efforceraient vainement de contester.

Plus de 60,000 réfugiés crétois ont été transportés de cette manière dans le royaume hellénique par les vaisseaux des marines de guerre européennes ; ils y sont restés plus d'un an sans que leur présence ait produit aucun incident diplomatique, sans que personne songeât à en faire un grief à la Grèce, dont le gouvernement et les particuliers rivalisaient de charité pour remplir le devoir onéreux de soutenir ces frères dénués de toute ressource. Mais depuis quelques mois la Turquie, voyant que l'insurrection avait puisé une force nouvelle dans le départ des bouches inutiles, voulant d'ailleurs faire croire à l'Europe que tout était terminé en Crète, a cherché par tous les moyens à faire rapatrier les fugitifs. Des navires nolisés par le gouvernement de la Porte se sont présentés dans les ports de la Grèce pour prendre ceux qui voudraient retourner dans leur pays natal. Les sollicitations, les promesses leur ont été prodiguées ; on a même eu recours à des voies moins légitimes. Il est de notoriété publique en Orient que dans les villes occupées par les Turcs, nom-

bre d'habitants ont été violentés pour les obliger à faire revenir ceux de leurs parents qui avaient émigré. Il est aussi certain que d'autres ont été rappelés par de fausses lettres annonçant la pacification de leur district, et que, venant aux éclaircissements, on a constaté que leurs parents dont les noms étaient au bas de ces lettres ne les avaient jamais écrites. Bref, par un moyen ou par un autre, le gouvernement ottoman est parvenu dans les derniers mois à obtenir le retour de 4000 individus.

Le gouvernement grec a-t-il mis obstacle à leur embarquement? Aucunement. Il n'avait le droit ni de les empêcher de partir, ni encore moins de les forcer, pour complaire à la Porte, de quitter l'asile qu'ils étaient venus chercher à l'abri de son drapeau; la seule conduite qu'il avait à tenir était de laisser les émigrés entièrement libres de suivre leur impulsion, de partir ou de rester suivant qu'ils le jugeraient convenable; et c'est ce qu'il a fait. Il est vrai que sur plusieurs points du royaume des émeutes populaires ont éclaté à l'occasion des embarquements; la foule, dont l'opinion est très-vivement excitée par les affaires de Crète, a vu un acte de trahison contre la cause nationale dans un retour dont la première condition est une soumission aux autorités turques. Elle s'est assemblée tumultueusement à Égine et au Pirée, et s'est portée à des actes de violence contre quelques-uns des émigrés qui voulaient rentrer dans leurs foyers. Tout le monde sera d'accord pour flétrir ces émeutes, qui sont demeurées le fait d'un petit nombre d'hommes de la lie de la populace. Mais on ne saurait, sans une souveraine injustice, en faire remonter la responsabilité jusqu'au gouvernement. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire pour éviter le retour de semblables scènes; les meneurs des désordres ont été arrêtés, la police et la troupe employées à protéger les embarquements. Pour rendre les chances d'émotion populaire moins fortes, le gouvernement athénien a recommandé de ne procéder aux départs que de nuit et avec un certain mystère. Le gouvernement de Stamboul lui en fait un grief dans son dernier manifeste; c'était au contraire, tout esprit impartial le reconnaîtra comme nous, une mesure de prudence qui témoignait de sa bonne volonté.

Au reste, tandis que la Conférence se réunit, après l'ultimatum turc et la rupture des relations diplomatiques entre la Porte et la Grèce, six nouveaux bâtiments sont en ce moment au Pirée pour rapatrier un convoi d'émigrés candiotes, et le gouvernement grec, fidèle à la conduite qu'il a toujours tenue, n'apporte aucun obstacle à l'embarquement de ceux qui veulent partir; la police a reçu au contraire les ordres les plus énergiques pour protéger les départs, et

au milieu de l'agitation des esprits tout se passe sans tentatives de violence de la part de la foule.

A la question du rapatriement des émigrés crétois se rattache encore le quatrième point de l'ultimatum, dont le but est d'exiger le châtiment de ceux qui ont pris part aux émeutes pour empêcher les embarquements. Si le premier et le troisième point nous ont paru ne pouvoir manquer d'être ratifiés par la Conférence et acceptés honorablement par la Grèce, il n'en est pas de même de celui-ci. La sommation qu'il contient est tellement extra-diplomatique, tellement contraire aux principes qui régissent les législations de tous les pays civilisés, qu'il nous est impossible de croire, même un seul instant, que les représentants de l'Europe puissent la sanctionner. Évidemment, quand les ministres turcs ont rédigé cette partie de leurs demandes, ils avaient oublié quelles étaient la constitution et les lois de la Grèce. Pour réclamer, non que les auteurs de violences fussent mis en jugement, mais qu'il fussent *punis par le gouvernement*, ils ont cru s'adresser à un gouvernement barbare et de bon plaisir, comme est le leur, qui ne connaisse ni organisation judiciaire ni garanties légales pour les citoyens. Mais le royaume hellénique est un État constitutionnel, où la séparation la plus absolue existe entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire, et où les tribunaux sont organisés sur le modèle de la France. Le gouvernement n'y a aucun droit de prononcer administrativement une peine quelconque contre un citoyen ; il ne peut que le déférer aux tribunaux. Or, c'est ce que le ministère Boulgaris a fait pour les auteurs des émeutes au sujet desquelles la Turquie exige un châtiment. Ils ont été traduits devant les tribunaux d'Athènes et d'Égine ; mais ils en sont sortis acquittés par la magistrature. Nous reconnaissons volontiers que l'on doit suspecter l'impartialité de ces arrêts, et que les juges grecs se sont très-probablement laissés aller à écouter plus qu'ils ne le devaient les suggestions de l'opinion populaire. Mais qu'y faire ? La seule autorité qui ait pouvoir de punir les délits a prononcé son jugement. On ne peut exiger du gouvernement athénien qu'il viole les lois fondamentales de son pays pour donner une satisfaction à la Porte. Pour les faits passés et au sujet desquels il y a eu acquittement, il n'est plus possible de rien exiger, le gouvernement grec ayant fait tout ce qui dépendait de lui en ordonnant des poursuites. Quant à ceux qui pourraient se produire à l'avenir, l'acceptation du troisième point rend le quatrième inutile, car elle contient l'obligation de sévir par les voies légales contre les gens qui voudraient s'opposer par la force ou par la menace au rapatriement des émigrés.

Reste sur le quatrième point la question des indemnités aux familles de ceux qui ont été l'ojet de violences. Si le représentant de la Turquie dans la Conférence établit par des exemples sérieux qu'il peut y avoir de ces demandes d'indemnité légitimement fondées, il sera juste d'en établir le principe, mais en constituant en même temps une autorité arbitrale pour juger de la valeur des demandes, de manière à ne pas laisser la Grèce en face d'exigences sans cesse renouvelées de la Turquie, d'où le conflit ne manquerait pas de se réveiller bientôt. Seulement, si l'on entrait dans cette voie, l'équité exigerait que l'on admît le principe de la réciprocité, c'est-à-dire du payement d'indemnités par la Porte à tous les sujets hellènes qui ont été l'objet de violences ou de spoliations de la part des Turcs à l'occasion des affaires de Crète. Dans ce cas la Grèce aurait à présenter une liste de réclamations quelque peu plus étendue que celle de la Turquie.

Le quatrième point doit donc être écarté, sauf la question des indemnités, si la Conférence prétend faire une œuvre juste et acceptable. A plus forte raison doit-il en être de même du cinquième. C'est celui qui a été la principale cause du rejet absolu de l'ultimatum par le gouvernement grec, et il lui serait impossible de s'y soumettre, même quand l'Europe voudrait le lui imposer. L'honneur national ne le lui permet pas et il est certain qu'il y préférerait la guerre, qui, même en lui supposant une issue malheureuse, ne pourrait pas le conduire à une solution plus humiliante pour son amour-propre. Le cinquième point de l'ultimatum exige en effet de la Grèce qu'elle passe sous les fourches Caudines, qu'elle demande pardon à la Turquie et qu'elle reconnaisse humblement avoir manqué au droit des gens. Il n'a pas d'autre but, car la rédaction en est tellement vague qu'en dehors de cette humiliation inacceptable pour les Grecs il ne peut avoir aucune conséquence pratique et ne donne aucune garantie pour l'avenir. Au reste, nous n'avons pas besoin de nous appesantir beaucoup sur ce point du débat, car les puissances mêmes les plus disposées à donner raison à toutes les demandes ottomanes paraissent d'accord pour l'écarter, presque sans discussion.

Jusqu'à présent, des cinq demandes formulées par la Porte, deux nous ont paru légitimes et sont acceptées à l'avance par la Grèce, deux autres nous ont semblé inadmissibles et nous avons bon espoir de voir sous ce rapport nos convictions partagées par la majorité de la conférence. Reste le deuxième point, dont nous n'avons pas encore parlé. C'est le seul vraiment difficile et qui puisse donner lieu à une discussion prolongée, car les plus graves questions de droit maritime s'y rattachent et la décision que les puissances y

prendront pourra avoir des conséquences d'un intérêt tout à fait général. Si les diplomates n'y voyaient que le conflit présent entre la Turquie et la Grèce sans calculer ce qui pourrait découler ailleurs de leur décision, ils s'exposeraient à créer dans le droit international des précédents qu'ils s'étonneraient plus tard d'y avoir introduits.

Ce n'est qu'en dénaturant absolument les faits, en entassant mensonges sur mensonges dans ses dépêches et dans ses manifestes, que la Turquie est parvenue à donner à la question relative aux vapeurs qui depuis trois ans ravitaillent la Crète l'apparence simple et claire qu'elle a prise dans l'ultimatum et qui persuade au premier abord de la légitimité des réclamations ottomanes. Il importe de rétablir la réalité des choses, telle qu'elle le sera dès le début de la Conférence, si les représentants des puissances veulent se donner la peine d'examiner un seul instant la question.

L'*Enosis*, la *Crète* et le *Panhellénion*, les trois bateaux qui font le plus habituellement le voyage de Crète et que l'ultimatum turc prend soin de nommer — il aurait pu y joindre les noms de plusieurs autres qui ont fait aussi le même voyage — ne sont pas des navires de l'État dont on puisse exiger le désarmement par le gouvernement athénien ; ce ne sont pas des bâtiments équipés en guerre que la loi lui permette de saisir dans les ports sous la suspicion de piraterie, car ils ne portent chacun que deux canons, armement que tout vaisseau de commerce du royaume est en droit d'avoir à son bord pour se protéger contre les pirates, dont on voit de temps à autre reparaître quelques-uns dans certains parages de l'Archipel ; ce ne sont pas enfin des corsaires au service de l'insurrection crétoise, auxquels les devoirs de la neutralité devraient contraindre le gouvernement grec à fermer ses ports, puisqu'ils ne sont pas sous le pavillon du gouvernement provisoire de la Crète, mais sous le pavillon de commerce grec ; qu'ils naviguent, non avec des lettres de marque, mais avec des papiers grecs parfaitement en règle ; enfin qu'ils ne font pas la course, ni aucun acte de guerre, mais purement et simplement des transports. En réalité ces trois vapeurs sont des bateaux appartenant à la flottille de la Compagnie de navigation à vapeur hellénique du port de Syra, qui n'ont jamais été armés en guerre et seraient hors d'état de soutenir un combat sérieux, mais que la Compagnie, à cause de leur supériorité de marche sur les autres navires, a spécialement affectés au service régulier que, moyennant une subvention du Comité crétois d'Athènes, elle a monté vers la côte méridionale de Candie, occupée par les insurgés. Il s'agit donc, non d'un fait d'intervention clandestine du gouvernement grec ou d'actes de corsaires, mais d'une entreprise privée, que rien n'interdit dans les lois grecques, pas plus que dans les lois fran-

çaises et dans les lois anglaises, et qui, si elle a au fond un but patriotique, ne peut pas au point de vue du droit diplomatique être considérée autrement que comme une entreprise commerciale.

Mais les côtes vers lesquelles sont expédiés les vapeurs de la Compagnie de Syra se trouvent en état de blocus. Le gouvernement grec pourrait, il est vrai, contester, non sans bonnes raisons, le caractère effectif du blocus turc de la Crète et invoquer l'exemple des puissances qui n'en ont pas tenu compte lorsqu'il s'est agi d'aller recueillir les fugitifs. Et en tous cas on ne peut nier qu'il ne soit inefficace, puisque les croiseurs ottomans n'ont pas pu parvenir à empêcher l'arrivée ni le départ de bateaux qui font un service régulier, annoncé publiquement à l'avance dans le port de Syra. Laissons pourtant de côté ce point de vue de la question, comme il sera suivant toutes les probabilités laissé de côté dans la Conférence. Considérons les voyages de l'*Enosis*, de la *Crète* et du *Panhellénion* comme ayant lieu réellement au travers d'un blocus effectif. Nous nous trouvons en face d'un de ces faits de spéculation privée pour l'envoi de *blockade runners* comme il s'en produit toutes les fois qu'il y a guerre et blocus. Les négociants anglais en ont expédié un très-grand nombre, avec plus ou moins de succès, vers les ports du Sud pendant la dernière guerre d'Amérique. Sous le premier empire les garnisons françaises des villes maritimes de l'Espagne ont été exclusivement ravitaillées de cette manière par les bâtiments grecs d'Hydra et de Spetzia. La spéculation est essentiellement aventureuse et aléatoire, car s'il est atteint par un croiseur le bâtiment forceur de blocus sera déclaré de bonne prise, sans que l'on ait à réclamer. Mais, d'après les principes du droit admis par toutes les nations civilisées, l'expédition du *blockade runner*, s'il est un simple bateau de commerce, ne constitue pas un fait délictueux, que le gouvernement du pays d'où se fait l'expédition puisse empêcher ou réprimer; c'est une opération commerciale que l'armateur est libre de faire à ses risques et périls. A plus forte raison, ce fait privé ne crée pas une responsabilité pour le gouvernement.

On le voit, la question des prétendus corsaires crétois, examinée dans la réalité des faits, n'est plus aussi simple que dans l'ultimatum turc. Elle est très-complexe, très-délicate, elle peut créer des précédents graves et nous croyons que la diplomatie y regardera à deux fois avant de la trancher. Aussi bien, il est de toute nécessité que les puissances n'oublient pas ceci, que si elles veulent résoudre le point dans le sens de la demande turque, elles doivent se charger elles-mêmes de l'exécution de leur sentence. Les gouvernements occidentaux peuvent, en vue du maintien de la paix, faire acte de prépotence envers un pays faible ; ils peuvent donner l'ordre à leurs

marines de saisir dans le port de Syra les vapeurs qui sont la cause du litige; la Grèce protestera contre cette violence, mais elle ne tirera pas le canon contre ceux que le traité de 1830 a établis ses protecteurs. Pour le gouvernement hellénique, il n'a aucun moyen d'agir efficace; quand bien même il prendrait des engagements à ce sujet dans la conférence il ne serait pas en mesure de les tenir, car il viendrait se briser contre les lois de son pays. Ce qu'exige de lui l'ultimatum, c'est qu'il mette la main sur une propriété privée, couverte par les garanties légales. Il ne le pourrait qu'en accusant les capitaines des bateaux à vapeurs de faire le métier de pirates, et par conséquent il serait obligé de les traduire, dans un délai fixé par la loi, devant la cour maritime de Syra, qui seule a pouvoir de connaître des faits de piraterie. C'est ce que, pour épuiser toutes les voies de conciliation, il a proposé à la Turquie. Mais si, comme il est probable, la cour de Syra prononce un acquittement, que pourra faire le gouvernement grec, même après avoir pris des engagements avec l'Europe? Il lui sera impossible de maintenir la saisie, que les tribunaux lui ordonneront de lever, et dès lors les trois vapeurs reprendront librement leurs voyages en Crète jusqu'au jour où la marine turque sera parvenue à les capturer, ce qu'elle aurait dû faire tout d'abord.

Au reste, nous avons peine à croire que les puissances se déclarent bien énergiquement pour cette partie des demandes turques, telles du moins qu'elles sont formulées. Pour la France, ce serait démentir les principes de liberté des mers qu'elle a défendus à toutes les époques de son histoire et qu'elle a eu la gloire de faire reconnaître dans le monde. Pour l'Angleterre, ce serait créer un précédent qui la condamnerait sur tous les points dans son débat avec l'Amérique au sujet de l'*Alabama;* si son zèle pour les intérêts de la Turquie l'entraînait à proclamer le gouvernement grec responsable des agissements de l'*Enosis* et à faire prévaloir cet avis dans la Conférence, elle n'aurait plus qu'à préparer les sommes nécessaires au payement immédiat des indemnités que réclament d'elle les États-Unis, car elle se serait elle-même reconnue, par l'établissement de la jurisprudence qui en découlerait, responsable de tout ce qu'ont fait les corsaires confédérés construits et armés dans les ports.

Mais si les voyages des bateaux à vapeur de la Compagnie hellénique en Crète ne peuvent pas constituer en bonne justice, au point de vue du droit international, un grief valable contre la Grèce, il en est autrement de la nature des cargaisons que transportent ces bateaux. Ce sont le plus souvent des armes, des munitions, toutes les choses en un mot qui constituent la contrebande de guerre. L'Europe est parfaitement en droit d'exiger que le gouvernement hellé-

nique interdise à ses sujets sous des peines sévères d'expédier en Crète les marchandises considérées comme contrebande de guerre, et qu'il veille à la stricte exécution de cette défense. Le gouvernement d'Athènes, ici comme sur l'article des corps de volontaires, ne pourra pas élever d'objections ni contester la légitimité de ce que l'on réclamera de lui. Bien plus, autant que nous pouvons conjecturer de sa politique, c'est avec joie qu'il prendra devant les puissances européennes, et sur leur demande, un engagement de ce genre ; car s'il lui lie désormais les mains, il aura fait faire un grand pas à la cause nationale. La condition diplomatique de l'insurrection crétoise s'en trouvera immédiatement changée. En effet, d'après les principes en vigueur dans le droit des gens, tout acte de ce genre proclamant ainsi la neutralité et imposant aux citoyens d'un pays ses obligations, constitue *ipso facto* la reconnaissance des droits de belligérants aux deux parties en lutte. De même que la jurisprudence n'assimile pas les citoyens qui ont été mettre leur épée au service d'une insurrection dont le succès n'est pas encore consommé, à ceux qui se mettent sans autorisation du gouvernement au service d'un pouvoir étranger, de même il n'y a pas lieu à interdiction de l'envoi d'armes et de munitions de guerre vers un point donné, tant que la reconnaissance des droits de belligérants n'est pas venue donner à la lutte engagée sur ce point un caractère de guerre régulière, officiellement admis par les puissances étrangères. Telle est du moins la jurisprudence internationale, établie sur un très-grand nombre d'exemples qu'il serait facile de citer. Par conséquent, s'il est facile et légitime d'exiger de la Grèce une proclamation de neutralité dans la question crétoise, qui oblige ses citoyens et permette de sévir contre eux s'ils y manquent, cette proclamation aurait pour résultat de placer les insurgés de Crète dans la situation de belligérants reconnus. L'Angleterre et l'Autriche voudront-elles que leurs efforts en faveur de la Porte conduisent à une pareille conséquence ? On peut en douter.

Ainsi, dans l'affaire du deuxième point de l'ultimatum, on se heurte de tous les côtés à des difficultés insurmontables. La question est l'une des plus compliquées qui pussent se présenter en matière de droit maritime. Il n'y a que deux solutions possibles. La première serait une solution violente, un acte d'exécution contre la Grèce, une saisie des trois bateaux à vapeur par les marines européennes ; elle ferait intervenir directement les puissances dans les difficultés de la question de Crète, et par conséquent reporterait sur leur tête tout le poids de la responsabilité de la conclusion qui devrait être donnée à cette grave affaire. Pour notre part, nous verrions avec plaisir, même par cette voie d'une violence imparfaitement justifiée,

la question crétoise devenir européenne et les puissances obligées, bon gré mal gré, de la résoudre. Mais nous ne croyons pas que les cabinets veuillent accepter pour le moment une aussi grosse responsabilité. Dans ce cas, il faut qu'ils écartent le deuxième point de l'ultimatum, se bornant à agir à Athènes, par des représentations et des conseils pour obtenir amiablement la cessation des voyages des bateaux à vapeur de Syra ; et pour faire réussir ces conseils, pour amener le sentiment national grec à s'y conformer, il importe que les puissances dont les ambassadeurs vont se trouver réunis dans la Conférence s'attirent la confiance des chrétiens orientaux, en montrant qu'elles n'ont pas l'intention de sacrifier absolument les Crétois et leurs légitimes griefs, mais qu'au contraire elles s'efforceront de leur assurer toutes les satisfactions conciliables avec les traités actuellement existants.

III

Reste à savoir, en effet, si l'Europe veut faire en ce moment un replâtrage de huit jours, ou bien une œuvre de pacification durable. Dans cette dernière hypothèse, la seule que nous veuillions admettre, il faudra bien en venir, de bonne ou de mauvaise grâce, à un règlement définitif de la question crétoise. Autrement, toutes les mesures que l'on pourrait prendre ne seraient qu'illusoires, de part et d'autre on chercherait à éluder ses engagements, et le conflit se renouvellerait d'ici à quelques mois, plus grave encore qu'aujourd'hui. La tranquillité de l'Orient ne pourra être assurée que le jour où le foyer d'agitations sera éteint, et l'insurrection de Candie, plus vivace que jamais, ne se montre pas en ce moment près de finir.

Il est vrai que le fond de la question de Candie est exclus des délibérations de la Conférence, et que c'est à cette condition seulement que sa réunion a été possible. Mais au-dessus du débat restreint et tout local sur l'ultimatum turc, planeront inévitablement toutes les considérations qui se rattachent à l'état des contrées orientales, et en particulier de la Crète. On aura beau prétendre tenir absolument à la porte la question qui a servi de point de départ au conflit que l'on va chercher à régler, il est bien difficile qu'elle ne fasse pas quelque apparition, comme un fantôme importun, et dans tous les cas, elle sera derrière toutes les pensées, elle dictera l'attitude que prendront les diverses puissances.

Supposons, du reste, qu'on parvienne à l'écarter jusqu'au bout et que dans l'intérêt de la paix on ne la mette pas en discussion d'un

manière ou d'une autre, il est du devoir strict de la France, comme puissance signataire du traité de Londres en 1830, comme l'une de celles qui ont replacé la Crète émancipée sous le joug des Turcs, de faire, de la question crétoise et de sa solution définitive, l'objet d'une réserve formelle qui puisse servir de point de départ à de nouvelles négociations. Si la France n'en prend pas l'initiative, la Russie le fera comme moyen de prolonger le trouble en Orient. Ne lui laissons pas cette arme de guerre, non plus que le mérite d'une pareille attitude aux yeux des chrétiens soumis à la Turquie.

L'insurrection de Crète, quelques secours qu'elle ait pu recevoir du royaume hellénique, n'est pas le résultat d'intrigues et d'excitations étrangères ; c'est un mouvement national, fondé sur des griefs de la nature la plus grave et la plus légitime, et c'est surtout un mouvement chrétien. Les actes d'oppression qui ont mis les armes à la main des rayas de cette province et dont leurs représentants réunis à Perivolia en 1866 ont dressé la longue liste dans une supplique adressée aux consuls européens, sont des faits patents, incontestables, établis par les preuves les plus positives, et que la Turquie même n'a pas cherché à révoquer en doute. Quant au caractère avant tout chrétien et non révolutionnaire (dans le sens que ce mot a maintenant en Europe), que la lutte a revêtu dès ses débuts, nous n'en voulons pour témoins que les auteurs des livres, écrits spécialement contre les insurgés, entre autres M. Hector Balot, dont l'*Histoire de l'insurrection crétoise* a paru l'année dernière à Paris, sous les auspices du gouvernement turc. L'auteur est un Français, ardent garibaldien, qui écrit de très-bonne foi et qui, parti pour la Crète avec un grand enthousiasme, en comptant y trouver une cause pareille à celle qu'il avait servie en Sicile et à Naples, est bien vite revenu désenchanté, proclamant les insurgés des rétrogrades et des fanatiques, et voyant dans les Turcs les champions de la cause du progrès. Cette cause, en effet, comme tous nos nouveaux jacobins, il la voit dans l'anéantissement du christianisme, et dès lors il ne pouvait avoir que sympathie pour les soldats de l'islam, répulsion pour cette insurrection qui, suivant son propre témoignage, a mis la croix sur ses étendards, qui combat pour sa foi autant au moins que pour son indépendance, où les trois quarts des chefs sont des prêtres, où les combattants enfin, chose impardonnable aux yeux d'un vrai garibaldien, jeûnent tout le carême, communient en corps à Pâques, et font le signe de la croix avant de tirer un coup de fusil.

Que l'on qualifie tant qu'on voudra l'insurrection crétoise d'imprudente et d'intempestive, tout esprit impartial qui voudra étudier les faits la reconnaîtra comme nationale et justifiée par les causes les plus sérieuses. Les devoirs sacrés du christianisme et de l'humanité

ne permettent pas aux gouvernements occidentaux, que le traité de 1856 a institués protecteurs des chrétiens de l'Orient, de laisser la Turquie rétablir purement et simplement l'état de choses qui a provoqué ce soulèvement, d'abandonner à ses vengeances un peuple qui ne s'est armé que pour conquérir, avec les garanties essentielles de l'existence, sa liberté religieuse.

Et le devoir est d'autant plus impérieux que la Crète se trouve, au point de vue du droit public, dans une situation particulière entre les provinces de l'empire turc. La Crète s'était affranchie du joug musulman lors de la guerre de l'indépendance hellénique ; sa lutte avait été glorieuse, prolongée, sanglante, marquée par des traits dont l'héroïsme égalait les plus beaux épisodes de la guerre dans le Péloponnèse et dans la Grèce continentale. C'est la conférence de Londres qui la rendit à la Turquie, malgré les protestations du président Capodistria et du prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui refusa la couronne de Grèce du moment que la jalousie de l'Angleterre la privait de ce magnifique fleuron. Mais si les puissances européennes forcèrent ainsi la Crète à retomber sous le sceptre du sultan, elles voulurent du moins lui assurer dans l'empire une situation à part, qui rendît moins dure pour elle la perte de l'indépendance qu'elle croyait avoir acquise. Les protocoles de 1830 lui garantirent formellement une bonne administration, une bonne justice, à laquelle les chrétiens devaient prendre part, la conservation de la langue nationale dans l'usage officiel, les institutions municipales les plus larges, une milice indigène, enfin l'égalité légale des chrétiens et des musulmans. Ces conditions n'ont jamais été remplies; l'administration ottomane s'est toujours montrée en Crète dure et tyrannique ; les tribunaux mixtes n'ont pas été formés ; les municipalités n'ont pas eu d'existence réelle ; les impôts dont le pays devait être exempté par privilége spécial ont continué à être perçus ; la vie et les biens des rayas sont restés à la merci du bon plaisir des pachas. De là le soulèvement actuel, comme ceux de 1841 et de 1858.

Les droits de la Crète résultant d'un acte international, le jugement à porter sur la légitimité de ses griefs appartient aux puissances signataires du traité de 1830, et non à la Turquie. Une Conférence européenne, là comme dans les affaires de Servie ou des Principautés danubiennes, a seule autorité pour résoudre la question, faire observer les stipulations diplomatiques et donner satisfaction aux justes plaintes des Crétois, pour prendre en même temps des mesures efficaces pour empêcher le retour d'un état de choses contraire aux traités. On ne saurait admettre en droit la prétention de la Porte à considérer la pacification de l'île de Crète et la réorganisation du régime qui devra présider à ses destinées, comme une

affaire intérieure, où elle serait maîtresse d'agir à sa volonté; c'est une affaire internationale, où elle ne peut rien faire de valable qu'avec le concours de l'Europe.

La question crétoise elle-même doit donc être formellement réservée par la France et faire l'objet de nouvelles négociations diplomatiques. Mais quelle est la solution qu'il appartient à notre pays d'y poursuivre? Ici le gouvernement français porte le poids des fautes de sa politique extérieure dans les dernières années.

La vraie solution, la seule conforme à la justice absolue, aux traditions de la politique libérale et chrétienne de la France, serait l'union à la Grèce. Mais cette solution, nous ne pouvons aujourd'hui la prendre en main dans les conseils de l'Europe. L'Autriche et surtout l'Angleterre la repousseraient absolument, et le gouvernement impérial a si bien arrangé ses affaires dans le monde, qu'il n'a plus son entière liberté d'action : il ne pourrait sans folie, en vue des complications occidentales possibles, se séparer en Orient de l'Angleterre et de l'Autriche, car ce serait s'aliéner les deux seuls alliés qu'il puisse avoir dans un conflit européen. D'ailleurs, dans l'état actuel de la politique, il y aurait une impardonnable imprudence à porter directement atteinte aux stipulations du traité de 1856; ce serait enlever la seule barrière contre les ambitions de la Russie.

La France ne peut donc en ce moment, par suite des erreurs de ceux qui la mènent, poursuivre dans la question crétoise qu'une solution bâtarde et incomplète, destinée à ne durer qu'un temps, une solution qui puisse être acceptée de l'Angleterre et de l'Autriche, et qui donne dans une certaine mesure la satisfaction due aux droits et aux réclamations des chrétiens tout en sauvegardant le principe de l'intégrité de l'empire ottoman. Cette solution, c'est la constitution, en Crète, d'une principauté chrétienne autonome, comme celle de Samos ou celle de Servie, sous la suzeraineté de la Porte. Nos deux alliés peuvent y être ramenés; on pourra même la faire admettre de plus ou moins bonne grâce à la Turquie, puisqu'un moment elle a annoncé l'intention de faire par elle-même quelque chose d'analogue. Quant à l'élément grec et crétois, il n'en sera sans doute qu'à moitié satisfait, puisqu'il a poursuivi un but plus haut et espéré une pleine indépendance; cependant cette solution constituera pour lui un grand progrès sur le régime du passé. Aussi le conduira-t-on à s'y résigner si le nouvel arrangement est fait par les puissances et sous leur garantie. Décrété par la Porte seule, il n'amènerait aucune soumission et ne mettrait pas fin à la lutte. La Turquie a trop de fois trompé les Crétois; elle a trop cyniquement violé les traités de paix qu'elle avait faits avec eux en 1841 et en 1858, comme les stipulations de 1830, pour qu'ils puissent désormais se fier à sa parole.

Pour qu'ils se soumettent à une combinaison qui les replacerait sous l'autorité directe ou indirecte du sultan, il faut qu'elle émane de l'Europe et soit revêtue de ses signatures.

Quoi qu'il en soit, du reste, il est une chose que les représentants des puissances chrétiennes doivent ne pas oublier en entrant à la conférence, c'est que leurs gouvernements ont déclaré solennellement, il y a à peine plus d'un an, à la face du monde, dans une note collective à la Turquie, que jamais l'Europe civilisée ne lui prêterait son concours pour écraser les chrétiens de la Crète et pour y rétablir le régime sous lequel elle les avait torturés, et qu'imposer à la Grèce tout ou partie de l'ultimatum turc sans avoir la ferme résolution de résoudre ensuite la question crétoise d'une manière juste et libérale, constituerait par le fait une véritable intervention en faveur des musulmans, c'est-à-dire ce que les puissances ont pris l'engagement de ne jamais faire et ce qui serait un acte formel de lèse-christianisme.

François Lenormant.

LA CRISE ÉLECTORALE

C'est le mot de la situation depuis six mois, ce sera le nom de l'année qui commence. Il y a crise en politique lorsque la violence est dans les cœurs en même temps que la confusion est dans les esprits, lorsque partis et gouvernement semblent à la veille d'échanger les dernières provocations et que l'imagination publique s'inquiète dans l'attente de quelque grand événement. Le grand événement inévitable, c'est le renouvellement du Corps législatif dans trois ou quatre mois. Comment allons-nous affronter cette crise? Par quels moyens le gouvernement essaye-t-il de la maîtriser? Quel espoir nous reste de la voir se dénouer heureusement, c'est-à-dire sans dommage irremédiable pour l'ordre ou pour la liberté? Telles sont les questions qu'on agite de toutes parts et qu'il est bon d'agiter, ne serait-ce que pour mettre à l'épreuve une fois de plus la vérité de ce premier adage de toute politique libérale que du choc des opinions jaillit la lumière.

I

Et d'abord serait-il admissible que, dix-sept ans après le 2 décembre 1851, nous eussions encore besoin d'être sauvés? Quoi! après avoir subi à cette époque l'amputation jugée nécessaire de toutes nos libertés, après nous être soumis si longtemps aux exigences d'un pouvoir qui a fini par se plaindre lui-même de n'être pas assez contrôlé; après avoir abandonné la presse à l'administration, les élections aux préfets, les députés aux ministres, les communes aux bureaux de police, les citoyens suspects à la loi de sûreté générale, on viendrait nous dire non-seulement que tout n'est pas fini, mais que tout

est à recommencer. Après avoir essayé de constituer un gouvernement de réparation et de salut public, on laisserait le parti de l'ordre plus divisé, plus impuissant, plus menacé que jamais. Après de si triomphants dithyrambes sur le César catholique, on n'aurait à nous offrir pour dernier mot que le pape muré dans Rome comme dans une nouvelle tour de la Faim, et tout autour de lui, autour de l'Église, autour de toute croyance religieuse ou seulement spiritualiste, le plus effroyable *tolle* de haines, de calomnies, de clameurs de mort qu'on ait entendu depuis Barrabas !

Si c'est vraiment là que nous en sommes, il faudrait pourtant avoir le courage de se demander à qui la faute, à qui la responsabilité, comment s'est creusée sous nos pieds cette situation qui est un gouffre, et par quelle impulsion venue de nous-mêmes ou du dehors, il nous sera donné d'en sortir.

Eh bien ! ne craignons pas de l'avouer, la faute en est tout d'abord à nous, je veux dire à l'esprit conservateur, toujours trop naturellement mêlé d'égoïsme et de poltronnerie. Après avoir réagi sans mesure contre une très-inoffensive république, il s'est aplati sans mesure aussi devant un pouvoir qui est loin de s'être toujours inspiré de lui. Nulles conditions avant de nous livrer, nul moyen assuré de revenir sur les concessions faites, nulle résistance efficace, organisée, durable, à des entreprises évidemment tournées contre nous ; à peine de loin en loin quelques contradictions isolées aussitôt couvertes par le concert monotone des effrayés et des flatteurs. Un parti, un pays, un peuple qui s'abandonne à ce point, n'a droit de s'en prendre qu'à lui de tout ce qui ne peut manquer de lui arriver d'inattendu et de funeste. C'est le Georges Dandin de la politique : il l'a voulu.

Sans aucun doute, — et, si nous étions tentés de l'oublier, la lecture de nos feuilles d'outre-gauche suffirait à nous le rappeler — sans aucun doute, la république avait contre elle les fanfaronnades jacobines de quelques républicains. Ces farouches, on le sait, étaient préoccupés surtout de l'idée de paraître terribles, et pensaient gouverner la France comme les bonnes mal surveillées gouvernent leurs marmots, par la peur du loup et des revenants. Mais il fallait marcher, le front haut, contre ces fantômes, et ne sacrifier à rien ni à personne le droit de disposer en maître de nos destinées.

Encore s'il n'avait duré qu'une heure, cet aveuglement de la peur ! Mais il a persisté ; il persiste encore à l'état de symptôme latent. Que dis-je? il est prêt à renaître plus épais, plus incurable, pour peu que la gauche permette plus longtemps à quelques violents de reprendre en son nom leurs tirades démocratiques et sociales interrompues par le coup d'État. Trois fois, depuis qu'il a rétabli l'empire, le suffrage

universel a eu à renouveler la Chambre des députés, et trois fois il s'est fait représenter par une quasi-unanimité d'honnêtes gens qui non-seulement n'a pas songé à demander la restitution de nos libertés, mais que nous avons vu reculer d'effroi devant le nom seul de ces libertés écrites en tête d'une loi de répression. Certes nous avons dénoncé des premiers, et avec une énergie qui n'est pas prête à défaillir, le monstrueux abus des candidatures officielles : mais que de circonscriptions, hélas! où le gouvernement s'est donné le tort risible de dire à la place des électeurs ce que les électeurs allaient dire d'eux-mêmes! Nous le répétons, il y a un moyen infaillible de rendre aux candidats du gouvernement les majorités écrasantes de 1852 et de 1857, c'est de les laisser seuls aux prises avec les ultras de la démocratie.

Il n'y a pas que le pays qui doive porter le poids des responsabilités de la situation présente : il y a aussi le gouvernement. Ici le procès n'est pas aussi commode à instruire, et, dans l'état d'excitation où nous voyons tous les parquets de l'empire, nous ne savons si les vérités les plus banales peuvent être sans danger remises sous les yeux du public. S'il nous était permis, cependant, de rappeler que le pouvoir issu du coup d'État dut une grosse part de sa popularité à son rôle hautement réclamé de champion des droits de la propriété et de la famille si follement attaqués, il nous serait difficile de ne pas rappeler en même temps que, dans le mois qui suivit son installation, se produisait au nom de la politique une si énorme exception à ces droits sacrés, qu'il faut remonter, pour trouver la pareille, jusqu'aux confiscations en masse de la fin du dernier siècle. Biens de princes! nous dit-on. Soit. Ailleurs on dit : Biens de moines! Mais, de princes ou de moines, n'est-ce pas toujours la propriété?

Un autre décret, qui a retenti aussi plus longtemps et plus avant dans la conscience publique que ne l'exigeait l'intérêt bien entendu de la propriété, c'est celui de cette même année 1852, qui enlève aux Chambres, pour le donner au pouvoir exécutif, le droit de déclarer l'utilité publique en matière d'expropriation. On n'a pas vu partout encore ce qui peut sortir d'une telle concession; mais on voit chaque jour, à Paris, ce qu'un fonctionnaire sans scrupule sait en tirer. Mémorable exemple du rapide chemin que fait l'arbitraire dès qu'il lui est permis de marcher de pair et côte à côte avec la loi! On commence par quelques réformes utiles, on parle de donner de l'air et du soleil à des carrefours infects, et l'on en vient, au bout de quinze ans d'omnipotence, à détruire la rue de la Paix, et l'on sème de ruines insolentes les plus riches quartiers de la capitale! Mais la ruine la plus lamentable, c'est celle de l'idée même de propriété, de la propriété inviolable et transmise du père aux enfants, qui se trouve

atteinte irremédiablement dans le cœur et sous les yeux de tous. La pioche d'une main et le sac d'écus de l'autre, l'État se fraye à travers nos foyers démolis un passage que nous voudrions souvent pouvoir lui refuser. On paye largement! objectent les démolisseurs. Cela est souvent vrai ; mais qui répondra que, profitant de la brèche ouverte, d'autres ne trouvent, un de ces jours, plus commode de payer moins ou même de ne plus payer du tout? Opposer sans cesse et sans raison le droit de l'État aux droits du propriétaire, n'est-ce pas donner le plus dangereux des exemples? N'est-ce pas prendre au communisme son principe en attendant ses pratiques? On avait toujours compris, jusqu'ici, qu'une loi de nécessité publique, comme la loi d'expropriation, devait être tenue en réserve pour des cas de rare et urgente nécessité. Que l'exception confirme la règle, nous le voulons bien, mais il faut d'abord qu'elle reste l'exception!

De même que le respect scrupuleux de la propriété privée eût été le meilleur antidote au poison du socialisme, le respect de Dieu, cette vertu des peuples libres, est le plus sûr acheminement vers le respect du pouvoir et de la loi. L'empereur ne l'ignore pas, lui qui vient de dire à l'archevêque de Paris qu'en voyant « ce qui se passe, on sent combien il est indispensable d'affirmer les grands principes du christianisme. » Mais « ce qui se passe » n'est pas, pour employer le langage de l'école en faveur, une génération spontanée : ce qui se passe provient de ce qui s'est passé, et ceux qui ont été maîtres de produire ou d'arrêter les événements doivent aussi répondre des conséquences. On se plaint très-haut, depuis quelque temps, de l'ardeur et des cris redoublés du parti révolutionnaire. Une seule chose a lieu de nous étonner, c'est que ce parti veuille bien remettre à demain une revanche si ingénument et si obstinément préparée par le pouvoir contre lequel d'abord elle doit être prise. Laissons là l'intérieur, où nous ne pourrions que répéter ce qui a été si souvent dit sur la faveur accordée aux journaux, aux cours publics, aux candidatures des hommes d'un certain côté, quand on refusait au *Correspondant*, par exemple, l'inoffensive autorisation de paraître deux fois par mois. C'est surtout — qui peut l'ignorer? — de notre conduite au delà des frontières que sont venues les excitations dont on paraît s'effrayer. En Italie, en Allemagne, en Espagne, ne venons-nous pas d'assister à un véritable abatis de trônes et de gouvernements? Que ces trônes fussent vermoulus, que plus d'un de ces gouvernements fût peu estimable, nous n'avons pas attendu, pour le dire, le lendemain de leur chute. C'est d'ailleurs l'affaire des Italiens, des Allemands et des Espagnols, de décider si ce qu'ils ont laissé s'élever vaut mieux que ce qu'ils ont laissé tomber. Quant à nous, ce qui nous importe, c'est de remarquer que ces écroulements ne se sont pas accumulés d'eux-

mêmes les uns sur les autres, et que nous nous faisons gloire d'avoir mis dans plusieurs d'entre eux, ici notre main, là notre politique. Ainsi le parti révolutionnaire, qui trouve dans son passé, dans son personnel, dans le fond toujours agité de ses griefs et de ses haines, tant de raisons de se faire craindre et d'espérer, a reçu de notre gouvernement les encouragements les plus répétés. Et le hasard a voulu qu'il y en ait pour tous les âges comme pour tous les goûts. Ceux qui ne sont pas assez vieux pour se rappeler le lendemain de 1830, n'ont qu'à regarder du côté de Florence, ils y pourront étudier les instructives vicissitudes d'un gouvernement tantôt en lutte et tantôt en accord avec la révolution, dont il est sorti. Ceux qui sont trop jeunes pour avoir vu le 24 février et ses suites, n'ont qu'à regarder par-dessus les Pyrénées pour se donner ce spectacle rétrospectif.

Seulement je me figure quelquefois un honnête votant du 20 décembre 1851, endormi dans la paix du Seigneur avant la période aiguë de la guerre d'Italie, se réveillant au bruit qui se fait sur quelque tombe républicaine voisine de la sienne, et promenant un regard plein de surprise et d'effroi sur cette Europe qu'il ne reconnaît plus, et sur cette France qu'il a faite, mais qu'il avait cru faire autrement !

II

Si les symptômes de la crise que nous traversons éclatent à tous les yeux, il faut reconnaître que les efforts tentés pour s'en rendre maître n'ont pas songé à se dissimuler. Contre le déchaînement des espérances révolutionnaires, nous avons vu se lever la répression, la répression à outrance. Les journaux ont donné, ces jours derniers, le nombre formidable de mois de prison et de milliers de francs d'amende qui représentent la réponse du gouvernement aux agitations et aux inquiétudes de l'esprit public. Si bien que, de tous les signes de la crise, le plus effrayant peut-être est celui des moyens employés pour la calmer. Est-ce là, je ne veux pas dire de la bonne justice, mais tout simplement de la bonne politique?

Les procès de presse, nous le savons de reste, n'ont jamais profité aux gouvernements qui les ont intentés. Je n'espère pas qu'on parvienne jamais à les reléguer absolument dans l'histoire ancienne, mais je demande qu'on se souvienne assez de l'histoire la plus récente pour éviter de les multiplier à l'excès. La partie, en effet, est loin d'être égale entre l'accusé et l'accusateur. Le journal condamné puise dans sa condamnation de nouveaux titres à la reconnaissance de son parti, tandis que le pouvoir passera toujours pour avoir abusé de sa force, sentira s'accroître contre lui les

méfiances de l'opinion, et ne peut en fait d'approbation publique compter que sur les plus compromettants de ses amis. Je ne dis rien de l'hypothèse rare, mais non sans exemple cependant, de l'acquittement; car alors c'est bel et bien le gouvernement lui-même qui est condamné.

Et remarquez que toute précaution prise par lui pour éviter cette redoutable extrémité tourne contre le jugement s'il lui est favorable, et pour le jugement s'il lui est hostile. Au moins avec le jury on était en méfiance, on était prévenu que l'acquittement était à craindre, et l'on restait toujours libre d'écouter dans le verdict la voix souveraine de l'opinion. Avec le jury, M. Pinard, au lieu de poursuivre en trois mois soixante et tant de journaux, eût été arrêté avant le dixième procès. Pour être moins sensibles que les jurés aux influences du dehors, il ne faudrait pas croire que les juges ne les subissent à aucun degré; ils en ont, en général, vite assez des causes politiques, et tel qui se ferait honneur d'obéir aux plus minutieux scrupules en matière civile, ne se gênera nullement pour se débarrasser par un acquittement d'un procès qui lui vaut à la fois les suspicions du pouvoir et celles du public.

En résumé, des deux campagnes judiciaires qui viennent d'être menées avec tant de fracas, l'une contre le droit de réunion privée, l'autre contre le droit de souscription publique, que reste-t-il? Il reste la légitime émotion du pays devant les actes violents et regrettables de l'autorité; il reste le grand et honorable rôle si courageusement assumé par M. de Larcy, que l'inviolabilité du domicile a eu la bonne fortune de rencontrer pour premier défenseur; il reste des centaines de plaidoiries éloquentes, aggressives, applaudies sur tous les points du territoire et répandues aujourd'hui à des milliers d'exemplaires; il reste, ne l'oublions pas, deux démissions aussi involontaires mais aussi dignement acceptées l'une que l'autre : celle de M. Pinard, vaincu devant l'opinion et devant le pouvoir lui-même par ses trop nombreuses victoires devant les tribunaux, et celle de M. le baron Séguier, procureur impérial près le siége de Toulouse, dont la magistrature française a droit de s'honorer et dont triomphent en ce moment les innombrables journaux condamnés.

Est-il bien établi au moins que les réunions privées sont définitivement enterrées, avec l'arrêt de Nîmes pour épitaphe! Non, car les voilà qui deviennent d'un usage général sans plus compromettre, paraît-il, que les rares fonctionnaires qui s'y laissent inviter.

Il y avait donc, dans l'intérêt même du gouvernement, mieux à faire que des réquisitoires devant ce mouvement d'opinion provoqué par l'imminence des élections générales et par le droit nouvellement restitué de fonder des journaux sans autorisation. Que la discussion des faits du 2 décembre ait semblé particulièrement irritante au

gouvernement, nous l'admettons. Mais, après dix-sept ans de silence, il fallait s'attendre à cette explosion, et permettre à la conscience publique de se soulager un peu. Quoi qu'en disent les écrivains qui se croient condamnés à signer d'écœurantes apologies, de pareils actes ne peuvent être défendus que par le silence et justifiés que par la prescription. Dans ces jours néfastes où la loi ensanglantée reculait de toutes parts devant la force, un représentant du peuple s'était donné la joie héroïque de se faire tuer pour son devoir et pour nos droits. Il fallait enlever ce trait à l'histoire des partis pour le restituer à l'histoire nationale dont il est digne; il fallait avoir le courage d'ignorer si Baudin siégeait à la Montagne et refuser de graver sur cette tombe un nouveau souvenir de violence.

Ainsi surexcitée par les moyens mis en œuvre pour l'étouffer, la crise a gagné du terrain comme un incendie. A l'heure qu'il est, elle tient une notable partie de la population des villes et ne peut se calmer que dans le scrutin des élections générales. Le symptôme essentiel qui la caractérise, c'est un manque de confiance tout nouveau dans le bonheur sans mélange et dans l'infaillibilité sans mesure du pouvoir qui nous régit. Visiblement, il y a une chose qui s'en va, c'est le goût et le besoin du gouvernement personnel; il y a une chose qui veut renaître, c'est l'idée du gouvernement du pays par le pays. On se dit, par exemple, que l'empereur a eu de très-bonnes paroles pour tous aux réceptions officielles du 1er janvier; mais on n'aime pas à se demander ce qui serait arrivé si, loin de se féliciter des bonnes dispositions de l'Europe pour l'apaisement des différends internationaux, il se fût plaint des procédés de telle ou telle puissance. La France aurait donc la prétention de vouloir dire par elle-même le mot de ses destinées. Rien de moins, mais aussi rien de plus. Un grand effort, un effort qui pourrait être victorieux, va être tenté dans ce sens. Du parti démocratique surtout dépend qu'il aboutisse ou qu'il avorte. Plus on affectera de montrer dans le mouvement légal qui se prépare la revanche illégale de 1848, plus on rejettera les masses rurales sous la main de l'administration. Déjà plus d'une élection partielle a laissé voir que le parti conservateur, qui est, après tout, le suffrage universel tout entier, moins quelques milliers de voix, entend donner le signal du progrès constitutionnel, mais nullement d'une révolution. Ceux qui travaillent si aveuglément à refaire la situation d'où est sorti le coup d'État, sont donc bien avertis; s'ils veulent signer de leur main un nouveau bail d'une vingtaine d'années entre le pays et le pouvoir absolu, rien ne leur est, hélas! plus facile. Dans l'ordre des idées comme dans l'ordre des dates nous sommes plus près du 2 décembre 1851 que du 24 février 1848!

III

Le remède, le mot de salut, l'issue ouverte sur cette ténébreuse impasse, Paris a cru quelques heures que l'empereur l'avait trouvé en répondant, il y a huit jours, au compliment du président de la Chambre. Si le *Moniteur universel* avait été aussi officiel le 2 janvier qu'il l'était encore le 31 décembre, nous serions à l'heure présente en plein renouveau de gouvernement parlementaire. Mais ces paroles libérales n'ont pas été prononcées, ce texte sauveur est un faux texte, et celui que nous devons prendre pour vrai ne nous semble fait que pour nous inspirer le regret du premier. Ceux qui cherchent à épiloguer sur le vrai sens d'une déclaration officielle, ont un courage qui nous manque et que nous ne savons pas leur envier. Notre langue a ce mérite depuis longtemps reconnu qu'elle se prête difficilement à l'équivoque, et quand une phrase d'un écrivain français, empereur ou journaliste, semble dire à la fois le oui et le non, on peut affirmer que c'est par sa faute, s'il ne sait pas écrire, ou par sa volonté, s'il est maître de son style.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans le système d'institutions qui nous régit, aucun progrès n'est possible sans la volonté et sans l'action directe de l'empereur. Un seul homme en France a le droit de critiquer la constitution de 1852, cet homme c'est son auteur, c'est celui par qui elle a subi déjà de profondes et d'heureuses modifications. Il est visible aujourd'hui pour les moins clairvoyants que dans la répartition des pouvoirs opérée à cette époque entre le souverain et le Corps législatif, le premier s'est fait la part du lion. Rendre à la Chambre élective tout ou partie des attributions qu'elle avait autrefois, tel doit être le but hautement avoué puisqu'il est constitutionnellement avouable, de la politique libérale.

Mais est-ce le pouvoir exécutif qui rendra au pouvoir législatif ce qu'il lui a pris de trop, ou le pouvoir législatif qui reprendra au pouvoir exécutif ce dont il a été trop longtemps dépouillé? C'est là la question et aussi le danger. L'accord entre les deux pouvoirs ne serait pas de trop pour résoudre une difficulté si délicate. Agira qui pourra sur les déterminations du chef de l'État; on devine que ce ne peut être là ni notre prétention, ni notre affaire : heureux serions-nous d'influer, pour si peu que ce fût, soit sur une fraction quelconque du parlement dans la session qui va s'ouvrir, soit sur le suffrage universel dans le grand scrutin du printemps prochain.

Qu'a-t-il manqué à la Chambre actuelle, qui n'est autre que la Chambre de 1857 et de 1863, pour conquérir une légitime in-

fluence sur les destinées du pays? Qu'on en juge : Elle voulait la paix, elle a voté la guerre ; elle voulait l'exécution du traité de Zurich, elle a donné son approbation à ceux qui l'ont laissé déchirer ; elle voulait le maintien du pouvoir temporel du saint-père, elle l'a laissé démolir pièce à pièce; elle ne voulait pas aller au Mexique, elle y est restée quatre mortelles années; elle était pour la protection, elle a voté le libre échange; elle voulait imposer l'économie, elle a voté emprunt sur emprunt; elle était ennemie du plan ingénieux de démolir nos grandes villes pour se donner le plaisir et la dépense de les rebâtir, elle ne nous a épargné ni une surtaxe d'octroi ni un coup de pioche; elle voulait voir l'instruction publique en des mains sûres et graves, elle l'a laissée aux mains de M. Duruy ; elle voulait la diminution du fardeau de la conscription, elle a voté la loi militaire. Quoi de plus, et que répondre à ceux qui demanderaient encore ce qui a manqué à cette Chambre? Il ne lui a manqué, on le voit, ni d'être bien intentionnée, ni d'être éclairée, ni d'être patriote, ni même d'être catholique; il lui a manqué d'oser ou de pouvoir faire ce qu'elle voulait, il lui a manqué d'être indépendante.

Et comment l'indépendance lui a-t-elle à ce point fait défaut? Comment une assemblée d'hommes dont chacun pris isolément est si honorable, a-t-elle été condamnée à faire de ses votes le démenti presque perpétuel de ses intentions? Nous le disons sans hésiter, et nos lecteurs l'ont certainement dit avant nous, c'est la faute, c'est la suite inévitable des candidatures officielles. Quand l'administration se donne la peine de choisir et de faire nommer elle-même un député, ce n'est pas apparemment pour qu'il s'avise, une fois élu, de lui faire de l'opposition. L'élu, de son côté, à qui je veux croire qu'on n'a rien demandé, se sent lié à l'administration par un lien d'honneur et se croit d'autant plus chevaleresque que nous le trouvons plus docile. Un candidat agréé ne peut faire qu'un député agréable, avions-nous dit au début de cette grande polémique entre le suffrage universel et MM. les préfets. Cela est aussi vrai, et plus vrai encore aujourd'hui qu'il y a huit ans.

Donc, quel que soit le progrès qu'on demande ou l'avenir qu'on rêve, il faut avant tout écarter cet obstacle, cet empêchement à toute réforme minime ou capitale, le candidat officiel. La vraie question des élections prochaines sera celle-là et pas une autre. Veut-on, oui ou non, une politique nouvelle? alors qu'on prenne une Chambre nouvelle. Veut-on, oui ou non, des députés indépendants? Alors qu'on nomme des candidats indépendants. Voter pour les candidats officiels ce serait non-seulement amnistier tout le passé, mais déclarer que l'avenir doit l'éterniser en l'aggravant.

Léopold de Gaillard.

MÉLANGES

LA VITA DI GESU CHRISTO

Scritta da Alfonso Capecelatro, prete dell' Oratorio di Napoli.

Madame Swetchine, qui savait bien observer, disait souvent que *l'Italie était le pays du mérite caché.* Et cette remarque était juste. Malgré le bruit qui s'y fait parfois autour de certains noms, les plus dignes de mémoire sont habituellement les plus oubliés, et parviennent moins que les autres jusqu'aux régions d'où la célébrité se répand dans le monde.

Cette réflexion n'est peut-être pas tout à fait opportune cependant à propos de l'auteur de la *Vie de Jésus-Christ* récemment publiée à Naples, car le P. Alphonse Capecelatro y jouit d'une renommée suffisante pour avoir pu protéger par son nom, et, jusqu'à un certain point, sauver de la suppression générale la vénérable congrégation dont il est le chef. Il serait donc injuste de dire que ses concitoyens n'ont pas pour lui le dévouement et le respect qu'il est en droit d'attendre d'eux. Il est certain toutefois qu'un religieux qui joindrait au prestige d'un grand talent d'orateur celui d'un grand talent d'écrivain, serait, ailleurs, dans une position bien autrement éclatante; la foule se presserait autour de lui, son nom serait dans toutes les bouches et il aurait peut-être même à subir l'épreuve de se trouver *à la mode.* Rien de pareil n'arrive en Italie, et on n'est pas toujours tenté de regretter la simplicité qui y accompagne le talent là même où souvent il est le plus grand. La modestie avec laquelle sont accomplis de savants travaux, et parfois des œuvres sublimes; l'indifférence aux applaudissements du public; la négligence et même la maladresse que l'on met à les obtenir, tout cela ne peut être remarqué sans étonnement et sans respect, — et tout cela révèle la force cachée qui est l'âme de l'Italie et le principe véritable de sa vie future.

Quelques-uns des écrits du P. Capecelatro, l'*Histoire de sainte Cathe-*

rine de Sienne, la *Vie de saint Pierre Damien*, un remarquable opuscule intitulé *la Mère de Dieu*, sont déjà connus des lecteurs français. Ce nouvel ouvrage sera sans doute traduit aussi, et la traduction, si elle est quelque peu digne de l'original, permettra de goûter la beauté des descriptions, l'intérêt historique, l'érudition exempte de toute pédanterie, que l'on y rencontre à chaque page. Les scènes évangéliques y sont placées dans un cadre où le sentiment qu'elles inspirent ressemble à celui que fait naître la vue des chefs-d'œuvre de l'art chrétien ; on y voit vivre de même, vivre devant les yeux de l'âme, les personnages de cette divine histoire ; on voit la lumière qui les environne, le paysage qui les entoure, le sol que pressent leurs pas, et, s'il est vrai de dire que rien ne peut ajouter à la simple et sublime beauté de l'Évangile, il est indubitable cependant que cette beauté se comprend de plus en plus en la méditant davantage, et que c'est même seulement ainsi qu'elle pénètre efficacement dans l'âme. Cette méditation est donc à la fois l'exercice le plus noble et le plus nécessaire de la pensée, et il faut bénir toute œuvre qui la seconde, que cette œuvre soit un tableau du Pérugin, un chant de Palestrina ou un livre tel que celui-ci.

Sous ce rapport, et considéré comme un utile et admirable livre de piété, la *Vie de Jésus-Christ* conservera son charme en toute langue : nous conseillons toutefois à ceux qui savent, ou qui cherchent à apprendre l'italien, de le lire dans l'original. Il peut sembler présomptueux de parler de style, lorsqu'il s'agit d'une langue qui n'est point la sienne, cependant, nous nous permettrons de le dire, ce style (que nous avons entendu nommer l'*italien de l'avenir*) mérite l'attention particulière de tous ceux qui aiment et qui étudient la langue italienne. Ceux-là savent que cette langue, qui ne semble facile qu'aux ignorants qui l'estropient, est au contraire l'une des plus difficiles de toutes à manier : elle est riche au point d'abonder et même de surabonder en manières de dire, ce qui devrait donner au style de grandes facilités, ou du moins une grande liberté. Mais il n'en est rien. La passion légitime, quoique exagérée, des Italiens pour cette époque merveilleuse où leur langue naquit et atteignit d'un coup la perfection sous la plume de Dante, et, d'autre part, l'affectation et la pédanterie, qui depuis deux siècles ont pénétré en Italie et y ont gâté le goût sous presque toutes ses formes, ont fait ensemble une loi arbitraire. Cette loi exige que parmi tous les trésors de la langue italienne le choix des écrivains soit limité à ceux-là seuls que la main des maîtres du quatorzième siècle a déjà façonnés ; celui qui veut tenter de s'affranchir de cette loi doit être singulièrement sûr de son fait, et avant tout il faut qu'il la connaisse jusque dans ses moindres détails, en sorte que lorsqu'il l'enfreint personne ne puisse le soupçonner de pécher par ignorance. A cette condition, la hardiesse est parfois tolérée, et si rien ne manque au talent, le lecteur obtient alors la jouissance de retrouver dans la langue écrite le charme de la langue parlée, sans rien perdre de cette harmonie du son, si chère aux Italiens, et que

l'oreille cherche dans leur langue musicale, comme l'œil cherche sous leur beau ciel l'harmonie et l'éclat de la lumière.

C'est là la difficulté que le P. Capecelatro a surmontée avec plus de bonheur qu'un autre. Le lecteur français s'apercevra bientôt qu'il lit sans fatigue, qu'il comprend sans peine; qu'aucune obscurité soudaine ne vient troubler sa lecture, qu'aucune hauteur inaccessible de langage ne l'oblige à l'interrompre, et il ne se trouvera point de critique érudit qui vienne ensuite lui contester cette jouissance en lui disant que s'il comprend mieux c'est que ce style est faible, ou incorrect, ou modernisé, ou *gallique*. Non, sous la plume du P. Capecelatro on retrouve dans toute sa pureté la belle et noble langue italienne, la langue-reine du Midi, à laquelle, sans nuire à cette noblesse et à cette beauté, il fait seulement déposer sa couronne, son manteau et toute son étiquette royale, pour se faire aimer et comprendre mieux en se rendant plus familière et plus accessible à tous.

Nous ne pouvons terminer ce peu de lignes sans dire encore ici quelques mots à propos d'un autre livre, sous presse en ce moment, et qui paraîtra à Naples avant la fin de cette année. Ce livre devrait en apparence beaucoup ressembler à celui dont nous venons de parler, car il a de même pour sujet l'histoire de la vie du Christ; mais dans un sujet infini tous les esprits peuvent se mouvoir à l'aise sans courir le risque de se répéter jamais.

L'opinion des juges compétents en pareille matière se trompe fort, si, en dépit des agitations de notre temps, en dépit de ce mouvement fiévreux dont l'un des effets est de rendre les hommes inattentifs aux œuvres qui n'intéressent que la pensée, le nom de l'auteur de ce livre ne parvient pas bientôt à la hauteur de renommée qui lui est due. Si cette opinion est fondée, si l'œuvre merveilleuse née du génie et de la foi range effectivement bientôt son auteur parmi ceux que le sentiment des catholiques place au sommet de tous, les lecteurs de ce recueil se rappelleront peut-être alors la page qu'ils y lisent en ce moment, et se souviendront que c'est ici qu'a été inscrit pour la première fois en France le nom de Vito Fornari.

A. Craven.

EXTRACTION DES CERCUEILS ROYAUX A SAINT-DENIS EN 1793

Par M. Georges d'Heilly. — Paris, chez Hachette.

Ce titre est trop restreint et il n'indique pas toutes les choses utiles que l'on trouve dans le volume de M. d'Heilly. Ce volume se divise en trois parties. La première renferme une rapide histoire de l'abbaye de Saint-Denis avant la Révolution. La seconde est consacrée au lugubre récit de la

profanation des tombes et de la violation des cercueils royaux, et la troisième présente un curieux examen des travaux de restauration entrepris dans l'église depuis Louis XVIII jusqu'à nos jours. En outre, l'auteur, dans de très-intéressants appendices, a réuni une foule de documents qui touchent à l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis ou qui s'y rattachent indirectement. Un récit fort bien fait des funérailles de Louis XVIII, un très-beau discours prononcé, le 27 juillet 1847, par M. le comte de Montalembert à la chambre des pairs au sujet de la restauration de l'église de Saint-Denis, une description minutieuse et savante de l'exhumation faite en 1817 des restes enfouis en 1793 dans le cimetière de Valois, le tableau des caveaux royaux, et tant d'autres, sont autant de matériaux fort précieux qu'utilisera un jour le continuateur de l'érudit dom Félibien et le futur historien de l'abbaye. Quant à l'ouvrage lui-même, il n'emprunte pas seulement son intérêt à une forme le plus souvent élégante et toujours facile, mais surtout à la solidité et à la sûreté des informations. M. d'Heilly, en racontant l'extraction des cercueils royaux de 1793, s'est principalement inspiré du rapport dressé par l'exact dom Poirier, cet ancien bénédictin de l'abbaye de Royaumont, nommé par l'Institut « commissaire chargé de surveiller l'exhumation. » Mais il a encore recueilli les traditions locales, et de nombreuses recherches lui ont permis de ne rien laisser ignorer des moindres détails de ce triste épisode.

Un des chapitres les plus attrayants de ce livre est celui où l'auteur, en décrivant l'emplacement des tombeaux, accompagne sa description d'une courte notice sur chacun des souverains ou grands personnages en l'honneur desquels ils ont été élevés. A tous ces titres, les touristes, qu'attirent à Saint-Denis les merveilles de son église et la splendeur de ses souvenirs, trouveront dans ce volume un utile compagnon et un guide éclairé. Toutefois, il ne s'en dégage pas suffisamment ce parfum du passé, ce respect des choses décrites, qui, après que l'esprit a été instruit, élèvent l'âme et la transportent vers les temps écoulés. Tous ces documents, habilement choisis et patiemment réunis, sont secs et froids. Il reste à les mettre en œuvre; la vie leur manque et l'imagination ne leur a pas donné ce souffle, ce mouvement qui assure aux œuvres une impérissable durée. Sous ce rapport, mais sous ce rapport seulement, tout est laissé à l'initiative des lecteurs, et les touristes seront contraints de trouver en eux-mêmes ce qui manque entièrement dans le livre de M. d'Heilly. C'est peut-être préférable. Il est certains sentiments qu'on aime à ne se laisser inspirer par personne. Il est certaines émotions dont on ne veut puiser la source qu'en soi. Qu'avant d'atteindre le seuil de l'antique basilique, on cherche à s'instruire sur les événements dont elle a été le théâtre, rien de mieux. Mais ensuite, sous ces voûtes grandioses, envahi par de tels souvenirs, oppressé par tant d'émotions, il vaut peut-être mieux demeurer seul. Le guide le plus éloquent est quelquefois importun.

Marius Topin.

REVUE CRITIQUE

I. *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France en* 1682, par M. Charles Gérin. 1 vol. — II. *Bibliothèque pour la jeunesse, éditions abrégées* (*Homère, Virgile, Plutarque, le cardinal de Retz, le Loyal serviteur*, etc.), par M. Feillet. — III. *La Poésie*, par M. Paul Albert. 1 vol. — IV. *Voyage dans le Soudan occidental*, par M. Mage. 1 vol. — *La mer libre du pôle*, par le docteur Hayes. 1 vol.

I

Bien que les nombreux gouvernements qui ont essayé de se fonder chez nous depuis la chute de l'ancienne royauté, aient tous, à leur avénement, proclamé le principe de la liberté des cultes, il n'en est aucun qui ne l'ait violé, dans une mesure plus ou moins grande, envers l'Église catholique. S'ils n'ont pas tous aussi effrontément attaqué son indépendance que l'a fait le premier empire, tous y ont plus ou moins porté atteinte, tous ont prétendu la traiter comme si la Révolution eût été non avenue pour elle et comme s'ils avaient été les héritiers légitimes de Louis XIV. La Restauration comme l'Empire, le gouvernement de Juillet comme la Restauration ont, en effet, invoqué contre elle et appliqué autant qu'ils l'ont pu cette législation despotique de la monarchie absolue dérisoirement appelée du nom de *libertés de l'Église gallicane*. « Les quatre articles du clergé de France, » voilà le code au nom duquel, depuis tantôt quatre-vingts ans, requièrent contre l'épiscopat les procureurs généraux de tous les régimes, comme s'ils étaient en plein parlement. Et il faut voir de quel accent pénétré ils en parlent ! Ces « quatre articles, » selon eux, résument en substance la vénérable tradition du clergé de France sur les rapports de l'Église et de l'État ; c'est le pur froment du sanctuaire, l'esprit concentré des maximes professées dans tous nos conciles nationaux ; elles sont l'expression des sentiments du plus grand siècle de notre histoire et l'œuvre d'une assemblée formée de l'élite du clergé français, et qui comptait dans son sein tout ce que l'Église gallicane offrait alors aux yeux du monde de plus savant, de plus pieux, de plus indépendant, de plus éclairé ; enfin elles ont pour elles le nom imposant de Bossuet ! Ainsi et plus pathétiquement encore en parlait naguère M. Dupin, de libérale mémoire, en poursuivant, en vertu

des décrets de l'assemblée de 1682, un évêque qui s'était permis de penser qu'en 1862 ses décisions n'étaient plus guère applicables, et qui semblait ne pas être très-édifié, du reste, sur sa légitimité et sur ses droits, non plus que sur l'indépendance, les lumières et la piété de tous ses membres.

Ces doutes irrévérencieux étaient-ils, en effet, bien coupables? Les éloges donnés à l'assemblée de 1682 sont-ils réellement aussi mérités qu'on l'affirme emphatiquement dans le prétoire de la justice, du haut de la tribune et dans tant de livres ?

Il est certain qu'au commencement de ce siècle encore, on aurait été mal venu à paraître en douter, et qu'on eût scandalisé de fort honnêtes gens dans l'Église et dans le monde en mettant en question l'honorabilité et le savoir des membres de l'assemblée de 1682, en contestant l'indépendance de leur caractère, la légitimité de leurs titres à représenter l'Église de France, la régularité de leur convocation; en soutenant que l'intrigue avait présidé à leur choix, que la passion avait régné dans leurs délibérations, que le pouvoir avait pesé de tout son poids sur leurs décisions; que, loin de les inspirer, Bossuet avait employé tous ses efforts à modérer dans leur expression les quatre fameux articles du clergé; qu'enfin, au lieu d'avoir été accueillis lors de leur publication et de leur conversion en lois de l'État aux applaudissements unanimes de l'opinion et comme l'expression d'une doctrine héréditaire et nationale, elles avaient soulevé dans le clergé une opposition dont la menace et la violence avaient seules triomphé. Que voulez-vous! on ne savait rien là-dessus; sous Louis XIV, les journaux n'existaient pas, les livres étaient soumis à une rigoureuse censure, et la correspondance privée elle-même ne jouissait pas d'une complète sécurité. On avait donc peu écrit sur cette affaire, à l'époque où elle eut lieu, et, de ce qui avait pu être écrit, rien n'avait été imprimé que ce qu'il avait convenu au gouvernement de faire ou de laisser croire.

Cependant la vérité avait filtré, un vague rayon en était parvenu jusqu'à ce siècle; des découvertes faites dès lors par des investigateurs heureux dans les documents inédits, notamment par le docte et vénérable abbé Émery, éveillèrent les soupçons et ouvrirent la voie à une enquête plus profonde. Depuis, le jour s'est fait sur ce point d'histoire comme sur tant d'autres, et l'idée qu'on en avait a changé. Pour nous, aujourd'hui, l'assemblée de 1682 n'est plus ce qu'elle était aux yeux de nos pères : ses membres ne sont pas, dans notre estime, les vrais mandataires de l'Église de France; leurs célèbres articles n'en représentent pas la tradition véritable et n'en ont pas obtenu la sanction.

S'il restait quelques doutes à cet égard, ils seraient levés par l'ouvrage que vient de publier sur ce sujet un savant et religieux magistrat, M. Charles Gérin, juge au tribunal civil de la Seine[1]. Cet ouvrage, fruit de dix ans

[1] *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France en* 1682, par M. Charles Gérin, juge au tribunal civil de la Seine. 1 vol. in-8°. Lecoffre, éditeur.

d'études faites dans les archives sur des pièces inédites et officielles pour la plupart, qui n'avaient pas été destinées à voir le jour, lève tous les voiles qui pouvaient rester encore sur cette assemblée, si chère aux organes de tous les pouvoirs et à l'opinion autoritaire de toutes les époques, en met à nu le véritable caractère et la dépouille du prestige dont elle n'a joui longtemps que parce qu'elle n'était pas connue. Tout ce que l'on n'avait fait que soupçonner jusqu'ici de la pensée dans laquelle cette assemblée avait été réunie, de l'esprit qui avait présidé au choix de ses membres, des sentiments qui avaient valu à ceux-ci l'honneur d'y être appelés, de la surveillance ou de la pression sous laquelle ils avaient été tenus, des moyens tyranniques qui furent employés pour faire accepter leurs décisions; toutes les aspirations du pouvoir à dominer sans contrôle au spirituel comme au temporel, toutes les manœuvres qu'il employa, tous les abus de pouvoir auxquels il se livra dans ce but sont ici démontrés pièces en main et avec une modération qui ajoute singulièrement à l'autorité des preuves.

C'est, en effet, une justice à rendre tout d'abord à M. Gérin, son impartialité d'historien ne se dément jamais. On n'est pas plus romain que lui; mais s'il a toujours devant les yeux les intérêts de l'autorité pontificale, il n'oublie jamais qu'il est magistrat et qu'il doit justice à tous, même à ceux qui sont hostiles à ses convictions. Il juge les gallicans avec sévérité, mais sans passion, et quand à leurs torts se joignent des mérites, il n'hésite pas à les proclamer. Ainsi, s'il s'attache à démontrer (et Dieu sait s'il a de la peine à le faire !) que l'assemblée de 1682 n'était pas un concile et qu'elle n'avait pas caractère pour décréter des points de doctrines; qu'elle fut un instrument dans les mains de Colbert; qu'elle plia sous l'ascendant de l'autorité royale et l'action personnelle de Louis XIV, M. Gérin n'en soutient pas moins, et à bon droit, que l'Église du dix-septième siècle « présente au monde les plus admirables modèles de science et de foi, de bon sens et d'esprit, de vertu et de piété. » Il ne décharge pas Louis XIV de la juste responsabilité des actes qu'il inspira et dicta, mais il ajoute aussitôt que « le roi fut plus modéré, plus loyal qu'aucun de ses conseillers, et qu'il eut la gloire de s'arrêter lui-même. » En ce qui touche Colbert, ce formidable inspirateur de toutes les entreprises du prince dont il avait la confiance, si méritée d'ailleurs, M. Gérin ne veut pas que les fautes commises par ce ministre contre l'Église fassent oublier « ses incomparables services. » Quant à Bossuet, pour qui, soit dit en passant, il est plus sévère que pour tous les personnages qui figurent dans cette triste affaire de 1682, bien que c'en soit le moins coupable, et qu'il ne plaide pas suffisamment, à son endroit, les circonstances atténuantes, l'historien déplore profondément que l'évêque de Meaux n'ait pas courageusement refusé sa plume à la rédaction de ces « propositions odieuses, » comme il les appelait lui-même. « Mais peu importe, dit-il, que l'évêque de Meaux n'ait pas prévu ni la Révolution française, ni Napoléon I[er], ni la révolution italienne,

ni tout ce que nous réserve l'avenir ; c'est assez pour son honneur de montrer qu'en dépit de la déclaration de 1682, il eût toujours été et sera éternellement avec les défenseurs de l'Église contre ses persécuteurs. » Et ce n'est pas envers les grands noms seulement que se montre l'équité de M. Gérin ; quiconque, dans cette malheureuse insurrection des enfants contre le père de famille, s'est acquis, d'autre part, des droits à l'indulgence, trouve dans l'historien qui l'a dénoncé un avocat tout prêt à le défendre. Ainsi, en parlant de Legoût de la Berchère, qui était monté, grâce à sa docilité et aux « petits services » qu'il avait rendus au P. Lachaise, de l'évêché de Lavaur à l'archevêché d'Aix, puis à celui de Toulouse, M. Gérin ne manque pas de remarquer « qu'il se releva vers la fin de sa vie et laissa la renommée d'un sage et habile prélat. » Et, à propos de l'évêque d'Avranches, Froulai de Tessé, à qui Colbert, en l'appelant à l'assemblée, avait pu écrire que le roi comptait qu'il pourrait « le servir plus utilement qu'aucun autre, » l'historien, après avoir rapporté cette lettre du ministre, s'empresse d'ajouter : « Il rachetait du moins sa complaisance par une grande pureté de mœurs et une vraie piété. »

Nous pourrions multiplier ces exemples de justice, mais ceux que nous avons cités suffisent pour montrer que les *Recherches historiques sur l'assemblée de* 1682 n'appartiennent pas à l'école violente des défenseurs du saint-siége. Ce qui ne le constate pas moins que l'esprit d'équité, c'est l'étendue et la solidité d'études de cet ouvrage. M. Gérin, on peut le dire, a créé son sujet. Non-seulement l'histoire de l'assemblée de 1682 n'avait jamais été écrite, mais les matériaux eux-mêmes n'en étaient pas découverts. Avant de se faire architecte, l'historien a dû se faire mineur ; avant de les tailler et de les élever, il lui a fallu arracher de la carrière les pierres de son édifice... Ce titre un peu solennel peut-être qui nous vient sous la plume, l'auteur des *Recheerches historiques sur l'assemblée de* 1682 le refuse, nous le savons bien, pour son livre, qu'il n'offre au public que comme un simple « recueil de pièces relatives à l'histoire de l'assemblée qui rédigea les fameuses propositions. » Mais nous croyons que sa modestie l'abuse, et cette histoire de l'assemblée de 1682, qu'il « écrira peut-être un jour, » dit-il, nous semble, à nous, bien près d'être écrite.

Quoi qu'il en soit, la grande entreprise de Louis XIV sur les droits de l'Église remonte plus haut, dans son histoire, que l'année de la célèbre déclaration. Elle avait eu, sous son règne même, des précédents, comme on dit aujourd'hui, des préludes, dirons-nous. Louis XIV, dès 1662, avait essayé ses forces sur le pape dans la collision provoquée par l'insolence des gens de son ambassadeur, le duc de Créqui, collision qu fut exploitée par le roi d'une manière odieuse. Et, ce qu'on ne sait guère, c'est qu'au temps même où il faisait marcher des troupes contre Rome pour obtenir d'un outrage contestable une satisfaction humiliante pour le pape, Louis XIV faisait attaquer son autorité religieuse en Sorbonne et au Parlement de Paris par des théologiens et des

magistrats soudoyés. Les détails tout nouveaux que M. Gérin nous donne sur cette double campagne sont du plus triste et plus extrême intérêt.

Mais plus intéressants encore et non moins neufs sont les renseignements que l'historien nous fournit sur la grosse affaire de la *Régale,* qui forme comme le second acte de la trilogie dont le dénoûment fut la déclaration de 1682. Cette affaire de la Régale était, au fond, une tentative qui n'allait à rien moins, si elle avait pu réussir, qu'à naturaliser chez nous, sous couleur catholique, l'institution de l'*Église établie* d'Angleterre. Louis XIV voulait, sans rompre dans les formes avec le saint-siége, réduire son autorité, relativement au royaume de France, à une primauté purement honorifique. Les étrangers, et les protestants entre autres, ne s'y trompèrent point, comme cela résulte des pièces citées par M. Gérin. Le pape aussi vit où le coup portait ; de là la résistance invincible qu'il opposa, et dont tous les esprits éclairés et indépendants comprirent le motif, ainsi que l'atteste, en particulier, la correspondance de madame de Sévigné, mais que les intelligences étroites ou prévenues, les ignorants et la tourbe des dévots au pouvoir du César d'alors taxèrent d'entêtement coupable. Que Louis XIV eût nettement conscience du but où il tendait, qu'il vît la portée de son entreprise et fût disposé à la pousser jusqu'au bout, nous ne le croyons pas ; mais que ses ministres et quelques-uns des prélats de cour ne s'en rendissent pas bien compte et ne fussent pas de taille à se faire les Wolsey et les Cranmer du nouvel Henri VIII, c'est ce qu'il n'est guère permis de mettre en doute, après ce que M. Gérin nous apprend d'eux. Nous recommandons d'une manière instante au lecteur l'histoire, trop ignorée aujourd'hui, de cet engagement préparatoire au grand coup de 1682, et dont l'importance a quelque chose de singulièrement actuel, et qui se lie de très-près par la pensée aux événements contemporains.

Quant à cette autre affaire plus célèbre, plus retentissante, sur laquelle l'émotion publique ne s'est jamais calmée et qui, après bientôt deux siècles, passionne encore l'opinion, à cette assemblée de 1682 qui fait l'objet spécial du livre de M. Gérin, qu'en pouvons-nous dire dans les étroites limites qui nous sont assignées ici ? Rien que pour signaler ce que l'auteur a recueilli de documents sur les causes qui l'amenèrent, sur les hommes qui y furent appelés, sur les motifs qui les inspirèrent, les résolutions qu'ils prirent, les décrets qu'ils portèrent, ainsi que sur le sort qu'eurent ces décrets et les regrets qu'ils inspirèrent immédiatement à leurs auteurs, il faudrait infiniment plus de place que nous n'en pouvons prendre. Si jamais nous avons dû renvoyer le lecteur au livre que nous lui présentons, c'est assurément ici le cas. Nous le faisons donc franchement, sans essayer une analyse que l'abondance des documents et leur valeur individuelle rend tout simplement impossible.

Il y a dans l'ouvrage de M. Gérin, si riche en renseignements historiques, un enseignement politique qui ne manque pas d'à-propos. Nous entendons

chaque jour vanter la royauté absolue ; il semble à bien des catholiques que tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si le prince était à la fois sincèrement catholique et absolument maître dans l'État. Un tel prince, à les entendre, ne tomberait jamais dans l'arbitraire, retenu qu'il serait par sa conscience et par l'Église, aux inspirations de laquelle il obéirait en fils soumis. Ce que les uns rêvent là pour une royauté traditionnelle, d'autres l'ont cru possible pour un césarisme d'occasion, et, malgré les déceptions les plus mortifiantes, l'illusion de ces derniers n'est pas encore dissipée.

L'exemple de 1682 vient à point pour réduire, dans l'esprit des uns et des autres, cet idéal à sa juste valeur. Certes, Louis XIV était sincèrement catholique, et nulle entrave constitutionnelle ne gênait l'action de son gouvernement ; il voulait le triomphe de l'Église et n'avait à compter, pour accomplir ses desseins, ni avec la presse, ni avec la tribune. Comment a-t-il agi pourtant — nous ne disons pas envers son peuple, nous aurions trop beau jeu — mais envers l'Église, dont il était le fils aîné et à laquelle il croyait du fond de son âme? Comment en a-t-il usé envers Innocent XI? Comment a-t-il respecté la liberté de l'Église de France? Que devenaient sous son règne ces grandes abbayes qui, comme le remarque M. Gérin, avaient donné à l'Église lorsqu'elles étaient libres tant d'évêques, tant de papes et tant de saints? Prenez Cluny, par exemple, Cluny qui méritait tant de respect et dont Richelieu et Mazarin avaient été commendataires, malgré les plus anciens canons, malgré le concordat, malgré le concile de Trente. « Après la mort de Mazarin, cette abbaye, dit M. Gérin, devait retomber en règle, c'est-à-dire sous le gouvernement d'un abbé choisi parmi les religieux et par eux. Mais Louis XIV avait besoin de ce riche bénéfice, qu'il destinait au cardinal Renaud d'Este, l'un des instruments de sa politique en Italie. Il envoya donc à Cluny Nicolas de Gaumont, gentilhomme ordinaire de sa maison, gouverneur de Montdidier, avec le titre de *commissaire-député pour procéder à l'élection, nomination et postulation d'un nouvel abbé, chef et général de l'ordre*, c'est-à-dire pour imposer aux moines le choix du cardinal d'Este. La résistance des religieux fut énergique et prolongée » — l'histoire très-instructive et très-curieuse en reste tout entière dans les dépêches authentiques du gouverneur à Colbert et à Le Tellier. — « Enfin, après avoir chassé les uns, intimidé les autres, acheté un petit nombre et interprété les canons par des arrêts du Conseil, le roi l'emporta, et Renaud d'Este fut nommé abbé de Cluny. A sa mort, en 1672, les moines les plus pieux élurent l'un d'entre eux dom Bertrand de Beuvron ; mais deux arrêtés du Conseil d'État cassèrent l'élection et interdirent toute assemblée canonique ; et, pendant onze ans, l'abbaye resta vacante sous la tutelle de Pélisson, maître des requêtes, administrateur général de l'ordre de Cluny au temporel ! »

Qu'on juge par là de ce qui avait lieu pour les autres abbayes et les couvents moins forts. Les biens de l'Église étaient devenus la proie des gens

de cour. Quand les bâtards du roi étaient pourvus, le reste était pour les ministres, leurs commis, leurs valets de chambre (celui de Colbert avait trois bénéfices à lui seul) ou pour les nobles besoigneux. Nous gémissons à bon droit sur la curée des biens de l'Église d'Angleterre jetés en pâture à la noblesse lors du schisme de Henri VIII ; mais n'avions-nous pas à peu près la même chose chez nous un siècle après, en pleine monarchie catholique? Qu'on lise tout le chapitre de M. Gérin sur l'administration des propriétés de l'Église à l'époque de Louis XIV, et l'on verra si nous exagérons. Avant M. Gérin, l'auteur des *Moines d'Occident* avait déjà signalé ces faits lamentables et doublement scandaleux. « Enfin, avait-il dit en résumant l'histoire des abbayes dans les trois derniers siècles, enfin, quand la monarchie eut triomphé de toute résistance, ces grandes et célèbres maisons tombèrent le plus souvent en proie à des ministres qui n'avaient d'ecclésiastique que la robe ; après avoir assouvi l'ambition de Richelieu et la cupidité de Mazarin, elles allaient grossir la cynique opulence de l'abbé Dubois et de l'abbé Terray. »

Si le roi paraissait assembler les représentants du clergé, cette prétendue représentation n'était qu'un mensonge officiel. Les députés du clergé étaient littéralement les élus du roi, ayant tous été désignés — que disons-nous? imposés — aux suffrages de leurs ordres par les intendants de Sa Majesté. (Voir Gérin, p. 115 et suiv., notamment p. 147 et p. 150, extraits des *Mémoires de Cosnac*, puis p. 151 pour Bossuet.)

De même pour les assemblées de la Sorbonne ; on s'assurait la majorité à tout prix. On *travaillait* d'avance les docteurs, et, si on les trouvait indociles, on leur défendait, de par le roi, de prendre part à la délibération.

Dira-t-on que ce sont là des faits exceptionnels dont on ne doit pas tirer d'arguments; et qu'il en irait autrement aujourd'hui? Nous maintenons que ç'a été la pratique constante de la monarchie absolue, et que, des circonstances analogues se reproduisant, des excès pareils auraient lieu. Le cœur humain est en tout temps le même. On rêve un Charlemagne ; on se berce de l'espoir de le voir surgir de nos ruines et de notre barbarie civilisée, comme l'autre naquit des ruines de Rome et de la barbarie germanique. Mais outre que Dieu n'accorde pas des Charlemagnes deux fois en dix siècles, qui prendrait aujourd'hui la conduite privée du premier empereur d'Occident pour un type de mœurs chrétiennes et accepterait pour l'Église ses façons autocratiques à l'endroit des affaires ecclésiastiques de son temps? Ceux qui aspirent après l'avénement d'un souverain de cet aloi prouvent une fois de plus combien ils connaissent peu l'histoire et les penchants de l'homme. Le fait est que l'homme abuse de tout et particulièrement du droit de commander. Qui peut tout finit tôt ou tard par tout oser.

Sans doute les gouvernements pondérés, représentatifs ou parlementaires, comme on voudra les appeler, oppriment aussi bien que les autres, à quoi servirait de le nier? Mais enfin ils ne peuvent bâillonner les gens,

et c'est quelque chose, pour les victimes, que de ne pas être envoyées au supplice la bouche close. Les partisans de l'absolutisme césarien ou autre triomphent chaque jour de l'abus que l'on fait de la majorité dans les assemblées délibérantes, notamment en Belgique et en Italie : sans doute la majorité opprime en ces pays et peut opprimer ailleurs la minorité ; mais — et c'est là l'avantage des institutions représentatives et parlementaires — elle ne peut lui fermer entièrement la bouche. La loi peut être oppressive, mais à côté de la loi reste l'opinion, qui est une puissance plus forte que la loi, et que Pascal a si bien nommée la reine du monde, et restent aussi les moyens d'agir sur cette puissance. Qu'est-ce qui a amené la réaction libératrice de thermidor et tué Robespierre? N'est-ce pas l'opinion?

Au contraire, voyez ce qui arrive avec un gouvernement absolu, qui fait autour de lui le silence, comme dit l'historien romain, et étouffe l'opinion? Non-seulement Louis XIV fait élire l'assemblée de 1682, non-seulement il dicte les résolutions de cette assemblée, non-seulement il impose à la Sorbonne l'enseignement des « quatre articles, » mais il parvient à oblitérer à un tel point le souvenir de la résistance, énergique cependant, qu'a rencontrée cet acte despotique que l'opinion publique, a été trompée, subjuguée, corrompue durant plus d'un siècle et demi, et que tous les prêtres, tous les catholiques de France ont cru fermement le contraire de la vérité sur le fait en question.

Si la France de 1682 avait eu un gouvernement parlementaire, l'Europe n'aurait pas, durant cent quatre-vingts ans, ignoré les procédés employés par Louis XIV pour obtenir les « quatre articles, » et la France n'aurait pas aveuglément cru, durant tout ce temps, que le gallicanisme était la doctrine traditionnelle et unanime de la première nation catholique du monde. Il se peut que Louis XIV eût trouvé dans les Chambres une majorité hostile à Rome et anticléricale, comme on dit aujourd'hui, ou qu'il l'eût faite par les procédés qu'on emploie de notre temps pour obtenir des officieux — les consciences d'alors n'étaient pas plus farouches que celles de notre époque — mais les vrais catholiques auraient protesté, la presse aurait dénoncé les manœuvres, flétri les trahisons, fait connaître enfin la vérité; et, quelque moyen qu'eût pris le pouvoir, il n'aurait pu en imposer aux contemporains et inoculer aux générations à venir l'erreur dans laquelle nous avons tous été nourris sur le véritable esprit du clergé de France au dix-septième siècle et à toutes les époques de son histoire, relativement à l'autorité du saint-siége.

M. Gérin a donc rendu, par son livre, un double service à la génération présente : il a révélé et mis hors de contestation des faits graves sur lesquels le monde est trompé depuis bientôt deux siècles, et il a dissipé, au souffle de l'histoire, des théories dangereuses qui, si elles n'ont pas le tort d'être systématiques, dénoncent au moins, chez ceux qui les professent, une connaissance du cœur humain aussi médiocre que l'est celle du passé.

II

Il y a dans le domaine des lettres un canton — précisément le plus beau ! — que ne connaissent et ne fréquentent pas, chez nous, les femmes et que, pour rien au monde, elles ne voudraient être soupçonnées de fréquenter ou de connaître. C'est celui des lettres grecques et latines. Le ridicule dont Molière a frappé l'engouement des bourgeoises de son époque pour le latin et le grec a pénétré si profondément dans les esprits, que tous les efforts que l'on a tentés depuis pour faire rentrer, à si petite dose que ce fût, l'étude de ces deux langues dans l'éducation des femmes, sont demeurés infructeux. Quelle mère ne reculerait à la seule proposition de faire enseigner à sa fille un peu de latin seulement et ne se figurerait aussitôt voir surgir, sous ses traits, le spectre disgracieux de Philaminte ou de Bélise? Que résulte-t-il de là ? C'est que, à l'exception de quelques bribes d'histoire, nos filles ne savent rien de ce qui fait la gloire propre des deux plus grands peuples de la terre, et que, lorsqu'elles nous en entendent parler, elles ne comprennent rien à nos admirations.

Cela est regrettable à plus d'un titre, comme le reconnaissait naguère Mgr l'évêque d'Orléans. Aussi, sans oser, à son exemple, proposer de fortifier l'instruction des femmes par la substitution des langues anciennes aux langues modernes dans leur enseignement, croyons-nous qu'il faut applaudir à tout ce qui sera fait pour leur donner le goût des lettres anciennes. Voilà pourquoi nous signalons avec plaisir, en lui souhaitant bonne chance, l'entreprise que tente, en ce genre, un maître distingué, M. Feillet, l'auteur du savant et curieux livre de *la Misère au temps de saint Vincent de Paul*.

Convaincu, comme tous les hommes qui y ont un peu réfléchi, que l'infériorité relative de l'instruction des femmes tient au peu de place que l'antiquité classique occupe dans leurs études, et voulant l'y faire entrer désormais pour une plus large part, M. Feillet a essayé d'en mettre à leur portée les chefs-d'œuvre littéraires. Il ne s'agit pas, pour lui, on le pense bien, de les leur faire lire dans les langues mêmes où ils ont été écrits et d'ajouter le grec et le latin au programme déjà fort raisonnablement chargé de leurs leçons. Autant que personne, il craint, pour elles, tout ce qui touche ou mène au pédantisme. Mais « sans vouloir jamais, dit-il spirituellement, que, *pour l'amour du grec*, Henriette embrasse Trissotin, ne peut-on pas désirer que les jeunes filles, et en général toute la jeunesse qui n'étudie pas les langues anciennes, ne restent pas plus longtemps étrangères aux chefs-d'œuvre de ces langues? »

C'est au moyen de traductions réduites des principaux auteurs que

M. Feillet cherche à atteindre ce but. Ce moyen, aujourd'hui universellement employé chez nous pour les romans de mœurs et les productions populaires de l'étranger, nous semble ici d'une heureuse appli. tion. Il permet, en effet, de restreindre et de supprimer, sans briser le cadre d'une œuvre, tout ce qui, dans son développement, pourrait blesser les mœurs des lecteurs auxquels on la destine, ou ne pas leur offrir un suffisant intérêt. L'éloignement du temps, la différence des civilisations faisaient à l'instituteur de la jeunesse une obligation toute particulière de procéder ainsi en l'initiant à la connaissance des littératures de l'antiquité. Il faut, pour les lire sans danger, une maturité d'esprit et un degré de connaissances que l'on ne possède pas à l'époque où l'on fait ses études ; mais elles ont des beautés qu'on peut saisir à tous les âges. M. Feillet a donc pratiqué des coupures dans les auteurs grecs et latins qu'il offre à ses jeunes lectrices. De ces coupures, les unes portent sur des termes et des images dont l'honnêteté d'autrefois ne s'offensait pas, mais qui ne sont plus, grâce aux progrès des mœurs, acceptables pour personne aujourd'hui ; les autres sont faites dans des détails qui sont précieux en eux-mêmes, mais qui n'ont pas un intérêt de premier ordre, au moins pour la jeunesse. Tel est, du reste, l'art avec lequel elles sont opérées, que la suite de la narration ou l'ordre du tableau n'en est pas rompu.

Quatre volumes de la collection que M. Feillet publie d'après ce plan ont aujourd'hui paru[1]. Ils comprennent Homère, Virgile et Plutarque (*les Hommes illustres*). Des deux poëmes d'Homère, c'est (nous nous en étonnons un peu) *l'Iliade* qui a été la plus largement partagée. Bien que, de son propre aveu, les combats y soient un peu trop nombreux, M. Feillet n'a pas eu le courage de trancher dans cette partie aussi résolûment que nous l'eussions fait à sa place ; la beauté des descriptions a retenu sa main. Il est vrai que la Grèce féodale s'y peint par son côté le plus vivant, et que la plupart de ces belliqueux épisodes ont une célébrité consacrée qui s'impose, en quelque sorte, à la jeunesse, de quelque sexe qu'elle soit. C'est une excuse qui ne laisse pas d'être fondée. Quant à *l'Odyssée*, nous n'avons rien à en dire ; on ne pouvait la resserrer avec plus d'habileté. Là sera l'attrait du volume.

Pareille fortune est-elle réservée à celui qui contient Virgile ? Nous n'oserions le lui promettre. Les beautés du poëte de Mantoue ne sont pas d'un ordre primitif, comme Homère ; son charme vient de l'art plus que de la nature ; il tient en grande partie à la beauté des vers, et quelle traduction peut se flatter de la reproduire?

Dans Virgile, comme dans Homère, M. Feillet a fait de très-heureux efforts pour rattacher, au moyen de l'illustration, les souvenirs de l'art à ceux de la poésie. Aux scènes décrites par les deux poëtes, il a joint fré-

[1] Librairie Hachette. 77, boulevard Saint-Germain.

quemment la gravure des tableaux, statues et bas-reliefs célèbres où elles sont reproduites, avec l'indication des musées publics et particuliers où ces morceaux se trouvent. C'est ainsi qu'en face du deuxième livre de *l'Énéide* nous trouvons une esquisse du beau tableau de Guérin représentant Didon tenant entre ses bras Ascagne et écoutant le récit du fugitif troyen, et un dessin de l'*Anchise sauvé des flammes*, de Spada, l'un des maîtres de l'école de Bologne. C'est ainsi encore que les beaux morceaux des *Géorgiques*, la mort de César, celle d'Eurydice, Protée, la descente d'Orphée aux enfers, etc., sont relevés par la gravure des chefs-d'œuvre que ces passages ont inspirés à Bouchardon, à Court, à Drolling, à Nanteuil et à d'autres. Le mal est que ces chefs-d'œuvre ne soient pas toujours assez austères pour le lieu où ils sont placés.

Cette idée, d'ailleurs ingénieuse, d'associer, à l'occasion, l'enseignement de l'art à celui des lettres, M. Feillet l'a appliquée également à sa réduction des biographies de Plutarque. Chaque vie, soit des Grecs, soit des Romains, est accompagnée d'une reproduction par la gravure de ce qui nous reste des monuments qui rappellent le personnage qu'elle concerne ; pour Thésée, par exemple, la vue du Parthénon, le combat du Minotaure tel que nous le peignent les vases grecs ; pour Périclès, outre les bustes, les médailles, les vues à l'état actuel des édifices élevés sous son gouvernement, la célèbre restauration de la *Minerve* de Phidias, faite par Simart sur les plans et aux frais de M. le duc de Luynes ; pour César, son buste au crâne chauve, les monnaies de son consulat, les équipages de train de ses armées, etc., etc., tous dessins faits sur les monuments les plus authentiques et avec l'exactitude rigoureuse que s'impose aujourd'hui l'archéologie.

L'entreprise de M. Feillet n'est qu'à son début ; aux écrivains grecs et romains que nous venons de nommer doivent bientôt s'en joindre d'autres présentés de la même façon et coordonnés entre eux de manière à se compléter les uns les autres et à offrir, du même coup, le double tableau de la vie politique et du développement littéraire des deux grands peuples de l'antiquité.

Ce qu'il essaye pour la littérature grecque et la littérature romaine en faveur des jeunes gens qui n'étudient ni le latin ni le grec, M. Feillet l'entreprend pour la littérature française en vue de toute notre population d'écoliers et d'écolières qui ne connaissent pas assez, dit-il — qui ne connaissent pas du tout, pourrait-on dire — nos meilleurs et nos plus illustres écrivains. Son projet est de les leur offrir arrangés à peu près comme les anciens, c'est-à-dire raisonnablement expurgés et dans ce qu'ils ont de plus beau et de plus caractéristique, mais toujours de manière que les retranchements qu'ils devront subir ne soient pas des mutilations et que, bien que réduits, ils demeurent entiers et gardent leurs traits, leurs contours et leur physionomie. Ce difficile problème a été résolu déjà avec succès pour deux ouvrages de caractère très-diffé-

rent, mais fort intéressants tous deux, les *Mémoires du cardinal de Retz* (1 vol.) et l'*Histoire de Bayard par le loyal serviteur* (1 vol.). D'autres ouvrages sont commencés, d'une nature plus délicate et que, pour ce motif autant que parce qu'ils ne sont pas terminés, nous renvoyons à un examen ultérieur.

III

Un livre qui n'est pas sans rapport avec ceux dont nous venons de dire un mot a fait quelque bruit ces jours-ci, grâce à un incident dont toute la presse a parlé. C'est le volume de M. Paul Albert sur la poésie [1] dont le compte rendu a amené une rupture éclatante entre M. Sainte-Beuve et *le Moniteur universel.* Tout le monde connaît cette histoire. M. Sainte-Beuve, qui honorait depuis longtemps *le Moniteur* de sa collaboration littéraire, avait, paraît-il, promis de lui rester fidèle dans le changement de fortune que ce journal vient de subir. Mais il y avait eu malentendu entre eux, il faut le croire. *Le Moniteur*, qui a l'humeur roide, à ce qu'il semble, ne pouvant plus être officiel, a refusé d'être officieux. L'illustre critique, qui n'en est pas là et qui est demeuré attaché à M. Duruy, dont, comme on s'en souvient, il prit, l'an dernier, la défense au Sénat avec une chaleur qui ne lui est pas habituelle, avait profité de l'occasion du livre de M. Paul Albert pour rentrer en campagne contre les évêques qui ont témoigné de la défiance à l'endroit des conférences instituées par M. le ministre de l'instruction publique pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. Écrit dans le ton du *Moniteur* de l'an dernier, l'article n'était plus au diapason du *Moniteur* de cette année; et, comme l'auteur a refusé de le modifier, l'éditeur du journal, à son tour, a refusé de l'insérer. De là le divorce qui a défrayé trois jours les conversations de Paris. Naturellement, la place de cet article était au *Journal officiel de l'Empire français* : c'est *le Temps* qui l'a eu : il allait aussi, dit-on, pour beaucoup de raisons, à cette feuille. Il y est en effet, ajoute-t-on — nous ne l'avons pas lu encore — beaucoup plus question des évêques que du livre de M. Paul Albert. Nous nous l'expliquons parfaitement d'ailleurs. Pour un critique de la portée de M. Sainte-Beuve, à quoi prêtaient directement et par eux-mêmes ces menus propos d'école sans originalité dans la forme et sans nouveauté dans les idées, qui ne se distinguent de toutes les publications du même genre que par une rédaction plus alambiquée et que par les efforts qu'en vue de son auditoire féminin l'auteur a faits pour leur donner un petit air dynastique et mondain? Ce pouvait être le prétexte d'un manifeste politique, mais non la matière d'un article littéraire.

[1] *La Poésie*, leçons faites à la Sorbonne pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, par M. Paul Albert. 1 vol. in-12. — Hachette.

IV

Nous voulons placer ici en finissant un mot sur deux voyages qui, par le luxe des illustrations, se rattachent aux livres d'étrennes dont nous avons parlé la dernière fois, mais qu'il nous a répugné d'y ranger à cause de leur valeur réelle. C'est d'abord le *Voyage dans le Soudan occidental*, par M. Mage, lieutenant de vaisseau, attaché à la station du Sénégal[1]. L'auteur compte parmi les plus intrépides et les plus intelligents explorateurs de ce monde africain qui ne fait encore que s'ouvrir à nous et qui a déjà changé presque toutes les idées que nous nous en faisions. Parti avec une mission du gouverneur de notre colonie du Sénégal pour reconnaître les vastes contrées auxquelles elle confine, et s'assurer, en particulier, de ce qu'il fallait penser et attendre d'un vaste empire qu'un conquérant barbare était en train de former sur nos flancs, M. Mage poussa, dans la direction qu'il avait choisie, plus loin que personne n'avait fait avant lui. Retenu plus d'un an par la défiance d'El Hadji, le Napoléon du Soudan, dans une captivité déguisée, l'intrépide officier, qui ne se laissa ni troubler, ni abattre, étudia de plus près que peut-être il ne l'eût fait en liberté, l'esprit, les mœurs des populations vers lesquelles nous nous avançons tous les jours, et les ressources dont elles pourront être pour nous dans un temps prochain. Grâce à M. Mage, un nouveau débouché commercial est aujourd'hui ouvert à notre colonie africaine; les intelligentes populations du Kaarta ont commencé à s'approvisionner chez nous de marchandises qu'elles vont vendre dans le Ségou; la possibilité pour la France d'intervenir efficacement, par le Niger, dans les affaires du Soudan, est mise aujourd'hui hors de doute, et la crainte que pouvait inspirer El Hadji dissipée. Comment M. Mage est-il arrivé à ces résultats? Son voyage nous l'explique avec une sincérité toute militaire, en nous faisant assister jour par jour, et parfois heure par heure, aux péripéties de son entreprise. Naturaliste distingué, excellent géographe, dessinateur habile et bon observateur, M. Mage n'a rien laissé échapper de ce qu'ont de curieux et d'utile à savoir les pays qu'il a visités. Ajoutons que telle est la mesure et la retenue habituelles de sa plume, que son livre, où se déroulent des scènes très-étrangères à nos climats et à nos mœurs, peut, à l'exception peut-être d'une page, être mis entre toutes les mains. La Société de géographie, bon juge en pareille matière, a donné un témoignage particulier de son estime à cette relation en la publiant sous ses auspices et à ses frais.

[1] *Voyage dans le Soudan occidental*, par M. E. Mage, lieutenant de vaisseau, 1863-1866. Ouvrage illustré, sur les dessins de l'auteur, de 84 gravures sur bois et de cartes et plans. — 1 vol. in-8, Hachette.

L'autre voyage dont nous voulons recommander la lecture est le dramatique et saisissant récit des dernières tentatives faites pour découvrir cette mer du pôle soupçonnée depuis quelque temps, mais dont, jusqu'au docteur J.-J. Hayes, l'existence n'avait pu être constatée. Il faut lire, dans le récit qu'en a donné ce courageux explorateur[1], ce que lui a coûté cette découverte. Rien de plus émouvant que ce duel de l'homme contre la nature armée de toutes ses rigueurs et de tous ses effrois. On respire avec joie, comme à la fin d'une lutte où le faible triomphe, quand on voit l'indomptable voyageur, non pas, il est vrai, pénétrer avec son vaisseau dans cet océan si longtemps problématique, mais du moins le saluer du haut de ses rives de glace et proclamer la gloire de la science qui l'avait deviné.

P. Douhaire.

DES DOCTRINES POSITIVISTES EN FRANCE

Étude sur les œuvres philosophiques de MM. Littré, Renan, Taine et About, par M. l'abbé Guthlin, etc.

Voici en quels termes les *Études religieuses*, publiées à Paris par les RR. PP. Jésuites, apprécient cet ouvrage :

« Nous avions cru pouvoir annoncer chez son auteur un remarquable talent de polémiste. Désormais nous ne saurions douter que cet écrivain ne soit appelé à prendre un rang des plus distingués parmi les défenseurs de la vérité.

« La présente étude sur le positivisme révèle des qualités que l'on trouve rarement réunies au même degré. M. l'abbé Guthlin est incontestablement un penseur, un philosophe; ses aperçus ont de l'ampleur et parfois même des côtés nouveaux, sa didactique est singulièrement forte et serrée. De plus, autant qu'il nous est permis d'en juger, les sciences mathématiques et naturelles semblent lui être familières, et par-dessus tout il paraît avoir l'intelligence exacte des droits de la raison et des exigences de notre temps. » (P. Toulemont.)

« Ce livre, dit la *Revue de l'Est*, est destiné à prendre rang parmi les meilleures productions philosophiques du temps. Il se recommande non-seulement par la vigueur du raisonnement, mais encore par la chaleur du style, qui, dans maintes pages, devient une véritable éloquence. »

Des appréciations analogues se rencontrent dans la *Revue catholique*, de Louvain, ainsi que dans un grand nombre de revues et de journaux du temps.

C.

[1] *La Mer libre du pôle, voyage de découverte dans les mers arctiques, exécuté en* 1860 *et* 1861, par le docteur Hayes, traduit de l'anglais par M. de Lanoye. — 1 vol. in-8, illustré de 70 gravures sur bois et de 3 cartes. Hachette, édit.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 janvier.

La Chambre est enfin convoquée pour le 18 janvier, et en attendant le discours du trône, dont l'anxiété publique espère toujours des éclaircissements qu'il ne fournit jamais, les petites allocutions du jour de l'an ont essayé de nous faire entrevoir des perspectives libérales et rassurantes. Ce n'est pas seulement de conciliation et de paix qu'a parlé l'empereur, mais de la liberté, de ses vraies conditions, de l'urgente nécessité de l'établir parmi nous. Il a glorifié le respect de la loi et le sentiment de la justice, pour en venir encore à la liberté, qui trouve en eux, a-t-il dit, ses garanties les plus sûres. En un mot, c'est la liberté qui a eu les honneurs du 1er janvier aux Tuileries, c'est elle — un peu surprise d'être ainsi fêtée dans ce palais où elle n'a pas coutume d'être choyée, — c'est elle qui a eu la première place dans les paroles du souverain, comme elle l'a depuis longtemps dans les patriotiques espérances de la nation. On s'est demandé si ce langage inattendu était un post-scriptum au programme avorté de 1867, et si le Sénat docile allait être appelé prochainement à enregistrer de nouvelles réformes. Quelle raison, s'est dit le public étonné, le chef de l'État, plus réservé d'habitude, a-t-il eue de multiplier ainsi les félicitations et d'exalter inopinément la « pondération des pouvoirs » devant la Chambre, la « justice » en face de la magistrature et « les grands principes du christianisme » en présence du clergé ? Nous ne voudrions enlever d'illusions à personne, mais nous craignons bien que ces compliments de circonstance ne soient la préface d'aucun progrès sérieux dans les institutions et qu'ils n'aient d'autre portée politique que celle d'une manifestation habile à la veille des élections. Le pays est triste et inquiet ; catho-

liques, libéraux et conservateurs ont également des griefs et des appréhensions : il aura paru sage de distribuer quelques bonnes paroles aux uns et aux autres et de caresser avant le scrutin l'opinion mécontente et alarmée. C'est, du moins, tout ce que nous voyons dans les politesses du jour de l'an, et nous serions les premiers heureux d'être détrompés.

Que poursuivons-nous, en effet, si ce n'est précisément cette pondération des pouvoirs, ce triomphe de la justice et cette application sincère des grandes lois du christianisme que la politique arbitraire et personnelle nous a fait tant de fois regretter ? Depuis dix-sept ans nous les réclamons sans relâche, aussi bien dans les affaires intérieures que dans la direction de nos intérêts au dehors, et si nous avons eu la tristesse de blâmer fréquemment les actes du pouvoir, c'est qu'il nous a été impossible d'y reconnaître l'inspiration saine et élevée à laquelle le chef de l'État vient de rendre un solonnel hommage. Si l'Évangile est seul capable d'apprendre à bien vivre et à bien mourir, si les sociétés ont besoin, comme les individus, de sa doctrine et de sa morale, comment expliquer les entraves apportées à l'enseignement chrétien et la faveur accordée aux théories contraires? Comment justifier l'inaction complaisante qui a laissé frapper au cœur l'auguste institution proclamée nécessaire à l'ordre et au repos du monde? Pour accomplir sa mission civilisatrice, l'Église a surtout besoin de l'indépendance incontestée de son chef et de la sécurité de son foyer. C'est là d'abord qu'il faut témoigner le respect aux grands principes devant lesquels on s'incline. Garantis à leur source, ils sauront bien, comme les fleuves, s'épandre en flots fécondants à travers les contrées et les peuples.

La liberté politique a-t-elle plus à se louer que la liberté religieuse du système appliqué depuis 1852? Certes, on est étonné, sous la constitution actuelle, d'entendre parler de pondération des pouvoirs, et si ce souvenir parlementaire est autre chose qu'une évocation séduisante à l'approche des urnes, il faut convenir qu'une transformation bien profonde s'est opérée dans l'esprit du souverain. Le préambule de la constitution déclarait jadis que « l'action du chef de l'État doit être *libre* et *sans entraves;* » et il y a moins de quatre années, la lettre adressée d'Algérie à l'orateur d'Ajaccio posait encore, comme règle inflexible de gouvernement, l'unité de volonté et l'unité d'action[1]. S'est-on aperçu depuis que, pour fonder des

[1] « Pour empêcher l'anarchie des esprits, cette ennemie redoutable de la vraie liberté, l'empereur avait établi, dans sa famille d'abord, *dans son gouvernement ensuite,* cette discipline sévère qui n'admettait qu'*une volonté* et qu'*une action*. Je ne saurais m'écarter de la même règle de conduite. » — Lettre au prince Napoléon, 23 mai 1865.

institutions durables, ce n'est pas assez de la main d'un homme et qu'il y faut le concours de tous? On ne pourrait, en ce cas, que se féliciter d'une conversion, bien tardive sans doute et chèrement payée, mais qui, du moins, viendrait en aide à l'ingrate et difficile réparation du passé. En sommes-nous là? Nous n'osons le croire, et si le régime personnel nous trouve injustes ou défiants, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même de notre incrédulité et nous confonde en se réformant; car, avec l'organisation actuelle, il serait impossible au pays et à sa représentation la plus haute, la Chambre, de lui apporter le concours qu'il semble aujourd'hui solliciter d'eux. Longtemps enfermé « entre une obéissance aveugle et une soumission regrettable, » suivant l'appréciation même de M. de Morny, le Corps législatif n'a reçu un jour le droit de discuter une adresse que pour se le voir retirer dès qu'il eut essayé d'en faire usage, traité comme ces enfants à qui des parents illogiques ne donnent une pièce brillante qu'à la condition de ne pas s'en servir. Privé de toute initiative, incapable légalement de concevoir et de réaliser par lui-même l'idée d'une amélioration politique ou d'un progrès social, réduit même à n'interroger le gouvernement qu'après en avoir obtenu l'autorisation, comment pourrait-il jouer le rôle salutaire de contrepoids?

Grand Dieu, rends-nous le jour, et combats contre nous!

Qu'avant tout on lui restitue l'action; qu'il ait le droit de vouloir et de faire, de contenir et d'arrêter, d'exercer en un mot l'influence décisive que lui assigne la nature des choses. Mais c'est au gouvernement personnel à créer cette situation régulière, en se dépouillant de prérogatives qui l'accablent et en se résignant enfin au partage d'attributions qui n'auraient jamais dû être confondues. Il n'y a qu'un moyen de pondérer les pouvoirs, c'est de les diviser. De leur séparation loyale et de leur mutuelle indépendance naît leur juste équilibre. Mais tant que cet indispensable divorce ne sera pas accompli, comment parler de la pondération des pouvoirs? Vous les absorbez tous, le militaire et l'exécutif, le législatif et le judiciaire; vous prétendez dicter les traités et les guerres, les lois et les arrêts; vous avez tous les droits, vous tenez tous les glaives, et vous parlez de liberté! Votre régime a un nom dans l'histoire; jamais la liberté n'y a reconnu sa noble et fière image.

Pour achever de le caractériser, il ne manquait plus que l'incident qui vient de se produire à Toulouse et dont la France entière est émue. Qu'importent les allocutions où la justice est honorée, en face des pratiques dont le résultat fatal est de la discréditer et de l'avilir? Ce n'est pas le vain murmure des lèvres qui rend hommage à la

divinité, mais la rectitude de la conduite et de la vie. La justice est le dernier abri de la faiblesse et du droit contre la force ; s'il lui manque, c'en est fait de la civilisation chrétienne et nous retournons au despotisme antique ou à la brutalité barbare.

La démission de M. Séguier, motivée par son refus de « parler à l'audience sous la surveillance d'une police occulte » et de « donner des conclusions imposées par avance par M. le garde des sceaux, » met à nu l'une des plus tristes plaies du système qui, non content de la domination matérielle, ambitionne encore d'asservir les âmes. Le procureur impérial de Toulouse a dû descendre de son siége pour s'affranchir « des injustes et blessants reproches » qui lui étaient « prodigués » au nom du garde des sceaux au sujet de son attitude dans certains procès, c'est-à-dire au sujet du loyal accomplissement de son devoir. Entre d'humiliantes prétentions et la voix de sa conscience, entre le sacrifice de ses fonctions et celui de sa dignité, l'intègre magistrat n'a pas hésité : il a cherché dans la retraite la sauvegarde de son indépendance. Il faut le louer de cette noble détermination et du fortifiant exemple donné aux molles convictions du temps. Mais, encore une fois, que penser du régime qui ne semble pas plus admettre la conscience du magistrat que celle de l'écrivain, et qui bannit du *Constitutionnel* un journaliste coupable d'avoir pris au sérieux le titre de sa feuille, à l'heure même où il contraint le digne héritier de fiers présidents et de chanceliers illustres à déposer, pour l'avoir trop respectée, la toge de ses aïeux? Et ce n'est pas seulement chez les fonctionnaires élevés que le gouvernement veut rencontrer la souplesse et l'obéissance passive : les plus modestes indépendances lui portent ombrage, et il les traite à l'égal d'une révolte ou d'une offense. Faut-il citer ce pauvre greffier de Chambéry, destitué sans merci pour avoir paru au service funèbre de Berryer? Les chanoines de la cathédrale — des chanoines abonnés sans doute à *l'Univers* — avaient interdit pour la cérémonie le grand jeu de l'orgue ; l'autorité civile a été plus loin en brisant l'humble agent qui avait chanté en l'honneur d'un mort! L'administration des postes se bornait au moins à fouiller dans nos lettres ; celle de la justice entend pénétrer jusqu'au fond des âmes pour y imposer ses rancunes et ses colères. Certes, s'il a jamais été possible de saisir sur le fait le délit de manœuvres à l'intérieur, et de manœuvres aboutissant à la déconsidération du pouvoir et au péril de la société tout entière, c'est bien en cette circonstance, où ceux qui devaient être les premiers gardiens de l'honneur de la magistrature nous apparaissent lui portant eux-mêmes les plus funestes coups.

Du reste, ce qui arrive n'est que la conséquence de notre organisation judiciaire et des conditions d'existence, d'avancement et de

discipline posées par un législateur tyrannique. Ce n'est pas d'hier que de fermes esprits ont signalé le grave inconvénient d'un pareil état de choses ; il y a déjà longtemps, un homme qui ne saurait être suspect, M. Béranger, devenu l'un des présidents de la Cour de cassation, le dénonçait aux méditations du pouvoir et de l'opinion. « Sous l'ancienne monarchie, dit-il, le ministère public était exercé par des magistrats qui, excepté les procureurs généraux dans la plupart des provinces, possédaient leur charge en titre d'office ; leur inamovibilité était par cela même consacrée, et par suite leur indépendance... Les avocats généraux avaient seuls le droit de parler à l'audience ; quoiqu'ils reconnussent le procureur général pour leur chef, la supériorité de celui-ci à leur égard n'était que d'honneur. Ils ne prenaient pas son avis, ils n'étaient pas tenus de le consulter; ils présentaient leurs réquisitions sans sa participation ; ils étaient entièrement indépendants de lui, en sorte que *leur conduite et leurs opinions, dans les actes de leur ministère, n'étaient soumises à aucune influence.* Par les lois impériales, le ministère public fut, comme tout le reste, constitué selon les vues du pourvoir absolu [1]. »

Voilà le mal, et pour y remédier, pour relever le prestige atteint de la magistrature et rendre aux tribunaux la confiance et le respect, il faut mettre un terme aux rapports adultères de la politique et de la justice. La politique officielle a bien assez de théâtres : elle envahit et domine tous les conseils ; nulle part elle n'admet la plus faible dissonnance : qu'elle s'arrête au moins au seuil des prétoires et ne viole pas l'austère enceinte que la langue populaire, s'inspirant de vieilles traditions, appelle religieusement encore le sanctuaire de la Justice.

La Chambre sera saisie de ces graves problèmes ; malheureusement elle est impuissante à les résoudre et n'aura même qu'un temps rapide à leur consacrer. Emprisonnée dans un délai déjà trop court pour les impérieuses questions financières du moment, c'est à peine si elle achèvera de voter les millions nécessaires, seul concours, du reste, auquel on attache du prix. Quant aux intérêts moraux, bien secondaires dans une société comme la nôtre, leur tour viendra plus tard. Est-ce ainsi qu'entre les Tuileries et le palais Bourbon peut s'établir la pondération rêvée, et grandir parmi nous la liberté vraie, moins affamée d'encens que de réalités palpables?

Une voix honnête manquera pour la revendiquer dans les délibérations prochaines. M. Lanjuinais n'avait pas, comme tant d'autres, répudié l'héritage paternel. Se souvenant du courageux patriote que

[1] *De la Justice criminelle en France*, pages 258 et 262.

les excès de la révolution et les abus du pouvoir avaient tour à tour rencontré devant eux, et qui refusait à Napoléon la dictature et le sceptre après avoir refusé aux jacobins la tête de Louis XVI, il était resté, à travers nos vicissitudes, le ferme et constant serviteur du droit. Il ne cherchait ni le bruit, ni la popularité; la satisfaction du devoir accompli suffisait à son ambition, et quand il paraissait à la tribune pour y traiter quelque question mûrement étudiée, on pouvait être sûr qu'il n'y apportait d'autre passion que celle du bien public. Fidèle à ses convictions politiques, il ne l'était pas moins à ses croyances religieuses, et si la liberté meurtrie l'a toujours eu pour défenseur, l'Église menacée l'a également trouvé parmi ses invariables soutiens. Rôle identique au fond, mais auquel le trouble des temps et l'hypocrisie des hommes ont malheureusement donné une apparence contradictoire et dans lequel l'honorable député de Nantes avait su garder la sympathie de tous les camps. M. Lanjuinais emporte dans la tombe un bien précieux à toutes les époques, mais plus rare encore de nos jours : l'estime publique.

Pendant que disparaissent ainsi les hommes éminents dont la vie était un exemple, ceux que le hasard a fait nos maîtres se partagent la France avec un sans-gêne croissant. L'un se compose une galerie dans nos musées nationaux et pare son cabinet ou sa chambre des richesses du Louvre; l'autre établit grassement sa progéniture dans une recette lucrative. Quand finiront tous ces scandales, qui soulèvent à la fin la conscience publique?

En attendant, Paris voit s'ouvrir la conférence agitée depuis deux semaines entre les chancelleries pour le règlement du différend turco-grec. La question soumise aux plénipotentiaires est trop bien exposée plus haut pour que nous ayons besoin d'insister; mais comment se défendre de constater le rôle tout nouveau joué par la Prusse en cette occasion? C'est elle, qui n'était ni à Navarin ni à Sébastopol et que la courtoisie occidentale admettait il y a douze ans à une participation effacée au Congrès de Paris, c'est elle, le *Journal officiel* le constate avec la plus chrétienne humilité[1], qui a pris en cette occasion la direction de la politique européenne. Elle ne comptait pas en Europe quand la France était à l'apogée de sa gloire, et c'est elle qui a désormais l'initiative et l'influence dans les grandes affaires du monde. Elle n'a pas d'intérêts dans cet Orient où, depuis des siècles, rayonnaient nos idées et notre nom, et d'un coup elle y remplace notre antique patronage en s'y posant au premier rang, aux côtés de la Russie. Et, en même temps, qui voyons-nous s'asseoir à la conférence entre le représentant du roi Guillaume et celui du czar? L'Italie,

[1] Numéro du 3 janvier.

admise aussi par grâce à l'assemblée de 1856, et qui, n'étant rien que par le sang et l'or français, se range dès l'abord parmi nos adversaires et devient le satellite du vainqueur de Sadowa. Voilà le résultat de ces événements de 1866, exaltés comme heureux dans un document néfaste, et le fruit de cette transformation de l'Allemagne qui fait passer aux mains des petits électeurs de Brandebourg la majestueuse prépondérance de Louis XIV ! Ah ! quel compte, un jour, devra rendre à l'implacable histoire, la politique personnelle qui, après avoir demandé le sacrifice de tous les droits pour assurer l'ordre au dedans et la grandeur au dehors, n'aura produit que la double décadence morale et politique dont gémit le patriotisme en deuil !

Nous ne voulons pas finir sans répondre quelques mots à l'*Univers*. Écartant des injures dont nous serions plutôt fier que blessé, et laissant M. Veuillot sous le coup du mot que Tacite adresse à un Romain d'une certaine espèce : *Non pugnat, sed rixatur*, nous le ramenons à la question qu'il vise à détourner.

Nous lui avons dit, et nous lui répétons, que si l'illusion était possible en 1852, elle a cessé de l'être depuis 1859, c'est-à-dire après la série caractéristique d'actes et de mesures qui ont réduit le Saint-Siége à l'état précaire et douloureux où nous le voyons, et compromis chez nous tous les intérêts de l'Église. Nous lui avons rappelé la lettre si catégorique de M. Keller, proclamant que la politique du gouvernement depuis huit années ne saurait lui rendre la confiance qu'il a perdue, et que la marche suivie depuis Chambéry et Castelfidardo lui paraît inconciliable avec les intérêts les plus chers à toute âme véritablement catholique. Enfin nous lui avons dit que sa campagne de division électorale, faite en commun avec le *Constitutionnel* et le *Pays*, est justement suspecte à tout esprit indépendant et paraît constituer beaucoup moins une œuvre qu'une manœuvre.

C'est à cela qu'il faut répondre, sans affecter d'inadmissibles dédains ni se dérober commodément derrière l'insulte. En refusant de nous suivre sur le terrain des faits, de la pudeur publique et de la probité, l'*Univers* s'avouerait impuissant à réfuter les raisons que nous lui avons opposées.

Léon Lavedan.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Navigations françaises et la révolution maritime du quatorzième au seizième siècle, par Pierre Margry. — Paris, Tross, 1867, 1 vol. in-8.

L'auteur de cet ouvrage est archiviste au ministère de la marine. A ce titre il était mieux placé que personne pour en rassembler les éléments; ce qui n'est pas dire qu'il l'ait écrit en se jouant. On le sent : M. Pierre Margry a la passion de son sujet; il aime la marine; et pour ce motif il a voué son talent, qui est fort sérieux, à la rectification des erreurs qui se sont accumulées sur l'histoire, toujours traitée fort légèrement, de nos navigations, de nos guerres maritimes et de nos tentatives de colonisation. Cette ambition apparaît très-nettement dans le livre que nous avons sous les yeux; les lecteurs du *Correspondant* l'avaient appréciée déjà dans les articles que M. Margry a donnés à notre recueil; ils la retrouveront dans les études qui doivent faire l'objet de publications subséquentes.

Le premier des essais qui composent son livre des *Navigations françaises* a pour but de démontrer que, les premiers, c'est-à-dire avant les Portugais, nos marins normands ont abordé aux côtes de Guinée. Plus loin M. Margry recherche l'influence qu'ont pu exercer sur l'esprit de Colomb les idées françaises relatives à la possibilité de l'existence du nouveau monde. *La Navigation du capitaine de Gonneville* atteste non moins clairement la présence des Normands sur les terres australes bien avant la venue des navigateurs auxquels on attribue la gloire de leur découverte. L'étude sur les pilotes de Jean Ango restitue également à notre pays l'honneur d'avoir exécuté les premiers voyages en Chine, et celle dont Jean Alphonse est le thème, permettra désormais de faire partager au pilote saintongeois la renommée conquise par Jacques Cartier au Canada.

M. Margry termine son livre par la publication de travaux d'un vif intérêt sur divers côtés de l'histoire de notre ancienne marine, et auxquels on n'a touché jusqu'ici que pour les montrer sous le jour le plus faux. Quoique moins importants, ces derniers complètent très-bien cet ouvrage avec lequel les historiens devront compter dorénavant, ainsi que le prouve le bruit qui a suivi son apparition en Allemagne, et particulièrement en Angleterre.

L. R.

Les Météores et les grands phénomènes de la nature, par M. Rambosson. — Didot, éditeur.

Ce magnifique ouvrage illustré, dû à la plume de M. Rambosson, présente les connaissances les plus variées et les plus généralement utiles, aussi bien pour l'âge mûr que pour l'adolescence. Il n'est en effet plus permis à personne d'ignorer ce que c'est que l'amosphère, le vent, les nuages, la pluie, la neige, la grêle, la foudre, l'arc-en-ciel, etc. Dans cet ouvrage, des souvenirs de voyage pleins d'intérêt se mêlent agréablement à la science la plus avancée mise à la portée de tous. « C'est un beau et bon livre, dit M. Babinet, de l'Institut, qui sera utile non-seulement aux gens du monde, mais même aux savants. » On ne pourrait donc faire un meilleur choix comme livre de bibliothèque, comme cadeau et comme livre d'étrennes. Cet ouvrage illustré de près de cent gravures et de deux chromolithographies, est édité avec luxe par la maison Didot. Broché, 6 fr.; cart.-percaline, doré sur tranche, 8 fr. Relié dos chagrin, tr. dorée, 10 fr.

M. Éd. Ducpétiaux. Notice biographique par le vicomte de Melun.

Les catholiques belges ont perdu cette année un homme dont tous les jours ont été marqués par des services rendus à son pays et aux pauvres : il devait parmi nous avoir naturellement pour biographe le vicomte de Melun, car on ne retrace bien que les actions dont on est soi-même capable. On sait que le congrès de Malines fut la dernière et grande création de M. Ducpétiaux ; on ne sait pas tout ce que cet homme d'esprit et de savoir, éminemment pratique, a accepté de souffrances pour alléger celles des autres, des prisonniers comme des aliénés, des déshérités en tout genre. M. de Melun a levé le voile sur cette existence que tout recommande à l'estime et à l'affection des gens de bien : vertu, sagesse, élévation de caractère, — et les pages que l'amitié lui a inspirées nous valent un bon morceau littéraire de plus. A. G

Semaine eucharistique, par la baronne de Chabannes. — Paris, Lethielleux.

On doit à M. le curé d'Issy une œuvre qui a pour but de former aux vertus cléricales des petits garçons choisis de préférance parmi les orphelins. Ils reçoivent à partir de la plus tendre enfance une éducation en rapport avec ce but. Après leur première communion, on place ceux d'entre eux qui offrent des marques de vocation, soit dans les maîtrises soit dans les petits séminaires. C'est pour ces *petits clercs du Saint-Sacrement* que madame la baronne de Chabannes a composé la *Semaine eucharistique ;* mais ce joyau typographique peut être mis avec avantage entre les mains de tous les enfants, car l'auteur y a heureusement transformé en un lait savoureux l'aliment le plus substantiel de la foi chrétienne.

Ce livre a reçu l'approbation de nos plus éminents évêques. « Forme et fond, tout m'y plaît, a dit Mgr l'archevêque de Bourges, et il semble utile à Mgr de Verdun non-seulement aux enfants qui se préparent à leur première communion, mais à quiconque veut croître dans l'amour du mystère eucharistique. »

—

S'il est une publication digne du plus haut intérêt c'est bien certainement celle intitulée *les Missions catholiques.* Ce nouveau bulletin publié par l'œuvre de la Propagation de la foi, est le complément des annales que cette grande œuvre envoie depuis longtemps dans le monde entier. Le bulletin des Missions catholiques, remarquable par sa rédaction, est le résumé des correspondanees des missionnaires ; il apporte chaque semaine des faits intéressants, des anecdotes variées, et un grand nombre de détails sur les mœurs, les langues, et même l'histoire des peuples les plus lointains.

Nous avons remarqué de précieux renseignements pour les botanistes et les géologues.

Nos savants trouveront dans ce recueil des faits dignes d'enrichir la science, et les âmes chrétiennes y puiseront ce germe de foi active qui fait naître les plus sublimes dévouements.

Si le missionnaire, la sœur de charité qui abandonnent leur pays pour porter la vérité aux extrémités de la terre méritent notre admiration, écoutons leurs récits et les détails qu'ils nous envoient sur leurs lointaines excursions. De tels voyageurs ne peuvent être soupçonnés d'inexactitude.

Là est la vérité que toute intelligence supérieure recherche, et qui aura certainement un attrait particulier pour nos lecteurs.

On s'abonne moyennant 7 francs par an, aux *Missions catholiques*, à Lyon aux bureaux de l'œuvre, 31, place Bellecour. A Paris, chez Chalamel, libraire, rue de Bellechasse, 27.

Pour les articles non signés : Camus.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

L'Angleterre vient de traverser une des plus rudes épreuves de son histoire constitutionnelle. Un parlement nouveau a été convoqué, issu du suffrage étendu et populaire dont le dernier bill de réforme a inauguré le régime. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour nous, spectateurs si voisins et pourtant si éloignés, de jeter un coup d'œil sur le caractère général de cette grande lutte électorale, sur quelques-uns de ses incidents les plus caractéristiques, sur les conclusions et les enseignements qu'il est permis dès aujourd'hui d'en tirer. Il fut un temps sans doute où un spectacle pareil eût offert pour la France un attrait plus direct et plus palpitant. Émule ardente alors de tant d'autres sociétés modernes, qui ne sont peut-être ni les moins prospères ni les moins puissantes, elle semblait s'adonner avec une entière conviction à la laborieuse tâche de fonder son gouvernement sur les principes d'une liberté sincère mais fortement réglée. Depuis lors, les traditions de l'empire romain sur son déclin ont complétement prévalu, nous assure-t-on, sur ces vaines aspirations. C'est là que notre pays doit chercher ses symboles, ses mœurs politiques, son salut. Toutefois, même à ce point de vue, il sera toujours curieux pour lui de constater avec quelque précision la situation où ses voisins moins éclairés sont conduits par les erreurs auxquelles elle a renoncé.

Au premier aspect de l'âpre conflit électoral qui vient de se livrer dans le Royaume-Uni, ce qui frappe peut-être le plus un témoin accoutumé à ce qui se passe ailleurs, c'est la sincérité entière de la lutte, l'impossibilité absolue pour le gouvernement de faire prévaloir ses vues ou ses candidats par une autre influence et par d'autres moyens que ceux dont dispose, en toute autre occasion, le parti actuellement aux affaires. On cite bien quelques arsenaux où un

esprit de convenance plutôt qu'une injonction formelle décide les nombreux employés de la couronne à reporter leurs voix sur le candidat de l'administration; hors de là, M. Disraeli, premier ministre d'un des plus puissants empires de la terre, n'a point, nous ne disons pas un ordre à donner, mais une simple instruction officielle à dresser pour influer sur la décision nationale dont dépend, peut-être pour toujours, son existence ministérielle. Singulière impuissance d'un si grand pouvoir ! mais c'est là même qu'est le principe de son irrésistible autorité. Grâce à ces témoignages incontestables et si fréquents de la confiance publique, le gouvernement britannique n'est pas seulement l'organe irrécusable de la volonté nationale, c'est la nation elle-même qui est, pour ainsi dire, toujours assise sur les bancs de la trésorerie. Quand le conflit devient imminent, le premier ministre, estimant que sa vie politique est suffisamment connue, saisira, plutôt qu'il ne les recherchera, quelques rares occasions d'affirmer de nouveau ses idées générales, ses vues sur telle question du jour; c'est à son parti à livrer la lutte partout où s'offre quelque perspective de succès; c'est au pays à prononcer, en toute liberté, son arrêt décisif. L'un et l'autre viennent d'accomplir leur tâche. Le parti conservateur a livré la lutte avec sa ténacité habituelle, sauf sur quelques points où une sécurité extrême, ou bien un découragement prématuré lui ont attiré de rudes mécomptes qui auraient pu être prévenus. Le pays, pleinement éclairé, a renouvelé au parti libéral modéré, et à M. Gladstone en particulier, le témoignage le plus décisif et le plus éclatant de sa sympathie et de sa confiance.

Ce résultat était prévu, il était même inévitable. Dans le Parlement qui expire, une majorité de 60 voix au moins s'était prononcée plus d'une fois contre M. Disraeli. Pouvait-il sérieusement espérer qu'une première épreuve du nouveau régime lui donnerait un accroissement de forces suffisant pour renverser, ou même pour balancer, une telle prépondérance acquise à ses adversaires? Dans les petits bourgs sacrifiés (*disfranchised*), la majorité appartenait par tradition, ou par l'action assurée des influences locales, au parti tory. L'élément appelé par la réforme de 1868 à l'exercice du suffrage devait être, par sa nature et son origine mêmes, plus sympathique aux tendances libérales qu'aux idées conservatrices, plus enclin à écouter les séductions de l'espérance que les conseils de l'expérience. Il faut le rappeler, d'ailleurs, c'est vers les doctrines et le parti du progrès prudent mais décidé, que le pays incline habituellement dans ces moments de calme profond où, soit à l'intérieur, soit au dehors, rien ne semble menacer la sécurité publique; de même qu'aux premiers

indices de la tourmente il fait instinctivement appel à ceux qui sont la tradition vivante des fastes les plus glorieux de son histoire. La célèbre constitution britannique n'est point un vain simulacre improvisé ou imposé pour parer à telle exigence momentanée, pour dissimuler peut-être sous de vaines formules l'exercice d'une autorité excessive. C'est un édifice sacré comme la patrie elle-même, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et où chaque génération pose successivement sa pierre monumentale. L'enfant est élevé à la contempler avec admiration, chaque citoyen la chérit comme il aime le sol natal ou le drapeau national, le pays a pour préoccupation principale de l'entretenir, de la décorer, de la consolider par de judicieuses modifications. Telle est surtout, comme nous l'avons dit, la tâche des jours de sérénité publique, tâche interrompue à l'instant dès qu'il faut courir aux armes pour défendre le saint asile contre l'agression étrangère ou la trahison intérieure. Mais en dehors de cette tendance instinctive de l'Angleterre à confier ses destinées dans des époques de calme au parti libéral, ses doctrines ont pour organe et pour représentant principal, en ce moment, un homme digne entre tous de la sympathie d'un peuple libre. L'éclatante carrière publique de M. Gladstone est tellement connue de toute l'Europe qu'il n'est même pas permis d'en parler ; en lui, la Grande-Bretagne aura un premier ministre dont elle pourra toujours dire, comme madame de Sévigné de son gendre, qu'elle n'a pas besoin de l'expliquer.

Si le triomphe du parti qui s'était rangé sous la bannière de M. Gladstone était généralement prévu, la composition de ce parti, tel qu'il sort du creuset électoral, ne l'était nullement; elle surprend à la fois les plus inquiets et les plus confiants. Presque partout, dans ses rangs, le succès est pour le whig de vieille roche ou pour le libéral modéré, séparé du parti conservateur plutôt par de simples tendances ou par des traditions de famille que par de profonds dissentiments politiques. L'élément radical est infiniment plus maltraité encore que l'élément conservateur proprement dit. Dans la longue série des candidats que le cri de ralliement de l'abolition de l'Église établie d'Irlande a conduits à la victoire, on ne rencontre point un seul novateur extrême, ni même un seul nouveau venu dans la vie parlementaire anglaise par le fait de son origine, sa position sociale ou ses habitudes d'esprit. Tandis que M. Beales lui-même, le plus bruyant organisateur des démonstrations réformistes du dehors, échoue devant les électeurs d'un des districts de Londres, la risée générale fait justice de quelques rares candidatures ouvrières. L'Angleterre se résigne à la nouvelle réforme plus qu'elle ne l'a dési-

rée, mais elle n'accepte point, quant à présent du moins, les réformateurs proprement dits. Il y a plus, le *household-suffrage* est funeste surtout pour le brillant état-major de ses plus ardents zélateurs. Ainsi Sheffield congédie M. Roebuck, Nottingham M. Bernard Osborne, Ashton M. Milner Gibson, Stroud M. Horsman et lord Amberley, le fils du génie tutélaire de toutes les réformes ; lord Russell, reste aussi sur le carreau. A la surprise universelle, M. Milner lui-même, la grande illustration littéraire et philosophique de l'école radicale, succombe à Westminster devant son concurrent conservateur, sans que cette école puisse invoquer une seule compensation sérieuse pour tant de désastres. Nous chercherons plus tard à apprécier les causes de ce phénomène aussi étrange qu'imprévu ; quant à présent, nous nous bornons à le constater.

Il nous souvient d'avoir entendu dire jadis à M. Disraeli lui-même que pour réussir dans des élections anglaises, il faut avoir pour soi un bon cri de ralliement, « *a good cry.* » Aussi, ce n'est pas lui, assurément, qui aurait choisi celui devant lequel ses adversaires réunis ont pu faire taire tant de graves dissentiments qui les séparent. La question de l'Église établie en Irlande a été si souvent discutée, examinée, épuisée même dans tant de publications britanniques ou européennes, qu'il serait absolument superflu de rappeler ici tout ce qu'elle offre d'avantages pour ses adversaires, de cruels inconvénients pour ses apologistes obligés. Ne pouvant ni la défendre ni l'abandonner entièrement, M. Disraeli et lord Stanley, qui n'en ont jamais été des partisans fort chaleureux, ont dû faire face de leur mieux à une situation évidemment fausse et funeste pour eux. Cette difficulté accidentelle prise en sérieuse considération, la défaite électorale qu'ils viennent d'éprouver n'est peut-être point aussi absolue ni surtout aussi irremédiable qu'elle le paraît à première vue. C'est dans les bourgs « *boroughs* » d'une importance secondaire, il est essentiel de l'observer, que le parti libéral vient d'obtenir ses plus nombreux succès. Dans les élections de comtés, toujours jugées beaucoup plus importantes, à raison du nombre et de la qualité supérieure des votes, la fortune a été fidèle au drapeau conservateur. Et dans les grandes villes, dans les grands centres de population, l'extension du suffrage lui a été décidément favorable. A Londres, à Westminster, dans les comtés métropolitains de Middlesex et de Surrey, à Liverpool, à Manchester, à Salford et ailleurs il remporte de signalés triomphes, ou lutte avec des ressources inattendues. Dans le Lancashire surtout, foyer le plus ardent d'activité industrielle et d'idées progressives, il fait une si rude guerre à ses adversaires que M. Gladstone lui-même, son ancien collègue au pouvoir, le marquis d'Hartington, et toute la candidature libérale restent sur le carreau. Aucune élection n'avait

excité dans le pays un pareil intérêt. M. Gladstone, dans un *canvass* infatigable de son comté natal, y avait épuisé tous les trésors de son éloquence.

On affirme que le télégraphe avait transmis à Londres 59,915 mots de ces chaleureuses harangues, sans compter ce qui n'a été expédié que par la poste ordinaire et, jusqu'à la fin, le résultat était resté douteux, sauf pour quelques initiés. C'est donc le petit bourg de Greenwich qui aura, pour cette fois, l'insigne honneur d'envoyer au Parlement le premier ministre libéral. De pareils succès, bien que stériles pour le moment, accusent la vitalité réelle d'un parti, et, même quand la victoire n'est point remportée, 6,000 voix de minorité dans la Cité de Londres, à Manchester, à Birmingham, valent bien, dans une appréciation rigoureuse des forces respectives, 300 voix de majorité dans telle bourgade isolée. C'est ce que le public anglais a toujours compris et c'est précisément de cette grave considération que le nouveau bill de réforme a voulu tenir quelque compte dans la fameuse *minority clause*. En attribuant à tel grand comté trois représentants tandis que chaque électeur ne dispose que de deux voix, il a entendu que la minorité pût arriver à faire passer, non sans honneur, son candidat, surtout si elle a recours au procédé connu sous le nom de *plumping*. — Le *plumper* n'est pas, comme on l'a souvent dit, un double vote donné par un constituant à son candidat de prédilection. Aucun électeur ne pourrait attribuer ses deux voix à un même compétiteur ; mais s'il en apporte une et laisse perdre l'autre, il favorise évidemment d'autant plus un des aspirants. Une étude attentive des suffrages obtenus et de leur valeur relative incontestable donnerait donc, pour l'avenir du parti conservateur, des résultats infiniment moins décourageants que le simple résumé des votes parlementaires. A la suite de la réforme de 1832, sa prostration momentanée avait été bien plus grande encore. Et pourtant, huit ans après, une majorité de 80 voix reportait triomphalement au pouvoir sir R. Peel et le duc de Wellington. Qu'un semblable retour de fortune soit réservé ou non à M. Disraeli et à lord Stanley, il est constant que le jugement actuel de leur pays s'adresse plus à leur école qu'à leurs personnes, et que nul ne conteste sérieusement la rare aptitude dont l'un et l'autre viennent de faire preuve au premier rang.

S'il était avéré, comme nous l'estimons, que le résultat des élections récentes n'est point d'éloigner le parti conservateur d'une participation très-efficace aux affaires publiques, les partisans d'une sage liberté dans le monde ne pourraient que s'en réjouir. Un conservateur anglais n'est, après tout, que le défenseur, souvent trop absolu et trop passionné, des institutions qui ont assuré à l'Angle-

terre le bienfait de la liberté dans la mesure la plus ample qui ait jamais été attribuée à aucune des grandes familles humaines. Nous ne prétendons point, on le verra, nous prononcer ici dans le conflit public mais amical qui s'est élevé naguère, sur ce point même, entre M. Disraeli et l'éloquent envoyé des États-Unis en Angleterre, M. Reverdy Johnson, et que ce dernier a plaisamment terminé par ces mots, dans le grand dîner de Brighton : « Si l'Angleterre a plus de libertés réelles que l'Amérique, eh bien, c'est que votre pays en a trop. » Toutes ces nobles franchises dont la race anglo-saxonne jouit presque aussi exclusivement aujourd'hui qu'à l'époque où Franklin les désignait comme son attribut spécial : *Self-government is the exclusive attribute of the Anglo-Saxon race;* ce merveilleux ensemble, disons-nous, de droits et de garanties pour le citoyen est aussi chéri et aussi vénéré par l'école conservatrice que par sa rivale. Qui dit conservateur en Angleterre, dit libéral pratique, mais convaincu partout ailleurs. Si le vigilant contrôle d'une opposition vraiment redoutable et toujours prête à ressaisir, au besoin, les rênes du pouvoir est accepté par la nation comme une des conditions les plus essentielles du bon gouvernement, assurément une influence populaire croissante n'a pas moins besoin que toute autre de ce frein salutaire dans son propre intérêt comme dans celui de la société. En répudiant les idées conservatrices et les hommes qui les représentent, l'Angleterre renierait toute son histoire passée et la sauvegarde même de ses conquêtes les plus libérales. C'est précisément parce que chacune de ces précieuses conquêtes a été laborieusement arrachée à l'esprit de résistance et de tradition que leur empire est à jamais assuré. Nous avons assez expérimenté ce qui advient ailleurs de ces subites explosions de l'esprit novateur, irrésistibles pour tout briser, impuissantes à rien édifier. Nous avons vu à l'œuvre ces générations qui croyaient naïvement avoir reçu en partage le don exclusif de la sagesse. En Angleterre, le progrès ne s'accomplit que lentement, péniblement, avec un respect souvent superstitieux pour les lumières des générations devancières. Il n'est accepté comme tel qu'après de longues discussions, par un pays pleinement édifié. Mais, aussi, ses résultats sont toujours irrévocables : *Vestigia nulla retrorsum.* Le conservateur abonde, le réactionnaire est inconnu.

Si la nation anglaise vient de décerner à M. Disraeli de si belles funérailles électorales, que dire du mouvement d'opinion qui porte son rival au premier rang ? Il est rare que la plus noble des ambitions humaines reçoive une récompense aussi éclatante et aussi méritée. Chercherons-nous maintenant à entrevoir à quel point la route triomphale qui s'ouvre devant M. Gladstone est semée de périls et

d'embûches, à scruter les sombres présages qui obscurcissent déjà ce radieux horizon? La tâche est ingrate sans doute, mais, pour apprécier sainement, il faut tout envisager. Que pourrait redouter, objectera-t-on, celui qui dispose d'une majorité de 115 voix dans l'assemblée populaire? Hélas! comme les souvenirs récents de la Grande-Bretagne en font foi, la fortune parlementaire est rarement aujourd'hui avec les gros bataillons. Les liens de la discipline se sont étrangement relâchés depuis la paisible domination des Pelham, du second Pitt et même de lord Liverpool. C'est précisément quand aucun péril ne semble menacer le navire ministériel que la subordination se détend et que l'équipage se permet ses plus redoutables fantaisies. C'est ainsi que nous avons vu successivement les deux illustrations rivales de leur temps, sir R. Peel et lord Russell, succomber par les dissensions intérieures de leurs partis dans ces parlements mêmes où le suffrage du pays leur avait assuré une immense prépondérance. M. Gladstone sera-t-il plus fortuné? Assurément si une éloquence inépuisable, une longue et brillante expérience de toutes les vicissitudes de la vie parlementaire, les services les plus signalés dans deux départements spéciaux, pouvaient conférer l'autorité dominatrice nécessaire, celle-ci ne lui ferait jamais défaut. Par son application hardie, mais toujours heureuse, des doctrines du libre échange, M. Gladstone a conquis la première place parmi les économistes pratiques. Le soulagement résultant pour les contribuables des taxes remises par ses soins, l'accroissement de la fortune publique provenant des impôts nouveaux qu'il a créés, constitueraient la fortune entière de plus d'un petit État. On serait tenté de croire l'imagination humaine à bout de voies en fait d'inventions financières. M. Gladstone n'en a pas moins doté son pays de toute une série d'impositions nouvelles aussi productives que facilement acceptées. Il importe de le rappeler, pourtant, comme chef absolu du gouvernement, comme ministre responsable de toutes les décisions finales du pouvoir, M. Gladstone lui-même a encore ses preuves à faire. Saura-t-il déployer, dans la mesure suffisante, à côté de tant d'éclatantes facultés, ces autres dons de la nature plus modestes, mais non moins nécessaires? Interrogé sur la qualité la plus requise au premier rang, le plus grand de ses prédécesseurs, M. Pitt, a répondu : « La patience. » Les Anglais ont, dans leur langue politique, un mot spécial qui n'a aucun équivalent absolu dans la nôtre, et qui exprime ce mélange d'impassibilité, de bonne humeur, de sang-froid et de modération inaltérable, auquel le ministre dirigeant est obligé de faire appel à chaque heure d'une existence éprouvée et harcelée sans relâche. Ce mot est *temper*, l'esprit comme le caractère toujours

à l'état tempéré. « Une once de ce précieux attribut, disait familièrement un autre juge fort compétent, lord Liverpool, vaut toute une livre d'esprit : *An ounce of temper is worth a pound of wit.* » C'est là, pour le premier rang ministériel en Angleterre, la contre-partie des trois choses déclarées nécessaires avant tout, par le grand Frédéric, pour faire la guerre : « De l'argent, de l'argent, et encore de l'argent. » Qui dira tout ce qu'il faut déployer d'adresse, de modération, d'entregent, d'inépuisable courtoisie, pour diriger constamment un cabinet et un parti dans un pays où le niveau politique est aussi élevé qu'en Angleterre, où les subordonnés sont nombreux, mais où les subalternes sont rares. Aussi avons-nous entendu citer sérieusement comme un des titres les plus importants d'un homme d'État anglais, jeune encore, que son pouls ne dépassait jamais soixante-cinq. Des pulsations aussi mesurées sont-elles compatibles avec la fougue d'une nature ardente et impérieuse comme celle de M. Gladstone? Ajoutons que si, dans le parti tory, les aspirants au rang ministériel se présentent à peine en nombre suffisant, le parti libéral fournit surabondamment les notabilités officielles. On évalue à trois, au moins, les compétiteurs sortables qu'il a offerts à M. Gladstone pour chaque emploi important. Les mécontents ne feront donc pas défaut dès les premiers jours, et chacun trouvera l'occasion d'exercer quelque représaille secrète dans les rangs où le whig aristocrate siége à côté du radical niveleur, le puritain écossais, que fait bondir le seul nom du Saint-Père, à côté de l'Irlandais méridional, représentant de l'ultramontanisme le plus exalté et le plus absolu qu'il y ait encore dans le monde. A chacune de ces fractions disparates, et, sur tant de points, profondément divisées, M. Gladstone s'impose par l'ascendant de son génie et par la faveur publique du dehors, bien plus qu'il n'est accepté par aucune d'elles comme son représentant propre. Conservateur par son origine et par ses débuts, il est considéré par les torys comme un transfuge, par les whigs comme un glorieux intrus. La question même de « l'Établissement » irlandais, qui vient d'être momentanément si favorable pour sa fortune politique, ne l'est pas au même degré pour ses antécédents. Son premier titre de renom littéraire est venu d'un ouvrage où la doctrine de l'union indissoluble de l'Église et de l'État est préconisée avec ardeur. En condamnant, avec une vivacité égale, en dernier lieu, « l'Établissement » irlandais, M. Gladstone n'a-t-il pas peut-être un peu trop répudié, non point l'écrit inspiré par le premier feu d'une jeunesse inexpérimentée, mais les vingt années durant lesquelles il a défendu au pouvoir, sans le plus léger effort pour l'atténuer, l'abus même qu'il vient de s'épuiser à flétrir comme le plus monstrueux des griefs

publics et la cause suffisante de toutes les désaffections irlandaises? Nous avons pleinement reconnu tout ce que cette question présentait d'avantages comme cri de ralliement, mais elle est malheureusement de celles qu'il est bien plus facile d'invoquer que de résoudre. Ce n'est point ici le lieu d'examiner les graves difficultés que présente sa solution et les discordes que chacun prévoit dès que le partage d'une pareille dépouille opime ne pourra plus être ajourné. S'il est donné à M. Gladstone, comme chacun doit le désirer, de faire disparaître définitivement cette question du domaine de la controverse politique et religieuse, ce ne sera pas là le moindre des services qu'il aura rendus à son pays.

Nous avons constaté, nous l'espérons du moins, le caractère réel des dernières élections anglaises, essentiellement conservatrices dans l'acception générale du terme, même au milieu de ce triomphe inouï du parti libéral modéré. Quel est, en définitive, le mandat unique que donne à M. Gladstone le pays surexcité par la fièvre électorale? La judicieuse réforme d'un abus local et depuis longtemps universellement condamné en principe. Comment expliquer cette modération exquise de la part des classes nombreuses appelées par le *household-suffrage* à ce premier exercice du droit le plus périlleux? Citons d'abord, sur ce point même, quelques belles paroles de lord Stanley et de M. Disraeli.

Dans l'admirable discours de lord Stanley à ses commettants de King's-Lynn, nous trouvons le passage suivant, présageant merveilleusement le résultat qui s'est révélé depuis :

« Je ne puis prévoir précisément ce que sera la composition de la nouvelle Chambre des communes.... mais je crois pouvoir affirmer que, dans le nouveau parlement, les doctrines extrêmes et révolutionnaires ne trouveront pas beaucoup de sectateurs. Je crois qu'en ce qui concerne leur position sociale et leurs tendances générales, les membres de la nouvelle Chambre des communes présenteront des affinités fort rapprochées avec leurs devanciers. Et si l'assemblée prochaine montre un peu plus d'activité que celles du passé, les questions ne manquent point sur lesquelles cette ardeur pourra se reporter sans péril et même avec profit. Je ne puis apercevoir chez nos nouveaux commettants le moindre sentiment d'hostilité de classe contre les riches. Il y a plus. Le principal inconvénient du nouvel arrangement me semble qu'en augmentant les dépenses électorales, il tend à constituer une sorte de monopole pratique en faveur des candidats les plus opulents. Je ne puis, dis-je, entrevoir chez nos nouveaux électeurs aucun sentiment ardent ou exclusif de sympathie de caste (*class-sympathy*). A vrai dire, le seul parti extrême que je rencontre, et il est peu considérable, se compose d'une petite

coterie d'hommes de lettres ingénieux qui se sont façonné un ouvrier idéal, et qui sont maintenant tout déconcertés en découvrant que l'échantillon véritable, le nouveau commettant britannique tel qu'il apparaît dans la vie réelle, est quelque chose qui diffère essentiellement du produit de leur imagination. »

M. Disraeli, à son tour, s'exprimait ainsi devant ses commettants du Buckinghamshire.

« Je dis, (et je l'avance sans la moindre allusion au conflit de partis qui a lieu en ce moment), ce que nous avons vu de la portion déjà connue des élections est de nature à venger complétement le peuple anglais de tant d'accusations portées contre lui, et de tant d'alarmes chimériques répandues sur son compte durant les débats sur la grande mesure dont je parlais à l'instant. Je n'en éprouve pas le moindre doute, quelle que soit l'opinion générale du parlement prochain, il sera, dans tous les cas, un parlement sage, patriotique et qui saura remplir tous ses devoirs envers le pays. (*Vifs applaudissements.*) Pourquoi le peuple anglais a-t-il exercé ainsi, pourquoi exerce-t-il encore ainsi son droit de suffrage ? C'est parce que le peuple anglais est fier du pays auquel il appartient, de sa monarchie qui, bien que limitée, est une monarchie réelle, de ses parlements et de ses lois. Il est fier surtout de l'administration des lois dans ce pays, qu'il croit être singulièrement parfaite et pure. Il est fier de cette liberté personnelle dont l'Anglais jouit et qui n'est, au même degré, le partage du citoyen d'aucun autre pays. Il est fier des hauts faits de ses ancêtres et des exploits héroïques de ceux qui l'ont précédé. Il est fier d'appartenir à une patrie antique et renommée, et c'est sous la responsabilité collective de ces divers sentiments qu'il exercera le suffrage tel qu'il lui a été attribué par la grande mesure de l'an passé. »

Peut-être paraîtrons-nous bien téméraires en nous prononçant à la suite d'autorités pareilles et surtout en cherchant à les compléter. Il faut le rappeler pourtant, les deux hommes d'État anglais prêchaient des convertis, tandis que nous nous adressons sans doute à plus d'un incrédule sur le caractère et la valeur réelle des institutions anglaises. Essayons donc de consigner, brièvement et simplement, le fond de notre pensée.

De même que chacun, plus ou moins, parle, écrit, dessine ou fait de la musique, chacun plus ou moins s'occupe de politique et règle à sa façon le sort des États. Mais plus, dans chacune de ces branches de l'intelligence ou de la capacité humaine, on dépasse les limites d'une connaissance purement superficielle, plus on arrive à comprendre les signes extérieurs et les conditions réelles de l'excellence. Pour une portion notable du public, l'*Énéide* n'est qu'un

livre, le *Spasme de Sicile* un tableau, la symphonie en *ut* de Beethoven une mélodie, *Macbeth* un drame comme un autre. Plaçons un groupe ou un auditoire de cinquante personnes, choisies au hasard, en présence de la toile de Raphaël ou de la pièce de Shakespeare, qu'il s'y rencontre un peintre, un auteur dramatique consciencieux, ce seront eux, sans aucun doute, qui, chacun dans sa sphère, sera le plus passionnément frappé d'admiration. Plus on essaye d'écrire, plus on demeure confondu devant la supériorité incommensurable de Virgile; plus on étudie la composition, plus on s'incline devant le grand maître allemand. Quelles facultés et quel puissant exercice de ces facultés! Mais il faut une expérience assez approfondie, assez cruelle même, des difficultés à surmonter et des conditions essentielles du succès pour bien comprendre comment la position suprême est conquise et gardée. Le chef-d'œuvre est là : l'appréciation dépend de la capacité du spectateur. C'est avec des dispositions analogues qu'il faut se livrer à l'étude des grandes institutions du peuple anglais. Ce peuple, si peu doué pour les arts et pour tout ce qui contribue le plus aux agréments et au charme de la vie sociale, si arriéré encore, il faut bien le reconnaître, en fait d'administration et de législation civile, a reçu du ciel, comme don principal, celui de pourvoir sensément et sagement à ses destinées politiques. C'est bien à lui que l'on pourrait adresser de nouveau la célèbre invocation du poëte romain à ses concitoyens :

« Excudent alii spirantia mollius æra..... »

Que d'autres fassent respirer l'airain et sourire le marbre! C'est à lui qu'est échue la paisible domination des peuples : *hæ tibi erunt artes*. Être bien et sagement gouverné, souci médiocre pour tant d'autres, c'est sa pensée principale. Sa préoccupation séculaire a été d'adapter ses pratiques aux sages théories, ses théories aux sages pratiques : pour lui tout le reste est secondaire.

Dans cette vue, l'Anglais est essentiellement monarchique dans l'intérêt de la liberté qui lui est nécessaire, comme de l'ordre qui lui est indispensable. Chacun connaît la belle épitaphe de l'un de nos plus illustres hommes d'État, M. Casimir Périer, tracée, si nos souvenirs ne nous trompent point, par M. Royer-Collard lui-même : *Sub libertate leges, pro libertate regem fortiter voluit*. C'est la devise même du peuple anglais. Aussi ne néglige-t-il rien pour donner à la couronne l'éclat convenable, l'autorité requise pour son action constitutionnelle; et s'il limite sévèrement ses prérogatives, c'est avec la célèbre formule où l'hommage semble le disputer au paradoxe : « Le souverain ne peut mal faire; » immunité si grande qu'elle appelle

nécessairement son correctif. Que de facétieuses critiques ont été lancées parmi nous contre ce symbole ! Peut-être quelques-uns des plaisants commencent-ils à voir aujourd'hui où conduit les peuples la formule contraire de la responsabilité sans partage, de l'autorité monarchique. Gouvernée comme l'Angleterre veut l'être, non par un seul pouvoir, mais par trois, ce n'est pas sur un seul que, de temps immémorial, sa sollicitude s'est concentrée. Le prestige et le fonctionnement efficace des deux autres ne sont point l'objet d'une moindre attention de sa part, et c'est pour cela qu'elle attache tant d'importance à leur composition. Il est toujours facile de convoquer une assemblée. Il l'est moins de constituer un pouvoir de l'État devant lequel une nation fière et indépendante puisse à toute heure s'incliner avec un respect sincère.

Arrêtons-nous un instant, sans parti pris à l'avance, devant ce second problème : comment et sur quels principes sera instituée l'assemblée qui formera le second pouvoir de la monarchie tempérée. Dérivera-t-elle, comme celle dont nous parlerons tout à l'heure, de l'élection populaire? Mais alors ces deux corps feront double emploi et leur conflit sera aussi stérile que leur accord. Procédera-t-elle directement de la faveur royale? Mais ici, encore, deux graves objections se présentent. Quel appui sérieux peut prêter à la couronne un corps qui a pour toute autorité celle qu'elle lui confère? Un personnel qui doit tout au souverain aura-t-il jamais, sans violer des convenances fort respectables, l'indépendance nécessaire à son égard? Ne sera-t-il point toujours en présence d'un dilemme moral inextricable? Nous avons entendu, dans l'ardeur d'une de nos luttes électorales, s'élever un cri redoutable contre les approbateurs salariés. La considération publique s'attacherait-elle davantage à des ingrats salariés? Où d'ailleurs la couronne rencontrera-t-elle un personnel convenable et suffisant? Combien chaque génération produit-elle de ces illustrations de premier ordre qui confèrent à une assemblée, dans la proportion voulue, l'autorité et l'éclat? Et, parmi celles-ci, les ambitions les plus ardentes et les mieux justifiées opteront toujours pour l'assemblée la plus populaire. Quoi qu'on souhaite ou quoi qu'on fasse, les choix de la couronne, si tout doit dépendre d'elle, ne tarderont point à atteindre la couche des médiocrités subalternes, des dévouements excessifs, des vanités puériles. C'est pour s'être bien pénétrée de ces vérités que l'Angleterre à toujours fortement voulu un patriciat héréditaire qui, par le prestige combiné des traditions historiques, d'une origine indépendante, d'immenses possessions territoriales ou mobilières et d'influences locales inébranlables, fût l'élément principal et permanent du second pouvoir de l'État. Elle s'est peu souciée du plaisant sarcasme de Franklin : « Des législateurs

héréditaires! Donnez-moi plutôt des menuisiers héréditaires! » Elle est convaincue que la Chambre des lords produira toujours son contingent suffisant de capacités brillantes, prêtes à lutter, contre tout venant, dans la rude arène de la politique. Mais quand même elle serait frappée, sous ce rapport, d'une stérilité accidentelle, le pays n'en trouverait pas moins dans cette précieuse institution la plus sage des conseillères, une pépinière incomparable d'hommes d'État, la récompense gratuite mais justement appréciée des services publics les plus signalés. Nous nous souvenons de l'avoir entendu dire à l'illustre maréchal Soult lui-même, ce qui l'a le plus frappé dans la vieille cathédrale de Westminster, au moment solennel du couronnement de la reine actuelle, c'est l'aspect de la Chambre des pairs. Le glorieux fils de ses œuvres avait raison: Le monde ne contient rien de plus digne d'un légitime respect, et c'est là le profond sentiment de l'Angleterre, qui ne tient pas moins à sa pairie que Rome elle-même ne tenait à son « assemblée de rois. »

Voilà donc le second pouvoir de l'État fortement constitué. Quels principes et quels soucis présideront à la formation du troisième? Ici encore, dès l'abord, la même difficulté et la même solution se rencontrent. Pas plus que la faveur royale, la faveur populaire ne peut investir ses créatures de facultés et d'attributs qu'elles n'ont point. Sur quel personnel se portera le choix national sans risquer de s'égarer? — Un certain nombre d'illustrations exceptionnelles, éclatantes, se présenteront, s'imposeront même à première vue; mais quelle en sera la proportion, même dans les générations les plus favorisées? Si nous évaluons à dix, à quinze le nombre de ces notabilités de premier ordre, à cinquante, à soixante le chiffre des orateurs qu'une chambre quelconque puisse écouter avec profit ou tolérer avec patience, nous aurons atteint sans doute et même dépassé la limite extrême. Ajoutons un chiffre correspondant pour représenter les services distingués, les connaissances spéciales, les capacités moins brillantes, bien qu'éprouvées et reconnues. Où trouver les cinq cents autres membres jugés nécessaires pour compléter le corps vraiment gouvernant? Pour remplir ce vide, l'Angleterre s'est toujours adressée, encore, franchement, obstinément, à son élite sociale. Voltaire fait quelque part sa profession de foi monarchique, à peu près dans ces termes: « Servir pour servir, j'aime encore mieux servir un lion qui, après tout, est d'assez bonne maison, que trois cents rats de mon espèce et qui ne valent pas mieux que moi. » S'il parle en sa qualité personnelle, Voltaire est trop modeste. La longue série des générations humaines n'a point encore produit trois cents « rats » pareils et qui fussent dignes, au moins par l'intelligence, de siéger à titre égal auprès de lui. Une assemblée ainsi

constituée risquerait peut-être, comme un régiment composé de maréchaux de France, de manquer un peu de cohésion et de discipline, mais elle ne manquerait assurément pas de splendeur. Mais Voltaire parle ici en sa qualité de premier venu, et c'est pour parer à son objection que l'Angleterre tient à ce que le « rat » parlementaire ne soit pas absolument un « rat » comme un autre. Si, pour elle, l'égalité civile est le premier des droits, l'égalité sociale n'est qu'un rêve funeste ou un coupable mensonge. Elle sait les attributs auxquels s'attache, à tort ou à raison, et peut-être plus à raison qu'à tort, la considération du dehors. Elle sait ce que recherche dans un parti, pour sa fille chérie, le père de famille même le plus réfléchi et le plus judicieux. Elle sait quel est le but ordinaire, providentiel, de l'activité humaine, ce que chaque génération successive, depuis Juvénal et longtemps avant lui, s'épuise à rechercher et à acquérir. Sans dire absolument avec le grand censeur : *Quærenda pecunia primum; post nummos virtus*, elle arrive à préférer de beaucoup, dans le choix général de ses représentants, les fortunes faites aux fortunes à faire. Se trompe-t-elle autant qu'on l'a souvent dit? Dans tous les cas, elle tient obstinément à son erreur; et, sauf les exceptions brillantes que nous avons signalées plus haut, sauf d'autres exceptions, toujours assez nombreuses, auxquelles elle est forcée de se résigner, elle veut que son délégué pénètre dans l'assemblée populaire et en sorte investi d'une importance personnelle qu'il n'emprunte à aucune fonction officielle, encore moins à l'assemblée où il siége, mais qu'il lui confère, au contraire, pour sa part proportionnelle. Nourri dans ces traditions, qu'il a pour ainsi dire sucées avec le lait maternel, l'ancien commettant anglais n'a jamais compris que le premier venu pût être convenablement membre de la Chambre des communes, pas plus que membre de la pairie, ou membre de la famille royale. Et, sous ce rapport, les commettants nouveaux ont plutôt exagéré, comme nous l'avons vu, dans leurs choix récents, les scrupules et les précautions de leurs aînés, qu'ils ne s'en sont départis. Nous n'aborderons point ici la redoutable question de savoir si l'exercice du suffrage électoral doit être, pour les membres d'une société moderne, un droit ou une délégation confidentielle, « *a right or a trust*, » selon les termes mêmes de la controverse séculaire qui se livre chez nos voisins. Jusqu'ici, c'est la théorie du « trust » qui prévaut décidément dans leur régime. Ils ne confondent point le droit universel d'être bien gouverné avec le droit pour chacun de participer lui-même au gouvernement. Le navire est trop considérable, la cargaison trop précieuse, l'horizon trop souvent chargé de sinistres présages, pour que la navigation puisse être confiée à un équipage choisi au hasard.

C'est bien le moins à leurs yeux que, pour une tâche pareille, quelques preuves ou quelques présomptions d'aptitude soient produites. Ici encore ils ont leur mot spécial : *qualify*, témoigner des qualités nécessaires. En acceptant le *household-suffrage*, elle n'a point entendu abaisser le niveau intellectuel et moral de son corps électoral. Elle a cru que le moment était venu, grâce au progrès constant de l'éducation politique, où ce niveau avait été atteint et même dépassé par des classes exclues jusqu'alors de cette participation indirecte, mais importante au gouvernement du pays. L'expérience prouve qu'elle ne s'est pas trompée. Quand le moment sera venu où ces mêmes lumières pourront être censées avoir pénétré partout, elle concédera le suffrage universel. Ces précautions paraîtront bien minutieuses, bien puériles peut-être à ceux qui, voyant une autorité monarchique en mesure de faire appel, chaque jour, à une force militaire écrasante, se résignent à ses volontés plus ou moins déguisées, jusqu'au jour où une explosion de l'indignation ou de l'inconstance populaire viendra tout emporter. De pareils tempéraments ne sont pas du goût de la race anglo-saxonne et lui paraissent l'enfance de l'art en matière de gouvernement. Mais elle veut aussi être gouvernée, et c'est pour cela qu'elle apporte tant de soins et de prévoyance à constituer des pouvoirs souverains qui puisent leur irrésistible ascendant dans la considération comme dans la confiance incessante du pays : *Volentes per populos dat jura.*

Résumons, par quelques chiffres, notre exposé sommaire du résultat des dernières élections. La Chambre des communes actuelle compte 230 membres nouveaux, dont une vingtaine avait déjà siégé dans des parlements antérieurs au dernier. L'Angleterre et le pays de Galles en ont envoyé 179, l'Écosse 20, l'Irlande 29. L'élection générale précédente avait donné 170 nouveaux venus ; mais, si l'on attribue le changement, dans la proportion d'un quart environ, aux conséquences inévitables de la distribution nouvelle des siéges, *redistribution measure*, le renouvellement du personnel dépasse à peine la moyenne. — Par la réforme de 1868, 53 siéges, partagés à peu près également entre les libéraux et les conservateurs, avaient été « défranchisés. » — D'autre part, 25 nouveaux avaient été attribués aux villes, *Boroughs and Universities*, et 28 aux comtés. — Dans les 25 premiers, les libéraux en ont emporté 21, les conservateurs 4 seulement. Dans les 28, au contraire, alloués aux comtés, les conservateurs en occupent 20, et les libéraux 8. — A voir maintenant l'ensemble des choix électoraux dans les bourgs, l'Angleterre et le pays de Galles nomment 212 libéraux contre 95 conservateurs ; l'Écosse, 28 membres, tous libéraux ; — l'Irlande, 28 libéraux contre

13 conservateurs; — dans les comtés, l'Angleterre 131 conservateurs contre 56 libéraux; l'Écosse, 24 libéraux contre 7 conservateurs; l'Irlande, 38 libéraux contre 26 conservateurs. Complétement défaits partout ailleurs, ces derniers ont donc une majorité nette de 75 voix dans les comtés d'Angleterre ; et, à ne considérer que cette seule portion du Royaume-Uni, de beaucoup la plus importante par la richesse, les lumières et la population, la majorité de leurs adversaires descend à 40 voix environ.

Nous avons cité comme un des faits les plus remarquables des élections anglaises en général, et notamment des dernières, l'absence de toute pression, de toute ingérence administrative, directe ou indirecte. M. Gladstone, alors chef de l'opposition, livrant tant d'assauts désespérés à ses infidèles commettants du Lancashire, n'est pas plus absolument dépourvu de tout appui gouvernemental que ne l'est son rival, encore alors en pleine possession du pouvoir. Suivons un instant, comme étude, comme type, peut-être même comme modèle du genre, la courte et sobre campagne électorale du premier ministre déchu. C'est là, comme nous l'avons vu, le seul appel qu'il adressera au jugement de ses compatriotes dans cette crise suprême de son existence politique. Depuis la fin de la session parlementaire, aucune parole publique n'était émanée de lui. Les censures, les critiques, plus ou moins plaisantes, n'avaient point été épargnées sur cette réticence imposée, disait-on, par les embarras personnels de sa position en présence de la question du jour, l'avenir de cette Église condamnée par lui-même, en d'autres temps, dans ces termes si souvent reproduits depuis d'*alien church*, Église étrangère. Il attendra l'approche même des élections pour solliciter brièvement, des électeurs du comté de Buckingham, le renouvellement de son mandat. Et à cette occasion, en sa qualité de simple membre de la Chambre des communes, il fera un exposé sommaire de la politique du gouvernement auquel il préside. A la fin de ce résumé, après avoir attribué la liberté spirituelle dont jouit l'Angleterre et son entière sécurité dans cette liberté à ses institutions religieuses, il dit : « Cette sécurité est maintenant en butte à des attaques diverses et sous des prétextes différents; mais, au milieu de la discorde et de l'activité de plus d'une faction, se révèle le suprême dessein d'un redoutable pouvoir. Le philosophe peut se flatter qu'il avance la cause d'un progrès éclairé ; le sectaire s'inspire de l'espoir qu'il contribue à la ruine de tel système ecclésiastique. Ce sont là de passagers efforts, de vaines et fugitives aspirations. Le triomphe final, si l'Église d'Angleterre succombe, sera pour cette puissance qui tend à substituer la suprématie d'un prince étranger à l'autorité de notre souveraine, pour cette puissance contre laquelle toute la tradition, tout le

savoir, toute la discipline, toute l'organisation de notre Église n'ont pu jusqu'ici maintenir la lutte qu'avec l'appui d'une nation dévouée et résolue. »

Assurément, ce n'est point dans les pages de cette revue que le cri de guerre de la frénésie protestante trop connu chez nos voisins (*no-popery cry*) peut trouver des sectateurs. Chaque fois que, par les nécessités de sa situation personnelle ou politique, M. Disraeli sera forcé d'y faire appel, nous ne pourrons voir en lui qu'un adversaire déclaré. Mais habitués, nous l'espérons du moins, à juger avec toute l'impartialité dont nous sommes capables les actes, les paroles et surtout le talent de nos adversaires, nous reconnaissons volontiers tout ce que cette invocation des sentiments les plus intimes et les plus tenaces chez ses compatriotes avait, les circonstances étant données, d'habile et d'efficace. Nous ne chercherons pas à scruter jusqu'à quel point M. Disraeli ressent toutes les inquiétudes qu'il a cherché, dans l'émotion du conflit, à ranimer autour de lui; mais assurément, pour nos lecteurs catholiques, l'hommage ainsi rendu aux principes et aux convictions qu'il attaque sera curieux à constater.

Cette circulaire importante lancée, l'oracle rentre dans un silence d'autant plus remarquable qu'il est en contraste frappant avec les épanchements intarissables de son rival. Peut-être même s'y serait-il retranché jusqu'au moment même du conflit si la solennité annuelle de l'installation du lord-maire n'était intervenue. A cette occasion, l'usage prescrit absolument au premier ministre un discours d'un certain apparat. La circonstance est délicate. Le résultat de la lutte prochaine n'est douteux pour personne, et surtout pour les journaux de l'opposition. Comment y faire allusion sans témoigner une confiance déplacée ou un funeste découragement ? — Un exposé sommaire de la conduite générale des affaires, sous son administration, fournit à M. Disraeli l'occasion de faire un éloge mérité de la capacité administrative déployée par ses principaux collègues. Mais la circonstance exige un ton plus enjoué et il termine ainsi : « J'ai cru entendre un rire assez général quand j'ai fait allusion, tout à l'heure, à la possibilité, je dirai volontiers la probabilité que, l'an prochain, je sois encore appelé à répondre au toast ministériel. (*Rires et applaudissements.*) En jugeant avec quelque exactitude la situation générale du pays, j'ai peut-être apprécié d'une façon trop favorable celle du gouvernement. Je ne le dissimule point, toutefois, j'ai confiance que la nation, dans l'exercice du nouveau suffrage, arrivera à une conclusion juste et équitable..... Vous n'aurez point oublié, mylord maire, que, depuis six mois, les prophéties les plus assurées ne nous font point défaut; mais, l'événement survenu, il n'a pas tou-

jours été facile de les faire concorder avec les faits accomplis. Je n'ai jamais cru, pour ma part, et mes collègues ne l'ont point pensé davantage, que nous hâterions une solution plus favorable du grand problème dont il s'agit en annonçant d'avance un résultat quelconque. Nos adversaires, il est vrai, ont déjà tout conclu..... Mais il me semble, mylord maire, avoir lu quelque part que des hordes indisciplinées ont souvent pour pratique de proclamer et de célébrer à l'avance leur triomphe par des mugissements horribles, des sons effroyables, le bruit des cymbales, le battement des tambours, les cris et les contorsions des peuplades barbares. Cependant, tout ceci dûment accompli, il est advenu plus d'une fois que la victoire n'a point été pour eux, mais pour ceux qui sont demeurés calmes et maîtres d'eux-mêmes, qui, silencieux et immobiles, ont les armes de précision, les fusils perfectionnés, les fusées et les canons Armstrong. L'heure de la bataille approche. Le grand combat sera livré sous peu. On a dit que les ministres de Sa Majesté n'ont point de politique. Elle est pourtant bien simple, c'est de maintenir la constitution de leur pays. (*Vifs applaudissements.*) »

Une occasion plus importante ne tardera point à s'offrir, mais déjà la lutte est engagée et le signalé triomphe du parti libéral dans les bourgs ne permet plus de doute sur le résultat collectif. On sait que l'usage prescrit absolument aux candidats parlementaires de se présenter *coram populo* à leurs commettants, le jour de la « nomination, » qui n'est pas celui de l'élection même, à moins que le scrutin (*poll*) ne soit pas demandé. Les *hustings* classiques ne sont que de grossiers tréteaux, élevés sur la rue ou sur la place publique de façon à permettre, à rendre même obligatoire le contact le plus intime avec l'élément populaire. Il serait superflu de rappeler à quelles scènes souvent grotesques, souvent aussi très-périlleuses pour les principaux intéressés, a donné lieu la « nomination » des candidats dans des moments de vive effervescence ou de lutte acharnée. Quelquefois, si la ville possède un bâtiment très-spacieux, la cérémonie peut s'accomplir à l'abri des intempéries atmosphériques, mais toujours sous la condition expresse que le vrai public sera admis sans réserve. C'est dans une salle pareille, à Aylesbury, que M. Disraeli, premier ministre d'Angleterre, se présentera aux suffrages et aux interrogations de ses compatriotes pressés en foule et sans distinction autour de lui.

Nous ne songeons nullement ici à établir un parallèle quelconque, sous le rapport de la puissance oratoire, entre les hommes d'État anglais de notre génération et ceux de la grande école du dernier siècle. Ce n'est point, d'ailleurs, à ceux-ci que la palme serait facilement enlevée dans une comparaison semblable. Où retrouver au-

jourd'hui la majestueuse autorité de M. Pitt, la véhémente dialectique de M. Fox, l'invective passionnée de Sheridan, l'incomparable déclamation de Burke? Le feu qui embrasait alors l'Europe éclatait dans chacune de leurs paroles, mais les temps sont changés et, avec eux, les goûts et les mœurs. S'il est vrai, comme l'a dit M. Pitt lui-même, que l'éloquence est dans l'auditoire, opinion paradoxale beaucoup plus vraie et plus profonde qu'on ne le dirait à première vue, quelle assemblée de nos jours pourrait fournir l'ardente inspiration de la période révolutionnaire? Mais si l'Angleterre ne demande pas plus aujourd'hui un Pitt à son parlement qu'un Nelson à sa marine, les premiers sont toujours les premiers et jamais on ne s'en convainct davantage qu'en les voyant, au terme d'une lutte électorale, condamnés à rajeunir par leur talent des questions flétries, épuisées, desséchées par la discussion universelle. Il faut le rappeler, d'ailleurs, ce ne sont point les circonstances européennes seules qui sont changées. Sans parler du changement intervenu dans la composition de la Chambre des communes qui, tout en maintenant merveilleusement son niveau intellectuel et social, ne l'a sans doute point élevé depuis les jours de Chatham, l'orateur parlementaire d'aujourd'hui s'adresse à un auditoire d'un tout autre ordre. Quand les orateurs de la génération passée avaient persuadé ou dominé l'assemblée, leur tâche était accomplie; le public apprenait le vote sans être à peine instruit du débat. Aujourd'hui, grâce au mille échos d'une presse infatigable, chaque parole parlementaire retentit sur-le-champ dans le pays tout entier, c'est lui surtout qu'elle doit capter. Aussi faut-il qu'elle soit toujours à la portée de l'intelligence populaire sans manquer son effet sur le goût plus raffiné du mandataire accrédité. Naturellement sobre, réfléchie et saturée depuis longtemps de vaines et stériles déclamations, la nation anglaise ne constitue point un auditoire très-facile à émouvoir. Aimant toujours mieux être convaincue qu'entraînée, elle est plus près de s'insurger contre les grands efforts oratoires qu'à y céder. Cette parole simple, grave, pondérée, mais un peu familière, à qui nos voisins donnent le sens de *colloquial* est le style à peu près de rigueur; les élans, les mouvements plus soutenus ne sont point interdits, mais souvent une raillerie fine et enjouée est d'un effet plus sûr et plus général. C'est sous l'empire de ces considérations impérieuses qu'il est équitable de juger les orateurs modernes de l'Angleterre auxquels on a souvent reproché, non sans raison, de ne point atteindre à la perfection académique autant que les grands maîtres de nos belles journées parlementaires. La critique opposée ne manque pas, bien entendu, en Angleterre. « Vos « orateurs sont admirables, nous disait autrefois un juge compé-

tent, mais ils sont toujours montés sur des échasses, *always on stilts*.

C'est donc à Aylesbury, devant ces mêmes électeurs du comté de Buckingham qui le choisissaient, il y a plus de vingt ans, pour leur représentant, sans autre illustration que son renom litéraire, sans fortune personnelle, sans parentés influentes, sans partisans encore, que M. Disraeli, devenu premier ministre par la seule force de son talent et de son caractère, viendra réclamer le renouvellement de son mandat. On verra qu'il n'a point oublié tout ce qu'il doit à leur inflexible dévouement.

« Il s'est écoulé quelque temps, dit-il en commençant, depuis que nous nous sommes rencontrés, et bien des choses se sont passées dans l'intervalle. Je vois devant moi plusieurs gentlemen qui n'étaient point électeurs pour le comté de Buckingham quand j'ai, pour la dernière fois, eu le plaisir de me trouver parmi vous. Sans entrer ici dans aucune controverse sur le mérite de la grande mesure qui leur a conféré le droit électoral, je crois pouvoir les féliciter d'en être à la fin investis et aussi me féliciter moi-même d'avoir pu quelque peu contribuer à le leur assurer. Dans les observations qui viennent de précéder celles que je compte vous soumettre, quelque allusion a déjà été faite aux antécédents de cette question de la réforme parlementaire. Pour ma part, je le rappellerai aussi, quand nous avons eu à la prendre en considération, elle avait déjà occupé l'attention du Parlement, troublé le pays, jeté la perplexité dans le sein de plusieurs gouvernements successifs, durant une longue série d'années. Aussi, la conviction s'était-elle répandue partout qu'il était temps, si l'on y touchait de nouveau, d'arriver à une solution définitive. En ce qui concerne ce comté, le cens électoral, vous le savez, a été considérablement réduit, et des classes entières ont été appelées à jouir d'un droit tout nouveau pour elles. Toutefois, je crois la modification ainsi intervenue essentiellement conservatrice, en employant le terme, non point dans une acception de parti, mais dans un sens national. (*Applaudissements.*) Quant aux villes (*borough-franchise*), — et ici la controverse a été plus vive, — vous vous souvenez sans doute que les divers projets présentés avant le nôtre au Parlement avaient tous pour objet une faible réduction de l'ancien cens. Mais il était devenu évident que la cause de l'insuccès constant de toutes ces combinaisons était que ni l'un ni l'autre des grands partis de l'État n'éprouvait aucune confiance réelle dans leur efficacité comme solution du problème. Pour ma part, je dois le dire, elles me semblaient destinées à ouvrir toute une ère d'agitations interminables. Prenant pour point de départ notre cens de 10 livres sterling, chiffre jadis si familier à tous, aujourd'hui à peu près oublié, le parti

libéral, voulant s'assurer les bonnes grâces de la portion importante de la nation qui ne possédait point encore le droit électoral, avait résolu de suivre une ligne bien prudente et de proposer une réduction à 8 livres sterling. Il espérait ainsi ranimer sa propre popularité et satisfaire le vœu public. Il était bien évident, toutefois, qu'à mesure que le même parti perdrait de nouveau sa popularité, et que l'exigence publique se reproduirait, il deviendrait nécessaire de faire un pas de plus, de proposer une réduction à 6 livres sterling, et ainsi de suite. Durant de longues années donc, et pendant une génération entière, et peut-être davantage, nous nous serions trouvés constamment en présence de la question entre toutes la plus importante et la plus délicate, celle de la distribution du pouvoir dans l'État. Et cette question, notez-le bien, n'eût point été reproduite à des époques éloignées quand la nécessité publique l'aurait exigé, mais serait devenue la monnaie courante de la politique des partis et le principe d'agitations et de perplexités incessantes. (*Applaudissements.*) On nous a reproché de nous être opposés à une mesure de réforme très-restreinte et d'avoir fait prévaloir une mesure très-large ; mais ce n'est point là un reproche pour nous, c'est notre mérite principal. Nous avons combattu la mesure restreinte, parce qu'à nos yeux elle n'offrait aucune conclusion réelle, et parce que si le pays demandait, en effet, une solution, c'était une solution permanente. (*Applaudissements.*) Sans entrer, quant à présent, dans aucune controverse sur les mérites de la réforme nouvelle, permettez-moi de vous demander si, dans ce que nous voyons en ce moment, au milieu même d'une élection générale, il s'est rien passé qui justifie, à un degré quelconque, les alarmes des grands chefs libéraux quant à la conduite de ceux qui ont été investis, par cet acte, du droit de franchise. Avez-vous vu aucune de ces catastrophes effroyables prédites par M. Lowe? (*Rires et bruyants applaudissements.*) »

Voyons maintenant l'habile premier ministre aux prises, non plus avec ses éminents rivaux parlementaires, mais avec l'interrupteur anonyme qui fait rarement défaut autour des *hustings :*

— Est-ce que le *residuum* de M. Bright s'est montré aussi dangereux qu'il a semblé le croire? (*Rires et applaudissements.*)

Une voix. — Quand cela ?

— Qu'est-ce que vous dites?

La même voix. — Je dis quand cela, quand cela?

— Quand cela? Mais une personne qui prend une part aussi ostensible que vous aux affaires de l'État devrait le savoir. (*Applaudissements. — Cris de bravos, et rires.*) — Avant de vous lancer dans les affaires publiques avec autant d'ardeur que vous le faites en ce

moment, vous devriez connaître à fond les principaux incidents de la vie de nos hommes publics, ainsi que leurs paroles les plus mémorables. (*Rires et applaudissements.*) — Je ne suis pas venu ici pour faire votre éducation. (*Rires bruyants et applaudissements prolongés.*)

Nos lecteurs n'auront sans doute pas oublié la célèbre expression tant critiquée de M. Disraeli sur l'éducation de son parti, et ils comprendront comment cette spirituelle saillie a tant amusé l'auditoire, comme elle fera le lendemain le bonheur du pays tout entier. La nation anglaise sait ce qui advient du repos intérieur des peuples et, bientôt, de leur liberté même, quand la politique se fait à coup de couteaux. Aussi, rien ne la charme autant, nous l'avons déjà rappelé, que la bonne humeur, l'enjouement, et cette raillerie piquante, inoffensive, qui provoque un rire de pure gaieté auquel celui qui en est l'objet peut participer plus que personne. Sous ce rapport, lord Derby a été rarement surpassé. C'était là aussi le grand mérite oratoire de lord Palmerston, sa qualité dominante, inépuisable, dans les débats parlementaires, mais qui lui faisait si tristement défaut dès qu'il rentrait dans la controverse diplomatique. Elle a été possédée et cultivée, à des degrés différents, par la plupart de ces émules qui savent à quel point, dans la vie politique anglaise, il est essentiel d'être beau joueur et d'éviter, avant tout, la déclamation stérile et les colères intempestives. Que de souvenirs se pressent sous notre plume d'heureuses réparties, de saillies brillantes, de piquantes inspirations, de leçons courtoisement données et reçues et dont l'effet était d'autant plus grand qu'il était moins prémédité. Nul, sous ce rapport, n'a surpassé M. Canning ; mais chez lui, surtout vers son déclin, le sarcasme était trop souvent amer et blessant. Une franche gaieté, une bonhomie habilement simulée tempérait habituellement celui de lord Palmerston dans ses conflits parlementaires. Un jour, entre autres, sur les affaires de Grèce, attaqué avec apparat par un très-jeune membre fraîchement revenu de cette terre classique... des mécomptes et des mauvais comptes, il commence sa courte réponse en ces termes : « J'avais cru jusqu'ici qu'il était bon et profitable pour les jeunes gens de notre pays de voyager sur le continent. Je commence à croire qu'il vaudrait mieux qu'ils restassent chez eux. » Le rire universel de l'assemblée lui donna gain de cause immédiat. Nous avons vu de même sir Robert Peel, alors chef de l'opposition, tirer, par quelque plaisante hyperbole, un si grand parti de l'optimisme trop emphatique d'un membre ministériel, au milieu d'une crise commerciale, que le malheureux orateur fut invité, dès le surlendemain, par ses commettants à se démettre de son mandat. L'altier M. Pitt, lui-même, ne dédaignait pas toujours ce moyen.

Citons un trait de lui comme exemple. Au moment où l'invasion française semblait imminente, retiré des affaires, il consacrait toute son énergie à organiser autour de sa résidence de Walmer-Castle, tous les moyens de résistance locale. Les gros fermiers et les bons bourgeois du comté de Kent ne demandaient pas mieux que de se mesurer avec l'ennemi, dès qu'il serait effectivement débarqué, mais ils éprouvaient toute l'horreur britannique pour une existence militaire oiseuse et prolongée. Ils s'étaient bien formés en compagnies de volontaires, mais le service ne devait être exigible pour eux que dans des conditions extrêmes et sévèrement restreintes. Ils avaient soumis à M. Pitt des minutes où se trouvaient ainsi consignées et limitées leurs belliqueuses dispositions. A chaque instant se rencontrait la restriction stéréotypée : « si ce n'est en cas d'invasion. » La députation vit le grand patriote sourire et ajouter quelques mots au crayon en face de la stipulation que « jamais ils ne seraient envoyés hors d'Angleterre. » Il avait reproduit le refrain : « si ce n'est en cas d'invasion. »

Revenons à M. Disraeli en présence de ses commettants.

« Je ne suis pas venu ici, reprend-il, pour faire votre éducation. (*Rires et bravos prolongés.*) Je viens remercier les électeurs du comté de Buckingham, pour le grand honneur dont ils m'ont comblé en cette occasion et, avec leur permission, — si c'est bien là leur désir, si c'est bien le désir des deux côtés, et pas autrement, — de soumettre quelques observations sur les affaires publiques. (*Applaudissements.*) Je crois, en effet, que je n'accomplirais point mes devoirs envers mes commettants, surtout dans la position que j'occupe en ce moment, si je me bornais ici à leur exprimer ma simple reconnaissance. C'est donc par respect pour vous et non point pour imposer en aucune façon à l'assemblée présente l'expression de mes propres sentiments, que je me permettrai de les présenter ici avec quelque développement. »

Nous avons déjà reproduit les réflexions et les pronostics de M. Disraeli sur l'usage que le corps électoral renouvelé fera de son droit de suffrage. Nous ne le suivrons pas dans le résumé qu'il présente de la conduite des affaires sous son administration, mais ses observations sur l'état présent de l'Irlande méritent bien un instant d'attention et d'examen. Si jamais question a été épuisée, rebattue, usée jusqu'à la corde, c'est bien la question irlandaise. En l'abordant, qui ne serait tenté de répéter le cri de désespoir du jeune poëte : *Omnia jam vulgata !* Toutefois M. Disraeli trouve moyen de la rajeunir par quelques remarques où, sous une forme familière et un peu épigrammatique, se révèlent les vérités les plus profondes et les plus salutaires :

« A cette occasion, messieurs, je vous demanderai aussi la per-

mission, et j'espère pouvoir le faire sans blesser les sentiments intimes de qui que ce soit, de faire une observation ou deux au sujet de l'Irlande (*Applaudissements*), parce que cette question occupe vivement l'attention publique en ce moment et me semble avoir donné lieu à plus d'une conception erronée. Les loisirs du Parlement, vous ne l'avez point oublié, étaient pleinement absorbés par l'élaboration de plus d'une question urgente, sans parler même de la grande mesure de la réforme électorale, quand, tout à coup, le chef de l'opposition a présenté quelques résolutions des plus tranchées sur l'Église d'Irlande. Nul ne contestera, je le pense, le caractère éminemment décidé de ces résolutions qui ne sauraient être justifiées que par une nécessité immédiate et absolue ; et cette nécessité, disent leurs partisans, résulte de l'état actuel de l'Irlande. Un mot donc, messieurs, sur la condition présente de l'Irlande. Il y a vingt ans, j'en conviens, elle était déplorable. Alors, sur telle superficie proportionnelle, les habitants se pressaient en plus grand nombre que dans tout autre pays européen ou asiatique, sauf peut-être le seul empire chinois. Cette immense population tirait à peu près son unique subsistance d'une seule racine, d'un rendement précaire, et il serait difficile de concevoir tant de millions d'hommes placés dans une situation d'un dénûment chronique plus absolu. Mal nourris, ils étaient encore plus mal vêtus et leurs habitations auraient à peine convenu aux animaux d'un ordre inférieur. Faut-il s'étonner qu'un peuple, dans des conditions pareilles, ait été mécontent de sa destinée? Comment aurait-il pu en être satisfait? Tout lui manquait à la fois. Comment les Irlandais pouvaient-ils être fort dévoués aux institutions de leur pays et à sa forme de gouvernement, bien qu'assurément ces institutions ne fussent en aucune façon responsables de la condition économique où ils se trouvaient placés? .... Une puissance plus grande que celle des hommes a produit la plus salutaire des révolutions, révolution plus profonde, plus radicale dans ses résultats réels et pratiques qu'aucune des révolutions dont le monde entier ait été le théâtre... Depuis la famine résultant de la disette prolongée des pommes de terre, les progrès du bien-être et de la richesse publique en Irlande ont été plus rapides que ceux d'aucune autre nation. Un seul élément leur manque encore, l'introduction plus abondante du capital anglais ; mais comment soutiendra-t-on sérieusement que ce résultat si essentiel puisse être développé par les violentes mesures que nos adversaires ont subitement proposées? ... Je veux aborder la question en toute sincérité. Je reconnais pleinement qu'il se rencontre en Irlande un sentiment chronique de maladive désaffection ; mais peut-être trouverons-nous quelque explication, si nous regardons de plus près au caractère et à

la condition générale de la race elle-même. L'Irlandais est un être rempli d'imagination, habitant une île humide, resserrée de toutes parts dans un morne océan. (*Rires et applaudissements.*) Avec de prodigieux talents, il se voue à l'existence la plus monotone, et ne connaît que la seule culture de la terre. L'ennui est pour les hommes une des causes les plus efficaces du mécontentement. Placez l'Irlandais dans un pays dont les mœurs et le caractère soient différents, où la variété des occupations humaines soit la règle, vous trouverez en lui l'égal sinon le supérieur des hommes de toute autre origine.

« Est-ce maintenant la faute du gouvernement britannique si des occupations nombreuses et variées sont à peu près inconnues en Irlande? Je ne dissimulerai nullement ma pensée; c'est la faute des Irlandais eux-mêmes. S'ils menaient une existence propre à encourager la venue des immenses capitaux de l'Angleterre, tous leurs talents naturels pourraient être utilisés pour leur profit, au lieu de s'épuiser en pure perte. A la place de ces sentiments morbides qu'ils acquièrent par la seule monotonie de leur vie journalière et par la maladive contemplation d'un passé essentiellement légendaire, nous verrions chez eux des impressions et des conclusions fort différentes sur une foule de questions politiques... Mais cette situation, je le répète, ne fournit point la moindre excuse, bien au contraire, pour les remèdes violents, révolutionnaires presque, de nos adversaires, et qui n'auront assurément point pour effet de rassurer le capital anglais ou d'établir la concorde entre les protestants et les catholiques... »

Voyons, maintenant, en quels termes M. Disraeli fait pressentir ses prochains adieux au pouvoir, qui, trop évidemment, lui échappe. C'est la conclusion même de son discours.

« Si j'ai essayé, messieurs, d'effleurer quelques-unes de nos principales questions, j'ai pu le faire, je l'espère, sans causer une impression pénible à un seul de mes nombreux auditeurs. (*Applaudissements longtemps prolongés.*) J'ai parlé avec une franchise entière, selon mon ancien usage, en présence de mes commettants. Il ne me reste plus qu'à les remercier de m'avoir renommé ainsi, je ne sais si je compte exactement, mais je le crois, une neuvième fois pour les représenter dans le Parlement. J'ai toujours tenu à bien grand et bien insigne honneur de représenter mes compatriotes comme membre d'un comté anglais (*county member*); mais, quand un mandat pareil a été confié et renouvelé durant plus de vingt ans, il produit, je le dis sans la moindre affectation, un sentiment plus facile à éprouver qu'à exprimer. (*Vifs applaudissements.*) Je m'empresse de le reconnaître, la position officielle que j'occupe en

ce moment, et toutes celles qu'il m'a été donné de remplir, sont dues, dans l'origine et principalement, à la confiance que vous m'avez accordée. (*Vifs applaudissements.*) Je vous l'assure, au plus fort de mes luttes parlementaires, quel qu'en ait été le caractère, jamais je n'ai oublié le comté de Buckingham, jamais je n'ai oublié que, soit dans les jours prospères, soit dans l'adversité, je serais sûr de retrouver autour de cette plate-forme un auditoire sympathique et dévoué. (*Immenses applaudissements.*) Nul ne le sait mieux que moi, dans le cours d'une vie politique assez agitée et déjà, hélas! d'une assez longue durée, j'ai fait bien des choses que je regrette, j'ai dit bien des choses que je déplore; mais la carrière d'un homme public doit être jugée par son ensemble et par son caractère dominant. (*Vifs applaudissements.*) Quant à moi, je puis le dire en toute sincérité, j'ai toujours cherché à maintenir la grandeur de mon pays; je n'ai jamais eu une seule pensée d'un intérêt bas, sordide ou exclusivement personnel, et de toutes les récompenses, celle que j'ambitionne le plus, c'est l'estime et la sympathie de mes concitoyens, sous quelque bannière politique qu'ils puissent être rangés. (*Bravos et applaudissements prolongés.*) »

Peu de jours après, le résultat collectif des élections était pleinement constaté, et M. Disraeli portait à Windsor la démission du ministère conservateur.

Ces longues et intimes relations entre les commettants et leur mandataire, auxquelles M. Disraeli a fait ici allusion, présentent un des caractères distinctifs des mœurs politiques anglaises. Souvent elles sont héréditaires durant des générations nombreuses, et rien ne saurait égaler le soin affectueux avec lequel elles sont entretenues de part et d'autre. Quelquefois, aussi, elles sont interrompues ou brisées par des infidélités plus ou moins imprévues. Alors l'usage impose une séparation courtoise, sans amertume, où, sur le ton soit de la tristesse, soit de la gaieté, des adieux dignes et convenables sont échangés. Citons, en passant, un exemple de l'un et de l'autre genre.

Repoussé enfin, comme nous l'avons vu, par les suffrages de la ville de Sheffield, qu'il avait représentée dans une longue série de parlements, M. Roebuck, un des vétérans les plus diserts de l'école radicale, s'exprime ainsi: « Je dois mes plus sincères remercîments à tous ceux qui, durant la lutte récente, ont fait tant d'efforts dans mes intérêts... Tous, nous devons accepter la décision intervenue comme la fidèle expression de l'opinion actuelle de la majorité de vos électeurs; mais on ne saurait nous demander à tous d'en reconnaître la justice et la sagesse. Si le temps doit, ou non, confirmer ce décret, il appartient au temps

seul de décider. Pour moi, votre arrêt est final. Je suis trop vieux pour attendre les décisions du temps ; mais, j'en ai la pleine confiance, quand une calme réflexion viendra prendre la place de l'excitation et des préjugés actuels, la ville de Sheffield reconnaîtra qu'en moi elle a toujours eu un fidèle mandataire, et que mes services méritaient une appréciation différente. Je ne profère ni plainte ni accusation. L'avenir prononcera entre moi et votre nouveau corps électoral. »

Le spirituel M. Osborne comprend autrement ses adieux à la ville de Nottingham, dont le corps électoral, triplé par la loi nouvelle, reporte son dévouement sur les deux grandes influences conservatrices des environs : « Terminons, messieurs, cette lutte dans le même esprit qui n'a jamais cessé d'y présider, esprit de paix, de bienveillance et d'amitié réciproque. (*Vifs applaudissements.*) Les choses sont bien changées depuis lundi dernier. Alors, j'occupais la première place ; mais je suis accoutumé à ces vicissitudes. (*Rires.*) Vous avez tous lu que les premiers seront les derniers, et les derniers les premiers. (*Rires.*) Je remplis, pour le moment, l'emploi de *cad* (conducteur) de l'omnibus. (*Rires prolongés.*) Mais vous savez combien ses fonctions sont importantes : c'est lui qui est chargé de tout surveiller. (*Rires nouveaux.*) J'accepte cette position. A vrai dire, j'ai commencé à trembler dès que j'ai entrevu la formidable coalition formée contre moi... Je rends plein hommage à toutes les qualités de mes deux adversaires, sir Robert Clifton et le col. Wright. Vous ne sauriez être mieux représentés personnellement s'ils avaient d'autres opinions politiques. Mais si je n'aime pas les principes du col. Wright, il y a quelque chose chez lui que j'aime infiniment; j'aime sa femme. (*Rires bruyants et prolongés, pendant lesquels l'orateur prend les mains de madame Wright.*) Du moment où j'ai vu les deux plus belles, les deux meilleures, les deux plus séduisantes femmes du Royaume-Uni se précipiter dans ce conflit, j'ai écrit à ma femme : « Je suis flambé. » (*Rires et bravos.*) On parle de corruption électorale. Je vous accuse, madame Wright, d'avoir gagné des voix nombreuses par la magie de votre sourire. Je vous accuse, lady Clifton, d'avoir décidé le triomphe de votre mari par vos façons enchanteresses et votre main charitable. (*Applaudissements prolongés.*) Quoique défait, je succombe avec honneur, car je suis vaincu par deux femmes qui n'ont point leur égale... (*Nouveaux applaudissements.*) « Si je n'ai pas tout à fait découvert le *household-suffrage*, je suis un de ses premiers sectateurs, et me voilà, en conséquence, dans une bien charmante position: je ne suis pas le premier inventeur emporté par l'explosion de sa propre découverte. » (*Rires prolongés.*)

Ainsi, à Nottingham même, la ville des *roughs*, dont la population jouit de la même réputation d'aménité longtemps attribuée à la populace de certaines de nos villes, de belles et charmantes dames, fraîchement sorties de la lutte, n'ont pas craint d'aborder les inconvénients, les périls peut-être des *hustings*. Les annales électorales du Royaume-Uni offrent mille exemples d'un dévouement pareil, et, parmi les plus mémorables, la campagne de la belle duchesse de Devonshire auprès des électeurs de Westminster, dans les intérêts de M. Fox. Cette altière beauté, sans rivale alors dans la société de Londres, alla, dit la chronique, jusqu'à permettre à un électeur chancelant de l'embrasser pour décider son vote. Ce fut aussi dans une de ses courses qu'elle reçut le compliment qui, disait-elle, l'avait le plus flattée parmi tous ceux dont elle était obsédée. Un homme du peuple, la pipe à la main, l'ayant contemplée avec un peu trop d'attention, elle lui avait demandé fièrement comment il osait la dévisager ainsi. « Je pensais, belle dame, que vous me permettriez peut-être de rallumer ma pipe à vos yeux. »

Il ne faudrait point conclure, tant s'en faut, de quelques traits pareils, que les élections anglaises se font à l'eau de rose. Dans les dernières, les scènes d'une violence extrême n'ont point fait défaut. A Newport, notamment, une malheureuse femme a été tuée dans une charge de la troupe rendue nécessaire par les excès populaires. Mais, en fait de turbulence, c'est toujours l'Irlande qui fournit le plus religieusement sa quote-part. A Limerick, à Cork, à Drogheda, le tumulte est effroyable et coûte la vie à plus d'une victime. A Sligo, le capitaine King, magistrat fort respecté, est tué, au moment de voter, d'un coup de revolver, par un partisan fanatisé des libertés publiques. Toutefois ces incidents déplorables n'ont guère été plus nombreux que dans la plupart des élections précédentes, et M. Disraeli a pu dire en toute sincérité qu'ils ne s'étaient ni multipliés ni aggravés sous le régime nouveau. D'accord pour les prévenir et pour les empêcher, tous les partis acceptent ces conséquences à peu près inévitables d'un gouvernement profondément populaire, qui fournissent d'ailleurs leur saisissant et salutaire enseignement sur les inconvénients d'un forum permanent. Sans doute une puissante aristocratie, chaque jour plus opulente et plus éclairée, préside de temps immémorial aux destinées du pays et défend aujourd'hui les libertés publiques contre l'aveugle domination de la démocratie proprement dite, comme jadis elle les protégeait contre les envahissements de la couronne. Mais c'est du cœur même de la nation qu'elle tire cette délégation renouvelée sans cesse par un contact intime et familier. L'hostilité de classe, on ne saurait trop le répéter, est inconnue chez nos voisins. Leurs annales n'offrent aucune contre-partie des préten-

tions insensées, des folles résistances, des vengeances effroyables qui ont tant de fois attristé les nôtres. Nul, chez eux, n'imagine de gouverner dans l'intérêt d'une seule couche de l'édifice social, pas plus que, dans le corps humain, la tête ne se plaît à faire souffrir le pied ou la main. Nul ne songe, encore moins, à livrer le gouvernement à la classe qui serait évidemment la moins apte à l'exercer. Mais la saine théorie et la sage pratique sont défendues moins encore par le raisonnement abstrait que par le sentiment hiérarchique, qui est instinctif chez tous. Que d'esprits sagaces et réfléchis partagent chez nous ces convictions ! Que de fois le cri des âmes d'élite est-il répété tout bas, non moins franchement que par Horace lui-même ! Que de fois ne plaignons-nous point, avec le bon la Fontaine, les empires tombés dans l'erreur du serpent ! Mais de fâcheuses concessions envahissent de plus en plus, chez nous, le langage familier et habituel, tandis que l'Angleterre refuse encore résolûment son encens à l'idole qu'elle déteste et qu'elle méprise.

Nous avons parlé de l'aristocratie anglaise. Il est difficile de parler de l'Angleterre sans y faire quelque allusion. Autrefois les grands seigneurs — les grands, comme l'on disait plutôt — se présentaient à la curiosité populaire magnifiquement vêtus et décorés, avec une suite nombreuse de laquais et de familiers, étonnant et transportant comme eux la foule ébahie par la braverie de leur tenue et de leur équipage. Aujourd'hui, dans les pays libres, les personnages politiques apparaissent seuls et sans distinctions extérieures. Mais le prestige de leur mérite et de leur talent les environne d'un éclat plus resplendissant que l'or et les pierreries, et la longue série de leurs services publics les accompagne comme un cortége d'élite. Dans la bourgade la plus reculée, dans le plus humble village, la foule se précipite sur leurs pas, empressée de faire honneur à une illustration nationale et de distinguer les traits de celui dont elle connaît et chérit si bien le renom. Nul, parmi ses émules, ne reçoit et ne mérite cet hommage plus que lord Stanley ; nul n'est écouté avec plus de faveur par ses collègues de la Chambre des communes et par ses compatriotes au dehors. Fils d'un premier ministre, héritier d'un des plus grands noms et d'une des plus colossales fortunes du Royaume-Uni, recherché également par les deux partis, il ne saurait être soupçonné d'ambitionner les avantages matériels du pouvoir. Il n'a guère plus de goût pour les émotions du pur conflit parlementaire. Sa laborieuse jeunesse s'est consumée dans l'étude approfondie des problèmes sociaux et politiques les plus compliqués. Dans chaque département, il a étonné les hommes spéciaux par ses connaissances presque toujours supérieures aux leurs. S'il s'adresse à ses

compatriotes, ce n'est jamais pour capter leurs suffrages ou exploiter leur crédulité. C'est pour leur soumettre, sur chaque question qu'il envisage, les résultats de l'examen le plus assidu et le plus équitable dont l'intelligence ou la conscience humaines soient capables. Un défaut assez sensible dans l'articulation, mais qu'il surmonte chaque jour davantage, a entravé ses débuts. Les plaisants disaient : « C'est Démosthène, mais les cailloux dans la bouche. » Il les a retirés depuis. Jamais il n'est plus agréable ni plus profitable de l'écouter qu'au milieu du vain tumulte et de la grossière captation d'une élection générale, quand, au lieu des lueurs blafardes de l'esprit de parti, il fait éclater sur chaque point qu'il traite l'auguste lumière de la vérité. Les limites de cet article nous interdisent de trop multiplier les citations. Ceux de nos lecteurs qui veulent connaître un modèle accompli du genre d'éloquence qui trouve le plus de faveur aujourd'hui chez nos voisins, feront bien de lire le magnifique exposé de la politique extérieure et intérieure de son pays, fait par lord Stanley devant les électeurs de King's-Lynn, le 13 novembre dernier. A voir chaque problème politique et social ainsi posé, discuté, résolu, on éprouve le sentiment que nous avons tous éprouvé quand, vers l'aube d'une sombre matinée d'automne, nous avons vu le brouillard s'éclaircir, la brume se lever, les bois, les coteaux, l'horizon se dessiner peu à peu et le paysage se parer de ses plus riantes couleurs sous la lumière vivifiante du jour.

Nous avons retracé, avec toute la fidélité dont nous sommes capables, les résultats de la grande épreuve que vient de s'imposer l'Angleterre. Ces résultats ont peu surpris les observateurs attentifs et confondu les spectateurs superficiels. Que de fois n'avons-nous pas entendu annoncer l'inévitable naufrage de ces institutions surannées dès qu'elles seraient sérieusement battues par le souffle de la démocratie. Depuis Rousseau, écrivant quelque part, il y a un siècle, que les Anglais ne l'aimaient pas parce qu'il avait annoncé la révolution prochaine dont ils étaient menacés, que de sinistres prophéties et que de mécomptes pour les prophètes ! Un observateur impartial, mais plus compétent parce que, lui aussi, il a été élevé à la même dure et salutaire école, M. Reverdy Johnson, que nous avons déjà cité, apprécie autrement, de son point de vue républicain, les destinées de l'antique monarchie. S'adressant à ceux de ses compatriotes et à leurs affidés irlandais qui avaient espéré et exploité d'avance le désastre : « La chute de l'Angleterre ! s'est-il écrié dans un récent banquet. Quand l'Angleterre déclinera, eh bien ! alors le soleil tombera (*Why then the sun will fall*). » Les écluses ont été levées avec une témérité que l'on a pu croire excessive. Le flot populaire s'est

précipité en avant, Dieu sait avec quelle violence. Il arrive en bondissant au pied de la vieille citadelle, mais c'est pour s'entr'ouvrir avec respect et l'entourer comme d'une digue infranchissable. Spectacle étrange, presque incompréhensible pour ceux qui ont renié ou exagéré les leçons du génie tutélaire des nations et répudié leurs devoirs réels à son égard. Quand à Rome tel citoyen dégradé, après avoir trafiqué de sa liberté pour un vil pécule, en réclamait judiciairement le bénéfice, la loi le condamnait à la servitude dont il avait accepté le salaire, avec ce magnifique adage : *In pœnam contemptæ libertatis*. La race anglo-saxonne, des deux côtés de l'Atlantique, n'a reculé devant aucun des sacrifices, aucune des charges de la rude vie journalière d'un peuple libre. C'est bien le moins qu'elle en recueille aujourd'hui le fruit. Et si telle cigale parmi ses voisines, peu rassurée elle-même sur son lendemain, s'étonnait des trésors de sécurité que cette laborieuse fourmi de la liberté a pu amasser pour des époques critiques, n'est-elle point en droit de lui demander à son tour ce qu'elle a fait de son été ?

Comte de Jarnac.

homme et surtout aux rois il était entièrement dépourvu [1]. » Le commencement de ce portrait fait comprendre la faveur dont jouit Juan de Mena, et la reconnaissance que lui inspira cette faveur l'empêcha de voir ou d'avouer les défauts signalés dans son protecteur par Fernan Perez de Guzman. Notre poëte exerçait dans sa ville natale les fonctions municipales de regidor, qui étaient réparties entre vingt-quatre gentilshommes, *los veinticuatro caballeros regidores de Córdoba*, lorsqu'il obtint l'emploi de secrétaire des lettres latines (*secretario de cartas latinas*) et de chroniqueur ou historiographe du roi, charge qui le mit en relations continuelles et pour ainsi dire familières avec don Juan II et son illustre connétable, don Alvaro de Luna. Au moment où Mena s'attira ainsi la bienveillance du souverain et de son puissant favori, il n'avait encore produit aucune œuvre capitale. Alors l'école provençale, morte depuis longtemps dans le pays où elle était née, mais rajeunie en Espagne par un notable mélange d'influence italienne, était en grand honneur dans la Péninsule et principalement à la cour de Juan II, où Mena s'acquit bientôt une grande renommée. On prétendait que le poëte de Cordoue s'abandonnait tellement à l'inspiration qu'il oubliait toutes les vulgarités de la vie et arrivait à une véritable extase. Il faut avouer pourtant que celles de ses poésies qui paraissent appartenir à cette phase de sa carrière ne se distinguent pas beaucoup des œuvres de ses nombreux rivaux. Il règne une incroyable monotonie d'exagération dans tous ces chants composés sur des amours quelquefois imaginaires et d'après certaines règles établies par l'usage. Au sentiment qui faisait défaut, on tâchait de suppléer par la recherche des pensées, par les subtilités de l'esprit et la hardiesse des comparaisons. D'abord, pour peindre la toute-puissance de la femme on avait emprunté au vasselage féodal ses formes et son langage : la dame aimée était une suzeraine ou était dans un amoureux servage. Bientôt ce ne fut plus assez, on fit de la femme une divinité, de l'amour une religion, dans laquelle on transporta hardiment les emblèmes, les mystères, les expressions du catholicisme. Diego de Valera écrivit sous une inspiration érotique les *Psaumes de la pénitence* et des litanies où il substitua aux noms des saints les noms d'illustres amants. Suero de Ribera parodia toutes les phases du saint sacrifice dans sa *Messe d'amour* [2]. Sous ce même titre, Carlos de Guevara composa une œuvre qui n'a pas été publiée, mais que contient le *Cancionero* de Pedro Guillen (de Segovia) et qui, en profanations, dépasse tout ce qui se peut imaginer. Juan Rodriguez del Padroa, qui mourut dans

[1] *Generationes y semblanças*, p. 373.
[2] Publiées par Ochoa à la suite des *Œuvres de Santillana*, p. 387.

un couvent, est l'auteur des *Dix commandements de l'amour*, des *Sept joies de l'amour* [1]. L'amour avait ses martyrs dont la mort, comme celle de Macias, était racontée avec un singulier mysticisme. Le mot passion, pris dans le sens mondain que nous lui donnons encore, est sans doute un vestige des audacieux sacriléges que se permit alors la poésie [2]. C'était, je le crois, moins de la Provence que de l'Italie que venait l'exemple de ces étranges licences. Dante avait employé des hyperboles que sa foi aurait dû lui interdire. Parlant d'une femme, et cette femme n'était point Béatrix, il avait dit : « Comme l'ange qui par sa nature habite les cieux, devient heureux par la seule contemplation de Dieu, ainsi moi, créature humaine, en contemplant la figure de la femme qui possède mon cœur, je pourrai ici-bas être heureux [3]. »

Dante avait dit encore, dans une des *Canzoni* de la *Vita nuova* : « Un ange appelle l'esprit divin et dit : « Sire, dans le monde on voit une « merveille dont la beauté procède d'une âme qui resplendit jus- « qu'ici ; le ciel, à qui il ne manque rien que de la posséder, la de- « mande à son seigneur, et chaque saint de crier : Merci [4]. »

On retrouve quelque chose de ces idées dans Juan de ena. Vouloir louer toutes les vertus de sa dame, ce serait prétendre compter les grains de sable de la mer, et Dieu ne veut pas qu'on puisse achever ce calcul. Toutes celles qui la voient, cette femme incomparable, voudraient lui ressembler, mais le poëte se demande si Dieu, malgré

1 Insérés dans le *Cancionero general*.

2 M. Mussafia a recueilli d'un manuscrit de Venise les vers suivants de Carvajal :

Paciencia, mi corazon,
Non quieras desesperar,
Que despues de la passion
Viene la resurreccion.

(*Ein Beitrag zur Bibliographie des Cancioneros aus der Marcus Bibliothek in Venedig*, von A. Mussafia, p. 119. Wien, 1867).

3 A guisa d'angel che di sua natura...
(*Rime*, p. 215.)

4 Angelo chiama il divino Intelletto...
(*Vita nuova*.)

On peut lire encore la canzone :

Io miro i crespi e gli biondi capegli,

où le ciel et les splendeurs qu'on y rêve fournissent au poëte des comparaisons et des pensées fort peu chastes. Cette canzone a d'ailleurs été attribuée aussi à Fario degli Uberti.

sa puissance, pourrait réussir à former un second être aussi parfait. Les anges se revêtent de blanc — on portait alors le deuil en blanc — pour témoigner leur douleur de n'être pas sur la terre où ils pourraient admirer ce prodige. Les beautés des siècles passés se félicitent d'avoir disparu du monde avant la venue de cette invincible rivale; les saints gémissent d'avoir trop tôt quitté les lieux où resplendit cette merveille. Dante a plusieurs fois exprimé les heureuses influences exercées par sa dame. Dans un délicieux sonnet, il a cherché à rendre les charmes de son salut. Mena paraît encore avoir reproduit quelques-unes de ces idées dans une chanson dont le refrain est que quiconque aperçoit celle qu'il aime ne peut s'égarer. Il serait injuste, du reste, de prétendre que les Italiens autorisèrent par leurs exemples tous les excès poétiques des troubadours castillans. Ceux-ci exagérèrent beaucoup les défauts de leurs modèles. Les anciens poëtes italiens sont simples en comparaison de Mena et de ses émules. Quelquefois, chez ces derniers, l'expression devient si maniérée que la pensée disparaît dans le cliquetis des mots. On trouve dans les chansons de Mena des vers tels que ceux-ci : « Si je pouvais pouvoir — de moi exiler l'exil, — mon plaisir par déplaisir — ne serait pas de fer féru. »

Si yo pudiera poder
Desterrar de mi destierro,
No fuera ferido á fierro
Mi placer del desplacer.

C'est à rappeler les belles phrases qui, dans les romans de chevalerie, enchantaient Don Quichotte : « La raison de l'injure sans raison que l'on fait à ma raison affaiblit tant ma raison que ce n'est pas sans raison que je me plains de votre beauté. »

Dans une autre chanson, Mena semble sur le point de rencontrer le trait du sonnet d'Oronte : « Mon espoir désespère. »

Mi esperar desespera.

Toutes ces exagérations ne sont pas rendues sans grâce et sans habileté rhythmique. La coupe d'une des chansons de Mena fait un peu souvenir d'un genre de stances affectionnées par l'école de Ronsard; une imitation donnera peut-être une idée de la grâce mignarde du début de ce morceau :

Vous brillez bien plus que la lune [1],
Et pas une

[1] Un de nos troubadours, peut-être connu de Mena, a comparé sa dame à la lune, ce que Blancastel lui reprochait dans les vers suivants :

Amics Guillen, lauzan etz mel difreus,
Qu'en luna ven del soleil resplandors,

Ne peut croire vous éclipser;
Lorsque vous vîntes dans ce monde,
Sans seconde
Le ciel a voulu vous laisser.
Dès le berceau, dès la jeunesse,
Grand renom avez mérité,
Tant la Fortune avec largesse
Vous prodigua dons de beauté.

Dame, vous avez été faite
Si parfaite,
Par Nature qui vous aimait,
Que vous fûtes, et sans modèle,
La plus belle
Des belles que sa main formait.
Des vertus qui serait la reine,
Madame, si vous n'étiez là?
Croyant chanter sa souveraine,
Pétrarque vous prophétisa.

—

Muy mas clara que la luna
Sola una
En el mundo vos nacistes,
Tan gentil que no uvistes
Ni tuvistes
Competidora ninguna.
Desde niñes en la cuna,
Cobrastes fama de beldad,
Con tanta graciositad
Que vos dotó la Fortuna.

Que asy vos organisó
Y formó
La composicion humana,
Que vos soys la mas lozana
Soberana
Que la Natura crió.
Quien sino vos mereció
De virtudes ser monarcha.
Quanto bien diré Petrarcha,
Por vos lo prophetizó.

Malheureusement il faut s'arrêter là. Mena, gêné par un rhythme difficile, obéit à la rime plus qu'à la raison quand ensuite, après

Donc, pos luna l'apellats, ven d'aillors
En lieis beutatz et enluminomens.
(Raynouard, *Choix de poésies originales des troubadours*, t. V, p. 106.)

« Ami Guillen, dans vos louanges vous êtes nul disant, parce qu'en la lune vient la clarté du soleil ; donc, puisque vous appelez votre dame lune, d'ailleurs lui vient l'éclat et la beauté. »

avoir dit que sa dame se distingue des autres femmes comme la rose des ronces, il ajoute : « comme le corbeau du héron et des pies, comme la brique de la pierre, comme le noir du blanc... » Une autre chanson de Mena mérite peut-être d'être rappelée. Il s'y adresse encore à une beauté sans pareille. Malheur à celui qui la contemple! Son visage, qu'il soit triste ou joyeux, n'exerce pas moins de pouvoir. La colère, qui ordinairement altère les traits, a dans sa dame un charme étrange; il l'a vue irritée, il l'a vue apaisée, et, dans quelque état qu'elle soit et n'importe ce qu'elle fasse, elle est ravissante. Comme l'étoile polaire brille plus qu'aucune autre étoile, elle resplendit entre toutes ses compagnes, elle est l'étoile polaire de la beauté.

Par sa douce voix seulement
Jadis séduisait la Syrène,
Mais tout en vous est si charmant
Que vous savez à tout moment,
En tout, nous enchanter sans peine :
Quand vous pleurez vous me charmez,
Vous me charmez par un sourire,
Vous me charmez quand vous dormez;
Absente vous me consumez
Autant que si je vous admire.

Si plus tôt eussiez vu le jour,
Cette beauté que l'on renomme
Vous eût fait la mère d'Amour,
Et c'est à vous que sans détour
On eût fait présent de la pomme;
Et si Pâris eût soupçonné
Que dans une époque meilleure
Être tel que vous serait né,
Pour que le prix vous fût donné
Il l'eût gardé jusqu'à cette heure.

—

Solamente con cantar
Diz que engaña la Sirena,
Mas yo no puedo pensar
Cual manera de engañar
A vos no vos venga buena :
Ca vos me engañais riendo,
Y engañaisme llorando,
Engañaisme vos dormiendo;
Y mas me matais no os viendo,
Que me penais en mirando.

Si ovieredes ya seido,
Fiziera razon humana,
Segun el gesto garrido,
Vos ser madre de Cupido

Y gozar de la manzana :
Pues si Paris conociera
Que tan fermosa señora,
Por nacer aun estuviera
Para vos sí lo supiera
La guardara fasta agora.

La pièce continue sur le même ton. La dame que chante Mena l'emporte sur toutes les femmes, comme la lune sur les étoiles. De même qu'il n'y a au monde qu'un phénix sur la terre, il n'y a qu'elle qui soit aussi admirablement douée. Sa présence rend absent l'esprit de ceux qui la contemplent. Ni savoir ni science ne peuvent lui résister. Toutefois elle n'est pas sans défaut : elle a tort de dédaigner l'amour du poëte qui, après d'autres hyperboles, termine ainsi ses stances :

Oh! pitié, je vous en conjure,
Pour tout l'amour qui me mina :
Si je succombe à ma blessure,
Ma dame, êtes-vous donc bien sûre
De ravoir un Juan de Mena [1]?

—

Yo vos suplico y vos ruego
Me libredes de esta pena :
Ca si muero en este fuego
No quizà fallareis luego
Cada dia un Juan de Mena.

N'y a-t-il pas dans ces derniers vers quelque chose qui rappelle le sentiment, d'ailleurs beaucoup plus vaniteux, sous l'inspiration duquel ont été écrits ceux-ci :

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise auprès du feu, devisant et filant,
Direz, chantant mes vers en vous esmerveillant :
Ronsard me célébrait au temps que j'estois belle.

Quelles furent les femmes chantées par Mena? On l'ignore; on a bien peu de détails sur le poëte, et l'on se priverait de quelques particularités si l'on devait s'interdire de citer le *Centon epistolario*, recueil de lettres attribuées à un médecin de don Juan II qui aurait porté

[1] Les poésies lyriques de Juan de Mena n'ont pas été réunies; on les trouve disséminées dans divers recueils : à la suite du *Labyrinthe*, dans le *Cancionero de Baena*, dans le *Cancionero general*, dans le *Cancionero de Lope de Estuniga*, dans le *Cancionero de Ixar*. On peut consulter, à ce sujet, de los Rios, au t. VI de son *Histoire de la littérature espagnole*, p. 537 ; les *Aditiones y notas* de la traduction espagnole de l'ouvrage de Ticknor, p. 562, 563, 566, 567, 570, et Ad. Mussafia, *Ein Beitrag zur Bibliographie der Cancioneros*, p. 91, 92, 125.

le nom de Fernan Gomez de Cibdareal[1]. L'authenticité du *Centon*, vaguement suspectée d'abord, a été attaquée avec vigueur par Ticknor, qui déclare le livre entier une ingénieuse supercherie[2]. Don José Amador de los Rios combat, au contraire, pour le *Centon*, et pense qu'à l'exception de la lettre relative à la mort de don Alvaro de Luna, ce recueil doit continuer à garder sa place parmi les plus intéressants documents du règne de Juan II[3]. Je l'avoue, les arguments de l'illustre auteur de l'*Histoire de la littérature espagnole* n'ont pas dissipé tous les doutes qu'ont fait naître en moi les observations de Ticknor. Le procès, toutefois, n'est pas jugé, et la fausseté du *Centon* n'est pas assez démontrée pour que je renonce à parcourir les lettres adressées à Juan de Mena. La correspondance de Cibdareal, les encouragements qu'il donne à son ami pour l'engager à écrire l'histoire du roi, les renseignements qu'il lui envoie en prévision de cette tâche, ont beaucoup contribué à faire croire que Juan de Mena fut l'auteur de la *Chronique de Juan II*, ou du moins d'une partie de ce livre, mais il paraît qu'il n'y eut aucune part. Selon Cibdareal, le poëte aurait cependant pris au sérieux son rôle d'historiographe, et rédigé, sur les événements de son temps et sous forme de commentaire, un livre resté inconnu. Dans une de ses lettres, Cibdareal dit à Mena : « Si vous vous chargiez de cette besogne, il y aurait profit pour vous et honneur pour le roi, car votre docte peine le rendrait illustre parmi tous ceux de sa race[4]. » Une autre fois Cibdareal écrit à son ami : « Le roi, qui espère par vous acquérir beaucoup de gloire, me charge de vous raconter[5]. » Dans une autre lettre, donnée par l'éditeur sous la date de 1430, le médecin, après avoir fait connaître au poëte l'intérêt que Juan II porte au *Labyrinthe*, ajoute : « Le seigneur roi sait que vous écrivez son histoire sous forme de commentaire et il en a grande satisfaction. Il serait aise d'en voir quelques chapitres, car il est aussi désireux de louanges que disposé aux difficiles entreprises[6]. » Plusieurs fois encore Cibdareal entretient Mena de ses œuvres, du plaisir qu'elles causent au roi, de ce qu'on en dit à la cour. Il le fait notamment dans une lettre, placée par l'éditeur du *Centon* sous la date de 1428, mais qui, suivant M. de los Rios, est de dix ans plus vieille[7].

[1] On peut lire une notice sur Cibdareal dans la *Historia bibliografica de la medecina española*, par Antonio Hernandez Morejon, t. I, p. 293 et suiv. Madrid, 1842.
[2] *History of spanisch literature*, t. III, p. 415.
[3] *Historia critica de la literatura española*, t. VI, p. 352.
[4] Lettre XXIII.
[5] Lettre LXIX.
[6] Lettre XLVII.
[7] M. de los Rios fonde son opinion sur ce que cette lettre contient des allusions

« Votre très-belle et très-érudite œuvre, dit Cibdareal, celle qui porte pour titre *le Second ordre de Mercure*, a charmé le roi, qui, par plaisir, l'emporte dans ses chasses et voyages, encore bien que quelques-uns fassent la guerre au passage où il est dit :

De parler du présent je suis peu désireux;
La vérité prescrit ce que défend la crainte[1].

Et ceux qui montrent le plus de satisfaction sur leurs visages sont ceux qui sont le plus piqués dans leurs cœurs. L'amiral me demanda, en présence du roi, quelle crainte vous empêchait de parler, et je lui répondis que les historiens et poëtes de l'antiquité se taisaient sur leur temps, non moins pour ne pas critiquer que pour ne pas flatter, et que la crainte de paraître adulateur vous fermait la bouche, car il ne saurait convenir d'être un flatteur empressé à un homme lettré comme vous et de votre mérite. Le roi a loué et répète souvent ces vers :

De bien des Entelles[2] nous faisons des Darès,
Et bien des fois aussi d'un Darès un Entelles[3];

« Mais le roi me charge de vous faire savoir que Sa Seigneurie trouve à reprendre à l'un de ces vers et pense qu'il serait mieux de dire :

De bien des Entelles nous faisons des Darès,
Et de bien des Dorès nous faisons des Entelles[4]. »

à des événements qui eurent lieu seulement en 1438. Je ferai remarquer que si nous renvoyons cette lettre, portant le numéro xx, à l'année 1438, il faut aussi contester la date de 1431 donnée à la lettre xlix. Dans la première il est parlé du second chant de *Labyrinthe*, et dans la seconde du troisième chant du même poëme; il faut donc que cette autre lettre soit postérieure à celle que M. de los Rios attribue à l'année 1438, et qui dans le recueil est sous la date de 1428

[1] Mas al presente hablar (no me cale)
Verdad lo permite, temor lo devieda.

La fin du premier vers manque dans la lettre de Cibdareal.

[2] Célèbre athlète qui avait renoncé aux luttes quand l'outrecuidance de Darès le détermina à accepter les défis de son jeune et insolent provocateur, dont il fut vainqueur.

[3] Que muchos Entelles fagamos ya Dares,
Y muchos tambien de Dares, Entelles.

[4] Que muchos Entelles fagamos ya Dares,
E muchos de Dares fagamos Entelles.

Voy. la lettre xx, p. 44. L'éditeur du *Centon* fait remarquer que dans *le Labyrinthe* on lit le second de ces vers avec la correction proposée par Juan II. Cela ne serait une preuve en faveur de l'authenticité du *Centon* que si l'on connaissait des manuscrits du *Labyrinthe* offrant la première rédaction.

Cibdareal engage ensuite son ami à communiquer ses vers à don Juan II et à profiter des critiques du roi. D'autres passages du *Centon* donnent à penser que Mena suivit ce conseil. Je n'ai pas une entière confiance dans le recueil de lettres de ce médecin si bien en cour, et dont — étrange oubli ! — le nom n'est cité par aucun des écrivains qui doivent être ses contemporains, mais la condescendance de Mena semble fort probable. De toutes manières, il pouvait y avoir pour le poëte intérêt à faire acte de déférence à l'égard d'un bon juge en poésie qui était à la fois un puissant protecteur. L'auteur et le courtisan trouvaient à cela leur avantage, et le sujet fidèle devait enfin y avoir satisfaction. Je l'ai dit, Juan de Mena, au milieu de toutes les trahisons, de toutes les trames qui affligèrent le règne de Juan II, ne cessa d'être dévoué à son maître, et, malgré trop d'adulations corrigées pourtant par des conseils qui sont presque des leçons, cette fixité me donne une bonne opinion de son caractère. On aime à voir le poëte toujours prêt à célébrer les faits qui étaient de nature à donner quelque satisfaction à son protecteur. Lorsque, en 1445, Juan II, après avoir eu la douleur de voir son fils don Enrique au nombre de ses ennemis, fut arraché à ceux-ci par l'alliance de ce fils repentant et de don Alvaro de Luna, et remporta à Olmedo une victoire signalée sur les factieux, Mena chanta les conséquences de cette glorieuse journée dans quelques vers que nous a conservés le *Cancionero de Baena*[1]. L'année suivante, la paix de Madrigal devint le sujet d'une nouvelle pièce qui n'est pas l'œuvre du poëte seul ; grand honneur pour lui ! don Juan II s'y fit son collaborateur ; chaque stance de Mena y est suivie d'une stance du roi écrite sur les mêmes rimes que la strophe précédente[2]. La paix de Valladolid, en 1449, excite de nouveau la verve de l'heureux courtisan[3], et, un peu plus tard, la blessure que le connétable reçut à Palenzuela fut encore pour Mena le motif de sept couplets qui ont été recueillis dans la belle *Chronique d'Alvaro de Luna*[4]. Je n'essaye pas de faire connaître tous ces morceaux, d'une valeur secondaire, du reste ; ils se refroidiraient singulièrement dans une traduction en prose, et je crois bien difficile de les rendre en vers avec une exactitude satisfaisante[5].

Ce n'était pas seulement avec les personnages les plus illustres de

[1] T. II. p. 158.
[2] Se trouve dans l'édition de 1534.
[3] *Cancionero de Baena*, t. II, p. 159.
[4] P. 251.
[5] C'est à tort qu'une pièce satirique intitulée *le Panadera*, et connue aussi sous le titre de *Mingo revulgo*, a été attribuée à Juan de Mena. Le roi auquel il y est fait allusion n'est pas don Juan II, mais son successeur don Enrique IV. (Voy. *Origienes del teatro español* de Moratin, p. 58, édit. Baudry.)

l'Espagne que Juan de Mena avait été mis en relation par la poésie. L'infant de Portugal, don Pedro[1], celui qui, suivant les traditions populaires, avait parcouru les sept parties du monde, fit dans un de ses voyages la connaissance de notre poëte, et, de retour à Lisbonne, lui adressa en castillan un poëme de 125 octaves, dans lequel il imita avec bonheur le style du *Labyrinthe* et qui a paru supérieur à la réponse qu'y fit Juan de Mena. Trait caractéristique de cette étrange époque : tandis que, d'un côté, le goût des lettres élevait notre poëte jusqu'à l'intimité des plus hautes classes, elle faisait monter jusqu'à lui Montoro le fripier, le poëte de bas étage qui ne craignait pas non plus d'adresser des vers au marquis de Santillana, et auquel le marquis s'empressait de répondre dans cette langue de gai savoir qui créait une sorte d'égalité entre tous ceux qui la parlaient.

Je viens de nommer un personnage pour qui Mena eut une constante affection : don Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillana. En dépit des divergences que les mobilités de la carrière politique du grand seigneur durent bien des fois créer entre lui et Mena, ce dernier ne cessa pas de témoigner au marquis son admiration et son attachement. Les œuvres de Santillana contiennent un échange d'énigmes dans l'envoi desquelles les louanges sont prodiguées de part et d'autre. Ces mêmes œuvres renferment aussi des couplets écrits en commun sur la fièvre quarte à laquelle devait succomber don Juan II, et, il faut bien en convenir, Trissotin a trouvé là un précurseur, et ce précurseur c'est Juan de Mena, s'écriant que la quartaine, que ce maudit mal ait à quitter le riche temple où elle a osé se loger[2]. Mais le témoignage le plus remarquable de l'amitié et du respect de Mena pour Santillana est un poëme de cinquante et une strophes qui reçut le nom singulier de *Calamicleos*, nom formé d'un mot latin et d'un mot grec, et signifiant quelque chose comme calamité et gloire. Ce poëme, connu enfin sous le titre plus intelligible de *la*

[1] Wolf, *Studien zur Geschichte des spanischen und portugiesischen Nationalliteratur*, p. 724. Les vers de l'infant portent ce titre : *Do infante dom Pedro, filho del rey dom Joam, em loor de Joam de Mena*. La réponse de ce poëte et une conclusion ou *remate* se trouvent dans le *Cancionero de Reisende*, Lisb., 1516, f° 72. Voy. Ticknor., *Hist. of sp. lit.*, t. I, p. 314.

[2] Fuera, fuera la quartana,
Fuera, fuera mal enxemplo,
Fuera de tan rico templo
Donde nuestro bien emana ;
Vaya fuera, que profana
Lo real e lo sagrado :
Quel rey de todos amado
Ya es sano, pues que sano.

Coronacion, *le Couronnement*, est une apothéose de Santillana. — On était au mois d'avril, c'est ce qu'indiquent deux strophes pleines des plus doctes périphrases — quand Juan de Mena se trouve égaré — que de poëtes se sont ainsi égarés en voulant suivre Dante — dans une forêt non moins obscure que celle de la *Divine Comédie*. Ce qui avait décidé Mena à se mettre en chemin, c'était le désir de voir le mont sacré que jadis Sapho était parvenu à gravir. Mais avant d'arriver au but de son voyage, Mena rencontra de nombreux obstacles. Encore de même que dans *la Divine Comédie*, des serpents, des monstres lui apparaissent. Il aperçoit une foule de personnages dont le supplice est sans espoir puisqu'ils ne peuvent plus mourir. Les vices, les crimes sont là comme personnifiés par ces malheureux. Sorti enfin de ces lieux effroyables, Mena parvient dans une délicieuse contrée et assiste aux préparatifs d'une grande fête : les Muses se disposent à couronner un poëte d'impérissables lauriers. Le voyageur s'adresse à celle d'entre elles qui semble exercer le plus d'autorité et apprend que cet honneur est destiné au marquis de Santillana. Son ami se trouble et croit d'abord que le savant et noble marquis est mort ; il l'a pourtant laissé en florissante santé sur les frontières dont la garde lui a été confiée par le roi. La Muse rassure Juan et lui répond que Santillana n'est pas mort, mais que son existence est double, qu'outre la vie corporelle qui doit avoir une fin, il jouit de la vie immortelle que donne la gloire et les vertus. Les Muses s'écrient ensuite qu'il peut se montrer, celui qui a vécu avec elles dans une constante et fidèle intimité. Aussitôt, le marquis paraît, elles le font asseoir sur un trône magnifique, et alors des bosquets environnants — qui signifient les sciences — sortent, plus brillantes que les étoiles, quatre belles vierges, lesquelles ne sont autres que les vertus cardinales. Elles entourent Santillana et posent sur son front la plus enviable de toutes les couronnes.

Tel est le sommaire de ce poëme que d'incessantes allusions à la fable, à l'histoire, de continuelles allégories et l'obscurité dont il était d'usage d'envelopper la pensée, rendent difficile à comprendre et presque impossible à traduire. Mena a joint au *Couronnement* un ample commentaire ; rien n'y manque : on y trouve un prologue, un exorde, et chaque strophe traîne à sa suite un cortége de notes destinées à l'exposition du sens littéral, du sens allégorique et du sens anagogique. On voit que le poëte a voulu imiter Dante même dans ses subtilités. C'est à son exemple qu'après avoir défini les trois styles, Mena déclare que son œuvre appartient tout à la fois au genre comique et au genre satyrique ; au premier, parce que son poëme débutant par des difficultés de diverses sortes, a cependant un heureux dénoûment ; au second, parce que les vices des méchants y

sont châtiés. Dans cette œuvre d'une lecture pénible, il y a de beaux vers, des strophes harmonieuses, de l'ampleur, des qualités qu'on trouvera plus abondamment encore dans *le Labyrinthe* et qui se révèlent aussi, mais d'une manière moins vive, dans le *Traité des vices et des vertus*.

Le *Traité des vices et des vertus* rappelle les *débats* qui eurent tant de vogue chez nos poëtes du nord de la France. Il est curieux de noter cette ressemblance, elle prouve que, malgré l'engouement produit par l'école provençale, la vieille influence si longtemps exercée par les trouvères sur l'Espagne n'avait pas encore disparu. Les œuvres de Boscan, celles de Castillejo, le *Romancero general*, offriraient au besoin d'autres traces de cette action si persistante dont j'ai recherché les causes ailleurs[1]. A une peinture des sept péchés capitaux succède la discussion que la Raison a d'abord avec la Volonté et ensuite avec l'Orgueil, l'Envie, la Luxure, la Gourmandise, la Colère, la Paresse et l'Avarice. En général, on a parlé de ce poëme assez dédaigneusement, comme on l'a fait souvent de beaucoup d'œuvres écrites sous une inspiration catholique. Je trouve pourtant, dans cette œuvre, plus d'un bon passage; je signalerai, entre autres, le portrait de l'Envie, celui de l'Avarice et les vives paroles par lesquelles la Raison apostrophe la Luxure, Juan de Mena laissa ce morceau inachevé. Frère Jéronimo d'Olivarès le compléta et le fit précéder d'une préface où il raconte que Juan de Mena lui était apparu, revenant du purgatoire, pour lui révéler la manière dont le poëme devait être terminé. Jéronimo se tira assez bien de la besogne qu'il s'était donnée. Gomez Manrique avait de son côté ajouté un certain nombre de belles stances à l'œuvre incomplète de Mena. Il est probable que le *Débat de la Raison contre la Volonté* est le titre que dans plusieurs manuscrits porte aussi le poëme dont il s'agit — c'est une des dernières productions de Mena. Tandis que les seigneurs se faisaient, pour expier les fautes de leur vie, ensevelir dans un froc de moine, les poëtes leurs contemporains cherchaient souvent à expier les erreurs de leur jeunesse en consacrant, quand arrivaient de plus pesantes années, leur talent à quelques pieux ouvrages[2]. Ce fut encore ce que fit notre Regnier, il commença un poëme sacré tout comme Mena avait entrepris son poëme sur les péchés capitaux. Ce dernier n'avait pourtant pas à expier des vers tels que ceux qu'écrivit souvent l'auteur du *Mauvais gîte* et devait espérer encore une longue vie. Il mourut, âgé seulement de quarante-cinq ans, d'une vive douleur de côté, si

[1] *Les Vieux auteurs castillans*, t. I, p. 85 et suiv., p. 110 et suiv.

[2] Fazio degli Uberti a aussi laissé des vers sur les péchés capitaux. *I Peccati mortali* ont été publiés à la suite des *Rime* de Cino da Pistoja. Florence, 1862.

l'on en croit Valerio Romera, et, d'après une autre version, des suites d'une chute qu'il fit de son mulet. Peut-être ne faut-il voir là qu'un bruit populaire fondé seulement sur les plaintes assez plaisantes que fit Mena d'un mulet à lui vendu par l'archiprêtre de Mojados. Sur ce sujet il écrivit une pièce de vers qui paraît avoir eu grand succès et dont il est deux fois parlé dans les lettres de Cibdareal.

Ce fut moins de deux ans après le roi son protecteur, en 1456, que mourut Juan de Mena. Le marquis de Santillana lui fit élever un tombeau somptueux à Torrelaguna. Il existait encore à l'époque où Mariana écrivait l'histoire de l'Espagne[1], mais depuis longtemps il a complétement disparu. De Juan de Mena, il reste un autre monument plus durable, ce sont les quelques feuilles de papier sur lesquelles il écrivit *le Labyrinthe*. Sans doute ce poëme ne saurait plus exciter l'admiration qu'il provoqua à son apparition, mais quatre siècles n'ont pu le recouvrir d'un complet oubli : Mena s'est attaché à deux poëtes de nature bien différente, et dont la fusion est une chose étrange dans son œuvre, et qu'il ne pouvait vouloir copier sans péril. Il a imité Lucain, je l'ai déjà dit, et il a aussi imité Dante. Au premier, il prend surtout le style, les pensées, les détails. La langue castillane gagne à cette influence une ampleur qu'elle n'avait pas eue jusque-là, elle se fortifie, elle apprend à se dérouler en octaves d'un ton vraiment élevé; mais, comme cela arrive toujours, les défauts du modèle sont exagérés par l'imitateur ; la recherche des idées, les antithèses, l'enflure des images, l'emphase des hyperboles sont plus fatigantes encore dans *le Labyrinthe* que dans *la Pharsale*. Et à côté, au milieu de ces vers trop grandioses, s'alignent, produisant de singuliers contrastes, d'autres vers qui par la simplicité, la platitude même de l'expression, sembleraient détachés de quelque vieille chronique rimée. L'idiome qu'employait Mena n'était pas assez formé pour que dans cette sorte de rivalité avec Lucain il n'y eût pas de nombreuses défaillances. Souvent les termes manquaient au poëte, il en cherchait alors dans toutes les langues étrangères mortes ou vivantes ; il en fabriquait ; de même que Ronsard, il aurait pu dire :

. . . . Je fis des mots nouveaux,
J'en condamnai d'anciens.

Ces difficultés de rendre ce qu'il voulait exprimer, les néologismes auxquels il recourait pour s'y aider, les inversions violentes qu'il faisait subir à la langue castillane, forcée, elle aussi, de *parler grec et latin*[2], ont souvent donné à ses vers une grande obscurité. Et cette

[1] T. II, p. 360. Madrid, 1780.
[2] M. de los Rios fait remarquer (t. VI, p. 107, note) que sans admettre qu'avant Juan de Mena il n'existât pas un langage poétique distinct de la prose, il faut recon-

obscurité, il s'est plu trop de fois à l'augmenter, non-seulement par la subtilité des pensées, mais par l'abus des souvenirs historiques, par la fréquence des allusions mythologiques. On regardait alors comme un mérite de n'être pas accessible au vulgaire ; il fallait que le lecteur se livrât à un certain travail pour entendre un poëte en renom, et il l'admirait en proportion de la peine qu'il avait eue à pénétrer ses intentions[1].

L'imitation de Lucain, tout en étant fatale sous quelques rapports à Juan de Mena, lui fut d'autres fois très-favorable. Celle de Dante semblera lui avoir été funeste, sans compensations, à celui qui ne verra l'influence de *la Divine Comédie* que dans l'ensemble, la charpente du *Labyrinthe.* Mais, si l'on veut descendre aux détails, on remarquera que, sans agir autant que Lucain sur le style de Mena, *la Divine Comédie* a cependant eu une action, et une action salutaire, sur ce style, justement parce que la simplicité de certaines comparaisons dantesques était faite pour atténuer l'influence dont *la Pharsale* présente de trop constants exemples. La magnifique comparaison qui se trouve au commencement de l'épisode du comte de Niebla — on le lira plus loin — ne serait pas indigne de Dante et a tout à fait son cachet. Il serait aisé de citer bien d'autres passages où l'on aperçoit un désir d'imitation quelquefois heureusement satisfait. Il faut pourtant reconnaître que dans Lucain Mena chercha surtout la manière de s'exprimer, et qu'à Dante il demanda principalement des matériaux pour la disposition générale de ses œuvres, ce qui fut fâcheux. Des croyances reçues de l'enfance aident le lecteur à comprendre le trajet que Dante fait à travers l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis. Le triple monde qu'il décrit, tout merveilleux qu'il est, a une apparence de réalité, de possibilité. On s'explique l'agencement des cercles par lesquels le poëte descend jusqu'au centre de la terre ; des sphères par lesquelles il s'élève jusqu'à Dieu. Quelque étrange que soit ce qu'il dépeint, nous croyons le voir, tant Dante sait employer avec bonheur des images qui, empruntées aux souvenirs de la terre servent, en nous rappelant des objets familiers, à nous faire comprendre la des-

naître que ce langage dut un nouveau caractère au poëte de Cordoue. Il créa un grand nombre de mots heureux qui donnèrent au style une noblesse inconnue jusque-là, mais il se servit aussi d'une trop grande quantité de mots entièrement latins dont l'emploi offre un désagréable aspect de pédantisme. Ce qui contribua le plus à donner une physionomie différente à la langue, ce fut l'usage des inversions, qui sont excessives dans *le Labyrinthe* et parfois disloquent complétement la phrase.

[1] Il en était encore ainsi du temps de Ronsard : « Il affectait de faire entrer tant d'érudition dans ses ouvrages que ses maîtresses mêmes avaient besoin d'un commentaire pour entendre les vers qu'il faisait pour elles. » (Goujet, *Bibl. française*, t. XII, p. 199.)

cription des choses inconnues. On l'a remarqué, M. Villemain, je crois, les discours que Dante prête aux esprits qu'il rencontre, ses émotions quand il les écoute, ses actes, ses gestes, ses paroles ont tant de naturel qu'on ne pense plus avoir à faire à une fiction ; comme l'homme de Ravenne, on est tenté de dire : « Voilà celui qui va aux enfers et en revient quand il lui plaît. » Il y a enfin dans *la Divine Comédie* cette vraisemblance relative qui est nécessaire à toutes les œuvres, même à celles où l'imagination se développe avec le plus de liberté.

Il n'en est pas ainsi dans le poëme de Juan de Mena. On s'y trouve dans un monde allégorique qu'on ne sait où placer et dont aucune croyance ne peut donner la notion. Il n'y a, à vrai dire, point de plan dans *le Labyrinthe*. On ne se rend pas compte de la manière dont sept immenses zones peuvent se trouver sous les trois roues de la fortune. Et quels sont les êtres qui habitent ces cercles? Dante a peuplé sa vision d'esprits, les uns subissant les peines dues à leurs crimes, les autres lavant leurs fautes dans l'expiation ou recevant les récompenses de leurs vertus. C'est conforme aux idées du christianisme sur nos destins. Mais que signifient ces espèces de simulacres de personnages morts, vivants ou à naître qu'a imaginés Juan de Mena? Ce ne sont pas même des ombres. Le défaut capital du *Labyrinthe* est la monotonie; rien pour ainsi dire ne varie la manière dont le poëte se trouve en rapport avec les vagues apparences des hommes dont il évoque les noms. Ah ! que nous sommes loin de Francesca, de Pia, d'Ugolin, de Serdello ! L'antiquité occupe trop de place dans l'œuvre de Mena, et l'on peut s'en étonner, car l'idée créatrice du poëme semble avoir été tout à la fois la glorification des héros de l'Espagne, la douleur que cause au poëte les maux de son pays, l'espoir d'y voir remédier par un roi sage et fort dans lequel don Juan II devait bien moins voir son portrait qu'un modèle qu'on lui proposait. C'est là qu'était la vraie, la grande, la féconde inspiration, et toutes les fois que Mena l'a rencontrée, il a été vraiment poëte.

C'est à don Juan II que Mena dédie son œuvre[1] dans laquelle il se propose de parler des évolutions si étranges et parfois si brusques de la fortune. Il veut à la fois perpétuer le souvenir d'actions héroïques qui, pour n'avoir pas été célébrées par la poésie, ne sont pas assez connues du vulgaire. Mais, pour créer une œuvre de quelque durée,

[1] Je me sers, pour l'analyse du *Labyrinthe*, de l'édition de 1534, portant ce titre : *Copilacion de todas las obras del famosissimo poeta Juan de Mena : convienc saber las* CCC *con otres* XXIIIJ *coplas y su glosa y la coronacion y la coplas de los Siete pecados mortales, con otras cartas y coplas y canciones suyas agora nuevamente añadidas y imprimidas*. MDXXXIV.

il a besoin du secours des muses, et il les invoque ainsi qu'Apollon. La fortune ne semble pas, comme les astres, soumise à une direction suprême ; cependant, quand on examine les événements dont les hommes sont les jouets, on reconnaît que ces événements sont aussi produits par une volonté toute-puissante ; mais ils rappellent les ondes de la mer que les vents poussent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Juan demande à la Fortune de l'introduire dans son palais afin que par lui-même il puisse se rendre compte de la manière dont elle préside à la vie des hommes. A peine a-t-il exprimé ce vœu que la déesse Bellone paraît dans un char attelé de dragons ; elle fait monter le poëte auprès d'elle et le conduit dans une vaste solitude où s'élève un immense édifice dont la muraille transparente permet de voir ce qui se passe à l'intérieur. Mena voudrait néanmoins pénétrer dans le palais même. Soudain il est entouré d'une nuée si obscure qu'il croit avoir perdu la vue ; dans sa terreur, il invoque l'assistance de Dieu, aussitôt le nuage se dissipe et il aperçoit devant lui une jeune fille plus belle que les plus ravissantes créatures dont la terre puisse s'enorgueillir, mais cette beauté surhumaine n'inspire que des pensées nobles et pures. Le poëte prie la vierge de lui apprendre d'où elle vient, quelle est sa mission et comment elle se nomme. La céleste apparition se fait connaître, elle est la divine Providence. Mena lui demande de le conduire dans le palais de la Fortune; la Providence y consent, le prend par la main et lui fait franchir une porte par laquelle se presse une foule telle que sans l'aide de sa conductrice il n'aurait pu avancer[1]. Parvenu au faîte du palais, le poëte plane sur tout l'univers et dans de nombreuses octaves dépeint le grand spectacle qui s'offre à ses yeux. C'est d'abord l'Asie qui attire son attention et dont il énumère les principales contrées ; il passe ensuite à l'Europe, à l'Afrique, aux mers, aux îles. Cette longue description qui est en dehors du sujet et qui dès le début du poëme a l'inconvénient de détourner l'attention de la donnée principale, ne manque pas, par moments, d'un certain éclat de style. Les vers sont fréquemment pompeux, mais la pensée est quelquefois faible. Juan de Mena ne trouve pas aisément le trait saillant qui désignerait le

[1] Ici se trouvent ces deux vers :

Que todos los que entran en esta gran casa
Han la salida dubdósa y no cierta.

Ils semblent une réminiscence de ceux-ci, qu'on lit au chant V de *l'Enfer* :

Guarda com' entri e di cui tu ti fida
Non t'inganni l'ampiezza dell' entrare.

mieux chacun des pays dont il parle. Il ne s'anime un peu qu'en parlant des contrées d'où les Goths se précipitèrent sur le reste de l'Europe. La France ne lui fournit qu'une strophe sans mouvement; sa mention de l'Italie se termine de la manière la plus plate. La Providence gourmande le poëte d'accorder tant d'attention à des choses propres à satisfaire seulement une vaine curiosité, et elle l'engage à regarder à sa droite. Il aperçoit alors trois immenses roues; deux sont immobiles, mais celle du milieu ne cesse de tourner, et il voit que de ces roues est tombée une énorme quantité de personnages portant chacun son nom écrit sur son front. Le poëte apprend de sa conductrice que ces noms représentent le passé, le présent et l'avenir. La première, qui est inactive, est celle du passé; la seconde, qui tourne rapidement, est celle du présent; la troisième, qui ne se meut pas encore, contient les fantômes des personnages qui devront paraître dans les siècles futurs et dont les têtes sont couvertes d'un voile noir.

La Providence engage Mena à la suivre près de la roue du passé et lui recommande, s'il parle un jour des hommes qu'il va rencontrer, de montrer la plus stricte impartialité, de ne se laisser influencer ni par l'amour de la patrie, ni par aucun autre sentiment. En s'approchant, Mena remarque que chaque roue est entourée de sept cercles soumis chacun à l'influence d'une planète. Le premier est régi par la Lune, le second par Mercure, le troisième par Vénus, le quatrième par Phébus, le cinquième par Mars, le sixième par Jupiter, le dernier par Saturne. La division du poëme a lieu d'après ces cercles et ces planètes. Il se compose donc de sept parties que l'auteur a nommées *ordres* (ordenes) et dont chacune emprunte son intitulé au nom de l'astre à l'action duquel elle est soumise. Les chasseurs intrépides, les époux fidèles, les amis de la chasteté sont sous l'influence de la Lune et peuplent le premier cercle. C'est là que Mena rencontre Hippolyte, Hercule, Pénélope, Hypermnestre, Lucrèce, la femme de Mausole. Mena s'étonne de voir ainsi confondus des êtres dont les inclinations furent si différentes, d'ardents chasseurs, des femmes tendrement éprises, des victimes de la pudeur, mais la Providence lui explique que ces êtres si dissemblables subissent les influences, fort dissemblables aussi, qu'exerce la même planète.

Quittant la roue du passé, Mena arrive à celle des temps modernes. Atropos, Lachésis et Clotho la mettent alternativement en mouvement. Là encore, la première zone est sous l'action de Diane et de la Lune. C'est dans cette roue qu'après avoir aperçu deux illustres princesses, la reine de Castille et la reine de Naples, le poëte remarque cette Marie Coronel, mariée suivant les uns à don Juan de la Cerda,

suivant une autre version à don Alonso de Guzman[1], et que rendit célèbre un atroce autant qu'héroïque suicide dont Mena a parlé en ces termes :

Un peu plus bas je vis, au milieu d'autres femmes,
Couronnant dignement le nom de Coronel,
La dame au chaste cœur qui, par un feu cruel,
Vainquit d'un autre feu les plus terribles flammes.

—

Por mas baxo vi otras enteras,
La muy casta dueña de manos crueles,
Digna corona de los Coroneles
Que quisó con fuego vencer sus hogueras.

Le poëte distingue encore d'autres femmes qui auraient mérité d'être rappelées, mais comme elles n'appartiennent pas à des rangs aussi élevés que celles dont il vient de citer les noms, il se dispose à terminer l'ordre de la Lune (*el orden de la Luna*) et s'adresse à Juan II auquel il prodigue les conseils. C'est lui qui par de bons exemples peut surtout faire prospérer les vertus chères à Diane ; il le peut en dotant l'Espagne de bonnes lois qui ne soient plus comme ces toiles d'araignées où se prennent de vils et faibles insectes et à travers lesquelles passent sans peine les animaux plus forts. Après cette comparaison empruntée à une pensée de Solon, Mena termine ce premier chant par la définition de la chasteté.

Le cercle de Saturne renferme ceux qui furent doués de sagesse, qui aidèrent à conclure des paix, qui délivrèrent leur pays. Là, le poëte célèbre Nestor, Priam, beaucoup d'hommes illustres de l'antiquité; puis il voit près d'eux d'autres personnages sur lesquels l'astre agit d'une manière fatale, ceux qui ne respectèrent pas la foi jurée, qui pour de l'or corrompirent les consciences ; dans ce lieu étaient les mauvais prélats qui rendirent vénales les choses saintes, là étaient encore les deux infâmes qui trahirent l'Espagne, don Opas et le comte Julian. En s'approchant de la roue des temps modernes, Mena voit

[1] Le même dont il est parlé un peu plus loin, et qui fut l'aïeul du comte de Niebla. Ce fut, dit-on, pendant qu'il était assiégé dans Tarifa que Maria Coronel se donna la mort. Remarquons que d'après plusieurs chroniqueurs Maria Coronel se trouvait dans Tarifa avec son mari, ce qui porterait un coup mortel à la tradition célébrée par Jean de Mena, tradition que le P. Mariana a toutefois rapportée (*de Rebus Hispaniæ*, p. 282. Toleti, 1592). Suivant une autre tradition, apprenant que don Pedro le Cruel voulait l'enlever d'un couvent où elle était retirée, Maria Coronel se lacéra le visage à coups d'épée, et ne parut devant le roi que comme un objet d'horreur. Montemayor, dans sa *Diana*, l. IV (p. 179 de l'édit. de Paris 1615), parle *de la grande Española doña Maria Coronel.*

avec épouvante qu'il serait impossible de compter tous ceux sur qui Saturne exerce un pouvoir fatal, il se tourne vers le roi pour l'engager à combattre l'odieuse avarice dont, en finissant ce second chant, il fait ainsi le portrait :

N'importe dans quel cœur l'avarice réside,
Sa présence corrompt vertus et qualités ;
Des désirs envieux et sans cesse excités
Lui font sur tout objet ouvrir sa gueule avide.
Un métal seul inspire et ses vœux et ses soins ;
Ce métal, c'est le dieu que l'avarice adore ;
De ce qu'elle possède elle manque non moins
Que de ces biens d'autrui qu'elle convoite encore.

—

Es avaricia do quiera que mora
Vicio que todos los bienes confunde,
De la ganancia do quier que se asconde,
Una solicita inquisidora,
Sirve metales, metales adora ;
De bienes agenos golosa garganta
Que de lo ganado sufre mengua tanta
Como de aquello que espera aun agora.

Toujours conduit par la Providence, Mena parvient au cercle de Vénus ; il y voit dans un livre à part ceux qui, durant le feu de la jeunesse, changèrent ce vice en sainte vertu par le sacrement du mariage. Au-dessus d'eux il aperçoit une énorme quantité de malheureux tombés dans des fautes telles qu'il ne sait comment parler de tant d'espèce et de formes du mal. Dans cette foule apparaissent Myrrha, Pasiphaé. Et toujours marchant, toujours regardant autour de lui, Mena finit par se trouver en face de ce Macias l'enamouré, redevable à une mort tragique d'une célébrité que lui eût refusée la médiocrité de ses poésies. Mena se sent troublé en présence de ce fidèle amant et en songeant qu'il appartient à sa nation. Macias, dans des vers élégiaques, rappelait le temps où les douleurs de l'amour faisaient sa joie et pleurait sur le jour où en aimant il termina sa vie [1].

En considérant toute cette foule en proie aux passions charnelles, le poëte s'étonne d'y compter tant d'hommes remarquables par leur prudence et leur savoir. La Providence lui répond que l'amour étant inspiré par la nature, ni science ni raisonnement ne peuvent en triompher, mais qu'il faut apprendre à le diriger dans les voies hon-

[1] Cette rencontre de Macias — sur laquelle je reviendrai en parlant de ce poëte — occupe de la *copla* 106 à la *copla* 109.

nêtes que Dieu a indiquées aux hommes. Avant de terminer ce troisième chant, Mena, suivant sa coutume, invoque le roi, son protecteur, le prie de poursuivre de justes rigueurs l'amour libidineux, de chercher à éteindre les feux coupables et de montrer aux hommes le chaste amour que permet la religion.

Une foule de saints, de docteurs, de philosophes, d'orateurs, de prophètes, d'astrologues, de poëtes, de savants, occupent le cercle de Phœbus. Là sont saint Jérome, saint Grégoire, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Zénon, Aristote, Platon, Socrate, Quintilien, Pythagore, les Sibylles, Démosthène, Cicéron, Homère, Virgile, Lucain. Après avoir rappelé tant d'hommes illustres, Mena s'adresse ainsi à sa ville natale :

O fleur de tout savoir et de chevalerie !
O Cordoue ! A ton fils accorde le pardon,
Si de grands écrivains exaltant le renom,
Il ne célèbre pas leur féconde patrie.
Tant de savants esprits, exemples merveilleux,
Il pourrait te vanter de les avoir fait naître ;
Lui-même t'appartient ; il craint les envieux
Qui de te louer trop l'accuseraient peut-être.

—

O flor de saber e de caballeria !
Cordoba ! Madre, tu hijo perdona,
Si en los cantares que agora pregona
No divulgare tu sabidaria.
De sabios valientes loar te podria,
Que fueren espejo muy maravilloso ;
Por ser de ti misma sere sospechoso,
Diran que los pinte mejor que devia.

Parmi les modernes, dans ce chant, Mena ne parle que du marquis de Villena. On sait qu'il était soupçonné de s'occuper de magie. Les bruits qui avaient été répandus à ce sujet amenèrent à sa mort la destruction de sa bibliothèque et de nombreux ouvrages laissés par lui. Cet *auto-da-fé* a été spirituellement raconté dans une lettre de Cibdareal[1]. S'il est vrai, comme le prétend Hernan Nuñez, le commentateur du *Labyrinthe*, que ce fut sur un ordre exprès de Juan II que furent brûlés les manuscrits de Villena, Mena ne se montre pas trop courtisan en déplorant ainsi qu'il le fait cet acte de barbarie. Cela ne l'empêche pas, d'ailleurs, après avoir parlé des hommes qui

[1] Dans la lettre LXVI, il y règne un certain ton d'incrédulité touchant les connaissances mystérieuses de Villena qui pourrait faire douter, à lui seul, de l'authenticité du *Centon* et qui contraste avec les paroles de F. P. de Guzman. (*Generaciones y semblanças*, p. 357.)

s'occupent de sciences occultes, de demander à Juan II de se montrer aussi sévère à l'égard des études illicites que bienveillant pour celles qui sont permises.

En quittant le cercle de Phœbus, Mena parvient à celui de Mars où sont les rois qui entreprirent de justes guerres, les héros qui moururent pour leur patrie et aussi ceux qui, subissant les influences néfastes de cette planète, soutinrent des causes iniques et employèrent mal les qualités qu'ils avaient reçues de Dieu. Après avoir célébré les guerriers antiques, le poëte invoque Mars lui-même, car il veut maintenant chanter les héros de sa patrie. Le premier personnage illustre qu'il aperçoit est don Juan II lui-même. Il est couvert d'armes éclatantes, dans sa main droite il tient une fulgurante épée et il est assis sur un trône d'un admirable travail. Les exploits de ses prédécesseurs y sont représentés en couleurs telles que, par leur variété et leur splendeur, elles rappellent l'iris et ses vives nuances. Juan II considérait avec un respectueux amour ce travail auquel le fameux bouclier d'Achille n'eût pas été comparable. Dans ce chef-d'œuvre, on voyait reproduites les prouesses des Alfonses, les conquêtes des Fernands, les actes de prudence des Henris, la bataille de Navas gagnée par Alfonso IX, la victoire d'Alfonso XI à Algesiras. Venaient ensuite les hauts faits de Juan II lui-même :

... Poetis
Quidlibet audendi...

hauts faits qui, suivant le poëte, seraient bien plus connus, si malheureusement ils n'avaient eu lieu dans des guerres civiles. C'est alors que Mena exprime le vœu de voir la paix régner enfin dans les États chrétiens de la malheureuse Espagne, de voir le roi, cessant de combattre d'interminables séditions, employer sa valeur contre les ennemis de la foi :

O vertueuse, sainte et magnifique guerre !
Nos querelles sans fin devraient finir en toi,
Où celui qui meurt vit dans le ciel par la foi,
Et par un grand renom vit encor sur la terre.
En toi le fer cruel ne peut pas se tromper,
Dans le sang d'un parent il ne peut pas se teindre.
Tant d'hommes égarés, tu saurais les grouper;
Tant de dissensions, tu saurais les éteindre.

—

O virtuosa e magnifica guerra,
En tí las querellas bolver se devrian ;
En tí do los nuestros muriendo bivrian
Por gloria en los cielos y fama en la tierra ;

En tí do la lança cruel nunca yerra
Ni teme la sangre verter de parientes,
Revoca concordes a tí nuestras gentes
De tanta discordia e tanta defferra.

En considérant le trône où sont rappelés tant de glorieux souvenirs, Mena est frappé par la représentation d'un épisode sur lequel il interroge sa conductrice. Cet épisode, c'est la mort du comte de Niebla. Ce seigneur descendait de don Alonso Perez de Guzman, le même qui, suivant une version, avait épousé Marie Coronel. Sous le règne de Sancho IV, Guzman défendit Tarifa contre l'infant don Juan, allié aux Mores. Don Juan avait parmi ses prisonniers un des fils du gouverneur de la ville et fit dire à ce dernier que, s'il ne rendait pas la place, ce fils périrait. Guzman répondit que, tenant Tarifa du roi, il ne la rendrait qu'au roi, qu'eût-il cent enfants, il les sacrifierait à son devoir, et que lui-même envoyait un poignard à don Juan pour que, s'il le voulait, il s'en servît contre son jeune prisonnier. Et, d'après la tradition, que je ne garantis pas comme vraie, il lança un poignard au pied des murailles. L'infant ramassa l'arme et exécuta sa menace. Les Mores comprirent que le gouverneur n'était pas homme à capituler et levèrent le siége. Le comte de Niebla se montra le digne héritier des vertus que d'héroïques légendes ont prêtées à son aïeul. Devant Gibraltar, il se sacrifia, espérant sauver quelques-uns de ses soldats, et sa mort causa une douloureuse émotion dans toute l'Espagne chrétienne [1]. Le passage dans lequel la Providence raconte cet épisode au poëte est avec raison cité comme l'un des plus beaux du *Labyrinthe*. On peut y critiquer des longueurs dans le commencement du récit, des défauts de goût, des exagérations, une emphase où se décèle l'influence de Lucain. Mais il y a là aussi plusieurs octaves pleines de mouvement, des vers d'un grand style, des comparaisons que Dante n'eût pas repoussées, une inspiration toute patriotique. Voici les premiers vers que Juan de Mena met dans la bouche de la Providence. On remarquera au commencement de la troisième strophe une comparaison dont je n'ose espérer qu'une faible traduction puisse reproduire la réelle beauté :

[1] La mort de don Enrique de Guzman, comte de Niebla, eut lieu au mois d'août 1436; suivant Mariana (*Hist. de l'Esp.*, liv. XXI, p. 343), il périt avec quarante de ses compagnons. Don Juan de Guzman, fils du comte et premier duc de Medina, s'empara plus tard de Gibraltar (*Generaciones y semblanças*, cap. XIII). Juan Agraz a décrit la douleur causée par la mort du comte de Niebla dans un petit poëme publié par M. de Ochoa (*Rimas ineditas de Santillana*, p. 389). On a sur cet événement une romance qui, suivant Duran, doit être de peu postérieure à la catastrophe (*Romancero general*, t. II, p. 88). Wolf a donné une autre version de cette romance (*Primavera y flor de romances*, t. II, p. 256).

Celui qui t'apparaît dans un esquif léger,
Trompé par le retour trop oublié des ondes,
Dans des eaux plus encor cruelles que profondes,
Périt avec les siens qu'il voulait protéger :
C'est le vaillant Niebla, le comte magnanime,
L'illustre, malheureux et vertueux héros !...
Chacun a su comment, de sa bonté victime,
Un destin présagé l'atteignit dans les flots.

Ceux que tu vois nager tout autour de sa barque;
Certes, furent aussi des hommes de grand cœur,
Mais de leurs noms à tous un nom reste vainqueur,
Un nom qui les domine et que seul on remarque.
On admire isolés bien des exploits divers,
Mais lorsqu'ils sont groupés dans un effort unique,
Ils semblent se confondre et restent recouverts
Par l'éclat d'un seul nom sur tout autre héroïque.

Arlança, Carrion, Pissuerga sont les noms
Qu'en leurs lits séparés ont reçus trois rivières :
Mais quand leurs flots mêlés roulent vers les frontières,
C'est alors Duero que nous les appelons[1].
Et comme ces torrents que seul un nom désigne,
Dans mon discours plaintif des soldats glorieux
Disparaîtront mêlés à cette gloire insigne,
A ce chef dont la mort fera pleurer tes yeux.

De sinistres présages, décrits d'après Lucain (*Pharsale*, liv. Ier), auraient dû détourner Niebla de partir. Le maître de la flotte les rappelle au comte dans un style dont je ne cherche à atténuer ni l'emphase ni l'éclat :

J'ai vu, seigneur, dit-il, sous un ciel irrité,
L'autre nuit dans leur cours s'égarer les planètes ;
J'ai vu, cheveux épars, s'enflammer les comètes ;
J'ai vu le fer briller d'une étrange clarté,
Et les chiens effarés pousser dans les ténèbres,
Sans que nul les frappât, des hurlements plaintifs;
Et les sombres oiseaux jeter des cris funèbres,
Présages dont tremblaient les monts et les récifs,

Quand je voulus lever les ancres, des cordages
Se sont, et sans motif, rompus soudainement :
Les mâts se remuaient par un long tremblement,
Et la mer était calme et le ciel sans orages.

[1] Arlança, Pisuerga y aun Carrion
Gozan de nombres de rios, empero
Despues de juntados llamamos los Duero,
Haremos de muchos una relacion...

J'ai vu, sans que nul vent sur les ondes volât,
Les trinquets se lever ainsi que les misaines,
Et dans les airs, avant que la voile s'enflât,
J'ai vu par le milieu se briser les antennes...

C'est en vain que l'on conjure Niebla d'ajourner l'entreprise qu'il projette sur Gibraltar. Le comte repousse les craintes qu'on veut lui faire partager. C'est encore Lucain (*Pharsale*, liv. VI) qui inspire à Mena plusieurs octaves d'un style souvent très-brillant, dans lesquelles sont combattues les appréhensions de l'équipage. Niebla ordonne de mettre à la voile et fait une heureuse traversée. Il débarque devant Gibraltar pendant que son fils se dispose à assaillir la place par un autre côté. Les apprêts de l'attaque et l'assaut sont bien décrits :

Les Mores en voyant ainsi ceindre leur place
D'appareils belliqueux de tous côtés dressés,
Secourent tous les points qui semblent menacés
Et font pour résister des miracles d'audace.
De gros blocs de rocher du sommet des remparts
Roulent sur les chrétiens, et, de leurs mains maudites,
Femmes, vieillards, enfants, dans l'air, de toutes parts,
Lancent un tourbillon de pierres plus petites.

Ainsi qu'un médecin en promenant le fer
Sur un corps douloureux tout criblé de blessures,
Se hâte de quitter les simples meurtrissures
Et s'arrête à l'endroit qui surtout a souffert,
Ainsi, les mécréants comprenant dans leur rage
Qu'où le comte paraît est le plus grand danger,
Unissent leurs efforts, leurs soldats, leur courage
Sur le point qu'avant tout il leur faut protéger.

Les canons, les mousquets, la poix chaude et liquide,
Les bombardes, le feu, les flèches et les dards
Dans ceux qui s'élançaient pour gravir les remparts
Ont, en quelques instants, fait un terrible vide.
Des Mores, entre tous réputés pour hardis,
Et plus braves parmi ce peuple qui s'effraye,
Dépassent la barrière, et de leurs bras roidis
En passant au galop font siffler la zagaie...

Pendant qu'on tuait et que l'on mourait, le flot, auquel le comte n'avait pas songé, commençait à envahir l'espace de terre où les chrétiens avaient débarqué. Quand ils s'aperçurent de la crue de la mer, il était déjà trop tard pour qu'ils regagnassent leurs vaisseaux. Une barque parvint à grand'peine à recueillir le comte. Il pouvait sauver sa vie, mais il ne voulut pas abandonner ses hommes. Il ne put

se résoudre à repousser les malheureux qui nageaient autour de lui; la barque les reçut tous et disparut engloutie avec le chef et les soldats. Juan de Mena les suit sous les vagues et décrit leur agonie dans des vers dont les quatre derniers sont d'un goût détestable et semblent un peu parents de ceux-ci de Corneille, cet autre admirateur de Lucain :

Ces montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
Que la nature force à se venger eux-mêmes
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents
De quoi faire la guerre au reste des vivants...

Les vers de Juan de Mena, qui terminent si fâcheusement un récit émouvant, j'essayerai de les reproduire tout en regrettant qu'ils aient été écrits; je dois tâcher de faire connaître l'auteur du *Labyrinthe*, et ce n'est pas seulement par les *beaux côtés* qu'il faut le montrer. Il y a des verrues qu'il faut copier, sous peine de ne faire que des portraits de fantaisie :

Et ces infortunés, victimes submergées,
Sous l'eau pour respirer tentent de vains efforts :
Chaque souffle exhalé par ces malheureux corps,
Aspire et tour à tour rend d'affreuses gorgées.

C'est un dernier combat dans lequel l'âme sort
Par l'ouverture même où pénètrent les lames,
L'eau s'efforce d'entrer en conduisant la mort
Par où ne veulent pas sortir les pauvres âmes[1].

Après avoir promis une éternelle gloire au comte de Niebla, le poëte célèbre d'autres valeureux Castillans, don Alonzo Pimentel, comte de Benevente, qui, joutant avec un de ses gentilshommes, lui ordonna de ne pas le ménager et, trop bien obéi, reçut un coup mortel; Rodrigo de Perea, tué par les Mores; Pedro Narvaez, qui préféra la mort à la fuite; Lorenzo Davalos, qui périt dans un combat livré aux gens du connétable. A propos de la mort de ce dernier, Mena met des plaintes touchantes dans la bouche de la mère du jeune chevalier. Ce cinquième chant, comme les précédents, se termine par une apostrophe au roi.

La zone de upiter est occupée par des souverains amis de la paix, par des citoyens qui se consacrèrent au bien public, et, au-dessous de ceux-ci, par ceux pour lesquels l'astre eut des influences perni-

[1] Las vidas de todos alli litigavan
Que aguas entravan do almas salian;
La perfida entrada las aguas querian,
La dura salida las almas negavan.

cieuses. Au nombre de ces derniers, Mena remarque les deux Denys et quelques autres de ces tyrans que Dieu envoya au monde comme un châtiment. Parmi les premiers il retrouve don Juan II, qui n'eut que trop de ses États et que néanmoins le poëte regarde comme digne de gouverner un plus grand royaume que la Castille. Suivant son usage, Mena finit ce chant en s'adressant à ce prince et en l'engageant à faire régner la justice, puisque, lui dit-il,

> Puisque le roi du ciel t'a fait roi de la terre.
> Pues rey de la tierra vos hizó el rey del cielo.

Au cercle de Saturne appartiennent les hommes qui exercent sur les peuples une bienfaisante domination, qui sont choisis pour présider au maintien de l'ordre et des lois, et aussi les grands qui ne savent pas dignement exercer une aussi haute mission. Dans ce cercle, le poëte est frappé par l'aspect d'un personnage sur lequel il interroge sa conductrice. Et comme les amants, quand on leur parle de ce qu'ils aiment, ont des regards souriants — encore une comparaison dans le style de Dante — ainsi la Providence, semblant toute joyeuse, s'empresse de répondre à Mena. Celui sur lequel il l'a questionnée chevauche la Fortune : il a dompté son cou par de fortes rênes, il lui a donné bien des gages, mais elle n'ose le toucher par aucun côté. Que le poëte le contemple avec respect, il a devant lui le connétable don Alvaro de Luna. Et pour continuer la comparaison que Mena employait tout à l'heure, comme les amants qui ne parlent pas brièvement de l'objet de leur affection, la Providence s'étend longuement, trop longuement, sur Alvaro de Luna. On n'aurait pas à s'en plaindre si cette digression se fondait sur des détails historiques, mais ici Lucain a été fatal à son compatriote, non cependant que celui-ci n'ait pas rendu souvent d'une manière très-heureuse certains passages de son modèle, mais parce que l'épisode imité par Mena ne se trouve nullement à sa place. Au chant VI de *la Pharsale*, Lucain dépeint Pompée marchant en Thessalie à la poursuite de César. Il raconte que, tandis que les deux armées étaient en présence, attendant une action définitive, Sextus, le plus jeune des fils de Pompée, voulut connaître l'avenir et se rendit pendant la nuit chez une magicienne dont il décrit les opérations étranges. Tout ce passage avait préoccupé Mena, il voulut en tirer parti et ne trouva rien de mieux que de transporter la scène chez une sorcière espagnole. Sans que les chroniques du temps donnent le moindre fondement à son récit, il raconte donc que, pendant les discordes qui éclatèrent entre Luna et les infants, quelques-uns de ceux qui suivaient le parti du connétable se séparèrent de lui et allèrent consulter une femme qui, par

ses sortiléges, parvint à ressusciter un mort. L'apparition déclara que le connétable finirait par être abattu. Cette prophétie, au moment où Mena l'écrivait, ne paraissait devoir jamais se réaliser. Alvaro était alors au comble de cette puissance que Fernan Perez de Guzman a si bien peinte ; aussi Mena explique-t-il la sombre prédiction qui devait plus tard s'accomplir si tragiquement, en prétendant qu'elle s'applique non à Luna lui-même, mais à son effigie qu'il avait fait placer dans une chapelle de la cathédrale de Tolède et qui fut détruite par ordre de l'infant don Enrique. L'aveugle Fortune, suivant le poëte, avait faim de don Alvaro, mais ne put se rassasier qu'avec un simulacre d'airain, et désormais elle continuera à protéger l'illustre seigneur. Voilà ce que pensait Mena ; il vécut assez pour voir qu'il avait été meilleur prophète qu'il ne l'eût voulu.

Après cet épisode disproportionné avec le reste du poëme, mais où l'on peut remarquer de belles octaves et quelques vers magnifiques, Mena demande à la Providence quel sera le destin du roi. Elle réplique que le ciel l'appelle à surpasser tous ses prédécesseurs, ce qui donne à l'auteur l'occasion de les mentionner à partir des plus lointains et plus douteux souverains de la Castille. Mena termine cette brillante énumération en s'adressant au roi pour lui apprendre tout ce que la Providence attend de lui. Mena voulait encore interroger son guide pour savoir quand Juan II, voyant enfin ses États pacifiés, pourrait acquérir toute cette gloire qui lui était promise, mais la Providence disparaît tout à coup. Citons des octaves qui, dans l'original, sont d'un beau style :

Soudain la Providence ou sa sublime image
Devint moins éclatante et moins vive à mes yeux ;
Je la vis dans les airs s'élever vers les cieux
Et bientôt s'y mêler, comme un léger nuage.
Et moi toujours ravi par ce divin aspect,
J'aurais voulu saisir cette beauté suprême,
La presser dans mes bras avec un saint respect.
Je ne pus embrasser que l'ombre de moi-même.

Ainsi que des enfants s'efforcent, mais en vain,
De saisir dans leurs jeux la brillante poussière
D'atomes s'agitant dans un jet de lumière
Et qui fuit aussitôt impalpable à leur main,
C'est à peu près ainsi que mon guide me joue,
Lorsque pour l'arrêter mes bras se sont ouverts,
Je vois s'évanouir la Fortune et sa roue,
Et la foule soumise à des arrêts divers.

Eh bien ! si les discours de solennels prophètes,
Si l'art de pénétrer les ordres du destin

Dans l'animal sanglant, dans l'astre au feu lointain,
Dans le livre effrayant des sciences secrètes,
O roi, si ces moyens de dévoiler les temps
N'ont pas prophétisé vos gloires, vos conquêtes,
Sachez les accomplir par des faits éclatants,
Ces divinations qui n'ont pas été faites.

—

Mas la imagen de la Providencia
Halle de mis ojos ser evanecida,
E ví por lo alto su clara subida
Hazer afectando la digna clemencia;
E yo deseando con gran reverencia
Tener abraçados sus miembros guaridos,
Halle con mi brazos, mis ombros ceñidos,
Y todo lo visto huyó mi presencia.

Como los niños y los ignorantes
Veyendo los atomos ya por la lumbre
Tienden las manos por su muchedumbre
Mas huyen los ellos sus tactos negantes;
Por modos o tales o por semejantes,
La mi guiadora huyó de mis manos,
Huyeron las ruedas y cuerpos humanos,
E fueron sus causas à milatilantes,

Pues si los dichos de grandes profetas,
Y los que demuestran las veras señales,
Y las entrañas de los animales.
Y todo mysterio sotil de planetas,
Y vaticinio de actas secretas,
No profetizan triumphos de vos,
Hared verdaderas, señor rey, por Dios,
Las profecias que no son perfectas.

Mena complète ces belles stances en appuyant encore sur la même pensée, en suppliant son maître de réaliser sa vision ; puis il exprime ainsi le besoin qu'il éprouve de prendre du repos :

Craignant de voir bientôt les vagues courroucées,
Craignant de voir le ciel devenir plus obscur,
Il me faut rechercher un port tranquille et sûr
Où puisse s'abriter l'esquif de mes pensées [1].
Ma main s'est fatiguée avec le gouvernail,
Déjà l'onde des vents subit la violence;
C'est le repos qu'exige un aussi long travail,
Et la Muse m'enjoint de garder le silence.

[1] Per correr miglior acqua alza le vele
Omai la navicella del mio ingegno
Che lascia dietro a se mar si crudele.
(Dante, *Purgatorio*, canto I°.)

La flaca barquilla de mis pensamientos
Veyendo mudança de tiempos escuros,
Cansada ya toma los puertos seguros
Ca teme mudança de los elementos.
Gimen las ondas luchando los vientos,
Canso mi mano con el governalle,
Las nueve Musas me mandan que calle,
Fin me demandan mis largos tormentos.

Mena a tort de ne pas obéir à l'injonction de la Muse. A cette octave, qui termine une série de beaux vers, il ajoute des stances qui ne font qu'affaiblir ce qu'il vient de dire et de bien dire. S'il se tait, ce n'est que pour obéir aux Muses, et non pas que les sujets lui manquent. Il défend ensuite son œuvre contre ceux qui l'accuseraient de prolixité, et il mérite complétement ce reproche de diffusion s'il est bien l'auteur des vingt-quatre stances qu'on a jointes à son poëme. On assure que don Juan II, voyant *le Labyrinthe* composé seulement de trois cents octaves, ce qui lui a valu aussi le nom de *las Trescientas*, regretta qu'il n'y en eût pas autant que de jours dans l'année, et que Mena reprit la plume pour satisfaire ce singulier caprice. S'il en est ainsi, il ne put néanmoins composer le nombre de vers demandé. Le poëte raconte dans cette nouvelle œuvre, que, réveillé par une voix formidable, il reçut l'ordre de dévoiler les vices des grands seigneurs, si différents de leurs illustres ancêtres. Il les gourmande avec vigueur de leurs défauts, de leurs crimes, et cherche en quoi la conduite de don Juan II peut exciter les mécontentements. Il s'adresse à Dieu pour lui demander comment un prince si grand, si bon, peut être tellement éprouvé ; mais il n'est pas donné aux hommes de pénétrer de semblables mystères. La dernière octave exalte la puissance du roi, puissance qui apparaît comme une menace pour tous les imprudents qui seraient tentés par l'esprit de rébellion. On a douté que ces strophes fussent de Mena, principalement à cause de la sévérité avec laquelle, en certains endroits, il y est parlé de don Juan II ; mais un peu de vérité n'est que trop racheté par d'excessives louanges. Le poëte ne représente-t-il pas le faible roi de Castille comme plus prudent que Nestor, plus brave que César, plus éloquent que Démosthène, plus continent que Scipion, plus pieux que Numa. Les vingt-quatre octaves semblent d'ailleurs appartenir à Mena par le style, qui n'est nullement inférieur à celui du *Labyrinthe*, mais elles ne paraissent pas se rattacher essentiellement à ce poëme et pourraient être considérées comme une œuvre à part, comme une œuvre écrite sous une inspiration politique plutôt que par le désir plus que puéril de porter le nombre des strophes du *Labyrinthe* à 365. A une époque où les

souverains n'avaient point de journaux officiels ou officieux agissant sur l'opinion, ils devaient chercher instinctivement quelque chose d'équivalent à cette puissance dont le rôle devait plus tard être si grand. Ce fut ce que Louis XII fit plus d'une fois avec les *moralités* et les *soties* de Gringorio ; ce fut peut-être ce que Juan II essaya de faire avec les vers de Mena. Celui-ci, qui était tout dévoué à son roi, ne demandait certes pas mieux que d'essayer, avec sa plume, de détourner les coups que portaient au trône tant de redoutables épées, et souvent on a vu sa fidélité se perdre dans les exagérations de la flatterie. Mais ces adulations, qui nous choquent, étaient là cette douce liqueur qui, comme le Tasse le dira bientôt, imprégnait les bords de la coupe et devait engager le malade trompé à vider jusqu'au fond le vase aux sucs amers.

Je n'ai pas craint d'entrer, sur Juan de Mena, dans des détails qui jusqu'ici semblent avoir effrayé la critique française. Comme je l'ai dit, Juan de Mena a une place à lui dans la littérature espagnole : il est le point de départ d'une nouvelle école poétique ; il finit le moyen âge, il commence la Renaissance, il transforme l'esprit de sa nation. Quand un homme joue un si grand rôle, il est certes doué d'éminentes qualités, et, parce que de grandes renommées ont exercé certaines séductions sur sa pensée, on ne doit pas le classer légèrement au nombre des intelligences serviles. Il y avait dans Juan de Mena l'érudition qui cherchait, mais il y avait aussi l'imagination qui créait, il y avait un vrai poëte à qui je voudrais contribuer à assigner un point intermédiaire entre une admiration excessive et un injuste oubli.

Th. de Puymaigre.

LE COUSIN GABRIEL[1]

I

Par une claire et radieuse soirée de septembre, un jeune homme descendait la rue principale d'une ville située sur les bords du Rhin, et célèbre par les charmes de ses filles. Il marchait d'un pas rapide, les yeux fixés sur une maison d'apparence élégante, mais ce n'était pas la somptuosité de l'édifice qui attirait ses regards; là demeurait Cornélie H., la belle des belles, celle à qui, de l'aveu de tous, appartenait la palme de la grâce.

Il venait de débarquer du bateau à vapeur qui remonte le fleuve, et, dans son impatience, il s'était élancé à terre avant tous les autres passagers. Malgré le vent frais du soir, il tenait à la main son chapeau de paille garni d'un crêpe; les derniers rayons du jour tombaient sur son visage encadré d'une barbe blonde, et empourpré par une animation extraordinaire; sa cravate flottante semblait encore gêner sa respiration; il prononçait des paroles sans suite, s'arrêtait tout à coup dans sa course précipitée comme pour reprendre haleine; en un mot, ses allures étaient si étranges, que plus d'un passant le soupçonnait d'avoir expérimenté avec trop de

[1] L'auteur de la nouvelle que nous reproduisons, M. Paul Heyse, a conquis en Allemagne une brillante réputation comme poëte et comme romancier. A une imagination riche et féconde, à un rare talent d'intéresser, de tenir la curiosité sans cesse en éveil, non par les procédés mécaniques du roman à sensation, mais par la vérité des situations et des caractères, il joint la sobriété, la netteté, la vivacité françaises. Sous bien des rapports, il rappelle l'admirable talent de Mérimée. M. Paul Heyse a déjà publié un grand nombre d'œuvres qui jouissent d'une grande vogue de l'autre côté du Rhin. *Le Cousin Gabriel*, l'une des plus récentes, pourra donner aux lecteurs du *Correspondant* une idée de ce talent souple et flexible, si nous avons réussi à rendre la finesse et la grâce de l'original.

zèle la qualité des crus des environs. On lui faisait tort; s'il était enivré, ce n'était pas de vin nouveau, c'était d'un vieil amour, son premier, son unique amour, né en lui pendant les jours insoucieux de l'enfance, et dont le temps avait augmenté la force et la douceur. Mais différentes circonstances avaient contrarié cette tendresse, et le lecteur ne s'étonnera pas de l'émotion du jeune homme quand il saura que, depuis trois ans, quoique son vignoble fût à peine à quatre lieues, il n'avait pas mis le pied dans la rue de son amie.

Arrivé rue du Rhin, n° 27, devant la maison qu'il connaissait si bien, il s'arrêta pendant cinq minutes, avant de trouver le courage de franchir les marches de granit qui conduisaient à la haute porte sculptée. Il considérait les têtes de lion des lourds marteaux de bronze, comme si leurs gueules eussent pu s'ouvrir pour rendre des oracles. Puis, il regarda le balcon, dont la balustrade dorée était couverte de plantes grimpantes. Que de fois il s'y était appuyé! Il lui semblait, tant ces souvenirs demeuraient vivants dans son cœur, que c'était hier qu'il avait jeté aux enfants réunis devant la maison, des fruits et des gâteaux pris sur la table de famille où l'on célébrait l'anniversaire de la belle Cornélie. Elle avait alors dix-huit ans. « Que fais-tu là, cousin? lui avait-elle dit en mettant la main sur son épaule. Toujours des folies; si mon père te voyait! » — Et il avait répondu : « Les pauvres qui passent ne doivent-ils pas avoir part à notre joie, en ce jour où tu es venue au monde, cousine? » Elle s'était laissé gagner à son tour, avait pris sa bourse et en avait vidé le contenu sur la foule; puis, tandis que des acclamations bruyantes sortaient de toutes les bouches, elle avait considéré le tumulte de l'air que prend une reine à son avénement. Pour lui, fier comme un roi, il se tenait auprès d'elle, et l'arrivée du père de la jeune fille, du sévère négociant qui, malgré la fête de ce jour, l'envoyait dans les bureaux pour écrire une lettre pressée, n'avait pu troubler sa joyeuse humeur. Ce n'était pourtant qu'un pauvre commis, qui vivait des libéralités d'une vieille parente; si Cornélie l'appelait cousin, il n'avait pas le droit de nommer le maître du logis son oncle. La tante qui l'avait élevé n'était pas la sœur du riche marchand, elle ne tenait même à sa famille que de fort loin, et lui, le neveu de la bonne dame, était toléré dans la maison pour son zèle et son intelligence, nullement à cause de sa lointaine parenté ou de l'affection visible de sa jeune cousine; ces deux raisons au contraire l'eussent plutôt fait exclure. Cependant sa gaieté, son air de distinction, ses manières franches, avaient fini par lui gagner même les bonnes grâces de son patron, qui par-dessus ses lunettes d'or, jetait quelquefois sur lui un regard bienveillant. Grande fut

donc la surprise de chacun quand éclata entre eux une rupture aussi soudaine que violente.

Le jeune homme n'avait pas oublié ce triste jour, mais l'amertume en était maintenant noyée dans le flot d'espérances joyeuses qui remplissait son cœur. Il salua le concierge qui le regardait d'un air étonné, puis il monta aussi rapidement qu'autrefois l'escalier où le bruit de ses pas était amorti par un tapis moelleux; au premier palier, il dut s'arrêter pour reprendre haleine. Un magnifique laurier-rose, placé au milieu de plantes des tropiques, répandait un doux et suave parfum; il s'en approcha, cueillit une fleur, et la mit à la boutonnière de son habit. Dans ce mouvement, ses yeux rencontrèrent une bague ornée d'une superbe émeraude, qu'il avait au petit doigt. Il la portait pour la première fois, et ne pensait pas la garder longtemps, car il la destinait à une main bien chère. Il tourna et retourna le chaton, comme si c'eût été un talisman doué du pouvoir d'évoquer un génie secourable; mais rien de merveilleux ne venant à se produire, il tira de sa poche un petit peigne pour lisser les épaisses mèches de cheveux qui tombaient en désordre sur son front. Une grande glace, placée derrière les fleurs, réfléchissait sa forme élégante et fière, et semblait dire à sa façon qu'un jeune homme de si bonne mine n'avait pas besoin de l'aide des esprits surnaturels.

Il allait gravir les dernières marches, quand la porte du salon s'ouvrit pour laisser sortir une jeune fille enveloppée d'une mantille de soie et coiffée d'un chapeau. On ne pouvait voir son visage, car elle était tournée vers une femme de chambre à qui elle donnait un ordre. Mais lors même que le jeune homme n'eût pas entendu la voix, cette taille et cette démarche étaient profondément gravées dans son cœur. D'un bond; il fut en haut de l'escalier :

— Cousine, s'écria-t-il, ne me reconnais-tu pas ?

Elle le regarda, et fit un pas en arrière, comme épouvantée par la vue d'un fantôme.

— Mon Dieu, dit-elle, est-ce toi ?

— Mais oui. Ma chétive personne n'a rien de bien effrayant, je pense ; voyons, rassure-toi, cousine.

En disant cela, il s'efforçait de sourire ; mais sa gaieté disparut bientôt, car, malgré l'obscurité qui commençait à se répandre, il s'aperçut que le visage de la jeune fille était devenu d'une pâleur mortelle, et qu'elle s'appuyait défaillante contre la porte.

Ils demeurèrent quelques instants immobiles en face l'un de l'autre, cherchant une phrase qui pût renouer le fil brisé des entretiens interrompus depuis si longtemps.

— Pauvre cousine, reprit-il enfin, on dirait que tu es prête à te

trouver mal! J'ai eu tort de te surprendre ainsi. J'aurais dû me faire annoncer. Mais je ne prévoyais véritablement pas l'impression désagréable que te causerait ma présence.

— Ce n'est rien, répondit-elle, c'est déjà passé.

Cependant sa respiration semblait pénible, et ce fut d'une voix entrecoupée qu'elle continua :

— Je m'attendais si peu à te revoir... Il y a bien longtemps que tu n'es venu... je songeais à toute autre chose... Et puis, je suis maintenant un peu nerveuse...; j'ai été si effrayée quand les voleurs se sont introduits dans la maison... tu as dû entendre parler de cela. Pardonne-moi, cousin, de ne t'avoir pas mieux reçu. C'est bien gentil de ta part d'avoir pensé à nous.

Elle se tut et poussa un long soupir. Mais il attendit vainement qu'elle lui donnât la main.

— Cornélie, dit-il, tu allais sortir, je ne veux pas te déranger, je reviendrai un autre jour.

Il s'inclinait déjà et se disposait à descendre. En voyant ce mouvement, la jeune fille s'efforça de dominer son émotion; une petite main gantée se tendit vers lui :

— Que veux-tu faire? s'écria-t-elle. Tu n'as sans doute pas l'intention de partir sans avoir vu mes parents; ils sont sortis, mais ils ne tarderont pas à revenir. Quant à moi, j'allais seulement chercher une partition chez le marchand de musique ; cela ne presse pas, j'irai aussi bien un autre jour. Entre, cousin, car voilà un siècle que...

Gabriel n'eut pas la force de résister; quoique sa main n'eût pressé que faiblement celle de Cornélie, il se sentait comme autrefois attiré vers elle par un charme irrésistible. Rien n'était changé dans le salon. Le grand piano occupait sa place habituelle; les deux palmiers élevaient leurs larges feuilles de chaque côté de la porte du balcon; le perroquet, juché sur son perchoir, répétait d'une voix retentissante son éternel refrain : « Ah! mon Dieu ! est-ce qu'il va pleuvoir aujourd'hui? » Au-dessus du divan de soie était appendu le vieux tableau, représentant une vue des Alpes; les regards du jeune homme avaient erré bien des fois sur ses gazons d'un vert bleuâtre, ses troupeaux de moutons, et surtout sur la splendide Jungfrau, dorée des rayons du soleil, qui se dressait à l'arrière-plan. Tout, jusqu'aux moindres objets, avait gardé son ancienne place, mais celle qui était l'âme de cette maison, Gabriel ne la reconnaissait plus. La sérieuse jeune fille assise près de lui, et qui, d'un air rêveur, promenait sur les dessins du tapis le bout de son ombrelle, était-ce bien cette cousine avec qui, dans ce même salon, il s'était livré aux jeux les plus enfantins! Leurs rires étaient si joyeux alors, leur course si folle, que l'air ébranlé faisait trembler les palmiers sur

leur tige et que le perroquet redoublait ses cris. Trois ans, il est vrai, s'étaient passés depuis qu'il avait vu Cornélie, combien de choses avaient pu arriver pendant cet intervalle ! Si elle avait gardé le souvenir de leur amour, pourquoi montrait-elle tant de froideur, pourquoi y avait-il sur son beau front plus de glace que sur les sommets de la Jungfrau, dont nul soleil ne peut fondre les neiges ?

Déconcerté par cet accueil, il ne trouva rien à lui dire que les choses les plus banales ; il s'informa de sa santé, de celle de ses parents, lui demanda si elle avait voyagé, si elle faisait encore de la musique, enfin si Blanche, sa petite levrette, était toujours aussi friande de biscuits. Cornélie répondait avec l'indifférence polie que l'on a pour un étranger ; à son tour, elle lui adressa plusieurs questions sur la maladie de sa vieille tante, morte trois mois auparavant ; elle n'avait eu aucun détail, car une lettre lithographiée, bordée de noir, lui avait seule appris ce malheur de famille. Alors il lui dit combien il avait passé de tristes heures auprès de sa pauvre parente presque sourde, et qu'il n'avait pu quitter un seul jour pendant la dernière année de sa vie. Après avoir exprimé en paroles touchantes la douleur sincère que lui avait causée la perte de sa bienfaitrice, il aborda de moins pénibles souvenirs, et dépeignit l'existence qu'il avait menée, seul avec la bonne dame ; il raconta la partie de cartes que tous deux faisaient chaque soir, la passion de sa tante pour l'art culinaire, la fertilité d'imagination avec laquelle sans cesse elle inventait les mets les plus singuliers, qu'elle s'obstinait à trouver excellents, malgré les protestations de son neveu, et qu'elle décrivait longuement dans un livre de cuisine de sa composition ; il parla de sa générosité inépuisable envers des mendiants avides et rusés, qui avaient soin d'épier l'heure de son absence, à lui Gabriel ; enfin il vanta sa connaissance approfondie de la culture de la vigne, où elle égalait le savant le plus expérimenté du pays.

— Elle avait, dit-il en terminant, une grande affection pour moi, quoiqu'elle n'aimât pas à rire et ne pût supporter la moindre plaisanterie. Elle m'a fait étudier la chimie pendant toute une année pour connaître à fond les principes de la viticulture, et quand elle m'a chargé, sous sa direction, d'avoir soin de ses terres, j'ai dû subir un examen qui, je t'assure, Cornélie, aurait embarrassé plus d'un professeur. Pauvre chère tante ! Elle est morte au moment de la floraison de la vigne, cependant elle prévoyait déjà l'excellence de la récolte. « Je suis sûre, me disait-elle, que le vin de cette année l'emportera sur tous ceux de la Comète. » Ce fut sa dernière joie. Elle n'a pas eu la satisfaction de voir ses paroles si bien confirmées.

Il se tut, et la jeune fille ne parut nullement disposée à le distraire de ses pensées mélancoliques. Le perroquet seul rompit le silence :

d'une voix stridente, il répéta deux fois sa monotone exclamation: « Ah! mon Dieu ! est-ce qu'il va pleuvoir aujourd'hui? »

Gabriel se leva, essuya son front sur lequel perlait la sueur, et fit plusieurs fois le tour du salon, avant de revenir près du divan.

— Cousine, reprit-il en rassemblant tout son courage, ce que nous dirons ne servira de rien tant que nous ne nous serons pas expliqués franchement. Tu es fâchée contre moi, n'est-il pas vrai?

— Moi! répondit-elle avec effort, tandis qu'elle roulait machinalement dans ses doigts une carte de visite. Pourquoi serais-je fâchée! Quel mal m'as-tu fait?

— Ainsi, tu ne m'en veux pas? Il n'y a rien de changé entre nous? s'écria-t-il. Et il se rapprocha joyeux.

— Qu'y avait-il donc entre nous qui puisse être changé? répliqua-t-elle d'une voix tremblante. Tu as été longtemps sans venir, tu avais autre chose à faire; maintenant, te voilà, tout est pour le mieux.

— Non, cousine, tout n'est pas pour le mieux, car je porte encore la peine de ma folie. Quand maintenant je pense, qu'au lendemain de ce bal, j'ai eu l'audace de me présenter chez ton père pour lui demander ta main, je ne sais si je dois rire ou m'arracher les cheveux de colère et de honte. Qu'étais-je alors? Le plus jeune des commis de la maison, un pauvre diable qui, sans la générosité d'une bonne vieille tante, n'aurait pu payer les mémoires de son tailleur. Et dans une situation pareille, j'ai osé prétendre à la jeune fille la plus belle, la plus riche de la ville, j'ai été la demander à un homme qui n'avait pour moi que du dédain, qui me trouvait trop honoré de m'asseoir à sa table, les jours où on ne savait qui prendre pour ne pas être treize! J'aurais dû me couper la langue plutôt que de me présenter le cœur plein d'amour, mais les mains vides, devant ce père dont l'esprit ne rêvait que comtes et barons. Avoue-le cependant, Cornélie, si j'ai été coupable, il y avait un peu de ta faute. Je t'avais déjà dit que cette robe vert de Chine me faisait perdre la raison, pourquoi l'avoir mise le soir de ce bal? Pourquoi, lorsque je te répétais que, sur un signe de ton petit doigt, je tenterais les choses les plus impossibles, m'avoir demandé avec un sourire si incrédule et si mutin: « Laquelle, par exemple? » Et quand je repris: Je pourrais aller demain trouver ton père et lui dire: « Prenez-moi pour gendre et je vous servirai deux fois sept ans aussi infatigablement qu'un nègre dans une plantation, » pourquoi riais-tu encore et te bornais-tu à me répondre : « Cousin, tu es fou! » Tu me connaissais, tu savais que le serment prêté sur ton éventail, je le tiendrais, car il était sorti du fond de mon cœur. Mais tu continuais à rire. Le lendemain, cousine, brisé, anéanti par le refus irrité de ton

père, je quittais la maison ; car on m'avait chassé comme un homme dont on peut tout craindre après un pareil attentat. Et pourtant, dans ce moment même, j'aurais été volontiers chez toi, pour te demander si tu étais satisfaite, si je t'avais assez obéi, ou bien s'il me fallait encore faire quelque chose de plus insensé pour te prouver mon dévouement. Mais ton rire impitoyable me revint à la mémoire ; une pensée amère me traversa l'esprit : « Mon Dieu, dis-je, elle n'a pas de cœur.... du moins pour toi, et ce qui t'a semblé un encouragement n'était qu'une ruse de démon ; elle voulait te tourner la tête, afin de se moquer ensuite de ta folie. » Je sentis bouillonner mon sang dans mes veines. « C'est bien, m'écriai-je, je ne franchirai plus le seuil de cette demeure jusqu'à ce que j'aie une position indépendante ; je ne veux pas que l'on puisse une seconde fois me traiter avec cette hauteur, et me donner le conseil d'aller aux Petites-Maisons. Tant je que serai pauvre, je m'interdirai de penser à elle ; je ne dirai pas un mot, je ne ferai pas une démarche qui lui rappelle que je suis au monde. »

Il avait prononcé avec une telle véhémence ces dernières paroles qu'il s'arrêta, effrayé lui-même de l'éclat de sa voix.

— Juge combien mon âme dut alors être bouleversée, reprit-il en s'efforçant de sourire, tandis qu'il s'essuyait de nouveau le front, puisque le souvenir seul de ce moment me trouble à un tel point. Pourtant depuis trois ans, grâce à ma bonne tante et à son paisible bezigue, je suis devenu tout à fait raisonnable, j'ai une patience d'agneau et je crois ne pas me flatter en disant qu'il y a en moi l'étoffe d'un chef de famille exemplaire.

Il la considérait avec émotion. Sans doute il pensait qu'elle allait répondre à ses confidences par une semblable effusion de cœur ; mais elle évitait de le regarder, ses beaux yeux bruns restaient obstinément fixés sur les palmiers, que l'ombre croissante de la nuit enveloppait peu à peu. Ses traits avaient une expression sérieuse qui contrastait avec la jeunesse de son visage, et si Gabriel avait été moins aveuglé par ses espérances, il se fût effrayé de la contraction douloureuse qui agitait ses lèvres lorsqu'elle répondit de sa voix la plus calme :

— Je te félicite d'être si patient. J'ai aussi beaucoup appris pendant ces trois années ; j'ai su devenir maîtresse de moi-même. La vie est ainsi faite.

— Certainement, répliqua-t-il, sans bien comprendre les paroles de la jeune fille, car il cherchait dans son esprit comment il amènerait ce qu'il avait encore à lui dire.

Résolu à voir les choses sous le jour le plus favorable, il se mit à sourire, malgré l'angoisse qui oppressait sa poitrine.

— Cousine, reprit-il, la robe vert de Chine doit être bien fanée aujourd'hui, mais cela importe peu ; ce n'était pas ton costume qui me donnait alors une telle hardiesse ; la jupe brune que tu portes ne me ferait pas moins tourner la tête, avec cette différence cependant qu'aujourd'hui la folie ne serait pas si grande.

— Tu trouves? dit-elle, et elle lui jeta un regard rapide, qui l'obligea de baisser les yeux. Tu as l'intelligence lente, à ce qu'il paraît.

— Cependant, répondit-il avec hésitation, les choses sont bien changées. Est-ce que tu ne m'as pas compris ?

— Parfaitement, au contraire. Oui, tout est devenu bien différent.

— Si demain.... que dis-je demain? si ce soir, j'allais trouver ton père pour renouveler cette demande qui, alors, n'était pas acceptable, ne penses-tu pas que je recevrais une réponse meilleure ?

Elle se leva, et se tint debout près du divan, la main appuyée sur la table, car elle tremblait de tous ses membres.

— C'en est trop ! dit-elle d'une voix à demi étouffée. Mieux vaudrait, Gabriel, que tu fusses sorti de cette maison avant d'apprendre ce que je pense de ta conduite.

— Mais, pour l'amour de Dieu, Cornélie, qu'as-tu? Je ne sais vraiment pas...

— Tu ne sais pas? interrompit-elle, tandis que les larmes lui venaient aux yeux. Quoi ! ne comprends-tu rien, et faut-il te dire combien je trouve inouï, qu'après une absence de trois ans, pendant lesquels je n'existais pas pour toi, tu te présentes avec cette admirable assurance ! Tu comptais sans doute entendre mon père te répondre que sa fille n'a, pendant tout ce temps, pensé à autre chose qu'à l'instant heureux où reviendrait son très-honoré cousin. — La pauvre créature n'a fait que soupirer depuis le soir où son danseur lui a dit tant d'extravagances, aujourd'hui elle va recevoir une récompense magnifique. Il a hérité de sa tante, c'est maintenant un bon parti, la cousine sera trop heureuse lorsqu'il daignera demander sa main. En effet, n'aurait-il pu épouser la première jeune fille sur laquelle son regard s'est arrêté pendant sa vie de plaisir à Berlin ou à Vienne? Mais il a voulu se donner la satisfaction d'aller trouver celui qui l'avait autrefois refusé, et de le faire rougir de sa méprise, en lui apprenant qu'il possède maintenant autant de florins qu'il avait alors de kreutzers. On s'est si longtemps réjoui en songeant à ce jour ! Et pour rendre l'effet encore plus dramatique, on ne s'est pas une seule fois, en trois ans, occupé de la cousine ; on était trop sûr de sa constance. — J'ai regret de te le dire, Gabriel, je ne mérite pas la bonne opinion que tu as de moi ; je n'ai pas la patience et l'humilité que tu m'attribues. C'était autrefois une folie, tu

l'as reconnu, de prendre au sérieux une plaisanterie échappée au milieu de l'animation d'un bal ; mais aujourd'hui je me regarderais comme gravement offensée si tu persistais à renouveler ta demande, et ce serait moi qui te répéterais la réponse que mon père t'a faite alors, au risque d'être privée de ta précieuse présence encore plusieurs années.

Elle se dirigea vers la fenêtre, et détourna son visage pour qu'il ne vît pas la rougeur dont ses joues étaient couvertes.

— Ainsi donc, murmura-t-il d'un air sombre, voilà ce qui m'attendait ! Je ne l'aurais certainement pas pensé. Je croyais tout retrouver ici comme autrefois, parce que rien n'était changé dans mon cœur. Mais...

— Et comment était-ce autrefois ? interrompit-elle sans se retourner. T'es-tu jamais beaucoup inquiété de ce qui se passait dans mon esprit ? N'admets-tu pas que j'aie pu rencontrer quelqu'un qui m'ait paru plus aimable que toi et qui me soit devenu plus cher ? Vingt fois, j'ai ri de ton orgueil, était-ce là reconnaître tes mérites, encourager tes espérances ? Pourtant si j'avais prévu que tu aurais la présomption de parler à mon père, je t'en aurais empêché, pour t'épargner la mortification d'un refus. J'étais sincèrement ton amie, Gabriel ; aussi ton départ, le silence que tu as gardé, m'ont d'abord fait de la peine. Si tu m'avais écrit, je t'aurais répondu avec plus d'affection que tu n'en méritais ; mais les mois, puis les années se sont passées, sans que tu aies cru devoir donner de tes nouvelles. Nous en avons eu pourtant. Des étrangers nous ont dit que, bien loin de t'être jeté de désespoir dans le Rhin, tu menais une vie plus joyeuse que la mienne... Alors, j'ai pensé que le mieux était d'oublier tout cela, j'en ai pris mon parti, entièrement, complétement et pour toujours.

Elle se tut, et il était grand temps qu'elle s'arrêtât : l'émotion étouffait sa voix, et ses larmes menaçaient de la trahir. Lui, se tenait immobile devant elle, sans trouver rien à répondre. Deux fois, il ouvrit la bouche pour lui dire que, pendant ces années de silence, ce qui l'avait soutenu, c'était la pensée que leurs deux cœurs étaient unis par d'indissolubles liens, qu'elle ne pouvait pas plus appartenir à un autre, que lui, rêver le bonheur sans elle. Mais elle lui faisait un crime de sa confiance même. Et n'avait-elle pas raison ? Sur quoi se fondait cette orgueilleuse sécurité ! Avait-elle jamais eu pour lui autre chose que la familiarité affectueuse, naturelle entre cousins du même âge ?

Il était comme accablé sous le poids de ses torts quand un coup de sonnette interrompit ses tristes réflexions.

— Je m'en vais, Cornélie, dit-il, je n'attendrai pas tes parents. Je

ne sais si je reviendrai, cela me paraît en ce moment bien inutile; cependant je ne puis rien affirmer, j'ignore jusqu'où mes forces iront.

— Gabriel, reprit-elle d'une voix plus douce en se tournant vers lui, je regrette d'avoir été obligée de te parler comme je viens de le faire, mais mon cœur débordait; d'ailleurs, je te devais la vérité. Maintenant, donne-moi la main, mettons qu'il ne s'est rien passé entre nous. Je suis ta petite cousine comme autrefois. Es-tu content?

Il la regardait avec une angoisse profonde, cherchant à lire sa pensée dans ses yeux ; mais avant qu'il pût éclaircir le doute que ces paroles avaient fait naître, la porte s'ouvrit pour donner passage à un élégant jeune homme, qui s'avança vers Cornélie, et lui baisa la main de l'air aisé, souriant, d'un habitué de la maison. La jeune fille dit à son cousin que c'était un ami de la famille, le fils d'un négociant de Bordeaux, venu en Allemagne pour compléter son éducation commerciale, et qu'il habitait la ville depuis quelques mois. Tout en l'écoutant, Gabriel sentait une rage sourde s'allumer dans son cœur. Aucune trace d'émotion ne s'apercevait plus sur le visage de Cornélie ; elle avait entamé en français un entretien fort animé avec son nouveau visiteur, et quand elle vit que Gabriel s'obstinait à garder le silence, elle proposa au jeune Bordelais de chanter avec elle une ballade provençale qu'il avait apportée la veille. Elle se mit en effet au piano, mais sa voix refusa de lui obéir, les larmes refoulées se vengeaient; l'étranger chanta seul tandis qu'elle l'accompagnait. Avant chaque couplet cependant, elle avait soin de se faire traduire les mots qu'elle ne comprenait pas, et elle écoutait les explications avec un intérêt qui attestait la vivacité de son goût pour les études linguistiques. De son côté, le jeune Français ne semblait pas croire que la présence d'un tiers dût l'empêcher d'exprimer ouvertement son admiration pour la belle jeune fille. Il s'abstint, à la vérité, de lui adresser des compliments directs, mais ses gestes, son regard, le ton de sa voix, le rire joyeux avec lequel il répondait à ses plaisanteries, tout en lui disait : « Vous êtes adorable, je n'imagine pas de bonheur plus grand que celui de demeurer près de vous et d'être à jamais votre esclave. »

Ce spectacle n'était pas nouveau pour Gabriel; il avait dû s'habituer à voir sa charmante cousine entourée des hommages les plus empressés, il aurait même considéré comme un piètre personnage quiconque serait demeuré indifférent auprès d'elle. Mais alors il se croyait aimé, il trouvait un secret plaisir à être témoin des efforts inutiles de tant d'admirateurs. En cet instant, pour la première fois, la vue d'un rival lui était insupportable, car il se disait qu'il avait perdu pour toujours le cœur de son amie. Ce n'était pas contre le jeune étranger que se tournait sa colère; que celui-là ou un autre

fût préféré, peu lui importait. Mais elle, elle qui savait combien il devait souffrir, comment pouvait-elle montrer un tel dédain, le torturer avec cette cruauté? Ce rire, qui retentissait si frais et si gai, c'était le même dont il avait pressenti, au lendemain du bal, l'ironie impitoyable. Ces trois ans de séparation avaient développé en elle l'égoïsme et la vanité de la femme du monde, et elle avait attendu, avec une joie perfide, le moment où elle pourrait, du bout de son petit pied, broyer le cœur le plus fidèle !

De minute en minute, il sentait croître son irritation; il se jurait à lui-même de ne plus franchir le seuil de cette demeure. Le souvenir de ses torts était effacé par le ressentiment que lui causaient les représailles dont on usait envers lui. « Fort bien, se disait-il; nous sommes quittes à présent, pourquoi continuer des relations devenues pénibles? Elle consent à oublier, à laisser les choses reprendre leur ancien cours. Quelle générosité grande ! — Je suis ta petite cousine, comme autrefois. — Oui, vraiment, il faut grossir la cour de Son Altesse, nous sommes bons pour cela... Quand même j'aurais été coupable, n'étais-je pas prêt à réparer mes fautes, à me soumettre en tout à ses volontés? Comment a-t-elle accueilli mon repentir? Que m'a-t-elle répondu? Toujours le même refrain, fade et froid. Faut-il pour cela m'abandonner au désespoir? Non pas, la vie est trop précieuse. Sachons montrer à cette fière princesse qu'on peut parfaitement se résigner à la perdre. »

Le second couplet venait de finir; Gabriel s'approcha de sa cousine, lui tendit le bout des doigts, et, de l'air le plus dégagé qu'il put feindre, il prit congé d'elle. Cornélie, qui était devenue fort pâle, lui demanda précipitamment si elle pouvait annoncer sa visite à sa mère pour le lendemain.

— Je ne sais pas si mes affaires me le permettront, répondit-il avec insouciance.

Et il sortit du salon.

Dès que la porte se fut refermée, il s'arrêta. Son cœur battait avec violence, la tête lui brûlait. Tout semblait être devenu morne et sombre autour de lui. Il passa sur son front sa main glacée, et poussa un profond soupir. A travers la mince barrière qui le séparait d'elle, il croyait entendre rire; mais non, il se trompait : elle parlait seulement, et sa voix était harmonieuse et calme. Il s'éloigna, car il ne voulait pas surprendre ce qu'elle disait. A quoi bon d'ailleurs écouter? N'avait-elle pas eu soin de lui faire connaître ses sentiments? Il descendit en chancelant l'escalier qu'il avait monté si plein de joie. Un serviteur allumait les candélabres du vestibule, mais, pas plus que le concierge, il ne reconnut le jeune homme : c'étaient de nouveaux visages que Gabriel n'avait jamais vus.

— Allons, pensa-t-il, le temps change tout, à ce qu'il paraît, rien ne résiste à sa puissance. Il doit cependant y avoir des choses, l'amour et l'amitié, j'imagine, qui survivent à une absence de trois ans ; mais, s'il y en a, ce n'est pas ici qu'il faut les chercher. Tant mieux, après tout. Suivons l'exemple qu'on nous donne, ce n'est pas si difficile. Quand je suis arrivé tout à l'heure, je croyais ne pouvoir vivre sans elle; pourtant je ne suis pas mort. Que dis-je? Je suis même beaucoup mieux qu'auparavant. Rien ne m'oppresse plus, je me sens libre et léger. Insensé! il y a longtemps que j'aurais pu m'affranchir; mais je croyais devoir, pour l'amour d'elle, m'entretenir dans la tristesse. Me voilà guéri! A l'avenir, je prendrai mes précautions pour ne pas retomber.

II

Il descendit la rue sans se retourner une seule fois. Un riche équipage arrivait à grand bruit; il reconnut de loin la livrée de son ancien patron, et se jeta de côté pour éviter cette rencontre. Les parents de Cornélie avaient peu vieilli depuis qu'il les avait vus; le profil régulier du négociant était seulement devenu encore plus sévère et plus froid, ainsi du moins en jugea Gabriel; la mère de la jeune fille, petite personne timide et simple, semblait toujours aussi effacée devant son mari.

— Cornélie ne lui ressemble en rien, pensa le jeune homme. Elle est, au physique et au moral, l'image vivante de son père. Et j'ai pu croire que cette fière statue deviendrait une femme pour moi! Grâce au ciel, les écailles me sont tombées des yeux!

La voiture était depuis longtemps passée, que Gabriel, debout sous une porte cochère, la regardait encore. Qu'allait-il faire? Où devait-il se rendre? S'il arrivait à temps pour prendre le bateau à vapeur, il pouvait regagner sa demeure le soir même. Mais il avait laissé entendre à son vieil intendant que, peut-être, il ne reviendrait pas seul, et il ne voulait pas faire la sotte figure d'un amant éconduit; il ne lui restait donc d'autre parti à prendre que de demeurer à la ville jusqu'à ce que ses paroles fussent oubliées. Comme il ne se souciait pas d'aller dans un élégant hôtel où il aurait été exposé à rencontrer des figures de connaissance, il se dirigea vers une modeste pension bourgeoise, à l'enseigne de la *Mäusethurm* (Tour des Souris), et dont le maître cumulait les professions d'aubergiste et de marchand de vin. Là du moins, il ne courait pas le risque de s'entendre adresser d'importunes questions; il y était quelquefois entré,

lorsque sa bourse se trouvait un peu à sec, et il savait que, tout dernièrement, l'hôtelier avait acheté un tonneau de son meilleur vin.

Dans la grande salle, plusieurs habitués, presque tous d'âge assez mûr, assis devant des tables dont la propreté attestait la bonne tenue de la maison, jouaient, fumaient, parlaient politique. Au fond, une porte ouverte laissait voir un cabinet mal éclairé par un mince bec de gaz, et renfermant deux tables inoccupées. Le maître, petit homme actif, à la chevelure rare, aux favoris taillés en brosse, qui remplissait lui-même l'office de sommelier, fit entrer Gabriel dans cette pièce, en s'excusant de n'avoir pas d'autre place à lui offrir.

Gabriel répondit par un signe de tête et s'assit près d'une fenêtre, après avoir demandé une bouteille de ce même vin que son intendant avait vendu à l'aubergiste. La lune, qui montait lentement au ciel, éclairait un calendrier suspendu dans l'embrasure de la croisée, et projetait dans la chambre l'ombre d'un grand pot de géranium. Un consommateur peu discret avait profité d'une heure où on ne l'observait pas, pour graver sur la table deux initiales entrelacées au milieu d'un cœur surmonté d'une grande flamme. Celui qui avait tracé ce symbole d'amour était-il plus heureux que notre ami? Qui pourrait le dire? Gabriel soupira lorsqu'il aperçut cet emblème; il changea de place pour ne pas l'avoir devant les yeux, laissa, sans y toucher, son verre plein devant lui, et, la figure cachée dans ses mains, se plongea dans d'amères réflexions.

— Auriez-vous mal aux dents, monsieur? demanda tout à coup près de lui une voix fraîche et jeune.

Il leva la tête et vit, à la lueur argentée de la lune, une jolie fille de dix-huit ans à peine, dont le visage était entouré de tresses blondes. Quelle était la couleur des yeux? Il ne pouvait le distinguer, mais ils lui paraissaient bruns, à côté du front d'un blanc pur et d'un contour presque enfantin. L'ensemble des traits aurait eu quelque chose de délicat et de timide, si la bouche vermeille et un peu épaisse n'eût respiré la force et la vie.

— Pourquoi me fais-tu cette question, jeune fille? répondit-il après l'avoir considérée un instant.

— En vous voyant tenir votre figure dans vos mains, j'ai pensé que vous aviez mal aux dents. Si je me suis trompée, tant mieux. Pour mon compte, je ne sais pas ce que c'est (et elle rit en montrant une rangée de perles); mais ma marraine en souffre quelquefois, et la douleur la rend presque folle. Voulez-vous prendre quelque chose?

— Merci, je n'ai pas faim.

— Eh bien, mais l'appétit vient en mangeant, dit-elle en français.

— Tu sais le français? demanda-t-il étonné.

— Oh! seulement quelques mots que j'ai attrapés par ci par là, répliqua-t-elle en relevant une petite boucle frisée qui tombait sur son front. Nous avons eu longtemps ici un sommelier qui parlait cette langue.

— Et si je voulais manger, que me proposerais-tu?

— Dame! répondit-elle, tandis que ses fines narines se dilataient comme pour aspirer la vapeur d'un mets favori, chacun conseille ce qu'il aime; je ne sais pas si mon goût serait celui de monsieur.

— Voyons toujours. Que prendrais-tu?

— Je ne connais rien de meilleur que les cailles ou les grives; tous ces petits os craquent si gentiment quand on peut les broyer! On nous les laisse pourtant presque toujours; il y aurait trop de travail pour les mâchoires de nos habitués à barbe grise. Mais vous, monsieur, puisque vous n'avez pas mal aux dents, vous pourriez vous régaler d'une paire de grives. Nous en avons d'excellentes, et avec cela de si bons choux!

— Apporte-les, au nom du ciel! Encore un mot. Comment t'appelles-tu?

— Gertrude. Mon oncle l'hôtelier m'appelle *Traud;* ma tante, qui est aussi ma marraine, et qui est de Cologne, me nomme *Drückchen.* Vous avez le choix, monsieur.

A ces mots elle courut à la cuisine préparer ce qu'il avait demandé. Il fut sur le point de la rappeler pour lui dire de n'en rien faire, car il lui semblait impossible d'avaler un morceau. « A cette heure, pensait-il, dans la riche maison de la rue du Rhin, on s'assied devant une table couverte de plats d'argent, des serviteurs en gants blancs apportent des mets recherchés, et lui, qui s'était flatté de prendre place entre sa cousine et la maîtresse de la maison, il se trouvait seul dans une pièce obscure d'un hôtel de troisième ordre. Il est vrai que bien des gens eussent préféré sa jolie cellerière à une douzaine de domestiques en livrée; mais qu'étaient à ses yeux toutes les jeunes filles? Des créatures perfides, des monstres séduisants. La femme, se disait-il, est la couronne de la création, il est vrai, mais une couronne d'épines; celui qui a la folie d'y aspirer doit commencer par suivre un long chemin de douleurs et s'attendre à être attaché enfin sur une croix domestique. Heureux mille fois quiconque échappe à un sort pareil! Vive la liberté, vivent la jeunesse et les plaisirs! Peut-être en ce moment on se moque, rue du Rhin, de ce pauvre fou, du cousin Gabriel; peut-être on raconte au Français comment il avait reçu déjà une première leçon qui ne l'avait pas rendu plus sage. Patience! rira bien qui rira le dernier. Nous voyagerons, nous irons à Paris et à Londres, voire même en Amérique; puis, quand un jour nous lirons dans un journal, que mademoiselle Cornélie

épouse monsieur un tel, nous allumerons un havane, et nous en offrirons la fumée odorante au dieu de la liberté. »

Pour s'entretenir dans cette résolution héroïque, il venait de vider son verre, lorsque Gertrude parut, portant avec soin les grives, qui, pareilles à des jumeaux dans leur berceau, étaient délicatement posées sur une couche de choux blancs et finement hachés. Elle plaça l'assiette devant Gabriel, avec un sourire de triomphe qui semblait dire : « Ne vous ai-je pas donné un bon conseil? » Puis elle se tint près de la table, attendant que l'étranger se prononçât sur le mets qu'elle appréciait si fort.

— Je veux que tu partages avec moi, lui dit Gabriel. Va chercher une assiette.

— Je vous remercie, répondit-elle avec un signe de tête négatif, il n'y en a pas trop pour un homme de votre âge : une grive n'est pas une autruche. Mais peut-être que cela ne vous paraît pas bien apprêté?

— Parfaitement, au contraire. Ce n'est point le plat qui est mauvais, c'est l'appétit. D'ailleurs, on n'a pas faim quand on est seul à table.

— Ah! sans doute. Vous mangeriez avec plus de plaisir si madame était près de vous.

— Madame! je suis garçon et je compte le rester toujours. Mais viens, Traud, les morceaux m'étoufferont si tu ne manges aussi. Quand je n'ai personne à côté de moi, vois-tu, il me vient des pensées noires, qui m'empêchent d'avaler.

— Alors, donnez-moi une aile; c'est ce que j'aime le mieux.

Il coupa l'une des grives par le milieu et lui offrit le plat. Elle jeta un rapide regard dans la grande salle pour s'assurer que personne ne l'observait, puis, saisissant le morceau du bout des doigts, elle adressa au jeune homme un remercîment joyeux.

— Ma marraine me gronderait d'accepter, dit-elle. Il n'y a pourtant pas de mal, si ce n'est que je mange avec mes doigts. Mais comment faire? Je ne puis pas aller chercher deux couverts pour une personne.

Elle se mit à travailler la grive de ses petites dents aiguës, que c'était plaisir à voir. Il admirait la manière dont tremblaient les ailes finement retroussées de son nez délicat; il trouvait agréable et gai d'entendre le craquement des os dont elle lui avait parlé. Elle lui semblait à chaque instant plus jolie, et il comparait involontairement l'influence qu'exerçait cette créature si vive, si confiante, dont la seule vue réjouissait le cœur, avec le souffle glacé qui, une heure auparavant, avait détruit toutes ses espérances.

— Il faut que tu boives, reprit-il, quand, après s'être fait un peu

prier, elle eût envoyé la seconde moitié de la grive tenir compagnie à la première. Goûte ce vin, il a été récolté chez moi.

— Seigneur Dieu ! pas possible ! c'est ce que nous avons de meilleur. Vous êtes donc propriétaire de vignobles ?

— Oui, Traud. Je regrette seulement de ne pas avoir là du vin de cette année ; il a un bien autre bouquet. Mais tu ne fais que tremper tes lèvres, bois donc.

— Grand merci ! J'en ai assez, je sens déjà que c'est chaud dans l'estomac. Qu'est-ce que je voulais dire ? Vous n'êtes donc plus commis ?

Il la regarda d'un air de surprise.

— Comment sais-tu que je l'ai été ? Est-ce que tu me connais ? Si je ne me trompe, nous nous voyons aujourd'hui pour la première fois.

— Il est possible que vous m'ayez oubliée ; je ne ressemble plus guère à ce que j'étais alors, tandis que vous... vous n'êtes pas beaucoup changé, vous êtes seulement devenu un peu moins mince. Ainsi, vous ne vous rappelez pas du tout qu'il y a trois ans, vous êtes entré ici pour prendre une choppe avec deux messieurs ? Vous ne parliez que de tenue de livres, de change et autres choses pareilles. Moi, je revenais de l'école, je rapportais un prix, le dernier que j'aie eu, car, après cela, j'ai cessé d'aller en classe pour aider ma marraine. Je ne sais pas comment cela s'est fait, mais vous m'avez remarquée, quoique je ne fusse qu'une enfant étourdie ; il m'a fallu montrer mon livre et jaser. Là-dessus, vous avez tiré de votre poche deux grosses oranges que vous m'avez données, en m'adressant un beau discours. Vos amis se sont mis à rire, ce qui m'a rendue toute honteuse ; je me suis sauvée à la cuisine, où les servantes m'ont bien longtemps plaisantée de mon aventure. Vous avez oublié cela, mais une jeune fille n'oublie pas qu'on s'est moqué d'elle, et voilà pourquoi je me suis tout de suite rappelé votre visage.

— Ainsi, reprit-il, j'étais sans le savoir en pays de connaissance. Mais comment est-il possible que cette petite tête garde de si longs souvenirs ? J'aurais cru que les pensées n'y demeuraient pas plus longtemps que les voyageurs dans l'hôtel de ton oncle.

— Fort bien, répliqua-t-elle vivement, mais il y a des habitués qui restent toujours.

— Alors, j'en serais un ?

Gertrude s'aperçut tout à coup que l'on pouvait donner à ses paroles un sens compromettant ; elle rougit, et pour ne pas laisser voir son trouble, elle se baissa vers l'anneau que Gabriel avait au doigt.

vouloir; d'ailleurs, chez moi, je m'ennuyais à mourir. Je suis retourné et je lui ai dit : « Faisons la paix, Traud ; je te donne dix ans pour te raviser. Si un jour tu changes de résolution, eh bien ! je serai là. En attendant, nous ne parlerons plus de rien ; promets-moi seulement de m'appeler ton oncle, et de me confier tes peines, dans le cas où tu en aurais. » Cela n'a pas manqué, monsieur ; souffrir est le partage de toute créature née de la femme, et j'eus bientôt à consoler ma pauvre Traud. Vous saurez — ceci est entre nous — qu'à l'âge de seize ans, elle s'était presque fiancée à un jeune garçon de son pays. Un jour, on apprit qu'il allait épouser la fille d'un riche cultivateur. Traud lui écrivit, il ne répondit même pas. Depuis ce temps, elle n'est plus la même. Elle a ici tout ce qu'il lui faut pour être heureuse, car sa tante l'aime beaucoup et en fait grand cas; tous les habitués de la maison, à commencer par moi, qui viens ici depuis cinq ans, l'apprécient autant qu'elle le mérite, car on sait qu'il n'y a pas en elle l'ombre d'un défaut. Mais elle n'a plus le cœur joyeux comme autrefois, vous comprenez ?

Il but, d'un air pensif, un verre de la chope que l'hôtelier lui avait apportée sans qu'il l'eût demandée. Puis il poussa un soupir et passa la main sous sa perruque, pour se rafraîchir le front.

— Elle est encore si jeune, dit Gabriel, que les confidences de son compagnon arrachaient à sa propre tristesse ; avec le temps, elle se consolera, et je réponds qu'elle ne se fera pas religieuse.

— Certainement non, monsieur, reprit Rentmeister. Elle s'est expliquée là-dessus. « S'il se présente un honnête homme qui ne me déplaise pas, et qui ait une position, pourquoi le refuserais-je ? m'a-t-elle dit une fois. Je n'aimerai jamais personne autant que Lorenz ; mais à quoi m'a servi cette belle tendresse ? A rien qu'à me causer du chagrin. Il n'est pas sage, je le vois, de s'attacher à quelqu'un au point de penser que, sans lui, cela ne vaille pas la peine de vivre. Non, non, je ne veux pas me condamner aux larmes tout le reste de mes jours. » Voilà, monsieur, le caractère de nos jeunes filles ; elles arrangent leur roman, comme les autres ; quand il ne se réalise pas, eh bien ! il ne se réalise pas, voilà tout. Celui qui, du premier coup, n'abat pas les neuf quilles, n'a point pour cela perdu la partie. Aussi n'ai-je pas grande inquiétude pour Traud, je songe plutôt à moi et à tous ceux qui ne peuvent se passer de son cher visage. Ah ! ce sera une croix bien dure !

— Qu'est-ce qui sera une croix ? Je ne vous comprends pas ?

— Eh ! mon Dieu, elle veut à toute force quitter sa marraine, non pour retourner dans son pays, car sa mère, qui est veuve, a encore six jeunes enfants, mais pour aller chez des étrangers. Je ne sais qui a fourré dans cette petite cervelle volontaire l'idée qu'elle sera

mieux ailleurs qu'ici. Elle s'est engagée à entrer prochainement chez des gens riches du voisinage. Elle verra combien sa position sera différente, et elle regrettera plus d'une fois la vie qu'elle mène dans cette maison, où elle est maîtresse, où elle peut faire ce qui lui plaît. Mais il ne sert à rien de lui dire cela, chacun ne s'instruit qu'à ses dépens. Elle va donc partir. Que deviendrai-je quand elle ne sera plus là? La cuisine aura beau être bonne, je n'y trouverai plus de goût, si Traud n'y ajoute pas son sourire.

Le digne homme pressait si fortement sa tête dans ses deux mains que sa perruque s'en alla de travers sur son oreille. Mais, tout entier à sa douleur, il n'eut garde de s'en apercevoir ; il avait même fermé les yeux, comme effrayé de regarder en face l'avenir qu'il venait de dépeindre. Gabriel fut touché de compassion.

— Puis-je vous demander, monsieur Rentmeister, lui dit-il, comment il se fait, qu'éprouvant un tel besoin d'avoir un intérieur, ayant un tel amour de la vie de famille, vous ne vous soyez jamais marié, ou qu'à présent du moins vous n'y songiez pas d'une manière sérieuse? Vous êtes encore dans la force de l'âge; mais il ne faut pas attendre. Aujourd'hui vaut mieux que demain.

M. Rentmeister ouvrit tristement les yeux.

— La réponse à votre question, cher monsieur, est bien simple : l'homme commence par être fou avant de devenir sage. Quand j'étais jeune, je pensais comme beaucoup d'autres que la fille la plus belle et la meilleure serait à peine assez bonne pour moi. C'est une absurdité. La première femme venue, pourvu qu'elle n'ait pas mauvais cœur, finira par être pour nous la meilleure de toutes, lorsque, pendant vingt ans, nous aurons partagé avec elle les joies et les peines de la vie. Mais à votre âge, je m'étais créé un idéal dont je ne voulais pas me départir : l'une n'était pas assez jolie, l'autre manquait d'éducation, la troisième me semblait trop pieuse, la quatrième trop mondaine, et ainsi de suite. Maintenant que je frise la cinquantaine et que, si je ne me hâte, je resterai seul jusqu'au jugement dernier, une autre folie me tourne la tête, je me suis imaginé que Traud était précisément la femme qui devait me rendre heureux. Je ne suis qu'un idiot, je le sais bien — soit dit entre nous ; — quel plaisir me donnent ma maisonnette confortable, ma fortune, mes propriétés? Absolument aucun. A l'heure où, le soir, d'autres s'asseyent près d'une chère femme, devant une table entourée de joyeux visages, ma seule distraction est de me traîner au café, pour faire, avec de vieux garçons ennuyés comme moi, une monotone partie de cartes. Puis, quand je rentre à la maison, au lieu de caresser doucement de blondes têtes d'enfants endormis, d'échanger quelques paroles avec une compagne qui prenne intérêt à mes actions et à

mes pensées, j'entends le ron-ron de mon chat pelotonné sur une chaise près du poêle; enfin, quand je mourrai, le premier souci de ma vieille cuisinière sera de savoir si je l'ai mise sur mon testament. Ici, dans l'hôtel, personne le lendemain ne boira une chope de moins, si ce n'est moi. Voilà cette vie de garçon que vantent ceux qui ne la connaissent pas. Ne pas être si difficile et ne pas tourner autour du pot jusqu'à ce que la soupe soit froide, c'est la vraie sagesse, croyez-moi. Mais pardon de vous avoir ennuyé si longtemps de pareilles sornettes. J'entends qu'on m'appelle dans la salle; il paraît qu'on a besoin d'un quatrième à la table de whist. Je suis charmé, monsieur, d'avoir fait votre connaissance... Ce que je vous ai dit restera entre nous, n'est-ce pas? Adieu.

Il s'éloigna, laissant Gabriel livré à ses pensées, autant du moins qu'on pouvait appeler ainsi ces impressions vagues qui remplissent la tête, entre le quatrième et le cinquième verre, alors que, voulant alléger l'âme, on la rend, au contraire, plus pesante. Faut-il s'étonner que la chambre solitaire où le jeune homme était assis lui semblât si sombre, l'odeur du géranium si repoussante, la clarté de la lune si froide et si triste? Dans la chambre voisine, il entendait les vieux habitués toussoter, pousser des cris de triomphe, quand le jeu les favorisait, échanger des plaisanteries banales et rebattues; tout cela lui causait un malaise indéfinissable, en sorte que, pour s'y soustraire, il buvait avec un redoublement d'ardeur. Il se leva enfin, passa plusieurs fois sa main crispée dans ses cheveux et sortit pour chercher au dehors un air plus pur.

Quand il se trouva dans la rue et qu'il vit briller sur sa tête les milliers d'étoiles d'un splendide ciel d'automne, son cœur oppressé se dilata, il aspira la brise du soir avec autant d'avidité qu'un homme dévoré de soif boit un verre d'eau fraîche. « Si l'on pouvait voyager toujours au milieu de cette paix, de ce silence, à la lueur de cette lumière argentée, parcourir la terre et franchir les océans, sans jamais rencontrer l'importune société des hommes ! Mais quoi ! qu'arriverait-il ensuite? Après avoir fait le tour du monde, on se retrouverait à la même place, sans être plus sage ni plus joyeux qu'auparavant. Non, se dit Gabriel, restons ici, sachons opposer bon visage à mauvais jeu, méprisons les coups du sort, bravons ceux qui veulent nous humilier, montrons-leur qu'en dépit d'eux nous pouvons jouir de la vie. »

En ce moment, deux promeneurs, un soldat et une jeune fille, parurent au coin de la rue. Les rayons de la lune tombaient en plein sur eux et permettaient de distinguer leurs visages, étroitement rapprochés l'un de l'autre; ils semblaient si absorbés dans leur entretien qu'ils arrivèrent près de Gabriel sans le voir; mais il remarqua

que la femme était laide, qu'elle avait de longs bras, de grands pieds, une démarche disgracieuse; le jeune soldat, pourtant, ne la regardait pas d'un air moins tendre, et comme ils s'éloignaient, le spectateur qui les suivait des yeux éprouva un sentiment voisin de la jalousie. « Ce garçon, pensa-il, ne se verra pas réduit, quand il sera vieux, à rentrer dans un logis vide pour n'entendre autre chose que le ron-ron de son chat. Il a choisi, et en temps convenable; il finira peut-être, il est vrai, par trouver qu'il a mal choisi; mais le pire sort à deux est encore plus supportable que de n'appartenir à personne, et de traîner partout sa stérile solitude. »

Il se disposait, non sans un profond soupir, à rentrer dans l'hôtel pour reposer sa tête et son cœur fatigués. Déjà il s'engageait dans l'obscur corridor; une charmante image qui se dessinait à l'autre extrémité, dans le noir encadrement de la porte de la cour, attira tout à coup son attention. Près de la fontaine se tenait une jeune fille dont il ne voyait que le dos, mais dans laquelle il reconnut aussitôt Traud. Elle avait relevé jusqu'aux épaules les manches de sa robe, et, baissée vers l'auge de pierre, elle lavait ses bras nus, qu'elle agitait ensuite au-dessus de sa tête, comme un oiseau secoue ses ailes après s'être baigné! Elle plaça aussi son visage sous le jet d'eau, passa ses mains sur son front et son cou, sans s'apercevoir qu'une partie de sa chevelure s'était dénouée et plongeait dans le bassin. Ces ablutions terminées, elle se leva, fit deux ou trois rapides mouvements de tête pour chasser les gouttes qui perlaient sur son visage, puis elle se tint debout, les yeux fermés et paraissant attendre que les rayons de la lune séchassent sa figure. Mais bientôt elle tressaillit et regarda autour d'elle d'un air effaré. Une voix avait prononcé son nom, un bras serrait sa taille.

— Quoi! c'est encore vous! s'écria-t-elle. Laissez-moi tout de suite, où je vous arrose si bien, qu'il n'y aura pas sur vous un fil qui ne soit trempé.

— Calme-toi, enfant, ne crains rien. J'ai deux mots à te dire.

Mais elle, sans l'écouter, glissa dans ses mains comme un poisson. Elle se recula d'un pas, et, l'œil brillant de colère, elle reprit, tout en s'essuyant le visage avec sa jupe :

— Est-ce votre manière, monsieur, de vous cacher dans l'ombre et de tomber ainsi sur les gens, au moment où ils ne pensent pas à vous? Je vois bien que vous avez de mauvaises intentions, et qu'il aurait fallu vous dire plus nettement votre fait. Vous devriez avoir honte. Vous ne méritez pas la confiance que j'avais pour vous; je ne veux plus vous entendre. M'avez-vous comprise?

Elle rejeta si vivement en arrière ses tresses dénouées, pour les rattacher autour de sa tête, que l'eau en jaillit et frappa Gabriel au

visage. Sans se laisser intimider par les paroles de la jeune fille, il se rapprocha d'elle, et ajouta d'un ton sérieux :

— Tu es injuste, Traud, tu m'accuses à tort. Je venais uniquement pour éclaircir notre malentendu. Nous ne nous connaissons pas depuis longtemps, mais il n'est pas besoin d'avoir mangé ensemble un boisseau de sel pour savoir si l'on doit se fier l'un à l'autre. Chacun a en soi un sentiment instinctif, plus sûr que l'expérience, qui le pousse ou le retient quand il le faut. Ce sentiment-là t'a dit que je suis un honnête homme, et j'en prends Dieu à témoin, Traud, il ne t'a pas trompée. Ceux, au contraire, que nous croyons connaître dès l'enfance, que nous aimons chèrement, ceux-là peuvent nous devenir si étrangers qu'on n'y pense pas sans avoir froid au cœur.

— Oui, certes, répondit-elle d'un air pensif ; je sais cela, je l'ai éprouvé.

— Tu vois bien, reprit-il en s'animant. Et, de nouveau, il s'empara des deux petites mains humides que maintenant elle lui abandonnait machinalement. Que doit faire, continua-t-il, celui à qui une telle chose arrive? N'aurait-il pas raison, s'il trouve une autre âme qui lui inspire une confiance absolue, de s'y attacher avec amour, et de la supplier de partager à jamais ses joies et ses tristesses?

Elle leva sur lui de grands yeux étonnés.

— Mon Dieu! voulez-vous rire, ou bien est-ce le vin qui vous trouble l'esprit?

— Ni l'un ni l'autre, Traud, je parle sérieusement. Je sais que tu as un brave et fidèle cœur, que tu rendras heureux l'homme qui obtiendra ta tendresse. Quant à moi, quoiqu'il ne convienne pas de se vanter soi-même, je puis dire que certaine personne, qui voulait me confier sa vie, n'aurait pas eu à s'en repentir; la chose n'a pas bien tourné pour moi, mais c'est une raison de plus d'espérer un dédommagement. D'ailleurs, les mariages ne sont-ils pas écrits au ciel? Crois-moi, prenons tous les deux courage, et, sans délibérer plus longtemps, donnons-nous la main pour ne jamais nous quitter.

Traud cependant demeurait impassible. Pas un muscle de son visage ne trahissait l'impression que lui faisaient les paroles du jeune homme. Ses bras pendaient le long de son corps, ses yeux demeuraient baissés sur l'anneau qu'elle portait au doigt ; on eût dit qu'elle écoutait un récit dépourvu de sens pour elle, mais que la politesse l'empêchait d'interrompre. Jamais elle n'avait paru si ravissante à Gabriel. Sa figure, devenue fort pâle, ses longs cils abaissés sur ses joues, tout en elle avait un charme inexprimable.

— J'aurais une prière à vous adresser, dit-elle avec hésitation; prêtez-moi votre bague pour quelques minutes.

— Prends-la, elle t'est destinée. Je suis bien résolu, d'ailleurs, à ne pas la porter davantage.

— Non, non, je ne l'entends pas comme cela. Je veux seulement voir quelque chose.

Elle prit avec précaution le bijou et s'enfuit vers la maison. Cinq minutes, pendant lesquelles le jeune homme demeura partagé entre mille pensées confuses, pareilles aux impressions d'un rêve, ne s'étaient point passées, qu'elle revint lentement, un timide et mystérieux sourire aux lèvres.

— C'est déjà fini? demanda-t-il.

Elle fit un signe de tête affirmatif.

— Tout s'est bien passé?

Le rouge monta au front de Traud.

— C'est ridicule, je n'y crois qu'à demi. On prétend que, pour connaître les intentions d'une personne, il n'y a qu'à prendre son anneau, et à le suspendre au milieu d'un verre vide. Si de lui-même il se balance et fait résonner le cristal, c'est bon signe, on n'a rien à craindre.

— Vraiment! Et que t'a dit le mien?

— Je ne l'ai pas eu plutôt placé comme il fallait, qu'il s'est mis à frapper le verre d'une force à le casser.

— A la bonne heure, s'écria-t-il. Et il l'attira vers lui. Tu me crois maintenant, n'est-ce pas? Tu consens à être ma femme?

Elle se dégagea par un mouvement craintif.

— Je vous ai déjà prié, murmura-t-elle, de ne pas agir ainsi. Mon fiancé seul en aura le droit, et je ne puis croire encore...

— Quoi?

— Que nous nous convenions; vous, un riche monsieur instruit, et moi, une pauvre fille. Voyez-vous, c'est comme nos deux anneaux: le mien a coûté dix *batz* au plus; le vôtre, Dieu sait combien de florins. Je n'ai à vous apporter en dot que mes bras et ma bonne conscience; vous vous repentiriez un jour si vous veniez à rencontrer une demoiselle bien élevée, qui aurait une grosse dot, qui saurait jouer du piano, causer, tenir sa place dans un salon.

Elle avait une façon de parler si candide qu'il aurait voulu, pour toute réponse, la serrer dans ses bras et mettre fin à ses objections par un baiser. Mais il la connaissait maintenant assez pour savoir combien un semblable argument serait peu de son goût.

— Viens ici, près de moi, lui dit-il, en la conduisant vers un banc placé sous un grand arbre. Elle s'assit, les mains posées sur les genoux, la poitrine penchée en avant, les yeux fixés sur lui, comme

un enfant à qui l'on va dire un conte de fées. Tandis qu'elle l'écoutait, sa respiration demeurait paisible; ses lèvres seules frémissaient légèrement. Il lui confia une partie de ses aventures, lui apprit quels étaient depuis deux ans son genre d'existence et ses occupations, lui décrivit la maison que sa tante lui avait laissée. Tous deux vivraient là, tranquilles et oubliés du monde. Pour lui, son unique ambition était d'administrer ses biens, de faire valoir ses vignobles; une fille de paysan, pourvu qu'elle eût un cœur tendre et un esprit droit, lui convenait mille fois mieux qu'une demoiselle de la ville, dont la tête serait pleine des fadaises qu'on apprend dans les pensions.

Il était sincère en parlant de la sorte, car il avait fini par se convaincre lui-même, et il pensait n'avoir jamais pris de parti plus raisonnable. Quand il eut achevé, elle se leva et répondit d'un ton calme :

— Tout cela est fort bien; je crois ce que vous venez de me dire. Mais le mariage n'est pas un jeu d'enfants; vous me permettrez bien, je suppose, de réfléchir un peu, de vous voir et de vous parler encore avant de me décider. Vous me connaissez depuis trois heures à peine; je pourrais être un vrai démon et vous rendre malheureux.

— En ce qui me concerne, reprit-il, ma résolution est bien arrêtée; je ne désire rien savoir de plus que ce que mes yeux m'ont dit de toi. Si tu veux te consulter, je n'ai pas le droit de le trouver mauvais; songe seulement que demain matin je quitte la ville; tu devras me donner ta réponse avant mon départ, ou bien je croirai que tu refuses, et les choses en resteront là. Je ne te presserai pas davantage en ce moment, je vais entrer dans l'hôtel demander une chambre. Bonne nuit, à demain. Es-tu contente, mon amour?

Un pli pensif se dessinait sur le front de Traud, entre ses deux sourcils finement arqués. Il ne put se défendre de l'effacer d'un baiser rapide.

— Puis-je tout dire à ma marraine? demanda-t-elle en rougissant.

— Non; je ne veux t'obtenir que de toi-même. Interroge ton cœur; s'il te parle pour moi, ne cherche pas d'autre conseil, suis son inspiration. Je tiens aussi, vois-tu, à ne pas laisser ébruiter la chose avant que nous soyons allés trouver le curé. Les hommes sont si méchants ! Ils ne connaissent pas de plus grand bonheur que de troubler celui des autres.

— C'est vrai ! répliqua-t-elle. Adieu, dormez bien, monsieur... Comment vous appelez-vous?

— Gabriel. Aimes-tu ce nom-là?

Elle sourit :

— Puisqu'un archange s'en contente, je serais mal venue de le trouver laid. Bonne nuit, monsieur Gabriel.

Elle lui tendit la main, le regarda d'un air demi-souriant, demi-incrédule, et courut vers la maison, où l'appelaient depuis quelques instants des voix aigres et impatientes.

III

Resté seul, Gabriel ne sut plus que faire. Il avait, d'ailleurs, bien besoin de repos après tant de fatigues. Deux négociations matrimoniales dans une seule journée sont une rude besogne, même pour l'homme le plus intrépide. Il se fit indiquer sa chambre par l'hôtelier, se déshabilla dès qu'il fut seul et se mit au lit. Mais il demeura longtemps les yeux ouverts, contemplant les arabesques capricieuses dont le pinceau d'un peintre fantaisiste avait orné le plafond de la pièce qu'il occupait. Il éprouvait un singulier plaisir à regarder cette confusion de crochets et de dentelures qui n'éveillaient pas en lui la moindre pensée, car il fuyait la réflexion et s'effrayait de se trouver seul avec lui-même. Enfin il poussa un soupir profond, éteignit la lumière et se tourna vers la muraille pour dormir.

Cependant il eut beau se donner toutes les peines du monde pour calmer son agitation, il eut beau se tenir les discours les plus sages sur la nécessité de se conformer aux réalités de la vie, il ne réussit pas à imposer silence à la voix importune qui protestait dans son cœur ; sans cesse elle revenait à la charge et murmurait que, des deux démarches faites en ce jour fatal, la seconde était de beaucoup la plus irréfléchie, la plus dangereuse. Il s'adressait en esprit à sa bonne tante, comme si elle eût été encore de ce monde, il cherchait à la convaincre qu'il avait agi sagement. Vain effort ! Il croyait voir la bride de son bonnet agitée d'un petit mouvement saccadé, ainsi qu'il arrivait toujours lorsque, d'une voix brève, elle lui reprochait quelque folie. Il imagina enfin un argument qui, sans doute, n'aurait pas trouvé grâce devant la vieille dame, mais qui flatta grandement l'amour-propre de Gabriel. « Le temps était venu de montrer qu'on avait tort de le prendre pour un enfant à qui l'on inflige une pénitence. On serait bien étonné, rue du Rhin, d'apprendre que le cousin n'est pas inconsolable, qu'il a épousé une femme, de condition modeste, il est vrai, mais bonne, gaie, charmante, surpassant toutes les filles du pays par sa grâce et sa douceur. »

La satisfaction qui lui causa cette pensée aurait dû le disposer au sommeil ; l'heure était avancée, le silence régnait dans toute la maison ; seule, la grande horloge placée dans le couloir qui conduisait à sa chambre battait lourdement et frappait les quarts

d'heure d'une façon lugubre : ainsi une mauvaise conscience gronde au fond d'un cœur oppressé. Gabriel finit par éprouver une sorte de colère contre le vieux meuble, dont le bruit irritant troublait le calme de la nuit. N'y tenant plus, il se leva, sortit à tâtons et se dirigea au milieu des ténèbres vers l'objet de sa rancune, qu'il réduisit au silence. Cette victoire lui causa un grand allégement, il se remit au lit, et dormit quelques heures.

Ce soir-là, on eût pu voir longtemps de la lumière à une fenêtre de la rue du Rhin. Une femme petite, pâle et flétrie par l'âge, embrassait une belle jeune fille sur le front et sur les yeux.

— Tu as la tête bien brûlante, mon enfant, lui disait-elle. Je souffre d'avoir été obligée de te parler aujourd'hui de tout cela, mais il le fallait bien ; d'ailleurs je savais que ton cœur n'était pas en jeu, et je ne croyais pas te causer une grande émotion. Repose-toi maintenant, et n'oublie pas que ton père et moi, nous n'avons pas d'autre désir que de te voir heureuse.

De quoi donc la mère avait-elle eu à entretenir sa fille ? De rien d'extraordinaire, et ce n'était pas la première fois qu'une question de ce genre se posait entre elles. Le père du jeune Bordelais avait écrit, le matin même, à son correspondant d'Allemagne qu'il souhaitait de resserrer par un lien plus étroit l'union commerciale des deux maisons ; son fils, ajoutait-il, serait au comble de ses vœux, s'il lui était permis d'aspirer à la main de Cornélie : il n'espérait pas avoir déjà gagné son cœur ; tout ce qu'il demandait, c'était qu'on ne mît pas d'obstacle à ses efforts pour se faire agréer. La mère, sage et prévoyante, avait cru devoir communiquer cette lettre à sa fille, afin qu'elle fût sur ses gardes, et qu'elle n'encourageât pas les espérances du jeune étranger, si elle ne voulait pas y répondre.

— Jamais ! s'était écriée Cornélie. Je l'estime sincèrement, mais je ne me sens pas la force de vous quitter, mon père et toi.

— Aussi longtemps que tu penseras ainsi, c'est que tu n'auras point rencontré celui qui doit te plaire. Mais je voudrais bien savoir, étrange enfant, comment il faudrait qu'il fût.

Cornélie était demeurée silencieuse. La mère, du reste, n'espérait pas de réponse ; elle connaissait, jusque dans ses moindres replis, cette âme fière et réservée. Bien qu'elle eût remarqué, à son retour, la tristesse de sa fille, elle s'était gardée de lui adresser aucune question, quand, d'un air contraint, Cornélie avait parlé de la visite du cousin Gabriel. Elle attendait avec patience que son enfant éprouvât le besoin d'épancher son cœur ; il n'y avait rien à espérer ce soir-là ; elle le vit et la laissa seule. Mais longtemps elle prêta l'oreille pour savoir si la jeune fille allait se livrer au repos. Sa chambre était voisine de celle de Cornélie ; elle entendit la croisée s'ouvrir, elle

entendit remuer la chaise placée devant le petit bureau, à deux pas de la fenêtre. L'imprudente enfant se serait-elle mise, toute brûlante de fièvre, à écrire à l'air vif de la nuit? Elle fut sur le point de courir vers elle ; un sentiment de délicatesse la retint, il lui répugnait de paraître violer un secret qu'on voulait lui cacher. Enfin, la fenêtre se referma et tout retomba dans le silence. Le matin, l'inquiétude la fit sortir du lit plus tôt que de coutume pour voir sa fille. L'obscurité de la chambre n'empêcha pas l'œil maternel de reconnaître bien vite que Cornélie avait dû veiller, longtemps et qu'elle était encore extrêmement abattue. La pauvre femme se reprocha de n'être pas venue pour l'obliger à se mettre au lit ; elle ne se tranquillisa qu'à l'arrivée du médecin, qui, après avoir examiné la malade, déclara son état sans danger.

Vers la même heure s'éveillait, dans la *Mäusethurm*, un jeune homme avec lequel nous avons déjà fait ample connaissance, et qui, malgré son agitation de la veille et ses promenades nocturnes, avait fini par dormir d'un profond sommeil. L'étourdissement causé par sa déception, les vapeurs du vin, les clartés fantastiques de la lune, tout cela était maintenant dissipé; il s'approcha de la fenêtre : un brouillard froid et morne pleurait sur le feuillage sombre des arbres. Des souvenirs pleins de tristesse assaillirent Gabriel, il fut saisi d'un sentiment plus amer qu'il n'en avait jamais éprouvé après de folles parties de plaisir, des repas désordonnés. Il eût donné beaucoup pour effacer de sa vie les heures de la soirée précédente, mais le passé était irréparable ; plus il se rappelait les circonstances qui avaient accompagné son engagement irréfléchi, plus il se disait que, pareil à un joueur pris de vertige, il avait hasardé toutes ses chances de bonheur sur une carte inconnue. Qu'était devenue la triste consolation avec laquelle il avait essayé d'étouffer ses regrets? Il ne trouvait plus aucune joie à montrer du caractère, à braver ceux qui l'avaient dédaigné. Une seule sensation demeurait en lui ; celle de la souffrance, et il lui semblait n'avoir qu'à envier la mort. L'amour et le désespoir le torturaient, il eût voulu pouvoir pousser des cris de douleur.

Après ce qu'il avait fait, la porte de la maison de la rue du Rhin lui était à jamais fermée ; chacun, depuis le maître du logis jusqu'au concierge, ne lirait-il pas sur son front, dans son regard troublé, dans sa démarche, l'aventure de la *Mäusethurm?* Mais, s'il devait renoncer au bonheur, ne valait-il pas mille fois mieux ensevelir dans la solitude ses espérances perdues, que d'accepter le premier dédommagement qui se présentait à lui?

Puis, il songeait combien il serait pénible d'avouer ce changement de résolution à la douce créature dont il s'était efforcé avec tant d'ar-

deur de vaincre les scrupules. Qu'allait-elle penser? Quel mal lui avait-elle fait pour la repousser ainsi, après qu'il lui avait si follement demandé son cœur? N'avait-il pas réfuté, une à une, toutes ses objections? ne lui avait-il pas juré qu'elle n'aurait pas lieu de se repentir d'avoir cru en lui? Et maintenant, il lui faudrait alléguer l'exaltation produite par le vin, ou bien lui dire qu'il avait jeté les yeux sur elle, uniquement parce qu'il était irrité des refus d'une autre.

Tout en agitant ces douloureuses pensées, il avait machinalement pris ses bottes; il les considéra longtemps d'un air songeur avant de se décider à les mettre; enfin, il les chaussa d'un air résolu, frappa du pied le sol et, comme Antée, parut tirer de la terre une force secrète. Il venait de se décider à quitter la maison avant le réveil de ses habitants. De retour chez lui, il écrirait à Traud une lettre affectueuse, dans laquelle il expliquerait de son mieux son départ précipité; la nuit porte conseil; peut-être, de son côté, se serait-elle confirmée dans son idée première qu'ils n'étaient pas faits l'un pour l'autre, et serait-elle bien aise de voir retirer une proposition qui ne promettait de bonheur à aucun d'eux.

Il acheva de s'habiller à la hâte et sortit doucement de sa chambre. Il lui sembla que personne n'était encore éveillé dans l'hôtel, il descendit avec précaution, en évitant de faire craquer les marches; il était arrivé sans encombre au bas de l'escalier, déjà, il avançait la main vers la porte de la grande salle, quand elle s'ouvrit, et il se vit en face de Traud. Elle ne parut concevoir aucun soupçon de ses desseins, mais, au contraire, regarder sa sortie furtive comme une preuve de son empressement à venir chercher la réponse qu'elle lui avait promise. Cette confiance troubla Gabriel; il se sentit tellement honteux qu'il ne trouva même pas sur ses lèvres le simple bonjour matinal. Elle garda également le silence et se contenta de lui adresser en souriant un signe de tête, tandis qu'elle lui prenait la main pour le faire entrer dans la salle. La pièce n'était éclairée que par une bougie, dont la lueur incertaine ne trahissait pas la rougeur qui avait envahi la figure du jeune homme, mais il voyait assez le tranquille et charmant visage de Traud pour perdre entièrement le courage d'aborder la difficile explication dont il comprenait si bien, une demi-heure auparavant, la nécessité. « Non, se disait-il, tu ne dois pas trahir cette enfant; il faut que tu subisses les conséquences de ta folie. Soumets-toi donc à un châtiment qui, après tout, ne frappe que toi seul; mais ne déchire pas ce cœur naïf, ne lui apprends pas à mépriser les hommes, en le désabusant d'une façon si brutale. »

Il parcourait la chambre de long en large, comme un prisonnier

qui cherche à se résigner à sa captivité. Traud l'avait laissé seul, et par la porte entr'ouverte, il l'apercevait allant et venant dans la cuisine, mettant le café sur le feu, préparant ce qui était nécessaire pour le déjeuner. Avec son bonnet blanc et la robe d'indienne qui dessinait coquettement sa taille, elle lui paraissait une ravissante ménagère ; aussi pensa-t-il bientôt qu'il ne serait pas si fort à plaindre d'avoir à son foyer cette petite fée active et gracieuse. Elle s'approchait de temps à autre pour échanger avec lui quelque parole, lui demander comment il avait dormi, s'il avait toujours l'intention de partir d'aussi bonne heure. En dépit de son chagrin, il ressentait, à entendre cette fraîche voix, le même plaisir qu'un malade éprouve à écouter, par une matinée sombre, les oiseaux qui commencent à gazouiller dans les arbres.

Quand elle lui apporta le déjeuner, il prit sur lui de sourire et de passer doucement sa main dans la blonde chevelure de la jeune fille. Une aimable rougeur monta aux joues de Traud, mais elle ne dit rien. Gabriel, non moins embarrassé, remuait le sucre dans sa tasse, et elle le regardait de l'air attentif d'un étudiant qui assiste à une expérience de chimie. Cette situation ne pouvait se prolonger, il fit effort pour entamer l'entretien.

— Eh bien, Traud? demanda-t-il.

Elle n'attendait que cette question pour répondre.

— J'ai réfléchi beaucoup cette nuit, dit-elle d'un ton grave et honnêtement résolu. Si votre proposition est sérieuse, ce sera un bonheur pour moi. Il vous faudra un peu de patience, car j'ignore bien des choses, et vous devez avoir des habitudes différentes des miennes ; mais je suis jeune, j'ai de la bonne volonté, j'apprendrai. Il me sera facile de vous aimer, je le sens déjà, et vous pourrez compter sur mon attachement. Je n'ai jamais été infidèle à personne, j'ai seulement tâché d'oublier ceux qui les premiers m'avaient trompée, et encore, Dieu sait ce qu'il m'en a coûté de larmes. Voici ma main, nous sommes fiancés, monsieur Gabriel.

Il prit la main qu'elle lui tendait. Les simples paroles de la jeune fille avaient achevé de vaincre son indécision.

— Je te crois, Traud, répondit-il ; c'est, je pense, la volonté de Dieu que nous vivions l'un pour l'autre. Je considère maintenant comme le premier de mes devoirs de te faire l'existence douce. Il faudra quelques mois avant que nous puissions nous marier ; d'ici là, je viendrai te voir, nous nous écrirons et nous règlerons toutes choses, provisoirement du moins, car l'avenir n'est à personne, n'est-il pas vrai ?

Elle le regarda d'un air plein de tendresse.

— J'allais oublier, continua-t-il ; tu voulais entrer en service, cela

ne se peut plus, tu dois le comprendre. Je ne saurais souffrir que ma fiancée fût aux gages de maîtres étrangers ; tu resteras ici, chez ta marraine, tu me le promets ?

— Ce sera difficile, d'autant plus que vous m'avez demandé de ne rien dire. Pourtant j'ai encore trois jours devant moi, il me viendra bien une idée. D'ailleurs, ma tante ne sera pas fâchée que je renonce au projet de me séparer d'elle.

— Voilà qui est convenu, mon amour. Maintenant tu ne refuseras pas de prendre mon anneau. Donne-moi ton doigt, que je te le mette.

Rougissante et les yeux baissés, elle ôta sa petite bague aux pierres rouges, et la lui offrit avec une timidité qui le toucha profondément.

— Elle n'a pas de valeur, dit-elle, mais un cœur fidèle y est attaché, vous ne la dédaignerez pas, j'espère.

Pour toute réponse, il prit la jeune fille dans ses bras et imprima un baiser sur ses joues. Elle se dégagea confuse, et tirant de son sein un petit portefeuille :

— Je vous ai trompé hier soir, s'écria-t-elle joyeusement, je voulais voir si vous ne vous repentiriez pas de vos paroles, et je vous ai dit que j'étais pauvre comme un rat d'église. Mais il n'en est pas tout à fait ainsi. Regardez, voici mon livret de caisse d'épargne. Il y a là cent soixante florins, et je laisse toujours les intérêts, de sorte que la somme s'augmente avec le temps. J'ai économisé cela sur mes gratifications et mes étrennes, c'est une petite dot que je vous apporte, vous n'aurez pas trop à rougir de moi.

Elle avait un air si triomphant, le doigt posé sur le chiffre qui indiquait sa fortune, qu'il ne put s'empêcher de rire.

— Allons, dit-il, je fais une bonne affaire. Mais prends garde ; quelqu'un a pu me souffler à l'oreille que tu es riche, je ne t'épouse peut-être que pour ton argent.

Il l'embrassa de nouveau et se promena dans la salle avec elle. Il fut décidé qu'elle écrirait la première, le jeune homme devait envoyer sa réponse poste restante, et venir la voir le dimanche suivant dans un lieu dont ils convinrent ensemble. Le mystère, la couleur romanesque de l'aventure, l'heure matinale de cette entrevue dissipaient peu à peu la tristesse de Gabriel. Au moment où il prit congé de Traud, il pensait que réellement il ne lui serait pas difficile de trouver près d'elle le bonheur auquel il pouvait prétendre désormais, après avoir vu s'envoler les rêves de sa jeunesse.

IV

Ce fut d'un pas presque joyeux qu'il gagna le bateau à vapeur avec lequel il devait descendre le Rhin. Mais lorsqu'il vit de loin la terrasse de sa maison se détacher, à quelque distance du débarcadère, sur le fond verdoyant des coteaux, son front se couvrit d'un nuage. Combien ses plans d'avenir étaient différents au départ ! Il lui devint tout à coup impossible de garder au doigt la bague de la pauvre Traud ; il l'ôta et la cacha dans la poche de son gilet ; un moment plus tard, il eut honte de cette faiblesse et la remit à sa main. En arrivant à sa demeure, il rencontra sur le seuil le vieil intendant ; Gabriel détourna les yeux pour échapper à la muette question de son sourire ; il lui dit simplement qu'une affaire imprévue le ramenait, il l'interrogea ensuite d'un air distrait sur le produit de la vendange et se dirigea vers sa chambre, en donnant l'ordre qu'on ne le dérangeât point.

Il éprouva un véritable supplice en traversant les pièces désertes que, la semaine précédente, il avait ornées avec tant de sollicitude, car il s'était flatté d'y recevoir Cornélie et ses parents, d'y célébrer la fête de ses fiançailles en même temps que celle des vendanges, et il avait presque partout préparé à sa cousine une surprise délicate. Ici, le piano qu'il voulait lui offrir, là, une grande volière dorée, pleine des oiseaux favoris de la jeune fille ; plus loin, dans une bibliothèque de bois de rose, la collection des meilleurs poëtes anglais et allemands ; enfin, un joli boudoir tendu et meublé de damas de soie bleu clair, car elle avait dit, à ce dernier bal qui avait eu tant d'influence sur leur destinée, qu'elle préférait cette couleur à toute autre. Mais c'était dans sa propre chambre que Gabriel devait ressentir l'émotion la plus poignante. Il y avait réuni tous les présents qu'il avait reçus d'elle, depuis le rond de serviette brodé de perles bleues, don enfantin de la petite cousine, jusqu'au candélabre de bronze vert qu'il avait mille fois contemplé avec amour, dans la pensée que peut-être il éclairerait un jour son bonheur domestique.

En revoyant ces objets si chers, une souffrance aiguë lui saisit le cœur ; il se laissa tomber sur un siége, abattu, oppressé sous le poids de ses souvenirs. Un torrent de larmes le soulagea. Quand cet accès de désespoir fut calmé, il résolut d'anéantir un passé qui réveillait en lui tant de regrets amers et désormais coupables. Il renferma au fond d'une armoire les dons de Cornélie, condamna la porte du boudoir bleu et, sous prétexte que le ramage bruyant des oiseaux lui était

insupportable, il fit transporter la volière dans un endroit reculé de la maison. Après s'être ainsi mis en règle avec sa situation nouvelle, il alla vers sa bibliothèque, prit un livre, puis un autre, les feuilleta et les reposa sur les rayons. « Pourquoi Traud ne finirait-elle point par avoir le goût des choses de l'esprit? Et même, quand elle n'y entendrait jamais rien, quel grand mal y aurait-il à cela? Des milliers de gens n'ont-ils pas vécu parfaitement heureux sans connaître ni Shakespeare ni Gœthe? Ne sommes-nous au monde que pour lire les poëtes? Le sentiment par lequel l'âme comprend instinctivement les beautés de la nature ne vaut-il pas mieux, ne donne-t-il pas des jouissances plus vraies que l'éducation qui égare notre sensibilité sur des fictions brillantes? La nature! la nature! Voilà ce qui seul est grand et sublime. Si j'étais, comme Robinson, dans une île déserte, à quoi me servirait que ma femme pût estropier une sonate de Beethoven? Qui m'empêche de me créer ici une solitude, de mettre entre le monde et moi une barrière qu'aucun importun ne puisse jamais franchir? Oui, je le ferai, et certainement l'affection de cette douce créature me sera bientôt plus précieuse que toutes les délicatesses qui me semblaient autrefois un besoin. »

Ces sages réflexions lui ayant rendu un peu de courage, il sortit pour visiter ses vignes, se montra satisfait de la récolte, parla aux ouvriers plus familièrement que de coutume. Le soir, rompu de fatigue, il se mit au lit et dormit neuf heures.

Les jours suivants, tout alla mieux encore. Chacune des paroles de Traud lui revint en mémoire, il se représentait son frais visage et sentait naître peu à peu le désir de se retrouver auprès d'elle. Une sorte de chant de fiançailles s'élevait pour lui du milieu des ceps de vigne. Qu'elle serait gentille à voir détachant, de ses doigts agiles, les grappes destinées à faire le vin de choix! Là-dessus, il poussa un soupir involontaire, et se mit, contre son habitude, à boire plusieur rasades de vin doux; il parlait avec tant de volubilité, tant d'animation, que la femme de l'intendant prit de l'inquiétude, s'imaginant qu'il avait le cerveau malade. Son mari la rassura; il posa d'un air de mystère un doigt sur son cœur: « C'est là qu'il souffre; il n'y a pas grand danger, » dit-il avec un sourire.

Vers le milieu de la semaine une lettre arriva, qui donna beaucoup à penser au couple curieux. L'adresse, d'ailleurs assez lisible, trahissait une main inexpérimentée; ce n'était certes pas un message d'affaires, le papier, le cachet le disaient clairement. Le mari et la femme avaient fini par conclure qu'il n'y avait là rien qui méritât leur attention; grande fut donc la surprise de l'intendant, lorsque son maître lui arracha la lettre des mains et courut s'enfermer dans son cabinet. Tandis que le vieux serviteur se livrait à ses conjectures,

Gabriel, resté seul, avait posé le billet sur la table sans pouvoir se décider à l'ouvrir. Il alluma un cigare, lança violemment dans l'air quelques bouffées de tabac, puis, s'étant excité d'une manière factice par le souvenir de cette soirée passée au clair de lune avec Traud, il s'étendit sur le divan et rompit le cachet.

La lettre, d'une écriture enfantine, était ainsi conçue :

« Très-honoré Monsieur !

« Cher Fiancé !

« Bien qu'il ne m'ait pas été donné de jouir longtemps de votre présence, ce temps si court m'a permis d'apprécier vos qualités admirables. Dès que je vous ai vu, vos manières séduisantes ont fait impression sur mon cœur. Je n'ai pu résister, hélas ! à votre regard si doux et si tendre, à votre voix aussi harmonieuse à mon oreille que celle du rossignol. O vous, le plus aimable des mortels, voyez de quels traits vous avez blessé mon âme ! J'en suis venue à ce point que, pour moi, le ciel est toujours sombre, quand les étoiles polaires de tes yeux *bleus* ne me sourient pas. (Le mot *bleus*, ajouté après coup, laissait encore voir les quatre lettres de l'adjectif *bruns* qui, sans doute, avait été mis d'abord par mégarde.) Je vous ai fait naïvement l'aveu de l'inclination que vous m'avez inspirée, mais l'amour sans réciprocité est une torture digne de l'enfer. Oh ! n'opposez pas l'insensibilité du granit aux effusions d'un cœur virginal ! Quelques paroles de tendresse me raviront au septième ciel. Comme dit le poëte :

Cueille sur ton chemin la rose et la fleur du souvenir.
La couronne que nous tresse l'amour doit rester épanouie
Jusqu'à ce que l'éternel sommeil ferme nos yeux.

« Je termine, très-cher et très-honoré Monsieur, en vous assurant de la profonde reconnaissance et de l'affection, ou plutôt du culte, de votre promise,

« GERTRUDE WENDELIN. »

Il avait lu jusqu'à la fin, les yeux grands ouverts, avec une sorte de stupeur. Plusieurs fois, il regarda la signature. Cette épître brûlante était bien d'elle, et c'était bien à lui qu'elle s'adressait ! Un moment, il fut comme écrasé, puis un accès d'hilarité folle soulagea son cœur ; il jeta la lettre loin de lui et rit aux larmes.

Dans cette disposition, il se leva vivement, courut à un tiroir où il renfermait toutes sortes d'objets sans valeur, et y prit un petit livre jauni qu'il se mit à feuilleter. C'était un recueil épistolaire à

l'usage des amoureux. Un de ses camarades le lui avait donné dans un moment de joyeuse humeur, pour railler son indifférence envers le beau sexe. Sans avoir besoin de chercher beaucoup il y trouva, imprimée tout au long « la tendre effusion d'un cœur virginal » qu'il venait de lire écrite d'une main inhabile et tremblante. Un rire nerveux s'empara de nouveau du jeune homme, mais cette gaieté ne dura pas ; il ramassa la lettre et la déchira en mille morceaux qu'il jeta dans le foyer. Il y mit ensuite le feu, puis il suivit d'un œil pensif les flammes qui consumaient les débris du malheureux billet. L'enveloppe était restée sur la table. En la prenant pour la brûler aussi, Gabriel vit qu'elle contenait un autre papier. L'écriture était la même que celle de la lettre, toutefois, bien différente de celle-ci, qui ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'orthographe, elle accusait une précipitation extrême et un mépris complet des lois de la grammaire.

« J'ai été obligée, disait Traud, d'entrer dans la maison où je m'étais engagée, mais pour quelques jours seulement, et vous ne m'en voudrez pas quand vous saurez pourquoi. Je vous expliquerai cela le jour où vous viendrez, c'est-à-dire dimanche, si vous tenez parole. Je suis en attendant,

« Votre respectueuse et affectionnée

« Traud. »

« *P. S.* S'il vous était plus commode de me voir chez mes maîtres que dans l'endroit dont nous sommes convenus, vous me trouveriez au nº 27 de la rue du Rhin. C'est une maison très comme il faut, vous n'avez pas à être inquiet de moi. Je ne sers que la demoiselle ; on l'appelle mademoiselle Cornélie ; elle est malade, et c'est pour cela que je n'ai pas pu refuser d'entrer au moins pour une semaine ; car il n'y aurait eu personne pour la soigner. Maintenant que vous savez tout, vous ne me gronderez certainement pas. Portez-vous donc bien, et pensez à votre amie. »

C'en était trop, le sort s'acharnait sur Gabriel. Il pensa étouffer de douleur et de honte. La porte donnant sur la terrasse était ouverte, il s'y précipita, mais il n'y put rester ; son sang brûlait ses veines, un nuage voilait ses yeux. Il courut à l'écurie, sella lui-même son cheval, et s'élança tête nue vers la grande route qui, en cet endroit, suit les profondes sinuosités du fleuve.

L'intendant s'était hâté d'apporter le chapeau du jeune homme; il arriva seulement pour le voir disparaître au tournant du chemin.

Les heures s'écoulèrent, Gabriel ne revint pas; le lendemain, une courte lettre annonça qu'il ne fallait pas l'attendre, qu'il ne savait pas lui-même combien de temps son absence se prolongerait. Le reste de la semaine se passa sans apporter d'autres nouvelles. Le matin du huitième jour, un épais brouillard enveloppait le fleuve et les collines, l'air était humide et froid, les vendangeurs, courbés sur les ceps, sentaient leurs doigts se glacer au contact des grappes couvertes de rosée. Tout à coup ils entendirent le galop d'un cheval et ils aperçurent leur jeune maître qui s'avançait vers la maison. Monture et cavalier semblaient exténués de fatigue. L'intendant, qui surveillait les travaux de la récolte, accourut s'informer avec sollicitude de l'état du voyageur, mais il reçut à peine une réponse. Le jeune homme demanda les lettres arrivées pendant son absence, parcourut les adresses d'un œil anxieux, et parut respirer plus librement après s'être assuré que cette correspondance était purement commerciale. « Sans doute, pensa l'intendant, il craignait d'y reconnaître cette mystérieuse écriture qui l'a si fort troublé. » Gabriel congédia le vieux serviteur, s'assit devant son bureau, et, après quelques instants d'hésitation, commença une lettre sur laquelle il avait déjà réfléchi longtemps. Fou de terreur à la nouvelle de la maladie de Cornélie, il avait passé cette longue semaine aux environs de la demeure de sa cousine, guettant avec angoisse tous les indices qui pouvaient l'éclairer sur son état. L'immense douleur qu'il avait éprouvée lui avait fait comprendre la force du sentiment qui l'unissait à la jeune fille. Jamais il n'aimerait une autre femme. La fièvre du dépit l'avait un instant troublé, il voyait clair maintenant dans son cœur.

La feuille blanche qu'il avait sous les yeux ne contenait encore que les mots : « Chère Gertrude, » il cherchait de quelles expressions il envelopperait ce qu'il avait de pénible à dire, lorsqu'un coup discret se fit entendre à la porte de sa chambre. L'intendant venait lui annoncer qu'une jeune fille demandait à lui parler. « Elle prétend, ajouta-t-il, que monsieur la connaît et qu'elle a des choses importantes à lui apprendre. »

Traud, en habits de voyage, châle épais, chapeau de paille, entra bientôt, portant un petit paquet sous le bras. Gabriel poussa vivement la porte, sans la fermer toutefois, car il ne voulait pas qu'on fît de commentaires au sujet de cette visite.

— Tu arrives justement, Traud, lui dit-il, au moment où je t'écrivais.

Elle garda le silence de l'air embarrassé d'une personne qui ne sait par où entamer une confidence difficile. Elle évitait de regarder Gabriel; ses yeux erraient au hasard sur la campagne, que le soleil

sorti victorieux de sa lutte contre le brouillard, commençait à dorer de ses rayons. Le jeune homme la contemplait avec une inquiétude croissante, cherchant à lire sur son pâle visage les sentiments qui l'agitaient.

— Je vais, reprit-il, te faire servir à déjeuner, Traud. Assieds-toi, tu dois être fatiguée.

— Je vous remercie, répondit-elle d'une voix douce et calme. Je me suis reposée sur le bateau à vapeur; d'ailleurs je ne resterai pas longtemps : je ne viens que pour...

— Regarde, interrompit-il en lui montrant la feuille sur laquelle était tracé son nom, cette lettre te serait arrivée aujourd'hui, si je ne t'avais pas vue.

— Tant mieux que vous ne l'ayez pas écrite, répliqua-t-elle. Ce que vous m'auriez dit ne me conviendrait pas, je pense. Je ne puis plus recevoir avec joie vos lettres d'amour : vous en aimez une autre qui le mérite davantage; nous aurions été malheureux ensemble.

— Qui t'a apppris...? s'écria-t-il avec un profond étonnement.

— C'est Lisbeth ; mais je m'en doutais déjà. Je ne pouvais voir votre bague sans me sentir toute triste, car elle me paraissait mille fois trop belle pour une fille comme moi. Et puis je me rappelais vos bonnes paroles, votre honnête figure, et je me rassurais. J'avais dit à ma marraine que j'avais changé d'avis, que je ne voulais plus quitter la maison, et elle avait bien vite couru chez mes maîtres pour leur reporter le denier à Dieu. Ils auraient consenti sans peine à le reprendre, si la demoiselle n'était pas tout à coup tombée malade. — Rassurez-vous, elle va mieux. — Mais les parents voulaient mettre auprès d'elle une brave fille dont ils seraient sûrs, et non pas un mauvais sujet, comme cela peut arriver quand on n'a pas le temps de choisir. J'ai donc été obligée d'entrer chez eux, je vous l'ai écrit. Je remercie Dieu que les choses soient arrivées de la sorte, car sans cela je n'aurais pas su la vérité. Les deux premiers jours, je n'ai remarqué absolument rien. Mademoiselle Cornélie était calme et ne disait pas un mot. La fièvre vint le lendemain soir : elle parlait tout haut dans le délire, mais cela ne me fit pas comprendre davantage; seulement je voyais qu'elle avait du chagrin et qu'elle ne voulait pas le dire; même dans les moments où elle ne souffrait pas, elle était triste à la mort; avec cela, une douceur d'ange. Elle m'avait prise en amitié : une fois que j'étais seule avec elle dans sa chambre, elle me dit : « Si je mourais, Traud, promets-moi de porter à la poste la lettre qui est dans le tiroir de mon secrétaire, et de n'en parler à personne. Tu me garderas le secret, n'est-ce pas? » Je lui dis qu'elle pouvait être tranquille, mais je ne devinais rien encore. Ce que je

vous raconte là se passait avant-hier, quand elle était au plus mal. Le médecin vint dans la soirée et prescrivit de nouveaux remèdes. Je courus à la pharmacie. En revenant je rencontrai Lisbeth, qui avait servi avant moi dans la maison; je la connaissais un peu. Elle m'arrêta pour me demander comment allait notre demoiselle, car elle avait appris qu'elle était malade. Je le lui dis et nous nous mîmes à causer. « — Ah! reprit-elle en riant, ce ne sont pas des potions ni des drogues qui peuvent la guérir. Il faudrait savoir ce qui lui donne la fièvre, et justement, moi, je le sais. — Alors pourquoi n'as-tu pas parlé? lui dis-je. — Un instant! répondit Lisbeth. Je ne veux pas me brûler les doigts à la chandelle. D'ailleurs elle n'a que ce qu'elle mérite : elle m'a renvoyée parce que je me laissais faire un brin de cour. Cela lui a bien réussi, à elle, de tenir la dragée haute à son prétendu? Il a mal pris la plaisanterie, et ils sont brouillés. » Je lui demandai d'où elle savait cela. Elle me dit alors qu'il était venu un soir, que c'était un beau jeune homme très-bien mis, et qu'il avait appelé la demoiselle sa cousine. Elle avait écouté leur entretien et n'en avait pas perdu un mot, parce que la porte du salon était restée entr'ouverte. Il était parti après l'arrivée d'un monsieur français, qui n'avait pas tardé à s'en aller aussi. Alors Lisbeth était revenue et elle avait trouvé la demoiselle étendue sur le canapé. Son mouchoir était mouillé à tordre.

Traud s'arrêta un moment pour regarder d'un air de compassion Gabriel, qui s'était jeté dans un fauteuil et tenait ses yeux fixés à terre.

— Ne prenez pas la chose trop à cœur : tout s'arrangera, dit-elle. A mon retour, je la trouvai encore bien mal : elle avait une fièvre très-forte ; cependant elle fut mieux après avoir pris la potion. Le médecin revint vers minuit : il dit que la crise était passée, que la demoiselle se rétablirait bien vite. Tout le monde se coucha ; je restai seule. Je ne pus m'empêcher alors — car je pensais qu'il serait utile d'avertir le cousin — d'aller doucement au secrétaire et de prendre la lettre. Elle était dans une enveloppe cachetée. Combien je fus saisie, mon Dieu, en y lisant votre nom !... Le tonnerre serait tombé près de moi, que cela ne m'aurait pas bouleversée davantage. Je comprenais tout. Vous vous étiez attaché à la première venue pour vous consoler de votre chagrin, et vous n'aviez pas répondu à ma lettre, parce que, ayant encore dans le cœur votre ancien amour, vous ne vouliez pas m'écrire un mensonge.

Gabriel se leva, lui saisit les mains, et lui dit :

— Traud, tu as l'âme la plus belle que je connaisse. Je t'ai assuré que je t'aimais sincèrement, Dieu sait que je ne t'ai pas trompée en

cela. Mais, tu as raison, je n'aurais pas eu le cœur de te cacher la vérité. Ma lettre allait t'apprendre qu'une autre m'était plus chère encore que toi ; je voulais te prier de me rendre ma parole, car deux personnes qui s'épousent doivent être tout entières l'une à l'autre, et tu mérites la tendresse profonde, complète, d'un mari. Tu es venue la première rompre un engagement inconsidéré ; ta noble conduite me fait rougir de la mienne.

Le jeune homme s'était détourné pour cacher son émotion.

— Il n'y a pas de quoi rougir, reprit-elle. « L'amour rend fou le plus sage, » dit le proverbe. Quant à moi, j'oublierai tout cela ; le mal n'est pas grand. J'ai eu de l'amitié pour vous : j'aurais été heureuse de vous en inspirer aussi, mais je sens que c'était impossible, et je n'en mourrai pas. Déjà une fois je m'étais cru aimée ; mon prétendu en a épousé une autre. J'ai pensé que le chagrin me tuerait ; cependant j'ai fini par reprendre goût à la vie. Ne vous occupez donc pas de moi, et faites que la demoiselle guérisse bien vite. Dès hier ma résolution était arrêtée. J'ai dit que ma mère m'avait écrit de venir tout de suite pour s'entendre avec moi au sujet d'un héritage. Bonté divine! il n'est guère question chez nous d'héritage. Ce matin, madame m'a permis d'aller passer trois jours chez mes parents ; elle ne se doute pas que je suis partie pour ne plus revenir ; mais, quand la demoiselle se portera bien et qu'elle sera heureuse, qui s'inquiétera d'une pauvre fille? Je vais chez une cousine qui habite aux environs ; je resterai près d'elle jusqu'à demain, et ensuite je me rendrai au pays. Depuis longtemps ma mère désire me voir. C'est tout ce que j'avais à vous apprendre ; il ne me reste plus qu'à vous remettre votre bague et à vous redemander la mienne. Je m'aperçois que vous ne l'avez pas portée non plus.

— Laisse-la-moi encore, répondit-il, je te l'enverrai bientôt. Crois-moi, Traud, tu n'auras pas lieu de regretter ce malentendu : si tu perds un fiancé, tu gagnes un frère dont l'affection ne te fera jamais défaut ; tu en auras la preuve. Je n'insisterai pas davantage en ce moment, ce serait te blesser. Je ne te retiens pas, continua-t-il, en voyant qu'elle se dirigeait vers la porte ; je dois aller où ma présence est si nécessaire, mais je t'écrirai demain matin pour te faire savoir où en sont les choses. Que Dieu te protége! chère enfant, qu'il t'accorde un bonheur solide et véritable, afin qu'un jour, devenus vieux, nous puissions rire de ce qui nous cause en ce moment tant de trouble, et bénir la Providence dont la bonté tire souvent le bien du mal même.

Il lui pressa les mains et lui donna sur les joues un baiser fraternel. Après qu'elle eut quitté la maison, il se mit à la fenêtre pour la

suivre des yeux. Elle s'avançait d'un pas agile sur la grande route, tournant de temps à autre vers lui un visage qui avait repris toute sa sérénité et sur lequel étaient déjà revenues les fraîches couleurs de la jeunesse.

V

Les vendanges étaient terminées depuis longtemps, les dernières feuilles rougeâtres de la vigne avaient été balayées par le vent d'automne, on arrivait à ces tristes jours dont chacun redoute l'approche, sauf ceux qui ne s'inquiètent ni du froid, ni de la pluie, parce qu'ils ont dans le cœur leur rayon de soleil. Un feu brillant petillait dans la cheminée du vaste salon de la rue du Rhin, mais les portes du balcon étaient ouvertes, l'on avait seulement avancé un peu vers l'intérieur les deux grands palmiers. Le soir était venu, et Gabriel se trouvait une fois encore assis près de sa cousine, au-dessous du vert paysage représentant la Jungfrau et les troupeaux de moutons ; mais aujourd'hui, il n'y avait entre eux ni gêne ni froideur. La main dans la main, riant et conversant ensemble, ils s'occupaient à décacheter un monceau de lettres de félicitations arrivées pendant le jour. Bien que les formules de cette correspondance fussent peu variées, nos deux amis ne la parcouraient pas moins avec une vive satisfaction. Tout à coup, Cornélie remarqua un billet qui ne ressemblait aux autres ni par l'écriture, ni par la manière dont il était plié.

— Vois donc, dit-elle, c'est sans doute quelqu'un qui profite de l'occasion pour nous demander un secours ; on sait que les gens heureux n'ont rien à refuser : « A la très-noble et très-honorée mademoiselle Cornélie. » Je ne devine pas du tout qui cela peut être, mais cette main-là n'écrit pas plus de deux lettres par an.

Elle tendit le papier à Gabriel sans s'apercevoir qu'il était devenu pâle et sérieux; après un rapide regard jeté sur l'adresse, il se leva comme s'il eût été saisi d'un malaise subit. Cette écriture devait en effet le troubler, car, depuis le jour malheureux où il l'avait vue pour la première fois, elle ne s'était jamais représentée devant ses yeux, et il se demandait avec inquiétude ce que Traud pouvait dire. Selon sa promesse, il lui avait envoyé, le lendemain de leur entrevue, une lettre longue et affectueuse ; mais, ne recevant pas de réponse, il s'était dit que la jeune fille avait un caractère trop vaillant pour se laisser abattre par le chagrin, et il avait pris son silence pour de l'oubli. Son amour, d'ailleurs, l'absorbait. Il avait passé près de Cornélie les douces heures de la convalescence, il s'était enivré du bonheur de la retrouver après avoir couru le danger de la perdre ;

tout entier à ces émotions, il n'avait bientôt plus songé à Traud et l'idée ne lui était pas venue de s'enquérir par lui-même s'il ne pouvait lui être utile. Maintenant que le souvenir de la pauvre fille lui était subitement rappelé, il éprouvait un embarras extrême, qu'il s'efforçait de dissimuler en regardant le ciel empourpré par les derniers rayons du soleil.

— Écoute, Gabriel, que je te lise cette lettre ; elle n'est vraiment pas mal, dit Cornélie. Tu sauras que, pendant ma maladie, il est entré à la maison une nouvelle servante, pour laquelle, malgré ma tristesse, j'ai ressenti tout de suite une sympathie très-vive. C'était bien la fille la meilleure, la plus adroite, la plus jolie que j'aie rencontré. Elle m'a soignée avec l'affection d'une sœur de lait. Je crois que je ne me serais jamais séparée d'elle, et cependant il y aurait eu de l'imprudence à la garder, car elle aurait pu être dangereuse pour toi. Mais, un matin, la singulière enfant me demanda la permission d'aller passer deux jours chez sa mère. Nous l'aimions trop pour refuser ; nous ne doutions pas du reste qu'elle ne revînt, comme elle l'avait promis. Au lieu d'elle, ce fut sa marraine — la femme d'un aubergiste — qui se présenta chez nous et, d'un air très-embarrassé, nous dit que la mère de notre fugitive ne voulait pas la laisser retourner à la ville. Quant à la cause de cette résolution soudaine, nous ne l'avons jamais sue. Mais je vois bien à présent qu'il y avait là-dessous une histoire d'amour. Voilà ce qu'elle m'écrit :

« Bonne et chère demoiselle,

« J'ai lu dans le journal que vous alliez vous marier, et, comme vous avez été si bonne pour moi, j'ai pensé que vous me permettriez de vous écrire pour vous présenter mes souhaits les plus sincères. Je demande au ciel de vous rendre heureuse et de vous combler de ses bénédictions. J'ai entendu dire que monsieur votre fiancé est aussi bon que beau et instruit ; vous vous connaissez depuis longtemps, cela vaut mieux, car on est plus sûr de s'entendre ensemble.

« Je vous apprendrai que je dois me marier, le jour des Rois, avec quelqu'un que je connais aussi depuis longtemps ; il a eu déjà une femme, mais elle est morte, laissant un pauvre petit enfant d'un an qui aurait bien besoin d'une mère. Déjà auparavant, j'avais dû épouser Lorenz, mais il avait été obligé de prendre, pour faire plaisir à son père, une fille qui avait de l'argent. A présent qu'il est veuf, il m'a demandé si je voulais encore de lui ; j'ai consenti, car il a du bien, et il avait toujours gardé dans le cœur de l'attachement pour moi. Et puis, cela me faisait compassion de voir que le pauvre petit

orphelin n'était pas soigné comme il faut ; c'est une si mignonne créature, avec ses jolis cheveux blonds !

« Maintenant, mademoiselle, je vous dis adieu; ma mère vous présente ses respects. Ne m'en voulez pas de vous avoir quittée, j'avais bien du chagrin, mais cela ne pouvait pas être autrement. Pensez quelquefois à celle qui gardera toujours le souvenir de votre bonté.

« Votre dévouée servante.

« GERTRUDE WENDELIN.

« *P. S.* Bien que je ne connaisse pas monsieur votre fiancé, je vous prie de lui faire mes compliments, si vous ne regardez pas cela comme une indiscrétion de ma part. »

Cornélie avait replié la lettre et semblait attendre que Gabriel parlât. Voyant qu'il continuait à se taire :

— Eh bien, dit-elle, ma petite garde-malade n'a pas l'air de t'intéresser beaucoup. Quel dommage que tu ne l'aies pas vue ! Tu l'aimerais, car c'est une excellente et naïve enfant.

— Ma chérie, répondit Gabriel, cette naïve enfant est plus diplomate que tu ne penses.

— Comment cela ?

— Elle parle de moi comme d'un étranger, la petite masque ! Cependant, nous ne nous sommes que trop bien connus. Mais sa réserve est une preuve de tact. Son défaut d'instruction ne l'empêche pas de savoir parfaitement ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire. Allons, ma bien-aimée, il fait maintenant assez sombre pour que je puisse me confesser à toi sans que tu me voies rougir.

Il se rapprocha de Cornélie et appuya sa tête contre l'épaule de la jeune fille, de manière à lui cacher ses yeux.

Alors il lui raconta tout.

Nous ignorons si le pénitent fut condamné à une sévère expiation ; nous savons seulement que, trois jours après, une caisse volumineuse, contenant les présents de noces les plus variés, partait pour le village de Traud. Dans une petite boîte, se trouvaient deux lettres de félicitations affectueuses et deux bagues soigneusement enveloppées de papier de soie. L'un de ces bijoux était envoyé par Cornélie, qui l'avait porté ; l'autre était un anneau formé d'un mince fil d'or incrusté de grenats ; on y avait joint un billet ainsi conçu :

« A sa chère petite sœur, souvenir fraternel de Gabriel T... »

ÉMILE JONVEAUX.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Vezian, *Prodrome de géologie.* — Élisée Reclus, *la Terre.* — A. Boscowitz, *les Volcans et les tremblements de terre.* — Zurcher et Margollé, *Volcans et tremblements de terre.*

L'un des plus horribles fléaux que l'homme ait à redouter, un tremblement de terre, est venu au mois d'août dernier ravager les républiques du Pérou et de l'Équateur. On achevait à peine de commenter en Europe ce triste événement que le courrier d'Amérique nous apportait le récit d'un désastre semblable survenu en Californie. On sait généralement que le nouveau monde, dont le sol n'est pas encore consolidé, est sujet à ce genre de catastrophes ; et sans doute se fût-on borné en Europe à donner son obole aux souscriptions provoquées par les ruines dont les journaux nous ont pendant plusieurs jours tracé le navrant tableau, lorsque de tous côtés nous sont venus les récits d'accidents d'origine semblable, sinon aussi graves, au moins très-inquiétants. Le 17 août, un tremblement de terre agitait Tenés (Algérie), et le 18, Gibraltar ; le 20, un autre était ressenti en Hongrie. Le 26 septembre, c'est Pau et la région pyrénéenne qui éprouvaient des secousses. Enfin, des vibrations étaient de nouveau constatées, le 10 octobre, en Hongrie.

D'autres oscillations de notre sol avaient précédé celles-ci. Depuis le mois de janvier jusqu'au 13 août les journaux avaient mentionné une vingtaine d'événements de ce genre, auxquels sont venus s'ajouter les éruptions du Kirau-Ea (Hawaï), de l'Ixtacihualt (Mexique), du Cotopaxi (Amérique du Sud) et du Vésuve, dans le courant des mois d'avril, de juillet et d'octobre. En présence de ces manifestations, qui décèlent une sérieuse agitation intérieure de notre planète, il est naturel de rechercher si ces désordres sont les effets d'un mal chronique dont la terre serait atteinte, ou simplement les passagers accès d'un malaise qui ne saurait durer.

Rassurons-nous tout d'abord. S'il est sage de ne point oublier que nous sommes seulement parvenus à la quatrième période de notre existence, c'est-à-dire à une époque qui a vu et verra sans doute encore des déluges, des soulèvements de montagnes et des envahissements de glace, il est bon de se souvenir què la terre n'a jamais été cette masse que notre imagination se plaît à faire inébranlable. Le sol sur lequel repose nos pieds, auquel nous confions nos demeures, est soumis à d'incessants changements et son agitation est perpétuelle. Les observations faites par M. d'Abbadie ne laissent pas de doute à cet égard : ce savant a établi d'une façon péremptoire que les intervalles d'immobilité dont nous jouissions ne dépassaient jamais trente heures. Ces secousses, les deux mondes les éprouvent; mais tandis qu'en de certaines contrées il faut des instruments d'une excessive perfection pour les constater[1], dans d'autres elles sont une menace perpétuelle de mort et de ruine, qui se réalise trop souvent.

Cet état, qui est l'un des maux dont le créateur nous a laissé l'héritage, ne devait pas manquer de fixer l'attention des hommes. Depuis les temps les plus reculés, en effet, ils n'ont pas cessé d'observer le phénomène et d'en rechercher les causes. Tâche difficile, car il n'en est pas de l'observation des tremblements de terre comme de celle des volcans. Lorsque ceux-ci entrent en fureur, ils inspirent, il est vrai, l'épouvante et couvrent de ruines la contrée soumise à leur empire; mais le naturaliste, habitué à braver la colère de ces monstres, peut souvent les contempler sans péril. Pour les aborder, il peut choisir le moment ou l'endroit favorable, il peut rester calme durant leur longue fureur, et, s'il a l'esprit fortement trempé, il peut observer, il peut étudier en repos la scène tumultueuse qui s'offre à ses regards. L'étude des tremblements de terre est plus périlleuse; le phénomène lui-même, plus redoutable; sombre et brusque comme la mort, il est grand et mystérieux comme elle. La terre a tremblé pendant quelques secondes, et quelques secondes ont suffi pour bouleverser de fond en comble de vastes territoires, pour détruire de grandes cités et briser d'innombrables existences.

C'est là la plus terrible, la plus inquiétante de toutes les catastrophes qui se produisent sur notre planète. Et quiconque a été témoin de ces terribles commotions, aura pu s'assurer combien Humboldt avait raison de dire que l'impression profonde et inexprimable que laisse en nous un pareil événement, n'est nullement

[1] D'après une carte séismique dressée par M. Mallet, la Guinée, l'Abyssinie et Madagascar sont indiqués comme n'ayant pas ressenti de tremblement de terre dont on ait eu connaissance.

causée par le souvenir des scènes navrantes auxquelles on a assisté. Ce qui nous saisit, c'est surtout l'ébranlement, la destruction de notre confiance dans l'immobilité de l'écorce terrestre. Une puissance occulte, inconnue, agite mystérieusement le sol sous nos pieds, et aussitôt s'écroule cette confiance qui nous était chère, qui nous était innée et que nous croyions la vérité même. Désormais, le moindre bruit, le plus léger frémissement de l'air, tout attire notre attention, et nous n'osons plus nous fier au sol qui nous porte[1].

Dans les mines le phénomène revêt un caractère plus horrible encore. Un ingénieur, M. de la Torre, enfermé dans une des mines de cuivre de l'île de Cuba pendant la terrible secousse qui remplit de ruines la ville de Santiago au mois de novembre 1852, l'atteste dans un récit qui est le seul d'ailleurs que la science ait pu enregistrer. « Je me trouvais, dit-il, dans la galerie n° 132 du puits San Juan, dirigeant les travaux d'une escouade composée de vingt-quatre hommes. Nous préparions les tarières, lorsque nous entendîmes un bruit aussi extraordinaire que formidable, qui nous fit craindre l'écroulement de la galerie; nous sentîmes à l'instant que la terre se soulevait et se creusait en même temps, en nous lançant à diverses reprises d'une paroi de la galerie à la paroi opposée. Nous regardions la mort comme inévitable, mais il nous sembla prudent de nous asseoir pour ne point périr sur-le-champ. Les lanternes étaient tombées des murailles où on les avait suspendues, et tout se trouva dans l'obscurité. Les bois de soutien craquaient en faisant un bruit pareil à celui d'une fournaise alimentée de bois vert; l'infiltration des eaux avait augmenté d'une façon prodigieuse : il nous semblait qu'étant dans la mine nous étions sous un arbre au feuillage touffu qui, étant chargé de rosée, aurait été secoué vigoureusement par l'ouragan, ou plutôt par la main de Dieu. Nous sentions en même temps une odeur de soufre, et l'on entendait le bruit des pierres se répandant avec fracas des caves supérieures dans les caves inférieures. Comme je l'ai dit, nous nous trouvions dans les ténèbres les plus épaisses; il n'était resté debout qu'une lumière éloignée, qui ne nous servait qu'à mieux comprendre l'horreur de notre situation. Nous étions réunis et nous n'osions pas nous parler. Par le fait, nous nous trouvions littéralement entre la vie et la mort. Le bruit dura plus de quatre minutes, bien que les secousses eussent déjà cessé. Nous nous décidâmes, avec quelque hésitation, à sortir, et, lorsque nous avions déjà les pieds posés sur les échelles, une nouvelle secousse se fit sentir; elle nous eût infailliblement renversés si nous ne nous étions pas attendus à quelque chose de pareil. Après mille angoisses, nous

[1] Humboldt et A. Boscowitz.

eûmes le bonheur d'atteindre l'ouverture de la mine. La joie que nous ressentîmes alors n'est pas de celles qu'on peut décrire... »

Les résultats produits par les tremblements de terre sont nombreux et varient suivant le caractère du phénomène. Généralement le sol se crevasse, et les fissures ou fentes qui l'ouvrent sont plus ou moins longues. Dans le tremblement de la Calabre (1783), ces crevasses atteignirent jusqu'à 150 mètres de large et plus de 500 mètres de long. Quelquefois elles étaient croisées par suite de fissures perpendiculaires. Il y en avait qui étaient réunies en rayons divergeant autour d'un centre, comme les fentes d'une vitre brisée. La plupart restèrent béantes après la commotion; d'autres, ouvertes au moment de la secousse, se refermèrent ensuite, broyant entre leurs parois les habitations, les arbres et les hommes qu'elles venaient d'engloutir. Ailleurs, ces crevasses prirent la forme de cavités circulaires, semblables à de petites citernes. Quand on creusa autour d'elles, on reconnut qu'elles avaient la forme d'un entonnoir, qui aboutissait à un étroit et profond canal, et on les trouva pleines de sable et d'eau.

Souvent ces crevasses ne se remplissent pas seulement; elles projettent au dehors de l'eau, de la boue, de la vapeur, un air chaud et empesté, parfois des flammes. Quand le sol ne se creuse pas il s'élève. Des collines sortent de terre; les montagnes se lézardent, laissant tomber dans les plaines leur couronne de rochers.

Les cours d'eau, les sources et les puits, subissent naturellement l'influence du cataclysme. Tandis que rivières et ruisseaux voient leur lit déplacé et leurs eaux taries ou répandues dans les plaines, d'autres sources jaillissent du sol, tantôt froides, tantôt chaudes, qui inondent les contrées ou vont s'engouffrer dans les crevasses voisines.

Près de l'Océan, à ces deux bouleversements de la terre et des eaux, il est rare qu'il ne se joigne pas celui que l'on désigne sous le nom de raz de marée. La catastrophe est alors complète.

Dans le dernier tremblement du Pérou, l'une de ces vagues, dont on estime la hauteur à 20 ou 25 mètres, s'est avancée entre Arica et Islay, balayant tout sur le sol, jusqu'à une distance de 5 à 6 kilomètres du rivage. Entre Caldéra et Coquimbo, elle a assailli trois fois les rives, elle a également dépassé la limite des plus hautes marées sur d'autres points, mais sans y laisser de traces aussi funestes. Le tremblement de terre de 1746 avait offert les mêmes effets. Dans celui qui détruisit Port-Royal (Jamaïque), en 1692, la mer s'éleva par-dessus les maisons, transportant sur leur faîte une frégate, *le Cygne*, qui y demeura, et servit de refuge aux habitants.

« A l'époque des tremblements de terre de la Calabre (1783 à 1786), rapporte sir Ch. Lyell, dans ses *Principles of geology*, le prince de Scylla avait persuadé à une grande partie de ses vassaux de se retirer dans leurs bateaux de pêche pour y être en sûreté, et lui-même était allé à bord. Dans la nuit du 5 février, tandis que quelques-uns d'entre eux dormaient dans les bateaux, la terre trembla. Aussitôt la mer s'éleva de 30 palmes au-dessus de la plaine, y roula en écumant et balaya ceux qui s'y trouvaient. Elle se retira alors, mais revint avec une plus grande violence, rapportant avec elle quelques-uns des individus et des animaux qu'elle avait entraînés. Dans le même temps, tous les bateaux furent coulés ou brisés contre la côte, et quelques-uns d'entre eux poussés assez loin dans l'intérieur. Le vieux prince et 1,430 des siens périrent. »

Il est aussi difficile de prévoir la catastrophe que d'y échapper. La science, qui déjà prédit les orages, n'a pas encore trouvé d'instruments assez ingénieux pour annoncer d'avance les tempêtes souterraines. On assure toutefois que, dans les contrées soumises aux convulsions du sol, les animaux témoignent la plus grande inquiétude à l'approche de l'événement. On raconte qu'alors les rats, les souris, les taupes, les lézards, les serpents, sortent de leurs trous et courent çà et là comme frappés de terreur; même les crocodiles s'enfuiraient de leurs marécages et se précipiteraient vers la terre ferme en rugissant d'effroi. A Naples, les fourmis auraient quitté leurs galeries souterraines avant le tremblement du 26 juillet 1805, les sauterelles auraient traversé la ville pour gagner la côte, et les poissons se seraient rapprochés du rivage en multitude. Il est possible que ces faits soient vrais, et que des vibrations, perceptibles aux sens si délicat des animaux, précèdent les oscillations; mais, comme le remarque Élisée Reclus, dans beaucoup d'occasions il est probable que les remarques de ce genre sont faites seulement après le désastre, et que l'imagination, surexcitée par l'effroi, y joue un très-grand rôle. Ce qui est mieux prouvé, c'est la frayeur des animaux pendant la catastrophe elle-même. Lors du tremblement de terre qui secoua la vallée de Viége, en 1855, les oiseaux sauvages qui se méfient le plus du chasseur, les chouettes, les pies, les huppes, se rassemblèrent sur les arbres voisins des habitations en gémissant d'une voix plaintive comme pour demander le secours de l'homme. Les oiseaux de grand vol, hirondelles et autres, s'enfuirent à tire d'aile vers des contrées lointaines. Pendant plusieurs jonrs, les grenouilles interrompirent leurs coassements[1].

[1] Élisée Reclus, Otto Volger.

II

Jadis on observait peu et l'on n'observait pas toujours bien. Il n'en est pas de même aujourd'hui, et dans ces derniers temps on a pu, à la suite d'études bien menées, déterminer les surfaces du globe sur lesquelles le phénomène des tremblements de terre se produisait le plus fréquemment, diviser la terre enfin, en régions calmes et en régions séismiques. En jetant les yeux sur la carte qu'on en a dressée, nous la voyons divisée en trois sections qui ont été dénommées *zone des Andes*, *zone asiatico-méditerranéenne*, et *zone asiatico-océanienne*. La première, dans laquelle on fait entrer le groupe volcanique des Petites-Antilles, s'étend depuis le cratère du San Clemente, au Chili, jusqu'au parallèle des volcans mexicains. Elle coïncide avec l'arête saillante qui, comme un ourlet proéminent, borde du côté de l'ouest les deux Amériques, méridionale et australe.

Le vaste continent de *llamos* et de *pampas*, qui se développe à l'est, se trouve, comme l'indique Vézian, dans un état de repos presque absolu et dépourvu de volcans. Ces régions favorisées n'ont jamais à subir ces cataclysmes qui bouleversent si souvent celles qui courent entre les Cordillères et le Pacifique. Ces dernières possèdent 96 volcans, dont 51 ont donné des signes d'activité dans les temps modernes. Le Chili en compte pour sa part 24, dont 13 toujours actifs. Quant aux tremblements de terre, on ne les énumère que depuis 1590. Les Chiliens n'en ont oublié aucun, et ils citent, parmi les plus formidables, celui de 1651, de 1754, de 1760, de 1822-23, de 1828; de 1835, de 1837, et enfin celui de Mendoza (1861). En six secondes ce dernier renversa toutes les maisons et tranforma la ville entière en un amas de décombres au milieu desquelles ne restèrent debout que les façades de deux églises. Plus de 6,000 personnes périrent dans cette catastrophe, qui fut suivie d'oscillations tellement fortes, que les hommes qui se trouvaient dehors ne pouvaient se tenir sur leurs pieds, et, selon l'expression d'un témoin de cet événement, voyaient la lune et les étoiles descendre et monter dans le ciel. Comme dans le désastre du 13 août 1868, comme dans celui de Lisbonne (1755), un grand incendie, survenu immédiatement après dans les toitures affaissées, éclaira ce triste tableau de la ville ruinée, où l'on n'entendait que des cris et des gémissements sortant de dessous les décombres.

Le Pérou et la Bolivie, qui possèdent quatorze volcans, n'ont pas

eu moins à souffrir que le Chili des révolutions sous-corticales; l'une d'elles, celle de 1746, qui dura toute une année, fournit jusqu'à quatre cent cinquante et une secousses. Comme au Chili, ce tremblement poussa la mer par deux fois sur le rivage, qu'elle emporta au Callao. Ce port et Lima furent renversés. La capitale péruvienne l'avait été déjà en 1586, 1630, 1655, 1687 et 1716; elle le fut encore une fois en 1822.

Les provinces de Quito et de la Nouvelle-Grenade, moins volcaniques (18 volcans dont 10 en activité), sont aussi moins troublées par les vibrations souterraines. On cite, néanmoins le tremblement de 1797, qui détruisit Rio-Bamba, comme l'un des plus terribles qui se soient produits depuis la découverte de Colomb.

Dans la partie australe du continent américain, Humboldt compte une trentaine de volcans ayant donné signe de vie pendant la période qui est la nôtre. L'un d'eux, le Conséguina, placé sur le promontoire qui forme l'une des extrémités du golfe de Fonséca, s'est rendu célèbre par le tremblement qui précéda son éruption de 1835. Le bruit qu'il produisit, semblable à des détonations d'artillerie, fut entendu jusqu'à la Jamaïque, jusqu'au plateau de Bogota, et pendant quarante-cinq heures il lança une telle quantité de cendres, que le jour en fut obscurci. Le même jour, deux volcans chiliens, l'Aconcagua et le Corcovado, qui avaient longtemps gardé le silence, entrèrent en éruption; il en fut de même pour le Conchagua, placé en face du Conséguina.

Quoique le Mexique compte plus de volcans en éruption que les Antilles, il a eu moins à se plaindre que ces îles des tremblements de terre. Il a six volcans, dont cinq en activité, et les Antilles cinq, dont trois seulement continuent à menacer les régions qui les environnent. Celles-ci forment un centre d'ébranlement dont le rayon est excessivement étendu, puisqu'il embrasse, dans sa sphère d'action, le bassin de l'Orénoque et la côte de Vénézuéla, d'un côté, et, de l'autre, les Grandes-Antilles, ainsi que les vallées de l'Ohio, du Mississipi et de l'Arkansas. Les plus désastreuses commotions qu'on y ait ressenties sont celles de la Jamaïque (1692), de Saint-Domingue, qui détruisit complétement Port-au-Prince, en 1751, de la Colombie (1766), de Saint-Domingue (1770), de Cumana (1797). Presque toute cette ville fut renversée par ce tremblement, qui suivit à soixante-dix-huit jours de distance le réveil de la soufrière de la Guadeloupe. Comme Cumana, Caracas fut détruite en 1812; Cuba, en 1826, et la Pointe-à-Pitre, en 1843, n'eurent pas moins de ruines à relever.

La zone asiatico-méditerranéenne, agitée par des tremblements de terre redoutables, encore chancelante et imparfaitement con-

solidée, dit Élie de Beaumont, forme cependant l'axe de l'ancien continent. Quoiqu'elle occupe un espace moins considérable que celle des Andes (elle s'étend des Açores aux montagnes chinoises de Thian-Chan), elle possède moins de volcans, son sol est aussi plus tranquille. C'est pour le même motif que l'on observe moins de tremblements de terre dans le reste de l'Europe qu'en Italie, où nous voyons le Stromboli, le Vésuve et l'Etna, et plus dans la Grèce que dans la France, dont les volcans sont éteints depuis longtemps ; mais le Maroc, le sud de l'Espagne et le Portugal, rattachés au centre d'ébranlement placé entre les Canaries, Madère et les Açores, sont constamment exposés à des catastrophes dont celle de Lisbonne, en 1755, a fourni un des plus effrayants exemples. Bien que la première secousse n'ait pas duré plus d'un dixième de minute, il suffit de ces quelques secondes pour voir s'écrouler toutes les églises et les couvents de la ville, avec le palais du roi et la magnifique salle d'opéra qui était attenante. Il n'y eut pas un seul édifice un peu considérable qui restât debout, environ un quart des maisons particulières eut le même sort, et, suivant un calcul très-moderé, il périt environ 30,000 personnes. Celui de la Calabre (1583-86) ne fut pas moins cruel. La première secousse renversa, en deux minutes, la plus grande partie des maisons des villes et villages compris dans un rayon de 8 lieues, autour d'Opido. Le nombre des individus qui perdirent la vie pendant ce tremblement de terre est estimé à 40,000 ; la famine et la malaria occasionnèrent ensuite la mort de 20,000 autres.

La Méditerranée ne subit pas seulement l'influence des volcans de l'Atlantique et de l'Italie. Dans la chaîne qui sépare la mer Caspienne de la Perse, s'élève un volcan, le Demavend, dont l'activité souterraine se fait sentir aussi bien du côté de l'occident que dans la région qui s'étend entre son pic et les cratères des montagnes Célestes. Dès lors on s'explique les nombreuses secousses ressenties par les navires dans ces parages, vibrations parfois accompagnées de bruits, de vagues énormes, de colonnes de fumée, bien propres à surprendre, à effrayer même les navigateurs qui les observent pour la première fois, et dont on a pendant si longtemps cherché l'origine.

C'est dans la troisième zone, laquelle comprend l'immense bassin situé entre les deux pôles, d'une part, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique de l'autre, que le phénomène volcanique se manifeste avec sa plus grande intensité et sa plus effroyable grandeur. C'est par centaines que se comptent ici les lèvres de lave qui vomissent les matières vulcaniennes. Il y en a sur les côtes, dans les îles, sous l'eau, partout. Aussi les tremblements du sol y sont-ils permanents et les catastrophes formidables. En 1703 l'une d'elles détruisit Yédo,

au Japon, et avec cette immense ville, 200,000 de ses habitants. En 1729, c'est Myaco qui disparaît, entraînant dans les entrailles du sol japonais près d'un million d'êtres humains. En 1786, c'est le contraire qui se produit dans le nord du Pacifique, et des terres nouvelles viennent s'ajouter au collier d'îles suspendu d'un côté à l'Amérique russe et de l'autre à la Corée. En 1865, comme en 1830, Manille est renversée.

III

L'influence exercée par les volcans sur les contrées qu'ils commandent engageait naturellement à leur attribuer l'origine des tremblements de terre. Mais s'il est raisonnable d'établir une certaine corrélation entre les uns et les autres, on doit reconnaître en même temps que les deux phénomènes sont souvent indépendants; on peut même dire que les plus forts tremblements de terre ne se produisent pas, en général, auprès des volcans en activité, témoins ceux qui ont amené la destruction de Lisbonne, de Caracas, de Lima, de Cachemir et d'un nombre considérable de villes en Calabre, en Syrie et dans l'Asie Mineure. Ce fait signalé par Humboldt et en dernier lieu affirmé par MM. Boussingault et Vézian, a été constaté depuis longtemps par les habitants des contrées soumises aux tremblements de terre. Ils ont donc cherché ailleurs les causes du mal dont ils souffraient si fréquemment.

Ce qu'on a pu étudier aisément parce qu'ils n'échappent pas, comme la plupart des autres modes de manifestation du phénomène, aux moyens d'observation dont dispose la science, ce sont les mouvements qu'il affecte. L'oscillation du sol ne se produit pas, en effet, sous une forme unique : il est vertical, horizontal ou circulaire. Ses effets sont alors différents, à moins qu'il ne se produise successivement sous ces trois formes, ce qui a lieu quelquefois. Il devient alors le fléau le plus désastreux qu'on puisse redouter.

Les tremblements de terre se manifestent généralement par une, deux ou trois secousses, ce qui n'est pas dire que leur effet soit borné à ce petit nombre de trépidations. Il n'est pas rare de voir, dans la chaîne des Andes, par exemple, ces tremblements agiter le sol sans interruption pendant une ou plusieurs semaines. Celui qui précéda la formation du Jorullo, au Mexique, ne dura pas moins de trois longs mois. On a observé, au Chili, des vibrations qui commencèrent en novembre 1822 et ne s'arrêtèrent qu'au mois de décembre de l'année suivante. Le fameux tremblement de la Calabre eut une durée plus étendue encore. Survenu en 1783, il ne cessa de se faire

sentir qu'à la fin de 1786, et dans la première de ces années, donna jusqu'à 949 secousses.

Gay-Lussac définit les tremblements de terre comme de très-fortes ondes sonores, excitées dans la masse solide de la terre par une commotion quelconque, qui s'y propagent avec la même vitesse que le son s'y propagerait. Ce qui rend cette définition vraisemblable c'est la facilité avec laquelle les vibrations parcourent certains corps, et dont on peut se rendre compte en frappant légèrement l'extrémité d'une poutre avec une épingle. Le choc fait aussitôt vibrer toutes les fibres du bois, et au même moment une oreille attentive placée à l'autre bout de la poutre percevra distinctement le bruit produit par le choc. Qui ne sait que le mouvement d'une voiture sur le pavé ébranle les plus vastes édifices, et se communique par conséquent à travers des masses considérables. On ne saurait donc être surpris en voyant le tremblement de Lisbonne dont nous évoquions tout à l'heure le sinistre souvenir étendre ses effets jusqu'aux régions septentrionales de l'Europe.

Le bruit qui accompagne généralement les oscillations, obéit aux mêmes lois qui régissent leur mouvement. Comme elles, il se manifeste de façons diverses. Il roule, il gronde, il résonne comme un cliquetis de chaînes entre-choquées ; il est saccadé comme les éclats d'un tonnerre voisin, ou bien il retentit avec fracas comme si des masses de roches vitrifiées se brisaient dans les cavernes souterraines. On sait que les ondes sonores se propagent dans l'argile cuite dix ou douze fois plus vite que dans l'air : aussi les bruits souterrains peuvent-ils s'entendre à une distance énorme du point où ils se sont produits. A Caracas, dans les plaines de Calabozo et sur les bords du Rio-Apure, l'un des affluents de l'Orénoque, c'est-à-dire sur une étendue de 1,300 myriamètres carrés, on entendit une effroyable détonation, sans éprouver de secousse, au moment où un torrent de lave sortait du volcan de Saint-Vincent, situé dans les Antilles à une distance de 120 myriamètres. C'est, par rapport à la distance, comme si une éruption du Vésuve se faisait entendre dans le nord de la France. Lors de la grande éruption du Cotopaxi, en 1744, on entendit les détonations souterraines à Honda, sur les bords de la Magdalena : cependant la distance de ces deux points est de 21 myriamètres ; leur différence de niveau est 5,500 mètres, et ils sont séparés par les masses colossales des montagnes de Quito, de Pasto et de Popayan, par des vallées et des ravins sans nombre. Évidemment le son ne fut pas transmis par l'air ; il se propagea dans la terre, à une grande profondeur. Le jour du violent tremblement de terre de la Nouvelle-Grenade, en février 1835, les mêmes phénomènes se reproduisirent à Popayan, à Bogota, à Santa-Marta et dans le Caracas,

où le bruit dura sept heures entières; à Haïti, à la Jamaïque et sur les bords du lac de Nicaragua[1].

« Bien qu'ils ne soient pas accompagnés de secousses, dit Humboldt, ces bruits souterrains produisent toujours une impression profonde, même sur ceux qui ont longtemps habité un sol sujet à de fréquents ébranlements; on attend avec anxiété ce qui doit suivre ces grondements intérieurs. Tels furent les *bramidos y truenos subterraneos* (mugissements et tonnerres souterrains) de Guanaxato, riche et célèbre ville mexicaine située loin de tous les volcans actifs. Ces bruits commencèrent le 9 janvier 1784, à minuit, et durèrent plus d'un mois. Du 13 au 16 janvier, on eût dit un orage souterrain; on entendait les éclats secs et brefs de la foudre, alternant avec les longs roulements d'un tonnerre éloigné. Le bruit cessa comme il avait commencé, c'est-à-dire graduellement. Il était limité dans un faible espace : à quelques myriamètres de là, sur un terrain basaltique, on ne l'entendait plus. Presque tous les habitants furent frappés d'épouvante; ils quittèrent la ville, où de grandes quantités d'argent en barres se trouvaient amassées, et il fallut que les plus courageux revinssent ensuite disputer ces trésors aux brigands qui s'en étaient emparés. Pendant toute la durée de ce phénomène, on ne ressentit aucune secousse ni à la surface, ni même dans les mines voisines, à 500 mètres de profondeur. Jamais, avant cette époque, on n'avait entendu pareil bruit au Mexique, et jamais il ne s'y est répété depuis. Ne dirait-on pas que des cavernes peuvent s'ouvrir ou se fermer subitement dans les entrailles de la terre, et donner ou refuser accès aux ondes sonores que des accidents auront fait naître au loin[1] ? »

La vitesse de propagation de l'onde séismique est évaluée par Humboldt à 4 ou 5 myriamètres par minute, c'est-à-dire à 660 ou 830 mètres par seconde. Cette vitesse a été supposée, pour le tremblement de Lisbonne, à environ 500 mètres par seconde. Pour celui de la Pointe-à-Pitre, en 1843, M. Ch. Deville a calculé que le mouvement s'était transmis à Cayenne, à Sainte-Croix et à Saint-Thomas avec une vitesse qui était respectivement de 3788 mètres, 925 mètres et 256 mètres par seconde, en moyenne 2426 mètres. Mais M. Deville ne donne pas ces chiffres comme certains. Avec des moyens d'observer le temps aussi peu exacts que ceux que nous possédons, il est difficile en effet de formuler une proposition aussi délicate, et l'on doit penser avec M. Perrey, qu'il est sage d'attendre de nouvelles découvertes pour déterminer d'une manière absolue la vitesse de propagation de l'onde séismique.

[1] Humboldt, Zurcher et Margollé.

[2] *Cosmos*.

Il est plus aisé de se rendre compte de l'espace agité par un tremblement de terre. Lorsque la secousse a pour cause une éruption volcanique, elle ne se fait guère sentir au delà des abords du volcan qui l'a déterminée; il n'en est pas de même quand le phénomène a son origine ailleurs. Ainsi le tremblement de 1783 en Calabre agita le sol dans un rayon de 8 à 10 lieues. Celui de la Pointe-à-Pitre se propagea jusqu'à Charlestown, dans le nord, et jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque, dans le sud du continent américain. La secousse si violente ressentie par la Syrie en 1837, se développa sur une zone de plus de 180 lieues de longueur et de 32 de largeur. Le 19 novembre 1822, un tremblement de terre ravagea la côte du Chili sur une étendue de 435 lieues du nord au sud. On ne saurait cependant comparer ces exemples à celui que fournit la catastrophe de Lisbonne, le 1er novembre 1755, à neuf heures du matin. Son effet s'étendit jusqu'aux Antilles, au Canada, aux Iles Britanniques, aux côtes de Suède, aux marais du littoral de la Baltique, à la Thuringe, aux Alpes, à l'Italie et à la partie septentrionale de l'Afrique où il détruisit plusieurs villes. Aucun tremblement de terre n'a embrassé un espace plus étendu et d'une façon plus malfaisante.

IV

Il serait trop long sans doute de relever et de discuter tous les systèmes auxquels a donné lieu l'ignorance où l'on se trouve de la cause des tremblements de terre. Nous signalerons donc seulement les principaux, ceux qui émanent des esprits les plus accrédités ; ce sont leurs hypothèses qui composent d'ailleurs toute la science des tremblements de terre, science qui, on le voit, a fait peu de progrès depuis Pline, qui le premier en jeta les bases.

Une opinion encore répandue parmi les habitants des contrées soumises aux oscillations séismiques, et partagée par quelques savants, consiste à supposer avec Anaximène un certain rapport entre ces phénomènes et l'état de l'atmosphère. Humboldt ne l'admet point. « C'est une erreur contredite non-seulement par ma propre expérience, dit-il, mais encore par celle de tous les observateurs, qui ont passé plusieurs années dans les contrées où le sol est souvent agité par de violentes secousses. J'ai ressenti des tremblements de terre par un ciel serein comme pendant la pluie, par un vent frais d'est comme par un temps d'orage. En outre ces phénomènes m'ont paru n'exercer aucune influence sur la marche de l'aiguille aimantée. Erman a fait la même remarque. »

En voulant vérifier cette assertion, plusieurs savants n'en ont pas moins été amenés à formuler quelques propositions contraires. Mais ce qui donne raison à l'auteur du *Cosmos*, c'est que, tandis que les uns affirment que le phénomène se produit le plus volontiers pendant le solstice d'été que pendant celui de l'hiver et les équinoxes, les autres émettent un avis tout opposé. Ces résultats contradictoires, comme le dit très-justement Vézian, autorisent à penser qu'il n'existe aucune relation entre les tremblements de terre et la situation relative du soleil et de notre planète. Il y a néanmoins une certaine connexité entre l'époque des pluies et celle qui voit se produire le plus fréquemment les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. C'est là un fait que les relevés faits par MM. Hoff, Mérian, Alexis Perrey, Otto Volger, Kluge et reproduits par M. Arnold Boscowitz, mettent hors de doute.

Mais si l'abondance des pluies exerce une influence sur les manifestations volcaniques, et par suite sur les tremblements qui ont ce résultat pour cause, on ne saurait l'étendre aux trépidations indépendantes des volcans. Les pluies n'agissent pas sur les tremblements de terre; ce seraient plutôt les tremblements qui donneraient à celles-ci une plus grande énergie, ainsi que l'a remarqué Humboldt. « Dans les régions intertropicales de l'Amérique, dit-il, dix mois entiers se passent quelquefois sans qu'il tombe du ciel une seule goutte d'eau, et les indigènes regardent les tremblements de terre qui se répètent souvent, sans nuire à leurs huttes de bambous, comme d'heureux avant-coureurs de pluies fécondantes. »

Tout récemment, un savant établi au Chili, M. Pissis, reproduisait cependant cette hypothèse qui ne remonte pas moins haut que Démocrite, en y joignant une considération assez singulière. « Si l'on considère qu'à l'époque des pluies, dit-il, la région des Andes se trouve couverte d'une épaisse couche de neige qui se fond sans cesse sur la surface en contact avec le sol, on est conduit à admettre que les infiltrations doivent être plus abondantes, et, s'il existe encore des fissures communiquant avec l'intérieur, de grandes masses d'eau peuvent arriver jusqu'aux matières incandescentes et produire, par leur expansion, les secousses qui donnent lieu aux tremblements de terre. »

Une hypothèse analogue est celle qui attribue ces phénomènes à la présence de vapeurs retenues prisonnières dans des cavités existant dans l'écorce terrestre. Mais ceux qui la soutiennent gardent le silence sur les moyens à l'aide desquels les secousses se propagent généralement si loin, et ils ne disent pas davantage ce que devient cette vapeur assez puissante pour agiter des étendues considérables, énormément épaisses et opérant sur le noyau qu'elles enveloppent

une pression contre laquelle cette vapeur ne saurait lutter sans disloquer l'écorce terrestre.

La tendance que, de tous temps, a eue la science à appliquer aux régions souterraines les lois qui régissent celles de l'air n'a pas seulement donné lieu à l'hypothèse que nous venons de signaler. Pline appelait les tremblements de terre des « orages souterrains. » Quelques esprits distingués n'ont pas craint de reproduire depuis cette dénomination et la doctrine qu'elle représente. D'après ces derniers, il circulerait sous nous pieds des courants électriques en tout semblables à ceux qui produisent les orages au-dessus de nos têtes. Ces courants se mouvraient d'une manière lente et régulière; ils ne seraient jamais interrompus. La réponse qui a été faite à cette assertion, c'est qu'il n'est pas possible de se représenter, dans l'intérieur de l'écorce terrestre, des appareils propres à déterminer, sur des points rapprochés les uns des autres, ces accumulations d'électricité positive et d'électricité négative dont la combinaison subite produit la foudre. Ce point admis néanmoins, il resterait encore à démontrer comment les tremblements de terre, à l'exemple de leurs congénères des plaines de l'air, ne se manifestent pas indistinctement sur toute la surface du globe, ou du moins sur tous les points d'une même région climatérique. Et c'est que l'on n'a pas encore essayé.

Après avoir élevé les regards vers le ciel pour y chercher la cause des tremblements de terre, et le ciel restant muet, on les a reportés vers la terre, qu'on a interrogée de nouveau. Quoique celle-ci n'ait pas encore fait beaucoup plus de révélations que l'atmosphère, on a pu néanmoins lui arracher quelques secrets sur lesquels on s'est hâté de bâtir des hypothèses. On a pu constater d'abord que les tremblements à direction linéaire se manifestant dans une région comprenant un bassin hydrographique ou une chaîne de montagnes, les secousses se dirigeaient presque toujours parallèlement à l'axe de ce bassin ou de cette chaîne, quelquefois normalement, presque jamais dans un sens intermédiaire. On a constaté également que la composition chimique et la nature des roches paraissaient n'avoir pas plus d'influence sur les tremblements de terre que ceux-ci n'en exerçaient eux-mêmes sur l'aiguille aimantée, mais que la structure du sol n'était pas étrangère à leur manière de se propager. Le géologue La Bèche raconte que, à la Jamaïque, il ressentit une secousse dans la maison qu'il habitait et qui était bâtie sur des roches de calcaire blanc, tandis que les nègres qui travaillaient dans une plaine de gravier voisine n'en eurent aucune connaissance. « Dans le tremblement de terre de Lisbonne, dit Vézian, toute la partie de cette ville et des environs située sur le basalte et le calcaire crétacé fut épargnée,

tandis que les maisons construites sur les marnes bleues du terrain tertiaire furent toutes détruites. La ligne de partage entre la zone qui subit l'influence du tremblement de terre et celle qui ne reçut aucune secousse fut très-nette et coïncida précisément avec celle qui sépare les terrains tertiaire et crétacé. » Au Chili, en 1822, les maisons dont les fondations reposaient sur le roc furent moins endommagées que celles qui étaient bâties sur le terrain d'alluvion. Lors du tremblement de terre de la Calabre, en 1783, la chaîne granitique qui traverse ce pays fut à peine ébranlée par la première secousse ; les mouvements se faisaient sentir dans les couches de marnes, de grès et de calcaire qui composent le terrain tertiaire déposé au pied des Apennins ; ces mouvements devenaient plus violents au point de jonction de ces couches avec le granite, comme si, dit sir Lyell, une réaction s'opérait à l'endroit où le mouvement ondulatoire des couches tendres était subitement arrêté par les couches plus dures. Dans les îles Ioniennes, les tremblements de terre sont très-fréquents dans les parties où le sol est formé d'argile ou de marnes ; on n'en ressent point au contraire là où les roches sont dures ou solides.

Humboldt cite d'autres faits qui démontrent que la structure du sol réagit sur le mode de propagation des ondes d'ébranlement. Au commencement de ce siècle, de fortes secousses se firent sentir avec tant de violence dans les mines d'argent de Marienberg (Saxe), que les ouvriers effrayés se hâtèrent de remonter ; sur le sol même on n'avait éprouvé aucune secousse. Un phénomène inverse se produisit, en 1823, à Falun et à Persberg où les mineurs n'éprouvaient aucune secousse au moment même où, au-dessus de leurs têtes, un violent tremblement de terre jetait l'effroi parmi les habitants de la surface. Lorsque, dit Humboldt, les ondes d'ébranlement suivent une côte, ou lorsqu'elles se meuvent au pied et dans la direction d'une chaîne de montagnes, elles paraissent s'interrompre en certains endroits, et cela depuis des siècles ; l'ébranlement n'a pas cessé pourtant : il s'est propagé dans l'intérieur de la terre, sans jamais se faire sentir dans ces endroits où les couches, disent les Péruviens, *forment un pont*.

Une autre théorie voudrait que ce fussent des éboulements survenant dans la masse entièrement solidifiée du globe qui produisissent le phénomène. « Apprends maintenant la cause des tremblements de terre, dit Lucrèce, et persuade-toi surtout que l'intérieur du globe est, comme la surface, rempli de vents, de cavernes, de lacs, de précipices, de pierres, de rochers, et d'un grand nombre de fleuves intérieurs, dont les flots impétueux emportent et roulent des blocs submergés. Les tremblements de la surface du globe sont occasion-

nés par l'écroulement d'énormes cavernes que le temps vient à bout de démolir. Ce sont des montagnes tout entières qui s'effondrent, et dont la secousse violente et soudaine doit se propager au loin par de terribles vibrations. Il peut arriver aussi qu'une masse énorme de terre tombe de vétusté dans un grand lac souterrain, et que le globe vacille par une suite d'ondulations. De même, à la surface de la terre, un vase plein d'une onde agitée ne peut reprendre son équilibre tant que l'eau contenue n'a pas trouvé son niveau. »

Cette hypothèse, on le voit, n'est pas nouvelle ; mais elle offre assez de séductions pour que Boussingault, Virlet, Otto Volger et d'autres géologues l'aient reprise et mise de nouveau en relief, quoiqu'il soit acquis à la science qu'aucun vide ne saurait persister dans la masse de l'écorce terrestre.

Il n'est pas possible d'étudier les suppositions dont l'origine des tremblements de terre a été le prétexte sans prendre parti pour ou contre cette autre hypothèse qui donne à notre planète un noyau de feu (pyrosphère), sans admettre ou rejeter, en un mot, la supposition du feu central. D'après les uns, le sol que nous foulons ne serait qu'une pellicule ténue, dont une simple feuille de mince carton entourant une sphère liquide de 1 mètre de largeur devrait donner une juste idée. Ce liquide serait une mer de laves et de roches fondues ayant, comme l'Océan, ses courants, ses marées, et peut-être ses orages. Les révolutions géologiques du globe ne seraient autre chose que le contre-coup des ondulations souterraines de cet enfer caché, les montagnes de porphyre, de diorite, d'ophite, seraient les rides figées de cet océan de feu, et les grands géants placés au bord des mers, l'Etna, le pic de Teyde, le Mauna Roa, témoigneraient par leurs éruptions et leurs laves des tempêtes qui grondent au-dessous de l'enveloppe solide.

Ces suppositions ont été vivement combattues, mais non pas d'une façon assez péremptoire pour qu'on puisse rejeter encore une opinion qui a pour elle Descartes, Leibnitz, Buffon, Humboldt, etc. Aucun géologue en tout cas ne met en doute l'existence d'une très-haute température au centre du globe, et les plus hardis y admettent des océans de matières incandescentes. Ampère, qui ne partageait point cette hypothèse, engageait non sans quelque ironie ceux qui en étaient les partisans à songer à l'action qu'exercerait la lune sur cette énorme masse liquide ; action d'où résulteraient des marées analogues à celles de nos mers, mais autrement terribles, tant par leur étendue que par la densité du liquide. Il est difficile de concevoir, ajoutait-il, comment la terre pourrait résister, étant incessamment battue par une espèce de bélier hydraulique de 1,400 lieues de longueur. Poisson d'abord, et Humboldt ensuite se sont chargés de

répondre à l'illustre physicien par la loi même des marées. « On ne peut guère douter, dit ce dernier, que l'intérieur de la terre ne soit liquide, mais alors les mêmes conditions qui produisent le flux et le reflux de l'Océan à la surface de la terre se retrouvent dans l'intérieur ; et la force qui est la cause du flux doit diminuer à mesure que l'on approche du centre, parce que la différence des distances entre deux points opposés, considérés relativement aux astres qui les attirent, diminue à mesure que la profondeur augmente : or la force dépend uniquement des distances. Si l'écorce solide de la terre résiste au déplacement de la masse liquide, cette masse se bornera à exercer une pression contre des points déterminés de l'écorce terrestre. Il n'y aura pas, suivant les expressions de l'astronome Brunnow, plus de marée que si l'Océan avait une couverture de glace qu'aucun effort ne pût briser.

Quoique cet argument ait une valeur qu'on ne saurait contester, la critique d'Ampère a été récemment remise au jour par un très-savant professeur de mathématiques à la Faculté de Dijon, M. Perrey. D'après ce dernier, il suffit de grouper les tremblements de terre pendant une longue période, par rapport à l'âge de la lune, pour reconnaître deux maxima et deux minima de fréquence relativement au mois lunaire; les maxima suivent immédiatement les syzygies, dit-il, et les minima correspondent aux quadratures. Si l'on groupe les tremblements de terre, pour une région donnée, par rapport au passage de la lune au méridien, on remarque deux maxima et deux minima analogues; les maxima répondent au passage supérieur et inférieur de la lune au méridien, et les minima aux époques intermédiaires. Ayant démontré ainsi la relation existant entre la fréquence du phénomène et la marche de la lune, M. Perrey suppose que l'influence attractive de la lune et du soleil détermine à la surface de la masse fluide interne, de même qu'à la surface de l'Océan, des ondes séismiques, sur lesquelles la croûte du globe tend à se modeler. Ce dernier point admis il en résulterait des pressions et des tensions qui fractureraient cette écorce, fractures qui causeraient des ébranlements, autrement dit des tremblements de terre.

Envisagées à ce point de vue, les commotions séismiques seraient périodiques; et elles ne le sont point. M. Perrey ajoute, il est vrai, que la surface interne du globe présente, comme la surface intérieure, des montagnes dont le sommet plongerait vers le centre de la terre et s'immergerait dans le fluide central. Ces montagnes, dit-il, modifient la marche des ondes séismiques. Nous ajouterons qu'il faudrait d'abord prouver l'existence de ces inégalités de la surface intérieure de l'écorce terrestre, ce qui ne saurait l'être vraisemblablement.

L'hypothèse de fissures se produisant dans cette écorce et déterminant de fortes secousses, semble reposer sur une base meilleure que la plupart des suppositions que nous venons d'indiquer. L'observation journalière fournit en effet les exemples de corps se rompant tout à coup sous l'influence d'un effort quelconque s'exerçant sur eux, d'où il résulte un bruit et une vibration plus ou moins sensibles. Un morceau d'argile desséchée ou un bloc de glace présentent souvent de ces accidents. Or, comme la croûte terrestre est en majeure partie composée de substances cristallines et de lave, il est permis de supposer l'effet que doit avoir à de certains moments, sur cette composition essentiellement cassante, le contact du feu central sans cesse bouillonnant. Mais en admettant ces félures, il n'est pas possible d'admettre en même temps que le bruit et le mouvement produits par le seul fait de leur manifestation, puissent dépasser un faible espace. Ce n'est donc pas ici encore qu'il faut rechercher la cause des tremblements de terre, et il nous paraît plus sensé de la reconnaître avec Vézian dans la mobilité de la pyrosphère, qu'on ne saurait supposer livrée à un calme absolu, et à laquelle on doit attribuer encore tous les phénomènes éruptifs. Des chocs ou des ébranlements doivent évidemment se manifester, à chaque instant, soit contre la paroi inférieure de l'enveloppe solide du globe, soit dans l'intérieur de cette enveloppe elle-même. Quelles sont les causes qui la déterminent? Il serait téméraire de vouloir les définir. Parmi celles-ci, qui sont évidemment fort nombreuses, il y en a quelques-unes dont on peut sans difficulté reconnaître l'existence. Nous signalerons d'abord l'inégale vitesse dont sont animées, dans leur mouvement de rotation, les diverses parties de la masse pyrosphérique. Des actions chimiques doivent, en outre, se développer dans cette masse et y déterminer des déplacements moléculaires. D'ailleurs, la pyrosphère, placée entre l'écorce terrestre qui exerce sur elle une pression considérable et le nucléus qui possède une force d'expansion énorme, est dans un état d'équilibre instable que la moindre cause peut modifier à chaque moment. Enfin, la lune et le soleil exercent une action attractive qui, bien que minime, n'en est pas moins réelle ; cette action, insuffisante pour déterminer à elle seule les tremblements de terre, coopère indirectement à leur production en se joignant aux causes qui agitent la pyrosphère.

L'action attractive de la lune et du soleil est accusée par l'inégale répartition des jours de tremblement de terre, un peu plus nombreux pendant les syzygies et le périgée de la lune que pendant les quadratures et l'apogée de la lune. Une série d'observations, suivies par M. Airy depuis plusieurs années, tendent à démontrer l'existence d'une déviation se produisant deux fois par jour dans la verticale et

déterminée par le passage d'une marée pyrosphérique. MM. Scacchi et Palmieri ont observé, lors de l'éruption du Vésuve, en 1855, une recrudescence se manifestant dans le flot de lave deux fois par jour, à des intervalles de douze heures environ, et avec un retard diurne d'une heure, comme pour les marées océaniennes[1].

S'il n'est pas possible de déterminer encore la cause des tremblements de terre, s'il faut toujours s'en tenir à des suppositions, on voit que ces hypothèses, d'accord avec les faits, permettent aux esprits de se rassurer. Tandis que ces faits nous démontrent que ces vibrations n'étendent jamais leur action malfaisante au delà d'une certaine zone, aucun observateur ne voit, dans les causes des troubles sous-corticaux, une puissance hors de proportion avec la résistance que l'écorce terrestre est en mesure de lui opposer. Si les régions séismiques doivent, pendant de longs siècles encore, redouter des désastres tels que ceux dont elles ont été déjà victimes, le monde entier n'est point menacé, et ces contrées elles-mêmes verront sans nul doute diminuer l'intensité du fléau à mesure que la pyrosphère diminuera de volume au bénéfice de l'écorce terrestre, c'est-à-dire à mesure que le globe vieillira.

D'ici là s'écoulera, il est vrai, un espace de temps dont il serait téméraire d'assigner dès maintenant la limite. Savons-nous même quelle durée nous est réservée, et notre époque jouira-t-elle d'une existence aussi longue que celles qui l'ont précédée? Il est permis de le supposer en considérant le sol que nous foulons et dont les tremblements de terre ou les orages ne sont que des maux passagers. On peut manifester plus d'inquiétude en reportant ses regards sur l'infini qui nous enveloppe. Aux mouvements de notre globe, à son tournoiement diurne, à sa révolution annuelle autour du soleil, au balancement rhythmique de son axe, prouvé par la précession des équinoxes, à la nutation et au balancement plus rapide que lui fait subir l'attraction de la lune, on lui a découvert tout récemment un énorme mouvement de translation qui l'entraîne de cieux en cieux à la remorque du soleil. Ce mouvement s'opère avec une inconcevable rapidité, plus que double de celle qui fait graviter la planète autour de son axe central. On a calculé qu'en une seconde de temps elle se déplaçait de 71 kilomètres environ vers le point du ciel où se trouve la constellation d'Hercule; en une seule année elle parcourt, dans la même direction, 2,225 millions de kilomètres. Cette immense distance fait-elle partie d'une ellipse décrite par tout le système planétaire autour d'un noyau d'attraction que l'astronome Maedler a cru découvrir dans Alcyone, au milieu des Pléiades? ou

[1] Vézian, *Prodrome de géologie*.

bien, comme l'admet Carus, cette portion d'orbite n'a-t-elle pour foyer, comme les courbes des étoiles multiples, qu'un centre de gravité commun à plusieurs astres, qu'un point mathématique changeant éternellement dans l'espace infini? On ne sait. Ce qui est certain, c'est qu'elle est emportée d'espace en espace, sans jamais pouvoir fermer le cycle de ses révolutions. Depuis le jour où ses premières cellules se sont groupées, elle décrit dans les cieux la spirale indéfinie de ses ellipses, et jamais elle ne cessera de tourner et d'osciller ainsi dans l'éther jusqu'au moment où elle n'existera plus sous forme de planète isolée; car elle aussi doit finir : comme tous les autres corps de l'univers, elle naît et vit pour mourir à son tour. Déjà son mouvement annuel de rotation diminue de vitesse ; il est vrai que ce retard est peu sensible, puisque, d'Hipparque à Laplace, aucun astronome ne l'avait encore constaté ; mais, à moins qu'une force cosmique agissant en sens inverse ne vienne à compenser la perte de vitesse causée par le frottement des marées sur le fond et les rivages de l'océan, l'impulsion de la planète diminuera de siècle en siècle. Après des péripéties qu'il est encore impossible de prévoir, la terre finira par changer complétement d'allure et perdra son existence indépendante, soit pour s'unir avec d'autres corps planétaires, soit pour se diviser en fragments, ou peut-être même pour tomber sur le soleil comme un simple aérolithe[1].

LÉON RENARD.

[1] Élisée Reclus, *la Terre*.

LE CATHOLICISME EN AMÉRIQUE[1]

II

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

« Si le catholicisme parvenait enfin à se soustraire aux haines politiques qu'il a fait naître, je ne doute presque point que ce même esprit du siècle, qui lui semble si contraire, ne lui devînt très-favorable, et qu'il ne fît tout à coup de grandes conquêtes[2]. » Cette réflexion de M. de Tocqueville est une lumière pour l'esprit qui cherche à se rendre compte des progrès surprenants de l'Église aux États-Unis. En Europe, le catholicisme, depuis son entrée dans la vie publique sous Constantin, s'est toujours trouvé plus ou moins engagé dans les agitations et les troubles politiques ; en Amérique, jamais. Par cet esprit du siècle qui, selon M. de Tocqueville, semble aujourd'hui contraire à l'Église, on ne saurait entendre l'opposition qu'elle rencontre dans ses enseignements divins. Cette opposition est éternelle. Elle date de la faute originelle et durera aussi longtemps que le mal lui-même. Prédite du Sauveur sur son berceau[3], elle s'est accomplie dans sa vie et dans sa mort, et se poursuit sans relâche dans la vie de son corps mystique, l'Église. Mais, en dehors de cet antagonisme inévitable et universel, il s'est produit, dans la suite des âges, des conflits accidentels, presque toujours dus à des causes politiques, et qui n'ont pas peu contribué à perpétuer des

[1] Voir *le Correspondant* du 10 août.
[2] *Démocratie en Amérique*, t. III, ch. VI.
[3] Ecce positus est hic in signum cui contradicetur. Saint Luc, ch. II, v. 34.

malentendus regrettables. Pour nous en tenir aux temps présents, qui ne voit de ses yeux les déplorables effets de ces « haines politiques » en Europe? Sans vouloir excuser le moins du monde les odieux attentats de certaines provinces de l'Espagne révolutionnée contre la liberté religieuse, qui oserait nier la part de responsabilité qui revient, dans les troubles actuels, aux catholiques, défenseurs opiniâtres de doctrines absolutistes? L'antique attachement d'une portion de l'Église italienne pour la domination étrangère n'est-il pour rien dans l'impopularité et les persécutions de l'élément catholique dans ce malheureux pays? L'Autriche elle-même, l'Autriche religieuse et orthodoxe, ne doit-elle pas en partie les divisions qui la déchirent à des causes politiques, à d'anciennes alliances, à de vieilles rancunes contre des priviléges de caste et de naissance? En France, le clergé n'a-t-il pas eu à subir plusieurs fois, depuis un siècle, le contre-coup douloureux de ses sympathies supposées ou réelles pour un drapeau, un nom, une idée politique? Tout cela est injuste, j'en conviens. La religion n'a point de cocarde; elle ne saurait être rendue solidaire des préférences ou des antipathies dynastiques de ses membres. Mais cela est ainsi, et la logique et le bon sens ne prévaudront jamais, sous ce rapport, contre une des passions les plus ardentes et les plus aveugles, la passion politique. Sans donc vouloir juger les faits que nous venons de rappeler, sans même prétendre qu'il fût toujours possible aux différentes Églises nationales de se défendre de toute alliance de ce genre, il est au moins permis d'en constater le résultat, et de se tourner vers une Église qui ne les a jamais connues, pour la saluer, la féliciter de cette heureuse chance et lui demander la leçon de son expérience.

Le catholicisme aux États-Unis n'a jamais arboré la bannière d'aucun parti politique. Dès le principe, il s'est placé sur le terrain d'une liberté religieuse et civile égale pour tous, ce qui l'a mis à l'abri des abus de pouvoir dans le triomphe et des colères de la réaction dans la défaite. On pourrait croire que son mérite en cela n'était pas grand, et, qu'ayant toujours été la minorité, les moyens même d'abuser de la puissance et de faire la loi lui ont manqué. On se tromperait. Dès le début, il a eu la majorité dans l'État qu'il a fondé, le Maryland. Il a tenu entre ses mains le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif, il ne s'en est servi que pour octroyer une liberté de conscience inconnue jusque-là, et pour introduire une tolérance d'une largeur presque excessive. Cette tolérance lui a été reprochée par des écrivains religieux, non américains, comme un excès de générosité et un manque de prudence. Reproche aussi rare qu'honorable, et de plus reproche injuste; car, si les catholiques du Maryland

ont eu à souffrir de l'intolérance puritaine en vertu même du principe de liberté religieuse qu'ils avaient proclamé, ce principe a fini par les protéger et les sauver partout ailleurs, et, pour une défaite qu'ils ont subie dans leur province, ils ont gagné la victoire dans l'Amérique entière.

C'est cette histoire de l'établissement du catholicisme et de la liberté religieuse aux États-Unis que nous allons raconter. Nous en connaissons peu de plus honorable à la cause catholique, et qui l'ait, en définitive, plus efficacement servie.

I

George Calvert, lord de Baltimore, à qui revient, en première ligne, la gloire de l'établissement catholique du Maryland, est un des plus nobles et plus purs caractères de cette première moitié du dix-septième siècle, féconde pour l'Angleterre en troubles religieux et en expéditions aventureuses. Esprit large et élevé, cœur loyal, âme droite et fière, ses éminentes qualités, et les services rendus à son pays et à son roi lui avaient fait un nom universellement honoré et respecté. Né dans le comté de Yorkshire, vers l'an 1582, d'une noble et ancienne famille flamande, il fut élevé au collége de la Trinité d'Oxford, y prit ses grades de bachelier ès arts en 1597, et, son éducation terminée, vint faire un voyage sur le continent, selon la coutume des jeunes gentilshommes de son pays. De retour en Angleterre, il obtint une charge à la cour du roi Jacques Ier, et, en 1619, fut promu à l'une des deux secrétaireries d'État. Député au parlement, d'abord pour le Yorkshire, son pays natal, puis pour le comté d'Oxford, le roi, plein d'estime pour son caractère et de reconnaissance pour ses services, l'éleva au rang de chevalier avec une rente annuelle de mille livres sterling. Jusque-là, sir George Calvert avait fait profession de la foi anglicane dans laquelle il était né, lorsque le spectacle des persécutions dont les catholiques étaient l'objet lui inspira des doutes sur la croyance qui poussait à de tels excès, et amena finalement sa conversion. Il devint catholique en 1624, et, sans hésiter, remit entre les mains du roi la résignation de toutes ses charges. Jacques Ier, qui avait pu apprécier la noblesse de ses sentiments, ne voulut point se priver de ses lumières ; il le maintint dans ses fonctions de membre du conseil privé, et, peu après, le créa lord de Baltimore, titre d'une pairie d'Irlande, pour lui et ses descendants.

Toutefois le fanatisme intolérant de l'Église officielle surexcitait

les esprits à tel point que la profession de la foi catholique devenait difficile, même sous la sauvegarde d'une amitié royale. Il existait d'ailleurs contre les papistes des édits cruels, que Jacques Ier, ce roi faible, « le plus sage des fous, » comme l'appelait Sully, n'avait ni la volonté, ni peut-être le pouvoir de révoquer. Lord Baltimore conçut le projet de chercher en Amérique une terre libre pour lui et ses coreligionnaires. Lié d'intérêts depuis longtemps avec la compagnie de Londres et de la Virginie, il connaissait à fond cette question des colonies américaines, et l'avait défendue au parlement avec le patriotisme et la sagesse d'un véritable homme d'État. Il fixa d'abord son choix sur les possessions anglaises de l'île de Terre-Neuve et s'y rendit avec sa famille pour explorer le terrain. Il y demeura deux ans; mais la rigueur du climat et les querelles continuelles avec les pêcheries françaises, lui firent abandonner ce projet. Il descendit vers un pays plus clément, plus riche, colonisé déjà par des Anglais, et se présenta sur les côtes de la Virginie dans l'automne de 1629. Mais le même fanatisme implacable qui l'avait chassé d'Angleterre l'accueillit sur les rives du fleuve James. On lui offrit à signer un serment d'allégeance conçu en des termes que sa foi catholique ne pouvait admettre. Vainement proposa-t-il de souscrire une formule nouvelle qu'il avait rédigée lui-même. L'assemblée fut inflexible, et il dut s'éloigner de ces rives inhospitalières. Il remonta la baie de la Chesapeake, explora les rivages du Potomac et la contrée où devait s'asseoir plus tard la belle ville qui porterait son nom. Tout se présentait à lui sous le plus séduisant aspect. Un sol riche et fertile, coupé dans tous les sens de cours d'eau magnifiques, des montagnes boisées où le gibier abondait, des rivières poissonneuses, de vastes et sûrs abris pour les vaisseaux, tous les éléments d'une colonisation certaine et prospère. Il retourna dans son pays demander au roi une concession de terres dans la contrée qu'il venait de visiter. Charles Ier avait succédé à Jacques, son père. Le souvenir des services rendus par lord Baltimore, et, sans doute aussi, l'intervention de la reine catholique, Henriette-Marie, son épouse, lui firent agréer la demande du noble émigré. Il le chargea de rédiger lui-même la charte qui le déclarait, lui et ses héritiers, propriétaire suzerain du pays compris entre l'Océan, le Potomac et le 40e degré de latitude. Cette charte, sur laquelle nous aurons à revenir, allait être présentée à la signature du roi, lorsque George Calvert mourut, laissant à ses deux fils, Cécilius et Léonard, l'honneur de poursuivre l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée. Grand homme, dont la vie s'est usée dans la préparation des plus nobles desseins, sans qu'une tache ait jamais fait ombre à sa gloire, George Calvert, premier lord de Baltimore, était digne d'inaugurer l'œuvre de l'établissement du catholicisme dans

l'Amérique anglaise, et d'être le premier personnage de cette histoire de l'Église aux États-Unis que l'avenir, nous l'espérons, fera l'une des plus belles et des plus fécondes des temps présents.

La charte fut octroyée le 20 juin 1632, au nom de Cécilius, fils aîné de George Calvert et seul héritier du titre de lord, et le roi, en la signant, voulut que la terre nouvelle cédée aux catholiques pour le libre exercice de leur culte portât le nom de sa femme, l'infortunée Henriette-Marie, immortalisée par la voix de Bossuet, et l'appela *Maryland.*

Le 22 décembre 1633, fête de Sainte-Cécile, patronne du lord propriétaire, *l'Arche* et *la Colombe* mettaient à la voile avec une colonie de deux cent familles anglaises, presque toutes catholiques, sous la conduite de Léonard Calvert. Cécilius restait en Angleterre pour défendre les intérêts de l'œuvre naissante et recruter de nouveaux émigrants. Deux missionnaires jésuites, les PP. White et Altham, faisaient partie de l'expédition. Le 25 mars de l'année suivante 1634, fête de l'Annonciation de la Vierge Marie, les pèlerins catholiques saluaient leur nouvelle patrie, et en prenaient possession au nom du Sauveur ; à peine descendus à terre, ils assistaient au saint sacrifice, offert sur un autel rustique, et, la messe terminée, ils abattaient un arbre pour en façonner une grande croix qu'ils allaient planter sur le rivage en signe de leur foi et de leur piété. C'était là leur arbre de la liberté. Ils se formèrent en procession; le trophée du Sauveur était porté sur les épaules du gouverneur Léonard Calvert et des autres chefs de la colonie. On chantait les litanies de la croix, et lorsque le signe du salut fut élevé de terre, tous tombèrent à genoux, pleurant et priant, remerciant Dieu de les avoir conduits au port, et implorant ses bénédictions sur leurs personnes et leur dessein.

Le premier soin du gouverneur fut d'acheter des Indiens le terrain sur lequel il devait s'établir. L'emplacement choisi était à la pointe de terre formée par l'embouchure du Potomac et une petite rivière qu'il appela Sainte-Marie. Le même nom de Sainte-Marie fut donné à la bourgade qui s'éleva bientôt sur les rives du fleuve. Les Indiens, d'abord effrayés à l'aspect de ces étrangers et de leurs énormes vaisseaux, se rassurèrent bientôt lorsqu'ils connurent l'esprit de leurs nouveaux hôtes, et virent les procédés dont ils usaient à leur égard. « Nous ne sommes pas venus, leur disait le P. Altham, pour vous faire la guerre, mais pour vous apprendre la loi chrétienne, les arts de la civilisation et vivre avec vous comme avec des frères. — Soyez les bienvenus, répondit le chef indien, asseyez-vous à notre table; mes hommes vont chasser pour vous, et toutes choses nous seront communes comme entre frères. » Leurs femmes apprirent aux Anglaises à faire le pain de maïs, et les guerriers de la tribu

accompagnaient les hommes à la chasse. Grâce à cet esprit de mansuétude chrétienne, nulle querelle, nul dissentiment, nulle guerre ne vinrent troubler la paix de la colonie naissante, et ce n'est pas un titre médiocre à l'honneur des catholiques du Maryland, lorsqu'on voit presque toutes les autres colonies anglaises en venir à l'extermination des indigènes pour s'emparer de leurs terres. « Aussi, dit Bancroft, le Maryland fit-il plus de progrès en six mois que la Virginie en plusieurs années. Son histoire est celle de la tolérance, de la bonté, de la gratitude et de la paix[1]. »

Nous ne suivrons pas cette histoire dans ses différentes phases de prospérité et de revers ; nous nous attacherons seulement au fait qui domine tous les autres : l'établissement de la liberté religieuse. Cette liberté fut donnée spontanément par le premier lord de Baltimore et par ses fils; spontanément acceptée et confirmée par les catholiques des premières assemblées provinciales, dans un pays où les deux seules colonies anglaises déjà fondées, la Virginie et le Massachussets, refusaient impitoyablement la même liberté de conscience à tous les dissidents. On a trop souvent répété, et l'on admet trop généralement, que la liberté de conscience est un principe éminemment protestant. Sans sortir de l'Amérique, nous prétendons, au contraire, que la gloire d'avoir substitué ce principe aux anciennes guerres de religion revient aux seuls catholiques du Maryland, tandis que la honte de l'avoir fait brutalement disparaître du seul asile qu'elle eût dans le nouveau monde revient de droit et exclusivement aux protestants. Dieu nous garde des récriminations passionnées! Mais la vérité historique, elle aussi, a ses droits, qui demandent à être respectés.

Le premier document à interroger dans cette question est la charte octroyée par Charles Ier à George Calvert. On a dit que cette charte faisait au lord propriétaire une obligation de ne pas troubler la foi des dissidents dans sa colonie. Mais si cette contrainte eût été imposée à lord Baltimore, il avait un moyen bien simple de s'y soustraire, c'était de n'envoyer au Maryland et de ne recevoir dans la colonie que les seuls catholiques; c'était d'imiter la conduite des puritains du Massachussets qui n'avaient admis au nombre des premiers pèlerins que *les purs* de la secte, et qui, depuis leur établissement, traitaient en Philistin quiconque ne pensait pas comme eux. Rien ne lui était plus aisé, puisque son titre de propriétaire ou de suzerain féodal lui donnait le domaine de toutes les terres et la direction souveraine de la colonie. Au lieu de cela, nous le voyons engager dans la première expédition quelques familles protestantes :

[1] *History of United-States,* vol. I, ch. VII.

une minorité sans doute, mais qui indique déjà la pensée libérale du fondateur. Puis, loin de fermer les portes de sa colonie, il fait appel à tous les dissidents ses voisins, épiscopaliens, puritains, quakers, leur promettant des facilités pour s'établir dans sa province, et renouvelant l'engagement solennel de respecter les croyances et le culte des différentes sectes protestantes. Y a-t-il là l'ombre de contrainte et de liberté accordée à contre-cœur?

Mais enfin que disait la charte à ce sujet? Pas un mot qui contînt cette prétendue clause royale de la liberté de conscience. Le début de ce document est à citer. « Charles, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, *Défenseur de la foi*, etc. A tous ceux qui les présentes liront, salut. Attendu que notre bien-aimé et très-fidèle sujet Cécilius Calvert, baron de Baltimore, fils et héritier de George Calvert, marchant sur les traces de son père, animé d'un louable et pieux zèle pour l'extension de la religion chrétienne et l'accroissement des territoires de notre empire, nous a humblement prié de lui permettre de transporter à ses frais une nombreuse colonie d'émigrants anglais..., etc. » Tel est l'aspect sous lequel se présente l'entreprise. Cécilius Calvert n'est pas un proscrit auquel on veut bien accorder la faveur d'aller pratiquer son culte au loin, mais à de certaines conditions; c'est un serviteur fidèle, qui a bien mérité de son pays et de son roi, et qui s'en va, guidé par un pieux zèle, étendre la religion chrétienne chez les peuples sauvages. La charte le déclare, lui et ses héritiers, maître absolu de la colonie, et propriétaire des domaines. Il tiendra ces fiefs du roi, à titre de simple hommage, sans autre redevance annuelle que deux flèches indiennes et le cinquième de tout l'or et l'argent qui pourrait être trouvé. Loin de faire des réserves en faveur des sujets anglicans qui voudraient se rendre dans la colonie, la charte stipule que nul ne pourra être admis sans l'agrément du lord propriétaire, ce qui était lui reconnaître le droit de ne recevoir au Maryland, s'il le voulait, que les seuls catholiques. Elle le déclarait exempt de toute juridiction de ses voisins de la Virginie. Le prince-propriétaire conférait des titres de noblesse, nommait aux places, et promulguait les lois pour la province sans avoir besoin de la sanction royale, sans même être tenu de rendre raison de ses actes à la couronne. Si Charles Ier eût voulu contraindre lord Baltimore à donner la liberté religieuse à tous les colons, est-il présumable qu'il se fût interdit à lui-même le droit d'ingérence dans le gouvernement de la province? Enfin, comme dernière marque de sa bienveillance pour le fondateur du Maryland, le roi déclarait cette colonie à jamais exempte de toute taxe ou imposition de l'Angleterre.

En tout cela, rien qui puisse faire pressentir une condition ri-

goureuse à remplir de la part de lord Baltimore en faveur des anglicans. Si cette condition eût été imposée, il importait qu'elle fût clairement exprimée, afin que les dissidents connussent leurs droits, et eussent un recours possible contre le pouvoir presque omnipotent du lord-propriétaire. Or, la charte ne contient aucune clause de ce genre ; elle ne prononce pas une seule fois les noms de catholicisme ou d'anglicanisme. La religion chrétienne, telle est la base commune sur laquelle le roi protestant traite avec ses sujets catholiques. C'est aussi ce mot de *religion chrétienne* qui a donné lieu à la méprise que nous réfutons en ce moment. On a prétendu que cette expression signifiait la religion anglicane.

Citons d'abord le texte de la charte. Après une longue énumération de tous les droits, privilèges et exemptions de lord Baltimore, le roi ajoute : « S'il arrivait, par hasard, qu'il s'élevât des doutes ou incertitudes sur le vrai sens de tout mot, clause ou sentence contenus dans ladite présente charte, nous voulons et ordonnons à toutes nos cours de justice dans toute l'étendue de notre empire, que l'interprétation à donner soit toujours et en toutes choses la plus avantageuse et favorable au susdit baron de Baltimore et à ses descendants, *pourvu, cependant, que cette interprétation ne puisse nuire en rien aux choses saintes de Dieu et à la vraie religion chrétienne* ni à la soumission qui nous est due, à nous, à nos héritiers et successeurs [1]. » Je ne puis concevoir, je l'avoue, comment plusieurs historiens, catholiques et protestants [2], ont pu voir la religion anglicane dans ces expressions du roi Charles, *vera christiana religio*. En premier lieu, en admettant que ces mots dussent s'entendre de la religion officielle, il ne s'en suivrait nullement qu'il y eût obligation pour lord Baltimore de donner la liberté de conscience comme il la comprenait, et comme, de fait, il l'octroya. Cette liberté n'eût regardé que les seuls anglicans, et non les autres dissidents, puritains, quakers, etc., que la foi anglicane anathématisait comme les catholiques. Ce n'eût été qu'une exception de faveur et non la liberté. Mais d'ailleurs, cette expression, *la vraie religion chrétienne*, ne peut en aucune façon s'entendre de l'anglicanisme. Ce serait faire dire à Charles Ier : Je vous accorde la liberté du culte catholique à condition que ce culte n'aura rien de contraire à l'anglicanisme. Comment ne voit-on pas que c'eût été renverser d'une main ce qu'il édifiait de

[1] *Sacrosancta Dei et vera Christiana religio*, selon le texte latin qui est e texte original. Il se trouve dans Bacon et dans la collection de Hazard.

[2] M. Bancroft, par exemple, dans son *Histoire des États-Unis*, vol. I, p. 243, et M. Davis dans le *Day-Star of american freedom*, p. 26, ouvrage écrit pour la défense des catholiques du Maryland et qui nous a beaucoup servi dans l'étude de cette question.

l'autre ? Qu'était-ce que l'anglicanisme, sinon la négation d'une partie des dogmes et des rites du catholicisme, en particulier du sacrifice de la messe? N'était-ce pas en vertu même de cette négation que le catholicisme était proscrit et persécuté en Angleterre? Si donc le roi eût défendu à lord Baltimore de rien faire ou permettre, dans sa colonie, de contraire à l'anglicanisme, c'eût été lui refuser la liberté qu'il prétendait lui donner, celle du culte catholique. Et alors, à quoi bon cette charte qui semble donner comme récompense au fils d'un grand serviteur de l'État des pouvoirs presque illimités, et qui d'un mot les lui retire et le met à la merci de ses propres tenanciers? Rien de tout cela n'est admissible, et ne se concilie avec la lettre et l'esprit de la charte. Il reste donc que ces mots, *la vraie religion chrétienne*, doivent s'entendre dans le sens naturel, c'est-à-dire, des bases du christianisme, et s'appliquer aussi bien à la foi romaine qu'à la foi anglicane. Charles Ier, en sa qualité de *défenseur de la foi*, se croit obligé de prévenir le seigneur suzerain, investi par lui d'une puissance quasi royale, qu'il ait à respecter toujours les droits sacrés de Dieu et ceux de la religion fondée par son Christ, c'est-à-dire qu'il n'ait à rien faire ou permettre qui portât préjudice aux principes fondamentaux de la religion chrétienne, comme serait, par exemple, de reconnaître la foi judaïque, ou toute autre croyance impliquant la négation de la divinité du Christ. Et c'est pour se conformer à cette clause, semble-t-il, que lord Baltimore, en proclamant la liberté de conscience dans sa province, ne voulut cependant l'étendre qu'à ceux-là seuls qui professaient de croire à la divinité de Jésus-Christ, à quelque secte qu'ils appartinssent.

Telle est, à notre avis, la seule interprétation possible de la clause précitée. Si l'on demande maintenant comment un roi protestant a pu ne pas réserver expressément pour ses sujets anglicans la liberté religieuse dans la colonie nouvelle, il est aisé de répondre que Charles Ier connaissait parfaitement les sentiments de lord Baltimore. Il savait qu'il voulait cette liberté religieuse pour tous, et qu'il la donnerait. Au surplus, cette réserve en faveur de l'anglicanisme n'apparaît nullement dans les arrangements royaux antérieurs avec les puritains de la Nouvelle-Angleterre, et, de fait, les pèlerins de Plymouth furent les plus intolérants de tous les sectaires, même à l'égard des épiscopaliens ou anglicans. On ne voit donc pas pourquoi Charles Ier n'aurait pu accorder la même indépendance d'action aux catholiques du Maryland.

L'honneur d'avoir accordé la liberté religieuse avant tous, et de l'avoir accordée spontanément, ne saurait donc être enlevé à la noble famille des Calvert. « Lord Baltimore, dit l'historien protestant Bancroft, mérite un rang parmi les législateurs les plus sages et les

plus cléments de tous les âges. Il fut le premier, dans l'histoire du monde chrétien, à chercher la tranquillité religieuse et la paix par la pratique de la justice, et non par l'exercice de la puissance, à vouloir des institutions populaires appuyées sur la liberté de conscience, à faire avancer la civilisation par la reconnaissance de l'égalité politique de toutes les sectes chrétiennes. L'asile des papistes fut le coin de terre caché au bout du monde, où, sur les rives de fleuves à peine encore explorés aujourd'hui, la douce mansuétude d'un seigneur fondait un État sur la liberté religieuse[1]. »

Sous le gouvernement de Léonard Calvert, on ne cite pas un seul fait de persécution, dans un temps où la persécution était un mérite et une vertu. Très-peu d'années après l'établissement de la colonie, vers l'an 1637, le gouverneur voulut s'obliger par serment, lui et ses conseillers, « à ne troubler, molester ou inquiéter, directement ou indirectement, qui que ce soit de la province, faisant profession de croire en Jésus-Christ. » Léonard Calvert n'avait pas besoin de ce serment pour lui-même. *Paix à tous!* était sa devise, et il avait appris de son noble père l'horreur de la persécution religieuse; mais il voulait maintenir cet esprit de tolérance dans ses successeurs et dans le conseil d'État, qui se composait alors de six membres. Tous prêtaient le même serment de ne molester personne sous prétexte de religion, et tel était l'esprit d'harmonie, de concorde et de paix qui régnait dans la communauté naissante, qu'à la mort de Léonard Calvert, Cécilius, son frère, crut pouvoir nommer à sa place, non pas un catholique, mais un protestant, William Stone, en qui, sans doute, il avait reconnu toutes les qualités requises pour de telles fonctions.

La liberté religieuse, établie déjà et proclamée par le lord-propriétaire et son lieutenant, déjà passée dans les mœurs de la colonie, il restait à l'inscrire dans une loi, votée et consentie par l'assemblée provinciale. Il importait, en effet, aux catholiques du Maryland de manifester leurs vrais sentiments en matière de liberté de conscience, alors qu'ils formaient l'incontestable majorité de la province, et que l'anathème lancé contre eux dans les colonies voisines et dans la mère-patrie, pouvait les porter plus aisément à user de justes représailles. Répondre à la proscription par la tolérance, c'était à la fois de bonne vengeance chrétienne et de bonne politique. Cette loi mémorable, connue sous le nom d'*Acte de religion*[2] fut votée en 1649. Le Maryland jouissait alors d'une pleine paix, soit avec les In-

[1] *History of the United-States*, vol. I, p. 224.

[2] *Act concerning Religion.* Voir dans le *Day-Star of American freedom*, par M. Davis, du bareau de Baltimore, une discussion approfondie des procédés de cette assemblée.

diens, soit avec les aventuriers du voisinage qui avaient essayé de troubler un instant les développements de la colonie. Léonard Calvert était mort deux ans auparavant, laissant la renommée d'un homme habile et prudent, énergique et modéré, sans qu'une plainte se soit jamais élevée contre son caractère ou son administration pendant quatorze ans. Simple représentant de son frère Cécilius, mais héritier comme lui de l'esprit et des larges vues de son père, il avait été, de fait, le vrai fondateur de la colonie, et son nom mérite, à ce titre, la seconde place après celui de George Calvert, l'initiateur.

L'assemblée se composait du gouverneur William Stone, des six conseillers privés et des députés. Ceux-ci représentaient l'élément populaire, et étaient nommés directement par tous les habitants de la colonie. Le gouverneur et les conseillers, nommés par le lord-propriétaire, représentaient l'élément aristocratique. C'était, on le voit, un gouvernement représentatif, avec deux chambres, la haute et la basse, sur le modèle des premiers parlements d'Angleterre. La charte de Charles Ier, rédigée par George Calvert lui-même, assurait aux habitants une représentation indépendante dans l'assemblée, par l'élection. Aucune loi ne pouvait être promulguée sans l'assentiment de la majorité des citoyens ou de leurs députés. Mais c'était peu d'inscrire ces franchises sur le parchemin, comme le remarque fort bien M. Bancroft, si elles n'eussent été l'expression vraie des sentiments du lord-propriétaire. A une telle distance de la mère-patrie, et avec un pouvoir aussi étendu, il serait advenu de ces institutions et garanties populaires ce qui était arrivé déjà de celles accordées précédemment à la Virginie ; elles seraient demeurées lettre morte, sans la loyauté de caractère et l'esprit sincèrement libéral des premiers lords de Baltimore.

Les deux seuls comtés existant à l'époque de l'assemblée de 1649, celui de Sainte-Marie et de Kent, envoyèrent neuf députés, qui, réunis aux quatre conseillers (deux étaient absents), et au gouverneur, formaient une chambre de quatorze membres. Il faut y joindre la voix du lord-propriétaire, indispensable pour la promulgation des lois. Or, on sait à quelle religion appartenaient ces différents membres de l'assemblée. Le gouverneur et deux conseillers étaient protestants; parmi les députés, deux seulement professaient la même foi, ce qui donne aux catholiques une majorité de dix contre cinq. Et encore ne peut-on pas légitimement supposer que ces cinq aient pesé sur l'opinion des catholiques, puisque trois d'entre eux, savoir : le gouverneur et les deux conseillers protestants étaient déjà liés, par leur serment, de ne molester personne pour le motif de religion. De plus, étant nommés par le lord-propriétaire et révocables à sa volonté, ils représentaient plutôt l'élément catho-

lique dans la personne du chef de la colonie, que l'élément protestant. En toute rigueur, le nombre des protestants libres et sans engagement était donc réduit à deux.

C'est dans ces conditions que la majorité catholique de l'assemblée, sans aucune contrainte, de sa libre et entière volonté, promulgua cette loi de tolérance religieuse dont on ne saurait trop rappeler les termes. — « Attendu que la contrainte des consciences en matière de foi religieuse a fréquemment produit de dangereux résultats dans les sociétés qui l'ont pratiquée ; dans le but aussi de favoriser la paix et la tranquillité dans le gouvernement de cette province, et surtout afin de maintenir une mutuelle charité et affection entre ses habitants, toute personne faisant profession de croire à la divinité de Notre-Seigneur, dans les limites de ce territoire, ne pourra être troublée, molestée ou inquiétée dans sa religion ni dans le libre exercice de son culte. »

Il y a là une clause restrictive qui heurte tout d'abord le sens libéral moderne. La loi ne reconnaît et ne protége dans leur culte que les seuls chrétiens. Pourquoi cette restriction ? Pourquoi n'avoir pas appliqué le principe de la tolérance dans toute son étendue et à tous ceux qu'elle concerne, quel que soit leur culte religieux ? Par la raison bien simple que le petit parlement marylandais ne songeait nullement à faire une thèse de droit politique, ni à rédiger une déclaration des droits de l'homme, mais uniquement à formuler une loi de liberté religieuse adaptée aux circonstances présentes. Il cherchait un moyen pratique de faire vivre en frères des hommes unis dans la croyance à la divinité du Christ, mais séparés dans les dogmes qui en découlent. Ainsi se posait la question. La loi s'appliquait à la situation présente, et s'occupait des seules communions religieuses établies au Maryland. De légiférer pour d'autres pays, ou pour les siècles à venir, la petite assemblée de Sainte-Marie n'en eut pas la pensée. Ce dont il faut la louer sans réserve, c'est d'avoir été la première à établir nettement le vrai principe de la tolérance religieuse, et de lui avoir donné pour base la paix et l'affection mutuelle entre les membres d'une même société, la nécessité d'éviter les troubles résultant des divergences religieuses, attendu que cette diversité de croyances ressort d'une autorité purement spirituelle et n'a rien à voir avec la contrainte civile. Lorsqu'on songe, en effet, aux flots de sang répandu depuis la Réforme, en Europe, au nom des droits de la conscience, comment ne pas admirer ce petit sénat de législateurs catholiques, qui, chassés de leur patrie, s'en choisissent une nouvelle, et, tendant la main à leurs persécuteurs de la veille, leur disent : Vivons en frères. Gardez vos croyances, puisque pour être agréable à Dieu le culte doit être volontaire. Nous renonçons à la

force qui ne peut rien sur les âmes, sinon pour les blesser et les saturer de haine. Nous vous offrons la paix dans la liberté, et l'union des cœurs dans le respect mutuel de nos droits?

Aussi tous les historiens, sans distinction de parti, ni de croyance, ont-ils exalté à l'envi cet exemple unique de liberté religieuse accordée par des catholiques « à une époque où c'était un principe, dans tout pays protestant, que les catholiques n'avaient droit à aucune tolérance[1]. » — « Le 27 mars 1634, dit Bancroft, les catholiques prirent tranquillement possession de leur nouvelle patrie, et la liberté religieuse eut un asile (le seul dans le monde entier), dans l'humble village qui portait le nom de Sainte-Marie[2]. »

« Encore que nous souhaitions d'éviter tout contraste blessant, dit un autre historien, et oublier ce puritanisme féroce qui fit si souvent de l'intolérance religieuse sous prétexte de saint zèle, nous ne pouvons cependant ne pas dire notre admiration pour les *pèlerins du Maryland*, les fondateurs de la liberté religieuse dans le nouveau monde. A eux la gloire de lui avoir élevé le premier autel sur ce continent, et d'avoir fait monter au ciel ce premier encens au milieu des bénédictions des sauvages[3]. »

Cette loi de tolérance religieuse, qui sanctionnait la pratique déjà mise en vigueur dans la province, ne pouvait manquer, sous le gouvernement des Calvert, d'être pleinement exécutée. Nous en avons pour garant le témoignage de la partie protestante de la population, qui tint à honneur, l'année suivante, de déclarer publiquement qu'elle jouissait, en droit et en fait, d'une entière liberté religieuse. Ce document, aussi honorable à la mémoire de lord Baltimore qu'à celle des signataires, mérite d'être cité. Il prouve combien efficace avait été cette grande idée d'apaisement et d'harmonie par la tolérance, et ne laisse qu'un regret, c'est que les protestants du Maryland ne se soient pas toujours souvenus des sentiments de gratitude exprimés par leurs ancêtres de 1650.

« Déclaration de William Stone, écuyer, lieutenant de la province du Maryland, par commission du très-honorable lord de Baltimore, seigneur propriétaire de ladite province, — du capitaine John Price, Thomas Halton et du capitaine Robert Waughan, conseillers de Sa Seigneurie, — de divers députés réunis en assemblée, et d'autres habitants protestants de la même province, donnée le 17 avril de l'an du Seigneur mil six cent cinquante.

« Nous, soussignés, lieutenant, conseillers, députés et autres ha-

[1] *Religion in America*, p. 62, par le docteur Baird, ministre protestant.
[2] *History of United-States*, vol. I, p. 247.
[3] Mac Mahon, *History of Maryland*, p. 198, note.

bitants protestants, déclarons et certifions à toute personne que cela concerne, que conformément à l'*Acte de religion* passé par cette assemblée, et à plusieurs autres injonctions et déclarations pour le même objet, strictement enforcées par Sa Seigneurie, nous jouissons ici d'une juste et raisonnable liberté dans l'exercice de notre religion, sous le gouvernement de Sa Seigneurie, et que nul d'entre nous n'est, en aucune façon, troublé ou molesté pour motifs de religion dans ladite province de Sa Seigneurie. » — Suivent les noms du gouverneur, des trois conseillers protestants et de cinquante députés et habitants.

Cette politique libérale porta bientôt ses fruits. Elle fit la paix à l'intérieur, et de plus elle attira du dehors un grand nombre d'émigrants désireux de profiter des avantages de cette protection refusée partout ailleurs. Le Maryland devint le refuge des persécutés de tous pays, la terre d'asile où la *trève de Dieu* était en permanence. Même avant l'*Acte de religion*, en 1642, une colonie de puritains chassés de la Virginie comme *non-conformistes*, était venue s'établir au Maryland. En 1650, il arriva d'Angleterre une autre colonie de protestants. Les quakers, chassés de partout et qui n'eurent leur établissement particulier en Pensylvanie que cinquante ans après la fondation du Maryland, y affluèrent en foule : ils appelaient ce pays la *Terre du sanctuaire*. On connut bientôt en Europe ce sanctuaire de la liberté, et des divers points d'Irlande, d'Angleterre, d'Écosse, de France, d'Espagne et de toute l'Allemagne, il arrivait des émigrations successives qui trouvaient, à l'ombre de ces lois protectrices, la pleine jouissance de leurs droits civils et religieux. Un trait de la législation du Maryland à cette époque donne une idée de la diversité des sectes qui s'y étaient réfugiées, et de la sollicitude de l'autorité pour éviter des conflits entre elles. Toute controverse et dispute religieuse entre citoyens était prohibée, et le fait d'appeler quelqu'un « hérétique, schismatique, idolâtre, puritain, indépendant, presbytérien, papiste, jésuite, luthérien, calviniste, anabaptiste, ou de toute autre épithète religieuse sous forme de reproche, » était passible d'une amende de dix schillings sterling, dont la moitié revenait à la partie insultée, à défaut de quoi, on était fustigé publiquement et emprisonné jusqu'à pleine satisfaction de l'offensé.

Mais si l'*Acte de religion* accéléra les développements et assura la prospérité du Maryland, il ne tourna point, il faut en convenir, à l'avantage définitif de l'élément catholique de la colonie ; et, si la morale du succès pouvait être celle de l'histoire, il faudrait dire que lord Baltimore s'était trompé. Il aurait dû prévoir, qu'ayant donné la liberté religieuse et une patrie aux protestants qui avaient perdu l'une et l'autre, ceux-ci, devenus les plus forts, s'empresseraient, par

reconnaissance, de priver les catholiques de toute liberté religieuse et de leur voler leur patrie. Il ne le prévit pas. Il commit la faute impardonnable de croire à la justice et à la liberté; il s'obstina même dans ce culte étrange, et, vainqueur une première fois de ses sujets rebelles, il se hâta de leur rendre cette arme de la liberté religieuse dont ils venaient de se servir contre lui. Infortuné grand homme, que nos habiles condamneront sans pitié pour avoir sacrifié le succès à de vains scrupules de conscience, et qu'il nous plaît, à nous, d'admirer et d'aimer en vertu même de ce noble et si rare aveuglement!

Une colonie de puritains s'était établie en Virginie, et, aidée de ses ministres, elle s'efforçait de convertir à la pure parole de Dieu « les impies Virginiens. » Ceux-ci, impatientés, chassent les apôtres trop zélés, qui se réfugient dans la province du Maryland. On les reçut cordialement, et ils s'établirent un peu plus au nord, dans la partie où est aujourd'hui la ville d'Armapolis. Ils avaient pour chef un Richard Bennett qui entendait à sa manière la religion de la justice et de la reconnaissance. Mis en demeure d'avoir à prêter le serment de fidélité à la province, en retour des terres qu'on leur accordait, les puritains refusèrent, sous prétexte que ce serment allait « à prêter aide à un gouvernement qui soutenait l'Antechrist, » c'est-à-dire à un gouvernement qui donnait la liberté de conscience aux catholiques comme aux épiscopaliens. Ils l'avaient trouvée bonne pour eux, cette liberté, mais c'était impiété de l'accorder à d'autres. Le gouverneur de la colonie n'insista pas : on les laissa vivre à leur manière, et on se contenta de n'avoir aucune relation officielle avec eux. Ce ne fut que huit ans après leur établissement, en 1650, qu'ils furent reconnus comme membres de la province, et leur district érigé en comté. Ils n'en devinrent pas plus traitables, et lorsque les événements d'Angleterre de cette même année 1650, à savoir la condamnation à mort de Charles I[er] et l'autorité souveraine du Parlement, vinrent à être connus en Amérique, Richard Bennett, ce digne fils de Calvin, crut l'occasion favorable de payer sa dette à la Virginie qui l'avait chassé et au Maryland qui l'avait accueilli. Il se joignit à un vieil ennemi des Calvert, Willam Claiborne, et se fit donner par le parlement d'Angleterre une commission pour réduire la Virginie à l'obéissance. Il partit à la tête d'une flotte et de sept cents hommes d'armes, reçut la soumission de la Virginie, et, bien qu'il n'eût aucun ordre d'agir contre le Maryland, il se présenta devant Sainte-Marie au printemps de 1652. Le gouverneur Stone ne fit aucune difficulté de reconnaître le nouvel état de choses inauguré dans la mère-patrie; mais les commissaires ayant exigé que le nom du lord-propriétaire disparût de tous les actes publics, il s'y refusa

énergiquement. Les commissaires lui demandent alors communication de ses pouvoirs, s'emparent des titres et de sa personne, nomment un autre gouverneur et un autre conseil de province et déclarent lord Baltimore à jamais déchu de ses droits.

Cependant lord Cécilius ne s'endormait pas en Angleterre. Il en appelle à Cromwell, cite les commissaires à comparaître devant le dictateur, et ordonne au gouverneur William Stone de rétablir son autorité dans la province. Les puritains se lèvent alors en armes, sous la conduite de Bennett et de Claiborne, et parviennent à intimider les défenseurs du lord-propriétaire par la menace d'un corps de Virginiens prêts à les soutenir. William Stone crut plus prudent de céder à la force et se retira devant les agresseurs. Le premier acte des puritains, restés maîtres du pouvoir, fut de priver les catholiques de leurs droits civils et religieux. Une assemblée fut convoquée, avec défense aux catholiques d'y prendre part, soit comme électeurs, soit comme députés. Ainsi récompensaient-ils le bienfait de l'hospitalité généreusement accordée par le Maryland lorsqu'ils fuyaient la haine des Virginiens. L'assemblée ne s'en tint pas là; elle rendit une loi déclarant le culte catholique proscrit dans la province, et toute personne professant ce culte indigne de protection. Le même sentiment de gratitude et de justice lui fit porter une ordonnance qui défendait de jamais prêter le serment de fidélité au lord-propriétaire. Il est des âmes auxquelles la reconnaissance est lourde! « Les puritains, » dit Bancroft, leur compatriote et leur ami, « manquèrent totalement et de gratitude pour respecter les droits du gouvernement qui les avait reçus et nourris, et de grandeur d'âme pour maintenir la liberté de conscience à laquelle ils étaient redevables de leur séjour dans la colonie[1]. » La grandeur d'âme! c'est bien la vertu dont les puritains se flattent le moins. Ils savent vaincre, ils sont braves; mais la générosité dans la victoire, ils ne l'ont jamais connue. Tels ils étaient au dix-septième siècle, tels ils se montrent encore aujourd'hui après la lutte fratricide entre le Nord et le Sud.

A la nouvelle de l'échec éprouvé par ses adhérents, lord Baltimore prit des mesures pour relever leur courage et rétablir ses droits. Au commencement de l'année 1655, William Stone fit appel à tous les partisans du lord-propriétaire, et, s'étant vu à la tête d'une armée de deux cents hommes et d'une douzaine de vaisseaux, il se crut assez fort pour marcher au-devant de l'ennemi. Le combat fut vif; mais les puritains, dont plusieurs étaient d'anciens soldats des armées de Cromwell, finirent par l'emporter sur la bravoure moins exercée des planteurs marylandais. William Stone se rendit, à la condition

[1] *History of United-States*, vol. I, p. 261.

d'avoir la vie sauve, lui et ses hommes. En dépit de cette clause, lui et neuf de ses conseillers et amis furent condamnés à mort. Quatre d'entre eux la subirent. Le gouverneur et les autres ne durent leur salut qu'à l'énergique intercession de quelques hommes du parti vainqueur, révoltés d'une telle barbarie. Les puritains confisquèrent les domaines de tous ceux qui s'étaient opposés à leur tyrannique usurpation.

Cependant les deux partis en avaient appelé au tribunal de Cromwell, et la commission nommée par lui venait de trancher la question en faveur des droits et de l'autorité de lord Baltimore. Fort de cette décision, Cécilius Calvert envoie un nouveau gouverneur chargé de ses instructions pour la colonie. Il ordonne des concessions de terrain à tous ceux qui sont restés fidèles à sa cause, des rentes aux veuves des soldats tués dans le combat : il promet que justice sera faite des auteurs principaux des troubles civils; cependant, il déclare expressément que la liberté de conscience, reconnue par l'*Acte de religion*, doit être maintenue et protégée dans la province. Les puritains firent mine de vouloir résister. Mais, ayant appris que Cromwell s'éloignait chaque jour des hommes de leur parti pour se rapprocher de l'ancienne noblesse du royaume, ils crurent prudent d'entrer en arrangement avec l'envoyé de lord Cécilius. Leurs terres leur furent garanties, avec liberté de se retirer pour ceux qui le préféreraient. Lord Baltimore s'engagea de nouveau à n'apporter aucun changement à la loi de la liberté de conscience pour tous, sans excepter ceux qui l'avaient si indignement violée, et qui en réclamaient le bénéfice pour la seconde fois[1].

La paix fut rétablie sur ces bases. Le Maryland, grâce à la politique intelligente et modérée des Calvert, voyait s'accroître chaque jour l'étendue de son commerce et le chiffre de sa population. De douze mille habitants que l'on comptait en 1660, le chiffre s'était élevé à seize mille en cinq ans, et à vingt mille en 1671. De toutes parts arrivaient de nouveaux émigrants, sur lesquels s'étendait la bienfaisante influence d'une législation sagement libérale. Cécilius allait mourir, après une administration de plus de quarante ans, assez tôt cependant pour n'avoir pas la douleur de voir son œuvre ruinée par l'inqualifiable ingratitude de ceux qui lui devaient tout. Il s'éteignit en 1675, « récompensé, » dit Bancroft, « par le succès justement dû à ses hautes qualités. Prince débonnaire, législateur tolérant, la colonie qu'il avait plantée dans sa jeunesse couronnait ses cheveux blancs de gratitude et d'honneur, et l'appelait le *Père du Maryland*.

[1] Voir le récit détaillé de ces faits dans l'*Histoire du Maryland* de Bozman, vol. II, et dans celle de Mac Sherry.

Qui de ses pareils eût pu rivaliser de gloire avec lui ? Ami des Stuarts, et défenseur de ses prérogatives comme prince feudataire, rien de ce qui touchait à l'humanité ne lui fut insensible. Fils soumis de l'Église romaine, qu'il vénérait comme la maîtresse infaillible de la vérité, il fut le premier des législateurs à établir l'égalité religieuse parmi les sectes. Baltimore, la métropole du Maryland, rappelle son nom, et les annales américaines gardent le souvenir de sa sagesse et de sa philanthropie. Il mourut après un gouvernement de plus de quarante-trois ans, laissant une réputation de modération et de prudence que les agitations de la colonie et les révolutions d'Angleterre n'ont pu ternir [1]. »

Son fils Charles lui succéda dans le gouvernement de la province. L'esprit de libéralisme héréditaire chez les Calvert ne lui fit pas plus défaut qu'à aucun des membres de cette unique et admirable famille, mais il ne lui fut pas donné de le faire prévaloir contre le fanatisme intolérant qui allait dominer dans la colonie. Des plaintes avaient été portées contre son administration par des ministres épiscopaliens qui avaient trouvé dans l'archevêque de Canterbury un puissant protecteur auprès du roi. Ces plaintes étaient singulières. « Le Maryland, » disait l'un de ces ministres, « est une maison d'iniquité, un hôpital de pestiférés. Les prêtres catholiques y ont le droit de posséder des terres et de vivre de leurs revenus. » Le remède à de si grands maux était plus étrange encore. C'était de leur accorder à eux, ministres anglicans, et à eux seuls, le droit d'être entretenus au moyen d'une taxe imposée à tous les colons. Telle était, au fond, la vraie raison du mécontentement de ces zélés adversaires de l'iniquité; ils voyaient leurs collègues d'Angleterre pourvus de gros bénéfices, tandis qu'il leur fallait vivre des seules offrandes de leurs fidèles, grâce à la loi du Maryland qui ne subventionnait aucun culte. A leur avis, c'était la cause de tout le mal, et la religion était perdue, si l'on n'en faisait pas la religion de l État comme en Angleterre. Lord Baltimore répondit à ces plaintes en s'en référant aux lois de la province qui toléraient tous les cultes et n'en favorisaient aucun par des distinctions ou priviléges. Les prêtres catholiques n'y jouissaient d'aucune faveur spéciale. Ils possédaient leurs terres au même titre que les autres habitants. Le pacte primitif entre le premier lord de Baltimore et les colons, portait que tout émigrant, accompagné de cinq ouvriers, avait droit à deux mille acres de terres, moyennant une faible redevance. Les missionnaires avaient eu leur part comme les autres, mais rien de plus. Malgré la justesse de ces observations et la fermeté de sa résistance, lord Baltimore dut céder devant les exi-

[1] *History of United-States*, vol. II, p. 238.

gences despotiques du gouvernement. Il lui fut ordonné d'imposer une taxe sur tous les colons pour l'entretien du culte anglican, et de ne choisir désormais ses officiers que parmi les seuls protestants. C'était de la tyrannie au premier chef, et le renversement de la liberté de conscience restée en vigueur aussi longtemps que l'autorité était demeurée intacte entre les mains des catholiques. Que les protestants d'Angleterre et d'Amérique sachent au moins reconnaître ces faits et en porter la juste solidarité.

Telle fut, depuis l'occupation momentanée des puritains, la première atteinte portée à la législation libérale du Maryland. Jusque-là le catholicisme, loin d'avoir souffert du régime de la liberté, avait vu son influence s'accroître dans la colonie, comme chez les tribus indiennes. Les plaintes des ministres épiscopaliens contre les missionnaires étaient elles-mêmes un témoignage des progrès du catholicisme. Dès l'origine, les prêtres avaient compris que, dans un pays sans religion d'État, le mieux était de se tenir en dehors des affaires politiques. Les premiers jésuites du Maryland, invités à prendre part comme députés aux délibérations de l'assemblée, s'y étaient constamment refusés, et leur exemple paraît avoir été suivi par les missionnaires qui vinrent après eux. Cette sage conduite leur réussit; les prêtres restèrent environnés d'estime et de respect aussi longtemps que dura la période d'égalité religieuse proclamée par les premiers législateurs. Les catholiques ne commencèrent à perdre leur position et leur influence que le jour où la force brutale remplaça le droit, et où la religion anglicane, déclarée religion d'État, devint persécutrice. L'odieux des calamités qui suivirent retombe donc de plein droit sur les seuls auteurs des persécutions et sur leur système, et si la politique des lords de Baltimore avait besoin d'une justification de plus, elle la trouverait dans le contraste entre la période qui précède et celle qui va suivre.

Le succès des épiscopaliens dans l'imposition des taxes n'était qu'un premier pas vers de nouvelles usurpations. L'occasion se présenta bientôt de mener à terme leur principal dessein, le renversement du prince feudataire. En Angleterre, un roi catholique, Jacques II, de la maison des Stuarts, n'avait pas craint de froisser le fanatisme religieux de la nation, en allant publiquement à la messe, et en proclamant la liberté de conscience dans ses États, espérant annuler ainsi les édits de persécution qui pesaient sur ses sujets catholiques. Il paya de sa couronne sa courageuse témérité. Chassé de son royaume, il fut remplacé par Guillaume, prince d'Orange, dont l'attachement au protestantisme n'était pas suspect (1689). Lord Baltimore, qui se trouvait alors en Angleterre, se hâta d'envoyer ses instructions au gouverneur du Maryland pour y faire

reconnaître l'autorité du nouveau roi. Malheureusement ces instructions éprouvèrent un retard en mer, et les colonies voisines avaient déjà proclamé Guillaume III que le gouverneur du Maryland hésitait encore, et n'osait agir sans ordres du lord-propriétaire. Il n'en fallut pas davantage aux épiscopaliens pour crier à la trahison, exciter le fanatisme de leurs partisans et les pousser à la révolte.

Guillaume III avait été proclamé roi le 13 février 1689 ; au mois d'avril de la même année, les adversaires de lord Baltimore se forment en *Association armée pour la défense de la religion protestante et pour la reconnaissance de l'autorité du roi Guillaume et de la reine Marie, dans la province du Maryland.* Un ministre épiscopalien, John Coode, homme perdu de mœurs, déjà condamné comme traître et rebelle, était à la tête des révoltés. Ils assiégent les députés et le gouverneur dans le fort où ils s'étaient retirés, s'en rendent maîtres, et se trouvent ainsi seuls chefs de la province. Comptant sur l'appui du roi Guillaume, ils en appellent à son autorité, accusant l'administration de Charles, lord de Baltimore, de jésuitisme, d'idolâtrie papiste et de cruauté envers les protestants, et le priant de prendre lui-même directement en mains le gouvernement de la colonie. En conséquence, le roi nomma de lui-même un gouverneur, sir Lionel Copley, qui se rendit au Maryland l'année suivante, déclara l'ancienne chambre dissoute et en convoqua une nouvelle pour 1692. Le premier acte de cette assemblée fut l'entier renversement de la liberté religieuse, et l'établissement de l'Église épiscopalienne en religion d'État. Chaque comté fut divisé en paroisses, dont tous les membres, sans distinction de croyances, devaient payer une redevance annuelle pour l'entretien des ministres, pour la construction et la réparation des temples. Ainsi, les catholiques, qui, sous l'autorité des barons de Baltimore, avaient été exempts de ces taxes, même pour leur propre culte, se voyaient contraints de les payer maintenant pour l'entretien de ceux qui les persécutaient. On ne s'en tint pas là. Sans doute, en dépit de ces procédés iniques, le catholicisme faisait encore de trop rapides progrès, et, en 1704, une loi fut rendue « pour arrêter les développements du papisme. » Cette loi défendait, sous de fortes amendes, à tout prêtre de dire la messe, d'exercer les fonctions de son ministère et de travailler à faire des conversions. Nul catholique n'avait le droit d'ouvrir une école ; les enfants qui passaient au protestantisme pouvaient exiger immédiatement de leurs parents une portion considérable de leurs biens. Plus tard, l'interdit, prononcé d'abord sur tous les cultes non conformes au culte anglican, fut levé, et les autres sectes protestantes, y compris celle des quakers, purent jouir au Maryland d'une entière liberté. Le catholicisme seul resta proscrit.

« Ainsi, » dit Bancroft, que nous aimons à citer comme autorité moins suspecte, « les catholiques romains demeurèrent seuls sans appui, exposés au bigotisme anglican et à l'injustice de leurs concitoyens. Seuls ils se voyaient traités en ilotes dans le pays dont ils avaient fait, dans leur libéralisme vraiment catholique, non pas leur asile à eux, mais celui de toutes les sectes persécutées, longtemps avant que Locke eût prêché la tolérance et que Penn eût établi la liberté de conscience. Dans cette patrie, ouverte aux protestants par les catholiques, les catholiques se virent les seules victimes de l'intolérance anglicane. La messe ne pouvait être dite en public; nul prêtre ne pouvait élever la voix pour prêcher sa foi; nul catholique ne pouvait enseigner la jeunesse. Si l'envie prenait à l'enfant d'un papiste de se faire apostat, la loi dépouillait les parents d'une part de leurs biens au profit du renégat; elle privait de leurs droits, non les familles, mais les individus selon leurs croyances. Tels furent les moyens adoptés « pour arrêter les progrès du papisme[1]. »

Non content d'étouffer le catholicisme au dedans, on voulut se défendre des envahissements du dehors par un cordon sanitaire autour de la colonie. Des lois prohibant l'émigration des catholiques au Maryland furent portées, plusieurs fois renouvelées et renforcées jusqu'à la guerre de l'indépendance. La perte des droits civils et politiques suivit de près la ruine des libertés religieuses. La qualité de citoyen fut retirée aux catholiques; ils ne pouvaient voter sans avoir préalablement abjuré leur foi. On leur enleva leurs enfants, sous prétexte « de les soustraire à la pernicieuse influence de parents catholiques. » L'assemblée s'abaissa jusqu'à exiger des catholiques un impôt double de celui des autres habitants. Enfin, on alla si loin dans la haine, qu'il leur fut interdit de se montrer dans certains endroits des villes et qu'on les relégua, comme des parias, dans une sorte de Ghetto.

Ce système à la tartare ne pouvait manquer de réussir. Les catholiques du Maryland restèrent généralement fidèles à leur foi; les apostasies furent rares. Mais ils fuyaient, quand ils le pouvaient, cette terre de leurs ancêtres, tombée maintenant sous le joug des barbares. Beaucoup se retirèrent en Pensylvanie. A la veille de la guerre de l'Indépendance, ils ne comptaient plus que pour le huitième de la population. En 1752, Daniel Carroll, un de ces catholiques persécutés, et père du premier évêque des États-Unis, arrivait en France, et venait proposer au gouvernement de favoriser l'émigration de tous les catholiques marylandais en Louisiane. Il eut à cet effet plusieurs entrevues avec Choiseul, ministre de Louis XV, et s'efforça de

[1] *History of United-States*, vol. III, p 32.

lui faire comprendre les immenses ressources coloniales de la vallée du Mississipi. Mais le gouvernement qui allait bientôt céder le Canada à l'Angleterre, et vendre la Louisiane à l'Espagne, était peu fait pour entrer dans les vues du négociateur américain, et ses offres furent rejetées.

II

Il nous a paru intéressant et utile de rappeler ce chapitre peu connu d'histoire religieuse en Amérique, afin de rechercher, à la lumière de ces faits, quelle part de mérite revient de droit à la religion catholique et protestante dans l'application du principe de la liberté de conscience. Ce principe est aujourd'hui à la base de la constitution américaine. Catholiques et protestants en jouissent également, et en paraissent également fiers et jaloux. D'où vient-il? Est-il le fruit de la liberté d'examen proclamée par les réformateurs du seizième siècle, comme les protestants le disent très-haut? ou bien faut-il y voir la consécration de cette maxime professée de tout temps, que la conscience est essentiellement libre, que la religion est affaire de persuasion et non de contrainte, maxime que les planteurs du Maryland ont eu la gloire d'appliquer les premiers en Amérique? En fait, il est déjà prouvé qu'au Maryland, la liberté de conscience signifiait, pour les protestants, la liberté de croire comme eux, à la charge pour les dissidents d'être opprimés, spoliés, mis hors la loi; tandis que pour les catholiques elle signifiait liberté pour tous dans la limite des droits de l'ordre et de la paix. Le Maryland était-il une exception, et dans les autres colonies, où les catholiques ne comptaient que comme une imperceptible minorité, où les protestants, maîtres de la situation, n'avaient pas en face d'eux le spectre du papisme à exterminer et à maudire, la liberté de conscience fut-elle mieux comprise? Nullement. A de très-rares exceptions près, toutes les autres colonies protestantes furent persécutées depuis l'origine jusqu'à la fin du siècle dernier. Qu'il nous soit permis de constater ce fait brièvement et clairement; nous saurons alors si la liberté de conscience peut et doit être considérée comme le fruit du protestantisme, d'une religion qui l'a toujours anathématisée, et s'il ne faut pas en chercher ailleurs la source et la raison d'être.

Les deux colonies les plus libérales furent celles de Rhode-Island et de Pensylvanie. Rhode-Island, la plus petite des colonies anglaises, formée par une bande de puritains dissidents, chassés par l'intolérance de leurs bons frères du Massachusetts, proclamait de la façon

la plus absolue la liberté religieuse, et cependant la charte déclarait ce principe non applicable aux papistes. La Pensylvanie, asile des quakers, la secte inoffensive par excellence, pourchassée de partout, se vengeait en accordant l'hospitalité la plus large aux communions de toutes nuances. Les catholiques eux-mêmes n'étaient point exceptés. Le célèbre Guillaume Penn, fondateur de la colonie des quakers, et auteur de leur charte, se souvenait sans doute que lui-même et ses *amis* avaient reçu des catholiques du Maryland l'accueil le plus cordial, et à son tour, il voulut qu'ils pussent jouir dans sa province d'une liberté presque sans borne. Je dis *presque*, et c'est bien à regret, et sans reproche pour Guillaume Penn. Il ne put, en effet, empêcher l'évêque anglican de Londres d'insérer dans la charte de Pensylvanie une clause garantissant la sécurité de l'Église épiscopalienne, et stipulant à cet effet que le catholicisme serait banni de la colonie. Mais de fait, cette clause ne fut point exécutée, et Penn tint à honneur de recevoir chez lui les catholiques fuyant la tyrannie du Maryland, et de leur accorder le libre exercice de leur culte. Encore avait-il à compter avec le fanatisme implacable qui veillait de loin sur la pureté de la doctrine; et, dans une lettre qu'il écrivait d'Angleterre, en 1708, à Jacques Logan, son lieutenant à Philadelphie, nous trouvons ces paroles : « On se plaint ici de votre gouvernement parce que vous auriez souffert qu'on dît la messe publiquement de manière à scandaliser (*in a scanlous manner*). Faites-moi savoir ce qu'il en est, je vous prie, car c'est un prétexte ici de mauvais vouloir contre nous. » Il y revient encore dans une lettre suivante : « Les officiers de la couronne, dit-il, me reprochent ici que vous ayez toléré le scandale d'une messe publiquement célébrée[1]. » Telle était la situation des catholiques dans la plus libérale des colonies.

Que dire des autres? En Virginie, une ordonnance de 1643 défendait à tout ministre de prêcher ou d'enseigner, en public ou en particulier, toute doctrine qui ne serait pas conforme aux constitutions de l'Église d'Angleterre; tous les *non-conformistes* devaient être expulsés de la colonie. En vain Boston envoyait-il ses meilleurs ministres pour convertir les Virginiens à la pure doctrine de Calvin, le gouvernement fermait la bouche aux trop zélés missionnaires, et leur ordonnait de partir au plus vite[2].

Dans la province de New-York une loi de 1700 déclare que « tout prêtre, saisi dans les limites du territoire, sera jugé et traité comme incendiaire et perturbateur du salut et de la paix publique, comme

[1] *Life and times ofarchibishop Carroll,* by B. U. Campbell. *Catholic. Mag.*, 1845.
[2] Bancroft, vol. I, p. 207.

ennemi de la vraie religion chrétienne et puni d'un emprisonnement à perpétuité. » S'il s'évade et est repris, il est condamné à mort. Le crime d'avoir donné l'hospitalité à un prêtre catholique était passible d'une amende de deux cent livres sterling et de trois jours au pilori. Voilà pour les prêtres; quant aux simples laïques, ils ne jouissaient d'aucun droit civil, et n'étaient même pas reconnus comme citoyens. Pour être naturalisé, il fallait prêter serment de renoncer à toute allégeance étrangère, aussi bien en matière ecclésiastique que civile; et cela, dit expressément un commentateur, afin d'exclure du bénéfice de la naturalisation les catholiques romains qui reconnaissent la suprématie spirituelle du pape[1].

Mais en fait d'intolérance religieuse, la palme revient de droit aux rigides puritains de la Nouvelle-Angleterre. Dans un travail sur les lois draconiennes de ces *pèlerins*, Mgr Spaulding, archevêque actuel de Baltimore, a fait de curieuses révélations. Il a mis en lumière deux petits volumes, discrètement tenus sous le séquestre par les historiens protestants, et qui contiennent la législation religieuse et civile des premières colonies de la Nouvelle-Angleterre. « Tous les codes que nous avons examinés, dit-il, sont basés sur la doctrine de l'union de l'Église et de l'État, et exigent rigoureusement de tout citoyen l'unité de croyance. Les crimes contre la religion sont punis de châtiments toujours sévères, quelquefois affreusement cruels. Les pèlerins avaient été victimes du même système dans le vieux monde, ce qui ne les empêcha point d'avoir grand soin de le rétablir immédiatement dans le nouveau. Ils exigeaient de tous la plus stricte conformité à leur orthodoxie particulière; il fallait croire ce qu'ils croyaient eux-mêmes, ni plus ni moins. Une complète théocratie, modifiée dans ses développements selon les temps, les lieux et les circonstances, semble avoir été le principe fondamental, l'idée favorite des colonisateurs de la Nouvelle-Angleterre[2]. »

Dans ces diverses colonies de l'Est, fondées par les puritains, nul n'a droit à la liberté civile ni à l'égalité politique s'il ne fait partie de la seule Église reconnue par le gouvernement. Les cours de justice doivent veiller avec le plus grand soin à la *pureté de la religion*, et supprimer tout ce qui lui est contraire, selon la meilleure lumière et indication tirée de la parole de Dieu. (Lois de la colonie de New-Haven.) Dans la colonie de Plymouth, la loi du dimanche est sanctionnée par les peines suivantes : Travailler le dimanche, voyager

[1] *The catholic Church in the United-States*, p. 339. — *Miscellanea*, p. 362, by Spaulding, archbishop of Baltimore.
[2] *Miscellanea*, p. 359.

sans nécessité, aller à cheval ou se récréer, autant de délits passibles d'une amende de quarante shillings ou de la fustigation en public. Si le crime a été commis avec orgueil, présomption, et la tête haute, *il doit être puni de mort*, ou d'une autre peine très-grave, à la discrétion de la cour. Les mêmes lois existent dans les colonies de New-Haven et de Hartford. Le ridicule le dispute à l'odieux dans cette édifiante entente cordiale entre l'orthodoxie des ministres et le bras séculier. Défense de courir le dimanche, de se promener dans son jardin ou ailleurs, si ce n'est pour se rendre avec recueillement au temple ou pour en revenir. Défense en pareil jour de voyager, de cuire la viande, de faire les lits, de balayer les maisons, de se faire les cheveux ou la barbe. Défense aux mères d'embrasser leurs enfants le dimanche et les jours de jeûne. Nous en passons et des meilleures!

Est-il besoin d'ajouter que les pauvres papistes ne pouvaient aspirer au bonheur de vivre sous des lois si bénignes? Nul prêtre, est-il dit dans les lois du Connecticut, n'est admis dans cette province; il doit être expulsé, et mis à mort s'il revient. Tout prêtre peut être saisi par le premier venu sans mandat d'arrêt. (En vigueur avant 1656.)

Les paisibles quakers partageaient avec les catholiques l'honneur de cette haine sauvage. Nous citons textuellement le passage d'une loi de la colonie de Plymouth, en 1657. « En complément des mesures déjà prises relativement à l'admission de la secte maudite des quakers dans cette province, il est ordonné que quiconque désormais amènera ou fera entrer, directement ou indirectement, un ou plusieurs quakers, *ou autres hérétiques impies*, dans les limites de ce territoire, payera la somme de cent livres, et sera mis en prison jusqu'à l'entier payement de ladite somme; toute personne qui aura caché un ou plusieurs quakers, *ou autres hérétiques impies* connus pour tels, payera la somme de quarante shillings pour chaque heure d'hospitalité et de recel donnée auxdits quakers, et sera mis en prison jusqu'au payement de l'amende; il est en outre ordonné que tout quaker, qui, après avoir été frappé par la loi, osera revenir dans cette province, aura, pour la première fois, une oreille coupée, et sera envoyé à la maison de correction pour y travailler jusqu'à ce qu'il puisse être renvoyé à ses propres frais; s'il revient, il aura l'autre oreille coupée, et sera envoyé à la maison de correction comme la première fois, si c'est une quakeresse qui revienne après avoir été frappée par la loi, elle sera sévèrement fustigée, et envoyée à la maison de correction pour y travailler jusqu'à ce qu'elle puisse être renvoyée à ses frais. Tout quaker ou quakeresse qui osera

revenir une troisième fois aura la langue perforée avec un fer rouge, et sera envoyé à la maison de correction jusqu'à ce qu'il puisse être renvoyé à ses propres frais[1]. »

C'est assez. De pareils édits se passent de commentaires. Il est donc certain qu'en 1775, un an avant la déclaration d'indépendance, il n'y avait pas, dans toutes les colonies protestantes d'Amérique, à l'exception peut-être de la Pensylvanie, une seule législation tolérante, que presque toutes soutenaient leur intolérance dogmatique par des châtiments corporels, en vertu du principe de l'union de l'Église et de l'État, et qu'il n'y avait pas un point du territoire américain où les catholiques ne fussent opprimés de quelque manière. Il n'est pas moins certain qu'à cette époque les catholiques, et les catholiques seuls, avaient donné spontanément la liberté religieuse à toutes les communions chrétiennes, et qu'ils n'avaient point voulu d'une religion d'État. Au moment de la guerre d'indépendance, il est vrai, une ère nouvelle se lève pour l'Amérique ; une révolution religieuse s'accomplit en même temps que la révolution politique ; l'égalité des droits civils et religieux remplace peu à peu le régime du cachot, de l'exil et de la mort. Comment s'opéra cette conversion ? Fut-elle un coup subit de la grâce, un retour du protestantisme sur lui-même, sur ses injustices, ses violences, avec désir d'amendement? Nous aurons peut-être à examiner plus tard cette question.

Pierre Duval.

[1] *Miscellanea*, p. 373. — Le savant prélat cite un grand nombre de ces lois coloniales de la Nouvelle-Angleterre, extraites des deux volumes dont nous avons parlé. Il s'étonne que de pareils documents aient échappé à la sagacité des historiens protestants, et propose de donner à son travail ce titre : *Un chapitre qui manque à l'histoire des États-Unis de Bancroft.*

L'ART INDUSTRIEL

ET

LE MOBILIER MODERNE

L'homme, arrivé à un certain degré de civilisation, s'est appliqué à réunir autour de sa personne des objets créés en vue de ses besoins, façonnés selon ses goûts et destinés à suppléer à l'imperfection relative de ce corps auquel il a sans doute été refusé une protection et une défense suffisantes, mais qui a obtenu la plus magnifique compensation, l'intelligence. Chaque âge a eu ses meubles propres, chaque époque a imprimé aux produits de cette intelligente création un caractère utilitaire et artistique indélébile. Ces meubles, rares aux premiers âges et limités aux objets qu'exigeait la plus stricte nécessité, se sont bientôt, sous l'influence toujours croissante de la civilisation, développés comme nombre et comme importance pour arriver enfin, sous le nom moderne de mobilier, à une variété telle que l'énumération et la description en deviendraient difficiles. Leur caractère utilitaire a dès lors cédé le pas à l'agrément de l'aspect ; la forme a primé le fond ; l'industrie s'est bientôt soumise à l'art. De nos jours mêmes, cette branche importante de production, décorée du nom d'industrie artistique, a échangé ce nom contre celui d'art industriel.

C'est au point de vue exclusif de l'art que nous nous proposons, dans cette rapide étude, de considérer le mobilier moderne. Et par l'expression de mobilier, nous n'entendons pas signaler ces meubles de luxe, précieux dans la matière, rares dans l'exécution, accessoires obligés de somptueux palais ou de riches demeures, souvent même spécimens coûteux et improductifs appelés à briller au premier rang dans les splendeurs éphémères d'une exposition pour aller

bientôt après s'enfouir dans les magasins du producteur. Notre intention est de nous occuper surtout de ces objets usuels, compagnons du foyer domestique, accessoires intimes du ménage, qui nous entourent et nous servent, riches ou pauvres, dans notre vie de chaque jour, et qui, mieux que tout autre historien, dévoilant avec tant de vérité le caractère artistique et moral de leur époque, ont offert de tout temps, et surtout de nos jours, un curieux et fécond objet d'étude. Cuvier, avec une seule vertèbre, ou un os infime provenant d'un animal de l'époque quaternaire, pouvait reconstruire l'animal en entier et déduire de cette reconstruction idéale l'état des terrains, de la flore, du milieu dans lequel il avait été appelé à vivre ; de même l'on retrouve plus facilement le sens artistique d'une époque par l'examen des modestes objets usuels répandus chez tous, que par la vue de ces objets de luxe, rares curiosités formant l'apanage d'une partie bien restreinte d'une société. Créés par la fantaisie et la mode, ils ne pourraient nous donner, le plus souvent, qu'une idée fausse ou erronée du niveau auquel était arrivée la diffusion de l'art dans une telle société.

Choisissons donc de préférence les objets les plus usuels, afin de découvrir tout d'abord comment les anciens les traitaient, comment la Renaissance les a compris à son tour ; comparons avec nos productions modernes toutes ces richesses que les musées, aussi bien que les collections particulières si répandues de nos jours, nous ont précieusement conservées, signalant quand nous les rencontrerons les causes de dégénérescence du goût comme les remèdes qu'il faudrait employer pour ramener au niveau de l'antiquité ou de la Renaissance, niveau déjà atteint par certains meubles de luxe, une production industrielle si intimement liée au goût et à l'art.

I

Nous parlions de l'art et du goût. Est-il juste tout d'abord de confondre, comme on le fait aujourd'hui, deux expressions si distinctes ? Une œuvre de goût est-elle nécessairement une œuvre d'art ?

L'art a un caractère indélébile, universel : il a été pendant les âges passés ce qu'il sera encore dans l'avenir, le résumé des règles sous lesquelles l'homme, arrivé au plus haut degré de civilisation, a cru devoir faire rentrer toutes les productions de l'esprit et de l'intelligence. Il est de tous les pays, prenant les formes les plus diverses, les plus multiples. Mais tout en se développant au milieu des modi-

fications de détail les plus variées, il s'astreint à des règles générales invariables et infranchissables. Ces règles consistent, par exemple, dans l'unité générale du sujet ; dans des oppositions de détail savamment conçues, de manière à mettre en relief le point important, à éteindre, à voiler au contraire la partie qui doit moins attirer les regards, dans la subordination des accessoires au principal ; dans une concordance enfin de toutes les parties opposées qui fait qu'au milieu de cette diversité, de ces oppositions si indispensables pour éviter la monotonie, l'unité loin d'être rompue, est au contraire reliée par l'idée que tout grand artiste laisse planer sur son œuvre entière. Unité de conception, diversité de détails, concordance, équilibre de toutes ces parties entre elles, voilà déjà une portion des règles générales élémentaires qui constituent l'art.

Le goût, au contraire, est aussi fugitif que l'art est immuable. Le siècle, l'année, l'heure même, la disposition des esprits, ou les événements ambiants, donnent naissance à l'actualité, à la mode d'un jour, bientôt abandonnée pour reparaître plus tard avec toutes les modifications que la folie elle-même, la marotte multicolore en main, impose à nos ajustements, à notre mobilier, aussi bien qu'aux œuvres d'art elles-mêmes, qui ne peuvent échapper au torrent. A la place de règles fixes, de données invariables, la fantaisie et la mode imposent seules leurs règles fugitives à l'œuvre de goût. Un pas de plus encore dans cette voie d'exagération, et l'œuvre de goût prend le nom de sa marraine ; elle devient la *fantaisie :* bizarre et incohérent assemblage de lignes ou de couleurs diverses, qu'un jour de l'année a vu naître, et qui, déjà passée le soir, ne sera plus le lendemain qu'une vieillerie reléguée aux gémonies de la mode.

Cette distinction apparaît même dans les œuvres magistrales des maîtres. En sculpture, l'art se décèle complet dans les marbres que nous a légués la Grèce ou Rome, tels que les *athlètes*, le *Gladiateur*, la *Vénus*, le *Laocoon*, l'*Apollon;* ou les œuvres de la Renaissance, tels que *Moïse* ou les tombeaux des Médicis. Le goût, au contraire, produit cette marqueterie des marbres colorés du Bas-Empire, ou les statues du Bernin sur le pont Saint-Ange et la place Navone à Rome, statues dont les mouvements désordonnés et les draperies voltigeantes sortent de tous côtés de leur base.

En peinture, le divin Raphaël conserve cette savante unité de composition dans toutes ses œuvres, aussi bien dans ses *Vierges* immortelles, dans la *Dispute du Saint-Sacrement*, dans son *École d'Athènes*, dans sa *Transfiguration*, que dans les plus petits tableaux de chevalet — la *Création du monde* du palais Pitti. — Il atteint aux sommités de l'art. Rembrandt, dans un autre ordre d'idées, trouve dans la magie de sa palette éblouissante, et le secret du clair-obscur — comme

dans la *Ronde de nuit d'Amsterdam* — le grand art de l'unité, arrivant ainsi à produire une œuvre d'art dans un genre et au milieu d'une école secondaire. Dans cette même école hollandaise, Jean Breughel oublie l'unité dans la diffusion microscopique des accessoires. Rubens sacrifie la composition à la prodigieuse fécondité de son pinceau : son *Jugement dernier* de Munich s'écarte déjà du grand art. L'école espagnole, et Murillo en tête, dans la *Cuisine des anges*, par exemple, arrive à un oubli de tout sentiment religieux et artistique par l'absence d'unité et surtout par l'abus de la religion s'appliquant aux détails les plus matériels de la vie. Citerons-nous enfin l'école vénitienne, si admirable cependant de coloris ? Le luxe des ajustements et des étoffes de brocart et de soie fait une telle irruption dans les ateliers des Titien, des Tintoret, des Paul Véronèse, le sentiment du grand art est tellement émoussé que ces grands artistes sacrifient au goût et à la mode. Nous ne parlerons pas de cette singulière *Piscine probatique* de Venise, mais simplement des *Noces de Cana*, contenant, au milieu d'une diffusion générale de lumière, tous les ajustements du quinzième siècle, et même les nains et les fous, ornements obligés de toute cour qui se respectait. Ces grands artistes faisaient un tel sacrifice au goût, à la mode, qu'ils sortaient presque du domaine de l'art.

Pour les objets usuels eux-mêmes, nous retrouvons ces mêmes distinctions. Pour les vases de poterie, par exemple, la forme la plus parfaite est celle de la coupe grecque, et son imitation de la grande Grèce, telle que les tombeaux d'Italie nous en ont légué de si gracieux spécimens. La valve surbaissée, évasée, à galbe gracieux, s'appuyant sur un pied svelte et léger, brille par la seule pureté de sa forme. Nous voyons au contraire, sous Louis XV, l'art céramique recourir, pour trouver une nouveauté, au renversement des principes antiques et créer, dans ce but, des vases pansus, à courbe disgracieuse, à pieds lourds et bas, cherchant par une recherche extrême d'ornementation à voiler la forme elle-même. L'œuvre de goût s'est ici éloignée de l'œuvre d'art.

Bien qu'il puisse peut-être paraître étrange, exagéré même de recourir, comme nous venons de le faire, aux exemples de Phidias ou de Raphaël pour juger un simple vase, nous croyons, dans une question où l'art est un, aussi bien pour les œuvres qui resplendissent au sommet que pour celles qui se groupent modestement à la base, qu'il est utile au contraire de bien signaler l'erreur dans laquelle on tombe lorsque l'on confond l'œuvre éphémère de goût, avec l'œuvre d'art, toujours vraie, toujours belle. Mais, dira-t-on, n'est-ce pas là une exagération appliquée à des meubles? Qu'importe même que nos objets usuels soient grossiers, si nos meubles d'ap-

parat, offerts seuls à la vue de visiteurs, satisfont le goût? Est-il donc si nécessaire de faire d'une question d'ébénisterie, de serrurerie ou de vaisselle, une question d'art? La question a, au contraire, son importance, car elle dénote une aspiration générale vers le beau, une vulgarisation de la forme, de la couleur, qui ouvre l'esprit d'une nation à la compréhension des chefs-d'œuvre décoratifs. Quelles sensations peut éprouver l'homme vivant sous la tente primitive, entouré d'objets usuels grossiers, l'Arabe, par exemple, pour prendre un des types les plus élevés de la race humaine, transporté devant un chef-d'œuvre de Phidias, de Michel-Ange ou de Raphaël? Nulles, sans aucun doute. Devant les merveilles de l'art aussi bien que de notre industrie mécanique moderne, il reste froid, impassible. Serait-ce qu'il se renferme, comme on le dit fréquemment, lui homme libre du désert, dans un hautain et orgueilleux mépris de la civilisation? Nullement; la raison de cette impassibilité, c'est que son esprit, non préparé à l'intelligence des productions inconnues, ne saisit ni la grandeur du but, ni la beauté de l'œuvre. Nous ajouterons que les hautes questions d'art dominent toutes les productions de l'art industriel. Croit-on, par exemple, que pour arriver à produire un de ces précieux cabinets sculptés qu'on admire au musée de Cluny, il ne soit pas nécessaire d'être architecte pour concevoir le plan d'ensemble, l'harmonie des lignes, l'équilibre des proportions; statuaire pour inventer et modeler ces charmantes figurines et savoir faire ressortir leurs élégantes proportions au moyen d'une ornementation qui, sans les écraser, leur serve de cadre élégant; sculpteur pour les exécuter et les entourer de ces fins ornements; peintre enfin, pour avoir le sentiment du coloris et harmonieusement mélanger les marbres, l'ivoire et l'ébène au ton uniforme du chêne. Le producteur d'une telle œuvre ne peut être qu'un grand artiste, et le possesseur d'un tel meuble doit être un amateur éclairé des arts, apte à reconnaître et à apprécier tout autre chef-d'œuvre.

Transportons-nous donc dans le musée de Naples, si riche en dépouilles de Pompéi, d'Herculanum et des tombeaux d'Étrurie, contenant à lui seul neuf mille objets usuels en verre ou terre cuite, et plus de treize mille petits bronzes; visitons le musée du Vatican, véritable sanctuaire du mobilier antique; ne dédaignons pas même de fouiller le mont Testaccio, accumulation des terres cuites brisées chez les potiers de la Rome antique; arrêtons-nous enfin à notre musée du Louvre. Nous y voyons les bronzes et les poteries les plus divers. Parmi les bronzes, choisissons deux genres : les plats ou bassins et les objets culinaires. Comme composition d'abord, quelle recherche, quel choix d'ornements dans ces bassins entourés de perles en relief ou d'enroulements gracieux, dans ces volutes qui accompa-

gnent la naissance de l'anse ou du manche sur la surface ronde du bassin, dans ce manche lui-même terminé presque généralement par une charmante figure de cariatide, homme ou femme, quelquefois hermaphrodite, dont les bras élevés au-dessus de la tête servent d'accompagnement, comme de point de jonction à la courbe du bassin avec la ligne droite du manche. Cette balance encore, dite *romaine*, qui sert à peser la nourriture, est artistique dans toutes ses parties : admirons ces chaînes fines et régulières, cet ornement terminal du fléau, ce poids lui-même qui se transforme en une charmante figurine d'un modelé fin et délicat. Pour les cuillers, même préoccupation artistique : une tête de bélier forme l'extrémité du manche, sur lequel court un ornement décroissant de perles, entouré de filets délicats ; voilà pour la composition. Quant à l'exécution, la ciselure est à la hauteur du modelé. On ne sent pas le surmoulé. Tout est fin, fouillé, comme pour la ciselure d'un bijou. Parlerons-nous même du simple cortina, du chaudron au profil élégant, aux anses et attaches si bien dessinées et terminées en cols de cygnes ; ou encore du modeste ustensile de cuisine (*trux*) destiné à recueillir l'écume de l'ébullition en laissant filtrer le liquide, et dont les trous tracent de charmantes étoiles entourées de grecques élégantes ; des moules à pâtisserie, enfin, avec des figures de lièvres, de poules finement repoussées? Partout ce sentiment et ce goût de l'art si naturel aux anciens se manifeste jusque dans ces modestes ustensiles ; partout, jusqu'au plus infime degré de cet usuel mobilier, nous trouvons, suivant l'expression d'Homère, « ...l'airain qui, sans le secours du feu, s'arrondit et se forme sous le marteau, d'après tous les principes de l'art. »

Des bronzes, passons à la céramique, aux amphores élancées contenant le vin ; aux patères, vase des libations ou des funérailles, armées d'un manche aux fins modelages ; aux calices des festins surtout, à ces délicieuses coupes au pied léger, au galbe distingué, invention de la Grèce modelée sur le sein même d'une vierge royale, d'un grain d'argile très-fin, sans autre ornement qu'un brillant vernis, et dont l'élégante simplicité fait ressortir encore la beauté de la forme. Voici, enfin ces innombrables poteries à figurines et à formes essentiellement artistiques, auxquelles on a indistinctement donné le nom d'étrusques ; œuvres de simples potiers de la Sabine, de la Grande-Grèce ou de Campanie ; ces vases de Nola, entre autres, dans lesquels on ne sait ce que l'on doit le plus admirer ou de la pureté ou de l'élégance de la forme, ou de la sûreté du pinceau ou plutôt de la pointe qui traçait d'un trait si vivant, si ferme, si savant de la forme humaine, ces nombreuses scènes tantôt héroïques tantôt bouffonnes qui s'enroulent autour des modestes coupes

de terre, sachant même, chose rare dans les tableaux antiques, rendre à main levée la science des raccourcis. L'art, on le voit, en Grèce comme en Italie, n'était étranger à aucun des objets les plus usuels.

Le moyen âge, qui comprend à la fois un sommeil léthargique de plus de cinq cents ans et une renaissance carlovingienne qui, lente à sa naissance, brille du treizième au quinzième siècle d'un éclat précurseur de la véritable renaissance italienne, vient encore nous fournir, en dehors du mobilier si remarquable qui ornait toutes nos églises, de précieux mais trop rares modèles d'ameublement actuel.

De la période léthargique, nous n'avons rien à dire. La barbarie vivait des débris de la civilisation. Le neuvième siècle voit éclore la période romane. Le mobilier suit pas à pas les lignes de l'architecture religieuse. Les précieuses peintures sur vélin de nos manuscrits — qu'on ne saurait trop consulter dans nos bibliothèques — et quelques rares bronzes échappés par miracle à la destruction, sont aujourd'hui les seuls témoins d'un mobilier somptueux dans sa massive structure.

Les traditions byzantines, jointes aux spécimens apportés d'Orient par les Vénitiens, communiquèrent aux meubles des formes épaisses ornées d'incrustations d'ivoire ou de métaux précieux. C'est la belle époque des émaux cloisonnés pour les petits meubles, les miroirs, etc... Le sentiment du coloris et l'harmonie des teintes y est remarquable. L'ameublement de luxe que venaient enrichir, dès l'an 1000, les somptueuses tapisseries de haute lisse dues au travail des moines de Saumur et de Poitiers, devait briller déjà d'un vif éclat. Quant au mobilier usuel, dont nous nous occupons, il était encore dans la plus grossière barbarie. N'était-il pas, du reste, l'image de l'époque? Qu'avaient donc besoin d'ustensiles recherchés cette noblesse toujours guerroyante et cette haute bourgeoisie en crainte perpétuelle de meurtre et de pillage? Quelques solides escabeaux, un *foaudesteul* pliant, l'indispensable bahut, meuble multiple, tour à tour armoire, table, banc et même lit, des tissus enfin transformant sans peine la pièce principale d'habitation en plusieurs chambres, composaient seuls un mobilier facilement transportable. Qu'était-il besoin de luxe recherché à des seigneurs buvant aux mêmes de vastes bouteilles, coupant sur la table la viande disposée sur les *tranchoirs*, larges tranches de pain rôti qui servaient d'unique vaisselle, méprisant enfin complétement l'usage des fourchettes. Il faut arriver presque au quinzième siècle pour voir les convives se servant d'une écuelle... à deux.

Le style roman va disparaître. Le nouveau style ogival entraîne la modification du mobilier. L'ogive apparaît aussi bien aux arceaux des cathédrales qu'aux arcatures des bahuts, des lits ou des dressoirs.

Les dentelles de pierre du portail se traduisent en broderies de bois sur la surface de tous les meubles : la rosace qui s'épanouit au-dessus de la porte du temple sert de modèle presque uniforme à la décoration des crédences, bahuts, armoires-retables et siéges que cette époque a produits à profusion. Dans ce genre, le musée de Cluny nous conserve de précieux spécimens de cet art remarquable. Le magnifique dressoir du quinzième siècle (n° 558) peut servir de type à ce genre de meubles. La chaise magistrale au dossier élevé (n° 533) et les coffres divers (n°s 611, 612) sont de même époque et de même ornementation ; style religieux appliqué au mobilier usuel. Comme plan, ces meubles rappellent les belles lignes architecturales du style ogival ; comme ornementation, la finesse d'exécution répond à la richesse de composition : la flore de nos jardins, au milieu des rinceaux et des nervures enchevêtrés à plaisir, s'épanouit en mille ornements capricieux et charmants. L'art ornemental, de traditionnel et byzantin qu'il était, se fait renouveau et réaliste : la Renaissance est proche, mais le grand style fait encore défaut. La figure humaine semble honteuse de se montrer : si elle se risque, ce n'est qu'à titre d'accessoire et sous le couvert religieux retraçant timidement et sans aucun art soit un profil en demi-relief, soit un personnage soigneusement dissimulé sous les plis d'un costume monacal, soit enfin quelque scène tirée du Nouveau Testament [1]. La figure humaine ou bestiale apparaît encore à titre de caricature réaliste, virulente satire convenant à l'âpre esprit de l'époque. Les sculpteurs de nos magnifiques portails en donnaient les premiers l'exemple, qu'allait bientôt imiter Michel-Ange lui-même dans son *Jugement dernier ;* comment de modestes *huchiers* du quatorzième et du quinzième siècle n'eussent-ils pas fait de même?

En dehors de la figure satirique, la figure religieuse concourait donc seule à l'ornementation. Rien de plus curieux sur ce point qu'un moule à oublies du treizième siècle (n° 2481) portant, avec la figure du Christ et celles des apôtres, les sujets de la Cène, du Calvaire, de la Résurrection. Mais, répétons-le, le dessin de tous ces sujets est presque toujours d'une regrettable nullité : bien différents, en cela, de la remarquable sculpture religieuse de cette époque, si simple et si *croyante*, telle que nous la révèlent, par exemple, les Vierges

[1] Inutile de faire remarquer que s'il se présente par hasard quelque figurine d'un art achevé, elle n'est le produit que d'une interpolation. Ce dressoir, n° 558, par exemple, que nous venons de citer, contient une élégante statuette de Mercure : or, c'est là une œuvre de la Renaissance, simple morceau rapporté au dix-septième siècle, résultat d'une intelligente restauration qu'il serait désirable aujourd'hui de faire disparaître d'un meuble précieux destiné à servir de modèle.

sages et les Vierges folles de Strasbourg, ou encore la Vierge du petit portail de Notre-Dame de Paris. Même observation pour la serrurerie. Conception remarquable, dentelle d'exécution lorsqu'il s'agit d'ornements, profonde ignorance lorsque le fer a la prétention de traduire la forme humaine. Si nous passons maintenant aux belles tapisseries de haute lisse de Beauvais et des Flandres qui, aux douzième et quatorzième siècles, s'étalaient avec une profusion incroyable sur les carrelages ou contre les lambris d'habitations telles que Coucy ou Pierrefonds, nous y voyons le dessin et la peinture traduire la forme humaine habillée avec un rare bonheur de style et de mouvement. Pour ces tissus comme pour les belles étoffes orientales sur lesquelles l'or, l'argent et la soie tracent de brillantes arabesques, le musée de Cluny nous offre encore de précieux vestiges (n°s 2405-2422).

Quant au service de table, en dehors des palais dans lesquels les vaisselles d'or et d'argent s'exposaient sur des dressoirs à trois étages, il ne présentait encore que quelques rares mais intéressants ustensiles. Pas de fourchettes, il est vrai ; des cuillers et couteaux assez informes ; les *tranchoirs* de pain encore en usage ; quelques rares écuelles d'étain dont l'usage, sinon la forme, rappellent un peu trop la gamelle de nos soldats ; mais déjà quelques plats de faïence à reflet métallique commençaient à faire leur apparition : les verreries de Venise, enfin, fabriquaient déjà de belles et grandes coupes à pied, couvertes d'arabesques en émaux de couleur (n° 2225), travail gracieux et artistique cherchant à reproduire le genre d'ornementation à émail multicolore de l'art limousin dont nous allons parler ; elles fabriquaient encore ces verres, gobelets et écuelles de verre que les galères apportaient en 1394 jusqu'au pays de Flandre, au duc de Bourgogne. C'est aussi du treizième au quatorzième siècle que brillent les émaux à taille d'épargne de Limoges, œuvres que la France, en dehors même des objets religieux si remarquables, ne saurait trop réclamer comme invention nationale ; art remarquable, précurseur, à trois cents ans d'intervalle, de la renaissance italienne. A défaut de la vaisselle d'or et d'argent réservée à la haute noblesse dont elle constituait les véritables trésors, à défaut de la faïence non encore inventée, la société du temps avait recours, pour les bassins à laver (n°s 961, 962, 963), pour les chandeliers (n° 982) et pour les divers accessoires décoratifs, au modeste cuivre rendu pratique et ornemental par maître Jean et autres artistes *limosins*. Dans la première époque, cet art est tout byzantin, mais bientôt il s'attache à la reproduction ornementale de la forme humaine drapée. Comme coloris des émaux et invention des dessins d'ornements, il y a là de beaux

modèles de cet art essentiellement français, en dehors même des émaux de basse-taille doublement précieux et par la matière d'or, et par le travail de sculpture, véritables objets d'orfévrerie.

Restait à la Renaissance la gloire de donner aux arts la plus vive impulsion, et de retremper les talents et l'inspiration de l'artiste à la source vivifiante de l'antiquité. La figure humaine allait reprendre sa place dominante.

Du moyen âge, passons à la Renaissance. Les deux expositions rétrospectives de 1866 et 1867, le musée de Cluny et le musée du Louvre nous montrent, en fait de bronzes et de faïences, des trésors dans lesquels l'art de la composition, du dessin, de la ciselure et de la couleur arrive à une perfection rare. A l'aide de ces précieux spécimens reconstituons, en ne prenant toujours que les objets les plus ordinaires, l'ameublement d'un simple bourgeois du Limousin ou de l'Ile de France. A la porte d'entrée notre attention est déjà éveillée. Admirons ce marteau sur lequel Vénus, au torse élégant, aux fines extrémités, appuie ses pieds délicats sur une conque servant de heurtoir, et supportée de chaque côté par deux dauphins, dont les queues vont, en s'élevant, s'enrouler au dessus de la tête de la déesse. Quel art et quelle grâce dans une telle composition. La porte voit ses ais vigoureux reliés par des peintures qui, concourant à l'ornementation générale, font bientôt oublier leur but utile, pour n'apparaître à l'œil que sous l'aspect charmant d'enroulements et d'arabesques, luxuriante végétation de fer qui vient s'épanouir sur le bois qu'elle protége. Jusqu'aux clous eux-mêmes qui portent les empreintes artistiques et rapides d'un habile ciseau. Pénétrons dans ces salles aux poutres saillantes rehaussées de riches couleurs, sans nous arrêter aux crédences, aux fines sculptures; ne réservons notre attention que pour ces verrous composés de reliefs si purs, pour ces clefs dont l'anneau formé de chimères parallèles s'enlacent dans des ornements d'orfévrerie plutôt que de serrurerie, pour ces vastes chenets italiens, pyramidant avec tant d'art devant l'âtre de cette monumentale cheminée, sur le chambranle de laquelle se joue toute la flore de nos vergers : leur sommet est couronné par un énergique Vulcain aux membres athlétiques, et une charmante Vénus aux formes élégantes, emblématique fiction du feu sous toutes les formes. Voici la salle des repas, au carrelage vitrifié multicolore. Admirons au premier rang, sur ces dressoirs sculptés, au-dessus de ces siéges dont le dossier élevé rappelle encore la figure humaine accompagnée de riches volutes et de fines sculptures ornementales, simple bois de chêne transformé par le ciseau du sculpteur, ces innombrables plats de faïence d'Oiron, aux fins damasquinages, de Venise aux reliefs élégants, de Castelli aux savantes copies

des peintures en renom, de Nevers, chefs-d'œuvre du genre sur ces magnifiques fonds bleus au grand feu, de Rouen aux arabesques si variées. Les émailleurs, à l'exemple des potiers antiques, livraient toutes ces œuvres, avec profusion, à tout habitant, au roi Henri II comme au plus humble bourgeois, en variant dessins et couleurs à l'infini, suivant la fantaisie de son inventif pinceau. Au milieu de cette vaisselle se dresse, svelte dans sa forme, riche dans sa résille d'ornements la belle aiguière du seizième siècle, fièrement campée sur l'ombilic relevé de son brillant plateau. Près d'elle, à ses côtés, s'étalent deux beaux plats : l'un du Limousin Léonard reproduisant un dessin de Raphaël, l'autre de l'Agénois Palissy tout décoré de ses « rustiques figulines » en relief. Ces merveilleux ustensiles sortaient des ateliers de Limoges, que nous avons vus dès le treizième siècle produire déjà les brillants émaux à taille d'épargne. Cet art français, après avoir été le plus brillant précurseur de la Renaissance, suivait alors l'énergique impulsion de l'Italie ; et les Pénicaut, les Léonard, ces grands artistes limosins transportaient sur les plats, sur les aiguières, sur les coupes des festins (Louvre, n°s 183, 187, 188, 263, 264, 411), toutes les riches nudités de l'Olympe païen, ainsi que les compositions raphaëliques de la Farnésine.

Voici encore des salières (Louvre, n°s 370, 325) ornées de sujets de l'*Énéide*. Que nous sommes loin déjà des salières de pain du siècle précédent !

Pouvons-nous passer sous silence, dans ce genre de travail, ces beau chandeliers en grisaille retraçant l'histoire de Ruth et de Booz, au milieu de laquelle se confondent les torses de Neptune et d'Amphitrite; tant était irrésistible pour l'artiste, cette tentation de s'attaquer à l'Olympe païen! (n°s 320, 321). Puis viennent les couteaux et cuillers comme cette époque savait seule les produire, non en or ou en argent, mais en matière plus simple, en ivoire, en buis ou en fer. Quel art dans ces lames niellées, dans ces manches terminés, non par des têtes de béliers ou des personnages complets, comme à Pompéi, mais par la chimère ou la sirène traditionnelle. Y a-t-il encore rien de plus gracieux, de mieux conçu que cette tête ornementale, base du manche d'une prosaïque cuiller de buis, dont la barbe, comme l'acanthe antique vient enserrer la valve d'enroulements réguliers. Ce n'était pas par la splendeur du métal, mais bien par le génie de la composition et la perfection du travail, que l'artiste cherchait, dans un si modeste meuble, à attirer l'œil du connaisseur.

Ne sortons pas enfin de cette demeure sans remarquer, en passant devant ce fusil à rouet aux incrustations d'ivoire et aux damasquinages argentés du canon, cette poudrière suspendue à côté : la section d'un bois ramifié de cerf en compose toute l'économie; mais

comme l'artiste a su, par un savant bas-relief, dans lequel Mars, dieu du combat, ressort au milieu d'ornements délicats, dans toute la beauté d'un nu puissant, donner une valeur artistique de bon aloi à une matière si commune, à une forme si primitive.

Nous ne pouvons nous dispenser, tout en l'excluant, de jeter un coup d'œil furtif sur le grand mobilier de luxe. Il était simple chez les anciens. La matière dominante et presque exclusive était alors le bronze savamment ciselé. Tels étaient les lampes, les trépieds, les tables, les siéges, les lits, les miroirs. L'artiste savait allier à une élégante simplicité des ornements d'un goût parfait concordant tous à l'ornement uniforme du meuble. Peu de tissus, pas de draperies sur les murs, mais des fresques artistiques, simples peintures décoratives dont le sujet principal était toujours la figure humaine et même héroïque, s'élevant par la beauté du dessin et du style — telles que les treize danseuses de Pompéi, le Marchand d'Amours, Briseïs enlevée à Achille — à une haute perfection dans l'art. Comme cadre à ces peintures, des tons éclatants sur lesquels couraient des ornements tantôt à plat, tantôt en relief; ornements que la Renaissance a si heureusement restitués, et auxquels Raphaël lui-même, aidé de Jean d'Udine et de Pierino del Vaga, a emprunté ses charmants *grotteschi* en stuc des loges du Vatican.

L'art, à l'époque de la Renaissance, après un oubli de plus de dix siècles, exhuma tous ces trésors antiques. Il s'inspira par tous les bronzes, par toutes les sculptures des exemples retrouvés, prenant toujours la figure humaine comme objectif essentiel. A la différence toutefois de l'antiquité le bois fut presque partout substitué au métal, soit à l'état naturel, soit embelli d'incrustations de cuivre, d'ivoire ou de marbre. Les étoffes de soie, les damas, les lampes, les tapisseries de haute lisse vinrent meubler les murailles. Les boiseries s'abaissèrent pour leur laisser plus de place. Les sculptures coururent sur les lambris comme sur les plafonds. Les glaces de Venise chargées elles-mêmes de peintures qui en masquaient les joints nombreux, remplacèrent le métal poli des anciens et vinrent, en s'étalant aux murailles, doubler tout à la fois l'étendue des perspectives, le plaisir de la parure et le développement du luminaire que du haut des plafonds décorés et dorés projetaient ces vastes lustres de cuivre aux volutes enlacées, ou de cristal multicolore imitant feuilles et fleurs de nos parterres, que les Flandres, la Hollande et Venise avaient le privilége de produire. Tous les meubles, lits à baldaquin, bahuts, dressoirs, crédences, cabinets, guéridons, siéges se couvrirent de sculptures fouillées en plein bois. La mode, il faut l'avouer toutefois, imprima son cachet malsain à quelques œuvres, et trop souvent, au milieu de créations merveilleuses de goût, de

dessin, de modelé, l'œuvre d'art se dénatura, pour devenir œuvre de goût passager, perdant ainsi son caractère par la richesse de l'apparence et l'absence de sobriété et de concordance entre ces ornements accessoires et le plan principal.

II

Si de cet examen des meubles usuels produits par l'antiquité, le moyen âge ou la Renaissance, nous passons maintenant à notre mobilier moderne, nous nous trouvons, il faut bien l'avouer, en présence d'une infériorité certaine, au point de vue du niveau général artistique. Nous mettons, bien entendu, de côté la question utilitaire, le confortable, qui a fait d'immenses progrès sur les âges qui nous ont précédés. Nous excluons encore ces riches meubles d'apparat, somptueux ornements de quelques habitations privilégiées ou œuvres de réclame plutôt que d'utilité pratique, de nos dernières expositions, ces tournois modernes de la fiévreuse industrie. Ces œuvres qui rivalisent avec les productions des belles époques antérieures, sont trop souvent comme invention la servile reproduction, le décalque des dessins de l'époque de François Ier, Henri II, Louis XVI. Quant à l'exécution, nos artistes, proclamons-le hautement, ont rivalisé avec leurs devanciers et déployé toute la fécondité de leur talent. Mais, nous le répétons, ces œuvres n'entrent pas dans le plan que nous nous sommes proposé : elles ne sont, en terme d'industrie, que des *articles* d'exposition, réclames honorifiques infaillibles, spécimens aussi brillants que trompeurs pour donner une saine idée du niveau artistique d'une époque.

Ne nous adressons donc ni à un palais, ni à une exposition moderne, mais procédons comme à Limoges ou à Pompéi même ; entrons dans une demeure, ni la plus riche ni la plus modeste, mais d'une élégance courante ; non chez Diomède mais chez le poëte tragique : que voyons-nous ? Les vases culinaires de bronze n'ont aucune forme pure, nulle recherche, absence même d'ornementation. Le fer à peine dégrossi vient, dans les emmanchements, par quelques rivures se juxtaposer brutalement au cuivre. C'est un travail barbare. L'utilité est tout, la forme rien. Dans la salle des repas la vaisselle usuelle ne présente dans son uniformité aucun ornement. Qu'un émail blanc et solide l'enveloppe, on n'exige rien de plus ; heureux encore si nous ne rencontrons pas de ces faïences aux impressions criantes comme tons, fausses comme dessins, mécaniquement obtenues par l'impression. Si la faïence artistique décorée au

pinceau reprend du terrain, et se présente comme une des branches dans laquelle il y a le plus d'efforts de tentés, les plus satisfaisants résultats obtenus, ce ne peut être encore qu'à titre de *curiosité* et non d'usage ordinaire, car le haut prix assigné à chaque objet ne peut permettre de compter sur l'usage quotidien de pareille vaisselle. Meubles de dressoir et de décoration, ils ne se prêtent pas encore aux services domestiques que l'on exigeait des faïences d'Oiron, de Rouen ou de Nevers[1]. Nos bols présentés à la fin du repas ont-ils quelque rapport avec la belle aiguière du seizième siècle, destinée au même usage? Voici enfin l'argenterie, puis dans les autres pièces les bronzes, les siéges et les meubles. Tous ils présentent le même caractère. Fabriqués sur un modèle uniforme et banal, ils affichent une apparence de richesse s'obtenant au moyen de surmoulés mariés sans goût, d'un dessin détestable, fondus en quantités énormes, sortis tels quels du moule, à peine ébarbés, recouverts d'une mixture donnant l'apparence de l'or ou de l'argent, sous laquelle se cache la pauvreté de composition comme d'exécution. Heureux encore les meubles décorés de pareils bronzes, et non d'un alliage d'étain et de zinc. Plus heureux encore ceux créés avec un bois consistant et réel auquel viennent s'appliquer des sculptures véritables qui, non fouillées en plein bois, il est vrai, ne sont pas toutefois une pâte sans valeur : ils ne sont pas alors une légère et fragile charpente recouverte d'un plus léger placage venant seul décorer leur éphémère splendeur et desquels un humoriste moderne donnait cette véridique définition : « Meubles d'acajou, faits de bois de sapin obtenu du peuplier. » Qu'on prenne même dans l'appartement le plus somptueux les plus riches ornements (en dehors des collections, bien entendu, et des objets anciens) et l'on trouvera invariablement, comme verrous de porte, serrures, clefs, chenets, bronzes d'éclairage, cadres de glaces, sculpture décorative des plafonds, murailles ou lambris, de simples surmoulés de bronze, de cuir, de pâte, reproduction le plus souvent de vieux modèles, mal soudés, plus mal retouchés encore par une restauration moderne, ornements semés partout à profusion, dans lesquels la mode impose ses plus singu-

[1] Espérons toutefois dans la vulgarisation de ce genre d'industrie artistique. Une mesure excellente vient d'être prise depuis deux ans par l'édilité parisienne. De nombreuses jeunes filles, dans nos écoles communales, sont initiées à la peinture sur porcelaine et sur faïence : de bons modèles sont mis sous leurs yeux. Elles sont déjà arrivées à une habileté de reproduction et à une sûreté de main très-remarquable, qui promettent à elles tout d'abord une rénumération lucrative, aux amateurs qui repoussent la banalité, des produits, artistiques comme fabrication, usuels comme valeur.

lières fantaisies, tandis que l'art, comme création aussi bien que comme exécution, fait à peu près défaut.

La seule partie qui se soit maintenue à un niveau satisfaisant, c'est l'étoffe d'ameublement ou de tenture. La reproduction mécanique du genre ornemental obtenue à Lyon pour la soie, à Aubusson ou Beauvais pour la laine, ou simplement par l'impression sur étoffes à Mulhouse ou Puteaux, voir même à Paris, sur ce vulgaire papier de tenture, genre secondaire, il est vrai, emprunté exclusivement à la flore de nos jardins, est arrivée à une telle perfection de travail, soit comme couleur appliquée, soit comme tissage lui-même, qu'on croirait avoir souvent devant les yeux la peinture originale due à un habile pinceau et non la reproduction répétée à l'infini par les organes délicats d'une obéissante machine. Il y a loin pourtant encore de ces séduisants et chatoyeux tissus aux belles tapisseries de haute lisse des Flandres du seizième siècle, et à celles de Beauvais des dix-septième et dix-huitième siècles qui, n'empruntant leurs compositions qu'au genre héroïque ou historique, exigeaient des cartons semblables à ceux que conserve religieusement le palais d'Hampton-Court, et n'utilisaient les fleurs et les ornements que pour servir de cadre au sujet principal. L'art toutefois peut y être moins élevé aujourd'hui, mais, bien que secondaire, c'est toujours de l'art, et non ce que nous reprochions tout à l'heure au reste de l'ameublement, du faux luxe et du mauvais goût.

Hâtons-nous cependant de le reconnaître. Ce débordement de faux luxe visant plus à l'apparence qu'à la réalité, auquel la mode, à l'exclusion de toute idée artistique, dicte ses lois souveraines, a été entravé en partie par une réaction au profit de la Renaissance et de l'antiquité elle-même. Cet heureux mouvement commencé après la chute du premier empire, lors de la renaissance des arts, des lettres, comme de la liberté, s'est maintenu, développé même par le respect et le goût des objets d'*antiquité*, expression, comme le mot gothique appliqué à l'architecture, employée d'abord par dérision et devenue bientôt synonyme de tout objet précieux. Le culte des épaves des âges passés s'est peu à peu infiltré dans nos habitudes modernes. Société étrusque, égyptienne, grecque, romaine, japonaise, chinoise ou de la Renaissance, a fourni chacune à son tour son contingent de trésors; tout ce qui était œuvre d'art, fragment même d'œuvre d'art, par un sentiment esthétique très-prononcé, a été recherché à prix d'or; et si cette recherche, longtemps le monopole des gouvernements, a guidé trop souvent les simples amateurs vers un but mercantile ou vers une spécialité ridicule, toujours est-il qu'elle a vulgarisé chez l'acquéreur le goût de l'art, chez le producteur les modèles et l'imi-

tation de l'art véritable. Après les fastidieuses productions des bronzes troubadours, nous avons vu, sous l'impulsion donnée par ces précieux spécimens, la réduction Collas doter nos appartements de la reproduction des chefs-d'œuvre légués par les époques précédentes. Une telle révolution n'eût pu s'exécuter si le terrain, c'est-à-dire l'esprit même des modernes Mécènes n'avait déjà été suffisamment préparé par le goût, nous dirons presque les études que le commissaire-priseur, au feu des enchères, leur inculquait à grand renfort de marteau d'ivoire. Paris devenait dès lors le centre des ventes artistiques du monde entier.

Grâces soient donc rendues à la possession des collections, fussentelles entreprises par l'État dans nos musées, ou par de simples particuliers recherchant ces trésors que les tombeaux antiques ou le flot des laves ont sauvés de flots plus destructeurs, celui des barbares du cinquième siècle, celui surtout des ignorants avides qui pendant plus de dix siècles convertirent en lingots ou en moellons tout métal ou tout marbre qui leur tombait entre les mains : la société moderne subissait ainsi ce profond engourdissement intellectuel que devait dissiper tout à coup le souffle vivifiant et libéral du quinzième siècle.

Résumons donc en quelques mots l'impression que doit faire éprouver la vue de notre mobilier usuel. A l'exception des meubles d'exposition, des tentures, de certaines faïences et des réductions intelligentes de quelques bronzes anciens, tout le mobilier d'apparat étale un luxe déplacé et de faux aloi, tout ce qui est réservé à l'usage domestique n'est composé que d'objets de pacotille, barbares de forme, laids au point de vue du goût, nuls au point de vue de l'art, voués à une désolante simplicité, qui n'ont qu'à perdre à la comparaison des bronzes antiques, des fontes et faïences de la Renaissance, des terres cuites et des objets usuels que nous ont légués Pompéi et Herculanum.

III

A quelles causes attribuer une si regrettable conséquence? Est-ce à l'incapacité de nos artistes mis en regard des artistes anciens; est-ce à une dégénérescence du talent? Non certes ; jamais n'entrera dans notre esprit cette pensée banale, répétée à tous les âges du monde, qu'Homère lui-même ne craignait pas de jeter à la face de ses contemporains, en les comparant aux vainqueurs de Troie. Nos artistes, au contraire, ont une habileté de main qu'on rencontre rarement à une autre époque. Quant à notre siècle, au point de vue des sciences, avec la vapeur, l'électricité et la mécanique, il a laissé

loin derrière lui tous les siècles antérieurs. La science architecturale appliquée à l'industrie, grâce au fer, nous présente des modèles parfaits et sans similaires précédents. Mais quant à l'art lui-même, au style, au souffle inspirateur, nous sommes bien forcés de l'avouer, notre époque n'est pas au niveau de celles qui l'ont devancée. Et c'est surtout dans l'ameublement qu'un tel vice apparaît. De tout temps il y a eu du mauvais goût, c'est incontestable ; l'antiquité n'en est pas plus exempte que la Renaissance, et lorsque nous pénétrons, par exemple, dans la maison de la fontaine à Pompéi, nous ne pouvons rien voir de plus puéril, de plus ridicule que ces petites cascades en rocaille, intuition du style Louis XV, suprême caprice d'un brave bourgeois de la ville de Vénus. Mais alors ces œuvres étaient exceptionnelles ; la règle, au contraire, était la forme artistique dans toutes les parties du mobilier. Chez nous, c'est l'inverse : le mauvais goût à peu près général la règle, et l'art l'exception. La cause, selon nous, est complexe : chez l'habitant, l'influence de l'habitation luxueuse, l'obligation de paraître, résolvant le problème du besoin de confortable réuni à la nécessité impérieuse de l'économie ; chez l'artiste, l'éloignement à consacrer son talent à des objets industriels ; chez l'administration gouvernementale et municipale, enfin, l'absence de conviction artistique, d'où résulte une instruction vicieuse de la jeunesse.

Qui pourrait nier, en effet, que la splendeur des façades, entraînant le luxe exagéré des intérieurs, n'impose à chaque habitant de ces palais à fastueux mais banals ornements, la nécessité de conformer son mobilier aux dorures qui l'enserrent de toute part. Quelle figure feraient les meubles de bronze de l'antiquité, les siéges et crédences de simple chêne de la Renaissance, ou même le modeste et désastreux mobilier d'acajou de nos pères, au milieu des salons qu'une compagnie financière, subitement métamorphosée en architecte, fait surgir d'un coup de marteau, comme Minerve, armés de pied en cap de bronzes, sculptures, glaces et dorures. Il faut de toute nécessité que ces pauvres meubles, eux aussi, suivent le torrent, tout en restant dans les termes d'un programme économique tracé d'avance : confortable exigé et limitation de prix. Tandis que Grecs ou Romains se contentaient de siéges de bronze, sans aucune étoffe ni draperies, tandis que la Renaissance recouvrait déjà ces mêmes siéges de quelques coussins à peine garnis, l'époque actuelle fait disparaître le siége, sous toutes les faces, d'étoffes matelassées. Rien de trop doux ni de trop moelleux pour le bourgeois sybarite du dix-neuvième siècle. Pour lui, le pétale de la rose a été remplacé avantageusement, il faut le reconnaître, par la fine toison de brebis ou le volatil duvet des oiseaux. Des ressorts ingénieux sont venus encore ajouter

à ces molles recherches. En présence de ce savant et coûteux confortable, quel rôle restait-il en vérité à l'art, comme place matérielle et comme rémunération mercantile ? On s'est donc contenté, suivant les expressions convenues, de simili-bois, de simili-pierre, de simili-marbre, de simili-bronze et de simili-cuir, objets mécaniquement obtenus par quantités similaires innombrables, qu'une apparence de peinture ou de dorure vient recouvrir d'un vernis suffisant ; et le bourgeois du dix-neuvième siècle a ainsi résolu ce grand problème qui consiste à se procurer à bon marché un mobilier fastueux, en rapport avec l'appartement qu'il est condamné à habiter, mobilier éphémère comme l'habitation elle-même, se conformant au rôle de nomade imposé à son possesseur par la transformation édilitaire, et qui ferait piètre figure, si jamais les cendres d'un nouveau Vésuve, après l'avoir enterré pendant plusieurs siècles, venaient subitement le rendre à la lumière du jour.

L'éloignement de l'artiste pour ces objets qu'il considère comme indignes de son crayon ou de son ciseau est encore une cause de la dégénérescence du goût. Peu d'artistes, en effet, consentent à exécuter des peintures sur nos lambris, à composer des figurines inédites, au modelage savant, à l'attitude étudiée, concordant avec le style et l'ensemble général de l'ameublement, et à placer sur nos cheminées, sur nos tables, jusque dans les âtres des cheminées des compositions analogues à ces multitudes de petits bronzes que les artistes d'autrefois prodiguaient avec une si inépuisable fécondité. C'est qu'alors les grands artistes donnaient eux-mêmes l'exemple de la vulgarisation du talent. Raphaël ne rougissait pas d'appliquer contre un mur des arabesques de stuc et de composer des cartons pour des tapisseries, et Léonard de Vinci de dessiner des alphabets pour l'enfance. C'est que les nombreux élèves de ces grands maîtres, grands artistes eux-mêmes, qui connaissaient peu le luxe et son énervante influence, avant de penser à des statues ou des peintures triomphales, cherchaient d'abord à traiter magistralement les petits sujets, qui, loin d'abaisser leur talent, étaient pour eux, au contraire, une source féconde d'étude et d'inspiration.

Qu'on nous permette de rappeler ici les souvenirs d'une conversation que nous avions, sur ce sujet, il y a quelques années, avec un artiste trop tôt enlevé à la statuaire moderne, et qui portait dans ses œuvres le sentiment de la draperie et de la forme antique : son *Danseur napolitain*, comme sa *Comédie*, sont présents à tous les esprits. Lui signalant le mauvais goût invétéré dans la vie ordinaire se traduisant par des meubles d'un style déplorable, nous lui citions l'exemple des grands artistes de la Renaissance ne reculant pas devant la vulgarisation de l'art. Ce raisonnement le frappa, et quelques mois plus

tard, lui, membre de l'Institut, avait, à l'imitation des délicieux bronzes d'Herculanum, créé trois charmants bronzes usuels dans lesquels la figure tenait la place principale. Depuis cette époque, nous avons vu avec plaisir cet exemple suivi par quelques artistes de talent : il suffit de citer parmi les richesses mobilières étalées à l'Exposition dernière, certaines peintures sur porcelaine ; le surtout de table de la ville de Paris dont le dessin était dû à un architecte de talent, et les figures nombreuses avaient été modelées par deux statuaires émérites ; certaines tapisseries de meubles dont les remarquables cartons étaient l'œuvre de deux artistes renommés. C'est là un bon exemple que nous engageons tous nos artistes à suivre. Leurs œuvres sérieuses et plus importantes ne feront que gagner à une pareille diffusion du talent.

Mais c'est à l'administration d'un pays qu'incombe, par-dessus tout, la mission de diriger, d'élever les instincts artistiques d'un peuple ; au gouvernement, par des musées savamment composés, méthodiquement classés, régulièrement ouverts aux studieuses recherches ; à la municipalité, par des exemples pratiques, ornements de ses places, promenades et principales artères ; par-dessus tout enfin, par les principes d'art qu'elle doit inoculer à la jeunesse studieuse, jeunesse destinée bientôt à devenir ces habiles et ingénieux artistes industriels auxquels doit échoir la grave mission de vulgariser sur l'étoffe, le bois, le fer ou le bronze la pratique de l'art inspiré par les modèles anciens, tenant haut le niveau artistique d'une nation, et la maintenant ainsi à la tête de ses rivales industrielles. Cette double mission gouvernementale et municipale est-elle bien comprise de nos jours ? Nous ne le croyons pas.

Le gouvernement a-t-il bien le sentiment de ce que doit être un musée ? A son point de vue, est-ce réellement une collection destinée à vulgariser le beau, aussi bien pour le grand art décoratif que pour l'art industriel ? N'est-ce pas plutôt une parure somptueuse acquise à grands frais, souvent un peu au hasard, suivant la mode et le goût du jour, parure qui sied si bien à une nation glorieuse, en décorant ses vastes palais construits, non en vue de cette destination intérieure, mais par simple besoin de parallélisme extérieur ; en offrant surtout à l'œil distrait de l'étranger, à l'admiration duquel tout est sacrifié lors de ses banales et rapides courses à travers toutes ces toiles et ces marbres précieux mais incompris, un nouvel attrait dans le séjour de ce caravansérail moderne qu'on nomme une capitale ? A voir comment, en dehors de la direction spéciale elle-même dont tout bon vouloir reste paralysé, est réglementé notre grand musée du Louvre depuis les nouvelles constructions, c'est à croire que telle est la véritable pensée du gouvernement.

Parlerons-nous des marbres antiques? Notre musée possède, en fait de Vénus comme de bustes antiques, de véritables trésors. Les deux salles qui les contenaient, grâce à la malheureuse et regrettable démolition de l'escalier Perrier et Fontaine et aux affouillements des fondations qui en furent la triste conséquence, ont été étayées et fermées. Depuis plus de six années, les pauvres Vénus, semblables à des vestales criminelles, se sont vues enfouies, avec de nombreux autres marbres, loin de tout regard curieux. Leur porte a été soigneusement murée. Ces pauvres captives ont enfin été extraites de leur réduit, puis, après une laborieuse et compromettante ascension au premier étage, perdues dans un salon délaissé des antiquités égyptiennes, elles sont revenues s'installer dans les couloirs sombres et déserts des sarcophages, souvent à faux jour, plus souvent encore à des places où le recul est impossible, certaines même, après leur laborieux hégire, sont introuvables. Quant aux bustes des empereurs romains, quelques privilégiés, Vitellius, par exemple, exhumés après quatre années de captivité, ont été provisoirement déposés dans une longue galerie servant d'accès aux cortéges impériaux. Faut-il ajouter encore que cette galerie, à l'exemple des salles de la Renaissance et de la Sculpture moderne, n'était qu'irrégulièrement ouverte? L'artiste ou l'ouvrier dessinateur qui, ayant consacré son temps précieux à venir relever une étude indispensable, trouve porte close, ou, ce qui est l'équivalent, le modèle qu'il recherchait absent ou transporté dans un réduit inconnu, dégoûté de tout travail sérieux, retourne à son atelier, décidé à ne plus recourir à un musée qui n'a ni fixité, ni classement, ni accès régulier, conditions sans lesquelles l'étude n'est plus possible. Un tel état s'est perpétué pendant plus de six années et vient enfin de cesser en partie[1].

[1] On a pensé enfin aux pauvres marbres prisonniers : les murs ont été consolidés les curieux plafonds de l'école de Simon Vouet ont été restaurés, entourés de somptueuses dorures, et depuis deux mois seulement ces deux galeries ont été rouvertes au public. L'aspect en est éclatant et fait le digne pendant avec la galerie supérieure d'Apollon. La collection des bustes impériaux s'y est enrichie de plusieurs similaires curieux provenant de la collection Campana. L'ensemble, reconnaissons-le, est satisfaisant. On retrouve seulement dans le nouveau et méthodique classement un but bien plus historique et politique qu'artistique. Toute la place est réservée aux empereurs. Diane de Gabies, les Vénus, etc., n'ont plus repris leur ancienne place d'honneur, et Diane chasseresse elle-même, exilée, a cédé dans l'hémicycle du fond la présidence d'honneur au divin Auguste. Pour que l'allusion fût encore plus transparente, et que les rapports entre toutes les épopées impériales fussent plus saisissants, on a pris le soin délicat d'incruster dans les plafonds protecteurs de tous ces antiques, deux compositions modernes, le couronnement de l'impératrice et la charge des cuirassiers de Waterloo qui, ingénieusement opposés au couronnement de Charlemagne, et aux légions de César, présentent à l'œil surpris le plus singulier anachronisme historique et artistique.

Parlerons-nous des collections nouvelles, de la collection Campana, par exemple? En dehors des terres cuites et des vases régulièrement classés et devenus, sous leurs vitrines officielles, le musée Napoléon III, cette collection comportait encore une certaine quantité de marbres antiques. Or, parmi eux, tout ce qui n'est pas effigie d'empereurs romains gît encore pêle-mêle, comme à l'arrivée, sous les portiques ouverts du nouveau palais, exposé aux intempéries des saisons, partageant du reste cet oubli avec les nombreux spécimens d'art antique que de coûteuses missions ont été recueillir en Afrique et en Asie Mineure.

Un dernier mot enfin sur les surmoulés antiques. Sur ce point encore même erreur, même mépris de l'étude. Ne pouvant offrir à la jeunesse studieuse tous les objets d'art de l'Europe, les gouvernements antérieurs firent faire des surmoulés en plâtre des principaux chefs-d'œuvre de l'antiquité. Une salle entière leur était consacrée au Louvre. Que sont-ils devenus depuis que la place a été triplée par les nouvelles constructions. Loin de leur trouver un plus vaste local, on les a supprimées complétement. Quelques plâtres ont été disséminés au milieu des estampes; ceux dont la dimension rendait tout voyage impossible ont été relégués dans un escalier, le reste est enfoui dans quelque réduit ignoré ou dans les magasins de l'École des beaux-arts : conséquence plus que singulière des nouvelles et immenses constructions du nouveau Louvre. Pour la Renaissance enfin, un ministre, ami et connaisseur éclairé des arts, avait conçu, en 1840, le fécond projet d'ouvrir une salle entière consacrée aux œuvres des artistes florentins; une copie du *Jugement dernier*, placée au fond, devait être entourée de tous les surmoulés des œuvres de Michel-Ange, des Donatello, des Cellini. Quelle féconde inspiration notre jeunesse n'eût-elle pas trouvée dans un tel spectacle. La copie de Sigalon prit la place assignée, la *Pietà* de Saint-Pierre se cacha, honteuse de son isolement, dans un enfoncement obscur, puis ce fut tout : la France, assez riche pour payer sa gloire et pour promener son drapeau, ne l'était plus assez sans doute pour prendre l'empreinte d'une trentaine de marbres précieux. Seules, la colonne Trajane à Rome et la statue de la Victoire à Brescia[1], faisant sans doute exception par leur caractère belliqueux, ont été jugés dignes d'un surmoulage au galvanisme. Nos élèves se voient ainsi privés des modèles de la

[1] Pour ces deux seuls surmoulages dont notre musée s'est enrichi depuis quinze ans, la Victoire est un présent offert, après la victoire de Solférino, à l'empereur, par la ville de Brescia; quant à la reproduction de la colonne Trajane, la haute dimension des quatre tronçons dont elle se compose en rend l'exhibition difficile; on songe à les enterrer, loin de toute étude pratique, dans les nouvelles salles du musée archéologique de Saint-Germain.

Renaissance, comme ils ont été privés des surmoulés de l'antiquité et des marbres antiques eux-mêmes. Et l'on s'étonne, après un tel système, de la dégénérescence du goût.

L'exemple, parti de haut, ne pouvait qu'être suivi par l'édilité. On doit, avons-nous dit, à la génération toute formée des exemples, des modèles, à la génération qui se forme l'instruction artistique. Or, tout d'abord, quels modèles l'édilité parisienne présente-t-elle à nos yeux, en dehors, bien entendu, des grandes décorations monumentales qui sortent de notre cadre restreint, mais en fait de fontes, de bronzes et d'accessoires d'ornementation?

Quand il serait si facile de prendre pour modèle des candélabres édilitaires le beau trépied antique orné de pieds et de têtes de boucs, trépied aux formes sveltes et élégantes, modèle que vient si heureusement d'inaugurer à Munich la municipalité pour l'éclairage de la rue Frédéric, la ville de Paris choisit comme type un informe lampadaire, à base rhomboïde, dont la tige est soudée à l'aide de bourrelets inégaux, ensemble sortant des mains d'un tourneur sans goût et non d'un artiste modeleur; puis viennent ces candélabres des Champs-Élysées : trop élevés dans l'origine et créés en forme de colonne corinthienne, ils ont perdu leur soubassement et leur socle, maladroitement remplacés par une large sphère aplatie n'ayant aucun rapport avec le reste de l'appareil, mélange peu heureux d'un mat vénitien du seizième siècle et d'une colonne grecque. Passons sous silence l'affreux système d'éclairage de la cour du Louvre, lourd, anguleux, triste inspiration d'une renaissance bâtarde, comme ces massifs lampadaires qui entourent le palais de l'Industrie, système hybride de trépied, en porte-à-faux sur sa vaste base de pierre, dont les profils sont masqués par ces aigles triomphantes aux ailes éployées. Décidément, l'administration n'a pas la main heureuse dans le choix de ses dessins. Pourquoi encore, dans les grilles d'ornement qui entourent nos squares, produire un modèle semblable à celui du square Montholon, emprunté à nous ne savons quel style assyrien primitif. Est-ce par de tels spécimens qu'on pense former les idées artistiques des masses? Nous sommes heureux toutefois, au milieu de cette affreuse ornementation, de découvrir deux modèles artistiques : les candélabres de bronze, au dauphin ornemental, de la cour du Carrousel, et les lampadaires aux élégants rinceaux installés au centre des nouveaux refuges de nos carrefours. Là se trouvent réunis dessin correct, ornementation sobre, exécution soignée[1].

[1] On ne se rend pas assez compte de toute l'importance que tient la place dans la valeur artistique d'une œuvre. Tel objet d'ornement qui brillera sous un portique restreint ou au milieu d'une cour limitée — comme la fontaine de l'Alhambra — deviendra ridicule transporté au milieu d'une promenade publique. Que dire, par

Parlons maintenant de l'instruction, point capital en matière d'art industriel. L'instruction artistique est déversée largement dans nos écoles primaires. Chaque quartier a son école, ses écoles même; le nombre des jeunes gens et des jeunes filles qui les suivent augmente chaque jour. L'effort est constant, nous le reconnaissons; mais ce dont nous nous plaignons, c'est que dans cet effort il n'y a aucune conviction artistique, aucune direction convaincue, aucun plan préconçu. On en a bien lorsqu'il s'agit de démolir des quartiers entiers et de les astreindre aux règles brutales et sans appel de la ligne droite; mais qu'il s'agisse de produire une œuvre suivant les règles de la raison et de maintenir l'art à un niveau constant, au-dessous duquel il n'y a plus que dégénérescence et mauvais goût, alors la fantaisie, dans ce qu'elle a de plus futile, la volonté individuelle et changeante, le désir de saisir, de prévenir même cette volonté vaguement exprimée, le chaos enfin remplace les lois les moins contestées. La jeunesse se trouve alors livrée à la mode et non à l'art. La curieuse exposition des œuvres de nos écoles primaires, faite concurremment avec l'exposition rétrospective de 1867, exposition passée trop inaperçue, malgré, peut-être même à cause de cet innombrable déploiement de dessins à travers d'interminables galeries, cette exposition, disons-nous, a dévoilé aux plus aveugles que dans ces premières notions enseignées aux enfants des écoles il y a deux vices radicaux : mauvais choix de modèles; faux système suivi.

Chaque directeur, clérical ou laïque, est libre de donner à ses élèves des modèles de son choix, se composant, en majorité, de dessins sans valeur, de bustes officiels et de quelques rares plâtres antiques, surmoulés banals qui perdent même leur valeur par la réduction ou le fractionnement. Et pourtant chaque élève est destiné à concourir à l'ornementation de nos maisons, de nos appartements, de nos ameublements, et à maintenir par là, au point de vue du commerce comme de l'amour-propre national, la suprématie artistique de la France sur les autres nations ses tributaires, bientôt ses émules, peut-être même ses rivales. Que ne lui fournit-on, dès lors, des modèles spéciaux, choisis ou désignés par une commission artistique, modèles empruntés principalement, comme art appliqué à l'industrie, aux trésors des grands siècles, collectionnés à grand frais de tous côtés, et non à de mauvais bustes et enluminures de convention.

Quant au système généralement suivi, à très-peu d'exception près, il est en opposition avec une saine éducation artistique. Ce n'est, en

exemple, de ces deux puériles jardinières de marbre blanc déposées devant la façade de la Madeleine: fleurs d'un entretien impossible, pièce d'eau, jet d'eau, éclairage, tout s'y trouve réuni. Ce n'est plus là de l'ornement, mais de l'enjolivement enfantin.

effet, ni à la copie d'après nature, ni à la copie d'après des surmoulés, qu'on exerce la main et surtout l'œil des élèves, mais à la copie servile d'une lithographie banale, ou d'une gravure défraîchie. Tout est mathématiquement reproduit, hachures régulières, pointillé de la roulette. Les contours eux-mêmes, relevés, non par le coup d'œil exercé à saisir les proportions, mais à coup de compas et de mesurage laborieux, n'est plus le travail d'un artiste, mais l'œuvre de patience d'un consciencieux géomètre [1]. Il faudrait, au contraire, habituer l'œil à saisir vite et bien l'ensemble des lignes, la proportion des diverses parties, laissant au crayon le soin de traduire et non de copier, au moyen du trait que chacun doit inventer à sa guise, le modelé du sujet, les ombres qui doivent donner du relief aux parties saillantes, du retrait aux plans éloignés. Comme instruction, une ébauche saisie d'après nature, mise en place et terminée en une séance, a cent fois plus de valeur qu'une servile copie obtenue après plusieurs mois de travail.

Que ne prend-on, dès lors, comme modèles de la figure humaine les surmoulés de nos musées, la tête de Vitellius dont nous parlions, le *Gladiateur*, la *Vénus de Milo*, les *Prisonniers* de Michel-Ange, et tant d'autres plâtres si remarquables ; que ne prend-on comme modèles de vases des coupes de Nola ou des chaudrons de Pompéi ; comme flambeaux, le flambeau au Silène de Naples, ou le chandelier de Saint-Marc; comme siéges et autres objets d'ameublement, un spécimen quelconque des millions d'objets dont la résurrection des villes enfouies et les fouilles nombreuses ont doté tous les musées d'Europe. Que ne prend-on encore les surmoulés des crédences, des verrous et des serrures du seizième et du dix-septième siècle, des imitations des poteries de Lucca della Robbia ou de Bernard Palissy, des peintures de Pompéi enfin : dans tous ces modèles, la figure humaine, le grand style, se marie à l'ornement, les formes sont pures. C'est par de tels exemples que le goût se forme et s'ennoblit. Déjà un pas a été fait dans ce sens. Le système Ravaisson, reproduisant par la photographie les principaux modèles dont nous parlons, offre aux écoles une collection précieuse ; mais ce ne sont toujours que des gravures estompées, et non la nature ; l'élève les copie, mais ne peut les traduire. Objectera-t-on le prix relativement

[1] Ce que nous disons là pour l'école primaire est applicable aux lycées destinés à former nos archéologues, naturalistes, diplomates, marins et officiers, appelés à rendre tant de services artistiques au moyen de croquis prompts et assurés. Or, il y a vingt ans, les études du dessin commençaient avec la bosse et se terminaient par la nature. Aujourd'hui changement complet. Pendant trois ans les élèves pâlissent sur les mêmes lithographies, les mêmes énervantes hachures, et n'arrivent plus que la dernière année à travailler d'après un plâtre, tardive étude qui ne peut qu'incomplétement leur donner le coup d'œil et la science des plans et des raccourcis.

élevé des surmoulés? A cette objection il n'y a qu'une réponse. Une municipalité aussi prodigue de ses deniers que la ville de Paris, si elle est réellement convaincue de sa haute mission artistique, ne peut reculer devant la donation une fois faite à chaque école d'une collection n'exigeant qu'une somme minime, relativement à la grandeur du résultat. Ce qui manque, ce n'est pas l'argent, mais la conviction.

Par suite de l'absence de conviction et du faux système suivi, édilité et gouvernement arrivent à produire, en nombre infini, d'habiles praticiens, de patients copistes, mais, en réalité, peu d'artistes puisant leur inspiration dans leurs souvenirs d'étude, dans la contemplation de musées accessibles et, par-dessus tout, dans leur esprit inventif, dirigé par leurs premières études vers le sentiment du beau. Là apparaît, dans tout son éclat, l'intime liaison qui existe entre le grand art décoratif et le simple art industriel. La même atonie d'invention, le même mépris de la forme de la ligne, dont nous nous plaignons pour nos objets usuels, se retrouve dans nos expositions des beaux-arts. Le niveau qui, au milieu d'une production surexcitée s'abaisse en haut, suit donc en bas la même dépression. La vulgarisation de l'art a un double avantage, développer pour l'artiste la production artistique, ouvrir l'esprit d'un peuple à la compréhension des chefs-d'œuvre par cette éducation instinctive qu'amène la contemplation journalière d'objets d'art usuels. En était-il autrement à Athènes sous Périclès, à Florence sous les Médicis? Pourquoi ces mêmes peuples, aujourd'hui insensibles à toute production du grand art, qu'hier encore un ancien ministre italien proclamait, à un point de vue spécial, dans un état d'infériorité, *spaventevole*, épouvantable, et ne possédant, comme conséquence directe, que des meubles d'une simplicité primitive, étaient-ils autrefois ivres de joie en présence des productions d'un grand artiste, et transformaient-ils en objets d'art les meubles les plus usuels de leur foyer domestique? C'est qu'à ces époques, les influences directrices étaient bien puissantes, bien fécondes. Les Périclès, les Antonins, les Médicis, les François Ier savaient appeler à eux les grands artistes et discerner l'art sérieux de la mode passagère. Peintures, bronzes, marbres d'ameublement naissaient sous leur souffle créateur. L'exemple parti de haut était partout suivi. A Rome, comme en Grèce, elle était bien féconde l'influence de la frise du Panthéon de Phidias, des *Lutteurs* ou du *Laocoon* d'Agésander, du *Gladiateur* d'Agasias, du *Germanicus* de Cléomène, de ces nombreuses Vénus dites de Milo, du Capitole et de Médicis.

Tous ces marbres, les gouvernants savaient les faire éclore et les présenter ensuite comme exemple aux yeux émerveillés du public. Les places publiques devenaient de véritables musées que

chacun, municipalité et particuliers, mettait leur amour-propre à décorer. A Venise, la place Saint-Marc et la Piazzetta s'ornaient d'objets d'art rapportés par les riches armateurs des contrées de l'Orient; à Pise, c'était le Campo Santo qui était le but de cette orgueilleuse parure; à Florence, la place du Palazzo-Vecchio, centre de la vie politique, s'encombrait, sans souci pour la circulation ou le parallélisme, de portiques, des fontaines de Jean de Bologne, et des statues de Cellini et de Michel-Ange. Chaque praticien reproduisait invariablement de tels modèles, chaque citoyen en ornait sa demeure, extérieurement, par des antefix de terre cuite — tels les beaux spécimens de la collection Campana, — dans l'atrium, par des reproductions de marbre; dans l'habitation, par des peintures murales et des bronzes de toute grandeur. L'éducation était complète; des hautes sphères, l'art, comme le sang parti du cœur, s'infiltrait, par les plus petites artères, jusque dans les réduits les plus éloignés; et en retour, le citoyen, qui chaque jour se trouvait entouré d'objets portant l'énergique empreinte de l'art, sentait son esprit ouvert à la juste appréciation d'un chef-d'œuvre. Aussi croyons-nous rêver, de notre temps, en voyant Phidias ou Apelles prendre leurs modèles parmi les jeunes filles des premières familles, n'entreprendre leurs œuvres que sur l'ordre du peuple tout entier venant les chercher en triomphe, en voyant cette œuvre terminée devenir un événement populaire, consacré, à l'égal d'une victoire, par les réjouissances publiques : puis encore, à une autre époque, les portes de Ghiberti paraître si merveilleuses que la seigneurie de Florence, accompagnée des ambassadeurs étrangers, s'empressait de venir solennellement les visiter; ou la Vierge de Cimabuë portée en triomphe par le peuple florentin, ivre de joie de contempler une œuvre qui sortait enfin des langes de l'art byzantin. Il fallait, certes, une éducation artistique bien forte pour produire chez un peuple tout entier des élans si passionnés.

Et qu'on ne s'y trompe pas; l'absence de croyance artistique et la fausse éducation ne peuvent être combattues efficacement par une production monumentale effrénée, type municipal stéréotypé, ni par cette création instantanée d'emblèmes décoratifs, accessoires obligés d'inaugurations officielles. C'est là feu de paille et non éclat persistant. Il en est de l'art, en effet, comme de la lumière : diffuse, et projetant une irrésistible clarté jusqu'aux réduits les plus éloignés lorsqu'elle émane du soleil, l'astre naturel et radieux; elle n'est plus qu'inerte et limitée lorsqu'elle émane d'un foyer artificiel, quelqu'éclat qu'on cherche à lui donner. L'art, lui aussi, s'épanouissant sous une atmosphère qui lui est favorable, pénètre jusque dans les demeures les plus modestes : qu'un gouvernement vienne, au contraire,

comme avec la lumière électrique, développer artificiellement et d'une manière convulsive, les productions artistiques, sans s'adresser aux vraies sources de l'art, l'éclat ne sera qu'impuissant ; il s'arrêtera aux premières limites, illuminant la première place d'une lueur fausse sans avoir la force de pénétrer plus avant et laissant tous les objets usuels dans une pénombre bien voisine des ténèbres.

Nous avons constaté le vice qui dépare notre mobilier aussi bien que les œuvres décoratives. Or, ce n'est pas aux conséquences, c'est-à-dire au mauvais goût et au faux luxe contre lesquels viendront inutilement se briser diatribes sénatoriales ou satires de la comédie, mais aux causes mêmes qu'il faut s'attaquer. Ces causes, nous le répétons, viennent d'une fausse éducation artistique. Que l'État développe partout ses collections utiles ; que loin de les regarder comme des parures de luxe, il les considère comme de nécessaires moyens d'enseignement ; qu'au lieu de les restreindre au profit des écuries et des casernes, il les développe dans un méthodique et artistique classement ; et bientôt l'édilité, rappelée à une conviction artistique qui lui manque aujourd'hui complétement, sortant enfin de l'ornière dans laquelle elle est enrayée, prescrira dans les écoles une méthode rationnelle, et livrera à l'appui, comme modèles, des surmoulés et des copies, inspirations des grandes époques, qui resteront comme germes féconds dans l'esprit des jeunes ouviers destinés à maintenir l'industrie artistique française à un rang qu'elle a longtemps occupé et dont elle est menacée de déchoir. Une nouvelle exposition des dessins industriels de toutes nos écoles de France est annoncée pour 1869 : puisse-t-elle, mieux que la dernière, nous montrer une saine et raisonnable application de tous ces principes, dont l'oubli peut devenir fatal à l'art aussi bien qu'à l'industrie. Puisse le public éclairé constater alors la reproduction de bons et utiles modèles mis sous les regards d'une jeunesse intelligente, par une administration ouvrant les yeux à la lumière, ayant conscience de ses devoirs, se montrant enfin tant soit peu soucieuse de l'avenir de cette grande source de richesse nationale, l'art industriel. Rappelons, en terminant, à nos artistes, qu'ils ne doivent pas rougir de vulgariser leur talent, en consacrant leur génie inventif à l'ornement du foyer domestique. C'est là l'indice d'une grande époque. Cette nouvelle renaissance artistique, nous l'appelons de tous nos vœux.

Gustave Nast.

MÉLANGES

SOURCES THÉOLOGIQUES (*LOCI THEOLOGICI*).

Première partie, *les Conciles*, par Mgr Guérin.

Dans les choses de l'histoire et de l'érudition, on ne se contente plus de boire à la coupe (fût-elle d'or) où une complaisante main a versé le breuvage désaltérant. Qu'il est commode cependant de trouver bien à portée de son fauteuil le vase tout prêt et tout empli ! Mais on veut mieux, et au risque de se déchirer parmi les buissons et les cailloux, on va soi-même jusqu'à la source puiser aux ondes vives et bouillonnantes. Remonter ainsi le cours des eaux pour arriver à l'endroit où le flot sort tout frémissant de la roche, n'est-ce pas en effet le sûr moyen d'en jouir avec leur entière fraîcheur et leur limpidité primitive ?

En particulier, le clergé studieux des paroisses rurales, si pleinement désintéressé des tumultueuses agitations de ce monde, trouve, après la prière et le travail évangélique, son meilleur contentement dans les fertiles labeurs qui le ramènent aux origines de la foi et au berceau de l'Église. Comme il aime à se réchauffer aux premiers rayons du soleil de justice ! Les monuments authentiques du christianisme naissant, les actes des martyrs et des saints, les Pères, les plus anciennes liturgies, les conciles, les grands maîtres de la science sacrée, voilà ce qui, avec les Écritures, fait sa force et sa consolation, ce qui le réjouit au milieu de l'aridité des choses présentes. Heureux presbytères des champs ! c'est là que fleurit le savoir modeste et solide ; là que l'étude unie à la piété donne d'indéfinissables enchantements, un pur bonheur inconnu aux villes, inconnu surtout aux âmes qui se laissent entraîner par le courant troublé des cupidités humaines. L'esprit et le cœur, également fécondés, y répandent de leur surabondance et font dire, comme Joubert : « Ignorants, qui ne connaissez que vos clavecins ou vos orgues, et pour qui les applaudissements sont nécessaires comme un accompagnement sans lequel vos accords seraient incomplets, je ne saurais vous imiter. »

C'est à ces laborieux ecclésiastiques, à ces droites et fermes intelligences que s'adresse Mgr Guérin. Tandis que son frère réédite avec un infatigable dévouement nos grands théologiens, tels que les Pétau et les Thomassin, ou nos plus considérables historiens de l'Église, comme Baronius et ses continuateurs, lui-même poursuit le cours de ses excellents travaux.

Le vœu spécial de Mgr Guérin et le but de ses efforts sont de rendre les *sources théologiques* facilement abordables à tous. Pour cela, il a l'intention de présenter l'analyse et le résumé des vastes collections qui se rapportent à l'Écriture, à la patrologie, aux conciles et aux bullaires. Ces recueils seront pleins de la substance et le plus souvent du texte même des documents originaux. Allant tout d'abord au plus pressé, il commence par les conciles. Déjà le premier volume a paru ; ce volume va jusqu'en 680, au sixième concile œcuménique de Constantinople. Prenant chacune des assemblées générales ou particulières de l'Église, l'auteur en trace d'abord l'historique, puis il analyse les actes, présentant les canons eux-mêmes et les accompagnant des commentaires les plus autorisés. Outre le mérite des notices historiques qui précèdent ainsi chaque concile, la valeur des analyses et des interprétations, ce recueil a pour caractère principal et pour prix distinctif d'offrir sous une forme portative les actes les plus remarquables et dans une traduction exacte et dans leur latin original.

Cet ouvrage, qui reproduit le consciencieux travail du P. Richard en le remaniant et en l'améliorant à l'aide des résultats de la critique contemporaine, et aussi en l'étendant jusqu'à nos jours, tient le milieu entre les grandes collections et les abrégés de seconde main. Il formera trois volumes in-8°, tandis que la dernière édition du P. Labbe avec le supplément de Mansi forme vingt-six volumes in-folio (Venise et Lucques, 1732-1748).

En étudiant le savant travail de Mgr Guérin, comme en lisant le mandement de l'illustre évêque d'Orléans, on sent quelle place immense tiennent dans le monde ces grandes assises de la chrétienté. Quelle réunion que celle des pasteurs venus à la voix du père commun faire vivement apparaître l'unité de l'épouse de Jésus-Christ, affirmer sa croyance, régler sa discipline ! C'est alors que, comme une armée rangée en bataille, l'Église, sous l'inspiration de l'Esprit d'en haut, livre d'une manière plus éclatante un pacifique mais ardent combat à tout ce qui étouffe la foi, rabaisse le cœur et empêche l'homme de s'élever librement vers le vrai, l'absolu, le divin.

Qui veut donc se préparer sérieusement au futur concile, en comprendre l'opportunité, en prévoir les fruits, sera heureux de lire l'histoire des conciles d'autrefois dans la substantielle et riche collection que nous offre Mgr Guérin : il y verra clairement que la base soutient l'édifice et que le passé garantit l'avenir.

E.-A. Blampignon.

ÉTUDES AGRONOMIQUES SUR LES GÉORGIQUES DE VIRGILE,

Par M. A. Bosson. — 1 vol. in-12. Paris, A. Lévy, éditeur.

Voici un excellent petit livre, que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, particulièrement aux pères de famille, aux chefs d'institutions et à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse. C'est, en effet, un livre scolaire, qui s'adresse tout spécialement aux jeunes gens, mais où plus d'un de ceux qui ont quitté les bancs des écoles trouvera des éléments de profitable et sûre instruction.

Un respectable vieillard, dont la longue vie a été consacrée à l'étude et au bien, qui habite la province et voit de près les besoins de la campagne, s'est préoccupé, comme tant d'autres, de la plaie de l'absentéisme et des moyens de ramener les propriétaires au goût des travaux agricoles. Il a pensé, avec raison, que, pour obtenir ce résultat, il fallait surtout s'adresser aux jeunes générations, aux intelligences en train de se former, en un mot, que c'était surtout au moyen de l'éducation que l'on pouvait préparer pour l'avenir des propriétaires à la hauteur de leurs devoirs. C'est dans cette intention qu'il a écrit son livre.

Le plan est heureusement conçu. Prendre pour point de départ un des plus beaux monuments de la poésie antique, un texte dont l'étude littéraire fait partie de toute bonne éducation, grouper à l'occasion des *Géorgiques* de Virgile et en commentaire à ses préceptes toutes les notions fondamentales de la science agronomique puisées aux meilleures sources et contrôlées par l'expérience, c'est là une idée vraiment digne d'éloges. L'instruction classique est ainsi appelée par M. Bosson à servir de première base à l'instruction spéciale du jeune homme qui aura dans la suite de sa vie à exercer les fonctions, trop souvent négligées, de la propriété. L'amour de l'agriculture et de la vie à la campagne pourra ainsi être éveillé chez lui de bonne heure, et pendant ses vacances il comprendra déjà quelque chose aux travaux qui l'entoureront, il s'y intéressera, il y prendra part.

Nous n'avons pas besoin d'en dire plus pour faire comprendre l'utilité de ce livre. Elle sera appréciée de tous ceux qui le liront, et nous ne doutons pas de voir bientôt les *Études agronomiques sur les Géorgiques* adoptées dans un grand nombre de maisons d'éducation. Quant à l'esprit qui a inspiré l'ouvrage et qu'on y retrouve partout, il est excellent, au point de vue social comme au point de vue chrétien.

François Lenormant.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 janvier.

La session des Chambres vient de s'ouvrir, et le discours qui lui a servi de préface, bien qu'il ait, pour la dix-huitième fois depuis le rétablissement de l'empire, exposé « franchement » la politique du régime, nous laisse encore pleins d'incertitude sur les principes qui la dirigent et le but qu'elle veut atteindre. Toutefois, deux points semblent se dégager de la parole souveraine : la préoccupation des élections et le maintien du gouvernement personnel. L'une éclate en maint endroit du discours; l'autre s'y affirme en termes positifs. Le reste est brumeux et contradictoire; la double pensée que nous signalons se détache et saisit tous les esprits.

Déjà les allocutions du 1er janvier, plus expansives que d'habitude, avaient trahi le souci du pouvoir, et, peu après, le rapport azuré de M. Magne était venu faire miroiter les plus séduisantes perspectives. Involontairement sans doute, le discours du trône a laissé percer davantage la secrète préoccupation du moment, et il a prodigué au suffrage universel des éloges d'autant plus dignes de remarque que les interprètes officiels avaient jusqu'ici beaucoup plus fait sa critique que son apothéose. Qui ne se souvient d'un réquisitoire éloquent de M. le ministre d'État, où le malheureux suffrage universel était représenté comme inconciliable avec la liberté de la presse et de la parole, et ayant besoin d'être conduit et dirigé, à l'exemple des aveugles, sous peine de tomber dans les plus dangereux écarts? Désormais on lui accorde toutes les vertus; on glorifie sa foi, ses affections, son patriotisme. On ne reconnaît qu'aux nobles passions la puissance de le soulever, et c'est à peine si l'on concède au sophisme et à la calomnie la force de rider un instant

sa vaste surface. Nous acceptons pour lui ces compliments, qu'une certaine malignité pourrait taxer de flatterie, et nous les invoquerons à l'heure du scrutin contre le zèle intéressé qui voudrait contester aux « masses populaires » la sagesse et l'intelligence. Puisqu'on a pleine « confiance dans l'exercice sincère du suffrage universel, » puisque son infaillible et généreux instinct le préserve de tout entraînement mauvais et ne le laisse accessible qu'aux idées saines et élevées, ne serait-ce pas lui faire injure que de le garder plus longtemps en tutelle et de prétendre lui dicter toujours des choix qu'on le reconnaît apte à faire lui-même? L'hommage que vient de lui rendre le discours du trône a pour conclusion nécessaire l'abandon des candidatures officielles, et dès que le chef de l'État se montre convaincu que la « nation sanctionnera la politique qu'il a suivie, » le seul moyen qu'il ait d'assurer à ce verdict solennel un grand éclat et une force morale incontestée, c'est de laisser le suffrage universel à ses propres inspirations. Encore une fois, où serait le péril, puisque ni la polémique des journaux, ni les intrigues des partis ne sont capables de l'égarer? Il reste « insensible aux excitations les plus violentes, » et « plus les esprits aventureux et subversifs cherchent à le troubler, » plus il demeure dans « un calme profond. » Quelle situation meilleure pour l'abandonner enfin à lui-même?

En attendant les décisions du gouvernement sur ce point, le côté électoral du discours n'a pas moins frappé la presse étrangère que les auditeurs du Louvre, et le *Times*, avec un franc parler qu'il serait difficile d'imiter chez nous, souligne avec ironie certaines déclarations qui lui paraissent, à droit ou à tort, « destinées à influencer les paysans de l'empire. » Faut-il ranger dans cette catégorie les vagues promesses de diminution d'impôts? Nous n'allons pas jusque-là, bien que cette attrayante perspective ait été fréquemment ouverte sans qu'il y paraisse beaucoup dans nos budgets. Mais ne peut-on attribuer à l'approche du scrutin l'aveu modeste des déceptions et des fautes, niées précédemment avec tant de hauteur devant la Chambre? L'aveu touche habituellement le juge et le dispose à l'indulgence : au moment de comparaître devant lui, on aura compris qu'il fallait changer de langage et désarmer d'avance la sévérité du tribunal.

Quant à la liberté, jamais elle n'avait reçu tant d'hommages, et ce serait à lui tourner la tête si elle n'avait appris depuis longtemps à se défier de l'ombre et des apparences trompeuses. On proclame « ses bienfaits, » on exalte son action féconde, on lui propose même une alliance avec le pouvoir. Son image et son nom resplendissent partout; malheureusement ses droits ne se rencontrent nulle part.

On dirait une de ces idoles à qui l'on rend un culte extérieur par déférence pour la superstition du vulgaire, mais en qui l'on ne croit pas. Tout en parlant de l'indépendance des assemblées et de l'utilité du contrôle, l'empereur est décidé à garder intacte l'omnipotence qu'il a saisie au 2 décembre, et à n'admettre que de respectueux conseils. Cette attitude était plus compréhensible avant le 19 janvier, quand on l'entendait, sans plaisir mais sans étonnement, déclarer qu'il ne devait de compte qu'à Dieu, à sa conscience et à la postérité. Aujourd'hui, on est plus surpris, sans être plus satisfait, de voir que nous n'avons pas fait un pas et que le chef de l'État est « résolu à persévérer dans la voie » suivie depuis dix-sept années, « c'est-à-dire à maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la constitution. » C'est bien l'ancienne formule : *Imperium cum Jove Cæsar habet*, et ceux qui avaient interprété le 19 janvier dans le sens d'une abdication du pouvoir personnel doivent éprouver une désillusion profonde. Il n'y avait et il n'y aura qu'une volonté, qu'une action dans l'empire ; les mains qui tiennent la toute-puissance ne veulent pas en laisser échapper la moindre parcelle, et sous ce régime, que le *Times* ne craint pas d'appeler « une autocratie, » la nation n'a vraiment d'autre rôle que l'obéissance et la résignation. Bientôt, a dit l'empereur aux députés, le pays sanctionnera la politique que vous avez *suivie*. L'expression est tristement exacte. Le pays, en effet, ne peut faire prévaloir aucune politique ; impuissant à modifier ou à contenir celle qu'il paye sans la connaître, il ne peut que *suivre*, les yeux fermés et la bouche ouverte, comme il a suivi au Mexique, en Italie, en Allemagne, en Algérie, partout où l'imprévoyance nous a valu des revers, des humiliations et des deuils. — L'orateur du 18 janvier se proclame « chef responsable d'un pays *libre*. » Libre de quoi ? Est-il libre de décider la paix, la guerre, les traités ? Est-il libre de s'administrer, de choisir ses magistrats communaux et de régler ses intérêts les plus inoffensifs ? Est-il libre de proposer une loi par l'organe de ses représentants, de réclamer des perfectionnements constitutionnels, d'interroger même les agents du pouvoir sur les événements qui l'émeuvent ou l'inquiètent ? Il n'a qu'une faculté, restreinte et négative : celle de critiquer, dans la presse et dans les réunions, les actes de ses maîtres, et cette faculté-là, si elle n'est pas complétée, tournera contre le prestige et la force morale du pouvoir lui-même. Mais la liberté créatrice, celle qui fonde et corrige, arrête ou consacre, il ne la possède pas, et le discours du trône lui signifie clairement qu'il ne l'aura jamais. Nous ne sommes donc pas un pays libre à la façon de l'Angleterre, de la Belgique, des États-Unis, de la Suisse, où la responsabilité du pouvoir est effective, ici dans la personne des minis-

tres, là dans celle d'un président temporaire, ailleurs entre les mains d'un conseil soumis périodiquement à l'élection. Chez nous, la responsabilité demeure insaisissable; on ne sait de quelle juridiction elle relève ni quelles peuvent être ses conséquences; le pouvoir qui la supporte est héréditaire, et seul il a droit d'appel, à son heure, à son gré, devant les comices populaires. Où trouver, dans cette énergique concentration et cette perpétuité jalouse de la souveraine puissance, la part et les garanties de la liberté? Que devient, dans ce système absolu, la fameuse pondération déclarée l'autre jour indispensable, et que signifie l'alliance offerte à la liberté par une autorité ombrageuse qui se réserve tous les droits et toute l'action?

Heureusement le pays est là pour modérer l'une et relever l'autre, et si la couronne se refuse à nous restituer le soin de nos affaires, demandons à l'urne électorale le triomphe pacifique de nos droits. C'est aux citoyens à proclamer leur volonté supérieure; c'est à eux de dire s'ils approuvent notre déchéance au dehors et notre abaissement à l'intérieur, s'ils veulent sanctionner la théorie des grandes agglomérations dont la France est dupe, et tout l'ensemble du système qui, depuis la direction funeste de l'enseignement jusqu'aux *embellissements* démesurés de la capitale, nous conduit à la décadence et à la ruine.

Examinerons-nous les points secondaires du discours impérial? A défaut de l'équilibre constitutionnel des choses, on y trouve au moins l'équilibre savant des considérations et des mots. La guerre et la paix, l'indépendance du contrôle et l'excellence des institutions, le progrès véritable et le maintien de l'ordre y font balance avec un art achevé; et sur la question qui préoccupe tout le monde, celle de la résignation aux agrandissements de la Prusse ou d'une revanche de Sadowa, le discours, tout en faisant sonner notre état militaire, affirme cependant si haut le désir et l'espoir du maintien de la paix, que les esprits restent livrés à la plus complète incertitude.

Après la ferme revendication du pouvoir personnel, c'est ce passage sur l'armée, c'est la complaisante énumération de nos ressources qui a le plus frappé l'opinion. Bien entendu, l'augmentation de nos forces n'a pour but que de mieux assurer le repos du pays, et nos treize cent mille hommes, en imposant le respect à nos rivaux, ne font que garantir plus solidement notre sécurité. Nous ne sommes plus au temps, encore peu éloigné, où l'empereur dénonçait au bon sens de l'Europe la folie des armements à outrance et gémissait de voir « les ressources les plus précieuses s'épuiser indéfiniment dans une vaine ostentation » militaire. Aujourd'hui la paix lui semble d'autant plus certaine qu'il y aura plus de canons, de vaisseaux et de

soldats pour la garder, et comme cette opinion a brusquement gagné la Prusse, l'Autriche, la Russie, l'Italie, tous les États capables de troubler l'harmonie du monde, nous pouvons nous promettre une ère de calme d'autant plus parfaite qu'il y a plus de baïonnettes pour la couvrir. La statistique en compte près de six millions pour les cinq puissances continentales. Six millions de soldats prêts à marcher au premier signal; comment ne pas dormir tranquilles sous une protection pareille!

Toutefois, en feuilletant, l'autre jour le dernier volume de la *Correspondance de Napoléon*, nous avons dû constater que le langage pacifique des Césars et surtout le nombre croissant des bataillons ne sont pas toujours des garanties bien sûres. C'était en 1813; — *Dî, avertite omen!* — Le congrès de Manheim venait d'échouer, comme vient d'avorter la conférence de Paris, et en ouvrant, le 19 décembre, la session législative, l'empereur disait: « Monarque et père, je sens ce que la paix ajoute à la sécurité des trônes et à celle des familles. C'est à regret que je demande à ce peuple généreux de nouveaux sacrifices; mais ils sont commandés par ses plus nobles et ses plus chers intérêts. J'ai dû renforcer mes armées par de nombreuses levées: les nations ne traitent avec sécurité qu'en déployant toutes leurs forces. » — Et il ajoutait: « Nous ferons face à tout sans emprunt. »

Comme on voit, les prévisions, évidemment sincères, des gouvernements personnels, sont parfois cruellement déçues, et il est prudent aux peuples de ne compter que sur eux-mêmes pour assurer leurs destinées.

Nous ne sommes pas en 1813, mais si les yeux se tournent du côté de l'Allemagne, de l'Orient, de l'Italie, de l'Espagne, ou même de nos colonies, assez de questions redoutables se dressent pour justifier bien des appréhensions. Loin de disparaître, les points noirs n'ont fait que se multiplier, et si l'année qui vient de finir a été celle des ajournements, on peut se demander si celle qui débute ne sera pas celle des échéances? La diplomatie a-t-elle au moins dissipé l'un des nuages de l'horizon, et la conférence assemblée si laborieusement est-elle parvenue à réconcilier la Grèce et la Turquie? Hélas! ce n'est que trop évident, notre politique a échoué dans cette entreprise comme dans tant d'autres, et elle n'est plus occupée qu'à sauver les apparences. Aussi bien, comment avait-on pu attendre le succès dans l'état actuel de l'Europe, avec les rancunes, les ambitions, les arrière-pensées de tout genre qui dirigent les cabinets? La Grèce et la Turquie ne pouvaient être que des paravents masquant d'autres acteurs et d'autres combinaisons, et dès les premiers jours les clairvoyants avaient annoncé le résultat illusoire auquel ont

abouti tant d'efforts. — Les choses ont marché d'un autre pas l'année dernière à Londres ; c'est qu'il y avait là un ministre habile, et qu'au fond il s'agissait moins de faire reculer un adversaire de la France, que d'amener la France elle-même à signer de sa main la renonciation à un agrandissement territorial.

Quoi qu'il en soit, on a voulu recommencer à Paris, avec plus d'apparat, ce qu'on avait essayé vainement à Athènes, et, le 9 janvier, la conférence s'ouvrait dans la salle même où les plénipotentiaires de l'Europe réglaient solennellement naguère la question qui s'agite encore aujourd'hui. Aucun des diplomates assis au congrès de 1856 et aux conférences supplémentaires de 1859 pour l'organisation des Principautés danubiennes, ne se retrouve autour du tapis vert. La mort, la retraite, le mouvement des choses les ont dispersés. Le comte Walewski est remplacé au fauteuil par M. de la Valette. Le comte Kisselef, lord Cowley, le baron de Hübner, le comte de Hatzfeld, le marquis de Villamarina, Fuad-Pacha ont disparu de la scène, momentanément ou pour toujours ; et lord Lyons, le comte de Stackelberg, le prince de Metternich, Djemil-Pacha, le comte de Solms et M. Nigra siégent à leur place. Ainsi, en dix ans, tout a été renouvelé. Mais, si le décor diplomatique a changé, le fond du drame est bien plus différent encore. Des États, admis alors par grâce dans le haut aréopage, y dominent aujourd'hui, et d'autres, qui n'existaient pas, y font échec à leurs créateurs, tandis que ceux-ci, annulés successivement dans l'ancien monde et dans le nouveau, cherchent avec douleur ce qui reste de leur glorieuse et antique prépondérance.

A peine réunie, la conférence s'est heurtée à une difficulté inattendue : le refus de la Grèce de comparaître avec voix purement consultative, c'est-à-dire dans l'attitude humiliée d'un accusé qui se défend. Était-il équitable de condamner la Grèce à ce rôle, tandis que la Turquie, juge dans sa propre cause, contribuait pour sa part à libeller l'arrêt ? Nous ne l'examinons pas ; mais comment les négociations préalables n'ont-elles pas prévu l'obstacle, et qu'a-t-on fait durant trois semaines, si l'on n'a commencé par se mettre d'accord sur la constitution même de l'assemblée ? « Il a été convenu, disait à la date du 3 janvier le *Journal officiel* en annonçant la réunion prochaine de la conférence, il a été *convenu* qu'un représentant de la Grèce y serait admis à titre consultatif. » Convenu avec qui ? Non avec le cabinet d'Athènes apparemment, puisque, dès le premier jour, le représentant du roi Georges a protesté contre cette décision. Encore une fois, à quoi donc s'était occupée la diplomatie avant de mettre en face les uns des autres des plénipotentiaires en désac-

cord? Depuis, on a beaucoup agité le télégraphe, qu'il eût été sage de consulter plus tôt; mais le fil reste muet, le temps s'écoule, et la conférence languit. Vainement le discours du trône a-t-il qualifié de « grand acte dont on doit apprécier l'importance » une tentative entravée dès le début et qui suit péniblement son cours : on ne voit pas qu'elle puisse avoir d'issue plus efficace et plus fière qu'une banale déclaration de principes. Mais ce n'est pas avec des formules que la science guérit les malades ; c'est avec des remèdes appliqués dans la mesure et l'opportunité.

Contraste bizarre! Cette petite Grèce, qui s'est vu refuser un siége dans le cénacle européen, elle a maintenant l'Europe entière à ses genoux. Après l'avoir durement traitée à Paris, on va la supplier chez elle, et un envoyé spécial part solennellement sur un bâtiment de l'État pour aller lui porter le message des empereurs et des rois. Pouvait-on mieux lui faire entendre qu'elle tient dans ses mains la paix du monde, et n'est-ce pas lui accorder à la fin plus de déférence et d'honneur que son légitime orgueil national n'en réclamait au commencement?

On est impatient de connaître l'accueil réservé aux conseils des puissances; mais, à supposer qu'elle les rejette, quel embarras n'éprouveraient pas ses juges mêmes pour condamner sa conduite? Quoi! c'est l'Italie, c'est la Prusse qui se font les pudiques défenseurs du droit international! C'est au retour de Gaëte et de Castelfidardo, du Sleswig et du Hanovre que ces deux complices, tout couverts encore de leurs rapines, osent recommander à autrui le respect des conventions et des traités! Les grands États pourront dignement imposer ce respect aux petits quand ils auront commencé par leur en donner l'exemple, mais après avoir affiché l'éclatant mépris de toute règle et satisfait par la violence et la ruse les appétits les plus coupables, quel titre auraient-ils pour blâmer leurs imitateurs?

Quant à la France, réprouvant aujourd'hui comme intolérables des aspirations qu'elle encourageait hier en les proclamant légitimes, elle s'exposerait à voir la Grèce opposer à ses remontrances le texte même des dépêches qui ont excité son patriotisme. Sans remonter bien haut dans le passé, il suffit d'ouvrir nos derniers exposés officiels pour y constater les sympathies accordées à la cause hellénique et la trace de projets singulièrement oubliés à cette heure. — « Tout commande au gouvernement ottoman, disait le *Livre bleu* de 1867, de ne point se bercer de trompeuses illusions. Il ne lui suffit pas d'apaiser plus ou moins complétement certains troubles matériels en Crète; il doit en comprendre la gravité morale, aller au fond des

choses et ne pas reculer *devant les sacrifices* qui le préserveraient du retour périodique de pareilles crises[1]. » — A quels sacrifices faisait allusion le langage officiel ? S'agissait-il seulement, ainsi que le balbutiait avec embarras M. Rouher devant la Chambre, « d'une enquête faite par le gouvernement ottoman, avec l'assistance de commissaires des diverses puissances européennes, et ayant pour but de rechercher quel régime pouvait le mieux assurer la paix dans l'île de Crète et rétablir l'harmonie entre les représentants de deux religions[2] ? » Non, la politique française allait bien au delà ; elle avait déclaré à Constantinople que « les demi-mesures n'étaient plus suffisantes, » et à Londres elle avait dévoilé le fond de sa pensée. Ce n'est pas, on l'imagine bien, dans les pièces communiquées au Corps législatif que nous en découvrons l'expression, mais dans les documents livrés au Parlement anglais, ce foyer d'information auquel il est impossible de rien soustraire. Dans une conversation échangée, le 27 décembre 1866, entre l'ambassadeur britannique et notre ministre des affaires étrangères, M. de Moustier précise ainsi la pensée du gouvernement : « La Crète est un pays perdu pour la Turquie ; le sultan ferait mieux d'accepter franchement ce résultat que d'accorder des concessions et des priviléges qui ne réussiraient point à réconcilier les Crétois avec la domination ottomane, mais qui formeraient un précédent dont pourraient se prévaloir toutes les provinces de l'empire turc pour réclamer une quasi-indépendance. » L'ambassadeur anglais risque des objections ; le ministre français insiste ; il va jusqu'à dire que « s'il était le sultan, il n'hésiterait point à abandonner aussi la Thessalie ; » et comme on lui demande si, finalement, la Crète doit être annexée à la Grèce, il répond que, « dans sa pensée, c'est le seul plan à adopter. » — Enfin, consignant ces vues dans un document de chancellerie, notre ministre des affaires étrangères écrit à lord Stanley, sous la date du 13 mars 1868 : « La séparation de la Crète, aux yeux du gouvernement français, est inévitable; ce que la Porte aurait de mieux à faire, ce serait de consulter légalement la population pour savoir si elle désire l'annexion à la Grèce. » Et en même temps, ainsi que le constate le *Livre bleu* de 1868, le cabinet des Tuileries déclarait à Constantinople que « le gouvernement ottoman ayant décliné nos conseils amicaux, nous n'avons point à prêter notre appui moral au programme dont il poursuit la réalisation dans l'île de Candie. »

Voilà le langage que nous tenions il y a moins d'une année, voilà les principes et les vues qui dirigeaient, non l'action isolée d'un mi-

[1] *Livre bleu* de 1867, p. 301.
[2] Séance du 15 juillet 1867.

nistre, mais la politique même du gouvernement. Pouvons-nous répudier ces engagements formels, démentir nos traditions les plus glorieuses, et en sacrifiant une héroïque population chrétienne, achever d'anéantir notre influence dans cet Orient, où le prestige de notre nom a déjà tant perdu? Nous ne le croirons jamais, et pour notre part, fidèles à la sympathie que témoignait, il y a peu de jours, M. de Montalembert à une noble cause, nous restons les amis dévoués et les persévérants défenseurs de la liberté politique et religieuse en Orient comme en Occident.

Combien la Chambre, en face de ces graves et nombreuses questions, doit regretter la limite étroite imposée à ses travaux. Complications au dehors, problèmes sociaux à l'intérieur, situation morale et financière, tout la sollicite à la fois, et c'est à peine si trois mois lui sont laissés pour étudier et satisfaire tant d'intérêts divers. On ajoute même à sa tâche en lui soumettant désormais le budget de la ville de Paris, obstinément dérobé depuis quinze années à toute investigation libre; mais elle est loin de s'en plaindre. La conquête est précieuse et ne saurait tarder à devenir complète. — « Rendez-nous Paris, » disait un jour M. Picard au ministre de la parole. — « Vous ne l'aurez jamais, » répondait M. Billault. Aujourd'hui, Paris capitule, et M. Haussmann en apporte lui-même les clés sur les bancs de la gauche. Un dernier bastion résiste encore, celui de la municipalité, mais la porte en sera bientôt enfoncée, et les Parisiens, enfin maîtres de leur ville, pourront voir tout ce qu'aura coûté l'occupation étrangère.

En attendant qu'il examine ces comptes nébuleux, le parlement rencontre, dans les troubles qui viennent d'ensanglanter une de nos colonies, la question même qui se débat à Paris, à Lyon, à Toulouse et sur d'autres points de la métropole : celle d'une représentation élue, de conseils librement choisis pour voter l'impôt. L'île de la Réunion s'est soulevée contre l'organisation étouffante à laquelle nos colonies sont soumises depuis 1852 et qui leur a enlevé toute vie politique avec le droit de suffrage, pour les livrer à une administration despotique et irresponsable. C'est là le mal, qu'ont pu compliquer et aigrir des incidents locaux, mais que signalent tous les témoignages et auquel il faut se hâter de porter remède si l'on ne veut affronter le risque d'avoir à promener le 2 décembre dans toutes nos possessions lointaines.

Que d'autres interrogations à poser au pouvoir : sur l'autorisation pour la statue de Voltaire, octroyée à l'heure même où était traquée la souscription pour le monument de Baudin; sur le rôle avilissant auquel d'incroyables complaisances ont abaissé le suffrage universel dans la vallée de Montmorency; sur les désolantes révéla-

tions que viennent de faire l'*Annuaire du Bureau des longitudes* et le rapport sur le service de l'Assistance publique. Depuis 1817, époque à laquelle le savant recueil a commencé d'enregistrer les décès et les naissances pour en déduire l'accroissement annuel de la population, jamais, même dans les années où le choléra a exercé ses plus grands ravages, en 1832 et en 1849, jamais la balance ne s'était établie par un déficit. C'est sous le second empire que le phénomène s'est produit pour la première fois; des diminutions considérables s'y accusent à la fin de plusieurs périodes, et depuis 1862 surtout la décroissance est d'autant plus inquiétante qu'elle coïncide avec un ralentissement marqué dans le nombre des mariages. Que sera-ce quand la nouvelle loi militaire aura produit toutes ses conséquences? — L'année dernière, la diminution n'avait frappé que douze départements; cette année, elle s'étend à trente et un; quelle proportion atteindra-t-elle dans un prochain avenir?

En même temps, plus du tiers, presque la moitié des nouveau-nés inscrits en 1868 sur les registres de l'état civil de Paris appartiennent à la catégorie des enfants illégitimes, justifiant cette assertion décourageante du rapport de M. Husson que la débauche a suivi la progression du luxe et des salaires. La statistique ajoute, et c'est un trait d'une lumineuse éloquence, que le nombre des enfants naturels, variable du sixième au septième dans les départements voués à l'industrie, n'est que du vingtième à peine dans les pays agricoles.

Voilà des problèmes dignes de méditation et qui n'appellent pas moins le souci de l'homme d'État que la sollicitude du moraliste et du penseur.

Pendant ce temps, l'Italie succombe sous le poids des taxes dont on l'écrase, et le *macinato* provoque le soulèvement des populations au cri de *Vive le Pape!* Les paysans ajoutent même *Vive l'Autriche!* dans l'amertume de la désillusion et du repentir[1]. Et quelle taxe ont imposée ceux qui se présentaient en libérateurs? Celle qui grève l'alimentation! Après l'impôt du sang, qu'ignoraient la plupart des provinces, on leur inflige l'impôt du pain! Lamoricière, dans un rapport célèbre, avait demandé la suppression du droit sur la mouture dans les Légations; la réforme allait s'accomplir au moment où les sauveurs piémontais ont envahi le domaine de l'Église, et depuis ils ont si bien aggravé et généralisé l'impôt qu'il faut aujourd'hui le sabre et le canon pour le maintenir.

En Espagne, où s'achèvent les élections pour les cortès, le drapeau de la monarchie se relève, malgré les erreurs de la royauté, et

[1] Voir les correspondances peu suspectes de *la Liberté*.

c'est à peine si la république, à laquelle un pouvoir inerte a pourtant laissé le champ bien libre durant des mois, arrive à grouper le sixième ou le septième des suffrages. On peut le dire, ce ne sont pas les peuples qui manquent aux princes, mais bien plutôt les princes qui manquent au dévouement des peuples, et qui compromettent eux-mêmes comme à plaisir, par leurs divisions et leurs fautes, les dernières chances de l'institution monarchique dans l'Europe vieillie et fatiguée.

A nos portes, la mort vient de frapper le rejeton d'un trône, et la Belgique en deuil pleure son héritier. Ainsi passent les enfants royaux, fragile espoir des dynasties ! Faut-il les plaindre ou les envier ? En songeant aux vicissitudes qui leur sont épargnées et à l'amère existence de tous ces descendants de rois, voués autour de nous à l'exil et au malheur, on serait presque tenté de dire avec le poëte :

> Ils sont aimés des dieux, ceux-là qui meurent jeunes !

Quel est, en effet, de nos jours l'enfant né dans un palais qui ait pu franchir l'intervalle, pourtant court en apparence, qui sépare le berceau du trône? Tous ont trébuché dans le chemin. Heureusement pour la Belgique, ses destinées ne sont attachées ni au souffle d'un enfant, ni à la vie d'un homme. Elle a des institutions et des mœurs, et, comme la Suisse, abrite son indépendance derrière elle le plus solide de tous les remparts, celui du patriotisme et de la liberté.

LÉON LAVEDAN.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur annonçant que l'ouvrage de Mgr Tizzani (*les Conciles généraux*) dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 25 novembre 1868, se trouve à la librairie Jouby et Roger, 7, rue des Grands-Augustins.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

UNE THÉORIE NOUVELLE

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

—

M. HENRI MARTIN

III [1]

M. Henri Martin consacre dix gros volumes de son ouvrage à l'histoire moderne. Ce n'était pas trop pour un historien qui a la prétention de ne laisser en dehors de ses récits aucun événement considérable ; tout au plus la critique pourrait-elle relever un manque évident de proportion entre les premières parties de l'œuvre et son couronnement. Sans insister ici sur ce défaut plus qu'il ne convient, nous prenons l'histoire moderne de France pour un tout complet, indépendant des six volumes qui précèdent et sur lesquels nous avons dit toute notre pensée. Cependant, comme les théories déjà connues de l'auteur sont nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre, rappelons-les en quelques mots.

S'il faut en croire M. Henri Martin, l'histoire de France, depuis les premières invasions barbares jusqu'à nos jours, ne serait qu'une suite de réveils celtiques, séparés les uns des autres par de véritables affaissements intellectuels et moraux, dus au génie malfaisant de l'Église romaine. Le trop sagace historien compte au moyen âge trois de ces grands réveils et de ces âges féconds : au septième siècle, avec les moines celtiques ; au douzième, avec le prophète Merlin ; au quinzième, avec Jeanne d'Arc. Les temps modernes ne

[1] Voir *le Correspondant* du 10 novembre et du 25 décembre.

lui en offrent qu'un seul : l'apparition de Descartes et l'affranchissement de la pensée laïque au dix-septième siècle. Un dernier, et le plus remarquable de tous, commence avec la Révolution française; mais M. Henri Martin termine son travail à ce point de partage des temps modernes et des temps nouveaux. Chacune de ces brillantes manifestations, ou pour mieux dire de ces incarnations successives de l'âme celtique, venait à son heure et a eu son rôle nécessaire dans le développement organique de la civilisation française. Au septième siècle, les moines de saint Colomban défrichèrent la Gaule, réhabilitèrent le travail libre et firent des hommes nouveaux de ces brigands germaniques, « ivres d'arrogance et de fureur guerrière, » qui avaient fait disparaître dans une mer de sang et de fange le vieux monde romain usé et avili par le despotisme. Plus tard, les Kimris du pays de Galles furent les pères de la grande révolution intellectuelle et morale du douzième siècle; ils apportèrent à nos ancêtres, avec les mœurs chevaleresques, les arts et la poésie, le prix et le charme de la vie. Mais l'idée d'une Gaule nouvelle, chère à tous ses enfants, était encore à naître. Nous étions Normands, Picards, Languedociens, Bourguignons et Armagnacs; nous n'étions pas encore les membres d'une grande famille, solidaires et responsables les uns des autres. Au quinzième siècle, la « fille des Gaules » nous rachète de la domination étrangère et suscite le patriotisme. Désormais, nous étions Français, la race d'hommes la plus compacte et la plus virile de toute l'Europe, avec une monarchie populaire. Mais il nous restait trois importantes questions à résoudre avant d'atteindre à l'ère de 1789 et de constituer le grand peuple libre, égalitaire, démocratique qu'avaient entrevu les druides, ces grands philosophes et ces vrais patriotes, comme chacun sait. Il nous fallait, à l'intérieur, émanciper l'État laïque de la « Rome papale » et établir la liberté philosophique; à l'extérieur, reprendre par la conquête et les guerres d'invasion les anciennes limites de la Gaule. Cette suite de progrès nécessaires devait être l'œuvre des trois derniers siècles : œuvre de despotisme royal et de libre examen philosophique plus encore que de véritable « sentiment, » restée par malheur incomplète, mais qui n'en a pas moins sa grandeur réelle, et qu'un historien démocrate, libre de préjugés hostiles, ne peut s'empêcher de placer très-haut dans son estime. Voilà du moins le système, et pour M. Henri Martin l'histoire moderne n'a pas d'autre enseignement : elle n'est qu'une lente et solennelle introduction à la grande ère de 1789, à ces propylées gigantesques de l'avenir. Dans sa croyance, Louis XIV et la Convention nationale peuvent se donner la main, ils ont poursuivi le même but.

I

De grands événements destinés à d'incalculables conséquences signalent le passage des siècles féodaux aux temps modernes : la découverte du nouveau monde, la Renaissance et la réforme religieuse. Une fiévreuse agitation s'empare des esprits, le génie d'aventure pousse au hasard hommes et peuples dans toutes les directions, les anciennes barrières tombent, les vieilles méthodes et les vieilles sciences disparaissent ou se transforment, de nouvelles doctrines se font jour avec une impétueuse exubérance. L'Italie, à la veille de sa chute, hérite de l'ancienne suprématie de la France dans le monde idéal de la poésie et de la plastique, et se pare d'une brillante couronne de chefs-d'œuvre; l'Espagne découvre les nouveaux continents et aspire à la domination universelle, tandis que Luther soulève les peuples et détache l'Allemagne de l'orthodoxie catholique. Cependant, la France reste sans initiative féconde, comme si le grand effort du quinzième siècle pour constituer sa nationalité l'avait momentanément épuisée, et dans ce tourbillon du siècle, ce n'est pas elle qui fait marcher le monde. M. Henri Martin constate avec douleur cette défaillance :

« La Gaule, dit-il, est retombée dans la même crise qu'au temps de Jules César!... La voici de nouveau entre Rome et les Germains. Saura-t-elle évoquer son propre génie[1]? »

Sans nul doute, M. Henri Martin ne peut détester la Renaissance, encore moins la Réforme. Mais ces deux grands faits ont le tort de rompre sur plus d'un point avec la tradition celtique, et l'historien n'hésite pas à faire ses réserves, à se séparer même de l'hellénisme et de l'hérésie pour rester fidèle à ses druides, à son culte de l'indestructible personnalité gauloise. Écoutez ce qu'il dit de la Renaissance et du foyer d'où elle rayonnait sur tout l'Occident : « La terre promise qu'avait appelée et que n'avait pas vue Pétrarque, amant également malheureux de Laure et de l'antiquité, était conquise maintenant... Toute l'antiquité revenait à la fois : Épicure et le matérialisme atomistique à côté de Platon et d'Aristote... La mythologie elle-même redevenait une sorte de culte d'imagination pour une foule d'érudits et d'artistes qui n'étaient pas bien loin de croire à Vénus et à Jupiter.— En Léonard de Vinci se résume cette universalité qui fut le caractère du génie italien, et surtout ce double élan qui

[1] *Histoire de France,* VII, p. 538.

emporta l'Italie de la Renaissance à la fois vers le réel et vers le beau, vers les sciences de la nature et vers les arts plastiques... Il est la réaction même contre le christianisme ascétique du moyen âge qui craignait et repoussait la nature, en dehors comme au dedans de l'homme. Chez Léonard de Vinci, les noms de Jésus, de Marie, de Jean-Baptiste ne sont en réalité que les divinités du paganisme éclairé et agrandi, que les dieux de la religion du grand Pan... L'homme enivré de lui-même et de sa royauté naissante sur la nature se chante ici son propre hymne au lieu de reporter la louange à son auteur. — L'art et la science étaient debout en Italie, la tête dans les nues. La société croulait. L'arbre couvert d'un feuillage luxuriant et de fleurs incomparables était rongé au cœur. Le monde idéal de l'art et le monde social et politique offraient un contraste à donner le vertige. Il y avait là entre le beau et le bien un divorce tel que le genre humain n'avait rien vu de semblable, l'esthétique de Phidias et d'Apelle avec les mœurs de la Rome des Césars. La société périssait, non par affaiblissement et langueur, mais par fermentation dissolvante[1]. »

En d'autres termes et pour qui sait lire, la Renaissance était, dans 'opinion de M. Henri Martin, une reprise véritable de toutes les théories païennes, la revanche en quelque sorte de la civilisation ancienne sur les principes de l'Europe chrétienne. A la veille d'une grande catastrophe morale, elle couvrait Rome, Florence, l'Italie entière de ses chefs-d'œuvre, mais elle était impuissante à rendre aux Italiens ce qu'ils avaient perdu : une règle de la vie, les sentiments du patriote et de l'honnête homme.

Nous sommes bien près de souscrire aux réserves de M. Henri Martin. Sans nier la beauté du spectacle qu'offrait l'Italie à la fin du moyen âge et surtout sans professer pour les immortels chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome le mépris qu'ont affiché dans ces derniers temps des esprits « malades aux questions romaines, » nous sommes persuadé que la Renaissance du seizième siècle n'était pas nécessaire à l'esprit humain et que, somme toute, ce réveil des maximes païennes n'a servi qu'à l'affermissement du despotisme et de l'arbitraire monarchiques. La poésie du moyen âge était morte, il est vrai, avec les sentiments et les croyances qui l'avaient inspirée, mais la civilisation chrétienne trouve dans sa propre nature d'inépuisables moyens de rajeunissement. La Renaissance n'a pas sauvé l'Italie de la ruine, et d'autres peuples sont parvenus à la grandeur sans avoir eu besoin de se remettre à l'école de l'antiquité. L'Angleterre, par exemple, n'a guère connu l'ivresse des classiques, ce qui n'a pas

[1] *Histoire de France,* VII, 229 et suivantes.

empêché Shakespeare de doter son pays d'un théâtre et d'une littérature où se reflètent, dans la plus riche variété, les mœurs, les traditions nationales, les affections et les haines, le caractère indomptable de la race anglo-saxonne. Ce qui se fit à Londres se serait fait dans les autres contrées de l'Europe, et chaque littérature se serait épanouie d'elle-même dans le sens de ses traditions. La postérité n'a donc aucune bonne raison de louer outre mesure les Médicis et Léon X de la protection éclatante qu'ils accordèrent à la Renaissance. Juges délicats des choses de l'esprit, ils laissèrent périr les vertus politiques chez le citoyen, les vertus religieuses chez le prêtre. Laurent le Magnifique faisait chérir son nom de tous les artistes, d'accord; mais il refusait de rendre à Florence la liberté politique qui pouvait la sauver. C'est ce qu'il ne faudrait pas oublier. Les papes eux-mêmes auraient pu résister avec plus de courage qu'ils n'ont fait à l'irruption du paganisme et à toutes les folles idées qui pervertirent l'Occident. Osons le dire : à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, les souverains temporels de Rome ont compromis plus d'une fois les intérêts de l'Église par leur pétulance guerrière et poursuivi par tous les moyens en leur pouvoir des buts mesquins ou trop égoïstes. Nier de parti pris les fautes commises à cette époque désastreuse serait bien mal comprendre et bien mal servir la cause de l'Église et lui infliger la plus cruelle de toutes les flétrissures, celle de croire qu'à l'exemple de certaines constitutions politiques, elle éprouvait parfois le besoin de recourir à la ruse et au mensonge pour tromper l'histoire. Mais encore faut-il se garder de grossir le mal et les fautes commises par haine aveugle contre le pouvoir ecclésiastique. Les papes de la Renaissance ont droit à l'équité comme le reste des hommes, lors même qu'ils ont la faiblesse de trop ressembler aux princes leurs contemporains et leurs rivaux.

Ce n'est pas ce que pense M. Henri Martin. Outre ce que l'histoire relève à la charge de ces papes, il n'hésite pas à faire peser sur leur politique la responsabilité principale des malheurs de l'Italie et à les charger de crimes imaginaires, sur la parole de quelques pamphlétaires démentis par tous les témoignages de l'histoire. « Depuis Nicolas V, écrit-il, et Pie II, chez qui le génie politique, l'amour des lettres, la dignité des mœurs couvraient encore l'affaiblissement de la foi et du sentiment chrétien, la papauté avait descendu tous les degrés de l'abîme ; par le farouche et avide Paul II, par le fangeux et sanglant Sixte IV qui avait fait du Vatican une Gomorrhe rivale en abomination du sérail ottoman ; par Innocent VIII, patron de tous les forfaits, sous qui Rome avait été une caverne de voleurs, d'assassins et de ravisseurs, la papauté était arrivée usqu'à Alexandre VI.

Rome, revenue aux jours de Tibère et de Néron, saluait d'acclamations idolâtriques le monstre qu'un conclave simoniaque venait de proclamer le vicaire du Christ; l'inceste, le meurtre, la révolte contre Dieu et contre la nature semblaient avoir pris définitivement possession de la chaire de saint Pierre par cet homme qui résumait avec une effroyable grandeur les vices et les crimes de ses devanciers, et qui apparaissait comme une incarnation de l'esprit du mal[1]. »

Voilà de terribles accusations. Mais les preuves, où sont-elles? M. Henri Martin se garde bien de les donner, il ne cite même pas les livres honteux où l'on pourrait les trouver. Il a ses raisons pour les taire et nous comprenons sa réserve. Mais son adresse habituelle lui a fait cette fois défaut, et les tons criards du tableau frappent tous les regards. Ce n'est plus de l'histoire même systématique, c'est de la haine et une fureur de dénigrement qui se trahit elle-même. Sachons gré à l'historien de cet excès; s'il avait toujours aussi bien rendu les sentiments qui l'animent, son livre aurait un mérite qu'on ne peut d'ordinaire lui accorder sans restriction : cette franchise absolue de l'historien qui se respecte trop pour ne pas mépriser l'art perfide des « nuances » et pour ne pas dire tout haut ce qu'il pense tout bas.

D'Alexandre VI et de Savonarole (l'austère réformateur catholique, mais non l'ennemi des arts), M. Henri Martin passe à l'hérésiarque allemand.

Quelques écrivains, et même des plus illustres, ont prétendu faire découler la Réforme de la Renaissance et assimiler ces deux faits l'un à l'autre, mais il faut tenir cette prétention pour excessive. Les révolutions religieuses ne prennent jamais les hommes à l'improviste pour les jeter dans les champs de l'inconnu, elles ont des racines profondes et multiples. C'est ainsi que la révolution du seizième siècle était en germe dans le trouble moral et l'indicible angoisse des consciences au quatorzième et au quinzième siècles. La Renaissance, au contraire, ne fut à l'origine qu'une simple modification des lettres et des arts. Plus tard, il est vrai, lettrés et réformateurs se rejoignirent et formèrent les philosophes. Il y eut les hérétiques de bonne foi qui outrèrent les dogmes chrétiens, mais qui les pratiquèrent, et les libertins qui profitèrent des principes du libre examen pour s'affranchir de la révélation et de toute contrainte morale. M. Henri Martin a fort bien saisi cette distinction et ce double courant de la Réforme. Il approuve en termes très-vifs la révolte de Luther. « C'était, dit-il, la première émancipation de l'esprit humain et le mouvement initiateur qui devait entraîner les sociétés humaines

[1] *Histoire de France*, VII, 239.

dans la voie où elles sont engagées, » et toutes les belles phrases à retentissement que l'on sait. Mais Luther commit la faute à son tour d'asservir les consciences après les avoir émancipées, et l'historien philosophe se retourne contre lui. « Si, comme le dit l'apôtre saxon, si la foi est tout, si nous ne pouvons rien pour appeler la foi en nous... à quoi bon prêcher, discuter, s'agiter pour changer l'immuable?... Cette conscience, que Luther vient d'affranchir des autorités humaines (*sic*), il l'enchaîne, lui, à la lettre d'un texte immuable, il nie le mouvement et le progrès dans la religion, qu'admet l'Église du moins à titre d'interprétation et de développement de l'Écriture... Luther a renversé l'infaillibilité de l'Église, mais la logique du système qui partage les hommes en prédestinés du ciel et de l'enfer ramènera le fanatisme homicide chez les réformés, la fatale tradition augustinienne l'emportera pour un temps et l'on versera le sang de par le livre infaillible, comme on le versait de par l'Église infaillible[1]. »

Plus loin, M. Henri Martin n'hésite pas à reconnaître que les principes de Luther avaient pour conséquence d'absorber l'Église dans l'État et de faire des papes de tous les princes laïques d'Allemagne. « Le luthéranisme, dit-il encore, était une révolution d'indépendance nationale, mais non de liberté intérieure. » Par conséquent, la France, pays des druides et des fortes traditions bardiques, ne pouvait sans déchoir se donner à l'apôtre de Wittenberg. Elle devait même protester contre des doctrines hostiles au libre arbitre. C'est ce qu'elle fit. « Un Batave à l'esprit gaulois, Érasme, proteste au nom du libre arbitre, et avec lui tous les génies de la Gaule, tous les pères de la liberté, des ruines saintes de Lérins à l'école du Paraclet, et ceux qui sont morts et ceux qui doivent naître, les âges à venir, le dix-septième siècle et le dix-huitième avec les âges écoulés[2]. » On peut déjà comprendre par cette page, qui rappelle l'apostrophe véhémente de Démosthènes aux guerriers de Marathon, la véritable doctrine et la pensée intime de l'historien. Il prend parti pour la Réforme quand elle attaque l'Église, il est contre elle quand elle prétend formuler un symbole. Nos druides furent des philosophes sans faiblesse, nous devons suivre leurs traces et nous garder de toute imitation étrangère, qu'elle vienne de Wittenberg, de Rome ou de Genève, de l'hellénisme ou de la Réforme. L'historien rationaliste expose ses vues dans un morceau à grand effet et d'une éloquence verbeuse, sous ce titre déjà caractéristique : Calvin, Loyola, Rabelais.

[1] *Histoire de France*, VII, 536.
[2] VII, 537.

« Les idées de Calvin sont peu originales. Il n'avait pas le génie de l'invention. L'originalité est dans la méthode ; par lui, la méthode française met l'ordre dans la vaste et flottante création allemande... Calvin prend à Luther, à Zwingli, à Bucer, aux anabaptistes même, mais il s'approprie tout ce qu'il prend, avec une haute puissance de cohésion et de coordination. Le fond primitif, la justification, la grâce, est à Luther et à Lefèvre d'Étaples; le principe de la présence purement *spirituelle* dans l'Eucharistie et le caractère attribué au baptême sont à Zwingli ; le principe de la grâce inamissible, aux anabaptistes. Calvin n'a guère de personnel qu'un seul point, sa doctrine sur l'organisation de l'Église; il est vrai que c'est sur ce point qu'il rassoira la réforme, qu'il en assurera l'avenir et qu'il manifestera son vrai génie. Ses conceptions sur le gouvernement civil et le gouvernement ecclésiastique sont liées entre elles d'un lien qui ne s'aperçoit pas au premier regard. Il craint l'anarchie anabaptiste, *désire apaiser le roi de France et gagner à la Réforme ou y confirmer les autres princes...* Il insiste donc très-fortement sur l'obéissance due aux princes, aux mauvais princes comme aux bons, et ne croit pas au droit naturel de la souveraineté du peuple. Les réformateurs allemands n'ont pas su organiser le protestantisme; le réformateur français l'entreprendra. Il relève l'importance du ministère évangélique et le pouvoir des pasteurs, appuyé et tempéré dans chaque paroisse par l'assemblée des anciens... Le consistoire a droit d'admonition et de censure sur les mœurs ; les princes, comme les peuples, doivent être sujets à la discipline de l'Église. Elle a le pouvoir des clefs et le droit d'excommunication : point de rémission des péchés hors de la communion des fidèles en Christ... Voilà donc la réforme revenue à la maxime : *Hors de l'Église, point de salut*[1]. »

Mais, ajoute l'historien cette fois en veine de franchise, le despotisme religieux de Calvin était nécessaire pour constituer la plus énergique et la plus vivace des sectes protestantes, celle qui a préservé les autres de la ruine, le presbytérianisme, la république des Églises libres, administrées par leurs pasteurs et par leurs anciens. Du reste, dans le système calviniste, point de subtilités, point de superstitions, ni esclavage de la lettre, ni recherches hasardeuses d'un sens mystique ; Calvin évite tant qu'il peut les questions périlleuses ou insolubles. En dépit de ses erreurs, l'esprit de la Gaule l'anime encore : « sur les observances, sur les sacrements, il parle en philosophe. » Mais, hélas ! si le réformateur français se refuse à voir dans la consécration de l'eau du baptême « une espèce d'enchantement » à la manière des catholiques, s'il « sauve sans baptême les élus, les

[1] *Histoire de France,* VIII, 189 et pages suivantes.

autres, le monde immense et lamentable des réprouvés, veut-on savoir ce qu'il en dit? Les enfants mêmes apportent du ventre de leur mère leur damnation. » Ainsi tout ce bon sens, toute cette lumière, toute cette rectitude logique, ne servent qu'à faire « le dogme de Calvin plus sinistre en le faisant mieux défini... son Dieu ne s'appelle pas Justice, son Dieu n'est pas loi vivante, son Dieu n'est pas le vrai Dieu... Un de ses disciples eut la triste gloire de donner la formule célèbre : *La liberté de conscience est un dogme diabolique*[1]. »

Ces divers aveux ont leur prix ; mais ils sont incomplets. M. Henri Martin n'a pas tout dit, parce qu'en dépit de ses restrictions il aime la Réforme et ses chefs. Ce sont des amis, et il faut les ménager. N'ont-ils pas introduit le principe du libre examen dans le monde? Oui, sans doute ; aussi était-ce le cas pour l'historien de pénétrer au cœur de la question.

En matière religieuse, le libre examen est une arme perfide. Elle devait blesser dans leur victoire les coryphées de la Réforme. Nous l'avons dit ailleurs : si la liberté d'examen enfante tout bien, si elle est le fond même du christianisme et le dernier mot de l'Évangile, la conséquence saute aux yeux, et l'Évangile autorise par là un dévergondage d'idées particulières sans remède et sans bornes. Le christianisme individuel ou des Églises d'État, l'anarchie des intelligences ou l'emploi de la force et l'intervention arbitraire du pouvoir civil dans le domaine religieux pour réprimer la licence des opinions, telle était l'alternative à laquelle le protestantisme réduisait ses chefs et ses adhérents. Les premiers réformateurs n'hésitèrent pas : après avoir entrepris d'établir, par leurs sophismes, qu'ils dégageaient l'Église chrétienne des superstitions papistes, ils prétendirent obliger les fidèles à penser comme eux et sur leur parole, au nom d'une infaillibilité qui n'était et ne pouvait être que l'infaillibilité de leur sens privé, et, pour contenir les esprits, ils se soumirent aux princes jusque dans les questions de foi et de discipline. De l'obéissance à l'Église catholique, ils tombaient sous la domination des couronnes. Cette contradiction était pleine de bassesse, mais elle fit la fortune des nouvelles doctrines. En premier lieu, les princes firent triompher l'hérésie dans leurs États par le mélange habile des intérêts matériels avec les rancunes nationales et parfois même les susceptibilités les plus légitimes du patriotisme ; en second lieu, ils empêchèrent le protestantisme de se perdre dans l'anarchie des doctrines individuelles, en constituant des Églises nationales avec un symbole précis, obligatoire pour tous. Ils allèrent même plus loin, et, dans leurs traités de paix, ils remirent en vigueur ce principe païen, à sa-

[1] VIII, 196 et *passim*.

voir, que le prince donne sa religion à ses sujets, et qu'ils ne peuvent en avoir d'autre : *Cujus regio, cujus religio.*

C'est ainsi que la Réforme vécut par les princes et qu'ils lui donnèrent sa constitution. Elle fut territoriale et non universelle ; ses limites étaient celles des États où elle avait prévalu, et dans chaque pays elle eut son allure particulière. Ces faits s'étalèrent au grand jour de l'Europe. On ne les fera pas disparaître de l'histoire. Que plus tard la Réforme ait développé dans certains pays du Nord la liberté de penser, c'est ce que nous ne contesterons pas ; mais nulle part les hérésiarques du seizième siècle n'ont servi la cause des libertés publiques ; partout, au contraire, dans la hâte de se soustraire au joug catholique, ils se jetèrent avec le plus servile empressement entre les bras du despotisme et se firent les humbles champions du droit divin. En fait de libéralisme, Luther et Calvin valaient les grands inquisiteurs d'Espagne.

Voilà ce que M. Henri Martin a vu comme tout le monde, s'il ne l'a pas dit sans de fortes restrictions. Mais le principe des Églises nationales soumises à l'État fait partie intégrante de son *credo* philosophique, et il ne peut trop blâmer les protestants de l'avoir mis en pratique.

Indulgent pour Calvin et ses doctrines, l'historien change de ton et de langage avec saint Ignace de Loyola qui, d'après lui, serait le véritable inspirateur du concile de Trente et l'expression la plus complète du papisme. Il veut bien lui accorder ce qu'il refusera plus tard à ses disciples, l'honnêteté et la sincérité ; mais c'est à peu près tout.

« Loyola, au regard d'acier, volonté aussi opiniâtre, aussi implacable que celle de Calvin, mais au service d'un autre principe... Il est, par nature, l'antipode du protestantisme. Le protestantisme rejette toutes les choses extérieures, ramène toute la religion à l'esprit, à l'invisible ; Loyola s'efforce de rendre toute la religion, tous les objets du culte sensibles et palpables... en un mot, il coupe les ailes à l'esprit et les ouvre à l'imagination... Quelles seront les conséquences d'un système qui surexcite et asservit tout à la fois l'imagination, éloigne le sentiment de la haute spiritualité, et supprime, autant que possible, la responsabilité personnelle ? Ces fruits inévitables seront l'affaiblissement du caractère, de la volonté, de la moralité, l'attente habituelle des prodiges extérieurs, des visions, des apparitions, la tendance aux minutieuses pratiques, l'absorption dans ce qui parle aux yeux, dans une sorte de matérialité dévote... Il faudra que l'esprit intime du christianisme soit bien fort pour garder encore quelque chose de lui-même et pour produire encore des fruits de charité et de piété parmi cette marée montante de superstitions

qui, vingt fois refoulées, revient et reviendra toujours tant que ses flots ne rencontreront pas une barrière infranchissable, tant qu'une éducation virilement religieuse n'aura pas régénéré les peuples que la tradition de Loyola retient ou replonge dans une éternelle enfance[1]. »

Vous venez d'entendre l'historien : d'éternels enfants, superstitieux et sans initiative, ou des chrétiens « d'une vigueur extraordinaire, mais rigides, durs et tristes, » voilà ce que Loyola et Calvin prétendent faire des générations modernes. L'un, esprit très-français, donne la forme la plus française à des idées par leur fond très-contraires à notre génie ; l'autre, étranger par la forme et le fond, a prise sur nous « par ces habitudes séculaires de discipline romaine qui ont modifié notre nature première. » Sous peine de déchoir, notre patrie ne doit se donner ni à l'un ni à l'autre, et cependant ils vont prendre l'essor et se disputer la France, si elle n'arbore à temps un autre drapeau. Sera-ce le drapeau de la Renaissance, le drapeau que porte Rabelais?

A coup sûr, poursuit le grave écrivain, l'hellénisme avait du bon, et Rabelais était un bien grand penseur. Il a cru à la science et au progrès universel, à l'humanité, à la tolérance, à l'amitié, au respect de la pensée humaine et du sang humain ; il sait guérir le corps et l'âme, donner à tous espérance, faire rire ceux qui pleurent. Pantagruélisme, dit-il, est « certaine gaieté d'esprit confite en mépris des choses fortuites. » Fière devise, bien gauloise et parente de la gaieté des chevaliers. Il y a plus encore : une fois l'homme racheté par la science, Rabelais le place dans un monde nouveau, à Thélèmes, dans l'abbaye de la Volonté, au temple de la Liberté. Tandis que la société ancienne reposait sur la soumission de l'homme à l'homme, sur l'abdication de sa volonté, « Fais ce que vouldras » devient la devise des hommes nouveaux, devise de gens libres, bien nés, bien instruits, aiguillonnés par l'honneur. Bref, au dire de M. Henri Martin, qui ne cache en aucune manière ses sympathies pour Rabelais, ce dernier était, par bien des côtés de son génie, supérieur à Calvin et à Loyola, et pourtant « la France, indécise et flottante du seizième siècle ne peut le prendre pour guide, pour initiateur. » Qu'a-t-il donc manqué à cet homme, qui était « la Renaissance incarnée, » pour constituer sinon l'édifice, au moins jeter les bases de l'édifice moderne ? Il lui a manqué ce que ni la Grèce ni Rome ancienne ne pouvaient lui donner, et ce qui était « le fond de l'enseignement druidique, » la croyance à l'immortalité.

« L'antiquité païenne, si forte sur les choses de ce monde, si faible

[1] VIII, 205 et pages suivantes.

sur celles de l'autre vie, trouble la vue à notre Rabelais. Le bon géant gaulois s'est trop enivré aux vignes latines... Il rappelle mieux les héros aux repas de lions que les héros qui vont chercher les sciences d'outre-tombe... Un *peut-être* ne suffit pas à l'humanité... La Renaissance ne peut suffire à refaire une France ; il lui manque l'inspiration essentielle de notre race[1]. »

Par conséquent, sous peine de renier toute son histoire et de faire violence à sa nature, la France du seizième siècle ne peut se donner ni au calvinisme ni à cette forme nouvelle du catholicisme ultramontain qu'a mise au jour Loyola, ni même à la Renaissance. Que faire alors ? Nous le savons déjà, et les théories de l'historien ne nous l'ont que trop appris : la France, qui fera sa grande révolution plus tard, doit, pour fonder son indépendance sur un terrain solide, emprunter à l'hellénisme l'esprit de tolérance, l'amour du progrès et de la libre recherche, et, pour suppléer à ce que la Renaissance ne donne pas, chercher dans son propre passé les enseignements de nos druides et de leurs disciples héroïques, à toutes les grandes époques de la destinée nationale, Pélage, Scot, Origène, Abailard et les autres, maintenir les rites ou sont engagés les sentiments et les habitudes d'un grand peuple, *réprimer comme perturbateurs*, et par des peines modérées, les briseurs d'images, supprimer en même temps tout procès de foi, et, pour tout dire en un seul mot, demander au gallicanisme de se prêter à l'affranchissement complet de la puissance laïque, car « l'on n'est point une société indépendante, un État véritable, si l'on subit du dehors une souveraineté directe sur le spirituel, indirecte sur le temporel, qui prétend gouverner vos consciences, élever vos enfants, dicter vos lois[2]. »

Pour venir d'un disciple fervent de ces druides qui ont cru à la personnalité et à la liberté humaines, la doctrine de M. Henri Martin, telle qu'il la formule ici, ne pèche point par excès de fierté : c'est la théorie brutale du despotisme le plus absolu et de la plus intolérable servitude. En vain prend-il soin d'ajouter que, la question fondamentale une fois tranchée par l'abandon de l'infaillibilité et de la souveraineté prétendues par le premier des évêques, le gouvernement français devra renoncer au principe de persécution des dissidents et respecter la liberté religieuse. On peut fort bien lui répondre que l'indépendance de l'État investi par lui de la faculté criminelle d'établir un culte national, sera toujours en péril s'il laisse la liberté de sa propagande et de son enseignement à une Église qui reconnaît pour son chef « un prince étranger, » le pape. Il faudrait alors res-

[1] VIII, 212 et *passim*.
[2] VIII, 214.

treindre la portée de ces mots : liberté religieuse, et maintenir les catholiques romains en dehors du droit commun, ainsi que l'ont fait, du reste, tous les princes fondateurs, au seizième et au dix-septième siècles, de religions locales. Serait-ce, par hasard, l'opinion de M. Henri Martin?

En tout cas, et toujours d'après ce dernier, l'idéal d'une Église gallicane en révolte avec Rome, mais humble esclave du pouvoir civil, aurait pu s'accomplir au seizième siècle, sous François Ier, et la royauté « avait tout intérêt à se poser en arbitre entre le pape et les protestants. » Par malheur, les Valois ne nous firent pas ces destinées. Au lieu d'empêcher les guerres de religion, ils les attirèrent chez nous : ils firent de la France non le conseil de l'Europe, « mais l'affreux champ de bataille des sectes et des nations. » C'est pourquoi « la race des Valois était condamnée. Restaurée au quinzième siècle par le plus éclatant prodige de notre histoire, elle avait méconnu le signe de Dieu dans Jeanne d'Arc. Au seizième siècle, elle outrageait l'humanité et méconnaissait le génie de la France... La France était perdue si la Providence ne nous avait envoyé un guerrier et un politique de premier ordre; mais Henri IV ne fit pas ce qu'il aurait fait soixante ans plus tôt, s'il avait été François Ier. Au lieu d'un ordre nouveau, il ne put établir qu'une trêve et qu'un provisoire, et par sa conversion, qui fut le crime de son temps bien plus que le sien propre, il nous jeta dans une immense équivoque[1]. »

Toute cette tirade, comme les précédentes, revient à dire que le roi de France était le maître de la conscience de ses peuples, ou que du moins il pouvait les entraîner dans le schisme. C'est ce que firent les princes du Nord ; l'histoire nous apprend au prix de quelles violences et de quels bouleversements ; mais la prétendue Réforme s'appuyait, en Allemagne et en Angleterre, sur de vieilles rancunes et de profondes antipathies nationales, très-populaires et très-puissantes, bien que mal fondées ; pour ces races septentrionales, se détacher de Rome, c'était faire acte de patriotisme, et, il faut bien le dire, la prétention des princes de la maison d'Autriche à transformer l'Empire en une monarchie unitaire, sans diètes et sans garanties constitutionnelles, rendit autant de services à l'hérésie que les princes réformés eux-mêmes. L'inquisition espagnole et le sombre despotisme de Philippe II firent peut-être encore plus de mal au catholicisme. Des milliers et des millions de chrétiens leur ont dû et leur doivent encore le malheur de naître dans l'erreur.

En France, la situation était toute différente. Le patriotisme n'avait ni haines ni rancunes à satisfaire. Un roi qui aurait entrepris de

[1] VIII, 217.

changer la religion du peuple se serait heurté contre d'invincibles obstacles. C'est ce que prouvèrent fort bien nos guerres de religion. Chez nous le protestantisme, toujours habile à se trouver des appuis terrestres, s'était fait aristocrate et bourgeois. Ses chefs politiques entreprirent de rendre à la haute noblesse les positions qu'elle avait perdues, et aux villes leur indépendance municipale. Le terrain n'était donc point mal choisi ; mais les masses populaires ne se laissèrent pas égarer. Trahies par les derniers Valois, héritiers trop fidèles de la politique et du scepticisme de leur mère, elles défendirent leur foi et leurs convictions religieuses avec la plus remarquable persévérance, sans jamais dévier de leur but. La discorde était dans les écoles : jurisconsultes et théologiens ne savaient plus que dire. Le grand Cujas lui-même, l'oracle du Forum, interrogé sur les prétentions contraires de Henri de Navarre et de ses adversaires, s'était tiré d'embarras par une énigme : *Patrias leges corrumpi et falsum committi quidem nefas videri*. Les chefs du parti catholique eux-mêmes avaient leurs vues personnelles et intéressées : les uns penchaient pour Guise, les autres pour l'Espagnol ; seules, les masses populaires restèrent inébranlables. Ce qui s'était vu à l'époque de Jeanne d'Arc, quand il fallait se dégager de la domination anglaise, se reproduisit, et le peuple français mit au service de sa vieille Église, de ses vieilles traditions, la même ardeur qu'il avait mise à constituer sa nationalité. Une fois Henri IV converti, le but poursuivi par les ligueurs était atteint. C'était au roi à faire le reste, à pacifier les esprits, à restaurer le royaume et à lui faire reprendre en Europe le rang qu'il avait perdu dans la guerre civile. L'édit de Nantes mit fin aux troubles religieux. Catholiques et huguenots se faisaient la guerre depuis trente-six ans, et sans avoir pu s'exterminer. Continuer à se battre était de la démence ; plus sage était d'accepter le fait accompli. Henri IV ne prétendit en aucune manière faire acte d'indifférence doctrinale entre les deux cultes, encore moins envahir un domaine qui n'était pas le sien. Mais, en même temps qu'il assurait aux protestants le libre exercice de leur foi, il professait un dévouement filial pour le saint-siége et tenait ses libres correspondances avec le clergé de France comme chose « non-seulement raisonnable, mais nécessaire pour conserver cette hiérarchie ecclésiastique protectrice de notre sainte religion[1]. »

Si ses successeurs s'étaient tous inspirés du même esprit, bien des actes d'intolérance n'auraient pas eu lieu, et le clergé gallican, moins protégé, mais plus libre, n'aurait pas perdu, après la révocation de l'édit de Nantes, toute initiative et toute vigueur. En place

[1] *Procès-verbaux du clergé*, t. Ier, p. 593. Assemblée de 1595.

du gallicanisme de cour, si cher à M. Henri Martin parce que rien de ce qui peut compromettre l'Église ne le laisse indifférent, nous aurions eu plus d'union avec le saint-siége et plus de véritable liberté chrétienne.

II

Le prince qui avait mis fin au discord religieux par une transaction équitable, fut encore celui qui respecta les libertés politiques et civiles de la nation avec la plus scrupuleuse justice, et qui, après avoir rendu la paix à ses peuples, entrevit la meilleure reconstitution politique de l'Europe. Le droit, sous toutes ses formes, trouva en lui un infatigable champion. Il avait promis, en montant sur le trône, de maintenir les priviléges des communes et des provinces. Cette promesse ne fut pas un vain mot, et l'histoire rend à Henri IV la justice d'être resté fidèle à sa parole après la victoire. Une fois les dernières appréhensions de la guerre civile disparues, les États de Guienne, de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, d'Auvergne, de Languedoc et autres, restèrent en possession de leurs libertés traditionnelles et se réunirent comme par le passé. Paris lui-même, destiné plus tard à devenir un caravansérail de nomades, sans foyer permanent et sans droits municipaux, ne resta point en dehors du droit commun reconnu en faveur de toutes les communes de France par de nombreux édits, et Henri IV se rendit plus d'une fois aux très-fermes remontrances du prévôt des marchands, François Miron[1].

Dans ses relations avec l'Europe, le roi de France entreprit d'assurer le repos des gouvernements, monarchiques ou républicains, grands ou petits, contre les atteintes des novateurs et les prétentions de la maison d'Autriche à la suprématie universelle.

« Sur toute la diplomatie de ce règne plane une grande et glorieuse idée, la fondation de l'équilibre européen, qui n'est pas pour Henri IV le simple équilibre des États, mais l'association fraternelle des nations indépendantes. »

Oui, certes, ce qui apparut à Henri IV comme le but auquel l'Europe devait tendre, ce fut la constitution d'une république chrétienne, fondée en politique sur la libre confédération des peuples, en religion sur la tolérance mutuelle des catholiques et des deux grandes fractions de la Réforme, si l'unité chrétienne du moyen âge ne

[1] Voir Poirson, *Histoire de Henri IV*.

devait plus se reconstituer, mais Henri IV ne désespérait pas de réconcilier les Églises dissidentes avec Rome, et, dans ce cas, le pape redevenait l'arbitre des peuples et des gouvernements, comme président de la confédération européenne. Cette belle conception n'était point une chimère, comme on l'a prétendu, mais l'espérance généreuse d'une politique de justice et de liberté bien supérieure au système étroit d'équilibre qui prévalut un peu plus tard dans les conseils de l'Europe, et, sans un lâche assassinat, Henri IV changeait pour des siècles les destinées du monde moderne[1].

La mort du roi pacificateur remit en question tous les problèmes de la politique. On vit reparaître en même temps les tentatives féodales des seigneurs et les révoltes fédéralistes des protestants. La reine mère, Marie de Médicis, n'avait pas compris les vues supérieures de son mari. Elle se rapprocha de la maison d'Autriche et, sur la demande générale, convoqua les états généraux pour l'automne de 1614.

Ces états furent les derniers de l'ancienne monarchie avant ceux de 1789. La tâche qui leur incombait était grande et ils ne surent pas la remplir, parce que personne, excepté la régente, ne voulait l'affermissement de la paix publique. Fidèle à d'anciens principes, le tiers puisa dans le cahier de l'Ile de France et s'appropria une proposition portant que « le roi ne reconnaît point de supérieur au temporel, sinon Dieu seul; qu'aucune puissance n'a droit ni pouvoir de dispenser ses sujets du serment de fidélité, ni de le priver de son royaume, ni d'attenter sur la personne sacrée des rois. » Là ne se bornèrent pas ses vœux : non-seulement il se fit le champion de la prérogative royale, mais il demanda l'abolition des priviléges en matière d'impôt et proposa diverses réformes administratives, dont quelques-unes passèrent dans les ordonnances royales du temps, et les autres, relatives à la liberté du commerce et de l'industrie, furent réalisées bien plus tard par les édits de Louis XVI et par les décrets de la Constituante. Cependant le tiers, en affirmant l'indépendance de la couronne, ne laissa pas de protester contre l'envahissement par l'État des anciens droits municipaux. Il demanda que les magistrats des villes fussent nommés par *élection pure et hors de la présence des officiers royaux*, que la garde des clefs des portes leur appartînt et que toutes les municipalités pussent, dans de certaines limites, s'imposer elles-mêmes sans l'autorisation du gouvernement. Ces dernières demandes furent éludées, mais le gouvernement retint les maximes du tiers état en ce qu'elles avaient de favorable à

[1] M. Charles Mercier de Lacombe, *Henri IV et sa politique*.

l'unité monarchique, et le cardinal de Richelieu les fit triompher par l'ascendant de la force et de la persévérance.

Dans ses luttes contre les calvinistes et les grands, ce ministre-roi ne poursuivit de ses rigueurs implacables ni les ennemis de l'Église, ni les ennemis de l'égalité civile, il poursuivit les ennemis de l'État. Sa politique extérieure, constamment dirigée vers l'abaissement de la maison d'Autriche, avait pour but, comme sa politique intérieure, l'extension du pouvoir monarchique. Ce but pouvait se soutenir, mais les moyens mis en œuvre ne furent pas toujours les meilleurs, ni conformes parfois à toutes les prescriptions de la justice. Cependant, Richelieu n'était pas le despote sinistre « à robe rouge » qu'on nous a dépeint. La liberté peut même sur plus d'un point le revendiquer pour l'un de ses champions. Ce ministre, qu'on nous représente comme si jaloux de toute autorité qui n'était pas la sienne, ou du moins qui n'émanait pas de son gouvernement, laissa intactes les franchises communales encore existantes, ainsi que les priviléges des corporations d'arts et métiers[1]. Sous le gouvernement du grand cardinal, comme sous le règne de Henri IV, l'histoire cite, moins nombreuses, il est vrai, mais aussi formelles, des lettres patentes confirmatrices de chartes municipales et de statuts professionnaux. Si quelques villes sont exceptées du droit commun, c'est parce qu'elles avaient poussé l'esprit d'indépendance jusqu'à son extrême limite dans les guerres de religion, telles que la Rochelle, Montdidier, Péronne. En matière d'enseignement, il faut louer presque sans réserve les principes du grand cardinal, et nous serions heureux si nos ministres actuels de l'instruction publique se résignaient à montrer la même largeur de vues, la même équité. Richelieu trouvait, par exemple, de grands inconvénients à livrer d'une manière complète l'éducation de la jeunesse à un seul corps enseignant, université ou jésuites. Il avait l'œil sur les jésuites, et il aurait réprimé toute tentative de leur part pour amoindrir le pouvoir temporel, mais il résista aux suggestions de ceux qui demandaient leur expulsion. Il était d'opinion que, sans la liberté et la libre concurrence, les corps enseignants (comme les autres) tombent dans l'infatuation d'eux-mêmes et dans la routine. Sans doute il eut ses faiblesses d'auteur, mais par la création de l'Académie française il fit aux écrivains une position toute nouvelle. Ce fut leur charte d'affranchissement. A partir de cette époque, les lettres sont une puissance; elles ne reçoivent plus, elles donnent, et les plus grands noms de la monarchie tiendront à honneur d'entrer à l'Académie[2].

[1] M. Béchard, *Histoire du droit municipal dans les temps modernes.*
[2] Caillet, *Histoire de l'administration sous Richelieu.*

La discipline de l'Église avait souffert dans les guerres religieuses par des rapports trop nombreux avec les partis. Richelieu fit tout ce qui était en lui pour la dégager de cette rouille terrestre ; les ordres religieux lui durent en partie les réformes et les fondations qui devinrent le point de départ d'une régénération complète du clergé. Il était gallican, sans doute, mais gallican d'Église et non gallican parlementaire; il poursuivit la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir ecclésiastique, mais il ne voulait en aucune manière la subordination de l'Église à l'État. Sur un seul point, capital il est vrai, Richelieu fut excessif et systématique. Pour atteindre jusqu'à ses racines le principe de rébellion féodale et aristocratique, il porta des coups redoublés et presque mortels à la constitution des pays d'états et aux libertés provinciales, sans voir qu'il découvrait la royauté elle-même par la ruine de ses appuis naturels. M. Henri Martin, qui n'aime pas les anciennes franchises nationales parce qu'elles n'étaient pas sorties du principe d'égalité politique et civile, cher à son école, relève sans colère les violentes usurpations du ministre, puis il ajoute ces mots on ne peut plus expressifs : « Du moins, Richelieu n'a renversé aucune institution nationale. » Comme si l'ensemble de ces libertés traditionnelles et de ces constitutions provinciales n'était pas la constitution elle-même du pays et l'institution nationale par excellence ! ou comme si encore, sans de fortes libertés générales, la commune et le citoyen pouvaient longtemps résister à la centralisation administrative ! Pour trop vouloir l'égalité commune, on court grand risque de ne la trouver que dans l'universelle servitude. C'est une des grandes erreurs de M. Henri Martin.

Dans sa guerre contre les états provinciaux, Richelieu poursuivait les grands et les ennemis de la couronne jusque dans leurs derniers retranchements, et il sévit dans la mesure de ses craintes. Le Languedoc, en particulier, par son organisation puissante et le grand nombre de ses communautés calvinistes divisées en colloques ou synodes, lui paraissait redoutable. L'édit de grâce d'Alais (1629) avait mis fin à la guerre religieuse et ruiné pour toujours l'organisation politique des calvinistes sans toucher à la liberté de conscience, mais les états de la province restaient debout. Richelieu entreprit de les abattre. Les esprits s'échauffèrent. Le gouverneur du Languedoc, Montmorency, prend parti contre Richelieu et entraîne la province dans la révolte où il était déjà engagé avec Gaston d'Orléans. On sait le reste. Vaincu et fait prisonnier, Montmorency, malgré l'illustration de son nom et son propre mérite, périt sur l'échafaud pour l'exemple et la terreur des grands. Désormais, il n'y avait plus de tête si haute que le glaive de la loi ne pût atteindre. Plus tard, l'inflexible ministre se calma et prescrivit par l'édit de 1638 que les

états de Languedoc seraient convoqués chaque année et qu'ils jouiraient « de leurs priviléges, libertés et usages comme avant. »

Dans les autres pays d'états, Richelieu fit prévaloir avec moins de luttes sa volonté despotique. La Provence vit ses états remplacés par des assemblées générales de procureurs des communautés, à qui le roi permit de se réunir annuellement à Lambesc, et dans lesquelles, après avoir satisfait au don gratuit, on réglait les impositions et les autres affaires de la province. Le Dauphiné, plus malheureux encore, perdit tous ses priviléges de pays d'états par suite de dissensions survenues entre la noblesse et le tiers. La Bourgogne conserva les siens, mais au prix de ses finances. Quant à la Bretagne, l'histoire de cette province n'offre sous Richelieu aucune trace des troubles qu'avait suscités ailleurs le régime des *élus*. Loin de jamais s'associer aux espérances des ennemis de Richelieu, elle le supplia, dès 1626, de raser les fortifications des villes et des châteaux qui n'offraient plus aucun avantage pour la défense de la province, ce qui s'étendit à toute la France. Enfin, Richelieu respecta dans leur constitution actuelle les états peu redoutables de Normandie, du Béarn et de la basse Navarre. Au reste, il avait trouvé dans le développement du système des intendants un moyen nouveau mais efficace de fortifier et de développer le pouvoir royal dans les provinces. D'après ses calculs, leur action devait successivement s'étendre, en de certaines limites, jusque sur le domaine des assemblées et des magistrats élus par les communes, les diocèses, les provinces. C'était déjà trop. Les faits dépassèrent encore la prévision du ministre.

« Tout balancé, dit M. Henri Martin, la raison amnistie Richelieu qui l'avait si souvent invoquée contre la coutume. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie, et nous croyons que le sentiment populaire, lorsque l'enseignement l'aura initié à la connaissance du passé, rendra le même arrêt[1]. »

A part les fortes réserves exprimées plus haut, nous ne pouvons que souscrire à cette appréciation de l'historien démocrate, bien que pour des motifs un peu différents. Plus nous relisons l'histoire du grand ministre, plus l'esprit pratique et la hauteur de ses vues dans la politique générale et l'administration du pays nous frappent d'étonnement. On dit que Richelieu serait un des précurseurs de la Convention nationale; et c'est à n'en pas douter l'opinion de M. Henri Martin, mais il convient de le juger sur l'ensemble de son œuvre et non sur quelques actes isolés. Non, mille fois non, il n'était pas un niveleur, le ministre qui voulait mettre la noblesse de France à la

[1] *Histoire de France*, XI, 581.

tête du pays par la supériorité des lumières et par celle des richesses[1]; et, pour avoir vaincu le dieu de l'inquisition et tendu la main à l'Allemagne contre les prétentions despotiques de la maison d'Autriche, la politique de Richelieu n'était pas une « politique athée. » Ce fut au contraire une politique nationale et chrétienne. Elle sauva les papes et l'Église de la domination des Césars allemands. Il est bien vrai, les intendants devinrent sous Louis XIV et Louis XV la base de la centralisation administrative comme le conseil d'État en était le couronnement, mais il serait peu équitable de rendre Richelieu responsable des excès et des défaillances qui signalèrent à ces deux époques le pouvoir royal parvenu à son apogée ou tombé en décadence. En d'autres temps, avec d'autres périls à surmonter et d'autres responsabilités, il est à penser que Richelieu ne se serait pas fait faute d'inaugurer avec une politique nouvelle des principes administratifs tout différents. Qui sait même ce qui serait advenu si, en place d'un Turgot et d'un Necker, Louis XVI avait eu un cardinal de Richelieu?

L'histoire des guerres de la Fronde soulève trop de questions de premier ordre pour qu'on puisse les aborder à cette place. La Fronde n'a pas bonne réputation, et presque tous nos historiens n'ont vu dans cette dernière lutte des libertés nationales contre le despotisme royal qu'une explosion de rancunes personnelles ou de maladives ambitions. M. Cousin, dans sa *Galerie des femmes célèbres*, reproche à ses chefs d'avoir compromis la grandeur nationale. C'est encore, à peu de chose près, l'opinion de M. Henri Martin. Cependant, si l'on voulait ne pas toujours se contenter d'une vue superficielle des choses sans jamais pénétrer leur substance, on trouverait les parlementaires et les grands seigneurs de la vieille Fronde moins coupables qu'on ne veut bien le dire. Il n'y a pas de fatalité, et l'histoire de France aurait pu recevoir, même en 1648, une autre et plus libre direction. Le triomphe de l'absolutisme monarchique nous a valu le siècle de Louis XIV. Mais, ne l'oublions pas : les plus grands noms de cette époque à jamais glorieuse étaient entrés dans la pleine expansion de leurs facultés avant l'affermissement du pouvoir personnel, et le principal mérite de Louis XIV (mérite encore très-grand) fut de mettre chacun à sa place, et les plus illustres au premier rang. Une fois la génération qui avait vu la guerre de Trente ans, le congrès de Westphalie et les dernières convulsions de la liberté politique, couchée dans la tombe, par qui fut-elle remplacée et quels sont les grands hommes des dernières années du siècle?

Peu de rois ont pris possession du pouvoir dans des conditions

[1] Voy. Caillet, *opere citato*.

plus favorables et avec un concours de circonstances heureuses plus manifeste que ne le fit Louis XIV en 1661. La France était paisible au dedans, respectée et glorieuse au dehors. La royauté n'avait aucun ennemi. Loin de la modérer dans ses progrès, le pays s'était livré à elle sans réserve, parce qu'il la tenait pour la meilleure garantie de la sécurité et de la tranquillité publiques, comme elle était depuis longtemps l'éclatante personnification de l'unité nationale. Les premiers actes de Louis XIV, devenu son premier ministre, frappèrent les esprits et les remplirent d'un sentiment très-vif d'admiration qui jamais ne s'effaça complétement. Louis XIV, ou pour nous mettre au diapason de M. Henri Martin, « le grand roi, » avait les qualités maîtresses du politique et de l'administrateur.

« Bon sens élevé, droiture qui ne se dément que sur quelques points épineux de diplomatie, des sentiments très-religieux et autant de clarté dans les idées que de fermeté dans les vues ; cet homme était vraiment né pour l'empire. Il paraît sentir profondément les obligations du chef de l'État et l'unité nationale personnifiée en lui... Il n'y a peut-être eu jamais de volonté supérieure à la sienne en persistance et en intensité. »

Nous admettons ce bon sens et ce patriotisme. Nous acceptons encore ce que dit l'historien des grandes guerres de Louis XIV : « Elles furent les unes justifiables, les autres excusables dans leur principe... La France voulait son complément naturel, et dans l'état respectif des nations, l'action de la France, pour achever de redevenir la *grande Gaule*, suffisait à rompre l'équilibre de l'Europe et à provoquer les coalitions. Louis XIV eut le tort de prétendre encore davantage[1]. » Mais nous sommes tout à fait en désaccord avec M. Henri Martin sur les plus importantes questions de politique intérieure. Par amour du nivellement des classes (qui n'est point du tout synonyme de liberté) et par zèle outré pour les intérêts de la couronne, il fait trop beau jeu à Louis XIV et à ses conseillers.

A coup sûr, Colbert était un grand ministre : il rétablit l'ordre et la prospérité dans les finances, fit naître l'industrie nationale, la marine militaire et marchande, ouvrit les voies au grand commerce et acquit à la France de riches colonies dans toutes les belles contrées du globe; mais la grandeur des conceptions et le merveilleux succès des entreprises ne justifient pas l'arbitraire administratif. Colbert ne souffrait pas la résistance. Les états provinciaux trouvèrent en lui un nouveau et plus impitoyable Richelieu. Cette mosaïque de libertés locales le gênait et, à l'entendre, leur conservation ne servait qu'à couvrir des intérêts particuliers de l'ordre le plus restreint, au grand

[1] XIV, 615 et 616.

détriment de l'unité civile, administrative, financière qui était le grand objectif de son système. A la fois administrateur et juge, révocable au gré du ministre et servi par des subdélégués révocables comme lui, l'intendant attira tous les services publics, sauf en certains pays d'états qu'il fallait encore ménager et où les trois ordres conservèrent non sans blessures la liberté de leurs assemblées et de leur administration. Ce fut bien pire encore avec la mort de Colbert, lorsque les fautes de Louis XIV eurent mis le pouvoir aux prises avec l'adversité et réduit le trésor public à vivre d'expédients. Les trente dernières années du règne ne sont qu'une suite d'agressions et de violences contre le droit : atteintes multiples et répétées aux libertés religieuses ; empiétements successifs sur les priviléges de la noblesse, de la magistrature, des communes, des corps d'arts et métiers ; impôts ruineux et ruses fiscales de toute espèce pour arracher de nouvelles ressources au pays, voilà ce que le gouvernement personnel n'a cessé de faire avec le plus déplorable acharnement.

Il y aurait pourtant de l'injustice à ne pas relever ici quelques-uns des motifs qui portèrent Louis XIV, dans la dernière partie de son règne, à ruiner par de si terribles coups les libertés et la fortune publiques. La guerre de la Ligue d'Augsbourg, suivie de si près par la guerre de la succession d'Espagne, avait épuisé et tari toutes les ressources disponibles. A moins de périr, il fallait se procurer à n'importe quel prix les moyens de continuer la guerre et de sauver l'indépendance nationale. Le crédit n'existait pas. On avait demandé à l'impôt tout ce qu'il pouvait donner et au delà. On battit monnaie avec les libertés locales et la vanité ridicule des particuliers. A l'aide de brevets de maires et de conseillers du roi ou d'autres offices parfois étranges, distribués à profusion et achetés deniers comptant, on paya les jeunes recrues qui surprirent la victoire à Denain et sauvèrent le pays. Ce dernier n'avait du reste jamais désespéré de son roi, et dans cette terrible guerre de la succession d'Espagne, qui mit la France si près de sa ruine, on ne sait lequel admirer le plus, ou de la confiance inébranlable du peuple dans Louis XIV ou du courage indomptable de ce dernier aux prises avec ce que le malheur a de plus poignant. Pareil spectacle ne s'est pas représenté depuis. Louis XIV fut le dernier des dieux de la terre.

Avec ses grandeurs inouïes et ses misères presque aussi éclatantes, sa belle attitude devant l'histoire et ses abominables fondrières, le siècle de « Louis le Grand » semble destiné à prouver au genre humain l'impuissance radicale du pouvoir absolu, le plus intelligent et le plus honnête, à faire seul et longtemps le bonheur d'un grand peuple. Louis XIV avait trouvé la France glorieuse et virile, il la laissa épuisée et mécontente.

Toujours emphatique et verbeux, M. Henri Martin promet à Louis XIV l'immortalité de la gloire, parce qu'il était un grand patriote et qu'il a fait la France illustre même aux dépens de son bonheur, et il ajoute : « Tout ce que la monarchie, après avoir ramené sous un même joug les éléments divergents du monde multiple du moyen âge, a pu produire dans la plénitude de sa puissance, elle l'a produit avec Louis le Grand... Ce n'est pas un homme, c'est un monde qui finit. » Soyons plus calmes; on peut exprimer son jugement sur une grande époque avec moins de fracas. L'accumulation des phrases retentissantes n'ajoute rien à la pensée.

III

Il nous reste une troisième question : l'affranchissement de la pensée laïque et la liberté philosophique.

Comme pour l'histoire du moyen âge, les chapitres d'histoire moderne consacrés par M. Henri Martin à la littérature, aux sciences et aux arts, comptent parmi les plus intéressants de son livre. On éprouve un plaisir véritable à les lire, et leur réunion en volume formerait une histoire des idées moins superficielle que ne le sont d'ordinaire les traités de ce genre. Mais jusque dans ses théories esthétiques les systèmes de M. Henri Martin se font jour, et nous verrons au dix-septième siècle une nouvelle effusion du génie celtique sur notre pays.

En même temps que Henri IV, Richelieu et Louis XIV donnaient à la France la place qui revenait à la *fille des Gaules* dans la diplomatie et la politique, d'autres esprits apparaissaient dans le monde des idées, où d'autres grands intérêts étaient en jeu depuis un siècle, et où les vieilles dominations battues en brèche de tous les côtés, cédaient la place à une nouvelle puissance, le vigoureux esprit moderne. Descartes, ajoute M. Henri Martin, fut le Richelieu de cette révolution, et avec un retentissement égal au premier, il fit prévaloir la « raison sur la coutume, la volonté sur la fatalité. » Déjà le seizième siècle avait eu la Renaissance ; mais ce n'était guère qu'un tourbillon confus, sans règle, sans méthode, ni véritable indépendance, et à cette époque plus turbulente et plus agitée que féconde, « l'émancipation avait consisté à opposer une autorité à une autre autorité, la Bible aux Canons et aux Décrétales, l'hellénisme à la Bible, les Alexandrins aux Pères, presque nulle part la raison à la tradition et à l'autorité. » La libre pensée restait toujours asservie à des formules

et à des maîtres. Pour les uns, Aristote ou Platon, pour d'autres, Luther ou Calvin, sans compter les mystères de l'astrologie. Un grand nombre d'esprits enivrés par les souffles nouveaux qui leur arrivaient de toute part, mais sans la moindre critique, s'étaient portés à l'étude des sciences naturelles et des phénomènes de la vie, avec d'autant plus de fougue que le moyen âge les avait retenus plus longtemps sur les maximes de l'ascétisme, et dans les formules abstraites de la scolastique, mais personne d'entre ces aventuriers de la science n'avait trouvé la voie nouvelle où devait un peu plus tard s'engager l'esprit moderne, libre enfin de toute espèce d'enchantement et de fascination. Au sortir de la vieille Sorbonne, ils se mettaient à l'école des anciens comme si ces derniers avaient connu la nature autant qu'ils l'aimaient.

Cependant un souffle prodigieux de vie s'était répandu dans l'Europe savante. L'école eut ses Vasco de Gama et ses Christophe Colomb qui découvrirent de nouveaux mondes et de nouvelles sciences. Copernic, Galilée, Kepler affranchirent l'astronomie des routines de la tradition et firent revivre cette forte croyance philosophique qui jadis « s'était identifiée avec la religion au fond des sanctuaires celtiques, la doctrine des mondes sans nombre et de l'espace infini au sein duquel se jouent les sphères. » Le globe terrestre ne fut plus le centre immobile du monde, il redevint « ce que la théologie regardait comme une hérésie : un point à peine perceptible de l'immense étendue, ce qui faisait dire à Kepler : C'est dans le ciel que nous nous mouvons et que nous sommes, nous et tous les corps de ce monde.

Après les astronomes et l'étude des mondes, viennent les philosophes « qui émancipent l'esprit humain et lui apprennent à se connaître lui-même. » Cette grande révolution a deux chefs, Bacon et Descartes; ces deux grands hommes sont les maîtres de la scienee moderne, puisqu'ils l'ont affranchie de toutes les autorités qui l'écrasaient de leur poids, et l'ont engagée dans la route où elle a trouvé d'inépuisables développements. Le premier, doué du génie pratique de sa race, s'occupe des sciences physiques et naturelles jusque-là restées dans l'enfance, et les met en possession d'une méthode féconde, l'observation et l'expérience. Quant à Descartes, ses vues sont plus hautes encore : il néglige les choses visibles et le témoignage des sens pour concentrer tout son effort sur l'étude de la pensée et des vérités abstraites. Non-seulement il affranchit la philosophie de l'autorité qui avait dominé la Renaissance et qui fascine encore Bacon, le culte de l'antiquité, d'Aristote et de Platon, mais il « la sépare encore de la théologie, » et lui ouvre un domaine indépendant où elle est reine et maîtresse, celui de la raison. Descartes ne se pose nulle part en ennemi de la théologie; nullement, mais il

établit le point de partage, et comme la ligne de démarcation de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel : à la théologie l'exposition et la défense des vérités révélées, à la philosophie le monde de la nature et de la raison. Les deux puissances jadis confondues se séparent pour suivre chacune sa direction; ce qui ne veut pas dire que la philosophie va devenir l'ennemie de la révélation et de la théologie, encore moins son égale, mais tout simplement que le terrain où elles se meuvent n'est pas le même, et que de fortes connaissances rationnelles sont la meilleure préparation à la théologie, qui prend alors l'esprit humain pour le porter à des hauteurs nouvelles, et où il ne pouvait atteindre de lui-même.

Descartes a donc émancipé la raison moderne. Il a fait plus; il l'a fondée sur une base inébranlable : l'existence du moi. Par conséquent, Descartes fait de la réflexion l'instrument, et de la psychologie le point de départ de sa philosophie. Son influence fut très-grande sur le dix-septième siècle, et l'on peut dire qu'en littérature et en poésie comme dans les sciences, c'est l'esprit du *Discours sur la méthode* qui suscite les chefs-d'œuvre. Le dix-septième siècle tout entier n'est autre chose qu'un grand siècle psychologique. De tous les objets d'étude qui sollicitaient son activité, il a reconnu que l'esprit humain lui-même est encore le plus beau, le plus curieux, le plus moral de tous. C'est pourquoi nous comprenons fort bien que Bossuet, interrogé sur les écrits de son temps, ait donné le *Discours sur la méthode* pour le plus beau livre du siècle, puisqu'on le retrouve dans tous les autres. Cependant il ne faut rien exagérer, et surtout il ne faut pas faire de Descartes ce qu'il n'était pas. Passe encore de s'écrier : « Je pense, donc je suis. La voilà posée cette forte assise sur laquelle bâtiront les générations de l'avenir ! Les vents du doute pourront lutter contre elle pendant les siècles des siècles, ils ne l'ébranleront pas. » Ou encore : « Descartes professe énergiquement la solidarité humaine, le dévouement à la famille, à la patrie, au genre humain. » Mais quand on se pique d'histoire, il ne faudrait pas ajouter que : « Descartes invite l'homme à se considérer comme citoyen, non pas seulement de la terre, mais de la création sans bornes, et à chercher dans la considération de *l'immensité de l'univers*, la ferme espérance que cette terre n'est pas notre principale demeure, ni cette vie notre meilleure vie[1]. » Descartes avait de meilleures raisons pour croire à la persistance du moi et il ne les a pas cachées. Encore moins conviendrait-il de transformer ce grand philosophe, qui n'était pas du tout « un messie, » en contempteur des dogmes chrétiens et en disciple de Pélage, soutenir, par exemple,

[1] XIII, 48 et 49.

que dans son opinion, « notre nature est telle que l'a faite le Créateur et que les facultés de l'homme n'ont point été altérées par la chute originelle[1]. » Ces assertions et ces insinuations sentent trop l'historien qui s'est fait *a priori* de belles théories et qui veut astreindre les faits à entrer dans son système. Descartes était catholique et Français. Il n'a pas eu l'esprit druidique pour inspirateur. Il ne relève que de sa propre personnalité et du milieu dans lequel il a vécu. Eût-il connu les livres des *Mabinogion*, ces contes d'enfants qu'on veut aujourd'hui faire passer pour de profondes études morales et métaphysiques, il ne leur aurait pas fait meilleur accueil qu'à toutes les autres traditions d'école. Au sortir des emportements confus de l'âge précédent, le dix-septième siècle tenait en égale suspicion toutes les vielles doctrines philosophiques. Il cherchait de nouveaux points d'appui, une méthode plus sûre, un critérium nouveau. Il voulait le calme dans l'ordre et la lumière. Descartes comprit cette tendance du siècle, et il devint, par la seule force de la réflexion abstraite, le père de l'esprit moderne. Après lui, ce qui n'était pas clair, fut réputé suspect d'erreur, et l'homme apprit à se connaître lui-même pour connaître tout le reste autant que Dieu l'a permis. Le système philosophique de Descartes a péri, mais sa méthode reste, on peut même dire qu'elle fait partie du trésor acquis par le génie national, et que grossissent, à chaque âge, les flots nouveaux de la vie.

Comme l'a dit un admirateur très-compétent du dix-septième siècle, la grandeur était dans l'air à cette époque: la politique, la diplomatie, les sciences philosophiques et mathématiques, l'éloquence, la religion, le vrai, le beau, le bien marchent de front, d'un pas égal et fier. Tandis que l'esprit philosophique travaille la synthèse cartésienne, le sentiment religieux agite puissamment les esprits et se manifeste par l'éclat, la richesse, la majesté sereine de ses créations. Le clergé français s'était rajeuni comme l'aigle; saint François de Sales, sainte Chantal, Bérulle, Olier, saint Vincent de Paul lui avaient rendu, par leurs vertus et leurs fondations, une vie nouvelle. Jamais le clergé séculier n'avait compté un aussi grand nombre de prêtres éminents par leur foi, leur science, leur piété; jamais les ordres religieux n'avaient rendu de plus grands services à la religion et à la patrie. Leur objectif commun était la culture et le perfectionnement de l'homme moral. Ils se partagèrent les travaux; l'Oratoire prit l'éducation de la jeunesse, les humanités; les bénédictins de Saint-Maur et autres, les études historiques; les jésuites se firent partout les champions du saint-siége et défendirent, non peut-être sans quelques défaillances personnelles, le principe véritable de la

[1] XIII, 48.

morale chrétienne. Ce n'est pas ce qu'a prétendu M. Henri Martin. Il ne les aime pas, et sa prévention va jusqu'à l'injustice la plus flagrante et la plus risible, si cette dernière expression n'était pas de trop en matière si grave. Par opposition aux jansénistes, dit-il, et aux poursuivants de la *voie étroite*, ils se constituèrent les défenseurs de la *voie large*, et inventèrent le probabilisme. « Leur plan était de génie, » ajoute l'historien, mais il lui a manqué pour réussir, ce que n'avaient pas les jésuites, et ce qu'ils ne pouvaient lui donner, toujours au dire de M. Henri Martin, fort expert en pareille matière. Qu'était-ce donc? « L'esprit vraiment religieux, qui pouvait seul rendre à la nature ses droits, sans attenter aux lois éternelles du bien et du vrai. » On sait déjà, par d'autres passages de l'historien, que les jésuites ont eu pour but de retenir l'esprit humain dans une éternelle enfance, par une dévotion toute sensuelle et des pratiques serviles; « ce sont les épicuriens et les académiques du monde moderne[1]. » Les voilà donc jugés et sans appel. Après l'histoire du prophète Merlin et des « tendresses infinies » qui jaillissaient du sein de la vieille mère, la Gaule, il n'y a pas, dans les seize gros in-8 de M. Henri Martin, de page plus réjouissante, et l'écrivain touche de près à la perfection du genre. Vous diriez un *éreintement* à la manière des petites feuilles du jour.

En revanche, si les jésuites ont perverti la morale par leurs complaisances et compromis les plus belles causes, « il faut être bien fort pour se tromper, comme les jansénistes... Si loin qu'on soit de leurs doctrines, on doit reconnaître qu'ils ont relevé la grandeur morale de l'homme; ce sont les stoïciens du christianisme moderne... En faisant l'homme esclave de Dieu, ils l'affranchissaient de l'homme[2]... »

Les vrais jansénistes furent hostiles à Descartes, et à ce titre l'historien ne peut souscrire à leurs doctrines. Cependant il trouve encore moyen de les excuser; ils étaient âpres dans leurs convictions, mais de bonne foi, et ils discernèrent bien vite le grand danger du doute méthodique; « derrière la raison pure ils entrevoyaient la libre volonté, leur ennemie. » Par conséquent il ne faut pas les juger avec trop de rigueur. Seuls « les épicuriens modernes » ne méritent aucune indulgence.

Entre les jansénistes et les jésuites, à égale distance des uns et des autres, s'était placé le gallicanisme de Bossuet. M. Henri Martin aurait fort à cœur d'attirer dans son parti ce grand nom de l'Église de France, « cette lumière de l'assemblée de 1682 » et des quatre ar-

[1] XIII, 85.
[2] XIII, 85.

ticles. Il consacre à l'étude de ses travaux de tout genre : controverse, sermon, histoire, oraison funèbre, écrits dogmatiques, des pages qui ne manquent pas toujours ni d'émotion sincère, ni de vérité. Mais Bossuet s'était fait des limites qui ne peuvent convenir à un philosophe humanitaire, et M. Henri Martin se détache du grand évêque, non sans amertume. Dans les questions pures de littérature et d'art, l'historien se trouve sur un terrain plus solide et où les problèmes à débattre lui sont plus familiers. On peut louer sans réserve bon nombre de ses appréciations. Il a fort bien reconnu, par exemple, quel devait être le caractère de la poésie française au dix-septième siècle. Ni épique, ni lyrique, et, pour des causes faciles à comprendre, elle ne pouvait être que dramatique. « Dès que la France se connut, et l'on peut dire que si elle avait eu de merveilleuses intuitions au moyen âge, elle n'eut vraiment la notion réfléchie d'elle-même qu'au dix-septième siècle, dès qu'elle se connut elle se jugea faite pour la vie commune. La vieille Gaule l'avait senti[1]. »

A part ce souvenir de la vieille Gaule, qui revient ici par système, il est très-vrai de dire que la société aristocratique et monarchique du dix-septième siècle, intelligente, spirituelle, enivrée d'elle-même, comme elle était, mais fière et digne, eut la passion des plaisirs délicats de l'esprit et de toutes les élégances de la vie. Elle se fit donc un théâtre en harmonie avec sa nature, et l'on peut dire que jamais la poésie dramatique, cette forme complexe de l'art, qui exige un développement tout particulier de civilisation, n'a trouvé de meilleures conditions sociales qu'au dix-septième siècle. « Le fameux : Que vous reste-t-il? — Moi — fut le : Je pense, donc je suis de la tragédie, il annonça le théâtre héroïque qui allait se fonder, comme la philosophie, sur la puissance de la personnalité humaine. » Le principe de Corneille, c'est l'idéal de la grandeur morale et de la libre volonté, supérieure à la fortune. Il fut le poëte de Richelieu, comme Racine le poëte de Louis XIV. Ce sont deux grands poëtes nationaux, et leur théâtre reproduit l'image la plus véritable de cette grande société française à l'époque la plus brillante de ses destinées. Que dire des autres écrivains? Molière et la Fontaine, Sévigné, les moralistes, la Rochefoucauld, Nicole, la Bruyère et tant d'autres? Encore une fois, ce qu'il y a de meilleur et de moins contestable dans M. Henri Martin, ce sont ses chapitres d'art et de littérature.

Cependant, ce dix-septième siècle, si grand et si complet, portait en lui-même le principe d'une décadence prochaine. Avec le sentiment très-fier de sécurité et de dignité qui l'anime, il se laisse trop aller à la passion de l'ordre, de la méthode, de la règle et des con-

[1] XIII, 121.

ventions sociales : tout y est à sa place, mais en vertu de principes trop minutieux. La vie libre, indépendante, maîtresse d'elle-même, ne peut se faire jour au milieu de toutes ces entraves. C'est le château de Versailles, avec ses marbres, ses colonnes, ses grandes avenues régulières et monotones, ses jets merveilleux et ses mares croupissantes. Dans les arts et la littérature, le culte de la tradition et des règles amène le convenu et le factice, la forme empiète sur le fond et bientôt sera tout ; plus d'initiative, plus d'inspiration. La lettre tue l'esprit.

Nulle part la décadence ne fut plus rapide que dans la politique et la religion, parce que nulle part l'absolutisme n'était plus complet. Louis XIV avait fait la grandeur du pays, mais sans le pays. Ce lieutenant de Dieu sur la terre ne vit pas qu'un gouvernement, si fort et si heureux qu'il puisse être, n'est qu'un accident passager de la fortune s'il n'a pour appuis et pour conseils les représentants de la nation, élus par le vote libre des populations, et par conséquent difficiles à manier, mais seuls capables de protéger le gouvernement contre ses propres excès et contre les coups de l'adversité. L'Église gallicane commit une faute pareille, et plus funeste encore dans ses conséquences. Elle se fit l'auxiliaire empressée du roi dans ses entreprises contre la liberté des consciences, et à part quelques sages, n'eut que des acclamations pour la révocation de l'édit de Nantes. Hélas ! le péril n'était pas dans l'existence d'un culte rival, il était au sein même du clergé catholique, dans cette protection du pouvoir civil qu'on appelait avec tant d'instances ou de si aveugles prières, et qui faisait payer si cher ses condescendances ; il était dans les abus scandaleux de la commende et de la collation des bénéfices, dans les bruyantes querelles de l'Église gallicane avec le saint-siége et dans ses complaisances excessives pour le pouvoir royal, qui l'asservissait tous les jours un peu plus à sa politique, comme si elle n'était qu'une grande administration publique.

Après 1685, la religion de Louis XIV devient jalouse et étroite, tracassière, despotique et susceptible à l'excès ; sous peine de passer pour un rebelle, ou tout au moins pour un mauvais esprit, il faut croire et prier comme le monarque. Le mot même de libertés publiques est banni de la bouche des honnêtes gens, et le dernier grand homme du siècle, Fénelon, expie par une disgrâce éclatante la franchise de son langage. Chaque jour l'hypocrisie gagne du terrain et prépare les retours de l'avenir. Les grandes vertus sacerdotales s'éteignent, les pertes ne se réparent plus, les querelles du jansénisme se raniment et prennent un singulier caractère de petitesse obstinée dans la révolte ou d'abjection dans l'obéissance qui fait peur. L'ambition politique de Louis XIV avait affaibli la France en Europe.

L'union intime du gallicanisme avec l'État persécuteur affaiblit les mœurs et prépare les catastrophes de l'avenir, suites terribles mais naturelles et presque inévitables de la compression.

Le dix-huitième siècle vit donc le déclin des trois grandes forces qui avaient fait la France : la monarchie, le clergé, la noblesse. Cette dernière, sans participation d'aucune espèce à l'administration et au gouvernement du pays, retenait encore des prérogatives nombreuses et des priviléges considérables, comme pour séparer sa cause du reste de la nation, et tournait ses puissantes facultés à la propagande du mal, au libertinage de l'esprit et du cœur. La monstrueuse alliance des grands seigneurs et des philosophes sortit de ces corruptions, et ses conséquences furent désastreuses. Elle affranchit les écrivains de toute appréhension et prêta une force irrésistible à leurs doctrines. Les femmes, les beaux esprits et les esprits forts se firent les coryphées de l'esprit nouveau et menèrent le siècle à la révolution.

M. Henri Martin consacre à l'histoire du dix-huitième siècle les deux derniers volumes de son histoire. En face de l'ancien régime vieilli et usé, mais d'autant plus despotique et arbitraire qu'il était plus contesté et plus caduc, l'écrivain nous montre, avec la puissance de l'opinion publique, les idées nouvelles qui font tourner toutes les têtes et acheminent le siècle à son grand dénoûment. Ce siècle, dit-il fort bien, n'était pas un siècle créateur, et il ne faut pas le mettre dans l'histoire à la hauteur des treizième et dix-septième siècles ; ce fut une époque de transition, un siècle de critique et non de sentiment, la « négation du passé tout entier, sous tous ses aspects, bons ou mauvais. » Au développement excessif de l'esprit de société en ce qu'il peut offrir de plus séduisant, répondirent les progrès d'un matérialisme qui ravit à l'homme ses belles espérances d'immortalité et bat en brèche les vertus domestiques pour ne laisser survivre qu'un immense égoïsme. « Tout ce qui était fort s'altère dans cette énervante société. Ce n'est pas nous, c'est M. Henri Martin qui en fait la remarque. Voltaire, en qui s'était personnifié, avec une puissance inouïe, l'esprit critique et humanitaire du siècle, a émis, toujours d'après l'historien, plus d'une théorie désolante ; tour à tour déiste, spiritualiste et matérialiste, sans véritable conviction, « il méconnut l'âme des choses » et « ne prit pas l'art au sérieux [1]. » Rousseau, son adversaire sur tant de points, et l'apôtre de la souveraineté du peuple, « avait rassis l'idéal démocratique sur les bases de la morale spiritualiste et des devoirs du citoyen... mais sans assurer suffisamment la réserve de l'individualité humaine en face de la société. »

[1] XV, 363.

Il nous serait facile et agréable de multiplier ces réserves de l'historien. Mais, vous le comprenez sans peine, cette critique du dix-huitième siècle et de ses grands meneurs a un revers glorieux, « ces philosophes professent, il est vrai, les idées les plus désolantes et les principes les plus subversifs de toute société civile, mais ils valent mieux que leurs doctrines... Il se dégage de leurs erreurs un immense mouvement d'humanité, de justice, de raison pratique, d'esprit scientifique, d'amélioration en tout genre... Ces hommes du dix-huitième siècle ne croient à rien, pour la plupart, au delà de cette terre, mais ils remplissent cette terre de tant d'espérances qu'elle leur semble suffire au genre humain [1]. » On ne peut pas mener avec un détachement plus complet le deuil et les funérailles du spiritualisme. D'ailleurs tous ces philosophes ont un mérite qui les dispenserait de toute autre vertu ; ils ont fait la guerre la plus implacable et la plus déloyale à l'Église catholique, à ses dogmes, à son culte, à ses ministres, à ses institutions. Ils ont prétendu la déraciner du cœur des peuples après l'avoir traînée dans la boue et déshonorée ; n'eussent-ils que ce titre à l'estime de la postérité, l'école de M. Henri Martin les reconnaîtrait encore pour de grands bienfaiteurs du genre humain, comme elle attire à elle et range au nombre de ses ancêtres tous les despotes couronnés qui ont pris parti contre « le papisme » et établi des Églises nationales dans leurs États. Mais nous ne pouvons traiter ici ni toutes ces questions, ni l'histoire du dix-huitième siècle dans les faits et les théories. Il faut nous arrêter.

Après avoir conduit son travail jusqu'à la constitution du tiers état en Assemblée nationale constituante, M. Henri Martin reprend à grands traits son système historique et résume l'enseignement qui, d'après lui, résulterait de nos quinze siècles d'histoire.

Cette conclusion, écrite dans le style pompeux et emphatique cher à tous les rhéteurs, a le mérite, très-grand pour nous, de mettre en pleine lumière les vues philosophiques et religieuses de l'auteur. Sa grande prétention serait non-seulement de rattacher les principes de la Révolution française à la vieille tradition celtique, d'affirmer, par conséquent, les deux grandes lois de l'histoire (la loi du progrès et la loi de continuité), mais surtout de convaincre l'Église catholique d'imposture et d'erreur. De toutes les philosophies de l'histoire qui se sont produites depuis un siècle, il n'y en a peut-être pas de plus perfide, mais hâtons-nous d'ajouter, il n'y en a pas de plus chimérique. Comme chacun sait, toutes ces théories sont plus ou moins fatalistes ; au dix-huitième siècle, Montesquieu explique les destinées des empires par l'influence des climats ; après 1789, l'école révo-

[1] XVI, 670 et 671.

lutionnaire s'attache à l'irrésistible enchaînement des faits qui naissent les uns des autres et poussent les hommes jusqu'aux dernières conséquences d'un principe ; tandis que d'autres écrivains, en apparence moins hostiles à la liberté, expliquent tout par la prétendue mission historique des peuples[1], et préparent la théorie des hommes providentiels auxquels il serait impie de résister, et enfin les poursuivants actuels du matérialisme se croient fort profonds avec leur système des *milieux* et de la faculté maîtresse.

Aucune de ces écoles n'a de prise entière sur M. Henri Martin : il ne serait pas homme de son temps s'il ne tenait pour le principe des races et des nationalités, mais il n'est point fataliste, et il affirme, sans hésiter, le gouvernement de Dieu dans les choses de ce monde. C'est au moins une justice à lui rendre, bien que le système soutenu par lui porte atteinte par plus d'un point à la liberté humaine. Cependant, ses grosses erreurs ne sont pas là. Il se trompe quand il veut nous rattacher à la seule tradition celtique, puisque, d'après tous les témoignages de l'histoire, la race française, ce type incomparable de la variété dans l'unité provient de la fusion de plusieurs races et échappe à toute classification arbitraire. Mais cette erreur d'histoire n'est que la suite d'une grande aberration morale ; M. Henri Martin déteste l'Église catholique, parce qu'elle serait, à ses yeux, le plus ferme appui du despotisme. Il lui a donc fallu nous la montrer comme une excroissance parasite et funeste du christianisme, et transformer ce dernier en un épanouissement de la religion celtique. Voilà ce qui explique et rend nécessaire l'intervention de nos druides, ces grands philosophes qui ont cru à l'indestructible personnalité humaine et pressenti l'avénement de la nationalité française.

De nos jours et de tout temps, l'Église catholique a subi bien des attaques, et elle ne serait pas le christianisme intégral si elle n'était en butte à toutes les violences des passions terrestres ; mais le plus cruel affront à lui infliger, et le plus immérité, n'est-ce pas de nous la peindre comme une usurpatrice « étrangère au christianisme primitif » et hostile à toutes les idées du progrès ? M. Henri Martin a eu ce triste courage et il a prétendu associer l'histoire de France à son entreprise. Derrière le plaidoyer pour nos druides il y a la haine de l'Eglise romaine et de ses institutions.

A. Grancolas.

[1] « La mission historique d'un peuple ! a dit en termes excellents Mgr de Ketteler, cela touche presque toujours au fatalisme. Cette mission doit s'accomplir comme le destin, et chacun dans sa sphère doit s'efforcer de la réaliser. Il n'y a point de droit contre cette mission, ou plutôt elle est au-dessus de tout droit, elle est le droit même. »

UNE FAMILLE PARISIENNE

I

Un soir d'hiver, rue de Provence, à Paris, un banquier, nommé S. Ehramberg, parcourait des yeux la longue liste d'invitations à un bal, adressées par lui récemment.

Cette liste comprenait tous les clients du banquier, sans compter de nombreux amis.

Par une hiérarchie toute naturelle dans la banque, les clients étaient en tête.

A chaque nom nouveau, M. Ehramberg murmurait avec un sourire de plus en plus accentué :

— Pauvre homme !

Parfois cette exclamation, habituellement empreinte de dédain et d'ironie, se mélangeait d'une sorte de regret.

Dressée par ordre alphabétique, la liste mentionna bientôt la désignation suivante ;

« M. Le May, négociant en draps, rue de la Monnaie, à Paris. »

— Pauvre homme ! dit le banquier. Et il a trois enfants, deux filles et un fils !... Bah ! ils danseront à mon bal.

M. Ehramberg, cependant, ne continua pas immédiatement sa lecture.

— Le May, pensa-t-il... Son père était l'ami du mien, son père a rendu des services au mien, et, ces choses-là, quand on est sensible....

Une demie sonna à la pendule.

— L'heure du ballet ! se dit le banquier en se levant.

Il allait se faire conduire en toute hâte à l'Opéra, mais il s'aper-

çut qu'il se trompait et que l'heure du ballet n'était pas encore venue.

Rendu en attendant à son loisir, sa préoccupation au sujet de la famille Le May le reprit.

— Eh bien, quoi ? ajouta-t-il mentalement avec une violence contenue. Dans ce monde il faut être enclume ou marteau. Malheur aux vaincus ! Mort aux faibles ! Jamais je ne me résoudrai à courber la tête sous l'aplatissement des coups du sort. Je suis le marteau, moi, le retentissant marteau de fer qui frappe et que rien n'entame.

Il reprit sa lecture.

Après les clients vinrent les amis.

Ils étaient, eux, pêle-mêle, sans ordre alphabétique.

Un des premiers noms qui se présenta sur la liste fut celui du prince Rodolphe Federici, de Naples.

— Pauvre jeune homme ! murmura le banquier machinalement.

Puis il songea que le compte du prince avec la maison de banque se balançait par une légère différence en faveur de celle-ci.

— J'ai tort de dire : pauvre jeune homme ! pensa M. Ehramberg, car le prince Federici me redoit quelque chose, une bagatelle. C'est moi qui, vis-à-vis de lui, suis le pauvre homme.

Un domestique entra.

— Je n'ai pas sonné, dit le banquier, et, ajouta-t-il en voyant une carte entre les mains du serviteur, je ne reçois pas maintenant.

Le valet de chambre s'inclina et fit mine de se retirer.

— Voyons ! dit le banquier en lui prenant la carte.

Et, dès qu'il y eut jeté les yeux :

— Julian ! dit-il; M. Julian, l'organisateur du concert.... Qu'il entre.

M. Julian fut introduit.

C'était un petit homme d'une physionomie fine et réjouie qui, sur ses cartes de visite, s'intitulait agent dramatique. Agent, il l'était peut-être, mais à coup sûr il n'avait rien de dramatique ni dans sa tournure ni dans ses fonctions.

— Bonsoir, Julian, dit le banquier avec une familiarité bienveillante et un peu hautaine tout à la fois. Vous avez reçu mon mot. J'entends que vous vous surpassiez et que mon concert...

— Fasse du bruit ! interrompit spirituellement M. Julian.

Et il tendit un projet de programme au banquier.

Celui-ci ne regarda que l'addition.

— Dix-huit mille francs, dit-il; c'est insuffisant. Vous vous êtes maintenu dans le tarif de mes concerts précédents, mais, cette fois, je veux au moins pour trente mille francs de musique.

— Une opération nouvelle à lancer ? demanda finement M. Julian.

Des actionnaires à éblouir, à... passez-moi l'expression... à étourdir?

— Ce que vous avez déjà n'est pas mal, continua M. Ehramberg en lisant le programme. Des noms illustres... les cantatrices les plus à la mode... mais vous ne sortez pas des artistes à deux mille francs la séance. Trouvez-moi donc quelque chose de moins commun, d'inattendu... un oiseau rare qu'on aura payé dix ou quinze mille francs au vu et au su de tout le monde.

— C'est difficile, répliqua M. Julian. Le cours des artistes ressemble au cours de la Bourse. Vous voudriez.... Ah! je saisis très-bien votre idée. Vous voudriez, par exemple, que Rossini vînt chez vous tenir le piano ou faire entendre une messe inédite. Mais malheureusement pour lui et pour nous...

— Quelque surprise dans ce genre, Julian.

— Oui, mais ne comptez pas sur celle-là. Enfin, je ferai de mon mieux... jusqu'à concurrence de trente mille francs.

— Voulez-vous de l'argent, Julian?

L'agent dramatique ne put s'empêcher d'hésiter, car il ne détestait pas le vil métal. Mais la considération dont jouissait le banquier arrêta bien vite cette hésitation toute instinctive.

— D'avance! s'écria M. Julian avec chaleur. Ah! monsieur, je ne prends cette précaution qu'avec les millionnaires de passage à Paris et sans surface. Mais avec vous !... N'insistez pas, je vous prie. Je vous présenterai ma note le soir même, comme de coutume.

— Le soir du bal? Non, répondit tranquillement M. Ehramberg. J'aurai trop de devoirs à remplir pour pouvoir m'occuper de vos notes... de musique ou autres.

Puis, voyant M. Julian un peu contrarié de cette dérogation à l'usage, il ajouta :

— Le lendemain, mon cher, le lendemain... comme les autres fournisseurs.

Cette impertinence qui assimilait l'agent à un pâtissier et les morceaux de musique à des rafraîchissements, produisit le meilleur effet. M. Julian ne fit aucune objection et s'inclina avec un surcroît d'estime et de respect pour une opulence qui se manifestait si clairement.

— Soyez tranquille, monsieur, ajouta-t-il en prenant congé. Le concert qui précédera votre bal défiera la critique. Tout Paris...

— Oh! vous avez raison, mon cher, interrompit le banquier. Tout Paris, j'en suis certain, parlera de ma petite fête.

Peu de temps après le départ de l'agent dramatique, un jeune homme entra.

C'était Édouard Ehramberg, le fils du banquier

— Je ne vous dérange pas, mon père? demanda-t-il avec une sorte de timidité.

Et, malgré la réponse négative qui lui fut faite, le jeune homme resta debout.

Il avait vingt-deux ans. Il était de taille moyenne, et son visage, sans annoncer une intelligence hors ligne, charmait par un évident et modeste désir de plaire, par la révélation de toutes les qualités les plus sympathiques de la jeunesse : la simplicité, la bonté, la droiture, la candeur souriante.

Ces qualités pouvaient étonner chez Édouard, car le milieu dans lequel il vivait n'était pas favorable à leur épanouissement. Elles étaient sans doute natives ; elles provenaient de la mère d'Édouard, blonde et excellente Allemande que sa richesse avait désignée au choix de M. Ehramberg, et qui, transplantée à Paris, s'était éteinte jeune sans trahir le secret des chagrins sous lesquels elle succomba lentement.

M. Ehramberg n'avait pas su rendre heureuse et conserver à la vie cette âme douce et pure, dont il n'apprécia jamais la haute et exquise valeur. Par les mêmes motifs, il appréciait peu Édouard, qui la rappelait à la pensée et aux yeux, qui semblait la faire revivre et la continuer.

Le banquier, en effet, était tout l'opposé de ce qu'avait été sa femme et de ce qu'était son fils.

Ses moyens de séduction, à lui, étaient plus prompts, plus audacieux, plus décisifs, mais, en revanche, ne supportaient pas un examen attentif, et amenaient parfois des réactions écrasantes. Écrasantes pour tout autre que lui, qui s'en consolait bien vite en se disant que les hommes supérieurs ont tous des ennemis. Il possédait d'ailleurs ces dehors brillants qui imposent à la foule. Il n'hésitait jamais, il n'était jamais embarrassé, il paraissait toujours sûr et maître de lui. Persuadé qu'il faut mépriser l'humanité pour la dominer, il la méprisait souverainement, sans s'apercevoir qu'il en faisait lui-même partie. D'après une telle doctrine, il se croyait tout permis. Pour lui le bien et le mal n'existaient pas. Au moment où l'on s'apprêtait à le juger, il relevait plus orgueilleusement la tête et jetait de la poudre aux yeux, de la poudre d'or. Il bravait ses juges, non en se disculpant, mais en se montrant inattaquable, entouré, en faisant mouvoir tout un cortége d'hommes retenus à lui par les plus bas instincts, ou enchaînés par une solidarité de principes, et qui le soutenaient quand même, le prônaient.

Un tel système réussit souvent, on ne peut le nier ; mais quelquefois il mène loin.

Le contraste entre le banquier et son fils n'était pas moindre au physique qu'au moral.

M. Ehramberg était grand, robuste, solidement bâti. En réduisant les luttes de la vie à des proportions toutes matérielles, il était irréprochable comme athlète. Il avait même fortement empreinte sur ses traits et dans toute sa personne cette expression de bestialité plus ou moins raffinée pour laquelle les plus grands crimes, en cas de succès, ne sont pas des crimes.

— Mon père, dit Édouard sans chercher à dissimuler un seul instant la raison de sa présence, sur votre liste d'invitations, vous n'avez pas oublié la famille Le May ?

M. Ehramberg se mit à rire.

« Son fils, pensait-il, ne lui causait pas d'habitude assez de chagrins, son fils n'avait pas de dettes, ne s'était encore signalé par aucun scandale; bref, ne faisait point parler de lui. Mais tout s'expliquait, se justifiait : Édouard était amoureux. »

— La famille Le May n'est point oubliée, répliqua M. Ehramberg.

Puis, regardant finement son fils comme pour l'interroger :

— La belle Herminie viendra certainement, ajouta-t-il.

Édouard ne répondit pas d'abord.

Avec une très-grande rapidité de conception, M. Ehramberg échafauda en un instant toute une combinaison savamment compliquée.

— Herminie, pensa-t-il, la belle Herminie... Elle me plairait beaucoup pour mon fils. Belle comme la beauté, spirituelle comme l'esprit, charmante, adorable, bonne musicienne... J'y songe, j'aurais dû l'engager à chanter à mon concert ; c'eût été l'élément piquant, imprévu. Bah ! il y aura des gens payés pour ça. Le père est un assez bon bourgeois, un négociant de la vieille roche, pétri de préjugés.

Le banquier fronça le sourcil.

— Pétri de préjugés ! répéta-t-il mentalement. Si le mariage se fait, je serai obligé de retarder ma petite fête, ou d'en donner deux. Diable ! le temps presse. Je ne serais pas fâché d'arranger ce mariage avant de faire danser mes clients.

Puis, s'adressant brusquement à son fils.

— Tu aimes Herminie, lui dit-il, tu veux l'épouser. Je t'en félicite. C'est une nature d'élite, une femme qui fera parler d'elle.

Édouard fit un geste de dénégation.

— Puisque vous me questionnez, mon père, répondit-il, je vais vous dire toute la vérité. J'admire beaucoup mademoiselle Herminie Le May, j'espère qu'elle viendra aussi à notre bal, mais celle que je désirerais le plus particulièrement y voir, c'est... sa sœur.

— Antoinette ?

— Oui, mon père.

— Antoinette ! une petite Cendrillon !

Soit pour ne pas soumettre sa préférence à une discussion, soit pour ne pas laisser s'affirmer davantage la désapprobation que son père venait déjà de manifester, Édouard ne répliqua pas.

Quant à M. Ehramberg, une telle alliance ne l'intéressait plus et ne méritait pas qu'il apportât la moindre modification à ses projets. Au contraire, ces projets-là seraient les bienvenus s'ils empêchaient Edouard d'épouser une Cendrillon.

— Tu seras satisfait, j'imagine, reprit froidement le banquier. Mademoiselle Antoinette ne manquera pas de venir à mon bal... pour accompagner sa sœur.

Édouard allait sortir.

M. Ehramberg le retint près de lui.

— Assieds-toi, lui dit-il. Depuis longtemps je souhaite d'avoir une longue et sérieuse conversation avec toi.

Toutefois, il garda un instant le silence.

Son assurance accoutumée parut l'abandonner.

— Mon fils, dit-il enfin, tu es trop jeune pour avoir sondé le pour et le contre de l'époque actuelle. Prenons-la comme elle est, veux-tu? C'est le seul moyen de ne pas avoir de déceptions. L'argent est tout, de nos jours. La morale elle-même, en présence de cette éclatante vérité, a été contrainte de s'assouplir, de s'inoculer une élasticité plus en rapport avec les idées modernes. Avec de l'argent, on trouve une patrie hospitalière n'importe où, on se crée dans les plus belles contrées du monde une indépendance princière. La vraie sagesse est donc d'être riche afin de jouir pleinement du grand bienfait de l'existence. Tu es de mon avis, n'est-ce pas? Ces choses-là n'ont pas besoin d'être prouvées. Elles sont inscrites en caractères ineffaçables dans tous les cerveaux bien organisés, je dirai plus, dans toutes les consciences; car ne pas connaître la vie, rester à la porte du spectacle faute de ne pouvoir payer sa place, c'est le fait d'un sot, et tu n'en es pas un. Je voulais donc te dire... Laissons là les banalités.... Je voulais te dire que, quoi qu'il arrive... quoi qu'il arrive, entends-tu bien? je n'exposerai jamais mon fils à la triste nécessité de manquer d'argent.

— Je ne vous en demande pas, mon père, répondit Édouard pendant une pause que fit le banquier.

— Il est des circonstances, continua celui-ci, où, tout en se rendant sévèrement compte de ses actions, on doit savoir pactiser...

Une demie sonna de nouveau à la pendule.

— L'heure du ballet ! murmura le banquier.

Cette fois il ne se trompait pas.

— Nous reprendrons cet entretien, dit-il. Oublie, crois-moi, ta Cendrillon. Tu épouseras quelque Italienne aux yeux de velours, quelque Américaine richissime. Nous recauserons.... Je trouverai bien un moment pour causer avec toi. Je... je ne te laisserai jamais manquer d'argent.

Il s'éloigna rapidement.

De ce discours, Édouard ne demeura frappé que de ce qui concernait son mariage.

— Une étrangère ! pensa-t-il tandis que roulait dans la cour la voiture qui emportait le banquier. Pourquoi une étrangère ? Je préfère une Française, moi, une belle et bonne Française... et cette Française... c'est Antoinette.

II

Le jour même où cette conversation avait lieu chez le banquier Ehramberg, le prince Rodolphe Federici dînait chez M. Le May.

Dès son arrivée à Paris, où il se proposait de passer l'hiver, le prince Rodolphe avait fait une visite à Étienne Le May, qui le présenta à son père et à ses sœurs.

Les deux jeunes gens s'étaient connus en Italie, où le fils du négociant avait fait un voyage.

A la suite de cette première visite, M. Le May montra à son fils quelques lettres soigneusement conservées, et lui dit :

— D'après ta correspondance, tu as dîné, à Naples, trois fois chez le prince Federici, sauf erreur ou omission. Crois-tu que ce chiffre soit exact ?

— Trois ou quatre fois, répondit Étienne.

— Mettons quatre fois, continua M. Le May. En conséquence, nous ferons quatre invitations au prince, de ta part et de la mienne, pendant son séjour à Paris. Tu le verras en outre particulièrement autant que cela te fera plaisir.

De prime abord, cette façon de traiter les relations sociales par doit et avoir pouvait sembler mesquine.

Certes, il est bon de tenir compte des politesses reçues, mais un dîner accepté n'est pas, en résumé, une dette à échéance fixe ou flottante.

Cependant Étienne Le May, qui connaissait très-bien son père, ne lui demanda pas d'explication et ne le soupçonna point d'envisager la question sous un côté aussi étroit.

En cette occasion, derrière la stricte probité du négociant sou-

cieux d'acquitter une dette même insignifiante, apparaissait la volonté formelle du père de famille peu désireux d'attirer un brillant jeune homme dans une maison où les éléments mondains n'entraient qu'avec une certaine mesure.

Ce trait était caractéristique.

Ainsi que le disait le banquier Ehramberg, M. Le May était un commerçant de la vieille roche.

Ce n'est pas lui qui eût inventé cette fameuse annonce : « Enfin, nous avons fait faillite, et nous pouvons livrer nos marchandises au public avec un rabais considérable, sans précédent ! »

Ses gains, à lui, étaient légitimes, honorables.

Il n'allait pas chercher les billets de banque dans la boue.

Veuf depuis quelques années, très-tendre de cœur sous des apparences sévères et simples, se préparant déjà, quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans, à rendre compte à Dieu d'une existence que le sentiment du devoir avait toujours guidée, il trouvait son bonheur en lui et autour de lui, le travail et ses enfants bornaient son horizon.

Au physique, il n'avait rien d'extraordinaire, rien de saillant.

C'était un de ces hommes dont on ne dit rien.

Cependant son aspect, comme celui de tous les honnêtes gens, inspirait une sorte de bien-être, de quiétude.

Il n'y avait en lui rien de discordant.

Les traits réguliers de son visage et l'ensemble de toute sa personne se distinguaient par une harmonie juste, soutenue. La franchise, le courage, la sérénité, la fermeté exempte de démonstrations mais inébranlable, rayonnaient sobrement sur la physionomie, dans le geste, dans la démarche.

De petite taille, légèrement voûté par l'habitude du labeur, sans maigreur comme sans embonpoint, sans recherche ni négligence dans sa mise, il avait pourtant une remarquable et naturelle dignité de maintien, et lorsqu'un étranger entrait pour la première fois dans ses magasins, dans ses bureaux, sans hésiter cet étranger allait droit à lui en se disant : C'est là le chef, c'est là le maître.

Bien plus vite encore, lorsqu'on le voyait au milieu de ses enfants, chacun se disait : C'est là le père.

Père, en effet, fier et heureux père ! Père par le cœur, par les entrailles, par les plus fortes et les plus délicates sensations du cerveau.

De mœurs très-simples, d'existence très-retirée, M. Le May vivait triplement, en s'identifiant à ses enfants, étendait ses vues vers les perspectives les plus splendides et les plus riantes.

Ils représentaient à ses yeux l'avenir, un avenir à la fois magnifique et doux, souveraine récompense de ses vieux jours, consolation

suprême lorsque l'heure viendrait pour lui de s'éteindre en le contemplant.

— J'ai un reproche à vous adresser, monsieur, dit en souriant le jeune prince italien à M. Le May après avoir passé de la salle à manger au salon. Vous faites, pour moi indigne, bien des cérémonies. Vous ne me traitez pas comme un ami... de votre fils.

— Prince, répondit M. Le May qui, d'une très-ancienne et très-pure bourgeoisie, n'éprouvait aucune répugnance à marquer les rangs très-distinctement, je sais ce que je dois à un Federici qui me fait l'honneur de visiter ma maison.

La jeune et charmante Antoinette vint offrir une tasse de café au prince Rodolphe. Il la regarda en la remerciant. Puis ses yeux se tournèrent vers sa sœur aînée, vers la belle Herminie qui, en ce moment, causait avec son frère et s'assurait que lui et son ami resteraient là toute la soirée.

« Trop d'honneur, pensa le prince, trop de façons, hélas! Je préférerais que cet excellent homme me dît : Venez quelquefois à l'heure du dîner; votre couvert sera toujours mis. »

Mais telle n'était point l'intention de M. Le May. Le dîner était le troisième auquel l'ami d'Étienne avait été convié. Il y était seul d'étranger à la famille, afin de lui faire comprendre que cette politesse lui était toute personnelle, et, chaque fois, l'hospitalité déployée avait été somptueuse, signe indiquant qu'elle devait être rare et réglée.

L'Italie, par ses principaux aspects, est chrétienne, artiste, guerrière et commerçante. Le prince Federici était surtout de son pays par ces deux premières qualités. Aussi l'estime qu'il professait pour M. Le May était plutôt raisonnée qu'instinctive. Il ressentait au contraire une très-réelle sympathie pour Étienne Le May, dont l'esprit, comme le sien, paraissait ouvert à tous les arts ainsi qu'à toutes les sciences, et une très-vive admiration pour mademoiselle Herminie, dont la beauté resplendissait comme une chaude et perpétuelle lumière, dont la voix étendue et déjà savante était une source intarissable d'enchantements purs et exquis.

Aux yeux du prince Rodolphe, mademoiselle Antoinette, bien que charmante, ne comptait pas encore, ne devait peut-être jamais compter. Elle était certainement comme son père digne de tous les respects et de tous les éloges, mais elle ne s'élevait pas jusqu'à cette sphère brillante et choisie vers laquelle les âmes d'Étienne et d'Herminie montaient à grands coups d'aile, et où le prince Rodolphe se plaçait volontiers.

Après une heure de conversation générale, mademoiselle Antoinette s'approcha de sa sœur et lui dit quelques mots à l'oreille.

— Oh ! non, non, répondit rapidement celle-ci. Pas ce soir !

— Pourquoi?

D'un coup d'œil, mademoiselle Herminie désigna le prince.

— Qu'est-ce que cela fait ? continua Antoinette à voix basse. Le prince adore la musique.

— Précisément, ma sœur, je craindrais...

— Eh bien, chante pour mon frère, qui nous consacre sa soirée, pour moi... Et la jeune fille ajouta d'un ton où vibrait une tendresse infinie :

— Pour mon père !

— Il ne me l'a pas demandé, répliqua Herminie.

M. Le May, en effet, avait l'habitude d'écouter sa bien-aimée cantatrice tous les jours après le dîner, de sept à huit heures, et, pour mieux marquer le prix qu'il attachait à ce délassement, il exprimait chaque fois son désir et priait sa fille de se faire entendre. Après quoi, il allait travailler jusqu'à dix heures.

Ce soir-là, il fit deux dérogations à l'usage : ne voulant probablement pas faire parade du talent de sa fille, il ne l'engagea pas à se mettre au piano, sans cependant le lui avoir défendu d'avance ; en outre, bien que le moment accoutumé de se retirer fût venu pour lui, il ne l'avait pas fait afin de demeurer en compagnie de ses enfants et du prince Federici.

Celui-ci se mêla bientôt au léger débat des deux sœurs et dont quelques mots parvinrent jusqu'à lui.

— Vous refusez, mademoiselle ! dit-il. Vous allez priver, à cause de moi, votre chère famille de son plaisir, de son bonheur de prédilection ! Oh ! alors, je m'en vais.

Et, avec cette pantomime si vive et si expressive des Italiens, il fit mine de chercher son chapeau tout en serrant la main d'Étienne.

— Adieu, reprit-il, adieu ! Je suis de trop.

Étienne lui mit familièrement la main sur l'épaule et le fit asseoir.

Puis, s'adressant à M. Le May :

— Mon père, lui dit-il voulez-vous me prêter, pour un instant, votre autorité paternelle ?

— Accordé ! répondit M. Le May avec un bienveillant sourire.

Étienne vint vers sa sœur.

— Mademoiselle, je suis le père, dit-il en empruntant à son ami sa manière de doubler l'effet des paroles par l'accentuation et le geste. Chantez, je vous l'ordonne !

— Oh ! que tu imites mal ! répliqua mademoiselle Herminie en riant. Mon père ne dit jamais : Je veux ! il dit : Je t'en prie !

— De même qu'un roi dit : Je désire, tandis que ses ministres

disent : Obéissez ! répliqua Étienne, qui, en sa qualité d'avocat, voulut avoir le dernier mot.

Sa sœur ne jugea pas à propos de se faire prier davantage.

Elle se mit au piano et chanta, en s'accompagnant elle-même.

Le prince Federici avait l'aisance d'un homme du monde qui calcule ses moindres gestes et ses moindres paroles, sans cesser un seul instant de parler ou d'agir avec le naturel le plus parfait. Il fit quelques pas dans le salon comme au hasard, et, s'arrêtant brusquement aux premières notes qui lui commandaient d'écouter, il s'assit sur un fauteuil, un peu dans l'ombre, derrière mademoiselle Le May en ayant l'air de rester tout simplement où il était au moment où elle commença à préluder.

En réalité, cette place était on ne peut mieux choisie pour admirer discrètement la jeune fille, pour suivre tous ses mouvements et saisir son inspiration à la source même, sans la gêner en rien par cette attention soutenue.

Assise sur un tabouret un peu haut, et dans cette posture qui n'est favorable qu'à la beauté accomplie, parce qu'elle met en lumière la personne toute entière, Herminie, malgré ses vêtements modernes, ressemblait à une de ces vivantes statues grecques qu'anime une des muses. Sa robe de soie claire, d'un ton doux et mat, sans reflets trop vifs, retombait à ses pieds comme une molle draperie, et conservait au buste, aux bras, à la tête, toute leur valeur. Cette jeune tête apparaissait, toute rayonnante d'éclat, sur un col et des épaules d'un modelé irréprochable. Nature puissante, exubérante, expansive des plus riches dons et des plus brillantes facultés, la fille du négociant conquérait l'admiration à première vue. Mais cette admiration croissait, grandissait, ne connaissait plus de limites, lorsque l'harmonie des sons venait se joindre à tant d'harmonie de formes, lorsque la musique communiquait sa flamme à cette belle jeune fille qui, alors, semblait parler sa langue naturelle.

Quand ce fut fini, Antoinette, par un élan spontané, courut à sa sœur et l'embrassa avec effusion.

— Merci, ma fille, dit M. Le May.

Quoique d'un caractère un peu moqueur, Étienne lui-même fut ému.

— Et je parle, moi ! Et je suis destiné à parler ! dit-il en essayant, par un travers assez habituel à la jeunesse, de réagir contre son émotion. Des discours, quel triste lot ! Il vaut bien mieux chanter. J'ignore totalement ce que tu as dit, Herminie, toi aussi, sans doute ; mais c'est sublime.

Le prince Federici garda le silence.

Tout à l'heure encore cependant, il venait de prouver à quel point

il était causeur agréable, intéressant. Dans un cercle d'hommes, et même dans un cercle de femmes, nul ne racontait mieux que lui. Il possédait un tact sûr et prompt, rare divination instinctive et raffinée par la constante fréquentation du monde. Il savait suivre dans les yeux, dans les attitudes, les impressions qu'il faisait naître, appuyer et s'étendre quand il était certain de plaire, tourner court et franchir d'un bond les passages dangereux quand d'imperceptibles indices l'avertissaient qu'il n'était plus à l'unisson des sentiments ou des idées de ceux qui l'écoutaient. De plus, nul ne connaissait plus à fond l'art si difficile de la louange. Ses éloges paraissaient involontaires, arrachés à l'évidence même. On ne pouvait s'en défier, les repousser, car le plaisir qu'ils faisaient affirmait leur sincérité. Ils étaient d'autant plus flatteurs que le prince avait l'air de dissimuler son approbation, et, de peur de blesser la modestie des gens, les louait comme malgré lui.

Un peu inquiète devant ce juge qui se taisait, Herminie lui jeta un coup d'œil à la dérobée.

Si rapide qu'eût été ce regard, il se croisa avec celui du jeune prince.

— Encore, murmura-t-il... Oh! chantez encore!

Et son accent était voilé, pénétrant.

On eût dit que ce jeune homme s'adressait à un cortége d'anges, en les suppliant de continuer un beau rêve interrompu.

Un subit incarnat monta au visage de mademoiselle Herminie. Une joie vive, franche, brilla sur ses traits.

— Monsieur, dit-elle sans trop songer à la cacher, j'ai chanté pour mon père jusqu'à présent; mais je dois aussi chanter un peu pour vous, puisque vous aimez la musique et puisque vous êtes notre hôte. Quels sont les morceaux que vous préférez?

— Ceux que vous interprétez si bien, mademoiselle, répondit le jeune prince.

Mademoiselle Herminie hésita. La première louange qu'elle venait de recevoir avait été moins directe, plus délicate peut-être. Celle-ci la troubla comme un breuvage auquel on n'est point accoutumé.

Elle vint vers son père et lui dit tout bas :

— Faut-il?

— Tu ne chantes ordinairement que pour moi, répondit M. Le May à voix basse. Je vais être jaloux, sais-tu?

La jeune fille embrassa son père, revint au piano et le ferma. Puis elle alla s'asseoir près d'une table où Antoinette brodait et se mit aussi à travailler.

Le prince Federici se leva.

— Oh! la musique! s'écria-t-il avec un enthousiasme qui débor-

dait... Il y a des moments où je voudrais être né simple lazzarone, à la condition d'avoir en moi cet instrument divin qui passionne les foules et ravit d'une perpétuelle ivresse l'être privilégié chez lequel il vibre !

— Lazzarone, cher prince ! répliqua M. Le May un peu étonné.

Puis, il ajouta en souriant :

— Dites, dites ! c'est entre nous. Monsieur votre père ne vous entend pas.

— Mon père me ressemble, répondit le jeune homme. Il adore le beau, sous quelque manifestation que les arts le représentent. L'art rapproche de Dieu, le fait comprendre et aimer. La vue d'un bon tableau, l'audition d'un chef-d'œuvre de mélodie, élèvent l'âme jusqu'au ciel. La nature elle-même est artiste plus encore que logique dans toutes ses créations, artiste autant que savante ; c'est là ce qui lui communique un charme si victorieux, accessible aux plus grands esprits comme aux plus humbles créatures.

Le prince Federici venait d'écouter, avec une attention passionnée, mademoiselle Herminie. Il avait eu l'espérance de l'entendre de nouveau longtemps, et cet espoir brusquement déçu, cruellement refoulé, laissait subsister en lui une vivante image des plaisirs dont on le privait, image qu'il reproduisait maintement avec une sorte d'exaltation involontaire, avant qu'elle s'éteignît.

Entraîné par ce goût si prononcé pour la musique, auquel on enlevait une satisfaction immédiate et qui s'en consolait tant bien que mal, le prince, en arriva à dire qu'il avait parcouru le monde entier et exploré tous les sommets, que le secret des âmes les plus hautes et les plus fières lui était connu et que jamais il n'avait rencontré, même dans les plus chaudes ivresses des souverains acclamés par leurs peuples, une sensation pareille à celle qu'éprouve le grand artiste, le roi de la scène, au moment où il tient suspendu à ses lèvres le cœur palpitant d'une foule, au moment où l'irrésistible explosion des applaudissements unit dans un même transport chanteur et spectateurs.

Ce tableau était si coloré dans la bouche du prince, qu'il captiva tous les assistants.

— Quelle forte et séduisante nation que l'Italie ! pensa M. Le May. Quand la Rome ancienne, maîtresse du monde, tombe, presque aussitôt elle se relève chrétienne et reconquiert un sceptre pour régner, non plus sur des esclaves, mais sur les âmes. Plus tard, quand l'Italie se divise, comme pour créer en elle de plus nombreux flambeaux de civilisation, comme si chacune de ses villes se fût sentie assez florissante pour être indépendante et reine, chaque fois qu'une partie

de la nation tombe l'épée à la main, l'instant d'après elle se relève artiste, pour régner encore, pour régner toujours.

Les deux jeunes filles, elles, ne précisèrent point, ainsi que leur père, leurs réflexions.

Antoinette, comme à un spectacle, regardait autant qu'elle écoutait.

La curiosité d'Herminie était plus vivement surexcitée que celle de sa sœur. Musicienne, Herminie comprenait mieux l'enthousiasme du prince, et son exagération ne la choquait pas, pénétrait même en elle comme une flatterie plus piquante et plus libre sous le masque.

Quant à Étienne, il s'écria :

— Alors, Rodolphe, pourquoi ne montez-vous pas sur les planches?

— Des souverains l'ont essayé, répliqua le prince avec un peu de hauteur aristocratique, et ils y ont réussi.

Puis, il ajouta d'un ton de confidence cordiale :

— Dieu a sans doute voulu m'épargner une sensation à laquelle je n'aurais peut-être échappé qu'en y succombant, mon cher Étienne. Il m'a donné l'âme d'un artiste, mais non l'instrument, la voix.

— Vous n'êtes pas le seul, continua Étienne. On ne trouve malheureusement que cela , des gens qui ont de la voix et pas de talent, ou beaucoup de talent et pas de voix.

— Il y a des exceptions, dit le prince.

Et il regarda involontairement mademoiselle Herminie, qui baissa les yeux.

Étienne se sentait en veine de moquerie.

— J'apprécie vos scrupules, reprit-il. Il faut avoir une supériorité quelconque sur les hommes, avant de leur dire : Ne bougez pas, tenez-vous tranquille; oubliez vos plaisirs et vos affaires, et écoutez-moi. La voix sympathique et l'art du chant constituent une de ces supériorités. Grâce à elle, on est au-dessus du vulgaire, on se sert d'un langage que le monde comprend plus ou moins, mais qu'il ne parle pas. Cependant, il y aurait moyen de sortir d'embarras. Vous vous seriez exprimé en vers... vous auriez joué la tragédie.

— Tais-toi donc, mon frère! s'écria mademoiselle Herminie avec un peu d'humeur. Tu ne seras jamais digne, toi, que de réciter de la vile et plate prose.

— C'est possible, riposta Étienne; mais je saurai mettre de la poésie dans mes actions.

M. Le May jugea nécessaire d'introduire un peu de raison calme dans cette discussion.

— Avouez, prince, que vous n'avez pas à vous plaindre, dit-il.

Comme moi, comme tous les gens auxquels la fortune a fait quelques loisirs, vous aimez l'art, qui est et sera toujours la distraction la plus charmante.

— Une distraction! s'écria le prince Rodolphe. Ah! monsieur, c'est la vie tout entière!

— Oh! je ne crois pas, reprit doucement le négociant.

— Quoi! monsieur, passer toute son existence en contemplation, en extase.

— Il n'y a à cela qu'un seul, mais terrible inconvénient, interrompit M. Le May; c'est que les sensations que l'art procure s'émoussent bien vite. Si fanatique de peinture que vous soyez, vous vous fatigueriez promptement, si vous admiriez des chefs-d'œuvre du matin au soir. Pour la musique, c'est la même chose. Au delà d'une certaine mesure, on se blase, on n'obtient plus qu'un plaisir de comparaison, d'analyse, de critique même. Là est l'écueil. Les sens ont des limites, et l'art, quoi que vous puissiez dire, cher prince, s'adresse principalement aux sens. En cela il est matériel, en cela il est appelé à n'être que le délassement des honnêtes gens et ne saurait aspirer à remplir leur vie tout entière, comme le font si bien les affections, les devoirs, le travail, magnifiques et solides appuis, doux au cœur autant qu'inusables, que Dieu nous a généreusement accordés parce qu'il nous sait faibles.

— Bien dit! s'écria l'Italien touché jusqu'aux larmes. Oh! cher monsieur... cher père!

Il s'aperçut immédiatement que cette dernière qualification était peut-être un peu risquée, et il ajouta avec la grâce caressante qui lui était habituelle.

— Daignez m'excuser, monsieur. Vous venez de me rappeler mon bon et excellent père.

Puis, avec une mobilité d'impression prouvant qu'il n'avait guère considéré le petit discours de M. Le May qu'au point de vue de l'art.

— C'est égal, reprit-il avec feu, tout cela n'empêche pas que l'existence d'un artiste ne soit une existence splendide, la plus belle de toutes peut-être.

— Personne ici ne vous suivra sur ce terrain, répondit M. Le May avec une autorité qui s'accentua davantage. Nous ignorons ce que sont les artistes et ne connaissons que ce qu'ils donnent d'eux-mêmes au public.

Le prince comprit l'avertissement et causa de ses voyages.

Puis, vers onze heures, il se retira.

— Ton ami a bien de l'esprit, Étienne, dit alors M. Le May.

Et, s'adressant à ses filles :

— Mes enfants, reprit-il, vous voilà un danseur assuré pour le bal d'Ehramberg.

— Oh! j'y compte bien, mon père, répondit mademoiselle Herminie.

Elle fit cette réponse simplement, sans réticence comme sans empressement trop vif. De même que son père, elle savait réduire à de justes proportions ces hommages de prince, dont elle entrevoyait, car elle était femme, toute l'étendue à demi voilée par les convenances. S'ils la flattaient, ils ne la troublaient point. Son éducation avait été trop forte, trop parfaite pour ne point la préserver de ces entraînements romanesques au milieu desquels une voix secrète murmure à l'oreille des jeunes filles : « Tu es belle, tu es digne d'être aimée... tout est possible. » M. Le May, d'ailleurs, dans sa sollicitude prudente, avait eu soin d'éclairer préalablement Herminie, sans lui ôter le mérite et l'initiative de son jugement personnel. Il s'était, pour ainsi dire, excusé auprès d'elle d'introduire chez lui ce jeune homme, il avait expliqué ses motifs, provenant des obligations d'Étienne envers un ami, rappelé que cet ami n'était que de passage à Paris, et donné ainsi à entendre à sa fille qu'aucun lien, sinon ceux de la politesse, ne pouvait jamais exister entre le prince Rodolphe Federici et mademoiselle Le May.

III

Le négociant, dès que son hôte fut parti, quitta le salon et se rendit dans son bureau.

Ordinairement, il y restait de huit à dix heures, afin de lire sa correspondance du soir, d'y répondre, et d'examiner les commandes arrivées.

Ce jour-là, il avait été retenu auprès de ses enfants; mais il ne voulut cependant pas laisser la besogne en retard.

A peine était-il installé, Antoinette entra.

— Ah! j'en étais sûre! dit-elle. Te voilà à l'ouvrage!

Et elle se mit à côté de lui, à une place qui lui semblait réservée, car elle en prit possession avec une tranquille assurance.

— Tu viens me dire bonsoir? demanda M. Le May.

— Non pas, répondit-elle. Je viens travailler avec toi.

— Si tard!

— Il faut bien gagner mes appointements.

Un sourire de rayonnant bonheur illumina tout le visage de M. Le May.

— Cela mérite une gratification, reprit-il en embrassant sa fille.

— Et tu payes d'avance, répliqua Antoinette.

Elle paraissait transfigurée.

Trop jeune encore pour bien comprendre la grande mission des femmes sur la terre : se rendre agréable! elle en pratiquait assidûment une non moins grande : se rendre utile. Et le plus beau, c'est qu'elle trouvait moyen de se rendre à la fois utile et agréable.

Préoccupé de diriger ses enfants dans la vie selon leurs aptitudes individuelles au fur et à mesure qu'ils grandissaient, M. Le May, après de brillants succès obtenus au lycée par son fils Étienne, lui avait fait embrasser la profession d'avocat. Puis, il l'avait fait voyager, afin de compléter son éducation. La fortune du négociant lui permettait d'attendre, de laisser son fils libre de continuer une carrière dont les commencements sont longs et difficiles, ou de le faire entrer dans la magistrature, ou enfin de le ramener au commerce, avec le surcroît d'avantages produit par des études de droit.

La beauté exceptionnelle de mademoiselle Herminie parut, d'un autre côté, à M. Le May nécessiter une éducation conforme à tant d'heureux dons naturels et capable de les faire valoir. Le cœur d'un père s'abuse quelquefois à ce sujet, et M. Le May, éclairé par de nombreux exemples, s'interrogea longtemps avant de se décider. Mais l'évidence lui enleva toutes ses hésitations. Sa fille, rose splendide, n'eût pas prospéré à l'ombre d'un comptoir : il lui fallait une plus vaste scène, un horizon plus large et plus lumineux. Sans trop risquer de se tromper dans ses prévisions, M. Le May pouvait ambitionner pour sa fille une situation opulente, un peu en vue, en harmonie avec ses goûts, et devait la préparer d'avance à y figurer. Il n'ignorait pas que la plupart des hommes sont extrêmement sensibles à la beauté, penchant qui n'est, du reste, blâmé par personne, et il pouvait hardiment rêver un brillant mariage pour mademoiselle Herminie, belle entre toutes, ayant des talents, le désir de plaire, et une dot convenable.

Ses plans ainsi arrêtés, il avait mis une certaine ampleur dans leur exécution. En lui rien n'était mesquin : il était aussi généreux de pensée et d'action que de cœur. Il souhaitait, avant tout, le bonheur de ses enfants, et, prenant pour cela mesure sur eux-mêmes, il se contentait d'aider la nature au lieu de la comprimer. D'heureux résultats étaient obtenus déjà : dans cette maison d'apparence modeste, mais où régnaient l'abondance et la paix, chacun était à l'aise, en plein épanouissement ; chacun charmait les yeux du père de famille par la joie continuellement manifestée d'être au monde et d'être auprès de lui.

Moins pourvue de ces dons éclatants dont le rayonnement sépare

toujours un peu les enfants de leur père, mademoiselle Antoinette possédait des qualités tout opposées, qui la rapprochaient de M. Le May par une attraction réciproque.

— Oh ! que de lettres ! dit-elle en s'asseyant près de lui avec une naïve ardeur au travail.

— Elles ne savaient pas que nous nous amusions, que nous n'étions pas libres ce soir, répondit le négociant. Elles sont arrivées tout de même.

Volontiers ils causaient ensemble, tout en se partageant la besogne.

M. Le May se réservait toute la correspondance difficile, celle où il fallait entrer dans de longs et minutieux détails.

Antoinette se chargeait des accusés de réception, des avis d'envoi, de ce qui n'exige que de l'exactitude.

Si minces que fussent ses fonctions, elle les relevait par le soin sans défaillance, par l'appropriation rigoureuse des formules employées, par cette perfection qui ennoblit toute chose.

Aucun commis n'avait une écriture plus lisible, plus commerciale.

Aucun ne savait graduer avec plus de tact la hiérarchie des commettants, en leur adressant des « salutations sincères, empressées, ou cordiales. »

Aucun d'eux ne prenait un air plus posé, plus digne, en terminant ainsi une lettre à un banquier ou à un des gros bonnets du négoce : « Agréez l'assurance de ma parfaite estime. »

Comme pour réfléchir sur une lettre qu'il tenait à la main, M. Le May ne tarda pas à lever les yeux et regarda sa fille.

« Chère enfant, pensa-t-il, elle ne dédaigne pas le commerce, elle ! Elle partage tous les travaux de son père. Là, peut-être, elle rencontrera le bonheur, près d'un mari qui m'avertira que l'heure du repos a sonné pour moi. Elle est venue me rejoindre, quoiqu'il soit si tard. Et je n'ai même pas songé à la renvoyer, tellement je sais qu'elle dormirait mal si sa tâche n'était pas faite. Son courage, à elle, est de tous les instants. N'est-ce point là un symptôme significatif? Elle sera certainement tendre épouse et mère vigilante, celle qui ne trouve sa joie que dans l'accomplissement de ses devoirs. Un mari !... Elle est moins belle que sa sœur. Est-ce bien sûr ? Je ne crois pas, moi. D'ailleurs... je lui paye des appointements... elle les gagne bien, Dieu merci ! Dix-huit cents francs par an... Eh bien... cet argent... elle le donne aux pauvres... elle le leur porte elle-même. C'est une vertu, cela. C'est équivalent à la beauté. N'est-ce pas, mon Dieu, n'est-ce pas ? »

Il se pencha vers sa fille comme pour la presser sur son cœur ; mais elle travaillait si assidûment qu'il ne voulut pas la déranger. Du

reste, une sorte de réserve le retint. Le père et la fille, tout en s'adorant, n'étaient pas ordinairement très-démonstratifs.

« Oh! oui, elle en a, des vertus, reprit-il mentalement. Mais, par malheur, cela ne compte pas dans un apport. On ne les considère que comme un appoint assez insignifiant. C'est un tort, mais c'est ainsi. Et pourtant la vertu, chez une femme, est comme l'air qui nous entoure. On ne le voit pas, on n'en parle jamais, mais il nous soutient et nous fait vivre. La beauté, au contraire... Voyons donc, voyons donc! Je n'ai jamais bien examiné Antoinette, moi. Elle me paraît jolie... c'est tout simple : je suis son père. Mais un autre, un étranger, par exemple, quelle opinion aurait-il d'elle? Oh! je vais bien le savoir. »

Tout en dépouillant sa correspondance, il jeta un regard attentif sur sa fille.

De taille ordinaire, Antoinette était svelte et bien faite. Ses épais cheveux châtains formaient comme un cadre aux tons pleins et sobres autour de son visage aux lignes fines et régulières. Elle ressemblait beaucoup à son père, en tenant compte de la différence d'âge et de sexe. Ses yeux, d'un bleu sombre, étaient doux et bons, un peu sérieux, peut-être, à cause de l'habitude du travail. Sa bouche, elle aussi, était d'une expression un peu sérieuse; mais, par moments, le sourire s'animait et rayonnait comme une subite manifestation de jeunesse au milieu d'une existence calme et grave. Rien n'était charmant comme l'attitude de cette jeune fille quand elle écrivait. Son air réfléchi, son ardeur contenue et patiente, la concentration d'esprit qui répandait sur tous ses traits une teinte harmonieuse et faisait briller sur chacun d'eux une aptitude, une qualité, une vertu ; tout s'unissait alors pour former un tableau simple, mais profondément attachant par sa simplicité même. Comme toutes les femmes heureusement douées et vraiment femmes, Antoinette savait communiquer une grâce émue et lumineuse aux occupations qui paraissent en comporter le moins. A l'opposé de sa sœur, Herminie, qui produisait à première vue une impression complète, définitive, et ne pouvant plus être augmentée ni diminuée, Antoinette n'éblouissait point d'abord, n'étonnait point, n'attirait point irrésistiblement ; bien des cœurs, même, devaient passer auprès d'elle sans chercher à s'y arrêter, car elle était comparable à une riante campagne à demi voilée par les dernières vapeurs de l'aube naissante ; mais on pouvait juger déjà que l'amour inspiré par elle serait éternel, parce qu'il se renouvellerait sans cesse en ne rencontrant jamais de déceptions, en se rajeunissant chaque jour au contact d'une beauté morale et physique dont le charme exquis ne se révélait que par degrés.

— Oh ! je ne me trompe pas, pensa M. Le May après un rapide examen ; Antoinette, comme Herminie, trouvera à se marier selon son goût, selon son cœur. Antoinette est tout aussi belle que sa sœur, dans un autre genre.

Puis, heureux et souriant, il reprit son travail.

La jeune fille termina le sien avant son père.

Cependant elle resta près de lui.

Elle consulta un petit livre mystérieux qui était son carnet d'échéances particulier.

— Demain matin, trois visites, se dit-elle. Il faudra me lever à six heures, et nous irons, mon père et moi... Oh! je serai prête. Quel bonheur de gagner des appointements et d'en avoir la libre disposition ! Avec cent cinquante francs par mois, c'est surprenant le bien qu'on peut faire. C'est peu, sans doute, mais ce peu est beaucoup quand on va soi-même le porter aux malheureux. Ça les flatte, ça leur donne du courage, ça ranime leur fierté et les engage à se tenir propres chez eux et sur eux. Et comme ils sont contents quand ils peuvent me dire : « Mademoiselle, nous n'avons plus besoin de rien : nous avons de l'ouvrage... Vous nous avez porté bonheur. » Et mon père m'accompagne ! Oh ! nos bonnes promenades !... Si jamais je suis mariée, je veux que mon mari vienne avec nous. Nous disons donc : demain, 14 courant, trois visites.

Elle ferma son carnet d'échéances et murmura ce mot :

— Mariée !

Puis, par une suite d'idées qui ne paraissait pas au premier abord bien logique, quoique mademoiselle Antoinette appartînt au commerce, elle ajouta :

— Je suis sûre de mon fait : les intérêts à six pour cent d'un effet de cent quatre-vingt-huit francs, pendant cinq jours, ne donnent pas vingt et un centimes. Il y a eu erreur.

Elle prit un chiffon de papier et se mit à faire des chiffres.

— Je trouve comme résultat seize centimes, reprit-elle bientôt. Pourtant M. Édouard Ehramberg sait compter. Voyons, recommençons.

Son père, ayant fini sa tâche, leva les yeux sur Antoinette.

Minuit venait de sonner.

— Que fais-tu donc? lui dit-il en la voyant absorbée dans ses calculs.

Elle rougit, et son premier mouvement fut de cacher le papier.

Mais elle n'avait pas de secret pour son père, et, après quelques secondes d'indécision :

— Mon père, lui demanda-t-elle, quels sont les intérêts produits

par cent quatre-vingt-huit francs, pendant cinq jours, à six pour cent l'an?

M. Le May ne prit pas la plume; il calcula mentalement et répondit bientôt :

— Seize centimes.

— J'en étais bien certaine, s'écria Antoinette. Il y a une erreur sur le compte du banquier.

— De combien?

— Cinq centimes.

— Il faudra faire rectifier. C'est le comptable qui t'a prévenue?

— Non, c'est...

Mademoiselle Antoinette parut un peu troublée.

— Tu vas tout savoir, mon père, reprit-elle avec sa sincérité habituelle. M. Édouard Ehramberg est chargé des comptes courants commerciaux chez son père. Il a donc fait l'extrait trimestriel du nôtre, et l'a apporté lui-même pour... pour éviter des frais de poste, m'a-t-il dit en me le remettant; car j'étais dans le magasin, et, tout naturellement...

— Tout naturellement il te l'a donné, acheva M. Le May.

— Oui, mon père, en me disant qu'il passait par hasard dans notre rue et qu'il profitait de l'occasion...

— Ah! interrompit M. Le May, ce n'est donc plus pour éviter des frais de poste?

— Les deux motifs étaient peut-être réunis, mon père. Moi, par curiosité et quoique ce ne soit pas dans mes attributions, j'ai voulu vérifier le compte, écrit tout entier de la main de M. Édouard... par conséquent c'est bien lui qui a commis l'erreur... et à notre préjudice!... Mais, cinq centimes! Si tu le permets, je dirai au comptable de n'en pas parler... pour que M. Édouard ne soit pas grondé.

— Cependant, mon enfant, il serait plus régulier...

— C'est si peu de chose!

— Et l'erreur est, m'as-tu dit, à notre préjudice. Alors, nous n'en parlerons pas, si cela te fait plaisir.

— C'est égal, reprit Antoinette, M. Édouard est bien distrait depuis quelque temps. Sais-tu d'où cela provient? Ah! c'est sans doute à cause du grand bal auquel nous sommes invités.

— Probablement, répondit M. Le May.

Il regarda sa fille avec plus d'attention. Ce mince événement prit des proportions considérables; cette erreur de cinq centimes ouvrit au négociant tout un horizon nouveau.

— Nous verrons! pensa-t-il en embrassant sa fille pour lui souhaiter le bonsoir.

Dès qu'elle fut couchée, mademoiselle Antoinette ne tarda pas à

s'endormir, tandis que ces mots voltigeaient encore sur ses lèvres :

— Demain matin à six heures... Trois visites... M. Édouard est décidément bien distrait... Pourquoi ?

IV

Deux jours après, vers dix heures du soir, la rue de Provence s'anima d'une façon inaccoutumée.

De longues files de voitures arrivèrent presque simultanément et s'arrêtèrent à la porte du banquier S. Ehramberg, où des gardes municipaux à cheval maintenaient le bon ordre, ou plutôt servaient d'enseigne.

La façade de l'hôtel était splendidement illuminée à l'intérieur.

Très-vastes et communiquant ensemble par de longues galeries brillamment éclairées, les appartements de réception, composés de tout le premier étage, donnaient les uns sur la cour et les autres sur la rue.

La cour n'étant pas très-spacieuse, les invités descendaient à la porte cochère, où une espèce de tente était préparée, où des tapis moelleux débordaient jusque sur le trottoir.

A peine entrés, avant même qu'ils fussent débarrassés de leurs vêtements de dessus, la série des enchantements commençait pour eux : l'air était tiède et parfumé, d'innombrables bougies les aveuglaient, des fleurs artistement disposées couvraient les murs, formaient des rampes discrètement odorantes aux escaliers, une musique lointaine d'instruments de cuivre préludait au concert organisé par M. Julian. Le banquier regrettait de n'avoir pu faire usage de la lumière électrique et des feux de Bengale, mais on ne les emploie pas encore, l'hiver, dans les salons. Ce motif seul, et non la crainte de la dépense, l'avait fait s'abstenir.

Le premier invité qui se présenta fut M. Lajointaux, homme de Bourse enrichi par une assez singulière spéculation. Huit ou dix ans auparavant, il avait joué à la fois à la hausse et à la baisse sur une très-vaste échelle et chez deux agents de change différents. Il gagna naturellement une très-grosse somme d'un côté et l'empocha ; il perdit de l'autre et ne paya pas. L'opération, comme on voit, est très-simple, mais encore fallait-il l'avoir trouvée. Il y eut bien quelques rumeurs provoquées par l'agent de change mystifié, mais la dette n'était pas légalement exigible, et, du reste, dans cette profession, comme dans celle de tailleur, il faut savoir perdre quelquefois pour gagner souvent et beaucoup. M. Lajointaux voyagea quatre ans, se

fit oublier, et revint à Paris, ville où la nécessité d'être riche est cause qu'on ne s'informe pas toujours si une fortune a été bien ou mal acquise. Obligeant, aimable, très-rigoureux maintenant sur les questions d'honneur et de probité, ne devant pas un centime à qui que ce soit, prêtant volontiers vingt-cinq louis à ses amis, M. Lajointaux était cordialement accueilli dans un certain monde.

Il prit à peine le temps de déposer son pardessus, et dit aux domestiques :

— Ehramberg? Où est Ehramberg?

Dès qu'il l'aperçut, il lui cria :

— Mon ami... vous ne m'aviez pas prévenu...

— Quoi? demanda le banquier avec hauteur. Qu'y a-t-il?

— Ce bal...

— Ah! permettez, mon cher. Je vous ai prévenu, puisque je vous ai invité.

— Sans doute. Aussi suis-je venu, accouru. Je croyais voir un bal ordinaire ; mais c'est une transformation complète, une féerie. Mon hôtel...

— Votre hôtel, Lajointaux!

— Oui, mon hôtel! Oui, mon hôtel! Il est à moi : vous me l'avez vendu!

— Avec jouissance à partir de... ?

— De demain à midi, c'est vrai. Mais j'ignorais que vous alliez donner une fête à tout casser, à tout endommager. Les tapis... mes tapis, puisque j'ai acheté meublé, traînent jusque dans la rue. Mon mobilier va être perdu. Mes tableaux... des tableaux anciens, des tableaux de prix, vont se craqueler à la chaleur de dix mille bougies. Et la cave... la cave !... Est-ce qu'il y aura un souper?

— Splendide, mon cher Lajointaux. Et j'espère que vous me ferez l'amitié d'y assister.

— Moi!

Il éleva la voix si haut que quelques serviteurs, qui allaient et venaient, tournèrent la tête.

— Mon cher Lajointaux, dit le banquier tranquillement, vous m'ennuyez. Si cela continue, je vais être obligé de vous mettre à la porte.

L'ancien boursier sursauta.

— A la porte! répliqua-t-il avec une suffocation de colère. Et je suis propriétaire! Et vous voulez me mettre à la porte de mon hôtel! Oh! oh! Dans quel siècle vivons-nous?

— Nous vivons, répondit le banquier, dans un siècle de tolérance où personne cependant ne serait flatté, sachant qui vous êtes,

de rencontrer chez moi un homme qui n'a même pas le droit de mettre les pieds à la Bourse.

— Ehramberg !... Monsieur !

Les paroles se figèrent dans la gorge de M. Lajointaux. Il n'aimait point qu'on lui rappelât cette vieille histoire.

Il se remit bien vite, car il n'y avait pas de témoins.

— Monsieur, reprit-il, nous pouvons nous donner la main : nous faisons la paire... Vous allez... oh! je le devine... vous allez faire une fugue.

Changeant brusquement de ton, il ajouta avec une sorte de cordialité :

— Voyons, mon cher ami, avouez que vous allez faire une fugue. Cela m'est égal, à moi. Vous ne me devez rien que votre... mon hôtel... dont je prendrai possession demain à midi. Vous ne pouvez pas l'emporter, Dieu merci! par conséquent je suis bien tranquille. Avouez que vous allez faire une fugue.

M. Ehramberg le prit familièrement par un bouton de son habit et lui dit :

— Je vous ferais volontiers des confidences, mon cher, si j'en faisais jamais à qui que ce soit. Revenons donc à la question. Propriétaire ou locataire de cet hôtel, j'ai le droit d'y faire ce que bon me semble... le droit, entendez-vous?... et j'en use. Je vous l'ai vendu...

— Pas trop cher, je le reconnais.

— Et à deux conditions, Lajointaux : que vous me payeriez comptant, et que vous garderiez le silence sur notre marché jusqu'à son exécution. Vous êtes, comme vous le dites, bien tranquille. Vos titres sont parfaitement en règle. En supposant même que j'eusse des dettes, vous n'en seriez point responsable. Mon hôtel, et vous le savez bien, n'est grevé d'aucune hypothèque. Vous avez pu l'acquérir sans crainte et vous entrerez en possession sans contestation. En conséquence, soumettez-vous aux conditions imposées par moi. La première est remplie : je suis payé ; quant à la seconde, quant à votre silence...

Le banquier baissa la voix et ajouta d'un ton caressant :

— J'ai un excellent moyen de vous faire taire, Lajointaux ; vous allez en juger. Il m'a plu de donner un bal, de faire une politesse à mes amis, à mes clients, à cette foule flottante et brillante vulgairement nommée « tout Paris. » Or, vous comprenez bien que si vous alliez dire à chacun que cet hôtel est à vous, cela jetterait un froid glacial au milieu de ma petite fête, on me demanderait des explications ; bref, cela me serait infiniment désagréable. Je m'adresserais bien à votre amitié pour m'épargner ces tracasseries, mais il est peut-être plus sûr de prendre votre intérêt comme garantie de votre dis-

crétion. Maintenant, écoutez-moi bien. Si vous dites un mot, je vous punirai par un petit divertissement sur lequel vous ne comptiez pas : je mettrai moi-même le feu aux quatre coins de l'hôtel... Ce sera plus complet.

M. Lajointaux recula et fit un geste d'effroi. Peu s'en fallut qu'il ne tombât à la renverse.

M. Ehramberg lui prit doucement la main afin de le soutenir.

— Il ne faut jamais faire le méchant ni plaisanter avec votre ami; vous n'êtes pas de force, mon bon Lajointaux, lui dit-il avec un sourire qui avait quelque chose d'effrayant sous son urbanité. Vous ne savez donc pas que je ne crains rien ni personne, moi?

— Ni Dieu ni diable ! ajouta le propriétaire tremblant.

— Ni Dieu ni diable, répéta M. Ehramberg avec une sorte d'orgueil sauvage qui semblait appartenir plus à un bandit qu'à un banquier. Et, ajouta-t-il, lorsque j'ai dit : Je veux ! il faut que ma volonté s'exécute.

— Mais, reprit M. Lajointaux, ces frais immenses, ces tapisseries, ces fournisseurs... Demain, je vais être assailli...

— Est-ce que tout cela vous regarde ? interrompit M. Ehramberg. Ne vous préoccupez donc pas de ces détails.

— Mais le souper?... Il vient du dehors, sans doute. N'en parlons plus. Mais la cave?... Les vins, et vous en avez beaucoup, font partie de la vente. La cave ! la cave!

— Gourmand ! dit le banquier avec un geste de protection bienveillante.

Des invités arrivèrent.

— En voilà assez, ajouta-t-il en s'apprêtant à aller les recevoir. Je n'ai plus besoin maintenant de vous recommander le silence ; je suis certain que vous l'observerez, mon bon Lajointaux.

V

Comme un flot la foule envahit l'hôtel.

L'agent dramatique, M. Julian, était déjà avec ses artistes dans un petit salon réservé.

Il entr'ouvrit une porte, jeta un coup d'œil sur deux immenses salons, vit de nombreuses dames déjà assises sur des banquettes, chercha M. Ehramberg, le rejoignit et lui glissa quelques mots à l'oreille.

Le banquier approuva, M. Julian disparut et revint l'instant d'après muni d'un léger paquet.

Leste et souriant, attentif et respectueux, l'agent remit en s'incli-

nant à chaque dame un programme imprimé sur de magnifique papier glacé et satiné.

Le concert allait commencer.

Introduites par M. Julian, quelques artistes dames, fête des yeux en attendant mieux, vinrent se ranger et s'asseoir autour d'un piano.

— Où est donc mon fils? pensa M. Ehramberg. Que fait donc mon fils?

Édouard, en effet, n'était pas là.

Sa toilette l'avait retenu plus que d'habitude.

Il n'était cependant point d'une élégance très-recherchée, et, d'ailleurs, une toilette de bal n'est pas bien longue à faire pour un jeune homme, puisqu'elle est toujours la même. Édouard, toutefois, n'en finissait pas ce soir-là. On eût dit que l'espérance et l'amour, tout en le retardant outre mesure, s'efforçaient de faire de sa personne quelque chose de présentable.

Il ne descendit au salon qu'au moment où la famille Le May y entrait.

Édouard, alors, se recula comme ébloui et demeura immobile dans un coin, les yeux fixés sur Antoinette.

— Oh! murmura-t-il, qu'elle est jolie! qu'elle est jolie!

Le banquier accourut vers M. Le May et lui serra les mains avec effusion.

Puis il le quitta brusquement, comme si la figure digne et loyale du négociant lui eût adressé un secret reproche.

— Pauvre homme! soupira le banquier. Pauvre homme!

Cédant à sa sensibilité, il se détourna pour le regarder encore.

Mais l'aspect de mademoiselle Herminie, d'Étienne Le May, opéra une diversion.

— Elle est splendide, se dit-il... M. Le May pourra dire comme la mère des Gracques en montrant ses enfants : « Voilà mes bijoux... voilà ma fortune! »

Ses remords ainsi apaisés, il revint vers la famille Le May.

— Là, dit-il à Herminie... j'ai réservé la meilleure place pour vous, mademoiselle... et pour votre sœur. Quant à vous, monsieur...

— Près de mes enfants! dit M. Le May.

— Place qui vous sera bien enviée, ajouta M. Ehramberg.

Il prit Étienne sous le bras et l'emmena.

— Mon cher, lui dit-il en se sentant plus à l'aise et en jouant pour ainsi dire avec ses émotions, amusez-vous, amusez-vous le plus possible... Tâchez que vos charmantes sœurs s'amusent. Vous me ferez plaisir, grand plaisir. J'ai fait de mon mieux, comme vous voyez. Je souhaite bien vivement d'avoir pu vous procurer une distraction.

— Oh! vous faites bien les choses, monsieur, répondit Étienne.

— N'est-ce pas ?

— Et, du reste, continua le jeune homme, que serait le monde sans toutes ces fêtes qui lui donnent une physionomie et une couleur? Il y avait tout à l'heure un malheureux dans votre rue, à votre porte, et je me demandais comment ces gens-là pouvaient se résigner à vivre.

— Oh! c'est bien simple, répondit le banquier. On s'accoutume parfaitement à ne pas avoir d'argent; ce à quoi on ne s'accoutume point, c'est de n'en avoir plus.

Et il ajouta mentalement en allant recevoir de nouveaux arrivants :

— Aussi faut-il prendre ses précautions.

Édouard Ehramberg n'avait pas cessé d'admirer de loin mademoiselle Antoinette. Tout au plus osait-il aller la saluer. Enfin il se décida, mais en louvoyant, en commençant par d'autres dames à l'autre bout du salon. Sa voix trembla quand il dit à M. Le May :

— Bonsoir, monsieur. Vous allez bien, aujourd'hui ?

Il s'enhardit un peu en adressant la même question à mademoiselle Herminie.

Devant mademoiselle Antoinette, il hésita, puis, éclatant tout à coup par une subite audace :

— Mademoiselle, lui dit-il, voulez-vous m'accorder la première contredanse ?

— Volontiers, monsieur, répondit la jeune fille.

— Oh! merci, mademoiselle ! reprit Édouard. Malheureusement, il y a un concert auparavant...

Il se sauva, saisi par un nouvel accès de timidité et craignant d'en avoir trop dit.

M. Le May se pencha vers sa fille.

— Il est bien distrait, lui dit-il en faisant allusion à l'erreur de cinq centimes commise par Édouard, mais il n'oublie cependant pas de t'inviter à danser !

— Et j'ai accepté! répondit mademoiselle Antoinette. Et nous ne réclamerons pas nos cinq centimes ! Ça aidera à payer les violons.

M. Le May poussa un soupir.

— Tu as de la raison même lorsque tu ris et plaisantes, ma chère enfant, reprit-il d'un ton plus sérieux. C'est, en effet, nous qui payons tout ce luxe, nous les commerçants, les clients. Autrefois, on se serait alarmé de tant de magnificence. Un banquier, pour soutenir son crédit, était obligé de s'astreindre à une certaine austérité de mœurs et de conduite. Les exceptions à cette règle étaient rares et faisaient scandale. Aujourd'hui, la règle ancienne est devenue l'exception. Il faut jeter l'argent par les fenêtres pour qu'il rentre par la porte. Vainement d'effrayants désastres ont montré les inconvénients

de ce système. Il se maintient. Dans de certaines positions, le faste, au lieu de paraître dangereux, passe pour une nécessité, pour un calcul habile, pour l'attraction la plus puissante des capitaux. On aime ce qui brille, ce qui éblouit, et l'on y court avec confiance. Voilà pourquoi je m'abstiens de faire la moindre observation à Ehramberg, quoique j'aie été l'ami de son père, un brave et digne homme fidèle aux vieilles coutumes. Ehramberg me répondrait : « Mon père était de son temps, je suis du mien. » Aussi, il ne nous reste plus qu'une chose à faire...

— Danser !

— Eh ! mon Dieu, oui !

Puis, s'adressant à sa fille aînée :

— Je n'ai pas encore vu le prince Federici, lui dit-il.

— Il est ici, pourtant, mon père.

— Tu l'as aperçu ?

— Oui.

Le concert commença.

Quoiqu'elle eût eu le temps d'entrevoir de loin le prince Rodolphe parmi la foule, mademoiselle Herminie avait longuement étudié le programme qui lui avait été remis par M. Julian. Elle connaissait quelques-uns des morceaux qu'elle allait entendre, elle les avait chantés et se promettait d'avance un bien vif plaisir à les écouter, interprétés par les plus célèbres artistes.

La musique instrumentale la laissa un peu froide ; mais quand arriva le chant, elle releva la tête, ses yeux rayonnèrent, ses narines frémirent malgré elle, tout son visage s'éclaira d'enthousiasme contenu ; elle entra en communication de l'âme et du regard avec les cantatrices, comme si elle eût ressenti leurs émotions et partagé leur succès.

Une d'elles, distinguée comme femme du monde presque autant que comme artiste, fut frappée de cette physionomie si belle et si expressive, et, en se retirant au bruit des applaudissements, s'approcha d'Herminie.

— Oh ! mademoiselle, lui dit-elle avec un gracieux sourire, quel bonheur se serait pour nous de toujours chanter, et comme nous chanterions bien, si nous avions devant les yeux des auditeurs tels que vous !

Entre la première et la seconde partie du concert, le prince Rodolphe Federici vint saluer la famille Le May. De même qu'Édouard Ehramberg avait fait pour Antoinette, il engagea Herminie à danser, et elle accepta.

— Vous avez vu mon fils ? demanda M. Le May.

— Étienne ! non, répondit le prince. La foule est si grande qu'on n'y retrouve plus ses amis.

Mademoiselle Herminie lui indiqua d'un signe l'endroit où était son frère, et le jeune prince s'éloigna pour aller le rejoindre.

En ce moment, M. Ehramberg promenait un regard de satisfaction autour de lui.

— Tout va bien, se dit le banquier. Ils s'amusent! Ils en ont pour leur argent! Le concert va finir, le bal va commencer. Il faut que je parle à Édouard, que je prévienne ce brave garçon. Je crois vraiment que cela m'embarrasse... Voilà pourquoi j'ai attendu jusqu'à présent.

Il chercha et rejoignit son fils.

— J'ai à te parler, lui dit-il.

Édouard tendit l'oreille.

— A te parler longuement et sérieusement, reprit le banquier. Viens avec moi. Nous aurons le temps pendant la fin du concert, et je te rendrai ta liberté pour le bal... car tu ne manques pas de danseuses, j'imagine.

— J'en ai une, répondit Édouard.

Il suivit son père.

Tous deux traversèrent bientôt une enfilade de pièces plus petites, dont les premières seulement contenaient quelques personnes, et où des tables de jeu étaient préparées.

A la porte de l'une d'elles, M. Ehramberg s'arrêta et retint son fils d'un geste.

— Lajointaux! se dit-il. Que fait-il donc là?

M. Lajointaux, en effet, était seul dans une pièce de l'hôtel. Il monta sur un fauteuil et posa la main sur une glace. La chaleur lui fit craindre qu'elle ne courût des dangers. Une girandole, en effet, chargée de bougies et attachée par une chaîne de cuivre à la muraille, portait sur la glace afin de doubler l'éclat des lumières et s'y appuyait. M. Lajointaux tira son mouchoir de sa poche, en fit un petit tampon qu'il plaça délicatement entre la glace et l'applique de la girandole. Puis il remit pied à terre d'un air fort satisfait.

Mais soudain il pâlit en entendant ces mots prononcés sévèrement :

— Vous vous croyez donc chez vous, Lajointaux?

— Mon cher ami, répliqua-t-il avec une terreur soumise, excusez-moi. Les tapissiers ne demandent qu'à tout bouleverser. Votre... votre hôtel... Voyez! Une de vos glaces allait être fendue, brisée...

— Fort bien! je vous remercie, interrompit le banquier.

Et il passa, suivit de son fils.

— M. Lajointaux vous est bien dévoué, mon père, dit ensuite Édouard.

— Comme à lui-même, répondit M. Ehramberg.

Et, mentalement, il ajouta :

« Pauvre garçon ! Il n'a pas vécu, lui ! Il croit encore au dévouement ! »

Le père et le fils arrivèrent à une dernière pièce reculée et éloignée des bruits de la fête. M. Ehramberg en ferma la porte, tandis qu'Édouard était fort surpris, un peu inquiet de cet entretien confidentiel à un pareil moment.

VI

— As-tu besoin d'argent ? commença le banquier.

— Non, mon père, répondit Édouard.

Le banquier fit un geste de mécontentement : les gens qui ont toujours besoin d'argent sont plus faciles à manier.

— Oh ! je vous devine, mon bon père, reprit Édouard avec un accent de reconnaissance. Vous avez supposé que ce soir je serais tenté... Mais je ne joue jamais, je n'aime pas les cartes.

— Ce n'est pas cela ! s'écria M. Ehramberg avec un peu d'impatience. Tu es jeune, les plaisirs sont de ton âge...

— Les plaisirs ?... Le bonheur aussi, mon père. Vous m'interrogez... vous voulez bien m'interroger ; je vous dirai donc tout avec confiance. Vous l'avez vue... vous avez remarqué combien mademoiselle Le May est belle.

— Herminie ?

— Non... mademoiselle Antoinette.

— Ah ! c'est juste ! Tu préfères...

— La beauté n'est pas tout entière dans les lignes du visage, continua Édouard en s'animant malgré lui. La sienne est comme un parfum qui vous pénètre peu à peu. Il vous enivre lorsqu'on est auprès d'elle, il vous suit lorsqu'on la quitte. Et sa voix, son esprit, ses paroles qu'une gravité douce traverse et rend vibrantes !... On ne peut oublier cela, mon père ; on y pense, on en rêve, on en a le cœur tout imprégné. Vous m'offrez de l'argent... En faut-il pour être heureux ? Oui, peut-être. En ce cas, j'accepte. M. Le May aura sans doute de légitimes exigences. Oh ! alors, mon bon père, si vous daignez faire quelque chose pour moi...

— Trois ou quatre cent mille francs, par exemple ! Tu n'es pas maladroit ! On t'offre une dragée, tu prends tout le cornet.

— Mon père, je n'ai rien sollicité. Mais vous me questionnez...

« Ça tourne à la pastorale, pensa le banquier. Il y a une chose certaine, c'est que je serais ravi d'indemniser M. Le May d'une façon

quelconque. J'ai dû le comprendre dans une mesure générale et obligatoire, mais... on est sensible ou on ne l'est pas; M. Le May, dont mon père était l'ami, est le seul qui m'intéresse parmi tous ces gens-là. »

Édouard n'interrompit pas le banquier dans ses réflexions.

— Ce n'est point de cela qu'il s'agit, du moins maintenant, reprit celui-ci. Tu es mon fils, Édouard, mon fils unique, et je m'occuperai de ton bonheur en temps utile. J'y mettrai le prix qu'il faudra. Quant à présent... Édouard, aimerais-tu à voyager?

— Je ferai ce que vous m'ordonnerez, mon père.

— Ce n'est pas là répondre.

— Que puis-je vous dire de plus, mon père, en ce moment surtout où vous vous montrez si bon, si généreux? Oh! je vous en prie, disposez de moi. Votre volonté sera la mienne.

— Aimerais-tu à voyager, mais dans des conditions somptueuses?

— Seul?

— Ou... avec moi.

— Vous, mon père! Mais votre maison de banque?

Et Édouard leva sur son père des yeux naïvement surpris.

Malgré son assurance, M. Ehramberg se sentit remué jusque dans le fond des entrailles.

— Ma maison de banque, reprit-il. Oui, sans doute... tu as raison.

Et, en lui-même, il se dit :

« Allons, voilà le moment difficile. »

— Mon père, s'écria Édouard avec frayeur, je viens de vous avouer... Oh! mais vous ne m'avez point désapprouvé! Votre intention n'est pas de m'éloigner de mademoiselle Antoinette?

— Non, mon fils, non, je te l'affirme, répondit le banquier. Je désire, au contraire... Plus tard, tout s'arrangera, tout se conciliera. C'est mon vœu le plus cher.

Très-agité, il se mit à se promener à grands pas.

— J'avais pensé à un voyage, continua-t-il en mots entrecoupés... avec toi. Je serais très-heureux, tu n'en doutes pas, de t'avoir auprès de moi, Édouard. Mais, comme tu le dis, ma maison de banque... Et pourtant on pourait trouver un moyen... Tu es mon fils, tu ne m'as jamais donné que de la satisfaction, et tu serais content, n'est-ce pas, si nous allions tous les deux...

— Oh! mon père!

Et Édouard se jeta dans ses bras.

Le banquier le garda un instant étroitement serré sur son cœur.

— Sache donc, mon cher enfant, lui dit-il à plusieurs reprises...

Il n'acheva point.

Bientôt il repoussa doucement Édouard, et, les bras au ciel avec un geste désespéré :

— Je ne peux pas ! murmura-t-il. Je n'ose pas lui apprendre la vérité... Je n'ose pas !

Cet instant de poignante émotion ne fut pas long.

« Édouard saura la vérité plus tard, demain, pensa-t-il. Alors ce sera un fait accompli. Il n'y aura plus à y revenir, et je serai bien plus à l'aise pour m'expliquer avec mon fils. »

Très-habile à créer et à faire mouvoir toutes les combinaisons possibles, le banquier ne tarda pas à en inventer une.

— Je t'ai parlé de voyager et ce n'est pas sans motif, ajouta-t-il d'une voix plus tranquille. Un jour, bientôt je l'espère, nous organiserons à nous deux quelque charmante excursion. En attendant, et c'est là le but de notre entretien, es-tu capable, au lieu de te reposer dans ton lit quand le bal sera fini, d'aller dormir dans un wagon qui te conduira à Bruxelles ?

— Tout ce que vous voudrez, mon père ! répliqua Édouard. Ce sera une véritable partie de plaisir, surtout si je puis vous être utile. Quelle est la mission dont vous me chargez ?

— Oh ! bien simple... et un peu mystérieuse ; aussi je te prie de n'en rien dire. Il y aura du monde ici jusqu'à six ou sept heures du matin. Amuse-toi, danse, soupe, fais les honneurs de notre maison. Quand tout sera terminé, couvre-toi bien de peur du froid et va au chemin de fer du Nord. Dors jusqu'à Bruxelles. Là, à la gare, tu trouveras quelqu'un... que tu connais...

— Et qui me dira ce que j'ai à faire, interrompit joyeusement Édouard. Oh ! mais c'est charmant. C'est une vraie mission secrète. Comptez sur moi, mon père. A présent, me permettez-vous ?... J'ai invité pour la première contredanse mademoiselle Le May, et je craindrais... Nous nous reverrons, d'ailleurs, avant mon départ, et si vous voulez bien compléter vos instructions...

— Je n'ai rien à y ajouter, Édouard. Tout est convenu, et... nous ne nous reverrons pas.

— Comment, mon père ! Mais...

— Je suis horriblement fatigué, mon cher enfant. Tu n'as pas idée des tracas que m'a causés cette fête. Je me retirerai dans ma chambre dans une heure, deux heures, je ne sais pas au juste... et je te serai obligé de ne point m'éveiller.

— Alors, mon père, embrassons-nous.

— De tout cœur. Et demain, souviens-toi : Bruxelles... Tu seras attendu à la gare.

De bruyants accords parvinrent jusqu'à eux.

— Va vite, dit M. Ehramberg. On va danser.

Édouard s'élança. Son père le suivit lentement. Bientôt un négociant l'aborda.

— Ah! monsieur Ehramberg, lui dit-il, quel concert magnifique! Et quelle fête! C'est plus beau qu'à l'Hôtel de Ville. On voit bien que vous faites des affaires d'or. Du reste, je n'ai qu'à vous féliciter de toutes les façons. L'intérêt que vous servez à vos clients...

— Je fais de mon mieux.

— Oh! je le sais. Mon épouse aussi. Nous venons de clore notre inventaire, il y a vingt-huit mille francs de bénéfices nets, pour six mois, et elle m'a dit : « Porte-les à... »

— Les avez-vous sur vous, mon bon ami?

— Oui, ce n'est guère le moment, n'est-il pas vrai? Mon épouse me disait... Mais je lui ai répondu que vous êtes d'une amabilité à toute épreuve. Et, si cela ne vous dérangeait pas trop...

— Donnez, donnez. Je vais vous en faire un reçu.

— Oh! c'est bien inutile. Voici la somme. Vous la ferez passer à mon compte à la date d'aujourd'hui.

— C'est entendu. Vous gagnerez un jour d'intérêts.

— Oh! ce n'est pas là le motif!...

— Ne vous en défendez pas, mon bon ami. Les affaires sont les affaires.

Cependant, tout en recevant les billets de banque, M. Ehramberg eut un scrupule. Ce procédé sentait l'escroquerie de bas étage et était beaucoup trop mesquin pour lui.

— Toutes réflexions faites, dit-il, envoyez cela demain. Ce sera plus régulier.

Et il ajouta, en s'éloignant avec un sourire affable :

— A cette heure-ci, ma caisse n'est pas ouverte.

Le négociant reprit son argent d'un air désappointé.

— Mon épouse avait raison, murmura-t-il; l'instant était mal choisi.

L'animation la plus vive régnait dans les salles de bal. L'orchestre de Strauss faisait merveille. Les jeunes personnes qui avaient subi avec une impatience bien légitime, mais résignée, le concert au piano, s'épanouissaient maintenant, sortaient enfin, par des mouvements souples et gracieux, de leur longue immobilité, souriaient à leurs cavaliers, étudiaient les toilettes de leurs voisines, répandaient autour d'elles les caresses de leurs regards et les parfums de leurs bouquets, de leurs mouchoirs finement brodés. Les mères les contemplaient de loin, heureuses, triomphantes, se souvenant; les pères aussi, sauf quelques-uns qui étaient allés s'attabler au jeu. Les jeunes hommes se déridaient, dansaient.

— Les voilà donc, ces Parisiens! se dit M. Ehramberg, dont la

haute taille dominait la foule mouvante et qui promenait sur elle un regard dédaigneux. Ils s'amusent, ils sont contents! Ils dansent sur un volcan, c'est le cas de le dire, ils danseraient même dans un gouffre, les malheureux, pourvu qu'il y eût quelques lampions. Amusez-vous, mes braves, vous êtes tous ruinés; je vous emporte plus de trois millions, et, comme toujours, vous payez largement les frais de la fête. Oh! quelle étrange tentation me vient! J'ai envie de leur crier la vérité, de sonner le tocsin au milieu du quadrille. Ils ne l'interrompraient peut-être pas! Me lapideraient-ils, me glorifieraient-ils, eux qui aiment à sentir sur leurs fronts le talon éperonné d'un maître, ou me demanderaient-ils grâce? Grâce? Non. Qu'ont-ils fait de moi? Un voleur!

Le banquier plongea un instant son esprit dans les souvenirs du passé.

— Quand j'ai pris la maison de mon père, continua-t-il, elle commençait déjà à péricliter. Mon pauvre père n'était pas à la hauteur des circonstances. Je m'y suis mis, moi. Il était austère, j'ai été mondain; il était sage, j'ai été imprudent, aventureux, j'ai fait bondir le char de la fortune au-dessus des précipices béants. Cet homme est sûr de lui, a-t-on dit; il a l'audace heureuse de la force et du génie. Et l'on est accouru! Et toutes les entreprises que j'ai patronnées ont amené l'or plein mes coffres, la célébrité retentissante autour de mon nom. J'étais si connu! Garde à vous, Parisiens! Votre idole va tomber. Ce n'est pas la première fois, n'est-ce pas? et vous vous consolerez bien vite. Pourquoi d'ailleurs n'adorez-vous jamais que des idoles aux pieds d'argile? Mais vous aimez les changements, les bouleversements, les coups de théâtre. A table donc, et vous êtes servis! Seulement, mes chers amis, je n'imiterai pas mes honorables et naïfs devanciers. Mes affaires vont mal, j'ai tiré trop de feux d'artifices en votre honneur, brûlé trop de poudre et d'encens, et mon budget n'est plus en équilibre. Vous ne voudriez pas que je fusse ruiné, n'est-ce pas? Vous ririez trop, vous qui ne vous prosternez que devant l'habileté; il est donc préférable que ce soit vous. Oh! je suis habile, en effet, je saurai vous contraindre à me regretter, à me pleurer, et cela ne vous arrive pas souvent pour ceux qui partent. Je suis bien de mon époque, je vous le jure, et nul ne dira de moi : Ce pauvre Ehramberg!

— Êtes-vous satisfait, mon maître? demanda l'organisateur du concert humblement incliné.

— Ah! c'est vous, Julian! répondit le banquier. Vous voulez...

— Oh! rien ne presse, monsieur. J'ai payé mes artistes, selon l'usage... trente mille francs; c'était convenu. Mais ne vous dérangez pas pour cette bagatelle. Demain, j'aurai l'honneur...

— Oui, demain, ajouta le banquier... comme les autres.

consulta sa montre.

— Il est temps, se dit-il. Ah ! voyons la valse.

Et il regarda un instant la valse qui commençait.

— Ça va bien, reprit-il. L'orchestre de Strauss est incomparable. On dit pourtant que ceux de Vienne... Nous jugerons.

Il descendit.

Il rencontra son sommelier fort affairé.

— Du champagne à flots, lui dit-il.

— Oui, monsieur... Oui, oui...

— Pour le souper, mes meilleurs vins. On n'y prend pas garde, mais qu'importe ! A propos, il y a dans un coin de mes caves quatre cents bouteilles de champagne... Vous savez?

— Ce vin-là, monsieur ! s'écria le sommelier... Ce vin que vous réserviez pour vous et les vrais connaisseurs ! Oh ! ce serait dommage. On n'y fait pas attention, comme dit monsieur. Le moindre vin à cent sous la bouteille est bien suffisant.

— Faites ce que je vous dis, répliqua M. Ehramberg.

Et en lui-même il ajouta, non sans sourire un peu :

— Tant pis pour Lajointaux ! Je voudrais qu'on bût tout. Il m'a ennuyé avec ses sottes frayeurs.

Dans un petit corridor obscur conduisant aux bureaux et à la caisse du rez-de-chaussée, le banquier avait placé d'avance un ample pardessus qu'il mit et un cache-nez dont il s'enveloppa presque entièrement le visage. Ce furent ses seules précautions. Il avait déjà expédié ses bagages et le reste.

Il sortit tranquillement de chez lui, comme un invité qui se retire de bonne heure.

A quelques pas de son hôtel, un cocher lui proposa une voiture. Il refusa. Il préférait aller à pied, en se promenant. L'air était doux, le pavé sec, et la gare du chemin de fer du Nord n'était pas loin.

Les invités du banquier S. Ehramberg dansaient.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

La suite au prochain numéro.

L'UNION LIBÉRALE

I

Tout a été dit sur le compte des candidatures officielles ; mais il reste beaucoup à dire sur les moyens de s'en débarrasser. Il reste surtout beaucoup à faire pour y parvenir ; et c'est de quoi ne nous paraissent pas se douter ceux qui, trouvant mauvaise l'intervention constante et abusive de l'administration dans nos affaires électorales et autres, agissent comme s'ils la trouvaient bonne. Tantôt ils ne font rien, tantôt même ils font le contraire de ce qu'il faudrait, pour forcer à rentrer chez eux, pour contraindre à se renfermer dans leurs attributions, de nombreux et puissants fonctionnaires : juges de paix, quelquefois ; percepteurs, instituteurs, gendarmes, facteurs ruraux, souvent ; préfets, sous-préfets, gardes champêtres, commissaires de police, presque toujours.

C'est ainsi qu'on a vu l'union libérale compromise non assurément par la faute de son principe, qui est bon, mais par celle des hommes, qui sont faillibles ; mais par l'hésitation et l'apathie dont nous faisons trop souvent preuve lorsqu'il s'agirait d'en embrasser la cause. Ajoutons à cela — pour ne point parler de la guerre à mort que lui font des ennemis acharnés, mais ceux-ci convaincus et par conséquent respectables dans leur erreur — que des égoïsmes individuels ou des égoïsmes de parti se sont montrés en plus d'un lieu, qui nous font craindre des défections, des abandons partiels de la ligne qu'on s'était promis de suivre ensemble. Ce ne serait pas la première fois qu'on verrait s'évanouir sur la brèche ceux qui avaient juré d'y mourir. Notre confiance, au reste, est que l'avenir ramènera tout le monde au drapeau ; là est le devoir, là est l'honneur et aussi la sécurité avant comme après la victoire.

Si ingrate, en attendant, que puisse sembler la tâche de défendre

une cause momentanément impopulaire, parce qu'elle est victime de malentendus non moins que de fautes commises, — cette tâche, nous osons l'entreprendre. C'est l'union libérale que nous venons soutenir ici, en l'exposant non pas précisément telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être, mais telle que nous l'avons toujours comprise, telle que, si on s'accorde enfin à la pratiquer de la sorte, la faveur publique lui viendra.

Libre à d'autres de mal penser ou de médire de cette union libératrice. Pour nous, notre parti est pris de la trouver bonne, de la servir, de la prêcher à tous, d'une part comme l'œuvre la plus grande qui, au temps présent, puisse tenter notre patriotisme; de l'autre, comme la seule ressource qui nous reste pour, en matière électorale comme en tout, avoir enfin raison de l'omnipotence administrative. C'est en vain que, contre celle-ci, on chercherait refuge ailleurs que dans l'accord sincère et fraternel des libéraux de tous les bords. C'est en vain que, devant la coalition des autoritaires de toute nuance et de toute provenance, dont les uns flattent le peuple, dont les autres encensent César, mais dont la commune ambition est de devenir ou de rester nos maîtres, une fraction, n'importe laquelle, de l'opinion libérale prétendrait, à elle seule, triompher.

Pour triompher, il faut s'unir.

Il est possible, lorsque viendra le jour des élections, et ce jour approche, que, dans tel ou tel collége, grâce à des circonstances particulières, grâce peut-être au prestige d'un nom connu et respecté ou à l'ascendant que, même au sein d'une société démocratique comme la nôtre, conserve toujours la fortune, il est possible, disons-nous, qu'un candidat indépendant réussisse par ses seules forces, sans entente préalable avec personne, sans autre appui que celui de ses amis particuliers. Mais ce ne sera là qu'un fait isolé. En général, pour en arriver à battre le candidat administratif, il faut des influences unies, concertées — nous ne disons pas coalisées.

D'union à coalition, il y a loin. L'union est toujours bonne; il y a toujours profit à la faire et honneur à la conseiller. Elle sollicite les hommes au nom du devoir; elle les groupe autour d'intérêts supérieurs et permanents. La coalition, au contraire, consiste presque toujours à sacrifier ce qui est relativement grand à ce qui est relativement petit; ce qui doit durer à ce qui passe. Admises quelquefois comme légitimes dans le jeu des institutions politiques, et excusables seulement par exception, les coalitions obtiennent rarement l'assentiment intime de ceux qui les font, plus rarement la faveur de ceux qui les jugent.

Pour que l'union libérale ne dégénère pas en coalition, une condition est nécessaire et elle suffit. Il faut que cette union n'ait d'autre

but que celui qu'elle avoue ; il faut que, comme son nom l'indique, elle se fasse pour la liberté, entre libéraux, et rien qu'entre ceux-là.

Qu'est-ce qu'un libéral ? Une telle question semble avoir de quoi faire sourire dans un siècle que quatre-vingts ans déjà écoulés séparent de 1789; dans un pays qui, entre Mirabeau et Berryer, pour ne citer que quelques-uns de ses illustres morts, a vu passer Casimir Périer, de Serre, Armand Carrel, Royer-Collard, les deux Cavaignac, Tocqueville, Lacordaire et tant d'autres. Cependant la question est sérieuse; il faut y répondre.

Si, par libéral, on entend l'homme qui veut sa liberté à lui, celle de ses amis, celle des gens dont les opinions sont les siennes, il n'est pas nécessaire d'aller bien loin ni de se donner beaucoup de peine pour trouver de ces libéraux-là. Paris en est pavé, et le monde en est plein.

Ce ne sont pas non plus des libéraux, bien qu'ils en aient longtemps revendiqué le titre et qu'on ait eu le tort de le leur laisser porter à eux tout seuls, que ces anciens conventionnels réfugiés au sénat du premier Empire ; que ces ambitieux ou ces inconséquents, qui, abrités derrière quelque lambeau de drapeau tricolore, se croyaient, rien que par là, dispensés de servir autrement la liberté ; que ces comédiens qui, sous les règnes de Charles X et de Louis-Philippe, n'avaient, en invoquant la Charte et le mot de liberté à la bouche, d'autre préoccupation dans l'esprit que celle de chasser de France un certain nombre de citoyens nommés jésuites.

Un libéral peut assurément se passer de jésuites ; mais une chose dont il ne se passe point volontiers, c'est de la liberté des jésuites. Celle-ci, en effet, en contient d'autres. Si, pour vous faire plaisir, on chasse aujourd'hui de France tels citoyens qui vous déplaisent, pourquoi pas demain tels autres qui vous plaisent, les francs-maçons par exemple, auxquels peut-être vous tenez, si même vous ne leur appartenez ?

En fait de libertés, tout s'enchaîne : votre droit protége le mien, comme le mien garantit le vôtre ; et voilà pourquoi il n'y a de libéraux vraiment dignes de ce nom que les hommes dont la visée constante est de procurer à autrui, fût-ce à leurs adversaires, la même dose de liberté qu'à eux-mêmes. Voilà à quel prix on est libéral, et on ne l'est point sans cela. Pour ces esprits, pour ces cœurs-là, la liberté n'est pas seulemeut un moyen, elle est un but; elle est même, en politique, le but suprême.

J'ai dit *en politique*, et je souligne à dessein ce mot, ne voulant pas qu'on m'attribue une pensée qui n'est point la mienne, et qu'on me soupçonne de méconnaître à la fois les destinées humaines et le plan

divin. Si, pour notre honneur comme pour sa gloire, Dieu a créé l'homme libre, il l'a d'abord créé pour la vérité. D'où il résulte qu'au regard de la vérité religieuse, de la vérité morale, de la vérité scientifique aussi, la liberté, si haute qu'elle soit, n'occupe que le second rang; elle n'est, pour chacun de nous, qu'un moyen, un des moyens que Dieu nous donne, pour, avec effort et mérite, monter vers ces sommets culminants. Mais, qu'il soit le sujet d'un monarque ou le citoyen d'un pays libre, qu'il soit Russe ou Américain, l'homme peut, à bon droit, lorsqu'il s'agit des affaires de son gouvernement et que dans son pays l'ordre règne, soutenir que la liberté prime tout le reste et qu'elle n'est primée par rien. C'est en ce sens que nous disons qu'en politique la liberté est le but suprême.

Cela accordé, et pourvu que, demeurassent-ils d'ailleurs divisés, les esprits se rangent à proclamer avec nous cette vérité trop peu comprise encore et cependant élémentaire, tout soupçon d'alliance malsaine disparaît au sein du parti libéral. Qu'ils viennent, en effet, de droite ou de gauche; qu'ils gardent le culte de l'hérédité monarchique ou qu'ils acceptent le principe de la souveraineté nationale; qu'ils aient servi telle ou telle branche ou qu'ils n'en aient servi aucune; qu'ils aient des préférences pour la forme républicaine ou qu'ils espèrent trouver un jour, sous l'empire progressivement transformé, la pleine satisfaction de leurs désirs, — les Français, tous ceux du moins qui commencent à préférer la liberté à tout le reste, doivent s'unir pour assurer l'élection de députés qui leur conviennent, de députés qui veulent comme eux la liberté d'abord et avant tout. On ne comprend même pas qu'il puisse en être autrement.

Ainsi donc, point de compromis, point de marchés entre gens qu'un abîme sépare : cela ne serait ni sérieux ni durable; mais alliance, alliance publique et avouée, alliance cordiale et permanente, entre ceux qui, d'accord sur la question de liberté, ne sont d'ailleurs séparés entre eux que par des nuances.

Telle est l'union libérale; telles en doivent être les conditions. Il peut y avoir là de quoi effrayer les pusillanimes, décourager les paresseux, surtout déplaire aux satisfaits; il n'y a, là dedans, absolument rien qui soit de nature à scandaliser les honnêtes gens. La question est de savoir si, chacun gardant d'ailleurs en politique ses principes, ses affections, ses regrets peut-être, peut-être même ses espérances, tout cela sera dominé par la conviction que, quel que soit le gouvernement auquel il a pu ou pourra un jour convenir à la France de confier ses destinées, ce gouvernement ne saurait désormais être un gouvernement absolu, encore moins un gouvernement arbitraire.

Le dernier ministre de l'intérieur, celui que, pendant une nuit de décembre, on a vu tomber en disgrâce sans trop s'expliquer pourquoi,

appelait, l'an dernier, de ses vœux, à la tribune du Corps législatif, la formation d'un grand parti conservateur, qui, en s'associant à la politique du gouvernement impérial, déchargerait l'administration d'une foule de soins auxquels elle ne peut suffire, et préviendrait sans doute quelques-unes des fautes sous lesquelles il lui arrive parfois de succomber.

Nous avons soigneusement recueilli l'expression de ce désir, désir patriotique et légitime, auquel il ne nous coûte point de nous associer. Mais, outre que l'administration n'a rien fait depuis dix-huit ans, ni dans les élections ni ailleurs, qui soit de nature à nous prouver qu'elle ambitionne réellement l'appui de ceux d'entre nous qui, sans être ni factieux ni serviles, aspirent seulement à demeurer libres, — on oublie trop que le grand parti conservateur à la formation duquel M. Pinard, alors ministre, faisait appel, ne peut, si l'on veut qu'il se forme, être qu'un grand parti libéral. Le temps des adorations est passé : pas plus en France qu'ailleurs, on ne croira désormais à l'infaillibilité personnelle des monarques élus ou héréditaires; il n'y a plus de dieu sur aucun trône. Est-ce un peu par la faute des rois, qui ont hâté l'heure à laquelle l'illusion devait finir? Peut-être. Mais c'est surtout, croyons-nous, pas l'ascendant de la raison humaine, qui veut que les peuples, comme les hommes, s'appartiennent ; de cette raison qui, une nation fût-elle momentanément en recul, conduit irrésistiblement le monde vers la liberté. C'est à la liberté que nous allons tous, alors même que plusieurs d'entre nous semblent momentanément lui tourner le dos. Telle est la force des choses ; tel est le courant ; telle est la loi, voulue de Dieu, qui s'impose à l'humanité. Voilà ce qu'il faut comprendre ; voilà avec quoi il faut compter.

Dès lors, il est naturel que les bons esprits ne séparent pas, comme d'autres le font, la formation d'un parti conservateur de celle d'un parti libéral dont la France a besoin. A bien dire, ces deux partis sont le même. Il faut nous affranchir une bonne fois de cette logomachie qui, chez nous, consiste à opposer perpétuellement la liberté à l'ordre et l'ordre à la liberté. Ce sont deux choses qui, bien entendues, n'en font qu'une, et il nous plaît, quant à nous, d'appeler du nom de parti libéral le parti qui, une fois fondé, saura bien nous les donner toutes deux.

II

Quel sera le programme de ce parti?

Ce sera — pour le résumer en deux mots, et pour ne point entrer

ici dans des développements étrangers à notre sujet — le respect profond de l'homme, de sa dignité, de ses aspirations religieuses et morales d'abord, de ses opinions politiques et de ses besoins intellectuels aussi ; ce sera l'introduction dans la loi civile de toutes les garanties nécessaires pour que tout cela soit protégé.

De qui se composera ce parti ?

Nous l'avons indiqué déjà. Il se composera des libéraux de tous les bords, et rien que d'eux. Monarchiste ou républicain, on est du parti libéral si on veut *d'abord* la liberté ; on n'en est point sans cela.

Nous savons quelle est l'objection. On dira que nous poursuivons une chimère ; qu'ayant vu sombrer, faute d'un nombre alors suffisant de républicains, la république de 1848, nous sommes ou bien entêtés ou bien naïfs de nous obstiner à vouloir fonder un parti libéral dans un pays où manquent les libéraux, tels que nous les définissions tout à l'heure.

Notre réponse sera fort simple. Si les libéraux manquent — et la chose n'est que trop certaine, — il faut en faire. Et nous ajoutons volontiers que hors de là, dans la France actuelle, il n'y a politiquement rien qui puisse nous tirer de peine, rien par conséquent qui mérite nos efforts et nos soins. Assurément, il ne faut, ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre moral, négliger aucune des réformes dont notre société, si malade, a le plus pressant besoin. Mais, dans l'ordre politique, c'est surtout à faire des libéraux qu'il convient de nous attacher ; c'est par là qu'il faut commencer l'œuvre de notre régénération. Nous nous croyons des hommes ; nous ne sommes encore que des enfants. Voilà bien longtemps que chez nous on parle des principes de 1789. Nous ne dirons pas qu'on en parle trop, mais il serait temps de les comprendre enfin et de les appliquer, ces principes, dans ce qu'ils ont de raisonnable et de grand. Vouloir, avant cela, établir chez nous un gouvernement régulier et stable, un gouvernement, n'importe lequel, qui puisse nous satisfaire et durer, c'est, pour nous servir du mot vulgaire, mot aussi expressif qu'il est juste en la circonstance, mettre la charrue avant les bœufs.

Dételons les bœufs, et remettons-les à leur place. Cessons enfin de nous disputer, comme nous le faisons depuis quatre-vingts ans, sur la forme, sur la dynastie, sur le monarque qui méritent ou qui obtiennent nos préférences ; tâchons premièrement de tomber d'accord sur un point : c'est que le meilleur gouvernement, et aussi le plus durable, sera celui qui saura donner au plus grand nombre de citoyens la plus grande somme de satisfactions légitimes, et par conséquent de libertés.

Cela bien compris, il arrivera, chez nous comme ailleurs, que, sans cesser d'être des conservateurs, des libéraux se feront tous seuls.

Et cela fait, lorsqu'il s'agira, aux époques d'élection par exemple, de nous grouper autour d'un programme, ayons un soin : celui de nous garer des formules trop étroites ou trop absolues. Ce sont elles, la plupart du temps, qui engendrent des malentendus, soulèvent des préventions et créent des obstacles au succès de l'œuvre qu'on poursuit.

Ainsi, il n'est pas rare, lorsqu'on parle d'union libérale, d'entendre dire que la règle de celle-ci, au jour du scrutin, n'est pas seulement d'écarter — ce qui est vrai — les candidatures officielles ; qu'elle oblige, en outre, à faire alliance avec n'importe quel candidat ou quel parti se posera en dehors du gouvernement ou contre lui.

Suivant nous, c'est aller trop loin.

A coup sûr, c'est quelque chose que l'indépendance. Elle est d'autant plus belle qu'elle est plus rare au temps d'énervement politique et de complaisance électorale où nous sommes. Ce à quoi nous devons tendre, c'est à faire honorer toujours, et souvent à faire élire ceux qui, bien résolus à se passer de toute recommandation officielle, se présentent devant les électeurs sans autre titre que celui d'aspirer à leur plaire, préférant ainsi un échec probable, mais protecteur de le sincérité du vote, à un succès souvent certain.

Il nous semble cependant que, pour prix de notre alliance, pour assurer à la fois la durée et la dignité de celle-ci, nous devons exiger davantage ; nous pouvons demander, au candidat qui nous fait appel, autre chose que d'être électoralement en froid avec son préfet. N'avoir point sollicité l'appui de celui-ci, déclarer même qu'on n'en veut pas, est assurément une bonne note ; mais, si grand que soit ce témoignage d'indépendance, il ne saurait suffire à lui seul pour commander notre concours et obtenir nos voix.

Il se peut fort bien, en effet, que, par circonstances particulières — débats personnels, vanité froissée, ambition déçue, tempérament bilieux, exigence de parti, ou bien roideur d'un caractère honorable sans doute, mais incomplet — il se peut, disons-nous, que, par l'un de ces motifs ou par d'autres, un candidat, même dépourvu de toute attache administrative, ne remplisse pas les conditions voulues pour mériter notre mandat. Il se peut qu'il soit ou d'une intelligence bornée, ou, chose plus grave, d'une probité douteuse ; il se peut aussi qu'il soit violent, et qu'à l'indépendance dont il fait preuve en repoussant l'attache officielle, il ne joigne d'ailleurs aucune des qualités qui constituent le bon député.

Dans ces divers cas, nous croirons-nous tenus de le soutenir, et, pour ne point nous donner la peine de prévoir et d'admettre des exceptions, aurons-nous l'imprudence de poser ici une de ces règles inflexibles qui ne tiennent ni devant le raisonnement ni devant les faits, et nuisent, d'ordinaire, à la cause qu'on veut servir? Pour préciser, hommes d'union libérale, oserons-nous soutenir qu'il faille nous ranger partout et toujours, à la seule condition qu'il soit classé comme désagréable, derrière tout candidat, n'importe lequel, qui d'ailleurs n'aurait point le sens libéral; derrière celui qui, jaloux seulement de sa liberté à lui, de celle de ses amis politiques, n'aurait pas le respect profond de la liberté d'autrui, y comprise celle de ses adversaires?

Assurément non. L'exception confirme ici la règle; et c'est pour éviter qu'on n'abuse contre nous de la règle, que nous avons tenu à poser l'exception. La règle est bien de combattre les candidatures administratives, parce que celles-ci faussent à la fois l'exercice du suffrage universel et la sincérité de la représentation nationale; mais il reste des mesures à prendre pour qu'on ne puisse jamais nous accuser de soutenir des candidats qui, à aucun titre, ne seraient des nôtres. Il y aurait prétention excessive à vouloir ne nommer que des hommes pensant comme nous sur tous les points. A ce compte-là, personne ne trouverait de mandataire, et quatre-vingt-dix-neuf électeurs au moins sur cent en seraient réduits à voter pour eux-mêmes. Mais au moins devons-nous exiger que notre député partage nos opinions essentielles, particulièrement en ce qui regarde la liberté de tous et de chacun.

Les choses même ainsi expliquées et nos prétentions restant dans ces justes bornes, nous comprenons très-bien qu'à la veille des élections générales auxquelles on se prépare, l'union libérale déplaise et aux préfets qui veulent à toute force soutenir leurs candidats, et aux candidats qui trouvent bon, commode, économique aussi, d'être soutenus par leur préfet. Ce que nous ne saurions admettre, c'est que cette union ait de quoi alarmer les consciences les plus scrupuleuses.

Oui, sans doute, si en vue seulement de détruire l'Empire, l'homme qui est d'abord royaliste tend la main à celui qui est d'abord républicain, sachant très-bien qu'au lendemain de la victoire ils se battront entre eux pour s'en disputer le profit, il y a là une alliance adultère, que le sens moral réprouve et contre laquelle le sentiment public proteste avec raison.

Mais entre libéraux, ce n'est pas ainsi que la question se pose. Le but que poursuit le vrai libéral, l'enjeu de la partie qu'il joue, c'est la liberté. Devant cet intérêt supérieur, tout le reste sans doute ne

s'efface pas, mais tout pâlit. A chacun de nous le droit de garder, sur le gouvernement de son pays, sur la famille ou sur le personnage auquel il conviendrait d'en remettre les rênes, ses idées et ses préférences. Ceux qui disent que, suivant les cas, toutes les formes de gouvernement peuvent être bonnes, ont raison. Mais celui qui s'aviserait de soutenir qu'en tous pays et à toute époque toutes les formes de gouvernement sont également bonnes, aurait tort. Il est donc naturel que chacun de nous revendique et garde le droit de penser là-dessus ce que lui dicte sa raison. L'essentiel est de nous entendre enfin pour reconnaître et pour convenir que ceci est l'accessoire. Le tort des Français, ou plutôt la conséquence de nos trop nombreuses révolutions, dont chacune nous a légué un nouveau parti hostile aux autres, est d'en avoir fait le principal. Le principal, encore une fois, c'est la fin du gouvernement personnel, c'est le gouvernement du pays par le pays, c'est la liberté à conquérir et à garder.

Sommes-nous résolus, si l'Empire nous la donne, à ne point aller la demander à d'autres? Et, s'il nous la refuse, sommes-nous prêts à la recevoir de n'importe quelle autre main, sans recourir d'ailleurs d'ici là, pour en hâter l'heure, à d'autres armes qu'à celles de la stricte légalité? Dans ces deux cas, qui sont ceux où nos sentiments nous placent, nous sommes en règle avec notre conscience, comme nous le sommes avec la loi ; et les courtisans qui doutent qu'en pensant comme nous là-dessus on puisse être de bons citoyens, nous prouvent qu'eux-mêmes ne savent pas ce que c'est qu'un citoyen.

III

A l'union libérale, même ainsi comprise, les uns — ce sont les plus nombreux — préfèrent ce que nous avons, c'est-à-dire l'isolement et par conséquent l'impuissance : leur humeur, je ne dis pas leur principe, car ce serait ravaler ce mot, est de continuer, faute d'accord entre les libéraux, à subir partout, sans le contrarier nulle part, le régime des candidatures officielles.

Les autres, admettant que ce régime est un mal, proposent comme remède souverain ce qu'ils appellent l'union démocratique.

D'autres, enfin, ont inventé l'union dynastique.

Avec les premiers, c'est-à-dire avec ceux qui souhaitent que nous restions dans l'ornière des candidatures officielles telle que l'a creusée une pratique de dix-huit ans, nous n'avons point à discuter. Les candidatures officielles ont fait le Corps législatif que nous avons ; et le

Corps législatif que nous avons n'a pas seulement trouvé bon l'ajournement indéfini de nos libertés nécessaires ; il a laissé faire, et par conséquent il a fait, autant qu'il a dépendu de lui, et l'expédition du Mexique, et la Prusse unifiée, et bien d'autres choses encore, qui, sans disparaître, pâlissent devant celles-là. Voilà pour le dehors. Au dedans, il a tout voté, tout, jusqu'à cette loi d'organisation militaire que les fautes de notre politique excusent peut-être, mais qui accuse, elle, les fautes commises et ceux qui s'en sont rendus solidaires. Le *statu quo* ne saurait donc nous satisfaire ; il nous coûte trop cher pour que, de gaieté de cœur, nous consentions à le laisser durer.

Aux partisans de l'union démocratique, nous n'avons non plus qu'un mot à répondre : c'est que nous ne les comprenons pas. Il n'y a point, en effet, de démocratie digne de ce nom qui puisse se passer de la liberté ; et j'ajoute volontiers qu'en France, dans la France du dix-neuvième siècle, telle que le dix-huitième nous l'a léguée, la liberté chercherait vainement à se passer de démocratie. Si c'est à la démocratie jacobine ou à la démocratie autoritaire que l'on fait appel, nous nous déclarons franchement les ennemis de l'une et de l'autre. Mais si c'est, comme on le prétend, une démocratie libérale qu'on aspire à fonder en France, il est inutile de chercher à nous l'imposer : nous l'acceptons très-volontiers, et même nous ne concevons pas qu'il puisse y avoir désormais chez nous d'autre gouvernement que celui-là. Dès lors — et à moins que, par un sens détourné, union démocratique ne veuille dire qu'il faut promener partout dans le monde le drapeau de l'insurrection et commencer par dépouiller le pape du peu qui lui reste — nous ne voyons pas quel intérêt on peut trouver à substituer la formule de l'union démocratique à celle de l'union libérale. Celle-ci équivaut à celle-là ; l'une comprend l'autre, et c'est se disputer pour des mots que de ne pas, de prime saut, tomber d'accord là-dessus[1].

Reste l'union dynastique. Ceux qui la prêchent nous disent : D'abord l'Empire, et, par l'Empire, la liberté. Ils ne s'aperçoivent pas qu'en parlant ainsi ils ressemblent, trait pour trait, aux hommes de ces anciens partis qu'ils combattent et qui, eux aussi, résument leur politique en disant : Vive le roi, pourvu que ce soit mon roi ;

[1] Cette idée nous semble avoir présidé non-seulement à la fondation, mais au choix du titre d'un journal de création récente qui, sous l'habile direction de M. Louis Joly, défend, dans le département de Seine-et-Oise, les principes de l'union libérale.

Tandis qu'ailleurs on perd son temps et on use ses forces à discuter sur la question de savoir si on appartiendra à l'union libérale ou bien à l'union démocratique, ce journal a donné à tout le monde, rien qu'en choisissant bien son titre, un bon conseil et un bon exemple ; il s'est intitulé : *l'Union libérale et démocratique*, voulant sans doute indiquer par là que, dans sa pensée, cela ne fait qu'un.

ou : Vive la république d'abord, et vive ensuite la liberté. — Nous disons, nous : Vive la liberté d'abord, et vive ensuite le gouvernement qui nous la donnera. Si la liberté doit un jour nous venir de l'Empire, le lendemain de ce jour-là rien ne nous empêchera de dire : Vive l'Empire. Mais sans attaquer l'Empire, et tout en lui restant soumis, nous demandons que, pour le glorifier, il nous soit permis d'attendre qu'il réalise notre programme et qu'il comble nos vœux. L'amour ne se commande pas, il s'inspire; et si, pour ceux qui l'ont prêté, le serment politique oblige à être fidèle, il n'a jamais eu la vertu de contraindre personne à aimer.

N'oublions pas d'ailleurs que nous sommes dans un siècle positif, où les mariages d'inclination deviennent de plus en plus rares. Ce serait une étrange prétention que celle de vouloir nous marier avec un gouvernement quelconque autrement que par raison. Dans les mariages de raison, on exige la dot : or, pour les peuples, quand ils épousent, la dot c'est la liberté.

D'où il résulte que l'octroi de la liberté doit précéder les déclarations d'amour; et c'est là que nous attendons, avant de nous décider à les suivre, les prôneurs de l'union dynastique. Demain peut-être; aujourd'hui non.

Reste donc l'union libérale; c'est à elle qu'en fin de compte il nous faut revenir, comme à la seule planche de salut, comme à la dernière ancre qui, chez nous, peut empêcher la liberté de sombrer irrévocablement.

Sur quelles bases asseoir cette union? Comment et dans quelles circonstances se fera-t-elle? Sera-t-elle seulement une alliance des forces? N'ira-t-elle pas jusqu'à l'union des cœurs?

C'est ce qu'il nous reste à examiner.

IV

Et d'abord les bases de l'union libérale sont bien simples à exposer. Du moment, comme nous l'avons dit, que le programme du parti libéral se réduit à mettre, en politique, la liberté avant tout le reste, et tout le reste après la liberté, comment ne nous unirions-nous pas pour, tous ensemble, développer cette doctrine, pour faire qu'elle se propage dans les esprits et que, de la sorte, elle en arrive à régner dans les institutions? La liberté est une assez grande chose, ce nous semble, pour qu'à son nom chacun se réveille; pour que, sous son drapeau, on se groupe; pour que ceux qui l'aiment et qui la

veulent, fussent-ils d'ailleurs divisés sur certaines questions secondaires, aspirent à former entre eux une phalange qui, dès à présent, est respectable, et qui un jour sera respectée. Pour s'enrôler dans cette phalange, aucun homme, si ses tendances politiques le poussent avant tout à la liberté — et, encore une fois, nous ne faisons appel qu'à ceux-là — n'a absolument rien à abdiquer; chacun peut rester ce qu'il est. Aux impérialistes de la veille comme à ceux du lendemain, aux royalistes de la branche aînée comme à ceux de la branche cadette, aux républicains aussi, la porte est ouverte au large : à la seule condition que d'abord ils soient libéraux, les uns et les autres peuvent entrer. Voilà tout le programme, et là-dessus il serait superflu d'insister, tant la chose est claire et va de soi.

Dans quelles circonstances doit se faire l'union libérale? Dans quelles occasions doit-elle se produire? Nous répondons : dans toutes, mais dans les élections particulièrement. L'élection est, en effet, avec la presse, le grand levier à l'aide duquel une nation peut, sans d'ailleurs chercher à renverser son gouvernement, agir sur lui et le transformer. Cela est vrai de tous les gouvernements, mais surtout de ceux à la base desquels se trouve le suffrage universel.

Étant admise l'union libérale, et aussi la nécessité d'en faire un usage fréquent, surtout aux époques d'élection, comment, dans la pratique des choses, devront se conduire les journaux, les comités, les candidats, les électeurs? Il ne s'agit plus ici de principes. Le principe est, nous l'avons dit, que personne n'abdique, mais qu'à l'approche du scrutin chacun incline son drapeau particulier devant le drapeau supérieur de la liberté générale. Il s'agit maintenant de tactique. Or, quelle sera la tactique des alliés, dont l'accord pourra seul contre-balancer l'omnipotence administrative et en réprimer les abus?

Autant le principe est simple, autant la tactique est diverse. C'est ici qu'il faut se garer — car de la sorte on n'arriverait à rien qu'à la confusion et à l'impuissance — des théories trop générales et des règles trop absolues. Parmi ces règles, il n'y en a qu'une qu'il faut conseiller à tout le monde de suivre : celle des concessions réciproques, de l'abnégation particulière, du désintéressement personnel chez les individus et chez les partis, du plein dévouement à la cause commune, dût celui-ci aller jusqu'à cet oubli d'anciens griefs qu'on appelle communément le pardon des injures. Puisque les chrétiens eux-mêmes ont, au jour des réconciliations, des torts souvent graves à se pardonner, pourquoi pas les politiques? Est-ce qu'eux seuls, par hasard, n'auraient jamais rien à se reprocher; eux dont la vie est si agitée, dont les tentations sont parfois si vives,

eux que, sans parler de l'orgueil, deux ou trois autres péchés capitaux, l'envie par exemple, assiégent jour et nuit?

Hors de là, c'est-à-dire à part ce conseil de support mutuel et d'indulgence réciproque que nous donnons indistinctement à tous ceux qui veulent entrer dans l'union libérale et y rester, il n'y a, lorsqu'on descend sur le terrain de l'action, d'autre règle à suivre que celle d'interroger les circonstances, de tenir compte des difficultés locales, d'agir partout pour le mieux en vue de consolider l'union et d'arriver au moins par elle à la dignité dans la défaite, lorsque, par elle, on ne peut espérer le succès.

Ainsi, ceux-là se trompent et outre-passent les bornes, qui nous disent qu'en tout état de cause et devant tout scrutin il n'y a qu'un parti à prendre et qu'une marche à suivre; qu'il n'y a de bonnes, par exemple, que les candidatures uniques, parce qu'elles concentrent mieux les voix; ou de capables de réussir que les candidatures multiples, parce qu'elles seules peuvent rallier tous les votes de l'opposition; que l'accord doit se faire partout dès le premier tour de scrutin, ou qu'il faut partout, sous peine d'échouer, ménager cet accord pour le jour du ballottage. Tout cela est trop absolu.

La sagesse ici consiste à prendre conseil des temps et des lieux, et à n'imposer aux hommes d'autre devoir que celui d'écouter toujours, avant d'agir, leur conscience et leur raison.

Dans telle circonscription, par exemple, où un candidat libéral se trouve, par la notoriété de son nom, par celle des services rendus, par son influence personnelle, par l'accord de ses concitoyens à le désigner comme l'unique porte-drapeau des opinions indépendantes, qu'on se garde bien d'en chercher un second, et que tout le monde s'entende pour, dans ce cas, le porter et le soutenir seul, lui tout seul. Mais ceci restera l'exception.

En général, et eu égard à la diminution qu'ont fait subir aux hommes de valeur dix-huit années d'un régime qui a tout remis aux mains de l'administration, le mieux est de voir de bon œil et d'accepter avec reconnaissance toutes les candidatures indépendantes qui, dans une même circonscription, sont disposées à se produire. Souvenons-nous qu'on a découpé nos arrondissements électoraux d'une façon qui, pour être habile, n'en est pas moins contre nature. Au lieu de faciliter aux agglomérations d'intérêts, aux relations de bon voisinage, les moyens de choisir, aux jours d'élection, leurs représentants naturels, on a tantôt fractionné nos grandes villes, tantôt accolé à un tronçon de département d'autres tronçons qui n'ont, avec lui, absolument rien de commun. Il résulte de là qu'en dehors de l'administration qui, par ses agents, a la main partout, nulle part il

ne reste d'influence aussi étendue que la circonscription. Tel personnage connu, considéré, honoré dans tel rayon dont les habitants lui donneraient une majorité imposante, est ou inconnu ou même suspect dans des communes qui, distantes de 15 ou 20 lieues de celle qu'il habite, ont peut-être des besoins rivaux. Dans ces conditions, la lutte des intérêts peut défaire en un jour l'œuvre que l'accord des opinions aura mis dix ans à accomplir. L'administration le sait bien, mais elle en rit, trouvant sans doute que le tour est bon. A nous de déjouer cette manœuvre à l'intérieur et de le faire en donnant, par plusieurs candidatures, satisfaction non-seulement aux opinions différentes, mais aux intérêts des diverses localités. Au second tour de scrutin seulement, il sera raisonnable que les rivalités locales disparaissent devant l'élu du plus grand nombre. L'essentiel est qu'entre les candidatures indépendantes il n'y ait pas lutte politique, mais qu'au contraire il y ait accord, accord cordial, accord public et constaté pour combattre la candidature officielle et, s'il se peut, pour la faire échouer.

Supposons maintenant que, par les motifs qui viennent d'être dits ou par d'autres, le système des candidatures multiples ait prévalu dans la circonscription électorale à laquelle nous appartenons. Il y a dans ce cas deux attitudes à prendre, entre lesquelles il faut choisir.

Comités et journaux peuvent s'entendre pour, dès le commencement de la lutte, soutenir ces candidatures *ex æquo*, sans préférence marquée pour aucune d'entre elles.

Ils peuvent aussi, après avoir patronné d'abord celui des concurrents que chacun d'eux préfère, appuyer seulement au second tour de scrutin le candidat auquel, dans la plénitude de leur droit, les électeurs auront donné la majorité relative au premier tour.

Si l'on nous demande à laquelle de ces deux façons d'agir nous accordons la préférence, laquelle, à notre avis, est la meilleure, ici encore nous répondrons : Cela dépend des circonstances.

Partout où il n'y a pas de trop grandes dissemblances d'opinions entre plusieurs candidats également recommandables et résolus à affronter ensemble les périlleux honneurs du combat, le rôle des hommes d'union libérale nous paraît nettement tracé. Il consiste à obtenir, si cela se peut, que comités et journaux s'entendent pour, dès le début de la campagne, n'afficher aucune préférence; pour tenir aux électeurs le langage simple et clair que voici :

« Vous avez trop souffert, leur dira-t-on, des pressions administratives pour que, nous journaux, nous comités en qui vous avez confiance et à qui vous demandez conseil, nous songions jamais à essayer d'exercer sur vous une pression pareille. C'est votre liberté, autant que la nôtre, que nous avons à cœur de défendre. Nous n'a-

vons qu'une mission : celle de vous dire que voici les noms de citoyens indépendants et honorables qui croient que c'est à vous, non au gouvernement, qu'il appartient de nommer vos députés. Ils accepteront vos suffrages. Parmi eux, choisissez librement et suivant qu'il vous plaira. Seulement, permettez-nous de vous donner un conseil. S'il n'y a pas de résultat au premier tour de scrutin, montrez-vous, dans l'intérêt de la cause commune, prêts à vous faire les uns aux autres une concession : celle de reporter, au second tour, vos voix sur celui, n'importe lequel, des candidats de l'union libérale qui, à la première épreuve, aura obtenu le plus de suffrages ; sur celui, par conséquent, que la majorité de ses concitoyens aura elle-même choisi et désigné. »

Tel est le langage que, dans plusieurs départements, on pourra tenir; telle est l'attitude qu'on y pourra prendre. Partout où l'accord des esprits, où l'apaisement d'anciennes rivalités politiques ou personnelles permettront d'aller jusque-là, il n'y a pas à hésiter : il faudra parler, il faudra agir comme il vient d'être dit.

Mais c'est là le beau idéal; et, à vouloir le poursuivre partout, on risquerait en plus d'un lieu de manquer le bien relatif. Sans jamais déserter l'honnête, il faut généralement chercher le possible. Or, il peut arriver, et fort souvent il arrivera, qu'en cas de candidatures multiples, tel candidat, quoique libéral avant tout, sera ou paraîtra trop accentué dans sa nuance particulière pour que tel journal, libéral aussi, mais d'une opinion un peu divergeante, consente volontiers à faire tout de suite à cet allié une part de faveur égale à celle qu'il réserve peut-être pour un ami. Dans ce cas, qu'y aura-t-il à faire ?

Il y aura tout simplement à trouver bon que chaque journal soutienne au premier tour son candidat de prédilection et le soutienne seul, mais sous réserve toujours qu'au second tour il usera de son influence sur ses amis pour les engager à reporter leurs voix sur celui des candidats, ne fût-il pas le sien, qui aura obtenu la majorité relative.

Nous sommes d'avis que cette seconde façon d'agir est moins bonne que la première; mais il suffit qu'elle ait l'avantage de mettre en certains cas les gens plus à l'aise, pour que nous conseillions de l'adopter partout où une union plus étroite susciterait des ombrages et rencontrerait des difficultés.

Ici encore l'essentiel, l'indispensable, est, dans la préparation même lointaine de la lutte à soutenir ensemble, de ne point se laisser guider par des préoccupations étroites ; de savoir résister même à de généreux sentiments, fût-ce à celui de l'amitié, et, si l'on affiche des préférences pour quelqu'un des candidats libéraux, de s'impo-

ser du moins la loi de ne jamais dire de mal d'aucun d'entre eux. Car comment détruire l'effet d'une parole hostile et imprudente, d'une parole qu'on regrettera peut-être amèrement, mais qu'on regrettera en vain, le jour où, un scrutin de ballottage arrivant, on reconnaîtra qu'on perd sa peine à vouloir, trop tard, soutenir l'homme qu'on aura précédemment attaqué ?

Mais, nous dira-t-on, vous en parlez bien à votre aise avec tous ces conseils de désintéressement, d'entente au premier tour ou au second, de candidatures uniques ou multiples, de compromis exprès ou tacites, de concessions mutuelles et de reports de voix. Tout cela est fort bien ; mais, pour triompher, il ne suffit pas de discourir : il faut être suivi. Or, il se peut que les électeurs refusent de se prêter à la manœuvre, et que, de la sorte, tous les efforts de l'union libérale échouent misérablement.

Les choses peuvent, en effet, se passer ainsi ; mais l'expérience nous apprend que, d'ordinaire, elles se passent autrement, et que fort souvent le candidat libéral réussit au second tour, quand le candidat officiel a échoué au premier.

Quoi qu'il en soit, chacun de nous n'est responsable que de ce qu'il peut. Chaque électeur reste son maître ; nul ne dispose que de sa voix. L'administration est la seule qui, par les moyens que l'on connaît, dispose souvent des voix d'autrui, et il n'est pas plus à notre convenance qu'il n'est en notre pouvoir de la suivre sur ce terrain.

Ce que nous pouvons, c'est faire notre devoir et engager chacun à faire le sien. Nous n'avons la prétention de contraindre personne : nous avons celle de dire à tout le monde ce qui nous semble être la vérité.

Or, la vérité, c'est qu'il y a, dans notre système électoral et surtout dans la manière dont on le pratique, de profondes modifications à introduire. Si le gouvernement s'y refuse, c'est aux électeurs d'aviser. Nous leur indiquons les moyens à prendre pour que désormais le scrutin leur appartienne ; s'ils trouvent que l'élection est mieux entre les mains de l'administration qu'entre les leurs, libre à eux de l'y laisser. Ceci est leur affaire et point la nôtre.

V

Telles nous paraissent être les règles, à la fois larges et loyales, de la partie qu'au printemps prochain nous serons tous appelés à jouer. Le présent et l'avenir de la France y seront engagés : tous les libéraux, s'ils comprennent leurs intérêts, doivent y paraître en parte

naires. Il dépend du gouvernement de ne point s'y poser en rival unique, de ne pas essayer de tenir à lui seul tous les enjeux.

Aura-t-il la modération de renoncer à le faire; de s'arrêter dans la voie déplorable où le retient un passé de dix-huit ans? L'expérience qu'on a faite du régime des candidatures officielles à outrance n'a jamais eu notre approbation, mais longtemps elle a eu le succès : longtemps elle a réussi à ceux qui nous ont livrés à elle. L'heure approche — et, de notre part, ceci n'est point une menace, c'est un avertissement aussi désintéressé que sincère — où le pays rejettera, comme contraire à sa dignité, ce régime dont il a souffert. Et, ce jour-là, il le rejettera avec un dédain au moins égal à la soumission qu'il a mise à l'accueillir, à l'abandon avec lequel, pour un temps, il a paru s'y associer.

Si, comme il arrive parfois qu'on nous en soupçonne, nous n'avions, nous libéraux, d'autre désir que celui d'ajouter une nouvelle révolution au trop grand nombre de celles qui, pour la France, ont retardé l'heure de la liberté, nous laisserions, sans observation et surtout sans plainte, les choses suivre paisiblement leur cours. Nous ferions plus : si telle était notre visée et si d'ailleurs, disciples de Machiavel et peu scrupuleux sur les moyens, nous professions la doctrine de la souveraineté du but, nous briguerions la faveur d'être admis dans la société et dans le concert de ceux qui se sont eux-mêmes appelés « les sept sages. » Loin de les contredire, nous leur ferions écho; aux attaques dirigées contre la politique de l'Empire, comme eux, nous conseillerions à l'Empire de répondre par un refus absolu de concessions ; comme eux, nous célébrerions les mérites des gouvernements forts; nous nous garderions surtout de rappeler que les gouvernements les plus forts deviennent faibles — si faibles que parfois ils en meurent — lorsque, s'entêtant dans une idée fausse, ils ne savent pas en revenir à temps. Après avoir été chez nous, pendant dix-huit ans, le grand écueil de la liberté, les candidatures officielles, telles que l'administration les pratique, nous semblent à la veille de devenir le plus grand danger de l'Empire; nous l'en avertissons sans forfanterie comme sans faiblesse, non en ennemis, non en amis, non en serviteurs surtout, mais en citoyens que nous sommes et qu'il nous plaît d'être. Avec des réformes, même incomplètes, comme celles que nous ont données les décrets de novembre et les dernières lois sur les réunions et sur la presse, le régime électoral qui, depuis 1852, a livré les électeurs aux préfets n'est pas seulement devenu périlleux; un avenir prochain démontrera qu'il est, en outre, devenu impossible.

Au gouvernement d'aviser. Il dépend de lui de remédier au mal et de le faire en vingt-quatre heures.

Il dépend aussi de nous d'en finir avec des procédés électoraux dont le passé a pu se contenter, dont il a même paru s'éprendre, mais dont le présent se détache visiblement et que répudiera l'avenir. Seulement la besogne sera plus longue à faire si nous en restons seuls chargés. Raison de plus pour l'entreprendre, et tout de suite. Il faut y apporter à la fois modération et fermeté : fermeté à poursuivre le but, qui est la conquête de la liberté électorale et, par là, celle des autres libertés; modération dans les moyens, dont les meilleurs, les plus réguliers, les plus légaux, nous paraissent être ceux que nous venons d'indiquer.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir prévu tous les cas qui peuvent se présenter ni passé en revue toutes les difficultés avec lesquelles, dans la pratique des droits électoraux, l'union libérale pourra se trouver aux prises. Autant d'élections, autant de manières d'agir différentes : à chaque jour suffira sa peine, et celle-ci consistera à étudier partout les nécessités locales et à en tenir compte. L'essentiel est que partout le même esprit nous anime et nous dirige. Avec cela, le succès est certain : partiel aujourd'hui, malgré le zèle que nous y mettrons, il deviendra général demain.

Il serait puéril d'espérer qu'on pourra jamais convertir à la liberté électorale ceux qui, élus sans elle et contre elle, trouvent bon l'expédient des candidatures officielles et en vivent. Mais, sous le régime du suffrage universel, le pays légal ne se compose pas seulement de députés; il se compose surtout d'électeurs. A ceux-ci de voir si l'union libérale, telle que nous venons de l'exposer dans son principe et dans son action, a de quoi porter ombrage aux consciences droites et timorées. Pour nous, nous y adhérons sans réserve ; et loin d'y mettre aucun scrupule, nous aurions scrupule de nous tenir à l'écart d'une combinaison qui nous paraît être la sauvegarde de l'avenir; de ne point nous attacher à elle comme à l'épave qui, dans le naufrage des libertés publiques, pourra, en sauvant celles-ci, nous ramener un jour avec elles au port.

Mais ce n'est point là le seul mérite de l'union libérale. Ceux qui, pour eux, en redoutent avec raison les conséquences éloignées ou prochaines, affectent de croire et ne cessent de répéter que cette union, même entendue comme nous l'entendons, est grosse d'orages. Nous croyons, au contraire, et fermement, que ce qu'elle porte dans ses flancs, c'est la paix.

L'union libérale, en effet, n'est pas seulement une arme de circonstance, destinée à nous débarrasser des candidatures officielles, une de ces armes qui ne servent qu'une fois et que l'on brise après avoir porté un coup. Elle doit être une alliance durable, permanente,

d'où, avec la transformation des partis, sortira la réconciliation des Français sous le seul drapeau, sur le seul terrain où, de nos jours, ils puissent se rencontrer : celui de la liberté commune.

Nul d'entre nous ne saurait dire quel est, dans cinquante ans d'ici, le gouvernement qu'aura la France. Mais ce qu'on peut prévoir, ce qu'on peut espérer, c'est qu'avant cela la France aura la liberté. Nos divisions nous l'ont fait perdre; l'union seule pourra nous la rendre. Unissons-nous donc pour la conquérir, et, cela fait, restons unis pour mériter de la garder.

FOBLANT.

UN CHAPITRE

DE L'HISTOIRE DES AMES

AU SIÈCLE PRÉSENT[1]

I

Notre temps a vu se produire certains livres qui forment une famille à part et comme un genre nouveau dans la littérature. Presque tous sont devenus populaires, autant que ce mot peut s'appliquer aux succès obtenus dans e cercle des esprits cultivés. Sans être précisément des biographies, des mémoires, des recueils de lettres ou d'œuvres posthumes, ces ouvrages ont un peu de tout cela, avec quelques traits de la physionomie du roman. L'amitié, l'admiration de l'éditeur ont fait de lui le collaborateur du héros; c'est une sorte d'autobiographie à deux personnages; chaque fragment du principal auteur se présente encadré de critique et d'histoire. L'âme qui se raconte ainsi elle-même, et qui se montre à nous directement dans ces pages qui ne nous étaient pas destinées, se reflète aussitôt dans une âme voisine qui nous complète et nous colore son image, et l'entoure de vivantes illustrations. Le commentaire est souvent plus ému et plus émouvant que le texte, et l'ensemble de la composition donne parfois aux vies les plus simples et les plus dénuées d'événements le charme des récits poétiques et légendaires.

Tous ceux qui lisent ont connu de cette façon Eugénie et Maurice de Guérin, et les figures plus sympathiques encore des la Ferronays. Le *Récit d'une sœur* a été l'objet d'un succès inouï parmi les livres

[1] Joseph Pagnon, *Lettres et Fragments*, publiés par Clair Tisseur. — F. Girard, éditeur, rue Cassette.

honnêtes. Il y a évidemment dans la société actuelle un empressement tout particulier pour ce genre d'écrit, que j'appellerai l'*histoire des âmes*, faute d'un nom meilleur. Voici un livre de la même famille qui continue, en des sphères moins brillantes, mais plus curieuses peut-être à étudier, cette analyse de l'imagination et du cœur au dix-neuvième siècle. C'est encore la peinture d'une âme, faite à la fois par elle-même et par un confident passionné. Joseph Pagnon ne nous fera pas pénétrer dans un monde traversé par des hommes illustres, embelli de toutes les élégances de l'esprit et de toutes les distinctions traditionnelles. Il n'a fait que côtoyer le monde où il aurait vécu, celui des artistes. C'est un jeune peintre mort sans avoir fait son tableau, comme Maurice de Guérin est un poëte mort sans avoir chanté. Par les circonstances extérieures, la vie de Joseph Pagnon est aussi différente que possible des existences qui nous sont retracées dans le *Récit d'une sœur*, dans les *Fragments* de Maurice et les *Lettres* d'Eugénie de Guérin. Son humble histoire se rattache cependant, par une incontestable parenté, à l'histoire de ces bienheureux morts qui n'ont pas eu besoin de vivre et d'agir pour conquérir la renommée. C'est un côté de l'âme de notre temps étudié sur le vif; c'est l'analyse et comme la dissection de certaines fibres à part, faite de la main même du patient.

Par où l'obscur personnage de ce récit diffère de ses devanciers déjà célèbres, on le jugera bien vite aux premiers traits de sa biographie. Il est intéressant de chercher d'abord les traits communs à ces diverses physionomies, ce qui leur donne à toutes un charme contagieux, ce qui les associe intimement à l'œuvre, aux aspirations, aux défaillances, à tout ce qui constitue le tempérament de notre époque.

Nourries dans la foi chrétienne, toutes ces âmes sont agitées des hautes ambitions qu'elle suscite, et qui ne trouvent pas à se satisfaire dans l'étroit domaine de la vie terrestre; elles éprouvent toutes ce besoin du mystérieux *au delà* qui centuple ici-bas toutes les joies de l'âme moderne, et qui les mélange toutes de nostalgies et de terreurs. Outre ce souci de l'infini, on rencontre dans ces âmes une habitude de l'analyse de soi-même, un goût pour la vie intérieure et pour l'examen de conscience qui n'existe plus que fort peu dans les esprits saisis par les doctrines propres à notre siècle.

On peut dire des adeptes de la science contemporaine, des penseurs séparés, des philosophes indifférents ou hostiles à l'idée chrétienne, qu'en général ils regardent plus au dehors qu'au dedans d'eux-mêmes, plus dans la société et dans la nature que dans l'homme moral. Si l'on veut étudier l'intelligence et les facultés actives dans leur exercice positif, le jeu des caractères aux prises avec les événements,

les croyants n'ont rien de plus à nous apprendre que les incrédules. Mais si l'on veut approfondir dans la nature humaine ce quelque chose qui n'est ni l'intelligence, ni le sentiment, ni la volonté, ni le caractère proprement dit, mais qui participe de tout cela, qui se manifeste comme le principe et le support de la personnalité, et que ce mot d'*âme* désigne plus particulièrement, c'est parmi les fidèles du christianisme qu'il en faut chercher les exemples. On trouve ailleurs de hautes intelligences, des volontés fortes, des caractères énergiques et droits; on ne trouve des âmes que là. Ce tendre et profond spiritualisme, ces aspirations à des amours sans fin, à des beautés sans tache, à des joies sans mesure; ce sentiment de la perpétuité de nos affections au delà du tombeau, mille autres facultés exquises ayant pour siége quelque chose de plus haut que l'imagination et le cœur lui-même, ne se dévoloppent que sous l'empire de la foi chrétienne. Les opinions purement scientifiques sont exclusives de ces raffinements de la vie intérieure. Il semble que l'âme s'évanouisse ou diminue chez ceux qui doutent de son immortalité.

Les personnages de ces livres que nous venons de citer, dont l'histoire vraie a charmé les imaginations comme un roman et répandu sur des milliers de lecteurs tant de saines et douces influences, tous ces aimables esprits sont nés, ont vécu, se sont endormis dans les bras de la religion.

Joseph Pagnon se distingue entre tous par l'inébranlable fermeté de ses croyances. Son esprit n'a pas oscillé un moment dans la tempête d'idées soulevées parmi nous depuis le dix-huitième siècle. Son éducation, presque sans lettres, a préservé sa foi des atteintes de la science, et sa riche nature a suppléé en lui au développement qui nous vient des livres et des études prolongées. Attiré de bonne heure vers la peinture, il n'eut à faire choix qu'entre des ateliers d'artistes et non entre des écoles de philosophie. S'il courut des dangers dans sa carrière, ils furent autres que les dangers de l'esprit. Le fruit de l'arbre de la science ne lui fut pas présenté dans l'atelier de M. Ingres, comme à Maurice de Guérin dans l'orageux cénacle de M. de la Mennais.

On assure que des scrupules respectables, mais inutiles comme toujours, on fait retrancher des reliques de Maurice tout ce qui attestait trop vivement les combats que sa foi avait eu à subir et les hésitations de sa conscience en face de l'orthodoxie. *Le Centaure* subsiste et suffit à nous prouver, non pas certes des convictions opposées, mais du moins une grande liberté d'esprit dans un grand vague de sentiments. C'était singulièrement surfaire Maurice de Guérin que de l'appeler l'*André Chénier du panthéisme*. André Chénier est un précurseur et un maître ; Maurice est un écho. De toutes parts, avant

lui et autour de lui, sous toutes les formes : sous celle de la prose, où il excelle; sous celle du vers, qu'il n'a jamais pu atteindre; dans la poésie, dans la musique, dans la philosophie, dans la peinture elle-même, l'ordre d'idées ou plutôt d'impressions qui a inspiré *le Centaure* débordait dans l'esprit de notre siècle et s'était attesté par des productions autrement vigoureuses. Faut-il voir d'ailleurs une explosion de panthéisme dans ces pages plus recherchées qu'originales, et dont le style rappelle un peu ces traductions de poëmes étrangers qui veulent être littérales? Cela ne coule pas comme de source; tout s'échappe en petits jets et par saccades. Dépouillez un moment de son costume le Centaure, l'acteur de ce brillant monologue, et vous reconnaîtrez en lui un type fort peu primitif, mais ancien cependant de bien des années. C'est le *vague des passions*, comme l'appelle Chateaubriand, le vague des idées ; ce n'est pas le panthéisme qui fait le fond de ce nouveau René. Sa métamorphose en Centaure lui ajoute, il est vrai, un caractère plus étrange, mais encore plus vague. Il est certain que René, dans ces pages, est devenu moins humain; sa passion n'est pas seulement inavouée, elle est indécise sur son objet; elle ne s'adresse plus à un être déterminé, mais à la vie en général. La vague sensation de l'être, la nature, tout ce qui est autre chose que l'humanité, tiennent évidemment plus de place dans ce tableau que dans l'histoire de René. Le personnage, il est vrai, est devenu Centaure; il n'est plus qu'à demi humain à force d'oublier les hommes et de s'intéresser à la nature. C'est là du panthéisme, puisque l'on veut appeler ainsi tout sentiment très-vif du monde extérieur. Maurice possède à fond ce sentiment si commun de notre siècle; il s'y mêle chez lui une passion latente, mais dont l'ardeur se trahit quoiqu'elle soit sans objet. Par-dessus tout, il est atteint de la lassitude précoce, de l'impuissance à vivre particulière à cette famille d'êtres charmants où se range Joseph Pagnon. La belle imagination du jeune écrivain nourrie de l'antiquité, à une époque où le sentiment du monde grec, ressuscité comme celui de la nature, nous faisait rêver à la fois de poésie philosophique et de poésie primitive, s'élançait vers les beautés de la terre encore vierge. C'est dans le monde antérieur à l'homme qu'il a placé un acteur issu de Chateaubriand et de Jean-Jacques. Le Centaure est un René antédiluvien. L'œuvre n'en est pas moins empreinte d'une incontestable personnalité. Outre la grandeur du sentiment et l'élégance des détails, elle a le caractère qui saisit et qui attache; elle méritait de survivre.

L'auteur de ces *Fragments* n'a pas fait son *Centaure;* mort beaucoup plus jeune que Maurice de Guérin, il n'a laissé ni de sa plume ni de son pinceau un aussi remarquable témoignage. Son Centaure,

à lui, eût été une Madone mélangée de déesse, une Béatrice à la fois dantesque et biblique ; mais il n'a laissé comme peintre, et c'est là encore un signe du temps, que des lambeaux de paysages. Quoique élève passionné de M. Ingres et de Flandrin, visant à la peinture religieuse et très-fervent catholique, il payait son tribut comme nous tous à la sirène des forêts et des montagnes. Qu'eût-il été dans sa peinture s'il eût vécu ? N'était-il pas à craindre, pour lui comme pour certains autres, qu'il ne fût trop poëte, quoiqu'à peine lettré, pour s'exprimer pleinement par le pinceau ? La question reste indécise devant ses rares ébauches. Mais ses fragments écrits et ses lettres portent l'empreinte d'une âme délicate et profonde, et d'une grande richesse de vie morale. Les dons de l'écrivain y apparaissent, merveilleux à constater chez un homme qui n'avait pas lu. Certes il ne faut pas chercher dans son style les qualités d'art et le soin minutieux des élégances qui frappent les lecteurs dans Maurice et dans Eugénie de Guérin. Ses lettres surtout ne se présentent pas comme des pages littéraires, mais comme des indices de sentiment et de caractère. Est-ce à dire que le charme en soit absent, même le charme du langage ? Ce n'est pas l'avis de certains lecteurs difficiles et trop sévères peut-être pour les lettres et pour le journal de Maurice et d'Eugénie.

Ces derniers sont par-dessus tout des artistes et des lettrés. Si vif que soit leur sentiment, il ne les égare jamais jusqu'à ce laisser aller du langage, jusqu'à ces négligences de la parole irréfléchie et improvisée qu'entraîne la puissance de l'émotion. Combien est-il d'écrivains, parmi les meilleurs, qui, s'épanchant sur leur carnet ou dans une lettre de famille, aient poussé la coquetterie vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs proches et l'amour de bien dire aussi loin que le journal d'Eugénie? Pour être de la quintessence, et pour trop montrer la personne qui se regarde sentir et qui s'écoute parler, ces pages n'en sont pas moins vraies et charmantes ; l'art n'en exclut pas toujours le naturel, et l'on conçoit le succès qu'elles ont obtenu à la fois auprès des lecteurs très-naïfs ou très-raffinés. Il y avait d'ailleurs, dans ce poëme de l'affection fraternelle, outre un intérêt de roman, une véritable nouveauté littéraire, un contraste piquant entre les réalités bourgeoises où se consumait la pieuse vie de l'auteur et le style qui les racontait. A meilleur droit qu'on a nommé Maurice l'*André Chénier du panthéisme*, on pourrait dire d'Eugénie que c'est *l'André Chénier des ménagères*. Si minces que soient les détails de la vie de famille qu'elle consigne dans son journal, elle sait les relever par l'expression ; le jardin potager devient sous sa plume un parterre de fleurs. On ne voit pas, tant l'art est parfait, que la fée prenne beaucoup de peine à cette métamorphose. Mais beaucoup de gens

disent : A quoi bon ? Le petit nombre des amoureux de la peinture s'intéresse seul, pour le mérite de la couleur, aux idées qui n'offrent pas d'intérêt en elles-mêmes. Nul n'oserait prétendre que l'art exquis du langage soit le seul mérite du journal d'Eugénie : il vaut surtout comme histoire d'une âme, et d'une belle âme. Mais, quoiqu'il n'ait pas été écrit pour le public, c'est un livre de littérature plus peut-être qu'un livre de sentiment immédiat. A ce titre, il devait céder le pas au *Récit d'une sœur*.

II

Voilà un livre, s'il en fut, où l'absence d'art et de prétentions au style aide singulièrement à l'intérêt. L'émotion des lecteurs ressort des idées, des situations, des sentiments, de l'âme tout entière de ceux qui écrivent. L'immense succès de ces deux volumes, le plus grand qu'un livre ait obtenu en ces dernières années auprès des honnêtes gens, prouve contre cette recherche des petits effets littéraires dans la correspondance et les écrits familiers. Il a sans doute, outre sa valeur même, un charme de curiosité. L'action se passe dans les plus hautes régions de la société polie. Une foule de contemporains illustres traversent le récit et prennent eux-mêmes la parole. Ce livre n'est plus seulement l'histoire d'une ou de deux âmes d'élite, ce sont les annales de toute une famille merveilleusement douée de la beauté morale. Mais oubliez le fond même du livre, la nature de ces âmes et ces situations privilégiées ; la question est en ce moment sur le langage. Bien des gens font un mérite à ce récit et aux correspondances qu'il renferme d'être écrits simplement, négligemment parfois et comme on parle. Aucun talent d'artiste, aucune recherche de style ne vaut en pareille matière la familiarité des grands esprits ou des gens de haute naissance. S'il est vrai, et c'est au moins probable, que l'on doit écrire comme on parle, cela est surtout nécessaire dans les Mémoires et dans les lettres. Les habitudes de bon langage, qui régnaient autrefois dans les classes supérieures de la société française, se sont traduites en chefs-d'œuvre du genre épistolaire. C'est que la suprême élégance, pour les écrits de cette sorte, est dans un laisser aller complet, dans l'absolue simplicité. Les esprits naturellement distingués et cultivés dès l'enfance par l'exemple et les bonnes traditions, n'ont pas d'efforts à faire pour s'exprimer purement et noblement. Les écrivains de profession n'ont rien de mieux à tenter que de s'étudier à dire les choses comme on les dit, ou plutôt comme on les disait, en causant dans la société polie.

Aujourd'hui les prétentions à la poésie, ou du moins à certaines qualités qui en relèvent, ont partout gâté la prose française, même dans la correspondance et le journal. Il faut être reconnaissant aux personnages du *Récit d'une sœur* de ce qu'ils n'ont pas visé, comme Eugénie et Maurice de Guérin, à *mettre de la couleur* dans le style de leurs notes et de leurs lettres. C'est à la fois une preuve de bon esprit et de bonne maison.

Il serait temps de mettre un frein à l'imagination dans l'art d'écrire et de rendre quelques droits à la pensée simplement dite, au laisser aller du cœur, au langage direct de la raison. Qui nous délivrera des artistes et des poëtes en prose et de quelques artistes en vers? Le dix-huitième siècle nous avait légué une langue impossible à la poésie, cela est certain ; mais prenons garde de ne pas léguer à nos neveux une langue impossible à la raison. Jusqu'au style de Chateaubriand, jusqu'au Victor Hugo de jadis, c'est très-bien ; mais, après le Parnasse contemporain et ses feuilletonnistes, qu'on nous ramène à Voltaire et à d'Alembert !

Le jeune peintre dont nous donnons ici les fragments, tout artiste et paysagiste qu'il était, laisse parler son cœur sans art et simplement, au moins dans ses lettres. Ce qui nous reste de lui ne prendra pas place dans une histoire de la littérature et des arts, comme les débris de Maurice et d'Eugénie de Guérin ; mais il aura laissé de précieux matériaux à l'histoire des âmes, comme les écrivains du *Récit d'une sœur*. Ce plébéien a plus d'une affinité avec ces gentilshommes, outre sa foi chrétienne. Il eut, comme eux, l'avantage d'écrire sans vouloir être homme de lettres.

Mais toutes ces âmes prises dans leur ensemble, le poëte et sa sœur devenus presque illustres, les nobles personnes à demi béatifiées, l'obscur élève en peinture, tous ces jeunes morts exhumés dans leur fraîcheur et embaumés par des amitiés fraternelles, ont mille traits communs et propres à notre temps ; c'est là ce qu'il importe le plus de saisir. On éprouve une impression pareille devant toutes ces figures ressuscitées et qui ont à peine vécu. Il y a un jugement commun à porter sur les écrits qui, en conservant leur mémoire, inaugurent un genre littéraire à peu près nouveau et qui a obtenu de suite la popularité.

Ces portraits de jeunes morts ont un charme qu'on a subi dans tous les temps. Chacun s'attendrit, depuis Virgile, chaque fois qu'on entend répéter devant une tombe, même inconnue :

> Heu, miserande puer! si qua fata aspera rumpas,
> Tu Marcellus eris! Manibus date lilia plenis :
> Purpureos spargam flores.....

Ils eussent été de grands poëtes, de grands penseurs, de grands artistes, des hommes utiles! On les eût admirés comme ils admiraient eux-mêmes! Ils auraient exercé à leur tour ces nobles influences de l'exemple qui suscitèrent leurs ambitions de beauté morale et de génie! Ils n'ont fait qu'apparaître, on les a aimés; mais leur sort n'a pas été rempli. Presque tous, dans les années qu'ils ont passées sur la terre, si animées qu'elles fussent par les affections et les efforts, gardent quelque chose qui les distingue des natures faites pour vivre, pour produire et pour agir; une physionomie incomplète qui écarte les espérances et annonce une destinée à part. On les a souvent comparés à des fleurs trop tôt retranchées de leurs tiges. Une autre image serait plus juste et rendrait mieux l'impression qu'on éprouve à leur aspect. Une fleur a vécu pour nous; elle est pour nous l'achèvement de la plante; elle a rempli sa destinée sitôt qu'elle a fleuri. C'est une branche d'arbre fruitier au premier printemps, chargée de sa pourpre ou de sa neige, qui nous représente le mieux ces attrayantes figures, ces mélancoliques existences de héros, de saints et de poëtes morts sans avoir porté de fruits. Le feuillage est absent; on cherche en vain le vigoureux indice de la séve et de la vie. On sent là quelque chose de gracieux et d'incomplet; ce n'est pas seulement la maturité qui manque. Tout arbre doit fructifier; il n'est lui-même, il ne satisfait le regard, il ne témoigne de son espèce et de sa force qu'à l'heure où, parmi la verdure des rameaux, on entrevoit au moins les formes qui vont rougir ou se dorer.

En lisant ces touchantes histoires, en face des témoignages printaniers qu'ont donnés ces jeunes âmes, on devine, pour la plupart d'entre elles, que les arbres ne passeront jamais la fleur. Ce n'est pas tant la précocité de la séve et les bourgeons éclos avant l'heure qui font craindre pour la récolte, que certaines apparences de l'arrière-saison et du climat d'automne entrevues au milieu de ces brillantes promesses. Cette analyse acharnée de soi-même, ces retours assidus de la réflexion sur tous les premiers mouvements du cœur, ce besoin d'en consigner dans un journal ou dans une lettre les moindres pulsations, voilà chez de jeunes âmes d'inquiétants symptômes de maturité. Leur ardeur à vivre se consume pour une bonne part à creuser au fond d'elles-mêmes, à disséquer leurs propres entrailles. Le travail et l'action, l'amour même, tels que leur âge les comporte, ne suffisent pas; elles ont besoin de se répéter à elles-mêmes tous leurs sentiments et tous leurs actes, de posséder à la fois dans le présent leur passé et leur avenir, et, par l'intensité de cette vie intérieure, de centupler ainsi chaque minute de leur voyage terrestre, comme si elles avaient le pressentiment que le temps va leur manquer.

Plusieurs d'entre ces Marcellus de la poésie, Maurice de Guérin par exemple, ont atteint un âge où d'autres moins réservés et moins délicats ont déjà fait œuvre de virilité et porté leurs fruits. Mais les premiers, trop occupés à s'écouter vivre, à tâter des sentiers différents, à s'effaroucher d'une ornière et des moindres épines, à regarder du haut de leur tour d'ivoire si l'idéal ne se met pas en marche pour venir à eux, s'agitent et se consument dans leurs rêves, pendant que d'autres, plus simples et plus robustes, creusent leur sillon dans la réalité. Toutes ces fougues de l'esprit et du cœur sont paralysées en germe par un don funeste, qui tient de la sagesse et de la défiance des vieillards. La vraie place de ces figures crépusculaires n'est pas sur notre terre et dans l'histoire des vivants, mais dans ces régions indécises, dans ces limbes où le poëte les visite sans pouvoir les en tirer. Malgré le charme profond, contagieux, universel des écrits où l'on essaye de les faire revivre, ces personnages manquent, pour beaucoup de lecteurs, d'une entière réalité. Ils sont réels cependant, ils ont vécu ; mais telle figure d'un roman ou d'un poëme s'empare plus fortement de l'imagination, et nous semble plus vraie, mieux conformée de toutes pièces et mieux pourvue de tout ce qu'il faut pour vivre.

Il y a dans ce vague lui-même, dans l'attrait de ces promesses et de ces espérances non définies, dans la mélancolie de ces splendides avortements, quelque chose de très-sympathique au tempérament de notre siècle, et qui nous charme par d'intimes analogies avec notre temps et avec nous-mêmes. Nous avons commencé par des ambitions sans mesure ; tous les progrès nous ont été montrés, toutes les grandeurs, toutes les royautés nous ont été promises du haut de la montagne, et nous y avons cru. Chacun sait à quoi nous avons abouti. A travers nos déceptions, une attache subsiste à tous nos rêves, et nous n'avons pas renoncé à notre idéal. Mais nous vivons dans l'indécis et dans l'incomplet, et nous avons fini par aimer ces ébauches qui seront peut-être un chef-d'œuvre.

La physionomie de ces jeunes morts nous séduit donc précisément par *ce je ne sais quoi d'inachevé* que leur a laissé la vie, une vie trop courte pour l'action, mais prolongée dans la rêverie. On nous raconte plutôt ce qu'ils ont été que ce qu'ils ont fait ; on nous laisse à penser ce qu'ils auraient pu accomplir. Les ébauches ont parfois un charme que n'aurait pas le tableau. L'esprit ambitieux de notre temps se complaît dans cet inachevé, qui donne ouverture à toutes les espérances.

III

Mort à vingt-trois ans, le plus jeune de tous, presque sans œuvres, sans que du moins une seule de ses toiles ait conquis la notoriété, malade de bonne heure, l'inconnu qui ressuscite dans ce livre a quelque chose en son apparence de plus robuste et qui semble promettre une plus longue vie que Maurice de Guérin. Joseph Pagnon est un plébéien, né dans une pittoresque vallée de la Drôme, pareille, dit son historien, à « une poussée du Vivarais qui a franchi le Rhône. » Quoique atteint lui aussi, dans le fond, de ces divines langueurs qui consument le corps et l'âme, sa figure est empreinte de la vigueur des races laborieuses, et contraste avec celle des pâles gentilshommes enlevés comme lui à ce monde par la nostalgie de l'infini. En le suivant dans sa carrière circonscrite entre un groupe d'amis obscurs, à Lyon où il fut transplanté de bonne heure, l'atelier d'Ingres et de Flandrin, et les paysages du Dauphiné, du Vivarais et de la Provence, on respire un air plus vif et plus salubre qu'à travers des existences plus cultivées et plus mondaines. Là, point d'odeurs de collége, rien de la température des serres chaudes, du parfum des boudoirs, ou de l'encens raffiné des petites chapelles. On n'aperçoit d'autres germes de l'impuissance à vivre que la délicatesse et les ambitions sans mesure.

Joseph Pagnon n'était pas allé beaucoup plus loin que l'instruction primaire. Tous ses amis affirment qu'il n'avait jamais lu que deux livres, la Bible et Dante, peut-être quelques pages de Chateaubriand. On verra ses *Fragments*, plusieurs de ses lettres, et on jugera si l'art d'écrire est un don du collége que nous octroie le diplôme de bachelier. La fin prématurée de cet esprit d'élite prouve sans doute qu'on peut mourir jeune sans que le collége soit coupable de cet homicide. Mais tout en se rendant compte de ce que les études régulières auraient pu ajouter en étendue, en pénétration, en sagesse, à cette intelligence, on peut se demander si les qualités mères des quelques pages qu'il a laissées, si les vertus et les grâces charmantes qui lui méritent un souvenir, si cet enthousiasme pour toutes les beautés, cette tendance infinie, cette incomparable pureté de l'âme, cette vigueur contenue de la pensée et du désir, auraient survécu à des années de culture universitaire; si le style vraiment remarquable de ses *Fragments* aurait gagné tout ce que leur originalité aurait perdu. On peut douter qu'entre la sortie du collége et la vingt-troisième année, cette vie, peu féconde cependant, eût été aussi bien

remplie de travaux et d'études dans l'art qu'il adoptait, de hautes pensées, de préparations de toutes sortes à bien agir et à produire de grandes œuvres.

Il était peintre et ne songeait pas à devenir écrivain. Ses dessins et ses rares toiles sont dispersés et ne sauraient former un monument. Ces quelques pages de lui recueillies par l'amitié suffiront peut-être pour lui assigner une place parmi les poëtes qui n'ont pas chanté. A coup sûr, sa biographie formera un des documents les plus intéressants de l'histoire des âmes et des idées de 1830 à 1851. Un trait de son esprit, et aussi de son cœur, qui dénote sa vocation, c'est un sentiment si vif et si profond du charme des belles formes et des beaux regards, qu'il était poussé en lui jusqu'à l'extase, presque jusqu'à l'évanouissement. Cet excès même de la sensibilité propre aux artistes est déjà un symptôme morbide, et montre dans ce jeune homme d'aspect sculptural un de ces nostalgiques de l'infini, incapable de la vie terrestre. Joignez à ce culte qu'il rend à la beauté visible une telle délicatesse, une si virginale pureté, une horreur si absolue de tout ce qui peut ternir la fraîcheur et le velours des moindres fleurs admirées, que les saints les plus mystiques, contraints de subir le charme du monde visible sans se voiler la face, ne parleraient pas autrement des beautés humaines que ce peintre, amoureux à douze ans, et passant ses journées à dessiner le nu dans un atelier, comme ses camarades les *rapins*. Il ne s'en fit jamais l'ombre d'un scrupule, et la sainteté de sa vie dépasse encore les preuves de talent qu'il a laissées. L'idée de la pureté et de la beauté sont indissolublement unies dans son imagination. Sa chasteté à lui est rayonnante; on peut dire qu'il a le prosélytisme de cette vertu. En maints passages de ses *Fragments* et de ses lettres, on l'entend s'écrier tout à coup, comme sous l'empire d'une obsession habituelle : O beauté, que tu es pure ! ô pureté, que tu es belle ! O jeunes filles, soyez pures parce que vous êtes belles !

Ces exclamations de la virginité n'étaient pas seulement du jeune poëte chrétien dont on va lire les versets dantesques et bibliques, du candide adorateur d'une Béatrice de quatorze ans ; elles étaient d'un peintre ardent à ses pinceaux, habile à reproduire la splendeur des formes féminines avec toute l'audace d'un maître de l'antiquité.

On peut juger de son talent plastique sur ce fait raconté par son biographe pour expliquer un peu de froideur survenue entre Joseph et son maître Hippolyte Flandrin. Joseph avait donné à ce dernier, sur sa demande, une étude de femme qu'on avait fort admirée. « Quelque temps après, M. Ingres, étant dans l'atelier des Flandrin, aperçut cette étude, et, la trouvant fort belle à son tour, la demanda à Hippolyte qui la lui donna, très-certainement sans omettre de lui

en indiquer l'origine. M. Ingres peignait alors le château de Dampierre pour M. le duc de Luynes, et représentait *l'Age d'or*, où il avait besoin d'un grand nombre de figures nues; il se servit sans plus de façon de celle de Joseph, et celui-ci apprit le fait d'un de ses camarades chargé de préparer pour M. Ingres les peintures de *l'Age d'or*. »

Cette anecdote nous prouve chez Joseph un rare talent de peintre, mais sans nous offrir aucune de ces singularités d'âme et de caractère qui font de ce jeune homme un type nouveau et charmant. C'est en lui l'écrivain des *Fragments*, l'amoureux mystique, le moraliste enivré de la beauté visible qui donnent au peintre sa figure originale.

Écoutez cet étrange et adorable récit :

J'avais un ami nommé André, je parle de longtemps, petit garçon comme moi, qu'un petit juif avait battu. Je me sentais porté à le venger, j'y réussis; mais un autre adversaire survint, c'était la sœur juive de cet autre petit que, par représailles, j'avais vaincu. Dans la lutte, cette beauté, jeune et gracieuse encore, quoique courroucée, m'arrivait. En ce moment son visage me ravissait, mon âme était suspendue. En maîtresse forte, elle m'attaque sans balancer, et plusieurs fois ses mains crispées menaçaient de me déchirer le visage. Je n'osais me défendre, car je ne sais quoi me retenait. Mais aussitôt : « Juive! je pensai, tu seras vaincue! l'éclat de tes yeux, je ne le crains plus. Je t'aimerai, si tu le veux, mais ce ne sera pas un aveu de ma faiblesse; » et aussitôt la saisissant et la secouant fortement, elle s'enfuit, les yeux pleins de larmes. Et qu'y avait-il entre nous?...

Lorsqu'elle était dans mes bras, au milieu de cette brusquerie, je la regardais du fond de l'âme, et mon âme voyait des mondes dans ses yeux. Oh! que j'admirais avec un sentiment qui était, si cela était possible, le sentiment céleste dans le sein de Satan! . . . .
. . . .

Voici quelques passages des *Fragments*. Les sentiments sont ceux de la vingtième année dans le cœur d'un poëte. N'y distingue-t-on pas cependant un caractère tout particulier que relève encore l'originalité de cette forme moitié biblique, moitié dantesque.

A l'entrée de cette vie où tout homme est pèlerin, un être des cieux m'apparut. Ame, écoutez en silence ce triste récit. Le soleil ne s'était pas élevé douze ans sur ma tête, lorsque les liens qui tenaient serrés les langes de mon âme furent soudain rompus. Jeune, belle, aimante, se tenait sur le seuil l'objet de mes destinées, et les paroles qui tombaient de ses lèvres étaient toutes insinuantes.

Tout en elle était harmonie, jusqu'aux lettres de son nom. Qui pourrait d'elle tracer une fidèle image? Brune, ses yeux noirs allaient au fond de l'âme. Elle me prit par la main, mais j'étais bien plus pris par le cœur.

C'était amour, amour d'enfant qui ne sait rien encore : heureux de la voir, pleurant de la quitter, me sentant mourir quand je la revoyais. Qui pourrait dire l'amour de ce temps qui n'est plus que songe?

Souvent, assis à l'ombre de quelque arbre, je te regardais cueillant des fleurs en ton jardin. Ainsi, te considérant, en moi augmentait l'espérance. Que de désirs me reviennent maintenant décolorés! Pourquoi la couronne dont tu semblais vouloir orner ma vie n'est-elle qu'un rameau de cyprès, rejeton des tombeaux? O saules qui tremblez sous l'effort des vents, est-ce que parmi les joncs, parmi les herbes de ce rivage, il n'est point de retraite pour cacher sa douleur et mourir? — Non, il n'est pas possible que cette bien-aimée fût sortie du limon; elle n'était point de la terre; la rosée était partout sur ses traces, et ses pas faisaient jaillir des fleurs!

Comme ce beau temps de ma vie, où mon âme tout entière était suspendue à un cheveu de son cou, ou seulement à la poussière que soulevaient ses beaux pieds, comme ce temps a vite passé! Jeune, elle s'est montrée à moi, recevant généreusement mes demandes naïves; mais, devenue un peu plus grande, son âme s'est voilée à son ami. Une de mes questions la faisait rougir. Plus belle encore et majestueuse, elle a dédaigné celui qu'elle avait attiré après elle. Alors ses chants plus voilés présagèrent mon délire; ils semblaient parler de folie. Mais c'en fut fait; je ne sortis plus des traces de la fille au puissant regard.

O ma béatitude, mer toute d'amour où se baigne mon cœur, ambroisie qui m'enivre et trouble tout mon être, oh! que je te revoie une fois encore! Encore une fois, écoute, je t'en supplie : lorsque, de tes bras d'enfant, tu entourais ce corps qui maintenant se meurt; lorsqu'à ton seul regard tu voyais le bonheur emplir mon âme, n'avez-vous pas compris combien je vous aimais! Êtes-vous devenue si cruelle qu'il ne vous reste plus rien de ce temps? Pourquoi m'avez-vous fait goûter à ce vin délicieux, si vous deviez sitôt retirer la coupe que vous me tendiez? Je le vois maintenant, pour un autre resplendissant de gloire, vous gardiez le baiser qui eût fait revivre mon âme. Votre amant, fille si mystérieuse, votre amant, je le comprends, c'est Dieu! Lui seul vous a ceinte de son amour; lui orne de pureté le cœur brûlant des vierges, et jaloux, se réserve cet amour dont lui seul est digne. Qui combattra contre Dieu?

Et pourtant à mon triste souvenir viennent se peindre de nouveau tous tes charmes. Ton nom seul me fait encore passer par toutes les délices. Maintenant que je ne t'aurai plus, cette insatiable mémoire me rappellera sans cesse ce que j'ai perdu. Vierge brûlante! ainsi je te nomme.

Vous gémirez, vous ferez entendre un bruit sourd, grève solitaire; tristes vents d'automne, vous presserez la chute de bien des feuilles; chacune d'elles est un souvenir amer que vous m'arracherez. Au printemps, elle était là, jouant; l'été l'a vue partir, et ces lieux ne sont plus que désolation. Le sommet des collines est dépouillé; quelques petits oiseaux fouillent parmi les feuilles amoncelées, d'autres errent de branche en branche, faisant entendre des cris plaintifs; la corneille est revenue, l'oiseau de proie plane dans les airs. Vous, grande solitude, rochers parmi lesquels se trou-

vent des cavités profondes, ne me cachez-vous point, oh! ne me cachez-vous point ce que j'aime? Dure pierre, les plis flottants de sa robe vous ont caressée, et moi je n'ai eu d'elle aucune marque d'amour! Ses mains si pures ont cueilli la marguerite sauvage; elle a interrogé le nombre de ses pétales: leur réponse n'a donc pu lui faire penser que je l'aimais! Trop naïve, elle demandait à une fleur qui pouvait l'aimer!

O mon amie! reviens, reviens, car vois quelle est ma douleur: mes yeux ne brillent plus, mes jambes déjà fléchissent; ce cœur, il ne bat presque plus pour...

Beau souvenir, il ne me reste de toi que la souffrance. Où es-tu, ombre qui me parus si belle? O sublime, mais vague beauté, le pâle rêve qui me rappelle tes traits fait errer mon âme, et ce pauvre cœur ne recherche que des lieux solitaires.

Incomparable expression de l'amour, vous ne venez plus, inclinant votre face vers l'onde pure, y refléter votre beauté. Pour toute réponse à mes gémissements, dans ce vide continue un silence inaccoutumé. Où es-tu, vie de l'amour, vie que Dieu nous donne pour un instant? Ah! si ces traits de vierge frappaient de nouveau ma vue, je revivrais, et mon âme erre encore dans le souvenir d'une femme qui lui a souri et dont le baiser n'a pu lui faire connaître qu'elle l'aimait! Quoi qu'il en soit, je t'ai vue, belle fille de Dieu, je t'ai saluée, et tes bras les premiers se sont enlacés à mon cou, et sur ta poitrine, que je sentais battre, je puisais ce feu qui doit me consumer!...

Il y a là, certes, des qualités de style autant que des qualités d'âme, une langue irréprochable avec une plume sans expérience, quelque chose de sobre, de contenu et de fort dans l'exaltation lyrique, une évidente imitation des formes de la Bible et du Dante, mais une forme devenue originale parce que la pensée est très-sincère et très-personnelle, la saveur un peu âpre, mais non sans attrait, d'une traduction littérale de quelque livre étranger ou antique. Joseph, en effet, comme nous l'avons dit déjà, n'avait guère lu que des traductions, celle des saintes Écritures, celle de la *Divine Comédie* et de la *Vita nuova*. Par cette lecture, sa façon d'écrire et un peu sa manière de sentir s'étaient formées.

On s'en aperçoit même dans ses lettres, quoiqu'elles vaillent surtout par l'absence de cette recherche de l'art, de ces préoccupations littéraires qui gâtent un peu, du moins à notre goût, le journal d'Eugénie de Guérin. Au milieu du laisser aller de la tendresse dans une famille presque populaire, parmi les trivialités de l'économie domestique d'un étudiant pauvre et les insouciances de style d'un bulletin donné par un malade à son père ou à sa sœur, tout à coup reparaissent la fermeté, l'élan contenu, le ton arrêté et concis, l'austère ou gracieux mysticisme des *Fragments*. Lorsqu'il écrit, non pas seulement aux amis de son âge, artistes songeurs et amoureux comme

lui, mais à son père, petit marchand, il fait en maint endroit comme dans les *Fragments*. il s'extasie et il moralise. Il s'adresse à ce père avec toute la soumission et tout le respect d'autrefois, toute la reconnaissance d'un fils plein de cœur qui se sent inutile encore, tandis que le père travaille ; et pourtant il dogmatise, tant il est dominé par ses croyances et ses enthousiasmes ; il est presque sermonneur, tant la séve morale a besoin de s'épancher.

Sur la nature de son style et de son talent de peintre, autant que sur celle de son caractère et de son âme, il faut écouter son biographe. Par une autre singularité de ce livre, et qui le rend très-neuf après les publications de M. Trébutien et de madame Craven, l'ami qui recueille avec une si religieuse tendresse les reliques de Joseph Pagnon, voué lui-même à la carrière des arts, a le goût des analyses délicates en matière de poésie et de peinture ; il a le don de la critique ingénieuse ; il a des théories et il aime à les appliquer. Il fait plus que nous raconter son ami et son héros, il l'explique, il le juge, il le commente avec détails. Historien, ému toujours et néanmoins clairvoyant, d'un groupe de jeunes enthousiastes dont il pourrait dire : *Quorum pars magna fui*, il apporte autant de maturité à ses jugements d'*outre-jeunesse* qu'il met de souci à son style.

Un des côtés les plus intéressants de ce livre, c'est qu'il est quelque chose de plus que le portrait d'un esprit d'élite peint par lui-même dans ses notes intimes et dans ses lettres, et reflété dans le miroir d'une vive et intelligente amitié. Ce livre est aussi l'histoire d'un mouvement d'idées très-caractéristique du temps où il s'est produit, et qui prend une physionomie particulière dans la ville qu'habitaient les jeunes acteurs et l'auteur de ce récit. Ils étaient presque tous peintres, architectes, sculpteurs, et de plus quelques étudiants philosophes sortis des mains de l'abbé Noirot, dont l'enseignement a suscité à Lyon tant d'intelligences remarquables. Le goût passionné du beau, une piété pleine de ferveur et aussi d'indépendance, une austère pureté de mœurs contrastant avec leur vivacité d'imagination, n'étaient pas les seuls liens de ces jeunes gens et leur seul trait de ressemblance. Un souci commun des questions sociales les rapprochait encore. Ce n'est pas là une préoccupation très-fréquente chez ceux qui poursuivent les secrets de la forme et de la couleur. C'est un signe du temps et du pays où s'était formé ce groupe ; il dut exister au même moment plus d'une famille semblable en divers grands centres de travail et de lumières. Mais celle qui revit autour de Joseph Pagnon, dans les pages de M. Tisseur, est par-dessus tout profondément lyonnaise. Cependant l'intérêt local que ce livre excitera est fait pour s'étendre beaucoup plus loin, ne fût-ce que pour la

curiosité et l'estime que mérite ce monde lyonnais, si peu connu d'ordinaire et si mal jugé.

Il y a longtemps qu'on a noté le mysticisme parmi les traits distinctifs du caractère lyonnais, un mysticisme doublé d'une forte préoccupation des besoins de cette vie et de la nécessité du travail. Sous l'empire de ce génie à la fois positif et rêveur, laborieux et mélancolique, le sentiment religieux s'est exprimé par ces innombrables œuvres de secours aux misères humaines qui dès longtemps ont fait surnommer Lyon *la ville des aumônes*. Par un de ces contrastes plus fréquents sur ce sol que partout ailleurs, et qui place presque toujours un matérialisme vivace aux lieux où le mysticisme fleurit, les utopies socialistes sont endémiques à Lyon depuis des siècles. Sur ce fond sérieux et presque triste d'une race à la fois pieuse et industrielle, le génie de l'art a parfois brillé d'un vif éclat, comme d'éblouissantes broderies sur une étoffe d'un fond sombre.

Nous n'essayons pas ici de tracer la physionomie complète de l'intéressante cité où vécut et s'inspira le groupe de Joseph Pagnon, d'énumérer ses riches productions et ses facultés souvent contradictoires; mais puisqu'il s'agit de jeunes artistes et de jeunes penseurs à l'imagination originale, à l'âme profonde, qui sont morts ou dispersés presque sans œuvres, constatons certaines particularités qui semblent inhérentes au climat et au sol comme au tempérament de la race.

Peu de floraison et encore moins de fruits mûrs avec tant de séve! voilà ce qu'on a peine à comprendre chez ces esprits ardents et laborieux, aidés dans leur essor par l'honnêteté de leurs mœurs et la bonne discipline de leur vie.

C'est là précisément que réside le mystère de ce terroir et des éducations faites sous ce ciel. Ce sol végétal est riche et profond, plein de germes vigoureux et variés; mais il y a dans l'air je ne sais quelle brume épaisse, atonique, inerte, qui comprime la vie, loin que l'atmosphère, comme en d'autres lieux, aide les facultés à s'épanouir. Il faut dans ce climat plus d'efforts et plus de volonté que partout ailleurs pour se mouvoir et pour agir. Et cependant il émerge tout à coup de ces vapeurs un soleil tout méridional. Quand le rayon frappe sur le bon terrain et sur la plante vivace, il en fait jaillir cette flore splendide qui pare tant de recoins dans nos admirables vallées. Il en est ainsi parmi nous des imaginations et des âmes, fécondes, vigoureuses, mais enveloppées, repliées sur elles-mêmes, enchaînées dans je ne sais quelles ténèbres. Sous d'autres cieux, pas un germe ne reste enfoui, tout s'épanouit en *dehors* éclatants; un mince filet de séve suffit à une immense floraison, autant que cela est possible.

Certains esprits, certains artistes donnent en surface infiniment plus qu'ils ne possèdent au fond; cela est certain, quoiqu'au premier abord contradictoire. Tel penseur, tel poëte reste toujours supérieur à ses œuvres; une foule d'autres sont inférieurs, non pas seulement aux succès qu'ils obtiennent, mais aux livres qu'ils écrivent. Ils ont reçu des circonstances extérieures un secours, un appoint qui dépasse de beaucoup leur talent.

Cet appoint ne vient pas toujours du voisinage intellectuel et du monde social, très-souvent c'est le climat qui le fournit; on le trouve en dehors de l'esprit et de l'âme, en dehors de la vraie valeur morale et de la force intime, dans un certain mouvement du sang qui tient à l'air extérieur et à la race. Otez à tels artistes leur tempérament, et vous supprimez leur génie; d'autres hommes d'un génie plus vrai, plus profond, plus puissant même, restent au-dessous de ce génie faute d'être secondés par le tempérament et le climat.

Le personnage le plus considérable dans les lettres qu'ait produit la ville de Lyon, Ballanche, est le type le plus exact du génie lyonnais en ce qu'il a de puissant à la fois et d'enveloppé. Ballanche est sans contredit un des penseurs les plus originaux de notre temps, un écrivain qui n'a guère de supérieurs par la pureté, la sobriété élégante et la noblesse du langage, par toutes les hautes qualités du style. Son œuvre est restée inachevée, quoique l'auteur soit parvenu à la vieillesse. Ce n'est pas seulement la lenteur du travail, les longs et fréquents retours d'un conscience scrupuleuse sur le fond et la forme de ses idées; c'est aussi, il faut le dire, une certaine impuissance à se produire pleinement au dehors, à pousser sa pensée jusqu'au bout. L'art ne fait pas défaut, le style ne manque ni de relief ni de lumière; ces fleurs qui ont réussi à percer l'écorce sont larges et de vives couleurs; l'arbre est paré çà et là de fruits magnifiques, mais une bonne part de la séve s'est arrêtée à moitié chemin, l'impulsion vitale a été trop faible; les organes n'ont qu'incomplétement servi l'intelligence.

Ballanche a cependant laissé une œuvre, une grande œuvre; plusieurs fragments sont encore inédits. Quand cet admirable écrivain aura été réimprimé dans son entier, quand il pourra en appeler de l'inattention de ses contemporains et de leur bienveillance un peu dédaigneuse à la critique des penseurs et des artistes les plus sévères, sa renommée indécise deviendra pour son pays une véritable gloire.

Ce pays, plus que tout autre en France, est peuplé d'esprits sérieux préoccupés d'idées sérieuses; nulle part le mouvement des intelligences n'est plus profond et plus continu parmi les classes laborieuses. Les faits n'expriment pas toujours cette activité latente; mais

quand on sait pénétrer dans ces limbes, on est surpris de tout ce que l'on y rencontre de germes qui cherchent à naître et d'âmes qui font effort vers la lumière.

Joseph Pagnon et ses jeunes amis furent un exemple de ce travail intérieur et de cette vaillance d'âme mal servis par l'air ambiant, et qui n'aboutissent pas toujours à des œuvres. Dispersée de bonne heure, et décimée par la mort, cette intéressante famille d'esprit aura pourtant laissé un souvenir durable dans le livre que publie aujourd'hui M. Clair Tisseur. Elle aura peut-être, à travers ce livre, son influence posthume, si la jeunesse actuelle est restée accessible à la contagion de l'enthousiasme. Rien de plus édifiant, dans le sens large et vraiment religieux de ce mot, que les lettres de Joseph et l'histoire de ses amis. Un fervent catholicisme les animait, et leur foi comportait tous les grands sentiments que veut exclure l'étroite piété de certains fidèles; à toutes les nobles passions de l'artiste ils joignirent toutes celles du citoyen.

Les deux moments où la vie intellectuelle se montra le plus intense parmi ces jeunes gens furent la prédication du P. Lacordaire à Lyon, en 1845, et la révolution de 1848. Il faut lire dans les pages de M. Tisseur tout ce qui se rapporte à ces deux époques, à la fondation entre ces amis d'un tiers ordre de Saint-Dominique dont Joseph était prieur, à ces réunions où on lisait en commun les journaux républicains et catholiques, pour se faire une idée de tout ce qui s'agitait d'ardent et sérieux enthousiasme entre ces nobles esprits.

L'historien s'est gardé cependant, avec un scrupule qui laisse des traces dans son style, de rien exagérer, et de surfaire, comme l'amitié lui en donnait presque le droit, la rare valeur de ses compagnons de jeunesse et l'importance de leurs essais. On chercherait en vain dans ces pages les moindres traces de l'emphase, du faux lyrisme, du sentimentalisme féminin que l'on pourrait redouter dans une œuvre de ce genre. Le style en est aussi contenu que la pensée est pleine et l'émotion profonde. Il semble, du reste, que ce soit là une qualité d'école et un reflet du personnage dans l'esprit de son biographe. Dans les *Fragments* de Joseph, dans les plus simples lettres, un style sobre, court, serré, suffit à traduire l'émotion la plus intense et les plus vigoureuses pensées de l'âme. Le jeune artiste ne songe évidemment pas à faire des pages littéraires; mais ce tour nerveux, concis, sans phrases et remplissage, lui est naturel. On y sent les habitudes du dessinateur qui s'étudie à serrer de près au crayon les formes qu'il veut reproduire.

Avec un soin marqué de la rectitude et du bon style, avec plus de littérature, plus d'expérience et de maturité, l'historien offre les mêmes qualités que son héros; les ciselures du cadre qu'il a mis à

ces ébauches sont travaillées avec beaucoup plus d'art et plus de soin, mais elles sont de la même école. La différence d'âge de ces deux écrivains comporte, à l'avantage du biographe un développement de l'analyse, de la clairvoyance, du sens critique, dont l'activité se mêle, sans les refroidir, à la chaleur des sentiments, à l'activité d'une mémoire toute pleine de ces vivants souvenirs de la vingtième année. La sagacité de l'homme mûr trouve d'ailleurs à s'exercer dans ce récit sur une foule de détails, d'événements et de personnages qui sont placés en dehors de ce poëme de l'amitié, mais qui l'avoisinent; jugements sur les écoles de peinture, sur un grand nombre de maîtres, sur mille questions de l'art contemporain, sur les idées, les événements politiques et les partis. L'historien s'y complaît, tout en les formulant avec la sobriété, avec la réserve dont il use toujours, mais qui n'exclut point la fermeté et la décision.

Ce besoin de juger et d'expliquer en pleine émotion est un caractère de l'âge mûr et un des signes de notre temps. Il restreint un peu les élans de l'imagination, mais en définitive le cœur n'y perd rien. Si cependant nous pouvions juger ces pages de biographie sans nous laisser aller à leur charme sévère, mais incontestable comme leur sincérité, nous reprocherions à ce style de trop se défier de l'abandon. L'écrivain, artiste lui-même comme Joseph Pagnon, voué à un art qui s'inquiète essentiellement de la proportion et de la mesure, se refuse à laisser courir sa plume et la dirige parfois avec trop d'attention et d'autorité.

Cette défiance du premier mouvement et cette austérité étaient d'ailleurs nécessaires dans un livre tout d'admiration et d'ardent souvenir. On risque souvent d'être exagéré, et, par conséquent, faux et banal, si l'on exprime sans mesure et sans frein le sentiment le plus délicat et le plus vrai. Un écrit de ce genre est une sorte de béatification d'une âme par une autre, où le survivant décerne au mort les divins honneurs et le culte éternel. Il ne faut pas, sous une plume virile, que la tendresse, la religieuse estime ressemblent à de béates superstitions. L'historien passionné de ces jeunes morts a compris cette nécessité de son sujet. Il n'a point voulu faire de ses amis un groupe d'incompris et d'exceptionnels; il les a peints sur le vif avec amour, avec respect, mais avec une entière liberté d'esprit: heureux d'avoir rencontré, durant ses jeunes années, tant d'aimables et nobles figures! heureux d'en conserver l'image si présente, à cet âge où l'on ne forme plus de semblables liens! Habile architecte, à qui nous devons plusieurs constructions religieuses fort remarquables, M. Clair Tisseur élève ici de sa plume un temple à l'amitié, austère et gracieux à la fois; ce monument durera, nous l'espérons.

Souhaitons qu'il contribue à propager parmi la jeunesse le culte

viril et fortifiant auquel il est dédié. L'amitié est la vertu des hommes libres, l'honneur des époques de vertu et de liberté; elle disparaît dans les temps de corruption, de lâcheté et d'inertie morale. Tous les moments héroïques de l'histoire sont marqués par des amitiés illustres. C'est un sentiment plein de vaillance qui presque toujours unit les âmes pour un combat, pour le bon combat de la justice et de l'honneur. *Quid inter malos conjuratio*, a dit le penseur latin, *inter bonos amicitia;* à tous ces souvenirs d'ardentes et pressantes amitiés qui tiennent à laisser leur monument s'attache la mémoire d'un effort vers le bien et vers le beau, d'une conquête entrevue dans la vérité et dans l'idéal. On atteint rarement le but; on meurt à la peine l'un après l'autre, mais sur le même champ de bataille, comme les deux jeunes Francs dans le plus magnifique épisode des *Martyrs*. L'un est tombé de bonne heure sous la flèche de l'archer crétois, l'autre, atteint d'une blessure cruelle, mais encore vivant, se tient à demi soulevé auprès de son frère d'armes. Il lui disait : « Guerrier, tu dors après les fatigues de la bataille. Tu n'ouvriras plus les yeux à ma voix, mais la chaîne de notre amitié n'est point rompue ; elle me retient à tes côtés. »

Ces nobles paroles pourraient servir d'épigraphe au livre que nous annonçons, malgré la modestie et la discrétion de sa forme; elles enferment le sens moral et le parfum poétique de ces sortes de biographies. Toutes les générations un peu militantes ont dit leur mot semblable; l'accent seul a varié, plus vif ou plus contenu, plus grave ou plus éclatant. Qui d'entre nous, aux heures ardentes de la jeunesse, n'a pas eu son poste de bataille dans une petite phalange de soldats de l'idéal enchaînés les uns aux autres comme les guerriers francs? Au moment où se formait autour de Joseph Pagnon le jeune groupe amoureux d'art, de religion et de liberté, si bien décrit par M. Clair Tisseur, une mort imprévue, qui le mettait lui-même en deuil, venait de briser un autre groupe déjà plus mûr et en pleine voie de produire.

Ce n'était pas une consomption précoce, sorte d'impuissance à vivre inhérente à certaines âmes, c'était un accident, une chute au bord d'un lac, qui nous avait ravi, dans toute sa vigueur, le meilleur et le plus aimé d'entre nous. Barthélemy Tisseur était l'aîné de quatre frères, tous distingués par l'intelligence, tous poëtes à divers titres. Douze ou quinze années, la durée d'un cours complet d'études, l'intervalle d'une génération littéraire et politique, le séparaient du frère adolescent qui allait devenir l'ami de Joseph Pagnon. De notables différences marquèrent ces deux générations et ces deux groupes également épris de poésie et de liberté. Sans les mettre ici en parallèle, nous devons noter chez les derniers venus quelque chose

de plus arrêté dans la direction de l'esprit, moins de fougue et d'exubérance, plus de sérieux et d'austérité, une religion moins flottante, une foi plus pratique, un libéralisme moins poétique et plus préoccupé des questions sociales, enfin plusieurs des caractères qui distinguent 1848 de 1840. Mêlé à quelques éclairs d'ironie et assaisonné parfois de franc rire, l'enthousiasme des aînés ne fut pas pour cela le moins ardent. L'amitié, sous des formes moins tendres peut-être, régna de même chez eux comme un culte inspirateur des nobles élans vers la sagesse et la beauté. Cette amitié s'imprégnait d'admiration et de respect vis-à-vis de celui qui disparut le premier. Un des survivants lui parlait ainsi dans la dédicace d'un volume de poésie déposé sur sa tombe :

« ...Dieu vous avait fait mon maître, et vous vous étiez fait mon frère ; un frère aîné, mon guide dans la voie difficile où nous marchions tous deux... Je cherche en vain dans mon cœur une croyance, une admiration, un espoir qui n'aient été les vôtres; je n'y trouve que mes faiblesses qui soient bien à moi... Une parole de vous suffisait pour condamner ou pour absoudre mes actions et mes pensées... Avec vous j'avais deux consciences; j'ai perdu la plus vigilante et la plus infaillible... Vous aviez cette vraie bonté qui n'existe qu'avec des conceptions étendues et des passions réprimées... C'est vous qui, durant ces trop courtes années, avez pénétré le plus profondément dans les replis de ma conscience; j'aimais à vous en faire toucher les palpitations les plus secrètes, car vous sondiez avec une clairvoyance égale les plus petites plaies du cœur et les plus grands problèmes de l'esprit ; vous saviez nous conduire dans ces sentiers étroits de la vie pratique et dans les vastes régions de la pensée... Je ne puis vous dresser qu'une croix rustique taillée dans ces forêts où nous adorions ensemble l'Invisible. Autour d'elle, ceux qui vous ont connu se réuniront parfois dans votre pensée, jusqu'au jour où nous pourrons vous retrouver ailleurs que dans nos souvenirs. Alors, dans l'aurore de la vie nouvelle, nous irons tous deux aux clartés du soleil idéal nous abreuver à ces sources d'inépuisable poésie que nous cherchions en vain au pied des plus grands chênes et sur les plus hautes montagnes. Jusqu'à cette heure nous resterons unis en vous, nous tous qui vous avons aimé ; ce frère qui mérita d'être votre ami, et ce philosophe de la charité dont vous aviez salué la parole avec tant de joie, et tous ceux dont vous savez les noms et qui vous parlent ici par mes lèvres... »

On voit par ce langage que des amitiés pareilles étaient une sorte de religion. Parmi ces frères d'armes d'une même entreprise, parmi ces disciples d'une même idée, régnait vis-à-vis de l'un d'eux un enthousiasme voisin des sentiments du soldat pour le capitaine et

des élèves pour le maître. Il n'y avait pas seulement rencontre de deux âmes, mais association d'un groupe d'intelligences. Autour de Joseph Pagnon le groupe avait pris l'apparence et le nom même d'un *tiers ordre*. Chez ces autres amis, plus vieux de dix à quinze ans, il avait les allures indépendantes d'une école. Là, parfois on affectait en petit comité la prétention, moitié plaisante, moitié sérieuse, d'être un jour illustre sous ce titre. Mais dans ces deux *fratries*, et c'est là le propre des viriles amitiés, il y avait émulation, effort, assaut de travail et d'enthousiasme pour la poésie et pour les idées, assaut de fierté contre toute domination qui n'était pas celle du génie ou de la vertu.

L'amitié est le sentiment libéral par excellence. La plupart des grands coups de l'esprit d'indépendance ont été frappés par des couples d'amis généreux. Tous les ambitieux de pouvoir absolu, depuis les régents de colléges jusqu'aux autocrates politiques, dont le sceptre est au moins une férule quand il n'est pas une massue, tous les despotes s'offusquent de ces généreuses *fratries* et proscrivent les amitiés. Nous ne savons si dans la jeunesse actuelle ces rencontres d'âmes sont fréquentes, s'il en résulte émulation de travail, formation d'écoles, et dans quel esprit on s'associe. L'avenir nous le dira. Quoi qu'il en soit, en face des plaintes qui se font entendre sur l'abaissement des caractères, l'exclusive recherche du bien-être matériel, la frivolité des mœurs et du goût en matière d'art, le positivisme brutal des doctrines et de la conduite, un vœu doit s'élever dont l'accomplissement ne serait pas le remède le moins efficace contre les misères présentes. Souhaitons que parmi la jeunesse les amitiés se multiplient, de fortes amitiés comme celle qui nous est racontée dans Joseph Pagnon.

Victor de Laprade.

LA VILLE DE PARIS

ET

LE CORPS LÉGISLATIF

Memoire à l'Empereur et *Rapport au conseil municipal*, 1868, par M. le sénateur préfet de la Seine. — *Rapport sur le budget de 1869, présenté au conseil municipal*, par M. Dewinck. — *Rapport présenté au Corps législatif au nom de la commission chargée d'examiner le traité de la ville de Paris avec le Crédit foncier*, par M. du Miral, 1868.

La transformation de Paris était une œuvre nécessaire, inévitable. Elle a été exécutée avec une habile énergie, qui fait honneur au gouvernement, au préfet de la Seine, à la commission municipale.

Mais, dans l'exécution, il a été porté de graves atteintes aux prescriptions de la loi et aux finances de la ville.

Ces fautes ont une seule et même origine, l'organisation dictatoriale de la préfecture de la Seine, l'absence d'un contrôle suffisant.

Le seul contrôle efficace autant que légitime, en matière de dépenses municipales, est le contrôle d'un conseil élu directement par les habitants.

Je voudrais établir fortement ces quatre points, au moment où le projet de loi destiné à approuver l'emprunt fait par la ville au Crédit foncier, ramène la discussion sur l'ensemble des affaires de Paris.

De mes quatre propositions, la deuxième et la troisième seront accordées sans difficulté. Sur les fautes de l'administration parisienne et sur la nécessité de soumettre à un contrôle plus sérieux la gestion de si vastes intérêts, il semble que tout le monde soit d'accord.

Au contraire, quand je loue dans son ensemble la transformation de Paris, commencée par la monarchie de 1830 [1], continuée par la république de 1848 [2], étendue et poursuivie avec la plus grande vigueur par le gouvernement de l'Empereur, quand je propose de rendre aux Parisiens le droit d'élire leur conseil municipal, je sais que je heurte de front les opinions les plus répandues.

Quelle est, en effet, l'opinion générale sur les affaires de la capitale de la France?

Disons-le en toute sincérité, l'administration de Paris et la population de Paris sont environnées d'une égale et injuste impopularité. On les regarde, l'une aussi bien que l'autre, comme des puissances dangereuses, adonnées par système et avec désordre, l'une à la démolition des édifices, l'autre à la démolition des gouvernements. Par un habile effort, on a réussi à tourner ces deux accusées l'une contre l'autre, si bien que, déchirées par l'opinion, elles se déchirent encore mutuellement. Paris est l'endroit où il se dit le plus de mal de l'Hôtel de Ville, et c'est à l'Hôtel de Ville qu'on dit le plus de mal des Parisiens.

L'administration et la population étant ainsi attaquées, écrasées à l'envi, dans la presse, dans les Chambres, à la ville et en province, on cherche le moyen de les destituer toutes les deux, le moyen d'ôter au préfet de la Seine son omnipotence sans rendre aux Parisiens leurs droits.

Ce moyen, proposé par la commission du Corps législatif chargée d'examiner l'emprunt de la ville de Paris au Crédit foncier, consiste à soumettre, en tout ou en partie, le budget de Paris à l'examen et à l'approbation du Corps législatif.

Une réforme si importante introduite dans une loi de finances rend l'objet principal de cette loi tout à fait accessoire. La ville de Paris a d'ici à dix ans cinquante millions par an à rembourser ; au moyen du traité proposé, les remboursements seront répartis sur soixante années et réduits à vingt et un millions cinq cent mille francs par an, avec faculté d'anticipation. Ce traité est évidemment prudent; je laisse aux financiers à examiner s'il est avantageux, quelles en sont les conditions, quelles en seront les conséquences.

Mais il peut sortir de cette transaction financière tout un nouveau système d'organisation municipale ; le contrôle du Corps législatif peut remplacer à la fois le contrôle du ministre de l'intérieur et le contrôle du conseil municipal. L'objet direct de la loi s'efface

[1] Restauration de Notre-Dame, du Louvre, de l'Hôtel de Ville, rues de Rambuteau et de Constantine.

[2] Lois du 4 octobre 1849, du 4 août 1851.

devant cette proposition incidente, bien autrement grave qu'une question d'emprunt et de remboursement, car, si elle était acceptée, elle consacrerait un déplacement de pouvoirs exorbitant, une exception énorme aux règles générales du droit français en matière d'administration communale.

Sans doute, le contrôle du Corps législatif vaut mieux que l'absence de contrôle; sans doute, ce contrôle est à sa place toutes les fois que la ville de Paris, mineure comme les autres communes de France, a besoin d'une loi pour être autorisée à acquérir, à vendre, à emprunter. Mais ce n'est pas de ce contrôle nécessaire qu'il est ici question.

On assure que M. le préfet de la Seine et la commission législative sont d'accord pour proposer de soumettre chaque année à l'approbation du Corps législatif le budget de la ville de Paris, qui est actuellement approuvé par décret. Cet accord m'étonne, et je me demande si M. le préfet et M. le rapporteur entendent exactement sous ce nom de *contrôle*, que tout le monde accepte, une seule et même chose. Je me permets d'en douter.

Quel est le contrôle que M. le préfet veut remplacer et renforcer? Celui du ministre de l'intérieur. Un fonctionnaire si expérimenté connaît à fond les lois administratives, il veut que le droit d'*approbation*, qui appartient au ministre, appartienne à la Chambre : le même droit, ni plus ni moins. Or, ce droit consiste uniquement à examiner si le budget est régulier, si les dépenses *obligatoires* y sont toutes portées et si les dépenses *facultatives* y sont représentées par des ressources suffisantes et régulières, nullement à modifier l'économie du budget et à en discuter les sections ou les articles. C'est, comme on dit à la Cour des comptes, un arrêt de conformité aux lois et règlements.

Le rapporteur de la commission et les honorables auteurs des amendements entendent que la Chambre *voterait* le budget de la ville exactement comme le budget de l'État, c'est-à-dire que la Chambre serait le véritable conseil municipal de Paris, élu par la France. C'est ce que le rapporteur, M. du Miral, exprime nettement (p. 23), et à la page 30, examinant un amendement signé par 27 députés pour obtenir l'abaissement de l'octroi sur le vin, M. le rapporteur déclare que l'État et la ville ont fait à cet égard des promesses pour un prochain avenir, et il ajoute : « Il dépend de vous de le hâter en adoptant les résolutions que nous vous avons proposées. »

Ainsi, l'examen du Corps législatif est un contrôle de détail dont le premier intérêt, on n'en fait pas mystère, serait d'attaquer l'octroi.

Il importe de sortir d'une formule équivoque.

Qu'entend-on par le contrôle du Corps législatif? Est-ce un contrôle de forme mis à la place du contrôle du *ministre?* Est-ce un contrôle de détail, comme celui du *conseil municipal?*

Dans le premier cas, le contrôle du Corps législatif sera illusoire, de pure forme, et la mesure proposée n'aura pour effet que de grandir encore le pouvoir préfectoral que l'on voudrait diminuer. Ayant à rendre compte aux Chambres, le maire de Paris devient ministre, et il aura entrée à la Chambre.

Dans le second cas (et comment douter que les représentants de la nation ne passent pas promptement et forcément du premier cas au second?) le contrôle du Corps législatif sera sérieux, détaillé, pénétrant, sans limites, et, dans cette hypothèse, l'administration de la ville deviendra de plus en plus difficile et à peu près impossible. C'est la province jugeant Paris.

Dans l'un et l'autre cas, c'est surtout et d'abord la destitution des Parisiens prononcée pour jamais. Investis de ce droit de mettre la main dans les affaires de Paris, jamais les députés de la province ne s'en dessaisiront. Privés par une loi nouvelle du droit d'intervenir dans les affaires de leur ville, jamais les Parisiens ne le recouvreront.

Ils ont été expropriés de leurs maisons, ils sont pour toujours expropriés de leurs droits; la première expropriation peut se défendre et elle est bien payée; la seconde est consommée sans nécessité prouvée et sans indemnité possible.

Enfant de Paris, mêlé à ses affaires municipales par mes traditions de famille, par mes fonctions, par mes goûts, depuis que je suis entré dans la vie publique, je ne puis laisser passer sans discussion cette dépossession irremédiable.

Je crois toujours que le contrôle de celui qui dépense est bien placé dans les mains de celui qui paye; c'est une règle fondamentale et sacrée du droit des peuples libres. Je crois aussi qu'avec des précautions faciles à indiquer, l'exercice du suffrage universel pour l'élection du conseil municipal de Paris ne présenterait pas les dangers qu'on redoute. Je crois enfin que les Parisiens sont trop sévères pour l'Hôtel de Ville, et que l'Hôtel de Ville n'est pas juste envers les Parisiens, et je voudrais les réconcilier.

Je le répète, mes opinions courent grand risque de ne plaire à personne et de se briser contre des partis pris puissants. Je compte sur l'attention de quelques esprits calmes, qui ne se demanderont pas à qui je puis plaire ou déplaire, mais uniquement si ce que je dis est vrai et si ce que je réclame est juste.

I

LA TRANSFORMATION DE PARIS.

Depuis que la loi a retiré aux habitants de Paris le droit d'administrer leur commune, ce droit a été repris par tous les passants. Il n'est pas un promeneur qui n'ait son avis sur les opérations de l'administration parisienne. Ce qui se dit devant une maison qui tombe sous le marteau du démolisseur est le résumé de tout ce que l'on entend dans les salons, de tout ce qu'on peut lire dans les journaux, enfin de toutes les discussions législatives, sur l'ensemble de la transformation de la capitale de la France. Qui n'a entendu ce dialogue :

« Pourquoi donc jeter bas cette maison? Elle aurait encore duré longtemps. C'était bien inutile. Et quel désagrément ! La rue n'est plus praticable, et comme c'est laid ! »

Intervient le propriétaire :

« Ah ! monsieur, vous parlez de ma maison. C'était la demeure de mes ancêtres ; là mourut ma mère, là naquirent mes enfants. On me l'a prise de force. Il n'y a plus de respect pour la propriété ni pour la famille. Un seul homme décrète, estime, occupe, congédie, abat. Oh ! il me la payera cher ! »

Le promeneur poursuit son chemin, et, six mois après, il revient. Une nouvelle maison est presque achevée. Un nouveau dialogue s'établit :

« Il faut convenir que cette maison neuve a meilleure façon que l'ancienne. Et puis la rue est plus large, et c'était bien désirable. On passe, on respire, on voit clair à présent.

— Oui, monsieur, répond un autre passant, mais toutes ces maisons se ressemblent. L'ensemble est laid. Un seul plan monotone obéit à une seule main. C'est fait trop vite. Comme cela doit coûter cher ! La ville se ruine et personne ne peut l'empêcher. Puis tous ces travaux agglomèrent les ouvriers. Gare aux révolutions ! Commen laisser à un seul homme la faculté de tant dépenser et de compromettre le repos public ! »

Ces entretiens familiers résument des arguments qu'il est facile de traduire en un langage plus grave. Les reproches que l'on adresse à la grande œuvre de la transformation de Paris se réduisent à ceci : *Elle n'était pas nécessaire*, et *elle a été mal exécutée.*

Réfutons d'abord ces deux assertions avant d'en venir à l'examen des chiffres.

Dans les très-nombreuses et très-intéressantes communications que M. le préfet de la Seine, sentant bien qu'il a le devoir de rendre des comptes qu'on n'a pas le droit de lui demander, adresse au public, ce fonctionnaire habile n'a pas, selon moi, assez insisté sur la nécessité de l'œuvre confiée à son zèle. Il s'est toujours plu à la rattacher à une grande pensée. Il s'est abrité et serré de près derrière la responsabilité impériale, il s'est représenté comme l'exécuteur d'un plan tracé par une main souveraine, il a laissé croire qu'il obéissait à une magnifique fantaisie de la toute-puissance, comme un artiste qui exécute un monument sur la commande d'un roi. J'aime à reporter jusqu'aux souverains des peuples le mérite de ce qu'ils ordonnent pendant que la couronne royale est un instant posée sur leur tête. Mais sachons aussi nous souvenir que nous obéissons à quelqu'un de plus grand que les rois, et sans rien mêler de trop sacré au travail des maçons de nos boulevards, rappelons-nous que nous obéissons ici-bas à des nécessités imposées par ce que l'on est convenu d'appeler *la force des choses*. La construction du palais de Versailles fut un caprice royal, mais la transformation de la ville de Paris était une de ces œuvres qui, arrivant à son heure, se serait imposée à tous les règnes, et ne pouvait être ni évitée ni différée.

Paris n'est pas l'œuvre d'un souverain, Paris est l'œuvre de l'histoire et de la nature.

Il suffit de regarder la carte du monde pour constater qu'une loi de nature conduit les hommes à se grouper et, ainsi serrés les uns contre les autres, à traverser la vie comme on traverse le désert, en grande caravane. Par une autre loi de nature, le rôle des villes dépend de leur situation. « Ce n'est ni au hasard ni à un caprice de la fortune que Paris doit sa splendeur. L'emplacement de Paris a été préparé par la nature, et son rôle est une conséquence de sa position, » dit M. Élie de Beaumont dans son admirable *Introduction* à la Carte géologique de la France[1]. C'est par un instinct très-exact que nos ancêtres avaient appelé *Ile-de-France* le bassin dont Paris est le centre. Tout le beau territoire de notre patrie, si bien assis carrément à l'occident de l'Europe, si bien encadré, présentant au midi des terres plus élevées qu'au nord, et jouissant ainsi à peu près sur toute sa surface de la même température moyenne, peut être divisé en deux parties, l'une haute, l'autre basse, le sommet et la vallée, avec deux pôles, l'un en relief, froid, sauvage, aride, d'où s'écoulent les rivières, d'où émigrent les hommes : l'autre en creux,

[1] Pages 25 et suivantes.

tempéré, gracieux, fertile, vers lequel se dirigent et se concentrent les courants, les routes, les populations. « Le Cantal représente le « pôle saillant et *répulsif;* le pôle *attractif* vers lequel tout converge, « c'est Paris[1]. » La nature a doté par surcroît cet emplacement d'un sol fertile et d'excellents matériaux de construction ; il est environné de pays qui produisent le blé, le vin, le bois ; un fleuve abondant et tranquille les lui apporte ; régulier dans son cours, constant dans son niveau, servi et grossi par des affluents nombreux, il s'élargit et rencontre à peu de distance, à l'ouest, la mer, limite et rempart de la France, grande route ouverte aux relations de Paris avec le reste du monde. A l'est, des crêtes saillantes, formées par les extrémités des couches géologiques les plus solides, tournent parallèlement les unes aux autres autour de Paris, laissent passer à travers de défilés creusés par les révolutions du globe les rivières qui convergent vers ce centre commun, et l'environnent de six lignes naturelles de défense; les mêmes noms qui signalent sur la carte géologique des sommets ou des défilés, marquent sur la carte militaire des victoires et des noms historiques, Montmirail, Valmy, l'Argonne!

Lisez maintenant les annales de l'histoire de la France, elles sont en même temps les annales de l'histoire de Paris.

L'unité territoriale de la nation a fait l'importance de la capitale, l'unité politique a fait son rôle dans le pays, l'unité de la langue, du goût, de l'esprit national, a fait son influence dans le monde. Les fondateurs de la France sont les fondateurs de Paris, Clovis, saint Louis, Philippe Auguste, Louis XIV, Napoléon ; chacun de ces grands souverains n'a pas gravé seulement dans les monuments sa date et l'empreinte de son génie ; chacun a mené à sa suite un groupe particulier de population qui s'est ajouté à d'autres groupes, comme les couches superposées d'un même sol : celui-ci la population des métiers, des couvents et des écoles, celui-là la population des palais, des hôtels et des musées, presque tous la population des bureaux et des casernes. Il n'est pas de province qui n'ait transporté, en outre, à Paris, à toutes les époques, une colonie de ses habitants, tandis que le goût, les arts, les idées, en un mot l'esprit de Paris, allait aussi coloniser en province, en sorte que Paris est devenu la ville la plus nationale de la France et comme une représentation abrégée du pays tout entier, ainsi qu'on le disait d'Athènes, la Grèce de la Grèce.

Toutes ces causes *spéciales*, tirées de l'histoire, n'ont fait que s'ajouter aux causes *générales*, tirées de la nature, causes qui influent sur le développement de *toutes* les villes et non pas seulement de

[1] Élie de Beaumont, *ibid.*

Paris, parce qu'elles dérivent de penchants qui sont communs à tous les hommes et non pas seulement aux Français, et de circonstances qui caractérisent notre siècle et non pas seulement notre pays.

Au commencement de ce siècle, Paris, Londres, Vienne, Berlin, Madrid, Rome, Turin, Saint-Pétersbourg, étaient, toutes ensemble, peuplées par 2 millions d'habitants. En 1868, environ 8 millions d'êtres humains ont choisi pour demeure ces points prédestinés du globe. Pendant la même période, le nombre des habitants de l'Europe a doublé à peu près; le nombre des habitants des capitales a plus que triplé. Ce fait est indépendant des régimes politiques, puisqu'il se produit à New-York aussi bien qu'à Paris, à Genève aussi bien qu'à Rome. Il est indépendant des lois restrictives, car les rois et les parlements ont multiplié les édits pour empêcher d'agrandir Londres ou Paris ; Paris et Londres n'ont pas cessé de grandir. Il est indépendant des obstacles naturels ; l'incendie, la famine, la peste, le choléra, n'ont pas ralenti le mouvement de la population qui, de 1800 à 1868, à Londres, a monté de 900,000 habitants à 3 millions, et à Paris de 500,000 habitants à 2 millions.

Le tableau de la population des arrondissements en 1846 et 1866, dressé par M. de Lavergne, prouve que, dans toute la France, les arrondissements où le nombre des habitants s'est accru renferment des villes importantes. Le dernier *census* de la population de l'Angleterre, publié en 1863, établit que le même déplacement s'opère chez nos voisins; ils deviennent citadins; entre 1851 et 1861, l'accroissement de la population s'est, pour les trois quarts, effectué dans les villes.

Quoi que l'on puisse penser de ce fait si grave, quoi que l'on puisse dire des circonstances accessoires qui accélèrent ou entravent sa réalisation, il faut l'accepter comme un fait naturel, général, irrépressible. Sans métaphore exagérée, on peut écrire que les hommes obéissent à deux lois de déplacement, une loi d'*émigration* qui les porte vers les régions les moins habitées, une loi d'*agglomération* qui les attire vers les centres les plus peuplés, et ces centres exercent une attraction véritable, à peu près proportionnelle à leur volume et au carré des distances, plus forte quand les villes sont grandes et quand les distances sont petites.

Or cette loi devait parvenir à son maximum d'intensité précisément à l'époque où toutes les distances ont été abrégées, je parle des distances matérielles et aussi des distances morales. Quatre obstacles existaient, ces quatre obstacles ont été levés à la fois, très-heureusement levés, et s'il en résulte un certain mal par l'agglomération des habitants dans les villes, ce mal est la rançon d'un bien immense.

Le premier obstacle était l'ignorance. Plus instruits, les hommes cherchent le lieu où ils peuvent s'instruire encore ou tirer parti de ce qu'ils savent.

Le second était le système réglementaire, qui s'opposait à la liberté du travail ; plus libre, l'homme choisit l'endroit où il lui plaît d'exercer sa profession.

Le troisième était l'enfance de presque toutes les industries autres que celles qui se rattachent à l'agriculture ; Lebon est mort en 1802, Jacquart n'a été compris qu'en 1808, Fulton est mort en 1815, Stephenson en 1850 ; il n'y avait pas de grande industrie à Paris du temps de Lavoisier, et les villes ont été les écoles de ces applications si récentes de l'esprit humain ; en même temps que l'emploi des grands moteurs mécaniques substituait le travail aggloméré au petit atelier.

Le quatrième obstacle enfin, et le plus considérable, était l'absence ou l'insuffisance des voies de communication. Ici l'application de la loi qui attire les hommes vers les villes en raison de l'abréviation des distances prend une rigueur presque mathématique, et elle peut s'énoncer ainsi :

La surface occupée par la capitale d'un pays augmente proportionnellement à la surface occupée par les voies de communication dans ce pays.

Suivez l'application de cette loi dans l'histoire de Paris :

Avant Philippe Auguste, la grande route de Paris, c'est la Seine ; l'enceinte de la ville enferme seulement 252 hectares. C'est l'époque où les papes sont obligés de promettre des indulgences à qui bâtira des ponts, comme les rois conféreront plus tard la noblesse à qui creusera des canaux.

Jusqu'à Henri IV, les routes en France sont encore bien peu nombreuses. Cependant il existe un *Guide de* 1553 qui énumère 98 *grands chemins en terrain naturel.* L'enceinte de Paris enferme 567 hectares ; elle a *doublé* seulement en quatre siècles.

De Henri IV à Louis XVI, Sully a été grand voyer de France, Colbert a stimulé les intendants ; Trudaine, Perronet, Turgot, ont créé le service des ponts et chaussées ; plus de 40,000 kilomètres de routes ont été ouvertes. La surface occupée par Paris est déjà de 1,307 hectares sous Louis XIV, et quand on élève, en 1786, le mur d'enceinte de l'octroi, cette surface est de 3,370 hectares. En deux siècles, la ville a *quintuplé.*

Au dix-neuvième siècle enfin, la France achève les canaux ; le réseau des routes impériales et départementales est porté à plus de 80,000 kilomètres, sans parler des chemins vicinaux ; plus de 20,000 kilomètres de chemins de fer, qui mettent Paris en communication

non plus seulement avec la France, mais avec l'Europe, et, par la navigation des ports, avec le monde, sont exécutés en vingt ans. L'enceinte de Paris, y compris les faubourgs, partie intégrante de la ville, passe de 3,370 hectares à 7,802; elle a plus que doublé en soixante années. Et par une coïncidence tout à fait involontaire et très-frappante, à quelle époque sera terminé le troisième réseau des chemins de fer en France? Vers 1870. A quelle époque sera terminé le troisième réseau des rues dans Paris? Vers 1870. Ainsi le centre se sera transformé exactement dans le même temps que les rayons. Un fleuve a fondé Paris, les routes l'ont décuplé, les chemins de fer l'ont centuplé. C'est une loi mathématique.

Ne me demandez pas ce que tant d'hommes viennent chercher dans les villes. Ils y cherchent évidemment ce que nous cherchons tous, le bonheur, qu'ils le placent d'ailleurs dans le bien ou dans le mal, dans le plaisir ou dans la paresse. La vie humaine est très-lourde, l'espèce humaine n'est pas très-heureuse ni très-intelligente, on en conviendra. S'il est un lieu habité par le petit nombre des hommes qui peuvent ajouter au bonheur des autres hommes, les amuser, les instruire ou les enrichir, s'il est un lieu où il se distribue plus de fonctions et plus de salaires que partout ailleurs, comment empêcher les pauvres mortels de s'y précipiter? Y rencontrent-ils le bonheur qu'ils poursuivent? C'est une autre question. Mais ils croient l'y trouver, et ils se mettent en route.

Oh! je comprends les inquiétudes des moralistes, les gémissements des poëtes, les objections des économistes, les impatiences des vieux habitants, les appréhensions des hommes d'État.

Paris se peuple et la France se dépeuple, la tête est trop grosse pour le corps, *le trône est sur un barillet de poudre*, voici ce que j'entends dire aux hommes de mon temps, et ils font écho à ce que disaient déjà Mirabeau et Sully.

Je vois aussi sur les piédestaux de la place de la Concorde les statues des grandes villes de la province, Bordeaux, Marseille, Lyon, Rouen, Lille; on dirait que chacune de ces grosses figures allégoriques cherche à se dilater, jalouse de devenir un nouveau Paris.

Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf,
Envieuse, s'étend et s'enfle et se travaille,
Pour égaler l'animal en grosseur
Disant : Regardez bien, ma sœur!...

Je suis trop poli pour ajouter le reste de la fable, et je me borne à répéter piteusement ce mot que le vieux Lanoue écrivait dans ses *Discours politiques et militaires*, il y a bien longtemps, en 1587 :

« Les grosses cités, que font-elles, sinon tirer tous les profits qu'elles

« peuvent, sinon faire bruire leurs priviléges, et jeter sur le pauvre « peuple champêtre toutes les charges et les misères, lequel, étant « encore pincé par la subtile main des financiers, c'est merveille de « quoi il subsiste? »

Je crois tout cela, je pense tout cela, mais je ne me demande pas si le fait que je constate est un bien ou un mal, j'établis que ce fait est, je le répète, un fait, général, naturel, irrépressible.

Il est très-vrai que, sans pouvoir le réprimer, on peut du moins le ralentir, ne pas l'accélérer.

Mais il y faudrait l'effort de tous les pouvoirs publics, de toutes les volontés particulières. Personne ne s'est employé à cette œuvre patriotique, et je ne vois que des complices, même parmi les accusateurs. Comment, pour choisir deux exemples saillants, comment expliquer les mécontentements des défenseurs de la grande industrie et des députés de la France? Ils se plaignent d'un mal qu'ils ont fait, d'un excès qu'ils pouvaient plus que personne contribuer à arrêter.

J'ai dit que l'une des causes du brusque et prodigieux développement de Paris était le brusque et prodigieux développement de l'industrie, et cela est incontestable. Si l'on veut bien ouvrir la dernière enquête de la Chambre de commerce, un de ces documents de premier ordre qui ont si peu de lecteurs, on verra que la population a augmenté surtout dans les quartiers industriels et surtout par les ouvriers[1]. Pourquoi la grande industrie aime-t-elle à s'établir à Paris? Il y a plusieurs motifs, les uns bons, les autres mauvais, que je n'ai pas à discuter ici. Je constate encore le fait.

Or, mon illustre confrère, M. Michel Chevalier, dans le grand *rapport*, si remarquable, sorte de discours sur l'histoire universelle de l'industrie humaine, par lequel s'ouvre la série des rapports sur l'Exposition de 1867, établit que l'industrie s'établit en raison de la densité de la population (p. 392); il s'élève avec force contre les obstacles qui sont apportés, selon lui, par l'administration municipale, à la libre expansion de l'industrie dans Paris (p. 271), et il y revient encore (p. 316); il admire (p. 371) « les travaux gigantesques qui ont fait de Paris la plus belle ville du monde ; » il demande qu'il soit construit des chemins de fer métropolitains (p. 392), à cause « de la nécessité, dit-il, de diminuer l'encombrement, déjà

[1] En 1806, il y avait dans la banlieue.	13,227	habitants.
En 1841.	114,315	—
En 1856.	351,596	—
En 1859.	438,351	—

De 1851 à 1856, entre deux recensements, la population de Paris *intra muros* s'était accrue de 11 pour 100, celle de la banlieue comprise dans l'enceinte fortifiée de 63 pour 100.

quelquefois intolérable, et qui ne peut que s'accroître sur les voies magistrales de cette grande ville ; » puis, dans le même rapport, le même écrivain compare à « un naufrage volontaire, à un incendie allumé de main d'homme, la démolition de mille maisons, par l'administration d'une ville, poussée par un désir déréglé d'embellissement, *pour le plaisir de tracer des rues mieux alignées ou plus larges* (p. 350). »

Je me borne à invoquer le rapport lui-même pour établir que ce prétendu *plaisir* est une *nécessité*, et qu'elle résulte précisément, en grande partie, de ce développement de la grande industrie, auquel l'illustre rapporteur ne veut pas qu'il soit, même par un droit d'octroi, apporté d'obstacles, comme si la liberté du travail et la liberté de ne pas payer l'impôt était une seule et même chose.

J'ai dit encore que la création des chemins de fer avait triplé la population et la circulation de Paris. Chaque kilomètre de voie ferrée ouvert en France correspond à un mètre de rue ouvert dans Paris, amène à Paris cent visiteurs et lui laisse au moins dix habitants. Cela est évident de soi, mais quelques chiffres rendent cette évidence plus claire encore. Les diligences, il y a vingt ans, débarquaient à Paris, chaque jour, à peine mille personnes ; les gares des chemins de fer, à Paris, voient partir ou arriver vingt-cinq millions de voyageurs par an, soixante mille par jour. Combien y avait-il d'hôtels garnis et de maisons meublées à Paris, en 1817? 692 ; et en 1866? 4,863[1]. Enfin, sait-on quels sont les ouvriers les plus nombreux à Paris? Sur 416,811 ouvriers, 78,377 sont occupés des vêtements, 38,236 des aliments, en tout 117,236, ou plus d'un quart.

Les provinciaux ne doivent donc pas tant attaquer Paris. Nos hôtels sont leurs châteaux, nos promenades leurs parcs, nos boulevards leurs avenues, la moitié des maisons de Paris sont leurs bâtiments de service, cent mille ouvriers sont leurs cuisiniers et leurs couturières. Et les députés des départements, si ardents à réclamer des chemins de fer, à demander des subventions, à organiser ou à solliciter les compagnies, ne devraient pas s'indigner contre les travaux de Paris. On peut se retourner et leur répondre : Voulez-vous qu'on n'ouvre plus d'écoles en province? voulez-vous revenir aux anciens règlements industriels? et surtout voulez-vous qu'on suspende l'exécution des chemins de fer ? Non, assurément non. Cessez dès lors de vous plaindre des travaux de Paris. En votant les chemins de fer, vous les votez. Paris, ses maisons, ses rues, sont l'immense gare centrale de la France ; ou bien n'augmentez pas le

[1] Husson, *Consommations de Paris* et *Enquête de la Chambre de commerce*, 1866.

réseau, ou bien élargissez la gare. Qui donc a transformé Paris? C'est vous, et vous avez aussi voté à la demande du gouvernement tous les emprunts qui ont permis cette énorme opération.

Mais n'attaquons ni les députés, ni les industriels, ni l'administration municipale pour les fautes qu'elle n'a pas commises; elle a bien assez des fautes qu'elle a commises et que nous énumérerons tout à l'heure. Si Paris est trop gros, si les travaux ordonnés à Paris sont trop considérables, si l'affluence de la population élève le prix des loyers et des vivres, parce qu'il y a non pas des logements en moins, mais des habitants en plus, ces malheurs très-réels, très-pénibles, très-dangereux, ne doivent pas être mis à la charge du maire de Paris. C'est la faute de la centralisation, qui est l'œuvre de toute notre histoire, c'est la faute des chemins de fer, qui sont le progrès matériel le plus important de notre siècle.

Un maire de Paris est un maréchal des logis. On lui envoie deux millions d'habitants à établir. Il n'a pas à demander pourquoi, il n'a qu'à obéir. Il faut loger ces habitants, ouvrir devant leurs voitures et leur foule des rues plus larges, niveler, paver, éclairer ces rues, fonder pour les familles nouvelles des églises, des écoles, des marchés, les protéger par une bonne police, pratiquer sous leurs demeures des égouts, amener dans leur cour et jusque sur le toit de leurs maisons de l'eau en abondance, en un mot, veiller à la tranquillité, à l'approvisionnement, à la santé, à l'instruction, aux plaisirs même, de cet immense camp de vivants.

Examinons comment ce programme a été rempli depuis vingt ans, et après avoir fait la part des différentes nécessités qui ont conduit le gouvernement de l'Empereur à poursuivre la transformation de Paris, la part des différentes responsabilités engagées dans cette immense entreprise, tâchons de faire aussi la part de l'éloge et du blâme mérités par l'administration municipale chargée de l'exécuter.

II

LE PLAN GÉNÉRAL ET LA DÉPENSE DES TRAVAUX (1849-1869).

Il est commode et il est très-exact de diviser les grands travaux de Paris en trois périodes et de les désigner par trois années qui renferment une période de vingt ans : 1849, 1859, 1869.

1849, c'est l'année où, sous la république, fut voté le prolonge-

ment de la rue de Rivoli, commencement de ce qu'on appelle le *premier réseau* des voies nouvelles[1].

1859, c'est l'année de l'annexion des faubourgs compris entre l'enceinte de l'octroi et l'enceinte fortifiée, et l'année où commence l'exécution de la loi dite de 180 millions pour un ensemble de travaux à exécuter aux frais de la Ville et de l'État, qui a reçu le nom de *second réseau*[1].

1869, c'est l'année de la transaction avec le Crédit foncier qui liquidera et permet de calculer les charges totales imposées aux finances municipales par l'exécution des travaux du premier et du second réseau, et d'un *troisième réseau* entrepris vers 1863[2], ensemble d'opérations qui, d'après le dernier rapport de M. le préfet à l'Empereur, auront été complétement menées à fin en 1869 ou au commencement de 1870.

Dans cette période, la ville de Paris n'a pas exécuté seulement des rues, des boulevards et des promenades, elle a aussi pourvu largement à des besoins d'un autre ordre.

Le total de la dépense est énorme. Il atteint, pour ces vingt années, environ DEUX MILLIARDS.

Si l'on réduit la période aux quinze années de l'édilité de M. Haussmann, depuis le commencement de 1853, le chiffre est de 1,865,770,086 francs.

La voie publique entre dans cette somme pour *huit cent quatre-vingt-quatre millions*, les constructions et améliorations diverses (églises, écoles, hôpitaux, mairies, casernes, égouts, etc.) pour *sept*

[1] Les lois des 4 octobre 1849, 4 août 1851, 2 mai 1855, 19 juin 1857 se rapportent à ce premier réseau qui comprend : 1° le dégagement des Tuileries, du Louvre, des Halles, de l'Hôtel de Ville, du Théâtre-Français ; 2° l'établissement de la *grande croisée* de Paris par le prolongement de la rue de Rivoli et l'ouverture des boulevards de Sébastopol et Saint-Michel, avec leurs annexes ; en tout, 9,467 mètres.

[1] Par la loi du 28 mai 1858, l'État s'engagea à payer un tiers de la dépense évaluée à 150 millions de travaux à exécuter en dix ans par la ville de Paris, et ce second réseau comprend : les boulevards du Prince-Eugène, Magenta, Malesherbes, Haussmann, Saint-Marcel, les avenues de l'Alma, de l'Empereur, Rapp, de La Tour-Maubourg, les rues de Turbigo, de Madrid, Gay-Lussac, Monge, de Médicis, etc.; en tout : 26,994 mètres.

L'annexion des faubourgs est l'objet de la loi du 16 juin 1859.

[2] Au troisième réseau ne correspond aucune loi spéciale. Il se compose d'opérations que l'administration municipale a considérées comme la conséquence des opérations précédentes. Il comprend la transformation du Luxembourg, les abords de l'Opéra, la rue de La Fayette, la rue de Rennes, le commencement du boulevard Saint-Germain, le boulevard Richard-Lenoir, et une foule d'autres percements ; en tout : 28,000 mètres.

Le développement total des trois réseaux est donc de 64,500 mètres, plus de 16 lieues anciennes.

cent sept millions, les intérêts de la dette pour *deux cent soixante-treize millions*[1].

Le plan des voies nouvelles, il faut le reconnaître, a été tracé de main de maître.

Le premier réseau traverse Paris en long par la rue de Rivoli, en large par le boulevard de Sébastopol et le boulevard Saint-Michel. La ville était déjà coupée dans ces deux sens par les rues que l'on appelait dans le vieux langage municipal *la grande croisée de Paris*, les rues Saint-Antoine et Saint-Honoré, parallèlement à la Seine, et les rues Saint-Denis et Saint-Jacques, perpendiculairement. On n'a qu'à voir ce qui reste de ces rues pour s'assurer que leur largeur était insuffisante, leurs sinuosités incommodes, leur aspect plein de laideur. Pourquoi ne s'est-on pas borné à les élargir? Parce qu'il est plus cher d'acheter, plus difficile et plus fâcheux d'abattre des façades que de traverser les cours, les jardins, les bâtiments du fond; d'après une expression juste et pittoresque, attribuée à M. le préfet, il est moins dur d'attaquer le dedans du pâté que la croûte.

Le second réseau mène du centre de Paris aux portes de Paris, des gares de chemins de fer au palais du souverain, aux Chambres, aux ministères, au Palais de Justice, à la Bourse, aux casernes, aux quartiers commerçants, à la Halle, en un mot, des lieux où la foule arrive aux lieux où la foule se rend. Il comprend le boulevard du Prince-Eugène et le boulevard de Strasbourg, l'avenue de La Tour-Maubourg, les abords de l'Arc de triomphe.

Le troisième réseau se compose de voies assurément très-utiles, mais assurément moins pressées, le boulevard Saint-Germain, les abords du Trocadéro, les abords de l'Opéra.

Ce troisième réseau a été commencé après la loi du 16 juin 1859, qui a ordonné la réunion de l'ancien Paris au nouveau sous la même administration. Cette réunion était un mariage désagréable aux deux parties, mais un mariage de raison imposé par une nécessité politique évidente. Une ville industrielle, composée de dix-huit communes dis-

[1] Chiffres exacts :

Voie publique	884,400,224
Dette.	273,539,301
Services divers.	707,830,560
	1,865,770,085

La somme dépensée à l'agrandissement de la voie publique, dans Paris, avait été, de 1816 à 1830, 10 millions; de 1830 à 1848, 25 millions. (Horace Say, *Études su l'administration de Paris.*)

Les rues de Rambuteau et de Constantine, la restauration de Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, du Louvre datent de la monarchie de 1830.

tinctes, s'était établie et élargie comme une ceinture dangereuse autour d'une ville politique, profitant des écoles, des hôpitaux, des théâtres, de tous les avantages de sa voisine sans payer l'octroi, sans supporter ses charges. « C'est Paris qui paye et la banlieue qui régale, » avait coutume de répéter M. de Rambuteau avec sa bonhomie spirituelle. — « Il n'est pas admissible, a dit M. Haussmann dans son mémoire au Conseil municipal du 11 mars 1859, que la capitale de la France soit composée d'une partie centrale, administrée avec unité, soumise à un certain régime financier qui assure convenablement ses services municipaux, ouverte et reliée par un bon système de voies publiques, protégée par une police vigilante, et d'une zone extérieure, fractionnée légalement en dix-huit communes ou fractions de communes abandonnées à autant de faibles administrations locales, divisées par dix-huit péages aussi divers qu'insuffisants, sans communications bien entendues, sans surveillance efficace. »

Cette phrase résume très-fortement les motifs qui commandaient l'annexion des faubourgs à la ville, l'extension jusqu'à l'enceinte des fortifications des limites de Paris, ainsi étendue de 3,402 hectares à 7,802 hectares.

Cette mesure importante[1] devint loi de l'État à partir du 1er janvier 1860.

Les travaux exécutés depuis l'annexion ont été étendus à la zone annexée dans une large proportion.

En dix-huit ans, l'ancien Paris a reçu 95 kilomètres de voies nouvelles à ajouter aux 384 kilomètres qui sillonnaient déjà les 3,402 hectares de sa superficie ; mais les voies nouvelles ont une largeur moyenne de 24 mètres au lieu de 12 ; la longueur de la voie publique a augmenté d'un quart, la superficie de moitié.

En sept ans, le nouveau Paris, qui avait aussi 384 kilomètres de rues d'une largeur moyenne de 13 mètres sur une superficie de 4,400 hectares, a reçu 41 kilomètres de plus, d'une largeur moyenne de 18 mètres.

Le Paris total contient actuellement 850 kilomètres, environ 212 lieues anciennes de rues et boulevards qui occupent 1,229 hectares.

Ce vaste ensemble est-il beau ? Je ne veux point disputer des goûts et des opinions. Si les monuments, les rues, les places, les perspec-

[1] Préparée par un décret provoqué par M. Delangle, alors ministre de l'intérieur, précédée d'une longue enquête où toutes les parties intéressées furent entendues, votée par le Conseil municipal sur le rapport de M. Chaix d'Est-Ange, elle fut adoptée par le Corps législatif sur le rapport de M. Riché, par le Sénat sur le rapport de M. Charles Dupin.

tives ne satisfont pas les artistes, n'est-ce pas un peu la faute des artistes eux-mêmes ? Nous ne sommes ni au siècle de Périclès, ni au siècle de saint Louis, ni au siècle de Léon X, nous n'avons pas même trouvé des architectes assez habiles pour entourer l'Arc de triomphe de l'Étoile d'une place aussi belle que la place Vendôme, la plus belle de Paris, à mes yeux. Cela peut bien être aussi la faute de l'administration municipale, qui choisit avec plus ou moins de goût. Disons encore que c'est la faute du temps : il n'inspire pas. Quel souffle des libertés municipales, quel esprit de foi remplit aujourd'hui l'âme des constructeurs de nos cathédrales et de nos hôtels de ville? Il n'y a d'inspiré vraiment que les gares et les casernes, seuls monuments qui présentent un style à eux et une certaine force d'invention. Soyons justes, d'ailleurs, et n'oublions pas que, dans son court *Traité du sublime*, le grand Burke a remarqué ceci : « Les hommes ne peuvent pas faire très-beau le très-grand. » Une chaîne de montagnes est toujours belle, une longue rue est toujours laide. Ce n'est pas l'art, c'est la nature qui a créé ce qu'il y a de vraiment beau à Paris, l'île de la Cité, environnée par les deux bras gracieux de la rivière, comme un navire, comme une arche portant sur les ondes dans deux monuments magnifiques, les deux premiers trésors des hommes, la religion et la justice.

Puis, après cet aveu de notre infériorité architecturale, n'oublions pas cependant les affreux environs du Louvre, de l'Hôtel de Ville, des Tuileries, d'il y a vingt ans, et convenons que le nouveau Paris est large, commode, riche et spacieux, infiniment supérieur à l'ancien. Le maître du bon sens, Descartes, a écrit :

« Ces anciennes cités qui, n'ayant été au commencement que des « bourgades, sont devenues par succession de temps de grandes « villes, sont ordinairement si mal compassées au prix de ces places « régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine, « qu'encore que, *considérant leurs édifices chacun à part, on y trouve « souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres*, toutefois, à voir « comme ils sont arrangés, ici un grand, là un petit, et comme ils « rendent les rues courbées et inégales, on dirait que c'est plutôt la « coutume que la volonté de quelques hommes usant de raison qui « les a ainsi disposées.

« ... Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a « entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux « ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommoder en « faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres « fins. »

Et ailleurs : « Il est vrai que nous ne voyons pas qu'on jette par

« terre toutes les maisons d'une ville pour le seul dessein de les « refaire d'une autre façon et d'en rendre les rues plus belles[1]... »

Ces comparaisons des Descartes, *vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins*, peuvent servir de règles très-exactes pour juger l'ensemble des voies nouvelles de Paris. Quelques-unes sont inutiles, la plupart sont nécessaires, *belles et bien ordonnées ;* ceux des édifices du vieux Paris qui, *pris à part*, *offraient autant et plus d'art que les nouveaux*, ont été respectés et restaurés, comme la tour Saint-Jacques, le Louvre, Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, l'hôtel de Cluny, la tour des ducs de Bourgogne, l'hôtel de Soubise, etc., et la *volonté de quelques hommes usant de raison* a mieux disposé les *rues courbées et inégales de cette bourgade devenue grande ville.*

Mais ce n'est pas seulement d'air, de lumière et d'espace que les habitants de Paris avaient besoin.

De 1853 à 1869, 61 millions ont été dépensés pour construire 14 églises neuves, 2 temples et 2 synagogues. — 55 millions ont été employés à agrandir ou à multiplier les hôpitaux, hospices et maisons de secours, 129 millions à restaurer l'Hôtel de Ville, à bâtir 9 mairies, 9 casernes, 5 théâtres, et à porter de 298 à 454 le nombre des écoles et salles d'asile communales, entièrement gratuites[2]. — 38 millions ont passé à la construction des Halles, marché et abattoir central des bestiaux, marchés d'arrondissement. — Près de 100,000 arbres ont été plantés le long des voies nouvelles, dans 21 squares, 18 places plantées, pendant qu'au bois de Boulogne, au bois de Vincennes, aux buttes Saint-Chaumont, et bientôt au parc de Montsouris, plus de 1,600 hectares étaient consacrés aux promenades publiques, et cette belle amélioration, cette introduction charmante et salubre des feuilles, des eaux, des fleurs au milieu des murailles et des vilains toits noirs de la ville, éclairée en outre de 18,000 becs de gaz de plus, n'a pas coûté moins de 195 millions. — Enfin, 130 lieues d'égouts souterrains déchargent la ville de ses immondices, pendant que des conduites d'eaux d'une étendue de 345 lieues, s'abreuvant à d'immenses réservoirs, distri-

[1] *Discours de la méthode*, IIe partie.

[2] En 1852, il y avait à Paris 1,077 écoles primaires :

298 communales, recevant.	59,000 élèves
779 libres.	55,000 —
	114,000 enfants.

En 1867, il y avait à Paris 1642 écoles primaires :

454 communales, recevant.	92,908 élèves
1188 libres.	81,712 —
	174,620 enfants.

buent dans Paris, non plus 112,600 mètres d'eau par jour, mais 350,000 et bientôt 450,000 mètres d'eau abondante dans toutes les rues, et pouvant s'élever jusque sur le toit de toutes les maisons.

Tel est l'ensemble des travaux qui ont coûté, comme nous l'avons dit, en vingt ans, à peu près 2 milliards, et pendant l'édilité de M. Haussmann seul, 1,865 millions.

Il n'est que juste de louer, d'admirer hautement, l'intelligence, l'énergie, l'activité, dépensées dans une œuvre si gigantesque. Oui, le préfet et la commission municipale ont puissamment, largement pourvu au bien-être, à la salubrité, à l'embellissement, à la viabilité de cette ville immense dont le vaste réseau des chemins de fer de l'Europe a en moins d'un quart de siècle doublé brusquement l'étendue, comme un lac où cent torrents nouveaux viendraient tout à coup verser leurs ondes.

Pourquoi donc une si grande œuvre est-elle si sévèrement jugée? pourquoi l'administration municipale de Paris est-elle à la fois très-embarrassée et très-attaquée?

A cette question la réponse est malheureusement trop facile.

III

LES PRINCIPALES OBJECTIONS CONTRE LA TRANSFORMATION DE PARIS.

Nous n'avons pas à demander compte au maire de Paris des raisons plus ou moins bonnes de la politique du gouvernement qui lui a notifié ses ordres : il ne commande pas, il exécute, avons-nous dit.

Mais comment exécute-t-il? Par quels moyens? Avec quelle dépense? C'est là que commence la responsabilité du maire de Paris et de la commission municipale qui l'assiste. Il ne partage pas avec le souverain la responsabilité de la direction et des ordres, il partage avec lui, et il porte même plus que lui la responsabilité de l'exécution et des moyens.

Car le souverain, le ministre, le préfet, ne sont pas des propriétaires auxquels on n'ait qu'à faire compliment d'avoir transformé leur parc avec goût ou d'avoir magnifiquement rebâti leur hôtel, sans avoir à leur demander compte de la dépense qu'il leur a plu de consacrer à ces travaux. Ce sont des mandataires qui ont à répondre de l'emploi de l'argent, car il n'est pas à eux, et de l'observation de la loi, car elle est au-dessus d'eux; elle est la seule sauvegarde que celui qui paye ait contre eux. Pour transformer une ville, ainsi que

pour ouvrir une route, un canal, un chemin de fer, l'administrateur est obligé de mettre la main sur trois choses sacrées : la *propriété*, l'*impôt*, l'*épargne nationale*.

C'est un bien grand service à rendre à la nation tout entière que d'établir un chemin de fer de Paris à Marseille ! Une loi, longuement préparée, longuement discutée, ordonne ce grand ouvrage. Des capitaux sont réunis par voie d'association, des subventions sont accordées par l'État, toutes les administrations sont consultées et mises en mouvement, le savoir des ingénieurs triomphe, par des plans habiles, de la résistance des montagnes et de l'obstacle des rivières. La France et l'Europe, les champs et les villes, les ports et les ateliers, attendent avec impatience l'achèvement de cette grande voie qui va donner passage à l'activité et à la prospérité. Un petit paysan d'un village inconnu refuse de vendre son champ ; à la loi, à la science, à la fortune, à l'intérêt public, à l'impatience universelle, il oppose le droit de propriété, le droit sacré que son travail, uni à celui de ses pères, a fondé dans sa personne sous le chaume de sa petite maison, il oppose

. . . Les lois qui l'ont de ce logis
Rendu maître et seigneur et qui de père en fils
L'ont de Pierre à Simon, puis à lui Jean transmis.

Tout s'arrête et doit s'arrêter, jusqu'à ce que l'État, la justice et un conseil de concitoyens s'étant transportés sur la petite parcelle du villageois, aient entendu sa plainte, apprécié ses motifs et forcé la compagnie à tenir compte de son droit. Je ne connais rien de plus beau, dans un pays civilisé, que ce respect de tous pour ce fruit du travail d'un seul homme ou d'une seule famille, qui se nomme la *propriété*.

C'est un autre trait de civilisation que le nombre des précautions prises pour fixer l'assiette, assurer le recouvrement et surveiller l'emploi de l'impôt, c'est-à-dire de la part de ses biens que chacun doit au service de tous, précautions dont la première est l'usage immuable, indispensable, de consulter celui qui paye avant de le taxer, et de lui rendre après la dépense un compte public de l'emploi de sa contribution.

Et c'est un troisième trait de la civilisation de ne pas faire appel au crédit, c'est-à-dire à l'épargne de tous, sans deux contrôles, celui des contribuables et celui des pouvoirs législatifs ; car, à défaut de ces deux contrôles, les chefs de la nation ou ceux de la cité pourraient ruiner ceux pour lesquels ils empruntent et gêner l'ensemble des affaires de l'État lui-même et de tous ceux qui ont besoin de crédit au même moment.

Ne pas toucher à la propriété, sans une loi statuant sur chaque opération, en détail, avec scrupule.

Ne pas toucher à l'impôt, soit pour fixer le taux, soit pour disposer du produit, sans le consentement des contribuables votant par leurs représentants.

Ne pas toucher à l'emprunt sans avoir consulté le débiteur et le public.

Ces règles sont les principes de notre droit. Que dis-je? ce sont les conclusions de notre histoire. Il a fallu des siècles pour transformer en droits ces vœux des peuples si longtemps opprimés, pour fonder ces libertés, pour graver dans nos lois ces traits qui distinguent le pays et le gouvernement de la France du pays et du gouvernement de la Turquie.

L'administration municipale de Paris a-t-elle été fidèle et docile à ces grands principes de notre droit national?

Mettons ici de côté tous les bavardages puérils, les calomnies injustes, les objections sans nombre mais sans portée, et même une partie des objections sérieuses, mais secondaires, poussière inévitable qu'une énorme entreprise comme la transformation de Paris, touchant à tant d'intérêts, de convenances, de spéculations, de prétentions, d'habitudes, doit soulever sous les pas de celui qui l'exécute.

Voulez-vous connaître les vrais torts de l'administration municipale de Paris? voyez d'où sont parties les résistances sérieuses et légales qui ont fini par triompher. La ville a fini par avoir pour adversaires les jurys d'expropriation, c'est-à-dire la *propriété;* la cour de cassation et le conseil d'État, c'est-à-dire la *loi;* la cour des comptes, c'est-à-dire les *finances*.

En effet, la propriété, la loi, les finances, ont eu à se plaindre de l'administration municipale.

La propriété a eu à se plaindre de l'abus des expropriations, abus autorisé par ce décret dictatorial de 1852 qui a trop aisément permis à l'administration municipale de Paris d'exproprier des surfaces plus grandes que la voie à élargir ou à établir. De là une véritable entreprise d'achats et de ventes, avec spéculation sur la plus-value des excédants; accumulation entre les mains de l'autorité municipale de surfaces considérables et par suite hausse du prix des terrains et des loyers, hausse semblable à celle qui se produit sur les grains lorsqu'une énorme quantité appartient à un seul détenteur. De là mécontentement des propriétaires et des locataires, mécontentement porté au comble, lorsque l'administration a mis à son lieu et place des compagnies. On peut imaginer quel parti les avocats ont pu, devant les jurys, tirer de cette circonstance, en montrant

que tous les rabais imposés aux propriétaires profitaient à des spéculateurs, tandis qu'à leur tour les compagnies, traitées durement par les jurys, exigeaient de la ville de Paris, pour de nouvelles opérations, des conditions de plus en plus onéreuses à ses finances.

Les tribunaux, le conseil d'État, la cour de cassation ont vu quelque illégalité, soit dans les traités amiables avec les propriétaires sans autre autorisation que le simple *visa* de la loi qui ordonnait une opération sans dispenser pour cela la ville des formes communes à toutes les opérations ; soit dans l'ajournement du payement des indemnités locatives; soit dans les emprunts divers contractés sans autorisation sous forme d'émission de *bons de la Caisse des travaux* ou de *bons de délégation* sur des subventions atermoyées.

La cour des comptes enfin s'est émue d'un grand nombre d'opérations ayant toutes pour résultat *de procurer à la ville de Paris des accroissements de ressources en dehors des limites déterminées par la loi, les règlements administratifs ou les décrets d'institution de la Caisse des travaux.* Ce sont les termes mêmes du *Rapport* présenté à l'Empereur en 1868 par la cour des comptes, et le rapport entre dans le détail de ces opérations, qu'il qualifie d'emprunts non autorisés.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur la légalité ou l'illégalité des opérations signalées par la cour des comptes, il n'est pas douteux qu'elles attestent un embarras financier sérieux.

M. le préfet de la Seine a toujours affirmé que ces embarras étaient de simples embarras de trésorerie, que, forcée par le genre de travaux que l'État et la loi lui imposent à d'énormes avances, dans lesquelles elle rentre sûrement, mais lentement, la ville de Paris n'était gênée qu'en passant, mais que la plus-value constante de ses ressources, obtenue par l'effet même des travaux critiqués, dépassait largement la dépense qu'ils auraient occasionnée. Il a toujours affirmé que l'excédant des recettes *ordinaires* sur les dépenses *ordinaires* était, chaque année, d'au moins 40 millions, et que ces recettes augmentant de 6 millions au moins, ces dépenses de 3 millions au plus, chaque année aussi, l'accroissement annuel de l'excédant pouvait être évalué à 3 millions.

En fait, cet accroissement s'est effectivement réalisé de 1852 à 1868, et la ville a pu payer, dans cette période, 705,696,276 francs sur ces excédants.

On n'a pas cessé d'objecter à M. le préfet qu'il était imprudent de compter sur une longue série de pareils accroissements, déterminés par une transformation exceptionnelle opérée à la faveur d'une longue période de tranquillité, mais pouvant diminuer ou disparaître quand les travaux s'arrêteront ou quand l'ordre sera troublé. On a surtout répété que l'excédant des recettes ordinaires sur les dépenses

ordinaires, excédant sur lequel repose tout l'édifice financier de la ville, dépend lui-même du classement de ce que l'on entend par dépenses *ordinaires* et *extraordinaires*. Or peut-on dire que cet excédant soit vraiment libre et disponible, lorsque la ville doit pourvoir, sous le nom de dépenses *extraordinaires* à des dépenses permanentes, inévitables, telles que l'amortissement de la dette (ch. 21), la subvention complémentaire à l'assistance publique (ch. 22), les travaux d'architecture et de beaux-arts (ch. 23), les travaux des ponts et chaussées (ch. 25), dépenses classées au budget *extraordinaire*, les travaux de la grande voirie, les réserves pour dépenses motivées par l'annexion (ch. 25 et 26), dépenses classées au budget *spécial;* enfin, les *opérations diverses* (églises, mairies, lycées, quais, promenades), classées au *budget de la Caisse des travaux?* Si l'on faisait figurer ces dépenses aux chapitres des dépenses *ordinaires*, puisqu'elles reviennent tous les ans, il en résulterait que les excédants seraient de 10 à 15 millions par an au lieu de 40 à 50 millions.

Or, comme la ville de Paris a maintenant à payer 465 millions en dix années, il n'est pas indifférent de savoir si elle peut disposer de 50 millions par an pour s'acquitter, ou de 15 millions, et comme les dix années qui viennent peuvent être troublées par bien des événements, il est plus que prudent de répartir sur soixante années et non sur dix l'exigibilité d'une si grosse dette.

A toutes ces objections, à toutes ces plaintes des représentants de la propriété, de la justice et de la fortune municipale, M. le préfet a toujours répondu par des explications très-nettes et très-amples. Il est impossible d'accepter plus largement et de soutenir plus vigoureusement qu'il ne l'a fait la discussion de ses actes.

Mais, en conservant jusqu'au bout la situation impartiale que j'entends tenir, en m'abstenant de choisir entre les différents calculs, entre les différents arguments, c'est par les chiffres même, c'est par les raisonnements même de M. le préfet, sans les discuter, que j'arrive à être pleinement convaincu des embarras financiers de la ville de Paris.

En effet, M. le préfet raisonne et calcule ainsi :

« L'assiette financière du budget municipal est magnifique. Paris est comme un État qui ne ferait jamais la guerre, et, riche par ses terrains et son octroi, verrait la valeur de ces terrains, le revenu de cet octroi, suivre constamment l'accroissement d'une population dont des circonstances extérieures augmenteraient jour par jour le chiffre. De là des excédants constants dans le revenu, des plus-values constantes dans le prix des terrains. De là, en même temps, la nécessité de transformer les rues et les maisons, la possibilité de le faire aisément au moyen des excédants de revenus capitalisés, et l'urgence

de le faire très-rapidement, afin de n'avoir pas à loger trop mal, pour avoir trop attendu, les habitants qui arrivent, et à payer trop cher les terrains qui haussent de prix.

« J'ai pu payer, en quinze ans, 1,400 millions dont 856 millions sur des fonds de budget, 443 millions sur des fonds d'emprunt, 100 millions sur les bons de la Caisse des travaux, soit près de 95 millions par an. Je pourrai bien, en dix ans, payer 465 millions qui restent dus, soit moins de 50 millions par an. »

Oui, la ville de Paris peut, je veux le croire, supporter cette charge très-lourde, mais à sept conditions :

1° *Si* ses revenus continuent à croître. Or, il n'en sera pas ainsi certainement, s'il survient quelque grave événement politique.

2° *Si* les dépenses sont bien calculées. Or, depuis l'annexion, sur les dépenses du 2e et du 3e réseau, il y a eu un grave mécompte de plus de 500 millions, soit 50 millions d'erreur par an.

3° *Si* le rapport entre l'accroissement de la recette et l'accroissement de la dépense reste le même. Or, au budget de 1869, à cause de l'augmentation des intérêts de la dette, M. Dewinck ne signale plus que 25 millions d'excédant au lieu de 47 millions.

4° *Si* le prix des terrains, contre-valeur des bons de la Caisse des travaux de Paris, se maintient sans baisse. Or rien de plus difficile à estimer, rien de plus facile à déprécier. Il s'agit de 1,667,000 mètres.

5° *Si* l'on n'entreprend pas de travaux nouveaux. Or, il y en a d'inévitables, par exemple la suite du boulevard Saint-Germain, la suite de l'avenue de l'Empereur entre les Tuileries et l'Opéra.

6° *Si* l'on ne baisse aucune taxe d'octroi. Or, qui ne désire pas impatiemment voir, d'ici à dix ans, le droit sur le vin, le droit sur la houille, subir des réductions, de larges réductions, afin que, selon les vues très-justes de M. le préfet, le profit de ces détaxes aille jusqu'au consommateur et que le progrès des consommations compense peu à peu la diminution des droits ?

7° *Si* l'administration de Paris est tout à coup inspirée par un esprit de sagesse qui ne l'a pas jusqu'à présent caractérisée. On marquerait sans peine le point où il aurait fallu s'arrêter, le chapitre, l'alinéa, où il convenait de mettre le signet. C'était évidemment au moment d'entreprendre le troisième réseau. Un premier réseau de 272 millions était fini ; un second réseau estimé à 180 millions était voté ; l'annexion, dont la dépense était évaluée à 150 millions, était ordonnée. La dette, contractée en 1849, 1852, 1855, 1860, s'élevait à 273 millions. Le premier réseau comprenait déjà 9,500 mètres, le second 27,000 mètres. Pourquoi entreprendre sans tarder 28,000 mètres de plus ? quel est le juste motif d'espérer plus de prudence dans l'avenir, lorsque le même magistrat qui la ré-

clame déclare en même temps que l'œuvre immense à laquelle son nom demeurera attaché, *est encore loin de son entier accomplissement*[1] ?

On le voit, la situation financière de Paris dans l'avenir n'est bonne qu'à sept conditions, et chacune de ces conditions est douteuse !

Négligeons un moment l'avenir, qui n'a pas encore la parole, et au nom duquel on se hâte en général beaucoup trop de faire des promesses ou des menaces ; bornons-nous au présent, et retenons la situation financière de Paris, telle qu'elle est présentée avec beaucoup de clarté par M. Dewinck, pour le budget de l'année 1869.

Le revenu ordinaire de la ville s'élèvera à 156 milions, dans lesquels l'octroi figure pour près de 100 millions. Les dépenses *ordinaires* de tous les services emploient 85 millions, le service des intérêts de la dette 46 millions, soit 131 millions. Il y a donc un excédant de recettes de 25 millions seulement. Mais si l'on extrait des dépenses *extraordinaires* l'amortissement de la dette pour 16 millions et demi, le supplément de subvention à l'assistance publique, les dépenses des travaux des églises, mairies, écoles, casernes, etc., série de dépenses vraiment inévitables, qui n'ont rien de commun avec les grands travaux proprement dits, et qui s'élèvent, avec l'amortissement compris, à 23,920,000 fr., l'excédant vraiment disponible est réduit à quoi ? A un million.

Reste à pourvoir à la dépense des grands travaux, portée au budget *extraordinaire* pour 36 millions, et cette dépense ne peut être réduite, car elle est déjà faite, si l'on tient compte des avances faites à la ville par sa Caisse des travaux, avances dont une partie est exigible en 1869. Le budget prévoit, en regard de la dépense extraordinaire, une recette *extraordinaire* correspondante de 36 millions, dont 25 millions à réaliser par des ventes de terrain et 7 millions à recevoir de l'État pour subventions diverses. Est-on bien sûr de cette vente ? Est-on bien sûr de cette rentrée ?

N'entrons pas plus avant dans les détails de ce tableau financier, et réduisons les chiffres au millième comme on réduit les distances dans un plan à un millimètre par mètre. Supposons qu'un grand propriétaire jouisse d'un revenu annuel de 156,000 livres de rente. S'il est obligé d'en dépenser 155, il ne lui reste pas un gros excédant. Si dans ses dépenses figurent ses dettes pour 62,000 fr., intérêts et amortissement, soit pour prés de moitié de son revenu, on trouvera la dette exagérée. S'il s'est engagé, en outre, et par avance, dans des dépenses égales à un quart en sus de son revenu, comptant, pour y faire face, sur des ventes de terrain et des recouvre-

[1] *Rapport à l'Empereur*, p. 22.

ments de créances, on le jugera téméraire. Ce grand seigneur aura beau montrer, avec un juste orgueil, l'importance de ses constructions, il aura beau dire et prouver que ses revenus vont toujours en augmentant : on lui parlera, en hochant la tête, des incertitudes de l'avenir, de ses enfants à élever, de ses fermes à rebâtir, de la fragilité de ses priviléges, et je serais surpris si les banquiers, renseignements pris sur sa situation et sur son caractère, lui accordaient un crédit de premier ordre. Ses ennemis tiendront un langage fort déplaisant. Et quant à ses amis, ils ne le supplieront pas seulement de diminuer son train, ils étudieront les causes d'une facilité si dangereuse et les moyens de la modérer pour l'avenir.

La ville de Paris est semblable à ce grand seigneur. Elle a fait de bien belles choses, mais en dépensant deux milliards en vingt ans.

Elle a de bien beaux revenus, mais les dettes en absorbent plus du tiers.

Le progrès de ces revenus est bien magnifique, car les recettes ordinaires, qui n'atteignaient pas 50 millions il y a vingt ans, dépassent 150 millions aujourd'hui.

Mais les emprunts ont marché plus vite. C'est par sommes de 25, puis de 50, puis de 60, puis de 140, puis de 250, et enfin de 465 millions à la fois, qu'ils se sont élevés à près d'un milliard en vingt ans.

Ses épargnes sont pour longtemps engagées d'avance, et elle ne peut plus emprunter sans peine.

Je crois que les dépenses faites à l'aide de toutes ces énormes sommes sont et seront productives, je partage la confiance de M. le préfet dans l'élasticité et la fécondité des ressources de Paris, je crois que le budget peut prendre la devise de la ville : *Fluctuat nec mergitur*, orage sans naufrage, mais je vois s'élever à la fois le flot croissant des dépenses et des emprunts, le vent contraire de l'opinion publique, et, cherchant la cause d'une telle situation, je suis d'accord avec tous ceux qui l'examinent pour l'attribuer uniquement à l'absence de contrôle qui fait de la mairie de Paris une véritable dictature.

Laissons donc les bâtiments, les hommes, les chiffres, et examinons en face le système légal actuel de l'administration de Paris, et le système légal nouveau, proposé par la commission du Corps législatif, dont M. du Miral est le rapporteur.

IV

ORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS.

Je n'apprends rien à personne en répétant que la mairie de Paris est une dictature. Tout maire a trois supérieurs : le *préfet*, qui, sous l'autorité du ministre et au nom de l'Empereur, représente l'intérêt politique et national; le *conseil municipal*, qui, sorti du suffrage, représente l'intérêt local des administrés, et la *loi* enfin, placée sous la garde des tribunaux, la loi qui représente l'intérêt permanent de la raison et du droit. Chacun des actes du maire aboutit à une dépense, et il ne peut pas dépenser un centime sans se conformer à la loi qui régit son budget, sans un vote du conseil municipal qui consent, sans un arrêté du préfet qui approuve, ou, si la ville est importante, sans un décret de l'Empereur provoqué par le ministre.

A Paris, le maire n'est pas soumis au préfet; il est préfet lui-même. Peut-on dire qu'il est soumis au ministre? Il est, sauf le titre, vraiment son égal ; il prend place au Sénat, il entre au conseil d'Etat, il assiste souvent au conseil des ministres, il travaille directement avec le souverain.

A Paris, le maire n'est pas contrôlé par le conseil municipal ; ce conseil est une commission, et le même fonctionnaire propose, comme préfet, la nomination des membres qui doivent le contrôler comme maire.

A Paris, enfin, il n'y a pas de loi. Cette affirmation peut paraître excessive. A chaque loi municipale, en 1837 comme en 1852, le législateur a déclaré qu'une loi spéciale réglerait l'administration municipale de Paris. Jamais cette loi n'a été complétement faite. Car aucune loi, absolument aucune, même la loi du 5 mai 1855 (art. 14), n'énumère les attributions de la commission municipale ; on peut douter, je le répète, qu'il y ait pour le préfet obligation de la consulter sur telle ou telle question. L'immense autorité du préfet de police reposait jusqu'en 1859 sur un simple arrêté des consuls. La loi sur l'organisation municipale du 18 juillet 1837 est inapplicable à Paris, et pourtant on en a étendu le bénéfice à cette ville pour autoriser, par un simple décret, la fondation de la Caisse des travaux en 1858. Le décret de 1852 sur la décentralisation, qui transfère aux préfets quelques-uns des droits du ministre vis-à-vis des communes, avait aussi été déclaré inapplicable à Paris, où l'administration de la commune

et celle du département se confondent et où les intérêts de localité se mêlent, par leur importance, avec l'intérêt public. Un simple décret de 1861, plus ou moins constitutionnel, faisant exception à l'exception, a rendu au préfet de la Seine comme aux autres préfets le droit d'autoriser en dernier ressort un grand nombre d'actes municipaux, c'est-à-dire qu'il a donné en quelque sorte à sa main gauche le privilége de valider les actes de sa main droite. La dernière loi municipale a consacré ce singulier cumul. Sans aller plus loin, il est avéré qu'en attendant des lois qui ne sont pas faites, ou à la faveur d'exceptions ajoutant à des exceptions, la mairie de Paris est, je le répète, une dictature, une royauté absolue, dans le cercle de tous les actes ordinaires et extraordinaires des vastes attributions qui la constituent.

Cependant les actes, du moins les actes principaux du maire de Paris, et particulièrement l'entreprise des grands travaux, relèvent de trois autorités, l'Empereur, les Chambres, la commission municipale.

Le maire de Paris peut-il être retenu et contrôlé efficacement par les deux grands pouvoirs placés au-dessus de lui, l'Empereur et les Chambres, et par la commission faisant fonction de conseil muncipal placée auprès de lui?

Il ne faut pas trop compter sur la sagesse du souverain en ces matières, si rare et si forte qu'elle puisse être en d'autres questions. Tous les souverains ont voulu bâtir. Les plus sages, Louis XVI ou Louis-Philippe, les plus puissants, Louis XIV ou Napoléon, ont couvert Paris de constructions nouvelles. Le même Louis XIV qui, en 1672, interdisait aux particuliers de bâtir à Paris au delà d'une certaine limite, continuait le Louvre, fondait les Invalides et appelait tous les grands seigneurs à sa cour. Le même Napoléon, si ménager des deniers publics, qui répétait à l'architecte Fontaine et au préfet Frochot que « les architectes avaient ruiné Louis XIV et qu'il fallait mettre le Palais-Royal en boutiques, » écrit, après Ulm et Iéna : « Paris manque d'édifices, il faut lui en donner. C'est à tort que l'on « a cherché à borner l'étendue de cette grande ville ; sa population « peut sans dommage être doublée. Il y a telle circonstance où douze « rois peuvent s'y trouver ensemble. Il leur faut donc des palais, des « habitations et tout ce qui en dépend. » Puis ce grand capitaine, qui habitait une si petite mansarde au quai Conti en 1790, appelle les Tuileries une *prison inhabitable*, le Louvre un *palais de parade*, et commande le palais du roi de Rome[1]. L'architecture est la passion des rois, passion naturelle autant que magnifique. Les pierres

[1] Voy. le livre si curieux de M. Louis Passy sur Frochot, liv. IV, ch XI, p. 505.

vivent plus longtemps que les hommes, et les siècles écoulés parlent à la postérité par les monuments. Il n'est pas de roi qui n'ait l'ambition de perpétuer son nom dans l'histoire. La littérature donne aussi l'immortalité, mais on ne dispose pas de la littérature, l'esprit se taille moins aisément que le marbre, il se plie moins facilement que le fer. L'architecture obéit, et il est beau pour un monarque de graver à jamais sur une ville célèbre son nom, son effigie et les trophées de ses victoires.

Ajoutez à ce désir légitime de gloire l'intérêt de distribuer du travail à de nombreux ouvriers et la nécessité de leur en assurer encore par de nouvelles entreprises, une fois qu'ils se sont agglomérés dans les villes. Ajoutez une tentation également très-puissante qui résulte du profit que le Trésor retire de ces entreprises. De 1852 à 1867, l'État a contribué aux travaux publics, dans Paris, pour 93 millions, et ses perceptions, dans la même ville, pendant la même période, se sont accrues de 94 millions sur les impôts directs, de 112 millions sur les contributions indirectes[1]. Cette augmentation n'a pas cessé pendant les guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, ni durant les années de mauvaises récoltes. Le fleuve du budget n'a pas d'affluent plus précieux, de goutte plus secourable.

Ces trois raisons suffisent. Il est évident qu'il ne faut pas beaucoup compter sur les souverains pour arrêter les travaux des villes.

L'intervention du Corps législatif est un frein plus puissant, s'il est tout à fait indépendant et s'il est consulté à temps. Mais on ne le consulte qu'à l'occasion des emprunts, on n'emprunte que quand les opérations sont engagées. Le Corps législatif gronde, recommande plus de sagesse, puis il vote, car il faut bien payer les dettes, et on ne lui a pas demandé son avis avant de les faire.

La moitié de la dépense des travaux de Paris a été faite sur des fonds d'emprunt. Il n'est pas un de ces emprunts qui n'ait obtenu les votes du Corps législatif, en 1849, 1852, 1855, 1858, 1860, 1865. Peut-on donner à son intervention une forme nouvelle? Je l'examinerai un peu plus loin.

J'ai eu l'honneur de faire partie de la commission municipale. Je rends un sincère hommage aux hommes capables et considérés qui coopèrent gratuitement à une besogne énorme. L'existence de cette commission est assurément un grand bien.

Mais j'ose affirmer qu'il n'est peut-être pas un de ses membres qui ne regrette de n'avoir pas passé par l'élection, pas un qui ne se regarde comme membre d'une commission de simple surveil-

[1] *Rapport à l'Empereur,* 1868, note, p. 31 et 32.

lance et non de véritable administration et de contrôle sérieux. Les affaires arrivent à cette commission en quelque sorte par le milieu ; elle n'en voit ni le commencement ni la fin ; elle donne à la hâte un avis qu'on joint au dossier. Encore doit-elle beaucoup de remercîments aux très-abondantes explications dont M. le préfet se montre prodigue ; il est de ceux qui aimeraient à appuyer toujours l'autorité sur la raison. S'il s'abritait seulement derrière la loi, il pourrait consulter encore bien moins qu'il ne le fait la commission municipale ; car cette loi, savez-vous, encore une fois, ce qu'elle dit des attributions de la commission ? Pas un mot.

Il faudrait pourtant ne pas se payer de formes et compter avec le cœur humain. N'attendez pas que le plus vertueux des contrôlés, quand il choisit lui-même ses contrôleurs, aille choisir les plus sévères. Et, quant aux contrôleurs, nul ne se sent de liberté quand il ne se sent pas de responsabilité ; nul n'exerce bien soigneusement un mandat dont il n'a pas à rendre compte ; nul ne s'acquitte bien d'une fonction qu'il ne peut remplir qu'en s'exposant à la perdre, puisqu'elle dépend précisément de celui qu'il est chargé de contredire. Je ne sais pas taire la vérité. Malgré les mérites et la parfaite honorabilité de tous ses membres, les efforts de son illustre président, les dispositions du préfet de la Seine, le contrôle de la commission municipale n'est pas un contrôle, il n'est jamais un frein, il est seulement un avis.

Est-ce que mon jugement va trop loin ? M. le préfet va bien plus loin en rejetant sur la commission municipale, dans son *Rapport à l'Empereur*, le tort d'avoir demandé l'exécution du troisième réseau des voies nouvelles qu'il voulait retarder. Et M. le président du Miral va bien plus loin encore lorsque, dans son rapport au Corps législatif, il appelle le conseil municipal de Paris une *commission administrative*.

Que manque-t-il donc à tous ces contrôles ? Le ressort et la clairvoyance de l'intérêt direct du contribuable. Il n'y a qu'une autorité, une seule, qui puisse résister à l'entraînement des dépenses, c'est l'autorité de ceux qui les payent. On est toujours prodigue du bien d'autrui. Le contrôle du contribuable, exercé par les représentants qu'il élit, voilà le principe fondamental du droit français. C'est là le véritable contrôle, et c'est là aussi le véritable appui.

Pourquoi les actes de M. le préfet de la Seine sont-ils souvent travestis et injustement méconnus? pourquoi ses réponses, toujours habiles, souvent victorieuses, ne font-elles pas plus d'impression sur le public?

Il lui arrive ce qui est arrivé à tous les pouvoirs absolus. Pour n'être pas contrariés, ils sont exposés à n'être pas défendus. Or,

il est très-agréable de n'être pas contrarié, mais il est très-désagréable de n'être pas défendu. Si cet habile magistrat avait eu dans les quatre-vingts quartiers de Paris quatre-vingts collaborateurs populaires, inspirant confiance, expliquant ses actes et leur concours, le public aurait connu la vérité, compris la difficulté, écouté et discuté les opérations dont il a été le témoin impuissant et incommodé.

D'où vient donc que la nomination du conseil municipal de Paris par les électeurs rencontre tant de résistance? Les objections sont sans doute bien puissantes, puisqu'elles ont la force de tenir une cité de deux millions d'âmes en dehors de la loi commune depuis vingt ans.

Examinons ces objections.

V

OBJECTIONS CONTRE L'ÉLECTION DIRECTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS PAR LES HABITANTS.

Les motifs allégués pour refuser aux Parisiens le droit d'élire leurs conseillers municipaux sont au nombre de quatre :

1° On dit, en premier lieu, que l'œuvre de transformation qui vient d'être accomplie exigeait la dictature et aurait été entravée par la discussion.

De quelle entrave veut-on parler?

Un conseil municipal élu, bien au contraire, aurait plutôt demandé qu'on allât encore plus vite et qu'on fît encore davantage. C'est ainsi que les députés demandent à chaque session un quatrième, un cinquième, un sixième réseau de chemins de fer. M. le préfet constate, dans son dernier mémoire à l'Empereur, qu'il a tenté de s'opposer, mais en vain, à l'exécution trop prompte d'un troisième réseau de voies publiques ; la commission municipale l'a voté, *sous la pression de l'opinion*. Bien plus forte eût été la pression de l'opinion sur un Conseil municipal électif ; il est d'expérience que chaque élu n'aime pas à revenir devant ses électeurs les mains vides.

A quoi donc un conseil élu se fût-il opposé ? Aux mesures, aux travaux que l'*opinion* ne réclamait pas et qui ont été imposés à la ville par une autre puissance que l'opinion, puissance contre laquelle M. le préfet aurait pu se défendre, à son tour, avec le secours d'un conseil élu. Ce n'est pas l'opinion qui a réclamé l'annexion des faubourgs, c'est l'État, et l'État avait raison ; mais peut-être un con-

seil élu aurait-il obtenu pour la ville, dont cette opération, exigée par les nécessités de la politique, a écrasé les finances, des conditions plus favorables. Ce n'est pas l'opinion qui a réclamé le Trocadéro ou la construction de l'Opéra, dont les abords entraînent à la charge de la ville des opérations si coûteuses et si inutiles. Ce n'est pas l'opinion qui a réclamé les travaux des Tuileries, qui ont eu et auront encore pour conséquence des déplacements de ponts et de rues.

Mais cessons de discuter ce premier motif, car il a fait son temps, il rentre dans l'histoire ancienne. Admettons qu'un conseil élu aurait entravé l'œuvre accomplie. Maintenant qu'elle est accomplie, maintenant qu'il y a nécessité de s'arrêter, de respirer, de faire halte, l'argument disparaît et l'heure est venue de rentrer dans la règle, de remettre le frein à la roue qui entraîne si vite la fortune municipale.

2° Le second motif allégué pour priver les Parisiens du droit accordé aux habitants de toutes les autres villes de l'empire, c'est tout simplement qu'il *n'y a pas de Parisiens*. Paris est une auberge, une cour, une caserne, un musée, un marché, ce n'est pas une cité ; il n'y a pas de Parisiens.

Lorsque cette thèse a été développée avec une énergique sincérité par M. le préfet de la Seine, j'avoue qu'elle m'a frappé au cœur. Il est vrai que je suis un échantillon d'une espèce qui se perd, celle des anciens bourgeois de Paris, et je dois convenir qu'il y a peu de Parisiens habitués, dès l'enfance, à regarder et à aimer avec moi les tours de Notre-Dame comme le clocher de leur village. J'ai essayé de prendre cette parole, tombée de si haut, pour un paradoxe ou pour une métaphore. Je connais des grandes dames qui écrivent vers le commencement de l'hiver à leurs amies : « *Il n'y a personne à Paris*, » et cependant la ville est remplie par deux millions de créatures humaines, mais cela ne compte pas. Il y a des prédicateurs qui présentent la terre elle-même, le globe entier comme un lieu de passage, une hôtellerie. Mais la parole de M. le préfet n'était ni si plaisante, ni si mélancolique ; elle était fort sérieuse. Or, elle a été prononcée devant qui ? Devant des représentants des ministères, des Chambres, des tribunaux, des Facultés, du commerce, de la grande industrie. Ce sont pourtant des Parisiens, quel que soit le lieu de leur naissance, ces fonctionnaires de tout ordre qui tiennent dans leurs mains le mécanisme solide et compliqué de l'administration française. Ce sont des Parisiens, ces magistrats inamovibles ou électifs qui décident chaque jour de si grands intérêts civils ou commerciaux. Ce sont des Parisiens, ces savants qui attirent la jeunesse et fixent la renommée dans nos écoles. Ce sont

des Parisiens, ces habiles constructeurs et ces puissants organisateurs des chemins de fer qui relient la capitale à la France et la France à l'Europe. Ce sont des Parisiens, ces grands industriels, ces intelligents négociants qui ont occupé le premier rang à l'Exposition universelle de 1867, où le gouvernement n'a eu qu'à parler pour obtenir plus de deux mille collaborateurs gratuits et compétents. Ce sont des Parisiens, ces deux mille soldats que les vingt arrondissements fournissent chaque année à la conscription ; ces ouvriers qui remplissent le monde des produits de leur goût incomparable et de leurs mains habiles. Ce sont des Parisiens, ces propriétaires des cinquante mille maisons, ces contribuables des six cent mille logements, ces patentés des boutiques, qui payent tous les ans au Trésor et à la ville plus de 40 millions de contributions, sans parler de l'octroi.

Vous dites : « *Quel lien municipal relie les habitants de Paris? Ils sont isolés les uns des autres, ils changent, avec une extrême facilité, de logement, n'ayant d'ailleurs aucun moyen de se reconnaître et de s'entendre sur les vrais intérêts communaux...* »

Mais avec quelle rapidité ces paroles ne peuvent-elles pas être retournées ! Elles ne sont pas le portrait des Parisiens, elles sont précisément le procès du régime auquel ils sont soumis. Ils n'ont pas de lien municipal, parce que le droit municipal leur est refusé. Ils sont isolés, parce qu'ils n'ont aucun moyen légal de se concerter. Ils changent facilement de quartier parce que l'expropriation les chasse et qu'aucun droit ne les attache ! Vraiment, est-il convenable de reprocher aux Parisiens le sort qu'ils subissent, et eût-on jamais supposé que l'aquilon pût se plaindre ou se moquer de la poussière qu'il soulève ?

3° Le troisième motif de l'incapacité civique des Parisiens est plus sérieux. On dit et avec raison que dans une si grande ville, dans une capitale, l'intérêt local, l'intérêt de bourgade s'efface devant un intérêt supérieur ; presque toutes les questions à résoudre ont un côté politique devant lequel doit s'incliner le petit point de vue municipal.

Cette raison est grave, mais elle ne peut pas s'appliquer partout ni s'accorder complétement avec le précédent motif. On fait bien de l'honneur, en la leur appliquant, aux petits villages du département de la Seine, Drancy, Nogent, Vitry, privés, comme Paris, du droit de nommer leur Conseil municipal. On fait bien peu d'honneur, en ne la leur appliquant pas, à des villes importantes, notamment aux villes frontières ou aux ports, dans lesquels le petit intérêt local peut quelquefois gêner l'intérêt général. On fait surtout bien peu d'honneur aux habitants de Paris en supposant qu'ils n'ont pas l'es-

prit ouvert de ce côté plus élevé, et l'énumération à laquelle je viens de me livrer prouve précisément que l'intérêt public est plus largement représenté dans la population parisienne qu'ailleurs. Si les habitants ne sont pas des Parisiens, ne craignez pas qu'ils aient l'esprit trop parisien. Il est vrai que les affaires d'une capitale relèvent de la politique, mais il n'est pas moins vrai que les habitants d'une capitale ont l'esprit de la politique, sont préparés à envisager à un point de vue général le rôle et les intérêts de la cité. Tout le monde distingue et sans malice l'esprit de province de l'esprit de Paris. Pourquoi donc, d'ailleurs, ne dédaigne-t-on pas de recevoir l'argent de ceux dont on craint de recevoir les avis? Si les travaux faits dans Paris ont été faits pour le bien de la nation tout entière, pourquoi donc le Trésor n'y a-t-il contribué que pour moins de 100 millions, tandis que la ville supportait une charge de 800 millions? Ne faut-il pas convenir d'ailleurs qu'après l'exécution des grands travaux, et d'ici au lointain avenir qui verra peut-être, vers l'an 2000, une transformation nouvelle, l'intérêt municipal reprend le dessus? Il n'y aura plus à voter de longtemps sur un boulevard ou sur une annexion, mais sur l'église de telle paroisse, l'école de tel quartier, la mairie de tel arrondissement. On ne rebâtira pas Paris tous les dix ans.

4° Voici le dernier argument qui est, au fond, le seul argument véritable, considérable, le seul qui puisse exercer sur un esprit réfléchi une impression sérieuse.

Laisser voter les Parisiens, dit-on, c'est installer la révolution à l'Hôtel de Ville, c'est ressusciter la Commune de Paris.

Cet argument très-grave, très-répandu, est emprunté à l'histoire de malheurs dont la sombre mémoire répand encore la terreur dans les esprits. Il a du vrai. Le sang versé sur les pavés de nos rues a bien de la peine à s'effacer, et un siècle n'a pas suffi pour apaiser et désarmer les cœurs. Que des révolutions puissent encore éclater dans Paris, qui en doute? Que la parole : « Qui tient Paris, tient la France, » soit toujours vraie, qui le peut contester? Mais ces dangers sont la suite de l'état des esprits, de la division des partis, de l'excès de la centralisation ; je ne vois pas ce qu'ils ont à faire avec l'organisation de la municipalité et l'élection des conseillers par les électeurs.

On parle de la Commune de Paris. On oublie que cette détestable puissance était une commune insurrectionnelle, installée par la force à la place de la municipalité régulière. La loi du 21 mai 1790, œuvre de l'Assemblée nationale, avait rendu à Paris, divisé en quarante-huit sections, une municipalité élective, composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux conseillers, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur général et de deux substituts,

tous magistrats élus par les Parisiens portés sur le rôle des contributions pour une somme représentant au moins deux journées de travail. « Pendant les deux années que cette organisation fut en vi« gueur, » a dit M. de Laborde, ancien préfet de la Seine, « la ville « de Paris fut administrée avec ordre, justice et économie, et les « hommes les plus respectables et les plus éclairés n'avaient point « dédaigné de faire partie du conseil municipal[1]. » Le 10 août 1792, l'émeute s'installe à l'Hôtel de Ville, elle casse et elle chasse la municipalité, « considérant que cette municipalité *ne peut agir que par les « formes établies*, » et ce n'est pas seulement le pouvoir municipal que la *Commune* absorbe, c'est bientôt le pouvoir de l'Assemblée, puis la justice, puis la royauté, jusqu'à ce que la Convention, reprenant peu à peu le terrain, arrêtant Robespierre et ses collègues le 9 thermidor, rendit un décret, le 14 fructidor an II, par lequel elle mettait la main sur l'administration entière de la ville de Paris.

Je conviens qu'il en sera toujours ainsi qu'il en fut alors, c'est-à-dire que toutes les fois qu'une insurrection détrônera le pouvoir central, elle détrônera aussi le pouvoir municipal, et que, comme l'insurrection se dit toujours faite au nom du peuple, elle commencera toujours par s'installer dans la maison du peuple, à l'Hôtel de Ville. Mais bien loin que la municipalité fasse la révolution, c'est la révolution qui chasse la municipalité, et ce triomphe est d'autant plus facile lorsqu'il n'y a pas de municipalité à renverser, mais seulement un préfet, comme cela arriva au général Malet, le 22 octobre 1812.

C'est dans les faubourgs, en dehors de toute assemblée régulière et publique, que les Hébert et les Chaumette délibèrent les renversements. Pendant ce temps, les Bailly et les Lavoisier délibèrent, en assemblée du conseil municipal, les écoles, les rues, et l'éclairage de la ville. Ainsi s'étaient passés les événements en 1792. Ainsi se sont passées les choses en 1848, plus près de nous, lorsqu'un maire et un gouvernement provisoire, qui supprimèrent l'élection municipale, remplacèrent un conseil laborieux, honorable qui, depuis 1834, devait, comme les maires, ses pouvoirs à l'élection. Est-ce le conseil municipal de M. de Rambuteau qui avait appelé M. Marrast à l'Hôtel de Ville? Le préfet ne tomba que parce que le roi était tombé.

On déplace les rôles dans une histoire faite à plaisir, et on met au compte de l'élection régulière les crimes de l'insurrection violente.

Mais, puisqu'on interroge l'histoire, qu'on n'oublie pas aussi toutes les grandes circonstances dans lesquelles les Parisiens ont

[1] Paris municipe.

soutenu la monarchie ; qu'on n'oublie pas qu'ils donnaient en 1852 une énorme majorité à l'empire, et, jusqu'en 1857, une énorme majorité aux députés présentés par le gouvernement.

Sans remonter le cours des siècles, il jaillit de l'ensemble de l'histoire de la France des leçons incontestables, et les voici :

Pour rendre les révolutions moins faciles et moins fréquentes, il n'y a, en dehors de la force, que trois moyens : admettre les citoyens à une large participation dans les affaires, maintenir au milieu d'eux les influences naturelles, supprimer les justes causes de mécontentement.

Or, l'école de la vie publique, c'est d'abord l'instruction ; puis la liberté individuelle avec la liberté du travail et du commerce, qui donnent l'expérience des affaires privées ; puis l'exercice des droits municipaux, qui communique l'habitude des affaires communales ; puis, enfin, l'exercice des droits politiques, qui élève à l'expérience des affaires publiques. École primaire, liberté individuelle, droit municipal, droit politique : voilà l'échelle ascendante de l'éducation civique. En France, tout sera en question, tant que les citoyens posséderont le dernier degré, sans avoir passé par tous les degrés intermédiaires. Supprimez donc à Paris l'élection législative, qui conduit à changer les lois générales du pays, si vous ne jugez pas les Parisiens capables de l'élection municipale, qui conduit à statuer sur les bornes-fontaines et sur l'éclairage au gaz.

J'ai parlé des influences naturelles. La population ouvrière à Paris est une armée sans capitaines, et à défaut de chefs, elle a des meneurs. Pas de patrons exerçant sur leurs ouvriers une influence salutaire, dans une ville où les écoles, les secours, les logements, ailleurs fournis par les patrons, sont à la charge du public. Ni les écoles, ni les cours publics, ni les églises, à Paris, ne sont organisés pour le peuple, dont le travail n'est d'ailleurs pas coupé par des jours de repos réguliers. Ce travail dure sans rémission, presque dans tous les métiers, pendant quelques mois ; il chôme, avec une rigueur affreuse, pendant une morte-saison plus ou moins longue. Nulle suspension, partant nulle vie de famille, nulle vie de relation. Il n'y a que deux endroits, deux rendez-vous où les ouvriers se rencontrent ; leurs mains se croisent dans les cabarets, leurs esprits se rapprochent dans les journaux. Au sortir de ces lieux d'excitation et non d'éducation, de violence et non d'expérience, les ouvriers rentrent silencieux et mornes dans leurs ateliers, voisins de nos palais, dans leurs mansardes, peu distantes des plus beaux hôtels, et, tenus à ce régime pendant cinq ans, ils sont lancés tout à coup, comme un torrent sans digues, au milieu de la tempête des élections générales. Est-il déraisonnable de supposer que si ces ouvriers intelligents avaient

eu à s'essayer en quelque sorte dans les élections municipales, si ces élections avaient élevé tout près d'eux des conseillers de leur choix, si ces conseillers s'étaient tenus en relations constantes avec leurs mandants, cette organisation naturelle du suffrage populaire le rendrait, au moment du scrutin général, plus éclairé, plus inoffensif?

On suppose que le conseil municipal serait ainsi composé exclusivement de membres violents, avec lesquels toute affaire serait impossible? C'est mal connaître la division de Paris, où des quartiers entiers, peuplés d'habitants riches, ne tomberaient pas dans ces mauvais choix; c'est mal connaître la disposition des ouvriers, qui n'aiment pas à nommer d'autres ouvriers; c'est mal connaître enfin les meneurs, puissants derrière la toile, dans l'ombre, mais singulièrement embarrassés quand on les met aux affaires, réduits au silence ou condamnés au ridicule, et rendus incapables d'une seconde élection.

On dirait, à entendre certains cris exagérés, que nous sommes à la veille d'une invasion des barbares! Il y a, en effet, dans tous les pays, des barbares. Les barbares, ce sont ces Vandales et ces Ostrogoths qu'on voit à la Bourse, aux théâtres, et dans les mauvais lieux, les puissants scandaleux, les riches paresseux, les avocats sans cause, les solliciteurs sans place, les savants sans renommée, les ouvriers sans famille, les déclamateurs sans conviction, tous ceux enfin qui trouvent plus commode de réformer et d'agiter la société que de se changer et de se remuer eux-mêmes. Voilà les barbares d'aujourd'hui, les mauvais citoyens qui traînent après eux les foules ignorantes et souffrantes!

Or l'histoire[1] nous enseigne que l'invasion des barbares fut partout rendue facile dans les villes par l'anéantissement de la classe moyenne, dont l'influence avait disparu par suite de la corruption ou de la destruction du régime municipal. Peignant à grands traits une époque plus rapprochée, racontant l'histoire de la capitale elle-même, M. Augustin Thierry[2] nous apprend que le régime municipal de Paris ayant été interrompu pendant vingt-six ans après la mort d'Étienne Marcel, lorsque ce régime fut repris, les meilleurs citoyens, marchands et bourgeois, avaient perdu leur influence, et les élections, descendant d'un degré plus bas, portèrent au pouvoir les bouchers, les écorcheurs et les *cabochiens*. Ainsi toujours les meneurs improvisés remplacent les chefs naturels. Quand il n'y a plus de conseillers élus dans les mairies, il y a des conseillers secrets dans

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation.*
[2] *Essai sur la formation du tiers-état.*

les tavernes. Pour supprimer un élément de trouble, auquel on peut résister en plein jour, on refoule, on multiplie, dans les ténèbres, des ferments de désordre irrésistibles, parce qu'ils sont invisibles.

Ce n'est pas assez. On donne au désordre des instruments secrets, mais, ce qui est bien plus grave, on lui laisse une cause permanente. Pourquoi les révolutions générales, depuis 1789, sont-elles devenues des convulsions stériles? Parce qu'elles sont injustes. Les grandes conquêtes sont faites, et celles qui restent à faire peuvent s'accomplir par des procédés pacifiques. Nous avons l'égalité civile, nous avons la liberté religieuse, nous pouvons atteindre et revenir peu à peu à la liberté politique. Il n'y a plus de juste cause de révolution. A Paris, il n'en est pas de même. Les Parisiens sont dépossédés d'un droit ; ils ont une revendication, ils ont un grief légitime ; ce qui leur est imposé comme une mesure d'ordre est, au contraire, une cause permanente de révolte et de réclamation.

« Le gouvernement le plus parfait, » a écrit au dix-septième siècle l'Anglais Harrington, « est celui où la liberté existe dans une telle « mesure, qu'aucun homme ne puisse en espérer obtenir une plus « grande somme par une révolution. »

Que les Parisiens aient l'esprit municipal, dit-on, et on leur rendra la vie municipale ! Je voudrais bien savoir d'où cet esprit peut souffler et comment on peut apprendre à marcher quand on vous lie les jambes? N'est-il pas humiliant et dangereux d'avoir, comme nous l'avons à Paris, la liberté de discuter Dieu, la propriété et le mariage, et de se voir interdire la liberté de discuter les taxes de l'octroi ? d'avoir la liberté de s'amuser, de se ruiner, d'aller à la Bourse, au théâtre, au cercle et au bois de Boulogne, et de se voir refuser la liberté de nommer un de ses concitoyens pour voter l'impôt qu'on sera forcé de payer? Un grief permanent, une juste cause de se plaindre, et nulle autre occupation que l'intérêt ou le plaisir, voilà deux grands ferments de désordre ; ne dites pas que la mesure législative qui place dans cette condition deux ou trois cent mille citoyens, évite les révolutions ; il est plus vrai de dire qu'elle les prépare.

Enlevez, si vous l'osez, aux Parisiens le droit de nommer leurs députés, car c'est à la Chambre et par les lois qu'on peut bouleverser la société; ou bien rendez-leur le droit de nommer leurs conseillers, car, à l'Hôtel de Ville, on ne se réunit que sur convocation, avec un ordre du jour déterminé, on ne discute que sur les trottoirs, les égouts, les marchés et les boulevards. Il n'y a vraiment pas là matière à révolution.

Est-il bien difficile d'indiquer les précautions raisonnables, vrai-

ment acceptables par tous les esprits éclairés, qui devraient entourer, sans le restreindre en aucune façon, l'exercice du suffrage municipal à Paris?

On a proposé d'organiser le suffrage municipal sur d'autres bases que le suffrage législatif, et de placer dans le conseil, à côté de membres élus, des membres de droit. Je ne suis pas d'avis de ces classifications. Il faut à tous les pouvoirs semblables une même origine ; pas d'inégalité entre les électeurs, pas d'inégalité entre les élus.

Mais il est trois précautions que tous les citoyens, même les plus libéraux, doivent admettre.

1° Il convient que l'Empereur ait sous sa main, dans la capitale de l'empire, l'autorité militaire, la police, le préfet; que ce préfet soit à la fois maire de Paris, et que le conseil municipal puisse être dissous ;

2° Ceci concédé, les élections devraient être directes, avoir lieu non par grande circonscription ni par arrondissement, mais *par quartiers*, entre gens pouvant se concerter aisément, nommer les bons citoyens, qui dans un petit rayon sont bien connus, exclure les meneurs et les bavards qui, dans le même rayon, sont trop connus ;

3° Les électeurs devraient être domiciliés à Paris *au moins depuis une année*. Il y a, dans la ville, des habitants et des passants ; aucun autre moyen d'en faire, comme cela est juste, la séparation.

A ces conditions, on peut affirmer que le conseil municipal serait composé, en grande majorité, de membres compétents, intelligents et raisonnables; le budget serait examiné de près, et les mesures prises auraient dans tout Paris des défenseurs responsables qui, consultant et éclairant tour à tour l'opinion publique, contribueraient à fortifier le pouvoir autant qu'à le contenir.

VI

LE CONTRÔLE PROJETÉ DU CORPS LÉGISLATIF.

Je le dis à regret, dans son dernier *Rapport à l'Empereur*, M. le préfet de la Seine ne fait pas même une allusion au droit des Parisiens, et, dans son rapport au Corps législatif, M. le vice-président du Miral se borne à déclarer que des *considérations d'un ordre impérieux et supérieur* ont déterminé le législateur à *priver* la capitale de la France d'un conseil municipal élu.

Voilà qui est bientôt dit. Le même rapporteur dénie pourtant avec énergie ce qu'il appelle la *pratique de l'omnipotence administrative*, et, *au nom de l'opinion*, il proteste contre la dictature du maire de

Paris ; il revendique une *haute surveillance* et un *contrôle efficace* de l'administration parisienne[1].

Qui donc exercerait ce contrôle? Le Corps législatif.

On connaît le débat élevé, dans la dernière session, entre la commission, le conseil d'État et les auteurs de nombreux amendements. Ne sachant quel système prévaudra, je dois les examiner un à un.

Le conseil d'État n'admet l'intervention de la loi que pour la dépense des travaux de voirie, et lorsque ces travaux représentent une somme supérieure au dixième des recettes ordinaires de la ville et l'engagent pour plus de trois ans. Ce système ne porte atteinte à aucun principe, mais il ne porte remède à aucun abus. Le dixième en question est de 16 à 20 millions, et les charges déjà engagées de la ville ne lui permettront probablement pas, d'ici à longtemps, d'employer à des rues nouvelles 20 millions par an, prélevés sur ses recettes *ordinaires*. La disposition, dit M. du Miral, sera donc illusoire.

La commission demande que le Corps législatif vote chaque année le règlement du budget *extraordinaire* seulement. La division en budget *ordinaire* et *extraordinaire* n'a rien de légal. En prenant pour point de départ l'état actuel, le rapport de M. Dewinck nous apprend que le budget *extraordinaire* ne comprend, en dépenses, que 61 millions sur 224 ; que, sur ces 61 millions, 16 sont affectés à la dette municipale, 1 million à l'assistance publique, 36 millions aux grands travaux, 7 millions aux petits; presque toutes ces dépenses sont ou bien nécessaires ou bien engagées. Que reste-t-il à contrôler ? D'ailleurs, qu'entend-on par *règlement?* Est-ce la cause de la dépense, ou bien son chiffre, ou seulement sa régularité, qui pourraient être discutés ? Ce contrôle, qui laisse en dehors 160 millions sur 224, aurait besoin, même dans une si étroite limite, d'être mieux défini. Ajoutons que le premier article de recette du budget *extraordinaire* se compose de l'excédant du budget *ordinaire*. La discussion de l'un conduit inévitablement à la discussion de l'autre.

Par un amendement plus large, MM. de Talhouet, Chevandier, Martel, etc., réclament pour le Corps législatif l'examen intégral et le vote du budget et des comptes de la ville de Paris, dans la même forme que le budget de l'État. La Chambre deviendrait le conseil municipal de Paris. La capitale aurait un conseil élu par toute la nation, elle seule exceptée.

L'amendement de M. Berryer va plus loin, plus à la racine. Il suspend l'arrêté préfectoral de cessibilité jusqu'au vote des voies et moyens par une loi. Il soumet à l'autorisation légale tout traité avec une compagnie ou un particulier. La Chambre n'est plus seulement le conseil municipal de Paris, elle devient le préfet de la Seine.

[1] Pages 19, 23.

Par un autre amendement, MM. Jules Favre, Picard, Jules Simon, Carnot, et les autres députés actuels de Paris, réclament le même contrôle du Corps législatif, *tant que le département de la Seine n'aura ni conseillers généraux ni conseillers municipaux élus.*

Enfin M. le préfet de la Seine propose à l'Empereur, dans son dernier Mémoire, de soumettre *à l'approbation de la loi le budget de la ville, arrêté jusqu'ici par simple décret*[1], parce que Paris n'est pas une commune, mais *la propriété collective du pays entier.*

Nous l'avons déjà dit, et il est de toute nécessité d'y revenir, les mêmes mots ne couvrent pas les mêmes choses. A la Chambre, on paraît entendre que le budget de Paris sera *discuté* en tout et en partie, en gros et en détail, par articles et par sections, comme le budget de l'État. A l'Hôtel de Ville, on paraît entendre que le budget sera *approuvé*, *arrêté*, déclaré régulier, purement et simplement. A la Chambre, on veut que le pouvoir législatif prenne en partie la place du pouvoir *municipal.* A l'Hôtel de Ville, on demande que le pouvoir législatif prenne en partie la place du pouvoir *ministériel.*

Sur un seul point, toutes les opinions, absolument toutes, sont unanimes, à savoir : sur la nécessité d'un contrôle efficace qui n'existe pas.

Mais les mots employés par les organes de la commission ou par les auteurs des amendements n'expriment pas nettement, dans le langage légal, quel sera le caractère, quelles seront les limites du contrôle que l'on propose d'attribuer au Corps législatif.

Or, c'est ici que revient le dilemme inévitable que nous avons déjà posé :

Si le Corps législatif se borne à *approuver* le budget, s'il examine seulement le budget *extraordinaire*, s'il ne vote que les travaux dont *la dépense excède le dixième des recettes ordinaires*, le contrôle est illusoire. Mais déjà, comme conséquence de ces mesures, il est impossible de ne pas donner au préfet entrée dans la Chambre pour la défense de son budget. Le maire de Paris grandit encore.

Si le Corps législatif examine une à une toutes les affaires, toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, le contrôle n'est pas compétent, et il peut devenir embarrassant et ruineux. C'est la province jugeant Paris.

C'est surtout, qu'on le dise franchement, la destitution des Parisiens écrite pour toujours dans une loi.

Jamais Corps législatif n'abandonnera une pareille attribution. Les députés se vanteront en province de l'exercer sévèrement, et, s'ils abusent de ce contrôle, que fera-t-on? Si un conseil municipal élu rendait l'administration de Paris impraticable, l'Empereur pourrait

[1] Page 40.

le dissoudre. Est-ce qu'il dissoudra la Chambre parce qu'elle gênera Paris ? Je m'étonne que M. le préfet de la Seine regarde le contrôle du Corps législatif comme destiné *à faire cesser l'antagonisme traditionnel des provinces contre Paris*. Je crois que l'effet contraire sera produit. Ce sera la porte ouverte aux attaques des départements contre Paris. Comment en serait-il autrement, lorsque les intérêts des départements et ceux de Paris sont, sur plusieurs points, naturellement opposés ?

Voulez-vous des exemples ? L'octroi produit les deux tiers du revenu de Paris, revenu trop indispensable, puisque la moitié passe au payement de la dette. Or, la richesse de l'octroi, c'est le vin, la houille, le bétail. Pas un département qui ne réclame avec ardeur la franchise ou la détaxe de ces produits. Autre exemple : Les hospices de Paris défendent leurs finances contre l'envahissement des malades, des fous, des vieillards et des orphelins de la France entière. Pas un département qui n'ait intérêt à se décharger de son fardeau d'indigence sur la capitale. Croyez-vous vraiment qu'ayant la main sur l'octroi et sur les hospices de Paris, les représentants des départements intéressés se récuseront ou sauront en quelque sorte se dédoubler, devenir un moment des habitants de Paris, nommer au moins dans les commissions les députés de Paris ? Jetez les yeux sur les noms très-honorables de la commission nommée pour examiner la loi qui va être discutée, la loi relative au traité avec le Crédit foncier. J'y vois représentés la Lozère et la Bretagne, deux pauvres pays auxquels il est bien permis d'être un peu jaloux du riche Paris ; Montpellier, Reims, les pays du vin ; Lyon, Autun, Rodez, les pays de la houille. Je n'y vois pas un seul des députés de Paris. Je trouve au rapport cet amendement que j'ai déjà signalé, l'amendement de 27 députés réclamant *l'abaissement de moitié* du droit d'entrée sur les boissons, c'est-à-dire un sacrifice immédiat de 20 millions pour Paris, de 17 millions pour l'État. « Nous avons vivement regretté, dit le rap-
« porteur, qu'il ne fût pas possible de faire triompher cette proposi-
« tion immédiatement ; nous conservons l'énergique conviction que
« son succès n'est ajourné que pour peu de temps. »

Soit ! je suis loin de réclamer contre une diminution des droits d'octroi ; les Parisiens la désirent aussi ; mais je me demande quand la ville sera en état de la supporter, comment on la remplacera, et je n'ai cité cet exemple que pour bien montrer l'opposition inévitable des intérêts et l'usage que les représentants des provinces entendent faire de l'idée qu'il s'agit d'écrire dans la loi, l'idée nouvelle de faire administrer Paris par les élus de Périgueux, de Reims ou de Dunkerque.

Au lieu de créer un tel déplacement de pouvoirs, au lieu d'inventer un contrôle qui sera ou bien une illusion, ou bien un empiéte-

ment, au lieu de corriger des exceptions par d'autres exceptions, je demande qu'on ait le courage de rendre Paris aux Parisiens et de revenir au vrai contrôle, seul légitime, seul efficace, au contrôle préalable, quotidien, détaillé, direct et permanent, du contribuable sur la dépense, du mandant sur le mandataire, droit qui est commun à tous les Français, parce qu'il est le droit naturel de tout membre d'une société régulière, le droit du citoyen de voter par ses représentants ce qu'il aura le devoir de payer.

Si la dictature a jamais été nécessaire à Paris, elle ne l'est plus. Si l'on attend pour sortir d'une exception exorbitante et pour rentrer dans la règle que le gouvernement soit puissant et le préfet énergique, le moment est venu. Si la nécessité d'un contrôle et l'impossibilité d'en trouver un plus efficace que celui des électeurs était à démontrer, la démonstration est complète.

L'heure n'est peut-être pas aussi bien choisie pour faire introduire dans une loi par le Corps législatif actuel des réformes qui demandent une grande réflexion. A la fin d'une législature, à la veille des élections générales, pendant le cours d'une session inévitablement distraite et agitée, peut-on espérer qu'une bonne loi d'organisation municipale de la ville de Paris sera élaborée avec maturité, et pourra être rattachée avec un art suffisant à une loi très-compliquée d'emprunt et de finances ? Il est permis de concevoir à cet égard quelques doutes et quelques craintes. Les pouvoirs expirants, comme tous les mourants, plus occupés de leur vie future que de la vie présente, introduisent trop souvent dans leurs dernières volontés des dispositions un peu gênantes pour leurs héritiers.

Le plus sage serait d'obtenir du gouvernement l'engagement explicite, *écrit dans la loi*, de présenter d'ici à la fin des pouvoirs de la commission municipale actuelle, c'est-à-dire *avant* 1870, une loi d'organisation de l'administration de Paris, qui ferait sortir cette ville du régime exceptionnel et rendrait aux électeurs, avec les précautions que j'ai indiquées, la nomination du conseil municipal.

La discussion des dépenses de la ville, la critique des conditions du traité projeté avec le Crédit foncier, l'histoire des travaux de Paris, seront assurément utiles et pleines d'intérêt. Mais le passé est passé, et c'est surtout pour l'avenir qu'il est nécessaire de prendre enfin des garanties qu'exigent la justice et même la prudence.

Que l'on permette ces vœux énergiques et que l'on pardonne ces longs détails à un Parisien renforcé, tenté de répéter après Montaigne : « Paris a mon cœur dès mon enfance ; je l'aime tendrement « et jusques à ses verrues et à ses taches. »

AUGUSTIN COCHIN.

MÉLANGES

LES ÉVÉNEMENTS DE LA RÉUNION

Nous venons un peu tard pour parler des événements de la Réunion. Mais les faits qui viennent de se passer dans notre île de l'océan Indien ont eu lieu sur un bien lointain théâtre ; ils se rapportent à des causes et à tout un ensemble de situation presque entièrement ignorés du public européen. Ils nous a paru sage de ne les juger qu'après nous être entourés de tous les renseignements nécessaires ; nous y trouvons une grave question de liberté religieuse, et c'est là principalement ce qui nous détermine à émettre les réflexions suivantes.

Qu'on prenne, en effet, tous les récits fournis sur l'incident, officiels ou privés, émanant des sources les plus diverses et les plus opposées, on est frappé tout d'abord de ces quatre circonstances :

1° Un établissement libre d'instruction secondaire, établi dans des conditions incontestables de légalité, est mis au pillage par une foule en émeute, uniquement parce qu'il est dirigé par des prêtres catholiques ;

2° Une école fondée et entretenue par la colonie pour l'éducation professionnelle de la classe ouvrière est, pour le même motif, menacée du même sort ;

3° Le principal fonctionnaire civil du pays, le directeur de l'intérieur, est insulté dans sa demeure et signalé à l'opinion et au pouvoir comme un agent dangereux. Pourquoi ? Uniquement parce qu'il est catholique !

4° Enfin, il est avéré que les ateliers du journal *la Malle*, le seul organe catholique de la localité, auraient été infailliblement saccagés et détruits, si la force publique ne les avait pas couverts d'une protection spéciale pendant ces jours de désordre.

Comment de pareils faits ont-ils pu se produire dans une colonie française, au sein d'une population qui, jusqu'à présent, avait passé pour libérale et éclairée? Il nous paraît nécessaire de l'éclaircir. L'intérêt de la religion, comme celui de la liberté, exige qu'on sache à qui doivent être imputés de tels actes de violente intolérance.

Cette responsabilité, la presse antireligieuse n'a pas craint de la faire retomber sur les catholiques eux-mêmes.

On a parlé d'un parti clérical qui se serait formé à la Réunion et associé à l'administration pour dominer le pays. On a montré ce parti s'organisant sous la double impulsion du premier évêque de la colonie, Mgr Desprez, et de l'ancien président du conseil général, M. Charles Desbassayns, et réussissant à donner aux intérêts religieux un développement aussi nouveau qu'exagéré. On a cité comme principaux griefs : l'accroissement du clergé, tant régulier que séculier, la part importante du budget colonial consacrée à multiplier les églises et à relever la splendeur du culte, la fondation d'un collége diocésain confié aux jésuites et faisant concurrence au lycée impérial, la direction de l'école professionnelle de la Providence donnée à une congrégation religieuse, etc., etc. On a accusé le directeur de l'intérieur, M. de Lagrange, d'être un catholique exalté, soutenant de sa toute-puissante influence chacune de ces œuvres et assumant sur sa tête une immense impopularité en devenant l'homme d'un parti au lieu de rester l'homme de l'administration. De tout cet ensemble on a conclu, non pas précisément que l'émeute et la violation des droits et de la propriété d'autrui étaient légitimes, mais qu'en face d'une situation aussi abusive la patience populaire avait bien pu être lassée et que, si elle avait fini par éclater, la faute en était à ceux qui l'avaient poussée à bout.

Nous ne discuterons pas cette étrange argumentation; car, pour qu'elle fût admissible, faudrait-il au moins que les récriminations sur lesquelles elle se fonde fussent parfaitement démontrées. Or, il n'en est rien.

Et d'abord, il est dérisoire de parler d'un parti clérical à la Réunion, de ses envahissements, de sa domination intolérable. Le pays compte un certain nombre de fervents chrétiens, croyant simplement aux articles du *Credo* et s'efforçant de pratiquer de leur mieux les commandements de Dieu et de l'Église. Ces honnêtes gens ont trop de foi pour ne pas s'intéresser au salut des âmes dans la mesure de leurs moyens respectifs, mais ils ont aussi trop de bon sens pour jamais se grouper en « parti. » Leur action, quand ils en ont une, est tout isolée. Le seul signe de vie publique qu'ils aient donné a été la création du journal *la Malle* que deux ou trois d'entre eux ont cru nécessaire de fonder pour répondre aux incessantes attaques des autres feuilles de la localité contre l'Église et ses enseignements. Qui oserait dire que cette fondation n'était pas un acte de légitime défense? Maintenant, est-il vrai qu'elle ait outrepassé son but et que le journal en question se soit attiré, par la violence de ses agressions, une réaction méritée?

Nous ne prétendons pas, sans doute, que tous les articles de *la Malle* répondent absolument à nos opinions, mais nous avons sous les yeux un certain nombre d'exemplaires des différents journaux de la Réunion, et nous pouvons affirmer que les écarts de polémique les plus extrêmes du rédacteur catholique sont de véritables aménités comparés au ton habituel de ses adversaires. Tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet n'est guère plus sérieux que le « joug clérical » qui pèse sur la population bourbonnienne.

Ce qui est vrai, et nous sommes loin de le nier, c'est l'essor très-marqué que toutes les institutions religieuses avaient pris dans la colonie depuis 1848 jusqu'à ces derniers temps.

Il serait faux et invraisemblable d'attribuer ce grand résultat à un parti quelconque ; l'honneur en revient aux deux courageux évêques qui ont occupé le siége épiscopal de Saint-Denis depuis cette époque, et aux administrateurs prudents qui ont secondé leurs efforts. Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, ce fut le salut du pays et non moins une œuvre politique qu'une pensée religieuse. Quatre-vingt mille noirs appelés inopinément et sans éducation préalable au charme enivrant d'une liberté inconnue avaient besoin d'un autre modérateur que le tricorne du gendarme : on leur donna un maître nouveau dans leur propre conscience. Le gouvernement de la dernière République comprit parfaitement cette nécessité de l'évangélisation des noirs, et c'est pour donner dans ce but à l'action religieuse dans les colonies toute la force qu'elle doit avoir, que, peu après l'émancipation, il érigea les trois évêchés de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Dans cette dernière île, le succès a dépassé les espérances. Grâce au zèle vraiment apostolique du clergé, les douze anciennes paroisses du temps de l'esclavage devinrent notoirement insuffisantes. Rendus à la vie morale en même temps qu'à la vie civile, les affranchis envahissaient les églises, parcouraient des distances énormes pour accomplir leurs devoirs religieux et réclamaient hautement la construction de succursales dans tous les centres de population de quelque importance. C'est ce qui a été fait. Nous le demandons, non pas au nom de la foi, mais du bon sens, pouvait-on faire un emploi plus utile des deniers publics ? La charge, d'ailleurs, a été allégée autant qu'elle pouvait l'être. Et ici, nous opposons aux allégations de la *Revue des Deux Mondes* des chiffres authentiques qui combattent victorieusement les siens. La charité privée en a pris à ses frais la plus large part. Le reste se solde au moyen de faibles allocations votées chaque année par le conseil général ; la dernière de ces allocations ne dépasse pas 15,000 francs. Cette somme et une subvention de 12,000 francs accordée annuellement à la fabrique de la cathédrale de Saint-Denis, en exécution du décret de 1809, sont, en ce moment, les deux seules dépenses que l'exercice du culte prélève sur les 5 millions du budget de la colonie ; le personnel ecclésiastique étant, d'après les sénatus-consulte de 1854 et de 1866, payé

sur les fonds métropolitains. Voilà à quoi se réduisent ces prodigalités sur lesquelles on a tant déclamé !

Le collége des jésuites a été établi il y a plus de seize ans, en vertu de la loi de 1850 ; il tient lieu de petit séminaire et ne touche qu'une subvention de 4,000 francs accordée à l'évêque à titre de bourses à répartir entre les familles nécessiteuses.

Comment des gens qui se disent libéraux peuvent-ils contester à un père le droit d'user pour ses enfants de ce mode d'éducation, s'ils le jugent préférable à celui du lycée impérial ? Et quel homme sensé pourrait voir dans cette institution inoffensive un abus clérical propre à soulever la population.

L'établissement de la Providence a été fondé en 1857, sous la sage et forte administration de M. Hubert Delisle. Son but est de former, parmi les fils des affranchis de 1848, une pépinière d'ouvriers d'élite, ayant reçu, dès l'enfance, une éducation chrétienne, et pourvus de moyens d'existence assurés par la connaissance parfaite d'un métier utile. Il est tout simple qu'avec cette pensée on en ait confié la direction à des religieux. Les Pères du Saint-Cœur de Marie offraient, pour une œuvre de cette nature, une aptitude toute spéciale, et la haine que leur entreprise a excitée parmi les démagogues du pays dit assez haut avec quel succès ils ont rempli leur mandat. Il est inexact que cette école professionnelle touche une subvention ; elle appartient à la colonie, qui en fait les frais et en touche le produit net. Pour peu qu'on le laisse vivre, ce superbe établissement deviendra, pour le trésor, non pas une occasion de dépenses, mais une source de revenus.

Les explications qui précèdent font tomber, ce nous semble, les accusations accumulées contre le directeur de l'intérieur. M. de Lagrange n'a pu être le chef d'un parti qui n'existait pas ; et, s'il a coopéré dans la juste mesure de ses attributions à toutes les décisions prises pour donner aux intérêts religieux l'expansion que réclamait la situation, il n'a fait en cela que remplir le devoir d'un administrateur éclairé. Tous ceux qui le connaissent savent d'ailleurs que, par nature, autant que par principe, il est antipathique à tout esprit de cabale, et que, dans sa longue carrière, nul n'a jamais pu lui reprocher d'avoir concédé à personne une faveur imméritée. Exclusivement dévoué à la chose publique, le trait dominant de son caractère comme de son administration est une impartialité qui n'a jamais cédé devant aucune considération.

A qui donc faut-il imputer la responsabilité des regrettables événements de décembre ?

Au parti démagogique exalté qui exerce aujourd'hui à la Réunion une funeste et envahissante influence. Si l'existence d'un parti clérical dans la colonie est une chimère, celle du parti révolutionnaire y est malheureusement une triste réalité. Il ne s'est pas donné seulement pour mission de propager les doctrines politiques les plus extrêmes, il cherche surtout à

répandre dans les masses la haine et le mépris de la religion. En pillant un établissement libre et catholique, l'émeute n'a fait que mettre en pratique les doctrines émises chaque jour dans ses journaux. Et si le sang versé doit retomber sur la tête de quelqu'un, n'est-ce pas sur celle de ces fauteurs de désordre qui ont exalté les esprits au point que l'autorité a dû employer la force pour rester maîtresse du terrain. Que dans cette triste histoire, justice soit rendue à qui de droit. Qu'on n'impute pas aux catholiques des agressions dirigées contre eux-mêmes et contre les institutions qui ont leurs plus chères sympathies.

M. Jules Simon, devant la Chambre, a cru devoir mettre en parallèle la conduite de M. Paul de Villèle et l'attitude des chefs de la démocratie locale. Le premier demande, au nom de la loi, le secours de l'autorité en faveur de l'établissement d'instruction publique où est placé son fils et qu'assiégent des bandes furieuses ; les autres organisent un pétitionnement pour obtenir la suppression de ce même établissement. Nous acceptons le rapprochement. Et, mettant la réclamation du père de famille catholique en regard de la proposition démagogique, nous demandons duquel des deux côtés est le véritable esprit libéral, et nous ajoutons volontiers avec M. Garnier-Pagès : « Comparez ! »

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

M. VINCENT

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Vincent. Alexandre-Joseph-Hydulphe Vincent, né à Hesdin (Pas-de-Calais), le 20 novembre 1797, avait fait ses études aux colléges de Hesdin, de Douai et d'Amiens. Également distingué dans les sciences et dans les lettres, il se sentit d'abord plus particulièrement attiré vers les sciences. C'est comme élève de la section des sciences qu'il entra à l'École normale, en 1816 ; c'est dans le même ordre d'études qu'il fut reçu agrégé en 1820 : et il enseigna successivement la physique et les mathématiques à Reims, au collége Rollin, aux colléges Bourbon et Saint-Louis. Mais il n'avait pas rompu avec les lettres ; et ce fut cette rare association des sciences exactes et des lettres anciennes qui, à une époque où l'Académie des inscriptions comptait déjà M. Biot parmi ses membres libres, le fit nommer membre ordinaire de la même compagnie.

Les biographies, qui n'attendent plus qu'un homme soit mort pour ra-

conter sa vie, ont donné une liste assez complète de ceux des ouvrages de M. Vincent qu'elles ont connus : d'abord, des travaux de mathématiques pures, insérés dans les *Annales de mathématiques* de M. Gergonne; dans le journal de M. Liouville ou dans d'autres recueils; un dialogue sur la loterie, mentionné honorablement et publié par la Société de la morale chrétienne (1825), et une *Géométrie élémentaire* qui, dans l'enseignement des colléges, fit longtemps concurrence à celle de Legendre (1826). Puis, M. Vincent appliqua son habileté scientifique et sa méthode à l'éclaircissement des problèmes les plus difficiles de l'antiquité. Citons, par exemple, ses dissertations *sur la théorie mathématique de la gamme et sur la musique des Grecs* (1838); sur l'*origine de nos chiffres*, qui n'ont pas été, comme on le croit, inventés par les Arabes (1839); sur *le nombre de Platon*, dans le huitième livre de *la République* (1839); sur le *calendrier*, sur le *système métrique* et sur *la musique des Grecs*, à propos d'un fragment inédit du *Traité des lois*, de Gémistus Pléthon (1842); sur *la musique dans la tragédie grecque* (1844); sur *la poésie lyrique des Grecs et le vers dochmiaque*, dans deux lettres adressées à notre savant confrère M. Rossignol (1845). Dans cet ordre de travaux, il faut placer hors ligne sa *Notice sur plusieurs manuscrits grecs relatifs à la musique ancienne* qui, avec les notes et les appendices, forme tout un volume, la deuxième partie du tome XVI dans le recueil des *Notices et extraits de manuscrits*, publié par l'Académie des inscriptions.

Pour mieux démontrer son système sur la musique des Grecs, il en voulut rendre les conclusions sensibles : il fit donc construire une sorte de clavecin qui, joignant les quarts de ton aux demi-tons, pût reproduire les nuances que nos pianos ou nos orgues n'expriment plus; et il fut admis à le faire entendre devant l'Institut. L'Institut retrouva-t-il dans ces mélodies les accents d'Orphée? Je ne le dirai pas. On n'a pas vu, au son de l'instrument de M. Vincent, s'élever des cités, ni, comme à Jéricho, tomber les murailles ; mais les portes de l'Académie lui furent ouvertes (1850).

M. Vincent a représenté dès lors dans notre compagnie ces études si difficiles que M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, venu des lettres aux sciences, comme lui des sciences aux lettres, poursuit de son côté avec tant d'éclat. Des travaux variés et nombreux continuèrent d'attester son infatigable activité. Indiquons, entre autres, sa *Notice historique sur le théorème de Pythagore*, lu à l'Académie des sciences, le 21 février 1853; son *Analyse du traité de métrique et de rhythmique de saint Augustin*, intitulé *de Musica*; ses *Recherches sur la balistique ancienne* (1852); sur *la mesure de la terre exécutée par Eratosthène*, introduction au mémoire de Letronne sur Héron d'Alexandrie, qu'il a été chargé de publier; sa *Restitution et traduction du traité inédit de Héron d'Alexandrie*, περὶ διόπτρας; son étude sur l'*histoire de la géométrie chez les Grecs et sur les principes philosophiques de cette science*; et d'autres qui se rapportent à l'archéo-

logie de temps plus reculés : sur l'*emploi du quart de ton au moyen âge* (1854); sur *la notation musicale attribuée à Boèce*, article qui a paru dans *le Correspondant* (juin 1855); une note sur *la modalité des chants ecclésiastiques*; une *explication d'une scène relative à la musique, représentée sur un vase grec du musée de Berlin*, et plusieurs autres articles insérés dans la *Revue archéologique* (janvier et février 1858, novembre 1859, etc.). Dans ces derniers temps, il avait lu à l'Académie un mémoire sur *le calendrier des Lagides*, à l'occasion de la découverte récente du décret de Canope, travail qui doit paraître dans le prochain volume des *Mémoires* de notre compagnie. Il en attendait le tirage quand la mort l'a frappé.

Mais de plus hautes pensées occupaient déjà son esprit. Élevé en chrétien, puis distrait, comme tant d'autres, des enseignements de son enfance par la diversité de ses études, il fut ramené aux questions religieuses par le travail de ses réflexions ; et il y revint avec cet esprit de recherche et ces habitudes de raisonnement que la pratique des sciences exactes avait fortifiés en lui. Comme son éminent confrère M. Biot, il reconnut les limites de la science et l'impuissance de l'homme devant cet infini qu'il ne peut non plus nier que comprendre ; et il aurait voulu tirer de son expérience un enseignement pour ceux qui, comme lui, seraient tentés de ramener tout à la mesure de leur propre raison : c'est ce qui ressort de quelques pages laissées inachevées et dont il voulait faire son testament :

« Né, dit-il, à une époque où l'exercice public des cultes était suspendu, « je fus élevé par ma famille dans les principes de la religion catholique, « dont les préceptes ont été pendant longtemps ma seule règle de con- « duite.

« Entraîné par un désir insatiable de savoir, j'aurais voulu tout con- « naître ; et, parvenu à l'âge de la force, je me suis fait libre pen- « seur.

« Aujourd'hui, arrivé au terme de ma carrière, après avoir reconnu mon « impuissance, je me réfugie au point de départ, dans la religion de mes « pères, dans le sein de l'Église catholique, en regrettant amèrement un « temps perdu en vaines recherches que mes efforts individuels ne pou- « vaient faire aboutir.

« Aurais-je le droit de généraliser? Ne suis-je pas ainsi resté sous l'em- « pire de préjugés d'enfance? J'écarte ces questions personnelles et je dis « avec assurance :

« Tout homme capable d'examen et de réflexion, tout homme attentif à « suivre cette lumière native qui caractérise son essence, *lux quæ illumi- « nat omnem hominem venientem in hunc mundum*, tout homme enfin..., « placé en face de l'infinité des choses qui constituent l'univers, reconnais- « sant en outre l'infinie variété des détails que chaque chose comporte, « puis, s'il veut pénétrer plus avant, l'infinité des infinités de ramifications

« qui défient bientôt son intelligence, l'homme... est contraint d'avouer « son impuissance à tout connaître, et de confesser que son intelligence, « comme tout son être, n'est qu'un point dans l'immensité.

« Mais ce qu'un homme unique ne peut arriver à savoir, l'humanité, par « ses efforts constants et successifs, ne parviendrait-elle pas à le découvrir ? « La réponse à cette question ne peut être que négative. La vie d'un homme « de notre temps ne suffit plus à recueillir le peu de savoir que les siècles « précédents ont accumulé; et, l'expérience ne le prouve que trop, en « marchant en avant, nous perdons le souvenir du passé. L'homme en est « aujourd'hui à rechercher la trace de ses origines : où les retrou- « vera-t-il?

« L'homme, par lui-même, ne peut connaître le principe ni la fin des « choses. Les sciences exactes, dont il est si fier, sont fondées sur des pos- « tulats. Et peut-il en être autrement ? Démontrer, c'est déduire l'inconnu « du connu. Or, en procédant ainsi de proche en proche, ou arrive néces- « sairement à un inconnu qui ne peut s'appuyer sur rien d'antérieurement « connu, à moins que ce dernier ne soit connu par soi-même ou considéré « comme tel.

« Ainsi, tandis que nos sens corporels nous font connaître l'existence « d'un monde extérieur qui devient l'objet des sciences physiques ou natu- « relles, le sens intime nous présente des phénomènes d'un ordre surnatu- « rel ou métaphysique qui rendent manifeste l'existence d'un monde spi- « rituel. »

Ce n'était point assez pour lui de cette profession de foi raisonnée. Il songeait à faire un traité qui, partant de l'axiome de Descartes, aurait été une exposition rationnelle de la vérité du christianisme. Il en avait jeté sur le papier comme les premiers traits, et nous les reproduisons religieusement dans leur forme fragmentaire :

Thèses à développer, à corriger, à traiter par une suite d'approximations successives.

« 1° Je pense, donc je suis.

« 2° J'ai quelque chose de commun avec les animaux parmi lesquels je « vis; mais j'ai quelque chose de plus qu'ils n'ont pas : car je sais com- « ment je suis né et je sais que je mourrai, tandis qu'ils ne le savent pas.

« 3° Mon père et ma mère ont eu eux-mêmes et chacun un père et une « mère qui eux-mêmes..., etc., etc. L'histoire prouve qu'il faut remonter « ainsi jusqu'à l'Inde.

« 4° Arrivé là, il y a nécessité de s'arrêter et de chercher une cause de « nature supérieure : cette cause, nous l'appelons *Dieu*. Combien de qua- « lités, d'attributs, de perfections ce mot seul implique !!!

« 5° Quelles relations mutuelles et nécessaires existe-t-il entre Dieu et « ma race dont il est l'auteur? Je ne puis faire cette recherche par un « procédé rationnel qu'en remontant à mon origine. Où ai-je appris ce que « je sais à cet égard? C'est de là que je dois partir. Je remonte de proche « en proche et par la ligne la plus directe possible jusqu'où je puis aller, « c'est-à-dire jusqu'à mon point d'origine. Je me hâte d'y planter un signal « aussi précis qu'il m'est permis de le faire. La ligne qui joint ces deux « points, j'en fais la base de ma triangulation, etc., etc., etc. »

Ce terme de *triangulation* marque assez par quelle méthode, en vrai géomètre, il aurait procédé! Dieu ne lui en a pas laissé le temps. Mais cette ébauche imparfaite est déjà un témoignage de sa foi. Ce témoignage ne sera perdu ni pour nous, ni pour lui.

Depuis un an, sentant son mal s'accroître, il avait prévu, je dirais presque calculé sa fin, et il en parlait avec un calme qui révélait la fermeté de sa foi et la certitude de ses espérances. Dans le cours de cette année, il avait voulu prendre en quelque sorte officiellement congé de l'Institut en assistant avec son costume et ses décorations (officier de la Légion d'honneur, officier de l'Université, officier de l'ordre du Sauveur) à la séance publique des cinq Académies, disant : Je ne la reverrai plus.

Il ne cessa de venir à nos séances particulières que quand ses jambes lui refusèrent leur service et que la maladie le retint à la chambre, au lit même. Là encore, il s'intéressait à nos réunions et il aimait qu'on vînt lui redire ce qui s'y était fait. Il s'occupait aussi d'autres soins. Du jour qu'il était revenu à la foi, il avait conformé sa vie à ses croyances; il n'avait pas attendu les derniers moments pour se préparer en chrétien à la mort. J'en trouve la preuve dans une note de sa main, datée du 2 octobre 1866 : « Je « meurs, dit-il, dans la communion catholique où je suis né. Je suis en règle « avec l'Église. M. le curé de ma paroisse (Notre-Dame des Champs) ne re- « fusera donc pas, comme je le lui demande avec humilité et soumission, de « recevoir ma dépouille dans le cas où la main de Dieu me frapperait trop à « l'improviste pour me permettre de réclamer les sacrements. » Si dans les derniers jours on hasardait quelque parole sur l'amélioration possible de son état, il écartait doucement et fermement cette pensée : son espoir était ailleurs. Aussi maître que jamais de son esprit dans un corps infirme, il continuait sa vie ordinaire, dictant à son secrétaire, étiquetant de sa main les petits souvenirs qu'il voulait laisser à ses amis. Il avait perdu un fils à l'âge des plus grandes espérances, lorsque, admis à l'École polytechnique, il entrait avec distinction dans la carrière où lui-même lui avait frayé la voie. Il avait perdu plus récemment une femme pieuse et dévouée dont la vie s'était passée à le soigner (car toute sa vie à lui avait été une vie de souffrance) et qu'il ne se consolait de n'avoir plus à son chevet en cette heure suprême, que dans l'espoir de la retrouver bientôt. Mais il avait auprès de

lui une fille tendre, un gendre digne de sa fille, et, trop loin de lui! un vieil ami, un compagnon de son enfance, dont les lettres au moins, j'en puis rendre témoignage, remplirent de consolation et de joie ses derniers jours. Dans la nuit du 25 au 26 novembre, il s'éteignit doucement, comme on s'endort.

Un dernier trait signale cette mort chrétienne. M. Vincent n'avait jamais été ennemi des distinctions et des honneurs. C'est une faiblesse que nous partageons tous avec lui, chacun selon notre mesure. Il ordonna par écrit, « 1° qu'aucune convocation officielle ne fût faite pour ses obsèques; 2° qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. » Il avait même ordonné « qu'on le transportât à l'église et au cimetière dans le corbillard des pauvres. » Mais la vanité, toujours si ingénieuse, et l'envie de paraître, qui n'est jamais plus grande que quand elle prétend se cacher, aurait peut-être trouvé encore dans cette disposition de quoi se satisfaire. Il la biffa de sa main. Quant aux deux autres, si je regrette la première (l'Académie, d'ailleurs, fut tout entière à ses funérailles), j'approuve l'autre de tout mon cœur, et j'y vois le signe des sentiments chrétiens de M. Vincent. Le culte des morts se rattache aux plus fortes croyances à l'immortalité, et leur éloge est l'expression la plus légitime de ce culte. C'est donc une institution sage et salutaire que de rappeler leurs mérites; et cet usage fait le fond des séances solennelles des académies : usage pleinement justifié par la manière digne et élevée dont nous voyons qu'elles s'en acquittent. Il y a là non-seulement un hommage au mort, mais un témoignage public rendu au travail, au dévouement, à la vertu, à l'honneur. Mais la coutume de prononcer des discours sur un tombeau me paraît s'accorder mal avec le caractère d'une inhumation chrétienne; elle n'a pu s'introduire que par un affaiblissement notable du sentiment chrétien. A quoi bon énumérer, sinon pour en montrer le néant, les titres scientifiques et littéraires, les distinctions du monde, les succès de la vie, devant un cercueil? Comment même exalter là les services du mort, ses vertus, ses bonnes œuvres? Quand une âme est devant Dieu, on ne peut que s'humilier avec elle. La tombe d'un chrétien demande des prières et non des discours.

H. Wallon.

LE BIEN-ÊTRE ET L'OUVRIER

Par M. l'abbé Tounissoux. — Paris, Guillaumin. — 1 vol. in-12.

De nos jours plus qu'à toute autre époque peut-être, la foule se presse autour du temple de la fortune : chacun pousse son voisin du coude, chacun aspire à la meilleure place, chacun veut écarter ses rivaux afin d'entrer le

premier. Il serait fort curieux pour un observateur étranger aux passions humaines d'étudier les titres des aspirants, de peser leurs droits, de s'assurer, en un mot, si les appétits, si les vanités, si les ambitions qui se produisent ne sont pas d'ordinaire en raison inverse du mérite véritable. Pour nous, dont les vues ne dépassent pas les horizons bornés, nous constatons un fait, triste sans doute, indiscutable pourtant, et nous disons : Richesse, bien-être, confort, voilà le but que notre siècle cherche surtout et avant tout à atteindre !

La jouissance du bien-être a été pendant longtemps le domaine exclusif des classes privilégiées ; mais voilà bientôt quatre-vingts ans qu'une grande révolution, une révolution politique, sociale, économique, s'est accomplie. La bourgeoisie, la première, a fait triompher ses prétentions ; puis sont venues les couches intermédiaires ; enfin, les classes ouvrières aspirent à leur tour à être admises au partage général.

Pourrait-il se trouver un esprit assez prévenu, assez égoïste ou injuste pour repousser une semblable demande? Non, assurément. Mais, par quelle voie, sous quelle forme, les classes laborieuses doivent-elles parvenir à l'aisance? C'est ce que nous enseigne M. l'abbé Tounissoux dans un excellent livre intitulé : le Bien-être et l'ouvrier.

M. l'abbé Tounissoux commence par établir « qu'il serait difficile de méconnaître l'influence bienfaisante que peuvent exercer les conquêtes de l'ordre matériel sur le bien-être individuel et général... La salubrité des habitations, la commodité des vêtements, la variété de l'alimentation, ne sont-elles pas des avantages réels et précieux ? » Il dit ailleurs : « S'il est vrai que la fortune soit un élément favorable au bien-être, il n'est pas moins certain que cette source n'est féconde qu'autant qu'elle s'associe à la santé, à l'estime et à la paix du cœur. »

Ces principes une fois posés, l'auteur les développe avec beaucoup de force : il démontre que la condition matérielle et morale des ouvriers, tant des villes que des campagnes, doit s'améliorer par le travail, l'économie, l'ordre, l'esprit de famille, l'épargne et la propriété. Les vices contre lesquels il s'élève sont les désirs immodérés, l'intempérance, la paresse, etc.

Chemin faisant, M. l'abbé Tounissoux touche à toutes les questions économiques controversées et les résout toujours dans un sens libéral, humanitaire, chrétien. Parfois même, entraîné par l'ardeur du sujet, par son amour des améliorations, il dépasse le but. Ainsi, d'un trait de plume, il supprime les octrois. C'est aller un peu vite en besogne ! Une mesure aussi radicale est digne assurément de mûres réflexions, car après avoir détruit, il faut reconstruire ; en finances surtout on ne se prive d'une ressource qu'à la condition d'en créer une autre équivalente, et celle que propose M. l'abbé Tounissoux n'offre pas une compensation réelle. D'ailleurs, l'octroi est un impôt ancien auquel nous sommes habitués ; on peut dire qu'il ressemble aux vieux habits, qui ne gênent jamais aux entournures ; sa

perception est facile ; il est prélevé à la fois sur tous les individus d'une même cité ; il frappe en particulier sur la classe riche, parce qu'elle consomme ou des objets de fantaisie ou des denrées de luxe soumis à des tarifs élevés et parce qu'elle entretient un nombreux personnel de serviteurs ; il pèse, en outre, sur la population flottante, sur les étrangers qui viennent dans nos villes, et qu'on atteindrait mal par d'autres mesures fiscales. Certes, l'idéal d'un gouvernement serait de fonctionner sans impôt, mais hélas ! puisque nous sommes loin d'une telle perfection, entre nos maux il faut choisir le moindre. Nous devons donc, pour longtemps encore, nous résigner à contribuer aux charges publiques et accepter, de préférence, les taxes indirectes, parce qu'elles sont les moins lourdes comme les moins vexatoires.

Hâtons-nous de conclure. Le livre de M. l'abbé Tounissoux, malgré quelques légères imperfections, dénote une étude approfondie des aspirations des classes laborieuses ; c'est l'œuvre d'un cœur honnête, d'un esprit convaincu, d'une âme élevée, d'une intelligence libérale. Nous dirons donc avec lui aux ouvriers qu'il veut conduire au bien-être par le travail et la vertu : « Si admirables que soient en eux-mêmes les perfectionnements matériels, ces perfectionnements ne deviennent vraiment efficaces qu'autant que l'homme s'est préparé par un progrès sur lui-même à les recevoir et à en disposer. En d'autres termes, toute conquête dans l'ordre matériel, pour mériter le nom de perfectionnement, doit se rattacher au progrès intellectuel et moral comme à son premier et réel fondement. »

J. Mavidal.

REVUE CRITIQUE

I. *Œuvres pastorales*, de Mgr Guibert, archevêque de Tours. 2 vol. — II. *Paris en 1794 et en 1795*, par M. C.-A. Dauban. 1 vol. — III. *L'Immortalité, la Mort et la Vie*, par M. Baguenault de Puchesse. 1 vol. — IV. *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges*, nouvelle édition avec notes, par M. de Courtois. 1 vol. — V. *Eloge de Lyon*, par M. Sauzet. — VI. *Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur*, par M. le prince Augustin Galitzin. 1 vol. — VII. *Notice des procès criminels révisés*, par M. J Bonnet. 1 vol.

I

Trente ans d'épiscopat et de l'histoire de l'Église : tel aurait pu être le titre de deux beaux volumes dans lesquels l'éditeur Mame vient de réunir les *Œuvres pastorales* de Mgr Guibert, archevêque de Tours[1]. C'est, en effet, à peu de chose près, le temps qu'embrassent les écrits dont ces volumes se composent, et ces écrits touchent à toutes les grandes questions religieuses de ce temps. Mgr Guibert n'est pas, en effet, un de ces évêques-curés comme certains gouvernements ont essayé d'en faire, sans y réussir, au moins chez nous, grâce à Dieu, gens pieux et zélés mais au regard borné, dont la sollicitude se serait confinée dans les limites de leurs diocèses respectifs. Le recueil d'Instructions, de Mandements et de Lettres que nous avons sous les yeux atteste chez le vénérable successeur de saint Martin une autre façon de comprendre les devoirs de l'épiscopat et des préoccupations plus élevées et plus vastes ; le prélat ne s'y montre pas, en effet, moins attentif aux besoins et aux dangers de l'Église universelle qu'à ceux des Églises particulières à la tête desquelles le souverain pontife l'a successivement placé. En même temps — ses écrits en témoignent fréquemment — en même temps qu'il parcourt les campagnes, évangélise les peuples, anime le zèle des pasteurs, relève ou fonde des établissements et des temples, Mgr Guibert a l'œil aux signes qui se produisent et aux combats qui se livrent dans le monde catholique, dénonçant les uns et se jetant virilement dans les autres. C'est ainsi que, dès le début de son épiscopat, vers 1843, dans ces années de luttes fécondes pour la liberté, où, chaque jour attaqués, nous gagnions chaque jour quelque chose, on voit

[1] *Œuvres pastorales* de Mgr Guibert, archevêque de Tours, 2 vol. in-8°. — Tours, Alfred Mame, édit. 1868.

Mgr Guibert, tout absorbé qu'il est par la réorganisation de son diocèse de Viviers, prendre une large part à la grande bataille des catholiques pour la conquête de la liberté de l'enseignement. Nous n'avons pas ici toutes les instructions qu'il publia, toutes les lettres qu'il échangea à ce sujet avec ses collègues et les ministres d'alors, notamment celle du 30 avril 1843, à laquelle le prélat se réfère lui-même dans une de celles que son éditeur a reproduites. Cette dernière est une dénonciation de l'esprit universitaire, curieuse à relire aujourd'hui que le mal qu'il signalait a porté ses fruits. On l'accusait alors de calomnier l'enseignement officiel : cet enseignement l'a bien justifié depuis.

Quatre ans après, en 1847, nous retrouvons encore Mgr Guibert sur ce même terrain de la liberté d'enseignement, combattant le projet que le gouvernement avait présenté à ce sujet et faisant ressortir, avec autant de modération que de force, les conséquences fatales qu'il aurait inévitablement s'il était adopté. On sait ce qu'il advint : une révolution survint bientôt qui emporta le projet et le gouvernement qui l'avait présenté. La République reprit cette affaire, et une loi fut enfin votée. L'exécution, dans quelques-uns de ses détails en était blessante pour l'Église ; ce fut, de la part de Mgr Guibert, le sujet de plusieurs réclamations très-vives, conservées dans les *Œuvres pastorales*, où leur place était naturellement marquée auprès de celles qui avaient tant contribué à la solution.

Cette solution n'est pas restée intacte; la loi des derniers jours de la République sur la liberté d'enseignement a subi de graves atteintes. Mais au moment où l'on frappait de ce côté l'Église elle était menacée sur d'autres points d'une façon plus inquiétante. L'expédition d'Italie avait eu lieu. Comme plusieurs autres évêques, Mgr Guibert avait cru aux promesses qui lui avaient été faites relativement aux suites que cette guerre pouvait avoir pour la sécurité du pape. « L'empereur, disait-il à cette époque, convaincu que l'intérêt et l'honneur du pays sont engagés dans cette guerre, a voulu que notre nation, qui est profondément catholique, fût bien avertie que la puissance spirituelle et temporelle du chef de l'Église n'a rien à redouter de ces luttes. » Mais l'abandon du traité de Zurich et l'invasion des États-Pontificaux par les Piémontais, sous les yeux des troupes françaises, étaient venus lui montrer la valeur de ces promesses. Alors Mgr Guibert s'alarma et se plaignit auprès des dépositaires du pouvoir. « Vous savez, écrivait-il le 30 décembre 1859 au ministre des cultes, que je suis de ceux qui ont cru à la mission providentielle de l'empereur pour le rétablissement de l'ordre, qui ne peut se séparer des principes religieux. J'avoue à Votre Excellence qu'en voyant ce qui se passe, mes pensées se troublent, et que je suis obligé de faire des efforts pour empêcher que ma confiance ne soit ébranlée. »

Ces « efforts » ne tinrent pas contre l'évidence. Vainement dans une circulaire, en date du 17 février 1860, le ministre des cultes essaye-t-il de calmer l'émotion des catholiques et les appréhensions des évêques : Mgr Guibert

ne se laisse point leurrer cette fois. « Je ne recommencerai pas ici, répond-il au ministre le 7 mars suivant, des discussions épuisées ; mais qu'il me soit permis d'exprimer mon étonnement de voir Votre Excellence, comme tous ceux qui ont pris la parole au nom du gouvernement, déclarer sans hésitation que la question italienne est un intérêt exclusivement *temporel* et *tout politique*, dont le clergé, par conséquent, ne doit pas s'occuper... Les mots ne sont rien ici, monsieur le ministre ; il faut regarder au fond des choses et se demander si, dans l'état présent, le *pouvoir spirituel* du souverain pontife pourrait, sans danger pour l'Église, être privé de l'appui et du concours du pouvoir du prince temporel... Si le débat qui s'agite, ajoutait le prélat, n'avait pas une connexion intime avec les intérêts *spirituels* du saint-siége, comment pourrait-on expliquer le trouble universel qu'il a soulevé dans le monde catholique? Ce serait, il faut en convenir, un étrange phénomène que cette terreur panique s'emparant de tous les esprits sans motif ni fondement aucun! » Et il termine, en parlant au nom de tout l'épiscopat, par ces paroles, où éclate le ressentiment de la confiance déçue et de la dignité offensée : « Nous avons secondé le gouvernement, nous l'avons soutenu avec sincérité tant qu'il n'a pas mis entre lui et nous notre conscience et l'honneur de notre caractère. Il nous retrouvera quand il le voudra tels que nous étions il y a six mois. »

Les actes, en effet, chez lui, répondent aux paroles. Trois mois après, la Savoie est réunie à la France, et le gouvernement demande des prières aux évêques pour célébrer ce glorieux événement. Mgr Guibert ne refuse point, mais il prend occasion de cette demande pour s'expliquer avec le clergé et les fidèles de son diocèse sur les sentiments que fait naître en lui cet agrandissement du territoire national. Le pouvoir ne trouve pas l'allégresse du prélat assez vive et s'en plaint. Et, en effet, ce n'était pas de la joie, mais de la défiance et de la tristesse qu'avait exprimés le prélat. Cette province, dont on avait voulu qu'il célébrât l'annexion, qu'était-ce, en effet, à ses yeux, sinon le prix de l'abandon du pape? Mgr Guibert ne s'en cache pas, tant s'en faut, avec le ministre qui s'est permis de lui reprocher la froideur de son mandement ; il s'indigne même très-haut qu'après avoir fait prier l'Église de France en faveur d'une guerre désastreuse pour l'Église catholique, on ait l'audace de lui demander encore de remercier Dieu pour un accroissement de territoire qui, considéré en lui-même, peut être heureux pour le pays, mais qui passe à bon droit pour être le salaire d'une trahison politique. « Ne suffirait-il pas, dans une semblable occurrence, s'écrie-t-il, de prescrire des fêtes civiles, auxquelles nous aurions pris part comme citoyens? Était-il convenable d'obliger la religion, couverte de deuil, à venir devant les autels chanter ce qui est la *suite* de ses désastres, comme vous lui aviez fait chanter ce qui devait en être la *cause ?* »

Même fermeté, même hauteur de langage, lorsque, un an après, le gou-

vernement, croyant intimider le clergé, menace de faire revivre contre lui une législation édictée dans des temps détestables, qui n'avait jamais été mise en vigueur, et que nul pouvoir n'avait osé réveiller. Mgr Guibert, en cette occasion encore, se fait hardiment l'organe du corps épiscopal outragé par cette mesure aussi peu adroite que peu motivée, comme il le remarque. « Si M. le garde des sceaux, dit-il en effet, avait eu l'intention de blesser profondément le clergé de France, la circulaire qu'il a écrite était le moyen le plus infaillible pour obtenir ce résultat... Et quel a pu être, continue le prélat, le motif de tant de rigueur? Il est évident qu'il n'en existe pas d'autre que ce qui a été fait, dit et écrit par les évêques et le clergé pour la défense de l'Église et du souverain pontife. Mais était-il possible au clergé et aux évêques en particulier de tenir une autre conduite? Pouvions-nous voir notre chef abreuvé d'amertume, dépouillé de ses droits les plus sacrés, et nous renfermer dans l'inaction et le silence? Une pareille indifférence de notre part eût été, non pas seulement une faiblesse, mais une indigne lâcheté, une coupable trahison qui nous aurait déshonorés devant tous les chrétiens. La France ne veut pas, pour présider chez elle à l'exercice de la religion, un clergé sans cœur et sans dignité. » Puis, après avoir déclaré les appréhensions du pouvoir dénuées de tout fondement, Mgr Guibert ajoute que « ses menaces ne sauraient exercer aucune influence sur l'esprit du clergé. » Ces façons de faire sont même, à son jugement, une suprême imprudence. « Croyez-moi, monsieur le ministre, dit-il, il n'est pas bon aux gouvernements d'entrer en lutte avec les consciences convaincues; la conscience n'est pas un ressort qu'on brise facilement : on le presse, on le comprime, mais il se relève avec une force toujours égale à la compression. »

Tout le monde se souvient que, non content de confier ses appréhensions et ses plaintes aux ministres du pouvoir, Mgr Guibert crut, de concert avec les suffragants de son siége de Tours, devoir en porter l'expression jusqu'à l'empereur lui-même. On trouvera dans les *Œuvres pastorales* le mémoire énergique, mais respectueux, que, sous l'inspiration et par la plume de leur métropolitain, les prélats adressèrent à Napoléon III, le 30 août 1861, et où se remarque cette grande et saisissante image : « Un orateur chrétien, traçant le tableau des cruelles persécutions des premiers siècles, représentait le Colisée de Rome comme un vaste calice tout rempli du sang des martyrs, et il ajoutait que, du moment où l'immense coupe déborda, Dieu versa, comme un flot vivifiant, sa miséricorde sur le peuple chrétien. Si les maux que nous pressentons, Sire, viennent fondre sur nous, tous les catholiques répandus sur la terre verseront assez de pleurs pour remplir encore une fois l'amphithéâtre romain. »

A côté de cette éloquente doléance, on lira aussi dans les *Œuvres pastorales* de Mgr Guibert sa réponse au ministre qui osa lui notifier — absolument comme si la France eût été un de ces États où le souverain ceint à la fois le diadème et la tiare et comme si son titre lui eût donné le droit de

reprendre publiquement les évêques — qu'il l'avait déféré, avec six de ses collègues, au conseil d'État pour avoir fait, en temps d'élections, acte de citoyen français. Cette réponse légèrement ironique au début, se termine par ces fières et dignes paroles : « Je déclare que je ne reconnais qu'au souverain pontife et aux conciles le droit d'enseigner aux évêques *leurs obligations*[1], et que je regarde comme un droit naturel et imprescriptible, pour les évêques comme pour les autres hommes, de s'écrire, de se demander conseil et de faire connaître, quand il y a lieu, les autorités dont ils s'appuient en répondant à une consultation. »

A cette réponse est joint le refus motivé de comparaître devant le conseil d'État, à la barre duquel le prélat était traduit avec ceux de ses collègues qui avaient signé la consultation incriminée. C'est, dans des formes d'une parfaite convenance, une véritable leçon au pouvoir. Comme, au fond, ainsi que le remarque finement Mgr Guibert, c'était moins la consultation que sa réplique à M. Rouland qui était poursuivie, le courageux archevêque en revendique d'abord pour lui seul la responsabilité ; puis, abordant la question elle-même, il montre jusqu'à l'évidence que, pour trouver dans la consultation dont il s'agit des griefs qui puissent servir de base à la poursuite intentée, le ministre sera obligé d'entrer dans un système d'interprétations forcées et de déductions plus ou moins arbitraires, peu dignes d'être présentées à un tribunal qui se respecte et n'a pas coutume de prononcer des peines contre des *espèces* ou *apparences de délit*, et que, en tout cas, des poursuites de ce genre ne sauraient qu'avoir un effet contraire à celui qu'on semble en attendre, c'est-à-dire de resserrer davantage les liens qui unissent l'épiscopat au saint-siége. C'est la consolation du vénérable prélat dans l'amertume où le plonge la perspective des maux qu'il voit venir. Car Mgr Guibert n'appartient pas à ce groupe de catholiques décidés à trouver tout bien, qui sont rassurés malgré tout, qui rééditent en 1869 leurs exhortations de 1852 et crient : « Confiance ! » après comme avant la campagne d'Italie, la spoliation du pape et Castelfidardo. Les derniers mots que Mgr Guibert ait écrits sur la situation de l'Église sont pleins d'appréhensions : « La cause du mal que nous déplorons tous est à Rome, dans les malheurs présents de l'Église et *dans les maux plus grands* dont elle est *menacée*. Voilà la véritable source du trouble des esprits. Et cependant ce trouble ne fait que commencer sous l'impression de tristes pressentiments. Que sera-ce, *quand seront arrivés les maux que nous redoutons et qui sont la conséquence logique des causes que l'on a posées ?* »

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur les travaux de Mgr Guibert pour la défense de la liberté de l'Église et de son chef. Nos lecteurs ne nous le reprocheront point, nous en sommes sûrs ; nous ne le regretterions pas nous-même, si, en nous laissant entraîner au plaisir de

[1] M. Rouland, croyant écrire apparemment à un subordonné, avait articulé ce mot.

les rappeler et d'en montrer la suite, nous ne nous étions privé de l'espace dont nous aurions besoin maintenant pour signaler les autres. Ceux-ci, nous voulons parler de ceux qui ont pour objet les intérêts religieux des églises de Viviers et de Tours, sont de beaucoup les plus nombreux. A Tours comme à Viviers, Mgr Guibert a toujours mis son diocèse en première ligne dans ses préoccupations. Ces deux volumes en font foi ; les questions de l'ordre général dont nous avons parlé d'abord n'y occupent qu'une place relativement restreinte et elles y alternent partout avec celles de l'ordre apostolique proprement dit. C'est de la même plume qui a tracé ses mandements, ses instructions, ses exhortations sans nombre que le prélat écrit ou répond aux ministres, et plus d'une de ces lettres sont datées de quelque obscur village où ses devoirs d'évêque l'ont conduit. Presque toujours ces sages observations, ces discussions serrées, ces mâles protestations vers lesquelles nous ont d'abord attiré nos souvenirs, se rencontrent entre quelque pieuse instruction ou quelque appel à une bonne œuvre. C'est ainsi que toute la correspondance avec les ministres sur la liberté d'enseignement se place chronologiquement à côté d'un mandement sur la loi de la pénitence et d'un avertissement sur le rétablissement du tribunal de l'officialité diocésaine. Et cette grande et pieuse entreprise de la restauration du culte de saint Martin, l'apôtre aujourd'hui trop oublié des Gaules, et de la réédification de sa basilique, entreprise qui sera l'une des gloires de la carrière épiscopale de Mgr Guibert, quand pense-t-on qu'elle a été conçue, résolue, mise en voie d'exécution ? Précisément dans ces pénibles années qui succèdent à la guerre d'Italie, quand Mgr l'archevêque de Tours avait à défendre devant le pouvoir son attitude et celle du clergé dans la question romaine ! Partout, dans ce recueil, nous voyons les devoirs généraux et particuliers de l'épiscopat aller de front.

Nous l'avons dit en commençant, c'est ici le tableau d'une véritable vie d'évêque. L'espace nous manque pour esquisser cette vie et l'autorité pour l'apprécier comme elle mériterait de l'être. Nous n'avons pu nous proposer ici qu'une chose, la signaler à ceux qui aiment l'Église et à ceux qui la méconnaissent, mais c'est avec la même assurance que nous la montrons aux uns aux autres.

II

Sous ce titre : *Paris en* 1794 *et en* 1795 [1], M. Dauban, à qui l'on doit déjà plusieurs travaux du même genre, vient de publier un volume de recherches extrêmement curieuses. Tout n'y est pas inédit, comme l'insinue le titre ; mais si cet appât de l'inédit qu'on prodigue un peu trop aujour-

[1] *Paris en* 1794 *et* 1795, *histoire de la rue, du club et de la famine*, composée d'après des documents inédits, par M. C. A. Dauban. — 1 vol. in-8. Henri Plon, édit.

d'hui au frontispice des livres, fait souvent défaut dans celui-ci, l'intérêt du moins n'y manque pas. Quoique incomplet et mal proportionné, le tableau qu'il offre de la fièvre révolutionnaire à sa période aiguë, est, dans certains détails, d'une vérité saisissante. Les traits en sont pris sur le vif, en effet, et à des sources du caractère le plus actuel : procès-verbaux des assemblées et des comités, lettres et rapports des agents du pouvoir, journaux de toutes nuances, récits contemporains de toute opinion — tous documents restés manuscrits ou tombés dans l'oubli depuis l'époque de leur publication — voilà les seuls matériaux dont M. Dauban s'est servi. Ce n'est pas lui qui peint ces temps lugubres, ce sont eux-mêmes qui se peignent ; l'auteur n'intervient guère que dans l'arrangement des pièces et par quelques réflexions sur les faits qu'elles révèlent ou dont elles précisent la physionomie.

Pour donner à ces matériaux divers une forme plus vivante, M. Dauban les a classés chronologiquement, en manière de journal, sous les dates auxquelles ils se rapportent, suivant en cela l'exemple de Beaulieu, dont il a réimprimé, l'an dernier, le célèbre *Diurnal*. Ceux qui ont lu cet ouvrage en retrouveront à la fois la continuation et la copie dans celui que nous annonçons aujourd'hui. Seulement, au lieu d'un seul narrateur, comme là-bas, il y en a mille ici. Sauf, en effet, dans les préambules qu'il place à la tête de chaque mois pour résumer les événements qui s'y sont passés et en caractériser la physionomie, M. Dauban s'efface personnellement et presque partout passe la plume aux contemporains. Son livre est comme la barre de l'histoire à laquelle viennent déposer tour à tour députés, ministres, espions, journalistes, bourreaux, victimes, en un mot, tout ce qui composait, dans ces tristes années, la population de Paris. Il en résulte un récit assez disparate, mais très-animé, en revanche, très-pittoresque, et qui éclaire parfois d'une lumière assez neuve certaines faces de la grande cité.

On sait, par exemple, mais sans bien se le figurer, que Paris, dans ces jours de paroxysme révolutionnaire, souffrait de la famine et que c'est à défaut de pain que, bien souvent, la canaille demandait du sang. La misère fut pour beaucoup, en effet, dans l'exacerbation du sentiment révolutionnaire. Loin de calmer cette fureur aveugle de la foule que faisait naître ou du moins qu'aigrissait la faim, les meneurs l'exploitaient avec une infernale habileté pour la satisfaction de leurs haines particulières ou l'avancement de leurs plans politiques. Du reste, ils savaient, quant à eux, se mettre à l'abri de la misère publique. Des petits aux grands, tous ces apôtres de la fraternité républicaine s'arrangeaient pour bien boire et bien manger au milieu de la détresse commune. Qui ne connaît les orgies que, sous le nom de « repas fraternels, » se donnaient les zélés et dont le scandale fut tel que Barère lui-même crut devoir les blâmer dans un rapport du 28 messidor 1794. Une dénonciation inédite trouvée dans les papiers saisis chez Danton et conservée aux Archives de l'empire offre sur ces orgies de cu-

rieuses particularités et en dévoile bien la pensée. D'autres pièces également inédites montrent comment, dans le détail, les chefs de tout grade s'y prenaient pour approvisionner leur table. Un rapport de l'espion Rollin raconte ce qui suit : « Hier, la citoyenne Postel, relieuse chez le citoyen Didot, imprimeur, a dit qu'étant entrée chez son boulanger, elle y trouva un des commissaires civils qui président à la distribution de la viande chez son boucher ; que ce commissaire ne la vit point entrer et qu'il a dit à son boulanger : « Pourquoi n'es-tu pas venu, je t'avais fait mettre un bon morceau « de côté ? » Qu'alors elle, ne pouvant se retenir, elle l'avait injurié de toutes les manières, lui reprochant qu'ils étaient des coquins et des gueux, qu'ils mangeaient les meilleurs morceaux, tandis qu'eux et leurs enfants n'avaient rien, » etc., etc.

De son côté, Dugas, autre agent secret, rapporte ce qui suit : « On fait courir le bruit qu'un commissaire de police a trouvé chez *Hébert* près de cent livres de petit-salé, et que, malgré les réclamations du P. Duchesne, il l'avait fait distribuer devant la porte de la maison même à raison de quinze sous la livre. »

Pour mieux édifier le lecteur sur la valeur de cette petite révélation, M. Dauban a soin de rappeler que ce même Hébert avait fait presser l'exécution des Girondins et de la reine en disant : « On a trouvé du pain dans les latrines, on a jeté de la viande dans la rivière ; les conspirateurs et leurs amis cherchent à affamer le peuple ! »

« Les femmes réunies aux portes des bouchers depuis six heures du matin, raconte un agent anonyme, se plaignaient hier du trop grand nombre de commissaires qui président à la distribution et de la garde trop nombreuse qui maintenait le bon ordre. « Chaque commissaire, disaient-« elles, emporte beaucoup plus de viande qu'on n'en donne aux citoyennes. « Chaque citoyen soldat jouit du même privilége, et les mères de famille, « après avoir attendu quatre heures, n'en ont point. »

Un extrait du registre des délibérations du comité militaire de la Commune de Paris, section de Mutius Scævola, porte ce qui suit : « Apert (*sic*) par procès-verbal dudit jour, le citoyen Brun a fait un rapport au comité qu'étant de garde à la barrière du Mayne, il était commandant du poste ; il avait vu, le 29 floréal, entre quatre et cinq heures du matin, une patrouille d'environ quinze hommes de la section du Bonnet-Rouge, ayant à leur tête une espèce de commissaire, lesquels arrêtaient les subsistances sur la route d'Orléans, les conduisaient dans leur section ; et le commandant du poste se trouvant chez Gradeau, un des citoyens composant ladite patrouille lui a dit : « Ne vat (*sic*) pas nous vendre. » Le citoyen Brun lui a répondu : « Tu vient icy (*sic*) boire du vin blanc, et moy j'y vient boire une petit goutte. » Le comité arrête que copie du présent rapport sera envoyé au comité révolutionnaire, et a signé *Brun*. »

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer toutes les preuves de ce

genre de pratiques contenues dans les rapports des agents de la police. Mais à quoi bon les multiplier? N'est-il pas évident qu'il a dû en être ainsi? Qui connaît la nature humaine et qui a vu fonctionner, en temps de paix et d'abondance, les grandes administrations publiques et particulières, soupçonne aisément ce qui a dû se passer dans les régions hautes et basses du pouvoir à une époque de désordre et de disette comme celle dont il est ici question.

Ces rapports parfois si naïfs des employés de la police révolutionnaire sont la partie la plus neuve et la plus riche des documents recueillis par M. Dauban. Les vertueux fonctionnaires de la Commune entretenaient beaucoup d'espions de toutes les classes et de tous les sexes. Mais leur haute pudeur répugnait à donner à ces agents le nom qu'ils méritaient ; et, de même qu'on appelait alors les domestiques du nom d'*officieux*, les suppôts de la police avaient le titre d'*observateurs de l'esprit public*. Ces observateurs n'étaient pas toujours des hommes. Voici ce que l'un de ces derniers, le nommé Rollin, nous apprend à cet égard : « On fait courir le bruit, écrit-il en date du 19 ventôse 1794, qu'il y a quantité de femmes, ci-devant marchandes des halles, qui sont (dit-on) payées pour espionner les citoïens ; elles passent elles-mêmes pour de parfaites aristocrates ; et on disait hier qu'une de ces citoyennes, à moitié ivre, venait de quiter son mari (en l'absence de celui-ci), qu'elle avait emporté tous les effets, et que les ayant fait voir à plusieurs commères qui la connaissaient bien, sur ce que celles-ci lui avaient témoignées (*sic*) leur surprise de lui voir treize couverts d'argent, six timballes et pour plus de 5 ou 6,000 livres de dentelle et autres effets précieux (vu qu'il y a deux ans cette femme vendait des fruits et du poisson sur un éventaire), cette femme leur avait dit qu'elle gagnait 15 livres par jour et que, lorsqu'elle faisait quelques découvertes d'aristocrates, elle était bien récompensée, ce qui a fait beaucoup de sensation parmi les citoyennes. »

Il est heureux pour les citoyens Observateurs que les citoyennes *observatrices* n'aient pas écrit, car, à n'en pas douter, elles en auraient eu de belles aussi à raconter sur eux. Avouons-le cependant, si le métier que ces gens font inspire des soupçons au moins sur leurs antécédents, les rapports qu'ils rédigent sont généralement remarquables par la modération et l'impartialité. Il y a plus, ces rapports ont tout l'air d'être vrais. Quoique le rôle de ces sortes d'employés soit généralement de flatter les pouvoirs qui les payent, il semble que ceux de l'époque dont nous parlons en aient joué un autre. » A l'époque de la Révolution, la vérité avait pour sortir de son puits une excellente raison, dit M. Dauban, c'est la crainte d'y être guillotinée. Les Observateurs de l'esprit public le savaient bien : j'imagine donc qu'ils ont voulu être véridiques. » Le fait est qu'ils disent tout, le bien comme le mal. A cet égard leurs rapports sont du plus grand intérêt pour l'étude de la physionomie de Paris au temps du gouvernement de Robespierre, qui fut, avant

tout, un gouvernement de police, comme le dit avec raison M. Dauban. Les renseignements de ses agents en sont le vrai *Moniteur*, et qui plus est le *Moniteur* vrai. Nous y renvoyons le lecteur qui voudra se faire une idée juste de ce Paris qui tyrannisait la France et faisait trembler l'Europe. On y verra, par exemple, que le sang coulait si abondamment sur ses places, que tout le lavage des nuits ne suffisait pas à l'effacer et qu'il croupissait par endroits au soleil sans soulever le cœur de la population, ou du moins sans qu'elle osât toujours le témoigner, car il était dangereux d'avoir les nerfs délicats, et les rapports des Observateurs parlent à plusieurs reprises de l'effroi des pauvres mères dont les filles se trouvaient mal à la vue inopinée de l'échafaud ou de la charrette qui voiturait les victimes. Hâtons-nous de l'ajouter pourtant, il n'était pas rare que ces défaillances, au lieu d'exciter la fureur de la populace, provoquassent sa pitié et même ses réclamations : la férocité était dans les individus et non dans les masses.

A ces épouvantes, la faim ajoutait ses horreurs : les détails où entrent les rapports sont quelquefois navrants. Des désordres d'un autre genre et qu'il est impossible de nommer et de décrire entre-mêlaient de scènes infâmes ces scènes de désolation. Du moment où l'ombre tombait, les promenades et les lieux publics devenaient inabordables pour les gens auxquels il restait de la pudeur et des mœurs. Et ce ne sont pas les ennemis du pouvoir, ce sont ses agents eux-mêmes qui en témoignent avec un accent d'honnêteté blessée qu'on ne s'attendrait pas à trouver sous de telles plumes, et qui, par là même, permet de juger jusqu'où allait la dépravation.

Si l'on s'en tient au côté par lequel nous l'avons pris jusqu'ici, il n'y a qu'à louer dans le volume de M. Dauban. Mais il n'en est plus ainsi quand on veut voir plus loin. M. Dauban a donné pour sous-titre à son livre *la Rue, la famine, le club*. Si les deux premiers termes sont suffisamment justifiés, le troisième l'est assez peu. Nous avons pu, grâce aux emprunts faits aux rapports des Observateurs de l'esprit public, suivre de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la population de Paris dans les rues, les places publiques, les marchés. Mais les clubs et les comités se sont moins souvent ouverts devant nous, ou du moins ce que nous en avons vu n'a pas généralement le même caractère de nouveauté. Les documents ont manqué à l'auteur pour peindre au vif ces conciliabules où s'élaboraient les mesures qui tombaient inopinément sur la capitale et le pays et les frappaient comme la foudre. « Pour le club, il ne serait pas impossible, dit M. Dauban, de trouver des registres, des procès-verbaux. Mais quel travail ! Puis n'a-t-on pas dit que rien n'est plus menteur qu'un procès-verbal ? On y dissimule ce qu'on a intérêt à cacher, on y donne pour mesure au développement des discours le degré de faveur dont ils ont joui auprès de la majorité : d'ailleurs, aucune vie, aucune vue de la physionomie des séances. Il ne fallait donc pas songer sérieusement à recourir à cette source d'infor-

mation pour un livre qui ne se pique pas de tout dire et qui entend cependant donner une intelligence vraie, quoique rapide, de la situation. »

Il se peut que les procès-verbaux des assemblées populaires, s'ils existent, soient tels que le suppose M. Dauban; mais, même en cet état, il est permis de les regretter. A la place de M. Dauban, puisqu'il croit qu'il n'est pas impossible de les retrouver, nous aurions voulu en avoir le cœur clair avant d'écrire le dernier mot de ce volume... et même avant d'en tracer le premier. Sans croire absolument qu'un livre n'existe qu'à la condition de « tout dire » sur l'objet dont il traite, nous maintenons que du moins il ne doit pas omettre ce qu'il a promis.

III

Nous avons sous les yeux la troisième édition, récemment parue, d'un volume publié depuis moins de trois ans, et pour lequel nous ne comptions pas sur le succès qu'il a obtenu; non certes que l'ouvrage n'ait une grande valeur, mais parce qu'il est de ceux dont la lecture demande un certain effort — chose dont les esprits semblent de moins en moins capables — et qu'il remonte le seul courant qui entraîne aujourd'hui avec quelque puissance le gros des esprits. C'est, en effet, un livre de philosophie pure et, qui plus est, de philosophie spiritualiste. Nous voulons parler de l'ouvrage de M. Baguenault de Puchesse *sur l'immortalité de l'homme*[1]. Il ne s'agit pas pour nous ici de l'apprécier, sa réputation est faite, et si les témoignages qu'il a reçus à son apparition avaient besoin d'être appuyés, ils le seraient suffisamment par le fait seul de l'accueil qu'il a trouvé d'abord et qu'il continue à recevoir; nous ne voulons qu'en offrir un aperçu sommaire à ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient point encore, et signaler les améliorations qu'il a reçues dans cette dernière et probablement définitive édition.

Ce qui caractérise ce nouveau traité de la destinée immortelle de l'homme, c'est moins la nouveauté des preuves que leur choix et leur développement. « L'immortalité de l'âme, a dit M. Albert Réville, cité par M. Baguenault de Puchesse, est une vérité de l'ordre moral qui ne peut être certaine que proportionnellement au degré de développement moral de celui qui l'examine. » Cette observation d'une parfaite justesse a servi de règle et de mesure à l'auteur du livre que nous signalons. C'est après une étude attentive des dispositions de la génération présente pour les grandes questions qu'il se proposait de traiter et sur l'idée qu'il s'est faite de ce que nos contemporains peuvent sentir et accepter en ce genre, qu'il a conçu le

[1] *L'Immortalité, la mort et la vie*, étude sur la destinée de l'homme, par M. Baguenault de Puchesse. 3e édition. 1 vol. in-12. Didier, éditeur.

plan de son travail et en a développé les diverses parties. L'*Immortalité* est donc un livre écrit avant tout pour notre époque et en vue de ses infirmités comme de ses besoins, et non un traité esquissé *a priori* et considéré indépendamment de toute circonstance particulière, ainsi qu'on pourrait le faire dans l'école. L'immédiate utilité est le but que s'est proposé M. Baguenault de Puchesse. De là son plan, et de là aussi, pensons-nous, son succès.

L'ouvrage s'ouvre par quelques pages rapides sur l'âme et ses facultés, suivies immédiatement de l'exposition des arguments qui, de sa nature, permettent de conclure à son immortalité. Le premier découle de l'idée que l'homme se fait de Dieu, argument essentiel que l'auteur résume par ces remarquables paroles de la Bruyère : « Je ne conçois pas qu'une âme que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini et souverainement parfait, doive être anéantie. » Un autre est tiré de la destination de l'homme, dont la création même ne s'expliquerait pas si, tel qu'il est, il devait finir. Le désir du bonheur, qui nous dévore, et notre impuissance à l'atteindre ici-bas est encore une des preuves qu'invoque l'auteur à l'appui de sa thèse, le désir du bonheur, comme il le dit très-bien, n'étant chez l'homme que la conscience de son immortalité. Ajoutons le sentiment ou plutôt la vue qu'a l'homme de son imperfection, avec la douleur qui en est l'une des formes les plus manifestes, et nous aurons le tableau des raisons de croire à l'immortalité que M. Baguenault de Puchesse s'est d'abord attaché à développer. Le sens moral, la conscience, les usages, les croyances et les traditions uniformes et constantes des peuples ne viennent qu'en second ordre, comme le voulait la logique et comme, du reste, l'exigeait le plan qu'il s'était tracé, plan qui embrassait non-seulement l'immortalité, mais toute la destinée de l'homme. Ce qui caractérise cette première partie de l'ouvrage, c'est le mérite d'une exposition lucide et attachante, plus encore que l'originalité des aperçus.

Plus remarquable à tous égards et plus importante peut-être est la seconde partie, c'est-à-dire la réfutation des systèmes opposés à la notion pure de l'immortalité de l'homme. On a combattu bien des fois ces systèmes, d'une hostilité tantôt brutale et tantôt perfidement dissimulée, mais nulle part on ne l'a fait avec plus de sobriété, de vigueur, et ajoutons — ce qui vaut la peine d'être noté en ce temps où l'urbanité n'est pas la qualité dominante de la polémique — avec une plus parfaite courtoisie, ou plutôt dans un plus constant et plus véritable esprit chrétien. Deux chapitres ont été ajoutés à cette partie, dans cette troisième édition, d'une grande opportunité tous deux, l'un sur *la morale indépendante* et l'autre touchant *les divers systèmes relatifs à la vie future.*

Un point de vue sous lequel le dogme de l'immortalité n'a pas toujours été considéré autant qu'il le méritait, au moins dans les livres qui en ont traité philosophiquement, c'est celui de ses résultats pratiques ; et pourtant

il en ressort indirectement en sa faveur un argument d'une force réelle. M. Baguenault de Puchesse a donné à ce point de vue un large et beau développement en nous montrant les effets de la foi à l'immortalité en face du devoir et en face de l'épreuve, et surtout de l'épreuve suprême de la mort. Il y a là plus particulièrement de belles pages.

Mais l'auteur ne passe-t-il pas de l'ordre philosophique à l'ordre théologique quand, après avoir prouvé l'immortalité de l'homme et montré les conséquences qui en découlent pour la vie présente, il entreprend de nous peindre le bonheur — pourquoi pas le malheur aussi? — de la vie à venir? c'est une grave question que nous ne pouvons pas malheureusement traiter ici. Il y a, nous ne l'ignorons pas, des métaphysiciens profonds et judicieux qui croient que la portée de la raison est plus grande qu'on ne l'admet généralement, et qui affirment qu'elle peut non-seulement démontrer l'immortalité de l'âme et la nécessité de la vie future, mais qu'elle est de force à s'élever jusqu'à la conception du dogme de la résurrection de la chair et à préciser et détailler, en quelque sorte, notre mode de vie dans le ciel. Nous savons que, dans l'école à laquelle ces métaphysiciens appartiennent, on traite fort dédaigneusement — ceci ne s'adresse point à M. Baguenault de Puchesse — les chrétiens (catholiques ou autres) qui se bornent à croire à la vie future et pensent que, en dehors de ce qu'a positivement dit là-dessus la révélation, il n'y a vraiment rien à chercher, parce qu'il est impossible de rien déterminer et rien préciser à cet égard. Nous avons lu récemment à ce sujet des choses peu obligeantes, et cependant nous persistons à être du nombre des chrétiens dont il s'agit. Et veut-on savoir pourquoi? Précisément à cause de l'abondance des renseignements qu'ont la prétention de nous donner les métaphysiciens dont nous parlons. Sur ce sujet, il est sage, croyons-nous, de s'en tenir à la parole de celui qui a écrit que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que l'esprit de l'homme n'a pas conçu ce que Dieu réserve à ceux qui auront mérité l'immortalité du bonheur.

IV

Il ne faut pas être un bien grand politique pour deviner que la chute du trône de la reine Isabelle d'Espagne a d'autres causes encore que celles qu'on lui assigne et que nous n'entendons ni affirmer ni nier — des causes plus profondes et plus éloignées. On peut, en effet, croyons-nous, sans crainte de paradoxe, affirmer que la royauté espagnole n'existait déjà plus quand elle passa aux Bourbons; ce qu'il en restait n'était plus qu'une forme vaine; depuis Ferdinand et Isabelle la Grande, ou du moins depuis Charles-Quint, la vie s'en était retirée. Philippe II l'avait réduite à

l'état de momie. Vingt ans déjà avant que le petit-fils de Louis XIV n'en prît le sceptre, l'Espagne, le grand royaume chrétien, était tombée, sous l'action du pouvoir absolu, à cet état de décrépitude où nous voyons languir les monarchies musulmanes ou païennes de l'Asie, corps épuisés qui ne se soutiennent que parce que rien n'y remue et dont les parties tombent l'une après l'autre au moindre choc venu du dehors ou du dedans. Enfermée dans les prescriptions d'un ritualisme moitié civil et moitié religieux, la population ne se mouvait qu'automatiquement; brisée et appauvrie, l'aristocratie, jadis si puissante et si fière, n'avait gardé de son ancien caractère qu'une inerte et stérile hauteur; de leur côté, les rois, claquemurés dans leur palais et astreints aux lois d'une minutieuse et ridicule étiquette, étaient tombés à l'état de micados japonais, sortes d'idoles vivantes, au nom desquels gouvernaient des ministres dont l'élévation et la chute étaient également dénuées de raison.

A ceux qui douteraient ou seraient tentés de nous taxer d'exagération, nous recommanderons un ouvrage qui date de près de deux siècles et qu'on vient de réimprimer avec beaucoup d'à-propos, les *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges*[1]. Ces lettres charmantes, dignes d'être placées à côté de celles de madame de Sévigné, et dont la réputation littéraire est depuis longtemps faite, n'ont jamais passé pour être l'expression de la malveillance ou de la prévention. Madame de Villars avait autant d'élévation dans le caractère que de distinction dans l'esprit, et l'on ne peut pas l'accuser de ne point avoir connu l'Espagne. C'est de l'Espagne même qu'elle écrivait. Son mari y était en ambassade pour la deuxième ou la troisième fois, et, outre le privilége que lui donnait son titre pour entrer à la cour, elle avait dans l'amitié que lui portait la jeune reine, femme de Charles II et nièce de Louis XIV, des moyens tout particuliers de la connaître. Il est vrai que madame de Villars, pas plus que son mari, n'eut jamais à se louer de l'Espagne, où la France était détestée, et que l'ennui qui dévorait la malheureuse princesse dont elle recevait les confidences n'était pas fait pour la disposer favorablement; mais quand le ton de modération qui règne dans ses lettres n'inclinerait pas à croire à son équité, les renseignements que nous avons d'ailleurs, et que le nouvel éditeur a recueillis avec soin, mettent aujourd'hui son impartialité hors de contestation.

Non, madame de Villars n'a rien forcé dans la peinture qu'elle a tracée des hautes régions du monde espagnol à la fin du dix-septième siècle. Les rois étaient bien alors ce que nous avons dit, des rois fainéants, sinon précisément à la manière des Mérovingiens, du moins à celle des Osmanlis, passant leurs pesantes journées au fond de leurs demeures quasi monastiques, loin de la vue de leurs peuples, sans autres occupations que des fonctions pieuses ou

[1] *Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges* (1679-1681). Nouvelle édition avec introduction et notes par Alfred de Courtois. — 1 vol. in-8. H. Plon, édit.

de puérils amusements. On se couchait tôt, à neuf heures, au sortir de table, et, comme l'étiquette en faisait une obligation, si la jeune reine s'attardait au dessert, sur l'ordre de la camarera-mayor, ses femmes lui mettait, sans qu'elle osât résister, ses pantoufles et ses coiffes de nuit. On se levait tard, car le sommeil était ordinairement de dix à douze heures. Quand la journée ne se passait pas à visiter des couvents de nonnes, où la reine collationnait et donnait des preuves de ce robuste appétit qui a toujours distingué les Bourbons, elle était agréablement diversifiée à l'intérieur par la conversation de quelques nains bouffons ou par des parties de ce spirituel jeu des *jonchets*, où le roi se plaisait surtout et où, dans ses jours de belle humeur, il retenait quatre heures consécutives sa jeune femme qui n'en sortait pas moins invariablement ravie, attendu qu'ainsi le voulait le cérémonial, et que la camarera-mayor n'était pas femme à le lui laisser négliger. Nous oublions une autre distraction, celle de regarder par les fenêtres... sur un jardin de religieuses attenant au palais. Quelques incidents néanmoins rompaient l'agréable uniformité de cette existence ; le roi sortait parfois seul pour aller à Buen-Retiro, à Aranjuez ou ailleurs, et c'était l'occasion de quelques scènes de sentiment, comme de tristesse au départ et d'allégresse au retour, toutes réglées par le cérémonial. « Le roi fut mercredi à l'Escorial, écrit madame de Villars, et en revint vendredi. Il faut des airs ici : la reine eut tous ceux qui étaient nécessaires pour marquer une grande mélancolie de cette absence. »

Quelle vie que celle-là pour une jeune princesse qui venait de quitter la cour de Versailles ! Le cœur saigne quand on la voit se dérouler ainsi, factice et monotone, et l'on n'a pas besoin de croire au poison donné, dit-on, à l'infortunée Marie-Louise pour s'expliquer sa mort prématurée... Mais ce n'est point par leur côté touchant que nous frappe aujourd'hui la lecture des lettres de madame de Villars ; ce que nous y avons cherché, ce sont les préludes de la révolution que vient d'éprouver le vieux royaume de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique. Or, on les trouve là partout, chez les grands comme chez les princes, chez les femmes comme chez les hommes. Il n'y a partout, en effet, que « machines, » comme s'exprime la spirituelle correspondante de madame de Coulanges.

Aux signes de décadence que madame de Villars relève dans ses lettres, en passant et sans en comprendre peut-être toute la gravité, M. de Courtois a joint dans l'édition que nous annonçons ceux que, de son côté, notait M. de Villars et qu'il consignait dans ses lettres officielles, ainsi que dans l'ouvrage où il a recueilli ses observations. Ces observations de l'ambassadeur sont d'une portée plus haute que celles de sa femme ; elles ont pour objet le gouvernement extérieur et intérieur, l'agriculture, le commerce et les finances. Tout cela était dès lors dans un état de délabrement inexprimable, et, pour n'en citer qu'un seul trait, telle était la pénurie du trésor public et de la cassette royale, que Charles II, par moments,

était contraint de renvoyer ses serviteurs faute de pouvoir les nourrir et les payer, et condamné à garder ses appartements parce qu'il n'avait pas de quoi faire réparer ses voitures et ses harnais et ne pouvait trouver crédit dans sa capitale. « Je m'en vais finir cette lettre, écrivait en confidence madame de Villars le 10 mars 1680, par quelque chose qui vous paraîtra aussi extraordinaire que ce que je vous ai dit au commencement (elle avait parlé d'une rivière sans eau, le Mançanarès) ; c'est un secret que M. de Villars m'a confié : *le roi, les deux reines, le premier ministre n'ont point du tout de crédit.* » Plus explicite, le mari écrivait à Louis XIV, le 11 juillet 1680 : « Aujourd'hui, les bas domestiques du roi ont quitté la cour faute de payement. » Le 5 septembre, il ajoutait : « On manque d'argent à tel point que le roi ne peut sortir, parce qu'il n'a pas de quoi faire raccommoder les carrosses rompus. » Puis, le 26 décembre : « Il y a quinze jours que les palefreniers du roi catholique ont quitté sans qu'on ait pu trouver un homme qui ait voulu servir. » Enfin, le 24 janvier 1681 : « Le connétable, depuis quinze jours, a prêté vingt mille écus pour la dépense de la table du roi catholique, les marchands ayant refusé de fournir. »

Qu'étaient donc devenus les fameux galions d'Amérique? Depuis que l'Espagne, comptant sur cette ressource, avait cessé de produire, l'or venu d'Amérique ne suffisait plus. Un quart à peine, dit M. de Courtois d'après un contemporain fort bien renseigné, entrait dans les coffres du roi, le reste était dévoré par les banquiers étrangers, qui avaient créance sur ces arrivages annuels. Le roi avait bien encore, il est vrai, ajoute M. de Courtois, un droit d'un cinquième sur toutes les importations des Indes, mais ce droit n'était jamais acquitté. Dès que la flotte arrivait à Cadix, il se trouvait là des gens qui faisaient profession publique d'aider à frauder les droits du roi, les entrées de l'argent et des marchandises ; on les nommait *metadors*. Ce n'était partout que concussions, incurie ; les gens restés honnêtes étaient découragés, paralysés dans l'impuissance absolue de faire le bien. Le marquis de los Balbases (il était nouveau venu à Madrid) proposa au duc de Medinaceli de faire faire un état *vrai* des ressources du royaume. On assembla à ce dessein le conseil des finances ; deux jours après, le président de ce conseil s'en vint déclarer qu'il faudrait plusieurs années pour dresser cet état, et il n'en fut plus question. « Décomposition générale, dénûment moral, dénûment physique, voilà, s'écrie M. de Courtois, où était descendue la noble Espagne de Charles-Quint, cette hautaine Espagne de Philippe II ! Ce qui étonne, c'est qu'elle ait subsisté vingt ans encore, jusqu'aux jours où, échappant aux mains débiles de Charles II, elle passa dans celles relativement plus fermes de Philippe V. »

Mais le mal était trop profond pour pouvoir être guéri, car — et c'est un point que M. de Courtois fait bien ressortir dans les savantes et curieuses notes qu'il a ajoutées au texte généralement discret de madame de Villars — les mœurs publiques, du moins dans les hautes classes, ne valaient guère

mieux que les mœurs politiques, et la religion, pour revêtir encore de temps en temps les formes farouches de l'inquisition, n'en avait pas plus d'action sur la conduite des hommes. Les Bourbons ne résistèrent pas à l'influence délétère du pays. La marche de la décadence, un instant suspendue sous le petit-fils de Louis XIV, reprit, de son vivant même, pour aboutir, cette fois sans intermittences, à la catastrophe dont nous sommes témoins. Si donc les lettres où madame de Villars en a si finement noté les premiers symptômes méritaient d'être relues, c'était assurément en ce temps-ci. On doit des remerciements à M. de Courtois pour la bonne pensée qu'il a eue de les réimprimer et le soin qu'il a pris de les enrichir de tous les éclaircissements propres à les faire à la fois mieux comprendre et plus goûter.

V

Il y avait dans les métropoles de la Grèce un usage patriotique qui s'y conserva aussi longtemps que la liberté. A certains jours de fêtes anniversaires, on choisissait un orateur, le plus célèbre d'entre ceux que la cité avait produits, et on le chargeait d'en faire le panégyrique. Là, devant les magistrats et le peuple rassemblés à l'amphithéâtre, étaient, aux applaudissements unanimes, rappelés, dans cette langue magnifique qui n'a point eu son égale sur la terre, tous les titres que la cité avait à l'admiration, à la reconnaissance et à l'amour de ses enfants.

Lyon, la grande ville religieuse et commerciale, a renouvelé dans des proportions moins grandioses, mais dans un pareil esprit, il y a quelques mois, le beau spectacle que nous rappelons ici. A l'occasion d'une solennité académique pour l'inauguration d'un prix fondé par le dernier des Ampère, M. Paul Sauzet, l'illustre représentant du barreau lyonnais, l'ancien et célèbre président de la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet, a prononcé devant l'élite de la population réunie au palais Saint-Jean l'éloge de sa ville natale. Ce discours, qui vient d'être publié [1], est digne, à tous égards, du sujet qu'il traite et de l'orateur qui l'a prononcé. C'est, dans son genre, un beau morceau. Jamais M. Sauzet n'a rencontré une inspiration plus vraie et un langage plus en rapport avec son inspiration. Il y a dans cette *allocution*, comme l'appelle modestement l'orateur, une chaleur d'émotion et un éclat de style qui ne baissent pas un instant.

Comme le commandait la circonstance, M. Sauzet débute par l'histoire de la fondation qui faisait l'objet de la réunion qu'il présidait et par un

[1] In-4, Lyon, Association typographique.

hommage à la mémoire du fondateur. A cet hommage devait se joindre celui que Lyon doit à l'ami généreux d'Ampère, qui a voulu s'unir à sa fondation pour lui donner plus de grandeur et lui assurer plus d'influence. M. Sauzet s'est acquitté de cette double tâche avec l'art et le tact le plus délicat. Le tableau qu'il a tracé de la vie littéraire et des amitiés d'Ampère est plein de charme.

Cet éloge d'une des dernières et plus sympathiques illustrations lyonnaises était un exorde parfait pour le panégyrique même de Lyon. M. Sauzet y a passé par une transition heureuse. Nous n'analyserons pas ce discours. Il faut le lire pour s'en faire une juste idée. Lyon est une ville à part entre les villes de France, et qui ne pouvait être bien appréciée que par un de ses enfants.

M. Sauzet, a fait éloquemment ressortir le caractère de cette grande et patriotique cité qui, de tout temps, a su unir la contemplation à l'action, cultiver la littérature et l'art en même temps que le commerce et l'industrie, et dont la physionomie se renouvelle à chaque âge, mais sans jamais changer. Que si l'on demande d'où vient l'harmonie entre tous ces contrastes, l'orateur le dira avec l'accent d'autorité qu'il sait imprimer à sa parole : « Ce qui a donné la vie à tant de traits divers, ce qui domine l'histoire de Lyon, c'est l'union intime, persévérante, indissoluble de la religion et du travail. C'est le mélange de ces deux sources fécondes qui a fait sa grandeur, comme la jonction de ses deux beaux fleuves a fait sa richesse. »

Cette vue que tout le passé de Lyon justifie plane de haut sur le discours de M. Sauzet et lui donne un cachet de grandeur et de solidité que n'ont pas toujours les œuvres du même genre, dont la beauté du langage est trop souvent le seul mérite.

VI

Tout le monde sait qu'il y eut en Russie, sous le règne d'Alexandre Ier, un grand mouvement de conversions catholiques, et que ce mouvement, qui eut lieu dans le grand monde, entraîna principalement les femmes. Combien il fut sérieux et profond, et de quelle distinction d'esprit étaient les prosélytes, c'est ce dont il nous est permis de juger aujourd'hui par la correspondance et les écrits de madame Swetchine. Un volume charmant mais trop court, à notre gré, que vient de publier notre collaborateur le prince Augustin Galitzin, en est une preuve nouvelle. C'est la vie et la correspondance d'une des tantes de l'auteur, la princesse Élisabeth Galitzin,

revenue au catholicisme à la même époque à peu près que madame Swetchine, dont elle excitait l'admiration, et morte, il y a vingt-cinq ans en Amérique, religieuse du Sacré-Cœur[1]. C'était aussi une femme supérieure, née surtout pour l'action. Le récit de sa conversion, qu'elle a racontée elle-même, est extraordinaire et d'un intérêt tout particulier. Ce n'est pas en effet l'attrait qui la conduisit au catholicisme : elle avait contre l'Église des préventions natives que la conversion de sa mère avait changées en aversion. Le soin qu'elle mit à se prémunir contre les tentatives dont elle pourrait être l'objet, le travail qu'elle s'imposa pour étudier plus à fond la religion dans laquelle elle était née et se mettre en état de la mieux défendre, eurent un effet précisément contraire à celui qu'elle attendait. La place qu'elle se préparait à défendre ne fut pas attaquée, ce fut elle qui la livra spontanément, la trouvant, après examen, hors d'état de tenir. A ne les considérer qu'au point de vue psychologique, les luttes qu'elle soutint alors contre elle-même sont extrêmement curieuses. Ce qui ne l'est pas moins, à un autre titre, ce sont ses lettres écrites d'Amérique, où ses supérieures, qui avaient reconnu de bonne heure sa capacité, l'avaient envoyée inspecter les établissements de son ordre. Sous ce point de vue, le nouveau volume de M. le prince Galitzin fait le pendant naturel de celui qu'il a consacré, il y a quelques années, à la vie d'un autre de ses parents, mort aussi dans les missions catholiques de l'Amérique du Nord. Ce sont l'un et l'autre des pages précieuses de l'histoire de cette renaissance du catholicisme en Russie, dont les prémisses ont jeté tant d'éclat, et qui est réservé, nous l'espérons, à une prochaine et large efflorescence.

VII

La tentative récemment faite pour obtenir la révision du procès Lesurques a décidé M. Jules Bonnet, avocat à la Cour impériale de Paris, à réimprimer un livre de lui dont ce même procès fut l'occasion dans l'origine, et qui ne se trouvait plus en librairie. Ce livre curieux a pour titre : *Notice des procès criminels révisés depuis François Ier jusqu'à nos jours*[2]. C'est le relevé des erreurs authentiques dans lesquelles la justice française est tombée depuis trois cents ans. La liste est longue, et l'auteur n'ose affirmer qu'elle soit complète. Que serait-elle, si à ces erreurs juridiquement constatées on ajoutait toutes celles qu'on a eu des raisons de soupçonner? Ces er-

[1] *Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur* (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin. — 1 vol. in-12. Techner, édit.

[2] In-8. Durand, éditeur

reurs portent sur toutes les classes et sur tous les sexes. Le relevé de M. J. Bonnet s'ouvre par le procès du connétable de Bourbon, un prince glorieux et puissant, et finit par celui de la femme Gaudin, une pauvre villageoise flamande. Entre ces deux noms, s'en déroulent quarante-trois autres où les illustres et les obscurs sont presque en nombre égal. Plusieurs sont universellement connus et offrent un intérêt dramatique ; mais ce n'est pas par ce côté que M. J. Bonnet a présenté les affaires qu'ils rappellent ; son intention n'a pas été de faire concurrence aux *Causes célèbres*. Le but qu'il s'est proposé est plus élevé et plus moral. En enregistrant ces condamnations malheureuses, dont quelques-unes ont été étudiées par lui à des sources inexplorées jusqu'ici et qui en font mieux voir l'injustice, l'auteur a voulu, avec l'autorité de son âge, en faire sortir une leçon à l'adresse de la magistrature et lui rappeler les devoirs que la loi et l'humanité lui imposent, devoirs sacrés, mais peu nombreux et assez faciles, ce semble, s'il faut en croire Pline le Jeune, qui dit que « la patience du juge est la moitié de la justice. »

P. Douhaire.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 février.

Depuis trois semaines qu'il est réuni — n'ayant que trois mois à vivre — le Corps législatif montre la triste caducité d'une assemblée qui s'éteint. Fatigué, impuissant, il se traîne vers la dissolution plutôt qu'il ne marche à son terme, et ses velléités même d'action font songer à ces tentatives de vieillards dont la volonté dépasse la force et les moyens. C'est à peine s'il a tenu quelques séances languissantes pour repousser deux demandes d'interpellation et en enterrer une troisième ; quant au reste, enseignement technique et code rural, affaires et politique, il ajourne tout, incapable de rien résoudre. Au milieu des complications où nous sommes, son plus grand effort a porté sur une question de règlement, et fier du résultat obtenu, il s'est contenté de ce simulacre de virilité, comme s'il n'était pas sûr de retrouver en lui l'énergie nécessaire pour un nouvel exploit. Le classique *Morituri*, gravé devant ses yeux ainsi qu'une inscription fatale, l'arrête et le paralyse, et le pays ne peut évidemment plus attendre de lui les mâles résolutions qui dénouent les crises.

L'empereur se félicitait récemment de l'avoir laissé fonctionner jusqu'à la fin de son mandat, c'est-à-dire de l'avoir laissé mourir de consomption. Il y aurait à ce propos plus d'une observation à faire ; au moins peut-on se demander s'il ne serait pas avantageux que la Chambre se retrempât plus souvent aux sources populaires, de façon à se trouver toujours en harmonie active avec les aspirations et le mouvement de l'esprit public. Aujourd'hui, le contraste entre le réveil des âmes et l'atonie de la représentation nationale est trop

éclatant pour avoir besoin d'être signalé : tout est ardeur et généreux élan d'un côté, tout reste hésitation et affaissement de l'autre. Ce n'est donc plus vers le passé qu'il faut tourner nos regards ; c'est vers cet avenir prochain qui peut dégager nos destinées ou les enchaîner indéfiniment dans la même voie, suivant que les citoyens sauront comprendre leurs intérêts.

L'autre jour[1], le Sénat rejetait avec dédain une pétition, sommairement rapportée, qui demandait la suppression des candidatures officielles. C'était là pourtant la plus vitale question que pût examiner la haute assemblée, et si elle eût été résolue dans le sens de la sincérité représentative, le vote eût rendu superflue la revendication de M. de Maupas sur un autre point. « C'est au gouvernement seul, a dit M. Amédée Thierry, qu'il appartient de juger s'il usera ou n'usera pas de son droit de patronner des candidats ; le Sénat n'a aucun avis à lui donner à ce sujet. » Nous regrettons ce bref langage, après la concluante et douloureuse épreuve qu'a faite le pays du système attaqué par le pétitionnaire. Il n'eût pas été inutile d'expliquer comment cette pratique est restée étrangère à la sanction officielle d'une politique désavouée par la conscience nationale, et comment elle se concilie avec « l'exercice sincère du suffrage universel, » qui inspire au chef de l'État une entière confiance. Heureusement les électeurs sont là pour déclarer ce qu'ils pensent d'un système qui a rendu possibles toutes les fautes et payé docilement la carte de toutes les folies. C'est à eux de dire s'ils veulent l'immobilité vantée par M. Rouher, l'omnipotence indéfinie d'un seul, avec une responsabilité insaisissable et illusoire, ou bien, selon le vœu de M. de Maupas, l'action plus directe du pays s'exerçant par le libre choix des hommes chargés de la conduite des affaires. La constitution ne saurait être ici une entrave. Il n'y a « qu'un seul souverain en France, le peuple[2], » et ce souverain peut modifier à sa convenance, dans le scrutin du 31 mai, le code perfectible qui nous régit.

N'est-ce pas déjà un symptôme heureux que cette discussion du Sénat, qui vient de nous montrer tout le chemin fait dans certains esprits par les idées constitutionnelles ? Combien faut-il que l'expé-

[1] Séance du 3 février.
[2] Proclamation du 2 décembre.

rience ait parlé haut et que l'évidence soit devenue irrésistible pour qu'un orateur tel que M. de Sartiges réclame ouvertement une liberté de presse égale à celle de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Amérique, pour que l'ancien préfet de police du 2 décembre, répudiant ses terreurs fameuses, ose provoquer l'élargissement des institutions et le retour au principe tutélaire de la responsabilité ministérielle! Oui, c'est au foyer de la conservation satisfaite et opiniâtre, c'est « dans le sanctuaire même de l'orthodoxie, » suivant le mot d'un spirituel publiciste, que se sont affirmées ces revendications et ces tendances! La terre tourne, en dépit de ceux qui voudraient la fixer sous leurs pieds, et pour les patients qui, depuis dix-huit années, n'ont cessé de défendre, à travers bien des tristesses et des amertumes, les vraies doctrines libérales et représentatives, ce n'est pas un médiocre encouragement à persévérer que la conversion retentissante à ces mêmes doctrines des hommes qui les ont le plus bafouées et proscrites. Si jamais il a été permis de parler de signes des temps, c'est bien à propos des incidents inespérés et significatifs qui nous montrent les enfants *prodigues* du second empire amenés, un peu tard il est vrai, aux idées de sage contrôle, de responsabilité réelle et de liberté pratique. C'est ainsi que la fin du gouvernement personnel apparaît chaque jour davantage à la nation désabusée comme l'issue pacifique et nécessaire de la crise orageuse où nous nous débattons, et nulle préface plus opportune et plus éloquente ne pouvait être donnée aux prochaines et solennelles délibérations du suffrage universel.

Avec plus de franchise peut-être que d'habileté, M. Rouher a naïvement reconnu qu'aucun homme d'État de ce régime n'offre une assez large surface pour couvrir les dix-huit années de gouvernement personnel qui ont fait succéder à de brillants mirages tant de déceptions, de charges et de revers. C'est précisément là le grief du pays; c'est que le pouvoir, au lieu d'être partagé et équilibré, demeure au fond une dictature héréditaire, ne voulant avoir, suivant l'expression même de son avocat, que « des serviteurs obscurs et dévoués. » Ce que M. de Maupas réclame, et la France avec lui, c'est que le pouvoir, même limité, ait des auxiliaires indépendants qui l'éclairent, et, en le servant, puissent au besoin le contenir. Est-ce que la loi fonda-

mentale s'y oppose? Non, encore une fois, et c'est beaucoup moins une modification qu'une interprétation de son texte qui était en jeu dans le débat du Luxembourg. C'est en affirmant la constitution que M. de Maupas a demandé la responsabilité ministérielle; c'est au point de vue conservateur, et à titre de correctif indispensable des réformes du 19 janvier, qu'il en appelle le prompt fonctionnement dans nos institutions. Il veut l'empire, mais avec les conditions qui sont capables d'en assurer le maintien; et sur ce terrain, il aurait pu invoquer l'autorité la plus décisive aux yeux de l'assemblée qui l'écoutait. « Parmi les institutions politiques, disait au début du règne le prince qui venait d'asseoir son omnipotence sur les débris d'une assemblée, celles-là seules ont de la durée qui fixent d'une manière équitable la limite où chaque pouvoir doit s'arrêter. Il n'est pas d'autre moyen d'arriver à une application utile et bienfaisante de la liberté : les exemples n'en sont pas loin de nous. Pourquoi, en 1814, a-t-on vu avec satisfaction, en dépit de nos revers, inaugurer le régime parlementaire? C'est que l'empereur, ne craignons pas de l'avouer, avait été entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir[1]. » En regardant de près aux choses, l'auteur de ce loyal aveu reconnaîtrait peut-être que les mêmes causes amènent aujourd'hui les mêmes effets, et que les conseils de M. de Maupas et de M. de Parieu, venant après ceux de M. Buffet, n'émanent ni d'adversaires du régime, ni d'ennemis de l'ordre social.

Impuissant à concilier la liberté de la presse avec la responsabilité personnelle du souverain, l'ancien préfet de police, qui ne veut pas changer la loi nouvelle et qui, tout en rendant justice à l'énergie des parquets, sait que la répression s'use vite, comme s'émoussent les armes dont on fait un fréquent usage, l'ancien préfet, disons-nous, cherche un meilleur moyen que les amendes et la prison de couvrir le trône, et il n'aperçoit d'autre bouclier que la poitrine de ministres responsables s'offrant aux coups dirigés contre la couronne elle-même. Inquiet de voir incessamment voler vers elle, comme autant de flèches aiguës, les récriminations et les critiques, et craignant que le prestige de l'autorité suprême ne résiste pas longtemps à de pareilles atteintes, il invoque à son tour l'intermédiaire ingénieux et protecteur que partout autour de nous le génie

[1] Discours du trône, 29 mars 1852.

des peuples libres place en avant des trônes comme une barrière et une sauvegarde. Sans doute, cette barrière n'a pas arrêté toujours la colère des révolutions : en politique, on n'a pas encore trouvé de préservatif absolu contre la conséquence des aveuglements et des fautes; mais elle a procuré de longs repos aux nations qui se sont abritées derrière elle, et qui pourraient demander, à ceux qui accusent l'efficacité du système, si le système contraire a empêché la plus terrible des chutes qu'ait vues notre siècle? Sans rechercher comment la France s'est tirée, en 1840 et à d'autres époques, de situations difficiles ; sans compter les crises que l'Angleterre a paisiblement dénouées par un simple changement de cabinet, tournons les yeux du côté de la Grèce et voyons le moyen qu'emploie le roi Georges pour sortir d'un pas dangereux.

Il est injuste de reprocher à la presse de s'en prendre à l'empereur. Elle ne saurait faire autrement, puisque, de l'expédition du Mexique aux œuvres de M. Duruy, tout est conçu et dirigé par le souverain, et qu'en toute occasion il répète lui-même le cri de la responsabilité directe ; *Me, me, adsum qui feci ! In me convertite...* Les tribunaux, sans doute, ont appris aux candides et aux téméraires qu'il ne faut répondre à l'invitation que dans une certaine mesure : mais le principe n'en reste pas moins debout. C'est la loi qui place l'empereur, comme une cible, au bout de toutes les critiques ; c'est elle qui condamne l'écrivain à viser la seule personnalité active et responsable de l'État ; et cette loi, qui l'a faite, qui la maintient ?

La responsabilité morale des ministres, invoquée par M. Rouher, n'est qu'une fiction, démentie plus d'une fois par ses propres actes aussi bien que par ceux de ses collègues. Pourquoi ne s'est-il pas retiré le 19 janvier 1867, quand le prince a décrété malgré lui les réformes qu'il avait combattues comme inopportunes et dangereuses? Il a été ce jour-là plus que critiqué, il a été désavoué hautement par la couronne. N'était-ce pas le cas de déposer son portefeuille et de laisser à d'autres une tâche qu'il avait condamnée d'avance ? Si M. le ministre d'État a des loisirs, qu'il prenne le soin de lire, dans un récent ouvrage[1], le récit de la retraite du duc Matthieu de Montmorency, à la fin de 1822, sur l'importante question de la guerre

[1] *Histoire de la Restauration*, par Alfred Nettement, t. VI.

d'Espagne ; il y verra comment sauvegardent le respect de leurs idées et la dignité de leur caractère, les hommes qui ont la juste prétention d'être mieux que des instruments « obscurs et dévoués » dans la main d'un roi. Qui peut dire tout ce qu'une démission fermement présentée au début de l'aventure mexicaine eût épargné de désastres, et ce que le même courage eût évité plus tard d'*angoisses patriotiques* à la France et à ses guides imprévoyants !

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se féliciter de voir aujourd'hui le gouvernement parlementaire revendiqué par ceux-là mêmes qui l'ont détruit jadis, et forçant les hommages de la résistance intéressée qui se parc volontiers de son ombre et de son nom dans l'espoir de mieux échapper à la réalité des choses. La Rochefoucauld a buriné là-dessus un jugement expressif, inutile à citer parce qu'il est dans toutes les mémoires.

Quant à l'esprit public, comment ne serait-il pas frappé d'un spectacle aussi instructif? comment surtout n'y puiserait-il pas une résolution nouvelle pour obtenir les garanties reconnues enfin nécessaires? Résultat singulier et caractéristique ! la presse et la parole, ces deux accusées longtemps chargées de tous les péchés d'Israël, étaient citées presque à la même heure devant la plus haute juridiction du pays, pour y répondre l'une et l'autre de leurs écarts, et toutes les deux sortent acquittées, presque glorifiées, du solennel et rigoureux tribunal, tandis que le pouvoir personnel, inopinément assis sur la sellette, entend ses plus anciens amis développer un réquisitoire où devra s'inspirer l'arrêt prochain du suffrage universel.

Si personne, en effet, n'a réclamé, dans le Sénat, un régime plus sévère pour la presse, et si même des voix se sont élevées en faveur de son complet affranchissement, le droit de réunion n'a pas été reconnu moins formellement au Corps législatif, où les orateurs les moins soupçonnés de tendresse à son égard ont commencé par se défendre de vouloir lui imposer aucune entrave. M. Baroche, après M. de Benoist, s'est déclaré plein de respect pour le droit acquis ; seulement il reste à connaître l'application qu'en admettra le gouvernement pendant la période électorale, et sous ce rapport les précédents de Nimes et d'Alais ne sont pas faits pour dissiper toutes les inquiétudes. « Le gouvernement, a dit M. le garde des sceaux, usera

de la loi *suivant les circonstances.* » Est-ce à dire qu'il n'apercevra que le culte inoffensif du ver à soie dans les réunions filées par les candidats agréables, tandis que les assemblées indépendantes lui paraîtront nécessiter le concours des baïonnettes? M. Janvier, dans l'Eure, a fait voir au prince de Broglie comment il entend la liberté qui nous occupe; est-il appelé, dans le Gard, à fournir à M. de Larcy une seconde démonstration de sa méthode? Il importe de le savoir, et l'administration semble intéressée la première à dissiper toute incertitude à ce sujet, afin que la malveillance ne puisse l'accuser plus tard d'avoir toléré des réunions violentes quand elles étaient inutiles, pour se procurer un motif d'interdire les réunions modérées quand elles seraient nécessaires.

On s'est, en effet, demandé quelle avait pu être la pensée du pouvoir en autorisant à Paris les clubs où se débitent depuis des mois, sous la surveillance complaisante d'agents de la police, des excentricités et des violences qui, s'attaquant à la religion, au mariage, au capital, à l'organisation sociale entière, ont cependant soin d'éviter tout ce qui touche au gouvernement. Cette énigme excite la curiosité du *Times*, qui s'écrie avec surprise : « Lorsqu'on pense aux obstacles insurmontables que rencontrent, de la part de l'autorité, les manifestations d'une opposition même modérée, comment expliquer ce qui se passe? » — L'explication paraît pourtant bien simple et jaillit des faits eux-mêmes. Qu'attaque-t-on principalement dans les tragi-comédies de la Redoute, du Vieux-Chêne et du Pré-aux-Clercs, comme dans les Folies de Belleville? Les influences morales, les croyances, les hommes indépendants, tout ce qui est fort, tout ce qui résiste et serait un jour capable de faire échec à ceux qui se sont donné la mission lucrative de protéger seuls la société française. On ravive les irritants souvenirs, on attise les rancunes, on sème à pleines mains les ferments de désunion et de haine, et en même temps on agite aux yeux des badauds ce spectre rouge, bien usé pourtant depuis 1852, mais dont la défroque a la puissance d'effrayer encore un groupe de gens honnêtes et pusillanimes. S'il n'y avait pas de spectre rouge sortant çà et là de sa boîte, à quoi serviraient les hommes providentiels et les sauveurs?

Heureusement la masse intelligente ne se laisse plus prendre à ces exhibitions; elle sait bien qu'une demi-douzaine de sectaires et

quelques comparses, en parlant de mettre la société en liquidation, ne font courir à l'ordre aucun péril sérieux, et qu'il est plus facile de condamner théoriquement la propriété que d'en faire accepter l'abolition dans un pays qui compte six à sept millions de cotes foncières. D'ailleurs, si toutes ces divagations, victorieusement confondues par un groupe de jeunes et vaillants catholiques, en tête desquels il faut citer MM. Lenormant et Récamier, si toutes ces attaques à Dieu, à la famille, au capital ébranlaient autant que certains visent à le faire croire les bases permanentes de la société, est-ce que le gouvernement, qui a déployé tant de rigueur à Nîmes, aurait montré moins de sollicitude à Paris? Non : le pouvoir croit sans aucun doute, avec les esprits éclairés et impartiaux, que les exagérations et les écarts qui se manifestent toujours au début d'une liberté nouvelle ressemblent aux miasmes qui s'échappent d'un local trop longtemps fermé et s'évaporent sans inconvénient dans l'air.

Ce que nous regrettons, c'est qu'aucun orateur du Palais-Bourbon, s'emparant des doléances produites à la tribune, n'ait rappelé ce qu'étaient les clubs sous cette République « généreuse envers les hommes et humble envers Dieu, » selon la belle parole d'un témoin respecté, M. de Montalembert[1] ; c'est que personne n'ait demandé à quoi ont servi dix-huit années de compression et le sacrifice de tous nos droits, si le socialisme, que le gouvernement issu du 2 décembre avait promis d'extirper jusqu'à la racine, est resté vivace au milieu de nous et s'affiche aujourd'hui, par la bouche de quelques apôtres, avec une précision de formules et une audace d'attitude qu'il était loin d'avoir en 1848. Puisque l'exercice prolongé de la plus absolue dictature n'a pu guérir le mal, il faut bien admettre que l'union et la discussion au grand jour en offrent seules le remède. M. de Benoist a invoqué l'exemple de l'Angleterre et montré ces meetings où des milliers d'hommes discutent sans danger pour la sécurité publique les plus graves intérêts de l'État. Combien l'argument était facile à retourner, en montrant le fécond domaine ouvert aux orateurs britanniques, tandis que les nôtres demeurent parqués dans le cercle étroit et brumeux des spéculations? Libres d'examiner tous les problèmes qui les touchent, nos voisins dédaignent les creuses

[1] *Discours*, tome III, page 14.

théories pour se prendre aux réalités positives. C'est le programme de M. Gladstone et la réduction des taxes qui les attirent aujourd'hui, comme c'était hier la guerre d'Abyssinie ou la question électorale qui les occupait. Croit-on que si les Parisiens pouvaient discuter M. Haussmann et son administration, ils agiteraient beaucoup la doctrine du probabilisme? Que l'arbitraire et jalouse démarcation qui nous interdit le terrain de la politique disparaisse, qu'il soit loisible à tous d'aborder les questions électorales, municipales, financières, et dès que l'on pourra discuter un budget et une candidature, on n'entendra plus guère, dans les réunions les plus populeuses, d'agressions contre la morale ou la propriété. N'est-il pas étrange que des truismes aussi palpables aient encore besoin d'être démontrés, et que, dans un pays fier et sensé comme le nôtre, dont la philosophie lumineuse a rayonné sur le monde, Dieu, l'âme, l'immortalité, les autels, les foyers, la conscience, tout ce qu'il y a de grand sur la terre et de sublime dans l'homme puisse être outragé, nié, honni tout à l'aise devant les multitudes, tandis que le dernier des fonctionnaires et le plus nul des candidats, la platitude et la vanité, la sottise et le servilisme demeurent sacrés et inviolables!

Voilà le vrai scandale, celui qui soulève les protestations de l'honneur et de la raison, et auquel les électeurs ne sauraient trop tôt mettre un terme. Qu'ils se souviennent, ainsi que le disait l'autre jour un éloquent orateur[1] dans une assemblée populaire où la voix acclamée d'un patriote et d'un penseur exposait les véritables conditions du progrès, qu'ils se souviennent que « les nations qui n'ont pas confiance en elles-mêmes deviennent le jouet de toutes les aventures et la proie de tous les aventuriers ; qu'ils sachent se défendre par le droit et la liberté, au lieu d'attendre leur salut de la main d'un maître ! »

Léon Lavedan.

[1] M. Albert de Broglie, *Discours à la salle de la Redoute.*

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DES ÉLECTIONS PROCHAINES

Ni les partisans, ni les adversaires de la politique actuelle ne peuvent se méprendre sur la portée du verdict électoral qui sera prononcé d'ici à peu de mois. Le Corps législatif qui va se retirer aura vu le déclin du gouvernement personnel ; le Corps législatif qui va sortir du scrutin de 1869 devra presser le mouvement ascendant de la liberté et remettre sincèrement la France en possession d'elle-même.

Placée en face des plus grands problèmes de l'ordre social, éclairée par les fautes d'un passé récent, la législature nouvelle devra se prononcer sur des questions dont il n'est plus permis de se détourner, sous peine de tout compromettre. Elle devra se demander et nous apprendre si la France, désormais passée à l'état de démocratie, sera façonnée sur le modèle des sociétés fort démocratiques de l'Orient, vouée au bon plaisir de maîtres qui peuvent tour à tour être des hommes de génie, des rêveurs sans discernement comme sans conscience, de simples viveurs exploitant les richesses mises à la portée de leurs appétits ; ou bien si cette grande démocratie, douée de tant de nobles aptitudes, sera enfin franchement mise en possession des institutions libérales dont on lui parle sans cesse, mais dont on l'éloigne toujours. Ce ne sont ni les armées trop nombreuses, ni les trop nombreuses agglomérations d'ouvriers occupés à des travaux improductifs, qui préparent les peuples à l'amour et à la pratique de la liberté ; elles servent au contraire à fortifier le despotisme par la double menace du canon ou de l'anarchie.

Non-seulement la politique de la liberté et celle du despotisme se présenteront au choix de la nouvelle législature, mais nos futurs mandataires auront à se prononcer aussi sur la politique de la paix et sur la politique de la guerre ; ils auront à déclarer si notre pays

peut demeurer sans alliance ou quelles seront ses alliances ; ils devront obtenir que l'on fasse sortir la direction de notre politique étrangère des nuages derrière lesquels on s'obstine à la dérober ; ils devront faire entendre que la France ne peut pas donner indéfiniment son sang et son or pour des fins inconnues, qu'elle désire savoir où on la mène et avoir le secret de la conduite incertaine et ténébreuse qui lui a déjà coûté si cher.

La responsabilité des députés dans six mois, c'est dès aujourd'hui la responsabilité des électeurs. Imprévoyantes, étourdies, passionnées, les élections produiront un Corps législatif sans inspiration propre et sans volonté ; fermement et vigilamment préparées, mûrement réfléchies en vue du péril et sous l'inspiration d'un patriotisme sérieux, les élections donneront à la France une assemblée maîtresse d'elle-même, courageuse, résolue, n'accordant rien à l'esprit factieux, parce que le patriotisme l'interdit ; accordant beaucoup à l'esprit d'indépendance, parce que le patriotisme le commande.

Il n'est donc pas trop tôt pour parler au suffrage universel de ses droits, de ses devoirs et des conditions dans lesquelles droits et devoirs peuvent, en se combinant, se fortifier réciproquement. Les piéges tendus seront nombreux ; on en aperçoit déjà plusieurs, mais les plus dangereux sont encore ceux que les partis se tendent à eux-mêmes. Tous ne seront pas faciles à éviter ; on peut du moins les signaler. Les principaux, ceux qui engendrent tous les autres, se nomment : l'abstention, la division, le défaut d'organisation. Ces trois points bien éclairés, reste encore à définir le but que l'on doit se proposer d'atteindre. Je voudrais aborder successivement ces difficultés diverses ; je le ferai avec une entière franchise, car je le ferai, qu'on en soit bien convaincu, sans illusion personnelle et avec un parfait désintéressement. Si je ne me trompe pas dans les avertissements que j'ose adresser ici à mes amis, c'est à eux surtout que je voudrais en assurer le bénéfice.

L'ABSTENTION.

Des efforts imprévus et singuliers ont été tentés récemment en faveur de l'abstention[1]. Elle est recommandée comme le moyen de conserver à la société une réserve et une élite destinées à préparer de meilleurs jours. Rien ne me paraît plus dangereux que ce conseil, si inopportunément renouvelé. Il avait été quelquefois

[1] *Univers* du 14 décembre 1868 et numéros suivants.

timent impérieux de l'honneur impose la retraite quand les autres voies de protestation sont épuisées ou fermées. Ce sentiment impérieux, je m'y suis soumis quand mon tour a été venu, et je ne m'en repens pas; mais, tout en maintenant les droits de la délicatesse et de la répugnance, je constate que le résultat politique de notre conduite eût trompé nos vues si nous eussions poursuivi autre chose qu'une intime satisfaction. Ce qu'il faut se bien persuader, c'est que le sentiment de l'honneur, la fierté de la conscience, toujours supérieurs aux considérations de l'habileté, n'eussent pas été moins sauvegardés si, faisant une légitime distinction entre les séductions qui viennent du pouvoir et les mandats qu'on tient du pays, on eût fui les unes et recherché les autres. Cette distinction n'a rien de subtil, ni en principe ni en fait; elle est aussi aisée à pratiquer qu'à comprendre, elle est aussi éloignée de l'indifférence envers la patrie que de la complaisance envers la fortune, elle trace une voie droite et large dans laquelle on n'est pas infailliblement couronné par le succès, mais dans laquelle on est toujours accompagné de l'estime publique.

Un homme a suivi cette ligne avec un éclat, avec un génie qui ont fait de son nom un drapeau et un programme, avec une persévérance qui en a fait aussi le type achevé de l'honneur et de la fidélité. Ce sont ces longues années de parole publique en vertu d'un mandat populaire, qui ont composé ce personnage, unique en notre temps par la puissance politique et par la dignité morale, de qui on a pu dire, comme de Turenne : « Cet homme faisait honneur à l'homme. » Les contempteurs de Chateaubriand n'ont pas craint de formuler cet arrêt : « A la tribune et au barreau, il ne restera rien de M. Berryer, ou plutôt rien ne reste : c'est déjà fini[1]. »

On ne réfute pas cette singulière définition de l'éloquence, qui tendrait à professer qu'un grand orateur est un homme qui a ému et captivé un peuple durant un demi-siècle, sans savoir ce qu'il disait ou sans avoir rien dit! Ce qu'il importe d'établir, c'est que la vie de M. Berryer prenant en main les libertés politiques et les libertés religieuses, appuyé sur d'immuables convictions, a été un grand enseignement, un grand exemple et un incomparable succès. La France

peut demeurer sans alliance ou quelles seront ses alliances; ils devront obtenir que l'on fasse sortir la direction de notre politique étrangère des nuages derrière lesquels on s'obstine à la dérober; ils devront faire entendre que la France ne peut pas donner indéfiniment son sang et son or pour des fins inconnues, qu'elle désire savoir où on la mène et avoir le secret de la conduite incertaine et ténébreuse qui lui a déjà coûté si cher.

La responsabilité des députés dans six mois, c'est dès aujourd'hui la responsabilité des électeurs. Imprévoyantes, étourdies, passionnées, les élections produiront un Corps législatif sans inspiration propre et sans volonté; fermement et vigilamment préparées, mûrement réfléchies en vue du péril et sous l'inspiration d'un patriotisme sérieux, les élections donneront à la France une assemblée maîtresse d'elle-même, courageuse, résolue, n'accordant rien à l'esprit factieux, parce que le patriotisme l'interdit; accordant beaucoup à l'esprit d'indépendance, parce que le patriotisme le commande.

Il n'est donc pas trop tôt pour parler au suffrage universel de ses droits, de ses devoirs et des conditions dans lesquelles droits et devoirs peuvent, en se combinant, se fortifier réciproquement. Les piéges tendus seront nombreux; on en aperçoit déjà plusieurs, mais les plus dangereux sont encore ceux que les partis se tendent à eux-mêmes. Tous ne seront pas faciles à éviter; on peut du moins les signaler. Les principaux, ceux qui engendrent tous les autres, se nomment : l'abstention, la division, le défaut d'organisation. Ces trois points bien éclairés, reste encore à définir le but que l'on doit se proposer d'atteindre. Je voudrais aborder successivement ces difficultés diverses; je le ferai avec une entière franchise, car je le ferai, qu'on en soit bien convaincu, sans illusion personnelle et avec un parfait désintéressement. Si je ne me trompe pas dans les avertissements que j'ose adresser ici à mes amis, c'est à eux surtout que je voudrais en assurer le bénéfice.

L'ABSTENTION.

Des efforts imprévus et singuliers ont été tentés récemment en faveur de l'abstention[1]. Elle est recommandée comme le moyen de conserver à la société une réserve et une élite destinées à préparer de meilleurs jours. Rien ne me paraît plus dangereux que ce conseil, si inopportunément renouvelé. Il avait été quelquefois

[1] *Univers* du 14 décembre 1868 et numéros suivants.

ment impérieux de l'honneur impose la retraite quand les au-
es voies de protestation sont épuisées ou fermées. Ce senti-
ent impérieux, je m'y suis soumis quand mon tour a été venu,
je ne m'en repens pas; mais, tout en maintenant les droits de
délicatesse et de la répugnance, je constate que le résultat po-
tique de notre conduite eût trompé nos vues si nous eussions
oursuivi autre chose qu'une intime satisfaction. Ce qu'il faut
bien persuader, c'est que le sentiment de l'honneur, la fierté de
conscience, toujours supérieurs aux considérations de l'habileté,
eussent pas été moins sauvegardés si, faisant une légitime distinc-
on entre les séductions qui viennent du pouvoir et les mandats
l'on tient du pays, on eût fui les unes et recherché les autres. Cette
stinction n'a rien de subtil, ni en principe ni en fait; elle est aussi
sée à pratiquer qu'à comprendre, elle est aussi éloignée de l'indif-
rence envers la patrie que de la complaisance envers la fortune,
le trace une voie droite et large dans laquelle on n'est pas infailli-
ement couronné par le succès, mais dans laquelle on est toujours
ccompagné de l'estime publique.

Un homme a suivi cette ligne avec un éclat, avec un génie qui ont
it de son nom un drapeau et un programme, avec une persévérance
ui en a fait aussi le type achevé de l'honneur et de la fidélité. Ce
ont ces longues années de parole publique en vertu d'un mandat
opulaire, qui ont composé ce personnage, unique en notre temps
ar la puissance politique et par la dignité morale, de qui on a pu
ire, comme de Turenne : « Cet homme faisait honneur à l'homme.»
es contempteurs de Chateaubriand n'ont pas craint de formuler cet
rrêt : « A la tribune et au barreau, il ne restera rien de M. Berryer,
u plutôt rien ne reste : c'est déjà fini[1].»

On ne réfute pas cette singulière définition de l'éloquence, qui ten-
rait à professer qu'un grand orateur est un homme qui a ému et
aptivé un peuple durant un demi-siècle, sans savoir ce qu'il disait
u sans avoir rien dit! Ce qu'il importe d'établir, c'est que la vie de
I. Berryer prenant en main les libertés politiques et les libertés re-
gieuses, appuyé sur d'immuables convictions, a été un grand en-
eignement, un grand exemple et un incomparable succès. La France

peut demeurer sans alliance ou quelles seront ses alliances ; ils devront obtenir que l'on fasse sortir la direction de notre politique étrangère des nuages derrière lesquels on s'obstine à la dérober ; ils devront faire entendre que la France ne peut pas donner indéfiniment son sang et son or pour des fins inconnues, qu'elle désire savoir où on la mène et avoir le secret de la conduite incertaine et ténébreuse qui lui a déjà coûté si cher.

La responsabilité des députés dans six mois, c'est dès aujourd'hui la responsabilité des électeurs. Imprévoyantes, étourdies, passionnées, les élections produiront un Corps législatif sans inspiration propre et sans volonté ; fermement et vigilamment préparées, mûrement réfléchies en vue du péril et sous l'inspiration d'un patriotisme sérieux, les élections donneront à la France une assemblée maîtresse d'elle-même, courageuse, résolue, n'accordant rien à l'esprit factieux, parce que le patriotisme l'interdit ; accordant beaucoup à l'esprit d'indépendance, parce que le patriotisme le commande.

Il n'est donc pas trop tôt pour parler au suffrage universel de ses droits, de ses devoirs et des conditions dans lesquelles droits et devoirs peuvent, en se combinant, se fortifier réciproquement. Les piéges tendus seront nombreux ; on en aperçoit déjà plusieurs, mais les plus dangereux sont encore ceux que les partis se tendent à eux-mêmes. Tous ne seront pas faciles à éviter ; on peut du moins les signaler. Les principaux, ceux qui engendrent tous les autres, se nomment : l'abstention, la division, le défaut d'organisation. Ces trois points bien éclairés, reste encore à définir le but que l'on doit se proposer d'atteindre. Je voudrais aborder successivement ces difficultés diverses ; je le ferai avec une entière franchise, car je le ferai, qu'on en soit bien convaincu, sans illusion personnelle et avec un parfait désintéressement. Si je ne me trompe pas dans les avertissements que j'ose adresser ici à mes amis, c'est à eux surtout que je voudrais en assurer le bénéfice.

L'ABSTENTION.

Des efforts imprévus et singuliers ont été tentés récemment en faveur de l'abstention[1]. Elle est recommandée comme le moyen de conserver à la société une réserve et une élite destinées à préparer de meilleurs jours. Rien ne me paraît plus dangereux que ce conseil, si inopportunément renouvelé. Il avait été quelquefois

[1] *Univers* du 14 décembre 1868 et numéros suivants.

timent impérieux de l'honneur impose la retraite quand les autres voies de protestation sont épuisées ou fermées. Ce sentiment impérieux, je m'y suis soumis quand mon tour a été venu, et je ne m'en repens pas; mais, tout en maintenant les droits de la délicatesse et de la répugnance, je constate que le résultat politique de notre conduite eût trompé nos vues si nous eussions poursuivi autre chose qu'une intime satisfaction. Ce qu'il faut se bien persuader, c'est que le sentiment de l'honneur, la fierté de la conscience, toujours supérieurs aux considérations de l'habileté, n'eussent pas été moins sauvegardés si, faisant une légitime distinction entre les séductions qui viennent du pouvoir et les mandats qu'on tient du pays, on eût fui les unes et recherché les autres. Cette distinction n'a rien de subtil, ni en principe ni en fait; elle est aussi aisée à pratiquer qu'à comprendre, elle est aussi éloignée de l'indifférence envers la patrie que de la complaisance envers la fortune, elle trace une voie droite et large dans laquelle on n'est pas infailliblement couronné par le succès, mais dans laquelle on est toujours accompagné de l'estime publique.

Un homme a suivi cette ligne avec un éclat, avec un génie qui ont fait de son nom un drapeau et un programme, avec une persévérance qui en a fait aussi le type achevé de l'honneur et de la fidélité. Ce sont ces longues années de parole publique en vertu d'un mandat populaire, qui ont composé ce personnage, unique en notre temps par la puissance politique et par la dignité morale, de qui on a pu dire, comme de Turenne : « Cet homme faisait honneur à l'homme. » Les contempteurs de Chateaubriand n'ont pas craint de formuler cet arrêt : « A la tribune et au barreau, il ne restera rien de M. Berryer, ou plutôt rien ne reste : c'est déjà fini[1]. »

On ne réfute pas cette singulière définition de l'éloquence, qui tendrait à professer qu'un grand orateur est un homme qui a ému et captivé un peuple durant un demi-siècle, sans savoir ce qu'il disait ou sans avoir rien dit! Ce qu'il importe d'établir, c'est que la vie de M. Berryer prenant en main les libertés politiques et les libertés religieuses, appuyé sur d'immuables convictions, a été un grand enseignement, un grand exemple et un incomparable succès. La France

Au lendemain de 1830, M. Berryer s'était trouvé seul dans la Chambre des députés, la monarchie était tombée sur un déplorable malentendu. Le roi avait cru la France plus révolutionnaire qu'elle ne l'était ; la France avait cru la royauté plus incompatible qu'elle ne l'est et ne le fut jamais avec la liberté. M. Berryer se voua à dissiper cette double et fatale méprise. Bientôt on ne se contenta plus de l'applaudir : il entraîna la Chambre, il domina l'opinion.

La révolution de 1848 n'avait pas encore renversé l'œuvre de 1830, elle n'avait pas encore averti et rapproché les défenseurs de l'ordre, que déjà des hommes de la gauche et du centre avaient, en maintes occasions, uni leurs efforts et leurs votes à ceux du chef de la droite et de ses amis. L'ascendant de M. Berryer avait triomphé de tant de préjugés et rayonnait si loin au delà de son propre parti, qu'il ne tint qu'à lui, au 24 février, d'être compris parmi les membres du gouvernement provisoire. Sans s'inscrire contre l'épreuve de la république, il ne consentit point à en partager la responsabilité ; il persista à repousser la solidarité avec tout gouvernement dépourvu, selon lui, des véritables conditions de la liberté et de l'autorité. Quand l'épreuve républicaine lui parut condamnée par le pays, personne ne fut plus prompt, plus ferme que lui à poser la question de la monarchie et à presser la réconciliation au sein de la maison royale. Il était arrivé à faire partager son vœu par l'élite des hommes d'État et par l'élite des représentants du suffrage universel. En vingt ans, il avait obtenu tout ce que le génie de la persuasion, tout ce que l'éloquence de la raison pouvaient obtenir. Nul homme politique ne porta jamais plus loin le succès d'une œuvre plus difficile, et son action ne s'est arrêtée que dans une sphère où l'histoire n'a pas encore ses franchises.

Au 2 décembre, il fut, pour ainsi dire, la pensée et la main de la résistance légale ; sous le second empire, il s'éloigna d'un Corps législatif sans tribune ; mais, dès que la liberté de discussion fut rendue, quoique avec beaucoup d'entraves, aux représentants du pays, il réclama son poste sans écouter ni les fatigues de l'âge, ni la douceur de jouir dans le repos d'une renommée et d'une autorité sans rivale.

[1] *Mémoires de M. Guizot*, t. VII, page 28.

La suite au prochain numéro.

« Il faudra que personne ne sache ce que cet homme sera devenu. »

Ordre de Louis XIV[1].

Le 18 septembre 1698, à trois heures de l'après-midi, le sieur de Saint-Mars, arrivant des îles Sainte-Marguerite, faisait son entrée dans le château de la Bastille, dont il venait d'être nommé gouverneur. Dans sa litière se trouvait avec lui un prisonnier, au visage couvert d'un masque de velours noir, et dont Saint-Mars, accompagné de plusieurs gens d'armes à cheval, avait été, dans le long trajet parcouru depuis la Provence, le gardien inséparable et vigilant. A Palteau, domaine situé entre Joigny et Villeneuve-le-Roi, et qui appartenait à Saint-Mars, celui-ci s'était arrêté, et pendant longtemps les vieux habitants de Villeneuve se sont rappelés avoir vu la mystérieuse litière traversant le soir la grande rue de leur bourg. Le souvenir de cette apparition s'est perpétué dans le pays, et les incidents singuliers qui l'ont marquée, répétés par les vieillards à chaque génération nouvelle, sont parvenus jusqu'à nous. Le soin qu'eut Saint-Mars, pendant le repas, de tenir son prisonnier le dos opposé aux fenêtres, les pistolets que l'on voyait à la portée du soupçonneux geôlier, leurs lits, qu'il fit placer à côté l'un de l'autre, tant de précautions, un tel mystère, devaient vivement exciter la curiosité des paysans accourus et à jamais alimenter leur conversation. A la Bastille, le prisonnier fut mis dans la troisième chambre sud de la tour de la Bertaudière, préparée par le porte-clefs Dujonca,

[1] Cette phrase fait partie d'une dépêche entièrement inédite et qui sera ultérieurement citée.

qui, quelques jours avant leur arrivée, en avait reçu, de Saint-Mars, l'ordre écrit[1].

Cinq ans après, le mardi 20 novembre 1703, à quatre heures du soir, le pont-levis de la redoutable forteresse s'abaissait et donnait passage à un triste et funèbre convoi. Quelques hommes portant un mort, et, pour seule escorte, deux employés subalternes de la Bastille, sortaient silencieusement et se dirigeaient vers le cimetière de l'église Saint-Paul. Rien de plus saisissant que la vue de ce groupe semblant se glisser furtivement à l'abri de la nuit tombante. Rien de plus abandonné, et en apparence de plus obscur, que ces dépouilles inconnues que suivaient deux étrangers se hâtant de remplir une tâche. Autour de la fosse, comme la veille près du lit du mourant, nulle douleur, nuls regrets. Le prisonnier de Provence était tombé malade le dimanche. Le mal s'étant tout à coup aggravé le lundi, l'aumônier de la Bastille avait été appelé trop tard pour donner les derniers sacrements, assez tôt néanmoins pour adresser au moribond quelques rapides et banales exhortations. Sur les registres de l'église Saint-Paul, on l'inscrivit sous le nom de Marchialy. A la Bastille, on l'avait toujours nommé *le prisonnier de Provence*[2].

Tel est le mystérieux personnage qui, ignoré et délaissé dans l'obscurité d'une prison pendant la dernière partie de son existence, a été, quelques années après sa mort, célèbre dans le monde entier, et dont le souvenir romanesque et piquant a, depuis plus d'un siècle, séduit toutes les imaginations, attiré l'attention universelle et exercé inutilement la patience et la sagacité de bien des esprits. Dans les temps fabuleux, les poëtes l'auraient célébré dans leurs chants épiques. A Rome on l'aurait certainement mis au rang des *dieux inconnus*. Mais, s'il n'a pas été l'objet d'un culte, il est devenu le héros de la plus fameuse des légendes et il a eu le rare privilége d'exciter partout la curiosité publique, sans jamais ni la las-

[1] *Estat de prisonnies qui sont envoies par l'ordre du Roy à la Bastille à commenser du mescredy honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du roy en l'année* 1690, par Dujonca; f° 37, verso. (*Archives de l'Arsenal.*)—Lettre de Barbézieux, ministre de la guerre, à Saint-Mars, du 19 juillet 1698 : « Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de Sa Majesté de ce chasteau de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée. » Dépêche inédite tirée des *Archives du ministère de la guerre.* Traditions recueillies à Villeneuve-le-Roi. — *Registres du secrétariat de la maison du roi.*

[2] *Estat de prisonnies qui sortet de la Bastille à commenser du honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession en l'année* 1690, par Dujonca; f° 80, verso. (*Archives de l'Arsenal.*) — *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Paul,* S. 1703 à 1705, t. II, n° 166. (*Archives de l'Hôtel de Ville.*) — *Registres du secrétariat de la maison du roi.* (*Archives impériales.*)

ser, ni l'assouvir. A toutes les époques et dans toutes les classes, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aussi bien qu'en France, de nos jours comme du temps de Voltaire, on a eu le plus ardent désir de pénétrer le secret de ce long emprisonnement. Napoléon Ier regrettait vivement de ne pouvoir satisfaire ce désir [1]. Le roi Louis-Philippe s'entretenait quelquefois de ce problème, dont il avouait ne pas connaître la solution [2], et, si d'autres souverains [3] ont donné à entendre qu'ils ne l'ignoraient point, la contradiction de leurs paroles ferait croire qu'ils n'étaient pas mieux instruits, mais qu'à leurs yeux la connaissance du ténébreux secret devait compter parmi les prérogatives de la couronne.

Dans la longue liste des écrivains qu'a attirés et tentés l'homme au masque de fer, ce sphinx de notre histoire, des noms illustres se mêlent à des noms moins connus aujourd'hui. Pendant trente ans, Voltaire, Fréron, Saint-Foix, Lagrange-Chancel et le P. Griffet se sont livrés à une brillante joute dans laquelle chacun des adversaires a beaucoup mieux réussi à renverser les opinions opposées qu'à faire triompher la sienne propre. Vingt fois, et de nos jours encore, le débat a été repris, momentanément abandonné, puis repris encore. De loin en loin ont surgi de nouveaux systèmes, toujours étayés de preuves vagues et faibles, et bientôt frappés par de fortes et de solides objections. Cinquante-deux écrivains [4] ont tour à tour essayé d'éclairer cette question, mais sans que la lumière ait été faite, et l'on peut affirmer qu'un siècle de controverses et d'efforts n'a pas encore dissipé l'ombre mystérieuse dont le prisonnier de Saint-Mars est enveloppé.

Tant d'échecs successifs, en irritant encore davantage la curiosité, ont presque convaincu de l'impossibilité d'obtenir un résultat incontestable et définitif. Chaque solution nouvelle ayant été victorieuse-

[1] Souvenirs de la duchesse d'Abrantès, recueillis par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

[2] Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Guizot.

[3] Surtout Louis XVIII, dont le langage est en complet désaccord avec celui de Louis XV. Mais je reviendrai ultérieurement sur ce point du débat.

[4] Voltaire, Prosper Marchand, le baron de Crunyngen, Armand de la Chapelle, chevalier de Mouhy, duc de Nivernais, la Beaumelle, Lenglet-Dufresnoy, Lagrange-Chancel, Fréron, Saint-Foix, le P. Griffet, l'historien anglais Hume, de Palteau, Sandraz de Courtilz, Constantin de Renneville, le baron d'Heiss, Sénac de Meilhan, de la Borde, Soulavie, Linguet, le marquis de Luchet, Anquetil, le P. Papon, Malesherbes, Dulaure, chevalier de Taulès, chevalier de Cubières, Carra, Louis Dutens, l'abbé Barthélemy, Quentin Crawfurd, de Saint-Mihiel, Bouche, Champfort, Millin, Spittler, Roux-Fazillac, Regnault-Warin, Weiss, Delort, Georges Ellis, Gibbon, Auguste Billiard, Dufey. bibliophile Jacob, M. Paul Lecointre, M. Letourneur, M. Jules Loiseleur, M. de Bellecombe, M. Mérimée, M. Sardou, sans compter les auteurs d'histoire générale, comme MM. S. Sismondi, Henri Martin, Michelet, Camille Rousset, Depping, et tous ceux qui ont écrit sur cette question des articles de dictionnaires.

ment repoussée presque aussitôt qu'émise, on a désespéré d'atteindre le but, et quelques-uns sont allés jusqu'à le proclamer hors de la portée humaine. « L'histoire du *Masque de fer* restera probablement à jamais obscure, » dit M. Michelet [1]. » « *L'homme au masque de fer* sera toujours vraisemblablement un problème insoluble, » dit-on ailleurs [2], et M. Henri Martin déclare que « l'histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne sortira jamais du domaine des conjectures [3]. »

Si des procédés différents avaient été employés par les nombreux écrivains qui ont poursuivi cette solution, je n'aurais pas eu la témérité d'en augmenter le nombre ; mais une étude attentive de leurs écrits montre qu'ils ont tous eu le même point de départ et que leur esprit a été absorbé par une seule préoccupation. Tous ont eu présente à la mémoire cette observation de Voltaire : « Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on envoya ce prisonnier à l'île Sainte-Marguerite, il n'a disparu de l'Europe aucun personnage important [4]. » Tous se sont demandé si en effet il n'a disparu de l'Europe aucun personnage important, et ils ont aussitôt appliqué leurs efforts à découvrir, quel qu'il pût être, un personnage considérable disparu dans la période qui s'étend de 1662 à 1703. Dès qu'ils pensaient avoir trouvé leur héros, si quelques vraisemblances s'élevaient en sa faveur, ils lui adaptaient le masque de velours noir et voyaient en lui le fameux enseveli du 20 novembre 1703. Érigeant leur conjecture en système, ils s'en faisaient les ardents propagateurs, adoptant aussi aisément ce qui lui était favorable qu'ils niaient avec énergie ce qui pouvait lui être opposé. Quand la liste des hommes illustres compris dans cette longue période a été épuisée, quelques-uns n'ont pas craint d'en sortir, et plutôt que de renoncer à voir le *Masque de fer* dans tel personnage vivant encore en 1706, par exemple, ils n'ont eu d'autre ressource, pour ne pas abandonner une si chère découverte, que de reculer de quelques années la mort du prisonnier de Saint-Mars [5]. Mais les uns comme les autres de ces ingénieux et inventifs écrivains étaient de bonne foi. S'aveuglant sur les défectuosités de leur plaidoyer, ils n'en considéraient que la partie la moins faible, et, à défaut d'un grand nombre de partisans, ils finissaient toujours, ce qui est facile, par se persuader eux-mêmes.

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 435.
[2] *Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 292.
[3] *Histoire de France*, t. XIV, p. 564.
[4] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 289.
[5] M. de Taulès, par exemple, partisan du système qui fait du *Masque de fer* le patriarche de Constantinople, Avedick, et que j'étudierai dans la suite de ce travail.

Convaincu de la médiocrité d'un procédé qui avait produit de si éphémères résultats, j'ai pensé que, l'extraordinaire ayant été inefficace, le moyen le plus simple conduirait peut-être sinon à une solution nouvelle (on ne peut l'espérer, quand vingt-cinq hypothèses ont déjà été émises), du moins à une solution cette fois décisive, à une conviction absolue, à la certitude enfin de n'avoir à appréhender de la part du lecteur ni doute ni objection. Commençant l'étude de cette question sans aucune opinion arrêtée, et avec la ferme résolution de ne chercher qu'une chose, la vérité, j'ai entrepris de recueillir dans toutes les archives les dépêches authentiques relatives aux prisonniers d'État sous Louis XIV depuis l'année 1660 jusqu'à 1710. Sans me préoccuper des ministres signataires et des prisonniers qu'elles concernaient, sans limiter mes recherches à Saint-Mars, à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite ou à la Bastille, j'ai classé ces dépêches, parmi lesquelles plus de trois cents sont inédites, suivant l'ordre de leur date. Elles se sont alors prêté un mutuel secours, se sont expliquées les unes par les autres, et de cette longue et minutieuse enquête, lentement poursuivie à travers des monceaux de documents, est résultée une solution définitive.

Cette solution, il était opportun de l'obtenir [1]. Dans ce siècle, où les ressources de l'historien se sont accrues par le progrès de certaines sciences, par tant de spectacles offerts en enseignement à ses fécondes méditations, par une connaissance plus complète des institutions et des faits, par la faculté de pénétrer dans des dépôts qu'on avait cru devoir rester à jamais inaccessibles aux investigations, dans ce siècle qui est littérairement le siècle de l'histoire, il ne convenait pas de laisser irrésolu dans nos annales un problème qui a attiré si fréquemment l'attention des étrangers. Voilà pourquoi, par orgueil de Français autant que par curiosité de chercheur, j'ai entrepris une

[1] Il y a peu de mois encore (*Moniteur* du 30 septembre 1868), à propos du beau recueil de documents inédits publiés par M. Ravaisson sous le titre d'*Archives de la Bastille,* M. de Lescure émettait le vœu de voir définitivement trancher cette question. Depuis longtemps je m'en occupais, mais non sans m'être assuré auprès du savant conservateur de l'Arsenal que je n'empiétais pas sur son terrain et qu'il n'avait en portefeuille, pour la suite de sa publication, non parvenue encore à l'époque de l'entrée à la Bastille de l'homme au masque de fer, aucun travail sur le fameux prisonnier. —Parmi les auteurs contemporains, outre M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), qui a soutenu, en 1840, le système de Fouquet, M. Jules Loiseleur, dans *la Revue contemporaine* du 31 juillet 1867, et M. de Bellecombe, dans *l'Investigateur* de mai 1868, ont donné à leurs travaux cette conclusion, à savoir que l'homme au masque de fer était un espion inconnu, obscur et dont on ne saurait jamais le nom. Nous reviendrons plus tard surtout aux deux études de MM. Lacroix et Loiseleur, l'une fort ingénieuse, l'autre révélant une pénétrante sagacité, toutes deux d'une érudition très-variée et très-sûre.

tâche que quelques-uns estimeront sans doute plus curieuse qu'importante. Mais à l'intérêt particulier de ce sujet viendra s'ajouter celui qui s'attache aux principaux personnages dans lesquels tour à tour on a vu le prisonnier de Saint-Mars. Avant de mettre en scène le véritable homme au masque de fer, j'étudierai rapidement, et à l'aide de documents inédits, les illustres usurpateurs de ce nom romanesque, afin que cet ouvrage ne serve pas seulement à satisfaire une curiosité banale, mais encore puisse éclairer d'un jour nouveau quelques-uns des points les plus singuliers de notre histoire intérieure.

I

Parmi les nombreux systèmes qui tendent à expliquer l'existence de l'homme au masque de fer, quelques-uns [1] ont été imaginés si légèrement, conçus avec tant de précipitation et soutenus d'une telle manière, qu'ils ne sont pas dignes d'un examen sérieux et que les indiquer suffira pour en faire justice. Mais il en est d'autres, dus à une inspiration ingénieuse, présentés avec un incontestable talent, et qui, sans être la vérité, en ont du moins bien des apparences. Entre tous, le plus dénué de preuves, mais aussi le plus romanesque,

[1] Nous en parlerons brièvement plus tard.—Nous croyons inutile de relater ailleurs que dans une courte note l'opinion de ceux qui, désespérant de trouver la solution de l'homme au masque de fer, se sont mis à en nier l'existence. Tous les documents que nous venons de citer (dépêches officielles du ministère de la guerre; journal de Dujonca, etc., etc.) établissent jusqu'à l'évidence qu'un prisonnier a été envoyé, avec Saint-Mars, à la Bastille, en 1698, et qu'il y est mort en 1703 sans qu'on ait jamais su son nom. Le silence des *Mémoires de Saint-Simon*, que l'on invoque très-légèrement à l'appui de cette thèse, s'expliquera tout naturellement dans la suite de cette étude. — Il n'est pas besoin non plus d'insister sur une opinion produite il y a peu de jours dans quelques journaux et qui fait de l'*homme au masque de fer* un fils de Louis XIV et de la duchesse d'Orléans. Cette opinion que rien ne constate et qui ne repose sur aucune pièce et même sur aucune donnée historique, est d'ailleurs énoncée dans un exposé rempli d'erreurs. La disgrâce du marquis de Vardes, exilé dans son gouvernement d'Aigues-Mortes, a pour cause unique une intrigue dans laquelle il joua un rôle important et qui avait pour but de renverser mademoiselle de la Vallière et de lui substituer une autre maîtresse. Quant à la mort de la duchesse d'Orléans, il est maintenant démontré qu'elle n'est point due au poison. M. Mignet le premier, dans ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (t. III, p. 206), a nié cet empoisonnement, se fondant principalement sur une dépêche très-concluante de Lionne à Colbert, du 1er juillet 1670. Depuis lors, M. Littré, dans le deuxième numéro de sa revue, *la Philosophie positive*, a établi d'une manière incontestable, par l'examen même des procès-verbaux et de toutes les circonstances de la mort d'Henriette d'Angleterre, qu'il faut l'attribuer à une perforation de l'estomac, maladie inconnue des médecins du temps.

est celui qui fait du *Masque de fer* un frère de Louis XIV. « Il y a des choses que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois, » remarque Montesquieu[1]. C'est vrai, surtout de celles qui tiennent à l'extraordinaire et au merveilleux. Aussi est-il peu de personnes qui, à l'idée du *Masque de fer*, n'évoquent aussitôt celle d'un frère de Louis XIV. Qu'il soit né des amours d'Anne d'Autriche avec Buckingham[2], ou que, fils légitime de Louis XIII, il soit le frère jumeau de Louis XIV, peu importe à l'imagination populaire. Ce sont là diverses branches d'un même système qui s'est profondément enraciné dans l'esprit public, et qu'il est essentiel de détruire isolément, car il a encore d'innombrables partisans, et il touche aux droits plus ou moins légitimes qu'ont eus[3] les Bourbons au trône de France. Par qui cette opinion, si répandue, a-t-elle été d'abord énoncée, et par qui de nos jours ravivée? Quelles preuves, ou tout au moins quelles probabilités invoque-t-on? Sur quels souvenirs, sur quels écrits fait-on reposer une telle supposition? Se concilie-t-elle avec les documents officiels? Est-elle d'accord avec le caractère d'Anne d'Autriche et celui de Louis XIII? Se fonde-t-elle sur la raison?

Voltaire, le premier[4], dans son *Siècle de Louis XIV*, publié en 1751, a écrit les lignes suivantes, destinées à exciter vivement l'attention et à insinuer une opinion qu'il ne devait révéler que dans son *Dictionnaire philosophique :* « Quelques mois après la mort de Mazarin, dit-il, il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier

[1] Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. IV.

[2] Le grave historien anglais David Hume s'est fait l'écho de cette opinion, soutenue aussi par le marquis de Luchet. (*Remarques sur le Masque de fer*, 1783.)

[3] Je parle au passé parce qu'en supposant (ce que nous espérons démontrer avoir été impossible) que le *Masque de fer* eût été un frère aîné de Louis XIV, comme il n'a certainement pas laissé de postérité, la couronne serait légitimement revenue à Louis XV.

[4] Déjà les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amsterdam, 1745) avaient révélé l'existence du prisonnier de Saint-Mars et soutenu que c'était le duc de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Nous y reviendrons en nous occupant de cette opinion, de même que nous parlerons, pour les principales opinions émises, des ouvrages qui les ont exposées, sans tenir compte de l'époque à laquelle ils ont paru.

de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla prendre dans l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles; il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1703 et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut de l'Europe aucun personnage considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est « écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? « — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur; je viens de la trouver, « personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne « pas savoir lire[1]! »

Voici l'explication par laquelle, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire, sous le nom de son éditeur, compléta plus tard ce premier récit : « Le Masque de fer était sans doute un frère, et un frère aîné de Louis XIV, dont la mère avait ce goût pour le linge fin sur lequel M. de Voltaire appuie. Ce fut en lisant les Mémoires de ce temps qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine, que, me rappelant ce même goût du Masque de fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils, ce dont toutes les autres circonstances m'avaient déjà

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

persuadé. On sait que Louis XIII n'habitait plus depuis longtemps avec la reine; que la naissance de Louis XIV ne fut due qu'à un heureux hasard habilement amené, hasard qui obligea absolument le roi à coucher en même lit avec la reine. Voici donc comme je crois que la chose sera arrivée : La reine aura pu s'imaginer que c'était par sa faute qu'il ne naissait point d'héritier à Louis XIII. La naissance du Masque de fer l'aura détrompée. Le cardinal, à qui elle aura fait la confidence du fait, aura, par plus d'une raison, su tirer parti de ce secret. Il aura imaginé de tourner cet événement à son profit et à celui de l'État. Persuadé par cet exemple que la reine pouvait donner des enfants au roi, la preuve que produisit le hasard d'un seul lit pour le roi et pour la reine fut arrangée en conséquence. Mais la reine et le cardinal, également pénétrés de la nécessité de cacher à Louis XIII l'existence du Masque de fer, l'auraient fait élever en secret. Ce secret en aurait été un pour Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin. Mais ce monarque apprenant alors qu'il avait un frère, et un frère aîné que sa mère ne pouvait désavouer, qui d'ailleurs portait peut-être des traits marqués qui annonçaient son origine, faisant réflexion que cet enfant, né durant le mariage, ne pouvait, sans de grands inconvénients et sans un horrible scandale, être déclaré illégitime après la mort de Louis XIII, Louis XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus sage et plus juste que celui qu'il employa pour assurer sa propre tranquillité et le repos de l'État, moyen qui le dispensait de commettre une cruauté que la politique aurait représentée comme nécessaire à un monarque moins consciencieux et moins magnanime que Louis XIV[1]. »

Que d'invraisemblances, que de contradictions, que d'erreurs accumulées dans ces quelques pages ! Cet inconnu que personne, même son médecin, n'a jamais vu démasqué et dont on décrit la figure « belle et noble ; » Saint-Mars, nommé gouverneur de la Bastille dès 1690, et traversant toute la France pour aller chercher un prisonnier auquel, depuis vingt-huit ans, avait suffi un autre geôlier; ce masque à ressorts d'acier couvrant jour et nuit le visage de l'inconnu sans altérer sa santé ; cette résignation grâce à laquelle il ne se plaignait jamais de son état, il ne laissait entrevoir à personne ce qu'il pouvait être et cet empressement à jeter par sa fenêtre des assiettes d'argent sur lesquelles il écrivait son nom ; ce goût particulier pour le linge fin, goût que, par malheur, Anne d'Autriche avait aussi et qui devient une révélation d'origine; la reine Anne, qui avait déjà eu trois grossesses[2], « s'imaginant que c'est par sa faute qu'il

[1] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, t. I, p. 375 et 376. Édition de 1771.

[2] Nous en donnerons bientôt les époques et la preuve.

ne naît point d'héritier à Louis XIII ; » cet empressement à faire au cardinal de Richelieu, son ennemi, l'aveu d'un adultère ; la reine de France, en couches, n'ayant pour confident que le premier ministre; et ces deux événements, la naissance et l'enlèvement d'un enfant royal, si bien dissimulés qu'aucun mémoire contemporain n'en fait mention, telles sont les réflexions que tout d'abord suggère cette lecture.

Non moins invraisemblable, et plus romanesque encore, est la prétendue relation faite par le gouverneur lui-même du *Masque de fer*, et que Soulavie a introduite dans les Mémoires apocryphes[1] du maréchal de Richelieu. « Le prince infortuné que j'ai élevé et gardé jusqu'à la fin de mes jours, dit le gouverneur[2], naquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du roi. Son frère, à présent régnant (Louis XIV), était né le matin, à midi, pendant le dîner de son père. Mais autant la naissance du roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin. Louis XIII fut averti par la sage-femme que la reine devait faire un second enfant, et cette double naissance lui avait été annoncée depuis longtemps par deux pâtres qui disaient dans Paris que, si la reine accouchait de deux Dauphins, ce serait le comble du malheur de l'État. Le cardinal de Richelieu, consulté par le roi, répondit que, dans le cas où la reine mettrait au monde deux jumeaux, il fallait soigneusement cacher le second, parce qu'il pourrait à l'avenir vouloir être roi. Louis XIII était donc souffrant dans son incertitude. Quand les douleurs du second accouchement commencèrent, il pensa tomber à la renverse. » La reine accouche d'un second enfant « plus mignard et plus beau que le premier. » La sage-femme en est chargée, « et le cardinal s'empare plus tard de l'éducation du prince destiné à remplacer le Dauphin si celui-ci vient à décéder. Quant aux bergers qui ont prophétisé au sujet des couches d'Anne d'Autriche, le gouverneur n'en a plus entendu parler, d'où il conclut que le cardinal aura pu les dépayser. »

« Dame Péronnette, la sage-femme, éleva comme son fils le prince qui passait pour le bâtard de quelque grand seigneur du temps. Le cardinal le confia plus tard au gouverneur pour l'instruire comme l'enfant d'un roi, mais en secret, et ce gouverneur l'emmena en Bourgogne,

[1] Londres, 1790. On sait que Soulavie se servit des notes et papiers du maréchal de Richelieu avec une telle mauvaise foi, que le duc de Fronsac lança une énergique protestation contre l'ancien secrétaire de son père.

[2] « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux Richelieu et Mazarin à la société et renfermé par l'ordre de Louis XIV, composée par le gouverneur de ce prince au lit de mort. » (*Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. III, ch. IX.)

dans sa propre maison. La reine mère paraissait craindre que, si la naissance de ce jeune dauphin était connue, les mécontents ne se révoltassent, parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux frères jumeaux est le premier conçu et par conséquent qu'il est roi de droit. Néanmoins, Anne d'Autriche ne put se décider à détruire les pièces qui constataient cette naissance. Le prince, à l'âge de dix-neuf ans, apprit ce secret d'État en fouillant dans la cassette de son gouverneur, où il trouva des lettres de la reine et des cardinaux de Richelieu et Mazarin. Mais, pour mieux s'assurer de sa condition, il demanda les portraits du feu roi et du roi régnant. Le gouverneur répondit qu'on en avait de si mauvais qu'il attendait qu'on en fît de meilleurs pour les placer chez lui. Le jeune homme projetait d'aller à Saint-Jean-de-Luz, où était la cour à cause du mariage du roi et de l'infante d'Espagne, et de se mettre en parallèle avec son frère. Son gouverneur le retint et ne le quitta plus.

« Le jeune prince alors était beau comme l'Amour, et l'Amour l'avait aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère, car une servante, avec laquelle il avait une liaison intime, lui en procura un. Le prince se reconnut et courut chez son gouverneur en lui disant : « Voilà mon frère et voilà qui je suis ! » Le gouverneur dépêcha un messager à la cour pour demander d'autres instructions. L'ordre vint de les enfermer ensemble. »

« Il est enfin connu ce secret qui a excité une curiosité si vive et si générale[1] ! » dit Champfort en rendant compte de ces prétendus *Mémoires du maréchal de Richelieu.* Cet implacable et sceptique railleur se laissa en effet séduire par cette interprétation ; beaucoup d'autres avec lui, ce qui les excuse, et la version indiquée par Voltaire fut un peu négligée pour celle de Soulavie.

De nos jours, l'opinion qui fait de l'*homme au masque de fer* un frère de Louis XIV a été soutenue par quatre écrivains qui ont puissamment contribué à la raviver et à la rendre plus populaire encore. Les deux premiers, en transportant au théâtre[2], et le troisième en mêlant aux péripéties d'un de ses plus ingénieux romans[3] la pathétique destinée du prisonnier mystérieux, ont cherché bien moins à instruire qu'à intéresser leurs lecteurs, et ils y ont pleinement réussi. Le quatrième écrivain qui, avec MM. Fournier, Arnould et Alexandre Dumas, a adopté la romanesque opinion, est un historien, M. Michelet[4].

[1] *Mercure de France.*

[2] *Le Masque de fer,* de MM. Fournier et Arnould, représenté avec un grand succès au théâtre de l'Odéon en 1831.

[3] *Le Vicomte de Bragelonne.*

[4] *Histoire de France,* t. XII, p. 435. « Si Louis XVI dit à Marie-Antoinette qu'on

Avant de montrer que ce prétendu frère de Louis XIV ne peut être le prisonnier inconnu amené par Saint-Mars à la Bastille, en 1698, recherchons quand et comment il aurait pu naître, et, afin que la réfutation soit complète et définitive, voyons si sa naissance n'est pas aussi imaginaire que ses aventures. Il est trois époques où l'on place cette naissance : en 1625, après le voyage en France du duc de Buckingham, qui serait le père de l'homme au masque de fer; en 1631, quelques mois après la grave maladie de Louis XIII qui fit craindre l'avénement au trône de son frère, Gaston d'Orléans, et enfin le 5 septembre 1638, quelques heures après que Louis XIV vint au monde[1]. Si, dans cet examen approfondi nous abordons des points délicats ; si, pour détruire les injustes accusations dont a été souillée la mémoire d'Anne d'Autriche, nous pénétrons bien avant dans sa vie intime et dans celle de son royal époux, nous y sommes entraînés par ceux qui, en portant le débat sur un certain terrain, nous contraignent de les y suivre. Nous toucherons sans hésiter à chacun des souvenirs qu'ils n'ont pas craint de rappeler, et rien ne sera omis de ce qui pourra éclairer notre démonstration. Nous tâcherons néanmoins de ne jamais oublier les égards que nous devons à nos lecteurs, et la nécessité de les convaincre ne nous fera pas négliger l'obligation de les respecter.

II

Le duc de Buckingham, chargé par Charles I[er] de conduire à Londres la nouvelle reine d'Angleterre, Marie-Henriette, arriva à Paris le 24 mai 1625[2]. Ce brillant et audacieux gentilhomme, qui avait su devenir et rester le favori dominateur de deux rois très-divers de caractère et d'esprit, et qui, d'une situation très-humble s'était élevé aux plus hautes charges de l'État, jouissait dans toute l'Europe de la

n'en savait plus rien, c'est que, la connaissant bien, il se souciait peu d'envoyer ce secret à Vienne. Très-probablement l'enfant fut un *aîné* de Louis XIV, et sa naissance obscurcissait la question (capitale pour eux) de savoir si Louis XIV, leur auteur, avait régné légitimement. »

[1] Je n'examinerai pas en particulier l'hypothèse qui en fait un enfant d'Anne d'Autriche et de Mazarin, puisqu'elle est abandonnée par ceux mêmes qui sont le plus portés à voir dans le prisonnier un frère de Louis XIV. « Il est douteux, dit M. Michelet, que, si le prisonnier eût été un cadet de Louis XIV, un fils de la reine et de Mazarin, les rois qui succédèrent eussent si bien gardé le secret. » Au surplus les arguments généraux que j'exposerai à la fin de cet article s'appliqueront à un fils de Mazarin comme à un fils de Buckingham ou de Louis XIII.

[2] *Mercure français*, année 1625, p. 365 et 366.

plus éclatante renommée. Il la devait moins encore aux faveurs dont l'avait comblé Jacques Ier et que lui continuait son fils, qu'à ses qualités séduisantes et à ses romanesques aventures. Tout ce que la nature peut donner de grâce, de charme, d'agréments, il l'avait reçu avec profusion. Dépourvu des dons plus précieux qui retiennent, il possédait tous ceux qui attirent. Il était bien fait, très-beau de visage[1], fier d'allures sans être hautain, sachant affecter, selon les circonstances, les émotions qu'il voulait communiquer à autrui, mais qu'il n'éprouvait pas lui-même. Durant un assez long séjour en France, il avait achevé de rendre exquises des manières naturellement fines, et il était devenu supérieur et accompli dans tous les arts où se déploie l'élégance du corps. Il excellait aux armes, se montrait adroit cavalier et il dansait avec une perfection rare. L'aventureux voyage fait en Espagne avec le prince de Galles[2] avait accru sa réputation d'élégante frivolité, et les succès que lui avaient valus sa beauté et son audace faisaient oublier les échecs du négociateur inconsidéré. Déjà prodigue dans sa pauvreté première, il dissipait sa fortune comme s'il avait toujours vécu dans l'opulence pour laquelle il semblait né, étalant une magnificence et un faste avant lui inconnus à ce degré. D'ailleurs, léger et présomptueux, aussi mobile que souple, sans profondeur dans les vues, sans suite dans les projets, habile à se maintenir au pouvoir, mais funeste aux souverains qu'il gouvernait, tour à tour familier insolent et séducteur irrésistible, tantôt admiré de la foule pour sa distinction suprême, tantôt exécré pour son autorité fatale, point bas mais impétueux dans ses caprices, ne sachant ni prévoir ni accepter un obstacle et sacrifiant tout à sa fantaisie, il ne possédait aucune des qualités de l'homme d'État s'il avait tout ce qui caractérise le courtisan.

Il était attendu et il fut reçu à Paris avec un grand empressement de curiosité. « M. de Buckingham, écrivit Richelieu au marquis d'Effiat, trouvera en moi l'amitié qu'il saurait attendre d'un vrai frère qui lui rendra tous les services qu'il saurait désirer de qui que ce soit au monde[3], » et Louis XIII lui faisait dire : « Je vous assure que vous ne passerez point ici pour étranger, mais pour vrai Français, puisque vous l'êtes de cœur et que vous avez témoigné, en cette rencontre du mariage, votre affection si égale au bien et au service des deux cou-

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, p. 15.

[2] Le prince de Galles avait été sur le point d'épouser l'infante Marie, sœur d'Anne d'Autriche, et s'était rendu en Espagne avec Buckingham pour essayer de hâter la conclusion de ce projet. Voir le très-intéressant récit de cette négociation dans *un Projet de mariage royal* de M. Guizot.

[3] Collection des documents inédits sur l'histoire de France. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, t. II, p. 55.

ronnes que j'en fais, pour ce qui me regarde, le même état que le roi votre maître. Vous serez ici le très-bien venu et me connaîtrez en toutes occasions[1]. »

Dès son arrivée, en effet, Buckingham se montra « vrai Français » par ses façons d'agir, par l'aisance et la liberté de ses mouvements. Il entra à la cour, dit la Rochefoucauld, « avec plus d'éclat, de grandeur et de magnificence que s'il eût été roi[2]. » Huit grands seigneurs et vingt-quatre chevaliers l'accompagnaient. Vingt gentilshommes et douze pages étaient attachés à sa personne, et sa suite entière se composait de six ou sept cents pages ou valets[3]. « Il avait tous les trésors à dépenser et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer[4]. » Il descendit dans ce bel hôtel de Luynes de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, qu'on nommait alors l'hôtel de Chevreuse, « l'hôtel le plus richement meublé qui soit à présent en France, » dit *le Mercure*, et pendant plusieurs jours le peuple de Paris fut ébloui par le luxe extraordinaire que déploya le fastueux étranger[5]. L'admiration fut aussi vive à la cour, et Buckingham y poussa la libéralité jusqu'à l'extravagance. Chacun de ses somptueux costumes était surchargé de perles et de diamants si habilement mal fixés qu'il s'en détachait un grand nombre, et le duc refusait de les recevoir quand on les lui rapportait. Une telle prodigalité, l'importance de sa mission, ce que son passé avait de séduisant et ce que sa personne offrait d'aimable ; son titre d'étranger qui rendait plus piquantes ses manières toutes françaises, cet art de plaire qui lui était si facile, tout contribua à en faire le héros de la ville et de la cour.

Étourdi par un succès qui dépassait même son attente et s'éblouissant lui-même de l'éclat qu'il jetait autour de lui, il ne vit que la reine de France digne de ses hommages, et soudainement il conçut pour elle la plus véhémente passion. Trop léger pour refouler ce sentiment dans son cœur, il l'étala avec complaisance, et sa témérité s'aggrava de son ostentation. Anne d'Autriche était Espagnole et coquette. Elle comprenait la galanterie telle que ses compatriotes l'avaient apprise des Maures, cette galanterie « qui permet aux hommes d'avoir sans crime des sentiments tendres pour les femmes, qui leur inspire les belles actions, la libéralité, toutes sortes de vertus[6]. »

[1] *Ibid.*, t. II, p. 71.

[2] *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 340.

[3] Hardwicke, *State Papers*, t. I, p. 571. Document relaté dans l'ouvrage de M. Guizot déjà cité, p. 332.

[4] *Mémoires de madame de Motteville*, p. 16. *Mercure français*, 1625, p. 366.

[5] *Mercure français*, *ibid.*

[6] *Mémoires de madame de Motteville*, p. 18. « Dans notre temps, ajoute ma-

Elle ne croyait pas, dit celle qui a le mieux connu Anne d'Autriche[1], que « la belle conversation, qui s'appelle ordinairement l'honnête galanterie, où on ne prend aucun engagement particulier, pût jamais être blâmable. » Aussi accueillit-elle avec indulgence et sans étonnement une passion conforme aux souvenirs de son pays et de sa jeunesse, et qui, en caressant son amour-propre, ne choquait nullement sa vertu. Cet hommage de la vanité, elle le reçut avec la complaisance de la coquetterie, se sachant la plus belle, la plus puissante, la plus digne enfin d'être aimée. D'un côté, l'indiscrète insistance de Buckingham, les marques multipliées d'une préoccupation amoureuse, son empressement à se trouver auprès d'elle ; de l'autre, des encouragements timides, de douces rigueurs, tour à tour la sévérité et le pardon dans le regard paraissaient à Anne d'Autriche les incidents naturels et ordinaires d'une galanterie où son honneur et même sa réputation ne lui semblaient exposés à aucun péril. Du reste, si de nombreuses fêtes rendirent fréquentes les occasions de se voir, la cour fut toujours présente aux entretiens de l'ambassadeur et de la reine, ce qui contenait et gênait l'audace entreprenante de l'un, mais justifiait entièrement la confiance de l'autre.

Après une semaine qui fut remplie de ballets, de festins et de carrousels, la femme de Charles I[er] s'achemina le 2 juin vers l'Angleterre, conduite par le duc de Buckingham, les comtes de Holland et de Carlisle et par le duc et la duchesse de Chevreuse. Louis XIII, malade, s'arrêta à Compiègne. Mais Anne d'Autriche, ainsi que Marie de Médicis, accompagnées d'un très-grand nombre de seigneurs français, se rendirent jusqu'à Amiens. Là, les réunions brillantes recommencèrent, et le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, fit aux trois reines la plus magnifique réception. Pendant plusieurs jours, toute la noblesse des environs vint leur présenter ses hommages et augmenter l'éclat des promenades et des fêtes qui furent offertes par le gouverneur. La ville ne renfermant pas de palais assez vaste pour recevoir les trois reines, elles avaient été logées séparément, chacune suivie d'un cortége de familiers et de seigneurs qui lui formait une petite cour. Buckingham délaissa presque constamment sa nouvelle souveraine pour se montrer partout où était Anne d'Autriche. Dans la demeure de celle-ci se trouvait un grand jardin près duquel coulait la Somme. La reine et sa cour aimaient à s'y pro-

dame de Motteville, a subsisté ce que les Espagnols appellent *fucezas.* » — « Ce mot, remarque le commentateur de ces Mémoires, paraît venir de *huso,* fuseau. Il semble exprimer l'idée de filer l'amour. »

[1] Madame de Motteville, *Mémoires.*

mener. Un soir, attirées comme d'habitude par la beauté du lieu et retenues par la douceur du temps, Anne d'Autriche que conduisait Buckingham, la duchesse de Chevreuse avec lord Holland, et toutes les dames de leur suite, prolongèrent leur promenade beaucoup plus tard que de coutume. Vivement épris et parvenu à ce degré de fatuité où tout paraît possible, le duc fut fort tendre et osa être pressant. Le prochain départ de la reine Henriette rendait la séparation imminente. Cette perspective et le souvenir de ses anciens succès inspirèrent à Buckingham une folle hardiesse. A la faveur de la nuit qui tombe et profitant d'un instant d'isolement dû au tournant d'une allée, il se jette aux pieds de la reine et veut s'abandonner aux emportements de sa passion. Mais Anne effrayée et apercevant enfin le danger qu'elle court, a poussé un grand cri, et Putange, son écuyer, qui la suit à quelques pas, se précipite et arrête le duc. Toute la suite se présente à son tour, et Buckingham parvient à s'enfuir au milieu de la foule[1].

Deux jours après, Henriette-Marie quittait Amiens pour se diriger vers Boulogne. Marie de Médicis et Anne d'Autriche accompagnèrent leur fille et leur belle-sœur jusques hors des portes de la ville. Anne d'Autriche se trouvait en voiture avec la princesse de Conti. C'est là que Buckingham prit congé d'elle. En s'inclinant pour lui dire adieu, il se couvrit du rideau de la portière pour cacher ses larmes qui coulaient abondamment. La reine fut émue de cette douleur, et la princesse de Conti, « qui raillait de bonne grâce, lui dit qu'elle pouvait répondre au roi de sa vertu, mais qu'elle n'en ferait pas autant de sa cruauté, et qu'elle soupçonnait ses yeux d'avoir regardé cet amant avec quelque pitié[2]. »

Trop passionnément épris pour que l'éloignement pût le guérir de son amour, et, par le souvenir de sa grossière témérité, excité davantage encore à revoir Anne d'Autriche, le duc de Buckingham, que retenaient à Boulogne les vents contraires, revint tout à coup à Amiens, avec lord Holland, sous le prétexte d'y remettre une lettre importante à Marie de Médicis, qui, un peu malade, n'avait pas quitté cette ville. « Encore revenus ! dit Anne d'Autriche à Nogent-Bautru en apprenant cette nouvelle ; je pensais que nous en étions délivrés[3]. » Elle était au lit, s'étant fait saigner le matin, quand les deux

[1] *Mémoires de la Porte*, édit. Michaud et Poujoulat. *Mémoires de madame de Motteville*, p. 16. *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 340.

[2] *Mémoires de madame de Motteville.*

[3] *Mémoires de la Porte*, p. 8 et 9. Madame de Motteville assure que sa maîtresse avait été informée de cette visite par madame de Chevreuse, ce qui est possible. C'est le seul point, très-secondaire d'ailleurs, par lequel le récit de la Porte diffère de celui de madame de Motteville. Mais n'oublions pas que le premier a vu, tandis

gentilshommes anglais entrèrent dans sa chambre. Buckingham, que sa passion égarait, se mit à genoux devant le lit de la reine, embrassant ses draps avec transport et témoignant, au grand scandale des dames d'honneur, les impétueux sentiments qui l'agitaient. La comtesse de Lannoi voulut le contraindre à se lever, lui disant avec sévérité qu'une telle conduite n'était pas conforme aux usages de la France. « Je ne suis pas Françaîs, » répliqua le duc, et il continua, mais toujours en présence de plusieurs témoins, à exprimer éloquemment sa tendresse à la reine. Celle-ci, fort embarrassée, ne trouva d'abord rien à dire; puis elle se plaignit d'une telle hardiesse, mais sans trop d'indignation, et il est vraisemblable que son cœur ne fut pour rien dans les reproches qu'elle adressa au duc. Le lendemain, celui-ci partit une seconde fois pour Boulogne. Il ne revit jamais plus la reine de France.

Telle est cette fameuse scène d'Amiens, sur laquelle se sont exercées la verve grossière de Tallemant des Réaux et l'imagination libertine du cardinal de Retz[1]. Les affirmations de la Porte, qui y a assisté, de madame de Motteville, qui les a recueillies des témoins eux-mêmes, et celles de la Rochefoucauld, moins suspectes de complaisance, ne laissent aucun doute sur l'innocence d'Anne d'Autriche. Marie de Médicis, qui avait alors intérêt à lui nuire auprès de Louis XIII, et qui le fit souvent sans scrupule, ne put, en cette circonstance, « s'empêcher, dit la Porte[2], de rendre témoignage à la vérité et de dire au roi que tout cela n'était rien; que, quand la reine aurait voulu mal faire, il lui aurait été impossible, ayant tant de gens autour d'elle qui l'observaient, et qu'elle n'avait pu empêcher que le duc de Buckingham n'eût de l'estime et même de l'amour pour elle. Elle rapporta, de plus, quantité de choses de cette nature qui lui étaient arrivées dans sa jeunesse. »

Marie de Médicis aurait pu citer aussi des exemples choisis dans la vie d'Anne d'Autriche, qu'avaient auparavant aimée le duc de Montmorency et le duc de Bellegarde, sans que son honneur en eût été souillé[3]. Le souvenir de l'amour de Buckingham demeura plus profondément dans la mémoire de tous, parce que sa passion avait été plus emportée et s'était manifestée par des actes inconsidérés. Mais, jusqu'aux dernières années de la reine, même après la mort de

que celle-ci, qui n'est entrée que plus tard au service d'Anne d'Autriche, a appris, longtemps après l'événement, ce qu'elle raconte au commencement de ses *Mémoires*.

[1] Retz place au Louvre la scène d'Amiens et ne néglige pas cette occasion d'entacher l'honneur de la régente.

[2] *Mémoires de la Porte*, p. 10.

[3] *Mémoires de madame de Motteville*, p. 18.

Louis XIII et durant la régence, ce fut autour d'elle un sujet de conversation qu'elle acceptait avec complaisance, parce qu'il flattait son amour-propre, et qu'elle n'aurait certainement pas toléré, eût-on osé le proposer, si ce souvenir eût été pour elle un remords. Loin de là. On l'en plaisantait familièrement, avec grâce, sans la choquer, car on savait lui rappeler ainsi un penchant assez vif, mais qui ne l'avait entraînée à aucune faute. Richelieu, présentant Mazarin à la reine : « Vous l'aimerez bien, madame, lui dit-il, il a de l'air de Buckingham [1]. » Beaucoup plus tard, Anne d'Autriche régente, rencontrant, dans son jardin de Ruel, Voiture qui rêvait en se promenant, et lui demandant à quoi il pensait, celui-ci lui envoya pour réponse ces vers, qui ne l'offensèrent en rien :

Je pensais que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs ;
Mais que vous étiez plus heureuse,
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le veut toutefois.

Je pensais (car nous autres poëtes
Nous pensons extravagamment)
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez si, dans ce moment,
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Buckingham,
Et lequel serait en disgrâce
De lui ou du père Vincent [2].

Tout concourt donc à absoudre Anne d'Autriche du crime dont on l'a accusée pendant les troubles de la Fronde et au milieu des passions injustes soulevées par la guerre civile. Seule, la conduite de Louis XIII à son égard et sa froideur persistante semblent la condamner. Mais cette froideur date-t-elle du séjour à Paris de Buckingham ? L'isolement dans lequel est souvent resté Louis XIII et son éloignement de la reine ont-ils été tels qu'on l'a cru jusqu'ici ? Faut-il y voir, comme on l'a dit, l'effet et la preuve d'une infidélité criminelle de cette princesse, commise soit avec Buckingham en 1625, par amour, soit avec un inconnu, en 1630, par calcul et afin de pouvoir au moment

[1] *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. I, p. 422.
[2] Le P. Vincent était le confesseur de la reine. *Mémoires de madame de Motteville*, t. I, p. 81-82.

de la mort de Louis XIII, qui paraissait alors imminente, régner au nom d'un enfant qu'elle aurait porté dans son sein, et qui, après le rétablissement inattendu du roi, serait devenu l'*homme au masque de fer?*

III

On a raconté l'histoire politique du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Les motifs qui ont déterminé cette union, les négociations qui l'ont préparée, les grands intérêts qui étaient en présence et les mobiles puissants qu'on a mis en jeu ont été exposés et appréciés d'une manière définitive[1]. Si, négligeant ce grave examen qui est entièrement étranger à cette étude, on ne se préoccupe que du caractère et des secrètes pensées des personnages ainsi engagés l'un à l'autre, et dont la vie intime a été pénétrée pour donner une solution au problème de l'*homme au masque de fer*, on voit que, du côté d'Anne d'Autriche, un goût très-vif pour la France et pour son roi était d'accord avec les nécessités de la politique. Au contraire de ce qui se présente fréquemment dans les mariages royaux, les obligations imposées par son rang à l'infante ne contrarièrent pas les sentiments de la femme, et, quand elle franchit pour la première fois la frontière française, elle réalisa une espérance depuis longtemps conçue et chèrement entretenue dans son cœur. Nés à huit jours d'intervalle et dès lors fiancés l'un à l'autre dans l'opinion générale, l'infante et le Dauphin avaient été l'objet des recherches et des prédictions de tous les astrologues du temps[2], qui proclamèrent que, venus au monde sous un même signe, ils étaient destinés à s'aimer quand bien même on ne les unirait point. L'infante avait donné raison à cet augure. De bonne heure, elle aimait à entendre parler du jeune roi, elle en recherchait les portraits, elle préférait les vêtements de coupe française; elle portait volontiers des pendants d'oreilles ayant la forme de fleurs de lys, et, les vicissitudes de la négociation ayant un instant fixé le choix des deux gouvernements sur sa sœur doña Maria[3], Anne, alors âgée de neuf ans, déclara que « si ainsi estoit, elle

[1] *Les Mariages espagnols sous le règne d'Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, par M. Perrens, professeur au lycée Bonaparte.

[2] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds Harlay, 228, n°s 14-15; cour d'Espagne, ambassade de M. de Vaucellas, déjà cités par M. Armand Baschet dans son livre piquant et fort riche en documents précieux : *le Roi chez la reine*.

[3] L'infante Maria, née le 18 août 1606, mariée en 1650 à Ferdinand III, roi de Hongrie, puis empereur.

estoit résolue de passer sa vie dans un monastère, sans estre jamais mariée[1]. » Lorsque, trois ans après, le duc de Mayenne quitta Madrid, où il était venu signer le contrat de mariage d'Anne et de Louis XIII, il demanda à celle-ci ce qu'elle voulait qu'il dît de sa part au roi de France : « Que j'ai une extrême impatience de le voir, » répliqua-t-elle. Cette réponse ayant choqué l'austère comtesse d'Altamira, sa gouvernante, qui s'écria : « Eh quoi! madame, que pensera le roi de France, quand M. de Mayenne lui rapportera que vous avez tenu un tel discours? — Madame, reprit l'infante, vous m'avez appris qu'il fallait toujours être sincère ; vous ne devez donc pas vous étonner si je dis la vérité[2]. » Les deux années qui s'écoulèrent avant son départ ne modifièrent pas ces sentiments. Le 9 novembre 1615, elle se sépara, à Fontarabie, de Philippe III, son père, avec moins de douleur que celui-ci n'en montrait en la laissant enfin s'éloigner, et c'est avec fierté et contentement que la nouvelle reine, éclatante de jeunesse et de beauté[3], traversa la Bidassoa pour se diriger vers Bordeaux, où l'attendait la cour de France. Quel époux allait-elle y rencontrer?

Bien différentes de celles de la princesse Anne étaient les impressions de Louis XIII sur le mariage et sur la famille à laquelle il devait s'unir. Fréquemment et de fort bonne heure, on l'avait entretenu de ce projet. Les premières réponses du Dauphin, questionné dès sa plus tendre enfance[4], ne sauraient avoir aucune signification.

[1] Dépêche de M. de Vaucellas du 20 novembre 1610. Manuscrits cités plus haut.

[2] *Mercure français*, t. II, p. 549.

[3] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds Dupuy 76, p. 145, et archives du château de Mouchy-Noailles, n° 1706. *Mariages des rois et reines*, relatés par M. Baschet dans son livre déjà cité.

[4] *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII.* Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il vient d'être publié chez Didot par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy, avec une intelligence, un soin et une érudition dont on ne saurait trop les féliciter. Ce journal, surtout dans ses dix premières années, permet de pénétrer profondément le caractère de Louis XIII, et, si les observations quotidiennes de son médecin sont parfois puériles, elles caractérisent le plus souvent les mœurs de l'époque, les habitudes de la cour, les tendances déjà significatives du prince dont on expose les moindres actions depuis sa naissance jusqu'à l'âge de vingt-sept ans (1601-1628). Il convient toutefois de tenir compte d'un fait important que les éditeurs ont négligé de signaler dans leur savante introduction. Le Dauphin connaissait l'existence de ce journal. « D'où venez-vous? dit-il à Héroard le 25 janvier 1606. — Monsieur, je viens de mon étude. — Quoi faire? — Monsieur, je viens d'écrire en mon registre. — Quoi? — Monsieur, j'estois prêt à escrire que vous avez été opiniâtre. » Il me dit à demi pleurant : « Ne l'écrivez pas. » A plusieurs reprises, ensuite, on voit le Dauphin faisant allusion à ce journal en disant à Héroard : « Vous écrirez cela, » ou : « Vous n'écrirez pas cela. » Le médecin, il est vrai, ne tient aucun compte de ces recommandations et reproduit scrupuleusement les moindres gestes et même les bégayements du prince. Mais il est probable que

Mais, à mesure qu'il avance en âge, sa répulsion pour tout ce qui tient à l'Espagne se manifeste avec une énergie caractéristique. Deux fois il répond négativement à Henri IV, qui lui parle de l'infante comme de sa future femme[1]. Un jour, à M. de Ventelet lui demandant s'il aime les Espagnols, « Non, dit-il. — Et pourquoi, monsieur? — Parce qu'ils sont ennemis de papa. — Monsieur, ajoute Ventelet, aimez-vous bien l'infante? — Non. — Monsieur, pourquoi? — Pour l'amour qu'elle est Espagnole, je n'en veux point[2]. » Plus tard, son aumônier lui faisant réciter les commandements de Dieu, à ces mots : *Tu ne tueras point*, le Dauphin s'écrie : « Ni les Espagnols? Oh ! si; je tuerai les Espagnols, qui sont ennemis de papa ! Je les épussèterai bien ! » Et, comme son aumônier lui fait observer qu'ils sont chrétiens : « Ne pourrai-je donc tuer que les Turcs? » dit le Dauphin[3].

A cette répulsion[4], d'autant plus significative qu'elle était contraire à un projet généralement accepté autour de lui[5], vint s'ajouter bientôt un certain éloignement pour le mariage. Né avec le tempérament ardent et lascif de son père, excité à suivre son exemple par des conversations souvent grossières, parfois obscènes, Louis XIII parvint à modifier ces premières dispositions par une force de volonté et de réflexion vraiment rare. Il était naturellement observateur : il parlait peu, riait moins encore. Il restait volontiers sérieux et grave là où ses pages trouvaient la cause d'une grande joie. Tout ce qu'il remarquait se gravait en traits profonds dans son esprit, et devenait, à plusieurs années d'intervalle, un moyen de répondre avec un à-propos merveilleux à des questions quelquefois embarrassantes. Sa jeune imagination fut frappée de bonne heure par les effets singuliers que produisait à la cour la conduite du roi. Dès le berceau, il ne recevait pas seulement les fréquentes visites de sa mère, mais

celui-ci, étant dans la confidence du journal, s'observe davantage dans les occasions importantes, et que, si, pour le courant de la vie, nous trouvons dans Héroard le vrai Louis XIII, quelquefois nous l'y rencontrerons moins naturel, moins spontané, et se souvenant trop qu'il a à ses côtés un historiographe.

[1] *Journal d'Héroard*, journées des 3 novembre 1604 et 2 mars 1605.

[2] *Ibid.*, journée du 4 avril 1605.

[3] *Ibid.*, journée du 29 janvier 1607.

[4] « Monsieur, lui demande, le 15 mai 1607, la princesse d'Orange, qui aimez-vous mieux qui soit votre beau-frère, ou le prince d'Espagne ou le prince de Galles? — Le prince de Galles, répond le Dauphin. — Épouserez-vous l'infante? — Je n'en veux point. — Mais elle vous fera roi d'Espagne. — Non, non, réplique l'enfant, je ne veux pas être Espagnol ! » (*Journal d'Héroard*, journée du 15 mai 1607.)

[5] Non-seulement Henri IV, mais tous les seigneurs de la cour s'entretenaient dès 1602 de ce mariage espagnol ; et c'est un point curieux à noter, car ce mariage a été vivement reproché plus tard à Marie de Médicis.

aussi de la femme répudiée d'Henri IV[1] et de ses nombreuses maîtresses. Elles se trouvaient quelquefois réunies auprès de lui, celles-ci fières de l'affection du maître, Marie de Médicis irritée, jalouse, et le témoignant. Les bâtards issus de ces liaisons très-avouées furent les compagnons du Dauphin ; mais instinctivement il les abhorrait. Il les frappait sans motif, ne les supportait point à sa table, refusait absolument de les nommer ses frères, et quand Henri IV, après l'avoir battu sans vaincre cette insurmontable répugnance, lui en demandait la cause : « Ils ne sont pas fils de maman, » répondait-il[2]. Cette haine pour tout ce qui tenait à la bâtardise fut certainement la première cause de la chaste réserve qui devait si particulièrement caractériser le successeur d'Henri IV, père de Louis XIV. De ses frères illégitimes, cette aversion s'étendit sur leurs mères, qu'il qualifiait en termes très-méprisants, et sur les liaisons dans lesquelles elles étaient engagées. « Serez-vous aussi ribaud que le roi? » lui dit un jour sa nourrice. — « Non, » répond-il après un moment de réflexion, et, comme elle lui demande s'il est amoureux, « Non, répliqua-t-il, je fuis l'amour[3]. »

C'est surtout après la mort d'Henri IV que se révèlent les tendances du jeune roi. Il aimait tendrement son illustre père, bien plus que Marie de Médicis qui, du reste, ne témoigna jamais beaucoup d'affection à son fils aîné. Il pleura dignement sa mort violente[4], et, longtemps après, entendant au Louvre une chanson du feu roi, il se mit à l'écart pour sangloter[5]. Mais si, encore enfant, il avait apprécié la gloire d'Henri IV, s'il en partageait les ressentiments patriotiques, s'il était fier de ses victoires, il blâmait silencieusement la licence de mœurs qui, par les actes et plus encore par le langage, rendait alors la cour de France une des plus grossières de l'Europe. Roi, il ne toléra pas ces excès. Il se montra plus ouvertement austère dans ses paroles, pudique dans ses actions, proscrivit autour de lui les chansons obscènes, les conversations scandaleuses[6], et, pour en éviter

[1] Marguerite de Navarre.

[2] *Journal d'Héroard, passim.*

[3] *Journal d'Héroard,* journées des 9 juin 1604 et 21 octobre 1608.

[4] « Ha! dit-il, quand on lui raconta l'acte de Ravaillac, si j'y eusse esté avec mon épée, je l'eusse tué! » (*Journal d'Héroard,* journée du 14 mai 1610.)

[5] Un autre jour, le 14 novembre 1611, il se rend à Saint-Germain. « Il y va visiter monsieur son frère qui était malade d'un endormissement avec quelques légères convulsions. Il s'éveille. Louis XIII lui dit : « Bonsoir, mon frère. » Celui-ci lui répond : « Bonsoir, *mon petit papa.* » Louis XIII à ces mots se met à pleurer, s'en va, et, de tout le jour, on ne le vit plus. » (*Journal d'Héroard,* journée du 14 novembre 1611.)

[6] Journées des 24 août et 3 septembre 1610 et 28 mars 1611, du *Journal d'Héroard :* « Le 25 décembre 1619, il va après dîner à sa petite chambre où entrent M. le prince de Condé, les sieurs de Tavannes, d'Andresy, de Flochet, et se par-

jusqu'au prétexte, il répondait brusquement à M. de Souvré, son gouverneur, quand celui-ci voulait l'entretenir du mariage : « Ne parlons pas de cela, monsieur, ne parlons pas de cela. »

Il fallut cependant en parler et se mettre en route pour Bordeaux. Louis XIII, alors dans sa quinzième année, avait encore et devait conserver longtemps les goûts de prédilection de son enfance. Il s'y livra pour se distraire des longs apprêts du mariage. Il élevait des oiseaux, armait ses gentilshommes, les disposait en troupe vigilante et disciplinée ; puis il assistait au conseil, répondait avec à-propos aux députations qui se présentaient à lui, et il mêlait ainsi les amusements naïfs de l'enfant au grave accomplissement de son métier de roi[1]. Beaucoup moins désireux de remplir ses devoirs d'époux, il affecta néanmoins à l'égard de l'infante, soit par amour-propre, soit par convenance pour les étrangers qui la lui amenaient, un empressement qui surprit et charma la cour. Il se rendit au-devant du cortége qui l'accompagnait, se montra curieux et heureux de la voir, et il fut timide, mais attentif et gracieux, dans les premières entrevues qu'il eut avec elle[2]. Ce fut tout, et, s'il eut un instant les allures d'un chevalier galant et empressé, il ne prit nullement les façons d'un amoureux. Dans la soirée qui suivit la célébration des cérémonies, il demeura insensible aux encouragements de M. de Grammont[3], et Marie de Médicis usa de son autorité pour le conduire auprès d'Anne d'Autriche. Quatre ans après, la reine n'était pas encore épouse, et la consommation de ce mariage, ardemment désirée par la cour de France désolée de la froideur du roi, par la cour d'Espagne qui voyait dans ce dédain une insulte, par le nonce du pape et la cour de Toscane qui avaient tant contribué à cette union, devint en quelque sorte une question d'État. Cette abstention de Louis XIII, dont la cause lointaine remonte aux premières impressions reçues par le Dauphin, et dont la cause plus rapprochée et plus immédiate a été pénétrée par le nonce Bentivoglio[4], il fallut bien des efforts, bien des tentatives

laient de mots qui dépassaient la gaillardise ; le roi dit : « Je ne veux point que « l'on dise des saletés et des vilainies. »

[1] *Mémoires du maréchal de Bassompierre. Journal d'Héroard.*

[2] Dépêche de l'ambassadeur du grand-duc de Toscane, Matteo Bartolini, du 4 décembre 1615, citée par M. A. Baschet. *Journal d'Héroard,* journée du 21 novembre 1615.

[3] *Journal d'Héroard,* journée du 25 novembre 1615.

[4] Dépêche du nonce Bentivoglio du 30 janvier 1619. « Le retard provenait de la pudeur du roi. Il craignait aussi de rencontrer dans cet acte des difficultés au-dessus de ses forces, frappé surtout comme il était du souvenir de son *primo congresso* à Bordeaux, qui non-seulement était demeuré sans effet, mais même ne lui avait laissé qu'une impression désagréable. » Citée par M. Baschet. L'exactitude de ce fait est confirmée par le *Journal d'Héroard,* journée du 25 novembre 1615.

pour en triompher. Tantôt on s'adresse à l'orgueil du roi, et l'habile nonce, se servant adroitement du mariage de la princesse Christine avec le duc de Savoie, demande à Louis XIII « s'il veut recevoir cette honte, que sa sœur ait un fils avant que lui n'ait un Dauphin[1]. » Tantôt on a recours à des influences encore plus directes[2]. Enfin, le 25 janvier 1619, à onze heures du soir, Albert de Luynes vient le supplier de céder aux vœux de tous ses sujets. Louis XIII s'y refuse, fond en larmes, mais, malgré la plus vive résistance, de Luynes l'emporte plus qu'il ne le conduit dans la chambre de la reine[3]. Le lendemain, tous les ambassadeurs annonçaient à leur cour cet événement.

Depuis lors, moins effarouché, mais presque aussi timide[4], conservant toutes ses répugnances, mais les surmontant quelquefois par devoir, Louis XIII se montra époux assez empressé, jamais très-tendre, et, dès le mois de décembre 1619, on conçut l'espoir d'une grossesse[5]. Cette espérance, bientôt évanouie, se renouvela au commencement de 1622, mais de nouveau fut anéantie par une chute que fit

[1] Dépêche du nonce Bentivoglio, en date du 16 janvier 1619.

[2] Dépêche de Contarini, ambassadeur de Venise, du 27 janvier 1619 : « Il mercoledì avanti, il Duca d'Albùf dorm ìcon la sua sposa madamosella di Vandomo ; et il Rè, buona parte di quella notte, hà voluto star presente su' l proprio letto di questi doi sposi, per vedere à consumare il matrimonio ; il che più d'una volta fù reiterato, con grand' applauso e gusto particolare del Rè : onde si crede, che questo esempio habbio havuto gran forza ad eccitar la Maestà Sua à far lo stesso ; à che anco la sorella sua naturale, madamosella di Vandomo, viene detto, l'invitasse con parole, et li dicesse : « Sire, fate voi anco così con la regina, che farete bene. » (Dépêche confirmée par Héroard, journée du 20 février 1619.)

[3] Dépêches du nonce Bentivoglio, t. I, p. 157, 240, 300, et t. II, p. 10, 31, 39, 40, 44, 80, 82 et 84 : « Il Rè si risolse, venerdì notte di 25 venendo verso il sabbato, di congiungersi con la regina... Luines anche egli s' è portato benissimo, perche la notte stessa che il rè ando à dormire con la regina, stando anche tutavia quasi in forze ed in gran contrasto frà se medisimo, Luines lo prese a traverso e lo condusse quasi per forza al letto del la regina. » (Dépêche de Bentivoglio, du 30 janvier 1619. Voir aussi dépêches de l'ambassadeur vénitien des 27 janvier et 5 février 1619 ; le *Journal d'Héroard*, journée du 25 janvier 1619 ; la Lettre du P. Joseph au ministre d'Espagne du 14 février 1619; enfin les *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 147.)

[4] Aux causes de la réserve de Louis XIII, que nous venons d'exposer, une *Relation de don Fernando Giron* (Archives de Simancas) en ajoute une autre que le devoir de ne rien omettre nous fait indiquer, mais qui est fort peu admissible. D'après cette relation, Louis XIII se tenait éloigné d'Anne d'Autriche « parce qu'on lui aurait persuadé que, s'il avait un fils, étant encore si jeune, ce serait par la suite une cause de guerre civile pour le royaume. » Rien ne confirme et ne rend vraisemblable cette supposition.

[5] « Di parte molto sicura ho inteso che si stà con ferma speranza che la regina sia gravida, il che piaccia a Dio segua per beneficio di questo regno. (Dépêche du nonce Bentivoglio du 4 décembre 1619.)

Anne d'Autriche en jouant avec la duchesse de Chevreuse, et par la blessure qu'elle en reçut[1]. Le rapide passage en France de Buckingham, s'il laissa un profond souvenir dans le cœur de la reine, n'exerça aucune influence sur la conduite du roi. Rien ne fut modifié dans les relations des deux époux, qui ne furent ni plus fréquentes ni jamais complétement interrompues[2]. Après comme avant ce voyage, Louis XIII voyait le plus souvent dans la reine l'Espagnole de sang et d'affection, et, dès le mois de mai 1621, allant lui annoncer la mort de son père : « Madame, lui dit-il, je viens de recevoir présentement des lettres d'Espagne, où l'on m'écrit que pour certain le roi votre père est mort. » Puis, montant à cheval, il partit pour la chasse[3]. Il est incontestable d'ailleurs qu'Anne d'Autriche, qui devait, à son éternelle gloire, devenir française en s'emparant de la régence, et, entrevoyant les véritables intérêts de son jeune fils, les servir avec patriotisme, intelligence et fermeté, même contre ses anciens amis, fut, du vivant de Louis XIII, le centre naturel d'une opposition sourde, mais constante et implacable, contre le système que soutenait Richelieu. Bonne, mais fière, elle avait été froissée de l'indifférence de son mari, humiliée des tracasseries et des défiances de Richelieu, irritée de ne posséder aucun crédit, et, au milieu de la guerre qui divisait l'Espagne et la France, elle n'avait point voulu dissimuler l'attachement qu'elle conservait pour sa première famille et pour son pays. Mal conseillée par la légère et remuante duchesse de Chevreuse, elle s'était engagée dans diverses entreprises où, sans trahir la France, elle avait fourni à ses ennemis des armes assez puissantes pour la maintenir dans la disgrâce de Louis XIII.

Ce prince, qui pendant toute sa vie aspira au moment où il sortirait de tutelle[4], et qui, de la dépendance de son gouverneur, devait

[1] « La reine devint grosse, et l'était de six semaines, quand un soir, madame la princesse tenant le lit, la reine y alla passer la soirée jusques après minuit, avec les autres princesses et dames du Louvre. M. de Guise, les deux frères de Luynes, M. Le Grand, Blainville et moi nous y trouvâmes, et la compagnie fut fort gaie. Quand la reine s'en retournant coucher et passant par la grande salle du Louvre, madame la duchesse de Chevreuse et mademoiselle de Verneuil la tenant sous les bras et la faisant courir, elle broncha et tomba en ce petit relais de haut dais, dont elle se blessa et perdit son fruit. On cela l'affaire au roi le plus que l'on pût. » (*Mémoires de Bassompierre*, confirmés par le *Journal d'Héroard*, journée du 26 mars 1622).

[2] *Journal d'Héroard, passim*, et notamment journées des 8 juin et 21 août 1626.

[3] *Journal d'Héroard*, journée du 10 mai 1621.

[4] « Il se joue avec de petites balottes qu'il fait rouler le long du canal de son bougeoir, disant que ce sont des soldats. M. de Souvré le reprend et lui dit qu'il s'amusera toujours à jeux d'enfant. « Mais, monsieur de Souvré, ce sont des sol-« dats ; c'est pas jeu d'enfant ! — Monsieur, vous serez toujours en enfance. — C'est « vous qui m'y tenez ! » (*Journal d'Héroard*, journée du 21 février 1610.) — « Ma-

passer sous celle de sa mère, puis d'Albert de Luynes, et enfin de Richelieu, joignait à une fierté un peu farouche un sens juste et droit, une connaissance exacte de son infériorité. Il détestait le joug, mais il le sentait nécessaire. Destiné, par l'insuffisance de ses facultés, à toujours accomplir les desseins d'autrui, il s'y soumit, bien que constamment enclin à la révolte. Mais il n'aimait ni sa mère qu'il renvoya, ni de Luynes, dont il ne regretta point la mort. Seul Richelieu, non-seulement par la hauteur supérieure de son génie, mais surtout par les soumissions de son langage, par d'incessantes précautions, par des ruses d'humilité toujours nouvelles, réussit à séduire cet esprit inquiet, méfiant, et sur lequel la flatterie n'avait aucune prise [2]. Il finit même par se l'attacher, quoi qu'on en ait dit, et par lui inspirer une affection qui s'adressait autant à l'homme qu'au ministre indispensable. Louis XIII avait pour Richelieu la sollicitude la plus grande, les soins les plus délicats, et l'on peut affirmer, après avoir lu ses lettres jusqu'ici inédites [1], que ces témoi-

dame de Montglat (l'ancienne gouvernante du Dauphin) se trouve à son coucher. Dévêtu, mis au lit, il s'amuse à de petits engins. Cependant madame de Montglart et M. de Souvré devisaient ensemble. Madame de Montglat : « Je puis dire que mon-« seigneur le Dauphin est à moi: le roi me l'a donné à sa naissance, me disant : « Madame de Montglat, voilà mon fils que je vous donne ; prenez-le. » M. de Souvré lui répond : « Il a été à vous pour un temps, maintenant il est à moi. » Le Dauphin dit froidement, sans hausser la voix et sans se détourner de sa besogne : « Et j'espère qu'un jour je serai à moi. » Il écoutait tout ce qui se disait sans en faire semblant, à quelque chose qu'il fût occupé. » (*Journal d'Héroard,* journée du 8 mars 1610.)

[1] Plusieurs faits cités par Héroard prouvent que Louis XIII n'était nullement sensible à la flatterie. Voir notamment journées des 8 octobre et 3 décembre 1610.

[2] Archives des affaires étrangères. Manuscrits. Lettres originales de Louis XIII, France, 5. En voici quelques-unes, choisies au milieu d'un plus grand nombre, et qui toutes fournissent la preuve des sentiments de réelle affection qu'éprouvait Louis XIII à l'endroit de Richelieu. — Louis XIII à Richelieu, du 15 juillet 1633 : « Mon cousin, je trouve très-bon que vous alies à Paris aujourd'huy. Je vous conjure dans ce lieu-là de prendre bien garde à vous. Louis. » — Du 3 octobre 1633 « Mon cousin, je ne saurois être en repos si je nay souvent de vos nouvelles. C'est pourquoy jenvoye ce porteur pour men raporter que je prie le bon Dieu de tout mon cœur estre telles que je les désire. Louis. Châlons. » — Du 6 octobre 1633 : « Monsieur Boutilier, les nouvelles que je resoy à toutes heures de mon cousin le cardinal de Richelieu me consolent extrêmement. C'est pourquoy ne manques de continuer à m'en faire savoir le plus souvent que vous poures. Louis. Château-Tiery, ce 6 à 6 heures du matin. » — 26 octobre 1633 : « Mon cousin, ne pouvant estre en repos si je nay souvent de vos nouvelles, j'envoy Montorgueil pour men aporter. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur quelles soient tells que les desire la persone du monde qui vous aime le plus et qui naura point de joye qui ne vous revoye en parfaite santé. Louis. » — 28 janvier 1634 : « Mon cousin, come Lejeune est arrivé jalois vous escrire pour vous tesmoigner encore la joye que je resus ier en vous voyant et le contentement qui men est demeuré, lequel ma redoné la sante parfaite, je vous puis affirmer que le feu de Versailes est plus enflamé que celui de Ruel et qui du-

gnages d'une vive amitié n'étaient pas uniquement le résultat d'un intérêt égoïste. Du reste, même quand il a possédé une autorité entière, Richelieu, toujours en éveil, s'est montré jusqu'au dernier moment aussi attentif à la conserver qu'il avait été ingénieux et souple pour l'acquérir. Ses constants efforts tendirent à neutraliser l'influence d'une reine espagnole sur un roi qu'il voulait maintenir dans la glorieuse politique d'Henri IV. Mais il ne se contenta pas, ce qui était d'ailleurs facile, d'enlever tout crédit à la femme légitime de son roi. Bien qu'incapable de désirs criminels, puisqu'il pouvait se passer même des plaisirs permis, Louis XIII, maladif, morose, ne recueillant de l'amour que la jalousie et les peines, dévoré d'inquiétudes et de soucis, avait besoin d'épancher ses plaintes, d'exposer ses tristesses, de s'ouvrir à un cœur ami, loin du faste et du bruit qu'il fuyait. Richelieu dirigea toujours ce penchant, et, s'il subjuguait l'esprit du roi par la force de son génie, s'il le fascinait par les séductions de ses paroles, il en surveillait tous les actes par les espions dont il l'entourait, et il gouvernait même son âme par ses confesseurs[1]. Quand les amours du prince « purement spirituelles et aux jouissances toujours vierges, » dit un contemporain, s'adressaient à des instruments indociles à la direction du ministre dominateur, celui-ci savait faire naître chez le roi, même pour ces liaisons chastes, des scrupules qui triomphaient de ses inclinations.

rera à jamais. Louis. » A Versaile ce 28 janvier 1634. — Du 4 décembre 1635 : « Nogent vous porte un marcasin que mes chiens prirent ici non pas ceux qui ont la rage, je ne vous l'envoyerois pas. Si ma santé me leut peu permettre jeuse esté à Ruel, mais estant dans les remedes je ne lay osay faire de peur daccident par les chemins òu il n'y a pas de couvert. Louis. » — Du 15me décembre 1635 : « J'envoye ce gentillome pour savoir de vos nouvelles ne vous ayant pas trouvé ici en bonne santé. Je oubliay de dire à Nogent quand il vous porta le jambon de marcasin que je vous priois d'en faire faire laisé à quelqu'un devant que dan manger, come aussi de tout ce que je vous envoye par les uns et les autres. Je me porte fort bien Dieu mercy. Je vas mener mon frère voler le merle à la forest. Louis. » — De Saint-Germain, ce 18 février 1641 : « Ayant peur que le mauvais temps que vous eustes ici à la chasse ne vous ait fait mal, jenvoye ce gentilhomme pour savoir de vos nouvelles. Je ne me sens plus du tout de la goute et croy que votre vue ma gueri ne vous ayant jamais veu que je ne m'en sois bien trouvé. Louis. » — Saint-Germain, ce 23 mai 1641 : « Je vous envoye 3 lettres que M. de Rivaux me dona ier au soir de ma sœur de Vandosme et de ses 2 anfans en remerciement de ce qui s'est passé. Je ne les ay voulu ouvrir venant de la main de personnes qui ne vous aiment point. Je vous recommande d'avoir toujours soin de vous plus que jamais. Louis. » — Du 26 septembre 1641 : « J'envoye Despres pour savoir de vos nouvelles et vous porter des musquats de Chateautierry que je crains qui ne soient pas encore bien murs. Je vous prie d'en bien faire faire l'aissé et les bien faire laver avant que den manger. Je vous donne le bonjour. Louis. Je m'en vas prendre médecine. »

[1] *Archives des affaires étrangères,* manuscrits. France, vol. LXXXVIII, f° 99, et LXXXIX, f° 3, 23, 67, 78 et 103.

A madame de Hautefort succédait, dans l'affection royale, mademoiselle de la Fayette, à celle-ci Cinq-Mars [1], et ces trois personnages, restés toujours honnêtes dans leurs relations avec le roi, mais rebelles à la volonté impérieuse de Richelieu, expièrent leur résistance l'un dans l'exil, l'autre dans un couvent et le troisième sur l'échafaud.

S'il était vrai qu'Anne d'Autriche eût, en 1630, recouru à l'adultère pour donner un héritier à son époux moribond, comment admettre qu'un ministre aussi soupçonneux et aussi vigilant ne l'eût pas su, et le sachant qu'il n'eût pas déterminé, en confiant ce crime au roi convalescent, la perte d'une reine qui le détestait, et qui, unie à Marie de Médicis, complotait alors sa chute? En vain objecterait-on un sentiment de convenance qui aurait retenu le cardinal [2]; il en était incapable. Inflexible envers ses ennemis, quels qu'ils fussent, parce qu'il les considérait avec raison comme les ennemis de l'État, il mettait à les démasquer et à les perdre un acharnement et une persistance que rien ne faisait céder. Quand il faudra persuader Louis XIII des intelligences qu'entretient la reine avec l'Espagne, l'implacable ministre emploiera les perquisitions les plus minutieuses, les interrogatoires les plus humiliants; il fera arrêter ses plus chers serviteurs; il la confrontera avec des espions, il la traitera comme une obscure coupable, et seul l'admirable dévouement de madame de Hau-

[1] Montglat dit que Richelieu, pour diminuer et détruire la passion de Louis XIII pour madame de Hautefort, mit auprès de lui Cinq-Mars. (*Mémoires*, t. I, p. 238.) « Je viens d'apprendre que le roy avait, hier au soir, dict nettement à madame de Hautefort qu'elle ne devait plus prétendre à son affection, qu'il l'avait toute donnée à M. de Cinq-Mars. » (*Correspondance de l'évêque Arnauld*. Bibliothèque impériale. armoire V, paquet 4, n° 2, f° 49.) — Les *Archives des affaires étrangères* (France, 5, Louis XIII) renferment l'original d'un procès-verbal des démêlés de Louis XIII avec Cinq-Mars et de leur manière de vivre sous le contrôle de Richelieu. La Bibliothèque impériale (armoire V, paquet 4, n° 2) a une copie de ce procès-verbal. L'affection de Louis XIII pour Cinq-Mars était un amusement de cœur, une diversion, qui l'absorbait et l'éloignait de madame de Hautefort. Dureste, comme pour celle-ci et pour mademoiselle de la Fayette, cette affection très-honnête ne s'est manifestée un peu vivement que par une jalousie excessive. Voici deux lettres inédites qui prouvent jusqu'à l'évidence l'influence qu'avait Richelieu sur le roi. « De Varenne, ce 28 may 1640. Je puis vous assurer que M. le Grand * et moy sommes en très-parfaite intelligence. Louis. » — « De Saint-Germain, ce 1er décembre 1640. Je vous prie de ne point adjouter de foy à tout ce que [illegible] Grand pourra dire de moy ou pourra faire dire jusques à tant que vous m'ayiez entendu. Louis. » (*Archives des affaires étrangères*. Manuscrits de France, 5.)

[2] M. Michelet indique un autre motif, mais qu'il suffit de citer pour en montrer l'invraisemblance. « Richelieu, dit-il, espéra dans la mollesse de la nature de la reine, et ainsi qu'un jour ou l'autre, dans quelque embarras où l'étourdie se jetterait encore, il l'aurait à discrétion. »

* Le grand-écuyer Cinq-Mars.

tefort[1] permettra à la reine de sortir de ce grave péril, très-soupçonnée mais non entièrement convaincue. Et l'on veut qu'un crime bien plus grand, qui touchait plus directement l'honneur royal, Richelieu l'ait laissé ignorer à Louis XIII ! Au surplus, où, quand, comment, dans quel intérêt ce crime aurait-il été commis? Aux conjectures, aux insinuations vagues opposons des faits précis qui prouvent que Richelieu n'a pas instruit Louis XIII, parce qu'Anne qu'Autriche n'a point cessé d'être innocente.

Le roi tombe malade à Lyon, non dans les premiers jours d'août, comme on l'a dit, mais le 22 septembre[2], et ici surtout les dates ont une grande importance. Il est atteint d'une fièvre qui le dévore. Le septième jour, le 29, elle se complique d'une dyssenterie qui l'épuise. L'invasion de ce dernier mal, produite par une de ces médecines dont on était alors très-prodigue, est si violente, et ses conséquences si rapides, qu'à minuit les médecins désespèrent de le sauver. Marie de Médicis s'est retirée. Anne d'Autriche, qui ne quitte pas le royal malade, se résout à le faire avertir par son confesseur du danger qu'il court. Mais, aux premiers mots dits avec ménagement, Louis XIII conjure le P. Suffren et ceux qui l'entourent de ne pas lui cacher la vérité. Il l'apprend avec calme et courage, se confesse, communie, demande pardon à tous du mal qu'il a pu leur faire ; puis, appelant la reine, il l'embrasse tendrement et lui adresse de touchants adieux. Comme elle se met à l'écart pour sangloter librement, le roi prie le P. Suffren d'aller la trouver de sa part pour la supplier de nouveau « de lui pardonner toutes les fâcheries qu'il pouvait lui avoir données tout le temps de leur mariage. » Il s'entretient ensuite avec Richelieu et donne le spectacle de la plus édifiante résignation. Vers le milieu du jour, l'archevêque de Lyon se disposait à apporter l'extrême-onction, quand les médecins, qui coup sur coup avaient saigné six fois déjà ce corps épuisé, ordonnent une septième saignée[3]. Mais alors la vraie cause du mal, ignorée d'eux, se manifeste : un abcès crève, se vide ; le ventre, gonflé outre mesure, s'affaisse tout à coup. La nature a sauvé le malade[4] au moment où l'intervention de ses médecins allait être tout à fait meurtrière.

[1] *Mémoires de P. la Porte*, p. 370.

[2] Lettre de Richelieu au maréchal de Schomberg du 25 septembre 1630.—Lettre du P. Suffren, confesseur de Louis XIII, au P. Jacquinot, supérieur à la maison professe de Paris, du 1er octobre 1630.

[3] Lettre du P. Suffren déjà citée. En un an, Bouvart, médecin de Louis XIII, le fit saigner quarante-sept fois, lui fit prendre deux cent douze médecines et deux cent quinze lavements. (*Archives curieuses de l'histoire de France* de Cimber et Danjou, 2e série, t. V, p. 63.)

[4] Lettre de Richelieu à Schomberg du 30 septembre 1630. Lettre de Richelieu à d'Effiat du 1er octobre 1630. *Mémoires de Richelieu*, liv. XXI, t. VI, p. 296. Lettre

Louis XIII, bientôt rétabli, quitte Lyon avec la reine, qui n'a cessé de l'entourer des soins les plus tendres, et dont la douleur sincère l'a touché. Dans cette crise, les deux époux ont oublié le passé [1]. La répulsion, la froideur de l'un, la fierté blessée de l'autre ont disparu, et ils ont été naturellement amenés à mieux apprécier ce que leur nature offre de bon [2] et d'aimable. Forte de l'empire inaccoutumé qu'elle exerce, mais s'en exagérant l'étendue, Anne d'Autriche ne se contente pas de s'emparer dans le cœur du roi de la place qui doit lui appartenir. Aidée de l'ambitieuse et vindicative Marie de Médicis, après s'être occupée des griefs de l'épouse, elle veut porter le blâme jusque sur les affaires de l'État, et attaquer en Richelieu non-seulement celui qui a entretenu les défiances, qui a fait naître les soupçons, qui a divisé le roi et la reine, la mère et le fils, mais encore le grand politique, le continuateur opiniâtre d'Henri IV, qui poursuit à l'extérieur la prééminence de la France sur l'Espagne et l'abaissement de la maison d'Autriche. On sait comment Louis XIII, qui était incapable de vastes projets, mais qui en connaissait le prix, fut ramené par la raison d'État à Richelieu, et, en une journée fameuse, confirma son autorité [3] à l'instant même où elle semblait anéantie.

du P. Suffren déjà citée. Cette lettre se termine ainsi : « Voilà, mon révérend père, ce qui s'est passé. Toute autre nouvelle qu'on vous dira ne sera pas vraie. *Ego testis oculatus et auritus.* » Cette lettre se trouve tout entière dans la *Revue rétrospective*, t. II, p. 417 et suivantes.

[1] Un retour analogue et aussi complet de vive affection et de réciproque tendresse se produira de nouveau au moment de la maladie de février 1643 à laquelle succombera Louis XIII. Voir le *Mémoire fidèle des choses qai se sont passées à la mort de Louis XIII*, fait par Dubois, son valet de chambre. La naïveté, la précision des détails qu'il renferme ne permettent pas de mettre en doute l'exactitude et l'authenticité de ce récit. Voir aussi, Ministère des affaires étrangères, *Mémoires manuscrits de Lamothe-Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans*, t. II, p. 368.

[2] Archives des affaires étrangères. *Mémoires de Lamothe-Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans*, manuscrits, t. II, p. 367.

[3] Les deux lettres inédites qui suivent montrent que l'affection de Louis XIII pour Richelieu remonte à au moins une année avant la *Journée des dupes.* « A Malesherbes, 16 octobre 1629 : Mon cousin, je ne manqueray de me rendre à Fontainebleau vandredy à midy auquel jour et heure j'espère vous y trouver. Assuresvous toujours de mon affection qui durera jusques au dernier soupir de vie. Louis. Monseigneur cest mis un chicot dans le pied. Jay envoyé cherche mon marechal pour luy ôter. » — « A Lion, ce 19 aoust 1630. Mon cousin, vous ayant mandé par ma dernière que vous partissiez les plustost que vous pourries pour me venir trouver, ne pouvant soufrir que vous fussies plus longtemps dans le danger de la peste, je vous adjouteray ce mot pour vous dire que vous ne vous aresties en aucun lieu ayant grande impatience de vous voir près de moy, ce quatendant je prieray le bon Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. Louis. » (*Archives du ministère des affaires étrangères.* Lettres originales de Louis XIII. France, 5.)

A quelle époque peut-on placer, en supposant qu'elle ait été le résultat d'un crime, le commencement de la grossesse qui s'est manifestée chez Anne d'Autriche en janvier 1631 ? Est-ce, comme on l'a dit, au moment et à cause du danger qu'a couru la vie de Louis XIII? Mais, la reine ayant été délivrée dans les cinq premiers jours d'avril[1], l'enfant, conçu le 30 septembre, ne serait pas venu à terme et ne pourrait donc pas être l'*homme au masque de fer*. Serait-ce à l'arrivée de Louis XIII à Lyon, au commencement du mois d'août 1630? Mais Anne d'Autriche n'avait pas alors à être mère l'intérêt que, d'après ses accusateurs, elle aurait eu à l'être le 30 septembre, quand le roi se mourait. Ou l'enfant n'est pas né viable, ou bien sa conception remonte à une époque où Louis XIII en a été le père, parce qu'Anne d'Autriche, l'aurait-elle voulu, n'avait aucun motif de recourir à un crime pour être enceinte. On incrimine l'origine de cette grossesse parce que Richelieu, dans un journal qui lui est attribué et dont on a dit, « qu'il prêtait à la supposition de Voltaire une base d'argumentation assez sérieuse[2], » se plaît à marquer les progrès de cette grossesse, envoie souvent prendre des nouvelles de la reine, lui fait enlever son apothicaire, puis le lui rend, interdit à l'ambassadeur d'Espagne des visites trop fréquentes au Louvre, exerce, en un mot, sur Anne d'Autriche une surveillance soupçonneuse et incessante. Mais admettrait-on l'authenticité de ce journal qui, vraisemblable en certains détails, l'est beaucoup moins dans son ensemble, tous les faits qu'il relate, les espionnages qu'il signale, les soupçons qu'il suppose concernent l'Espagnole, irritée du triomphe inattendu de Richelieu et pouvant songer à le renverser, nullement l'épouse coupable dont on veut constater la faute. Dans cette dernière hypothèse, pourquoi avoir rendu à la reine l'homme de l'art qui peut l'aider dans un avortement? Pourquoi ne l'aurait-on pas entièrement séparée de toutes ses confidentes? Pourquoi n'aurait-on pas proscrit tout à fait les visites de l'ambassadeur d'Espagne? Richelieu, il est vrai, fit renvoyer la comtesse de Fargis. Mais c'est uniquement parce qu'elle excitait les ressentiments d'Anne d'Autriche, parce qu'elle lui avait donné le conseil d'épouser, si elle devenait veuve, Gaston d'Orléans, son beau-frère, parce qu'elle était l'âme de l'opposition, des intrigues politiques, des sourdes menées contre le cardinal. Si, dans sa longue correspondance saisie par celui-ci, et qui existe dans les archives[3],

[1] Cette date est indiquée dans le journal de Richelieu, dont nous allons parler.

[2] M. Jules Loiseleur, *Revue contemporaine* du 31 juillet 1867, p. 223. Ce journal a été publié dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de Cimber et Danjou, 2e série, t. V.

[3] Bibliothèque impériale. Manuscrits, ancien fonds français, nº 9,241.

tout le justifie d'avoir exilé la dangereuse comtesse, si on y trouve la trace des espérances des deux reines, des affections qui les lient à l'Espagne, des succès qu'elles désirent, des chutes qu'elles souhaitent, rien ne peut être relevé qui entache l'honneur d'Anne d'Autriche. La comtesse de Fargis y apparaît active instigatrice des cabales, nullement complice complaisante et confidente d'un crime.

Le vrai est qu'enceinte pour la troisième fois et redoutant un troisième accident, Anne d'Autriche ne voulut pas qu'en répandant la nouvelle de sa grossesse on fît naître dans le peuple un espoir que le souvenir du passé rendait très-incertain. L'origine de cette grossesse est dans la réconciliation que produisit la maladie du roi. Richelieu lui-même l'atteste, non plus l'écrivain contesté d'un journal qui ne renferme d'ailleurs aucune ligne nettement accusatrice, mais l'incontestable auteur de ces innombrables lettres, papiers, documents authentiques, qui, des mains de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, ont passé plus tard dans les archives de l'État[1]. « On soupçonne, non sans grande raison, que la reine est grosse, écrit-il. Si ce bonheur arrive à la France, elle le devra recueillir comme un fruit de la bénédiction de Dieu et de la bonne intelligence qui est entre le roy et la reyne, sa femme, depuis certain temps[2]. » Le soin que prit Anne d'Autriche de dissimuler un troisième avortement, elle l'avait déjà eu pour le second le 16 mars 1622, et déjà, à cette époque, « on avait caché au roi le plus longtemps qu'on avait pu l'anéantissement de ses espérances[3]. » Mais, depuis le jour où il fut au pouvoir, rien n'échappa au regard pénétrant du ministre attentif. Il épiait, il voyait, il savait tout. Chacun des membres de la famille royale était entouré de quelques-uns de ses agents. Si, de cette incessante surveillance et des témoignages écrits par lesquels elle se révèle, ressort la preuve que la reine a été coquette avec Buckingham, accessible aux conseils de la duchesse de Chevreuse, fidèle aux recommandations dernières de Philippe III, son père, et toujours prête à soutenir auprès du roi l'intérêt espagnol, si, en un mot, Richelieu la représente reine peu française, il ne donne jamais à entendre qu'elle a été épouse coupable, et l'histoire ne peut guère espérer d'être mieux informée, et ne doit pas se montrer plus rigoureuse que le clairvoyant et impitoyable ministre.

[1] *Lettres et papiers de Richelieu,* publiés dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France,* par M. Avenel, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, avec une connaissance approfondie de l'époque dont il s'occupe, avec une exactitude, une intelligence et des soins dont on ne saurait trop le louer.

[2] *Lettres et papiers de Richelieu,* t. IV, p. 115.

[3] *Mémoires de Bassompierre.*

IV

Sept années devaient s'écouler avant que fussent réalisés les vœux de la nation, qui souhaitait ardemment un Dauphin et qu'effrayait la perspective de voir monter sur le trône de France le frère peu aimé de Louis XIII. Anne d'Autriche fut de nouveau enceinte en janvier 1638, non pas, comme l'a dit Voltaire et comme on l'a si fréquemment répété après lui, « à la suite d'un rapprochement amené par le hasard entre les deux époux séparés depuis longtemps[1]. » Il n'était plus besoin ni d'un orage surprenant Louis XIII prêt à partir pour la chasse, ni des instances pressantes de mademoiselle de la Fayette, ni des supplications de son capitaine des gardes pour déterminer le roi à se rendre chez la reine. Des pièces incontestables[2] montrent que, bien avant le mois de décembre 1637, Louis XIII savait concilier ses devoirs d'époux avec sa passion de plus en plus ardente pour la chasse, et que, lorsqu'elle le retenait trop longtemps loin du Louvre, il mandait la reine auprès de lui. Le 5 septembre 1638, celle-ci mit au monde un prince qui sera Louis XIV. C'est en ce jour qu'ont imaginé de placer la naissance de l'*homme au masque de fer* ceux[3] qui veulent bien ne pas voir dans ce personnage un fils adultérin d'Anne d'Autriche, mais un frère jumeau et légitime de Louis XIV, né quelques heures après lui, et condamné, pour sa venue tardive, à une détention perpétuelle.

Il est peu de naissances royales qui n'aient été l'objet d'insinuations malveillantes, et souvent d'accusations fort nettes de criminelle supercherie. Presque toujours cet événement anéantit les droits d'un héritier collatéral qui peut-être a longtemps convoité la couronne. Quelquefois même il ruine les projets de tout un parti, et tandis qu'il consolide la situation des uns, il renverse soudainement tout un échafaudage d'ambitions et expose ceux qui sont déçus dans leur attente à la tentation de nier ce qui détruit leurs espérances. Quand, le 21 juin 1688, Marie d'Este, seconde femme de Jacques II, le rendit père d'un fils, Guillaume d'Orange, depuis longtemps époux de la princesse Marie, fille aînée du roi d'Angleterre, voyant les droits de

[1] Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, t. I, p. 375.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères.* France, 5. Il existe entre autres une lettre du 10 janvier 1637, dans laquelle Louis XIII écrit à Richelieu « qu'il fera venir la reine à Saint-Germain, les soirées y étant bien longues sans compagnie. »

[3] Dulaure, *Histoire de Paris;* Simonde Sismondi, *Histoire des Français;* Dufey de l'Yonne, *Histoire de la Bastille;* le chevalier de Cubières, *Voyage à la Bastille.*

sa femme annihilés par cette naissance inattendue, refusa d'admettre pour vrai un événement qui lui était si funeste. Il fit répandre dans toute la Hollande, et jusqu'en Angleterre, des libelles accusateurs où l'on racontait la grossesse de la reine simulée, l'accouchement et ses douleurs imaginaires, et un enfant inconnu, recueilli au hasard, introduit furtivement[1] dans le lit de sa prétendue mère. Plusieurs écrivains anglais, et, à leur tête, l'ardent Burnet, accueillirent cette opinion, et le scandale qu'ils produisirent contribua, quelques mois après, autant que l'impopularité de Jacques II, à faire réussir la tentative audacieuse de Guillaume d'Orange, s'emparant d'un trône au moment même où il semblait en avoir été exclu pour toujours.

En France, des doutes de cette nature étant rendus encore plus faciles par l'esprit sceptique et frondeur de la nation, on a eu de tout temps le soin d'en éviter jusqu'au prétexte par des précautions infinies et des usages excellents. Non-seulement la naissance d'un prince royal avait pour témoins obligés[2] les plus grands personnages de l'État, mais encore le peuple lui-même était convié à y assister et à voir naître celui qu'une tradition fort ancienne nomme excellemment l'*Enfant de France*. On ouvrait les portes devant le peuple et il pénétrait librement dans la demeure royale en ce moment solennel où se perpétuait la famille de ses maîtres. Il y entrait aussi dans certaines occasions où le roi daignait se laisser voir à table par ses sujets[3], et, de ces deux priviléges, les seuls à peu près qui leur fussent alors accordés et dont avec raison il ne devait pas se contenter toujours, le premier offrait au moins l'avantage de lui faire oublier un instant qu'il n'était rien, et de l'associer en quelque sorte au plus grand événement de la famille royale. Lorsque Marie-Antoinette eut son premier enfant[4], l'affluence était telle dans sa chambre que Louis XVI brisa une fenêtre pour donner plus rapidement de l'air à la reine, qui allait perdre connaissance. Depuis ce jour[5], on

[1] L'enfant aurait été introduit, enfermé dans une bassinoire.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Manuscrits du sieur Saintot, maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs.

[3] Surtout dans les repas offerts au roi *par sa bonne ville de Paris*. Le peuple circulait librement autour de la table royale. Au surplus Louis XIV accepta très-rarement ce genre de fêtes, et, principalement dans les trente dernières années de son règne, évita de venir à Paris.

[4] Marie-Thérèse-Charlotte de France, née le 19 décembre 1778.

[5] On sait quelles précautions furent prises à la naissance du duc de Bordeaux. Du procès-verbal dressé le 29 septembre 1820, à trois heures et demie du matin, par le chancelier de France, président de la Chambre des pairs, il résulte que dix-sept témoins, dont deux pairs de France, trois négociants, un employé, un garde du corps, un capitaine de la garde, deux femmes de chambre, trois dames d'honneur, trois médecins et le premier écuyer de la duchesse de Berry, ont été mandés

cessa d'admettre le peuple à la naissance des enfants du roi. Mais, longtemps avant que Louis XIV vînt au monde, rien n'était négligé de ce qui pouvait donner la plus grande authenticité à cet événement, et l'exact Héroard nous montre[1] la chambre de Marie de Médicis remplie d'assistants au moment où allait naître Louis XIII.

Il en a été de même pour la naissance de Louis XIV. Les premiers signes d'un accouchement prochain se manifestèrent le 4 septembre 1638, à onze heures du soir[2]. Le lendemain, à cinq heures du matin, Louis XIII, apprenant que les douleurs augmentent, se rend chez la reine qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa délivrance[3]. A six heures arrivent successivement à Saint-Germain Gaston d'Orléans, si intéressé à surveiller l'issue d'un événement qui va peut-être l'écarter pour toujours du trône ; la princesse de Condé, madame de Vendôme, le chancelier, madame de Lansac, future gouvernante de l'enfant royal, mesdames de Senecey et de la Flotte, dames d'honneur. Derrière le pavillon occupé par la reine, est dressé un autel où tour à tour les évêques de Lisieux, de Meaux et de Beauvais disent la messe. Près de l'autel, et jusque dans la pièce voisine, se pressent les dames de la Ville-aux-Clercs, de Liancourt et de Mortemart, la princesse de Guéméné, les duchesses de la Trémouille et de Bouillon, les ducs de Vendôme, de Chevreuse et de Montbason, les sieurs de Souvré, de Liancourt, de Mortemart, de la Ville-aux-Clercs, de Brion et de Chavigny, l'archevêque de Bourges, les évêques de Metz, de Châlons, de Dardanie et du Mans, enfin une foule énorme qui envahit de bonne heure et remplit bientôt tout le palais[4]. A onze heures précises du matin, Anne d'Autriche met au monde un enfant dont la sage-femme fait aussitôt constater le sexe par les

avant que l'enfant n'ait été détaché de sa mère. « Monsieur le maréchal, dit-elle à Suchet, duc d'Albuféra, vous voyez que l'enfant me tient encore ; je n'ai pas voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée. » La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après l'arrivée du dernier des témoins. (*Archives de la Chambre des pairs. Moniteur* du 30 septembre 1820.)

[1] *Journal d'Héroard*, journées des 26 et 27 septembre 1601.

[2] *Corps universel diplomatique du droit des gens* de Dumont. Supplément, t. IV, p. 176. Lettre de Chavigny au cardinal de Richelieu, du 6 septembre 1638. Dépêche de Louis XIII à M. de Bellièvre, son ambassadeur en Angleterre, du 5 septembre 1638. Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Fonds Saint-Germain. Harlay, 564[27], f. 170.

[3] « Le roy y a toujours esté présent, et ses deux accès de fièvre ne lui ont en rien diminué ses forces, » écrit Chavigny dans la lettre où il raconte à Richelieu, alors absent de la cour, la naissance du Dauphin. Cette affirmation si précise détruit celle de M. Michelet qui, d'après une vie anonyme de madame de Hautefort, dit que « Louis XIII se fût consolé sans peine de voir crever son Espagnole, et que, pendant les douleurs, il se faisait lire dans l'histoire pour trouver un exemple d'un roi de France ayant épousé sa sujette. » (M. Michelet, *Histoire de France*, t. XII, p. 211).

[4] Dumont, *Corps diplomatique du droit des gens*, t. IV, p. 176.

princes de la famille royale, et en particulier par Gaston d'Orléans. Celui-ci demeure tout étourdi à cette vue et ne peut dissimuler son dépit[1] ; mais les signes très-visibles de son mécontentement sont à peu près inaperçus dans l'allégresse générale et au milieu des bruyantes acclamations qui s'élèvent de toutes parts. La joie de Louis XIII est aussi vive que le lui permet sa nature mélancolique et rêveuse. Il admire et fait admirer autour de lui la conformation de son fils, qui dès sa naissance, et comme son père l'avait montré en un pareil moment, donne des preuves de l'extraordinaire appétit[2] qui caractérise sa race. Peu de temps après, dans la chambre même de la reine, et devant la même assistance, le nouveau-né est ondoyé par l'évêque de Meaux, premier aumônier. Louis XIII envoie ensuite à Paris le sieur Duperré-Bailleul, chargé d'annoncer solennellement au corps de ville l'heureuse nouvelle[3]. Mais, portée par le cri joyeux des populations, elle a déjà franchi, avec une rapidité surprenante, la distance qui sépare Saint-Germain de Paris, où elle est connue dès midi. Elle y excite un enthousiasme vraiment sincère, et les églises, depuis quelques mois remplies par tous ceux qui demandent au ciel la naissance d'un Dauphin[4], retentissent aussitôt de chants d'actions de grâces.

Selon le roman de Soulavie, un second fils serait venu au monde à huit heures du soir, neuf heures après le premier, et, conformément au conseil de Richelieu, aurait été dissimulé, élevé mystérieusement, puis enfermé. Remarquons d'abord que le cardinal de Richelieu, auquel on fait jouer un rôle si important à Saint-Germain, le 5 septembre 1638, en était absent depuis la fin de juillet, et se trouvait alors à Saint-Quentin d'où il ne reviendra à Paris que le 2 octobre[5].

[1] Lettre de Chavigny au cardinal de Richelieu, du 6 septembre 1638. Louis XIII accorda à son frère une gratification de six mille écus « qui le consola un peu, » dit Chavigny.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Lettres de Louis XIII. France, 5. *Journal d'Héroard. Lettres missives d'Henri IV*, t. V, p. 507.

[3] On croit généralement que c'est à cause de la grossesse d'Anne d'Autriche qu'a été fait le fameux vœu de Louis XIII, plaçant son royaume sous la protection de la Vierge. Il n'en est rien. La grossesse de la reine s'est en effet manifestée en janvier 1638, et « *la déclaration pour la protection de la Vierge* » est de décembre 1637. Elle est faite « *pour reconnaissance pour tant de grâces évidentes accordées au roi.* » (*Lettres et papiers de Richelieu*, t. V, p. 908.)

[4] Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, p. 177.

[5] Richelieu quitta Ruel à la fin de juillet et se rendit successivement à Abbeville, à Amiens, à Ham et à Saint-Quentin. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit l'heureux événement, et il se rendit aussitôt à l'église en grand cortége. « Il y entendit une messe chantée par son aumônier, puis le *Te Deum* et le *Domine salvum.* » Il écrivit ensuite au roi et à la reine pour les féliciter. *Gazette de France*, p. 535. *Lettres et papiers de Richelieu*, t. VI, p. 75 et suiv. Le 2 octobre, Richelieu

Mais ne nous arrêtons pas à cette première erreur. Dans le cas de la naissance de deux jumeaux, le plus ordinairement le travail, une fois commencé pour l'un, se continue sans interruption pour l'autre, et la sortie du second enfant suit en général de très-près celle du premier. Tout au moins, s'il y a dans les douleurs une suspension causée par l'inertie momentanée de l'organe soulagé d'une partie de son fardeau, on peut affirmer que, dès la première expulsion, plusieurs indices, tel que le volume encore considérable du ventre et les mouvements très-sensibles du second fœtus, décèlent d'une manière certaine l'existence et la venue prochaine d'un deuxième enfant. La naissance de ce prétendu frère jumeau a donc ou suivi immédiatement celle de Louis XIV, et elle a eu alors pour témoins tous les personnages que nous venons de nommer, ou bien, dans le cas, si rare d'ailleurs, d'un long temps d'arrêt entre les deux expulsions, elle a été certainement prévue dès la première, et cette nouvelle extraordinaire n'a pu être cachée à la foule qui encombrait la chambre même de l'accouchée.

Or, comment admettre qu'un fait d'une telle importance ait été connu de tant de personnes, sans qu'aucune d'elles n'ait trahi le secret dans une conversation avidement recueillie par un écrivain contemporain, ou dans un de ces Mémoires que beaucoup de grands personnages se complaisaient alors à laisser après eux? Et pourtant, tous gardent à ce sujet le silence le plus complet. Les contemporains ont tout dit des actions véritables comme des actes imaginaires d'Anne d'Autriche. Ils ont fait pénétrer jusqu'au fond de sa vie intime, et rien, dans leurs écrits, pas même l'allusion la plus indirecte, ne permet de soupçonner un événement aussi capital.

Mais en supposant que, par extraordinaire et contrairement à ce que l'observation constate chaque jour, ce second accouchement ait eu lieu neuf heures après le premier, et, sans avoir été annoncé par un indice révélateur, en admettant que, par impossible, les témoins en aient été peu nombreux et tous fort discrets, dans quel intérêt Louis XIII aurait-il dissimulé cette naissance? Des présomptions très-hasardées ont pu autrefois faire croire à quelques naturalistes que, de deux jumeaux, celui qui naît le dernier est le premier conçu[1]. Depuis lors, la science a reconnu le danger, l'incertitude de

quitta l'armée pour revenir à Saint-Germain. « Le roi arriva le mercredi à Saint-Germain, où le cardinal-duc se rendit aussi de nos armées le même jour et quasi à la mesme heure que Sa Majesté, laquelle il trouva dans la chambre de Mgr le Dauphin, où la reyne estait aussi. Il serait malaisé d'exprimer de quels transports de joie Son Éminence fut touchée voyant entre le père et la mère cet admirable enfant, l'objet de ses souhaits et le dernier terme de son contentement. » (*Gazette de France*, p. 580.)

[1] Denizart, *Aînesse*, § 5, n° 1.

cette doctrine. Mais, énoncée timidement en médecine et presque aussitôt énergiquement repoussée, elle n'a jamais été admise dans le droit. Chez les Romains, en France pendant le moyen âge, comme dans les temps modernes, pour la transmission des fiefs comme pour celle de tous les biens, dans le passé le plus reculé non moins qu'aujourd'hui, le premier enfant jumeau sorti du sein de la mère a toujours été l'aîné[1]. En aucun cas, le moindre doute ne s'est élevé à cet égard, et quelles qu'aient été les suppositions de quelques rares naturalistes, jamais elles n'ont pénétré dans le domaine certain du droit et n'ont ébranlé des convictions basées sur des textes indiscutables. Au lieu donc d'être consterné, comme le dit Soulavie[2], de cette seconde naissance, Louis XIII aurait eu lieu de s'en réjouir, puisqu'elle aurait consolidé l'hérédité directe dans sa famille, pour le cas assez probable où la grossesse inespérée d'Anne d'Autriche ne se serait plus renouvelée.

Que des pâtres aient annoncé une double naissance, rien ne l'infirme. L'imagination populaire, vivement excitée par le désir universel de la venue d'un Dauphin et par l'annonce inattendue de l'état de la reine, accueillit avec complaisance mille prédictions superstitieuses qui, pendant quelques mois, vinrent alimenter les entretiens et tromper les longueurs de l'attente. Mais c'est la seule chose qui ne soit pas évidemment fausse dans le récit de Soulavie que détruisent, pour tout le reste, l'impossibilité de cacher un second accouchement aux innombrables témoins du premier, le silence absolu des contemporains autant que l'inutilité incontestable de l'enlèvement et de la suppression de ce frère cadet de Louis XIV.

V

Oublions les scènes qui viennent d'être rappelées. Cessons un instant de tenir compte des preuves alléguées, des considérations émises, et consentons à admettre chacune des assertions précédemment

[1] *Droit romain,* liv. XV et XVI. *De statu hominum. Loi Arethusa,* liv. I, titre v. *Loi de Triphoninus.* Domat, liv. III, titre I, section VII, § 14. Pothier, *des Successions,* ch. II, section I, art. 2, § 2. *Introduction au titre des fiefs de la coutume d'Orléans,* n° 295. Lebrun, *des Successions,* liv. II, ch. II, section I, n° 9. Chabot, rapporteur de la loi sur les successions au tribunat, *Commentaire sur la loi des successions,* vol. I, p. 32, art. 722; n° 4. Boileux, *Commentaire sur le code civil,* vol. II, p. 11, art. 722. Duranton, *Commentaire de droit français,* vol. VI, p. 66, n° 52.

[2] Dans le récit que nous avons reproduit plus haut, ch. I.

combattues. Ce fils mystérieux d'Anne d'Autriche, il a vu le jour soit en 1629, ayant Buckingham pour père; soit en 1631, à cause du danger qu'a couru la vie de Louis XIII; soit en 1638, quelques heures après un frère dont il est cependant l'aîné. Il existe. Recueilli par un agent aussi dévoué que discret, il a été élevé à la campagne, et l'on a réussi à cacher à tous les regards la ressemblance qui décèle sa haute origine, et à mettre sa personne à l'abri de toutes les investigations. Mais à quelle époque l'a-t-on emprisonné, et pour quelle cause? De sa jeunesse, de ses premières années passées dans l'obscurité d'une retraite, loin de la cour, point de traces, et il n'y aurait pas lieu d'en être surpris. Mais, dès qu'il devient ce prisonnier fameux que, des îles Sainte-Marguerite, Saint-Mars a amené en 1698 à la Bastille, nous avons le droit de demander et nous devons rechercher quand, comment, dans quelles circonstances, il a été arrêté et confié à son geôlier.

Il serait jusqu'à un certain point vraisemblable que, laissé libre tant qu'a vécu sa mère, on l'eût emprisonné seulement après sa mort. Mais Anne d'Autriche succombe le 20 janvier 1666, et Saint-Mars ne reçoit aucun prisonnier. L'arrestation daterait-elle, comme l'affirme Voltaire, de l'année 1661, où mourut Mazarin? Mais Saint-Mars était alors et devait rester trois ans encore brigadier des mousquetaires, et c'est en décembre 1664 que d'Artagnan, son capitaine, le désigne au choix de Louis XIV, comme commandant de la prison de Pignerol où, un mois après, Fouquet sera conduit et confié à sa garde vigilante. Le 20 août 1669, arrive à Pignerol un second prisonnier, Eustache d'Auger. Mais, espion obscur, il est bientôt placé près de Fouquet pour lui servir de domestique. Aurait-on chargé de ce soin, aurait-on mis au service de Fouquet qui, durant toute sa vie, a vécu près de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, un prince dont les traits rappellent ceux du roi? Nul autre prisonnier n'est amené à Saint-Mars jusqu'à l'arrivée du comte de Lauzun, en 1671. Depuis lors, et de loin en loin, d'autres lui sont conduits, mais on connaît leurs crimes ou leurs fautes; on n'ignore pas les causes de leur arrestation, on les voit assez maltraités, et, lorsque, en 1681, Saint-Mars passe du commandement de Pignerol au gouvernement du fort d'Exiles, il n'emmène avec lui que deux prisonniers qu'il nomme dédaigneusement deux *merles*[1]. A Exiles comme à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite, dont Saint-Mars fut, en 1687, nommé gouverneur, comme à Exiles, si de nouveaux coupables lui sont confiés, on sait à quel

[1] Tous ces faits ressortent de dépêches officielles, authentiques et transcrites par nous. Nous les donnerons plus tard quand nous introduirons Saint-Mars dans le récit.

motif attribuer leur détention, et rien dans leur passé, rien dans les traitements dont ils sont l'objet, rien dans leurs actes ne permet de soupçonner en aucun d'eux un frère de Louis XIV. Sans doute, on ne saurait s'attendre à trouver une dépêche désignant du nom de prince un des prisonniers de Saint-Mars et, pour être convaincu, nous n'exigeons rien de semblable. Mais quand, examinant un à un chacun des détenus envoyés au futur gouverneur de la Bastille et parmi lesquels se trouve nécessairement celui avec lequel il traversera la France en 1698, nous nous rendons compte des causes de leur arrestation et nous pénétrons dans leur passé, lorsque cent dépêches authentiques[1] permettent d'affirmer qu'en dehors de ces prisonniers il n'en est pas d'autre, n'est-on pas fondé à conclure par cette question : mais où est donc le fils d'Anne d'Autriche ?

Cette fameuse dépêche, dont un lambeau a été timidement cité, il y a quelques années, dans un ouvrage d'où il a été supprimé ensuite[2], cette dépêche à l'existence de laquelle la critique avait fini par ne plus croire[3] et dont l'importance est capitale, elle existe, elle est authentique, elle a été dictée par Barbézieux et adressée à Saint-Mars au moment où il avait sous sa garde le prisonnier qu'il conduira à la Bastille et qui y mourra en 1703.

« Monsieur, j'ay receu, avec vostre lettre du 10 de ce mois, la copie de celle que monsieur de Pontchartrain vous a escrite concernant les prisonniers qui sont aux îles Sainte-Marguerite sur des ordres du roy signés de lui ou de feu monsieur de Seignelay? Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux qui sont confiés à votre garde que de continuer à veiller à leur seureté, *sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier*[4]. »

Or, quel crime aurait commis ce prétendu frère de Louis XIV, si ce n'est celui de naître? Objectera-t-on qu'il peut s'agir d'une faute légère commise dans la prison, et que Barbézieux ne fait, dans cette dépêche, allusion qu'à un passé fort peu éloigné. Mais, s'il recommande à Saint-Mars *de ne s'expliquer à qui que ce soit*, c'est évidemment que la curiosité a été excitée, et que chacun, dans l'île, essayant

[1] Archives du ministère de la marine. Archives du ministère de la guerre. Archives du ministère des affaires étrangères. Archives impériales. Registres du secrétariat de la maison du roi.

[2] *Biographie universelle* de Michaud, article de l'*Homme au masque de fer*, par Weiss. La seconde édition ne donne plus l'extrait de cette dépêche, relatée dans la première.

[3] Voir entre autres l'opinion de M. Jules Loiseleur, *Revue contemporaine*, article déjà cité.

[4] Archives du ministère de la marine. Archives du ministère de la guerre. Archives impériales. Registres du secrétariat de la maison du roi.

de la satisfaire, le ministre croit devoir recommander, plus énergiquement que jamais, une discrétion absolue. Cette discrétion aurait-elle été nécessaire, et Saint-Mars aurait-il été interrogé, s'il ne s'était agi que d'un manquement insignifiant aux règles intérieures de la prison ?

Enfin, que faut-il penser des égards, des respects, des soins particuliers, des témoignages d'une humble déférence, de toutes ces circonstances accessoires que l'on se plaît à invoquer en faveur d'une opinion que rien de certain ne justifie ? Parmi les faits sur lesquels on a tant insisté et qui forment en quelque sorte le dossier romanesque de l'*homme au masque de fer*, les uns sont exacts et trouveront plus tard leur naturelle explication. Les autres, tels que le voyage de Louvois aux îles Sainte-Marguerite, ont été inventés à plaisir par l'imagination populaire et trop facilement accueillis par une crédulité complaisante. On a dit, et l'on répète chaque jour, que le ministre se serait rendu dans cette île et y aurait parlé au prisonnier « avec une considération qui tenait du respect[1], » et en le nommant monseigneur. Or, Louvois n'a quitté la cour en 1680 que pendant quelques semaines pour se transporter à Baréges. L'on a, jour par jour, le nom des villes qu'il a traversées[2]. Les îles Sainte-Marguerite, où Saint-Mars ne devait d'ailleurs arriver que sept ans plus tard, ne figurent pas dans l'itinéraire, et, depuis ce voyage, Louvois n'est jamais plus revenu dans le Midi. Quant à l'épisode si dramatique du plat d'argent jeté par la fenêtre et qui expose à un grand danger le pêcheur qui le trouve à ses pieds, il a son origine dans une tentative analogue faite par un ministre protestant détenu en 1692 aux îles Sainte-Marguerite. Ce ministre essaya d'intéresser à son sort, en écrivant ses plaintes non sur un plat d'argent qu'il n'avait point à sa disposition, mais sur une assiette d'étain, ce qui détermina Saint-Mars à ne lui donner désormais que de la vaisselle de terre[3]. Le fait a été plus tard appliqué à l'*homme au masque de fer*, sur lequel, comme sur tous les héros de légende, se sont groupées les aventures de personnages fort divers. L'examen attentif de toutes les dépêches recueillies permettra de remonter à l'origine de chacun de ces bruits pour faire la part exacte et de la légende et de l'histoire.

Mais de ce que l'exactitude de bien des faits attribués à l'*homme*

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

[2] Louvois s'était cassé la jambe le 3 août 1679. Pour achever la guérison qui fut lente, les médecins conseillèrent au ministre d'aller à Baréges. Voir le t. III, p. 513 et suivantes de l'excellente *Histoire de Louvois* de M. Camille Rousset.

[3] Dépêches de Seignelay à Saint-Mars. Archives de la marine. Archives impériales. Registres du secrétariat de la maison du roi.

au masque de fer est démentie par cet examen, on aurait tort de conclure qu'il n'a jamais existé ou que du moins on n'avait pas un grand intérêt à dissimuler son existence. Il est incontestable que Saint-Mars a, en 1698, conduit à Paris un prisonnier qui y est mort cinq ans après, qu'on désignait à la Bastille sous le seul nom de *prisonnier de Provence*, et dont le souvenir mystérieux s'est perpétué dans la redoutable forteresse pour ensuite se répandre rapidement dans le monde entier. Voilà les données véritables du problème. Quoique dégagé de tous les éléments étrangers qu'on y a mêlés, il subsiste et il reste à résoudre. Il est vrai qu'aux yeux de quelques-uns, en écarter la personnalité si séduisante d'un frère de Louis XIV, c'est en diminuer beaucoup l'intérêt. Mais, nous adressant à ceux-là seuls pour qui la vérité a un charme souverain et incomparable, nous leur disons : *L'homme au masque de fer* n'est pas un fils d'Anne d'Autriche parce qu'à l'impossibilité de fixer l'époque de sa naissance vient s'ajouter l'impossibilité non moins évidente de prouver son incarcération. Si, pour montrer que sa naissance est imaginaire, nous avons touché à des points qui devraient toujours être respectés, c'est que la gravité des accusations dont on a voulu de nos jours flétrir la mémoire d'Anne d'Autriche rendait nécessaires de complètes investigations. Au surplus, si indiscrètes qu'elles soient, il est sans doute moins condamnable de se les permettre pour défendre que pour accuser, et de soulever certains voiles, afin de faire éclater l'innocence, que pour la calomnier.

Marius Topin.

La suite prochainement.

LA POLYNÉSIE

SES ARCHIPELS ET SES RACES

Les Polynésiens et leurs migrations. 1 vol. in-4, par M. de Quatrefages. 1867. Arthus Bertrand. — *La Terre.* 2 vol. gr. in-8, par Élisée Reclus. 1868-1869. Hachette. — *Considérations générales sur l'océan Pacifique,* par M. Philippe de Kerhallet, 1854. — *Instructions nautiques,* de Maury, traduites par M. Vaneechout; — etc.

II

MÉTÉOROLOGIE DE L'OCÉAN PACIFIQUE

Dans une première étude[1], nous avons essayé de pénétrer le mystère qui voile le passé géologique de l'Océanie et d'exposer le travail actuel et combiné des volcans et des madrépores, luttant contre la force occulte qui semble prendre à tâche d'achever la submersion de l'antique continent supposé. Il nous reste à considérer l'océan Pacifique en lui-même, dans les principaux aspects de sa vivante physionomie et tout d'abord dans ses courants. Étudier un océan sans parler des courants qui le sillonnent, autant vaudrait, en effet, décrire une région terrestre en passant sous silence les fleuves qui l'arrosent. Il nous est d'autant moins permis d'oublier les grands fleuves qui circulent à la surface du Pacifique, qu'ils ont joué un rôle plus considérable dans les migrations humaines dont nous nous proposons d'esquisser plus loin l'histoire. Car désormais aucune science n'est complétement indépendante de ses sœurs, et chaque progrès de celles-ci rend plus évidente la solidarité qui les

[1] V. le n° du 10 juillet 1868.

relie. Au premier aspect, qu'ont de commun la météorologie et l'ethnologie ? Et cependant l'une, depuis qu'elle est mieux étudiée, a puissamment contribué à éclaircir les problèmes souvent si obscurs de l'autre, à en préparer, sinon à en révéler tout à fait la solution. La connaissance, encore si imparfaite, des vents et des courants qui sillonnent les airs et les océans, a jeté un jour inattendu sur l'énigme des migrations de peuples, véritables courants ethniques qui, depuis tant de siècles, ne cessent de sillonner aussi la surface de la terre et des mers. Combien de ces courants de peuples n'ont été déterminés dans leur origine et dirigés dans leur marche que par d'autres courants atmosphériques et océaniens, constants ou accidentels ! Si, comme le remarque Maury, les mers, par l'horizontalité de leur surface, sont le principal théâtre où s'exerce l'action normale des agents météorologiques, les régions où ils se jouent avec le plus de liberté, — le plus vaste des océans, le Pacifique, doit être par excellence l'arène où ils se livrent sans obstacle à leurs ébats et à leurs conflits. Aussi, nous le verrons, nulle part ailleurs les vents et les flots ne furent de plus actifs semeurs de la race humaine : des innombrables archipels ou îles isolées qui ceignent la largeur du Grand océan comme d'une immense et verdoyante écharpe, à peine trouverait-on un îlot perdu où les alizés, un courant, une tempête, n'aient jeté quelque représentant de notre espèce.

Ce sont surtout les navigateurs français du dix-huitième et du dix-neuvième siècle qui nous ont fourni les renseignements les plus complets sur les vents et les courants dominants du Pacifique. Les d'Entrecasteaux, les Freycinet, les Baudin, les Bougainville, les La Pérouse, les Dumont-d'Urville, les Vaillant, les du Petit-Thouars, ont tour à tour apporté leur contingent d'informations. Déjà, en 1806, précédant Maury de près d'un demi-siècle, le géomètre français Romme publiait son *Tableau des vents, des marées et des courants sur toutes les mers*, ouvrage fort estimable et complet pour l'époque, où étaient résumées les observations des voyageurs nationaux et étrangers. A ces premières informations sont venues, depuis, s'en ajouter beaucoup d'autres, plus précises et présentant un caractère et une valeur scientifiques de plus en plus déterminés, en ce qui concerne notamment la météorologie du Pacifique. Les vents, observés avec plus de soin et sur une plus vaste échelle, sont mieux connus ; l'étude plus assidue de la température comparative des diverses zones du Grand océan, a amené à démêler en partie l'inextricable écheveau de ses courants. Ici encore nous rencontrons deux savants hydrographes français, MM. Duperrey et Dortet de Tessan, membres de l'Institut. L'un, attaché à l'expédition scientifique de *la Coquille*, est le premier qui ait groupé les observations éparses des divers navigateurs sur

les courants du Grand océan méridional jusqu'à la hauteur des Sandwich. Le second a dressé la carte des courants rencontrés par la frégate *la Vénus* dans sa traversée du Pacifique septentrional, et tout d'abord du grand courant du Japon, auquel notre savant compatriote a eu la gloire de donner son nom.

Enfin, un autre officier français, M. le commandant Philippe de Kerhallet, récapitulant les données de ses prédécesseurs, a dressé, dans trois monographies, le tableau des vents et des courants de l'Atlantique, de la mer des Indes et du Pacifique, ouvrages d'où la théorie scientifique est à peu près absente, mais auxquels leur caractère essentiellement pratique n'en prête pas moins une incontestable valeur. Les magnifiques travaux de Maury, où la hardiesse et la hauteur des vues le disputent à l'étendue et à la variété des renseignements, ont laissé sinon dans l'oubli, dans l'ombre du moins, l'œuvre plus modeste et plus concise du marin français. Mais l'éclat et la célébrité des uns ne doivent pas nous faire méconnaître l'importance et l'utilité de l'autre; et c'est en rapprochant ces divers travaux dans un contrôle mutuel, que nous allons essayer, à notre tour, d'esquisser le tableau météorologique du Grand océan, de suivre dans leurs amples méandres les principaux de ses courants liquides ou aériens.

Et d'abord rappelons sommairement le peu que l'on sait encore de l'origine de ces deux ordres de phénomènes.

I

Pour la masse liquide, comme pour l'atmosphère, le mouvement est l'état normal, et le repos, l'exception ; ou plutôt, ni pour l'une ni pour l'autre il n'y a proprement de repos. Ici encore la nature cherche sans cesse un équilibre, toujours fuyant, de densité, de pesanteur, de température, etc.; et cela en vertu de lois constantes, encore mystérieuses pour la plupart. Ce sont les régions intertropicales qui, grâce à l'influence ici plus active du soleil, sont le principal laboratoire où prend naissance la double circulation aérienne et océanique, la source commune d'où s'échappent les plus puissants de ces fleuves gazeux ou liquides qui circulent au sein des airs ou des océans.

Parlons d'abord de l'atmosphère.

On le sait, la terre tourne chaque jour devant le soleil en lui présentant successivement les divers côtés de sa circonférence, en même temps que les parties correspondantes de l'enveloppe gazeuse qui re-

couvre celle-ci. Par suite, les différentes zones terrestres s'échauffent inégalement. De là, perturbation dans la température de la terre, des eaux, et surtout de l'air, suivant les méridiens et les latitudes ; évaporation plus ou moins active de la partie liquide et diminution dans la densité des couches aériennes inférieures, saturées de vapeurs d'eau ; de là des courants atmosphériques ascendants, régularisés par d'autres courants horizontaux, supérieurs et inférieurs, destinés à rétablir l'équilibre rompu ; — de là les vents, en un mot. Échauffement et refroidissement de l'atmosphère, formation et condensation des vapeurs d'eau : telles sont en effet les causes principales, sinon uniques, de la formation des vents. Fluide compressible, pesant et élastique, l'atmosphère doit à ce triple attribut son instabilité ; de tous les éléments, c'est celui qui, par sa nature, est le plus sensible à l'action de la chaleur solaire. Et, dans cette sensibilité, nous devons admirer une fois de plus la prévoyance de la nature et la sagesse de ses combinaisons. En effet, si l'atmosphère dormait immobile au-dessus de nos têtes, celles de ses parties qui recouvrent les mers seraient saturées d'eau, tandis que les autres, livrées à une sécheresse éternelle, frapperaient les continents de stérilité et de mort. Le soleil paraît, et, grâce à son calorique, par un incessant va-et-vient dû à la simple loi de la pesanteur, il transforme cet agent de la mort en véhicule de la vie.

Un mécanisme aussi simple que puissant ébranle l'océan gazeux comme l'océan liquide, et, par un double réseau de courants et de contre-courants, inférieurs ou supérieurs, préside à une harmonieuse distribution de calorique et de vapeurs. Trois ou quatre rouages composent ce mécanisme merveilleux. Le principal de ces rouages est ce que les météorologistes ont appelé l'anneau équatorial d'aspiration. Ici, en effet, en échauffant de ses feux verticaux les régions intertropicales et en rendant plus active l'évaporation à la surface des mers, le soleil dilate l'air ambiant et détermine un courant ascendant qui, comme une vaste cheminée d'appel, attire du nord et du sud, pour combler le vide, deux courants de surface appelés alizés, lesquels ne sont eux-mêmes que le prolongement des courants polaires. L'anneau atmosphérique qui ceint la zone équatoriale nous apparaîtra dès lors comme une immense colonne circulaire de gaz et de vapeurs montant sans cesse vers les hautes régions, et dont la base est incessamment alimentée par l'afflux des alizés, pendant que le sommet, s'épanouissant, se déverse au nord et au sud en contre-courants supérieurs qui vont porter aux pôles, pour rétablir l'équilibre, un excès d'air toujours renouvelé[1]. Le retour, en cou-

[1] La hauteur de cette colonne atmosphérique jusqu'au point de partage des contre-courants n'est pas encore bien connue et varie sans doute suivant les saisons et les

rants de surface, du même air refroidi, des pôles vers les tropiques et l'équateur, complète le *circulus*.

C'est ici, à proprement parler, le point central, le nœud du système des vents, le cœur de leur circulation.

On le voit, théoriquement et dans son expression la plus simple, le diagramme des vents se réduit à deux courants en sens inverse et superposés, l'un supérieur, d'air chaud, soufflant de l'équateur aux pôles, — l'autre inférieur, d'air froid, des pôles à l'équateur.

Une comparaison, dans sa banalité, achèvera de faire comprendre le jeu de ce mécanisme. Que l'on suppose une chambre chauffée au moyen d'un poêle placé au milieu. La colonne d'air qui se trouvera au-dessus du poêle (soleil de cette miniature de monde) se dilatera par l'action de la chaleur et, devenue ainsi plus légère, montera vers le plafond en produisant un vide à sa base. De chaque côté, des courants inférieurs d'air froid (alizés du nord et du sud) accourront pour combler ce vide, pendant que l'air échauffé d'en haut, se refroidissant peu à peu au contact du plafond et devenant plus lourd, redescendra le long des murailles et redeviendra courants inférieurs par un cercle sans fin.

L'obstacle du plafond n'existe pas, il est vrai, dans l'atmosphère, laquelle s'élève à 60 kilomètres au moins et sans doute beaucoup plus haut encore, ainsi que le feraient supposer certains phénomènes astronomiques, comme par exemple l'inflammation spontanée des aérolithes ou bolides. Mais cet obstacle est remplacé par les conditions d'équilibre des couches aériennes, qui produisent un effet analogue et limitent à une hauteur restreinte le mouvement circulatoire de l'atmosphère. A l'altitude de 4,000 mètres, suivant M. l'amiral Bourgois[1], le contre-alizé doit prendre les neuf dixièmes de ses vapeurs d'eau par le refroidissement et la condensation : preuve, selon l'avis du savant marin, que ce contre-courant, du moins dans sa limite inférieure, ne doit s'élever que rarement à cette hauteur, bien loin d'atteindre la couche supérieure de l'atmosphère, ainsi qu'on l'a prétendu.

Voilà pour le phénomène général de la formation des vents et de leur circulation, phénomène, on le voit, purement mécanique et dont

circonstances locales. Léopold de Buch, gravissant un jour le pic de Ténériffe, sentit d'abord l'alizé boréal soufflant du nord-est au sud-ouest ; puis, à l'altitude de 2500 mètres, le célèbre géologue se trouva tout à coup dans l'aire d'un contre-courant supérieur soufflant vers le nord avec une extrême violence. La coupe verticale de l'alizé du nord se trouvait ainsi mesurer, dans ce cas particulier, 2,500 mètres d'épaisseur.

[1] *L'équilibre et le mouvement de l'atmosphère*, — *Revue maritime et coloniale*, nº de novembre 1868.

la chaleur solaire est le moteur. Nous exposerons plus loin les faits spéciaux de cet ordre que l'océan Pacifique voit s'accomplir.

Passons à la circulation marine.

On le sait, l'eau se présente à nous sous trois formes : liquide, elle recouvre plus des deux tiers de la superficie terrestre ; solide ou congelée, elle couronne les deux pôles et la cime de certaines montagnes d'un dôme de glace ; gazeuse, elle flotte comme un dais au sein des régions inférieures de l'air, et compose avec la lumière ces paysages aériens si variables d'aspect, tour à tour sombres et terribles, ou empourprés des feux du soleil et ravissants de grâce. Ce sont les vapeurs d'eau qui teignent le ciel de leur douce nuance azurée et font de sa voûte comme une coupole de lapis. C'est l'eau qui jadis, dans ses évolutions, a façonné, sinon créé, les continents, qui en a pétri les couches, sculpté les formes, et qui encore aujourd'hui ne cesse d'en modifier la physionomie. Dispensatrice de la vie, dont le soleil est la source, l'eau est le sang de la terre, et les courants aériens et océaniques sont les canaux préposés à la distribution de ce sang nourricier.

Bien que l'élément liquide soit moins sensible que l'atmosphère à l'influence motrice du soleil, il est le théâtre de phénomènes analogues et non moins remarquables. En échauffant pareillement de ses rayons perpendiculaires la région intertropicale des eaux marines, le soleil, en effet, y produit une double action également efficace pour en accélérer la circulation à la surface et dans leurs profondeurs. Premièrement les couches supérieures, devenues plus chaudes et conséquemment plus légères, glissent à la superficie et, s'y mouvant en vastes courants, vont porter jusqu'aux pôles le calorique solaire dont elles sont chargées. En second lieu, en enlevant chaque année, par l'évaporation, une épaisse couche d'eau douce à la surface des mers, le soleil produit dans la masse restante un excès de salure qui en augmente d'autant la densité et la pesanteur, et qui, précipitant vers le fond les eaux alourdies, détermine des courants sous-marins destinés à rétablir l'équilibre rompu. En même temps arrivent du nord et du sud d'autres courants de surface qui viennent combler le vide produit par l'évaporation, et qui sont comme les alizés de la circulation marine.

La zone intertropicale est ainsi le centre d'où partent et où reviennent ces mille canaux. C'est le cœur de cette immense circulation océanique et aérienne, comme les vents et les courants chauds en sont les artères chargées de porter du centre aux extrémités la chaleur et la vie, les vents et les courants froids polaires étant les veines

qui ramènent des extrémités au centre, pour être révivifié, le sang appauvri du grand corps terrestre.

L'illustre météorologiste américain Maury, surtout, aura eu la gloire d'être le Harvey de cette merveilleuse circulation, si étroitement comparable à celle du sang dans le corps humain. Et c'est le grand excitateur universel, le puissant promoteur et conservateur de toute vie, c'est le soleil qui préside à l'un et à l'autre de ces deux phénomènes analogues ; c'est lui qui, par son calorique, fait mouvoir les globules du sang dans nos veines et nos artères, comme il ébranle ces formidables masses d'eaux ou de vapeurs qui courent au sein des airs ou de l'Océan.

Sans ce balancement général et constant de l'atmosphère et des mers, sans ce mouvement incessant de leurs molécules à travers leurs diverses zones, celles-ci seraient immobilisées dans leurs extrêmes de froid, de chaud, de densité ou de raréfaction ; notre globe verrait toute vie s'éteindre et ne serait qu'un vaste cadavre errant silencieusement dans les espaces. Tel qu'il est, au contraire, avec l'admirable solidarité de ses différentes parties, malgré le désordre apparent de certains phénomènes, c'est un organisme harmonieux et vivant, qui travaille incessamment à réparer l'équilibre incessamment compromis de ses ressorts. L'atmosphère et l'Océan sont les deux plus puissants agents de ces perturbations et de ces harmonies. Ces deux éléments sont d'ailleurs dans une dépendance réciproque, dans un continuel échange de leurs principes constitutifs. Car, si l'Océan emprunte à l'air les gaz servant à la respiration de l'innombrable peuple de végétaux et d'animaux qu'il nourrit, l'atmosphère, à son tour, ne cesse de pomper dans la mer les vapeurs d'eau qui la composent en partie. C'est, à la lettre, toute une portion de l'Océan qui flotte suspendue dans les airs, charriée par les vents. L'atmosphère est comme une immense éponge que la chaleur gonfle d'eau par l'évaporation, en même temps que, sur d'autres points, le froid ou la contraction la dégonfle en en exprimant les pluies. Si ces deux actions contraires ne se balançaient l'une par l'autre, l'équilibre du globe serait détruit. Le docteur Buist estime que, par l'évaporation, les mers verraient leur niveau s'abaisser de plus de 1 mètre chaque année, si la précipitation ne leur rendait à mesure, sous forme de pluie, les milliards de tonneaux d'eau qui leur ont été empruntés. Cette masse liquide, tour à tour évaporée et précipitée, ne serait pas, suivant les calculs de Keith Johnson, inférieure au chiffre de 775,876 *kilomètres cubes* par année, soit une couche moyenne de $1^{m},52$ pour toute la surface de la terre ! Le lecteur jugera sans peine de la puissance des courants de va-et-vient, supérieurs ou inférieurs, horizon-

taux ou verticaux, produits dans l'atmosphère et dans l'Océan par les mouvements de ces masses colossales, tour à tour liquides ou gazeuses, surtout si nous ajoutons, pour les mers, l'action perturbatrice des centaines de millions de tonneaux de sel qu'y abandonne annuellement l'eau évaporée[1]. Du concours ou du conflit de ces simples phénomènes journaliers, naît une somme de puissance dynamique dont le calcul ne nous donnera sans doute jamais l'exacte notion, et dont toutes les inventions du génie humain ne sont, dans leur ensemble, qu'une faible et lointaine image.

II

Nous retrouvons ici, dans tout le déploiement de leur puissance, ces deux forces qui constituent la vie de notre globe : le calorique et le mouvement, — forces connexes et solidaires, à la fois cause et effet, s'engendrant mutuellement dans une perpétuelle union dont la science moderne vient à peine de découvrir la formule. Ou plutôt ces deux forces n'en font qu'une, pourrait-on dire, puisque, comme l'ont récemment démontré les travaux de Melloni et de MM. Fizeau et Foucault, le calorique lui-même n'est qu'un mouvement, soit des molécules des corps, soit d'un subtil éther qui en remplirait les interstices.

Et c'est le soleil qui est le grand moteur ; principe du calorique, il l'est, par suite, du mouvement. C'est de son radieux foyer qu'émane cette énergie secrète qui meut le plus infime mécanisme vivant, végétal ou animal, en même temps qu'elle ébranle cette colossale machine de l'atmosphère et des mers, aux rouages si complexes et si simples tout ensemble. C'est le calorique solaire qui, pompe d'une incomparable puissance, aspire chaque jour ces milliers de kilomètres cubes d'eau et les suspend dans les airs. C'est lui qui, créant en même temps la circulation atmosphérique, complément de la circulation marine, donne les vents pour véhicules à cette mer aérienne, et la promène de zone en zone, jusqu'à ce qu'elle tombe en pluie pour fertiliser la terre et alimenter la source des fleuves. C'est de lui, en un mot, que procèdent ces merveilleuses métamorphoses qui transforment le solide en liquide, le liquide en gazeux, pour les ramener par une série inverse à leur point de départ. Encore ne pouvons-nous suivre ici le soleil à travers les divers rôles

[1] On sait que Maury compare la masse totale des sels de l'Océan à un cube de 1500 mètres de hauteur, et dont la base serait égale à la surface même de l'Amérique du Nord.

qu'il joue dans l'harmonie du monde, notamment dans cette autre circulation des gaz qui constitue le phénomène de la respiration animale et végétale, respiration dont les éléments et les produits contraires, tour à tour décomposés et recomposés sous l'action du calorique solaire, passent d'un règne à l'autre et se balancent dans une harmonie si étonnante.

Car la nature tout entière n'est qu'un vaste *circulus*, dont le soleil est le centre, le moteur et le vivificateur, visible symbole du moteur et du vivificateur invisible.

Et pour opérer ce prodigieux et incessant labeur, dont tout le génie, toute l'industrie de l'homme ne parviendra jamais à approcher, le soleil dépense moins de la *deux-millionième* partie de son calorique total. C'est à un chiffre moindre, en effet, que les calculs de Herschell et de M. Pouillet évaluent la somme de chaleur solaire reçue par la terre; encore l'atmosphère en absorbe-t-elle au passage presque la moitié (les quatre dixièmes). Toutefois, cette quantité de calorique, relativement si faible, est telle, qu'elle suffirait pour fondre en une année une couche de glace recouvrant toute la surface du sphéroïde terrestre sur une épaisseur de 30 mètres, le calorique solaire total étant jugé pouvoir, en une minute, mettre en fusion 60 millions de myriamètres cubes de glace. Suivant M. Pouillet, le soleil, à surface égale, donne sept fois plus de chaleur que les charbons ardents du feu de forge le plus animé[1]. De quelle somme de puissance mécanique un tel foyer doit être la source! Une comparaison nous en donnera une idée approximative. Le même savant a calculé que chaque décimètre carré de la surface du soleil perd, en une heure, 510,000 calories[2]. Or le travail d'un cheval-vapeur, pendant le même espace de temps, n'équivalant qu'à 600 calories, la chaleur rayonnée par le globe solaire représenterait donc une force dynamique de 850 chevaux par heure et par décimètre carré de sa superficie.

Le phénomène de la gravitation qui fait mouvoir les planètes sur le pourtour de leur orbite, ne représente lui-même qu'une faible partie de la force thermo-dynamique solaire; aussi s'est-on demandé si le soleil ne serait pas pour quelque chose dans le mouvement qui emporte autour de lui la terre et les autres astres secondaires, ses satellites. Et, si nous étendons l'hypothèse à l'ensemble de la création, peut-être nous sera-t-il permis de penser que chaque

[1] Voy. *Notions générales de physique et de météorologie*, p. 507.

[2] On sait que la *calorie*, unité calorifique, type de l'équivalent mécanique de la chaleur, représente la somme de calorique nécessaire pour élever de 1 degré centésimal la température de 1 kilogramme d'eau, soit une force mécanique de 425 kilogrammètres.

étoile fixe exerce la même influence sur les planètes supposées de son système. Il est vrai que les étoiles elles-mêmes ne sont pas fixes en réalité, et qu'elles paraissent animées d'un double mouvement de rotation et de translation. Mais alors d'où naîtrait cette prodigieuse puissance motrice qui ébranle à la fois ces millions de soleils et mène leur chœur harmonieux à travers l'infini des espaces, autour d'un centre inconnu?

Nous l'avons vu, la terre ne subit l'action que d'une bien minime fraction ($\frac{1}{2\,300\,000}$) de la force mécanique du soleil. Et pourtant cette fraction, si faible soit-elle, suffit pour accomplir ces multiples phénomènes météorologiques et autres qui constituent la vie de notre globe. On estime que, pour opérer le seul travail de l'évaporation, le soleil doit dépenser chaque jour l'équivalent de plusieurs centaines de millions de chevaux-vapeur. Nous serons moins étonnés de ces chiffres, si toutefois l'étonnement peut diminuer en semblable matière, quand nous songerons, avec M. Pouillet, que la chaleur envoyée à la terre par le soleil est égale à celle qui résulterait de la combustion de 60 à 80 trillions de tonnes de houille; c'est à peu près quatre cent mille fois ce que produisent ensemble toutes les mines de charbon de terre actuellement en exploitation. Et le charbon de terre lui-même, qu'est-il? sinon, comme on l'a dit, du soleil emmagasiné, que la prévoyante nature a entassé dans les entrailles de la terre, pendant les lointains âges géologiques, pour qu'il servît un jour d'agent à l'industrie du dernier né de la création, d'aliment aux machines qu'inventerait son génie.

— « Voyez-vous, disait un jour Georges Stephenson au naturaliste géologue Buckland, voyez-vous ce train et cette locomotive qui le remorque? ce qui anime cette machine et lui donne sa puissance, c'est le soleil ! »

Et cette boutade du grand ingénieur n'était que la prévision d'une des plus admirables inductions de la science moderne sur la transformation réciproque de la chaleur en travail mécanique. Dans ses ingénieuses allégories, la mythologie antique représentait le char du soleil traîné par des chevaux à la crinière flamboyante. Pour la science moderne, les chevaux du soleil sont ces rapides machines, chevaux de fer et de feu, dans les ardentes entrailles desquels le soleil verse à flots ses rayons, et qu'il nourrit littéralement de ses flammes et de sa puissance, sous la forme de ce noir combustible dans lequel il s'est jadis comme incarné. Que de milliers de siècles ces fragments de soleil ont dormi dans les flancs ténébreux de la terre, attendant le jour où le génie humain viendrait les réveiller ! Ce jour est enfin venu, et on peut dire que chaque coup de la pioche du mineur fait jaillir dans la nuit des houillères un faisceau de ces

rayons solidifiés. Que de substances précieuses et nouvelles la science n'a-t-elle pas déjà trouvées dans ce brut et noir caillou, si longtemps dédaigné de l'homme ignorant! Sans parler des remèdes héroïques que la médecine est en voie de lui emprunter, ni du pain quotidien dont il nourrit l'industrie, l'analyse chimique ne vient-elle pas d'y découvrir, chose assurément imprévue, les parfums les plus exquis et toutes les couleurs de l'arc-en-ciel dans leur plus inaltérable pureté! Après leur sommeil séculaire, ces rayons de soleil fossilisés nous réapparaissent ainsi tout à coup dans le triple éclat de leurs couleurs, de leur lumière et de leur chaleur.

On le voit, le soleil, ce flambeau de Prométhée, comme l'appelait déjà le clairvoyant génie de Lavoisier, ne se borne pas à faire naître et à entretenir de ses feux actuels le mouvement et la vie sur notre planète : en suscitant les puissantes végétations paléontologiques de l'âge carbonifère, il a encore accumulé, pendant de longues périodes de temps, d'inestimables trésors de calorique et de puissance motrice, sans lesquels les plus belles inventions de l'homme seraient frappées de mort, et que déjà son imprévoyance menace d'épuiser.

Pendant que le vieux soleil d'aujourd'hui nous vivifie et nous éclaire de ses feux toujours inépuisables, c'est le jeune astre que vit s'allumer l'aurore du monde, qui continue encore de réchauffer nos foyers et d'animer nos machines des dernières étincelles de ses rayons depuis si longtemps éteints.

III

Ainsi que les autres régions terrestres, le Grand océan a ses vents alizés et ses vents généraux, soufflant, ceux-là des tropiques à l'équateur, ceux-ci des tropiques aux pôles. Si la terre était immobile, les uns et les autres courraient suivant une ligne perpendiculaire à l'équateur et aux pôles, dans l'axe même du méridien. Mais l'action journalière du mouvement rotatoire de la planète les infléchit et leur imprime une direction oblique : les alizés inclinent vers l'ouest et les vents généraux vers l'est. Cette obliquité des vents serait à elle seule une preuve, à défaut d'autres, de la mobilité de la terre. A peu près nul aux pôles, le mouvement de rotation s'accélère de latitude en latitude jusqu'à l'équateur, où il atteint son maximum. Les diverses zones de la circonférence terrestre décrivent ainsi, en vingt-quatre heures, une série de cercles dont l'amplitude s'accroît à mesure que l'on s'approche de la ligne équatoriale. Le pourtour de celle-ci ne mesurant pas moins de 40,000 kilomètres, chacun de ses points

tourne avec une rapidité d'un peu plus de 462 mètres par seconde, soit environ 420 lieues à l'heure : c'est à peu près la vitesse d'un boulet de canon — (encore ne parlons-nous ici que du mouvement de rotation journalière et non point de celui dit de translation annuelle, qui emporte la terre à travers son orbite autour du soleil, et qui, bien autrement accéléré, est de plus de 30,000 mètres par seconde). Sous le parallèle de Paris, latitude à peu près également distante de l'équateur et du pôle boréal, la terre tourne, et nous avec elle, à raison de plus de 200 lieues à l'heure.

Si l'atmosphère ne participait pas à ce mouvement et restait immobile pendant que le globe qu'elle circonscrit évolue avec cette vertigineuse rapidité, elle exercerait contre la surface terrestre un frottement qui envelopperait celle-ci comme d'un perpétuel ouragan, dont la puissance dévastatrice, croissant de latitude en latitude, acquerrait, sous l'équateur, une vitesse dix fois égale à celle des plus terribles cyclones. Nulle vie ne serait possible dans de telles conditions, et la terre, sans cesse battue par cette éternelle tempête, voguerait à la dérive dans l'espace comme un navire désemparé. Il n'en est point ainsi, l'atmosphère obéissant à la même force qui entraîne la planète.

Toutefois, les vents qui se forment au sein de l'atmosphère ont leur vitesse propre, et, suivant qu'ils descendent des pôles vers l'équateur, ou qu'ils remontent de l'équateur aux pôles, cette vitesse est en retard ou en avance sur celle de l'évolution terrestre. De là l'obliquité de la direction suivant laquelle nous paraissent souffler les vents, tant alizés que généraux, ceux de l'hémisphère nord inclinant toujours vers la droite, et ceux de l'hémisphère sud vers leur gauche. Ainsi se comportent d'ailleurs tous les corps fluides ou mobiles qui courent à la surface de la terre, et que cette mobilité rend, en quelque façon, indépendants du corps rigide qui les porte : fleuves, rivières, locomotives, balles ou boulets de canon.

L'étendue de la région sur laquelle soufflent les alizés varie suivant les hémisphères, les saisons et les méridiens. Dans l'hémisphère boréal, ces vents occupent, à la surface de l'océan Pacifique, une zone large de 400 à 600 lieues, variant du 24e au 30e parallèle selon les mois, jusqu'au 8e et au-dessous, courant d'abord du nord-est, puis, passant peu à peu à l'est et devenant plus faibles, à mesure qu'ils s'approchent de l'équateur. Dans l'hémisphère austral, la région alizée du Pacifique est plus large encore ; ses frontières extrêmes peuvent s'étendre de 33° à 2° latitude, suivant la déclinaison du soleil. Entre ces limites variables des alizés, se déploie la région des calmes équatoriaux, calmes relatifs toutefois, coupés de vents faibles et changeants. C'est ici, avons-nous dit, l'anneau équatorial d'aspiration,

le nœud de la circulation aérienne. Une température plus élevée et une évaporation plus abondante conspirent, à la façon d'une pompe aspirante, pour entraîner l'air inférieur vers les hautes régions : de ce mouvement ascendant naît le calme à la surface.

Ciel bas et nuageux, orages violents et journaliers, chaleur molle, humide et suffocante ; atmosphère saturée d'électricité et comme gonflée de vapeurs, qu'une incessante condensation sollicite à tomber en pluies diluviennes, au milieu du tonnerre et des éclairs : — telle nous est dépeinte cette malsaine et redoutable région, à laquelle nos marins français ont donné le pittoresque sobriquet de *pot-au-noir*. Cet épais bourrelet de vapeurs n'est pas immobile du reste ; le soleil, qui le tient ainsi suspendu, le promène avec lui d'un hémisphère à l'autre dans son trajet annuel entre les deux tropiques, où son passage apporte la périodique saison des pluies. Entraînés par ce déplacement de l'anneau d'aspiration, les alizés suivent aussi le soleil dans son voyage par delà l'équateur et se renversent, celui du nord refoulant pendant six mois l'alizé du sud, lequel le refoulera à son tour pendant l'été de l'hémisphère boréal. Ce phénomène du renversement des alizés s'appelle *moussons*[1].

Il semblerait que, par son étendue et sa configuration, le Grand océan devrait être la région terrestre où les alizés souffleraient avec le plus de régularité. Il ne paraît pas en être ainsi. D'observations récentes et nombreuses il résulte que la moitié seulement de cette mer serait soumise à l'influence constante des alizés. Ces vents ne semblent pas dépasser, ceux du nord-est le méridien des îles Mariannes, ceux du sud-est le méridien des Marquises[2]. A l'ouest de ces limites, s'étend l'aire des vents variables, les nombreux groupes d'îles qui peuplent ce vaste espace et sont autant de foyers divers d'échauffement, ayant sans doute pour effet de faire dévier les alizés et de contrarier la constance de leur direction. Devrions-nous voir plutôt ici une influence toute locale des dérivations descendantes du contre-courant supérieur, dérivations qui d'ordinaire ne se produisent régulièrement qu'au delà des tropiques, points à partir desquels elles soufflent en courants inférieurs, comme vents généraux du nord et du sud ? D'ailleurs, ces vents variables du Pacifique ne présentent pas la régularité des moussons de l'océan Indien, qui soufflent toujours de rhumbs directement contraires.

Quelle que soit la cause de la variabilité de ces vents, ce fait est d'une importance considérable dans la discussion du phénomène

[1] Du mot arabe *mausim*, saisons.

[2] Voir P. de Kerhallet, *Considérations générales sur l'océan Pacifique. — Les vents.*

des migrations polynésiennes, ainsi que nous le verrons dans une étude ultérieure. En effet, la plupart des archipels de la Polynésie se trouvant situés dans l'aire de ces vents variables, aire large d'environ 100 degrés longitude au sud de l'équateur et 40 degrés au nord, que devient l'objection opposée à l'origine asiatique des Polynésiens, par certains ethnologues se fondant sur la direction contraire des alizés? Bornons-nous pour le moment à constater le fait météorologique, nous réservant de développer plus tard les faits ethnologiques qui peuvent en être la conséquence.

Si, par leur inconstance et leur variabilité, les alizés du Pacifique ont dû favoriser, loin de leur être un obstacle, les migrations humaines de l'ouest à l'est, que dirons-nous des vents généraux et de l'influence qu'ils ont dû exercer sur ce phénomène ethnique?

Nés, comme nous l'avons dit, des dérivations descendantes des courants supérieurs, dérivations de plus en plus abondantes à partir des tropiques, à cause du refroidissement et de l'alourdissement progressifs de ces courants[1], — les vents généraux soufflent de chaque tropique vers le pôle correspondant. Beaucoup moins constante dans sa direction que celle des alizés, leur marche est souvent contrariée par la rencontre du courant polaire, auquel ils viennent se heurter. Cette même lutte explique la variabilité des vents généraux qui règnent sur nos régions tempérées et qui, si nous en croyons Dove, parcourent en dix ou vingt jours tous les rhumbs de la rose. Déjà entrevue par Aristote, Pline et Bacon, cette rotation périodique s'opère normalement de gauche à droite, à la façon des aiguilles d'une montre. Si elle vient à s'effectuer en sens contraire, il y a désordre, menace d'ouragan ; les marins effrayés disent alors que le vent marche contre le soleil. Lorsque domine le courant polaire, c'est-à-dire le vent sec, froid et conséquemment plus lourd, du nord ou du nord-est, le baromètre monte ; si ce sont au contraire les dérivations descendantes du contre-alizé, c'est-à-dire les vents humides, chauds et plus légers du sud ou du sud-ouest, qui arrivent tout saturés des vapeurs équatoriales, le baromètre descend, la pression atmosphérique diminuant. C'est, pour le dire en passant, sur cette double coïncidence qu'est basée la théorie des indications barométriques relativement au temps beau ou pluvieux qu'il fait ou qu'il va faire[2].

[1] L'air en s'élevant se refroidit d'environ 3° par couche de 200 mètres.

[2] C'est à la persistance de ces vents de sud et de sud-ouest que nous devons la douceur exceptionnelle du présent hiver; de même que c'est à leur lutte contre le courant polaire, qu'ils refoulent, et à la condensation des vapeurs dont ils sont chargés, que doit être attribuée la fréquence des bourrasques et des pluies que nous subissons. Athènes, qui ne connaissait pas le baromètre, avait sa *tour des vents*, portant le nom de l'un des huit vents principaux sur chaque pan de son pourtour octogonal.

Ainsi se comportent également les vents généraux du Pacifique ; ils tournent en toutes saisons vers les divers points cardinaux. Toutefois les vents dominants de l'un et de l'autre hémisphère ne varient que du nord-ouest au sud-ouest, direction éminemment favorable à la dissémination d'émigrants asiatiques. C'est poussés par ces mêmes vents que les galions d'Espagne portaient jadis au Mexique les épices des Philippines et les trésors de l'Inde, et franchissaient en quatre-vingt-dix ou cent jours une distance de deux mille quatre cents lieues.

IV

Si à cette influence des alizés variables et des vents généraux plus variables encore, nous ajoutons l'action des moussons dans les régions ouest du Pacifique, et celle des tempêtes soit accidentelles, soit périodiques, telles que les *collas* ou *vaguios* des Philippines, — l'argument des adversaires de la provenance asiatique des Océaniens perdra singulièrement de sa force.

Toutefois, il est un genre de tempêtes qui, par leur puissance et l'étendue sur laquelle elles s'exercent, sollicitent plus spécialement notre attention. Nous voulons parler de ces redoutables ouragans qui, sous le nom de typhons, désolent les mers de la Chine et les parages avoisinants, jusqu'à l'archipel des Mariannes, principalement à l'époque des changements de moussons, en mai et juin, octobre et novembre. Une étude plus attentive de ces phénomènes atmosphériques a permis enfin aux météorologistes, et tout d'abord au savant prussien Dove, de pénétrer à peu près le secret de leur formation et de leur direction. On sait désormais que les typhons ne sont autre autre chose que d'immenses remous aériens, nés soit du conflit des vents inférieurs et des dérivations descendantes des contre-courants supérieurs, soit de la lutte des alizés du nord et du sud lors du renversement des moussons, — remous tout à fait analogues d'ailleurs à ceux qui, sur une surface liquide mobile, sont produits par la rencontre de deux courants plus ou moins opposés.

Chaque hémisphère a ses typhons, qu'un mouvement progressif de translation entraîne de l'équateur vers leur pôle respectif, l'équateur étant pour ceux du Nord comme pour ceux du Sud une barrière qu'ils ne franchissent jamais. Creux central produit par la force centrifuge et autour duquel pirouette un courant circulaire, de droite à gauche dans l'hémisphère boréal, de gauche à droite dans l'hémisphère austral : telle est la forme invariable qu'affectent les typhons,

tornados, cyclones, ouragans, bourrasques et tourbillons, noms divers d'une même chose.

Le phénomène s'annonce par une baisse subite du baromètre, le mouvement giratoire de la tempête ayant pour effet de diminuer la pression atmosphérique et de raréfier l'air ambiant. Arrive bientôt le bord extérieur du tourbillon ; le vent souffle d'abord modérément, puis sa violence augmente à mesure qu'on va de la circonférence au centre ; près de celui-ci, sa fureur est à son maximum. Tout à coup, un calme étrange se fait : c'est le centre même du cyclone ; le baromètre, dont la baisse a été progressive, descend ici jusqu'à 100 millimètres au-dessous de la pression normale. Calme lugubre et perfide toutefois, autant que passager. Soudain l'ouragan redouble de furie et recommence ses ravages, pendant que se déroule l'autre section de son cercle infernal. Et le géant météorologique, large à la base de 1,000 à 1,500 kilomètres, haut de 2 à 3, s'en va ainsi de tourbillons en tourbillons, évoluant dans sa valse formidable et enlaçant de ses replis flots, navires, maisons ou forêts, aspirant les uns à la façon d'une trombe, ou déracinant les autres, promenant la terreur et la mort sur un espace long quelquefois de 1,000 à 1,200 lieues.

Entre tous les ouragans connus, celui qui, le 8 octobre 1780, désola la mer des Antilles, a laissé un souvenir particulièrement terrible. La flotte de l'amiral Rodney et six vaisseaux de celle de l'amiral Hatham, coulés à fond ; quarante-quatre bâtiments français et quatre à cinq mille hommes engloutis ; neuf mille personnes tuées à la Martinique ; mille maisons abattues à Fort-Royal ; la mer remuée jusque dans ses fondements, pompée en masse et retombant en pluie saumâtre sur les terres, en même temps qu'elle lançait un navire jusque sur le toit de l'hôpital de Sainte-Lucie : — ce n'est là encore qu'une partie des ravages produits par cet épouvantable météore, appelé par excellence le « grand ouragan. »

Terribles dans leurs désordres, les cyclones, comme tous les phénomènes naturels d'ailleurs, sont simples dans leur cause, et M. Marié-Davy vient d'y découvrir l'une des lois les plus habituelles de la circulation atmosphérique. Nos régions tempérées, que nous croyions en dehors des tornados et de leur influence dévastatrice, sont soumises au même système de courants aériens giratoires, moins violents ici toutefois dans leurs effets, grâce à la distance où nous sommes des tropiques. Découverte capitale, car elle permet de prévoir la marche probable des tempêtes et d'avertir à temps ceux qu'elles vont visiter, le télégraphe électrique étant beaucoup plus rapide que le plus violent ouragan, dont la vitesse ne dépasse guère, au niveau du sol, 30 à 40 mètres par seconde, vitesse qu'égale à

peu près le vol du martinet, le plus rapide des oiseaux. Ce mouvement de translation des tempêtes, déjà trois à quatre fois supérieur à la marche de nos locomotives, acquiert une bien autre célérité dans les régions plus élevées de l'air.

Orages et cyclones, ajouterons-nous avec M. Jamin, irrégularités apparentes, — moyen réel d'établir une exacte balance dans la distribution de l'air et des eaux entre les diverses régions terrestres, par un mécanisme assez parfait pour corriger ses excès et réparer ses accidents. Ces effrayants désordres sont, si j'ose dire, les remèdes héroïques employés par la nature pour reconstituer l'équilibre compromis de ses éléments. C'est encore de l'harmonie.

Nous en dirons autant de l'influence exercée par les dérivations descendantes du contre-courant équatorial, que sa pesanteur croissante, avons-nous dit, sollicite à tomber. Si, par leur direction contraire, ces dérivations ne ralentissaient la marche du courant polaire et des alizés, ceux-ci envelopperaient la terre d'un ouragan continu, puisqu'ils souffleraient avec une vitesse proportionnelle à celle même de la rotation du globe sous les diverses latitudes, c'est-à-dire à raison d'environ 70 lieues à l'heure par 80°, 200 lieues sur Paris, 370 sous le parallèle de Mexico, 400 et plus sous l'équateur. — Ici encore, compensation et harmonie.

V

Par son immense étendue qui, jointe à celle de la mer des Indes, égale à peu près la moitié de la surface entière du globe, l'océan Pacifique ouvrant ses vastes espaces à l'action perturbatrice du calorique solaire, devait être, avons-nous dit, la grande arène où pussent s'ébattre à l'aise les puissances de l'air et des eaux. Aussi, selon Maury, l'océan Indien et le Pacifique réunis fournissent-ils à eux seuls les trois quarts des 775,876 kilomètres cubes d'eau que la terre entière voit chaque année se transformer successivement en vapeurs et en pluies. L'évaporation et la précipitation moyennes dont ces mers sont le théâtre ou la source, ne s'élèveraient donc pas à un volume moindre de 1,594 kilomètres cubes par jour ! Comment s'étonner, dès lors, des puissants mouvements produits par le déplacement d'une telle masse liquide ?

D'ailleurs la sensibilité de l'organisme océanique est telle, que la moindre influence suffit à le troubler. Saisons, vents, pluie, nuages, le chaud, le froid, le jour, la nuit : autant d'agents, qui ne cessent de conspirer contre le repos de ce mobile élément, aussi imposant

par son immense étendue, qu'impressionnable par son extrême instabilité. Une simple couche de pluie de quelques millimètres, une dilatation ou une contraction produite sur un espace restreint par un changement de température de 1 ou 2 degrés, — il n'en faut pas davantage pour provoquer, à la longue, dans la totalité une perturbation sensible. Si, en effet, grâce à la constance des influences principales, le vaste corps océanique a, comme le corps humain, sa circulation complète avec son cœur, ses artères et ses veines ; s'il a, dans son flux et son reflux de chaque jour, comme un pouls régulier qui, dans un effort prodigieux, soulève et abaisse tour à tour la masse de ses flots, — il a aussi ses mouvements locaux ou passagers (pluies, dérives de glaces, etc.) qui activent ses pulsations et l'agitent de palpitations qui de proche en proche vont se répercuter de l'équateur au pôle, ou du pôle à l'équateur. L'ensemble de ces actions diverses constitue le jeu total de cette merveilleuse et gigantesque machine.

Cependant à ces diverses influences, il convient d'en ajouter une autre dont l'efficacité ne saurait être révoquée en doute, et qu'il nous est d'autant moins permis de ne pas mentionner que le grand Océan en est le principal théâtre.

Ici encore, nous retrouvons ces êtres ambigus, ces étranges animaux-plantes dont nous avons précédemment étudié les étonnants travaux [1]. Nous avons dit que c'est dans l'Océan lui-même que ces architectes géogoniques puisent les éléments de leurs constructions. Or, comment pourraient-ils, sans modifier la composition des eaux marines, emprunter à celles-ci les matériaux des îles, des archipels, des chaînes de montagnes, des embryons de continents qu'ils élèvent? Comment des masses solides aussi considérables pourraient-elles être enlevées à ces eaux, sans en troubler profondément l'équilibre et sans y provoquer une incessante agitation? Au jugement de Maury, un seul zoophyte, travaillant solitairement au sein des mers, suffirait pour produire un trouble appréciable dans la masse liquide tout entière; chaque goutte d'eau dont il extrairait les sels calcaires qu'elle contenait, perdant dès lors sa pesanteur spécifique et, pour recouvrer sa densité normale, opérant une série de mouvements qui se répercuteraient de molécule en molécule. Que sera-ce donc si nous considérons, dans son ensemble, l'action perturbatrice de ces innombrables légions de polypes, incessamment occupés à décomposer les eaux océaniques et à en séparer les sels qui les alourdissent? Ainsi allégées, ces eaux remontent vers la surface, sans cesse remplacées par d'autres molécules plus lourdes qui viennent, à leur tour, appor-

[1] Voir *Correspondant* du 10 juillet 1868.

ter de nouveaux matériaux à ces actifs travailleurs. Ce mouvement ascensionnel est si considérable que Maury l'estime suffisant pour contre-balancer, en partie, le mouvement descendant produit par la pesanteur résultant de l'excès de salure des couches supérieures soumises à l'évaporation. Car, dans ces régions du merveilleux, partout et toujours nous rencontrons la mesure, la pondération, l'harmonie.

Encore, ne pouvons-nous ici qu'indiquer, en passant, cette autre action compensatrice exercée par les zoophytes et, en général, par tous les poissons à coquille, sans cesse occupés à purifier les eaux marines des sels que les fleuves y charrient, et qui, en s'accumulant, ne pourraient manquer, à la longue, de modifier la constitution de l'Océan et d'en corrompre les éléments. Grâce aux courants et à ces infatigables dépurateurs, les eaux marines offrent une composition identique sous toutes les latitudes. Les sels qu'elles contiennent, incessamment transformés, deviennent corail, coquille nacrée ou archipel, perle ou montagne, île ou continent, suivant l'ouvrier qui les élabore. Les matières solides arrachées au sol par les eaux et dispersées au loin dans le multiple torrent de leur circulation, sont ainsi, grâce aux polypes, rendues à l'écorce du globe, dont elles élèvent ici le relief, après l'avoir creusé ailleurs, en s'en détachant.

Ainsi tournoient les atomes terrestres en un cycle sans fin. Telle molécule calcaire déposée par les zoophytes sur notre Jura, il y a des milliers de siècles, s'en voit aujourd'hui arrachée par la pluie ; entraînée par le Rhin ou la Meuse dans la mer du Nord, elle s'en ira peut-être de courant en courant, d'océan en océan, apporter son contingent de matière à quelque madrépore du Pacifique et contribuer à l'édification d'une île de la Polynésie...

VI

Après avoir tenté de pénétrer dans ses causes multiples la mystérieuse formation des fleuves marins, et notamment de ceux du Pacifique, il nous resterait à suivre, dans leurs cours, les principaux de ceux-ci. La tâche est difficile et prématurée, ces courants étant encore fort imparfaitement connus, et la carte ne pouvant en être qu'esquissée à grands traits. Essayons néanmoins, à l'aide des lumières et des renseignements que nous emprunterons à nos guides habituels.

Nous avons décrit ici-même [1] ce puissant fleuve océanien, auquel

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1860, ou notre livre *Le Pôle et l'Équateur*, p. 188 et suivantes.

les navigateurs et les météorologistes anglais et américains ont donné le nom de *Gulf-stream* et le surnom si bien mérité de *Merveille de la mer*, et qui, débouchant du golfe du Mexique par le détroit des Florides, circonscrit l'Atlantique septentrional dans sa courbe immense, et revient à son point de départ avec le courant équatorial qui relie l'Afrique à l'Amérique ; nous avons suivi sous les banquises glacées les branches que cette grande artère projette vers le pôle boréal ; là, au travers des brumes et des frimas éternels, nous avons essayé d'entrevoir cette mystérieuse Polynia, cette problématique mer libre que l'on suppose baigner l'extrémité nord de l'axe terrestre.

L'océan Pacifique a, lui aussi, son Gulf-Stream, moins connu encore, mais également puissant, et dont le cours, comparé à celui du grand courant de l'Atlantique, offre les plus frappantes analogies. C'est de la mer des Indes, plus chaude encore que le golfe du Mexique et beaucoup plus vaste, que s'élance cet autre Gulf-Stream. S'échappant du détroit de Malacca, il remonte au nord parallèlement à la côte orientale de la Chine et du Japon, où il se grossit d'une déflexion du courant équatorial du nord dont nous parlerons plus bas.

A la hauteur de l'île de Niphon, il se partage en deux branches, dont l'une remonte vers le détroit de Behring, sous le nom de *Courant de Kamtschatka;* l'autre, appelée *Courant de Tessan*[1], incline de plus en plus à droite sous l'influence de la rotation du globe, contourne les îles Aléoutiennes, sur les rivages desquelles elle dépose d'énormes quantités de bois flotté, puis s'infléchit vers la côte occidentale de l'Amérique, le long de laquelle elle coule, et dont, en passant, elle adoucit le climat, par une action analogue à celle de notre Gulf-Stream sur l'Europe occidentale. Redescendant enfin jusqu'aux parages tropicaux, le courant, défléchi par la côte américaine, incline de nouveau vers sa droite et, circonscrivant, dans sa courbe, le vaste remous appelé *Tournant de Fleurieu*, revient vers l'Asie, confondu dans le large torrent équatorial. La vitesse de ce fleuve océanique varie, suivant les longitudes et les saisons, depuis 10 jusqu'à 72 milles [2] par jour ; King prétend même l'avoir vue de 5 milles l'heure, vitesse qu'égale d'ailleurs, dans certains parages, celle du Gulf-Stream de l'Atlantique. La température initiale du courant de Tessan est de + 27°, puis s'abaisse progressivement jusqu'à 11° dans la traversée de l'Océan. La branche dite de Kamtschatka franchit-elle le détroit de Behring et va-t-elle, comme

[1] Du nom du savant hydrographe française qui, en 1837, pendant le voyage de *la Vénus*, compléta les indications de Krusenstern sur ce courant, lequel d'ailleurs est de temps immémorial connu des Japonais. Ils l'appellent *Ku-ro-sivo, le fleuve noir*, en raison de sa couleur foncée, due sans doute à un excès de salure.

[2] On sait que le mille marin ou *nœud*, est de 1860 mètres environ.

le Gulf-Stream, porter aux froides régions arctiques son contingent de calorique équatorial? Maury dit non, M. de Kerhallet dit oui. L'affirmation de ce dernier paraît du moins s'autoriser d'observations assez concluantes, notamment de celles de Wilkes et de Kotzebue. Ces navigateurs, parvenus au débouché du détroit de Behring, auraient encore reconnu une vitesse de 2 milles à l'heure et une température de + 10° à ce courant que Maury, vu l'étroitesse du canal, estime trop faible pour refouler le contre-courant polaire ou se glisser à côté [1].

Il est inutile de faire remarquer l'influence que, par son étendue et par sa direction d'Asie en Amérique, le courant de Tessan a dû exercer sur les migrations humaines. Si nous en croyons les vieilles chroniques des découvreurs espagnols, les premiers qui pénétrèrent en Californie jusqu'au port actuel de San Francisco, y trouvèrent, à leur grande surprise, un navire d'une forme étrange. La description qu'ils nous en ont laissée, ainsi que de l'équipage, donne lieu de conjecturer que ce bâtiment n'était autre qu'une jonque chinoise ou japonaise que, sans aucun doute, les vents généraux et le courant de Tessan avaient égarée jusqu'aux lointains rivages américains.

Parallèlement au courant de Tessan et dans la même direction, coule dans l'hémisphère austral du Pacifique, le courant dit *Traversier*. Le plus imparfaitement étudié de tous, jusqu'ici, ce courant paraît prendre son origine au sud de la terre de Van-Diemen, et résulter de la rencontre du traversier de la mer des Indes et d'une branche défléchie du fleuve équatorial du sud. Il se dirige de l'ouest à l'est, en s'élargissant de plus en plus à mesure qu'il franchit l'océan Austral. Chemin faisant, il se partage, comme son rival du nord, en deux branches, dont l'une descend au sud, double le Cap Horn et pénètre dans l'Atlantique. L'autre, se déployant en éventail, se divise bientôt elle-même en un *courant* dit *du Mentor* et en *Courant de la côte du Pérou* ou *de Humboldt*, celui-ci plus au sud. Ces deux branches nouvelles atteignent, à des latitudes diverses, la côte américaine, puis, réunies de nouveau et entraînées à gauche par le mouvement rotatoire de la planète, elles reviennent vers l'Asie avec le courant sud-équatorial. La vitesse et la température du Traversier et de son triple effluent sont fort variables, suivant les méridiens et

[1] Ces deux opinions contradictoires pourraient s'expliquer et être mises d'accord par une troisième, suivant laquelle le courant du détroit de Behring se dirigerait six mois du sud au nord et les six autres mois de l'année du nord au sud, suivant la prédominance du courant chaud du Pacifique, ou du courant froid polaire grossi en été par la fonte des glaces. Pendant cette saison, la branche du Ku-ro-sivo, alourdie par les sels dont elle est imprégnée, plonge sans doute sous le courant boréal pour continuer sa route vers le pôle.

les latitudes. La moyenne de la première, déduite d'observations nombreuses, est évaluée, par M. de Kerhallet, à 15 ou 20 milles par jour. La température, abaissée par l'afflux des eaux et des glaces polaires, est notablement inférieure à celle des couches liquides ambiantes. Elle descend au-dessous de 0° sous le 60e parallèle, pour remonter à + 18° sous le 35e et même à + 23° plus au nord. Sur le passage du courant de Humboldt, le thermomètre baisse instantanément de plus de 6°, — refroidissement providentiel qui rafraîchit le climat sec et brûlant du Pérou, et sans lequel ce pays ne serait qu'un stérile Sâh'ra. La profondeur de cette branche a été reconnue de près de 2,000 mètres. Ce chiffre donne une idée de l'énorme masse liquide charriée par l'ensemble de ces trois fleuves jumeaux.

Entre le courant septentrional de Tessan et le Traversier austral se déploie la large zone des courants et contre-courants équatoriaux.

VII

Nous venons de le voir, les régions intertropicales sont le commun rendez-vous des grands fleuves du nord et du sud. Ces régions sont comme les poumons de l'Océan, chargés de révivifier les eaux refroidies que ces immenses veines marines leur apportent des extrémités. Gagnés de vitesse par la rotation du globe, laquelle fait pencher celui du nord vers sa droite et celui du sud vers sa gauche, ces deux courants, venus de points opposés et également réfléchis par le continent américain, ainsi que nous l'avons dit, se trouvent, dès lors, évoluer dans le même sens, d'orient en occident. D'ailleurs, un mouvement analogue entraîne dans la même direction presque toute la masse océanique intertropicale, tant de l'Atlantique que du Pacifique, la mobilité des eaux les empêchant d'obéir à la rotation terrestre avec la même rapidité que l'élément solide. Le résultat de ce retard se traduit par un large courant qui ceint la terre comme d'une mouvante écharpe, en sens inverse de son évolution, et qui n'est autre que le grand fleuve équatorial. La rapidité de sa marche apparente est encore accélérée par les vents alizés qui, obéissant à la même loi astronomique, soufflent dans la même direction.

Retour des deux courants principaux du nord et du sud vers leur point de départ, influence de l'évolution terrestre et souffle des alizés : telles sont, on le voit, les trois causes particulières qui, ajoutées aux causes générales dont nous avons parlé plus haut, donnent naissance au large *stream* intertropical. M. Duperrey lui assigne le 26^e

parallèle sud pour limite méridionale ; sa limite nord peut être reculée jusqu'à la latitude quasi correspondante de 24°. C'est presque le tiers de la distance qui sépare les deux pôles. S'étalant en vastes nappes sous le feu des tropiques, les eaux de ce courant sans égal, pendant la traversée de l'Océan, ont tout le temps de s'imprégner des rayons solaires, avant de recommencer leur évolution, et de retourner vers l'un et l'autre pôle porter le calorique dont elles sont le providentiel véhicule.

Aussi ne peut-on s'étonner si leur température s'élève, en certains parages, jusqu'à 30 et même au delà de 31 degrés centésimaux, température supérieure de 5° et parfois de 10° à celle des eaux environnantes. Pour ce qui est de la vitesse, elle paraît varier depuis 30 jusqu'à 50 et 58 milles par jour.

Ajoutons toutefois que le *stream* équatorial est double, et se compose de deux courants distincts, l'un au nord et l'autre au sud de l'équateur, chacun ayant son lit particulier où il roule ses flots. Si elles étaient réunies, ainsi que les représentent les cartes de Maury, leurs eaux formeraient un fleuve unique, dont l'immensité étonnerait l'imagination, puisqu'il ne mesurerait pas en largeur moins de 50° à 60° latitude, environ 1400 lieues ! Leur largeur réelle de 500 à 600 lieues chacun, et leur longueur de plus de 3,000, seulement sous les tropiques, suffisent de reste pour mettre ces courants bien au-dessus de toute comparaison avec nos fleuves les plus puissants.

On peut évaluer à plusieurs dizaines de milliers de kilomètres cubes la masse liquide qui, par jour, se déplace ainsi de l'est à l'ouest. Car il n'en est pas des courants comme des vagues. Les premiers résultent de mouvements réels, bien que souvent peu visibles, des eaux ; tandis que les vagues ne sont que des déplacements apparents résultant de chocs qui se transmettent de molécules à molécules, sans que celles-ci changent sensiblement de lieu.

En réalité le courant intertropical paraît être divisé au nord de l'équateur par un contre-courant qui, se glissant entre ses deux branches, se meut d'Asie en Amérique. Si nous en croyons Wilkes, c'est encore la mer des Indes qui donne naissance à ce nouveau *stream*. Vaste fournaise liquide, chauffée par un soleil vertical qui élève sa température jusqu'à + 32° et qui boit à sa surface une couche annuelle d'eau de 5 à 6 mètres d'épaisseur, sans issue, d'ailleurs, vers le nord, — l'océan Indien est, par sa nature, un actif laboratoire de courants. L'origine extrême de celui dont nous parlons paraît remonter jusqu'aux parages du cap de Bonne-Espérance. De là, se défléchissant brusquement de l'ouest à l'est, il traverse la mer indienne, puis, se brisant contre la masse du continent australien,

il envoie une de ses branches vers le sud[1]. L'autre, remontant au nord, dépasse le détroit de Macassar, et, courant en droite ligne de l'ouest à l'est, franchit le Grand océan dans toute sa largeur. Réfléchi, à son tour, par la côte occidentale de l'Amérique à la hauteur de l'isthme de Panama, le contre-courant tourne brusquement à droite et revient vers la Mélanésie avec le courant équatorial du sud. Nous examinerons plus tard l'influence que ce contre-courant central a dû, par sa direction, exercer sur le peuplement de la Polynésie. En attendant, si nous mesurons sur la carte son parcours depuis les parages de Madagascar jusqu'à ceux de Panama, nous constaterons que cet immense fleuve océanique n'a pas franchi en ligne droite moins de 240 degrés de longitude, environ les trois quarts de la circonférence terrestre, soit une distance de 7 à 8,000 lieues. L'Amazone et le Mississipi ne sont, en comparaison, que d'infimes ruisseaux.

L'existence de ce contre-courant, que Maury, dans ses *Instructions nautiques*, passe sous silence, tire sa probabilité, sinon sa certitude absolue, de nombreuses observations de navigateurs, tels que Wilkes, Wilson, Duperrey, Lutke, Freycinet, Beechey, Wendt, etc., qui ont rencontré cet autre fleuve du Pacifique sous divers méridiens. Krusenstern lui attribue une largeur de 6° latitude, de l'équateur au 6e parallèle, et lui a reconnu une vitesse s'élevant jusqu'à 60 milles en vingt-quatre heures, malgré l'influence contraire de l'évolution terrestre et celle moins constante, il est vrai, des alizés.

VIII

Ce vaste afflux liquide, qui ne cesse de graviter ainsi des divers points cardinaux vers les régions tropicales, ne tarderait pas à y produire une sorte de pléthore, à détruire l'équilibre des mers, si la nature, avec sa sagesse habituelle, n'avait pourvu au danger.

La zone équatoriale est comme un colossal tonneau des Danaïdes, dans lequel les pôles versent incessamment leurs eaux froides, et qui se vide à mesure en renvoyant aux pôles ces mêmes eaux, après les avoir échauffées. Par l'immense surface liquide exposée aux feux du soleil des tropiques dans l'hémisphère méridional, aussi pauvre en terres qu'il est riche en eaux, on peut juger de la puissance des courants qui vont du Grand océan, de l'Atlantique, et de la mer Indienne porter au pôle sud le calorique équatorial. Suivant

[1] Voir la carte de Berghaus.

Maury, la somme de chaleur reçue des courants par le pôle sud, serait supérieure à celle que les branches extrêmes du *Gulf-Stream* de l'Atlantique charrient jusqu'au pôle nord. Beaucoup moins connu que celui-ci, sur lequel les récentes expéditions à la recherche de Franklin [1] ont jeté enfin une si large lumière, le pôle austral paraît également susceptible d'ouvrir, à travers ses glaces, de profondes trouées à la navigation. Tour à tour Cook, Bellinghausen, Balleny, Wilkes, Dumont d'Urville et James Clarke Ross ont tenté de forcer le cercle de ses banquises. Plus heureux ou plus persévérant que ses émules, ce dernier est parvenu en se glissant à travers les étroits canaux du labyrinthe glacé, à s'élever jusque par delà le 78e parallèle (78° 9′30″), latitude à peine dépassée de quelques degrés au pôle nord. C'est dans ces parages que l'intrépide navigateur vit tout à coup surgir devant lui, à une hauteur de 10 à 12,000 pieds, deux volcans jumeaux, dont les éruptions solitaires avaient seules troublé jusque-là l'éternel silence de ces régions désolées : bornes milliaires du monde, colossales cariatides qui semblaient porter le dôme polaire, comme les anciens le disaient de l'Atlas pour la coupole du firmament. Les deux bâtiments de Ross ont laissé à ces volcans leurs noms prédestinés d'*Erèbe* et de *Terreur*, que devait bientôt illustrer à jamais une lamentable catastrophe [2].

Il est remarquable que, sous ces hautes latitudes, J. Ross put constater une élévation progressive de température, et se trouva, à diverses reprises, en présence d'une mer sans glaces, qui fuyait à perte de vue vers le sud. Le pôle austral aurait-il donc aussi sa mer libre? Le saurons-nous jamais! Quel navigateur sera assez téméraire ou assez heureux pour aller chercher jusqu'au pôle même le mot de cette autre énigme géographique? Si l'extrémité antarctique de l'axe terrestre est baignée par une mer libre, comme le serait l'extrémité opposée, au jugement de certains météorologistes, cet étrange phénomène ne pourrait s'expliquer, ici comme là, que par l'invasion sous-marine d'un ou de plusieurs courants apportant de l'équateur jusqu'à ces extrêmes confins du globe, une chaleur suffisante pour fondre le sommet de la calotte de glaces qui les recouvre. L'étude du *Gulf-Stream* nous a appris qu'en vertu d'une certaine disposition moléculaire, un courant chaud peut impunément, et sans voir baisser nota-

[1] Voir, dans *le Correspondant* des 25 février et 25 mai 1861, ou dans notre livre *le Pôle et l'Équateur*, la relation de ces expéditions.

[2] On sait que ce fut sur ces mêmes bâtiments, à leur retour du pôle sud, que Franklin et ses équipages s'embarquèrent, le 19 mai 1845, pour leur trop fameuse expédition au pôle nord. Quatorze ans plus tard, presque jour pour jour, au mois de mai 1859, M'Clintock retrouvait dans l'*île du roi Guillaume* les débris de ces nobles vaisseaux, qu'un pôle avait épargnés et que l'autre pôle devait détruire.

blement sa température, couler dans un lit d'eaux froides, à peu près comme l'huile se superpose au vinaigre sans se mélanger avec lui. S'il se heurte à un contre-courant plus faible, le courant chaud le refoule ; s'il vient à remonter une banquise de glaces, il plonge et glisse dessous, comme dans une gaîne isolante, jusqu'à ce qu'il puisse émerger à la surface et achever de rayonner son calorique au profit de la région ambiante. Cette singulière propriété de conserver leur chaleur dans un milieu en apparence si contraire, permet aux courants chauds de la transporter presque intacte jusqu'aux régions polaires, qu'ils ont la providentielle mission de réchauffer. Ainsi paraissent, du moins, se passer les choses au pôle arctique, et nous avons lieu de penser qu'il en est de même pour le pôle austral, dont les conditions météorologiques nous sont encore si imparfaitement connues.

La théorie est venue d'ailleurs à l'appui des faits. Dans un récent mémoire sur le refroidissement des corps célestes, le savant géomètre italien Plana s'est appliqué à démontrer, par l'analyse mathématique, que la chaleur solaire doit s'accroître progressivement, bien loin de diminuer, de chaque cercle au pôle correspondant. Toutefois, le problème des mers libres circumpolaires ne sera péremptoirement résolu que le jour où un explorateur nous apportera l'authentique témoignage de ses yeux[1]. Au moment même où nous traçons ces lignes, un Français, M. Gustave Lambert, projette d'éclaircir cette intéressante question et organise une expédition destinée à explorer, par la voie du détroit de Behring, les régions boréales, dont un premier voyage a appris au courageux et savant marin à braver les dangers. Nos vœux pour la réussite de ce hardi dessein, sont d'autant plus sincères que c'est là pour nous une entreprise quasi nationale, et que la France a trop longtemps abandonné à autrui la gloire de reculer de ce côté les bornes de la science géographique.

IX

La masse des eaux que les courants chauds apportent au pôle austral doit être incessamment équilibrée par celle que le pôle renvoie à l'équateur au moyen des contre-courants, ou par de nouvelles formations de glaces immobiles. Véhicules naturels des glaces lors de leur débâcle estivale, ces contre-courants les charrient en trains

[1] Certains indices donneraient lieu de penser que le pôle austral serait recouvert d'un continent plus ou moins compacte, sur lequel reposerait la masse des glaciers. Peut-être étudierons-nous les phénomènes comparatifs des deux pôles dans un travail ultérieur à l'occasion de l'expédition française aux régions arctiques.

immenses à travers le triple bassin de l'Atlantique, de l'Océan austral et du Pacifique, et les transportent vers le nord à des latitudes souvent fort élevées, où leur fonte progressive tempère les ardeurs de l'été. L'abondance et les dimensions de ces plaines ou montagnes mobiles se ruant à la fois sur toute la rondeur du globe vers le tropique, comme pour braver ses feux, accusent assez la puissance des courants qui les portent. En janvier 1833, le capitaine Boulton rencontra, à l'ouest du cap Horn, une flotte de glaçons qui s'étendait sur une longueur de plus de 2,000 milles ; le sommet de ce *pack* démesuré était hérissé de monticules, dont quelques-uns s'élevaient, au dire de l'observateur, jusqu'à 250 mètres au-dessus du niveau de la mer environnante, ce qui leur supposerait une hauteur totale, émergée et immergée, de 3 à 4,000 pieds [1] ; on eût dit d'une chaîne alpine flottante. Il arrive que des fragments de banquises remontent jusqu'aux parages du cap de Bonne-Espérance : c'est à peu près comme si nous voyions, dans notre hémisphère, les *ice-bergs* du Spitzberg ou du Groënland descendre le long de nos côtes à la hauteur de Lisbonne et de Cadix. Il en serait certainement ainsi, dans notre Atlantique septentrional, si le *Gulf-Stream* n'opposait à l'invasion des glaces arctiques la barrière de ses eaux tièdes, qui les refoulent et les fondent au passage.

Et comme la nature n'est que mesure et harmonie, il se trouve que l'hémisphère le plus peuplé est précisément celui qui est le mieux protégé contre les glaces polaires, dont la dangereuse irruption obstruerait les voies navigables et refroidirait nos climats. C'est, au contraire, dans l'hémisphère austral, relativement désert et aux trois quarts recouvert d'eau, que les courants permettent à la débâcle de développer plus à l'aise ses débris et de les porter plus loin.

Chaque année voit ainsi l'hiver amonceler aux pôles d'immenses amas de glaces, matériaux cyclopéens, qui lui servent à bâtir sa féerique Babel de cristal et d'albâtre, à côté de laquelle l'Himalaya lui-même n'apparaîtrait que comme un humble monticule. Puis, l'été vient qui, par l'insensible action de son calorique, désagrége en partie les murailles du colossal édifice, dont il disperse au loin et fond les ruines, jusqu'à ce que la rotation des saisons permette à l'hiver de travailler de nouveau à réparer les brèches de la débâcle. Et ainsi,

[1] Ces chiffres nous semblent exagérés. Les erreurs d'optique sont d'ailleurs fréquentes dans les mers polaires, à cause de la réfraction. Il est constant toutefois que les glaces australes, moins gênées dans leur extension que les boréales par le fractionnement des terres et des mers, acquièrent d'énormes dimensions.

Ajoutons que l'on a vu des ice-bergs errer au gré des courants et des vents pendant plusieurs années avant que la fusion n'en fût complète. C'est sans doute à la débâcle et à la fonte des grandes banquises australes que le Pacifique doit d'être moins salé que l'Atlantique d'un millième environ.

d'année en année, l'équateur et les pôles se renvoient d'égales masses tour à tour liquides et solides, chargées, suivant les latitudes, de réchauffer ou de rafraîchir la température et de travailler à l'économie des climats.

On le voit, au moyen de quelques lois fort simples, avec une aisance souveraine et comme en se jouant, la nature résout le problème du mouvement perpétuel, cette utopie toujours vainement rêvée par le génie humain. Dans ses mains, l'atmosphère et l'Océan sont comme deux colossales balances aux plateaux multiples, qui, tout en oscillant sous d'inégales pressions, se font contre-poids et dont les mouvements, irréguliers parfois en apparence, sont, dans leur ensemble, parfaitement harmonieux. Si nous avions suivi les courants marins dans la totalité de leur parcours, cette harmonie nous serait apparue plus complète et plus évidente encore. Nous avons parlé de leur point de départ et de leur point d'arrivée : dans la réalité, les fleuves océaniques n'ont à proprement parler ni source ni embouchure. Une courbe sans fin, un cercle plus ou moins irrégulier, telle est l'image de leur circuit total d'océan en océan. Et ces cercles se mêlent et s'enchevêtrent de telle façon, que l'on ne peut dire où finit l'un et où l'autre commence. L'ensemble des courants marins constitue comme un fleuve immense aux méandres compliqués et enveloppant l'Océan presque entier du réseau de ses branches multiples : Homère ne représentait-il pas déjà le « fleuve Océan » déroulant ses eaux autour de la terre comme une ceinture mouvante? Il est vrai que, depuis, l'humble *fleuve* de l'*Odyssée* s'est singulièrement élargi ; l'étroit plateau du monde homérique s'est arrondi en une sphère de 10,000 lieues de pourtour ; des continents nouveaux, des mers inconnues ont surgi ; le plus vaste des océans a attendu plus de cinquante siècles avant de se révéler au monde occidental.

Maury a décrit quelque part le trajet d'une molécule aérienne emportée par les vents de zone en zone, d'un pôle à l'autre, à travers l'atmosphère. On pourrait de même tracer les évolutions d'une molécule liquide charriée de mer en mer par les courants chauds ou froids, tour à tour goutte d'eau ou atome de glace, apportant au pôle un rayon de soleil, puis revenant se réchauffer sous l'équateur pour retourner au pôle par un circuit sans fin.

Que serait-ce si nous suivions cette même molécule dans une autre série de transformations, lorsque, pompée par le soleil, elle s'élève dans les airs en bulle vaporeuse, et que, entraînée dans le torrent supérieur atmosphérique d'hémisphère en hémisphère, elle retombe en neige ou en pluie sur la terre qu'elle fertilise, puis, passant tour à tour du glacier au torrent, du torrent à la rivière, de la rivière au

fleuve, du fleuve à la mer, elle revient à son océan pour recommencer le cercle infini de ses métamorphoses?

Par tout ce qui précède, ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusqu'ici ont pu constater, d'ailleurs, quelle étroite analogie relie les deux océans liquide et aérien, au sein desquels voyage successivement notre molécule hypothétique. Superposés l'un à l'autre sur plus des trois quarts de la surface du sphéroïde terrestre, ils ne cessent de se troubler de leurs réactions réciproques, cause permanente des accidents météorologiques, ni d'échanger leurs éléments, les uns se condensant et tombant en eau, pendant que les autres se dilatent et montent en gaz, sous l'action motrice du soleil. A l'un, la pluie et les vents ; à l'autre, les courants et l'évaporation, source de la pluie. Tous deux ont leurs marées qui chaque jour les agitent de deux immenses pulsations. Le marin a l'un sous les pieds et l'autre sur la tête : tous deux lui sont également nécessaires et redoutables, véhicules de son vaisseau, menaces constantes contre sa vie ; celui-ci le portant, celui-là le poussant : deux infinis entre lesquels il flotte, atome perdu au sein de leur double immensité. Le fond de l'océan et les hauteurs de l'atmosphère jouissent du même calme absolu : abîmes des mers et abîmes des cieux — séjour de repos éternel. L'homme occupe la région intermédiaire des orages.

En outre des courants principaux que nous venons de passer en revue et dont l'Atlantique nous offre les analogues, le Grand océan est encore sillonné par de nombreux courants secondaires, passagers pour la plupart et dus à des accidents locaux tels que vents constants ou variables, différences de densité, de température ou de pression atmosphérique. C'est surtout aux environs de l'équateur que s'observent ces courants accidentels. Maury raconte que, dans la traversée des îles de la Société aux Sandwich, il en rencontra un dont la rapidité n'était pas inférieure à 96 milles par jour. La circulation marine a sans doute aussi, comme celle du sang, ses vaisseaux capillaires, son réseau de courants ténus et invisibles qui, servant d'intermédiaires entre le double système des courants chauds et des courants froids, relient entre elles ces artères et ces veines océaniques. Si même nous voulions pousser plus loin le rapprochement, peut-être nous serait-il permis de voir dans certains courants irréguliers ou dérivés, des agents analogues à ces nerfs constricteurs ou dilatateurs que les dernières expériences de M. Claude Bernard nous ont montrés, ici ralentissant la circulation du sang et là l'activant, sorte de mécanisme compensateur chargé de régler les fonctions de la vie et d'en maintenir le jeu dans des conditions normales.

D'anciennes légendes nous content l'histoire fantastique de navires invinciblement attirés par une force inconnue vers des écueils enchantés où ils se brisent. Cette force mystérieuse n'était autre, sans aucun doute, que celle de ces courants marins restés si longtemps ignorés. Bien loin d'être un danger, ces courants, à mesure qu'ils seront mieux connus, offriront à la navigation un inappréciable auxiliaire, bien supérieur en puissance à celui que lui prêtent les fleuves terrestres, ces « routes qui marchent. » Déjà la pratique combinée des vents et des courants océaniens, permet aux marines des deux mondes de réaliser une économie de temps et d'argent qui se chiffre chaque année par centaines de millions de francs. Un seul exemple, emprunté aux annales de notre marine nationale, permettra d'apprécier le progrès accompli.

Le 19 avril 1860, la frégate à voiles l'*Isis* partait du port de Brest pour se rendre à Taïti ; le 16 novembre de la même année elle rentrait à Brest, après avoir franchi 10,000 lieues marines en six mois et vingt-sept jours, dont dix-neuf de relâche, malgré plusieurs tempêtes essuyées en route. C'est la plus rapide traversée connue à la voile, et cette rapidité exceptionnelle est formellement attribuée, par le commandant Lapierre, à la mise en pratique des instructions de Maury sur les courants et les vents. Toutefois, ainsi que nous le verrons plus loin, combien cette vitesse est inférieure à celle qui emporte les vagues et les marées à travers les espaces liquides !

X

Le chapitre de la météorologie du Pacifique serait incomplet si nous ne disions quelques mots de ses profondeurs, des marées, autre courant immense, dont, suivant plusieurs, il serait la source — et de quelques autres phénomènes intéressants dont il est le théâtre.

La profondeur moyenne du Grand océan paraît être d'environ 4,000 à 4,500 mètres ; ce chiffre approximatif ressort du moins de divers sondages pratiqués notamment dans les parages des Sandwich (3,600 à 4,600 mètres), près du littoral californien (4,940) et à l'est des Philippines (5,975). La théorie d'Airy, suivant laquelle les profondeurs marines seraient proportionnelles à la vitesse de propagation des vagues et des marées, a conduit à peu près à la même moyenne, déduite de calculs basés sur un fait récent. On se rappelle le tremblement de terre qui, en 1854, ruina la ville japonaise de Simoda, et, soulevant la mer, fit s'échouer la frégate russe *Diana* qui fuyait devant notre escadre. Le même jour, de l'autre côté du Pacifique, la

Californie vit accourir vers ses rivages et les inonder en partie, d'énormes vagues, contre-coup du tremblement de terre japonais. Douze heures avaient suffi à ces houles formidables, larges, suivant Maury, de plus de 100 lieues à leur base, pour franchir les 11,000 kilomètres qui séparent le Japon de l'Amérique, soit une vitesse de près de 1,000 kilomètres à l'heure! Tout récemment, lors du terrible tremblement de terre qui vient de ravager l'Équateur et le Pérou, la même côte californienne a vu se dresser devant elle et l'envahir une marée soudaine haute de 60 pieds, suivie bientôt d'un reflux non moins effrayant, qui refoula la mer à une égale profondeur, pour la rejeter de nouveau sur ses rivages comme un autre déluge.

Mentionnons, à titre de renseignement, un autre sondage opéré entre le Pacifique et la mer des Indes par le capitaine Ringgold, lequel, dit-on, serait arrivé à une profondeur de 14,000 mètres, gouffre où disparaîtrait le mont Blanc entassé sur le Gaurisankar himalayen, le plus haut sommet du globe. Toutefois, il est prudent de n'accepter provisoirement que sous bénéfice d'inventaire ce chiffre, ainsi que les profondeurs de 13,800 et de 15,000 mètres que Denham et Parker disent avoir trouvées dans l'Atlantique méridional — la ligne de sonde, sous l'action des courants et contre-courants inférieurs, devant subir des dérivations dont il est malaisé de se rendre compte par de tels fonds.

Qui ne connaît et n'a vu de ses yeux ce phénomène journalier, si longtemps mystérieux dans ses causes et encore si imparfaitement connu dans son origine, ses évolutions et ses effets locaux, et que l'on appelle marées? D'où naît ce formidable ébranlement? Où prend sa source ce mouvement irrésistible qui, sous l'influence combinée de la lune et du soleil, agite en sens contraire la masse océanienne et en fait comme un fleuve immense qu'il pousse hors de son lit pour l'y ramener par un incessant va-et-vient? C'est dans le Pacifique, ou mieux dans l'Océan austral, dont le Pacifique n'est que le prolongement vers le nord, comme l'Atlantique et la mer des Indes, que, suivant le physicien anglais Whewell et d'autres savants hydrographes, nous devrions placer la source du grand fleuve périodique des marées. C'est dans cette vaste mer recouvrant presque tout l'hémisphère austral, que, peu après le passage de la lune au méridien, la masse liquide, gonflée par l'attraction planétaire, atteindrait son niveau le plus élevé et formerait cette première oscillation régulatrice qui irait se propageant de proche en proche, de mer en mer, « de même qu'une corde secouée à l'une de ses extrémités remue jusqu'à l'autre bout en vibrations rhythmiques[1]. »

[1] *La Terre*, par Élisée Reclus, II, 128.

De ce «berceau des marées» partiraient trois grandes ondulations à travers la triple vallée du Pacifique, de la mer des Indes et de l'Atlantique. Quinze heures seraient nécessaires à la vague du flux pour accomplir le trajet de 10,000 kilomètres qui séparent le cap de Bonne-Espérance des îles Britanniques. Il ne lui faudrait pas moins de deux jours et demi pour franchir la distance des mers australes, son point de départ, à l'embouchure de la Tamise. Dans l'intervalle, la lune aurait eu le temps de soulever dans l'Océan antarctique cinq marées consécutives, dont les ondes, courant les unes derrière les autres et se poursuivant, se succéderaient suivant le même mode.

Telle est sommairement la théorie. Il ne nous appartient pas de la juger. Nous nous bornerons à ajouter, avec Fitz-Roy, que certains faits paraissent l'infirmer, par exemple la faiblesse des marées dans certains parages, leur direction du nord au sud dans certains autres (sur les côtes du Brésil, en particulier), enfin ces marées locales, ces *seiches* qui soulèvent périodiquement certaines parties de la Méditerranée et quelques grands lacs, comme le Michigan, le Tanganyika et même, dit-on, notre Léman : — tous faits qui tendraient à faire supposer que chaque grand bassin liquide subit plus ou moins l'influence de l'attraction astrale et se gonfle d'intumescences propres en raison de son étendue.

XI

Si l'Océan a ses fleuves comme la terre, comme elle aussi il a ses prairies et ses forêts. En effet, si l'on examine une mappemonde où se trouve tracé le cours des fleuves marins, on ne tarde pas à remarquer un singulier phénomène. La région comprise dans la partie concave de leurs courbes principales apparaît plus ou moins couverte de points, représentation figurative de forêts marines, ou mieux de vastes prairies herbeuses. Contrairement à l'opinion généralement admise et adoptée par Maury, suivant laquelle ils auraient été arrachés aux rivages et amassés là par les courants, — les varechs (*fucus natans*) qui composent ces prairies paraissent croître sur place, grâce sans doute au calme relatif dont jouissent ces parages, protégés contre le mouvement des eaux par le courant qui les ceint de son cercle allongé : calme central de ces remous océaniques, analogue à celui que nous avons constaté au centre des cyclones, ces remous aériens. Comme certains végétaux d'eau douce, ces plantes croissent et se propagent à la surface, une profondeur variant de 3,000 à 7,000 mètres ne leur permettant pas de plonger leurs tiges jusqu'au sol. Allégés au

moyen de nombreuses vésicules pleines d'air comme par autant de petits ballons, tour à tour entraînés et ramenés sous les mêmes latitudes par l'action combinée des vents et des courants, — ces fucus, appelés par les marins *raisins des Tropiques*, s'étalent et flottent tantôt en longs chapelets ou en paquts isolés, tantôt en nappes continues ondulant au gré des vagues, colonies verdoyantes et mobiles où grouille tout un peuple varié de petits animaux marins ; car dans ces forêts océaniques la vie pullule avec une bien autre intensité que dans les forêts terrestres.

Que sont aussi nos arbres les plus élevés, les pins géants de la Californie eux-mêmes, qui dressent vers le ciel leur tige superbe à une hauteur de 100 mètres, si on les compare à certaines algues, comme la *durvillea* de l'océan Antarctique, ou le *varech porte-poire* de la Terre-de-Feu, dont la taille démesurée peut atteindre jusqu'à 900 pieds? L'Océan, qui nourrit dans ses abîmes les plus grands des animaux, voit ainsi croître également les colosses du règne végétal.

La principale et la plus connue de ces *mers de Sargasse*[1], et sans doute aussi la plus vaste, est celle que contourne le Gulf-Stream dans son retour avec le courant équatorial de l'Afrique vers l'Amérique, par le travers des Açores et des Canaries. Suivant M. le commandant Leps[2], elle ne mesurerait pas, dans ses limites extrêmes, moins de 22° (du 16e au 38e parallèle nord) en largeur, et de 31° (de 50° à 81° long. O.) en longueur : soit une superficie approximative de 4 millions de kilomètres carrés, près de huit fois celle de la France. Si l'antiquité eût eu connaissance de cette vaste forêt aquatique, elle n'eût pas manqué de nous peindre Protée menant paître ses troupeaux marins dans ces gras pâturages. Cette singulière région faillit jadis retarder d'un siècle peut-être, sinon davantage, la plus grande des découvertes. Se trouvant engagés dans ces eaux équivoques et effrayés de l'épaisseur et de l'étendue des herbes qui les obstruaient et leur donnaient l'aspect d'une prairie sans bornes, les compagnons de Colomb se refusèrent d'abord à s'aventurer plus loin. Il fallut toute la persévérante énergie de leur chef héroïque pour triompher de leur terreur ; son invincible foi voyait surgir par delà ces obstacles le monde nouveau rêvé par son génie.

Depuis Christophe Colomb, la mer de Sargasse de l'Atlantique ne paraît pas avoir sensiblement changé d'aire ni d'aspect. Ce sont toujours les mêmes *yerbas muy viejas y otras muy frescas* que signalait déjà l'illustre navigateur. Ces masses végétales seraient-elles retenues ainsi et comme emprisonnées dans la même aire, ainsi que le

[1] Du mot portugais *sargasso* ou *sargaçao*, varech.

[2] *Bulletin de la Société de géographie*, septembre 1865.

pense le major Rennell, par une dépression locale du niveau océanique, par un de ces creux qui se remarquent au centre des tournants et des remous? Toutefois, les courants dérivés produits par l'alizé du nord, parviennent de temps à autre à détacher de la masse quelques traînées de fucus, qu'ils emportent vers les îles de la Vierge; les courants des Antilles s'en emparent à leur tour et les rendent au Gulf-Stream, qui ramène à leur point de départ ces épaves égarées.

L'esprit pratique et positif de notre temps s'est demandé si l'agriculture et l'industrie ne pourraient pas emprunter à la mer de Sargasse des richesses jusqu'ici inexploitées ; il n'a pas eu de peine à y découvrir une opulente mine d'engrais, de soude et d'iode. On n'a pas évalué à moins de 3 milliards de tonnes l'engrais qu'il serait possible d'extraire de la moitié seulement de ce vaste dépôt de varechs, et à près de 1 milliard d'hectares l'étendue de terre arable que l'on pourrait fumer avec cet engrais[1]. Il y aurait là, pour notre marine marchande, une source de frets qui ne s'épuiserait pas de si tôt.

Dans l'arc qu'il décrit en revenant d'Amérique en Asie, à la hauteur des Sandwich, le *Gulf-Stream* du Pacifique, le courant de Tessan renferme également une mer de sargasse dont l'aire paraît se confondre avec celle du remous ou Tournant de Fleurieu. Cette mer herbeuse étant beaucoup moins connue que celle de l'Atlantique, dont elle reproduit sans doute les caractères généraux, nous n'en dirons rien de particulier.

La courbe correspondante du courant traversier du Sud évoluant également de l'Amérique vers l'Asie à travers le Pacifique méridional, nous offre, comme pendant à la mer de Sargasse du nord, un phénomène plus étrange encore. Les bâtiments qui, après avoir doublé le cap Horn, se dirigent vers l'Australie, rencontrent par le 40e parallèle sud une région singulière, la plus morne, la plus désolée peut-être de tout l'Océan, sans excepter les régions polaires elles-mêmes. Tous les êtres animés, baleines, poissons, oiseaux, semblent se concerter pour fuir ces parages silencieux. Le pétrel lui-même, ce fidèle compagnon de route du marin, l'abandonne ici et se refuse à le suivre plus loin. Quelles peuvent être les causes de cette mort, de cette désolation? On ne sait. Des données plus complètes éclairciront sans doute quelque jour ce bizarre mystère.

Que n'aurions-nous pas encore à dire des autres particularités que présente à notre étude cet inépuisable sujet, par exemple de ces

[1] *La Mer de varech exploitée au profit de l'agriculture et de la marine nationales,* par M. J. Laverrière. Paris, 1868.

lueurs phosphorescentes, de ces changeants reflets jaunes, rouges ou blanchâtres qui, produits, suivant l'opinion la plus probable, par d'immenses amas d'animalcules ou de matières végétales, teignent parfois les eaux de l'Océan sur un vaste espace? De sorte que le navigateur émerveillé croit traverser une mer de feu, de sang, de neige ou de lait, suivant les nuances : mobile voie lactée océanique éclairant la nuit de féeriques lueurs, et dont l'éclat fait pâlir ou même éteint celui de la voie lactée du ciel et illumine l'horizon comme d'une aurore boréale ! Magique spectacle que notre Méditerranée elle-même offre, sur de moindres proportions, aux yeux de ses riverains actuels, et dont ne semblent pas avoir joui ses anciens habitants, à la riche imagination desquels ces tableaux auraient inspiré sans aucun doute un de ces mythes si gracieux et si ingénieux où elle se jouait[1].

Mais il est temps de clore enfin ce long chapitre des phénomènes purement physiques, et d'en arriver à l'homme et à l'influence que plusieurs ont exercée sur l'expansion de ses races au sein de la région spéciale que nous venons d'étudier.

LUCIEN DUBOIS.

[1] Il est au moins étrange, en effet, que les auteurs grecs et romains ne fassent nulle part mention de ce phénomène, lequel n'eût pas manqué de frapper vivement leurs yeux et leur imagination. Suivant Marsh, la phosphorescence actuelle de la Méditerranée et peut-être aussi des autres mers, serait due à une plus grande abondance des animalcules lumineux, vivants ou en décomposition, par suite de la disparation progressive des cétacés et des grands poissons qui en faisaient leur pâture.

La suite prochainement.

LES FERMIERS GÉNÉRAUX

SOUS LA TERREUR

Bulletin du tribunal révolutionnaire. — *Mémoires du comte Mollien.* — *Causes secrètes du 9 thermidor*, par Vilate. — *Archives de l'Empire*, W. carton 362, dossier 785 ; carton 365, dossier 809. — *Moniteur de la République française*, an II et an III.

« Nous pouvons tous regarder avec confiance notre vie passée et le jugement qu'on en portera : nos juges ne sont ni dans le tribunal devant lequel nous allons comparaître, ni dans la populace qui nous insultera. » Lavoisier.

On sait que, sous l'ancien régime, on donnait le nom de fermiers généraux aux financiers qui prenaient à ferme les revenus publics provenant de la gabelle, de l'impôt sur le tabac, des octrois, des entrées de Paris, des droits d'aides dans le territoire de la banlieue, et, en outre, des droits d'aides du royaume et des droits domaniaux. Leur nombre s'élevait d'abord à soixante ; il fut plus tard réduit à quarante. Cette compagnie jouissait de plusieurs priviléges importants, et la nomination de ses membres dépendait du ministère des finances. Chacun d'eux touchait 300,000 francs, et leur cautionnement variait entre 1 million et 1,200,000 livres. Il ne faudrait pas cependant croire qu'ils fussent exempts des charges qui grevaient les différents ordres de la nation à la fin du règne de Louis XV. Le crédit de cette société recevait, au contraire, de fréquentes atteintes. En 1770, l'abbé Terray augmenta les cautionnements, refit les baux et diminua les bénéfices des fermiers généraux. Ensuite, pour subvenir aux folles dépenses de Mme Dubarry, qui gaspillait 60,000 livres par mois, sans compter les sommes employées à l'embellissement de son

magnifique château de Luciennes, il eut recours à un système d'exactions honteuses. Il força les fermiers généraux à payer à la « maîtresse du roi, » à son entourage, à une foule d'intrigants et de courtisanes en vogue, des parties proportionnelles de leurs revenus, ce qui restreignait singulièrement leurs profits. L'histoire a flétri ces abus sous le nom de *croupes*, et les chansons qui couraient Paris firent justice des procédés du contrôleur. Il est avéré aujourd'hui que cinq seulement, sur soixante d'entre ces financiers, avaient place entière, et au dire d'un mémoire secret publié à Londres, les gains de leurs collègues étaient absorbés en pensions de toute espèce.

Les fermiers généraux qui administraient les finances sous Louis XVI avaient pour la plupart droit à l'estime publique. Mais leurs devanciers s'étaient signalés sous la régence et pendant la première moitié du dix-huitième siècle par leurs désordres, leur luxe insolent et leur sévérité impitoyable. Ils avaient peu à peu attiré sur leur tête l'orage qui éclatera sur celle de leurs successeurs. Vainement les Lavoisier, les Paulze, les Deville et tant d'autres s'efforceront-ils de remédier aux maux d'une situation menaçante, on ne leur tiendra aucun compte de leurs généreuses tentatives, on ne verra en eux que les instruments d'un pouvoir détesté, et ils succomberont à leur tour, victimes des fautes de leurs prédécesseurs.

Soixante ans d'arbitraire et de dilapidations avaient lentement amassé au fond des cœurs les germes des colères et des haines mal contenues auxquelles les pamphlets les plus hardis fournissaient chaque jour un aliment nouveau. Les écrivains, mettant à profit cette disposition des esprits, attisaient sans relâche cette flamme ardente, ne prévoyant pas à quels excès le peuple se porterait quand sonnerait pour lui l'heure des représailles. Une page détachée du *Tableau de Paris*, de Mercier, imprimé à Amsterdam, donnera une idée de la violence du langage de ces libelles : « La finance, la finance, c'est la machine-pressoir qui nous foule ; elle a pourtant ses apologistes, et on plaint sérieusement un traitant de ce qu'il gagne moins que ses devanciers : la finance comme une grêle désole les cantons ; la finance, lorsqu'elle a saisi sa proie, l'emporte, la soustrait aux tribunaux, et dans son antre, seule avec sa victime, elle est à la fois témoin, juge, partie et bourreau. »

Les ministres de Louis XVI croyaient qu'il suffisait de multiplier les réformes pour conjurer les dangers ; mais ces modifications partielles ne faisaient que mieux ressortir la nécessité d'un changement total du système, en en dévoilant les nombreuses faiblesses. Parmi les économistes qui se distinguèrent dans ces circonstances difficiles, on remarque au premier rang Lavoisier. Né en 1743 à Paris, il s'adonna avec tant d'ardeur et de persévérance à l'étude des

sciences, que l'Académie n'hésita pas à lui ouvrir ses portes en 1763. L'année suivante, il obtint une place de fermier général. Dès lors il continua ses travaux, sans négliger toutefois les devoirs que lui imposait cette nouvelle fonction. Il ne nous appartient pas d'analyser ici l'œuvre de l'illustre chimiste; nous nous contenterons de rappeler que chaque année fut marquée par d'utiles et intéressantes découvertes. En 1776, Turgot appela Lavoisier à la direction des poudres et des salpêtres. Il adopta, en outre, les conclusions d'un important travail de ce savant sur l'administration des octrois. Il semblait donc que le crédit des fermiers généraux, un instant ébranlé par les attaques passionnées de leurs ennemis, se fût un peu raffermi, quand une maladresse des agents du pouvoir acheva de le ruiner pour toujours. Depuis longtemps ces financiers se plaignaient de ce que les objets frappés de taxe légale fussent introduits fréquemment en fraude dans Paris, par suite de l'absence de toute clôture. Louis XVI ordonna à l'architecte Ledoux de construire une enceinte continue autour de la capitale. Cette mesure n'eût soulevé aucune réprobation, si elle eût été sagement exécutée. Mais Ledoux eut la fâcheuse idée de bâtir des pavillons monumentaux et des portes colossales, destinées à garder chaque ouverture pratiquée pour le passage des habitants et l'entrée des octrois. On fit des dépenses énormes pour subvenir aux frais de cette architecture aussi ridiculement pompeuse que peu en harmonie avec l'état des ressources financières. On doubla les impôts, et le mécontentement devint bientôt universel. Les adversaires de la monarchie affectèrent de donner à cette entreprise purement fiscale une portée politique qu'elle n'avait point, et le vers suivant vola de bouche en bouche :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Les épigrammes couraient les salons, et l'une des plus connues fut celle-ci :

Pour augmenter son numéraire
Et rétrécir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Un bourgeois récalcitrant protestait contre la démolition de sa maison et demandait de quel droit on le traitait de la sorte; le maître des requêtes lui répondit brutalement : « En vertu du droit canon. »

Cependant à Turgot avait succédé M. Necker, qui voulut opposer aux vieilles routines les principes nouveaux de l'économie politique. Il modifia les clauses du bail des fermes et supprima les croupes. M. d'Ormesson remplaça M. Joly de Fleury. Il parvint, au moyen

de plusieurs réformes, à alléger considérablement les charges du Trésor, et renouvela le traité conclu avec les financiers dont le terme devait échoir en 1792. Mais de graves événements se seront alors accomplis : la France aura renversé le trône des Bourbons, la majesté royale aura été foulée aux pieds dans la journée du 10 août, et les menaces des armées coalisées hâteront l'explosion du mouvement révolutionnaire. M. d'Ormesson s'étant retiré, M. de Calonne prit la direction des affaires. Les expédients multipliés auxquels il eut recours furent inhabiles à retarder la crise fatale, et le gouvernement, à bout de ressources, se décida à convoquer l'assemblée des notables : ni cette mesure tardive ni le rappel de Necker n'arrêtèrent la marche des événements. Le sort en était jeté, la monarchie était condamnée, et une ère de luttes sanglantes allait s'ouvrir pour la France.

Le 5 mai 1789, les trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, réunis en séance solennelle, demandèrent l'abolition de la ferme générale. Le vendredi 4 mars 1791, l'Assemblée constituante décréta, sur le rapport de Rœderer, qu'à dater du 1er avril de la même année, les appointements des fermiers généraux seraient supprimés : plus tard, elle leur accorda un traitement personnel et des indemnités pour les frais de bureau. Le plus grand nombre des financiers rentra dans la vie privée. Lavoisier, en sa qualité de député, avait présenté à l'Assemblée nationale, le 21 novembre 1789, le compte rendu des opérations de la Caisse d'escompte dans un langage dont la clarté n'excluait pas l'élégance. Il continua, pendant toute l'année suivante, à travailler à l'élaboration des lois et des institutions nouvelles.

Déjà cependant la haine et la jalousie s'acharnaient avec une effroyable violence contre les serviteurs du pouvoir déchu. Marat proférait chaque jour dans *l'Ami du peuple* les plus ignobles invectives contre tous ceux dont le caractère et le talent étaient pour lui un objet d'envie. Voici en quels termes, dans un numéro daté de janvier 1791, il apostrophait Lavoisier : « Je vous dénonce le coryphée des charlatans, le sieur Lavoisier, fils d'un grippe-sou, apprenti chimiste, élève de l'agioteur genevois, fermier général, régisseur des poudres et salpêtres, administrateur de la caisse d'escompte, secrétaire du roi, membre de l'Académie des sciences, intime de Vauvilliers, le plus grand intrigant du siècle et l'administrateur infidèle des subsistances. Croiriez-vous, notre ami, que ce petit monsieur, qui jouit de 150,000 livres de rente et qui n'a d'autre titre à la reconnaissance publique que d'avoir transporté les poudres de l'Arsenal à la Bastille dans la nuit du 12 au 13 juillet, cabala comme un démon pour être élu administrateur du département de Paris. Pour capter

les suffrages, il donne des repas splendides où assistent nombre de députés à l'Assemblée, tels que Dupont, de la Roche, Bailly et Malouet. J'espère que ce sera en pure perte. Plût à Dieu que ce suppôt de la maltôte eût été lanterné au 6 août! Les citoyens du district de la culture n'auraient pas à rougir de l'avoir nommé une fois. » — (Extrait du journal *l'Ami du peuple*, nº CLIII.)

Lavoisier eut le tort de mépriser ces attaques qui, croyait-il, partaient de trop bas pour l'atteindre. Toutes les imputations formulées par Marat contre Lavoisier se retrouveront cependant dans le réquisitoire de Fouquier-Tinville. Dès ce jour, la foule commença à voir dans celui qu'on désignait à sa vengeance un ennemi de sa sécurité et de ses intérêts. Peu après, Lavoisier fut nommé commissaire à la Trésorerie nationale, et, dans un article du *Moniteur* du 20 mai, ses ouvrages d'économie politique furent qualifiés de « livres très-patriotiques. » Il prit dès lors une part très-active aux discussions relatives au changement des poids et mesures. Les événements du 10 août, les massacres de septembre et l'exécution du roi émurent douloureusement son âme. Justement effrayé des excès de la Convention, il résolut de renoncer à la politique et de se consacrer exclusivement à l'étude. Il ne jouit pas longtemps de ce repos tant désiré.

La Terreur étreignait la France sous son joug de fer, et le Comité de salut public disposait en maître de la vie des citoyens. Les dénonciations étaient à l'ordre du jour, et on proscrivait comme suspects tous ceux qui étaient soupçonnés de quelque attachement aux idées monarchiques. Le lundi 26 février 1793, Carra, après avoir félicité la Convention d'avoir anéanti « jusqu'aux traces du despotisme des brigands couronnés, » proposa d'établir une commission de justice distributive chargée d'examiner la gestion de ces « vils financiers, mollement endormis sur des coffres d'or et d'immenses portefeuilles d'assignats... Non, s'écriait-il, vous ne souffrirez pas que ces stupides sangsues se reposent dans l'ombre du repos, sans leur faire dégorger de tout le sang qu'ils ont sucé sur le corps du peuple. » Puis, dans un tableau d'une sauvage énergie, il retraça les misères des campagnes, l'héroïsme des volontaires, et montra « ces traitants se tenant cois dans leurs hôtels ou leurs châteaux, formant des vœux atroces pour les succès des despotes coalisés, tandis que les citoyens de tout âge marchent contre les hordes des barbares. » Il demanda que tous ceux qui avaient « accaparé la fortune et les dernières gouttes des sueurs de la nation » fussent assujettis à l'énumération de leurs biens; que dix-neuf membres de l'Assemblée reçussent leurs déclarations; que des mandats d'arrêt fussent lancés contre les retardataires ou leurs complices; enfin que tous ceux qui seraient reconnus coupa-

bles fussent punis de mort. Il insista pour la confiscation immédiate des meubles et immeubles appartenant aux fermiers généraux. La Convention nationale applaudit. Carra flattait ses secrets désirs en lui offrant le moyen de s'emparer des richesses des financiers, dont elle convoitait ardemment la possession. Dès lors, il ne se passa pas une séance où un député ne montât à la tribune pour rappeler à ses collègues les crimes des traitants. Cambon promit une rentrée de 200 millions de livres si on les exécutait, et Dupin ne cessa de prétendre qu'ils avaient malversé 30 millions dans un seul de leurs comptes. Montault et Vadier firent adopter, le 2 juin 1793, un décret pour l'apposition des scellés sur les caisses et papiers de tous ceux qui n'avaient pas obéi aux ordres de la Convention. Il devait en outre être fait inventaire de toutes les sommes dont les fermiers généraux seraient trouvés détenteurs. Le 27 septembre, l'Assemblée déclara que deux commissaires pris dans son sein auraient à constater les abus et les excès des accusés. Le 25 novembre, Bourdon de l'Oise demanda qu'ils fussent arrêtés et « livrés au glaive de la loi, si leurs comptes n'étaient pas rendus au bout d'un mois. »

Le complot se tramait donc ; mais les chefs manquaient encore. C'est alors que parurent sur la scène deux hommes, qui, guidés en apparence par des mobiles différents, n'en étaient pas moins unis par un même sentiment de basse cupidité : nous voulons parler de Gaudot et de Dupin. Gaudot était un ancien receveur des droits d'entrée de Paris au port Saint-Paul, destitué pour vols et concussions. Il avait soustrait plus de 300,000 livres. Pris et jeté en prison, il parvint à s'échapper, au milieu des troubles de la Révolution, et songea à détruire les papiers renfermés au greffe, à la cour des aides et dans les bureaux de la ferme générale, qui étaient de nature à le compromettre. Il s'adressa à la Convention, disant qu'il procurerait à la République des sommes énormes si on voulait écouter ses dénonciations. Il parlait de plusieurs centaines de millions, annonçait des révélations d'une haute importance ; bref, il joua si bien son rôle qu'il fut autorisé à fouiller tous les dépôts. Il fit main basse sur les documents qui le concernaient, et saisit en outre la correspondance de ses anciens maîtres. Il espérait avoir l'occasion de s'en servir plus tard, comme d'une arme puissante, pour forcer les fermiers généraux à acheter son silence, ou pour réclamer auprès de la Convention une large part dans les dépouilles des victimes. Mais s'il avait ou croyait avoir les moyens de baser son accusation contre les financiers, il ne se sentait pas assez d'éloquence pour les attaquer lui-même au sein de l'Assemblée et réfuter les arguments dont ils ne manqueraient pas de se servir dans le cours du procès, afin d'établir leur innocence. Il s'adjoignit donc le concours de Dupin. Ce

complice de Gaudot mérite de fixer l'attention. C'est lui qui rédigera le rapport de la Convention ; c'est lui qui appuyera de tous ses efforts les mesures arbitraires du tribunal révolutionnaire ; c'est lui qui, de concert avec Fouquier-Tinville et Coffinhal, étouffera la voix de la défense et hâtera le supplice des condamnés, sauf à se démentir lâchement quand viendra l'heure de la réaction, et à rejeter sur Robespierre toute la responsabilité de son forfait.

Dupin (Antoine) était employé dans les fermes, où, grâce à la protection de M. Paulze, il avait obtenu un rapide avancement, quand éclata la Révolution. Il se rangea parmi les adversaires de la monarchie et fut élu député de l'Aisne en 1789. Quand la Convention remplaça l'Assemblée législative, il siégea à la montagne auprès des Barrère, des Couthon et des Lebas. Il vota tous les décrets de proscription. Il joignait à une froide cruauté un goût immodéré pour la table, et il devint bientôt célèbre dans tout Paris par le luxe et le raffinement qu'il y déployait. Il réunissait souvent des amis politiques dans son splendide hôtel, et là, sous la présidence d'une femme qui exerçait sur lui un invincible ascendant, Mme de Bonnefoi, il célébrait, en compagnie des courtisanes en vogue « le triomphe de la sainte guillotine sur les aristos et les modérés. » Il fut en outre un des adeptes les plus fougueux des doctrines de Catherine Théot, dite la Mère-de-Dieu, qui prédisait la venue d'un nouveau Messie et reconnaissait comme prophètes dom Gerle et « le divin Robespierre. » Vilate nous a laissé, dans un pamphlet très-curieux sur les causes secrètes du 9 thermidor, le récit des prédications extravagantes de Dupin dans le cénacle des initiés aux mystères de cette religion bizarre.

Dupin passa de longs mois à amasser des documents de toute espèce et à préparer son réquisitoire, accueillant avec empressement les délations des anciens employés de la ferme, et récompensant chaque trahison suivant son importance.

Le 13 janvier 1794 il fit rendre un décret préliminaire dans lequel la Convention déclarait « qu'il était de son devoir de ne pas laisser s'altérer le gage national. » L'Assemblée ajouta que désormais les biens des fermiers généraux « placés sous la main de la nation seraient administrés par la régie et l'enregistrement comme ceux des émigrés. » Mais là ne devait pas s'arrêter la prévoyance des collègues de Dupin ; le 28 nivôse suivant parut un nouveau décret qui « mettait dans les mains de la nation les biens, meubles, immeubles et revenus des fermiers généraux intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager. » Cette fois on jetait le masque ; ce n'était plus seulement en administrateurs, c'était en maîtres que parlaient les membres de la Convention. Il ne s'agissait plus seule-

ment de gérer les richesses des financiers, mais d'accaparer les dépouilles et de les partager.

Depuis plusieurs mois les fermiers généraux, arrachés à leurs familles, avaient été enfermés dans la maison de Port-Royal. Lavoisier montait tranquillement sa garde le soir où parut le décret d'arrestation, sans se douter du danger qui le menaçait. Il entendit les crieurs publics annoncer la nouvelle, et il courut chez plusieurs de ses amis qui lui conseillèrent de ne pas rentrer à son domicile. Il erra quelque temps à l'aventure dans Paris, et rencontra M. Lucas, huissier de l'Académie des sciences, qui lui offrit un refuge dans le local même des séances. Il demeura caché là pendant plusieurs jours. Mais dès qu'il sut que son beau-père était au nombre des détenus, il alla se livrer lui-même à ceux qui le cherchaient.

Il engagea ses compagnons d'infortune à rédiger une adresse à la Convention, dans laquelle ils disaient que, tenus éloignés de leurs papiers, ils ne pouvaient rendre leurs comptes, et réclamaient la restitution de tous les documents séquestrés. Ils demandaient encore à être transférés dans une maison nationale, où ils eussent la facilité de préparer leurs réponses aux diverses questions que leur adresseraient les commissaires du gouvernement chargés de l'examen de leur ancienne administration. On leur accorda, non sans beaucoup d'hésitation, la faveur d'être internés dans les bâtiments de l'Hôtel des fermes. C'est ainsi que ces lieux, qui avaient été si longtemps témoins des splendeurs de ces financiers, furent, par une amère ironie du sort, transformés pour eux en cachots.

Les prisonniers étaient au nombre de trente et un, et avaient chacun une cellule séparée. Tous les jours ils entendaient, de deux heures à quatre, les clameurs de la foule insultant les malheureux que les charrettes du tribunal révolutionnaire conduisaient à l'échafaud. Ils lisaient les feuilles publiques, communiquaient avec leurs anciens commis, et réunissaient tous les documents qu'ils parvenaient à se procurer par l'entremise de quelques amis dévoués. On leur permettait de recevoir les visites de leurs femmes et de leurs enfants, en présence du geôlier qui épiait jusqu'aux plus intimes épanchements. Ils apprirent enfin, le 15 floréal, que Dupin déposerait le lendemain son rapport contre eux. Ils savaient qu'ils étaient condamnés d'avance, et que si la Convention conservait encore un faible respect pour la légalité, ce n'était que par un dernier sentiment de pudeur dont elle ne tarderait pas à se dépouiller. Presque tous, cependant, montraient une admirable résignation. M. de Mollien fut le seul qui, avec M. de Boullogne, sentit un instant son courage défaillir : il l'a avoué lui-même dans ses Mémoires. De concert avec son ami, il acheta une certaine quantité d'opium, et tous les deux

résolurent de se soustraire par une mort rapide à l'ignominie du supplice. Ils allèrent trouver Lavoisier, lui parlèrent de leur dessein, et lui offrirent de partager leur sort. Il sourit tristement et leur répondit : « Je ne tiens pas plus que vous à la vie, et j'ai fait le sacrifice de la mienne : mais pourquoi aller au-devant de la mort ? Serait-ce parce qu'il est honteux de la recevoir par l'ordre d'un autre, et surtout par un ordre injuste ? Ici l'excès même de l'injustice efface la honte. Nous pouvons tous envisager avec confiance notre vie passée et le jugement qu'on en portera, peut-être avant quelques mois. Nos juges ne sont ni dans le tribunal devant lequel nous allons comparaître, ni dans la populace qui nous insultera. C'est comme une peste qui ravage la France. Elle frappe au moins ses victimes d'un seul coup ; mais il n'est pas impossible qu'elle s'arrête devant quelques-uns de nous. Nous donner la mort serait absoudre les forcenés qui nous y envoient. Pensons à ceux qui nous ont précédés, ne laissons pas un moins bon exemple à ceux qui nous suivent. » Nous ne savons rien qui surpasse en élévation et en fermeté ces conseils de Lavoisier à ses compagnons. Il y a loin de cette noblesse de langage et de cette acceptation d'une sentence imméritée, aux déclamations violentes des Danton, des Hébert et de tous ces tribuns fougueux qui se révoltaient contre la sentence fatale avec tant de cynisme et de colère.

Le 16 floréal, au matin, Dupin déposa, au nom des comités de sûreté générale et des finances, réunis à la commission d'examen des comptes, un long rapport, concernant l'administration des fermiers généraux, dont voici le résumé.

Il rappelle que la Convention avait chargé, par un décret daté du 27 septembre 1793, deux commissaires, choisis dans son sein, de constater les abus et malversations des ci-devant intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager. Puis, après avoir rendu hommage au zèle infatigable des citoyens réviseurs, et avoir, suivant la coutume de tous les orateurs de la Montagne, payé son tribut d'invectives à la monarchie déchue, il énumère en ces termes les principaux griefs contre les financiers.

Il leur reproche :

1° D'avoir eu recours à la ventilation, ou manœuvre frauduleuse tentée par eux pour obtenir de David, Salzard et Mager leur bail à un prix inférieur à celui auquel il devait être porté ;

2° D'avoir pratiqué l'échange des trois dixièmes contre une association dans les bénéfices, et il qualifie cet acte « d'œuvre ourdie dans les ténèbres par le génie fiscal ; »

3° D'avoir obtenu des indemnités abusives ;

4° D'avoir demandé des gratifications imméritées, et fait des dépenses non motivées ;

5° D'avoir prélevé des étrennes prises sur le bénéfice de chaque année ;

6° D'avoir éludé le rapport d'une anticipation autorisée ;

7° D'avoir versé trop tardivement au trésor public des fonds provenant des perceptions mises en régie ;

8° D'avoir apputé les débets des fonds appartenant à la régie nationale ;

9° D'avoir contrevenu à la loi du timbre ;

10° D'avoir commis d'horribles exactions sur les tabacs du peuple, lesquelles consistaient dans des mesures immorales prises par eux, et dans des mélanges pernicieux de corps hétérogènes tels que l'eau.

Cette accusation était la plus grave aux yeux de Dupin : aussi consacre-t-il de longues pages au développement de ce grief. Il insiste pour une prompte et énergique répression en disant que la concussion sur le tabac a excité l'indignation de tous les honnêtes patriotes qui protestaient « contre l'obstination des auteurs de ce système à compromettre la santé de leurs concitoyens les moins aisés pour satisfaire un intérêt sordide. »

Il reconnaît ensuite que les fermiers généraux ont bien rendu les vingt millions que « la Convention les avait sommés de remettre aux mains de la nation. » Mais il cherche à dénaturer le caractère véritable de cet acte si louable, en soutenant que les financiers avaient voulu donner l'apparence d'un sacrifice à une restitution légitime. Il reconnaît, en terminant, que tous les accusés ne sont pas coupables au même degré, et il demande à la Convention de proportionner le châtiment à la faute.

Il conclut en proposant à ses collègues de rendre le décret suivant, qui est adopté avec enthousiasme :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités, attendu que les ci-devant fermiers généraux sont prévenus :

« 1° De s'être, au lieu de se borner, pendant le bail de David, Salzard et Mager, à la jouissance des intérêts à quatre pour cent, que leur accordait le bail enregistré dans les cours, tant sur les soixante-douze millions de cautionnement que sur les vingt-deux millions de prêt remboursables par sixièmes et par année, attribué des intérêts à dix et six pour cent, tant sur les sommes que sur la mise des fonds nécessaires à leur exploitation antérieure, et que par les attributions

qu'ils ont introduites dans les frais de régie, ils se sont procuré des bénéfices non alloués dont les capitaux ont fructifié dans leurs mains ;

« 2° D'avoir exercé sur le peuple une concussion répréhensible en introduisant dans le tabac, après sa préparation de l'eau dans la proportion d'un septième, et en lui faisant payer cette eau au prix du tabac, concussion aussi dangereuse pour la santé du consommateur que nuisible à ses intérêts ;

« 3° D'avoir enfreint les clauses du bail qui les assujettissait à verser chaque mois le produit des droits qui leur étaient donnés en régie ;

« 4° D'avoir préjudicié aux droits du gouvernement en faisant substituer au dixième établi par l'édit de 1764 et l'arrêt du 4 février 1770 sur les bénéfices résultant du bail, les dispositions de l'arrêt du 21 janvier 1774 ;

« 5° D'avoir sollicité et obtenu une indemnité pour la distraction d'une perception qui leur était confiée, lorsqu'il est évident que cette distraction ne leur était point onéreuse ;

« 6° D'avoir retenu dans leurs mains des fonds provenant des bénéfices, lesquels devaient être versés dans le trésor public, au moment où ils se sont répartis la portion qui leur en revenait ;

« 7° Avoir accordé des gratifications extraordinaires à des personnes qui n'y pouvaient prétendre, et qu'ils ont en outre ordonné des dépenses contre tous les principes consacrés, et ont, par ce moyen, disposé de ce qui appartenait au gouvernement ;

« 8° D'avoir enfin liquidé les débets des comptes qui concernaient leur administration avec l'argent qui provenait de l'administration nationale ;

« Par ces motifs, renvoie les ci-devant fermiers généraux, intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, au tribunal révolutionnaire pour y être jugés conformément à la loi. »

Quelques heures plus tard, des membres de la Commune de Paris, ceints de l'écharpe tricolore, arrivaient à l'hôtel des fermes, escortés par des gendarmes qui précédaient une longue file de chariots couverts, destinés au transport des détenus. Le concierge, après avoir pris connaissance des ordres de la Convention, procéda à l'appel successif des prisonniers, suivant l'ordre des écrous. Vingt-huit fermiers généraux comparurent tour à tour devant les commissaires de la République. On les enferma quatre par quatre dans les véhicules qui stationnaient devant la porte d'entrée. Les guichetiers, dont le cœur aurait dû être endurci par l'habitude de ces tristes spectacles, ne pouvaient s'empêcher de pleurer. Les victimes gardaient

un silence à la fois calme et digne : pas une larme, pas un mot de reproche, pas un murmure. Pendant ce temps, les officiers municipaux, à moitié ivres, buvaient et vociféraient. Le cortége se mit lentement en route pour la Conciergerie, où les financiers devaient être incarcérés en attendant le jour de leur exécution.

On se ferait difficilement aujourd'hui une idée de ce qu'étaient alors les prisons. En détruisant la Bastille, le peuple avait cru anéantir jusqu'aux derniers vestiges de ces sombres cachots où la monarchie plongeait les condamnés; mais la République victorieuse y avait promptement substitué la Force, l'Abbaye, les Madelonnettes et cent autres lieux de détention dont le nom seul éveille dans l'esprit les plus douloureux souvenirs. La Conciergerie servait, au moment où éclata la révolution, à enfermer les voleurs et les assassins. La Convention y entassa tous ceux qui étaient soupçonnés de modérantisme ou d'intentions contre-révolutionnaires : une chambre où dix personnes à peine auraient trouvé place, en reçut jusqu'à soixante. On n'y restait d'ordinaire que peu de temps ; mais les cachots étaient si malsains, les geôliers si brutaux, la nourriture si détestable, que ce séjour devenait bientôt intolérable. Le comte Beugnot appelait, au bout d'une semaine, la mort de tous ses vœux, comme le seul remède à ses souffrances. Le nombre des suspects, dans Paris seulement, s'élevait, en floréal 1794, à plus de huit mille. La Terreur redoublait de violence : elle ne se contentait plus de quelques supplices isolés; elle immolait jusqu'à vingt individus à la fois, « administrait, combattait, égorgeait avec un ensemble effrayant. » La constitution était suspendue, et le Comité de sûreté générale proclamait le gouvernement révolutionnaire. On fusillait à Toulon, on mitraillait à Lyon, on noyait à Nantes, on égorgeait à Arras, on guillotinait à Paris, on emprisonnait partout. Pendant ce temps Robespierre, par un étrange contraste, proclamait « le règne de la Vertu » et faisait décréter « le dogme de la croyance à l'Être suprême[1]. »

Le jour même de l'incarcération des fermiers généraux à la Conciergerie, l'accusateur public Fouquier-Tinville, « bouche de fer de la Terreur, » qui rédigeait depuis quatorze mois la liste journalière des condamnés, dressa l'acte d'accusation contre les vingt-huit financiers. Il leur reprochait : « d'être les auteurs ou complices d'un complot qui a existé contre le peuple français, tendant à favoriser les ennemis de la France, notamment en exerçant toute espèce d'exactions et concussions sur le peuple français, en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en

[1] Thiers.

faisaient usage, en prenant 6 et 10 pour 100 tant pour l'intérêt de leur cautionnement que pour la mise des fonds nécessaires à leur exploitation, tandis que la loi ne leur en accordait que 4 ; en retenant dans leurs mains des fonds provenant des bénéfices qui doivent être versés dans le trésor public ; en pillant le peuple et le trésor national pour enlever à la nation des sommes immenses et nécessaires à la guerre contre les despotes coalisés, et les fournir à ces derniers. »

Le 18 floréal, au matin, les gendarmes vinrent chercher les prisonniers pour les amener au tribunal révolutionnaire, qui était établi dans une salle située au-dessus des voûtes de la Conciergerie : un escalier étroit et sombre conduisait les détenus devant leurs juges. A onze heures, les fermiers généraux prirent place en silence au banc des accusés. Voici leurs noms :

1. Delaage père, fermier général, âgé de 70 ans, natif de Saintes, demeurant à Paris, rue Grange-Batelière, ex-noble.

2. L.-B. Dangé de Bagneux, âgé de 55 ans, natif de Paris, secrétaire de Capet au ci-devant conseil supérieur de Colmar, ex-noble, fermier général.

3. J. Paulze, âgé de 75 ans, natif de Montbrison, secrétaire de Capet, fermier général.

4. A.-L. Lavoisier, âgé de 50 ans, natif de Paris, membre de la ci-devant Académie des sciences, régisseur des poudres et salpêtres, adjoint à la ferme générale, commissaire à la trésorerie nationale.

5. J. Puissant, âgé de 60 ans, natif de Port-l'Égalité, ex-noble, fermier général.

6. De Saint-Amand, âgé de 74 ans, natif de Marseille, ex-noble, fermier général.

7. J.-G. de Montcloud, âgé de 68 ans, natif de Montaigu, département du Puy-de-Dôme, secrétaire de Capet, ex-noble, fermier général.

8. A.-F. Parceval-Saint-Cristaux, âgé de 44 ans, natif de Rennes, ex-noble, fermier général.

9. J.-B. de Boullogne, âgé de 45 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général sans département.

10. L.-M. Lebas de Courmont, âgé de 52 ans, natif de Paris, fermier général sans département, ex-noble.

11. C.-R. Parceval-Frileuse, âgé de 35 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général.

12. N.-J. Pappillon d'Auteroche, âgé de 64 ans, natif de Châlons, ex-noble, fermier général.

13. J.-C. Mauber-Neuilly, âgé de 64 ans, natif de Châlons, ex-noble, fermier général.

14. J.-J. Brac de la Perrière, âgé de 68 ans, natif de Ville-Affranchie, ex-noble, fermier général.

15. C.-F. Rougeot, âgé de 75 ans, natif de Dijon, ex-noble, fermier général.

16. J.-F. Devantes, âgé de 63 ans, natif de Dieppe, ex-noble, fermier général.

17. D.-H. Fabus-Vernant, âgé de 47 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général, sans département, commandant au bataillon de la section de Molière et Lafontaine, capitaine des chasseurs des Filles-Thomas.

18. Nicolas Deville, âgé de 44 ans, natif de la Bresse, secrétaire de Capet, fermier général, ex-noble.

19. C. Cugniaux d'Épinay, natif de Paris, âgé de 55 ans, fermier général, ex-noble.

20. L.-A. Prevôt d'Arlincourt, natif d'Évreux, âgé de 50 ans, ex-noble, fermier général.

21. E.-M. de la Haye, âgé de 36 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général.

22. H. Mesnage de Pressigny, âgé de 61 ans, natif de Bordeaux, ex-noble, fermier général.

23. T.-H. Soleure de Grizieux, âgé de 64 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général.

24. G. Couturier, âgé de 60 ans, natif d'Orléans, fermier général.

25. L.-P. du Vauxel, âgé de 40 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général sans département.

26. L.-P. Parceval, âgé de 36 ans, ex-noble, fermier général, commandant le bataillon de la section de la Bibliothèque.

27. J.-J. Didelot, âgé de 50 ans, natif de Châlons, ex-noble, régisseur général.

28. J.-L. Loiseau-Béranger, âgé de 62 ans, natif de Paris, ex-noble, fermier général.

Nous avons consulté les registres déposés aux Archives, ainsi que tous les documents relatifs au procès des fermiers généraux, et nous avons constaté que trois questions seulement furent successivement adressées par le président Coffinhal aux vingt-huit prévenus. Ils répondirent tous en opposant une énergique négation à toutes les imputations de l'accusateur public. Voici un extrait de l'interrogatoire de l'un des accusés, qui donnera une idée de la façon expéditive avec laquelle procédait la justice révolutionnaire.

« De suite a comparu un autre particulier auquel nous avons demandé son nom, âge et profession, lieu de naissance et demeure, lequel a répondu se nommer Nicolas Deville, natif de Roanne, Rhône-et-Loire, ex-fermier général, demeurant à Paris, place des Piques, section du même nom.

« D. Si, comme fermier général, il ne s'est pas rendu coupable de dilapidation des finances du gouvernement, d'exactions infâmes, de concussions et fraudes envers le peuple?

« R. Non.

« D. Quel département lui avait été confié par sa compagnie?

« R. L'Alsace.

« D. S'il a un défenseur?

« R. Non.

« Pourquoi nous lui avons donné lecture de l'acte d'accusation; lecture faite, persiste et signe avec nous : Deville. »

Lavoisier protesta en termes très-modérés, mais très-dignes, contre le reproche de concussion, et déclara que, pendant toute la durée de son administration, loin d'avoir donné l'exemple de la dilapidation, il s'était au contraire attaché à réprimer les abus.

Le tribunal, après avoir terminé la série des interrogatoires, remit le prononcé du jugement au lendemain. Les fermiers généraux furent reconduits dans leurs cachots. Ils prirent leurs dernières dispositions en prévision d'une mort qui leur semblait inévitable. « Dans ces temps malheureux, a dit la Harpe, le prêtre ne paraissait dans les prisons que pour y marcher à l'échafaud, et les détenus étaient privés des suprêmes consolations de la religion. » Plus d'une pieuse prière s'éleva cependant vers le ciel pendant cette dernière nuit, et plus d'une larme coula sur ces visages que n'avaient pu faire pâlir les menaces du tribunal révolutionnaire. L'un des accusés était notre bisaïeul. Qu'il nous soit permis de publier ici la lettre d'adieu adressée par lui à sa famille; rien ne donnera mieux l'idée des sentiments qui agitaient, dans ces tristes instants, l'âme des captifs. Sous une forme empruntée à la philosophie déiste, cette page intime témoigne d'un sentiment profondément chrétien.

En transcrivant ces lignes, nous croyons nous acquitter d'un devoir et nous sommes les fidèles interprètes de ceux qui ont conservé le culte d'une vie si pure, couronnée par une mort si héroïque.

« A LA CITOYENNE DEVILLE.

« 18 floréal.

« Je t'embrasse, ma chère amie, de toute la tendresse de mon cœur et te demande de reporter sur nos chers enfants les sentiments

dont tu étais animée pour moi : eux seuls doivent à présent concentrer tes affections et tes soins. Ils leur sont trop nécessaires pour que tu ne veilles pas scrupuleusement à ta conservation ; la raison, la nature et l'Être suprême t'en font un devoir sacré. Pour moi, j'ai la confiance que tes vertus t'élèveront au-dessus des faiblesses humaines et que tu sauras supporter avec courage les vicissitudes de cette vie. Tes enfants doivent, je te le répète, concentrer dorénavant toutes tes affections, et en leur procurant par là le bonheur, tu trouveras la félicité que je te désire et qui en ce moment soutient mon courage. Je sens que tu es plus à plaindre que moi, et cette idée est la seule qui me tourmente.

« J'ai constamment rempli les devoirs d'un homme vertueux, j'emporte une âme pure, et j'ai toute confiance dans l'Être suprême; ainsi, ma chère amie, quand ces derniers adieux te parviendront, je serai débarrassé de toutes les peines de ce monde, je serai heureux, et je pourrai intercéder pour toi et nos enfants auprès du dispensateur de toutes choses.

« Je t'embrasse avec nos chers enfants mille et mille fois, et mes derniers vœux, les seuls qui occupent mon cœur, sont que vous soyez heureux. Tes vertus et ton courage m'assurent que vous le serez. Vous ne devez plus avoir ni inquiétude ni soucis pour moi ; ainsi, ma chère amie, ne vous occupez plus du malheureux sort que j'aurai éprouvé, je ne l'ai point mérité, et c'est ce qui doit faire taire tout regret. L'Être suprême qui dirige tout a voulu me faire éprouver tout ce qui m'arrive ; je bénis sa volonté et je ne doute pas qu'elle n'ait été un plus grand bien pour moi, pour vous, ma chère amie, et pour vos enfants. Ainsi regardez ce qui m'arrive plutôt comme un bien que comme un malheur.

« Veillez vous-même, ma chère amie, à l'éducation de nos enfants, inculquez de bonne heure dans leur cœur les principes de vertu et d'amour les uns pour les autres. Donnez-leur des talents utiles et surtout l'amour du travail. Avec cela ils seront heureux et feront votre félicité. Je le désire vivement et j'ai la confiance qu'ils réaliseront nos espérances parce qu'ils ont le cœur et l'esprit bons.

« Vous ne sauriez vous imaginer, ma chère amie, combien cet espoir met de calme dans mon âme : il me fait tout supporter avec courage et il répand dans mon cœur les consolations dont il a besoin.

« Adieu pour la dernière fois, je vais vous attendre dans le sein de l'Éternel, où nous devons tous nous réunir un jour. Si jamais j'avais eu le malheur de te causer quelque peine, sois bien assurée, ma chère amie, que mon cœur n'y a point de part, mais si cela était, je t'en demande pardon. Ton fidèle ami, « DEVILLE. »

Cette lettre, dont l'original est entre nos mains, commencée le soir, ne fut achevée que le 19 au matin : les traces des larmes qui tachent le papier en plusieurs endroits attestent toute l'émotion du prisonnier dans cette nuit suprême où tant de douloureux souvenirs déchiraient son âme courageuse.

Pendant ce temps un cachot voisin était témoin d'une scène pathétique. Lavoisier méditait paisiblement dans un coin obscur de sa cellule, quand la porte s'ouvre, et le geôlier apparaît suivi d'une députation des membres du Lycée. Ils viennent rendre un dernier hommage à celui dont les immortelles découvertes ont tant contribué au progrès des connaissances humaines. L'un d'eux dépose une couronne de lauriers sur le front de l'illustre accusé, et les autres s'agenouillent respectueusement devant lui. Nous ne chercherons pas à retracer l'attendrissement de Lavoisier et l'éloquence muette peinte sur le visage de tous les spectateurs. Nous nous contenterons d'admirer la sainte audace de ces hommes généreux qui bravaient la mort pour accomplir les devoirs sacrés que la reconnaissance dicte à tous les cœurs élevés.

Le lendemain matin, 19 floréal, à onze heures, les vingt-huit fermiers généraux furent ramenés devant le tribunal révolutionnaire, composé des citoyens Pierre-André Coffinhal, président ; Étienne Foucault et François-Joseph Denizôt, juges ; de Gilbert Lieudon, adjoint de l'accusateur public, et de Anne Ducray, commis-greffier. Les douze jurés prirent place sur les bancs qui leur étaient destinés. Les accusés comparurent ensuite à la barre, libres et sans fers ; à leurs côtés se tenaient MM. Chauveau-Lagarde, Lafleuterie et Gués de Guyot, leurs défenseurs officieux. Chauveau-Lagarde s'était déjà illustré par ses belles défenses de Charlotte Corday, de Marie-Antoinette et d'une foule d'autres victimes des vengeances démagogiques. Il cherchait, suivant le mot de Lamartine, dans ces causes solennelles, non un vil salaire de ses paroles, mais les applaudissements de la postérité. Une foule bruyante se pressait dans l'enceinte réservée au public qui contemplait les prévenus d'un regard insolent et haineux. Dupin et Gaudot, assis l'un près de l'autre, se montraient du doigt leurs victimes, avec des ricanements de cruauté satisfaite.

L'audience ouverte, Fouquier-Tinville expose que, en vertu du décret de la Convention du 16 floréal, les ci-devant fermiers généraux intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, traduits devant le tribunal révolutionnaire, ont été interrogés la veille, 18 floréal, et qu'ils doivent être jugés dans la présente séance sur les délits de dilapidation des revenus publics, de concussions, d'exactions, de fraudes envers le peuple français et infidélités envers le gouvernement, dont ils sont accusés. Il déclare qu'il a soigneusement

consulté toutes les pièces du procès, et que du rapport fait à la Convention par Dupin, ainsi que des interrogatoires subis la veille par les prévenus, il résulte qu'ils sont convaincus de tous les crimes énumérés dans l'acte d'accusation dont il donne lecture.

Son réquisitoire terminé, Fouquier-Tainville s'assied, et un murmure approbateur parcourt les rangs de l'assemblée. Vilate prétend que Dupin laissa échapper cet aveu cynique : « La guillotine sera meilleure financière que Cambon. » Naulin, de son côté, se pencha à l'oreille de son voisin en disant : « Puisque c'est un crime capital de mettre de l'eau dans le tabac, je n'en mettrai plus dans le mien. » Les avocats des fermiers généraux s'acquittèrent de leur pénible mission avec une louable conscience, tout en ayant la certitude que leurs efforts pour arracher leurs clients à l'échafaud demeureraient infructueux. Plusieurs d'entre les collègues de Lavoisier à l'Académie des sciences jouissaient d'un réel crédit auprès des membres de la Convention, et ils auraient pu intercéder auprès de ses juges en sa faveur. Mais son mérite lui avait attiré beaucoup d'ennemis, et comme Lalande l'a remarqué, la jalousie étouffa dans plus d'un cœur le cri de la pitié. Hallé et un autre des amis de Lavoisier osèrent seuls prendre sa défense dans cette séance. Ils lurent au tribunal un long rapport dans lequel ils énuméraient les services que l'illustre savant avait rendus à sa patrie et les titres à la reconnaissance publique que lui avaient conférés ses importantes découvertes. Les juges l'écoutèrent d'une oreille distraite et passèrent outre. De graves iniquités furent commises par Fouquier-Tinville dans le cours de cette séance. Il refusa plusieurs fois d'ouvrir les dossiers contenant les pièces à décharge, s'obstinant ainsi à regarder d'avance les accusés comme coupables, et écartant scrupuleusement les témoignages qu'il supposait devoir leur être favorables.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, condamna les vingt-huit fermiers généraux à la peine de mort. Il déclara leurs biens « acquis à la République » et ordonna que le jugement fût exécuté dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la République. L'un des juges demanda aux condamnés s'ils avaient quelque observation à faire sur la peine portée contre eux. Ils ne répondirent que par le silence, promenant un regard fier sur cette foule avilie qui avait accueilli la sentence fatale par des trépignements de joie sauvage.

Lavoisier réclama, comme suprême faveur, la permission de terminer une expérience dont l'achèvement lui semblait devoir être plus tard « très-utile au bonheur de l'humanité. » Il pria le tribunal de lui accorder un sursis de quelques jours. Il voulait, présume-t-on,

finir un travail depuis longtemps commencé et dans lequel il s'occupait de la question de la transpiration, des causes qui la produisent et des moyens efficaces de la combattre. Il espérait qu'on ferait droit à sa requête; puis, sa tâche accomplie, il serait venu se remettre lui-même aux mains de ses ennemis, emportant dans la tombe la douce certitude d'avoir rempli une noble mission.

Le président Coffinhal ne se donna pas même la peine de consulter ses collègues; il se tourna brusquement du côté de Lavoisier et lui dit d'une voix sèche : « La République n'a pas besoin de chimistes, rien ne peut suspendre le cours de la justice. » Cruelle et stupide réponse, bien digne de ces « bourreaux barbouilleurs de lois, » comme les a appelés une des victimes de la Terreur, le jeune poëte André Chénier.

Lavoisier comprit que l'arrêt était définitif. Il suivit ses compagnons, qui furent reconduits dans leurs cachots. Quelques heures plus tard, les prisonniers se trouvaient réunis dans la cour principale de la Conciergerie, les mains liées derrière le dos, sous la garde des soldats de la Convention. Ils se succédèrent sur la sellette, où ils subirent les funèbres préparatifs de l'exécution avec autant de calme que s'il se fût agi de leur toilette du matin. Les valets de Samson s'acquittaient de leur besogne avec cette cynique indifférence que donne l'habitude. Les cheveux blonds tombaient sous le ciseau auprès des boucles argentées, comme pour témoigner de toute la cruauté de ces temps abhorrés, où l'on confondait dans une même proscription les jeunes gens et les vieillards.

Quand les tristes apprêts furent terminés, les condamnés montèrent sur les charrettes au nombre de vingt-huit. Les officiers municipaux, le sabre au poing, faisaient cabrer leurs chevaux et se frayaient un passage au milieu des flots pressés de la populace. Les voitures suivaient lentement la route accoutumée : elles traversèrent le Pont-au-Change, le quai de la Mégisserie, et longèrent la rue Saint-Honoré. Les fermiers généraux, cahotés par les secousses du pavé, se serraient les uns contre les autres, se soutenant mutuellement par des paroles d'encouragement. Peut-être se demandaient-ils avec anxiété comment de tous ces crimes et de toutes ces violences, dont ils ne prévoyaient pas le terme, naîtrait un jour pour la France une ère de véritable liberté. « A la guillotine! à la guillotine! » hurlait-on de toutes parts, et des clameurs furieuses s'élevaient du sein de la foule comme les voix sinistres de l'ouragan. Debout, l'œil fier, le front serein, les condamnés ne semblaient point entendre ces cris de mort, et ils arrivèrent sur la place de la Révolution sans que leur mâle contenance se fût démentie un seul instant pendant ce pénible trajet.

Il était cinq heures du soir, et le soleil se couchait à l'horizon derrière les grands arbres des Champs-Élysées. Les vingt-huit fermiers généraux échangèrent un dernier regard d'adieu et se livrèrent aux exécuteurs. Un sourd frémissement parcourut la multitude, et quelques cris isolés de Vive la République troublèrent seuls le silence de cette scène émouvante. En trente-cinq minutes tout fut fini.

Les fermiers généraux furent inhumés non loin de la Madeleine, près de l'endroit où l'on a bâti en signe d'expiation le monument consacré à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette : la Providence a voulu qu'ils pussent reposer auprès d'eux, en souvenir de leurs loyaux services et de leur dévouement à la monarchie. L'assassinat juridique des financiers, sacrifiés à la cupidité insatiable de la Convention, restera comme un des actes les plus justement flétris du régime de la Terreur. Ni les déclamations des partisans de ce triste système, ni les arguments captieux tirés de la prétendue nécessité « du salut public » ne sauraient altérer le caractère de cette inique condamnation. Pas plus que les quarante-cinq magistrats du Parlement de Paris, qui les avaient précédés de quelques jours devant le tribunal révolutionnaire, les fermiers généraux n'avaient mérité leur sort; mais pas plus qu'eux aussi ils ne devaient rougir d'arroser de leur sang cet échafaud dont le poëte a dit :

Quand l'innocent y monte il devient un autel.

Cependant la Convention n'était pas satisfaite. Plusieurs fermiers généraux, enfermés dans les différentes prisons de Paris, n'avaient pas encore été mis en jugement, et il ne fallait pas qu'ils échappassent à sa vengeance. On prépara une instruction contre eux. Pendant ce temps les exécutions continuaient. Le 10 mai, madame Élisabeth comparut devant le tribunal révolutionnaire. Elle fut conduite au supplice avec vingt-quatre autres victimes, parmi lesquelles étaient des serviteurs illustres de la royauté, et des femmes qui avaient brillé dans les salons de Versailles; on eût dit qu'elles avaient tenu à honneur de lui faire cortége. Le peuple, rassemblé pour insulter la sœur de Louis XVI, se sentit désarmé par tant de résignation, et pas un mot d'insulte ne fut jeté sur son passage. Madame Élisabeth ne cessait d'exhorter ses compagnons et de leur parler de Dieu. En descendant de la charrette, chaque condamné la salua respectueusement avant de gravir l'échelle fatale. Il y avait là comme un dernier et touchant hommage rendu à la plus pieuse et à la plus pure des martyres de la Terreur.

Le 24 floréal furent amenés à la barre du tribunal révolutionnaire :

1° C.-A. Prévôt d'Arlincourt, âgé de 76 ans, natif de Doulens, fermier général, demeurant à Paris, rue Bergère, ex-noble;

2° J.-C. Douet, âgé de 73 ans, né à Commune-Affranchie, fermier général, demeurant à Paris, rue Bergère, ex-noble;

3° L. Mercier, âgé de 78 ans, né et demeurant à Paris, même rue, fermier général.

Le mandat concernant l'extradition des deux derniers prévenus était conçu en ces termes : « Le gardien de Picpus et de tout autre où les sus-nommés peuvent être détenus remettra à la gendarmerie et à l'huissier du tribunal révolutionnaire les prisonniers pour être traduits devant le tribunal. » Fouquier-Tinville avait ajouté lui-même en marge ces quelques mots : « Faire apporter leurs effets, attendu qu'ils n'y retourneront plus. » C'était dire très-clairement que les accusés étaient condamnés d'avance. Douet, interrogé sur certains faits dont il n'avait pas gardé le souvenir, répondit que sa femme fournirait d'utiles renseignements. Mme Douet fut aussitôt arrêtée et enfermée à la Conciergerie, et les papiers saisis chez elle servirent de prétexte aux accusations formulées par Fouquier-Tinville. Voici le résumé du réquisitoire :

« Vous voyez devant vous, citoyens jurés, des fermiers généraux ennemis de l'égalité par état et par principes; les pièces du procès vous les montreront gorgés des dépouilles du peuple et couverts de rapines. D'Arlincourt a l'esprit contre-révolutionnaire commun aux classes monstrueuses du despotisme. Mercier et Douet sont des factieux qui n'ont rien épargné pour propager les idées liberticides en Vendée : des chapelets, des christs, des reliques, des fleurs de lis réservées dans un pot indiquaient assez combien leurs opinions contrastaient avec les principes révolutionnaires. Douet était un homme incapable de remords, ami de Dietrich, de Duchatelet et des émigrés, barbares satellites des despotes sanguinaires, habitués aux horreurs inconnues aux monstres les plus féroces. D'Arlincourt, coupable comme ses complices de l'empoisonnement et de l'assassinat du peuple, voulait avoir le privilége exclusif d'être fripon et s'irritait que ses subalternes osassent faire assaut de friponnerie avec leur supérieur. La femme Douet ne peut détruire ses correspondances avec les émigrés, et son testament, où elle accable de bienfaits les contre-révolutionnaires et où elle exhale sa bile aristocratique, dépose assez ouvertement de son cruel espoir de contre-révolution. La mesure des crimes de ces vampires est donc à son comble ; l'immoralité de ces êtres est gravée dans l'opinion publique, et ils sont bien constamment les auteurs de tous les maux de la France. » (Extrait du *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*)

Nous connaissons peu de pages dans l'histoire où soient entassées plus de calomnies puériles et de cyniques accusations.

Nous avons feuilleté le dossier W 365, n° 809, où sont insérés les fragments des lettres de madame Douet conservées aux Archives; voici les phrases que Fouquier-Tinville lut au tribunal, et qu'il a soulignées lui-même au crayon rouge comme séditieuses : « Que de maux je prévois pour la France! Je plains le roi, je plains M. de Necker de tout mon cœur. Les papiers publics sont effrayants » (21 juin 1791). Dans un billet daté du 8 avril 1790, on remarque ces lignes : « Je ne suis pas assez habile pour voir si la constitution nouvelle rendra les générations futures plus heureuses que celles qui nous ont devancés; mais il me paraît certain que la génération actuelle sera aussi malheureuse qu'on peut l'être, parce que le grand ébranlement qu'elle a eu se fera sentir pendant de longues années. Encore si nous avions la paix; mais le drapeau rouge est dehors ici depuis dix ou douze jours. » Le reste de la page est déchiré. C'est sur ces deux citations que Fouquier-Tinville établit la culpabilité de l'accusée. Il y a là quelque chose de si atrocement dérisoire qu'on se sent profondément révolté contre la froide cruauté de ce tribunal, auquel de semblables allégations paraissaient suffisantes pour entraîner la peine de mort.

Les trois fermiers généraux furent condamnés à subir le sort de leurs collègues.

L'arrêt relatif à Mme Douet mérite d'être rapporté : On la déclara « convaincue d'être complice d'un horrible complot qui avait existé dans le département du Cher et dans la commune de Paris contre le peuple français, tendant, au moyen des correspondances et intelligences avec des individus frappés du glaive de la loi, et avec des ennemis intérieurs de la République, à exciter à la guerre civile en France en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'autorité légitime. »

Dupin, enrichi par les dépouilles de ses victimes, songea à jouir en paix du fruit de ses trahisons. Tandis que Carrier noyait cinq mille Vendéens, que Lebon promenait la guillotine dans les départements du Nord, que Collot d'Herbois canonnait les suspects de Lyon, et que Fouquier-Tinville se félicitait de voir tomber les têtes « comme des ardoises. » Barère, Vadier, Amar, Vacland et plusieurs autres membres du Comité de sûreté générale se réunissaient à Passy dans la maison de campagne de Dupin. Là, dit M. Thiers, ils se livraient à tous les plaisirs avec de belles femmes, et Barère exerçait son esprit contre Robespierre, le pontife de l'Être suprême, le premier prophète, le fils chéri de la « Mère-de-Dieu ; » après s'être

égayés, ils sortaient des mains de leurs courtisanes pour revenir à Paris au milieu du sang et des rivalités.

Cependant la puissance de Robespierre déclinait rapidement. La journée du 9 thermidor et la chute des triumvirs fut le signal d'une réaction inattendue. Dupin craignit d'être inquiété par les parents des victimes qui, soutenus par la jeunesse dorée et par le parti thermidorien, attaquaient ouvertement les conventionnels et demandaient une enquête sur la conduite des terroristes. Cependant dix mois s'écoulèrent. Dupin eut l'audacieuse pensée de prévenir les poursuites des familles, en se disculpant de toute participation dans la condamnation des fermiers généraux, et en proposant plusieurs mesures équitables en faveur de leurs héritiers. C'est alors qu'on put juger de toute la bassesse de son caractère. Le 20 floréal, an III, il annonça à la Convention qu'il « dénoncerait les crimes commis contre les citoyens afin que la justice de la République pût s'exercer en donnant aux malheureuses familles des victimes les adoucissements dont leur infortune avait si grand besoin. » Il s'efforcera, quant à lui, de consoler, par la vérité de ses paroles « les mânes des infortunés que la Convention soulagera dans la personne de ceux qu'ils ont laissés pour donner des larmes à leur mémoire. » Il parlera donc du procès des financiers. « Vous vous rappelez, citoyens, s'écrie-t-il, à quel point de fermentation on avait monté l'opinion générale contre eux ; vous vous souvenez des déclamations des députés qui faisaient si souvent retentir cette salle des discours les plus violents contre les percepteurs des deniers publics. Les dénonciations les plus odieuses leur étaient prodiguées : des pamphlets, des diatribes, des écrits répandus à profusion avaient électrisé les têtes. On avait employé, pour les perdre, tous les moyens de corruption qui peuvent aveugler les hommes. » Il rappelle les délations qui abondaient de toutes parts. Il montre « les délateurs se portant en masse au tribunal et y dictant audacieusement les jugements qu'ils exigeaient. La voie de cassation, ouverte aux plus vils criminels, leur était fermée; on exécutait les jugements rendus contre eux dès qu'ils étaient prononcés, et leurs adversaires les faisaient précéder de la terreur au point d'imposer silence à la conscience des magistrats. » Il prétend que c'est « l'infâme Robespierre qui, aidé de ses monstres et complices, a exagéré les biens des fermiers généraux pour s'en saisir. » Il vante sa modération pendant tout le cours du procès. Grâce à lui, les fermiers généraux, durant leur détention, « ont été l'objet de tous les égards dus au malheur : » ils ont pu communiquer librement avec leurs commis et recevoir les visites de leur famille. Il a donc su concilier, dans cette affaire, ses devoirs avec l'impartialité la plus complète. Il regrette cependant que son discours ait été

« le tocsin de mort des accusés » et il a cru agir honnêtement en s'en remettant à la conscience de ce tribunal qui n'était pas encore devenu : « le premier degré de l'échafaud. » Il a supplié le jury de laisser à la défense tous les moyens de réfuter les charges accumulées contre les prévenus. Il déplore les illégalités flagrantes qui ont été commises. On devait présenter aux fermiers généraux les différents reproches qu'on leur imputait, discuter les griefs de leurs délateurs, adresser à chacun d'eux des interpellations, consulter les documents qui leur étaient favorables, en un mot, respecter toutes les formalités ordonnées par les lois : on ne l'a pas fait.

Il rejette tout l'odieux de ces procédés sur Fouquier-Tinville et sur Coffinhal. Il conclut en demandant que le séquestre des bien des condamnés soit converti en simple opposition.

Ce panégyrique, si plein de mensonges, fut débité avec une assurance et un cynisme tellement imperturbables, qu'il ne provoqua aucune protestation de la part de l'Assemblée. Le nombre des membres présents qui avaient voté le décret d'arrestation des financiers était en outre trop considérable pour que la Convention ne s'efforçât pas de jeter un voile sur le passé.

Mais de nouvelles plaintes ayant été portées contre Dupin par les familles des victimes, Lesage d'Eure-et-Loir attaqua ouvertement son collégue dans la séance du 22 thermidor. Il le représenta comme « un ancien valet des fermiers généraux qui avait voulu se venger de ses maîtres. » Il l'accusa d'avoir volé les bijoux et les valeurs des condamnés, d'avoir dérobé à Lépinay un portefeuille contenant cent mille livres en assignats et quatre-vingt quinze louis d'or. Il demanda son arrestation. Le décret fut rendu, et Dupin languit dans sa prison pendant deux mois. Il fut amnistié au 4 brumaire, et mourut en 1820.

Quant à Gaudot on n'entendit plus parler de lui: il rentra « dans l'obscurité et dans l'écume d'où la Révolution l'avait un instant soulevé. »

André Joubert.

DROITS ET DEVOIRS

DE LA CRITIQUE

ENVERS LA BIBLE

Les lecteurs du *Correspondant* et tous les amis de la science et de la foi se sont associés aux profonds regrets laissés par la mort prématurée de M. l'abbé Henri Vollot, docteur en théologie, professeur chargé du cours d'Écriture sainte à la Sorbonne, enlevé à l'âge de trente ans, le 26 mars 1868.

Né le 2 décembre 1837, dans une très-honorable famille de Bourgogne, brillant élève et l'un des plus renommés lauréats de l'Université, devenu laborieux et modeste disciple de Saint-Sulpice, il avait mis pieusement au service de l'Église ses belles études, son génie philosophique et le plus aimable cœur uni au plus sérieux esprit. Peu après son retour d'un austère et long séjour à l'université de Tubingue, où il était allé consciencieusement scruter tous les secrets de l'exégèse allemande, au début même de son enseignement et à la suite de quelques leçons, où se pressait naguère un auditoire nombreux et distingué, il a succombé, n'ayant pu qu'à peine esquisser son plan et mesurer sa tâche, et ceux qui s'apprêtaient à le suivre sont demeurés saisis d'une indicible tristesse devant cet avenir détruit et cette loi mystérieuse de la Providence qui brise elle-même son nouvel ouvrier comme elle a déjà brisé Frédéric Ozanam et l'abbé Perreyve, dans cette même Sorbonne où ils servaient la même cause.

Nous offrons de lui le travail suivant, inédit jusqu'ici, où il a résumé les droits et les devoirs de la critique en face des livres saints. On y verra la façon dont le jeune professeur comprenait la science biblique, le puissant arsenal d'érudition dont il disposait, la pureté et l'exquise distinction qui caractérisaient son style, ainsi que l'accent de conviction émue qui dans le critique révélait le prêtre; et, dans le bien qu'il eût pu réaliser, dans les espérances qu'il faisait naître, on appréciera la mesure du vide qu'il a laissé après lui.

J. Guyot.

Rien de plus légitime que la critique quand elle est retenue dans ses justes limites, puisque c'est l'usage de la raison dans les choses qui sont de son ressort. Mais si elle a des droits, elle a aussi des devoirs, et, si elle ne perd pas ses droits devant la Bible, le livre le plus recommandable par son antiquité, par la pureté et l'élévation de sa doctrine et par la vénération dont il est l'objet de la part de la plus saine partie du genre humain, il faut avouer que, à envisager ce livre à ces points de vue, et quand même on ferait abstraction de sa divine inspiration, la critique ne peut l'aborder sans prendre au sérieux tous les devoirs qui lui sont imposés.

Ce sont ces droits et ces devoirs que je voudrais examiner dans cette courte étude. Mais, avant d'entrer en matière, il convient de jeter au moins un rapide coup d'œil sur l'Orient, sur les races qui s'en sont disputé l'empire, sur les religions qui y ont exercé leur influence trop souvent corruptrice, ne fût-ce que pour exclure tout d'abord un système déjà vieilli, qui veut faire des Sémites une sorte d'exception au sein de l'Orient, à cette fin que l'Hébreu ne soit plus une exception parmi les Sémites. Or le Sémite, même le Sémite arabe, que l'on a voulu considérer comme l'expression la plus complète et le type le plus parfait de la race, le Sémite n'est pas voué, « par les instincts constitutifs de sa race, » à telle religion plutôt qu'à telle autre. Idolâtre, juif, chrétien, sceptique, il a été tout cela, même en Arabie. L'israélite n'est monothéiste qu'à contre-cœur : abandonné à lui-même, il ira se prosterner devant les idoles de Baal-Pehor et de Baal-Melek. Le monothéisme hébreu ne s'explique donc par aucune cause humaine, par aucune prédisposition physique, par aucune influence de climat ou de milieu. Le monothéisme hébreu n'est pas la création d'un homme ni d'une race : c'est l'œuvre même de Dieu, qui s'est imposée à coups de miracles à un peuple dont les égarements idolâtriques auraient peut-être étonné le monde et épouvanté l'histoire, s'il n'eût été, malgré lui, l'enfant gâté — et l'enfant ingrat — du surnaturel.

Ces données historiques sont, je crois, indispensables pour aborder notre travail de critique. Il faut savoir ce qu'est l'Orient, ce qu'est Israël au sein de l'Orient; c'est une race privilégiée. Mais prenons garde : quoique nous soyons résolûment entrés sur le terrain du surnaturel, ne croyons pas que, sur ce terrain d'exception, les ressources ordinaires de la critique et de l'histoire aillent nous manquer. Si le surnaturel est un fait — ce que l'on peut affirmer à bon droit tant qu'une objection sérieuse ne sera pas venue dérouter la croyance du monde chrétien, — si le surnaturel est un fait qui s'est traduit

par un autre fait, le miracle, il a eu, comme tous les faits, ses témoins; il a dû avoir ses historiens. Témoins et historiens ne sont pas des êtres fantastiques, insaisissables : hommes comme nous, ayant comme nous des yeux pour voir, des mains pour toucher, une intelligence capable de droiture et de justice, ils ont dû nous léguer, dans une langue humaine, le souvenir des grandes choses qui avaient étonné leurs regards et remué leurs âmes; comme ces humbles disciples du Sauveur, qui, pleins des enseignements aussi bien que des prodiges du Maître adoré, s'en venaient dire aux foules idolâtres : « Ce que nos yeux ont contemplé, ce que nos oreilles ont entendu, nous allons vous le faire connaître[1]. Nous ne sommes point des inventeurs, nous ne sommes pas des philosophes, ni des créateurs de religions et de systèmes. Nous sommes des échos, des voix, des témoins, et des témoins qui savent mourir pour ce qu'ils affirment. » Sans doute, il n'entrait pas absolument dans les desseins de Dieu que l'histoire du surnaturel fût écrite. Il suffisait que, confiée à une infaillible tradition, elle se perpétuât à travers les siècles par des bouches consacrées et fidèles. Aussi les apôtres ne semblent-ils pas avoir reçu de Jésus-Christ l'ordre formel de rédiger un texte commémoratif de la révélation chrétienne. Plusieurs années se passent avant l'apparition du premier Évangile, et les trois derniers sont dus à des besoins spéciaux qui auraient pu ne pas se produire ou se produire autrement. Toutefois on dirait que la sagesse divine, si libérale dans ses desseins, si pleine d'égards pour l'intelligence humaine, ait voulu multiplier en notre faveur les titres de notre foi et les preuves authentiques de la révélation. Elle a voulu que, le témoignage oral s'appuyant sur le témoignage écrit, il en résultât une autorité très-grande et un mutuel secours. La tradition et le Livre; la synagogue ou l'Église, et la Bible; l'Église s'appuyant sur la Bible, la Bible affirmant l'Église; tel est l'ordre, tel est le plan, telle est la règle.

Mais ici il faut se garder de rien exagérer. Si l'on a restreint outre mesure, on a étendu aussi avec excès les limites de l'inspiration. L'Église n'a rien décidé sur ce point, si ce n'est l'inspiration de la Bible dans tous ses livres, avec toutes leurs parties[2]. Elle autorise donc de fait, elle a au moins toléré sur cette matière une certaine latitude. La Bible est divinement inspirée : ceci est de foi; je m'incline, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la décision souveraine de l'Église ne me suffisait pas sur ce point, je croirais à l'inspiration de la Bible à cause de la Bible elle-même. Quel est donc ce livre contemporain des premiers âges du monde et des plus antiques civilisations, où se reflète

[1] I Joan., I, 1 et 2.
[2] Conc. Trid., sess. IV.

tour à tour la vie nomade et la vie cultivée, où respire tour à tour le souffle ardent du désert et les brises des vallées de Palestine ; livre des patriarches, des exilés, des voyageurs, des rois, des prophètes et des sages ; livre des pauvres et des grands, des paysans et des poëtes, écrit par tous, s'adressant à tous, familier, sublime, incorrect, exact, tendre, vigoureux ? Et, laissant de côté toutes ces choses qui, si belles qu'elles soient, sont encore des choses humaines, je dirais : quel est donc ce livre qui, aux âges de l'Égypte idolâtrique, de Ninive païenne, de Babylone souillée, me parle de Dieu en termes si grands : il est *Celui qui est*, son nom, c'est : *Je suis*[1] ; qui me le montre à la fois juste et miséricordieux, juge et père, terrible au Sinaï, tendre pour les petits et les faibles ; qui le fait auteur d'une législation dont la loi chrétienne adoucira sans doute les rigueurs devenues inutiles, mais qui, même dans son austérité parfois terrible, est pleine déjà de délicatesses inconnues au monde païen tout entier ? Quel est ce livre auquel je dois tant de lumières, tant de foi, tant de grandes visions, les visions de Moïse, d'Isaïe, des Psaumes ; et tout cela, poésie, grandeur, vérité, éloquence, jeté comme dans le cadre d'une histoire implacable où tout est dit : erreurs et grandeurs d'Israël, piété et idolâtrie, mansuétude et férocité ; est-ce là le livre des hommes ? Eh bien, et malgré ce que je viens de dire, je n'ose répondre d'une manière absolue. Non, ce livre n'est pas un livre humain ; sans doute il est plein de Dieu ; ces vérités viennent du ciel ; la révélation seule a pu élever à de telles hauteurs les pasteurs d'Hébron et les fugitifs du Sinaï ; Dieu est là, mais l'homme y est aussi : il y est avec l'empreinte de son style, avec la couleur de son âme, avec les idées et le langage de son temps ; il y est avec son caractère. Ne croyez pas que la main divine, qui le dirige parfois peut-être à son insu et écarte de lui l'erreur dogmatique ou morale, ne croyez pas que la main divine, en pressant sur la main de cet homme, prétende lui enlever la spontanéité, la liberté de ses allures. L'inspiration laisse à Amos son style de pasteur, elle emprunte à Isaïe son éblouissant langage, elle se plie aux accents rudes et belliqueux des chantres guerriers ; elle prie, elle pleure, elle éclate, elle triomphe avec David ; elle s'accommode au style plus recherché de l'auteur des *Machabées ;* elle laisse à saint Paul sa vigoureuse dialectique, à saint Jean ses effusions merveilleuses. Dieu est là ; l'homme aussi : d'une part, l'inspiration qui vient d'en haut ; de l'autre, une âme humaine qui la traduit et l'exprime à sa manière ; là-haut, Dieu qui dirige, anime, soutient ; en bas, un enfant d'Israël, illustre ou obscur, le sachant ou non, écrit ce qui doit être écrit pour l'enseignement des âges à

[1] Exod., III, 14.

venir. Telle est la Bible, et, en la considérant à ce point de vue après des théologiens éminents, je ne crois ni manquer au respect que je dois à Dieu, ni rabaisser la dignité incomparable des auteurs inspirés.

Mais enfin ce livre, et c'est ce qu'il faut constater ici, ce livre est bien de l'homme : il est sorti de cœurs et d'intelligences humaines ; il a revêtu toutes les nuances qui résultent des temps, des lieux, du caractère de l'écrivain. Dieu l'a voulu ainsi. Il a même permis que ce livre si plein de majesté, si éclatant des reflets d'en haut, fût en même temps l'écho de toutes les faiblesses de la terre ; objet de scandale pour les uns, incompris des autres, dénué de toute espèce de ménagement pour la sagesse profane, la rebutant plus d'une fois par ses longueurs, par sa sécheresse, par sa simplicité, par son oubli de toutes précautions humaines, par son souci de tout dire sans prétendre tout concilier. La Bible étincelle de lumières ; elle est pleine aussi de ténèbres. Elle soulève non pas seulement des problèmes de morale, de politique, de législation, qui veulent être sérieusement éclaircis ; mais, laissant ce fond du livre et tout ce qu'il renferme d'étrange au point de vue de la vie moderne et des mœurs de notre Occident, je dis que ce livre lui-même, en tant que livre, est déjà un problème. D'où est-il venu? Quelles mains nous l'ont transmis? Quel âge en a vu naître les très-diverses parties? Nous a-t-il été remis dans cet état d'intégrité nécessaire aux écrits qui veulent être crus? La Bible, avec son mépris des curiosités humaines, nous fournit-elle assez de lueurs pour percer ces nuages? En un mot, la Bible, elle aussi, peut-elle regarder en face la critique, en affronter le jugement redoutable, et sortir victorieuse et fière des mains sévères de l'analyse? Oui, elle le peut, elle l'a fait, elle le fera.

Mais, pour expliquer ma pensée, j'ai besoin de jeter sur l'histoire de la critique un coup d'œil rétrospectif, et, me souvenant que le passé ressemble beaucoup plus au présent qu'on ne le pense, de me reporter au berceau de la critique, à la première école d'Alexandrie.

L'âge créateur de la littérature grecque avait cessé. L'érudition, la grammaire, l'étude consciencieuse des grands modèles avait pris la place de l'inspiration qui avait enfanté tant de chefs-d'œuvre. On se mit à analyser et, comme on disait, à juger (κρίνειν) les anciens. On commença par se former, à leur égard, un jugement idéal, une manière de moule où, bon gré mal gré, on essaya de les faire entrer. On s'appliqua principalement à Homère, et, après avoir adopté *a priori* une grammaire et une esthétique que l'on jugeait homérique, on se mit à remanier à ce point de vue le texte entier du poëte, qui avait déjà subi sous Pisistrate une première recension ; et c'est l'Ho-

mère des Alexandrins qui est venu jusqu'à nous[1]. En faut-il conclure que nous n'ayons qu'un Homère de contrebande, vêtu à l'alexandrine? Non, les critiques hellénistes ont pu, dans le détail, commettre des fautes, préférer une leçon plus moderne à une ancienne leçon, introduire même dans le tissu du poëme quelque peu de leur style et de leur manière, mais il y avait dans l'œuvre du grand vieillard une originalité, une jeunesse et une vie que les grammairiens ont peut-être légèrement effleurée, mais qu'ils n'ont pu ni voulu étouffer. Ce qui paraît certain, dans tous les cas, c'est que plusieurs érudits d'autrefois avaient des façons de procéder assez expéditives. Nous nous plaignons de l'audace des critiques de nos jours à l'égard de nos saints livres. Hélas ! leurs hardiesses ne sont pas nouvelles, et Homère n'était pas mieux traité, il y a deux mille ans, que ne l'est aujourd'hui Moïse.

Un grammairien, nommé Zénodote, avait, au jugement de Wolf[2], une méthode assez singulière ; il rayait des vers entiers, y compris les plus beaux, « *præclarissimos et optimos versus ;* » ailleurs il altérait (*contaminat*) des discours, abrégeait, allongeait, traitant l'*Iliade* comme une œuvre qui fût la sienne; transposait, inventait présomptueusement des lacunes pour les combler à son idée; procédés qui furent, paraît-il, de tous les temps. Nous les surprenons à Alexandrie, au début de la critique, nous les retrouvons de nos jours en Allemagne. Pourquoi faut-il que la race des Zénodotes ait pu être et soit encore si féconde?

Loin de moi cependant la pensée de rabaisser les mérites incontestables de la critique sainement et tout à la fois largement entendue. La critique, dont on voudrait trop faire l'apanage ou plutôt la consolation des âges de décadence, la critique est une grande et noble science. Sans doute créer vaut mieux que juger. Je ne puis cependant qu'admirer, chez les anciens aussi bien que chez les modernes, ce culte des beaux modèles, qui sont la règle du goût et la mesure de la perfection. J'estime ce respect intelligent de la forme, cette délicatesse qui écarte de l'œuvre des maîtres les éléments étrangers qui ont pu s'y introduire avec l'âge. J'aime ce tribunal intègre et incorruptible qui juge avec bienveillance et fermeté les œuvres contemporaines, encourage, reprend, signale les fautes, anime ceux qui débutent, et, s'il le faut, flétrit les essais scandaleux et les tentatives désordonnées; qui met au-dessus des faveurs de l'opinion la vérité, le bon sens, le bon style et les saines idées; toutes choses qui se

[1] Hævernick, *Allgemeine Einleitung in das Alte Testament*, 2[e] édit. Berlin, 1854, p. 352 et suiv. — Schœll, *Histoire de la littérature grecque profane*. Paris, 1824, t. III, p. 182 et suiv.

[2] *Proleg. ad Homer.*

tiennent et qu'on n'ébranle pas impunément. J'admire et j'aime tout cela. Que si, quittant les régions sereines de l'esthétique et de la moralité littéraire, et touchée d'intérêts plus hauts, la critique me vient prêter son concours pour éclaicir, discuter, confirmer par l'étude des textes historiques, les annales vénérables du genre humain ; si elle m'enseigne à discerner le vrai du faux, à distinguer ce qui vient des passions, et ce qui vient de la sincérité ; si elle me conduit, comme par la main, à travers les vieux livres, m'en indique les éléments authentiques, et les éléments interpolés, comme ferait un guide intelligent qui, dans une construction immense et magnifique, révélerait à l'œil de l'étranger les parties anciennes et les parties nouvelles, les beautés et les disparates de l'édifice séculaire ; si, continuant son œuvre minutieuse, la critique me rend peu à peu la figure du livre, ses caractères, et en quelque sorte son visage premier ; si elle me permet, grâce à cette étude, de réformer l'histoire, de ressaisir, après tant de siècles, la vérité ; de rétablir dans sa splendeur originale quelque noble figure outragée par les hommes ou par le temps ; alors je la remercie et je l'honore mille fois; elle a fait une grande œuvre, à laquelle et l'histoire et les lettres et la morale publique et la poésie elle-même ont eu leur part.

Mais on va me taxer d'imprudence, et l'on me dira : Oui, la critique, appliquée aux œuvres profanes, est une science utile, nécessaire, sans laquelle l'histoire ne serait pas. Mais que ferez-vous, le jour où cette critique posera sur vos livres saints son impitoyable scalpel? Que deviendra la Bible? que deviendra ce livre divinement inspiré, ce livre plein de prodiges et de mystères, ce livre qui échappe par son âge aux *critériums* ordinaires de l'authenticité? Va-t-il tomber en poussière comme un temple majestueux qui s'écroule et couvre le sol de ses informes débris? Ses parties, même en ruines, pourraient garder çà et là un vestige de leur antique beauté; quelques tronçons de colonnes, quelques sévères bas-reliefs attestant encore ce qu'était l'édifice, objet de la vénération des peuples : mais l'unité? où sera-t-elle? mais l'édifice, où le chercher? mais la Bible, que sera-t-elle devenue ?

On sait comment la pensée d'appliquer à la Bible toutes les règles de la critique profane[1] est une pensée toute moderne, une pensée dont les premiers germes se laissent à peine apercevoir au seizième siècle, se montrent plus à jour vers la fin du dix-septième, et portent enfin leur fruit dans l'Allemagne protestante depuis la fin du dix-

[1] La critique n'est pas née de nos jours, comme on l'a dit : conçue dans de certaines limites, elle est aussi ancienne que l'histoire et la grammaire; mais il lui a fallu du temps pour arriver à l'ensemble des règles dont elle se compose maintenant.

huitième siècle jusqu'à nos jours. On sait qu'une telle pensée eût épouvanté des siècles de foi, qu'il a pourtant fallu s'y faire, accepter le combat sur le terrain qui nous était proposé, que la Bible n'a rien à redouter, et que, de fait, elle n'a pas lieu de se plaindre du résultat des assauts qu'on lui avait fait subir.

Sans développer ici un tel sujet, il est un point sur lequel je voudrais insister. J'admets les droits de la critique respectueuse et même jusqu'à un certain point de la critique désintéressée vis-à-vis de la Bible, mais tempérée par cette vertu que les hommes appellent la modestie et l'Évangile l'humilité, dégagée de toute hostilité systématique et de tout parti pris haineux ; la science, telle que je l'entends, touchera à la Bible sans l'ébranler et sans la profaner.

Non, la Bible n'est pas interdite à la science : ce n'est pas un livre d'exception sur lequel la main de l'homme, même respectueuse, ne puisse se poser pour en constater la valeur. D'illustres exemples, venus d'Angleterre, d'Allemagne et de France, donneraient, au besoin, à cette manière de voir, un démenti formel ; et d'ailleurs a-t-il pu entrer dans les desseins de la Providence de soustraire à l'examen sérieux et attentif de l'intelligence humaine le livre qui est une des bases de nos croyances et le fondement de notre histoire de chrétiens? Non, assurément. Donc, la science, la critique, a, dans un sens, des droits sur la Bible : est-ce à dire qu'elle soit sans devoirs à son égard?

Je pourrais rappeler d'abord que la Bible s'impose plus que tout autre livre au respect de la critique. La légèreté irrévérencieuse ne saurait être de mise à l'égard d'un livre auquel se rattachent deux religions, dont l'une couvre le monde, et auquel l'islamisme lui-même, dans ce qu'il a d'acceptable, a fait de si larges emprunts. Je constate d'ailleurs avec joie que la science, même incrédule, a fait des progrès réels dans le sens du respect. On respecte la Bible parce qu'on la comprend mieux. Non-seulement les plaisanteries de Voltaire, mais encore l'exégèse des Paulus, des Vatke, l'exégèse d'il y a un demi-siècle, n'aurait plus l'ombre de succès chez les esprits sérieux. Autre est leur langage : voici, par exemple, au sujet de l'Ancien Testament, une page que j'emprunte à l'un des plus nobles et des plus sévères représentants de l'école philosophique, M. Barthélemy Saint-Hilaire : « En comparant les livres de l'Ancien Testament à tous ceux qui le leur disputent de vénérable vieillesse, il n'en est pas qui les vaillent, et de beaucoup, sous le rapport de la vraisemblance, de l'ordre, de la continuité et de la beauté. En ne les considérant qu'au point de vue philosophique, combien ne sont-ils pas au-dessus des *Kings* de la Chine, des *Védas* de l'Inde, des *Soûtras* du Bouddhisme et du *Coran* de l'Islam ? En est-il qui, sur l'origine des choses, don-

nent des solutions plus raisonnables, en même temps que plus majestueuses? On dirait que le peuple d'Israël a stipulé pour le genre humain et parfois même pour la philosophie[1]. »

Voilà où en sont arrivées, vis-à-vis de la Bible, les plus nobles intelligences de notre temps.

Je n'insiste donc pas davantage sur ce respect des livres saints qui, grâce à Dieu, a fait chez nous, depuis cent années, de si étonnants progrès. Mais les devoirs de la critique envers la Bible obligent à autre chose encore, et cette fois, c'est au nom de la critique même que je m'adresse à la critique.

Je lui demande donc qu'avant de toucher aux saintes Écritures, elle s'impose une étude approfondie de tous les détails qui font de la Bible un livre à part. Je ne parle pas du souffle religieux dont la Bible est pleine, de la prophétie qui l'anime, du miracle qui la pénètre partout; non, je me place à un point de vue purement humain, et je prétends que la Bible, humainement considérée, a droit de ne pas être traitée comme le premier livre venu.

Je dis d'abord que la Bible est un livre né de l'Orient, et qu'on ne saurait en comprendre l'esprit si l'on n'a une idée à peu près exacte des mœurs, des usages et du langage de l'Orient. Le dix-huitième siècle tout entier s'est lourdement trompé au sujet de nos saints livres : pour n'avoir point su, pour n'avoir point voulu admettre ce fait capital, Voltaire surtout est d'une inimaginable ignorance. S'il eût parlé de l'*Iliade* comme il a parlé de la Bible, on l'eût envoyé à l'école. Mais il s'agissait du surnaturel, et tout moyen était bon. Grâce à Dieu, nous n'en sommes plus là aujourd'hui. L'Orient mieux connu nous a fait mieux comprendre la Bible. Il n'est pas un voyage en Asie ou en Afrique qui ne serve, de près ou de loin, à l'intelligence des Écritures; la vie patriarcale, la vie du désert, les rapports du chef de tribu avec ses subordonnés, les relations de famille, la condition des esclaves, toutes ces choses se sont éclairées pour nous, depuis un demi-siècle. Nous avons étudié l'Orient sur place, et l'Orient, un certain Orient du moins, c'est encore la Bible. Aussi les Pères de la critique moderne, les Eichhorn, les Michaëlis, tous, et malgré la diversité de leurs tendances, se sont-ils accordés en un point, à faire des études orientales la base des études bibliques. Tous, ils ont essayé de réunir les premiers rudiments de ce qu'ils appellent une bibliothèque orientale. Herder les a brillamment suivis dans cette voie intelligente, où, plus récemment, M. Hartmann a ramassé tant de précieux documents que je me propose d'exploiter. Là est l'avenir des études bibli-

[1] *Mahomet et le Coran,* 2e édit. 1865, préf., p. LXXXVII.

ques ; là sont les grandes ressources de l'apologie, de là viendra, je n'en doute pas, une nouvelle victoire pour nos livres saints.

Mais je vais plus loin, et je dis : non-seulement la Bible reflète les mœurs et les idées d'un monde qui n'est pas le nôtre, mais la Bible, en tant que livre, et indépendamment de ce qu'elle raconte, est un produit authentique de l'Orient. Or, l'Orient, surtout l'Orient ancien, n'a pu avoir, et n'a eu en aucune sorte, au sujet de la composition littéraire, les mêmes idées que nous. Notre littérature, issue de la Grèce et de Rome, a pour caractère spécial la recherche et l'amour de l'unité, unité qui ne marque pas seulement l'ouvrage de sa vigoureuse empreinte, mais qui s'empare, en quelque sorte, de l'écrivain lui-même, lui communique un style partout identique, une marche régulière, si bien qu'une œuvre patiemment élaborée durant des années de travail, semble, le plus souvent, avoir été coulée d'un seul jet, d'un seul morceau. Voilà l'unité. Mais l'Orient, sauf les cas où le contact avec les littératures étrangères a modifié ses allures, l'Orient a compris tout autrement et l'écrivain et son œuvre. Il ne lui a demandé ni l'unité de plan, ni l'unité de composition, ni l'unité d'effort, ni l'unité, en quelque sorte, avec lui-même. L'idée d'un homme qui se met à sa table de travail, et qui là, poursuit et achève, sans se laisser distraire, l'œuvre qu'il a conçue, cette idée n'est jamais entrée dans l'esprit d'un Oriental. Un livre est pour lui une série de documents, plus ou moins reliés ensemble ; réunis à des époques très-diverses de la vie de l'écrivain ; fragmentaires le plus souvent ; de style très-disparate, soit que l'auteur ait varié son langage à dessein, soit plutôt que les circonstances, l'âge, le hasard, aient influé sur sa manière de concevoir et de dire. Avec ces procédés, les répétitions, même les contradictions sont inévitables[1]. Un récit se trouve raconté deux ou trois fois avec des détails plus ou moins variés ; quant à polir toutes ces aspérités, quant à concilier ces divergences, l'homme de l'Orient n'y songera pas un instant ; il a pour maxime que l'abondance de biens ne nuit pas ; il garde tout, non point par paresse de l'esprit, il l'a vif et alerte, mais par amour du vrai, par respect pour les souvenirs des ancêtres et pour les vieux débris de la tradition. Voilà les mœurs littéraires de l'Orient. Acceptons-les telles qu'elles sont, et ne les blâmons pas trop. Elles ont un côté infiniment respectable et devant lequel j'aime à m'incliner pour ma part.

La Bible est un livre tel que le comprend l'Orient. L'unité rigoureuse y fait défaut. Prenez les prophètes, prenez les livres prover-

[1] Il est bien entendu qu'on parle ici d'une manière générale, et que la question des prétendues contradictions de la Bible demeure entièrement réservée.

biaux, prenez les psaumes, prenez même les livres historiques, vous constaterez ce que je viens de dire. Pour les proverbes, on le comprend sans peine : c'est une sorte de compilation qui exclut à peu près tout plan déterminé ; les prophéties, d'autre part, sont mises bout à bout, sans beaucoup d'ordre, comme elles ont été prononcées, ou comme elles sont venues au rédacteur ; les psaumes ont des hardiesses de pensée qui leur donnent assez souvent un air étrange de décousu, et d'ailleurs la coupe par versets, qui en est la base, se prête peu, dans l'idée des Hébreux, à une marche d'idées bien arrêtée. Mais pour les livres historiques, je parle des livres historiques du premier âge, non des Machabées, qui ont subi l'influence hellénique, pour les livres historiques du premier âge, le fait n'est explicable que par les usages et les idées littéraires de l'Orient. Tel est le cas, par exemple, pour la Pentateuque, pour la Genèse, à laquelle je viens après des développements que je ne regrette pas, ne les croyant pas inutiles.

Impossible d'étudier et de comprendre la Genèse si l'on ne part des principes que j'annonçais tout à l'heure. La critique qui refuserait d'en tenir compte pècherait par inintelligence autant que par injustice. Or, je me propose d'examiner si la critique allemande, la nouvelle critique, comme on l'appelle, a su toujours avec toute sa science, toute sa pénétration, toutes ses immenses recherches, éviter l'écueil que je viens de signaler. Je me propose de l'examiner sur son intelligence de la Bible, de lui demander si par hasard elle aurait eu la prétention de juger nos saints livres d'après les usages littéraires que nous appliquons à Tite Live ou à Thucydide. N'y aurait-il pas à la base de tout cet édifice d'érudition un point défectueux, une méthode fausse, et, pour tout dire, un critérium erroné. C'est un sujet vraiment digne d'intérêt. Je prends, par exemple, le Pentateuque, et dans le Pentateuque la Genèse. Écartons pour un moment le côté historique de ces documents. Je prends le livre ; je suppose que c'est un livre qui me vient des hommes ; je le soumets aux règles habituelles de la critique, tout en remarquant qu'un livre né de l'Orient a d'autres allures qu'un traité de Cicéron ou un écrit moderne. Cette restriction faite, j'avance hardiment ! Je me demande d'où vient ce livre, quel est son âge, quel est son auteur. Ici, de toutes parts, j'entends des réponses contradictoires : elles se croisent, elles bruissent autour de moi, elles sèment le trouble et la confusion : c'est la voix de la science, me dit-on, respectez-la. Je la respecte, mais j'ai le droit à mon tour de critiquer cette critique, j'ai le droit de peser ses arguments, d'en discuter la valeur, j'ai le droit d'interroger mon vieux livre là où on l'accuse, de le faire parler là où on le méconnaît, d'en faire jaillir la lumière là ou l'on prétend l'obscurcir.

Œuvre laborieuse, dont je sens tout le poids et toute la fatigue, mais œuvre aussi pleine pour moi de consolations, de lumières et de joie si j'en sors vainqueur avec la Genèse. Elle n'a, je le sais, besoin du bras de personne.

...Nec defensoribus istis
Causa eget...

La Bible se défend par sa propre candeur, par son inimitable sincérité, par cette poésie des premiers âges que les âges subséquents ne savent point contrefaire ; par tous ces accents d'éloquence, de religion, de tendresse, de vigueur ; par toutes ces grandes leçons qui ont élevé le monde et que nous délaissons trop aujourd'hui. Mais enfin, il y a contre la Bible tant d'objections répandues au nom de la science, tant de nuages ont été accumulés, tant de phrases toutes faites inondent les écrits et les feuilles contemporaines qu'il nous faut bien relever la tête et nous bien dire à nous-mêmes que nous ne sommes pas des vaincus. Non, la science contemporaine ne saurait être au-dessus de l'examen, et le dogmatisme de la négation n'a pas le droit d'être plus intolérant que ne le fut jamais celui qu'on oppose à nos théologiens du moyen âge. Ils avaient, dites-vous, le parti pris du surnaturel. Mais au moins l'appuyaient-ils sur des faits, sur une preuve historique qui conserve jusqu'à aujourd'hui toute sa valeur et contre laquelle vous n'avez encore apporté aucun argument sérieux. Mais vous, quelle preuve tant soit peu plausible avez-vous donnée de l'impossibilité du miracle, qu'avez-vous fait autre chose sinon affirmer et affirmer toujours et sur tous les tons cette impossibilité prétendue? C'est donc vous qui représentez la critique de l'*a priori;* c'est vous qui, à la base de toutes vos recherches, placez un *postulatum* que vous ne pouvez démontrer? Non, vous ne pouvez le démontrer, vous ne le démontrerez jamais! Il ne vous reste qu'une seule et déplorable ressource, celle de nier Dieu : alors tombe le miracle, mais l'histoire reste : expliquez-la.

Au surplus, les études que nous indiquons ici sont indépendantes de la question du surnaturel et du miracle. Plus tard, cette question se posera devant nous dans toute sa solennité. Nous l'écartons pour le moment. Avant de demander à un livre ce qu'il enseigne, il faut savoir d'abord ce qu'il est : l'étude critique, à certains points de vue, précède logiquement toutes les autres. Le Pentateuque et la Genèse, avant de s'offrir à nous comme livres inspirés, se présentent à nos yeux comme des livres écrits dans une portion des temps, dans un coin déterminé de l'espace : des mains humaines y ont travaillé ; nous ne sommes point en face d'un livre tombé du ciel. Où ce livre a-t-il été écrit? Quand? Par qui? Est-il l'œuvre d'une seule main ou

de plusieurs? Voilà les questions qui se posent à nous et que nous voulons essayer de résoudre.

Dans l'examen de ces problèmes dont l'importance, au point de vue de la vérité biblique, est capitale, j'aurais l'intention de m'attacher plus particulièrement à la réfutation d'un livre qui, ayant été traduit en français il y a deux ans et ayant obtenu dans nos revues d'importants suffrages, a eu quelques chances d'agir sur l'opinion publique et d'y exercer une certaine influence. Je veux parler du livre de M. Kuenen, professeur à l'université de Leyde. Au point de vue du style, de la vivacité du raisonnement, je ne vous vanterai pas cet ouvrage. Le docteur hollandais ne brille pas par la légèreté : il paraît, du reste, avoir peu à se louer de son traducteur. Quant à l'originalité des conceptions, elle n'est pas très-grande. Il faut savoir que depuis longtemps l'Allemagne est abondamment pourvue de manuels qui, sous le titre d'*Introductions à l'Ancien et au Nouveau Testament*[1], résument à peu près les systèmes très-variés qui se sont produits depuis un demi-siècle. C'est une mine inépuisable ouverte à tous, c'est en quelque sorte le fonds commun de l'érudition. Chacun y ajoute peu de chose. L'école dite orthodoxe, d'une part; l'école avancée, de l'autre, ont à peu près, en ce genre d'études, dit leur dernier mot. Le gros volume de M. Kuenen sur les livres historiques de la Bible peut donc tenir lieu, pour des lecteurs français, de toute autre Introduction écrite dans cette nuance d'idées. Voilà pourquoi je me suis proposé de le prendre pour objectif de mes études, sans renoncer d'ailleurs à l'éclaircir ou à le compléter. M. Kuenen ne croit pas à l'unité du Pentateuque. Quant au fond même de sa pensée, elle est, nous est-il assuré dans la préface, profondément chrétienne. Le brevet d'orthodoxie décerné à M. Kuenen par l'auteur de la *Vie de Jésus* et des *Apôtres* n'est pas, il est vrai, une garantie bien solide. Je l'accepte cependant. Je sais trop combien est élastique en Allemagne, dans un certain public, la mesure de l'orthodoxie. Admettons cependant le christianisme de M. Kuenen. Nous serons plus à l'aise pour discuter au point de vue de la pure critique ses opinions et celles de son école. Voilà l'œuvre à laquelle je voudrais m'appliquer. Elle offre sans doute à l'imagination peu de jouissances. Le sol où elle fait marcher est un sol aride. Le travail qu'elle impose est un travail d'analyse. Il ressemble aux travaux souterrains qui se poursuivent dans l'ombre à la base des grands édifices pour vérifier l'état des fondements séculaires. Cependant il y a dans ces études, lorsqu'on y prend goût, plus de lumière et de joie qu'on ne l'imagine au premier abord. Est-ce donc une tâche ingrate et sans consolation que

[1] Voir entre autres : *Revue critique*, 1866, n° 17.

de remonter aux origines, au langage, à la pensée du monde encore tout jeune ; de saisir ses procédés à la fois vigoureux et simples; de s'initier à cette enfance de la pensée déjà si puissante ; de respirer, tout en travaillant, les chaudes émanations de l'Orient? Mais, que dis-je? Est-ce une œuvre ingrate et sans joie que de constater, par des efforts laborieux, la fermeté de nos croyances et l'incontestable fondement de notre foi ; de s'affranchir d'erreurs plus ou moins répandues dans l'air du temps ; de remettre en honneur les vieilles traditions catholiques, d'y retrouver un bon sens et une sûreté pratiques qu'on ne saurait se lasser d'admirer? Oui, l'Église a su comprendre la Bible ; elle a su la vénérer sans fétichisme et elle a demandé pour elle à ses enfants un très-grand, mais très-raisonnable respect. Marchons à cette lumière si sûre et si douce, elle ne nous égarera point. Daigne Celui de qui découlent les hautes vérités contenues dans les saintes Écritures écarter de mon esprit toute hardiesse téméraire et toute profane nouveauté ; qu'il m'accorde de *marcher dans la largeur*, comme s'exprime la Bible [1], c'est-à-dire d'unir au respect une sage liberté, de ne point affirmer là où l'Église n'affirme point, de tolérer ce qu'elle tolère et d'aimer, comme elle, ceux-là même qu'elle condamne. Accordons à la Bible, si bruyamment attaquée de nos jours, quelques-unes de nos heures de loisir ou de travail. « La vérité, disait Tertullien aux persécuteurs, la vérité n'a qu'une crainte en ce monde, c'est qu'on la condamne sans l'entendre : *Ne ignorata damnatur.* » Ne condamnez pas la Bible sans avoir entendu plaider sa cause : on peut assurément la plaider avec plus de talent et d'énergie, mais on ne la plaidera ni avec plus de conscience, ni avec plus de sincérité...

Cætera desiderantur !

H. Vollot.

[1] Ps. CXVIII, 45.

LA PHILOSOPHIE
D'UN GRAND SEIGNEUR ÉCOSSAIS

LE RÈGNE DE LA LOI

PAR LE DUC D'ARGYLL.

L'ouvrage de philosophie et d'histoire naturelle que M. le duc d'Argyll a publié en 1867, sous ce titre : *le Règne de la loi*[1], est rapidement parvenu à la sixième édition, et il est assez connu du public anglais et du monde savant de l'Europe pour que son titre ne soit plus une énigme.

Qu'est-ce que *le Règne de la loi?* Le mot prête à plusieurs sens.

En se souvenant de la haute situation de l'auteur, pair d'Écosse, membre du dernier et du nouveau cabinet whig, l'un des chefs du parti libéral en Angleterre, on aurait pu croire qu'il avait voulu, à l'exemple de lord John Russell, expliquer la constitution politique de son pays, et montrer l'habile et forte économie de ces lois auxquelles il a dû, dès son entrée dans la vie, un rang si enviable.

Mais *le Règne de la loi* n'est pas un ouvrage politique.

La préface est datée d'Inveraray, et ce nom poétique nous transporte à l'entrée de ce vieux château du nord de l'Écosse, signalé par la reine Victoria dans le récit de ses jours de bonheur à cause de son « *extrême beauté*[2], » au pied des montagnes, au milieu des grands pins, en face de la mer. On pouvait supposer que le chef des Camp-

[1] *The Reign of Law*, by the duke of Argyll. — London. Strahan, 1867.
[2] *Leaves from the Journal of our life in the Highlands from* 1848 *to* 1861, p. 79. — London, 1868.

bell, contemplant du haut des collines d'Inveraray l'azur voilé du ciel et le mouvement réglé des flots, avait exhalé son enthousiasme dans quelques méditations sur les lois de la nature.

Mais *le Règne de la loi* n'est pas l'œuvre d'un poëte.

C'est un livre savant et abstrait, composé de sept chapitres ou plutôt de sept dissertations, distinctes par le sujet et par le choix des arguments. Dans le premier chapitre, M. le duc d'Argyll définit le *surnaturel;* dans le second, la *loi;* il étudie, dans le troisième et le quatrième, les *combinaisons* des lois de la nature en vue d'une fin intelligible, et les *exceptions apparentes;* le cinquième chapitre est spécialement consacré à la *loi de la création;* le sixième a pour objet les *lois dans le royaume de l'esprit;* le septième, les *lois en politique.* Le second, le sixième et le septième chapitre s'adressent donc aux philosophes ; le premier aux théologiens ; les trois autres aux physiologistes et aux positivistes. En effet, l'auteur suit à la fois trois discussions avec M. Stuart Mill, avec M. Guizot, avec M. Darwin.

On pourrait désirer un ordre de composition plus méthodique, et le passage d'un sujet à un autre sujet, de la philosophie à l'histoire naturelle, de la physique à la politique, s'il fait grand honneur au savoir de l'auteur, n'est pas sans fatiguer, sans déconcerter un peu le lecteur, qui n'est d'ailleurs aidé par aucun résumé final. Il se trouve donc d'abord un peu perdu, comme si, habitué aux grandes allées droites des parcs à la française, il entrait dans une forêt où manquent les routes et les écriteaux. Mais elle est si haute, cette forêt, si vigoureuse, si profonde, elle abonde en perspectives et en détails si curieux, qu'on prend plaisir à la parcourir en tous les sens ; et si, fidèle au conseil de Descartes[1], au lieu « d'errer en tournoyant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, on marche le plus droit qu'on peut vers un même côté, » on finit par s'orienter, par reconnaître deux ou trois grandes lignes qui commandent tous les sentiers, et on comprend le plan général.

En deux mots, ce livre aux mille aspects divers est un plaidoyer de plus destiné à la défense d'une seule et même doctrine qui est la grande doctrine des *causes finales*, et à la définition de deux mots, de deux idées, le mot et l'idée de la *loi*, le mot et l'idée de *nature*.

Philosophes et mathématiciens, moralistes et astronomes, théologiens et physiologistes, économistes et jurisconsultes, tous les savants se servent du mot de *loi* et du mot de *nature*. Partant de points opposés, mais tous fidèles à la grande méthode qui consiste à bien observer les faits, à les ranger dans un ordre logique, puis à s'élever jusqu'aux rapports les plus généraux, et enfin jusqu'à l'expression

[1] *Discours de la méthode,* 3e partie.

la plus simple des choses, ils arrivent par des chemins divers aux mêmes sommets, ils s'y rencontrent, ils aiment de plus en plus à s'y rapprocher, et, selon la belle expression de M. Quinet, à y échanger leurs flambeaux. Or, ils ont tous constaté des lois, la découverte de ces lois est leur gloire, la contemplation de ces lois fait leurs délices, ils n'ont pas de notion plus sublime à se communiquer, et ils se mettent à écrire ensemble ce que l'on peut appeler le code et l'esprit des *lois de la nature*.

Mais ici commence la Babel et la confusion des langages.

L'esprit de l'homme est vaste, en effet, mais le langage de l'homme est pauvre, et quand les sciences se rendent l'une à l'autre des services et des visites, l'application des mêmes mots à des objets dissemblables conduit à des confusions inextricables.

Depuis un siècle, et surtout en France, la philosophie et les philosophes ont fait dans la politique des incursions dont les nations n'ont assurément pas à se plaindre, puisqu'il en est résulté un progrès certain de la justice dans les institutions civiles; mais de ce rapprochement est né l'embarras qu'on éprouve pour définir certaines expressions. Prenons pour exemple le mot sacré de *liberté*. Les politiques entendent, même sans le dire, que la liberté est toujours limitée; ils ont en vue la liberté d'agir; les philosophes, au contraire, entendent par la liberté une puissance morale qui ne connaît pas d'entraves; ils ont en vue la liberté de penser. Transporté du domaine de l'esprit sur le terrain de l'action, le même mot n'a plus le même sens, et par le funeste effet de cet usage équivoque d'une même expression, une lamentable séparation divise en tous pays l'école radicale qui l'entend dans le sens abstrait et l'école libérale qui l'emploie dans le sens pratique.

C'était, il y a trente ans, à la politique, c'est aujourd'hui aux sciences physiques et médicales que la philosophie s'est mise à demander des consultations, puis des emprunts. Or il est encore tout à fait nécessaire de prendre bien garde au choix et au sens des mots que ce rapprochement va mettre en circulation; on peut compter que les ignorants s'en serviront avec la joie d'enfants auxquels on a donné des pièces de monnaie neuve, sans se demander si le titre en a été changé.

Lorsque la science et la philosophie, la physique et la métaphysique, se servent du mot *loi* et du mot *nature*, donnent-elles à ces mots le même sens?

M. le duc d'Argyll indique quatre définitions du mot *loi*, trois définitions du mot *nature*, quatre du mot *surnaturel*; c'est un abîme d'équivoques.

Au lendemain des mémorables découvertes de l'astronomie et de la géométrie, les immortels auteurs de ces découvertes, qui étaient aussi de grands philosophes, Leibnitz, Newton, Euler, Clarke, avaient appliqué tout leur esprit à la définition des lois de la nature, et de ces nobles recherches était sorti un magnifique mouvement de philosophie religieuse. Pour ces grands hommes, les *lois de la nature*, disons-le d'un seul mot, c'était les volontés de Dieu. Au lendemain des admirables découvertes de la chimie et de la mécanique, l'esprit humain est, par une pente semblable, ramené vers les mêmes problèmes. Mais si l'on en jugeait par de récentes manifestations, ce serait un mouvement matérialiste qui sortirait aujourd'hui des travaux de la science. Pour les penseurs contemporains, les lois de la nature ce serait les propriétés inhérentes à la matière.

Le langage ne jette aucune clarté sur ces problèmes ; il aide à la confusion : deux sens se cachent, se déguisent sous les mêmes mots. On dit les *lois de la conscience* et les *lois de la pesanteur ;* on dit la religion *naturelle*, le droit *naturel*, l'histoire *naturelle*. Les mêmes expressions servent donc à caractériser la vertu de l'homme, la chute de la pierre, les rapports de l'âme avec Dieu, l'origine des lois, la description des mammifères et des poissons. On définit *la nature* l'ensemble des lois qui régissent l'ensemble des choses. On applique aux lois qui gouvernent les faits matériels la belle définition de Montesquieu : *Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses*. Pourquoi donner à l'ensemble des choses un nom collectif, la *nature?* Comment les *lois* régissent-elles les *choses?* Comment des *rapports* dérivent-ils des choses? S'ils sont *nécessaires*, ces rapports ne sont-ils pas des propriétés des choses? Si les lois sont supérieures et non pas inhérentes aux choses, où sont ces lois? Qui les a établies? Qui les rend exécutoires? En distinguant ce qui est *naturel* et ce qui est *surnaturel*, que comprend-on dans le mot *naturel*, qu'est-ce qu'on exclut par le mot *surnaturel?* Les uns n'entendent par *naturel* que le monde matériel ; les autres font entrer dans le mot *nature* l'homme, la pensée, la création. Quelques savants confondent *surnaturel* avec *surhumain*, et, en ce sens, la nature elle-même serait surnaturelle, puisque l'homme ne peut ni la créer, ni la dominer ni la comprendre. Les athées par *surnaturel* entendent Dieu, et par *nature* un ensemble de lois invariables, la nécessité. Les déistes par *surnaturel* entendent le *miracle*, par miracle une violation des lois de la nature, par *nature* l'œuvre de Dieu, mais d'un Dieu immobile qui, comme le dit l'ancienne formule, commanda une fois pour obéir à jamais, *semel jussit, semper paret*.

C'est, je le répète, un chaos d'hypothèses contraires et de défini-

tions équivoques, chaos dans lequel il est cependant possible, ou plutôt inévitable, de discerner deux grandes lignes, deux grandes directions opposées. Tout se réduit à un seul et même dilemme :

Ou les lois de la nature supposent un législateur, ou elles agissent par elles-mêmes.

Il faut s'expliquer, sortir de l'ambiguïté des termes, et M. le duc d'Argyll me paraît avoir mis le doigt avec à-propos sur ce point central, sur ce nœud de presque toutes les controverses contemporaines.

Il est temps d'écouter, après ses questions, ses réponses.

I

Pour mieux résumer tout l'ouvrage, je me permettrai de le lire comme on lit l'hébreu, en commençant par la fin, c'est-à-dire en intervertissant l'ordre des chapitres. Il est question de surnaturel dans le premier, et de politique contemporaine dans le dernier ; l'auteur descend ainsi de Dieu à l'homme. Je trouve plus commode, plus logique de remonter de l'homme à Dieu, et, ainsi envisagées, les idées et les observations dont le livre se compose m'apparaissent clairement divisées en deux groupes distincts :

D'une part, établir, par l'analyse de plusieurs exemples étudiés dans l'histoire, la présence et l'intervention libre de l'*esprit humain* dans le monde ;

D'autre part, établir, par l'analyse de plusieurs exemples étudiés dans la nature, la présence et la libre intervention de l'*esprit divin* dans le monde et dans l'homme.

Répondre ainsi par un seul et même argument à l'affirmation des positivistes, qui suppriment, par un seul et même coup, la réalité en Dieu et la liberté dans l'homme : telle est la méthode, telle est la conclusion du *Règne de la loi*.

Le plus considérable des auteurs de la doctrine positiviste, M. Stuart Mill, a écrit cette formule :

Tous les phénomènes, sans exception, sont gouvernés par des lois invariables, dans lesquelles n'intervient aucune volonté, SOIT NATURELLE, SOIT SURNATURELLE[1].

Cette doctrine, franchement avouée, la littérature commence à la populariser en l'empruntant à la philosophie positiviste. Il n'y a pas longtemps que je lisais dans une remarquable notice de M. Sainte-

[1] *Aug. Comte and Positivism*, p. 12.

Beuve sur mon ami regretté M. Ampère, qui par parenthèse eût été bien surpris de ce mot : « Il était trop habitué à la considération des lois générales pour que l'idée du surnaturel vînt l'en détourner. » C'est bien cela, mais ce n'est pas tout. M. Mill est plus complet, il va jusqu'au bout. Et d'ailleurs il y aurait dans la rue des commentateurs effrontés qui tireraient la conséquence, si les maîtres, plus prudents, s'abstenaient de conclure. Mais M. Mill ne recule pas, et il faut l'en louer. D'après ce hardi penseur, puisque tout, sans aucune exception, est régi par des lois invariables, l'existence de Dieu n'est plus nécessaire, la liberté de l'homme n'est plus admissible. Ni Providence, ni libre arbitre. Le monde rentre sous l'empire d'une nécessité admirable, je le veux bien, mais inexorable. Tout est gouverné par des lois invariables; s'y élever, c'est la science ; s'y soumettre, c'est la religion.

M. le duc d'Argyll est trop savant pour contester l'existence et l'invariabilité des lois qui régissent le monde. Il admire, et comment ne pas l'admirer? ce grand progrès de la science qui découvre chaque jour dans le plan général des choses et plus d'ordre et plus d'unité, arrive, après avoir constaté des liens de parenté entre tous les corps, à reconnaître que les forces elles-mêmes sont en quelque sorte de la même famille, et affirme par des témoignages de plus en plus nombreux la simplicité et la souveraineté des lois sublimes de la nature!

C'est la gloire de l'homme de s'élever à ces hauteurs. Mais la vraie science, la saine philosophie ne mettent pas au même rang, ne regardent pas comme également invariables les lois *physiques*, les lois *logiques* et les lois *morales;* elles distinguent avec soin les lois *nécessaires*, celles dont on ne peut pas concevoir le contraire, et les lois *universelles*, mais qui pourraient ne pas exister, les unes *absolues*, les autres *contingentes. Il n'y a pas d'effet sans cause*, voilà une loi *nécessaire*, l'esprit se refuse à concevoir qu'il n'en soit pas ainsi. *Le feu brûle*, voilà une loi *universelle*, mais on comprendrait très-bien que le feu ne brûlât pas ; cela est ainsi, mais cela pourrait être autrement. Cette première distinction est essentielle ; il est impossible d'accorder aux positivistes que toutes les lois soient du même ordre.

En second lieu, ce que l'on appelle *la loi* en morale, *la loi* en logique, c'est une lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde; ce sont les axiomes de la raison et de la conscience. Ce que l'on appelle *loi* en physique, c'est souvent une théorie régnante qu'une autre théorie détrône. Il y a dans le monde scientifique des dynasties, des usurpateurs et des prétendants. Il a fallu deux mille ans, depuis Anaximène jusqu'à Lavoisier, et quatorze hypothèses

dont M. Liebig a donné les dates[1], pour arriver à connaître la loi de la composition de l'air que nous respirons. Il est absurde de prendre le dernier phénomène découvert pour la cause de tous les autres. Comme le disait l'illustre Faraday[2], en morale, il ne faut pas douter, ce serait livrer la vie au hasard; dans les sciences, ne pas douter, ce serait fermer la porte aux découvertes.

La distinction des lois *nécessaires* et des lois simplement *universelles*, voilà la principale, voilà la grande réponse à l'assertion de M. Mill et des positivistes. On ne peut pas leur accorder, sans discussion, que toutes les lois quelconques, physiques, logiques, morales, soient du même ordre, ni que toutes les lois soient également et semblablement invariables, ni que les forces régies par ces lois soient inhérentes à la matière.

Je ne suis pas philosophe, et pourtant je me permets de dire que M. le duc d'Argyll n'insiste pas assez sur ces distinctions. Il en résulte, comme on le verra, dans tous ses arguments, une certaine confusion qui aurait été évitée s'il avait pris tout d'abord cette forte position contre ses adversaires.

Mais il ne fait cette grande concession, cette concession, selon moi, excessive, que pour se servir avec une rare vigueur d'un second argument, auquel il attache une valeur capitale :

Concédons un instant que tous les phénomènes, sans exception, sans distinction, sont régis par des lois. Accordons même que ces lois sont des propriétés de la matière. Il y a pourtant, dans tous les phénomènes, deux éléments purement intelligibles, exclusivement du domaine de l'esprit, à savoir la combinaison, *contrivance*, et le dessein, *purpose*.

Les phénomènes ne se présentent pas à l'homme par le côté abstrait; ils se présentent à l'état vivant. Ce que je vois, ce ne sont pas des lois, ce sont des combinaisons, ce sont des agencements, infiniment variés en vue d'une fin. Le langage exprime très-nettement et réunit toujours ces deux éléments ; les mots sont de petites formules brèves, entendues de tous, qui désignent par un même signe, par un même son, la *chose* et le *pourquoi* de la chose, l'objet et sa destination, *what and why*. Ce petit mot, l'*eau*, est un son qui me rappelle aussitôt ce que c'est que l'eau et à quoi elle sert. Vous me démontrez ensuite le *comment*, la loi de la composition de l'eau, de la pesanteur de l'eau, de l'évaporation de l'eau. Je ne vois pas ces lois. Après m'avoir expliqué le phénomène par la loi, expliquez-moi comment la loi produit le phénomène, comment plusieurs lois y concourent,

[1] *Discours sur le développement des idées dans les sciences naturelles*, p. 10.
[2] *Éloge*, par M. Dumas, 1868, p. 58.

comment elles se rapprochent, se combinent, se dirigent ensemble vers une fin, passant de la puissance à l'acte, de l'abstraction à la vie.

Ainsi donc, à côté des *lois invariables*, il y a toujours des *combinaisons variables*, moyens indispensables, par lesquels les lois atteignent leur fin. Ces combinaisons entre des lois en vue d'une fin sont des faits, mais purement, exclusivement intelligibles. Elles sont absolument impossibles à concevoir sans l'intervention d'un pouvoir mental qui ne réside pas *dans* les lois, qui agit *sur* les lois. Comme le fait est certain, l'intervention est certaine. Comme le fait est continu, l'intervention est continue.

Dans le cercle de l'activité humaine, cette expérience prouve la réalité de l'âme. En dehors de ce cercle étroit, la même expérience prouve la réalité de Dieu. Ces deux puissances, l'âme et Dieu, s'établissent, se démontrent ainsi par le même argument ; s'il est réfuté, l'un et l'autre esprit, tout esprit, tombe et disparaît. Il n'y a plus que des corps, et des lois inhérentes à ces corps.

Comme on le voit, M. le duc d'Argyll donne rendez-vous aux philosophes et aux savants sur le terrain des faits. Il est assez curieux de voir la philosophie, par un renversement des rôles habituels, inviter la science à descendre sur la terre, à étudier la vie, et l'obliger à convenir que, dans tous les phénomènes, à côté de faits qui peuvent, à la rigueur, dériver de la matière, il y a d'autres faits qui ne peuvent absolument venir que de l'esprit.

L'ingénieux auteur, pour établir cette distinction, se livre à l'analyse d'une multitude d'exemples bien observés, parmi lesquels je choisirai, en les développant un peu, les deux plus saillants, assurément très-inattendus ; ils sont empruntés, l'un à l'histoire de la machine à vapeur, l'autre à l'histoire des oiseaux.

Commençons par la machine à vapeur, et mettons, comme le disait Cuvier, *l'esprit de l'homme en expérience.*

II

A la fin du siècle dernier, un professeur de philosophie et un mécanicien, tous deux Écossais comme le duc d'Argyll, travaillaient dans la même ville, à Glascow. L'un Adam Smith, confiant dans les forces morales, demandait qu'on mît l'esprit en liberté, et qu'on fît sortir le travail de l'homme de ces règlements absurdes dans lesquels il était emprisonné comme dans autant de conduits étroits et sans issue. L'autre, James Watt, occupé des forces physiques, deman-

dait qu'on emprisonnât la vapeur dans des conduits bien résistants, au lieu de la laisser inutilement se perdre dans l'espace. Tous deux, étudiant au même moment, et travaillant, sans le savoir, l'un pour l'autre, par une de ces coïncidences que l'on peut appeler un mystère habituel de l'histoire, le second trouvant l'instrument nouveau qui devait servir l'idée nouvelle professée par le premier, ils inventaient les deux ressorts principaux de la richesse des nations au dix-neuvième siècle, la liberté du travail et la machine à vapeur.

On sait bien que de ces deux découvertes, absolument nouvelles dans le monde, date une révolution véritable. On a vu changer, sous leur influence, l'industrie des hommes, le commerce des peuples, l'économie des lois, mais surtout le régime du travail et par conséquent la condition de cette immense portion de l'humanité qui doit à l'activité de ses bras le pain de chaque jour. En moins de cinquante ans, les règlements tombent, d'admirables machines sont inventées, les grands ateliers s'élèvent, le tisserand de l'Écosse quitte sa cabane et son petit métier, la femme voit tomber de ses mains ce fuseau, ce même fuseau que l'on retrouve sur les plus anciens monuments de l'Égypte, les villes s'agglomèrent, les peuples se rapprochent, et la puissance de l'homme sur la nature monte de tout un degré.

Mais rien de grand n'est sans péril.

Voyez sortir de ces manufactures immenses, dans les rues des cités neuves, la triste procession des femmes en guenilles et des enfants pâles! En 1802, un industriel, le premier Robert Peel, se lève devant le parlement, et il déclare que les grandes idées de Smith et les grandes inventions de Watt tuent les hommes! De ce moment commence ce combat, si bien caractérisé par le titre d'un pamphlet de cette époque, *Mammon against Mercy*, cœur contre or, combat entre la loi de l'esprit, définie par Smith, la loi de la matière, utilisée par Watt, la loi de la morale, invoquée par Peel, combat qui dure encore en Angleterre et ailleurs, aboutissant peu à peu à la victoire, c'est-à-dire à la conciliation dans une alliance supérieure de ces trois éléments nécessaires. Smith a des successeurs qui rendent chaque jour les mêmes idées plus complètes, pour les faire passer dans des lois plus justes. Après Watt, et à peu de distance, paraissent Hargraves, Crompton, Arkwright, inventeurs de machines plus parfaites et plus inoffensives. A Robert Peel, et aux législateurs, aux philanthropes de 1802, succèdent d'autres législateurs, d'autres philanthropes, mais surtout de tant d'efforts réunis se forme peu à peu une opinion générale, un esprit public, un sens commun, vainqueur de toutes les doctrines extrêmes.

Le grand résultat de la dernière Exposition universelle de l'industrie a été précisément de montrer, après cinquante ans, la plus large

expansion de la liberté industrielle, le plus puissant développement de la force mécanique, le plus sérieux respect pour la vie, l'esprit et le corps de l'ouvrier, arrivant à se concilier dans la plupart des grands centres manufacturiers du monde civilisé, progrès heureux qui est loin d'être universellement accompli. La pratique n'est pas faite, l'opinion est faite. Que s'est-il passé?

Méditons avec M. le duc d'Argyll la partie philosophique de ce grand exemple, emprunté à l'histoire de ce grand drame contemporain.

Reprenons le rôle de chacun des acteurs principaux.

Adam Smith, le professeur, a fondé une économie politique vraie sur une philosophie vraie ; au lieu de croire à la force et au caprice dans le gouvernement des hommes, il a admis qu'un ordre naturel présidait à la poursuite de la richesse comme aux autres manifestations de l'activité humaine; au lieu de croire, avec toute l'antiquité, qu'il fallait restreindre la richesse, enchaîner et déprimer le travail, séparer les intérêts des nations, il a professé qu'il était juste et utile de développer la richesse, d'affranchir, d'ennoblir le travail, de rapprocher et de mêler les intérêts de tous les hommes ; il a su appliquer au travail une loi invariable de la nature humaine, la liberté réglée par la concurrence.

James Watt, le mécanicien, a pris deux lois invariables de la nature physique, la résistance des métaux, l'élasticité des gaz, et il a tiré de ces deux lois l'instrument mécanique qui double la puissance de l'homme sur la matière.

Robert Peel, le moraliste, a invoqué à son tour une loi invariable de la nature morale, la limitation de l'intérêt personnel par l'intérêt d'autrui, la subordination de l'égoïsme aux sentiments et aux devoirs de l'humanité.

Spectacle curieux! Chacune de ces lois invariables que, pour un moment, nous supposons du même ordre, est à elle seule impuissante, cachée, oblitérée, jusqu'au jour où l'homme les met en exercice. Spectacle plus curieux encore! Chacune de ces lois invariables est par elle-même, si elle agit seule, malfaisante ou stérile. Sacrifiez la morale aux machines et à la liberté, vous avez tort; sacrifiez les machines et la liberté à la morale, vous avez tort. Il faut combiner les trois lois; ce n'est pas assez, les corriger, les empêcher de faire du mal, et si pour combiner, pour corriger, la raison de tous ne suffit pas, il sera, il a été nécessaire d'écrire la raison, d'armer la raison, de la constituer en pouvoir! On voit la raison, force naturelle, réprimer l'appétit, autre force naturelle. Ainsi la nature corrige la nature et l'amène à une nature meilleure, plus élevée et plus éclairée.

Mais ce ne sont pas seulement deux ou trois lois qui concourent ainsi par elles-mêmes, par une force propre, par une vertu spontanée, à un si grand ouvrage. Il n'est pas une des influences dont résulte le plus petit progrès à travers le temps qui ne soit elle-même un résultat de ces combinaisons innombrables des lois naturelles, qui se nomment le pouvoir, la science, la presse, les arts, l'éducation, le milieu, le caractère national; il n'est pas une de ces influences qui ne s'exprime par des mots, qui n'agisse par des moyens, qui sont eux-mêmes des combinaisons infiniment variées, des résultantes compliquées, et enfin, toutes ces combinaisons aboutissent à des fins également variées, tellement variées que l'histoire n'est que le catalogue de leurs incessantes diversités, mais pourtant toutes subordonnées à une fin générale, qui est le bien.

Il est donc vrai de dire que l'homme se trouve placé en face de lois invariables, mais il faut ajouter aussitôt que ces lois ont une fin; qu'elles ne l'atteignent que par le moyen de combinaisons, que ces combinaisons, bien loin d'être toujours les mêmes, sont indéfiniment variables; qu'elles appartiennent, ainsi que la fin à laquelle elles tendent, à l'ordre intelligible, et que la force qui soumet les choses, que la force qui les combine, que la force qui les conduit à une fin toute idéale, est une force qui leur est étrangère et supérieure, un agent, une cause, un pouvoir, un vouloir, un esprit, et, pour l'appeler par son nom, l'esprit humain.

La nature a donc un premier maître, qui est l'homme. L'esprit est doué d'un vrai pouvoir sur la matière, et Voltaire a été plus exact, plus scientifique assurément qu'il ne le croyait, lorsqu'il a écrit ces vers pompeux :

Confidents du Très-Haut, substances éternelles,
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes,
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez! du grand Newton n'êtes-vous point jaloux[2]?

Mais, pour me servir d'un langage moins lyrique, Newton, Smith, Watt, Peel, personnifient l'homme, et l'exemple de ces grands hommes prouve l'intervention dans les phénomènes d'une volonté naturelle, intervention nécessaire pour soumettre les lois invariables de la nature à des combinaisons variables, sans lesquelles ces lois demeurent stériles ou malfaisantes même, et n'atteignent pas leur fin.

Telle est la série des raisonnements et des faits par lesquelles le duc d'Argyll répond à l'une des affirmations de M. Stuart Mill.

Il est bien clair que cette réfutation soulève une objection très-simple et très-forte.

[1] Épître à madame la comtesse du Châtelet, 1738.

Oui, l'homme agit sur la nature, mais il fait lui-même partie de la nature, il est lui-même soumis à des lois invariables. Son corps n'est pas même ce que les chimistes appellent un corps simple : par ses éléments, par ses organes, il tient du minéral, du végétal, de l'animal, et il prend part à la vie du monde matériel. Ce que vous appelez l'esprit, grandit, travaille, se transmet et s'altère avec le corps ; il est enfermé dans un cercle de motifs et chaque motif a sa conséquence invariable, *invariability of sequence*. L'homme ne fait pas exception à la règle de l'inflexible nécessité des lois, soit dans son corps, soit dans son esprit, s'il faut les distinguer.

Autant de mots, autant de piéges, à défaut de définitions nettes, répond encore M. le duc d'Argyll dans un beau chapitre sur *la loi dans le royaume de l'esprit*.

Il est très-vrai que nous ne sommes pas les maîtres de la structure de notre esprit et des relations préétablies entre cet esprit et le système général dans lequel il se meut. Il est très-vrai encore que tout acte a un *motif* et tout motif une *conséquence*. Ce terme *motif* pour l'esprit est aussi bien trouvé que celui de *moteur* pour la matière. Mais les motifs intérieurs ou extérieurs qui poussent l'esprit de l'homme sont si nombreux que la liberté consiste à choisir entre eux, la vertu à choisir les plus élevés, la civilisation à augmenter ce nombre et à éclairer ce choix. Dites de l'animal qu'il est contraint de choisir entre deux ou trois mobiles, la faim, la reproduction, la peur, en sorte qu'on peut inventer l'art de le dresser ou de le prendre. Vous savez ce que l'animal fera à la chasse, vous ne savez pas ce que l'homme fera à la guerre ou même au feu. Connaître le présent ne vous conduit jamais à prévoir exactement l'avenir dans les choses humaines, parce que l'homme est sans doute soumis à une loi de *conséquence*, mais il est affranchi de toute loi de *contrainte*.

Ici encore les lois invariables ne se manifestent que dans des combinaisons variables, choisies, voulues, en vue d'une fin intelligible par un pouvoir intelligent et libre, un esprit.

Toute l'objection se réduit à dire que cet esprit ne s'est pas créé lui-même, qu'il n'est pas une cause première, qu'il appartient à un ordre général ; il est libre, mais il a reçu, ainsi que la matière dont il change la manière d'être et non l'être, il a reçu ce premier mouvement, cette première *chiquenaude*, disait Pascal, qui est le don mystérieux de la vie.

Ici, nous sortons de l'histoire humaine, nous entrons dans la nature proprement dite. Qu'en apprenons-nous ? Qu'y voyons-nous ?

Selon M. le duc d'Argyll, le même argument qui prouve l'esprit dans l'homme, prouve Dieu dans la nature.

Je passe à cette seconde partie de sa thèse avec un peu plus de

timidité. J'ai pu parler de philosophie sans être philosophe, parce que la philosophie n'apprend à tout homme que ce qu'il sait, elle lui montre son propre esprit. Mais je sais l'abus qu'on peut tirer d'une étude superficielle des sciences naturelles. J'entre sur ce terrain comme on met le pied sur un navire, avec un ravissement mêlé d'inquiétude, et j'ai besoin de rappeler que je me borne à suivre un plus savant que moi.

III

Reprenons tout ce qui précède.

J'ai essayé de partager en deux groupes et de ramener à deux conclusions les faits et les arguments extrêmement nombreux que le savant auteur a répandus dans sept longs chapitres, ayant tous pour objet la définition du mot : *loi*, *loi de l'esprit*, *loi de la nature*.

Dans la première partie, je l'ai montré, répondant à cette assertion de M. Stuart Mill : « Les phénomènes sont régis par des lois « invariables qui n'admettent l'intervention d'aucune volonté, même « naturelle. » Le grand seigneur écossais, analysant des faits choisis dans l'histoire, et par exemple le fait de l'invention de la machine à vapeur, les développements de la liberté du travail et les changements dans la condition du travailleur depuis cette découverte, n'a pas de peine à démontrer que derrière ces faits agissent les forces, au-dessus des forces les lois, mais que les lois sont soumises à des combinaisons, et dirigées vers une fin, *combinaison* et *direction* inexplicables sans l'intervention d'un pouvoir mental, d'une volonté, d'un esprit, qui agit sur les lois et sur les choses.

Cet esprit est lui-même soumis à des lois, enfermé dans certaines catégories de motifs, mais il est absolument le maître de choisir entre ces motifs, de préférer et de subordonner les uns aux autres, et dans ce choix consiste sa liberté. D'après M. le duc d'Argyll, qui répète en ceci l'opinion de son compatriote Thomas Read, le même argument qui prouve l'existence d'un esprit dans l'homme, prouve l'existence d'un esprit agissant dans la nature.

Il me reste à le suivre dans cette seconde partie de ses développements, compris dans les chapitres où il répond non plus à M. Stuart Mill, mais à M. Darwin et à M. Guizot, en même temps qu'à de nombreux écrivains anglais, Huxley, Tyndall, etc.

Avec tous les savants contemporains, M. le duc d'Argyll admet que la nature a non-seulement sa législation, elle a aussi son histoire;

elle compte des âges distincts ; elle s'est développée suivant un certain ordre ; on peut suivre dans l'étude de ces développements un concours de faits combinés entre eux pour aboutir à des formes de plus en plus élevées de la vie, de mieux en mieux disposées pour le service de l'homme.

Mais de tous ces faits, autant qu'on peut les comparer et les classer, a-t-on le droit de conclure qu'une loi invariable et purement physiologique commande au développement et même à l'origine de la vie, ou bien n'est-il pas, au contraire, évident qu'un arrangement de l'intelligence s'y montre et y préside ?

En autres termes, les lois, dont nul ne conteste la présence, sont-elles des maîtres ou sont-elles des serviteurs, sont-elles des énergies de la matière ou des actes d'un esprit?

Un grand chapitre, intitulé *Creation by law* est consacré par M. le duc d'Argyll à cette noble recherche, dans laquelle il discute surtout la célèbre hypothèse de M. Darwin. Selon sa manière habituelle, il analyse rigoureusement, à la lumière des faits, et comme à la loupe, les termes que ce savant observateur a mis en circulation, *sélection naturelle*, *combat pour la vie*, *adhérence à un type*, *évolution par le temps*, *corrélation de forces*. Il est curieux de voir encore ici les rôles renversés entre la philosophie et la physiologie. C'est le philosophe qui se récrie contre l'abus de la généralisation et ramène le savant à la froide expérience.

Vous dites que les espèces changent peu à peu, que ce changement, quelle qu'en soit la cause, a pour but l'utilité, pour facteur le temps, pour instrument le combat nécessaire à la subsistance, pour méthode l'adhérence à un type, et la croissance par corrélation, en sorte que si l'on suppose un temps indéfini, en arrière et en avant, tout ce que nous supposons créé a pu naître par une évolution spontanée, tout ce que nous supposons imparfait peut s'élever à la perfection complète. La nature serait ainsi semblable à une plante immortelle qui passerait par des saisons sans fin de la graine à la tige et de la tige à la fleur. M. le duc d'Argyll arrête M. Darwin à chaque mot, à chaque pas.

Oui, les espèces changent un peu avec le temps, mais de quel droit affirmez-vous 1° que ce changement n'a pas de limites, 2° qu'il se fait spontanément, et 3° qu'il est dominé par l'utilité, les plus fortes espèces détruisant les plus faibles dans un combat que la pénurie des subsistances rend nécessaire ?

C'est abuser de la généralisation. Avec M. Flourens, avec le docteur Faivre, M. le duc d'Argyll répond qu'en fait toutes les espèces sont presque invariables, quoique composées d'individus toujours distincts. Avec M. de Quatrefages, il déclare que si les espèces sont un

peu variables, du moins elles ne sont pas *transmutables* de l'une à l'autre. Avec M. Janet[1], il ajoute que la sélection artificielle appliquée par l'homme à l'amélioration des animaux ou des plantes est l'œuvre d'une pensée qui choisit. Pourquoi admettre dans la nature un art aveugle, une série de hasards heureux, sans l'intervention d'une intelligence?

Enfin, et cette remarque lui est propre, il nie que l'utilité, la loi du plus fort, soit le plan dominant dans la nature. Oui, c'est bien pour l'utilité que presque toutes les choses paraissent établies, et principalement pour le service de l'homme, et on ne peut assez admirer ce long travail des siècles qui, avant qu'il existât, préparait pour ce maître de la nature le charbon, cet étonnant fournisseur de force, que la chaleur rend capable d'élever à la hauteur d'un pied un poids un million de fois supérieur au sien. Mais l'utilité n'explique pas certaines existences, que l'on ne peut comprendre que par un dessein de beauté et de variété.

Madame de Staël[2] avait dit admirablement : « Ce n'est pas seulement de pampres et d'épis que notre nature est parée, mais elle prodigue sous le pas de l'homme, comme à la fête d'un souverain, une abondance de fleurs et de plantes inutiles qui, destinées à plaire, ne s'abaissent pas à servir ! »

Et ce n'est pas assez. La nature fait, en vérité, de l'art pour l'art. La beauté est répandue sur des objets inaccessibles à l'homme, dans le petit être que son microscope découvre à peine, dans la perle ou l'écaille du coquillage ou dans la fleur de la plante, qui naît au fond des océans, et que l'œil humain ne contemplera jamais.

M. le duc d'Argyll emprunte encore à M. Guizot d'autres réponses que je me borne à résumer fidèlement.

En premier lieu, quand même la théorie de M. Darwin serait vraie, elle expliquerait comment les êtres se développent une fois créés, elle n'expliquerait pas comment ils ont été créés. *En second lieu*, quand même, en parcourant l'affreuse et grotesque galerie des squelettes de singes et d'hommes, réunie par le professeur Huxley, pour montrer la gradation qui conduit d'un sapajou à un Newton, quand même, dis-je, on demeurerait persuadé de la réalité de cette gradation, il resterait toujours à se demander comment ces squelettes ont été doués de la vie. *En troisième lieu*, le dernier saut, le dernier passage, du plus perfectionné des singes au plus dégradé des hommes, serait une véritable création. *En quatrième lieu*, il resterait à expli-

[1] *Revue des Deux Mondes,* 7 décembre 1863.
[2] *Corinne*, liv. II, ch. III.

quer à M. Guizot, qui a posé si nettement la question, comment le premier homme, si faible dans les premiers jours de la vie et dont toutes les opérations dépendent de la croissance si lente de son cerveau, a pu exister sur la terre, s'il n'y a pas été placé adulte. *En cinquième lieu*, il faudrait expliquer encore comment l'imperfection dans un être le rend incapable d'entrer en relation avec le système général des autres êtres, de telle sorte que le seul défaut de symétrie rend une créature non-seulement sans beauté mais sans emploi, privée de grâce et aussi de toute fonction sur le monde extérieur.

Le mystère de la vie, le mystère des rapports entre les êtres divers, demeure tout entier, et ces mots mêmes choisis par M. Darwin, combat de la vie, *sélection*, *évolution*, *adhérence à un type*, *corrélation*, ou bien ils ne signifient rien, ou bien ils indiquent un ajustement préalable, une idée, un ordre intelligible.

Le physiologiste croit n'avoir sur sa table de dissection que des os et des débris de matières; dès qu'il les classe, dès qu'il les nomme, il a beau s'en défendre, il entre, bon gré mal gré, dans le monde invisible, où le philosophe l'attend; l'un observe, l'autre conclut, et c'est son droit, à condition qu'il parle des faits pour s'élever aux causes finales, sans les supposer *a priori*.

M. le duc d'Argyll ne s'est pas contenté de tant de réponses ingénieuses qu'il ne m'appartient pas d'apprécier au point de vue scientifique. Il a voulu étudier directement et scientifiquement un exemple, un seul, mais bien choisi, pour démontrer l'intervention d'un esprit souverain dans les phénomènes de la nature. Il n'a plus choisi l'homme, mais un être inférieur à l'homme, être qui, comme tous les êtres, peut se passer de l'homme, tandis que l'homme ne peut pas se passer de tous les autres, il n'a pas choisi les insectes dont s'amusait tant le grave Malebranche[1], qui « avait, disait-il, peine à se taire lorsqu'il entendait mépriser les moucherons, mépris injuste, fondé sur l'ignorence, » il a choisi les oiseaux, libres citoyens de l'air, déjà décrits par M. Michelet avec tant de savoir, d'éloquence et de poésie.

Son argument est toujours celui-ci :

Le plus petit phénomène ne se produit pas en vertu d'une loi invariable, mais seulement par la combinaison d'une multitude de lois, ajustées en vue d'une fin.

Un long chapitre[2], orné de planches très-bien faites, est consa-

[1] *Recherche de la vérité*, 35.

[2] *III. Contrivance a necessity arising out of the reign of Law. — Example in the machinery of flight.*

crée par l'auteur à l'étude extrêmement ingénieuse du vol de l'oiseau. Je me permettrai de la développer en indiquant dans ce petit être d'autres merveilles que le vol.

IV

L'oiseau a son histoire ancienne. Ramassez ce petit débris, bien rare puisqu'il est l'os d'un habitant des airs; la paléontologie va le ranger à sa date, elle vous apprendra le nom, l'âge, la patrie de cette charmante apparition. La patrie? Vous croyez que, seigneur de l'air, libre, rapide, l'oiseau n'a pas de patrie. La géographie vous détrompe. Une invisible main a tracé comme au compas la ligne que les oiseaux ne peuvent pas franchir ou celle qu'ils sont forcés de suivre. Quelques-uns sont sédentaires; ils partagent nos destinées et vivent de nos restes. L'Europe n'a pas d'espèces à elle, et sur 8000 espèces connues, 3000 habitent seulement l'Amérique. Pourquoi? Dites-moi aussi pourquoi la plupart vont, viennent, errent sans cesse, s'arrêtant pour couver, mais entraînant bientôt leurs familles? Dites-moi pourquoi tant d'oiseaux émigrent, puis reviennent?

C'est que leur rôle est de chasser. Le charmant oiseau est un destructeur armé, l'infatigable ennemi de l'insecte. Pourquoi? Plutôt que de retenir sa puissance de multiplication continue, la féconde nature, pour arrêter une espèce, crée une espèce nouvelle; on dirait qu'elle se plaît moins dans la durée de ses œuvres que dans leur infinie variété, dans leur constante docilité. Les insectes, imperceptibles et innombrables agents, qui paraissent chargés de désagréger la matière morte de l'arbre tombé ou du corps détruit, de reprendre et de répartir de nouveau cette matière, petits distributeurs d'azote, mais grands destructeurs du règne végétal, ont pour ennemi ou plutôt pour régulateur l'oiseau.

Volant sans bruit, au crépuscule, spectre silencieux, désagréable, mais utile, le hibou délivre l'homme des petits rongeurs qui l'attaquent la nuit. Perchés sur les hauteurs, plongeant dans les cadavres leurs serres et leur cous dénudés pour n'être pas infectés, les vautours sont les fossoyeurs des pays chauds. Petit, léger, toujours en mouvement, gîté dans nos demeures, le passereau, et aussi la rapide et gracieuse hirondelle, détruisent par milliers les ennemis de nos champs et de nos vendanges, prélevant leur salaire et se payant eux-mêmes sur le champ qu'ils protégent. Toute la troupe des oiseaux a ainsi même destination; ce sont de petits acteurs chargés d'un petit rôle. Nous avons tort de distinguer entre eux. Le corbeau n'est pas

de mauvaise augure et ne mérite pas d'être cloué à la porte de nos fermes. Prendre l'aigle, ce tyran solitaire, qui abuse de sa force et n'est magnanime que quand il est repu, pour l'emblème de la majesté, c'est se faire une pauvre idée des rois ou une fausse idée des aigles. Ce sont là les superstitions de l'ignorance. Aucun oiseau ne porte bonheur, aucun ne porte malheur, tous portent secours. S'ils sont moins nombreux en Europe, c'est que l'homme y est en plus grande troupe armée pour se défendre.

L'oiseau est le serviteur de l'homme, ou bien il est son précurseur, il va préparer et purifier sa demeure future, chasser devant lui insectes et serpents. Dans les contrées où l'oiseau peut servir, la nature l'y cantonne et l'y conduit. Il trouve sa vie précisément et uniquement sur les points où sa présence est nécessaire. On voit partir les bandes lorsque les grains diminuent, fuir notre chasse et se rendre où leur chasse va s'ouvrir, émigrer comme les poissons, comme les nomades, comme toutes les tribus de chasseurs; ils souffrent, s'agitent jusqu'à mourir quand une cage les retient, pressés de suivre leur instinct, qui est leur obéissance à un plan supérieur; ils s'y soumettent sans résistance, sans différence, sans déclin, sans progrès, avec une aveugle allégresse.

Dans ce petit être, les moyens sont merveilleusement adaptés à la fin. La merveille des merveilles est le mécanisme du vol. Le corps de l'oiseau est une sorte de ballon aérien, muni d'appareils locomoteurs. L'air y trouve des outres qu'il remplit, et les os mêmes sont creux pour le recevoir. La vue est proportionnée à la vitesse du vol, et l'œil, grand pour le crâne, porte une troisième membrane, un rideau qui tempère, sans l'interrompre, la lumière du jour. L'aile et la queue sont à la fois la voile, la rame et le gouvernail; appareil admirable, elle fend l'air, et elle est rame, elle se gonfle, s'écarte et se replie, et elle est voile. Le corps est plus lourd que l'air; plus léger, comme le ballon, il flotterait, il ne volerait pas; il faut qu'il pèse pour qu'il résiste. La loi de la pesanteur lui vient en aide et l'incline à descendre; une autre loi se rencontre, la loi de la résistance des gaz, qui l'empêche de tomber, mais, agissant en tous les sens, elle s'oppose à ce qu'il avance; il faut un moyen de trouver dans cette loi un secours dans le sens de la chute et non un obstacle dans le sens de la marche, ce moyen est l'aile, qui s'étend et s'appuie perpendiculairement, s'effile et fend l'air horizontalement.

Mais il faut surtout le concours d'une troisième loi, la loi de l'élasticité des gaz; comprimés, ils réagissent, et, à l'aide d'un muscle très-vigoureux, l'aile, par ses battements rapides jusqu'à éblouir, fouette l'air et fait continuellement rebondir le corps. Elle est assez large en surface pour déplacer une masse d'air proportionnée au

poids du corps, assez légère en substance pour ne pas ajouter un excès de pesanteur, assez forte en structure pour résister à la pression que son coup détermine.

Mais le coup en bas va être neutralisé par le coup en haut? Non.

Convexes par-dessus, les plumes de l'aile laissent passer l'air d'en haut comme une ombrelle retournée; concaves par-dessous, elles retiennent et compriment l'air d'en bas ; la pression d'en bas ferme l'aile comme une écaille, la pression d'en haut l'ouvre comme une persienne, et la machine laissant passer ou retenant l'air, selon que la pression nuit ou sert au vol, l'effet utile est produit, et l'oiseau se soutient.

Mais il faut qu'il avance.

Chaque plume de l'aile est plantée dans la direction opposée à la marche en avant, très-forte à la base, très-flexible à l'extrémité, en sorte que l'air ne peut pas s'échapper en avant; il s'échappe en arrière, soulevant le bout des ailes et le poussant avec force, pendant que le corps forme avec l'aile l'angle convenable suivant la force du vent. Et ainsi l'oiseau avance sans pouvoir jamais reculer.

A mesure que l'oiseau est fait pour la terre, pour l'eau, pour la neige, non pour les airs, l'aile diminue et disparaît, la plume devient plus courte, plus ronde, moins roide, l'outil est ajusté pour le travail, le vêtement pour le climat, « depuis la frégate, dit admirablement M. Michelet, le petit aigle de mer, l'audacieux navigateur qui ne ploie jamais la voile, le prince de la tempête, l'oiseau qui n'est plus qu'aile[1], jusqu'à l'oiseau sans aile, le manchot du pôle austral dont l'aile vraiment rudimentaire ne sert point comme voile, n'aide point à la marche, n'est qu'une indication comme un souvenir de la nature. »

Ainsi un appareil, assez lourd pour résister à l'air, étalé dans le sens de la chute, effilé dans le sens de la marche, porté et poussé à la fois, dominant la loi de la pesanteur des solides par la loi de la résistance des gaz, combinée avec la loi de leur élasticité, et doué de cette énergie intime et de cet accord instinctif des lois de la structure avec les lois générales qui est le mystère de la vie, voici l'oiseau!

« Et, dit très-bien M. le duc d'Argyll[2], tels sont quelques-uns des arrangements nécessaires pour donner à ce petit être le pouvoir de voler, rapport de la force vitale à la croissance, de la structure interne à l'action extérieure, de la forme de chaque détail à la forme de l'ensemble, de la matière à la résistance, de la masse et de la forme à la vitesse, en un mot rapport de force à force, de lois à lois

[1] *L'Oiseau*, p. 41 et 49.
[2] Page 177.

et de toutes à un plan supérieur, combinaisons si variées, si belles, qu'un volume pourrait être écrit sans épuiser l'admirable méthode employée pour résoudre ce seul problème de mécanique. »

M. le duc d'Argyll ne manque pas d'indiquer, dans un chapitre spécial[1], comment les exceptions apparentes à l'ordre parfait de la nature ne sont que des lacunes de notre ignorance, qu'une science plus avancée comble chaque jour.

Tantôt, comme l'avait dit Geoffroy Saint-Hilaire, des membres réputés inutiles, ou laissés par la nature à l'état rudimentaire, apparaissent de plus en plus comme des caractères qui rattachent les animaux au plan général de l'unité de structure, démontré par Cuvier, et le naturaliste Savigny a pu découvrir dans les trompes du papillon toutes les pièces qui figurent dans la bouche de la chenille dont il sort[2]. Tantôt des caractères réputés sans usage sont investis par une observation plus attentive d'une fonction certaine. Telle est la couleur chez les oiseaux.

« Il est heureux, s'écrie plaisamment M. Darwin, qu'il y ait des piverts de couleur pie, car s'ils avaient tous été verts, on n'aurait pas manqué de dire que cette couleur était un dessein de la nature pour les cacher sous les feuilles et les préserver de leurs ennemis. »

Sans doute il serait ridicule de vouloir à la légère supposer des intentions à la nature ; il ne faut pas imiter ce prédicateur qui disait : « Dieu fait bien ce qu'il fait, car il a fait passer les grands fleuves près des grandes villes. » Mais M. le duc d'Argyll ne se tient pas pour battu par la plaisanterie de M. Darwin.

La couleur lui paraît dans la nature un des dons les plus aimables, et par conséquent un des signes les plus frappants d'un dessein évident de bonté. Il emprunte sa réponse à de savants observateurs, Wilson, Audubon, Gould. En général, la couleur de l'oiseau, analogue au sol ou au bois qu'il habite, est un moyen de le cacher, de le défendre ; la perdrix est couleur de terre, la perdrix des neiges est blanche ; la femelle, dans toutes les espèces d'oiseaux, moins belle que le mâle, est revêtue d'un plumage plus terne parce qu'elle a plus besoin d'être préservée. Mais quand l'animal n'est pas exposé au danger, ou quand il a un autre moyen de se défendre plus efficace que la couleur, comme l'abri des feuillages touffus, alors une loi plus petite se subordonne à une loi plus haute, la couleur n'est plus un moyen de défense, elle est un signe de beauté ; elle n'est plus un manteau, elle est une parure.

La beauté ! M. le duc d'Argyll ne cesse d'opposer cette idée do-

[1] *IV. Apparent exceptions to the supremacy of purpose.*

[2] Blanchard, *les Insectes*, p. 114.

minante dans les œuvres de la nature à cette théorie désagréable de l'utilité assurée par le combat, qui est le fond du livre sur *l'Origine des espèces*. Et, pour ne pas quitter ses chers oiseaux, il consacre vingt pages charmantes à l'étude de cette curieuse et étincelante famille des oiseaux-mouches, *Humming birds*, distincte de toutes les autres espèces d'oiseaux, tellement distincte qu'une seule plume suffit à les reconnaître, et tellement fixe que jamais on n'a trouvé la trace du moindre croisement[1], confinés dans une seule contrée du monde, l'Amérique centrale, séparés par des différences caractéristiques en 340 espèces, paraissant ne se mêler jamais, pourvus d'organes tout à fait spéciaux pour des fonctions spéciales, et revêtus de toutes les combinaisons les plus délicates et les plus capricieuses de la couleur, flammes ailées jetées sur la terre, comme les fleurs, comme les diamants, sans autre dessein concevable que la beauté.

Je me laisse aller à suivre M. le duc d'Argyll dans ses curieuses recherches ; mais il faut s'arrêter, résumer et définir avec lui pour conclure le mot *loi* et le mot *nature*[2]. Il consacre à ces définitions deux chapitres, qu'il me reste à analyser rapidement.

V

Si je suis parvenu à donner une idée claire de ce livre remarquable, qui contient des trésors de science rassemblés avec un peu de confusion, mais par un esprit vigoureux et sagace, on voit que l'ensemble peut être ramené aux deux grandes démonstrations, aux deux grands sommets de la philosophie spiritualiste.

En premier lieu, l'auteur cherche et trouve dans l'histoire *la preuve de l'âme ;*

En second lieu, il cherche et trouve dans la nature *la preuve de Dieu.*

Assurément, ces deux démonstrations ne sont pas, ne peuvent pas être neuves. Les raisonnements de M. le duc d'Argyll soulèvent, en outre, plus d'une objection. Je l'ai accusé, dans la première partie, de confondre les lois physiques, les lois logiques, les lois morales, comme si elles étaient du même ordre. Dans celle-ci, je lui reproche de ne pas tracer nettement la ligne qui distingue la doctrine de l'intervention du Créateur dans chacun des actes de la créature de

[1] Gould, *Trochilide*, 252.
[2] *I. The supernatural. — II. Law ; its definitions.*

l'erreur si voisine, qui est le panthéisme. Mais, me bornant toujours au rôle de rapporteur, je crois pouvoir affirmer qu'il y a dans les raisonnements de M. le duc d'Argyll un mérite très-original, et le voici :

Il consiste à accepter les théories des savants, quelles qu'elles soient, mais à dégager de ces théories, des expériences sur lesquelles elles reposent, des termes qui les expriment, deux faits qui se trouvent dans toutes et qui ne relèvent que de l'esprit, à savoir : *la combinaison des lois entre elles, la direction des lois vers une fin.*

Ceci admis, l'auteur appuie sur une seule et même analyse, sur un seul et même argument, la preuve de l'existence de l'âme, la preuve de l'existence de Dieu, en sorte qu'on ne peut pas nier l'une sans nier l'autre.

Voici tout le raisonnement réduit à sa forme la plus simple :

Premièrement, les lois de la nature n'agissent jamais isolément ni inutilement. A chaque instant de la durée, et sans remonter à l'origine, plusieurs lois concourent à chaque phénomène par plusieurs combinaisons et aboutissent à des fins évidentes. La combinaison des lois entre elles est aussi nécessaire que l'existence même des lois. Quant à la destination vers une fin, elle est évidente ; c'est le résultat même de la combinaison. Or, supposez qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas création ; supposez que les lois et les forces soient ou ne soient pas inhérentes à la matière ; décorez du nom de *lois* ou du nom de *fins* telles hypothèses qu'il vous plaira de choisir ; par cela seul que vous constatez en toutes choses la *combinaison* et la *fin*, « *contrivance and purpose*, » ce sont là deux faits purement intellectuels, absolument distincts et indépendants de la matière elle-même, des idées pures, rapport de loi à loi, de force à force, de cause à effet, et il faut de toute nécessité les attribuer à un esprit.

Le *règne de la loi*, c'est donc le règne de l'esprit sur la loi.

Secondement, si la réalité des combinaisons auxquelles l'homme se livre pour accomplir l'acte le plus vulgaire prouve qu'il y a au-dessus du corps de l'homme une pensée qui choisit, un esprit, la réalité des combinaisons auxquelles la nature se livre pour produire le phénomène le plus simple prouve qu'il y a au-dessus de la nature une pensée qui commande, un esprit.

Au nom du même raisonnement, de la même preuve de fait, croyez en Dieu ou cessez de croire à l'âme.

Une sorte de dialogue s'échange ainsi, d'un bout à l'autre du livre de M. le duc d'Argyll, entre les savants et les philosophes.

Les savants déclarent que les lois de la nature sont invariables, sans quoi elles ne pourraient être ni comprises ni combinées. Les philosophes ajoutent que pour les comprendre et les combiner, il faut un libre esprit.

Les savants déclarent que les lois sont partout présentes; les philosophes ajoutent qu'elles sont présentes pour obéir et non pour commander, pour servir et non pour régner.

Les savants déclarent que la science chasse peu à peu le *merveilleux*, et ils ont raison. La preuve du mouvement de la terre a changé l'ancienne idée du ciel; la connaissance du feu changera l'idée de l'enfer; la découverte de la pression atmosphérique fait disparaître l'ancienne théorie de l'horreur de la nature pour le vide, dont la magie tirait parti. Mais les savants ont tort d'affirmer que la science rétrécit le champ du *surnaturel;* il est plus exact de dire qu'il l'éclaircit. Jamais les savants ne pourront prétendre qu'il n'y a pas, même dans la nature, des lois qui dépassent notre intelligence et des moyens qui dépassent notre puissance; or, d'après le savant auteur, les croyants au surnaturel ne disent que cela.

Les savants déclarent qu'il faut s'attacher à l'observation des phénomènes, sans croire *a priori* à des causes finales. Mais comme ils constatent derrière les phénomènes, des forces, au-dessus des forces des lois, entre les lois des rapports et des combinaisons, les philosophes ajoutent que ce règne de la loi appartient à l'ordre intelligible, et ne se comprend, ni à l'origine ni à chaque instant, sans l'action de pouvoirs intelligents.

Les savants décorent du nom de *loi* la répétition constante de certains faits dans un certain ordre, ou bien la force qui gouverne cette répétition, en tant qu'elle peut être mesurée et exprimée numériquement, ou bien la combinaison de cette force avec d'autres forces en vue d'une fin. C'est tout cela, disent les philosophes, mais subordonné tantôt à une volonté libre et bornée, tantôt à une volonté vivante, puisqu'elle communique la vie, intelligente, puisqu'elle poursuit un dessein, souveraine, puisqu'elle l'accomplit.

Ainsi se poursuit le dialogue, les philosophes acceptant tout ce que les savants établissent, mais le portant plus haut, à peu près comme les ouvriers, placés sur une échelle, se passent la même pierre depuis le sol jusqu'au sommet de l'édifice.

Et la conclusion est toujours celle-ci :

L'observation de l'histoire, l'observation de l'homme, du plus petit des hommes, présentant dans ses plus petits actes des combinaisons et un dessein qui ne peuvent venir de la matière, oblige à affirmer qu'il y a dans l'homme, au delà des sens, *un esprit libre.*

L'observation de la nature, du plus petit fait de la nature, présentant, dans le moindre détail, des combinaisons et un dessein qui ne peuvent venir de la matière, oblige à affirmer qu'il y a dans la nature, au delà des sens, *un esprit souverain.*

Si tout s'opère dans la nature sans l'esprit souverain, tout dans l'humanité s'opère sans l'esprit humain.

Il faut choisir.

Cessons donc, soit de nous prêter des erreurs, soit de nous cacher des conséquences.

Non, il n'est pas vrai que la théorie de l'invisible demande le sacrifice de la raison expérimentale, mais il est vrai que la théorie de l'invariable entraîne le sacrifice de la liberté pratique.

En niant Dieu, la foule croit qu'elle détrône un tyran pour devenir plus libre. Il faut l'avertir que la même doctrine qui supprime Dieu dans le monde supprime la liberté dans l'homme. Les deux mots de la devise anglaise : *Dieu et mon droit*, sont, l'un et l'autre, effacés du même coup.

Avec les anciens sceptiques, presque tous assez aimables, pour lesquels il n'y avait pas de principes fixes, du moins il y avait place pour la liberté, ou plutôt il n'y avait place que pour elle. Avec quelques nouveaux penseurs, beaucoup plus intraitables, la loi physique, la loi logique, la loi morale, sont inflexibles.

Si l'on va jusque-là, il faut le dire. Le mot *loi*, le mot *nature*, gardent d'un long contact avec les croyances quelque chose de spirituel et de religieux qui en impose encore. Il faut chasser toute équivoque, et déclarer hardiment que, sous le nom de *lois de la nature*, on entend en toutes choses l'empire de la nécessité.

Heureusement, la science n'exige pas cette conclusion. La science a beau déclarer qu'elle tient à l'écart la philosophie ; en réalité, elle se sert, bon gré mal gré, d'une philosophie sous-entendue, car elle ne peut pas se passer des mots : *rapport*, *fonction*, *combinaison*, *type*, *loi*, *plan*, *ordre*, et, si la démonstration de M. le duc d'Argyll est, comme je le crois, solide et vraie, la science, tant qu'elle se servira de ces termes, sera forcée de comprendre inévitablement dans le mot *nature* l'Ame et Dieu.

Dès les premiers vers de la *Divine comédie*, le Dante nous transporte au moment où « l'*amour* divin donna le premier mouvement à toutes les belles choses[1] : »

Quando l'amor divino
Mosse da primo quelle cose belle.

La science peut toujours tenir le même langage, et c'est l'illustre compatriote du duc d'Argyll, l'astronome Herschell, qui a écrit : « La raison nous conduit à croire que la force de la gravitation est le résultat d'une volonté qui existe quelque part[2]. » Le grand Newton

[1] Chant Ier.
[2] *Astronomie*, 5e édit., 291.

avait écrit avant lui : « Il est certain que, tout portant l'empreinte d'un même dessein, tout doit être soumis à un même être. »

Je remercie M. le duc d'Argyll d'avoir une fois de plus confirmé par ses ingénieuses recherches, par ses réfutations serrées, ces sublimes affirmations.

A ses yeux, la nature n'est pas une prison. Elle est bien plutôt une toile entre deux ouvriers, un père et un fils, assis au même travail ; un voile sublime, transparent, tendu entre deux esprits, l'esprit créateur et l'esprit libre.

Ainsi comprise, ainsi étudiée, la science ne tue ni la poésie ni la foi. La science observe, pèse, compte, et sans le vouloir, elle chante aussi ; elle compose des manuels qui sont des poëmes; car la vérité est toujours plus belle que l'invention, et ce que l'homme découvre est beaucoup plus sublime que ce qu'il avait imaginé. Vous pouvez donc, ô poëtes, vous mêler aux courses des géologues et des botanistes, ne craignez pas qu'ils profanent l'onde de vos ruisseaux et le mystère de vos bois ; écoutez-les, ils effaceront dans vos vers des hypothèses puériles, mais pour vous offrir des images plus justes et des harmonies plus merveilleuses. Ne craignez pas, ô politiques et législateurs, que la théorie de l'invariabilité des lois vienne ébranler la doctrine sur laquelle repose toute société, la doctrine de la liberté et de la responsabilité de l'âme humaine. Et vous, croyants, rassurez-vous, la science ne tue que la superstition, habituez-vous à parler de forces, de lois, de fonctions, de rapports, fiez-vous à la méthode sévère de la science. Ce n'est pas elle qui vous défendra de remplacer le mot sacré de nature par le mot aussi exact et plus touchant de *Providence*.

Augustin Cochin.

LES ANGLAIS EN AFRIQUE

I

LA MER ROUGE.

Quelques mois à peine ont passé sur les souvenirs de l'expédition anglaise d'Abyssinie, et ce fait d'une portée dont on s'est refusé chez nous, avant qu'il s'accomplît, à comprendre l'extrême importance, aussi bien qu'on s'obstine aujourd'hui à en nier les conséquences, est tout au plus enregistré dans les annales politiques du gouvernement français comme le romanesque épisode d'une aventure éphémère, oublié aussitôt que terminé. A notre avis pourtant, il en est peu qui, sous des apparences plus circonspectes, des dehors moins éclatants, renferme plus d'imminents périls et soit appelé, bientôt peut-être, à jeter une perturbation plus considérable, non-seulement dans nos relations avec l'extrême Orient, mais dans les conditions mêmes de l'existence sociale de cette partie du monde. L'ambition persévérante de la Grande-Bretagne en convoite depuis longtemps le domaine exclusif et, de longue date, tente sans bruit d'exploiter à son bénéfice les convulsions qu'elle y provoque. Amené par un enchaînement de péripéties fortuites à parcourir moi-même le théâtre des événements auxquels nous faisons allusion, à y voir personnellement les hommes et les choses, à toucher, en un mot, du doigt la situation bien avant qu'on songeât en France à s'en préoccuper et surtout à en supposer le dénoûment tel que nous le connaissons, je crois qu'il pourrait être utile, dès à présent, de jeter un coup d'œil rétrospectif tant sur les menées qui l'ont préparé que sur les circonstances dans lesquelles il s'est effectué, pour apprendre à mesurer l'étendue des graves probabilités qu'il entraîne et dont nous sommes

fatalement destinés, si nous n'y prenons garde, à voir, à notre préjudice, le formidable épanouissement dans un avenir bien proche.

Le testament de Pierre le Grand est célèbre; mais à force d'avoir été répétées et commentées, les prescriptions en sont devenues presque banales, et il n'est pas aujourd'hui d'élève de nos écoles qui ne soit à même d'exercer sa verve juvénile ou sa précoce éloquence sur le programme tout fait des visées de la Russie et des dangers de l'empire ottoman. Il serait plus profitable cependant et plus pratique de chercher à lire au contraire, en politique, les testaments dont le texte n'existe pas, mais dont l'esprit se révèle; et de ceux-là, en est-il dont le but légué silencieusement, en nous intéressant davantage, se poursuive avec plus de ténacité, plus de logique, disons-le, que cette marche envahissante de la domination anglaise, dont les progrès à la fois mesurés et sûrs en viendront un jour à ne plus faire de l'immense intervalle compris entre Londres et Calcutta qu'une route royale d'Angleterre avec des relais s'appelant Gibraltar, Malte, Alexandrie, Suez, Massouah, Perim, Aden, etc., etc.?

Par un raffinement d'habileté dont il serait superflu de vouloir mettre en lumière les détails, ce fut sur les points extrêmes, sur ceux qui par leur éloignement devaient, échapper plus facilement au contrôle de l'Europe, de la France surtout, si peu soucieuse malheureusement de ce qui se passe loin d'elle, que se portèrent dans le principe les prudentes convoitises de la Grande-Bretagne, et, après s'être fait légalement consacrer par des traités solennels la possession du cap de Bonne-Espérance, de l'Ile-de-France, des Seychelles, on apprit un beau jour que sournoisement elle avait mis le pied à Aden et acquis Perim. De là en Égypte, il n'y a que la mer Rouge, un long canal dont l'autre extrémité est le port de Suez, et que l'isthme de ce nom sépare seul de la Méditerranée. C'était déjà bien rapproché de nous; mais l'Égypte, entre les mains régénératrices de Mehemet-Ali, allait peu à peu se dressant comme une barrière infranchissable dans le parcours de la route dont les premiers jalons avaient été si soigneusement plantés. Or, on se souvient du rôle que joua l'Angleterre en 1840 et de son attitude lorsque le pacha d'Égypte déclara la guerre au sultan, son suzerain. Je glisse sur celle de la France... Mehemet-Ali dompté, la politique anglaise reprit son cours et couvrit désormais l'empire turc et l'Égypte de sa protection toute-puissante et de sa paternelle sollicitude, comme Ugolin veillant sur ses enfants.

Mais voilà que tout à coup, il y a quelques années à peine, une grande nouvelle se répandit : un homme voulait entreprendre de relier directement l'extrême Orient avec l'Europe, sans passer par l'Égypte; voulait, de sa main audacieuse, confondre les vagues de l'océan

Indien avec celles des mers qui baignent nos rivages, et cet homme était un Français!... Qui n'a présents encore à la mémoire, d'abord ces cris rauques de l'indignation britannique en alarmes, puis ces dédains affectés pour le rêve soi-disant impossible d'une imagination en délire, puis enfin ces accès de stupeur, quand l'œuvre commencée en dépit des obstacles, continuée au travers des jalousies mesquines, des envies impuissantes, et presque achevée aujourd'hui, finit par être proclamée un jour à la face du monde la plus gigantesque et la plus belle entreprise de la civilisation moderne?... C'était bien plus alors que les victoires de Mehemet-Ali; et puisque l'itinéraire de la Grande-Bretagne, brusquement modifié par une intervention imprévue, menaçait de se trouver bientôt interrompu, il fallait chercher autre part et, en se pliant aux exigences des temps, être du moins, par un changement de front adroit et une tactique habile, les premiers et peut-être les seuls à profiter des avantages conçus, créés par d'autres!...

Or, par le 14[e] degré de latitude nord, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à cinq ou six jours à peine de Suez, à une altitude de 8 à 9,000 pieds au-dessus du niveau des flots, s'élève un plateau de 4 à 500 lieues environ, jeté comme une grandiose citadelle au milieu des déserts de l'Afrique et regardant à ses pieds, d'un côté la mer, de l'autre le Nil, et plus loin l'Égypte qu'il domine, qu'il pourrait écraser de sa chute... C'est le plateau éthiopien, autrement dit l'Abyssinie... Là, point de ces plaines de sables sans limites qui, ailleurs, désolent le regard; point de ces marécages enfiévrés qui recèlent la mort; point de ces forêts inextricables aux mystérieux périls... Au contraire, une série de collines et de vallées toujours vertes et fraîches; çà et là, des villages, des cultures, une terre d'une fertilité rare, une population intelligente et forte. Depuis les céréales de toutes sortes que l'Europe récolte sans sortir de chez elle jusqu'aux produits les plus recherchés que d'ordinaire elle va demander à de lointaines colonies, tout s'y rencontre, et à profusion!... L'intensité des chaleurs tropicales y est tempérée par l'élévation du sol, le climat y est sain, les eaux vives y abondent, des troupeaux innombrables y paissent une herbe épaisse qui ne s'épuise jamais et le voyageur, en toute saison, peut marcher à l'ombre de bois de jasmins, d'oliviers, d'ébéniers et de mille autres arbres d'essences précieuses que délaisse l'ignorance des indigènes.

Ce fut vers ce coin du monde, si admirablement situé, si merveilleusement doué, que l'Angleterre, afin de conjurer les effets ruineux pour sa politique de l'ouverture du canal de Suez tourna les yeux, et, dans sa prévoyance, se mit à préparer de longue main les intrigues qui devaient y amener en temps opportun son intervention

active, et plus tard, comme on le verra trop tôt, une prise de possession irrévocable.

Dès les premières années du règne de Théodoros, en 1854 ou 55, un consul anglais, M. Plowden, homme d'initiative et d'énergie, mort depuis, assassiné aux portes de Gondar, auquel plusieurs années de séjour et des relations habilement nouées dans le pays avaient donné une idée juste des ressources à en tirer et du champ fécond ouvert aux influences extérieures, entreprit d'y ménager accès à la domination politique de sa patrie et d'asseoir sur une base exclusive les rapports de la diplomatie anglaise avec le nouveau négus.

Théodoros n'était pas encore maître absolu de l'Abyssinie, et malgré le titre de roi des rois d'Éthiopie qu'il s'était arrogé, plus d'un compétiteur, au nom des traditions d'hérédité légitime, continuait la lutte contre l'usurpateur et cherchait au dehors des alliances étrangères. Aussi, dans l'intention de contre-balancer, dès le début, l'effet bien facile à prévoir des menées provocatrices de son collègue, l'agent français de Massouah tenta de se rapprocher du plus puissant de l'un d'eux et fit des ouvertures au roi Negousié dont les possessions comprenaient la province du Tigré, la plus riche et la plus populeuse de l'empire et qui borde la mer.

Sous l'inspiration de notre agent, une mission fut envoyée à Paris par le prince abyssin dans le but d'offrir, en retour de l'alliance française, de sérieux avantages dont nous exposerons plus loin la meilleure partie. Elle comprenait trois personnes : un prince parent même de Negousié, chef de l'ambassade, qui mourut, par malheur, en revenant, dans la traversée de la mer Rouge, puis un interprète sur le compte duquel je ne possède que de vagues détails, et enfin, un prêtre indigène, nommé Abba-Emnatu, esprit fin, subtil et délié que je retrouvai encore en Abyssinie et avec qui j'eus fréquemment occasion de causer des incidents de son voyage. Il en avait rapporté, entre autres, deux choses : d'abord une croix éthiopienne en or, enrichie de perles et de pierres précieuses, cadeau de la cour des Tuileries, et ensuite, une impression profonde de l'aspect imposant des pompes pontificales dont il fut témoin lorsqu'en passant par Rome il alla se prosterner aux pieds du Saint-Père... La mort du prince, le personnage sinon le plus habile, du moins le plus important des trois, ne permit pas au roi du Tigré de retirer un profit matériel d'une démarche dont la portée éventuelle et secrète s'évanouissait avec la vie de celui qui en avait été chargé, mais Abba-Emnatu pouvait transmettre à son souverain de la part du gouvernement français une promesse formelle, celle d'envoyer, à son tour, une mission avec les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité définitif d'ami-

tié entre les deux pays et régulariser la teneur des conventions dont le programme soumis par l'ambassade abyssine à Paris, n'avait été accepté qu'en principe.

Cette mission arriva, en effet, et, vers la fin de 1860, une frégate sous pavillon tricolore mouillait dans le port de Massouah. Elle était commandée par le capitaine de vaisseau Russel. C'était cet officier qu'avait choisi le ministre pour se rendre auprès de Negousié et convenir avec lui des derniers arrangements... Hélas! les temps n'étaient pas heureux pour ce pauvre prince, et en Abyssinie, comme ailleurs, la fortune ne se range pas toujours du côté du bon droit. Occupé à guerroyer contre Théodoros, et plus d'une fois vaincu, il avait vu ses derrières tournés et ses communications coupées avec la mer.

Massouah, fondé par les Turcs, il y a quatre ou cinq siècles, dans un îlot à quelques encablures du rivage, n'est, comme les deux ou trois villes de cette côte, qu'un ramassis informe de huttes de paille et d'une vingtaine de maisons construites grossièrement de cailloux et de boue. Mais son immense avantage c'est d'être, du côté de la mer, l'unique débouché des relations de l'Éthiopie avec le reste du monde. A l'abri des incursions de l'intérieur par sa situation topographique, accessible en même temps au commerce maritime, Massouah est à la fois un marché où Musulmans, Hindous et chrétiens viennent à certaines époques échanger leurs produits sans oublier leurs haines, et, jusqu'à présent, la seule porte ouverte sur le continent aux étrangers qui ne redoutent pas de s'y aventurer.

Ce fut là que le commandant Russel se vit obligé d'attendre la réponse au message qu'il s'était empressé de faire parvenir à Negousié, pour annoncer son arrivée. Cette réponse tarda longtemps. Elle vint enfin. Mais Negousié, comme nous l'avons dit, isolé et refoulé dans un canton reculé du Tigré, n'osait engager l'envoyé français à le rejoindre, de peur qu'il ne tombât entre les mains de ses ennemis, et le priait, au contraire, de différer une entrevue dont la difficulté, sinon le danger, ressortait clairement des conjonctures présentes.

Tel n'était point l'avis du commandant Russel. Il avait hâte de remplir sa mission et de soustraire son équipage au chaleurs énervantes des bords de la mer Rouge. Malgré les conseils du roi qu'il devait aller chercher, malgré les avertissements des habitants de Massouah, il résolut donc de pénétrer en Abyssinie quand même et, sous l'escorte de douze matelots, suivi du médecin de son bâtiment et d'un autre officier, il s'engagea dans les défilés qui conduisent au plateau éthiopien.

Au bout de quatre jours de marche il atteignait Halaï... Halaï, situé à 7 ou 8,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, est le pre-

mier village abyssin qu'on rencontre, par cette voie, en quittant le littoral, et de plus, une importante station de la mission catholique qui, depuis trente ans environ, s'efforce d'évangéliser ces contrées. M. Russel fut reçu par Mgr de Jacobis, courageux évêque aujourd'hui en odeur de sainteté aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens et qui fut l'un des premiers missionnaires lazaristes désignés pour planter dans la vieille Éthiopie les jalons de l'œuvre régénératrice. L'influence de son nom, parmi les populations farouches qu'allait affronter l'officier français, sa longue expérience de leurs mœurs, de leurs préjugés, de leurs usages en faisaient pour celui-ci un précieux auxiliaire. Par lui, M. Russel acquit bien vite la conviction que les craintes de Negousié n'avaient rien d'exagéré. Halaï, il est vrai, reconnaissait encore son autorité, mais tous les environs étaient infestés des bandes de Théodoros dont, d'un moment à l'autre, l'union pouvait amener de sérieux périls et opposer d'insurmontables entraves aux projets de la mission française. Cette fois, il fallait absolument se résigner à un délai forcé dont Negousié, du reste, aussitôt prévenu, se proposait d'abréger la durée en concentrant toutes ses ressources et toute son habileté dans une tentative désespérée pour se rapprocher lui-même des étrangers.

Mais les gens de Théodoros avaient eu, eux aussi, connaissance de leur séjour et, une nuit, le village d'Halaï investi tout à coup et envahi par des troupes considérables ne dut son salut qu'à la présence de l'évêque catholique dont la parole respectée, en même temps qu'elle intercédait pour la vie des habitants, se portait garante des intentions conciliatrices de ses hôtes... Grâce à lui, le lendemain, à la faveur des ténèbres, M. Russel et ses hommes parvinrent à s'échapper et à regagner les sentiers escarpés de la montagne d'où ils se jetèrent sur la route de Massouah et, quelques jours après, la frégate remettait à la voile sans que son commandant eût pu voir le roi près duquel il était dépêché.

Tel est l'historique et telle fut l'issue de cette campagne diplomatique trop peu connue en France... Ce qu'il y a de bien moins connu encore, c'est l'étendue des priviléges que Negousié nous avait spontanément concédés et dont le principal objet de la mission française, aux yeux des Abyssins, était de ratifier la reconnaissance solennelle. En dépit des prétentions peu justifiées des Turcs à la possession des bords de la mer Rouge jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, et malgré les lambeaux du pavillon qu'ils ont planté çà et là sur certains points du littoral, en affirmation dérisoire de leur conquête oubliée et de leur domination nominale, les souverains de la haute Éthiopie n'ont jamais cessé de regarder ces côtes comme partie intégrante de leurs domaines et ne laissent échapper aucune occasion de

revendiquer bien haut leur prérogative par de menaçantes protestations, ou de la soutenir quelquefois par de sanglantes représailles. Or, en vertu de sa royale puissance, héritier des droits imprescriptibles du vieux trône éthiopien, Negousié, maître absolu de ses terres, aussi bien des sommets élevés du plateau que des rivages battus par les vagues de la mer, Negousié, disons-nous, comprenant qu'il fallait à ses futurs alliés un refuge toujours prêt aux confins de son royaume pour lui apporter les secours sur lesquels il comptait, avait formellement cédé à la France la pleine possession de la baie d'Adulis et de l'île de Dessé qui en commande l'entrée...

Un peu au sud de Massouah, par le 14e degré environ de latitude nord, une montagne élevée s'avance dans la mer et forme un promontoire dont la pente orientale cache une large et profonde échancrure par laquelle les flots pénètrent dans les terres et, coupant la ligne stérile des sables, vont baigner le pied des premiers contre-forts du plateau étiopien... Au fond de ce golfe, dans le lointain du ciel, une arête bleuâtre, dont les cimes altières dentellent l'azur et, par une série de chaînes successives, s'abaissant graduellement vers les eaux, y viennent mourir en ondulations verdoyantes ; des ondes presque toujours calmes, des mouillages abrités, des rives d'un abord commode, çà et là des coteaux où mille arbres d'essences diverses, mille fleurs aux éclatants reflets, confondent leurs parfums inconnus, où le gibier abonde, où la terre est fertile ; sous le sol, à quelques pieds, une nappe d'eau qui découle sans doute, par cette voie souterraine, des hauteurs voisines pour se creuser dans le terrain rassasié des réservoirs naturels ; enfin, sur une rampe facile, des défilés d'un accès peu pénible qui mènent tout doucement au cœur même de l'Abyssinie... telle est ce qu'on appelle la baie d'Adulis !

Jadis, en cet endroit même, au bas de la montagne dont l'extrémité est à l'entrée de la baie, une cité puissante ouvrait son port au commerce de l'Orient et des Indes. Mais, depuis des siècles, les flots se sont retirés peu à peu, la mort des déserts africains a passé par là, et sous les fourrés épais de lentisques, de ricins et d'aloès, l'œil ne distingue plus que des amas confus de pierres noircies par le soleil, que des fragments de colonnes brisées derrière lesquels l'hyène et le chacal cherchent un obscur asile... Voilà tout ce qui subsiste à présent de la ville opulente où peut-être Salomon envoya ses vaisseaux. Non loin, séparées de ces vestiges d'une grandeur éteinte par le lit desséché du torrent de l'Addas, dont les ondes éphémères et bourbeuses roulent quelques heures à peine, chaque année, à la saison des pluies, s'élèvent les cabanes de paille de ce fameux Zoula où les Anglais établirent dans l'origine l'entrepôt général du matériel de leur expédition, et où réside actuellement la

garnison *provisoire* qui doit encore veiller dans ces parages à la sécurité de leurs intérêts toujours exigeants quoique satisfaits...

En face, sur la rive opposée du golfe, l'île de Dessé dresse ses collines couvertes de végétation et parcourues sans cesse, à travers les quartiers de roc, les arbustes épineux, par de nombreux troupeaux de chèvres et de moutons à demi sauvages. Deux d'entre elles, tournées vers la pleine mer, encadrent de leurs gracieux contours une jolie anse où, par les plus gros temps, les navires jettent l'ancre sans souci de la tempête qui gronde vainement autour. Un village de pêcheurs étage ses huttes au flanc de la plus grande. Les sinuosités de la seconde aboutissent à une sorte de lac qu'alimente quelque source intérieure et dont la surface, toujours limpide, sillonnée d'oiseaux aquatiques, n'est troublée que le soir, à l'heure où les troupeaux avant de rentrer dans l'enclos qui leur sert d'étable accourent se désaltérer et se rafraîchir. A l'entour, des pâturages, des bois, des vallons, sous un climat charmant et d'une salubrité parfaite ; puis, en arrière-plan, l'harmonie grandiose du bruit des vagues déferlant sur la falaise. Voilà ce que, il n'y a pas deux ans, j'entendais nommer encore, dans le Tigré, l'île française !

Ile française, en effet, terre française comme tout ce littoral où les chrétiens d'Abyssinie s'étonnaient de ne pas voir flotter notre pavillon à la place du chiffon exécré et méprisé des Turcs, où ils ont le loisir maintenant d'admirer les plis orgueilleux d'un autre drapeau qui n'est pas non plus celui de la France.

Nous n'avons pas à discuter et nous ne voulons pas approfondir les motifs qui suspendirent le cours des conceptions primitives de notre gouvernement et, dès son principe même, frappèrent de stérilité la patriotique initiative du ministre d'alors. Mais, en face des événements récemment accomplis et des incertitudes futures, il est permis de se livrer au douloureux, au légitime regret que, de tant de ressources gaspillées sans profit ailleurs, de tant de forces inutilement dépensées sur divers points du globe, il n'en ait pas été consacré une minime réserve à la sanction effective de conventions auxquelles il ne manquait plus que la grande voix nationale pour en faire surgir de féconds, d'immenses résultats. L'exemple d'Aden et de Perim n'était pas loin pourtant, et l'histoire de leur conquête par la Grande-Bretagne ne serait pas longue à écrire. Celle que garde désormais l'avenir à leur influence en Orient le sera probablement davantage. Dès à présent, tributaire malavisée d'Aden où il faut qu'elle entretienne à grands frais des magasins d'approvisionnements, notre marine est à même de juger quel degré inouï de développement et de puissance a pu, sur ce rocher naguère nu et calciné, acquérir la domination britannique sous l'irrésistible impul-

sion de ses tendances envahissantes... Il est vrai qu'à quelques milles tout au plus de Perim, sur la côte d'Afrique, au fond du golfe même et dans une situation des plus favorables, nous fîmes, il y a sept ans environ, à Abou-Bèkre, chef de Zeila, l'achat d'un vaste emplacement sur le bord de la mer; il est vrai que nous fîmes aussi sonner alors bien haut cette acquisition comme une digne réponse aux empiétements journaliers de l'Angleterre; mais il est non moins vrai que la manifestation de notre souveraineté s'est bornée, depuis sept ans, à graver sur les mappemondes, au-dessous du nom d'Obock, le trait bleu dont la désignation caractérise en langage géographique toute colonie française, et que, depuis sept ans enfin, sourds aux vaines prières d'Abou-Bèkre, qui ne réclame cependant que l'appui moral de notre drapeau pour y attirer le commerce de toutes ces régions, pour y créer un port dont les ressources nous affranchiraient d'une servitude aussi humiliante qu'onéreuse, suffisamment glorieux et satisfaits d'un si magnifique privilége, nous laissons aux rayons du soleil d'Obock l'inaltérable jouissance d'un règne sans partage sur les sables de la plage et que nous continuerons bien certainement longtemps encore avant de songer à troubler son empire.

Où donc est-il, notre vieux génie politique, qui lançait des vaisseaux à la découverte des mondes? Où donc sont-elles nos antiques traditions dont le souffle chrétien jetait aux peuples lointains, la semence féconde de nos intérêts et de nos idées?... Hélas! où tout cela est-il? Où en sommes-nous nous-mêmes? Le savons-nous? Quant à l'Angleterre, nous en sommes sûrs, elle est aux Indes, elle est à l'Ile-de-France, elle est à Aden, elle est à Perim, elle est ailleurs, elle est partout, aujourd'hui à Adulis, demain en Égypte... Nous, nous pourrions être et nous ne sommes pas à Obock!...

II

Aden est une presqu'île montagneuse, revêtue d'une poussière aride, de rocs dépouillés, et perdue à l'extrémité méridionale de l'Arabie, d'où elle surveille en même temps la sortie de la mer Rouge et regarde les Indes. Il y a trente ans, visité à de rares intervalles par quelques vautours égarés qui venaient s'y repaître des débris de poissons échoués sur le rivage, ce sol, sans herbe, sans eau, sans abris, demeurait vierge de toute trace humaine et n'opposait aux feux immuables d'un ciel sans pitié, comme aux lames furieuses de la mer, que la désolation solitaire de ses bords embrasés. Un jour, le gouvernement britannique jeta les yeux sur ce désert dédai-

gné : il y a trente ans de cela, disons-nous, trente ans! Et aujourd'hui, vers la mer, une ceinture imprenable de forteresses couronne les hauteurs et protége la rade ; d'élégantes demeures étalent leurs vérandas et leurs colonnes sur les points élevés où la brise apporte, le soir, un peu d'air et de vie. Dans chaque anfractuosité, des canons montrent leur gueule béante; de la terre, le bruit des commandements, le son des clairons répondent aux cris du port, aux coups de sifflets des manœuvres ; la montagne a été fouillée ; des puits ont été creusés ; deux villes ont grandi ; du côté de la terre ferme, une muraille ou plutôt une seconde montagne, sortie de la main des hommes et dont chaque créneau laisse voir la mitraille déjà prête, interdit tout accès aux incursions arabes. Au-dessus de tout cela, les plis frissonnants du pavillon de la Grande-Bretagne, qui contemple son œuvre et peut en être fier... voilà ce qu'est devenue la presqu'île d'Aden.

Ce fut de cette place, siége actuel d'un gouvernement militaire et station indispensable de tout navire se rendant en extrême Orient, que partit M. Rassam, dans le but ostensible de faire une suprême tentative auprès de l'empereur Théodoros pour obtenir la mise en liberté des prisonniers anglais. C'est un étrange épisode que celui de cette dernière ambassade. Accueilli d'abord avec la plus grande faveur et la plus exquise courtoisie, M. Rassam devient le favori de l'empereur, et, peu de jours après son arrivée, les captifs enchaînés jusque-là et emprisonnés descendent de Magdala. Les fers leur sont ôtés, le camp impérial leur est assigné pour résidence ; Théodoros et M. Cameron se réconcilient et s'embrassent en se prosternant l'un devant l'autre, suivant la coutume du pays, et chargeant leur tête dans la poussière d'une lourde pierre. J'étais non loin de là, à cette époque... Des courriers sont expédiés dans toutes les directions pour faire connaître ce subit et heureux revirement... Et tout à coup, sans que rien l'ait pu faire prévoir, les bons procédés s'évanouissent, les sévérités reprennent, les chaînes, de nouveau, sont rivées aux pieds, et, jusqu'aux ambassadeurs qui sont retenus prisonniers à leur tour ! Que s'était-il passé? On ne l'a jamais bien su, et l'histoire parviendra difficilement à démêler les fils embrouillés de l'intrigue qui, pendant cinq ans, s'est nouée là-bas sous les yeux de l'Europe inattentive... Mais continuons. Un des missionnaires protestants, celui dont la conduite et le caractère inspirent le plus de confiance au soupçonneux souverain, est choisi par lui pour aller porter à la reine Victoria une lettre autographe, accompagnée de cadeaux, et demander en échange des captifs, dont son royal mécontentement juge convenable de prolonger encore le châtiment, des machines et des ouvriers européens pour instruire ses sujets. Six mois après, les

machines et les ouvriers arrivent à Massouah... Toute difficulté va donc être aplanie. Tout motif d'inquiétude, de querelles a cessé! Vain espoir! Je ne sais quels différends à la dernière heure s'élèvent, et décidément c'est aux armes seules que la magnanime Angleterre est contrainte de recourir pour faire écouter sa voix et obtenir, avec la délivrance des siens, la réparation légitime des outrages qu'a si longtemps endurés sa longanimité.

Ce dénoûment était prévu. Depuis plus de quatre ans, durant les négociations, avant et après, sous le spécieux prétexte de s'enquérir du sort des prisonniers, chaque mois, un bâtiment de Sa Majesté quittait Aden et venait jusqu'à Massouah promener les couleurs anglaises sur les bords de la mer Rouge. Le moindre détail des côtes avait été relevé, les plus minutieux sondages pratiqués, et, lorsque l'avant-garde de l'expédition débarqua dans la baie d'Adulis, il y avait longtemps que ses chefs connaissaient les abords du pays où l'on allait pénétrer, et savaient aussi bien ce qu'ils avaient à en craindre que ce qu'ils en devaient espérer.

Il n'est personne qui n'ait encore à la pensée le retentissement de ces préparatifs formidables qui coûtèrent à l'Angleterre tant d'argent et de discours! Qu'était-ce donc que cet ennemi redoutable contre lequel il fallait déployer un si puissant appareil? Avec quelles cohortes innombrables, avec quels soldats bardés de fer allaient donc avoir à lutter ces bataillons éprouvés de la guerre des Indes et de tant d'autres combats?

S'il eût été puéril d'ajouter, sous ce rapport, une foi sans contrôle aux narrations fantaisistes de certains voyageurs, il eût été dangereux, d'autre part, de ne pas se prémunir d'un luxe de précautions et de ressources en désaccord même avec les dangers réels de l'entreprise, pour être en mesure de faire face à toutes les éventualités, de dominer tous les hasards, dans une contrée où chaque creux de torrent, chaque pli de terrain, chaque pointe de rocher peuvent devenir autant d'inexpugnables citadelles. C'était là surtout, là seulement, que gisaient les vrais, les uniques obstacles, dans la configuration géologique, disons-le, de ce sol tourmenté, à travers les tortueux détours de tous ces sentiers étroits dont la trace capricieuse tantôt s'élance à la crête escarpée des monts, tantôt s'abîme le long d'une rampe abrupte, dans le gouffre de quelque précipice sans fond, ou se fraye à grand'peine un passage resserré au milieu des roches éboulées qui surplombent et menacent de l'ensevelir à tout instant sous leurs gigantesques débris. Derrière ces gorges bouleversées, familières aux pieds seuls des bêtes fauves, où l'œil stupéfait peut admirer toutes les tumultueuses convulsions, tous les bouleversements sans époque et sans nom d'une nature en travail, quelques hommes

déterminés, sous les ordres d'un chef habile et résolu, auraient pu, avec plus de succès que Léonidas aux Thermopyles, éterniser une résistance nationale. Mais elle est depuis longtemps envolée, l'ère glorieuse des splendeurs de l'empire éthiopien, l'ère des chevaleresques dévouements, des légendaires exploits.. Instrument et victime des ambitions sans frein d'une féodalité abâtardie, tour à tour la proie du vaincu de la veille et du vainqueur du lendemain, endormi dans un énervement fatal, sûr d'être dépouillé, s'il travaille, des fruits de son labeur, l'Abyssin s'est résigné : il a déserté peu à peu ses vieilles croyances et ses fières traditions, et le guerrier d'autrefois est aujourd'hui bandit...

C'est que le souffle flétrissant du despotisme a passé par là; car cette déchéance, de date récente, sort de lui... Théodoros avait cru qu'il lui suffirait de se proclamer roi des rois à la face de l'Éthiopie domptée et, d'une main sans pudeur, de poser sur son front de parvenu la couronne de Salomon pour être salué de tous comme l'authentique et dernier rejeton du glorieux époux de la reine de Saba. Bientôt les indignations frémissantes, étonnées d'abord de tant d'audace et peut-être contenues par le prestige de son bonheur militaire, se réveillèrent de leur stupeur et, en appelant aux armes, crièrent aux échos d'autres noms vénérés. Parmi les plus fameux, Oubié, Negousié tinrent plusieurs années en échec, avec des chances diverses, la fortune du César africain. Mais Oubié, Negousié furent successivement défaits, leurs amis massacrés, et, comme nul bras assez fort ou assez heureux n'était là pour relever l'héritage tombé de leurs droits ou de leurs haines, les chefs secondaires échappés au négus songèrent à se le partager. Au bout d'un court intervalle, durant lequel l'Abyssinie terrifiée mais non soumise avait pu se recueillir, on vit à l'improviste les rébellions surgir alors de tous côtés, et le roi des rois, le maître redouté, l'implacable Théodoros, enserré comme dans un cercle, se rétrécissant de jour en jour, d'ennemis infatigables, de vengeances sans merci, avec le peu d'hommes qui lui restaient fidèles, vécut dorénavant condamné à une existence de luttes sans trêves, de rigueurs insensées et de furieuses folies.

Cet état d'anarchie sans remède, en réduisant le peuple abyssin, nombreux encore quoique décimé, à une misérable et désolante condition, a anéanti ainsi en lui jusqu'au dernier vestige de l'antique esprit d'homogénéité nationale qui jadis fit sa force et sa prospérité, mais auquel il serait désormais impossible de remonter autrement qu'à travers les vaines fumées d'un orgueil toujours debout malgré son impuissance et sa stérilité.

Voilà où en était l'Abyssinie lorsque, le 5 octobre 1867 au matin,

le premier soldat anglais mit le pied sur la plage de Zoula, point de débarquement choisi.

Nous ne nous proposons pas de revenir sur les détails de cette expédition, que chacun a suivie, pas plus que nous ne reviendrons sur la disproportion énorme entre l'appareil formidable déployé par la Grande-Bretagne à cette occasion et les obstacles insignifiants, dérisoires même, qu'elle eut à rencontrer avant d'atteindre le but. Il est bon cependant qu'un tel fait ne passe pas inaperçu, car, à la vue d'une contradiction aussi flagrante, les yeux les moins clairvoyants auraient dû s'ouvrir, et il en reste au moins à supposer que, dès le début, sous le désintéressement apparent du prétexte ostensible, se cachait une arrière-pensée dont il est à propos de chercher à scruter l'étendue.

A la date du 21 mai 1868, en effet, sir Napier, au retour de Magdala, expédiait à Londres une dépêche ainsi conçue :

« Sont laissés provisoirement à Zoula les sapeurs de Madras et de Bombay, le 3[e] et le 25[e] régiment d'infanterie indigène, les corps des travaux militaires et le corps des coolies du Bengale... Toutes les autres troupes seront embarquées le 1[er] juin. »

Au texte de cette dépêche dont aucune autre postérieure, — remarquons-le tout d'abord, — n'est venu confirmer le sens en annonçant le terme du séjour provisoire de cette arrière-garde, nous nous permettons d'ajouter un appendice que des renseignements authentiques nous autorisent à certifier d'une rigoureuse exactitude. C'est qu'à cette énumération il faut joindre tout le matériel de l'expédition, toute l'artillerie et jusqu'aux éléphants, dont sir Napier ne juge pas opportun de faire mention, — à moins qu'il ne comprenne le tout sous la désignation un peu vague de *corps des travaux militaires ;* — c'est qu'en outre, pour égayer sans doute sa villégiature, tout ce monde-là, demeuré en arrière, travaille avec activité à construire des magasins, — traduisez casernes fortifiées, — à achever les routes et le chemin de fer de Zoula au plateau, à compléter, à perfectionner l'aménagement du port, en un mot, tout ce qui démontre une installation définitive, quoique silencieuse, ou plutôt, tout ce qui dénote un plan bien arrêté et les vastes desseins dont l'accomplissement futur réclame d'avance une base solide et bien assise.

Ce n'est pas, en effet, à la plage nue et désolée de Zoula que se bornent les convoitises de l'Angleterre. Son ambition est plus exigeante et sa politique voit de plus loin. Zoula n'est qu'une station. Peu importe l'aridité de ses sables ; Aden est là pour donner une idée des merveilles que le génie britannique est capable d'arracher aux entrailles du sol le plus ingrat. Il suffit que les ondes bleues de

la mer Rouge viennent caresser les rives de la baie d'Adulis. Sur ces bords, des prodiges ne tarderont pas à naître, et la Grande-Bretagne se hâte déjà d'en prendre la possession anticipée en en changeant le nom : *la baie d'Adulis* devient *Annesley-Bay*, comme jadis le *Canada* est devenu la *Nouvelle-Angleterre !*

Mais derrière Zoula, sur les hauteurs de ce plateau dont la promenade militaire effectuée par l'armée anglaise a permis à ses chefs de se convaincre des immenses ressources et d'apprécier jusqu'à quel point une occupation européenne y trouverait un auxiliaire tout prêt dans l'esprit à la fois avide et indolent de la nation, gisent peut-être les véritables et secrètes destinées de l'Orient, et c'est là que se tend son bras victorieux prompt à saisir les rênes qui lui en donneront l'incontestable empire !

III

A l'époque où Mehemet-Ali luttait pour élever l'édifice qui croule aujourd'hui, dans la prévision du rôle immense que sa pensée profonde réservait, à un moment donné, au royaume dont il était le fondateur, ce grand homme n'avait pas omis de tourner ses regards vers l'Afrique méridionale et, pour dégager la politique à venir de l'Égypte, des inquiétudes et des soucis de l'imprévu, il avait remonté le Nil, subjugué la Nubie et, en s'arrêtant au pied des montagnes de l'Abyssinie, ajouté à ses États de vastes territoires dont la conquête devait, de ce côté-là, en assurer la grandeur et la sécurité... Aussi, depuis la soumission du Soudan, le gouvernement égyptien a-t-il toujours, avec un soin jaloux, tenté par mille menées occultes de rebuter ou d'entraver l'initiative européenne dans ces latitudes, redoutant qu'un jour elle n'en vînt à lui créer sur le Nil des embarras et des dangers bien autrement sérieux que tous ceux dont il pourrait être menacé ailleurs. C'est que l'existence même de l'Égypte est attachée à la possession du Nil et toute puissance maîtresse du cours supérieur de ce fleuve serait par là-même maîtresse absolue de l'Égypte, maîtresse souveraine de l'Orient.

En effet, peu avant qu'il n'atteigne le pied du plateau éthiopien, par le 8e ou le 9e degré, bien au delà des frontières égyptiennes, en un endroit où les bouleversements du sol révèlent d'antiques convulsions, le Nil détourné tout à coup par des forces ignorées, et pour ainsi dire suspendu, se creuse tumultueusement un lit entre deux chaînes de montagnes dont le défilé se prolonge bien loin à l'ouest, vers l'Afrique centrale, tandis que ses flots les divisent brusquement et

poursuivent leur trajet vers le nord. Mais, du premier côté, la déclivité du terrain n'en continue pas moins à demeurer frappante, et l'œil stupéfait peut suivre un long ruban de verdure dont les replis capricieux, semblables au cours tourmenté d'une rivière, se tordent avec les sinuosités du bassin primitif et vont se perdre dans le lointain d'un océan de sable. Des traditions locales à l'origine desquelles il est, du reste, impossible de remonter, conservent, en effet, la mémoire d'un fleuve colossal, — qui sait? peut-être le Nil lui-même, — qui, jadis, aurait suivi cette route pour aller se jeter dans cette mer intérieure existant encore actuellement au sud de l'Algérie, à l'est du Sénégal, et qu'on appelle le lac Tchad...

Et maintenant, faut-il préciser ma pensée? Vienne le jour où, en dépit de toutes les prévisions, de toutes les résistances, une invasion, ennemie de la politique anglaise et de ses intérêts, ira jusqu'à conquérir l'Égypte et à s'y implanter; du haut des crêtes d'Abyssinie, devenues ses domaines, l'Angleterre n'aura plus qu'à jeter à ses pieds un regard. Et quelques hommes descendus, quelques coups de pioche... voilà le Nil disparu, l'Égypte desséchée, plus de conquérants, plus de conquête. Un peuple aurait vécu!

Qu'on n'aille pas saluer cette hypothèse du sourire incrédule derrière lequel s'abrite d'ordinaire l'ignorance ou le doute. Il n'y a là ni chimère, ni impossibilité. Déjà, au commencement du treizième siècle, à l'époque brillante et prospère de la monarchie abyssine, un de ses souverains, Lalibala, vénéré là-bas comme un saint, à peu près tel que Charlemagne chez nous, avait conçu le projet grandiose de détourner le cours du Nil. La mort l'en empêcha. De nos jours, ce souvenir et sa haine contre les musulmans avaient inspiré au dernier négus, l'infortuné Théodoros, un dessein identique. Mais au milieu des guerres sans cesse renaissantes qui ensanglantèrent les douze ou quinze années de son règne, cette hardie conception, souvent par lui hautement proclamée, publiquement discutée, s'évanouit absorbée par des soucis d'un ordre plus immédiat, et, avant de songer à porter à l'islamisme un coup suprême, le despote chrétien dut s'occuper de dompter, à son propre foyer, les rancunes féodales acharnées contre lui. Cependant, si vagues que doivent certainement avoir été les termes dont il revêtit cette menace en leur présence, les Anglais, d'abord ses amis, puis ses hôtes importuns, puis enfin ses prisonniers, la recueillirent, et selon toute apparence, préoccupés d'une éventualité aussi terrible, se hâtèrent d'en faire part aux correspondants lointains intéressés en même temps à en juger la portée et à diriger leur conduite.

Sans nous aventurer aussi loin, sans vouloir prétendre que ce côté formidable de la question ait pu être de quelque poids dans la

balance des décisions du gouvernement britannique, et en la restreignant au contraire à des dimensions plus pratiques, il est hors de doute que, sous le double point de vue commercial et politique, favorisée à la fois et par une situation géographique exceptionnelle, et par l'abondance naturelle des éléments de richesse indigène, l'Abyssinie serait d'un prix inestimable pour toute grande nation européenne, pour l'Angleterre surtout. Le trafic entier de l'Afrique intérieure qui jette sur nos marchés tant de matières précieuses, comme l'ivoire, l'encens, les gommes, et même l'or dont le vent du désert en balayant les sables met çà et là d'éblouissants monceaux à découvert, jusque-là tributaire obligé de l'Égypte, par le Nil, grâce à l'insouciance dédaigneuse des fières peuplades de l'Éthiopie, deviendrait bien vite et nécessairement désormais la proie exclusive des nouveaux maîtres du cours supérieur de ce fleuve, assez intelligents pour profiter de leur conquête, assez forts pour s'y maintenir. La route est déjà tracée et les caravanes laissant l'Égypte à gauche pour suivre les contours du plateau abyssin, ou même sous la protection des carabines anglaises, en le franchissant tout droit, apporteraient directement à la mer, avec moins de périls et de fatigues, les opulentes cargaisons dont se sont alimentés jusqu'à présent, par un autre chemin, les bazars du Caire ou les comptoirs d'Alexandrie. Des avantages de cette nature sont assez, par eux-mêmes, en harmonie avec les préoccupations ordinaires de la diplomatie anglaise pour qu'il ne soit pas indispensable d'aller puiser au sein de la considération exposée plus haut le secret de ses convoitises et de ses évolutions, mais nous avons tenu cependant à la mentionner parce qu'elle n'en existe pas moins, si peu connue soit-elle, et que par là elle demeurera toujours suspendue, ainsi que nous l'avons démontré, comme une éternelle épée de Damoclès, au-dessus des destinées de l'Orient et du jeu des influences européennes.

Si nous avons pris à tâche de placer en relief particulier, dans ces dernières lignes, l'étendue des espérances que peuvent caresser les rêves ambitieux de la Grande-Bretagne dans son essor à travers l'intérieur de l'Afrique, ce n'est pas que le champ nous semble plus vaste, ou mieux, plus fertile de ce côté que du côté de la mer Rouge. Mais les doctrines timides de notre géographie moderne, encombrées des préjugés survivants d'une science autrefois trop hypothétique, ne nous ont pas encore assez généralement appris à nous faire une idée précise de ce que sont et de ce que peuvent devenir un jour les régions africaines fécondées par l'initiative énergique de notre civilisation. L'esprit s'arrête moins volontiers sur le tableau qui fuit le regard, et, il est probable qu'en France, de patriotiques intelligences, justement alarmées des suites présumées de l'attitude que l'Angleterre se

ménage sur les bords de la mer Rouge, font bon marché au contraire de la position qu'elle est en train d'acquérir sur les rives du haut Nil. Il est vrai que, par son action plus immédiate sur l'effet de notre rôle politique en Orient, celle-là sollicite avec plus d'urgence notre attention. Dans tous les cas, elle est, en général, plus sainement appréciée, et peu de réflexions suffisent au plus grand nombre pour qu'elle soit comprise dans son ensemble et apparaisse avec tout le cortége de ses désastreuses conséquences. Il était donc nécessaire de rappeler d'abord que le plateau éthiopien dont on veut bien, chez nous, soupçonner à peu près la configuration dans sa partie orientale, possède également un versant occidental non moins que l'autre attrayant pour les investigations sérieuses, et ensuite que là, dans ces pays soi-disant perdus, à peine connus de nom, s'agitent néanmoins de redoutables problèmes dont la solution doit remuer et déplacer plus tard d'énormes intérêts.

La première tranchée ouverte dans l'isthme de Suez a été le premier pas vers ce bouleversement immense à l'aurore duquel nous ne faisons qu'assister et dont l'occupation de Zoula n'est que le prologue. L'Angleterre accepte aujourd'hui une œuvre dont elle a pris ses mesures pour retirer, en nous en abandonnant l'honneur, l'absolu bénéfice... Aden, Perim étaient encore bien loin : la voilà plus près, à distance égale, environ, de l'entrée et de la sortie de cette mer Rouge qui, bientôt, sous son rigoureux contrôle, ne sera plus qu'un long bassin dont sa main gardera les écluses. Au lieu de deux rochers nus et stériles, où par des miracles inouïs de persévérance et de lutte, avait pu seulement être amenée la vie, voilà un empire à peu près neuf, voilà des richesses accumulées depuis des siècles qui vont apporter à l'accroissement et à la stabilité de son influence le précieux contingent d'une large réserve inexploitée et le puissant concours des aspirations inassouvies d'un peuple actif vers des jouissances ignorées...

Et tout cela, si la France l'eût voulu, c'était à elle !... Les missions catholiques, — rendons-leur bien haut cette justice, — lui avaient sous ce rapport, largement frayé la voie. Doué d'une intolérance fanatique et d'une haine séculaire contre l'islamisme dont les progrès autour de lui n'ont fait que redoubler sa ferveur et fortifier sa foi, le christianisme abyssin, fier de son antique origine, à la récente lumière des enseignements catholiques, voyait se projeter la grande ombre de notre drapeau sous laquelle de tout temps s'est abritée la croix. A lui s'adressaient leurs espérances, à lui montaient leurs vœux, vers lui se tendaient leurs bras. Mais loin d'accourir escorté des idées régénératrices qui partout le précèdent, il est resté dans une désespérante immobilité, et les Abyssins ont appris, peu à peu,

comme, hélas ! tant d'autres chrétiens de l'Orient, à l'oublier, à le mépriser peut-être...

Aujourd'hui, nous le craignons, il est trop tard, bien trop tard !... Là-bas, le temps a marché, les événements ont parlé et, pour ces contrées dédaignées par nous, voilà que d'un horizon nouveau se dégagent des perspectives inattendues, apportées par d'autres. Peut-être pourrions-nous encore, à l'heure présente, en mettant résolûment le pied sur le bord de la baie d'Adulis opposé à celui où s'élève l'établissement anglais, évoquer le souvenir légitime de nos droits antérieurs et méconnus, réclamer au moins notre part d'un sol dont l'intégralité nous appartient, affirmer, en un mot, le maintien de notre prépondérance et racheter enfin, par la décision et l'activité de nos efforts, l'insouciance ou les erreurs de notre politique... Mais quelle audace de patriotisme insensé serait assez folle pour se risquer jusqu'à cette illusion ? Le passé est là pour nous enseigner l'avenir. La France satisfaite, ou trompée, se taira ; Obock restera ce qu'il est, une plage sans port et sans abri ; notre marine continuera à demander un refuge aux canons d'Aden, et, loin de nous créer à la côte orientale d'Afrique, sur la route des Indes, une station militaire et commerciale dont l'acquisition de la Cochinchine aurait dû nous démontrer la nécessité, nous voilà, plus que dans le début, éloignés de cette colonie, repoussés de l'extrême Orient, et une fois de plus sous le coup de la surveillance hostile de l'Angleterre... Hostile n'est pas trop dur, car c'est le seul mot, comme le savent ceux qui ont vécu sur les lieux, qui puisse, en Orient, caractériser vis-à-vis de nous l'attitude de la Grande-Bretagne.

Denis de Rivoire.

MÉLANGES

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

PAR M. ALFRED NETTEMENT

Tome VI : *Règne de Louis XVIII. Ministère de M. de Villèle.*
Paris, Lecoffre.

La librairie Lecoffre annonce pour paraître au premier jour le septième volume de l'*Histoire de la Restauration*, de M. Alfred Nettement. Cela nous rappelle, à notre très-grande confusion, que le sixième volume de cette importante publication, qui est dans nos mains depuis plusieurs mois, n'a pas encore reçu les honneurs de la publicité dans *le Correspondant*.

Ce n'est pas assurément que l'intérêt non plus que le succès risquent de faire défaut à un livre qui s'ouvre avec le ministère de M. de Villèle en 1821 et se ferme sur la mort de Louis XVIII, en passant par les conspirations militaires de 1822, le congrès de Vérone, la guerre d'Espagne, les élections toutes royalistes qui suivirent le succès de nos armes, la conversion des rentes votée par la Chambre des députés et refusée par la Chambre des pairs, la septennalité, le renvoi de M. de Chateaubriand et autres événements, qu'on dirait d'hier, bien qu'ils aient quarante-cinq ans de date, tant on se plaît à se les faire raconter ! Phénomène étrange que cette persistance du souvenir chez une nation si oublieuse et à travers de si bruyantes péripéties ! Qui expliquera que nous soyons plus curieux de savoir comment le duc Mathieu de Montmorency se sépara de M. de Villèle après le congrès de Vérone que d'apprendre comment M. Pinard vient d'être séparé de M. Rouher? Qui nous justifiera d'attacher plus d'importance à la sortie des affaires de M. de Chateaubriand, en 1824, qu'à la rentrée toute récente de M. de la Valette au même ministère?

Ah ! c'est que l'histoire de la Restauration est vraiment notre propre histoire, l'histoire des illusions et des mécomptes du parti libéral, l'histoire de sa jeunesse et de ses fautes. Il y a eu là un moment vraiment unique

dans ce siècle, où l'avenir des institutions représentatives a été manqué, où l'accord était fait entre la tradition et la liberté, où M. de Villèle pouvait écrire avec une conviction qui surprend de la part d'un esprit si avisé : « *Je suis né pour la fin des révolutions !* » Supposez dans la royauté plus d'intelligence de son rôle et de son temps, supposez dans l'opposition moins de haine aveugle, et la catastrophe finale nous eût été épargnée, et la France libre et pacifiée aurait aujourd'hui plus de cinquante années de gouvernement parlementaire sous la royauté légitime. En voyant ce qui s'est passé, et ce qui nous menace, n'est-ce pas là un éternel sujet de curiosité et de regrets? On a bientôt fait de dire : C'est la faute des ordonnances! Mais il serait juste d'ajouter que les ordonnances elles-mêmes ne furent pas la faute seulement de Charles X et de M. de Polignac. Le parti libéral en avait d'avance pris sa part, et sa large part. Pour ne citer que deux traits, je ne vois pas comment on pourrait le justifier complétement aujourd'hui de s'être coalisé avec les ultras de la droite pour renverser le second ministère Richelieu et surtout le ministère Martignac.

Les mêmes passions qui pendant cinq ans sonnèrent la charge contre le gouvernement qui nous avait donné la Charte, ont écrit son histoire après l'avoir culbuté. Si l'on avait par hasard oublié les calomnies, les griefs et les menées des *Carbonari* contre la dynastie restaurée, il n'y aurait qu'à prendre le livre de M. de Vaulabelle. C'est la compilation animée et quelquefois éloquente de tous les pamphlets du temps. Avec des intentions conciliantes et la mesure que commandent à la fois l'esprit de l'histoire et l'esprit politique, MM. de Vielcastel et Duvergier de Hauranne me paraissent avoir cherché surtout leurs inspirations, l'un dans l'opposition de la Chambre des pairs, l'autre dans l'opposition de la Chambre des députés. Grâce à M. Nettement, nous aurons, nous avons déjà une histoire de la Restauration écrite d'après les papiers et comme sous la dictée des principaux hommes d'État de ce régime.

Et voyez comme tout de suite les faits qu'on pouvait croire les plus connus, les plus à l'abri de la controverse, s'éclairent d'une lumière inattendue! Qui n'a lu à peu près partout qu'en envoyant cent mille Français au delà des Pyrénées sous la conduite du duc d'Angoulême, la Restauration ne faisait qu'obéir aux injonctions des puissances du Nord et n'avait voulu que remplacer une monarchie constitutionnelle par la monarchie absolue? Eh bien, voilà M. Nettement qui démontre, pièces en mains, que la France, loin de recevoir une mission au congrès de Vérone, revendiqua hautement son droit d'intervenir *seule* en Espagne, comme étant la puissance la plus voisine, la plus intéressée, la moins suspecte de travailler au rétablissement des abus et des vices de l'ancien régime. Voilà qu'il nous montre M. de Villèle s'opposant, au nom du bon sens et des traditions françaises, au programme déguisé de la sainte-alliance que rapportait de Vérone l'excellent duc de Montmorency, et le roi Louis XVIII donnant raison à la politique

de son aïeul Louis XIV sur les rêveries mystiques du czar Alexandre. Voilà qu'il nous rappelle le motif déterminant de la guerre d'Espagne dans ces paroles de Chateaubriand à la Chambre des pairs : « La question n'a jamais été pour nous de savoir ce que nous avions à gagner en prenant les armes, mais ce que nous avions à perdre en ne les prenant pas. Il y allait de notre existence... » Et en effet, il s'agissait de savoir en ce moment si la Restauration avait une armée, c'est-à-dire si elle pouvait compter sur la fidélité des anciens soldats de l'empire. L'épreuve, hâtons-nous de le rappeler, ne fut pas un instant douteuse. Dès l'entrée en campagne, l'appel à la défection poussé sur les bords de la Bidassoa par les émigrés du drapeau tricolore, fut reçu à coups de fusils. Et chose digne de remarque, de ce jour on n'entendit plus parler de ces conspirations militaires toujours renaissantes qui avaient si tristement ensanglanté l'année 1822. Ajoutons même à la gloire de notre armée, que jusqu'au 2 décembre 1851 ce fantôme précurseur des décadences n'a plus été vu hantant nos casernes.

« Les cent coups de canon qui annoncèrent la délivrance de Ferdinand, a écrit depuis Chateaubriand en parlant de lui et de ses collègues du ministère, pensèrent nous faire trouver mal de joie : non certes que nous attachions un intérêt personnel à la rescousse d'un monarque haïssable, non que nous crussions tout fini; mais nous étions dans un véritable transport à l'idée que la France pouvait renaître puissante et redoutable, et que nous avions contribué à lui remettre l'épée à la main. »

Si l'ardent patriotisme de ceux qui conseillèrent l'expédition d'Espagne ne peut plus être sérieusement mis en doute, leurs intentions libérales n'éclatent pas avec moins d'évidence dans les pièces produites par M. Nettement. C'est le duc d'Angoulême, l'honnête et clairvoyant duc d'Angoulême, qui écrivait de Cadix à M. de Villèle : « Nous possédons le grand but de l'expédition ; mais souvenez-vous de ce que je vous ai mandé, il y a quelque temps : *ce pays-ci va retomber dans l'absolutisme.* » C'est lui encore qui, voyant se déchaîner les vengeances du parti vainqueur par nos armes, offrait sa démission à Louis XVIII, prenait les principaux proscrits sous la protection du drapeau blanc et forçait le triste Ferdinand à signer une promesse d'amnistie, qui devait être violée comme toutes les autres. C'est enfin le même duc d'Angoulême qui mandait au roi : « Plus j'examine l'Espagne, plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien. Quoi que nous fassions, *quelques conseils que nous donnions à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra.* Cette campagne n'a eu que cela d'avantageux pour nous d'avoir assuré au roi une bonne armée et d'avoir rendu à la France la considération qu'elle doit avoir en Europe. *Tout le reste est inconvénient.* »

Tout le reste est inconvénient, voilà le vrai jugement de l'histoire et le dernier mot de la politique sur la guerre de 1823. Qu'on l'écrive en 1869, cela n'a rien qui puisse étonner personne ; mais qu'il ait été prononcé par le chef même de l'expédition au moment où la victoire venait de le cou-

ronner, c'est à notre avis un rare exemple de sang-froid et de loyale perspicacité. Les amis de la vérité historique devront à M. Alfred Nettement de leur avoir rendu, dans le modeste et sérieux éclat de ses traits véritables, cette figure du dernier Dauphin de France, si complétement effacée non moins par l'invincible timidité d'une nature incomplète que par l'injure des événements et des passions.

Bientôt, j'espère, il nous sera permis de suivre le nouvel historien de la Restauration jusqu'à la fin du long ministère de M. de Villèle et de dire avec lui toute notre pensée sur cet homme d'État qui, malgré des imperfections et des lacunes, est resté, de l'aveu de tous, le premier de son parti et de son temps. « M. de Villèle, écrivait M. Canning, qui, en sa qualité de ministre anglais, eut rarement à se louer de lui, est une lumière qui brûle à peu de frais, mais qui éclaire. » Il fut, en effet, si l'on peut ainsi parler, non le flambeau mais la lampe de travail de la Restauration, de ce gouvernement qui, par les seules ressources du crédit et de la prospérité nationale qu'il avait fondés, et tout en diminuant de 93 millions les charges de la propriété foncière, sut trouver le moyen de solder l'arriéré de l'Empire, de payer à l'étranger la rançon du territoire envahi et d'effacer par l'indemnité la honteuse marque des confiscations révolutionnaires. C'est à de tels services que devrait s'attacher la reconnaissance du pays, c'est à eux en tout cas que sont dues les faveurs de l'histoire. Je ne saurais oublier, quant à moi, mes premières années de jeunesse et de politique qui ont reçu à Toulouse quelques rayons de cette lampe à son déclin, et je m'applaudis de la voir se rallumer, vive et pure, dans le beau et consciencieux travail de M. Nettement.

Léopold de Gaillard.

LES PRÉVISIONS D'UN ROI

On oublie vite dans les temps agités où nous sommes, et les ruines s'accumulent si rapidement sur les ruines, que l'idée ne vient guère à personne d'écarter le lierre qui les recouvre. Que de leçons cependant on peut recueillir en interrogeant le passé d'hier, et que d'avertissements utiles s'en dégagent pour un prochain avenir !

Les hommes qui s'occupent de politique ont peut-être gardé le souvenir d'un curieux volume de documents sur Gaëte publié en 1861. Combien de chutes ont ébranlé depuis lors le sol européen et attristé la conscience des honnêtes gens ! Mais, il y a huit ans, c'était l'aurore de ce singulier droit des nationalités que la France a proclamé, qu'elle a protégé de ses conseils, défendu par sa diplomatie, soutenu par ses armes et qui mainte-

nant l'amoindrit, l'isole et la compromet, en lui imposant, pour surcroît d'embarras, l'énorme et permanente défense d'un état militaire disproportionné avec ses ressources !

Le volume de *Gaëte*, en reportant l'esprit au début des événements et des crises qui pèsent aujourd'hui sur le monde, en éclaire singulièrement l'origine et en fait apprécier la portée de la façon la plus saisissante. On y trouve des intuitions remarquables, des vues étranges sur l'avenir, des avertissements d'une étonnante sûreté donnés par un jeune et malheureux roi aux monarques qui se disaient encore ses frères et ses amis ; avertissements qui, pour le malheur de tous, n'ont pas été écoutés, comme s'il était écrit que personne n'apprendra dans l'exemple et l'expérience des autres.

Dans un memorandum adressé le 25 septembre à tous les cabinets d'Europe, le roi de Naples, par l'organe de son ministre, faisait sentir à tous les souverains combien ils étaient imprévoyants en le laissant lutter seul contre les efforts d'une révolution qui en voulait à tous. Et en succombant il ajoutait :

« Une nouvelle ère va s'ouvrir pour l'Europe ; les anciens droits sont abolis; un nouveau droit public est consacré; le monde connaît par notre exemple qu'il est permis aux aventuriers de la révolution non-seulement de venir combattre à main armée les trônes les mieux établis, mais de sillonner librement avec leurs vaisseaux cette mer Méditerranée où toutes les nations du globe ont des intérêts commerciaux et politiques. Depuis quatre mois l'Europe a vu, surprise mais impassible, des milliers de soldats de la révolution passer au milieu des escadres de toutes les nations maritimes, sur des bâtiments chargés d'armes et de munitions; les ports d'une puissance en relations de paix et d'amitié avec le royaume des Deux-Siciles servir d'asile et de refuge inviolable à ceux qui venaient envahir notre territoire, et le drapeau de la marine royale sarde couvrir impunément la flotte et les bataillons du chef révolutionnaire dont le gouvernement du roi de Sardaigne avait désapprouvé officiellement les actes en l'accusant d'attentat et d'usurpation.

« *Cet exemple ne sera pas perdu*, et devant la sanction donnée par les événements à cette destruction de l'ancien droit des gens et du droit public, tous les États indépendants du monde doivent se sentir également menacés. *Les conséquences ne se feront pas attendre.* »

La fin du document est remarquable.

« Après avoir accompli jusqu'à la limite de ses forces la rude tâche qui lui est échue en partage, il ne reste au roi des Deux-Siciles que le devoir de s'adresser de nouveau à toutes les puissances de l'Europe pour constater la légitimité de sa cause et *signaler l'écueil contre lequel il s'est brisé et sur lequel naufrageront d'autres trônes.* »

Quelques jours plus tard, le 8 octobre, le roi écrivait encore une lettre à tous les monarques d'Europe.

« La cause que je défends seul à Naples (leur dit-il) n'est pas seulement

ma propre cause ; elle est la cause de tous les souverains et de tous les États indépendants. La question qui se débat dans le royaume des Deux-Siciles *est une question de vie et de mort pour d'autres États d'Europe.* »

Ces prophéties furent à peine écoutées. La peur et l'incertitude régnaient chez les puissances du monde et aucune ne s'émut, aucune ne tenta une démarche. L'Autriche aurait pu menacer de faire avancer ses bataillons et forcer ainsi le Piémont à se tenir tranquille. Son droit était clair ; il venait d'être écrit à Villafranca. Qui le lui aurait contesté ? Non la Prusse, non la Russie, qui avaient des ministres accrédités près du roi de Naples et qui alors témoignaient hautement leur blâme pour la révolution d'Italie. Non la France, car elle ne pouvait pas aller combattre une puissance qui réclamait seulement le respect d'un traité signé par la France elle-même.

Mais l'Autriche, qui avait perdu la Lombardie, eut peur de compromettre la Vénétie ; elle se tut et laissa le Piémont déchirer les traités qui faisaient sa force. Où est aujourd'hui la Vénétie ? où la prépondérance autrichienne en Allemagne? L'Autriche a été écrasée et dépouillée en vertu de ces mêmes principes qu'elle n'eut pas le courage de combattre quand la force et le droit étaient de son côté.

Les souverains et les États d'Allemagne ne firent aucune démarche dans la diète et restèrent sourds aux avertissements du roi de Naples. Où est aujourd'hui le roi de Hanovre? où l'électeur de Hesse ? où le duc de Nassau ? Détrônés, proscrits, leurs États ont disparu de la carte d'Europe ; et le roi de Saxe, et le roi de Bavière et le roi de Wurtemberg restent sur des trônes amoindris comme préfets de la Prusse, à condition de céder à cette puissance la direction de leur politique et de leurs armées.

La reine d'Espagne eut la velléité, mais non la résolution de défendre un trône et un pays fondés et constitués autrefois par l'Espagne. Mais elle céda aussi à la crainte et proclama sa neutralité. Quel est le sort aujourd'hui de la reine d'Espagne ? Elle s'est brisée en 1868 sur l'*écueil* que lui signalait en 1860 le roi de Naples. N'avait-il pas raison de croire que la question qui se débattait dans le royaume des Deux-Siciles était une question de vie et de mort pour d'autres souverains et d'autres États d'Europe?

Et l'empereur? et la France? qu'ont gagné l'un et l'autre à cette politique, dont malheureusement ils sont responsables devant le monde? L'empereur était alors à l'apogée de son prestige, la France au sommet de sa puissance. La situation est-elle la même aujourd'hui? Les injustices que nous n'avons pas commises, mais que nous avons laissé commettre en Italie, se sont tournées contre nous en Allemagne. Elles ont fondé sur notre frontière des Alpes, au lieu des petits États qui sollicitaient notre patronage, une nation de 26 millions d'habitants naturellement ingrate et ennemie, et sur notre frontière du Rhin une formidable et envahissante monarchie militaire. L'une a été faite par nous ; l'autre est fille légitime de notre

créature ; toutes les deux s'entendent, toutes les deux enchaînent notre politique.

Naguère, quand la France imprévoyante abandonnait à la révolution les Deux-Siciles et laissait accomplir des attentats qui allaient se retourner contre elle, un mot, un signe parti des Tuileries aurait arrêté court des funestes ambitions ; alors comme autrefois un licteur dans l'empire romain, un officier d'état-major français eût suffi pour faire respecter notre influence. Aujourd'hui notre prépondérance est évanouie, notre ascendant disputé ; un état militaire formidable, des armements gigantesques et des dépenses ruineuses nous garantissent à peine la paix. Et cette paix a pour condition de respecter les agrandissements sans mesure de nos voisins et de renoncer à toute compensation pour notre part ! Voilà les fruits de la politique qui, pour faire l'Italie, a proclamé le principe des nationalités et en a laissé tirer pour conséquence la destruction de tout le droit public de l'Europe.

Quand l'empereur écrivait au roi de Naples en date du 5 décembre 1860 :

« Lorsque l'*injuste agression* du Piémont vint aider la révolution dans vos États et vous forcer à vous retirer à Gaëte, je résolus d'empêcher le blocus par mer, afin de donner à Votre Majesté une preuve de ma sympathie et d'éviter à l'Europe l'affligeant spectacle d'une lutte à outrance entre deux souverains alliés, *et où le droit et la justice étaient du côté de celui qui devait succomber.* »

Quand l'empereur écrivait ces nobles paroles, pouvait-on accepter comme leur logique conséquence que la France devait abandonner la mer à l'*injuste agresseur* et renoncer à défendre, alors qu'un seul mot de sa part pouvait le sauver, *le souverain allié qui avait pour lui le droit et la justice ?*

Combien est plus digne et plus prévoyante la conduite de ce jeune roi inexpérimenté qui, en date du 13 décembre, répondait à l'empereur qu'il croyait devoir persister à défendre Gaëte, parce qu'il avait foi dans le triomphe définitif du droit et de la justice.

« Si ces espérances sont des rêves, ajoutait-il, il y a un point au moins qui n'admet pas de discussion : c'est qu'en combattant pour mon droit, en succombant avec courage et tombant avec honneur, je serai digne du nom que je porte et je léguerai un exemple aux princes à venir. Et s'il est vrai qu'il n'y ait plus d'espoir pour ma résistance, il me reste encore à prouver au monde que je suis peut-être supérieur à ma fortune. »

Puis, rappelant l'envoi de l'escadre qu'on allait retirer, François II disait :

« Votre Majesté a agi noblement envers moi dans des circonstances où aucune puissance en Europe n'était venue à mon secours ; et si je dois succomber par l'abandon de votre flotte, *je prierai Dieu seulement que Votre Majesté n'ait pas sujet de le regretter, et qu'au lieu d'un allié reconnaissant elle ne trouve pas une révolution hostile et un souverain ingrat.* »

Cela s'écrivait en 1860. Trouverions-nous après huit ans que ces paroles n'ont pas été des pronostics que les événements ont justifiés? Après tant de trésors et tant de sang versés pour elle, après lui avoir donné indépendance, liberté, unité, tout, que devons-nous à l'Italie? Les événements de 1866, les embarras de 1867, l'invasion du territoire pontifical, le sang de nos soldats répandu à Mentana, la nécessité de nous garantir contre elle dans le cas d'une guerre avec la Prusse, et les insultes de toute espèce dont résonnent les Chambres et retentit la presse de la péninsule. Y a-t-il eu par hasard un blâme contre le général Bixio, quand, il y a peu de jours, il appelait le corps français caserné à Civita-Vecchia « une vile canaille qu'il fallait jeter dans le Tibre? »

Depuis ces avertissements de Gaëte, l'Autriche a perdu la Vénétie, perdu pour ainsi dire l'Allemagne; et, répétons-le, les trônes du roi Othon en Grèce, de Maximilien au Mexique, de Georges au Hanovre, de Frédéric-Guillaume en Hesse, d'Adolphe-Guillaume dans le Nassau, d'Isabelle en Espagne se sont brisés sur l'écueil qu'avait rencontré la monarchie des Deux-Siciles.

Seront-ce les seuls? L'écroulement est-il fini? Regardez ce qui se passe en Bohême, en Gallicie, en Italie et ailleurs. Y a-t-il quelqu'un qui croira que la ligne du Mein garantira plus solidement le Wurtemberg et la Bavière contre l'unité germanique proclamée par la Prusse que la ligne du Tronto n'a garanti le royaume des Deux-Siciles contre l'unité italienne proclamée par le Piémont? Belle destinée que celle de la France, quand elle sera enfermée au nord par une Prusse-Allemagne, à l'est par un Piémont-Italie et peut-être au midi par une république ibérique, qui toutes se donneront la main pour se garantir et se défendre!

Et nous ne pouvons nous opposer à ces mouvements. C'est votre ouvrage que nous complétons, nous dira-t-on; ce sont vos principes que nous appliquons, c'est votre politique qui se développe, c'est votre logique qui fructifie. Vous avez voulu l'unité d'Italie et vous lui avez tout sacrifié : voilà l'unité d'Allemagne qui est son corollaire naturel; les trônes s'effondrent, les États disparaissent, le droit public n'existe plus et les traités sont les osselets des enfants.

Mais n'est-il pas remarquable que ce soit un roi de vingt ans qui ait eu seul la vue de ce triste avenir et la sagesse d'écrire sous toutes les formes pour éclairer les souverains et les peuples? On a dédaigné ses avertissements et on a abandonné sa cause. Qu'on demande à François-Joseph, à Isabelle II, aux princes d'Allemagne et peut-être à l'empereur des Français, si, libres de recommencer le jeu, ils agiraient aujourd'hui comme ils l'ont fait en 1860? Huit ans se sont écoulés. Quand un autre espace de huit années aura passé, qui sait à combien d'autres souverains tombés on pourrait adresser la même demande?

LOUIS JOUBERT.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 24 février.

« L'amélioration des campagnes importe plus que l'embellissement des villes. »

NAPOLÉON III.

Le quart d'heure terrible et redouté, celui de la reddition des comptes, est enfin venu pour M. Haussmann, et, pour la première fois depuis quinze ans, les finances et l'administration de Paris subissent un examen sérieux et approfondi[1]. Ce n'est pas sans peine que le pacha de l'Hôtel de Ville a été amené à la barre de la représentation nationale; il a fallu, pour l'y contraindre, bien des efforts et bien des luttes, et l'année dernière encore, quand des voix énergiques réclamaient au moins l'intervention de la Chambre en attendant mieux, un document officiel signifiait que « les résolutions du gouvernement, déterminées par des considérations d'un ordre plus élevé, écartaient la pensée de ce changement[2]. » Mais le besoin supérieur de contrôle, devant lequel s'inclinait il y a quelques années la couronne elle-même, a fini par s'imposer au préfet comme au sonverain, tant il est vrai qu'on ne peut longtemps comprimer la force des choses et que les principes nécessaires de toute administration comme de tout gouvernement se dégagent avec une évidence d'autant plus irrésistible qu'ils ont été davantage méconnus et faussés.

[1] Nous avons le regret de ne pas partager, sur la transformation de Paris, toutes les opinions développées avec tant de charme et d'esprit supérieur par notre collaborateur et ami M. Augustin Cochin. En rendant avec lui justice à ce qu'il y a eu de bon et d'utile dans l'œuvre de M. le préfet de la Seine, nous sommes plus sévères que lui pour l'ensemble de cette œuvre, et c'est précisément parce qu'elle apparaît sous sa plume avec une séduction dont nos critiques sont dépourvues, que nous croyons, pour que chacun reste avec son entière liberté, devoir signaler ici nos réserves.

[2] Rapport de M. Haussmann, juin 1868.

La ville de Paris, personne ne l'ignore, est administrée par un préfet remplissant les fonctions de maire et par une commission remplissant les fonctions de conseil municipal. C'est la Convention qui a eu l'idée de ce mécanisme, et, comme on le pense bien, l'Empire fut heureux de s'en emparer. La Restauration commit la faute d'accepter ce legs du despotisme et de maintenir à l'Hôtel de Ville le système qu'elle y avait trouvé. Trop souvent les régimes honnêtes et respectueux du droit, mais peureux et défiants, se donnent ainsi le tort de conserver, à titre de protection, des pratiques décriées et vicieuses qui les affaiblissent, tandis qu'ils puiseraient une vitalité robuste dans le loyal et généreux exercice de la liberté. L'erreur de 1814 fut renouvelée en 1848 ; alors, comme sous le ministère de M. de Montesquiou, on déclara que Paris n'était pas une commune ordinaire, qu'elle appartenait à la nation, et que c'était au gouvernement à gérer ses affaires. La république inoffensive de Février voit aujourd'hui la faute se retourner contre sa mémoire et fournir des arguments à la dictature. Grave et double leçon, que doit soigneusement recueillir la génération nouvelle qui monte à la vie politique !

La monarchie de 1830, il faut être en cela juste pour elle, rétablit le système électif supprimé depuis trente ans, et sa confiance ne fut point trompée. L'administration de M. de Rambuteau, bien que contrôlée par un conseil où figuraient des hommes tels que MM. Arago et Considérant, a laissé les meilleurs souvenirs, et ce n'est point de ce côté que vinrent les difficultés et les périls devant lesquels succomba la royauté de Juillet.

Le second empire, sur le point qui nous occupe comme sur tant d'autres, tint à se rattacher au premier, et la loi du 5 mai 1855 proclama *définitive* l'organisation qui nous régit, c'est-à-dire la radicale déchéance et la dépossession perpétuelle des Parisiens, en spécifiant que les soixante édiles triés par la préfecture auraient le nom de conseillers municipaux. Mais c'est en vain qu'ils portent ce titre ; la loi ne peut changer la nature des choses : elle l'exprime, elle ne la crée pas. Ce qui fait le conseiller municipal, c'est l'élection, c'est le mandat populaire. Hors de là, il n'y a que mensonge ou politesse, ce qui, du reste, est souvent synonyme.

« Il existe en Angleterre, remarque à ce propos M. Léon Say, un des plus infatigables adversaires de M. Haussmann, un de ceux à qui Paris affranchi devra le plus de reconnaissance, il existe en Angleterre des lords qui ne sont pas de la Chambre des lords ; ce sont des hommes considérables dans l'aristocratie, mais qui, n'étant pas chefs de famille, n'occupent pas de siége dans la Chambre haute. On leur donne le titre de lord, comme s'ils en avaient la dignité, et ce serait manquer aux lois de la bienséance que de leur refuser ce titre, bien

qu'ils n'y aient aucun droit. On les appelle des *lords de courtoisie*. Lord John Russell n'a été qu'un lord *de courtoisie* jusqu'au jour où la reine lui a conféré la pairie. — Les membres de la commission municipale de Paris sont dans une situation analogue : ce sont des conseillers municipaux *de courtoisie* [1]. »

En 1863, en effet, lors des élections au Corps législatif, *tous* les conseillers dits municipaux échouèrent devant le scrutin auquel ils avaient fait appel, et nous avons la ferme confiance qu'il en sera de même en 1869, notamment pour l'inébranlable rapporteur des budgets orientaux du vice-roi. Ils ne peuvent donc se croire les représentants de concitoyens qui les repoussent : ils ne sont que les délégués constamment révocables du potentat de la Seine. Eux aussi, eux surtout, pour employer une expression fameuse, ne sont que *des individualités sans mandat*.

Tel est le régime, bâtard comme tant d'autres choses en nos institutions, qui fonctionne depuis quinze années et dont les résultats affligeants s'étalent à la tribune. Vainement des chiffres groupés avec art ou savamment enchevêtrés cherchent-ils à donner le change. Malgré les *communiqués* dont la préfecture n'est pas moins prodigue que de nos millions, malgré les complaisants rapports des auxiliaires et les discours du trône du monarque municipal, la vérité s'est fait jour, elle éclate à tous les yeux et montre éloquemment ce que gagnent les citoyens à ne pas gérer eux-mêmes leurs affaires.

A l'avénement de M. Haussmann, la dette de la ville ne demandait, pour le service des intérêts et de l'amortissement, qu'une somme d'environ 10 millions ; aujourd'hui, elle en exige 62, c'est-à-dire le sextuple de ce qui suffisait au début du règne. En 1800, la population s'élevait à 650,000 âmes et le budget à 11 millions : la population a triplé, et en multipliant le budget par vingt, on n'arrive pas encore à son total actuel ! Sous le premier empire, Paris avait trois budgets : l'ordinaire, l'extraordinaire et celui du canal de l'Ourcq, dont l'ensemble n'a jamais dépassé 13 à 14 millions. Au lendemain du coup d'État, Paris n'avait encore que trois budgets atteignant 50 millions ; aujourd'hui, il en possède cinq : l'ordinaire, l'extraordinaire, le supplémentaire, le spécial et celui de la caisse des travaux, le plus mystérieux de tous, s'élevant en bloc à un quart de milliard, égalant le budget total de l'Espagne, dépassant celui de la Suisse entière, excédant de 80 millions le budget de la Belgique, « pays de cinq millions d'habitants, qui compte cependant parmi les contrées les plus riches de l'Europe, qui pourvoit largement à tous les services publics, et depuis quelques années ne se refuse même pas le ruineux luxe des armements exagérés [2]. »

[1] *Examen critique de la situation financière de la ville de Paris,* par Léon Say.
[2] Horn, *les Finances de l'Hôtel de Ville.*

M. Haussmann constate lui-même que, pendant les quinze années de son proconsulat, il a dépensé, pour l'amélioration et les embellissements de la capitale, 1 milliard 865 millions 770 mille 86 francs et 9 *centimes*. Ces 9 centimes sont admirables et attesteront aux yeux de la postérité l'intégrité sévère du puissant magistrat dont les mains irresponsables ont manipulé tant de fonds. Pourquoi faut-il que le rigoureux administrateur n'ait pas étendu aux masses d'or une faible part des scrupules dont il a si exemplairement couvert les humbles maravédis !

Sur le total avoué par M. Haussmann, 1,400 millions environ ont été soldés ; il reste à payer 465 millions 775 mille 195 francs et 92 centimes — toujours les centimes alignés avec un soin méticuleux — et c'est pour faire face à ce déficit qu'a été passée avec le Crédit foncier la convention actuellement soumise au Corps législatif.

Ce n'est point cependant faute d'emprunt que la caisse de la ville s'est ainsi trouvée dépourvue. En 1855, en 1860, en 1865, elle a fait des appels considérables au crédit, empruntant sous toutes les formes, escomptant l'avenir, dévorant le blé en herbe, appliquant à outrance les maximes d'économie nouvelle dont M. de Persigny a fait la devise du règne, et néanmoins toutes ces ressources légales et illégales, tous ces emprunts autorisés et clandestins n'ont pu combler le gouffre : il faut un emprunt nouveau qui, durant un demi-siècle, pèsera lourdement sur nos fils et nos neveux. Quand les hommes font des folies, ils devraient au moins, dans l'intérêt de leur mémoire, n'en pas laisser la charge aux générations futures, justement ennuyées d'avoir à payer, avec leurs propres fautes, les extravagances de leurs pères.

Londres n'a le fardeau d'aucun emprunt à supporter, et les taxes municipales acquittées par les habitants n'y montent qu'à 87 millions et demi de francs. Si l'on réfléchit que la capitale britannique a une population double de la nôtre, on sera frappé de la différence de l'impôt. C'est qu'à Londres rien n'est laissé à l'arbitraire des autorités locales ; la moindre dépense est votée par des conseillers élus, et surtout une presse libre et vigilante ayant pour devise : *Wide awake* — les yeux grands ouverts — surveille et contrôle tous les actes des fonctionnaires. Nous n'en sommes pas là, mais le temps approche, et en attendant cette conquête, il nous faut solder les dernières fantaisies de nos maîtres.

Nous n'avons pas l'intention de nous engager, à la suite des orateurs de la Chambre, dans l'inextricable et ténébreux dédale des comptes de la ville de Paris. Il faut toute la merveilleuse lucidité de M. Thiers pour se reconnaître en un tel labyrinthe, et nous craindrions de nous y égarer, même sur ses traces. Mais le débat ne comprend pas seulement d'énigmatiques tableaux de chiffres, il em-

brasse un ensemble de questions morales et politiques du plus haut intérêt, et ce côté du problème, accessible à tous les esprits, est celui qui nous touche le plus. S'agit-il, après tout, de refuser l'argent nécessaire? Non ; personne ne veut que Paris soit mis en faillite, et, grâce à Dieu, la France est encore assez riche pour payer, non la gloire de ses chefs, hélas ! mais les fautes de ses intendants. S'agit-il même de désavouer M. le préfet de la Seine et son œuvre, « une des grandes pensées du règne, » — car tout est grande pensée sous ce règne : l'expédition du Mexique, grande pensée; l'unification italienne, grande pensée ; la rectification des frontières mal délimitées de la Prusse, autre pensée non moins grande ; on ne les compte plus! La majorité, qui s'y est constamment associée, ne peut les désavouer, pas plus celle de la transformation de Paris que les autres. Seulement elle trouve, avec le pays, que c'est assez de grandes inspirations et qu'il serait temps de nous arrêter, aussi bien dans nos boulevards que dans nos entreprises étrangères. Voilà tout, et en soldant le passé, elle ne juge pas inutile d'en dégager la leçon pour l'enseignement de l'avenir.

Depuis quinze années, qu'a été l'Hôtel de Ville ? Tout. Qu'ont été les Parisiens? Rien. Nous ne demandons pas qu'à leur tour les Parisiens deviennent tout et que l'Hôtel de Ville soit réduit à zéro. Nous n'allons pas même jusqu'à ambitionner un lord-maire échappant, comme celui de Londres, à la nomination de la couronne; nous voulons simplement une délégation libre des habitants au palais municipal. Est-ce trop? Sans doute, ainsi que le disait un jour Napoléon, « un préfet de la Seine et un préfet des Basses-Alpes sont deux individus très-différents, quoiqu'ils aient le même titre ; l'un est une espèce de ministre, tandis que l'autre est une sorte de sous-préfet ; » mais, si haute que soit la première magistrature de la capitale d'un grand pays, le fonctionnaire qui l'occupe ne saurait dominer les lois, et si, comme l'écrivait un ancien ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, traçant les devoirs des préfets : « Les préfets sont les organes de la loi et les instruments de son exécution, » — il faut bien reconnaître que M. Haussmann est un peu sorti du programme.

A l'époque où Lucien publiait cette circulaire, au mois d'avril 1800, le préfet de la Seine n'était pas un grand personnage, trônant à l'Hôtel de Ville avec une espèce de cour et des carrosses. « C'était un simple fonctionnaire, sans train, sans luxe, vivant modestement avec trois domestiques et une voiture de remise. » Et l'historien qui nous fait ce portrait ajoute : « Les habitudes de légalité étaient encore toutes-puissantes[1]. » — Depuis, elles ont un peu perdu de leur empire, et la légalité ne semble pas aujourd'hui gêner beaucoup le

[1] *Frochot*, par M. Louis Passy.

préfet de la Seine. Il en sort volontiers, et ce n'est pas pour rentrer dans le droit.

Que de piquants détails il y aurait à relever dans ses comptes, sans parler des 35,000 francs pour dîners d'apparat, des 22,000 francs pour frais de concerts, des 5,180 francs pour bijoux offerts aux artistes des soirées musicales de la préfecture ! Ce sont là des bagatelles, aussi légères dans la balance que les centimes du budget. Mais ce qui est plus caractéristique et établit bien la différence entre le petit préfet de 1800 et le gros préfet de nos jours, c'est le traitement déguisé de 240,000 francs qui s'ajoute aux 75,000 francs de traitement régulier du potentat. Oui, le conseil non élu met chaque année à la disposition du préfet, comme maire de Paris, un quart de million, « sans obligation de rendre compte, » tout comme les maires de Marseille, de Bordeaux, d'Aix et d'autres villes de France, dont les fonctions sont pourtant gratuites, reçoivent aussi, « sans obligation de rendre compte, » des allocations de 25,000, de 20,000, de 12,000, de 3,000 francs par an. M. Haussmann a touché ainsi 240,000 francs chaque année depuis qu'il règne ; c'est sa liste civile, et la Cour des comptes n'a jamais reçu de lui d'autres pièces justificatives sur ce point que de simples signatures.

Mais l'irrégularité la plus criante n'est pas là ; elle est dans la violation flagrante et systématique de lois formelles, dans le mépris audacieux et permanent des droits souverains de la Chambre. Le préfet ne suit d'autre volonté que la sienne ; il emprunte à sa guise, bâtit ou perce à sa convenance, et quand il se résigne à demander un vote au Corps législatif, c'est uniquement, ainsi que son modèle en politique, pour consacrer des faits accomplis. La majorité se lasse à la fin de ces procédés cavaliers, et le rapporteur du projet relatif à la place du Roi-de-Rome, M. Clary, n'a pu s'empêcher de dire : « Avant d'examiner les deux parties du projet présenté, je dois, comme organe de la commission, vous manifester son étonnement profond et son regret pénible en voyant que, pour le Trocadéro et le Luxembourg, comme dans de précédentes circonstances, l'État et la ville de Paris demandent l'autorisation du Corps législatif lorsque les travaux sont presque terminés. » D'autre part, la Cour des comptes, plus portée cependant à la résignation silencieuse qu'au blâme éclatant, a signalé ce fait, qu'autorisé naguère à emprunter 250 millions, M. Haussmann en a demandé, de son autorité privée, 270 au crédit. Enfin, tout le monde sait que la caisse des travaux de Paris, dont la spécialité est d'émettre des bons, n'est pas autre chose qu'une machine à emprunt perpétuel et déguisé, une manière de planche aux assignats dans les mains actives du préfet de la Seine.—Ainsi travaux, dépenses, emprunts, l'autocrate municipal exécute, engage, contracte sans l'intervention préalable d'aucun pouvoir législatif. Les embellis-

sements, les changements, les bouleversements sont le seul fruit de son caprice, et il nous endette pour dix, vingt ou quarante ans selon son bon plaisir. En vérité, a-t-on jamais vu rien de pareil? Et si l'on ajoute que le Crédit foncier, détourné de l'agriculture, a été compromis dans une œuvre étrangère à sa destination, que le Crédit mobilier et la Compagnie immobilière y ont consommé la ruine de nombreuses familles, que les particuliers, entraînés malgré eux dans le tourbillon, y ont trouvé moins de gain que de dommage, ne sera-t-il pas permis de juger sévèrement ce gaspillage inouï de la fortune publique?

Un des apologistes officiels du préfet de la Seine, M. Genteur, a invoqué, en tête de l'exposé des motifs du projet de loi, le sentiment et le vœu de Voltaire en faveur d'une rénovation de Paris; mais ce que l'habile conseiller d'État n'a pas dit, c'est l'ensemble des conditions auxquelles Voltaire subordonnait l'entreprise. Il en prescrivait trois, qui n'ont point cessé d'être de mise : « Que l'argent soit fidèlement économisé, que les projets soient reçus au concours, que l'exécution soit au rabais. » Si l'on s'était mieux inspiré de ces précautions et de ces garanties, si l'on avait moins dédaigné la prudence surannée des vieilles gestions, nous n'en serions pas à l'épuisement et au déficit, avec une dette supérieure à celle de tous les États de second ordre et égale à la moitié de celle de la Prusse.

Le chef de l'État pourrait-il aujourd'hui renouveler ce compliment qu'il adressait jadis à M. Haussmann en ouvrant avec solennité le boulevard de Sébastopol : « Je dois surtout ces résultats au magistrat éclairé que j'ai placé à la tête du département de la Seine, qui, *tout en maintenant dans les finances de la ville un ordre digne d'éloges*, a su en si peu de temps mener à fin de si nombreuses entreprises[1]? » Pourrait-il lui répéter ces paroles, prononcées à l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène : « On doit vous savoir un gré infini de faire tant de choses utiles *sans compromettre en rien l'état prospère des finances de la ville*[2]? »

Pour justifier ou du moins excuser M. Haussmann, on fait valoir l'utilité de son œuvre, l'assainissement de certains quartiers, les facilités de circulation ouvertes à travers la capitale. Oui, il y a eu du bien accompli, et même dans une large mesure. Oui, des parties insalubres ont été purifiées, la lumière répandue avec abondance, des jardins créés sur l'emplacement d'anciens cloaques, d'heureux dégagements opérés. Mais ces améliorations nécessaires, ne pouvaient-elles être obtenues régulièrement, économiquement, sous la surveillance d'un conseil élu? Il ne faut pas triompher outre mesure des travaux utiles effectués depuis seize années; on n'a pas à son

[1] 15 avril 1858.
[2] 7 décembre 1862.

service, durant une aussi longue période, toute une légion d'architectes, d'artistes et d'ouvriers français, sans produire, après tant d'efforts et de mouvement, des œuvres de quelque valeur ; on ne dépense pas *dix-huit cent soixante cinq millions* sans qu'il en reste quelque trace honorable sur le sol. Mais, l'utile accompli, ne convenait-il pas de s'arrêter, sans aller jusqu'au grandiose, à l'extravagant, à l'insensé ? « On avait commencé par 89, a dit un homme d'esprit, on finit par 93, par le terrorisme de l'équerre et du compas. »

Une brochure distribuée aux députés, et qui n'est qu'un dithyrambe en l'honneur du préfet de la Seine, nous révèle que le nombre de becs de gaz dans Paris a été porté de 12,000 à 33,000, et que nous possédons 400 à 500 kilomètres de trottoirs. Ce sont assurément là des résultats précieux, mais, encore une fois, était-il indispensable, pour les obtenir, d'endetter trois générations ?

Le grand argument de la salubrité, que l'on invoque sans cesse, aurait besoin lui-même d'être précisé. Où commence, où finit la salubrité ? « Une maison peut être réputée suffisamment salubre pour la population ouvrière et être considérée comme inhabitable pour une autre classe de la société. » Telle est la doctrine, au moins singulière, qui a été plaidée dans une affaire d'expropriation du boulevard Malesherbes. Il y a donc deux salubrités, la grande et la petite, celle du monde élégant et celle des classes laborieuses, celle du quartier Mouffetard et celle de la rue de la Paix. L'une est sérieuse et digne de sollicitude, l'autre de convention pure, et n'est-il pas abusif d'y appliquer des trésors réclamés par tant d'urgents besoins ?

Les travaux de Paris ont été divisés en trois réseaux. Le premier avait sa légitime raison d'être, et, ainsi qu'on vient de le rappeler à la tribune, il n'était guère que l'exécution de plans conçus et décrétés par les gouvernements antérieurs. Mais le second, mais surtout le troisième, quelles considérations peuvent les absoudre ? Quelles nécessités commandaient ces avenues colossales, creusées en dépit de la nature, et qui vont se perdre dans le désert ? Quel motif d'hygiène ou de viabilité exigeait la mutilation des quartiers les plus opulents, le saccage du Luxembourg, l'anéantissement des hôtels et des vastes jardins du faubourg Saint-Germain ? *Dix-huit mille* maisons ont été abattues de 1852 à octobre 1868, c'est-à-dire, suivant les calculs d'un économiste, l'équivalent de quinze villes du rang de Pau et de Grenoble. Une pareille destruction n'a-t-elle pas de beaucoup dépassé le but, et les palais édifiés sur le terrain des vieux immeubles offrent-ils tous les conditions promises ? Il y a onze ans, en inaugurant le boulevard de Sébastopol, l'Empereur annonçait la baisse prochaine des loyers ; nous l'attendons toujours.

C'est le principe funeste et la réglementation arbitraire de l'expro-

priation en grand qui ont permis ce dévergondage de démolitions et de bâtisses. Après les amputations de rues sont venus les éventrements de quartiers, après les simples rectifications les trouées gigantesques, et au milieu de ces bouleversements, dans la poussière épaisse de ces décombres, la spéculation a fait son œuvre. Aucune suspicion ne saurait atteindre celui que M. Picard appelle ingénieusement « le chef de l'agence, » puisqu'il a déclaré lui-même ne pas posséder à Paris un seul pouce de terrain ; mais d'autres ont montré moins de conscience, et l'agiotage effréné d'où sont issues tant de de scandaleuses fortunes a blessé la pudeur publique.

« L'expropriation, dit dans un livre de critique fine et mordante, savante et judicieuse, un des écrivains qui ont le mieux apprécié l'œuvre haussmannienne de la défiguration de Paris, M. Victor Fournel, l'expropriation, devenue reine et maîtresse, s'est passé des fantaisies de sultan blasé... On l'a vue, après avoir laissé construire des édifices gigantesques sur le sol déblayé par elle, changer tout à coup d'idée, et le racheter pour les détruire au moment où l'on y mettait la toiture. L'histoire du rond-point des Champs-Élysées restera célèbre dans les fastes de l'expropriation[1]. » Presque partout le même décousu, la même incohérence ont marqué des travaux décidés sans plan d'ensemble et exécutés avec une précipitation fiévreuse. Nulle part, a dit M. Haussmann dans un de ces bruyants rapports où se pressent tant de considérations triomphantes que la modestie ne parvient pas à y trouver place, nulle part, *sur aucun point du monde*, on n'a fait autant et en si peu d'années ! Et le défenseur officiel du préfet de la Seine a répété l'argument devant la Chambre. Mais c'est précisément là ce qu'on reproche à M. Haussmann ; on l'accuse d'avoir à la fois tout entrepris et tout surmené, en ne tenant compte ni du temps, ciment nécessaire des choses humaines, ni des moyens rationnels d'exécution. Pris dans l'implacable engrenage où il a si imprudemment engagé la ville, il n'est plus libre de s'arrêter ; les percements appellent les percements, les démolitions forcent les démolitions. Marche ! marche ! de l'utile au superflu, du somptueux au babylonien, de l'absurde au désastreux ! Il faut poursuivre le boulevard Haussmann à travers les bouges de la rue Taitbout, les sentines de la rue Laffite, les fondrières du boulevard Italien ! Il faut continuer l'avenue Napoléon, abrégeant le chemin du Théâtre-Français à l'Opéra ; il faut aller toujours et sans trêve, sous peine d'être broyé peut-être entre la truelle et le marteau !

« M. Haussmann, s'écriait récemment le *Times*, ne peut plus s'arrêter dans sa course. L'ouvrier français qu'il a arraché à ses occupa-

[1] *Paris nouveau et Paris futur*, par Victor Fournel, l'ouvrage le plus curieux et le plus instructif à lire en ce moment.

tions ordinaires, qu'il a alléché par des salaires exorbitants, qu'il a rempli de besoins artificiels, l'obsède et le harasse, prêt à l'écraser dès qu'il voudra enrayer le mouvement. Le téméraire préfet s'est mis dans la nécessité de faire toujours quelque chose, même lorsqu'il n'y a plus rien à faire, si ce n'est défaire ce qu'il a fait ! » — Quelle saisissante image du Sisyphe légendaire ! Et c'est bien notre situation, situation dangereuse et inquiétante, où les appétits populaires ont reçu des leçons funestes, où de formidables ateliers nationaux sont campés au milieu des richesses de la civilisation ! Le socialisme, relevant la tête, a fait entendre dans les clubs des menaces à la propriété ; qui oserait dire que les atteintes les plus sérieuses et les plus profondes ne lui ont pas été portée par la pioche municipale ?

La majorité législative a paru surprise de voir M. Picard envisager la transformation de Paris comme une œuvre antidémocratique. Rien n'est plus vrai pourtant, et nous ajoutons qu'elle est en outre une œuvre antichrétienne. — Les recettes de la ville, qui n'étaient, au début de l'exploitation actuelle, que de 52 millions, dépassent aujourd'hui 150 millions de francs. Si les taxes diverses ont produit annuellement tant de ressources, qui les a payées ? — Au point de vue des subsistances, l'octroi frappe impitoyablement les denrées les plus nécessaires : la bière, le cidre et le vin, l'huile et le vinaigre, la viande et le poisson, le beurre et les œufs, le coke et le fagot. Le blé même et la farine, exemptés précédemment, sont atteints depuis le décret d'août 1863. — Le travail est-il plus épargné que l'alimentation ? Presque toutes les matières premières sont grevées par la rapacité du fisc : la chaux et le ciment, le plâtre et le moellon, la pierre de taille et l'ardoise, la brique et les carreaux, le marbre et le bois, le fer et la fonte, la cire et le suif, le sel et les acides ; rien n'échappe, tout est mis à rançon ; et, pour couronnement à tant de mesures, l'ouvrier, banni du centre par le prix inabordable de la vie, est refoulé vers les extrémités informes et déshéritées, loin des marchés et des halles, loin des ateliers et des foyers du commerce. *Veteres, migrate, coloni !* « Allez-vous-en, petits industriels, petits métiers, gens sans sou ni maille, on ne veut plus vous loger ; et, pour la première fois dans l'histoire, on voit ce fait étrange, inouï, antichrétien : une ville qui exclut les pauvres et ne veut plus être habitée que par les riches[1] ! »

Oui, le pauvre séparé du riche, le travailleur séparé de son travail, l'ouvrier séparé de la famille, tel est, en trois mots, le résultat dernier dont gémissent et s'effrayent la morale et la politique !

Ces douloureuses conséquences de la rénovation de Paris sont-elles involontaires ou préméditées ? Puisque la tribune parle et que c'est l'heure des explications, ne craignons pas de dire que, dans

[1] *Paris capitale du monde*, par Kaempfen et Texier.

notre pensée, le système qui a transformé Paris a eu le secret dessein de changer sa nature et, après avoir détruit les antres insurrectionnels, de briser les vieux groupes et d'en disperser aux quatre vents les éléments affaiblis et désagrégés. Au lieu d'un Paris frondeur et toujours prêt à discuter ses maîtres, on a rêvé un Paris dansant et rieur, sans traditions et sans esprit local, une hôtellerie splendide de nababs et de laïs, une ville de jeux, de courses et de bacchanales incessantes. Plus de peuple, plus de citoyens, mais des *nomades*, ramas bigarré de toutes les races, foule anonyme et facile à tous les jougs, pourvu qu'on la sature de spectacle et de plaisirs. Les âges de foi avaient pour symbole la cathédrale, et c'est autour du religieux édifice et pour ainsi dire à son ombre que se groupait la cité. Aujourd'hui tout gravite et se meut autour d'un monument nouveau : c'est l'Opéra, qui semble l'expression suprême et le résumé du Paris de M. Haussmann et de Napoléon III. — Si « l'histoire des monuments a sa philosophie comme l'histoire des faits[1], » le penseur puise un mélancolique sujet de méditation dans le tableau déroulé sous nos yeux.

On a redouté qu'un conseil élu n'appartînt avant tout à la politique; comme si le témoignage de la plus récente histoire n'était pas là pour répondre à cette inquiétude. Mais, soi-même, qu'a-t-on fait? On a tout sacrifié à la politique dans une œuvre où sans doute elle avait droit de n'être point oubliée, mais où la préoccupation de la défense a trop visiblement étouffé le reste. C'est elle, en effet, qui a dirigé la rénovation de Paris, elle qui l'a sillonné de voies stratégiques et embastionné comme une place de guerre. C'était bien la peine, il y a quatre-vingts ans, de raser la Bastille pour en posséder ensuite une vingtaine autrement formidables ! On a dépensé 61 millions pour les églises, et 129, plus du double, pour les casernes. Partout, d'ailleurs, se trahit l'architecture offensive et défensive du Paris napoléonien. Les théâtres, tels que ceux de la place du Châtelet, ne sont que des citadelles ; les palais, comme celui du Tribunal de Commerce, ont l'aspect de châteaux crénelés, et les églises même, telles que Saint-Augustin, ressemblent à des forteresses. Que l'on place un jour dans ces monuments quelques bataillons d'infanterie, jamais redans n'auront offert plus inexpugnable front!

Aussi n'est-ce pas le beau qui domine dans la maçonnerie contemporaine, et M. Haussmann ne se défie-t-il pas assez des illusions quand il imprime que ses œuvres « font l'admiration du monde. » On a pu le nommer membre de l'Académie des beaux-arts ; nous défions qu'on ose lui décerner, pour l'*huilier* de Saint-Germain l'Auxerrois, la fontaine Saint-Michel ou certaines pièces de pâ-

[1] Discours de l'Empereur à l'inauguration du nouveau Louvre, 14 août 1857.

tisserie montées, le grand prix de 100,000 francs récemment institué par l'Empereur. La *trombe d'embellissements* qui s'est abattue sur nous, suivant un mot de M. de Lasteyrie, n'a abouti qu'au massif, au cyclopéen et au laid. La même maison, type uniforme et incommode qui rappelle le phalanstère et la manufacture, a été reproduite à 40,000 exemplaires, et cette orgie de moellon donnera plus tard à nos héritiers la plus misérable idée du goût de leurs ancêtres. Mais ne nous arrêtons pas trop à ce côté de la question. « Les gens qui songent à l'art dans la façon dont se fait aujourd'hui le remaniement d'une grande ville, ressemblent à ceux qui ont souci de la liberté dans la politique : un tas de rêveurs[1] ! »

Malheureusement, l'esthétique n'a pas été seule immolée, et le *Compte moral* de la ville de Paris, dont on pourrait presque dire, comme d'un livre de Marmontel, qu'il n'a de moral que le titre, révélerait, s'il voulait être complet et sincère, des plaies bien autrement repoussantes et dangereuses. *La débauche a grandi dans la même proportion que le luxe et les salaires.* Qui affirme ainsi les ravages de la corruption ? Ce n'est pas un adversaire, ce n'est pas un rêveur : c'est M. Husson, membre de l'Institut et directeur de l'Assistance publique, dans son dernier rapport au préfet de la Seine. Et la statistique, entrant dans les détails comme le fer dans la gangrène, en montre à nu la hideuse profondeur. Les adultères et les délits d'excitation à la débauche se sont accrus d'un tiers; le chiffre des séparations de corps a presque doublé ; le nombre des mariages diminue constamment, tandis qu'augmente sans relâche celui des enfants naturels. D'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, plus d'un tiers, presque la moitié des nouveau-nés inscrits en 1868 sur les registres de l'état civil de Paris sont des enfants illégitimes. Les dations de conseils judiciaires pour cause de prodigalité ont monté, depuis quinze ans, de 275 à 1,525, et le dernier Exposé de la situation de l'empire, distribué au début de la session, constate lui-même une désolante progression du crime[2].

Voilà des résultats navrants, dont tous, nous le reconnaissons, ne sauraient être portés au passif de M. Haussmann, mais dans lesquels la transformation de Paris, avec ses conséquences forcées, a, suivant nous, une incontestable et trop large part. Ah ! grands machinistes ! éclairer vaut mieux que distraire, et surtout moraliser vaut mieux qu'embellir !

[1] Cuvillier-Fleury, *Journal des Débats*.

[2] « Le nombre des détenus, qui présentait en 1867 une augmentation par rapport aux chiffres de l'année précédente, a continué de s'accroître en 1868. L'effectif moyen des prisons et établissements pénitentiaires s'est élevé, pour les dix premiers mois de cette année, à 49,200, tandis qu'il n'était, pour la période correspondante de 1867, que de 48,227. » — *Livre bleu*, page 18.

Au moins le calcul et les desseins politiques qui apparaissent derrière tout cet ensemble ont-ils atteint leur but? La clameur universelle atteste le contraire. Le vieux Paris, celui qui chansonnait Mazarin et Dubois et Meaupou, s'est retrouvé sur les débris de ses anciens foyers, et il réclame aujourd'hui plus fortement que jamais ses franchises et son autonomie. « Les peuples, a dit le cardinal de Retz, sont las longtemps avant de s'en apercevoir. » Les Parisiens s'aperçoivent que leurs intérêts les plus chers souffrent cruellement du régime autocratique, et les plus modérés en demandent à grands cris le changement. Il n'y a qu'une autorité, une seule, ainsi que l'expose très-bien M. Cochin, qui puisse résister à l'entraînement des dépenses, c'est l'autorité de ceux qui les payent; le contrôle exercé au nom des contribuables est la règle fondamentale et sacrée du droit des peuples libres, et, comme l'ajoute avec une pittoresque énergie notre éminent collaborateur, destituer les Parisiens de ce droit, c'est consommer à leur préjudice une suprême expropriation sans indemnité possible.

Comment! au berceau même du suffrage universel et dans un temps où les idées représentatives pénètrent partout et s'imposent, une agglomération de deux millions d'âmes resterait dépouillée du droit de gérer ses affaires, et on lui contesterait la plus inoffensive des libertés, cette liberté communale, si justement nommée l'école primaire de la vie publique! Mais quelle raison majeure nous priverait ainsi pour toujours de la faculté d'agiter les menaçants problèmes du pavage et de l'éclairage, des trottoirs ou de l'égout? La peur d'une ombre! Le fantastique souvenir de la Commune révolutionnaire! Il ne faudrait pourtant pas transformer l'histoire en épouvantail pour asservir les fils au nom des crimes subis par les pères. Il y a, suivant la juste remarque de M. Cochin, deux communes de Paris dans le drame de la Révolution : la première, élue, modérée, légale, qui fut emportée au 10 août par le jacobinisme; la seconde, insurrectionnelle et despotique, qui fit les journées de septembre. L'une dissipa l'émeute au Champ de Mars; l'autre noya tout dans le sang. Où voit-on là un argument contre l'élection? En revanche, qu'a-t-on vu en 1814? Un conseil municipal soigneusement trié par le maître, qui l'a trahi en même temps que la fortune et s'est brusquement retourné pour proclamer sa déchéance!

Ainsi l'histoire, loin d'écarter nos revendications, les appuie de ses enseignements, et les plus hauts témoignages du temps actuel achèvent de nous donner raison. En adressant en effet ses adieux à la Chambre, à la fin de la session de 1852, l'Empereur, comme s'il eût montré du geste le cratère d'un volcan éteint, s'écriait avec satisfaction : « Dites à vos commettants qu'à Paris, ce cœur de la France, ce centre révolutionnaire qui répand tour à tour sur le monde la lumière

ou l'incendie, vous avez vu un peuple immense s'appliquant à faire disparaître les traces des révolutions et se livrant avec joie au travail, avec sécurité à l'avenir. » — Depuis, et en des circonstances diverses, le chef de l'État n'a pas moins exalté « l'attitude calme des habitants de Paris, la réprobation dont ils flétrissent l'émeute, » et « leur intelligent patriotisme. » — De pareils témoignages ne sont-ils pas décisifs, et la population dont la rassurante conduite a mérité ces éloges, n'aurait-elle pas la sagesse de choisir ses magistrats locaux avec autant de discernement que sous Louis-Philippe ?

Tout conseille donc de revenir aux vrais principes et de faire enfin du roi de Paris, sinon un roi fainéant, bien que personne ne lui conteste le droit de se reposer, du moins un administrateur constitutionnel. Toute autre combinaison ne sera qu'un expédient boiteux, et le moyen terme qu'on essaye, s'il devait durer, en constituerait qu'une intolérable usurpation du pouvoir législatif sur le pouvoir municipal, et une menace directe à tout ce qui peut rester encore de vitalité locale en France.

Il y aurait, avant d'abandonner le sujet qui nous occupe, un intéressant coup d'œil à jeter sur les prédécesseurs de M. Haussmann pour montrer qu'il n'a rien inventé, et qu'à plusieurs points de vue il est même resté fort au-dessous de modèles bien dignes pourtant d'être imités. — Après moi le déluge ! disait un insouciant monarque. — Avant nous le néant ! disent volontiers les cantates du régime. Ni l'un ni l'autre : le monde a vécu et s'est amélioré depuis Louis XV, de même que la terre avait tourné et reçu quelques embellissements avant le terrassier victorieux du Trocadéro. Serait-il même exagéré de dire que ses devanciers, bien que dépourvus de ses moyens d'action, ont laissé des œuvres que n'éclipse pas encore la sienne et qui font comprendre la distance qui sépare l'artiste du gâcheur ?

Sans énumérer toutes les créations parisiennes de nos rois, souvent opposées aux triomphateurs du jour, qu'il nous soit permis de remonter un instant jusqu'à un prince auquel ne se reportent pas assez les souvenirs, à saint Louis, dont un historien illustre et un grand homme d'État vient de peindre admirablement la suave et rayonnante figure. Saint Louis est au premier rang des bienfaiteurs de la capitale française, et M. Guizot, dans la belle et sympathique étude applaudie du salon de Madame Lenormand et que le public aura bientôt entre les mains, rappelle avec à propos l'hommage que rendirent au héros de Joinville les bourgeois du treizième siècle, en le faisant remercier par une députation de tous les travaux accomplis dans Paris. C'est un prévôt non moins célèbre que le Miron d'Henri IV, Étienne Boileau, magistrat supérieur et d'une intégrité antique, qui présidait alors aux destinées de la cité. « Ni

parent ni lignage, ni or ni argent » n'étaient capables de le fléchir. Impitoyable pour les malversations, il faisait, dit la chronique de Saint-Denis, *si bonne et roide justice*, qu'il n'hésita point à livrer à la corde son propre filleul, pour *n'avoir pu se tenir* de toucher aux deniers municipaux. De nos jours heureusement il n'est pas besoin de pareilles rigueurs, qui n'aboutiraient plus qu'à un massacre d'innocents.

De tous les édifices de saint Louis, nous n'en voulons rappeler qu'un seul, la Sainte-Chapelle ; mais, quel joyau ! Voilà ce que les siècles admirent et ce qui laisse à ses pieds, comme des huttes grossières, les plus fières bâtisses de nos Limousins ! Les casernes passeront ; la merveille du moyen âge restera l'orgueil de nos descendants !

Le roi en posa la première pierre en 1245, et avant de partir pour la croisade, le 25 avril 1248, il assista à la dédicace. En moins de trois ans, tout était fini. Irions-nous aussi vite de nos jours, avec les puissants ressorts de la mécanique moderne? — Le travail entier coûta 40,000 livres tournois, c'est-à-dire 3 millions 600 mille francs de notre monnaie. Ici encore, et en face des 40 millions de l'Opéra, qui oserait établir une comparaison?

Voilà ce que faisaient nos rois, voilà l'œuvre de saint Louis ; et si l'on veut connaître le secret de la supériorité qui nous accable, un profond observateur, M. Villemain, nous le révèle d'un mot : « Prenez la France avant Louis IX, dit-il, regardez la France après lui ; il semble que ce soient d'autres hommes : les esprits s'étaient élevés[1]. »

Léon Lavedan.

[1] *Tableau de la littérature au moyen âge,* t. I, p. 288.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DES ÉLECTIONS PROCHAINES[1]

LA DIVISION.

I

En face de la centralisation administrative qui pèse sur la France, de cette machine puissante et minutieuse qui nous enlace et nous étreint de toutes parts, de cette combinaison la plus savante qu'ait jamais inventée et mise en œuvre le génie du despotisme, entreprendre d'arracher un verdict indépendant à des électeurs ainsi enlacés et dépendants, n'est pas un triomphe facile. Il y faut non-seulement beaucoup d'énergie, mais aussi beaucoup d'abnégation. Si le courage, la bonne entente, la persévérance, font un instant défaut, toute chance de succès s'évanouit. On reste donc confondu d'étonnement quand on voit des écrivains faisant, à un degré ou à un titre quelconque, profession de sens ou d'expérience politique, devenir, à la veille des élections générales, des artisans de discorde et des distributeurs d'insultes. On ne sait point découvrir une excuse en voyant des hommes, tous d'accord pour se plaindre qu'une ou plusieurs libertés manquent à la défense de leurs propres principes, user du peu d'armes laissées encore entre leurs mains pour assurer d'avance le succès de cette même administration qu'ils prétendent combattre, prêter aujourd'hui leur langage à l'opposition et demain leurs actes au gouvernement.

[1] Voir *le Correspondant*, du 25 février 1869.

Soyons impitoyables sur l'orthodoxie, éclaircissons nos rangs, ne comptons et ne gardons que les purs, faisons échouer M. Dufaure et assurons le triomphe de M. Peyruc, disent les démocrates par excellence. Attaquons, disent certains catholiques transcendants, attaquons dans la mémoire de M. Berryer tous ses amis, attaquons dans M. de Montalembert presque tous les anciens champions de la cause religieuse, sans nous demander qui en profitera[1].

Ce thème inintelligent et ingrat n'était pas commode à formuler. Il a donc fallu prendre son tournant de loin : il a fallu voiler de quelques nuages historiques ce qui eût blessé beaucoup de regards, et, avec autant d'ensemble que si l'on s'était concerté, on s'est fait réciproquement écho sur les origines du second empire. — Nous ne pouvons nous fier à ceux-ci ou à ceux-là, disent certains démocrates : ils nous trahiraient encore, comme ils ont trahi la république ; ils se donnent aujourd'hui pour adversaires du despotisme, mais c'est parce qu'on ne les a pas admis à l'exercer pour leur propre compte ; ils tiennent un langage de mécontents qu'ils renieraient bien vite si on les laissait de nouveau s'approcher du pouvoir. — Nous ne pouvons nous fier à ces mêmes hommes combattus par les démocrates, combattus par les officieux, disent à leur tour ces catholiques dont la vie se passe à jeter des pierres qui ne tombent plus dans le jardin de personne, et que les passants ramassent pour les rejeter à l'Église. On nous accuse d'être en cela inconséquents avec nous-mêmes, infidèles à nos anciennes luttes. Ce sont nos anciens amis qui sont inconséquents et mobiles : tout le monde a souhaité l'empire, a voulu l'empire, a fondé l'empire. Les hommes que l'on nous reproche d'attaquer n'ont pas de conviction, ils n'ont qu'une tactique ; et nous, nous sommes trop rigides pour consentir à devenir habiles. Puis, les uns et les autres ajoutent fièrement : Advienne que pourra ! Ce qui signifie : Adviennent dans trois mois la politique et les candidats officiels.

Voilà le double phénomène qui nous est montré depuis quelque temps. Je ne recherche ni ne juge les mobiles, mais j'ai le droit d'apprécier et de constater les faits, faits qui ne pourraient être différents si on avait conçu le dessein bien arrêté de contribuer, autant qu'on le peut, à l'échec de toute candidature libérale et à l'échec de toute candidature catholique.

Sans réfuter chapitre par chapitre les romans contemporains dont on juge à propos de faire la préface des élections, je voudrais cepen-

[1] Voir à peu près tous les numéros de *l'Univers* de décembre 1868 et de janvier 1869.

dant rappeler l'histoire sur quelques points essentiels. On verra bien ensuite les arguments qu'il en faut tirer.

Quels hommes ont attaqué, compromis et livré la république de 1848?

Quels sont les véritables parrains de l'empire?

II

La république du 24 février, issue du droit de l'émeute, inaugurée par un gouvernement provisoire, fut attaquée dès le 17 mars et le 15 avril, par des républicains traitant de rétrogrades et de réactionnaires MM. Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès et Lamartine. Par qui fut-elle défendue? Par le parti de l'ordre tout entier, courant aux armes pour soutenir ce qui avait été créé sans lui et contre lui. Le droit de l'émeute, si peu respecté des émeutiers, fit bientôt place à une assemblée fiévreusement, mais régulièrement élue par le suffrage universel; c'était un second titre plus imposant que le premier, et qu'eussent dû tenir pour sacré les promoteurs exclusifs de la souveraineté nationale. L'Assemblée constituante, ouverte le 4 mai, était envahie onze jours après, le 15. Par qui? Par de prétendus républicains. Par qui fut-elle défendue et sauvée? J'ai eu l'occasion de tracer une courte esquisse de la journée du 15 mai, en présence même de ceux qui y avaient pris part; ce n'est pas une version appropriée aux polémiques d'aujourd'hui. Qu'on veuille bien s'y reporter, et l'on verra de quels rangs étaient sortis les hommes qui, ce jour-là encore, empêchèrent la république de sombrer dans le sang et l'anarchie[1].

Passe pour le 15 mai, dira-t-on. Mais les ateliers nationaux et les journées de Juin?

Il est fatigant de protester contre le parti pris et la mauvaise foi. J'ai donc laissé publier sans mot dire, depuis nombre d'années, l'insigne calomnie qui ne cesse point de répéter que la droite a sciemment, volontairement provoqué la guerre civile au mois de juin, pour en finir avec la république, et que c'est la dissolution des ateliers nationaux, obtenue par ma captieuse insistance, qui détermina l'insurrection. Or, la vérité, oubliée à peu près de tout le monde aujourd'hui, est celle-ci.

Les ateliers nationaux n'ont jamais été dissous par un vote de l'Assemblée, ni avant ni après l'insurrection.

[1] Voir, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1851, l'article intitulé : *les Républicains et les Monarchistes.*

La dissolution a été décrétée et exécutée dictatorialement, le 3 juillet, par le général Cavaignac et par un ministère composé de républicains de la veille, comme on disait alors : MM. Bethmont, Bastide, Carnot, Sénard, Goudchaux, Recurt et Tourret.

Quand le général Cavaignac vint, dans la séance du 3 juillet, annoncer cette mesure à l'Assemblée, il s'exprima en ces termes : « L'organisation des ateliers nationaux était, je dois le dire, au 23 juin dernier, une organisation formidable. La pensée qui avait présidé à cette organisation était bonne et pure ; mais, sans aucun doute, par la suite des temps, cette création était complétement détournée de l'intention qui y avait présidé, et, je le répète, l'organisation des ateliers nationaux était devenue formidable, elle était devenue menaçante pour la liberté.

« Cette vérité avait été reconnue avant mon arrivée au pouvoir, et j'ai été témoin des efforts qui ont été faits, efforts qui n'ont peut-être pas été assez appréciés, pour arriver à la dissolution pacifique de ces ateliers. C'est une vérité que je me fais un devoir de déclarer à cette tribune[1]. »

La dissolution des ateliers nationaux étant ainsi rendue à sa véritable date et à son véritable caractère, peut-on soutenir, du moins, que la lecture de mon rapport, volontairement inopportune, a donné le signal de l'insurrection ? Pas le moins du monde. « Il n'est pas un républicain qui, au début de l'Assemblée, ne fût impatient de la dissolution des ateliers nationaux. M. Pascal Duprat l'avait appuyée dans le comité du travail ; M. Considérant entrait dans la même sous-commission que moi. Le premier rapport que je lus avait été approuvé par lui. M. Trélat, ministre des travaux publics, fit afficher sur les murs de Paris un extrait de ce rapport, comme expression de la pensée même du gouvernement. L'Assemblée avait cru d'abord aux procédés transitoires. C'est en voyant grossir le péril dans des proportions qu'aucune prudence et qu'aucune force ne pourrait bientôt conjurer, en apprenant que les ateliers nationaux, ouverts en mars pour trente mille ouvriers dans la détresse, contenaient alors cent vingt mille mutins et que cinquante mille autres frappaient à la porte, c'est alors que l'Assemblée, se voyant à la merci de cette innombrable et mystérieuse armée, entendant de toutes parts les cris du commerce et de l'industrie, dont la ruine s'achevait par cette grève organisée, se sentit enfin gagnée par une impatience trop longuement provoquée[1]. »

[1] *Moniteur* du 4 juillet 1848.

[2] *Les Républicains et les Monarchistes.* (*Revue des Deux Mondes* du 1[er] février 1851.)

La dissolution eût été prononcée avant le 23 juin, si je n'avais pas insisté au sein de la commission pour que cette mesure fût accompagnée d'une large allocation au budget, assurant le retour dans leurs départements d'une partie des ouvriers licenciés, et d'une sérieuse organisation de la prévoyance et de l'assistance publique. Ce plan, que j'avais mûrement étudié, souleva parmi les membres de la commission non des objections de principes, loin de là, mais des hésitations à cause de son étendue même, et nous étions arrivés à la matinée du 23 juin sans avoir encore arrêté un parti définitif. Mais l'insurrection, qui se sentait menacée d'une désorganisation plus ou moins prochaine, avait résolu de ne pas l'attendre et de prendre la force publique au dépourvu. Dès le 22 juin, l'attaque s'annonça par un ultimatum porté à la commission exécutive qui siégeait alors au Luxembourg[1]. Le 23 juin au matin, des barricades se dressaient et le sang avait coulé. Quand je lus mon rapport à la tribune, sur un ordre exprès de l'Assemblée, il était trois heures de l'après-midi, et, si l'on relit cette séance dans le *Moniteur*, on y voit que, de une heure à trois heures, le président rendait compte, d'instant en instant, des progrès de l'insurrection.

Demandera-t-on maintenant pourquoi, dans la matinée du 23 juin, j'improvisai rapidement mon rapport et je l'apportai devant l'Assemblée? L'équité et le bon sens ont répondu d'avance : ce fut pour armer de toute la force morale qui résidait alors dans l'Assemblée les soldats, les gardes nationaux, les gardes mobiles, engagés déjà dans une lutte formidable. Ce fut aussi par un sentiment personnel dont je ne crois pas avoir lieu de rougir, et que je n'ai pas craint d'avouer à la tribune, lorsque, plus tard, j'eus à répondre à des reproches immérités de M. Flocon. « Il est toujours extrêmement grave, disais-je, de parler de sang versé, de parler de fauteurs de la guerre civile, et surtout de faire porter la responsabilité sur la défense, au lieu de la faire porter sur l'attaque[2]. » Puis, j'analysais en ces termes le langage que j'avais tenu au sein de la commission : « J'ai dit à mes collègues : La guerre est engagée, la responsabilité n'appartient ni à vous ni à personne dans cette assemblée. Il y a quelque chose qui m'appartient à moi, c'est mon honneur, et voici comment je l'entends : si les ouvriers égarés qui nous attaquent sont vaincus demain, je ne consentirai jamais à porter contre eux une mesure que, dans leur égarement, ils regardent comme leur étant

[1] M. Taxile Delord, que l'on ne soupçonnera de complaisance ni envers la majorité de l'Assemblée, ni envers moi, donne sur cette journée du 22 juin et les circonstances qui la précédèrent de curieux détails. (*Histoire du second empire*, par M. Taxile Delord. Introduction, pages 91, 92, 93 et 94.)

[2] *Moniteur* du 25 mai 1849.

funeste; quand ils seront vaincus, je ne viendrai pas, le lendemain de leur défaite, être le rapporteur de la résolution de la commission, je ne leur laisserai pas cette pensée, que j'ai attendu leur défaite pour proclamer ici ce que, depuis longtemps, vous croyez utile et nécessaire... Si les ouvriers sont vainqueurs, je ne les redoute pas le moins du monde ; je suis de la veille pour les ouvriers, je ne suis pas de la veille pour la république; cela est certain, vous le savez bien; je suis de la veille pour les ouvriers, je suis de la veille pour beaucoup d'œuvres populaires.

« Je suis de la veille pour beaucoup de sympathies et pour beaucoup de sentiments que les ouvriers connaissent...

« Si les ouvriers sont vainqueurs, et l'hypothèse pouvait bien être posée le vendredi, à l'heure où je parlais, si les ouvriers sont vainqueurs, je ne crains pas ma responsabilité ; je leur rendrai compte de ce que j'ai fait, je comparaîtrai au tribunal qui leur conviendra, comme un homme de la veille, comme leur ami, et je leur dirai, le lendemain de leur victoire, ce que je leur aurais dit la veille[1]. »

Le rôle de la majorité n'a donc point été le rôle de provocateur. Le mien s'est borné à refuser de me faire volontairement aveugle ou complice, et, l'heure de la lutte étant venue malgré nous, malgré nos efforts les plus sincères, à ne point décliner ma part de responsabilité. Cela était manifeste alors, cela était bien compris par notre meilleur juge, le peuple parisien, et j'en apporterai une dernière preuve, parce qu'en même temps elle marque bien tout le chemin qu'on nous a fait faire depuis. Aux élections pour l'Assemblée législative, Paris, qui avait alors 28 représentants, élut par 112,000 voix M. Odilon Barrot chef du cabinet dont je faisais partie, et je fus honoré moi-même de 98,000 suffrages, dans lesquels le faubourg Saint-Antoine comptait pour une bonne part[1].

Cette triste histoire des journées de Juin fut, malheureusement pour la république, l'histoire de son existence presque tout entière. L'extrême gauche qui se plaisait alors à parodier la Montagne, dont elle reprenait volontiers le nom, s'engageait témérairement dans des voies inconnues ; puis, ne sachant comment en sortir, elle réclamait le concours des hommes de la droite, quitte à leur imputer plus tard l'impopularité qu'il avait fallu braver pour réparer ses fautes. Un peu

[1] *Moniteur* du 25 mai 1849.

[2] Voici quelques-uns des noms et des chiffres qui me paraissent curieux à relire aujourd'hui. Le maréchal Bugeaud obtint 107,437 voix; M. Marie, 106,912 ; Léon Faucher, 105,333 ; Thiers, 99,098; Molé, 95,852; Montalembert, 94,589. M. Billault, à qui l'on n'avait point encore pardonné son évolution vers la Montagne, ne réunit que 41,374 suffrages.

de modération et de bonne entente aurait suffi pour donner au pays la confiance qui seule rend les gouvernements durables. La France, fort surprise d'abord de se trouver en république, n'aurait pas mieux demandé que d'y rester si elle avait trouvé dans cette forme de gouvernement le respect de ses mœurs, de ses traditions, de ses intérêts. Au lieu de comprendre cette situation si simple et cette prétention vraiment modeste, les nouveaux montagnards ne se complaisaient que dans des théories absolues, ayant invariablement pour objet la brusque métamorphose de la société française et de l'humanité régénérée. La France consentait volontiers à poursuivre sous le gouvernement républicain le cours de ses destinées ; mais elle s'aperçut promptement que ce n'était pas de cela qu'il s'agissait, elle comprit parfaitement le sens et la portée des assauts livrés à la république depuis le 15 mars jusqu'aux néfastes journées de Juin, et, ne se sentant point d'humeur à servir passivement de matière à des expérimentations indéfinies, elle refusait de se laisser jeter comme le métal dans un creuset. Les adhésions de premier mouvement commencèrent à se retirer ou à se refroidir. Les républicains s'en apercevaient aussi, mais ils aimaient mieux croire à notre faute qu'à la leur, et ils nous accusaient de complots absurdes auxquels personne de nous n'avait jamais songé. M. Laurent, de l'Ardèche (plus tard bibliothécaire au Sénat), demandait une enquête contre les partis monarchiques. Le même esprit de dépit aveuglé imposa au gouvernement du général Cavaignac lui-même le projet de nommer des commissaires destinés à se rendre dans les départements pour redresser ou diriger de plus près l'esprit public. La majorité de l'Assemblée, voyant surgir tout à coup une sorte de pouvoir mal défini, parallèle et probablement hostile au sien, alarmée, non sans motif, de cette évocation des anciens commissaires de la Convention, s'émut. M. Baze interpella, séance tenante, le ministère. Je pris part à cette discussion au nom de la droite. « J'ai demandé la parole, disais-je, lorsque j'ai entendu qu'on nous parlait encore de fonder la république. J'ai cru, et je commencerai par cette explication afin qu'elle écarte peut-être bien des interruptions qui pourraient animer le débat plus que je ne le désire moi-même, mais cependant sans le craindre ; je pensais que la république avait été fondée dans trois circonstances solennelles qui permettaient au pays et à nous de croire qu'elle était désormais solide, durable, et que nous y avions tous loyalement et ouvertement contribué. (Marques d'approbation.)

« La république a été fondée ici le 4 mai, le jour où, en présence de la population de Paris tout entière, à la face d'un soleil radieux comme les cœurs et les visages, nous sommes venus tous ensemble, sans exception, proclamer la république. (Très-bien ! Très-bien !)

Elle a été fondée le 15 mai, le jour où, de cette enceinte envahie, nous sommes sortis pour aller chercher les factieux à l'Hôtel de Ville, et je dis nous parce que j'en ai le droit. (Oui! Oui!) La république a été fondée le 23 juin, lorsque les départements sont arrivés ici en foule, lorsque l'élite de toutes les opinions, de tous les partis, sont venus nous apporter... quoi? Des soutiens à l'émeute? Quoi? des oppositions, des divisions, des récriminations, des argumentations? Non. (Très-bien! Très-bien!) Non; ils vous ont apporté leur sang, le plus pur de leur sang et celui de leurs enfants. (Acclamations. — Très-bien! Très-bien[1]!) Si vous croyiez alors que nous avions au cœur de ces pensées implacables et de ces sentiments stupides que rien n'apaise, que rien n'éclaire, il fallait le dire ce jour-là. (Rumeurs à gauche.) Il fallait dire : La république n'a pas besoin de vous pour se défendre. Ramenez vos enfants, ramenez vos gardes nationales. (Vives interruptions à gauche.)

« Le citoyen Cavaignac, *chef du pouvoir exécutif*. Est-ce que c'est vous qui les avez amenées?

« Un représentant. Elles n'étaient pas à vous.

« Le citoyen Flocon. C'est une insulte à la nation.

« Le citoyen de Falloux. Je serais bien étonné d'insulter la nation, car, précisément, je crois parler en son nom.

« Le chef du pouvoir exécutif. Pas plus que nous.

« Le citoyen de Falloux. Pas plus que vous, mais autant que vous.

« C'est précisément parce que nous sommes la nation et que nous avons versé ce sang avec la nation, que vous ne pouvez pas nous séparer d'elle, et ce que vous ne nous avez pas dit le 23 juin, au matin de la bataille, vous n'avez pas le droit de venir nous le dire au lendemain[2]. » (Très-bien! Très-bien!)

Le projet des commissaires fut abandonné devant la répulsion très-énergique de l'Assemblée, et les préoccupations publiques se tournèrent presque exclusivement vers le scrutin qui allait donner un président à la république. La population y porta en masse le nom de celui à qui elle attribuait alors l'intention de mettre un terme aux agitations populaires et aux utopies malsaines.

[1] Tous les regards se tournèrent vers le vénérable comte de Saint-Georges, député du Morbihan, dont le fils, combattant volontaire, avait été grièvement blessé aux journées de juin.

[2] *Moniteur* du 17 septembre 1848.

III

Au lieu de discerner l'avertissement donné le 10 décembre par le suffrage universel, au lieu de comprendre la nécessité de rassurer le pays sur l'avenir que lui préparait la république, au lieu de se rapprocher franchement et ouvertement des hommes qui ne voulaient voir tomber la France ni sous le joug de la démagogie ni sous celui du despotisme, au lieu de faire ce qui leur était si visiblement conseillé par l'honneur et l'intérêt de leur cause, les montagnards usèrent leur activité dans des agitations stériles, dans des récriminations aussi dénuées de fondement que d'opportunité, bientôt enfin dans de nouvelles et folles conjurations.

A l'avénement du prince Louis Bonaparte, pour qui je n'avais pas voté dans le scrutin de la présidence, je fus appelé au ministère de l'instruction publique, à côté de MM. Odilon Barrot, de Malleville, Passy, de Tracy, Buffet, Léon Faucher. Ce n'était assurément pas là un cabinet de complaisants, et on lui accorda quelques mois de trêve. Mais bientôt les pouvoirs de l'Assemblée constituante allaient expirer, et des indices certains annonçaient que la droite serait considérablement renforcée dans l'Assemblée législative. Les diverses révolutions européennes, filles ou sœurs de la révolution de Février, avaient fait place au retour de l'ordre. La révolution romaine luttait encore, mais elle était aux prises avec le drapeau de la France. La Montagne se contenait moins que jamais et préparait, par des violences de tribune, les violences de la rue qu'elle voulait renouveler, qu'elle renouvela en effet au 13 juin. M. Ledru-Rollin, son principal orateur, avait porté à la tribune, contre le gouvernement et contre le général Changarnier, commandant de l'armée de Paris, ses habituelles accusations de complot. M. Odilon-Barrot les avait repoussées, et M. Ledru-Rollin, embarrassé par la vieille renommée libérale du président du conseil, avait essayé de partager le ministère en deux camps, exonérant l'un et laissant planer sur l'autre un doute qu'il ne me convenait pas de laisser subsister. Je le sommai de s'expliquer et il restreignit ses allégations aux personnes irresponsables dont M. le président de la république était entouré. Je pris acte de cet aveu. Je m'efforçai ensuite de faire réfléchir les montagnards sur l'entraînement auquel ils étaient près de céder. « Il y a quelque chose de bien insensé, disais-je, à venir se poser ici comme l'ami, le défenseur exclusif de la république, et, depuis huit jours, à diriger toutes ses forces et toutes ses passions dans le sens qui peut le plus

la compromettre et la perdre. (A droite : Très-bien! Très-bien! - Murmures à gauche.) . . . Il y a quelque chose de bien insensé à faire demander à tout le monde, depuis huit jours, si ceux qui ne veulent pas la république, à ce que l'on prétend, ne la rendent pas cent fois plus facile, cent fois plus acceptable que ceux qui prétendent l'aimer si exclusivement et si violemment. (Nouvelle approbation à droite.)

« . . . Ce qui est insensé, puisque vous parlez de folie, c'est de venir, au milieu des émotions générales qui agitent aujourd'hui les esprits, nous menacer d'un 10 août, de venir faire appel à l'histoire révolutionnaire. On vous a dit, l'honorable M. Barrot vous a dit : Vous citez mal l'histoire. Eh bien, moi, je dis que vous la citez trop ou trop peu ; vous êtes insensés quand vous vous arrêtez à la date du 10 août; il faut aller et en deçà et au delà. Si le 10 août menace quelqu'un, il vous menace, vous, monsieur Ledru-Rollin, autant que nous que vous attaquez. D'abord, le 10 août n'a pas été fait par le peuple, comme vous le dites; puis, il a été suivi du 2 septembre, du 31 mai, du 10 thermidor ; il a été suivi enfin du 18 brumaire. (Très-bien ! Très-bien.)

« Plusieurs voix. Et de 1815.

« Le citoyen Brives. Et de 1815! (L'honorable membre étend horizontalement ses deux bras, ce geste excite l'hilarité.)

« Le citoyen ministre de l'instruction publique. Et de 1815 aussi... Toutes ces dates se tiennent, et, puisque vous en appelez à notre mémoire, j'en appelle à la vôtre. Ce sont là les étapes logiques et inévitables des passions que vous évoquez sans cesse contre nous aujourd'hui, qui se tourneront contre vous demain... (Très-bien ! Très-bien !) Après Bailly, on a vu tomber Petion ; après Petion, on a vu tomber Barnave; après Barnave, Danton ; après Danton, Robespierre; puis, après cela, le despotisme est venu qui a fait taire toutes ces voix et qui a muselé tous ces tigres. (Vive approbation à droite. — Sensation prolongée. — Agitation à l'extrême gauche.)

« Voix a droite. En voilà, de l'histoire!

« Le citoyen ministre de l'instruction publique. Et puis, il y a une autre date que vous avez parfaitement le droit de me rappeler, et que je suis charmé de constater ici. Oui, après cela est venu 1814 et 1815; c'était l'inexorable logique, et, quand vous commettrez les mêmes excès, quand vous rentrerez dans la même voie, vous arriverez à la même date. (A droite : Très-bien ! Très-bien ! — Bruyantes réclamations à gauche.)

« (Le citoyen de Courtais se lève et proteste vivement. Ses paroles se perdent dans le bruit.)

« Le citoyen ministre de l'instruction publique. Assurément vous ne

pouvez pas être pris en traîtres, tant cela est écrit en caractères ineffaçables dans l'histoire et dans le cœur humain. Vous n'avez pas besoin que je vous en avertisse, mais si vous m'en voulez d'être avertis, vous avez tort. Quant à moi, je le crois, et c'est précisément de cela que je me prévaux ici; type des hommes que vous accusez, je sers mieux ici la république que vous.

« (A droite : Oui ! Oui ! Très-bien ! Très-bien ! — Exclamations à gauche.)

« Le citoyen ministre de l'instruction publique. Je serai toujours à cette tribune sans embarras, sans hésitation, parce que j'y suis avec une conscience parfaitement droite et parfaitement limpide. (Rires ironiques à l'extrême gauche. — Assentiment à droite.)

« Voix a droite. Vous avez bien le droit de le dire.

« Le citoyen Gambon et plusieurs membres a l'extrême gauche. Dites : Parfaitement *blanche !* (Agitation.)

« Le citoyen ministre de l'instruction publique. Je vous renvoie donc, comme des avertissements loyaux et utiles, ce que vous me jetez comme des menaces et comme des embarras[1]. »

M. Ledru-Rollin ne remonta point à la tribune pour me répondre, et ses amis, désertant comme lui le terrain de leur accusation, me harcelèrent durant toute la séance du lendemain sur des questions absolument étrangères au débat, mais que j'invite néanmoins tout lecteur curieux à relire dans le *Moniteur*, parce qu'il y retrouvera, dans leur primeur et aussi avec leur réfutation péremptoire, les reproches stéréotypés que l'on m'adresse de temps à autre, selon l'occasion, sur mes apologies de l'ancien régime, de l'inquisition et de la Saint-Barthélemy. Ces orageuses séances furent les dernières agitations de l'Assemblée constituante : l'Assemblée législative la remplaça immédiatement. La démission de M. Faucher amena un remaniement partiel qui fit entrer dans le ministère MM. de Tocqueville, Dufaure et Lanjuinais. Cette fois encore, la droite faisait preuve de désintéressement, et, au moment où ses forces étaient plus que doublées, elle appuyait chaleureusement une combinaison dans laquelle elle n'avait réclamé aucun accroissement d'influence.

Voilà quels furent l'attitude, les sentiments, la conduite de la droite dans cette première et principale phase de la période républicaine. Voyons maintenant quels furent son attidude, ses sentiments, sa conduite aux approches du coup d'État ; voyons si, après avoir perdu le droit de nous imputer le meurtre de la république, on serait plus fondé à nous ranger parmi les adorateurs du soleil levant déjà visible à l'horizon.

[1] *Moniteur* du 25 mai 1849.

IV

L'Assemblée législative, comme l'Assemblée constituante, se trouva immédiatement en face d'une insurrection ; mais la journée du 13 juin fut plus grave par la perturbation qu'elle jeta dans les esprits que par le péril qu'elle fit courir à l'ordre public.

Lorsque le calme qui suivit la déconvenue des fauteurs de désordre le permit, l'Assemblée entama avec ardeur son œuvre législative. La réunion de la droite, qu'on nommait réunion de la rue de Rivoli, prit à ces travaux la part prépondérante que lui assuraient son importance numérique et l'autorité d'hommes tels que MM. Berryer, Ravez, d'Ambray, Benoist-d'Azy, Béchard, de Larcy, Sauvaire-Barthélemy, Poujoulat, Nettement, de Vogüé, de Sèze, de Kerdrel, etc., etc. Leur initiative s'attacha de préférence aux mesures sérieusement libérales et largement décentralisatrices. MM. de Tinguy et de Laboulie firent adopter la loi qui avait pour but de rendre la dignité et la loyauté à la presse en exigeant la signature des écrivains ; M. de Vatimesnil fut le rapporteur et le promoteur le plus ardent d'une loi municipale qui rendait toutes leurs franchises à nos communes ; M. de Riancey fut le rapporteur d'une enquête sur la liberté commerciale ; une enquête sur l'état de l'enseignement en Algérie était due à M. de Rességuier ; M. de Melun, initié aux besoins des classes ouvrières par un rare dévouement et de longues études, fut le principal auteur de la loi sur les logements insalubres, sur la protection des enfants dans les manufactures, et il avait saisi d'une vaste enquête sur l'assistance publique une commission dont M. Molé fut le président et M. Thiers le rapporteur. Tous s'unirent chaleureusement au vote de la loi du 20 mars 1850, qui améliorait le sort des instituteurs primaires, fondait la liberté de l'enseignement secondaire et préparait la liberté de l'enseignement supérieur. Mais, à côté de cet exercice laborieux et régulier de la prérogative parlementaire, s'élevèrent bientôt des questions de toute autre nature.

Quelques amis personnels du prince président de la république travaillaient ouvertement à remettre entre ses mains un pouvoir plus étendu, ou même le sceptre impérial. Ce nouveau parti passait des revues, créait des journaux et recrutait des adhérents dans une fraction de la majorité qu'on nommait réunion de la rue des Pyramides. En face de cette prétention avouée, quelques journaux songèrent à lui opposer la candidature d'un prince de la maison d'Orléans.

Enfin, de toutes parts, soit par de nombreuses pétitions, soit par le vote presque unanime des conseils généraux, le pays nous criait : Hâtez-vous, comme vous en avez le droit, d'appeler une nouvelle Assemblée chargée de reviser la constitution, et ne nous laissez pas tomber, imprévoyants et désarmés, dans le gouffre béant de 1852.

La majorité de l'Assemblée comprit donc qu'elle allait entrer dans une crise décisive, et la rue de Rivoli délibéra longuement, quand l'heure en fut venue, sur cette question de la révision qu'elle n'avait ni provoquée ni posée. Elle décida, avant tout, qu'elle ne se prêterait à aucune transformation illégale de la constitution républicaine ; elle se prononça pour la révision, mais la révision totale, sans dissimuler que, si l'on voulait revenir à la monarchie, elle entendait que ce fût avec la maison de Bourbon tout entière et le gouvernement représentatif. Nos portes n'étaient pas si bien closes que ces débats préliminaires ne fussent parfaitement connus du public. C'était l'entretien fort animé des couloirs de la Chambre, et le dialogue suivant était, pour ainsi dire, en permanence dans les divers groupes de représentants : — Vous allez trop vite, disaient les partisans de la candidature du prince de Joinville aux membres de la réunion de Rivoli, il faut une transition entre la république et la monarchie, et celle que nous vous offrons est la meilleure. — Pourquoi songer au prince de Joinville? disaient les partisans de l'Élysée. Pourquoi chercher un nouveau président? Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à celui qu'on a, en augmentant son autorité, au lieu de la lui contester? — Nos débats mêmes, répondaient les membres de la rue de Rivoli aux partisans du prince de Joinville et à ceux du prince Louis Bonaparte, ne prouvent qu'une chose : c'est que le pays ne veut plus de la république. Dès lors, pourquoi nous arrêter à moitié chemin? Par l'élection du prince de Joinville, vous compromettez la maison de Bourbon ; par la réélection du prince Louis Bonaparte, qui ne peut plus être légale, vous compromettez la liberté. Sincèrement monarchiques, sincèrement libéraux, n'admettons que deux solutions au problème que le pays nous pose : ou le maintien de la république, ou le rétablissement de la monarchie avec les solides garanties qu'elle seule peut nous apporter. — Vous commettez une égale imprudence en laissant agiter parmi nous de pareilles éventualités, et vous ouvrez vous-mêmes la porte à des entreprises que nous devons conjurer avant tout, disaient quelques membres éminents de la majorité qui n'appartenaient strictement à aucune réunion particulière, mais qui les dominaient toutes par leur ascendant personnel, M. Thiers, le général Changarnier et quelques-uns de leurs amis à qui s'adjoignaient M. de Saint-Priest et M. Nettement.

— Il ne dépend pas de nous d'arrêter ce mouvement, répliquait-on, et, dans l'état actuel des esprits, nous rendrions le coup d'État plus facile en repoussant la révision qu'en l'adoptant franchement.

Voilà quels sentiments, quelles idées, quelles prévisions, étaient publiquement impliqués dans ces mots : Rejet de la révision, révision partielle, révision totale.

Les historiens du 2 décembre, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes aujourd'hui à faire remonter jusqu'à cette date les préparatifs du coup d'État. C'est alors que l'ami le plus dévoué du président, jetant les yeux sur le modeste appartement du général Changarnier, lui disait : « Vous êtes bien grand pour un si petit cadre, » et que le général répondait en souriant : « C'est que j'ai besoin d'un petit cadre pour paraître grand[1]. »

Aussi, quand on suppose et quand on raconte que des pourparlers pouvaient s'entamer, que des situations nouvelles pouvaient être prises ou sollicitées à la veille du 2 décembre, on est à mille lieues de la vérité : toutes les réflexions avaient été faites, toutes les séductions mises en jeu, toutes les situations tranchées à partir du jour où la révision de la constitution fut impérieusement réclamée par l'opinion publique. Des conversations sur ces différents sujets, j'en ai eu, chacun de nous en a eu, non pas une, mais cent. Qui s'entretenait alors d'autre chose? Mais, du premier jour au dernier, tous les interlocuteurs se divisaient en deux catégories parfaitement distinctes : les uns se tenaient inébranlablement attachés à la légalité, à la tribune, à l'Assemblée ; les autres faisaient bon marché de toute entrave constitutionnelle. Cela divisait la majorité en deux camps, et la réunion de la rue de Rivoli demeura toujours et tout entière dans le premier de ces deux camps. Le président, à cette date, avait donc parfaitement acquis la certitude qu'il ne pourrait faire prévaloir aucun de ses projets dans l'Assemblée et qu'il ne pouvait chercher le succès qu'en dehors d'elle et contre elle.

La proposition de révision, rédigée et signée par des membres de l'Assemblée dont pas un n'appartenait à la réunion de Rivoli, avait été renvoyée à une commission que présida le duc de Broglie et qui choisit pour rapporteur M. de Tocqueville. La discussion s'ouvrit, le 14 juillet 1851, avec une imposante solennité. Lorsque je fus appelé à la tribune, je pris pour exorde la parole d'un d'Aguesseau, que n'a point oubliée naguère un Séguier : « Tout magistrat qui n'est pas un héros de probité n'est pas même un honnête homme, » et j'ajoutai : « Je dis, à mon tour, dans cette circonstance solennelle : Tout représentant qui n'est pas un héros de désintéressement, d'abnégation, de

[1] *Histoire du second empire*, par M. Taxile Delord, t. I, p. 278.

patriotisme, n'est pas un honnête homme. (Vive approbation sur les bancs de la droite. — Sensation.)

« C'est sous cette réprobation solennelle, c'est sous cette malédiction que je place d'avance mes paroles, si elles ont une autre inspiration. (Nouvelle approbation à droite.) »

Bientôt après, allant au vif de la question, je disais : « Dans quelle mesure devons-nous reviser? Sera-ce la révision partielle? Sera-ce la révision totale? (Chuchotements. — Écoutez! écoutez!)

« Si la révision partielle suffisait aux besoins et aux exigences de mon pays, j'y consentirais aussitôt et immédiatement; mais, selon moi, la révision partielle ne peut produire qu'une chose, une illusion, et la plus fatale des illusions. Je ne puis donc consentir qu'à la révision totale.

« Cependant il y a pour la révision partielle, quelque formellement que je me prononce contre elle, il y a deux arguments qui m'ont touché.

« Avec la révision partielle, on gagnera du temps et on refera de l'autorité.

« Ah! gagner du temps pour un pays qui souffre, pour un pays qui, dans certaines conditions, est profondément découragé, pour un pays qui ne demande que le repos, oui, gagner du temps, c'est un grand argument, et le rejeter, c'est une grande témérité, un grand prétexte pour les reproches ; mais gagner du temps, est-ce toujours gagner quelque chose?

« Je demande que la réponse soit faite par quelqu'un qui a une toute autre autorité que la mienne, par l'honorable président de la commission, par M. de Broglie.

« Voici la force que j'ai trouvée vis-à-vis de moi-même, si j'avais hésité; voici la force que j'ai trouvée dans un rapport de M. de Broglie à la Chambre des pairs :

« Attendre est sage à la condition d'attendre quelque chose; mais « attendre pour attendre, par pure insouciance ou par pure irrésolu- « tion, faute d'avoir assez de bon sens pour se décider et assez de cou- « rage pour se mettre à l'œuvre ; attendre ainsi, c'est le pire de tous « les partis et le plus certain de tous les dangers. » (Mouvement.)

« Voilà, messieurs, non pas ce qui a pour moi fait naître ma résolution, mais ce qui l'a rendue irréfutable.

« L'autre argument est celui-ci : On refera de l'autorité.

« Ah! mais oui, c'est aussi une bien noble et une bien grande chose que de refaire l'autorité; cela est certainement une chose bien nécessaire, et jamais, jamais, ce n'est moi qui m'y opposerai, et j'espère que ce ne seront jamais mes amis qui s'y opposeront. Mais, comment refait-on de l'autorité? Je me suis bien souvent, bien pro-

fondément attaché à ce problème; et pour moi il se résout par deux axiomes qui ne sont qu'une même pensée : On ne donne pas à la liberté tout ce que l'on donne à la république, on ne donne pas à l'autorité tout ce que l'on donne au gouvernement. Ce sont des choses très-distinctes. Eh ! mon Dieu, on ne donne pas à la liberté tout ce qu'on donne à la république; nous le voyons, nous l'avons vu dans ce pays par les deux épreuves que nous en avons faites...

« On ne fait pas de la république avec des commissaires : on fait de la république avec des mœurs, avec des institutions, avec une situation géographique républicaine, on ne fait de la république qu'avec des vertus républicaines. On fait de la république comme cela, ou l'on n'en fait pas, ou l'on en fait une détestable et pitoyable contrefaçon.

« Messieurs, ce que je viens de dire de la république, avec une respectueuse franchise, je demande la permission de l'appliquer de même au gouvernement.

« Ah ! on ne fait pas de l'autorité avec du gouvernement, avec de l'administration toute seule. On ne fait pas de l'autorité avec de la compression ou de la prospérité matérielle seulement. On ne fait de l'autorité et de l'ordre qu'avec les conditions véritables de l'ordre et de l'autorité, avec les mœurs, avec les institutions, avec les principes, les hommes, les vertus de l'autorité. On ne fait de l'autorité que comme cela. Autrement, on peut faire du gouvernement, on peut le faire avec habileté, avec utilité; on peut s'acquérir de grands titres à la reconnaissance d'un pays ; mais tout cela est précaire et passager, tout cela ne peut durer qu'autant que durent quelques nécessités, quelques circonstances impérieuses. »

Après avoir insisté sur le peu de confiance que méritent les moyens violents et de pure compression, je reprenais :

« Reviser peu, faire une révision partielle, ce n'est rien faire, c'est faire pis que rien, c'est produire une illusion funeste.

« Mais reviser beaucoup, reviser tout, c'est aller bien loin, c'est un autre inconvénient, c'est aller à la monarchie : Ah ! oui, j'en conviens.

« Et l'on ajoute : « Le pays n'est pas mûr pour la monarchie. »

« Ah ! le pays n'est pas mûr pour la monarchie ! c'est possible, je n'en sais rien, mais c'est bizarre. Il y a deux ans à peine, j'entendais à cette tribune les républicains les plus compétents nous déclarer que la France n'était pas mûre pour la république.

« Est-il donc possible que notre pays ne soit mûr ni pour la république ni pour la monarchie ? Lui fait-on cette injure de croire et de dire qu'il ne peut supporter qu'un régime bâtard, que des institutions qui se démentent elles-mêmes et qui ne reposent sur aucun

principe fixe, fondamental, historique et hautement avoué? Osera-t-on dire cela de la France à cette tribune? Je ne le crois pas. (Mouvement.)

« ...Ce qu'on veut dire, messieurs, car enfin ce mot a tellement cours qu'il faut bien dire qu'il repose sur quelque chose, ce qu'on veut dire quand on dit que la France n'est pas mûre pour la monarchie, c'est ceci : on veut dire que les hommes politiques ne sont pas mûrs pour la concorde. Cela est vrai, c'est malheureusement trop vrai; mais si nous attendons que cette maturité soit venue pour procéder au remède, nous attendrons trop longtemps. Il y a là un cercle vicieux dont le pays seul a le droit et l'autorité pour nous faire sortir. »

Je jetais ensuite un regard rétrospectif sur les tristes avortements des divers partis successivement arrivés au pouvoir depuis le commencement du siècle, et j'ajoutais : « Comment s'expliquent-ils ?

« Ils s'expliquent, selon moi, par une théorie très-simple : c'est que, successivement, chacune des vraies forces du pays, chacune des vraies puissances de l'ordre dans ce pays a voulu successivement et isolément se charger du pays à elle toute seule.

« De 1829 à 1830, les royalistes (je juge leurs fautes, je vous prie de le croire, avec autant d'impartialité que qui que ce soit dans cette enceinte), les royalistes étaient arrivés à cette situation de vouloir gouverner le pays à eux tout seuls ; ils ont succombé.

« Les libéraux, qui étaient la grande force morale, la grande force politique de ce moment-là, ont dit : Nous écarterons bien les républicains ; nous nous faisons fort de la république et des républicains ; nous gouvernerons le pays à nous tout seuls. Ils l'ont gouverné, et tout le monde sait que ni le talent, ni l'autorité, ni le succès ne leur ont manqué, et ils ont succombé.

« En 1848, les républicains ont dit, à leur tour, ce que les libéraux avaient dit en 1830 ; ils ont dit : Nous nous faisons fort du socialisme et du communisme ; ne craignez rien ; nous, républicains, qui ne sommes ni les hommes monarchiques de 1815, ni les anciens libéraux de 1830, nous nous chargeons de gouverner le pays ; soyez tranquilles, le socialisme et le communisme, ce n'est rien. Combien cela a-t-il duré? Vous le savez : deux mois, trois mois... les républicains ont disparu. Le socialisme, le communisme ne les ont pas remplacés immédiatement, cela est vrai ; et il est venu à la traverse, il est venu inopinément le régime actuel.

« Mon Dieu, je le caractériserai par un mot, parce que c'est le mot qui dispense de beaucoup de périphrases ; mais j'espère que personne ne croira que j'emploie ce mot dans l'acception dont les partis et les factions ont l'habitude de s'en servir : il est venu ce qu'on appelle

l'ère bonapartiste, le gouvernement d'un prince, le gouvernement qui pouvait s'appuyer sur le grand nom de Napoléon; et aujourd'hui on pourrait voir poindre à l'horizon la même pensée qui a tout perdu depuis quarante ans; c'est cette pensée, que j'appellerai dans ce moment le bonapartisme, qui dirait, elle aussi : Ne craignez rien; moi, je réponds du pays sans les socialistes, sans les républicains, sans les libéraux, sans les monarchistes.

« Hélas! vous avez vu tout ce que ces épreuves ont fait perdre à la France, elles l'ont fait descendre de plus en plus vers l'abîme. Eh bien! il appartiendra à cette témérité, à cette folie d'être la dernière de nos étapes; ce serait le bonapartisme ainsi entendu, ainsi compris, qui achèverait la décadence et la ruine de notre pays. (Approbation sur divers bancs de la majorité.)

« ...Ne vous étonnez donc pas si je ne demande le remède au mal que je comprends ainsi ni à celui-ci, ni à celui-là, ni à la réforme de cet article-ci, ni à la réforme de cet article-là : le remède, je le demande à révision aussi complète et aussi radicale que possible, je le demande à une substitution du principe de la monarchie au principe de la république. (Sensation. — Agitation sur plusieurs bancs.)

« Voix diverses. Très-bien! C'est clair!

« M. de Falloux. Voilà ce que je veux pour les faits. Quant aux hommes, ne vous étonnez pas non plus si je ne demande le remède ni à mes amis les royalistes tout seuls, ni à mes amis les libéraux tout seuls, ni aux républicains, ni aux bonapartistes; ne vous étonnez pas que, comprenant ainsi le mal, je ne demande le remède ni aux uns ni aux autres isolément : je le leur demande à tous (Approbation à droite), je le leur demande à tous en commun, à tous ensemble, à tous indivisiblement.

« Nous avons été perdus les uns par les autres; nous avons, les uns et les autres, contribué à perdre notre pays, ou du moins à le compromettre énormément, à le conduire à cette situation où l'on délibère de sa vie et de sa mort; tous nous l'avons conduit là. Ne faisons pas les parts, ne les recherchons pas; ayons chacun vis-à-vis de nous-même, vis-à-vis de notre conscience, le sentiment de notre erreur, de notre méprise, quelque généreuse qu'elle ait été; ne comprenons que ce sentiment, n'obéissons qu'à ce sentiment : il n'y a que celui-là qui peut nous sauver et qui peut sauver la France[1]. »

L'extrême gauche ne manqua pas de repousser et mes prémisses et ma conclusion. M. Michel (de Bourges), son porte-drapeau dans cette discussion, dressa contre la royauté, c'est-à-dire contre l'his-

[1] *Moniteur* du 15 juillet 1851.

toire de France tout entière, un réquisitoire passionné. M. Berryer lui répondit.

La royauté et la France, leur union, leur progrès, leur commune grandeur à travers les siècles furent vengés par lui dans une incomparable synthèse. Tout y est également à relire et à méditer. Je citerai seulement les conclusions de ce discours qui fut suivi d'une indescriptible émotion.

« J'ai ici des amis d'enfance, dit M. Berryer. Ils savent qu'avant la chute de l'Empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte « de votre gouvernement ; il est odieux, il est intolérable ! La gloire « ne couvre pas cela ! »

« Tu m'es témoin !

« (L'orateur invoque du geste un membre de la droite. Ce mouvement oratoire produit une vive sensation. — Tous les yeux se tournent vers M. de Grandville qui répond à l'honorable M. Berryer par des signes réitérés d'affirmation.)

« Et puis, j'ai vu l'infidélité de la victoire, j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici. (L'orateur baisse la voix et semble indiquer du doigt les lieux qui environnent l'Assemblée.) J'ai vu tout un grand gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant. Plus de gouvernement, plus de lois ; tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme !

« Oh ! alors, j'ai compris que, malheur aux nations dont l'existence, dont le gouvernement, dont la constitution a pour unique base ou la mobilité des passions populaires qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité immense du génie d'un grand homme qui conduit à d'éclatantes victoires, à d'immenses succès, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet, à un effacement de tout ce qui constitue la société. Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes. (Mouvement à gauche.) Ah ! j'ai compris alors la nécessité d'un principe. (Vive approbation. — Applaudissements sur plusieurs bancs de la droite.) »

« Mais, ajoutait l'orateur, nous avons eu, M. Michel (de Bourges) et moi, le tort de nous écarter peut-être trop de la question même, » et il se résumait en ces termes :

« Réélection, prorogation sont deux dangers égaux. Introduisez dans votre constitution, telle qu'elle est, un semblant de monarchie, un semblant d'autorité personnelle ; perpétuez, prolongez sous une forme quelconque, légale ou extra-légale, ces pouvoirs d'un président de la République dans les conditions où est le président actuel,

vous prolongez le déchirement, la lutte, les malheurs, vous prolongez les calamités.

« Messieurs de la majorité, mes vieux amis politiques, je vous en conjure, unissons-nous étroitement dans cette pensée, dans cette résolution de faire respecter la légalité...

« Majorité, tous de la majorité, soyez inséparables en face des dangers et de la sédition et de l'ambition ; soyez inséparables dans l'ordre légal, rappelez-vous comment nous avons traversé les mauvais jours; que ce souvenir douloureux soit une leçon immense, une leçon toute-puissante pour nous rendre forts en face des périls qui s'avancent. (Applaudissements prolongés à droite.)[1] »

On conviendra, sans doute, que de tels engagements, articulés en de tels termes, en face du pays tout entier, sanctionnés par un constant applaudissement des amis de M. Berryer, n'annonçaient pas et ne permettaient plus un retour en arrière. On pouvait, en se déshonorant, se jeter dans un coup de main de la force, expulser en les bâillonnant ses anciens auditeurs ; mais, respecter la tribune, stipuler encore au nom de la majorité et se réserver une palinodie qui eût eu contre elle nos paroles, nos actes, nos amis, nos journaux, ce n'eût pas été seulement un révoltant cynisme, c'eût été l'oubli du plus vulgaire bon sens poussé jusqu'à la démence. Aussi, nul n'hésita, nul ne se démentit et chacun avança tristement, mais fermement, dans la voie que ses lumières, sa conscience et son patriotisme lui avaient ordonné de préférer.

724 représentants prirent part au scrutin sur la révision ; 446 votèrent pour, 278 contre. C'était le rejet, car la constitution exigeait, pour ce cas spécial, les trois quarts des suffrages exprimés. 150 voix de l'extrême gauche comptaient dans les 278 voix de la minorité. C'était donc M. Michel (de Bourges) et ses amis qui avaient pris la responsabilité du rejet et de la situation qui allait en résulter.

Si la révision eût été adoptée, le suffrage universel eût élu, ou une Assemblée républicaine pour continuer la République, ou une Assemblée monarchique pour reconstituer la monarchie représentative. En aucun cas la France, loyalement consultée, n'eût consenti à l'un de ces régimes qui coûtent plus encore au caractère d'une nation qu'à sa fortune ; elle n'eût jamais envoyé une Assemblée de muets chargée d'abdiquer entre les mains d'un dictateur tous les droits dont elle était encore fière et, comme elle n'aurait pas eu besoin d'être sauvée, personne n'aurait osé lui offrir la sécurité au prix de la liberté.

[1] *Moniteur* du 17 juillet 1851.

V

L'Assemblée législative prit ses vacances du mois d'août au mois de novembre. Cet intervalle ne fut pas perdu pour les partisans d'un régime impérial; ils avaient entrevu une entente possible entre le calcul révolutionnaire et l'ambition napoléonienne; ils déguisèrent donc de moins en moins leur pensée. Le ministère très-dévoué, mais choisi tout entier dans l'Assemblée législative, fut congédié le 17 octobre et remplacé par des hommes dont les noms n'avaient jamais figuré dans aucune de nos Assemblées : MM. Daviel, Giraud (de l'Institut), de Thorigny, de Saint-Arnaud et Blondel, remplaçaient MM. Rouher, de Crouseilhes, Randon, Fould et Baroche.

Le ministère disgracié avait pris, au nom du président, l'initiative de la loi du 31 mai. Il l'avait défendue avec chaleur et constamment représentée comme une digue à la marée montante du socialisme, comme unique moyen d'empêcher le triomphe de la démagogie en 1852. Cette loi, qui se bornait à régler les conditions du domicile électoral, avait produit des radiations en beaucoup plus grand nombre qu'on ne l'avait prévu. Elle était devenue le point de mire des réclamations de l'extrême gauche.

Au retour de l'Assemblée et dès sa première séance, le nouveau ministère présenta un projet abrogeant cette loi.

Je suis personnellement désintéressé dans la loi du 31 mai; je n'ai pris part ni aux délibérations qui en ont déterminé la présentation, ni au vote. Beaucoup, parmi nous, étaient disposés à la modifier, et je l'avais déclaré à la tribune dans la discussion de révision. Mais le retrait de cette loi par un ministère extraparlementaire était le signe certain d'un coup d'État imminent ; c'était le gant jeté à la majorité, accusée près des masses si elle le relevait, déconsidérée à ses propres yeux, comme aux yeux de tous, si elle ne le relevait pas. Baisser la tête ce jour-là, c'était la présenter au joug. On pouvait pressentir d'ailleurs que si ce prétexte était enlevé par une docilité peu clairvoyante, un autre prétexte ne ferait pas défaut. Tout était si clair dans cette situation, que l'orage éclata aussitôt que les représentants du pays se retrouvèrent en face les uns des autres. A peine M. de Thorigny avait-il déposé sur le bureau du président sa machine de guerre, que M. Berryer s'élança à la tribune pour une motion d'ordre. Il souhaitait qu'avant l'examen de tout projet de loi, le nouveau ministère rassurât le pays sur tout ce qui s'était passé durant l'absence de l'Assemblée. Jamais l'illustre homme

d'État ne s'était vu ainsi interrompu; il le fut constamment par la gauche et particulièrement par M. Michel (de Bourges). « J'ai parlé avec modération, dit M. Berryer, mais j'ai parlé en député consciencieux, et je dis que c'est un mensonge à tout ce que le monde pense, à tout ce que le monde dit, à ce qui circule dans toutes les bouches, à ce qui est dans toutes les conversations, que de se taire sur la situation générale du pays (A droite : Très-bien!), que de taire devant le pays, de taire devant le soleil de la publicité ce que l'on dit de toutes parts, ce que l'on murmure. Tous ces bruits secrets et souterrains sont l'objet de spéculations détestables au-devant desquelles nous voulons aller par des explications nettes et claires. (Très-bien! très-bien!) »[1]

La majorité était en proie à une grande anxiété. Elle laissa tomber les interpellations de M. Berryer, mais elle refusa l'urgence au projet de loi du gouvernement, qui fut renvoyé à l'examen des bureaux.

Rien n'est plus curieux à relire aujourd'hui que cette séance. Ce fut la répétition préalable du 2 décembre sur le terrain parlementaire. L'extrême gauche, en accueillant avec faveur un ministère extraparlementaire, en acceptant le brusque retrait de la loi du 31 mai pour rançon de tout autre grief et de toute autre menace, venait d'armer le président d'une popularité rajeunie. Il lui fallait maintenant achever de désarmer la majorité, et c'est ce qu'elle fit, quelques jours après, en repoussant la proposition des questeurs.

Ici, je vais me récuser moi-même et céder la parole à un historien autorisé dans son parti et dont l'impartialité, non affranchie de passion, me paraît mériter un sincère hommage.

« La parfaite légalité, dit M. Ténot, de la proposition des questeurs n'était pas contestable.

« Son opportunité seule pouvait souffrir discussion.

« Les républicains y virent une intempestive riposte à la proposition présidentielle d'abroger la loi du 31 mai. Beaucoup d'entre eux considérèrent la proposition comme une manœuvre des partis royalistes de l'Assemblée, dans le but de s'assurer une force militaire au moyen de laquelle la droite se serait débarrassée successivement du président et de la gauche républicaine, pour établir une « dictature blanche, » prélude d'une restauration monarchique.

« On peut affirmer aujourd'hui que ces craintes étaient au moins prodigieusement exagérées.

« La droite n'était ni assez nombreuse ni surtout assez unie pour tenter un coup d'État parlementaire. La divergence radicale du but

[1] *Moniteur* du 5 novembre 1851.

qui existait entre ses chefs ne leur permettait pas de s'entendre pour une aussi grosse entreprise.

« Le vote de la proposition des questeurs n'eût pas fourni d'ailleurs de forces nouvelles à la majorité, puisque cette proposition n'avait pour résultat possible que d'affirmer plus formellement un droit de l'Assemblée qui n'avait pas encore été sérieusement contesté.

« Il y a de fortes raisons de penser que les véritables intentions de la droite étaient celles-ci :

« Mettre en accusation le président de la République, dès que le complot du pouvoir exécutif contre l'Assemblée, — complot que l'on croyait exister réellement, — se serait dévoilé par quelque acte formel ;

« User alors amplement du droit de réquisition directe et entourer l'Assemblée nationale de corps de troupes de la ligne et de la garde nationale suffisants pour faire échec à toute tentative de résistance du président. Des généraux célèbres, tels que Bedeau ou Lamoricière, auraient été investis du commandement des forces requises pour la défense de l'Assemblée. On ne doutait pas que leur autorité personnelle, leur prestige sur l'armée ne produisissent un effet décisif au moment critique.

« La prépondérance de la représentation nationale étant ainsi assurée, les dangers d'usurpation du président écartés, la majorité aurait usé de son ascendant pour maintenir vigoureusement la loi du 31 mai, accomplir les élections sous l'empire de cette loi, écraser les résistances « démagogiques » s'il en survenait, et procéder à une révision de la constitution qui laissât le champ libre aux espérances des diverses fractions monarchiques de la droite.

« On se tromperait cependant en supposant que ces idées fussent passées à l'état de plan nettement formulé, fortement conçu, avec un but précis, des moyens d'exécution rigoureusement arrêtés, comme il en était du plan formé en ce moment par Louis-Napoléon. La majorité avait des tendances à adopter la ligne de conduite que nous avons indiquée, mais les idées échangées à ce sujet entre ses principaux membres étaient loin d'avoir pris corps. En aucun cas, d'ailleurs, la majorité ne semble avoir été disposée à sortir de la voie légale.

« Pendant ce temps, des résolutions irrévocables étaient prises par Louis-Napoléon[1]. »

La proposition des questeurs arriva devant l'Assemblée le 17 novembre 1851. « Cette séance, dit M. Ténot, fut pleine de trouble, anxieuse, presque sinistre. On comprenait qu'un coup d'État, c'est-

[1] *Paris en décembre* 1851, par Eugène Ténot, p. 50 et 51.

à-dire la guerre civile et l'inconnu au bout, pouvait éclater à l'issue de la délibération[1]. »

M. Charras fut l'orateur de la fraction de l'extrême gauche, qui ne voulait à aucun prix pactiser avec M. le président. « L'opportunité de la mesure, disait-il, résulte tout entière de la déclaration faite par le gouvernement ; elle est là, elle n'est pas ailleurs.

« Un membre. L'ennemi est dans les rangs de la majorité.

« M. Charras. On me dit que l'ennemi est là (la droite). Il est bien ailleurs aussi.

« M. Mathé. Le plus dangereux est là (la droite).

« M. Charras. Non, je le dis en terminant, je ne crois pas que la majorité soit un danger plus sérieux pour la constitution et pour la République, dans les termes où est posée la question maintenant, que le président qui siége à l'Élysée ; non, je ne crois pas qu'il vienne de sa part un danger plus immédiat, un danger plus imminent que celui qui peut venir de l'endroit que j'ai indiqué. (Rires.)

« Mais la majorité se trouve sur le terrain du principe constitutionnel, sur le terrain de l'indépendance des Assemblées. La majorité, à mon sens, est dans le vrai. C'est pour cela que je voterai avec elle.

« M. Michel (de Bourges) prit la parole immédiatement après ce discours. Obsédé, comme tant de ses collègues républicains, de l'idée que la République n'avait pas d'ennemis plus redoutables que la majorité royaliste, il essaya d'atténuer l'effet produit sur la gauche par les paroles de M. Charras[2]. »

Quand on procéda au vote, la proposition des questeurs fut, malgré les efforts énergiques de M. Thiers, de M. Vitet, du général Bedeau, repoussée par 408 voix contre 300. 150 républicains avaient voté contre la proposition. « Parmi ceux qui s'étaient joints à la droite, dit M. Ténot, on comptait — et ceci est un point significatif — la plupart des représentants républicains appartenant à l'armée : le général Cavaignac, le colonel Charras, les capitaines Bruckner, Millotte et Tamisier. Plusieurs membres éminents de la gauche avaient voté de même : MM. Marc Dufraisse, Edgard Quinet, Grévy, etc.[3] »

On sait le reste.

Ce récit, sauf quelques réserves, est un tableau parfaitement exact des vraies conditions du 2 décembre et, par conséquent, des vraies origines de l'Empire.

[1] *Idem*, p. 53.
[2] *Paris en décembre* 1851, par Eugène Ténot, p. 56.
[3] *Paris en décembre* 1851, par Eugène Ténot, p. 59.

Le 2 décembre, en effet, fut l'œuvre commune de la force dans les mains du pouvoir exécutif, des passions aveugles dans une partie considérable de l'extrême gauche. Il fut repoussé par toutes les fractions de la majorité qui demeuraient inébranlablement fidèles à l'ordre légal, et par les membres du parti républicain qui mettaient la liberté et la dignité du pays au-dessus des satisfactions et des rancunes de parti. Il faut faire cependant aussi une juste part à quelques nobles esprits qui adhérèrent au coup d'État, sans consentir à la création d'un second empire. M. de Montalembert fut de ce nombre, et je lui emprunte à lui-même l'expression de ses sentiments à ce sujet : « Après mille hésitations et avec mille réserves, j'ai partagé l'illusion de l'immense majorité des Français. Trompé sur la nature et l'étendue du danger réel que nous courions alors, j'ai cru à la nécessité d'un coup d'État pour sauver la société et la liberté qui me semblaient toutes deux menacées par l'anarchie. Sans avoir pris la moindre part au renversement de l'ordre légal, ni à la création du pouvoir nouveau, j'ai pensé un moment que l'on pourrait tirer parti de ce nouveau pouvoir, comme de la République de 1848, pour le bien. Ce tort incontestable, je crois l'avoir suffisamment expié. Quinze ans de lutte et de protestations sans relâche, qui n'ont pas toujours été sans péril, peuvent bien contre-balancer une erreur qui a duré quinze jours. D'ailleurs je n'ai accepté qu'une dictature, c'est-à-dire un remède essentiellement temporaire, et rien de plus. Je n'ai jamais imaginé de transformer ce remède en régime permanent et nécessaire. Je n'ai jamais prétendu confondre la diète d'un malade à l'hôpital avec l'alimentation régulière de la santé et de la nature ; je n'ai jamais essayé de présenter une opération douloureuse et humiliante, bien que nécessaire, comme le plus glorieux des triomphes ; surtout, je n'ai jamais proclamé ou ratifié aucune des doctrines aveuglément rétrogrades ou hardiment serviles qui se sont accrochées au coup d'État et au nouvel empire[1]. »

[1] Dans le procès qui fut intenté à M. de Montalembert, le 21 décembre 1858, M. Berryer mettait en lumière, dans des termes non moins explicites, la véritable pensée de l'illustre accusé, et faisait connaître, malgré la résistance du président, la pièce suivante : « Dans l'impossibilité de se réunir au palais de l'Assemblée, les soussignés, représentants du peuple à l'Assemblée législative, déclarent protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale et contre sa dispersion par la violence.

« Fait à Paris, le 2 décembre 1851, à 2 heures après-midi.

« *Signé :* Ch. de Montalembert, Léon Faucher, etc. »

(*Suivent* 60 *signatures*).

VI

J'éveille à regret tant de lointains souvenirs. Je ne le fais ni par fantaisie ni par goût des représailles, je le fais pour repousser loin de mes amis et de moi-même des imputations aussi absurdes que malveillantes ; je le fais surtout parce que, dans chacun de ces souvenirs du passé, il y a une leçon pour le présent.

Aujourd'hui, les questions posées ne sont plus les mêmes ; il ne s'agit plus de prononcer ni entre les dynasties, ni sur les formes de gouvernement. Cependant, quoique la situation soit radicalement changée, les divers partis ont repris, avec aggravation d'amertume, la même attitude qu'à la veille du 2 décembre. L'union électorale, que l'on a coutume de nommer l'union libérale et que je nommerai volontiers l'union nationale, tant il y va des premiers intérêts de la nation tout entière, n'est autre chose qu'une tentative persévérante de rapprochement et d'action commune entre toutes les opinions loyales pour arriver à la création d'une majorité indépendante. Ceux qui repoussent ce rapprochement, ceux qui s'indignent bruyamment à toute pensée d'entente et de concert sont encore les fauteurs de la démagogie à outrance et les fauteurs du pouvoir absolu, hostiles en apparence, unis en fait. Les démagogues déclament aujourd'hui contre les candidatures officielles, mais c'est au profit des candidats ; ils n'ont plus en face d'eux Cavaignac et Tocqueville, mais ils continuent à repousser les amis d'une démocratie probe et sincère. Les absolutistes, à quelque nuance qu'ils appartiennent, ne se lassent point de sourire, d'applaudir et de concourir aux récriminations violentes, aux agressions perfides, dès qu'elles peuvent fomenter ou faire naître une de ces bonnes et belles querelles à travers lesquelles passe si allégrement un troisième plaideur.

Ce sont là des régions où je n'ai pas d'accès et où ma voix n'a pas la prétention de se faire entendre. Je souhaite que d'autres y soient mieux accueillis et plus écoutés. Je le souhaite pour la France, je le souhaite pour la démocratie elle-même, qui se fait dupe à force de méfiance et qui, en voyant des ennemis partout, finit par s'en créer plus qu'elle n'en aurait naturellement.

Mais peut-être me sera-t-il permis de m'adresser à ces jeunes générations qui demeurent fidèles aux vues, aux idées, aux traditions parlementaires, et qui se préparent, je l'espère, à continuer nos luttes sans recommencer nos fautes. La division nous a livrés et

perdus quand il s'agissait de fonder un gouvernement. La division va-t-elle nous livrer et nous perdre encore aujourd'hui qu'il s'agit simplement de fonder une majorité au sein d'un corps législatif? Ceux qui voulaient régner tout seuls, il y a seize ans, voudront-ils voter tout seuls aujourd'hui? Verrons-nous encore, dans le scrutin qui va s'ouvrir, chaque parti assumer à lui seul la responsabilité de l'exclusion et de la défaite de tous les autres? Verrons-nous encore ces présomptions formidables, qui entreprennent de tout accomplir à elles seules, en ne tenant pas plus compte des expériences du passé que des signes les plus certains de l'avenir?

On raconte qu'aux approches du dernier moment, Narvaez, ayant réclamé les sacrements de l'Église, le prêtre qui les lui apportait lui demanda s'il pardonnait de tout son cœur à ses ennemis; et le général, se soulevant sur son lit de mort, retrouva encore des forces pour répondre : — Mes ennemis! Je n'en ai plus, je les ai tous fait fusiller.

Le mot, s'il est exact, serait d'un *condottiere*, non d'un patriote et d'un politique. Il ne serait point d'un patriote, car c'est le sang et la vigueur morale d'un pays qu'on épuise en procédant soit par le mousquet, soit par l'ostracisme; il ne serait point d'un politique, car un politique n'ignore pas que le progrès des institutions et la conversion des intelligences ne s'opèrent point ainsi, il sait que les œuvres de la violence ne sont que des œuvres éphémères. Nous l'avons vu en France, nous le voyons en Espagne : Narvaez est mort, il y a quelques années à peine, et déjà son héritage n'existe plus. Il n'avait fusillé ni une idée, ni une opinion, ni une ambition; toutes se sont coalisées contre lui, elles ont triomphé sur sa tombe, elles ne l'auraient pas moins vaincu dans son palais.

Pour nous, vétérans de la droite libérale, nous n'avons pas à redouter, on vient de le voir, les accusations rétrospectives. Non, nos paroles d'aujourd'hui ne sont pas des paroles de circonstance; notre esprit de conciliation n'est ni un expédient, ni une tactique. Du 4 mai 1848 au 2 décembre 1851, nous étions le pouvoir, car nous étions membres de la majorité dans une Assemblée unique et souveraine. Parlions-nous, agissions-nous autrement qu'aujourd'hui? Nous ne demandons pas à nos adversaires qui s'irritent de nous voir à côté d'eux dans l'opposition, ni à ceux de nos amis qui s'en étonnent, de faire quoi que ce soit aujourd'hui dont ils pourraient avoir à se repentir ou à se dédire demain; nous ne leur demandons qu'une chose : c'est de faire, dès aujourd'hui, ce qu'ils feraient infailliblement, demain et toujours, s'ils étaient les maîtres. Si la gauche venait à conquérir le pouvoir, déporterait-elle le centre et la droite? Non, elle devrait mettre son intérêt et son honneur à leur accorder des sûretés et des

satisfactions légitimes. Si la droite venait à dominer dans les conseils d'un gouvernement, déporterait-elle le centre et la gauche? Non assurément, elle devrait mettre, elle mettrait son intérêt et son honneur à offrir d'elle-même aux classes populaires toutes les sécurités, toutes les satisfactions qui leur appartiennent à si bon droit. Loin donc d'avoir deux conduites et deux langages, l'un pour la victoire, l'autre pour la défaite, nous supplions nos adversaires et nos amis de s'entendre enfin dans un langage et dans une conduite qui soient ceux de tous les temps et de toutes les situations, de bannir les hypocrisies comme les haines, et de créer, il en est temps, un parti qui, dans l'opposition, imposerait au gouvernement l'ordre, la concorde et la liberté, et qui, s'il devenait le gouvernement, doterait enfin le pays de ces trois bienfaits.

On me dit quelquefois : De semblables appels n'ont pas de chance de réussir. C'est possible, et je le crains. Mais réussiront-ils mieux, si les plus sages mêmes y renoncent? A supposer que l'on ne raisonne pas bien dans les bureaux de tel ou tel journal, est-ce un motif suffisant pour déraisonner partout ailleurs? Ne faut-il pas parler raison par respect pour la raison et s'attacher à la vérité par amour de la vérité? Autrement, où devrait s'arrêter cette émulation dans l'extravagance? Où ne descendraient pas alors l'intelligence française et le bon sens public ? Il est aussi rare, quand on a le bon droit et la bonne volonté de son côté, de ne persuader personne que de persuader tout le monde. Le découragement des gens de bien enfante peut-être plus de maux que l'audace des méchants. Si nous échouons en 1869 comme nous avons échoué en 1851, eh bien, ce sera un nouveau malheur, et je répéterai encore douloureusement aux multiples auteurs de tant d'échecs : « Vous ne serez jamais aussi punis que vous aurez été coupables. »

Démocrates, vous verrez ce qui attend la liberté!

Catholiques, vous verrez ce qui attend l'Église !

A. DE FALLOUX.

La fin au prochain numéro.

DE LA CONDITION CIVILE
DES SOURDS-MUETS

Le Code Napoléon mis à la portée des sourds-muets et de leurs familles, etc., par Ferdinand Berthier, sourd-muet, etc. — Paris, 1868. 1 vol. in-12.

Voici un petit coin de la vie humaine ou, pour mieux dire, une petite portion du genre humain à laquelle on ne pense guère. Nos aïeux se sont émus, il y a une centaine d'années, lorsqu'un prêtre zélé, le premier, à ce que l'on croyait alors, s'est occupé des sourds-muets, et a fait comprendre par son succès, que l'éducation pouvait être donnée non-seulement à quelques-uns d'entre eux, mais à tous. Ils se sont émus plus encore peut-être, lorsqu'un procès romanesque, célèbre à cette époque, aujourd'hui oublié, a mis en relief et le zèle paternel de l'abbé de l'Épée et le cruel abandon où ses protégés avaient été laissés avant lui. Depuis ce digne et vénéré fondateur de l'éducation publique des sourds-muets, un homme d'une charité moins candide, plus lettré, plus éloquent, plus systématique, je dirais volontiers plus dramatique, l'abbé Sicard, a su encore appeler sur ses charitables travaux l'attention volage du public : et vers ce même temps, un écrivain d'une haute science et d'une patience merveilleuse, un homme qui ne quittait pas une pensée sans l'avoir approfondie jusqu'à son dernier terme, M. de Gérando, se faisait l'historien de cet enseignement que l'on croyait nouveau, en retrouvait les origines perdues et laissait un livre qui restera fondamental pour quiconque voudra connaître le passé et améliorer l'avenir de cet art à peine adulte aujourd'hui.

Ce livre reste, mais le bruit est passé. Les succès d'engouement ou

d'enthousiasme qu'ont obtenus l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard sont de l'autre siècle. Quiconque n'est pas ému ou par un intérêt douloureusement personnel ou par une charité toute spéciale, s'inquiète peu de savoir quel progrès a fait ou quels retards a subis cette découverte (on l'appelait ainsi), qui jadis avait si vivement frappé les esprits. Notre société, en toute chose, est bien moins susceptible d'émotions, je veux dire d'émotions désintéressées, que la société du dernier siècle. Celle-ci s'éveillait, à ce qu'il semblait du moins (car à cet égard elle ne rendait pas assez de justice au passé), au sentiment de la vie commune ; nous, nous en sommes rassasiés.

Du reste, ne nous plaignons pas de ce silence. La publicité peut souvent être utile au bien ; le bruit, l'engouement, la mode sont rarement utiles. Quoique le public ne vienne plus applaudir aux exhibitions un peu théâtrales auxquelles le conviait jadis l'abbé Sicard, le bien que celui-ci faisait ne s'en est pas moins continué. Il s'est continué sans tapage ; il s'est continué comme se font les bonnes choses, et je dirais même comme doivent se continuer les grandes choses commencées avec bruit ; il s'est continué humblement, obscurément, doucement ; il s'est continué par des hommes indépendants les uns des autres, mais que réunit une publicité suffisante pour que les travaux de l'un soient profitables à l'autre, s'il le veut. Le bien s'est continué non-seulement dans Paris, qui avait été le théâtre des premiers essais, mais dans tous les coins de la France ; et, tandis qu'au dix-huitième siècle l'abbé de l'Épée, fondateur de la première école publique des sourds-muets, restait assez longtemps sans imitateur, aujourd'hui une cinquantaine d'écoles, réunissant plus de 2,000 élèves, quelques-unes dans des petites villes ou des villages, se trouvent disséminées de telle façon, que nulle famille intéressée à une éducation de sourd-muet n'est obligée de chercher bien loin d'elle les exemples et les préceptes. L'œuvre s'est continuée enfin, comme elle a été commencée, par un sentiment de charité et de piété chrétiennes, par un sentiment de zèle pour les âmes. On se rappelle peut-être que la vue de deux pauvres filles sourdes-muettes, demeurées dans l'abandon après la mort du religieux qui avait été le premier l'instituteur de leur enfance, fut ce qui toucha l'abbé de l'Épée et lui inspira une vocation à laquelle il ne songeait pas. Il eut pitié de ces deux pauvres délaissées à qui le pain de cette vie allait manquer ; mais il eut surtout pitié de ces âmes auxquelles ne serait jamais donné le pain de la vie éternelle. Et aujourd'hui encore, c'est un sentiment de dévouement absolu et de dévouement pieux qui inspire ces instituteurs, ecclésiastiques ou religieux pour la plupart, tous, on peut le dire, sérieusement chrétiens, qui s'occupent de l'éducation des sourds-muets. Ces cinquante et quelques écoles qui

ont surgi sur le sol de notre pays, librement, spontanément, avec la faveur, sans doute, et un peu plus tard avec l'aide de l'autorité publique, mais non par son initiative, c'est la charité chrétienne qui les a fondées.

En effet, il y a ici une tâche que la charité chrétienne pouvait seule aborder, une tâche ingrate et ardue dont les fruits ne payeraient pas la peine si ce n'étaient des fruits de la vie éternelle. Ces enfants sont presque tous nés de familles pauvres, souvent infirmes et mal portants ; car la surdité, la plupart du temps, est le résultat de maladie ou d'accident : leur éducation n'a pu même être ébauchée par leurs parents; gâtés ou maltraités, ils arrivent sauvages, revêches, ou, au contraire, abasourdis et comme idiots. Et, quand même le labeur moral serait facile, combien le labeur de l'éducation intellectuelle n'est-il pas rude, par cela seul que la grande voie de communication intellectuelle est fermée, que le premier instrument de la pensée nous manque, que ces premières révélations d'une âme, ces premiers mots d'une langue enfantine, si ravissants et on peut presque dire si sacrés, puisqu'ils dénotent la présence d'une intelligence faite à l'image de Dieu, ou ne se font pas entendre, ou se font entendre tout au plus comme des sons mécaniques qui ne révèlent aucune pensée !

Non, nous ne savons pas assez quelle est la puissance et la nécessité de la charité chrétienne. « La piété est utile à toutes choses, » dit l'Apôtre (I *Tim.* IV, 8), et nous en goûtons bien souvent les fruits sans penser à l'arbre qui les a portés. La charité chrétienne nous environne : nous vivons d'elle, nous respirons l'atmosphère qu'elle a créée pour nous, et cela, même quand nous ne sommes pas chrétiens; nous sommes ses protégés, il y a plus, ses disciples, même quand nous la renions. Ce qui rend l'homme, la créature humaine, quelle qu'elle soit, grande et précieuse aux yeux de la charité chrétienne, c'est que cette créature humaine, c'est une âme. Que le corps soit difforme, infirme, incapable de rendre un service quelconque à la société, qu'il soit frêle de toute la fragilité que donne la maladie ou l'enfance, peu importe ! Il y a là une âme, et une âme faite à l'image de Dieu, et une âme rachetée par Jésus-Christ. De là les soins pour l'infirme, pour l'idiot, pour l'incapable, pour l'enfant, pour l'enfant même qui n'est pas né, pour l'être inutile, pour l'être vicieux lui-même, parce qu'une âme faite à la divine ressemblance ne saurait être inutile pour le ciel et, tant qu'elle est en ce monde, ne saurait être viciée d'une manière incurable. Si vous considérez les choses autrement et si vous détachez l'homme de la divinité, vous arriverez forcément à une conduite tout autre. Si vous n'estimez les créatures humaines que par les services qu'elles vous rendent, ou même (ce qui

serait déjà un effort de désintéressement) par les services qu'elles rendent à la société : A quoi bon l'idiot? direz-vous alors ; à quoi bon l'infirme? A quoi bon le malade? A quoi bon le vieillard? A quoi bon l'enfant, dès qu'il arrive en sus du chiffre nécessaire au recrutement de la société? Plus d'un docteur des temps modernes a tenu ce langage, et bien des peuples païens l'ont pratiqué et le pratiquent. Et encore ne disons pas trop de mal des païens. Serviteurs d'une divinité quelconque, ils ne laissaient pas que de rattacher au culte de cette divinité quelques traditions compatissantes, quelques notions de fraternité humaine[1]; Jupiter hospitalier protégeait les étrangers. Mais qui serait le Jupiter hospitalier de l'avenir, si dans un siècle ou deux, comme nous l'entendons proclamer de toutes parts, les croyances chrétiennes devaient, par impossible, se trouver complétement effacées; si les habitudes chrétiennes, les mœurs chrétiennes, en un mot ce que j'appellerai le préjugé chrétien, lequel ne laisse pas dans bien des âmes que de survivre au christianisme, si tout cela périssait à son tour comme l'arbre ne tarde pas à périr quand sa racine a été coupée ; si le genre humain, par impossible, devait tomber pleinement sous le joug de la morale dite indépendante, indépendante de toute divinité, de toute croyance et par conséquent de tout devoir? Si une société en vient jamais à n'avoir d'autre culte que le culte d'elle-même et ne connaît entre l'homme et l'homme aucun maître commun, aucune origine commune, par conséquent aucun lien, quel soin voulez-vous qu'elle ait d'êtres qui ne lui servent à rien?

Le dévouement chrétien, voilà donc le grand principe du bien, en toutes choses et surtout dans une œuvre comme celle dont il s'agit ici, où le travail est si rude et dont la rémunération terrestre sera toujours si médiocre. Aussi ne puis-je partager les regrets et peut-être les vœux de M. Berthier, lorsqu'il se plaint du défaut d'uniformité dans l'enseignement actuel des sourds-muets en France. Cette diversité est-elle un si grand malheur? D'abord, M. Berthier le sait mieux que personne, et c'est bien plutôt moi qui l'ai appris de lui : cette diversité d'enseignement, si tant est qu'elle soit considérable, ne l'est pas au point de former un obstacle aux communications des sourds-muets entre eux. En quelques lieux qu'ils aient été élevés, quelque mé-

[1] Aussi ne faut-il pas trop s'étonner que M. Berthier laisse échapper quelque part ce mot : « Les mahométans peut-être en réalité plus compatissants que nous. » La croyance en Dieu enfante toujours à un degré quelconque la compassion envers l'homme, et elle devait l'enfanter davantage dans le mahométisme qui est une sorte de christianisme dépravé. Quant à la comparaison entre la charité chrétienne et la pitié musulmane, elle s'est faite d'une manière trop concluante, en Afrique entre autres, lors de la dernière famine, et l'impuissance morale du Coran y a été assez évidente.

thode qui ait présidé à leur éducation, quelle que soit la langue de leur pays, la langue qu'on leur a enseigné à lire ou à écrire, s'ils viennent à se rencontrer d'un bout du monde à l'autre, après quelques instants, après quelques tâtonnements si l'on veut, ils se comprendront. Il y a pour eux une langue universelle qui n'existe pas pour nous et qui ne se rencontrera jamais parmi les langues articulées depuis que « le Seigneur a confondu les langues de toute la terre et dispersé l'homme dans toute les régions. » (Gen. xi, 9.) Et, de plus, l'enseignement des sourds-muets est-il donc arrivé à un tel degré de perfection? Y a-t-il un type tellement supérieur et tellement bien défini, une méthode à la fois si bien éprouvée et si bien précisée, qu'il soit nécessaire et possible d'imposer cette méthode au monde entier, sans crainte qu'elle puisse être mal entendue, mal appliquée, et n'étouffe par son privilége exclusif beaucoup de germes de bien et d'éléments de progrès? L'unité suppose la perfection, et la perfection est-elle dans l'ordre des choses humaines? Dans l'éducation ordinaire elle-même, cette unité est-elle si complète et, en admettant qu'elle soit complète, si profitable? Non; laissons le bien se faire comme il se fait, et le dévouement agir comme il entend agir. Les instituteurs de sourds-muets, dans leur diversité et leur indépendance, je ne dis pas dans leur isolement, accomplissent leur tâche avec trop de zèle, opèrent trop de bien, ont en eux le germe de trop de progrès, pour que je voulusse, en subordonnant l'un à l'autre, risquer de décourager un seul dévouement, d'étouffer une seule semence de bien, de rendre impossible un seul progrès. Sachons faire le bien sans être pour cela les adversaires de ceux qui le font peut-être autrement que nous, mais toujours avec nous.

Je me rappelle encore un très-digne homme, mais un esprit trop absolu, qui, voulant se rendre compte de la situation qui nous occupe et chargé même, si je ne me trompe, d'une mission officielle à cet égard, s'étonnait, s'indignait même de ce qu'il avait trouvé dans un village une pauvre et charitable servante qui, ayant rencontré quelques enfants sourds-muets délaissés, s'était attachée à eux et leur donnait un commencement d'éducation. Cet enseignement sans mission, sans examen préalable et sans diplôme, lui paraissait un scandale, et il eût presque, s'il avait eu moins bon cœur, requis l'amende et la prison contre cette pauvre fille, qui ne faisait peut-être pas de grands savants, mais faisait probablement des honnêtes gens. Ce n'est pas moi qui aurais voulu décourager ainsi cette humble institutrice, et qui aurais aimé un système de réglementation tellement complet qu'il l'eût mise à la porte, sinon en prison. Soyons tranquilles, le dévouement ne sera jamais assez commun pour être dangereux. Là où il n'y a, humainement

parlant, que peine sans profits, n'éloignons pas les concurrents ; il y en aura toujours trop peu.

Par quels moyens d'ailleurs, en vertu de quel pouvoir, cette uniformité pourrait-elle s'établir? Faudrait-il que le gouvernement s'en mêlât? Il a bien assez à faire, et, en matière d'instruction publique surtout, il fait bien assez ; épargnons-lui cette fatigue et n'en demandons pas tant à son zèle. Il y a une intervention des pouvoirs publics qui s'exerce aujourd'hui en matière d'enseignement de sourds-muets, celle-là toute bienveillante, nullement prohibitive, qui a le mérite de ne gêner aucun citoyen et de n'imposer à l'administration aucun souci bien grave. Plusieurs conseils généraux, mus par ce véritable amour du bien qui sait le prendre là où il se trouve, fondent un certain nombre de bourses pour des sourds-muets indigents qu'ils placent dans les écoles les plus voisines. C'est là ce que j'appelle la bonne manière de faire le bien, sans rien bouleverser, sans rien détruire, sans entreprendre de vastes réformes, ni de larges et stériles organisations, encourageant tout d'abord la petite semence qui germe auprès de vous, et soulageant tout d'abord la souffrance qui se rencontre auprès de vous, toujours, hélas ! trop abondante.

Je me suis demandé cependant si la loi ne pourrait pas généraliser ce bienfait, et faire pour l'éducation des sourds-muets pauvres ce qu'elle fait, je crois, pour la garde des aliénés pauvres, la rendre obligatoire pour les départements et leur en imposer les frais. Récemment encore une pétition adressée au Sénat le demandait. Je ne suis certes pas partisan de la gratuité absolue de l'enseignement, l'idée la plus anti-intellectuelle et même la plus antidémocratique qu'on puisse avoir (car ce sont les pauvres payant pour les riches). Mais ce que je demanderais ici, c'est la gratuité en faveur des indigents et des indigents seuls, et la gratuité d'un enseignement qui est plus nécessaire que l'enseignement ordinaire, car pour beaucoup de sourds-muets, la lecture et l'écriture, c'est le pain. Par ce secours, les écoles actuellement existantes seraient aidées, encouragées, amenées à une perfection plus grande. Grâce à ce secours surgiraient des écoles nouvelles, gardant toutes, anciennes et nouvelles, leur liberté, leur spontanéité, leur diversité, ce signe de vie et cet élément de progrès.

J'hésite cependant. J'aime si peu la contrainte, j'aime si peu l'intervention de la loi avec son omnipotence et sa dureté ! Je sais si parfaitement combien d'ordinaire le commandement est stérile et combien le dévouement est fécond ! Ne vaut-il pas mieux laisser les conseils généraux marcher d'eux-mêmes dans la voie de progrès et de bienfaisante sollicitude dans laquelle ils ont marché jusqu'ici, le bien se faire par la contagion de l'exemple et non par la puissance

de la menace. Que l'exemple, du moins, soit imité là où il ne l'est pas, et que ce même sentiment charitable et paternel qui a inspiré quelques-unes de nos assemblées locales, achève de les inspirer toutes. Quoi qu'il en soit, c'est sous cette forme de subvention et de secours que je comprends l'intervention des pouvoirs publics. Vouloir faire davantage ; — prétendre *organiser* par une missive d'en haut ce qui n'existe que par le zèle indépendant et spontané ; — décréter une méthode lorsqu'il n'y a en fait aucune méthode dominante, ou, pour mieux dire, lorsqu'il n'y a et probablement il n'y aura jamais aucune méthode exactement définie, parce qu'ici tout est affaire de tact, d'habitude, d'expérience, d'habileté pratique et surtout de bonne volonté, beaucoup plus que de méthode, de science et de système ; — avoir, en un mot, une université, des examens, des diplômes, des grades pour cette éducation spéciale, et briser tout ce qui ne rentrerait pas dans les étroites limites de cette organisation : — ce serait à coup sûr donner la mort à l'enseignement des sourds-muets.

Mais nous nous sommes laissé entraîner par les pensées que nous suggéraient les premières pages du livre de M. Berthier, et nous n'avons abordé encore ni le sujet du livre, ni le sujet du présent article. Ne nous reprochons pas cependant cette digression ; la question d'enseignement est capitale, plus encore pour le sourd-muet que pour tout autre.

Voici donc le sourd-muet plus ou moins instruit, plus ou moins bien élevé. Quelle place occupe-t-il dans la société humaine ? Qu'est-il aux yeux de la raison et aux yeux de la foi ? Que doit-il être aux yeux de la loi ?

On convient assez généralement que le sourd-muet, à moins qu'il ne soit, par d'autres causes, frappé d'imbécillité ou de démence, est une intelligence complète. Toutes les facultés sont présentes chez lui. Mais un instrument lui manque. Il est fait pour penser ; mais le canal principal est fermé par lequel la pensée d'autrui pourrait venir entretenir ou éveiller la sienne, par lequel sa pensée pourrait se manifester à autrui. Que, par suite, le développement de ses idées, malgré tous les efforts de l'éducation, se fasse avec une plus grande lenteur ; qu'il arrive plus difficilement et plus tard à la pleine maturité d'esprit que comporte le milieu dans lequel il vit ; qu'il soit retardé dans la connaissance des choses humaines, comme un étranger qui n'apprend notre langue que depuis sa venue dans notre pays, est retardé dans la connaissance de notre pays ; qui peut en douter ? Mais qu'il y ait chez lui un vice radical de l'intelligence, une infirmité essentielle, qui peut le soutenir ? C'est une intelligence complète quoiqu'elle n'ait pu, sinon plus tardivement et plus difficilement, s'enrichir des trésors des autres intelligences.

Il ne faut même pas distinguer à cet égard, comme on le fait quelquefois, entre le sourd-muet non instruit ou instruit. A prendre les choses à la lettre, le sourd-muet adulte et non instruit, personne de nous ne l'a rencontré. A moins que vous ne parliez d'un être absolument délaissé, comme le sauvage de l'Aveyron, tout sourd-muet a vécu parmi les hommes et a été plus ou moins instruit, élevé, formé par eux. Ce n'est pas, nous parlants, l'école seule qui nous élève; ce n'est pas même elle qui a la plus grande part dans notre éducation. Dans la situation la plus pauvre, dans le plus humble village, en l'absence de toute école et de tout maître, le sourd-muet a senti en lui la vérité de cette parole divine : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » Il s'est rapproché de ses semblables, il s'est fait un moyen quelconque de communication avec eux, il a causé, il a appris, il a reçu et il a émis des idées, il a été homme, et plus qu'on ne le pense; si grossier que fût son entourage habituel, et par cela même que son entourage était plus grossier, il s'est élevé plus facilement à un niveau voisin de celui de son entourage. La pensée religieuse ne lui a pas même tout à fait manqué ou, pour mieux dire, à moins qu'elle ne fût effacée chez ceux qui l'entouraient, la pensée religieuse ne pouvait lui manquer. De bonne heure, l'Église, les cérémonies du culte, le prêtre lui auront inspiré un sentiment vague de vénération, d'attachement et de crainte. Il se sera senti frappé, mais en même temps consolé en présence de ce grand inconnu, comme l'Inconnu d'Athènes, devant lequel il voit les autres faire silence, se recueillir, s'incliner, se prosterner; il aura senti son Dieu. Une preuve curieuse à cet égard est le compte rendu qu'ont fait de leurs impressions d'enfance plusieurs sourds-muets qui ont reçu tardivement une instruction méthodique. Entre autres, une élève de l'abbé de l'Épée qui, avant de rencontrer cet illustre maître, avait été, sans aucune méthode et même sans aucun essai de lecture, instruite pendant plusieurs années par des parents pleins de sollicitude et de foi. Or, en fait de notions générales, élevées, religieuses, je puis dire philosophiques, elle était bien plus avancée que ne le sont aujourd'hui, après des années d'écoles, beaucoup de parlants adultes. C'est une grande erreur que de croire étrangères au sourd-muet non méthodiquement instruit, les idées qui sont la règle de notre vie, les idées de Dieu, de morale, de justice, de droit, de devoir, de propriété, ou même les idées d'ordre inférieur, de loi humaine, de puissance publique, de souveraineté. Elles existent, vagues sans doute et indéfinies, mais assez pour que la conscience ne soit pas tout à fait sans lumière ni le libre arbitre sans direction. Lorsqu'on a voulu, devant les tribunaux, baser sur cette prétendue ignorance la défense de sourds-muets accusés de crime, on s'est trompé; il n'y a pas de

sourd-muet non idiot, ayant vécu parmi les hommes, qui n'ait reçu de son entourage, dans la proportion où son entourage les possédait, les idées générales que je viens de citer, et en particuler celle du tien et du mien. Et il faut rendre aux sourds-muets en général cette justice qu'ils se sont révoltés contre cette apologie qu'on voulait faire de leurs frères devenus criminels, et qu'ils ont avec une fierté légitime réclamé la responsabilité de leurs propres actions.

Ce même principe de l'identité intellectuelle du sourd-muet avec les autres hommes et du développement plus ou moins grand, de l'éducation plus ou moins complète que lui donne toujours le commerce des hommes, ce même principe qui autorise la justice à sévir contre le sourd-muet coupable de crime, l'oblige à reconnaître des droits au sourd-muet qui respecte les lois. Si elle trouve l'un assez mûr et doué d'assez de sens pour être responsable de ses actes, elle doit aussi reconnaître chez l'autre assez de maturité et assez de sens pour lui laisser, comme à tout homme, la libre disposition de sa personne, de sa famille, de ses biens. Si le sourd-muet est majeur devant la justice criminelle, et par suite punissable pour ses méfaits, il est aussi majeur devant la justice civile, et par suite capable de vouloir et d'agir. C'est cette liberté civile du sourd-muet que le livre de M. Berthier a pour but de justifier et en même temps d'éclairer et de diriger.

Il nous montre aussi comment elle a été comprise à diverses époques par les juges et par les législateurs. Dans quelques pays, on l'a contestée. M. Berthier l'affirme pour l'Angleterre qui, nous dit-il, constitue le sourd-muet en état permanent de minorité. Bien loin de nous et par le temps et par la distance, la loi de Manou, souvent juste et humaine, exclut cependant le sourd-muet et l'aveugle de tout droit d'héritage, sous la seule condition pour l'héritier qui succède à leur place de pourvoir à leur nourriture et à leur entretien (IX, 202). Mais, en général, on n'a pas dénié le droit; seulement le droit, trop souvent, s'est brisé contre un obstacle. Oui, a-t-on dit, le sourd-muet a sa pleine, entière, mûre intelligence; son jugement n'est pas, nécessairement et en principe, plus faillible, il n'est pas fatalement plus incapable de notions vraies que ne le sont beaucoup de parlants. Mais, pour manier les affaires humaines, il faut communiquer avec les hommes; pour donner et recevoir, pour acheter et vendre, il faut entendre et parler, il faut du moins percevoir la pensée d'autrui et transmettre sa propre pensée. Le droit existe dans sa plénitude; l'exercice du droit n'est-il pas impossible?

Non, dirons-nous, l'exercice du droit n'est pas impossible; l'obstacle peut toujours être levé. Une volonté faible s'arrêtera devant lui; une volonté ardente pour le bien saura le franchir.

Ainsi, la loi romaine, païenne par son origine, ne dénie pas le droit du sourd-muet. Il peut posséder, il peut hériter, il peut affranchir un esclave, tout cela en principe ; il est même capable du plus grand acte de la vie civile, le mariage[1]. Oui, sans doute, mais il y a une condition : il faut qu'il ait l'intelligence de ce qui se passe. (*Si quod agatur intelligat.* 2, Dig., *De bonor. possess.*, XXXVIII, 5.) Or, cette intelligence, on la reconnaîtra plus ou moins grande selon qu'on se donnera plus ou moins de peine pour le comprendre et pour l'instruire. Et, comme, cette peine, on se la donne peu; comme, cette transmission de la pensée entre nous et lui, on ne l'étudie pas avec une assez charitable industrie ; après l'avoir reconnu en droit capable de tout, en fait on ne le reconnaît capable ni de testament, ni de codicille, ni de fidéicommis, ni de donation pour cause de mort, ni d'affranchissement d'esclaves : soit parce qu'il y a des formules solennelles qu'il ne peut pas prononcer[2], soit parce qu'il y a un consentement à donner d'une manière quelconque et que l'on ne sait pas s'assurer de son consentement.

Mais dans les temps chrétiens il en est autrement. Non-seulement on ne dénie pas le droit, mais on sait en rendre l'exercice possible. Et, pour commencer par l'acte fondamental de la vie civile qui est en même temps un des grands actes de la vie chrétienne, le pape Innocent III, consulté sur le mariage des sourds-muets, répond, sans condition ni réserve, que nulle loi n'exclut le sourd-muet du mariage. Il ne se demande pas si le consentement sera aisément constaté ; un signe, une inclination de tête suffisent, dira plus tard le concile de Trente. « Disons-le à l'honneur du clergé français, ajoute M. Berthier, pas un ecclésiastique, que nous sachions, ne s'est refusé à bénir un mariage de sourds-muets. »

Les difficultés sont venues d'ailleurs. C'est de nos jours que dans la discussion du code civil on a proposé de déclarer un sourd-muet incapable de contracter mariage. C'est de nos jours que quelques maires de village ou même de ville, revenant aux formules sacramentelles de la loi romaine, ont prétendu que le mot *oui* en réponse à la question de l'officier de l'État civil, est un mot tellement sacré qu'il ne peut être remplacé ni par un signe de tête, ni par un geste. C'est de nos jours que des électeurs ont voulu contester au sourd-muet le droit de vote aux élections[3]. C'est de nos jours enfin, en 1842,

[1] Mutus, cæcus, surdus, dotis nomine obligantur quia et nuptias contrahere possunt. (73, Digeste, *De pactis dotalibus*, XXIII, 3.)

[2] Ainsi, pour l'affranchissement de l'esclave, la formule *liber esto*. On finit cependant par admettre que le sourd-muet pouvait affranchir par la bouche de son fils. (Marcien. 10, Dig., *De manumiss. vindict.* — Voyez aussi Justinien, 10, Code., *Qui testam. facere possunt*, VI, 22.)

[3] Protestation contre l'élection de M. Drault, parce qu'un sourd-muet avait voté, repoussée par la Chambre des députés le 25 décembre 1833. — M. Berthier, p. 120.

que s'est passé devant un tribunal une scène singulière que M. Berthier raconte d'après une gazette judiciaire. Une jeune paysanne sourde-muette, majeure, bien portante, soignant bien ses vaches, du reste sage et pieuse, a pris la résolution de se marier; elle s'adresse au maire ; le maire refuse ou du moins veut être contraint; elle s'adresse au tribunal; le tribunal la fait comparaître. On lui demande par signes, si elle veut se marier, et elle répond assez clairement qu'oui. Est-ce avec celui-ci? dit-on, lui montrant l'huissier. Pas du tout, dit-elle par signes, et le signe est appuyé par une grimace assez intelligible. — Est-ce avec celui-là? — Pas le moins du monde. — Et enfin, est-ce avec cet autre? (lui montrant son prétendu). — Oui certainement. — La chose était assez claire et les réponses fort intelligibles, quoique non articulées. Le tribunal pourtant décide qu'il y a lieu à plus ample informé et désigne un curé du voisinage pour se mettre au courant du langage de la demanderesse, lui expliquer combien est grave le fardeau du mariage, et apporter enfin, s'il y a lieu, un consentement plein, entier, définitif. — Mais je ne puis, dit le curé, faire un tel apprentissage en une matinée. — Combien vous faut-il de temps? — Trois mois au moins. — Eh bien ! les parties comparaîtront dans trois mois, et en attendant la demanderesse payera les frais du procès. Qu'est-il advenu au bout de trois mois? L'éducation du charitable curé en si peu de temps a-t-elle pu se faire? Et la demanderesse, éclairée, a-t-elle persisté dans son désir de mariage? Et le fiancé lui-même a-t-il persisté? L'histoire ne le dit pas[1].

Un peu de réflexion, ce me semble, eût prévenu ces difficultés qui ne viennent pas de mauvais vouloir, mais de ce que j'appellerai la nouveauté du sujet pour beaucoup de ceux qui s'en occupent. On veut voir des mystères profonds là où, à vrai dire, tout est fort simple. Cet individu à face humaine est bien un homme; il est né avec tous les organes des sens, un seul excepté; il est né avec toutes les facultés de l'intelligence sans exception. Sans doute, par suite de sa défectuosité corporelle, ses facultés intellectuelles n'ont pas toujours été développées, exercées, améliorées en lui comme elles eussent été dans un autre. En d'autres termes, son éducation est plus imparfaite. Mais interdit-on un homme parce que son éducation est imparfaite? Un paysan de la Corrèze ou des Basses-Alpes ou de je ne sais quel autre département, qui n'a jamais su lire ni écrire, qui n'est pas sorti de son village, à peine de son étable, a sans doute une éducation très-imparfaite et ses facultés sont fort peu développées. Le déclare-t-on pour cela, incapable, interdit, inhabile à posséder,

[1] *Gazette de Tribunaux*, de 1842. — M. Berthier, p. 224 et suiv.

inhabile à se conduire, inhabile à prononcer avec connaissance de cause le *oui* du mariage ? Une grande fortune viendrait à lui écheoir, lui en ôtera-t-on la gestion de par la loi ? Or, bien des sourds-muets, même illettrés, sont supérieurs à ce paysan.

Mais, dit-on, emprunter, consentir, témoigner que l'on a compris, témoigner que l'on consent, et cela d'une manière claire, si bien que l'homme de la loi puisse en toute conscience le certifier : c'est là la difficulté. La difficulté n'est pas si grande qu'on le croit. La pensée humaine est si vivace et elle a un tel besoin de se manifester, que malgré tous les obstacles, elle parvient toujours à le faire ; quelque bien fermée que soit la porte, la pensée, comme le rayon de lumière, trouve toujours une fente pour se montrer au dehors. Des instituteurs zélés ne sont-ils point parvenus, en face de pauvres êtres atteints de surdité, de mutisme et de cécité tout à la fois, à se faire un langage commun avec eux, à rompre cette barrière qui semblait clore toutes les issues, à causer, à enseigner, à révéler Dieu ? Ces créatures humaines et disgraciées, n'ont-elles pas fini par pouvoir lire, écrire, prier? C'est qu'il y avait là des âmes à sauver, et que la charité chrétienne, quand il s'agit d'aller trouver une âme pour la secourir et la sauver, sait se faire petite et se glisser au besoin par les plus étroits passages.

A plus forte raison, pour ceux qui ne sont que sourds et muets, la communication est-elle toujours possible à ouvrir. S'ils savent lire et écrire, pas de difficultés. Qu'un homme écrive notre langue ou qu'il l'articule, peu importe; il est de notre langue. Le *oui* écrit est même plus authentique et plus solennel encore que le *oui* articulé. L'acte notarié ne sera lu qu'avec plus d'attention par celui qui le lira de ses yeux au lieu de l'entendre de ses oreilles ; le testament par acte public ne sera dicté qu'avec plus de réflexion par celui qui lui-même l'aura écrit d'avance et le verra copier mot par mot. Dans cette hypothèse, il n'y a donc aucune obscurité à craindre. Usant les uns et les autres du même langage et de ce langage plus formel que le langage oral,

Qui nous peint la parole et sait parler aux yeux,

comment serions nous exposés à ne pas nous entendre ?

Mais si le sourd-muet ne sait lire ni écrire, que ferons-nous? quel est le langage commun entre lui et nous? Il n'est pas de notre langue, il est vrai, mais il est de la sienne. Sa pensée a ses moyens d'expression que nous ne connaissons pas, mais que d'autres connaissent. Il n'est pas de notre langue, comme aussi l'Anglais, l'Arabe, le Chinois qui ne connaissent que leur idiome maternel, ne sont pas de notre langue. Déclarons-nous pour cela l'Anglais et le

Chinois incapables de la vie civile en France, lui interdisons-nous le testament et le mariage? Les études de notaire lui sont-elles fermées? S'il veut acheter, vendre, donner ou recevoir, l'envoyons-nous faire rédiger ses actes et constater son consentement à Pékin? Pas le moins du monde. Et ce que nous faisons, tout le monde le sait. Nous suppléons à son ignorance et à la nôtre, par la science d'un tiers; nous transfusons les deux langages par un intermédiaire qui les possède tous les deux ; en un mot nous appellons un interprète. Il y en a même pour l'Arabe, même pour le Chinois; croit-on qu'il n'y en ait pas pour le sourd-muet? Les cinquante et quelques écoles dont nous parlions tout à l'heure nous fournissent, disséminés dans toutes les parties du territoire, des parlants accoutumés à cette langue de signes qui est la même au fond pour tous les sourds-muets de la terre. Si les juges de Castel-Sarrasin, que nous montrions si embarrassés tout à l'heure devant la pauvre sourde-muette Marguerite et son prétendu, eussent eu la pensée toute simple, au lieu d'imposer à un pauvre curé la tâche d'une longue et laborieuse éducation, d'envoyer à Alby ou à Toulouse, ils eussent trouvé là des instituteurs ou institutrices de sourds-muets, heureux de rendre un service de plus à leurs protégés habituels, et Marguerite n'aurait pas langui trois mois ou davantage dans l'attente d'un mariage qui n'a peut-être jamais eu lieu. Rien n'est plus simple pourtant que tout cela, et c'est parce que c'est simple, que l'on a hésité à le comprendre. Qu'un homme nous parle, qu'il nous écrive, qu'il parle à un tiers et que ce tiers nous parle; ces trois modes de manifester sa pensée ne sont-ils pas équivalents et ne donnent-ils pas à notre esprit la même certitude?

Aussi, tout en admirant le dévouement de M. Berthier et son zèle à soutenir devant les pouvoirs publics les intérêts de ses frères, suis-je moins frappé que lui de l'insuffisance de la loi en ce qui les touche. Dans le livre que nous avons sous les yeux, il n'explique pas seulement le code Napoléon, mais il en demande instamment et ardemment la réforme. Pour ma part, je crois le bien que nous désirons plus avancé que M. Berthier ne le pense, et pour achever le progrès, je compte beaucoup plus sur le bon sens et la raison publique, que sur l'intervention, inutile selon moi, du législateur. Le code civil, sauf un seul article, se tait sur les sourds-muets; est-ce un si grand mal pour les sourds-muets? En général, ne nous plaignons pas quand la loi se tait. Quand elle parle, c'est toujours pour nous interdire ou nous ordonner quelque chose; quand elle se tait, elle nous laisse libres; ce qu'elle ne défend pas, elle le permet; les droits qu'elle ne nous ôte pas, elle nous les laisse; et il y a bien des libertés tacites qu'elle nous ravirait probablement si elle songeait à s'en occuper. Je sais, il est vrai, que de nos jours, certains interprètes juridiques

voudraient changer pour le principe contraire le vieux principe qu'il faut restreindre les prohibitions et élargir les libertés (*favores ampliandi*, *odia restringenda*). Mais ce vieux principe est tellement un principe d'équité et de bon sens! ce serait un tel chaos qu'une jurisprudence qui présumerait toujours l'interdiction et l'incapacité et n'admettrait qu'à son corps défendant le droit et la liberté! malgré l'esprit assez volontiers prohibitif de notre temps, nous ne pouvons pas croire qu'une telle jurisprudence s'établisse. Dans je ne sais quelle comédie, on dit à un personnage qu'on veut effrayer : « Quelle raison aurait le roi pour ne pas te faire couper la tête? » Faut-il admettre que jamais on dise au peuple français : « Quelle raison aurait la loi pour ne pas vous empêcher de faire ceci ou cela?

En fait, examinons ce qui se passe et demandons-nous si le silence du Code est interprété par la justice du pays d'une manière trop défavorable aux sourds-muets. Il y a eu, je l'ai dit, de la part de quelques autorités, des prétentions mal fondées et irréfléchies; il y a eu encore plus, de la part de particuliers mus par l'intérêt personnel, des prétentions tyranniques et exorbitantes; bien des arrière-cousins de sourds-muets eussent volontiers fait interdire leurs arrière-cousins, les eussent affublés d'un conseil judiciaire, les eussent empêchés de se marier, de tester, de vendre, de donner, s'ils eussent pu. Il s'est rencontré des avocats pour porter, plus ou moins éloquemment, ces prétentions devant la justice. Mais la justice, qu'a-t-elle fait de ces prétentions? M. Berthier constate assez qu'en général, sauf, je ne dirai pas l'iniquité, mais la maladresse des juges de Castel-Sarrasin, les prétentions opposés aux sourds-muets ont eu peu de succès. Avant la Révolution, en un temps où peut-être les esprits étaient plus calmes et les traditions plus suivies, les parlements avaient confirmé le testament olographe du sourd-muet (Toulouse 6 avril 1679); ils avaient également reconnu son droit à contracter mariage sans demander un autre consentement que celui de ses parents. (Paris, 26 juin 1776.) Depuis la Révolution, lorsque le trouble des idées et la rupture des traditions ont cessé de se faire sentir, une circulaire parfaitement nette de M. de Peyronnet, garde des sceaux[1], confirmait le droit au mariage et réglait selon les lois du bon sens la forme du consentement. Un arrêt de la Cour de Paris (3 août 1855), fondé sur l'argumentation la plus positive, conclut de la faculté de contracter mariage, à la faculté de consentir les stipulations matrimoniales, et veut que le sourd-muet, pour l'un comme pour l'autre de ces actes, puisse agir comme tout autre citoyen. La Chambre des députés en 1833 a parfaitement reconnu aux sourds-muets le droit de voter aux élections. Enfin, sans rapporter bien d'autres sentences que cite M. Berthier, un arrêt de la Cour de cassation,

[1] 17 mai 1822. — M. Berthier, p. 218.

à propos d'une donation faite par un sourd-muet, établit en principe que « les causes d'incapacité doivent être traitées comme de véritables exceptions et ne jamais s'étendre par induction d'un cas nettement prévu à un cas purement hypothétique..., que les procédés d'enseignement si heureusement appliqués à l'éducation des sourds-muets ne permettent plus de considérer ceux-ci comme dépourvus de l'intelligence nécessaire à la gestion de leurs affaires..., que la loi n'a déterminé aucun mode suivant lequel on serait tenu d'exprimer son consentement, que la parole et l'écriture sont des moyens conventionnels, auxquels il peut être suppléé par d'autres signes, que la loi n'a pas hésité à admettre le langage des signes, comme une expression fidèle de la volonté[1]...» Il dit, en un mot, sous une forme plus logique, plus magistrale et plus digne, tout ce que nous essayions de dire tout à l'heure. M. Berthier, ce me semble, a dû être satisfait ce jour-là. S'il fallait aux sourds-muets une réhabilitation, ce jour-là ils étaient réhabilités, eux, leur intelligence, leur langage, leurs droits; ils étaient réhabilités de la manière de toutes la plus sûre, l'application franche, complète, absolue du droit commun. Sans doute il y a eu depuis cet arrêt et il y aura peut-être encore des maires ou même des notaires, pour soulever des difficultés; il y aura certainement des plaideurs pour contester les droits reconnus; mais il y aura aussi, et cela chaque jour davantage, parce qu'une question de bon sens, une fois mise en lumière, devient chaque jour plus claire, il y aura des magistrats pour maintenir le droit une fois proclamé par la magistrature, et, du silence de la loi, faire sortir, comme il est juste, la liberté. M. Berthier a cause gagnée peut-être beaucoup plus qu'il ne le pense, et de ce succès que l'avenir confirmera, l'honneur revient en bonne partie à son amour persévérant et dévoué pour cette famille dont il a le droit de s'appeler le frère aîné.

En tout, pour revenir à ce que nous disions en commençant, n'est-il pas clair que la question juridique est tranchée ici par la question philosophique. Sous cette enveloppe corporelle, défectueuse par quelque endroit, y a-t-il une âme? S'il y a une âme, il y a un droit; s'il y a une âme égale et semblable à toutes les âmes humaines, il y a un droit égal et semblable à celui de tous les êtres humains. Il ne reste plus qu'à pourvoir, nonobstant la défectuosité corporelle, à l'exercice de ce droit, et nous avons montré combien il est toujours facile de le faire.

Et j'ajoute : Cela a toujours été facile pour le chrétien. Pour lui, la question de l'âme ne saurait être douteuse ; quelle que soit l'imperfection de l'enveloppe corporelle, l'âme existe et la ressemblance divine existe. Le droit existe donc, le droit de la vie civile et à plus

[1] 30 janvier 1847. — M. Berthier, p. 436 et suiv.

forte raison le droit à la vie chrétienne en ce monde, à la vie bienheureuse en l'autre. Le droit de l'un une fois reconnu implique le devoir de l'autre ; le droit du disciple implique le droit du maître, le droit du prosélyte implique le devoir de l'apôtre. Il ne reste plus alors que l'obstacle matériel à vaincre, et, de tout temps, même avant les travaux de la science moderne, la charité chrétienne a su vaincre l'obstacle matériel. L'antiquité ne nous cite qu'un seul fait qui suppose l'éducation donnée à un sourd-muet ; c'est celui d'un neveu d'Auguste dont on sut faire un peintre habile. Chez les peuples chrétiens, bien avant que l'abbé de l'Épée eût rendu l'immense service d'ouvrir des écoles publiques pour les sourds-muets, les faits de ce genre ne sont pas rares. L'Espagne seule nous en révèle plusieurs ; elle compte trois peintres qui figurent dans l'histoire de l'art sous le surnom significatif de *el Mudo* : et l'un d'eux, qu'on a appelé le Titien espagnol, lisait, écrivait, savait l'histoire : qui les avait élevés ? Vers le même temps, un bénédictin, Pierre de Ponce, formait non-seulement l'intelligence des sourds-muets à la science, mais même leur bouche à la parole ; et sans qu'il ait fondé une école, l'instruction qu'il sut donner se propagea d'élève en élève jusqu'à ce prince de Savoie dont Saint-Simon nous parle dans ses Mémoires, et qui fut, malgré l'infirmité de sa nature, le ministre et presque le mentor de la cour de Turin. A la même époque, sans communication quelconque avec le bénédictin espagnol son contemporain, sans aucune initiation scientifique à ce genre d'enseignement, inspiré par le seul amour de Dieu, un saint évêque rencontrait et prenait avec lui un petit sourd-muet, prenait en pitié le délaissement de cette âme, se faisait un langage commun avec lui, lui enseignait Dieu, le faisait arriver à la prière, à la confession, à la sainte communion, à toutes les consolations et à toutes les espérances du chrétien. Le sourd-muet Martin, amené de si loin à la connaissance et à l'amour de Dieu, ne sera pas devant le Seigneur la moins précieuse entre les milliers d'âmes que lui a présentées son serviteur François de Sales.

M'est-il permis ici, je ne dirai pas de recommander, ce n'est pas nécessaire, mais d'indiquer au zèle du clergé cette œuvre qui me semble si essentiellement une œuvre d'apostolat ? Ce sont bien là des captifs que l'on délivre des ténèbres de l'abrutissement et de l'ignorance, des intelligences malades que l'on guérit, des cœurs affamés auxquels on donne la nourriture. Pour résumer en quelques mots la distance infinie que la charité peut faire franchir à une âme : — voici une âme, dirais-je, qui vit dans la plus profonde et la plus triste solitude. Si un regard jeté sur la nature, si le spectacle des adorations humaines ont fait entrer en elle quelque chose comme la croyance à un Dieu, ce Dieu pour elle n'a point de nom ; cette con-

ception dont elle ne s'est ouverte à personne d'une manière claire et satisfaisante, cette conviction ou ce sentiment qu'elle n'a jamais pu éclairer ni affermir par le contact de la conviction d'autrui, cette conception, quoique facilement conçue et gardée, demeure vague, indéfinie, je dirais presque stérile si la vérité pouvait être jamais tout à fait stérile : telle est l'âme du sourd-muet qui a grandi sans éducation positive. — Mais voici, d'un autre côté, une âme chrétienne, une âme qui connaît son Dieu et qui s'est entretenue librement et intelligiblement de son Dieu avec les âmes ses sœurs, une âme à qui l'Église a révélé les mystères de la foi et a ouvert la source vivifiante des sacrements; voici quelque chose de plus, une âme, non-seulement chrétienne, mais consacrée à Dieu, un âme qui vit dans la perfection évangélique : eh bien! c'est là l'âme du sourd-muet telle que l'apostolat chrétien peut la faire. — Partie de si bas, elle peut arriver si haut; sortie de la prison où l'enfermait la défectuosité de ses sens; c'est ainsi qu'elle peut suivre jusqu'au bout le chemin que lui traçait la main de Dieu. Cette sourde-muette que la philosophie égoïste des païens acceptait à peine pour une créature humaine, elle a pu arriver au plus haut degré de la perfection chrétienne. Il y a eu, non-seulement des religieuses sourdes-muettes ; il y a eu un couvent de sourdes-muettes, et ces pauvres disgraciées de la nature n'ont pas été jugées indignes d'être les épouses de Jésus-Christ. En 1848, à Turin, un chanoine, Anglesio, a réuni dans un couvent spécial vingt-quatre filles pieuses, qui, malgré l'infirmité de leur nature, avaient pu entendre la voix de Dieu qui les appelait, et répondre à son appel. Là, elles récitaient leur office par signes, priaient ensemble au moyen des signes, remplaçaient la cloche par le tambour dont la vibration est toujours perceptible pour elles. Qu'auront fait de cette pieuse fondation les révolutions des années suivantes? Je ne sais; toujours est-il que la tentative a eu lieu et qu'elle a réussi.

Il y a quinze ans, je traitais le même sujet dans une feuille périodique, et je viens de relire, avec un sentiment de consolation, les lettres de quelques ecclésiastiques qui avaient bien voulu ne pas me savoir mauvais gré d'un appel fait à leur zèle. Il s'agissait alors de fonder à Paris des instructions et des retraites spéciales pour les sourds-muets de cette grande ville. La même chose s'était déjà faite sur certains points en province. Aujourd'hui encore, elle se continue à Paris, et l'aumônier de l'institution impériale, l'abbé Lambert, n'a pas fait défaut à l'œuvre fondée par lui et continuée par lui avec une admirable persévérance. Combien de pauvres sourds-muets dont l'éducation première a été chrétienne, mais qui, dispersés dans tous les quartiers de Paris et absorbés par le labeur du pain quotidien, pour eux si difficile à gagner, laisseraient s'endormir en eux la pensée de Dieu,

faute de personne qui la réveille, si cette prédication bénie du dimanche ne pénétrait par leurs yeux jusqu'à leur intelligence et à leur cœur ! Figurons-nous ce que serait en nous la vie chrétienne, si jamais, jamais pendant vingt, trente, quarante ans, une parole de prêtre, une parole de chrétien n'arrivait jusqu'à nos oreilles ! Aussi ne puis-je que répéter ce que je disais, il y a bien des années, et montrer à la charité sacerdotale ce vaste champ qu'elle a certes bien généreusement exploité, mais pour lequel les ouvriers ne seront jamais trop nombreux. Si, dans chaque séminaire, osais-je dire à cette époque, un ou deux jeunes lévites seulement se faisaient enseigner ce langage des signes si facile à apprendre dans la jeunesse; quel germe il y aurait là d'un heureux et fécond apostolat ! D'autres apprennent les langues de l'extrême Orient ou les dialectes de l'Amérique sauvage, pour aller évangéliser des peuples idolâtres; eux arriveraient plus aisément à posséder l'instrument d'un apostolat plus voisin, mais tout aussi nécessaire et tout aussi fécond. Il y a près de nous, à nos portes, au sein de nos villes et de nos villages, bien des créatures humaines « assises dans les ténèbres et l'ombre de la mort, » sur lesquelles ne souffle aucune brise de la pensée chrétienne, pour lesquelles Dieu, l'âme, le devoir, la religion, pas tout à fait ignorés sans doute, mais vaguement conçus, n'ont pas même de noms. Nul ne leur en parle, non qu'ils soient incapables de penser, de comprendre ni de répondre, mais parce que nul ne sait leur langue. Si on la savait, comme ces âmes endormies dans le berceau de leur ignorance s'éveilleraient vite alertes et joyeuses, au premier signe de fraternité que leur donnerait une main amie, à la première pensée religieuse qui passerait d'un cœur dans leur cœur ! Par l'éducation intellectuelle, par l'enseignement religieux, par les exhortations, par les conseils, par les consolations, quel bien ne pourrait pas être produit dans ces âmes où tous les bons sentiments sont endormis bien plutôt qu'anéantis, dans ces âmes dont beaucoup aujourd'hui vont du berceau à la tombe sans avoir connu Dieu, au moins autant qu'il faut le connaître pour commencer à l'aimer et à le servir !

Je ne m'éloigne pas de M. Berthier en plaidant ainsi une cause qui lui est si chère. Lui, qui est arrivé de cette prison des sens où gémit le sourd-muet à la pleine lumière de l'intelligence et de la foi, plus qu'un autre il éprouve le besoin de tendre la main à ceux qui viennent après lui; et plus qu'un autre, il leur souhaite des auxiliaires et des guides pour les aider à gravir la pente ardue qu'il a si heureusement gravie.

Comte de Champagny.

LE SOLDAT ROMAIN

I

Il y a des nations dont la grandeur a été l'œuvre de quelques hommes de génie : ainsi les Thébains, dont la gloire fut celle d'Épaminondas et de Pélopidas; les Macédoniens, qui n'en eurent jamais d'autres que celle de Philippe et d'Alexandre.

D'autres nations, au contraire, semblent ne rien devoir à leurs grands hommes, qui ne sont grands que parce qu'ils ont eu l'heureuse fortune de puiser les principes de leur force dans la constitution vigoureuse de leur patrie.

Telle fut la nation romaine, moins grande par ces fameux capitaines que par la puissance de ses maximes, qui furent celles de tous ses citoyens, les plus illustres comme les plus obscurs.

Aussi, malgré le respect dont la postérité entoure les noms des Fabius, des Cincinnatus et des Scipions, ne convient-il pas de leur attribuer plus de part qu'ils n'en ont dans la gloire de leur patrie : le véritable ouvrier de cette gloire n'est pas un homme si grand qu'il soit, c'est la légion romaine avec son organisation presque divine [1], c'est le soldat romain avec sa force, sa discipline et sa constance.

Sans doute on peut dire avec l'historien latin : « *Nec dux militi defuit, nec duci miles :* Le général ne fit pas défaut au soldat ni le soldat au général. » Mais il est bien vrai qu'Annibal, même vu à travers les narrations patriotiques de Tite Live, ne le cède pas à Scipion; que Pyrrhus, le vainqueur d'Héraclée et d'Asculum, mourut fort à propos pour le salut de Rome naissante, et que, n'eût été ce fantassin intrépide qu'elle opposait à la multitude des Gaulois, à l'opiniâtreté des Samnites, à l'habileté carthaginoise, à la science militaire des Grecs, le génie de ses plus illustres généraux eût été impuissant contre de si nombreux et si redoutables adversaires. C'est

[1] Végèce.

la pensée de Pyrrhus contemplant le champ de bataille où gisaient les Romains, tous blessés par devant et gardant, malgré la mort, une menaçante attitude : « Avec de tels soldats, j'aurais bientôt conquis le monde. »

On pouvait surprendre la prudence ou déconcerter les conseils d'un consul ou d'un dictateur, mais on ne venait pas à bout de ce Romain solide que le sang de ses blessures n'effrayait point, que la défaite même ne pouvait abattre, qui revenait sans cesse à la charge, souvent repoussé, jamais découragé, vainqueur à la fin par sa constance, « *virtus stabilis*, » qui, même sans un chef habile, protégeait la fortune romaine.

Sans dédaigner nos troupiers d'aujourd'hui, sans cesser d'admirer nos grognards du premier empire, étudions, comme le type achevé du soldat, le fils de cette république où Cicéron, si fier cependant de sa toge et de son éloquence, pouvait dire, en parlant du mérite militaire : « C'est lui qui a fait un nom au peuple romain, une gloire éternelle à cette ville. C'est lui qui a forcé l'univers de se soumettre à notre empire. Tous nos intérêts, toutes nos études sont sous l'égide du mérite militaire, et sitôt que la simple appréhension d'une guerre se répand, nous nous taisons[1]. »

Sans doute le soldat romain n'a pas été absolument le même à tous les âges de la république; quand elle soumettait l'Italie et triomphait de Carthage, et quand elle était déchirée par des ambitions rivales, ou déshonorée par les turpitudes sanguinaires des Césars, ou mise à l'encan par les prétoriens, ou enfin livrée aux barbares par la mollesse et la lâcheté de ses derniers défenseurs. Il est cependant quelques traits communs qui persistèrent et qui composent la physionomie militaire du Romain, aussi bien celle du soldat de Cincinnatus que celle du légionnaire de Germanicus et de Corbulon. Nous allons les énumérer et les étudier successivement d'après les principaux historiens latins, je veux dire Salluste, César, Tite Live et Tacite[2].

Le soldat romain est vigoureux, il est adroit aux armes, il est bien armé, bien discipliné et, avant tout, il est opiniâtre et constant[3]. Voilà ses qualités. Ses défauts même concourent à le rendre invincible. Accoutumé au sang des arènes, il est impitoyable pour lui-même comme pour ses ennemis; il est avide de butin, et la proie qu'il convoite est l'irrésistible stimulant de son courage.

[1] *Pro Murena*.

[2] Nous avons fait aussi quelques emprunts à Polybe, Végèce, Frontin, et à l'estimable ouvrage de M. Lamarre, *de la Milice romaine*.

[3] « Les Romains, dit Josèphe, ont vaincu le monde par la force de leur corps et l'obstination de leur âme. » (*De bello Jud.*, lib. II.)

Quoiqu'il ne soit pas insensible à l'amour de la gloire, il ne faut pas chercher dans ce héros du champ de bataille un noble sentiment qui l'élève et explique ses constants triomphes par l'ascendant de quelque force morale. S'il eût été une force intelligente et morale, il ne serait pas si facilement devenu l'instrument docile d'un Marius ou d'un Sylla, il n'aurait pas prêté son bras aux coupables entreprises d'un César, aux proscriptions des triumvirs ; il n'aurait pas fait office de bourreau dans la Rome des Caligula, des Néron et des Domitien. Mais comme les soldats ne composaient pour ainsi dire que des meutes merveilleusement dressées pour le carnage, on s'explique très-bien comment, le jour où la curée leur manqua, faute d'autre proie, elles se sont jetées sur leurs maîtres et se sont même dévorées les unes les autres, légions contre légions, celles de Syrie contre celles de Germanie ou de Pannonie, pour le choix d'un tyran assez riche ou assez prodigue pour mieux assouvir leurs appétits insatiables.

La milice qui a fait la grandeur de Rome en précipitera la chute. Elle lui sera plus dangereuse que les hordes des barbares, qui n'ont eu à dévaster que les restes d'un empire déjà ravagé et ensanglanté par les fureurs rivales des légionnaires.

II

Quoi qu'il en soit, c'était un instrument admirable de conquête que ce soldat robuste qui, dans un marche ou une course de 24 milles (35 kilomètres), en cinq heures, portait en campagne un poids de 60 livres, c'est-à-dire, outre ses armes, dont il n'était guère plus embarrassé que de ses membres [1], des vivres pour quinze jours, une scie, une corbeille, une bêche, une hache, une faucille et une courroie de cuir pour fourrager, une chaîne, un pot, ordinairement deux trois, quatre, quelquefois douze pieux, de manière, dit l'historien Josèphe, qu'il n'y avait guère de différence entre eux et leurs bêtes de somme. Aussi quand Marius introduisit l'usage de fortes perches à l'extrémité desquelles les soldats suspendaient leurs ustensiles, les appela-t-on *muli Mariani* [2].

Depuis l'âge de dix-sept ans, où il donnait son nom au consul chargé de recruter la légion, jusqu'à cinquante ans, le Romain endurcissait son corps par ces laborieux exercices. « Qui égale le sol-

[1] Cic., *Tusc.*, II, 37.
[2] Frontin, IV, 1.

dat romain dans le travail? Qui supporte mieux la fatigue? » disait Cicéron en le proposant pour modèle au philosophe[1].

C'est ainsi qu'ils se rendirent plus vigoureux que des peuples en apparence plus solidement constitués. Ils étaient petits ou de moyenne stature[2], et leur petite taille fut souvent tournée en dérision par les colosses de la Germanie[3]. Mais les Romains, de leur côté, riaient de ces grands corps blancs et mous qui se fondaient en sueur et ne pouvaient endurer ni la vue de leur sang, ni la douleur des blessures, ni la longueur d'une lutte opiniâtre. Quoique la vie sauvage et guerrière des Gaulois dût en faire des hommes incomparablement plus forts et plus durs que nous à la fatigue, Tite Live nous les montre, après le premier choc, trempés de sueur, las et soutenant à peine leurs armes : *Mollia corpora*, « corps mous dès que la colère ne les anime plus. » C'est assez du soleil, de la poussière et de la soif pour les abattre, il n'est pas besoin du fer[4]. Ailleurs ils dorment çà et là dans les champs, et ceux qui veillent, fatigués de la marche et des factions, ont peine à porter leurs armes sur leurs épaules : *Intolerantissima laboris corpora*, « gens absolument incapables de supporter la fatigue. » La chaleur les accable[5], la soif les dévore[6]. Plus qu'hommes au début d'une bataille, à la fin ils sont moins que femmes[7]. Ce sont là autant de faiblesses étrangères au soldat romain, qui reste encore en cela supérieur aux barbares, même sous l'empereur Julien, où Ammien Marcellin nous le représente en lutte avec les Allemands, « robustes et plus grands, furieux et turbulents, tandis que le Romain est tranquille et sur ses gardes, se fiant dans son courage alors que son ennemi se fie à sa taille gigantesque. » Mais là encore le barbare montre de la lassitude comme au temps d'Arminius[8].

III

Le Romain est infatigable. Chargé du lourd bagage que vous savez arrivé au campement choisi d'avance par un centurion et des

[1] Cic., *Tusc.*, II.
[2] Media militaris statura.
[3] Gallis, præ magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemptui est. (Cæs., *B. g.*, lib. II, 30.)
[4] XXXVIII, 17.
[5] XXXV, 5.
[6] XXXIV.
[7] Florus et Tite Live, VII, 12.
[8] Lassatisque impressu genibus, lævum reflectens poplitem, barbarus subsidebat.

exploratores envoyés à ce dessein, ne croyez pas qu'il se repose de sa longue marche. Il commence à creuser un fossé de 9 pieds de profondeur sur 12 de largeur, qui doit entourer le camp, et en rejetant la terre, il forme le *vallum* ou retranchement qui, garni de pieux, sera une muraille infranchissable. Ce *vallus* ou pieu, dont le Romain se munissait avant d'entrer en campagne, était une grosse branche bifurque ou à trois ou quatre rameaux, dont il portait plusieurs suspendues derrière lui. Il les entrelaçait en les enfonçant en terre, de manière que l'on ne distinguât pas le tronc principal. Ils étaient si serrés qu'on ne pouvait y insérer la main ni en détacher séparément un seul. L'aurait-on enlevé, ce n'était qu'un petit vide qu'il était facile de fermer. Au contraire, les Grecs se servaient pour le même usage de pieux trop gros et trop branchus pour être portés aisément. Ils étaient très-espacés et, si l'on en arrachait un, c'était une porte ouverte dans le camp qu'il n'était pas facile de clore [1].

Il faut lire dans l'historien Josèphe, qui l'a étudié avec la curiosité d'un homme étranger aux mœurs qu'il raconte, la description d'un camp, qu'il appelle une sorte de ville soudainement bâtie.

Sans doute on apportait plus de soin à l'établissement des camps quand ils étaient *stativa*, c'est-à-dire à demeure, mais, dût-on n'y passer qu'une nuit, les travaux de terrassement étaient les mêmes. Aussi, en tout temps, les généraux en firent-ils un exercice pour rétablir la discipline. Fabius, rejoignant une armée désorganisée, rencontre des soldats bûcherons qui lui témoignent leur joie de le voir venir se placer à leur tête. « Où allez-vous ? leur demande-t-il. — Faire du bois. — Quoi ! n'avez-vous pas déjà un camp palissadé ? — Si vraiment, et même d'une double palissade avec un fossé. Cependant nous avons grand'peur. — Vous avez donc assez de bois, dit Fabius ; retournez et arrachez vos palissades. » Ils obéirent. Grande fut la terreur des soldats restés au camp. Le lendemain, l'armée se remet en campagne, et à partir de ce jour nulle part les camps romains ne furent stationnaires. Métellus, chargé de la guerre de Numidie, fit comme Fabius. Jusque-là Albinus, effrayé du désastre de son frère Aulus, maintenait les troupes *stativis castris*, ne changeait son camp de place que lorsque la mauvaise odeur ou le manque de fourrage l'y contraignait. Mais on ne se fortifiait pas, les sentinelles n'étaient point posées selon l'usage militaire, et chacun s'écartait de son enseigne comme il lui plaisait. Métellus ordonne aussitôt de lever le camp chaque jour et de se mettre en marche, sans serviteurs, sans bêtes de somme, chaque soldat portant du blé pour trente jours et sept pieux pour se retrancher. Il fait creuser chaque nuit le fossé,

[1] Tite Live, XXXIII, 5.

garnir le vallum, poser des sentinelles nombreuses, qu'il visite lui-même avec ses lieutenants [1].

Même réforme est accomplie par Corbulon dans les légions de Syrie amollies par une longue paix et déshabituées des fatigues de la milice. Il est constant, dit Tacite, qu'il y eut dans cette armée des vétérans qui n'avaient jamais fait ni station ni veille. Ils visitaient le vallum et le fossé comme des merveilles et des nouveautés. Sans casque, sans cuirasse, soignant leur personne et gagnant beaucoup, ils n'avaient jamais servi que dans des villes. Le sévère Corbulon redressa ces abus. Licenciant les vieux et les débiles, il les remplaça par des recrues de Galatie et de Cappadoce. Il tint l'armée sous la tente, *sub pellibus*, quoique l'hiver fût si dur qu'il fallait briser la glace pour dresser les pavillons. Beaucoup d'hommes eurent les membres gelés et quelques-uns périrent pendant les factions. On signala entre autres un soldat qui portait un fagot : ses mains gelèrent à ce point qu'elles s'attachèrent à son fardeau et tombèrent de ses bras mutilés [2]. Ce sont là les dernières rigueurs de la discipline, qui fut surtout impitoyable à la veille des grandes guerres. Marius, dit Montesquieu, pour battre les Cimbres et les Teutons, commence par détourner des fleuves, et Sylla fait si bien travailler les soldats de son armée effrayés de la guerre contre Mithridate, qu'ils lui demandent le combat pour la fin de leurs peines. Sans ces moyens extrêmes, l'usage de se fortifier, après chaque journée de marche, suffisait pour entretenir la vigueur du soldat. Tant que Rome le conserva, elle subit rarement un échec qu'elle ne pût réparer. « Vainqueurs, disait un Romain, les camps nous sont une retraite ; vaincus, un refuge. Combien d'armées, repoussées entre leurs palissades, en sont sorties et revenues victorieuses ! C'est une seconde patrie que cette demeure militaire, le vallum est la muraille, et, pour le soldat, sa tente est une maison et des pénates [3]. »

Si nous n'avions pas les historiens qui nous renseignent ainsi sur les labeurs du soldat romain, les anciennes voies qui sillonnent toute l'Europe, travaux indestructibles des légions, nous en pourraient déjà donner quelque idée. De pareils ouvriers devaient être d'infatigables soldats que la guerre soulageait des travaux de la paix.

[1] Salluste, *Jugurtha*, 49.
[2] *Ann.*, XIII, 35.
[3] Tite Live, XLIV, 39.

IV

Il convient ici, à propos des fatigues du soldat et de sa laborieuse installation, chaque jour renouvelée après une longue marche, de dire quelque chose de son alimentation, destinée à réparer ses forces et à entretenir cette vigueur que l'on mettait à de si rudes épreuves. C'était un peu avant la nuit, après avoir établi leur camp, que les soldats faisaient leur principal repas, d'autant plus abondant qu'ils ne savaient pas s'ils auraient le temps de dîner le lendemain. *Curare corpora*, « se soigner, » est l'expression consacrée pour cette importante opération. C'est à ce moment que Germanicus, couvert d'une peau de bête, se mêle à eux pour connaître leurs sentiments, ne se fiant pas aux centurions et aux tribuns, « qui n'ont jamais que de bonnes nouvelles à annoncer[1].

Le repas du soldat se compose des aliments cuits dont il a eu la précaution de se munir, soit qu'ils aient été apprêtés, comme du temps de Cincinnatus, par les citoyens qui ne partaient point pour la guerre, soit qu'il les ait fait cuire lui-même[2], et de sa ration de froment, 3 *modii* (25 kil.) par mois, que lui accorde la république et pour laquelle on fait une modique retenue sur sa solde (un jour par mois). Quand le *fricot* lui manque, il faut qu'il se contente de sa part de blé, à moins qu'il n'achète des aliments cuits aux *lixæ*, sorte de marchands qui suivaient les armées. Mais c'était là un abus que Métellus réprima dans la sienne, où il ne permit même pas d'acheter du pain, afin que le soldat se contentât de la nourriture que lui donnait la république. Cette nourriture n'était pas, à vrai dire, toujours assurée. Tacite la qualifie de *fortuite* quand il loue Vespasien de s'en accommoder[3]. La plupart du temps, c'était les *frumentatores*, ou soldats chargés d'aller couper les récoltes, qui se procuraient ce froment. Ils l'emportaient au camp, et chacun, avec sa faucille, coupait les épis devant sa tente pour avoir un froment plus pur. C'est dans une semblable circonstance que Persée voulut incendier le camp romain, alors rempli de gerbes[4]. La faucille, qui faisait partie de son bagage, servait au soldat à faire la moisson sur le territoire ennemi, et ce n'était pas une des moindres corvées de son service,

[1] *Ann.*, II, 12.
[2] Tite Live, XXXIV : Ut cibum quem in naves imponant mature coquant.
Hist., II, 5.
[4] Tit. Liv., 39, XLII, 64.

comme aussi l'alimentation des troupes est la constante préoccupation des généraux. Cela paraît surtout dans les *Commentaires* de César, qui est sans cesse tourmenté de cette question d'approvisionnement [1]. La proportion du froment aux autres vivres est de 45 à à 15 [2]; aussi y a-t-il toujours des *frumentatores* en campagne [3].

Il faut bien le reconnaître, le Romain n'est pas un héros idéal qui n'a point besoin de réparer ses forces et ne vit que de gloire et de coups d'épée. Il y a quelque chose des habitudes britanniques dans le soin attentif qu'apportent ses généraux à le faire bien manger, la veille d'une action importante. La naïveté de l'historien, qui n'omet pas ce détail, est encore un trait de mœurs antiques. Postumius, avant de combattre les Èques, ordonne à ses soldats de *bien soigner leurs corps* (*curare corpora*), et de se tenir prêts pour la quatrième veille [4]. Le consul Æmilius, avant d'attaquer les Étrusques, ordonne que le soldat dîne (*prandeat*) et prenne les armes après avoir ainsi affermi ses forces [5]. C'est l'armée de Fabius elle-même qui demande qu'on lui apporte à manger, pendant qu'elle va rester sous les armes, promettant d'attaquer la nuit ou au point du jour le camp des Samnites [6]. Marcellus pourvoit au même besoin avant l'assaut de Syracuse [7], Marcius avant d'attaquer les Carthaginois [8], Acilius avant de combattre Antiochus [9] et avant l'assaut de Lamia [10].

La permission de dormir suit ordinairement celle de manger, afin que tout concoure à fortifier et à rafraîchir le soldat. On a la raison de cette sollicitude des généraux, la nuit qui précède un combat, dans ces paroles d'Acilius : « Vous ne rentrerez au camp (c'est-à-dire vous ne mangerez) qu'après avoir pris la ville. » Ce n'est, en effet, qu'après la prise de Carthagène que Scipion permit à ses soldats de *soigner leur corps* [11].

[1] *B. c.*, III, 34; *B. g.*, VI, 36, 39; *B. c.*, III, 47.

[2] « On emporta des aliments pour quarante-cinq jours, sur lesquels quinze jours d'aliments cuits. » Tite Live, XXIX, 24.

[3] *Id.* XXXI, 36. « Ad consectandos vagos frumentatores. »

[4] Tite Live, V, 28.

[5] *Id.*, IX, 32.

[6] *Id.*, IX, 37.

[7] *Id.*, XXV, 24.

[8] *Id.*, XXV, 38.

[9] *Id.*, XXXVI, 18.

[10] *Id.*, XXXVII, 5.

[11] *Id.*, XXXVI, 48.

V

Après avoir disserté sur les exercices nécessaires au soldat, Végèce termine ainsi : « Comme le soldat bien exercé désire le combat, l'ignorant le craint. — Dans un combat, l'habitude peut plus que la force, et s'il cesse d'étudier les armes, le militaire n'est pas différent du bourgeois. » Le Romain avait déjà pour lui la force et ne négligeait rien pour y joindre l'adresse que donne une pratique constante et bien dirigée, car cette science des armes, « aujourd'hui celle des lâches et des querelleurs [1], » était aussi honorable qu'utile chez un peuple de soldats. Aussi y avait-il dans les armées des maîtres d'armes, *doctores armorum*, et des *lanistæ*, ou maîtres d'escrime, pris chez les gladiateurs. Ceux qui ne profitaient pas de leurs leçons recevaient de l'orge pour nourriture. On comptait un maître par cohorte, et un maître supérieur : de là les *doctores cohortis* et le *doctor campi* des inscriptions.

Pompée, jusqu'à cinquante-huit ans, s'exerçait entre les fantassins et les cavaliers. Trajan est complimenté par Pline de ce que dans les luttes militaires plus les coups qu'on lui portait étaient rudes plus il se félicitait de la vigueur de ses soldats. « Quelquefois, dit le panégyriste, spectateur et arbitre de leurs combats, tu ajustais l'armure sur leurs corps, tu éprouvais leurs traits, et si quelqu'un d'eux trouvait son javelot trop pesant et trop difficile à manier, tu le lançais toi-même. » César priait les sénateurs les plus habiles dans l'escrime de donner des leçons à ses soldats, et lui-même savait au besoin prendre le bouclier et l'épée du légionnaire.

Tous les jours, deux fois pour les nouveaux, une fois pour les anciens, il y avait exercice *ad palum*, avec des boucliers d'osier bombés pesant le double, des bâtons pour épées et des bonnets pannoniens fort lourds. Ainsi armés, ils s'escrimaient contre les poteaux. « On appelle notre armée *exercitus*, disait Varron, parce qu'elle se perfectionne en s'exerçant. » — « Les exercices des Romains, disait Josèphe, sont des combats sans effusion de sang, et leurs combats de sanglants exercices [2]. Leurs cavaliers n'étaient pas moins rompus à toutes les manœuvres que leurs fantassins, témoin celui dont parle Josèphe qui, pendant le siége de Jérusalem, poursuivit

[1] Montesquieu.
[2] Voir aussi Tite Live, XXVI, 51. — Plusieurs des citations précédentes sont empruntées au livre de M. Lamarre sur *la Milice romaine*.

un Syrien et se pencha sur son cheval au galop jusqu'à pouvoir saisir le fuyard par le talon, puis, par un prodige de vigueur, enlevant son prisonnier, l'apporta comme un présent offert à Titus. Que firent *les délices du genre humain?* Titus complimenta le cavalier sur son adresse et sur sa force, et fit mettre à mort le pauvre captif.

Ce n'eût pas été assez pour vaincre que de bien savoir se servir de ses armes; il fallait que ces armes mêmes valussent mieux que celles des adversaires, afin que l'adresse et la force ne fussent pas une ressource pour suppléer à l'inégalité de l'armement, mais un surcroît de supériorité. C'est ce qui arriva aux Romains, qui adoptèrent l'épée espagnole dès qu'ils la connurent, qui ne négligèrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares : les meilleurs chevaux, les meilleurs archers, les meilleurs frondeurs du monde antique. On ne voit pas toutefois qu'ils aient attaché au choix des armes toute l'importance que nous lui donnons aujourd'hui; et ce n'est pas une remarque à notre honneur. Je trouve, par exemple, dans un fragment du vieux Caton [1] : « Souvent les légions romaines partirent gaiement et hardiment pour occuper un poste d'où elles ne pensaient pas jamais revenir. » Pour animer une troupe d'un si hardi courage, il faut autre chose qu'une discipline savante et un armement perfectionné : il faut un cœur ferme qui soit plus sûr de lui que de la supériorité de son arme, puisqu'il s'agit là non de vaincre, mais de savoir mourir.

S'ils avaient mis leur principale force dans leur armement, ils auraient fait un usage plus habituel de leurs instruments de balistique; ils les auraient améliorés comme nous nous efforçons aujourd'hui d'améliorer notre artillerie. Ces machines de guerre avaient déjà une force prodigieuse, si l'on en juge par deux faits dont Josèphe déclare avoir été témoin : celui d'un homme, placé à quelque distance de lui, dont la tête, arrachée par une pierre, fut emportée jusqu'à 3 stades (plus de 600 mètres), et l'aventure moins vraisemblable d'une femme enceinte dont le ventre fut traversé et l'enfant jeté à une demi-stade. De temps à autre, on inventait quelque nouvel instrument de ce genre. Ce fut dans la guerre de Persée que des Grecs se servirent pour la première fois du cestrophendon, machine décrite par Tite Live, et qui fit beaucoup de mal aux Romains [2]. Ces derniers paraissent avoir surtout fait usage à l'époque impériale de ces engins de destruction. Germanicus s'en servit pour seconder ses légions ébranlées [3], et Tacite nous montre les vitelliens dont les *tormenta*,

[1] *Origines*, 35.
[2] XLII, 65.
[3] *Ann.*, II, 20.

occupant la hauteur du chemin, causent de grandes pertes à leurs adversaires. « La baliste de la 15e légion, dit-il, d'une taille colossale, renversait la ligne ennemie par de grosses pierres. Elle aurait fait un cruel ravage si deux soldats, hasardant une action héroïque, se dissimulant sous des boucliers ramassés sur le champ de carnage, n'eussent coupé les liens et les ressorts des machines. Ils furent aussitôt transpercés et leurs noms ont péri, mais le fait n'est point douteux [1]. »

Ce sont là des batailles entre Romains dégénérés. Dans celles où le légionnaire est la force (*robur*) dont on attend la victoire, le combat s'engage par ce que nous nommerions aujourd'hui un engagement de tirailleurs. Archers et frondeurs, exercés à lancer des pierres et des balles de plomb d'une livre contre un pieu à 600 pieds, décochent leurs traits, lancent leurs projectiles contre l'ennemi pour l'ébranler. En même temps les *vélites*, la tête armée d'un casque de cuir sans cimier (*galea*), ayant un bouclier rond (*parma*), une courte épée espagnole, plusieurs lances à bois long et à fer très-aigu, se mêlent à la cavalerie légère et se replient avec elles. Alors s'avance le premier rang des légionnaires, les *hastati*, les plus jeunes de l'armée, qui abordent l'ennemi avec leurs longues lances [2] en poussant le cri de guerre, ce *barritus* qui commençait par un bourdonnement sourd, se fortifiait par degré, excitant les légionnaires et effrayant l'ennemi [3], ce cri formidable qui retentit rarement comme à la bataille de Cynocéphale [4], qui fut plus terrible du côté des Romains à la journée de Zama que de celui des Carthaginois, où il était discordant, comme poussé par des nations diverses [5], et qui, dissonant, inégal, sans entrain ni ensemble, dénotait la peur et faisait pressentir la défaite [6].

Si les *hastati* faiblissent, ils sont relevés par les *principes*, qui entrent en ligne à leur tour, tandis que les *triarii*, une jambe fléchie, l'autre en avant et garnie pour cela d'un *ocrea* ou jambard, attendent, derrière leur bouclier, le moment décisif où ils doivent agir : car c'est d'eux que dépend ordinairement la victoire ou le salut de l'armée en retraite. Le casque du *triarius* est de bronze et à haut cimier. Sa cuirasse (*lorica*) est formée de plaques flexibles de métal. Il est chaussé de bottines (*caligæ*) dont la semelle est garnie de fort clous. Son épée, courte et pointue, est suspendue à droite par un

[1] *Hist.*, III, 23.
[2] Elles cessèrent d'être en usage d'assez bonne heure.
[3] César, *B. c.*, III, 92.
[4] Tite Live, XXXIII, 9.
[5] *Id.*, XXX.
[6] *Id.*, IV, 37.

baudrier ; il tient à la main le *pilum*, lourd javelot dont les blessures sont affreuses[1], et qui est l'arme nationale des Romains. Leur aspect n'est pas celui des Étrusques, revêtus d'armes splendides : ils ont pour maxime que le soldat doit être effrayant (*horridus*) ; que de belles armes sont des proies et non des armes[2]. Leur bouclier mérite une description détaillée, car c'est, dans leur équipement, une pièce d'une importance considérable. « Il avait la forme d'une porte, dit Polybe (θυρεός), convexe, large de 2 pieds 1/2, long de 4 ; les plus longs ont 1 palme de plus. Il se compose de deux planches unies par de la gélatine de taureau et recouvert en dehors d'abord d'une toile, puis d'une peau de veau. Les bords en sont garnis, en haut et en bas, d'une lame de fer qui le protége en haut contre les coups de taille et en bas contre l'humidité de la terre si on l'y dépose. Le centre se relève en une bosse qui repousse les pierres, les sarisses et autres projectiles lancés avec force. On le faisait de bois de figuier ou de sureau, parce que les ouvertures dans ce bois se referment d'elles-mêmes[3]. » On traçait des marques sur ces boucliers, surtout dans les guerres civiles, où l'on inscrivait le nom du général, celui du soldat, sa cohorte et sa centurie. C'est la poitrine pressée contre ce solide rempart, et serrant la garde de son épée, que le légionnaire fouillait les larges flancs des Barbares, leurs visages découverts, et s'ouvraient un chemin par le carnage[4]. Les Germains, malgré leurs longues lances et leurs corps agiles, ne pouvaient tenir contre un pareil adversaire. Encore moins les Fidénates, armés de torches. Pour ramener les soldats étonnés de ces armes d'un nouveau genre, le dictateur n'a qu'à leur crier : « Fuirez-vous devant la fumée comme des essaims d'abeilles ? » Il semble que les ennemis de Rome sont à bout de ressources pour lutter contre elle. Les Falisques viennent au combat précédés de leurs prêtres, qui brandissent des torches ardentes et agitent des serpents, impuissant épouvantail qu'après un moment de surprise le vétéran foule aux pieds, car il ne s'émeut pas de peu de chose ni pour longtemps. C'est la force de l'armée romaine, c'est le soldat qui ayant accompli ses seize ans de service, rentre dans la milice, soit volontairement, soit en vertu d'un appel nommé *evocatio*. Il jouit de l'immunité de toutes les corvées et n'a que le devoir de combattre. Réservé pour les coups décisifs, comme la vieille garde de Napoléon, il est plus terrible que la catapulte, plus résistant et plus solide pour la lutte corps à corps, qui est le triomphe de la patience et de la force romaines.

[1] Florus.
[2] Tite Live, IX, 40.
[3] Polybe, VI, 23.
[4] *Annales*, II, 21.

VI

« Quelle différence, dit Cicéron, entre une vieille et une nouvelle armée ! Les conscrits ont l'avantage de l'âge, mais il n'y a que l'habitude qui apprenne à supporter la fatigue, à mépriser la blessure. Quand on emporte des blessés, le conscrit blessé légèrement pousse des gémissements honteux, » le vétéran, au contraire, est aussi brave contre la douleur que contre le danger [1].

L'infériorité des nouvelles levées était si évidente que la grande préoccupation des consuls, en procédant à la composition d'une armée, était d'y faire entrer le plus possible d'anciens soldats. On n'agit pas autrement aujourd'hui. Ainsi, Q. Flamininus emmène contre les Grecs tous ceux qui avaient servi en Espagne et en Afrique, gens d'un courage éprouvé « *spectatæ virtutis milites*[2]. »

Leur bonne volonté n'était pas toutefois aussi prouvée que leur courage ; car ces deux mille hommes, prétendus volontaires, se plaignirent d'avoir été embarqués de force par les tribuns. Il y avait plusieurs années qu'ils n'avaient vu l'Italie ; ils avaient vieilli sous les armes en Sicile, en Afrique, en Macédoine. Accablés de fatigues, de travaux, épuisés de sang, bon nombre d'entre eux avaient combattu à Cannes, et faisaient partie des troupes reléguées ignominieusement en Sicile, par un décret du sénat. Scipion les avait emmenés en Espagne avec les anciens soldats de Marcellus, que l'expédition de Syracuse avaient habitués aux travaux de siége. Ainsi les soldats n'achevaient une campagne que pour en commencer une autre. A peine revenus d'Afrique, les vétérans de Scipion sont enrôlés par Sulpicius, malgré les réclamations du tribun Bæbius qui se plaignit de cet enchaînement non interrompu de guerres continuelles[3].

L'empire qui *pacifie* tant de choses, en suspendant les guerres ne met pas pour cela un terme aux labeurs de la milice, ni à sa durée : « Nous avons assez longtemps péché par faiblesse, dit le soldat Percennius à ses compagnons révoltés, supportant trente ou quarante ans de service, vieux et la plupart estropiés par nos blessures. La libération n'est même pas la fin de nos peines, mais on nous retient près du vexillum et, sous un autre nom (*evocati*), nous endurons les mêmes fatigues. Si l'un de nous survit à tant de hasards,

[1] *Tuscul.*, II, 38.
[2] Tite Live, XXXII.
[3] Ne pace unquam frui plebs posset. (Tite Live, XXXI, 6.)

on l'entraîne encore dans des pays différents où on lui donne pour champs des marécages et des montagnes incultes. La milice déjà si pénible est sans profit. On estime à dix *as* par jour l'âme et le corps d'un soldat; avec cela, il faut s'habiller, s'armer, se procurer des tentes, avec cela acheter l'exemption des corvées et des mauvais traitements des centurions, et toutes ces misères, ces coups, ces blessures, ces rigueurs de l'hiver et de l'été, ces guerres dangereuses, cette paix stérile sont pour toujours ! » Germanicus vient pour apaiser la révolte et les vétérans, faisant mine de lui baiser la main, insèrent ses doigts dans leur bouche édentée ; d'autres lui montrent leur dos voûté par la vieillesse; à la question de Germanicus : « Qu'avez-vous fait de vos centurions ? » Ils se dépouillent de leurs vêtements et montrent avec reproche, à côté des cicatrices de leurs blessures, les marques laissées par le bâton du centurion. Puis ils accusent le prix des exemptions, la modicité de la paye, la dureté des travaux, le *vallum*, les fossés, les corvées pour le fourrage, pour le bois, enfin, tout ce que la nécessité ou le désir d'occuper l'oisiveté du soldat avait fait imaginer[1]. » Ces plaintes étaient la plupart fondées et celles qui concernaient la prolongation du service furent vraies dans tous les temps. Rome comprenant que le nerf de sa force était dans ses vétérans, les rappelait et les engageait sous tous les prétextes; il n'y eut que les soldats de Cannes pour lesquels le sénat se montra implacable, ne souffrant pas qu'ils combattissent en Italie, ni qu'ils rentrassent dans leurs foyers. Aussi les Latins épuisés par les levées qu'on ne cessait de faire chez eux, réclamaient-ils énergiquement contre un tel excès de sévérité : « Si les vieux soldats, disaient-ils, ne reviennent pas dans leur patrie, et qu'on en lève toujours de nouveaux, il ne restera bientôt plus personne[2]. » Ce n'était pas l'expression d'une crainte vaine, alors qu'on prenait des hommes de moins de dix-sept ans avec cette clause : que le service compterait pour eux comme s'ils avaient dix-sept ans, ou plus[3], et qu'on voyait Ahala lever non-seulement les jeunes gens, mais tous ceux à qui il restait quelque vigueur[4]. Tite-Live s'étonne que Rome, n'étant qu'une petite république, ait pu, un jour de péril, mettre sur pied dix légions recrutées dans la ville[5]. Ce prodige n'est pas surprenant, quand la conscription est si générale et si rigoureuse ; le pis était, nous l'avons dit, que les troupes, une fois parties, ne revenaient plus, mais étaient consumées par les

[1] *Ann.*, I, 16.
[2] Tite Live, XXVII, 9.
[3] *Id.*, XXV, 5.
[4] Quibus aliquid vigoris superesset.
[5] *Id.*, VII, 25.

guerres sans cesse renaissantes. Le Sénat s'émut enfin de cet excès qui menaçait de tarir les sources mêmes de la vie romaine. Il fit avertir les consuls « qu'ils eussent soin de ramener le peuple aux champs ; que, par la bonté des dieux, la guerre étant éloignée de Rome, on pouvait sans crainte s'établir dans les champs ; qu'enfin il ne convenait pas que la Sicile fût cultivée avec plus de soin que l'Italie. » La campagne de Rome était en effet ruinée par les incursions des ennemis. Les exactions des usuriers avaient achevé la ruine des cultivateurs. Tite Live résume cette situation dans une de ces scènes dramatiques dont il abonde. Au moment où la guerre contre les Volsques est imminente, un vieillard se précipite sur la place publique : il est déguenillé, sale, pâle, maigre, la barbe et les cheveux en désordre ; et cependant on le reconnaissait sous ces dehors misérables, on disait qu'il avait été centurion (*ordines duxisse*) et on rappelait ses autres distinctions militaires. Lui-même montrait les cicatrices qui couvraient sa poitrine, preuves de sa conduite honorable dans plusieurs batailles. Il racontait qu'on avait pillé son champ, pendant qu'il servait dans la guerre Sabine ; que, ses récoltes détruites, sa villa brûlée, on lui avait demandé le tribut dans ce moment si inopportun ; qu'alors il avait emprunté ; que sa dette s'était accrue par l'usure ; qu'il avait dû vendre le champ de ses pères, ensuite le reste de ses biens et qu'enfin, comme une gale qui s'attache au corps, le créancier l'avait emmené non en servitude, mais à l'*ergastulum* et à la torture[1]. En disant ces mots, il montrait son dos lacéré de coups dont les traces étaient encore fraîches.

On porta dès lors une loi, pour qu'il fût défendu à qui que ce fût d'enchaîner ou d'emprisonner un citoyen, sans lui laisser la possibilité de s'enrôler. On défendit que personne ne possédât les biens d'un soldat, tant qu'il serait dans les camps, ou ne les vendît, ou ne retînt ses fils ou petit-fils. Par cette loi, le sénat, en paraissant prendre parti pour le prolétaire contre l'usurier, recrutait de nombreux volontaires, qui préféraient la milice à la prison pour dettes, et les retenait sous les drapeaux, qu'ils ne pouvaient quitter sans retomber entre les mains de leurs créanciers.

Les plébéiens se contentaient toutefois de cette mince concession qu'ils n'eussent même pas obtenue du sénat si les tribuns ne se fussent pas opposés à la levée, au moment d'une guerre imminente. C'était, dit Tite Live, *leur arme la plus pénétrante*. Ils avaient ce droit, droit de voter le contingent militaire, parce que c'est le sang même du peuple, et que les délégués du peuple, tribuns ou députés, ont seuls le droit d'en mesurer le sacrifice. Le refus qu'ils opposaient

[1] Tite Live, II, 23.

souvent au sénatus-consulte ordonnant la levée, pouvait sembler peu patriotique quand les Volsques ou les Samnites étaient aux portes de Rome. Mais c'était une nécessité qu'ils profitassent de ces moments critiques, les seuls où la levée fût urgente. Les patriciens cédaient d'ordinaire aux exigences des tribuns, mais ils faisaient toujours en sorte de limiter les effets de leurs concessions et, la guerre terminée, il était rare qu'ils ne prissent pas leur revanche par l'oppression et l'usure, jusqu'à la prochaine guerre, qui leur imposait le sacrifice de quelque autre privilége[1].

Si la levée régulière, *justus delectus*, n'était pas possible par suite de l'opposition tribunitienne et de l'inflexibilité du sénat, on prenait des volontaires, qui s'offraient seulement pour suivre certains consuls favoris du peuple, ou dont il attendait les bénéfices d'une riche victoire, car le peuple n'aimait pas servir. Il était encouragé dans cette aversion par les tribuns[2] : « C'est exprès que l'on tue la plèbe par le service militaire, disaient ceux-ci ; de cette manière on la relègue loin de la ville, car on a peur qu'en restant à la maison et dans l'oisiveté elle ne se souvienne de la liberté, des colonies, de l'*ager publicus*, ou qu'elle ne s'entende pour voter librement. » Ils arrêtaient les vétérans, comptaient leurs années de service, leurs cicatrices, leur demandaient s'ils avaient encore une place sur le corps pour de nouvelles blessures, et s'il leur restait du sang à offrir pour la république. Ces ardentes protestations des tribuns n'empêchaient point le peuple d'être opprimé par le service militaire et l'indigence[3]. Le consul, une fois la résistance des tribuns surmontée, *torquebat collum*, locution significative pour dire procédait à la levée. Le rendez-vous du contingent était assigné, et l'on devait s'y réunir, sauf quelques cas d'exemption prévus par la loi. Étaient d'abord exemptés de la milice : les hommes qui avaient plus de cinquante ans, une maladie ou une infirmité, une fonction de magistrat ou de prêtre, une dispense (*beneficium*) accordée par le sénat ou par le peuple. Étaient ensuite excusés de ne pas se trouver au rendez-vous fixé par les consuls : les conscrits retenus pour l'enterrement d'un parent, ou les fêtes *denicales*, fêtes de dix jours après la mort, pendant lesquelles on purifiait la maison. Les autres cas prévus étaient : l'épilepsie, un auspice que l'on ne peut négliger sans avoir à l'expier, un sacrifice anniversaire qui ne pourrait être bien fait, si l'on était absent ; et, d'autres causes qui, pour la plupart, intéressaient la religion, et motivaient un retard de quelques jours, après lesquels le

[1] Tite Live, VI, 32 : Parvo intervallo ad respirandum debitoribus dato, etc...
[2] Tite Live, IV, 58.
[3] Salluste, *Jug.* Militia et inopia.

conscrit devait se rendre au bourg, village ou ville municipale, que le chef aurait choisi[1]. La légion ne se réunissait jamais à Rome, pour une raison politique facile à comprendre dans une république. Le soldat étant lié au consul par un serment d'obéissance absolue, ne connaissait plus d'autre loi que l'ordre de son général. C'était un péril pour la liberté. D'autre part on aurait affaibli la discipline en fixant une limite à cette obéissance militaire dans l'enceinte de la ville. Rome, aussi jalouse de son indépendance que constante à maintenir les maximes qui avaient fait sa grandeur, concilia tout en fermant ses portes aux légions. Il faut bien le dire, la discipline, qui fait la force des armées, prépare l'asservissement d'une cité; elle accoutume à une obéissance irréfléchie, vertu nécessaire au sujet d'un autocrate, mais indigne des citoyens d'un peuple libre. « De tous ces soldats qui font l'exercice, disait Scipion, il n'y en a pas un qui à mon premier ordre ne monte sur cette tour et ne se jette en bas la tête la première[2]. » César aurait pu en dire autant de ses légionnaires qui, violant l'autorité des lois et la majesté du sénat, passèrent avec lui le Rubicon. Le consul avait droit de vie et de mort sur ses soldats, et si la tête du rebelle était sauve, le cep de vigne du centurion faisait expier à ses épaules ensanglantées ses velléités d'indépendance. Un tel pouvoir sans appel ni recours au peuple[3] devait tôt ou tard se heurter contre la souveraineté populaire.

Rome ne put espérer posséder toujours des héros qui lui rendraient les faisceaux et les licteurs avant même l'expiration de la dictature[4]. Il y a une tentation dangereuse pour l'ambitieux à sentir qu'il commande à des hommes qui ne savent plus appartenir à la cité. On admire César licenciant une légion révoltée et flétrissant les soldats du nom de *Quirites*. J'avoue que je ne vois dans cette anecdote trop louée qu'une preuve nouvelle et accablante de la corruption des mœurs. Je doute que les soldats de Cincinnatus et de Fabius se fussent offensés d'être appelés *Quirites*, et, si les soudards de l'ami de Catilina en rougissaient, c'est que, depuis longtemps, ils n'avaient plus d'autre patrie que leur camp et ne connaissaient d'autres lois que les ordres de leur général. Assurément, c'est une fiction humaine qui n'est pas sans grandeur, que celle de cet automate qui agit avec une si merveilleuse adresse pour l'attaque et pour la défense; de cette machine de guerre, à quelques égards intelligente, qui, dirigée par un maître habile, produit de si grandes et si terribles révolu-

[1] Aulu-Gelle, XVI, 4.

[2] Plutarque.

[3] *De legibus :* « Que le militaire n'a pas le droit d'en appeler de la sentence de son général; — que ce que le général aura ordonné soit ratifié. »

[4] Cincinnatus.

tions, mais le malheur est que c'est une machine qui appartient au premier scélérat qui sait s'en servir. L'histoire romaine en témoigne souvent, et elle n'est point la seule.

Dans nos cités modernes on ne croit pas possible de maintenir l'ordre et de comprimer l'émeute sans l'intervention de la troupe. C'est un moyen très-efficace, en effet, mais qui souvent du même coup tue le désordre et la liberté. Les Romains, dans l'origine, vidaient leurs querelles en famille et sans qu'une légion mît le pied dans Rome. On avait bien vu, du temps de Marius, lors de l'affaire de Saturninus et Glaucia, se former une sorte de garde nationale qui se recrutait parmi les patriciens les plus vénérables comme parmi les plus jeunes gens. M. Æmilius, prince du sénat, qui arriva avec des armes, pouvait à peine marcher. Q. Scævola, accablé d'années et d'infirmités, manchot, faible, perclus de tous ses membres et s'appuyant sur une canne, montrait qu'une âme forte est supérieure au corps qu'elle anime. On voyait encore Q. Catulus, tout jeune adolescent, et le fameux Rabirius, que Cicéron dut justifier, bien des années après, de son intervention patriotique. Mais, la plupart du temps, on ne faisait guère usage, dans ces batailles bourgeoises, que des premières armes que fournissait le hasard, comme dans l'émeute patricienne où tomba le premier des Gracques. Sans doute ces luttes sur le forum étaient souvent meurtrières, mais l'apaisement qu'y apporta Sylla, à son retour d'Asie, Auguste et Antoine, après la mort de César, consista à dresser des listes de proscription : au lieu d'assommer les gens sur la place, on allait les poignarder à domicile.

VII

Nous l'avons dit, c'était malgré lui, dans l'origine, que le Romain entrait dans la milice, mais, une fois entré, il y passait ordinairement la plus grande partie de sa vie. Écoutons plutôt celle d'un vétéran racontée par lui-même[1].

« Sp. Ligustinus, de la tribu Crustumine, je suis Sabin de naissance, Quirites. Mon père m'a laissé un arpent et une petite chaumière où je suis né, où j'ai été élevé et que j'habite aujourd'hui. Quand j'ai été en âge, mon père m'a donné pour femme la fille de son frère, qui ne m'a rien apporté que sa liberté[2], sa pudeur et avec cela une fécondité assez grande pour suffire même à une maison riche. J'ai

[1] Tite Live, XLII, 34.
[2] Elle n'était pas esclave.

six fils et deux filles : l'une et l'autre déjà mariées. Quatre de mes fils ont la toge virile ; deux, la prétexte. J'ai servi d'abord sous les consuls P. Sulpicius et C. Aurelius. J'ai été simple soldat, deux ans, dans l'armée qui a combattu en Macédoine contre Philippe. La troisième année, pour mon courage, T. Q. Flaminius me fit centurion de la 10e compagnie des hastats. Après la défaite de Philippes, transporté en Italie et libéré, je suis parti aussitôt comme volontaire sous M. Porcius, en Espagne. Ce juge expérimenté du courage militaire m'a nommé premier hastat de la première centurie. Parti pour la troisième fois comme volontaire dans l'armée d'Étolie contre Antiochus, j'ai été nommé par Acilius premier princeps de la première centurie. Ce roi chassé, les Étoliens soumis, nous avons été ramenés en Italie. J'ai fait là encore deux ans de service, puis deux ans de campagne en Espagne. Une fois, sous Q. Fulvius Flaccus, et de nouveau sous Tib. Sempronius Gracchus, préteur. J'ai été un de ceux que Flaccus a emmenés de la province pour triompher avec lui à cause de leur bravoure. A la prière de Tib. Gracchus, je suis allé dans la province. Quatre fois, en peu d'années, j'ai conduit le primipile[1]. Trente-quatre fois j'ai été récompensé de mon courage par mes généraux, j'ai reçu six couronnes civiques, j'ai servi vingt-deux ans et j'ai plus de cinquante ans... »

Ce vétéran, comme on voit, avait été le primipile ou premier centurion de la légion.

Tandis que le tribun militaire, comme le consul ou le préteur, était élu par les suffrages du peuple, le centurion était un soldat d'élite choisi par les tribuns, quelquefois par le consul, à cause de sa bravoure. Les jeunes patriciens ne passaient point par ce grade. Ils débutaient, comme César, par le tribunat militaire. Le centurion, vétéran décoré de nombreuses récompenses, devait être un homme vigoureux et de grande taille, capable de lancer la haste ou le trait habilement et vigoureusement, savant à manier le glaive et à faire tourner le bouclier (*rotare*), connaissant toute la science des armes, vigilant, sobre, agile et plus fait pour l'action que pour la parole ; capable de maintenir dans la discipline ses compagnons de tente, de les obliger à l'exercice, de veiller à ce qu'ils soient bien vêtus, bien chaussés et que leurs armes soient bien *astiquées* et brillantes. Quoiqu'ils ne fussent que des officiers subalternes, on en voit un, sous Tibère, délégué comme ambassadeur auprès de Rhescuporis et de Cotys, roi de Thrace, pour leur enjoindre de ne pas vider leurs différends par les armes. Aux funérailles de Germanicus, ils portent ses cendres sur leurs épaules ; ils sont les interprètes des sentiments de leur légion et, à l'occasion, recommandent leurs soldats au géné-

[1] Premier manipule des triarii.

ral[1]. Comme ils étaient toujours les plus braves et les plus robustes, on ne manquait pas de les adjoindre aux recrues à chaque levée nouvelle[2]. L'étendue d'un désastre pour une armée se mesurait surtout au nombre de centurions, tribuns ou préfets qu'elle avait perdus et qui est toujours exactement relaté par les historiens. César n'y manque jamais, et d'autant moins qu'il a pour ses centurions une prédilection évidente. Il les préfère visiblement à ses tribuns militaires.

Ce sont les tribuns et les préfets que leur amitié pour César avait amenés en Gaule, n'ayant d'ailleurs aucune expérience de l'art militaire, qui ressentent les premières atteintes de la peur inspirée par l'approche des Germains. Il faut entendre l'auteur des *Commentaires* raconter ironiquement leurs frayeurs et les mauvais prétextes qu'ils inventent pour s'en retourner à Rome. Quelques-uns, rougissant de se retirer aussi honteusement, s'enferment dans leurs tentes. Ils pleurent, ils se lamentent, avec leurs intimes, sur leur malheur commun. On ne voit que des gens qui font leur testament. Les plus fins, pour dissimuler leurs véritables appréhensions, feignaient de ne pas craindre l'ennemi, mais les défilés, les forêts, la difficulté des approvisionnements. Ils assuraient que les soldats n'obéiraient pas quand on commanderait d'enlever les enseignes. Ces fâcheuses rumeurs finirent par émouvoir les soldats et les centurions les plus aguerris ; mais la faute en fut d'abord aux tribuns pusillanimes. Ce n'étaient pas les premiers qui donnaient l'exemple de la faiblesse. Cneius Petreius, centurion primipile dans l'armée de Catulus, voyant les Cimbres entourer les Romains et le tribun hésiter à s'ouvrir un passage, le tua, prit le commandement de la légion, la sauva et reçut une récompense[3]. C'était aussi un centurion primipile, c'est-à-dire celui auquel, après le tribun, revenait de droit le commandement de la légion, ce P. Sextus Baculus cité deux fois si honorablement par César[4]; c'est un centurion[5] de la huitième qui escalade le premier les remparts d'une ville, ayant dit ce jour-là qu'il ne laisserait pas, comme à Avaricum, un autre prendre sa place. Il tint parole, mais fut tué par un retour offensif de l'ennemi. C'est encore Petronius, centurion de la même légion, qui se dévoue pour faciliter la retraite à ses soldats. Ce jour-là, les centurions ne se ménagèrent pas ; il y en eut quarante-six de tués.

César, qui tenait beaucoup à s'attacher de pareils hommes, ima-

[1] *Agricola*, 19.
[2] Tite Live, IV, 17.
[3] Pline, XXII, 6.
[4] *B. g.*, II, 25; VI, 38.
[5] *B. g.*, VII, 47.

gina un moyen singulier de les retenir sous ses enseignes. Il leur emprunta de l'argent ainsi qu'aux tribuns et, de cette manière, il enchaîna les cœurs des centurions par un gage, et, par ses largesses, il s'assura les soldats. Le gage était sérieux ; car si le centurion était brave, il ne le cédait pas au simple légionnaire en cupidité et en avarice. Croyez-en plutôt ce récit de Tite Live[1]. Un centurion était préposé à la garde de plusieurs captifs, entre autres de la femme d'Ortiagon, petit roi du pays. Elle était d'une rare beauté, et le centurion était « *libidinis et avaritiæ militaris.* » Il essaye de la séduire et, ne le pouvant, il la viole. Afin d'atténuer l'odieux de son crime, il lui promit de la rendre aux siens, non pas gratuitement, comme on s'y serait attendu de sa passion, mais moyennant une certaine rançon. Pour ne pas avoir de confident romain, il lui permit de se servir, comme messager, d'un des captifs. On convint d'une place, près du fleuve, où deux personnes, pas plus, viendraient la nuit suivante apporter l'or et la recevoir. Il se trouva que le captif était un serviteur de la dame, qui lui donna des instructions particulières. Le centurion, au jour tombant, le fit sortir des stations, et la nuit d'après, deux hommes de confiance, d'une part, et de l'autre le centurion avec la captive, vinrent au lieu convenu. Pendant que l'on comptait l'argent et que le centurion le pesait, la dame ordonna dans sa langue de le tuer, ce qui fut fait. Alors, cachant dans sa robe la tête coupée du centurion, elle alla trouver son mari et, avant de l'embrasser, elle jeta à ses pieds ce trophée sanglant, avouant à la fois et son injure et sa vengeance.

Non contents de se rassasier des dépouilles et du sang des provinces, les centurions tourmentent leurs soldats par d'injustes vexations, pour les contraindre à payer l'exemption des corvées : aussi sont-ils principalement en butte à leur haine et les premières victimes de leurs vengeances.

Comment ce vétéran des armées, ce capitaine, le favori de César, descendit-il au rôle de bourreau sous les empereurs ? Par une transition facile à comprendre. Il est évident qu'il n'a pas encouru sans cause la haine des provinces pillées et les ressentiments du soldat, sur le dos duquel il ne se contente pas de briser un cep de vigne. Il est peut-être toujours brave, mais il est surtout féroce et cupide : deux vertus pour les satellites et les bourreaux d'un tyran. Aussi forment-ils l'escorte habituelle de Néron, même lorsqu'il va rendre visite à sa mère[2]. C'est un centurion qui battait Drusus, le neveu de Tibère[3];

[1] XXXVIII, 24.
[2] Septus turba centurionum.
[3] Ostenderet nepotem sub verbere centurionis.

c'en est un qui portait à Sénèque son arrêt de mort; un autre qui tuait à grand'peine le pauvre Musonius qu'il trouve nu et s'exerçant le corps au milieu du jour[1]. Un autre enfin qui frappe *le ventre* d'Agrippine. Ils ont pris part au meurtre de Messaline, et je ne sais que les tribuns militaires qui leur aient disputé l'infamie des assassinats impériaux[2].

En revanche, ils fournirent de nobles victimes à la cruauté de Néron. Le tribun Flavius avait conspiré avec les centurions contre Néron : « Pourquoi, lui demanda le tyran, as-tu voulu m'assassiner? — Parce que je te haïssais, répliqua le tribun. Tant que tu as mérité d'être aimé, tu n'as pas eu de plus fidèle soldat que moi. J'ai commencé à te haïr du jour où tu as été le parricide de ta mère et de ta femme, cocher, histrion et incendiaire. » Néron fut touché de ces paroles, inhabitué qu'il était à entendre la vérité. Veianus Niger, chargé du supplice de Flavius, fit creuser une fosse dans un champ voisin, mais elle était étroite et peu profonde : ce que voyant, Flavius dit aux soldats : « Elle n'est pas même selon l'ordonnance (*ex disciplina*). » — Averti de tendre hardiment la tête : « Puisses-tu la tendre aussi hardiment, » dit-il. Le centurion Asper, à qui Néron demandait pareillement pourquoi il avait voulu le tuer : « Parce que je n'ai pas trouvé d'autres remèdes à tant d'infamie, » répondit-il, et les autres centurions ne faillirent pas davantage dans les supplices.

Après la chute de Néron, c'est un centurion de la cohorte prétorienne[3], Sempronius Drusus qui, chargé par Galba de veiller au salut de Pison, se jette l'épée à la main au-devant de ses meurtriers et, tant par ses cris que par ses coups, laisse à Pison le temps de s'échapper pour aller un peu plus loin, il est vrai, se faire égorger par Sulp. Florus, soldat des cohortes bretonnes, et le speculator Statius Murcus. De même, quatre autres centurions sont entraînés et enchaînés tandis qu'ils défendent fidèlement les images de Galba. Sur le champ de bataille ils ne se conduisaient pas avec moins de bravoure[4] et donnaient l'exemple du courage aux soldats, que leur devoir était principalement de maintenir sous la discipline[5].

[1] *Annales*, XIV, 59.
[2] Le tribun Lupus tua la femme et la fille de Caligula.
[3] *Hist.*, I, 43.
[4] *Hist.*, III, 22.
[5] Multum etiam tribunorum militum et centurionum præsentiam afferre, quibus rebus coerceri milites et in officio contineri soleant. (Cæsar, *de B. c.*)

VIII

Cette discipline était si sévère que l'on concilie difficilement avec ses rigueurs la liberté que prenaient les soldats de plaisanter grossièrement leurs généraux le jour du triomphe; sans parler des sobriquets moqueurs comme celui de *cedo alteram*, « donne-m'en un autre, » qu'ils avaient infligé au centurion qui, à chaque cep de vigne cassé sur le dos d'un soldat en redemandait un autre, et de celui de *tympanus* attribué, je ne sais pourquoi, au questeur L. Postumius[1]. Cette habitude de donner des surnoms est populaire et soldatesque. Caligula lui doit son nom, et ce fut au milieu des joyeux propos échangés par les soldats pendant la solennité du triomphe, que Manlius fut surnommé Torquatus, et Camille *second fondateur de Rome*. Mais il n'y avait pas que des compliments dans ces hymnes grossiers. On sait quelles insultes les soldats de César firent résonner à ses oreilles lors de son triomphe des Gaules :

Romains, veillez sur vos femmes : nous ramenons le chauve adultère.
En Gaule, tu as dissipé par le libertinage l'or que tu as emprunté ici[2].

Cincinnatus ne fut pas épargné[3]. Un consul ayant fait vendre le butin d'une victoire et remettre le produit de la vente au trésor, par l'entremise des questeurs, lors de son triomphe, les soldats chantaient à la fois le consul et le tribun qui s'était opposé à la levée, et chaque fois que revenait le nom du tribun, peuple et soldats d'applaudir.

Ces libertés nous étonnent parce que nous en jugeons plutôt selon nos mœurs que d'après les vraies coutumes de l'antiquité. La discipline n'obligeait pas le soldat au respect de la personne, mais à l'obéissance aux lois militaires. Les punitions s'appliquaient à l'infraction aux devoirs, mais on ne voit nulle part qu'elles fussent la conséquence d'un manque d'égards ou d'une parole trop libre envers un supérieur. Le soldat était traité de *commilito*, camarade, par le général. Auguste, en devenant empereur, renonça à cette appellation familière, jugeant qu'elle sentait le désir de plaire plus que ne le comportait la discipline militaire, la tranquillité de l'empire ou sa propre majesté et celle de sa maison[4]. Mais, au milieu de l'é-

[1] Tite Live, XXXIV, 47. — Un centurion avait été surnommé *sirpicus* à cause du jonc (*sirpus*) avec lequel il châtiait les soldats. (Tac., *Ann.* I, 23.)
[2] Suétone, *Cæsar*, 41.
[3] Tite Tive, III, 29, et XXVIII, 9.
[4] Suétone, *Auguste*, 25.

meute, c'est encore le mot de Galba interpellant le soldat qui se vantait d'avoir tué Othon : « Compagnon, qui te l'avait ordonné? »

A ses familiarités, le jour du triomphe, il faut ajouter la liberté avec laquelle le soldat se mêle aux délibérations de son chef, qui d'ailleurs ne dédaigne pas d'interroger l'opinion, soit ouvertement, soit incognito, en se confondant avec la foule couvert du sagum militaire. Cette condescendance, qui l'enhardit, ou la rigueur de la discipline, qui le pousse à bout, amène de fréquentes séditions. Scipion dut sacrifier trente soldats pour punir ses légions révoltées. Celles de Germanie furent châtiées bien plus cruellement. Les légions étaient rangées l'épée à la main autour du tribunal. Un tribun montrait l'accusé amené sur l'estrade. Si l'on criait qu'il était coupable, il était aussitôt précipité et massacré. Le soldat se faisait un plaisir de tuer, comme s'il se purifiait par le meurtre. Mais le châtiment qui suivit la sédition des légions pannoniennes fut autrement terrible. Germanicus avait fait avertir Cæcina que si, à son arrivée, on n'avait pas puni les coupables, il décimerait l'armée. Cæcina communique cet avis aux porte-aigles, aux porte-enseignes et à ceux dont il était sûr. On gagne, par leur entremise, la plus grande partie de la légion. On fixe une heure pour le massacre et, à un signal donné, les tentes sont envahies et le carnage commence sans qu'on puisse savoir comment il finira. Des hommes qui avaient dîné ensemble, qui avaient reposé ensemble, se précipitent les uns contre les autres. On n'entend que des cris, on ne voit que des blessures et du sang. Ni légat ni tribun n'intervint; on laissa toute liberté au meurtre et à la vengeance. Aussi Germanicus, épouvanté à l'aspect de ce camp ensanglanté, s'écria-t-il en pleurant : « Ce n'est pas un remède, c'est un désastre [1]. »

Comme la violence est quelquefois un indice de faiblesse et le calme de force, il semble qu'il y ait eu plus de modération dans la conduite des anciens généraux envers leurs soldats, plus d'excès dans celle des nouveaux [2]. Les soldats de Manlius, impatients de combattre, se plaignent hautement de leur chef : « Il attend donc que la victoire lui tombe du ciel. » On murmure non-seulement dans les endroits réservés aux soldats (*circuli*), mais même dans les quartiers des officiers et jusque dans le prétoire. Un vieux primipile se charge de porter la plainte à Manlius, dans l'intention d'arranger les choses à l'amiable. Le dictateur, quoiqu'il jugeât que ce n'était pas d'un bon exemple, promit de faire ce que voulaient les soldats, et la

[1] *Annales*, I, 44.

[2] *Hist.*, I, 37 : Quæ castra sunt, nisi cruenta et maculata? Aut, ut ipse prædicat, emendata et correcta? »

bataille, remise au lendemain, fut gagnée[1]. De même, Paul Émile, pour calmer l'impatience des soldats pressés de combattre, feignait de tout préparer à cet effet. Il pressait les tribuns, parcourait les rangs, exhortait tout son monde qui brûlait de combattre. Mais, pendant cela, la chaleur du jour devenait accablante, les visages perdaient leur expression animée, les cris s'affaiblissaient, quelques hommes ne se tenaient plus qu'en s'appuyant sur le bouclier et le pilum. Alors, à la satisfaction universelle, le consul ordonnait de mesurer le camp et de ranger le bagage, c'est-à-dire que l'affaire était ajournée[2]. Tels étaient les effets d'une modération habile qui forçait à l'obéissance sans violence ni sanglante répression. Mais peut-être convient-il plutôt d'en faire honneur à la sagesse des généraux qu'aux principes de la discipline romaine d'une sévérité ordinairement impitoyable.

Les choses d'ailleurs ne s'arrangeaient pas toujours si bien par l'adresse du général et l'opportunité du soleil. Il fallait des lois sévères pour contenir la bravoure indisciplinée du soldat. La peine de mort châtiait quiconque combattait sans ordre, et l'on rencontre sans cesse parmi les recommandations des consuls cet ordre exprès : *Ne quis injussu pugnaret*. L'autorisation de combattre n'appartenait même plus au soldat délié momentanément du *sacramentum* par un congé. Chez les Romains, disait Josèphe[3], vaincre sans ordre est une infamie. Ajoutons que ce fut même un crime puni de mort : témoin le jeune Manlius, qui, contre l'édit du consul son père, accepte un défi, tue un cavalier latin et paye de sa tête sa désobéissance. Une autre fois, un maître de la cavalerie, en l'absence de Papirius Cursor, trouve une occasion favorable, livre bataille, malgré la défense du dictateur, et taille l'ennemi en pièces. A cette nouvelle, Papirius le fait saisir et lier par ses licteurs. Il ne fallut pas moins que l'intervention du sénat et du peuple pour fléchir le rigide défenseur de la discipline méconnue.

A tous les âges de la république, on rencontre des actes énergiques de sévérité pour contraindre à l'observation rigoureuse des devoirs militaires. On précipite du Capitole[4] la sentinelle désignée par ses camarades comme ayant laissé arriver les Gaulois. Polybe, d'autre part, nous explique comment, une fois le mot d'ordre, *tessera*, donné aux sentinelles, on s'assure de leur vigilance : le coupable, que ce soit le *circuitor* qui s'est mal acquitté de son devoir, ou la sentinelle prise en défaut, est tué à coups de bâton. Le tribun prend

[1] Tite Live, VII, 13.
[2] *Id.*, XLIV.
[3] VI, 5.
[4] Tite Live, V, 47.

un bâton dont il touche seulement le condamné ; c'est le signal d'un orage de coups auxquels la victime échappe rarement par la fuite à travers le camp. S'échapperait-il vivant, il ne trouverait d'asile nulle part et mourrait nécessairement dans l'abandon. La peine de mort est écrite à tous les articles du code militaire de Rufus. Et Josèphe a pu dire avec vérité : « La crainte rend les Romains plus diligents, car non-seulement pour la désertion, mais pour la moindre négligence, il y a des peines capitales. » Les peines temporaires étaient : *munerum indictio*, l'aggravation des corvées ; *militiæ mutatio*, le cavalier devenait fantassin, le légionnaire troupe légère ; ce fut la punition des prisonniers que Pyrrhus renvoya sans rançon ; *gradus dejectio*, la dégradation : c'est Minutius réduit par son collègue Cincinnatus à redescendre de consul lieutenant. L'*ignominiosa missio* fut appliquée par César à Avienus, tribun militaire de la 10e légion, qui avait, à son départ de Sicile, rempli un vaisseau de ses provisions et de ses bêtes de somme sans y faire entrer un soldat.

On sait quelle dure condition le sénat fit aux fuyards de Cannes. Marcellus eut beau intervenir en leur faveur, on lui répondit que le sénat ne confierait pas la république aux soldats qui avaient abandonné leurs compagnons. Pour une semblable faute, on exila aussi les troupes de Fulvius ; elles ne devaient pas hiverner dans les villes ni bâtir leurs quartiers d'hiver à moins de 10,000 pas de Rome. Cette dernière sentence ne fut pas prononcée sans que les tribuns réclamassent. Ils soutinrent que les soldats n'avaient d'autre tort que d'avoir fait comme leur général, et cependant, s'écriaient-ils, « ils subissent une milice ignominieuse, tant la liberté est inégale à Rome pour le riche et pour le pauvre, pour l'homme du monde et l'homme obscur ! » Oter à un soldat sa lance, le chasser de sa tente, lui faire prendre ses repas debout, ou, avec un vêtement usé, le placer près du prétorium, lui faire manger du pain d'orge ou lui ôter sa ceinture, s'il est centurion, sont autant de peines humiliantes qu'on infligeait encore. La saignée, selon Montesquieu, citant Aulu-Gelle, pouvait être considérée aussi comme une peine dégradante.

Tandis qu'à Carthage les soldats crucifiaient leur général vaincu, à Rome, le châtiment atteignait plus souvent les soldats. Pendant six mois, une légion qui avait laissé tuer, en Ligurie, le consul Petilius, fut privée de sa paye (*æs diruta*). Or, après trois amendes, il y avait peine capitale. Jusque sous Titus on rencontre de ces traits de sévérité qui attestent la vitalité des vieilles maximes de Rome, selon lesquelles le soldat ne devait pas survivre à sa défaite. Un cavalier et un fantassin ont été pris par les Juifs ; le fantassin est tué, le cavalier s'échappe. Titus lui fait *grâce de la vie*, mais il lui ôte ses armes et le chasse de la légion.

IX

Après la défense de combattre sans ordre, celle de quitter son rang et de s'éloigner de son enseigne est le plus sévèrement punie. Les questeurs tiraient les enseignes du trésor public où elles étaient déposées. Dans les villes municipales, on les mettait dans la citadelle avec les boucliers. Dans les camps, on les plaçait près du prétoire où était l'autel, et ce lieu, doublement sacré, servait quelquefois d'asile, comme il arriva à Munatius Plancus poursuivi par les soldats révoltés, et qui dut la vie à la religion des enseignes et à l'énergie de l'aquilifer Calpurnius. Les *signiferi*, quoiqu'à pied, avaient de petites cuirasses et des casques recouverts d'une peau d'ours. Il plantaient leur enseigne en terre au commandement du centurion : « *Signifer*, plante l'enseigne ; nous resterons là. » C'est à l'occasion d'un ordre semblable, interprété comme un augure, que le sénat fit reconstruire à son ancienne place la ville ravagée par les Gaulois. Quand on avait peine à arracher l'enseigne de terre, pour se remettre en route ou pour combattre, c'était de fâcheux augure. Flaminius ayant, dans ce cas, fait déterrer le *signum*, perdit la bataille de Trasimène [1]. Dans la marche, le signifer allait devant la centurie et le centurion commandait : « *Accelera, signifer; sequere, miles* [2]. » On donnait l'ordre de porter l'enseigne en avant contre l'ennemi (*inferre signa* [3]) là où les troupes commençaient à plier, afin d'exciter le soldat par la vue de son étendard en péril. Plus d'une fois même les tribuns et les centurions arrachèrent l'enseigne au signifer et la jetèrent au milieu des ennemis, où les soldats allaient la reprendre [4]. Le trait hardi de Condé à Fribourg était familier aux centurions qui eurent aussi leur chevalier d'Assas [5]. Sans parler de Camille, qui jeta un étendard au milieu des Volsques [6], Q. Navius enlève son *signum* au signifer du second manipule des *hastati* et menace de le jeter au milieu des ennemis : « Il était de grande taille et embelli par ses armes. Le *signum*, qu'il levait en l'air, attirait tous les yeux sur lui, mais ni les traits dont on l'accable de toute part ni la multitude des ennemis ne peuvent

[1] Tite Live, XXII, 3.
[2] *Id.*, III, 27.
[3] *Id.*, XLI, 3.
[4] *Id.*, XXXIX, 31.
[5] *Hist.*, IV, 34.
[6] Tite Live, IV, 29.

l'arrêter [1]. » Ainsi fit encore M. Atilius, qui s'élança en avant avec l'enseigne du premier manipule des *principes ;* ainsi C. Decimus Flavus, tribun militaire [2], ainsi bien d'autres centurions [3]. Si la légion fuyait après une défaite, l'aquilifer savait mourir pour sauver son aigle. Petrosidius, regagnant le camp et sur le point d'être atteint par l'ennemi qui le pressait, lança l'aigle par-dessus le vallum et tomba percé de coups [4]. Si le porte-étendard manquait de cœur et qu'il n'avançât pas, il était quelquefois tué sur la place par ordre du dictateur [5] ou, après la bataille, noté d'ignominie et dégradé [6]. De leur côté, les soldats devaient, avant tout, protéger leurs enseignes. Quand les *antesignani*, chargés spécialement de ce devoir, étaient tombés, le second rang prenait leur place, et parfois les cavaliers, laissant leurs chevaux, combattaient au premier rang des fantassins [7]. Marcellus fit donner de l'orge aux cohortes qui avaient perdu leurs enseignes et les obligea à quitter la ceinture à laquelle était fixée l'épée qu'ils devaient désormais porter à la main. Le lendemain, il les fit placer à l'avant-garde. Le soldat était d'autant plus à portée de défendre son enseigne que la discipline exigeait absolument de lui qu'il ne s'en éloignât pas et gardât toujours son rang.

C'est que la légion romaine n'est pas une de ces bandes redoutables seulement par la vaillance des soldats qui les composent. Son admirable organisation semble être, dit Végèce, une conception divine. Tout y est réglé et distribué avec un ordre parfait pour assurer l'observance de la discipline et les chances de la victoire. Nous avons vu comment on installe le camp ; le même ordre préside à sa levée. Les soldats vont le matin saluer les centurions, ceux-ci les tribuns. Tribuns et centurions vont ensemble chez le général qui donne le mot d'ordre [8]. S'il commande la levée du camp, la trompette donne le signal. Personne alors n'est oisif : on enlève les tentes, on prépare tout pour le départ. La trompette donne un nouveau signal ; on charge les mules et les chevaux et on attend le troisième signal, comme pour une course de chars. Sitôt qu'il a retenti, un *præco*, à la droite du général, demande par trois fois aux soldats s'ils sont prêts à la guerre : ils répondent autant de fois, et sans

[1] *Id.*, XXVI, 5.
[2] Tite Live, XXVII, 14.
[3] *Id.*, X, 36 ; XXV, 14.
[4] Cæsar, *B. g.*, V, 37.
[5] Frontin.
[6] Cæsar, III, 74.
[7] Tite Live, IX, 39.
[8] Marius choisissait souvent pour mot d'ordre *Lar Deus ;* Sylla, *Apollo Delphicus*, et César, *Venus genitrix;* Brutus, *Libertas*.

même attendre la question, qu'ils sont prêts et lèvent la main droite : alors ils se mettent en marche, rangés comme pour une bataille. Voici l'ordre de marche de l'armée de Titus, d'après Josèphe[1]. A quelques différences près, ce devait être une disposition généralement adoptée en tout temps, car les usages de la milice varièrent peu sous les empereurs, très-jaloux de conserver les traditions de l'ancienne discipline.

X

En tête s'avancent les auxiliaires armés à la légère et les archers, pour repousser une attaque soudaine et éclairer la marche, ensuite une partie de l'infanterie et de la cavalerie. Chaque centurie avait fourni dix hommes qui marchaient derrière avec tout ce qu'il fallait pour organiser et mesurer un camp ; puis venaient les niveleurs, pour rectifier le terrain, aplanir les inégalités du sol, et couper les arbres qui gêneraient le passage de la légion. Après ceux-ci les bagages de Titus et de ses officiers, avec une forte escorte de cavalerie. Puis s'avançait Titus lui-même menant avec lui une élite de fantassins, de cavaliers et d'hommes de traits, outre sa garde à cheval, qui était composée de cent vingt cavaliers choisis dans chaque escadron. Suivaient les hommes chargés du transport des machines et des autres balistes, pour le siége des villes ; après eux : les commandants et les tribuns des cohortes, accompagnés de soldats d'élite ; derrière, entourée des autres enseignes, l'aigle qui, chez les Romains, est portée devant toutes les troupes parce que cet oiseau, le plus fort de tous, règne sur les autres... Après les enseignes, venaient les trompettes, et derrière eux, l'armée marchant sur dix hommes de front, avec le centurion placé selon l'usage pour faire observer la discipline et maintenir les rangs. Tous les serviteurs de chaque légion venaient avec les fantassins portant le bagage des soldats sur des mulets et d'autres bêtes de somme. Une forte troupe de fantassins et de cavaliers, entourant une multitude de marchands, fermait la marche. Josèphe n'oublie pas dans ce long défilé de nous montrer les esclaves des soldats. On les appelait *calones ;* ils étaient esclaves volontaires et prenaient soin des bagages. Les *lixæ*, qui marchaient avec l'arrière-garde, étaient des hommes libres, espèce de vivandiers, qui vendaient des aliments cuits aux soldats et leur apportaient de l'eau. Ils logeaient dans des espèces d'avant-camp, *procestria*, placés en dehors des portes. César, partant pour la guerre d'Afrique, avait défendu qu'on embarquât un seul *calo ;* Léon, au contraire, voulut qu'on en emmenât pour garder les bagages pendant le combat, et

[1] III, V.

que les soldats se réunissent quatre ou cinq pour en avoir un. Metellus avait trouvé l'armée d'Afrique dans un grand désordre. Les *lixæ*, mêlés aux soldats, erraient jour et nuit, dévastaient les champs et s'emparaient des villas. Ils échangeaient du vin contre les troupeaux et les esclaves ainsi volés. Ils vendaient du pain aux soldats et leur achetaient, à vil prix, le blé fourni par l'État. Metellus interdit ce commerce ; défendit aux *lixæ* de suivre l'armée et renvoya les *calones* et les bêtes de somme. Ces êtres parasites étaient en très-grand nombre dans les camps. Ils y avaient été introduits par l'incurie de la discipline pour faire les corvées, porter les pieux, creuser les fossés. Dans les premiers temps, il n'y en avait que pour les généraux et les tribuns; plus tard, il y eut plus d'esclaves que de soldats : pas un *gregarius* qui n'eût son *calo*.

La réforme de Metellus ne devait être que temporaire, nous le voyons bien par le défilé de l'armée de Titus, tant à cause de l'insuffisance des approvisionnements que le soldat pouvait emporter avec lui, que par suite de l'habitude de recourir aux services des esclaves. L'habileté consista à tirer parti de cette multitude indisciplinée et Rome n'y faillit pas. On plaça les bagages sous des enseignes ; on choisit, pour les garder, les *calones* les plus expérimentés, auxquels on adjoignit des archers. Quelquefois on s'en servit en les montant sur des mules et leur faisant traîner des branches, qui soulevaient la poussière, pour simuler l'approche d'une nombreuse cavalerie et distraire ainsi une partie des forces ennemies. Tantôt c'est par leurs cris[1], tantôt c'est mêlés aux soldats[2] qu'ils prennent une part sérieuse à l'action. En aidant à la construction du camp ils facilitent le travail du soldat[3], et leur multitude, que l'on prend pour des légionnaires occupés aux terrassements, trompe l'ennemi en lui persuadant qu'il ne reste à César qu'un petit nombre d'hommes sous les armes. C'est aussi grâce à la foule des *lixæ* refugiés dans le camp que deux légions romaines peuvent défendre leur *vallum* assiégé par Civilis. Cela, entre autres choses, cause l'admiration de Josèphe[4] : « Les Romains, dit-il, ont en outre un grand nombre de *calones* accoutumés aux exercices militaires et comparables aux meilleurs soldats, parce que, en temps de paix, ils prennent part aux exercices de leurs maîtres, affrontent les mêmes périls à la guerre, n'ayant de supérieurs en habileté et en force que ces maîtres mêmes. Il faut admirer les Romains de préparer leurs esclaves à les servir non-seulement pendant la paix, mais pendant la guerre. »

Malheureusement ces bandes de valets et de marchands rapaces,

[1] XL, 28.
[2] XXVII, 18.
[3] *Bell. alex.*, 74.
[4] *B. g.*, III.

si elles avaient au besoin la bravoure et l'adresse des soldats romains, étaient encore plus qu'eux cupides et féroces[1]. Ils n'avaient à attendre ni couronnes civiques, ni colliers, ni grades, pour récompenser leur vaillance; ils couraient seulement au pillage et à la satisfaction de leurs brutales passions. On en vit la preuve au sac de Crémone[2] où, avec les quarante mille soldats d'Antonius, plus de quarante mille *calones* et *lixæ* se ruèrent sur les malheureux habitants. « Ni la dignité, ni l'âge ne préservait du viol mêlé au meurtre, du meurtre mêlé au viol. Ils traînaient pour s'amuser et comme un vil butin les vieillards et les matrones respectables. Rencontraient-ils une fille adulte ou quelque belle personne, ils se l'entre-déchiraient et elle devenait pour eux la cause d'un combat à mort. » Nous ne suivrons pas Tacite dans la description de ce pillage, qui dura quatre jours et où se rassasièrent de carnage ces valets et ces marchands dont la cruauté va toujours à l'excès[3]. Les soldats avaient poignardé leur empereur Galba; les *calones* et les *lixæ* fixèrent sa tête à une pique et la déchirèrent.

On croirait que ces sanglants désordres ont souillé seulement les derniers jours de l'empire, mais il est trop vrai que les horreurs du pillage ont déshonoré presque toutes les victoires de la jeune république romaine et ce n'est pas de ce côté qu'il faut regarder les effets de sa discipline. Elle n'est pas non plus telle qu'il faille, comme Montesquieu, lui attribuer uniquement les succès des légions sur le champ de bataille. Tout au moins faut-il lui donner un autre nom. « On les voit continuellement dans les histoires, dit-il, surmontées dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. » Oui, sans doute, mais c'est moins là l'effet de leur discipline que de cette vertu qu'il admire quand, après les journées de Tésin, de Trébie et de Trasimène, Rome abandonnée de presque tous les peuples de l'Italie ne demanda point la paix et fut alors, comme il dit lui-même : « un prodige de constance. »

XI

La constance fut pour le soldat comme pour le sénat romain une habitude de conduite[4]. L'un ne pliait pas plus sous les coups de la

[1] Tite Live les appelle *deformis turba*. XLI, 3.
[2] *Hist.*, III, 33.
[3] In libidinem ac sævitiam corruptior. *Id.*
[4] Tite Live : Romana constantia vicit in consilio.

fortune, au temps de Pyrrhus et d'Annibal, que l'autre sous les traits des Carthaginois ou la framée des Gaulois. Leur inflexible attitude, leur opiniâtreté inébranlable survivaient aux attaques les plus acharnées. On eût dit qu'ils avaient l'un et l'autre conscience d'une inévitable victoire, et que la lutte n'était pour eux qu'une affaire de patience où leur ennemi devait nécessairement succomber. C'est là ce qui rend invincibles les soldats romains. Ils sont accoutumés au sang ; ils supportent les blessures et combattent opiniatrément à leur poste. N'ont-ils pas, au cirque, l'exemple de leurs gladiateurs? Même le plus médiocre, dit Cicéron, ne pousse pas un gémissement, ne change pas de visage. « Ils restent fermes, ou s'ils tombent, c'est noblement. Leur ordonne-t-on de recevoir le fer dans la gorge, on n'en a pas encore vu un contracter le cou[1]. » Le légionnaire le cédera-t-il en fermeté à l'esclave, au barbare ? Non ; sur le champ de bataille il se souvient des leçons du cirque. On conçoit que dans les mêlées à l'arme blanche, cette persévérance courageuse devait leur assurer la victoire.

Qui ne se souvient des relations dramatiques de ces sanglantes batailles dans César, Tite Live et Tacite, où il semble que tout est perdu et où la constance romaine a tout conservé? Souvent l'historien ne se borne pas à nous montrer la défaite des Romains, et le carnage des légions presque anéanties ; il nous peint la joie insolente des vainqueurs, le butin qu'ils se partagent par avance, la vengeance qu'ils se promettent; puis, tout à coup la scène change : les Romains se sont reformés, soit dans l'enceinte du camp, soit sur quelque tumulus où ils se sont fortifiés à la hâte, et les voilà qui tombent à l'improviste sur leurs vainqueurs imprudents. A leur tour, ils massacrent l'ennemi, mais leur victoire est définitive. Quand l'obstination des Romains rencontrait des adversaires aussi obstinés qu'eux, ils devenaient furieux. On demandait aux Samnites pourquoi après une résistance aussi acharnée ils avaient fui? « Leurs yeux, répondirent-ils, nous ont paru en feu, leur air égaré et leur visage furieux. »

La politique du sénat, qui refusait ordinairement l'échange ou le rachat du captif, pour que le soldat préférât toujours la mort à la servitude, cette politique impitoyable, qui armait des esclaves plutôt que de compter parmi ses défenseurs les vaincus de Cannes, contribua sans doute à donner au légionnaire cette solidité inébranlable contre laquelle se brisaient et les assauts furieux de la cavalerie numide et les lances de la phalange macédonienne et le courage, dédaigneux de la mort, des multitudes gauloises.

Louis Maignen.

[1] *Tuscul.*, II, 40.

La suite prochainement.

LA COUSINE MARIE

I

Ma famille est originaire du Vivarais. A quelques lieues de Viviers, entre de hautes montagnes, on trouve la Vignasse. Tel est le nom du berceau des Férambault. La nature, en ce pays, est sauvage et puissante. Les flancs des collines disparaissent sous des bois de pins, de mûriers et de châtaigniers gigantesques. Au pied des arbres poussent la vigne et le blé. Parfois, le rocher demeuré à nu laisse voir une grande traînée grise. C'est une coulée basaltique qui du sommet de la montagne, descend abrupte, semblable à un escalier de Titans, jusqu'à la vallée dans laquelle elle se perd. Là coule, à travers des prairies grasses et fertiles, une eau limpide comme le cristal. Elle trace dans la terre humide des sillons larges dont le lit se garnit peu à peu de cailloux entraînés par ses flots et dont les bords se couvrent de verdure et de fleurs. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, à la fonte des neiges et après les pluies, ces timides ruisseaux deviennent torrents, et, renversant tout sur leur passage, vont grossir le Rhône qui mugit, impétueux, de l'autre côté des montagnes.

Dominant un vallon délicieux, la Vignasse s'élève sur des coteaux boisés. L'extérieur de la maison est riant et tranquille. Mêlée à la clématite, la vigne vierge grimpe follement aux murs et les pare de verdure et de pampres. Un vaste jardin entoure la maison. Il est divisé en trois parties. Ici, les fleurs ; là, les fruits ; plus loin, le potager. A l'extrémité du jardin, s'étend une vaste terrasse d'où l'œil ébloui découvre un splendide panorama, l'immense étendue des champs qui descendent en escaliers jusqu'à la vallée. Au delà de cette terrasse, se trouve une cour qui dessert toutes les dépendances de la propriété,

l'habitation des valets, les écuries, les magnaneries et les remises.

A l'intérieur, l'habitation est spacieuse, confortable et commode, On devine que plusieurs générations ont vécu là et ont cherché à s'y faire une existence agréable. Sans être gentilshommes, les Férambault sont cependant plus que des paysans. Ils appartiennent à la bourgeoisie campagnarde. Si avant la Révolution, ils n'étaient pas suzerains, du moins ils n'avaient pas été vassaux. Plusieurs furent écuyers des seigneurs de Crussol. Quelques-uns rendirent la justice au nom du roi. D'autres furent des clercs très-savants, et l'un d'eux s'occupa d'astronomie avec succès. C'est lui qui fit construire au sommet de la colline, au-dessus de l'habitation, l'observatoire qu'on y voit encore. C'est là qu'il allait converser avec les étoiles.

Mais ce qui assura la fortune et la renommée des Férambault dans le pays, c'est qu'ils furent des premiers à s'occuper de l'élève des vers à soie et de la culture du mûrier. Encore aujourd'hui, bien que cette industrie soit aux trois quarts ruinée, lorsque vient le temps des *magnans,* la Vignasse semble emprunter aux souvenirs de son passé les éléments d'une vie toute nouvelle. On y occupe durant deux mois un personnel considérable, garçons et filles du pays, chargés de veiller sur les vers à soie et de cueillir leur nourriture sur les mûriers au feuillage sombre.

C'est à la Vignasse et dans les dernières années de l'Empire que se passèrent les événements que je vais raconter. Cette terre appartenait alors au frère aîné de mon grand-père. Je ne l'ai connu que bien longtemps après ces événements. Nous l'appelions l'oncle Arsène. Lorsque je le vis pour la première fois, il venait de dépasser la soixantaine. C'était un beau gars qui du vieillard n'avait que l'âge. Hérissée et bouclée comme la chevelure légendaire du général Kléber, la sienne était à peine grise. Il conservait toutes ses dents, l'estomac, l'appétit, la taille d'un jeune homme et une vigueur de jarrets qui lui permettait de chasser dans la montagne durant des journées entières. Ses traits respiraient la bonté. Il ne portait ni moustaches, ni barbe, mais un simple bouquet de poils au-dessus du menton, mouche entièrement blanche que ses doigts frisottaient dès qu'il était au repos.

Il vivait à la Vignasse avec sa fille unique, celle que j'ai appris à aimer sous le nom de cousine Marie, qui s'était juré de ne le quitter jamais et qui même, lorsqu'elle fut mariée, trouva moyen de tenir parole en décidant son mari à s'installer pour toujours à la Vignasse.

Au moment où commence ce récit, la cousine Marie avait dix-huit ans. En s'épanouissant, la fleur de sa jeunesse avait mis sur son beau

visage une douceur et une fierté charmantes. Elle était pleine de vertus et de grâces, comme son nom ; courageuse comme une fille des montagnes, charitable et pieuse comme sa mère qui avait laissé dans le pays un grand renom de sainteté. Le père et la fille s'adoraient. Leurs jours s'écoulaient paisiblement, chacun amenant ses peines et ses joies. Mais grâce à la modestie de leurs désirs communs, le foyer de l'oncle Arsène ne cessa jamais d'être paisible et fortuné.

Les désastres de 1813 et de 1814 n'eurent à la Vignasse qu'un léger contre-coup. A cette époque, il était bien peu de familles où les mères n'eussent pas à verser des larmes en songeant au sort de leurs enfants arrachés à leurs bras et entraînés loin d'elles, dans des combats sanglants. Mais l'oncle Arsène n'avait pas de fils et, bien qu'il fût souvent le témoin ou le confident des violentes douleurs des mères; bien qu'il vît fréquemment des jeunes hommes, presque des enfants, enlevés à leurs foyers pour aller remplacer dans les rangs de l'armée les héros ignorés, morts obscurément à la peine ; bien qu'il y eût sous ses yeux des campagnes dépeuplées, un grand nombre de jeunes filles vouées au célibat, des récoltes mourant sur pied, des terres stérilisées, les bras manquant pour les cultiver; en dépit de tant d'irréparables maux, au fond de ces montagnes, dans la solitude où s'écoulait sa vie, il était en quelque sorte désintéressé des douleurs qui frappaient son pays. Il n'en connaissait pas d'ailleurs toute l'étendue. En ce temps, il n'existait ni chemins de fer, ni télégraphe, ni journaux populaires. Dans le Vivarais, dans les Cévennes, dans l'Auvergne, dans toutes les contrées montagneuses, d'un accès difficile, où les routes manquaient, les nouvelles n'arrivaient qu'à de longs intervalles. Le plus souvent, les documents officiels ne contenaient qu'une partie de la vérité, la partie la moins alarmante. Les lettres venues des grandes villes étaient elles-mêmes sobres de détails. On savait que des batailles se livraient quotidiennement, tantôt au Nord, tantôt au Midi, que l'Europe se coalisait contre nous ; mais les cris de la nation pantelante, épuisée, meurtrie, n'arrivaient à la Vignasse qu'en échos affaiblis, et ce n'est qu'après de longs mois que l'on connaissait exactement l'issue de ces terribles mêlées, par quelque soldat qui y avait pris part et qui rentrait dans son village, mutilé pour le reste de ses jours. Telle était la situation lorsque la Vignasse fut le théâtre de l'aventure qui fait l'objet de ce récit.

II

Au commencement du printemps de 1813, par une soirée pluvieuse, vers dix heures, les portes de la maison étant fermées, les domestiques couchés, l'oncle Arsène et sa fille travaillaient dans la grande salle du rez-de-chaussée, lui mettant ses comptes en ordre, elle brodant sous son paternel regard.

Tout à coup, dans la profonde tranquillité de la nuit, un léger bruit se fit entendre et deux coups discrètement frappés résonnèrent contre la porte de l'habitation.

Pour bien faire comprendre l'interrogation pleine d'inquiétude et d'anxiété qui se manifesta tout à coup sur la figure de nos deux personnages, il faut dire qu'à la Vignasse, la maison des maîtres est placée au milieu de jardins et de cours qui sont eux-mêmes clos de murs ou de haies vives et dans lesquels on ne pénètre que par une ouverture fermée d'une solide grille qu'on cadenasse aussitôt que vient le soir. Il fallait donc que le tardif visiteur eût escaladé la première enceinte ou brisé les serrures, ce qui n'était pas, on en conviendra, un procédé propre à faire accueillir sa venue avec confiance. Néanmoins, l'oncle Arsène se leva, mais la cousine Marie fut debout aussitôt que lui.

— N'y allez pas, mon père, dit-elle. C'est peut-être un malfaiteur.

Il haussa les épaules et voulut passer outre. Elle le retint et reprit :

— Nous n'attendons personne. Tous nos gens sont couchés. Que ce soit un parent de Nîmes ou un ami, je le veux bien ; mais encore est-il prudent de s'en assurer. Montez dans votre chambre. Par votre croisée, interrogez et vous saurez alors si vous devez ouvrir à un homme qui n'a pu se trouver à cette heure-ci, là où il est, qu'en passant par-dessus le mur.

Désireux de rassurer sa fille, l'oncle Arsène se montra docile. La croisée de sa chambre était placée au-dessus de la porte d'entrée. C'est là qu'il courut.

Au moment où il poussa brusquement les persiennes, jetant sur les champs un rapide regard et dans son jardin un regard plus attentif, la lune, claire et blanche, sortit des nuages. Elle lui permit de distinguer un individu qui leva vers lui des yeux suppliants. A la courte distance où ils étaient l'un de l'autre, le dialogue suivant s'engagea :

— Qui demandez-vous ?

— M. Arsène.

— C'est moi. Que souhaitez-vous ?

— Je vous en supplie, ouvrez-moi vite. Je ne peux m'expliquer ici. Je crains d'être poursuivi.

Ces paroles ne rassurèrent pas l'oncle Arsène. Il reprit :

— Poursuivi ! Avez-vous donc un crime à vous reprocher? Comment êtes-vous entré dans la propriété?

— Je suis un honnête homme, monsieur. J'avais peur. J'ai franchi un mur. Je redoutais de donner l'éveil à vos gens ou au chien de garde. C'est en me traînant que je suis arrivé jusqu'à cette porte. Je meurs de fatigue et de faim. Je viens de Lyon à pied.

Ayant prononcé ces mots d'un accent brisé, l'inconnu ajouta en baissant la voix, comme s'il eût craint d'être entendu :

— Je suis le fils de votre ami Chambert, de Lyon.

— Ah ! mon pauvre garçon, je suis à vous.

En disant ces mots, l'oncle Arsène referma la croisée, descendit précipitamment l'escalier, en disant à sa fille, qui n'avait rien perdu de cette conversation :

— Il est arrivé quelque malheur à Chambert.

En même temps, il ouvrit la massive porte de chêne. Le fils Chambert entra. La porte fut refermée derrière lui, tandis qu'il allait tomber exténué sur un siége qu'on ne lui avait pas encore offert.

C'était un jeune homme de vingt ans à peine, au regard intelligent et sympathique, aux traits délicats. Il était vêtu comme les compagnons du Devoir, d'une blouse blanche, serrée à la taille par une ceinture de cuir, coiffé d'une petite casquette de laine brune d'où ses cheveux noirs s'échappaient en boucles soyeuses. Malgré ce vêtement, il conservait l'allure d'un gentilhomme travesti. Ses mains blanches et fines eussent attiré l'attention d'un limier de police. Il portait derrière le dos un petit sac de voyage. Ses souliers étaient couverts de poussière, et le désordre de ses habits témoignait d'une marche rapide. Il était si pâle que la cousine Marie sentit son cœur se serrer. Au moment où son père allait interroger le nouveau venu, elle l'interrompit en s'écriant :

— Vous l'interrogerez tout à l'heure, mon père, il meurt d'inanition.

— Je marche depuis vingt-quatre heures et je n'ai pris, durant ce temps, qu'une bouchée de pain arrosée d'eau claire.

Le fils Chambert n'avait pas encore terminé sa phrase que Marie courait à un buffet, d'où elle rapporta du bouillon froid, du vin, du pain et un morceau de viande. Elle plaça le tout sur la table devant

le jeune homme qui, sans mot dire, se mit à manger et à boire comme s'il eût été seul.

Durant quelques minutes, il ne fit autre chose. Enfin, lorsqu'il fut rassasié, il leva les yeux vers la cousine Marie, et pour la première fois, depuis qu'il était entré, il remarqua qu'elle était jeune et belle. Une légère rougeur colora ses joues ; souriant tristement, il dit :

— Me pardonnerez-vous, mademoiselle, cette brusque entrée et la gloutonnerie dont je viens de vous donner le spectacle?

La cousine Marie sourit également, sans pouvoir cacher la pitié qu'elle éprouvait ; mais elle ne répondit pas. Ce fut l'oncle Arsène qui prit la parole :

— Vous êtes tout pardonné, mon garçon. Mais expliquez-nous vite comment et pourquoi vous êtes ici.

Le fils Chambert, sans se lever, déboucla la ceinture de cuir qui lui ceignait les reins, y prit une lettre qu'il tendit silencieusement à l'oncle Arsène. Celui-ci décacheta le pli et lut à haute voix ce qui suit :

« Ces quelques lignes, mon cher Arsène, vous seront remises par Jacques Chambert, mon fils. Le sort vient de le faire soldat. Il doit, sous trois jours, ou se faire remplacer, ou rejoindre son régiment. Entre ces deux partis, je n'ai pas le choix. Le prix des remplaçants est aujourd'hui de douze mille francs. Je ne possède pas cette somme. Dans l'état actuel des affaires, je ne peux ni la retirer de mon commerce, ni l'emprunter, n'ayant aucune garantie à offrir à un prêteur. Je n'ai qu'un moyen d'empêcher mon fils d'aller à un trépas certain, sa mère d'en mourir, c'est de le faire fuir. Si dangereux que soit ce moyen, je n'hésite pas, puisque c'est le seul qui me soit offert. Nous voulons conserver notre enfant. Sa mère et moi, nous vous l'envoyons, avec l'espoir que vous pourrez le tenir caché et qu'il sera en sûreté dans vos montagnes jusqu'au moment où je parviendrai à l'arracher à la funeste situation qui lui est faite. J'adresse ce suprême appel à l'amitié dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, avec la certitude que je vous trouverai encore une fois disposé à servir votre vieil ami.

« Chambert. »

Lorsqu'il eut terminé la lecture de cette lettre, l'oncle Arsène, quelques sentiments qu'elle eût fait naître en lui, releva la tête, regarda Jacques avec bonté et lui dit :

— Votre père a eu raison de s'adresser à moi. Je regrette de n'être pas assez riche pour pouvoir sacrifier une somme aussi considérable

que celle qui serait nécessaire à votre libération. Mais, quoi qu'il en puisse coûter, nous vous cacherons ici.

— Quelle reconnaissance ne vous devrai-je pas! murmura le jeune réfractaire.

— Ne parlez pas de reconnaissance. Je suis l'ami de votre père, et ce que je fais est tout simple. Pour ce soir, vous coucherez dans l'habitation. Demain vous ne quitterez votre chambre qu'à la nuit, et ce sera pour vous rendre dans la retraite que je vais préparer à votre intention.

Jacques Chambert formula, non sans effusion, de nouveaux remercîments.

— Êtes-vous sûr de n'avoir pas été remarqué dans les environs? demanda l'oncle Arsène.

— J'ai passé la journée d'hier dans une grange, aux environs de Viviers, répondit Jacques. Je me suis mis en route à dix heures du soir, évitant les lieux habités. A quatre heures, aujourd'hui, j'ai passé près du Rhône, et, depuis, je n'ai rencontré personne qu'un berger à qui j'ai demandé ma route.

— Allons, tout est pour le mieux. Mais, si de Viviers ici vous avez mis vingt-quatre heures, vous avez dû faire de grands détours et vous devez avoir besoin de repos. Suivez-moi.

Ayant salué la cousine Marie, qui, sans prendre part à l'entretien, semblait approuver les paroles de son père, Jacques suivit l'oncle Arsène qui le conduisit à une chambre non loin de la sienne et voulut lui-même préparer son lit. Puis, ayant examiné toutes choses pour s'assurer que Jacques était en sûreté dans cette chambre et n'y manquerait de rien, il lui souhaita une bonne nuit et se retira.

A peine seul, Jacques tomba sur son lit comme une masse inerte et s'endormit, tandis que l'oncle Arsène et sa fille examinaient ensemble la grave question de savoir en quel lieu ils allaient le cacher.

III

A deux jours de là, Jacques Chambert était installé dans l'observatoire situé au sommet de la colline, au-dessus de la Vignasse. Cet observatoire construit, ainsi que je l'ai dit, par un membre de la famille Férambault, homme plein de science, grand amateur d'astronomie, n'était autre chose qu'une petite tour composée de deux pièces, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, et surmontée d'une terrasse sur laquelle le savant passa plus d'une nuit à contempler les astres à l'aide d'un télescope. Par respect pour sa

mémoire, ses descendants, et l'oncle Arsène comme les autres, s'étaient fait un devoir de conserver la maisonnette en bon état. Elle renfermait un mobilier simple, mais confortable. L'œil y jouissait d'une vue charmante sur les bois voisins. C'était une retraite délicieuse où, bien des années après les événements que je raconte, j'ai passé, enfant, les plus douces heures de ma vie. En aucun autre endroit, Jacques n'eût été plus en sûreté. En effet, l'observatoire offrait à ce point de vue divers avantages, et le premier c'était d'être situé sur la propriété de l'oncle Arsène, au milieu d'un bois de châtaigniers qui en défendait l'accès. En outre, grâce à l'ombre épaisse de ces arbres géants, il était caché de toutes parts au regard des voyageurs qui passaient au pied de la montagne.

Quant aux gens de la Vignasse, ils n'y montaient jamais. Seuls, l'oncle Arsène et sa fille dirigeaient souvent leur promenade de ce côté. En dix minutes, ils gagnaient la maisonnette et, durant les chaudes soirées de juillet, ils demeuraient de longues heures à respirer un air plus pur que celui de la plaine et tout embaumé par les saines et vivifiantes odeurs que répandent autour d'elles les plantes alpestres.

Grâce à ces circonstances particulières, Jacques fut installé dans l'observatoire sans que personne pût deviner que la maisonnette comptait un habitant. Néanmoins, il lui fut recommandé d'être prudent, de ne pas sortir durant le jour, de n'allumer jamais sa lampe le soir sans avoir hermétiquement fermé les volets, et de ne pas étendre ses promenades de nuit au delà du bois de châtaigniers. Jacques se conforma à ces instructions. Bientôt, ayant pu rassurer sa famille sur son sort et se faire à sa nouvelle vie, il commença à goûter un bonheur plus tranquille qu'en aucun temps de sa vie. Il était instruit, d'une nature poétique; il se plaisait à écrire ses impressions, tantôt en prose, tantôt en vers. Il aimait jusqu'à l'adoration les grands spectacles de la nature. Dans sa nouvelle demeure, le grand livre de Dieu était sans cesse ouvert devant lui, aux pages les plus sublimes ; il passait dans la contemplation et dans l'étude de délicieuses journées.

Deux fois par jour, le matin et le soir, l'oncle Arsène et la cousine Marie venaient le voir. Dans un panier, celle-ci lui apportait sa nourriture quotidienne. Elle dressait elle-même son couvert, plaçait les mets devant lui et le rendait confus à force de prévenances et de soins. Le soir, ils veillaient longtemps avec lui, et dans ces causeries intimes, la charmante nature de Jacques se révélait tout entière.

Le père et la fille n'avaient pas été longtemps sans apprécier les qualités de leur hôte. L'oncle Arsène l'aima bientôt comme son propre fils.

Quant à la cousine Marie, elle éprouvait pour lui plus de pitié que d'estime. Aux yeux d'une femme qui n'est pas mère, l'homme qui se cache pour ne pas aller combattre les ennemis de son pays, sera toujours un être inférieur ou tout au moins incomplet. Bien qu'elle eût cru comprendre que Jacques ne manquait pas de courage, elle ne pouvait se défendre à son égard d'une sorte de dédain qui ne se trahissait guère que par la froideur qu'elle affectait à son égard, même en le servant, mais qui n'en existait pas moins en elle et l'empêchait de se livrer envers lui à l'effusion naturelle de son cœur.

Jacques ne pouvait rien deviner de cette impression. Entouré par le père et par la fille, accablé par celui-ci de marques d'affection, il était pénétré d'une reconnaissance qu'il s'efforçait d'exprimer dans ses actes et dans son langage.

Mais bientôt à ce sentiment vint s'en mêler un autre d'un ordre plus intime. Jacques avait vingt ans, une imagination exaltée. Marie était belle. Il l'aima. Ce résultat était facile à prévoir, et si l'oncle Arsène avait eu une plus profonde expérience des choses du cœur, il l'eût prévu. Jacques aima Marie avec toute l'enthousiaste tendresse d'une âme vierge, jeune et chaude. La solitude dans laquelle il vivait, ce qu'il y avait de romanesque dans sa situation, le mystère dont ses amis s'environnaient pour le venir voir, furent autant d'aliments pour son amour qui éclata un matin au moment où, derrière les rideaux de sa chambre, il voyait Marie venir vers lui gracieuse et fière, semblable à une bonne fée.

Durant toute la nuit qui suivit sa découverte, il erra dans les bois qui environnaient sa retraite, les cheveux au vent, le front dans les cieux, rêvant d'elle et se répétant sans cesse ces mots : « Je l'aime. »

Il n'osa cependant le lui faire savoir. L'attitude qu'elle conservait envers lui n'avait rien qui pût le pousser aux aveux. Jamais elle ne venait autrement qu'accompagnée de son père. A la vérité, elle lui tendait la main ; mais elle atténuait ce que ce geste pouvait avoir de bienveillant et de fraternel par une froideur de langage qui prouvait que, tout en remplissant les devoirs sacrés de l'hospitalité, elle ne pouvait ouvrir son cœur aux tendres sentiments qu'il éprouvait lui-même. En présence de ce jeune homme éloquent et beau, son visage ne trahissait aucune émotion ; ses traits, d'une irréprochable pureté, conservaient la candeur sereine de l'indifférence enfantine.

Est-ce cependant que la cousine Marie ne partageât aucune des impressions qu'elle avait fait naître ? Loin de là. A dix-huit ans, au sein de sa tranquille existence, des sentiments inconnus et soudains s'étaient emparés d'elle. Jusqu'à ce jour aucun homme, à l'exception de son père et de son frère, n'avait vécu si près d'elle, n'avait été

mêlé si directement à ses actions, à ses pensées. La présence de Jacques venait de bouleverser toute sa vie en lui révélant des mondes nouveaux, des sensations imprévues. Elle ne pouvait s'approcher de la maisonnette où Jacques était caché, sans se sentir émue. Loin de lui, elle était en proie à une indicible mélancolie qui ne se dissipait que lorsque sonnait l'heure d'aller le retrouver. Elle s'intéressait aux circonstances les plus simples de son séjour à l'observatoire, et s'efforçait de lire dans son regard les pensées qu'elle pouvait lui inspirer.

Cependant, en dépit de tels symptômes, elle ne s'était pas encore dit qu'elle l'aimait. Elle continuait, au contraire, malgré l'attrait qui les entraînait l'un vers l'autre, à ressentir le dédain qu'elle avait éprouvé dès le premier jour pour ce qu'elle appelait la pusillanimité de Jacques. Elle lui en voulait de se cacher comme un lâche, de se soustraire au plus patriotique des devoirs, de rester oisif et caché dans cette inaccessible retraite, alors que des exemples dont le retentissement était arrivé jusqu'à elle, auraient dû l'appeler aux frontières, en un mot, de n'être pas un héros.

Mais ces impressions, qui étaient un obstacle à l'épanouissement complet de l'amour dans son cœur, elle les tenait cachées avec autant de soin que les sentiments plus tendres qui plaidaient en elle la cause de Jacques.

Au bout d'un mois, rien n'était changé dans son attitude, dans ses manières. Jacques recevait toujours de sa part le même accueil tranquille et froid. Elle ne cherchait ni à comprendre l'homme si vivement épris d'elle, ni à provoquer des explications. Quant à l'oncle Arsène, il n'avait rien deviné ni rien vu.

Dans le silence de ses nuits sans sommeil, Jacques se désespérait de ne pas arriver à faire partager à Marie ses propres sentiments. S'exaltant de plus en plus à force de rêver d'elle, il s'était vingt fois promis de parler, il avait appris vingt phrases pathétiques qu'il se jurait de lui faire entendre, préparé des lettres éloquentes où il lui dépeignait sa flamme. Mais lorsque, le matin, il la voyait arriver au bras de l'oncle Arsène, bienveillante, mais insensible, ses mains et sa langue restaient paralysées. Il n'avait plus le courage de remettre ses lettres ni de prononcer un discours.

Cet état de choses se prolongeait. Jacques était en proie à une fièvre qui maigrissait son corps, allumait dans ses yeux un feu sombre et donnait à son pâle visage une expression de désespoir qu'une femme plus expérimentée que Marie eût comprise sur-le-champ.

Enfin une circonstance inespérée fit éclater la vérité entre ces deux cœurs si bien faits pour s'entendre. Une nuit, entraîné par l'exaltation de ses sentiments, Jacques descendit la colline et vint errer sous

les fenêtres de l'habitation. Au premier étage, au-dessus de sa tête, était la chambre de la cousine Marie. A travers les persiennes closes, Jacques distinguait la faible lueur d'une veilleuse que la cousine Marie allumait tous les soirs. Il se promenait de long en large, devant la maison, composant des poëmes où se révélaient sa fièvre et son amour, heureux de se dire qu'il veillait sur sa bien-aimée, souhaitant qu'un danger se révélât et lui permît de la défendre, de la sauver au péril de ses propres jours.

Le hasard voulut que cette nuit-là, Marie, agitée peut-être par des sentiments de même nature, ayant veillé plus que de coutume, ouvrît sa fenêtre et s'accoudât sur le balcon pour rafraîchir son front brûlant dans les parfums de la nuit. Au bruit qu'elle fit, Jacques releva la tête. L'éclat resplendissant des cieux étoilés descendait comme une auréole sur le front de Marie. Sous cette blanche clarté, au sein de cette nature opulente, épanouie dans sa floraison, Marie était si belle que Jacques demeura debout au milieu du jardin, sans songer à fuir ou à se cacher.

A l'aspect de cet homme debout sous sa croisée et qu'elle ne reconnut pas sur-le-champ, car l'ombre des arbres cachait les traits de Jacques, elle tressaillit non de peur, mais de surprise.

— Qui va là ? demanda-t-elle d'une voix altérée par l'émotion.

— Ne vous effrayez pas, mademoiselle Marie, se hâta de répondre Jacques non moins ému qu'elle. Ce n'est que moi.

— Vous, monsieur Jacques! Quelle imprudence! Voulez-vous donc qu'il nous arrive malheur ? La nuit est claire. Si quelque valet était levé à cette heure, votre secret n'en serait plus un.

Sa voix, en prononçant ses paroles, indiquait un étonnement où se mêlait quelque irritation. Aussi Jacques, cherchant à l'apaiser, lui dit :

— Je vous en supplie, soyez compatissante. Si vous saviez ce que je souffre !

— Vous souffrez ! Vous est-il arrivé quelque accident ?

— Non, non, répondit-il, mon mal est là !

Et Marie put voir qu'en parlant ainsi il montrait sa poitrine.

Ce geste fut une révélation qui apprit à Marie l'amour de Jacques et l'état de son propre cœur. Si l'on eût été en plein jour, le jeune homme aurait pu voir une rougeur subite monter aux joues de sa bien-aimée, ses traits perdre l'expression de froideur qui les caractérisait, et ce corps souple se pencher éperdu sur l'appui de la croisée. Telle avait été l'impression de Marie en entendant cet aveu. Elle en fut si troublée que d'abord, elle ne put répondre.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-elle enfin, en tremblant.

— Je n'oserai jamais, murmura-t-il. Mais si demain vous vouliez m'entendre, m'autoriser à parler à votre père...

Il s'arrêta, redoutant de l'irriter, si elle interprétait mal un semblable langage et sa présence sous ses croisées, à cette heure de la nuit. Puis il reprit :

— Mes sentiments sont ceux d'un honnête homme. Depuis six semaines, je vous aime à en mourir. Je sais bien que je n'ai rien fait pour être aimé de vous. Mais serez-vous insensible à la passion la plus pure, la plus sincère, la plus durable qu'un cœur ait jamais conçue?

Il aurait pu parler longtemps ainsi sans qu'elle songeât à l'interrompre. Sa surprise était telle, ce langage si nouveau pour ses oreilles, bien qu'il répondît à tout ce qu'elle éprouvait elle-même, tant d'horizons inconnus s'ouvraient devant son imagination à la fois alarmée et ravie, qu'elle n'avait plus la force d'arrêter Jacques. Lorsqu'il eût fini, après avoir déployé toute l'éloquence que son émotion et l'ardeur de sa tendresse lui pouvaient inspirer, elle garda le silence.

Ce silence, Jacques le respecta. Il était debout au milieu du jardin, les yeux levés vers le balcon où, semblable à Juliette, Marie s'abandonnait à l'ivresse infinie et chaste du premier amour. Dix minutes s'écoulèrent ainsi.

Enfin elle parut sortir d'un rêve. Elle abaissa jusqu'à lui son regard obscurci par les larmes et parla en ces termes :

— Si vous m'aimez comme vous le dites, rentrez sur-le-champ et ne me parlez plus ainsi que vous venez de le faire. Je ne saurais vous tenir un autre langage. J'ai besoin de lire dans mon cœur. Demain, après-demain, un de ces jours enfin, je serai maîtresse de moi. Mais, en ce moment, j'ai soif de silence et de calme.

— Quoi ! Marie, vous ne me repoussez pas ! Il ne vous déplaît pas que je vous aime !

— Par pitié ! partez.

— Oui, oui, je pars, répondit-il éperdu. Ah ! je suis bien heureux !

— Et sans rien ajouter, chancelant sous le poids de son bonheur, il quitta la place et, gravissant la colline, se dirigea vers l'observatoire qu'il avait quitté ce soir-là pour la première fois.

IV

Demeurée seule, Marie ferma sa fenêtre, et, brisée par cette scène émouvante, se jeta sur son lit. Mais elle ne put y goûter aucun repos. Dans son jeune cœur, mille pensées se pressaient qui l'agitaient et tour à tour la tourmentaient ou la comblaient de joie. La surprise la plus ingénue se mêlait à son émotion. Nature simple et candide, elle se demandait comment elle avait pu inspirer la passion qui venait de se révéler à elle. Elle se demandait surtout comment, depuis six semaines, elle avait pu nourrir tant de sentiments divers pour Jacques, sans comprendre que sous leur variété, se cachait un amour égal à celui de son ami. Elle se demandait surtout si, dans sa conduite ou dans ses paroles, il y avait eu quelque chose qui, de près ou de loin, ressemblât à une provocation ; si elle pouvait envisager sans avoir à rougir d'elle-même ce qui lui arrivait. Les réponses qu'elle trouva dans sa conscience la rassurèrent. Elle put donc se livrer tout entière à son bonheur. Elle aimait ! Elle était aimée !

Mais, lorsque sa première exaltation fut calmée, la raison fit entendre sa voix sévère, et les souvenirs des jours passés revinrent en foule à la mémoire de la cousine Marie. Si, dans l'effusion de son amour naissant, elle avait pu oublier la position de Jacques, elle ne tarda pas à se la rappeler. Jacques était un réfractaire, par sa propre volonté, placé hors la loi, qui refusait de porter secours à son pays menacé par l'étranger. Le dédain qu'elle avait éprouvé pour Jacques, elle l'éprouva de nouveau. En vain, raisonnant avec elle-même, elle essaya de défendre son ami. Elle le trouvait coupable et sentait comme un remords de l'aimer encore en le jugeant tel. Elle s'efforçait de chasser loin d'elle cette prévention funeste, sans pouvoir y parvenir. Ce sentiment, le premier que Jacques lui eût inspiré, restait debout tout entier. L'amour ne l'avait pas détruit.

Et puis elle songeait à l'avenir : elle se disait qu'une tache éternelle resterait imprimée au front de Jacques ; que, s'il avait des enfants, il aurait à rougir devant eux le jour où ils connaîtraient l'histoire de leur père. On dirait de lui : « Jacques Chambert, le réfractaire. » Le premier venu aurait le droit de l'injurier, et Marie comprenait que jamais elle ne saurait aimer complétement un homme exposé au mépris de tous. Partager la honte qui rejaillirait sur lui, était au-dessus de ses forces.

Telles furent les pensées qui, dans cette imagination de jeune fille, succédèrent à l'ivresse causée par les aveux de Jacques. Elle en res-

sentit la douleur la plus vive, et le jour la surprit, alors qu'elle était encore livrée à ces alternatives, n'ayant trouvé aucune solution qui pût les faire cesser.

Bien qu'elle n'eût pas dormi un seul moment, elle se leva cependant à son heure accoutumée pour aller présenter à son père le front charmant où il déposait chaque matin un baiser, et qui portait, ce matin-là, les traces d'une longue insomnie.

L'oncle Arsène la trouva pâle, attristée. Elle allégua quelque malaise et le pria d'aller seul, pour une fois, auprès de Jacques qui attendait les provisions du jour. Elle se sentait incapable de reparaître devant lui sans avoir pris un parti et comprenait la nécessité de le voir sans témoin. Elle songea tout le jour à lui ; en fille résolue, elle examina les divers projets que son imagination et son cœur lui suggéraient. Puis, vers six heures, lorsque le soleil commença à descendre derrière les bois de châtaigniers, son père ayant quitté l'habitation, elle se dirigea seule vers la maisonnette où Jacques l'attendait anxieusement.

Elle n'avait jamais été plus belle. Ses yeux, agrandis par la fatigue, brillaient d'un éclat fiévreux ; son visage, plus pâle que de coutume, respirait la tristesse. Sa tête inclinée semblait trop lourde pour son corps tremblant, et lorsque Jacques la vit arriver, il ne put retenir des larmes, tant son amie lui parut faible en ce moment.

— Je savais bien que vous viendriez, lui dit-il lorsqu'elle fut entrée dans la salle du rez-de-chaussée.

Elle ferma la porte derrière elle, s'assit sur une chaise que Jacques lui présenta, et, ayant repris haleine, elle dit :

— Je suis venue parce qu'il le fallait. Après ce qui s'est passé cette nuit, une explication était nécessaire entre nous. Je vais vous parler avec une entière franchise, sans chercher à dissimuler mes sentiments, à les accroître ou à les diminuer. Ils sont tels que je vais vous les exposer.

Jacques, ému par ce langage, s'appuya contre le mur, car ses jambes faiblissaient sous le poids de son émotion, et, sans prononcer un mot, il attendit son sort. La cousine Marie reprit :

— Les aveux que vous m'avez faits cette nuit m'ont révélé l'état de mon cœur. Depuis un mois, votre présence y a porté quelque trouble ; je le dis sans honte, parce que ce trouble a été involontaire et que, l'ayant subi, je ne me crois pas coupable. Mais j'ignorais de quel nom il le fallait appeler. Vos paroles me l'ont appris, et je ne saurais vous cacher plus longtemps ce que j'éprouve. A vous de comprendre.

Jacques, ivre de joie, allait se jeter à ses pieds. D'un geste elle l'arrêta, et reprit :

— Je ne dis pas que si les espérances que j'ai conçues depuis quelques heures se brisaient, j'en mourrais ; mais, à coup sûr, aucun homme ne sera mon mari si vous ne l'êtes pas.

— Qu'ai-je donc fait pour qu'il m'arrive tant de bonheur, pour mériter d'être ainsi compris de vous? murmura Jacques en tombant à genoux et croisant les mains.

— Vous voyez combien je suis franche, continua la cousine Marie sans se laisser arrêter ni émouvoir. Je vous livre mes pensées les plus intimes. Je ne vous cache rien, et vous pouvez dès à présent deviner ce que je serai pour vous si Dieu unit nos destinées. Mon cœur ne changera pas. Seulement, pour être sincère jusqu'au bout, je dois ajouter qu'il y a entre nous un obstacle et que seul vous pouvez le faire disparaître.

— Quel est-il! demanda Jacques.

— Je ne serai jamais la femme d'un homme que d'autres pourraient accuser de lâcheté.

A ces mots, Jacques devint très-pâle. Il se releva et, s'adressant à la cousine Marie :

— Me croyez-vous un lâche?

— Non, mais d'autres le croiront.

Il ne répondit pas et resta debout, la tête baissée, les yeux secs, en proie à un sentiment d'inexprimable terreur. La cousine Marie reprit alors, en mettant dans sa voix toute la douceur, toute la tendresse qui étaient dans son cœur :

— La vie impose aux hommes de grands devoirs, Jacques; ceux qui ne les remplissent pas sont indignes de vivre et d'être heureux. Ce n'est qu'après les avoir accomplis, qu'après avoir traversé avec courage les épreuves qu'ils engendrent, qu'on peut goûter sans remords la joie d'être aimé des siens et honoré des hommes. Vous avez failli à l'un de ces devoirs, vous avez reculé devant une épreuve solennelle. Dès que la patrie est menacée, tout homme jeune et libre se doit à elle. Vous avez refusé de la servir. C'est une faute que vous devez réparer. Quel respect prétendriez-vous inspirer à vos concitoyens et même à vos fils, si vous entriez dans la vie un remords dans la conscience, un stigmate sur votre nom? Si vous désertez les glorieux devoirs que vous impose la guerre, ne déserterez-vous pas aussi les devoirs plus utiles que vous imposera la paix? De quel droit oseriez-vous aspirer au bonheur d'être époux et père, si vous refusez de remplir la plus vulgaire des obligations. Pardonnez-moi ce langage. Je devais vous le tenir, car, si j'étais assez faible pour devenir votre femme sans exiger que vous ayez fait acte de patriotisme, il en résulterait pour vous, un jour, une honte que je devrais subir comme vous, et sous laquelle mon amour succomberait si je ne succombais moi-même.

La cousine Marie, en parlant ainsi, n'était plus la jeune fille placide que Jacques avait connue jusqu'à ce jour. De légères couleurs étaient montées à son visage. Une animation singulière s'emparait d'elle peu à peu, sans altérer en rien la douceur de son accent, par laquelle elle atténuait la sévérité de ses paroles. Si Jacques eût pu, dans un semblable moment, conserver quelque sang-froid, il se serait demandé à quelle école elle avait appris ces conseils dignes d'une Romaine. C'est que Marie n'était pas une créature vulgaire. Déjà se révélait en elle la femme supérieure qui devait être plus tard la gloire et l'honneur des siens.

Cependant elle avait fini. Toujours assise devant Jacques silencieux, elle semblait attendre de lui une résolution virile. Il ne resta pas longtemps muet.

— Merci, Marie, dit-il, des paroles que vous venez de me faire entendre. Elles m'ont éclairé. Elles ont fait de moi un homme nouveau. Jamais ma position ne m'était apparue sous ce redoutable aspect. Lorsque je me décidai à fuir, à venir me cacher ici, je ne fis qu'obéir aux supplications de ma mère. Elle m'adjurait de ne pas aller exposer mes jours aux hasards de la guerre. Longtemps je lui résistai, car instinctivement je comprenais que le parti qu'elle me conseillait n'était pas digne de moi. Mais mon père se joignit à elle. Ils me prédirent que j'aurais un jour à me reprocher leur mort si je refusais de leur obéir, et lorsque je vis la chère créature se traîner à mes pieds, je devins faible. Je ne sus pas lutter contre ses larmes, et j'obéis. Mais maintenant il faut racheter ma faiblesse, conquérir par un acte viril le bonheur que vous me promettez. Dès demain, Marie, je partirai, et je partirai heureux si j'emporte d'ici l'assurance que celle que j'ai choisie pour la compagne de ma vie et qui accepte de partager mon sort attendra fidèlement mon retour.

— C'est bien ! Jacques, s'écria la cousine Marie enthousiasmée. La promesse que vous attendez de moi, je vous la fais solennellement ici. J'attendrai fidèlement votre retour et je ne serai jamais à d'autre qu'à vous.

En parlant ainsi, elle s'était levée en tendant les deux bras à son ami. Ces mains tremblantes, il les prit dans les siennes et voulut de nouveau se mettre à genoux ; mais elle ne lui en laissa pas le temps et s'enfuit. Il demeura une minute ébloui, comme si quelque rayon divin eût soudainement frappé ses yeux. Lorsqu'il revint à lui, il se précipita vers la porte ; mais il n'eut que le temps de voir la cousine Marie, au moment de disparaître derrière les grands châtaigniers, se retourner pour lui faire un dernier geste d'adieu.

V

La cousine Marie descendit en courant les flancs de la colline et ne s'arrêta pour reprendre haleine que lorsqu'elle se vit hors de la portée du regard de Jacques. C'était sur la lisière d'un pré qui s'en allait en pente douce jusqu'à l'habitation. Elle s'assit au pied d'un saule et se mit à penser à ce qui venait de lui arriver. Elle en était heureuse jusqu'au délire, et ce bonheur eût été sans nuages, sans la pensée amère qui se présenta à son esprit aussitôt qu'elle fut en état de réfléchir.

Elle aimait Jacques assez pour n'avoir point hésité à se promettre à lui, à lui engager toute sa vie. Et cependant c'était elle qui venait de le décider à partir ; car il allait partir ! Des jours, des mois, des années peut-être s'écouleraient sans qu'elle le revît, à supposer qu'elle dût un jour le revoir. Durant tout ce temps, n'oublierait-il pas ? Serait-il fidèle à l'objet de sa tendresse, désormais si loin de lui ? Et s'il était frappé à mort dans quelque bataille, survivrait-elle à cette horrible aventure ? Et puis, lorsque les parents de Jacques apprendraient qu'il n'avait enfreint leurs volontés que poussé par elle, ne la maudiraient-ils pas, ne la rendraient-ils pas responsable des conséquences de la décision de leur fils ?

La perspective des maux dont elle serait peut-être la cause la fit frémir ; la pensée de se séparer de Jacques à l'heure où il devenait doux de ne le plus quitter, accrut sa tristesse. Elle se repentit alors des conseils qu'elle lui avait donnés. Elle s'en repentit par crainte et par égoïsme, mais sans obéir à des remords impérieux, car sa conscience lui disait qu'elle avait bien fait.

Des indécisions si cruelles étaient au delà de ses forces. En proie à une violente douleur, elle ne put contenir des gémissements et des larmes. Au même moment, des pas se firent entendre à son côté. Elle releva les yeux. Son père venait vers elle.

En voyant sa fille dans cet état, l'oncle Arsène crut à quelque grand malheur. Il demeura cloué sur place, immobile, interrogeant Marie du regard.

— Mon père, mon père ! s'écria-t-elle, je suis bien malheureuse !

— Malheureuse ! toi, mon enfant ! répondit vivement le cher homme.

En même temps il se jeta sur l'herbe à côté d'elle, la prit entre ses bras, la pressant contre lui et la berçant comme un petit enfant.

— Dis-moi vite pourquoi, ajouta-t-il.

Ainsi poussée par son père, dont elle connaissait le tendre cœur, la cousine Marie n'hésita pas : elle lui ouvrit le sien et lui raconta dans tous ses détails l'histoire de ses innocentes amours.

— Le mal n'est pas grand, répondit l'oncle Arsène avec son bienveillant sourire, après l'avoir écoutée en silence. Ce qui a causé ta douleur, c'est l'exagération de ton jugement sur la conduite de ce jeune homme. Il n'est pas aussi coupable que tu l'as cru, puisqu'il n'a agi ainsi qu'il l'a fait que pour obéir à la tendresse mal inspirée de sa mère. Nous ne pouvons douter ni de son honneur ni de son courage, et cela suffit pour qu'il ne soit pas nécessaire de le soumettre à l'épreuve que tu as voulu lui imposer et qu'il accepte si vaillamment. Puisque tu l'aimes, mon enfant, — et je te connais assez pour savoir que, si tu le lui as dit, c'est pour la vie, — il ne faut pas subordonner votre bonheur à des aventures qui ne le rendraient pas plus digne de toi qu'il ne l'est aujourd'hui, et qui pourraient avoir une issue tragique. Dès demain, il partira pour Lyon, avec la somme nécessaire pour payer son remplaçant et des recommandations pour quelques amis puissants qui l'aideront à régulariser sa position. Le sacrifice que je vais faire ne m'est rien, alors qu'il s'agit de ton bonheur.

— O mon père ! que vous êtes indulgent et bon ! s'écria Marie que ce langage comblait de gratitude et de joie. Venez ; allons annoncer à Jacques vos intentions.

L'oncle Arsène se leva, offrit son bras à sa fille qui reprit avec lui le chemin de l'observatoire. Ils trouvèrent Jacques à la place où elle l'avait laissé, devant la porte de la maisonnette, debout et cherchant à sonder des yeux les profondeurs du bois pour y découvrir encore sa bien-aimée.

En voyant arriver ainsi le père et la fille, il comprit que le premier n'ignorait plus la vérité. Tremblant que l'oncle Arsène ne désapprouvât sa conduite, redoutant les reproches, il s'élança vers lui.

— Me pardonnez-vous, monsieur Arsène ? s'écria-t-il.

— Qu'ai-je à vous pardonner, mon garçon ? demanda celui-ci. Tout est bien, puisque vous plaisez à ma fille et que je vous connais assez, vous et vos parents, pour ne pas désapprouver son choix. Seulement il ne me paraît pas qu'en vous arrêtant au projet d'aller remplir vos devoirs de soldat vous marchiez d'un pas bien rapide vers la réalisation de votre bonheur. J'ai jugé autrement que ma fille votre situation, mon cher enfant. Je pense que, tel que vous voici, vous êtes digne d'elle. Ce n'est pas la lâcheté qui dicta votre conduite. Il suffira donc que vous alliez à Lyon arranger vos affaires, pour que

vous ayez le droit de marcher le front haut. Dès ce moment je vous juge digne d'entrer dans ma famille.

Et l'excellent homme, après ces préliminaires, fit part à Jacques des projets qu'il venait d'arrêter dans le but d'assurer au plus vite le sort de ses enfants.

Jacques l'écouta jusqu'au bout sans l'interrompre, les yeux fixés sur Marie dont l'attitude prouvait clairement qu'elle partageait sur tous ces points l'opinion de son père. Puis, lorsque la confidence fut terminée, il parla à son tour.

— Monsieur Arsène, la reconnaissance dont je suis pénétré en ce moment est telle, que je ne trouve pas de mots pour l'exprimer. Avant même que je sois entré dans votre famille, que je sois devenu votre fils, vous me traitez avec une sollicitude qui m'émeut plus que je ne saurais le dire. Vous couronnez mes désirs au lendemain du jour où je les ai trahis. Acceptez donc l'hommage de ma filiale tendresse; mais permettez-moi de ne rien changer aux projets que j'ai arrêtés. J'ai beaucoup réfléchi depuis une heure. Marie avait raison : le bonheur que vous m'offrez, je veux le conquérir par ma bravoure, et je n'entrerai dans votre famille que lorsque je pourrai y apporter un nom honorable et respecté.

A ce langage, l'oncle Arsène sentit des larmes monter à ses yeux. Quant à Marie, fière et désespérée à la fois, elle attendait anxieuse la résolution définitive de Jacques. Elle se traduisit par ces mots :

— Je partirai demain.

Il faut renoncer à décrire les sentiments divers qui agitaient ces trois nobles cœurs, les efforts tentés par l'oncle Arsène pour changer la résolution de Jacques, les larmes de Marie. Jacques demeura inébranlable. Il partit le lendemain.

Dix mois s'écoulèrent. Jacques ne donna qu'une seule fois de ses nouvelles, et Marie passa de tristes jours dans les prières et les larmes, l'attendant en vain, vivant dans d'horribles transes, redoutant d'apprendre la mort de son ami et se la reprochant.

Au commencement de 1814, une lettre de Jacques parvint à la Vignasse ; elle était adressée à Marie et ainsi conçue : « Mademoiselle, après m'être battu durant six mois comme un vaillant soldat, après avoir atteint le grade de sous-lieutenant, ne vivant que de votre souvenir et de mes espérances, je viens d'être blessé en enlevant un drapeau à l'ennemi. On a dû me couper la main gauche : je suis mutilé pour le reste de mes jours. Il est de mon honneur comme de mon devoir de vous rendre votre parole et vos serments. Je serais indigne de vivre si, tel que me voilà, j'exigeais que vous les remplissiez. Vous êtes libre. — JACQUES. »

— Mon père, mon père, il vit ! s'écria Marie en tendant la lettre à l'oncle Arsène.

— Eh bien, ma fille, que comptes-tu faire ? demanda celui-ci après en avoir pris connaissance.

— Partir sur-le-champ, mon père, voler auprès de lui. Ma place est à ses côtés.

— Nous partirons demain, répondit simplement l'oncle Arsène.

Blessé non loin de Troyes, dans la campagne de France, durant l'une des sanglantes journées qui marquèrent la fin de l'Empire, Jacques avait pu se traîner jusqu'au petit village d'où sa lettre était datée, et reçut des soins dans une auberge transformée en ambulance.

C'est là que, durant une soirée du mois de mars, un an après l'époque où il avait vu Marie pour la première fois, Jacques seul, malade, désespéré, maudissant la blessure qui l'avait mutilé, pleurant ses espérances détruites, vit apparaître sa chère fiancée accompagnée de l'oncle Arsène.

— Ah ! s'écria-t-il, quelque chose me disait bien que vous viendriez. Vous voulez donc encore de moi ?

— Ne vous ai-je pas promis d'être un jour votre femme ? demanda Marie en l'embrassant.

Jacques, affaibli par un mois de maladie et de larmes, ne put résister à l'excès de son bonheur. Il perdit connaissance dans les bras de l'oncle Arsène.

A deux mois de là, il épousait la cousine Marie.

— Et c'est ainsi, ajoutait le grand-père Antoine lorsqu'il nous racontait cette histoire, que Jacques Chambert est devenu le propriétaire de la Vignasse.

ERNEST DAUDET.

L'AMÉRIQUE NOUVELLE

IV[1]

UNE EXCURSION DANS L'OUEST

Greater Britain, par Ch. Wenthworth Dilke. — Londres 1869. — *Last Winter in the United-States*, par F. B. Zincke. — Londres, 1868. — *Atlantic Monthly*, années 1867 et 1868.

Au delà des florissants États qui groupent leurs populations pressées sur les bords de l'Atlantique, s'étendent, entre les Alleghanys et les montagnes Rocheuses, de vastes plaines en partie défrichées, en partie sauvages, qui offrent un bizarre mélange de barbarie et de civilisation. Des cités, bâties d'hier à peine, rivalisent déjà de prospérité avec les centres les plus importants de la Nouvelle-Angleterre. On croit assister à une scène des *Mille et une nuits* quand on voit Chicago, la reine de l'Ouest, surgir du sol comme par enchantement, avec ses églises, ses universités, son commerce, sa vie politique; Leavenworth, Omaha, Denver, vingt autres villes témoignent également de l'activité, de la *furia* créatrice du génie américain.

Pendant que d'un côté la moisson mûrit, de l'autre, l'infatigable travailleur jette des semences nouvelles; négligeant les cités construites, le pionnier s'avance, son *bowie-knife*, ou couteau, à la ceinture; armé du revolver et de la pioche, il dispute le désert aux Peaux-Rouges et oblige la nature à lui livrer ses trésors. La société, vierge comme le sol, ne porte le joug d'aucun préjugé, d'aucune tradition; un homme est, dans toute l'acception du mot, l'égal d'un autre, car on ne connaît, au fond de la prairie solitaire, ni rangs, ni classes, ni même nationalités; l'intelligence et l'énergie sont les seules choses

[1] Voir le *Correspondant*, du 25 mai 1867, du 25 avril et du 10 décembre 1868.

dont fasse cas le colon américain. Les difficultés trempent son caractère, les sites grandioses qui l'entourent, l'isolement, la vue de ses champs nouvellement défrichés lui inspirent l'amour de l'indépendance, le mépris des distinctions vaines, le respect du travail. Un tel milieu laisse un libre cours au développement des facultés naturelles et doit avoir une grande influence sur les destinées du peuple qui se forme dans l'Extrême-Ouest. Que sera-t-il, quelle influence exercera-t-il sur l'avenir des États-Unis? Les prairies du nouveau monde sont comme un creuset gigantesque dans lequel les éléments les plus divers sont mis en fusion pour composer une société nouvelle. Si l'on veut se faire une idée de cette Amérique future, il faut en suivre l'origine et les progrès. Mais le temps marche vite dans ces contrées lointaines. A l'endroit où hier le Sioux et le Comanche poursuivaient en liberté les buffles sauvages, s'élève aujourd'hui la maison du pionnier; demain, ce sera une ville; quelques jours encore, la savane tout entière sera devenue un pays civilisé.

Et sur quelle étendue se manifeste ce prodigieux mouvement? Les États de l'Ouest ont huit fois la superficie de ceux de l'Atlantique, en y comprenant le Nord et le Sud; l'Orégon, à lui seul, est plus grand que l'Angleterre; le Texas, que la France; la Californie, que l'Espagne; l'immense bassin compris entre les Alleghanys et les montagnes Rocheuses offre au commerce et à l'industrie 7,000 lieues de rivières navigables; il peut nourrir une population de trois ou quatre cents millions d'hommes. On éprouve une sorte de stupéfaction quand on songe aux perspectives grandioses ouvertes devant ces États naissants, on comprend la fièvre américaine, cette audace d'entreprise que rien n'arrête et qui, pour nous, habitants de la vieille Europe, semble voisine du délire.

Les progrès de la colonisation doivent infailliblement amener le déplacement de la vie politique. Jusqu'ici l'Ouest, encore enfant, se soumet avec docilité à l'influence de la Nouvelle-Angleterre, mais l'heure n'est pas loin où se sentant fort, il réclamera sa part de pouvoir: l'Ohio et l'Illinois ont déjà compté leur population, comparé l'étendue de leur sol avec l'exiguïté de Rhode-Island, du Connecticut et du Massachusetts; ils savent que le prochain dénombrement leur donnera dans le congrès une puissance qu'ils n'ont pas encore eue; quelques esprits ardents vont même jusqu'à prédire que le siége du gouvernement sera retiré de Washington et transporté sur un point plus central de la grande république. Nous ne croyons pas que la capitale de l'Union soit si près d'être dépossédée; toutefois, une transformation rapide s'opère dans l'Ouest, et ses conséquences promettent d'être fécondes pour l'avenir.

I

CHICAGO, LA REINE DES LACS.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue toutes les villes américaines qui, pareilles à la Minerve antique, sont nées dans le complet épanouissement de leur force et de leur vie; nous n'en prendrons qu'une seule, Chicago, parce qu'elle résume en elle les traits épars dans les autres : c'est l'une des œuvres les plus glorieuses du génie américain. Édifices gigantesques, voies splendides, écoles, tout a été improvisé dans l'espace de quelques années; et la richesse publique, loin d'en souffrir, s'est accrue en proportion. Quel gouvernement, si habile qu'on le suppose, en a jamais fait autant?

La fondation de Chicago remonte au commencement de ce siècle, mais il aurait fallu beaucoup de complaisance pour appeler déjà ville cette station perdue au fond du désert. Rien n'égale sous ce rapport la confiance intrépide d'un Américain. Vous entendez parler d'une cité nouvelle, on vous vante avec enthousiasme sa grandeur future, vous demandez à la voir et vous apercevez... une maison de planches au milieu d'un champ à peine défriché. Laissez faire le *settler*, ce qui n'est encore qu'un rêve de son imagination ne tardera pas à prendre corps. Toutefois, il y a cinquante ans, l'esprit d'entreprise, dans l'Ouest, n'était pas à beaucoup près aussi actif qu'aujourd'hui; les États de l'Atlantique, sortis depuis peu de la tutelle coloniale, avaient trop à faire chez eux pour songer à se déverser ailleurs, et l'Europe n'envoyait pas alors au nouveau monde un flot d'émigrants. En 1830, Chicago continuait à n'être rien de plus qu'un poste militaire et une station pour le commerce des fourrures; on y comptait douze habitations; une forteresse, faite de quelques troncs d'arbres, abritait une poignée de soldats; à côté, deux ou trois ignobles tavernes vendaient « l'eau de feu » aux Peaux-Rouges. Des armes et de l'alcool, voilà sous quelle forme la civilisation se présente presque partout au sauvage, puis, quand il est abruti, on s'étonne de sa dégradation. La race saxonne en général, la race américaine en particulier, n'est pas réputée pour sa douceur envers les peuples indigènes qu'elle dépossède, mais laissons cela et revenons à Chicago. Vers 1833, les colons commencèrent à se diriger vers la ville naissante; avant la fin de l'année, cinquante familles s'évertuaient à transformer en rues, en jardins, en champs de maïs, la prairie inculte. Cinquante

familles, au milieu de l'immense solitude! il semblerait qu'il y avait assez de place pour elles et pour les Indiens; les prévoyants pionniers n'en jugèrent pas ainsi. Au mois de septembre 1834, sept mille Peaux-Rouges assemblés dans Chicago échangeaient, contre des marchandises sans valeur, un territoire de 4 à 5,000 lieues carrées. L'acte de vente stipulait que les sauvages se retireraient vers l'Ouest, au delà du Mississipi. Une semaine plus tard, quarante chariots attelés chacun de quatre bœufs, transportaient à travers la plaine les enfants des Pottawatomies et leur misérable bagage; les hommes et les femmes suivaient à pied. Au bout de vingt jours, la tribu arriva sur les bords du grand fleuve; elle le franchit et poursuivit pendant vingt autres jours la marche qui l'éloignait à jamais du pays de ses ancêtres. Quand on se promène aujourd'hui dans les rues de Chicago, on a peine à se figurer qu'il y a trente-quatre ans les Peaux-Rouges étaient encore les maîtres du sol sur lequel est bâtie la ville.

Les Indiens partis, tout n'était pas gagné; les colons avaient à exécuter une rude tâche pour rendre à peu près habitable les districts qu'ils venaient d'acquérir. La prairie, sur cette rive du Michigan, n'est guère plus élevée que le lac lui-même; les premiers défrichements avaient mis à découvert une vase que la moindre averse convertissait en une mer de boue, le moindre rayon de soleil en un océan de poussière. Pendant la saison des pluies, la ville était noyée dans une immense flaque d'eau, et pour y arriver il fallait traverser une sorte d'étang où les chevaux entraient jusqu'au poitrail. « Je ne donnerais pas de ces terres-là 10 *cents* l'acre (7 ou 8 centimes l'are), » disait un négociant de New-York. Aujourd'hui, le mètre carré se vend 1,000 dollars. L'agriculture ne semblait pas avoir meilleure chance de succès; Chicago tirait une grande partie de ses approvisionnements de la rive orientale du lac.

Pourquoi donc les colons avaient-ils choisi cet emplacement incommode? Pourquoi, malgré tous les obstacles, étaient-ils pleins d'espoir? C'est que, sur le point où ils bâtissaient Chicago, le Michigan offre un excellent port. Ses eaux ont creusé un fossé large de 100 mètres, long de 1,200, qui s'avance dans la plaine, puis se partage en deux bras se dirigeant l'un au nord, l'autre au sud, parallèlement aux bords du lac. Cette espèce de rivière ou, si l'on aime mieux, cette crique, étant dépourvue de courant et de marée, a l'avantage d'offrir un abri sûr aux bateaux que les fréquentes tempêtes du Michigan mettraient en danger. Elle est accessible aux plus gros bâtiments de la navigation intérieure et met Chicago en possession d'une ligne de chantiers et de magasins longue de 10 lieues. Grâce à cette situation, la ville devait concentrer en partie le commerce des lacs américains; toutefois, ce n'était encore qu'une active petite place de

quatrième ou cinquième ordre. On avait commencé à saler un peu de viande de bœuf et à l'expédier au dehors; en 1839, cette industrie avait pris un certain développement; trois mille têtes de bétail avaient été amenées des prairies, préparées et exportées; un négociant hardi avait eu aussi l'idée de créer à Chicago un entrepôt pour les céréales, et des quantités considérables de grains étaient chaque année apportées du fond de la plaine jusqu'aux rives du Michigan. Par malheur, la saison du transport était aussi la saison des pluies, les chariots attelés de bœufs avaient grand'peine à faire une longue route sur le sol détrempé; c'était pis encore quand ils arrivaient à la ville, ils s'embourbaient dans la vase profonde, défonçaient les rues, les changeaient en fondrières; les lourds véhicules s'accrochaient, s'enchevêtraient les uns dans les autres et formaient une confusion impossible à décrire. Tout Chicago était mis en émoi; les passants, arrêtés dans leur course, se voyaient bientôt couverts des pieds à la tête d'une boue épaisse et noire, terne livrée de la cité entière; quand on était parvenu à dégager le passage, il fallait jeter des planches en travers des ornières pour rétablir la circulation; enfin, la future « reine des lacs » était, de toutes les villes des prairies, la plus désagréable. L'étranger que le hasard y avait amené s'enfuyait au plus vite, sans soupçonner le moins du monde que ce maussade marécage dût devenir un jour l'orgueil du nouveau monde, le grand entrepôt, le comptoir et la capitale de l'Ouest.

Mais rien n'effraye ni ne décourage le colon yankee; volontiers il dirait, en s'appropriant une parole bien connue: « Impossible! ce mot-là n'est pas américain! » Deux choses manquaient à Chicago pour développer les germes de prospérité qu'elle avait en elle, il lui fallait des voies de communication par terre et par eau. Le canal qui unit la ville à la rivière de l'Illinois et par suite au Mississipi fut commencé en 1836 et terminé en 1848; dès lors, une ère nouvelle s'ouvrait pour les settlers et les fermiers qui s'occupaient à défricher les fertiles prairies de l'Ouest; leurs grains, leurs bestiaux, leurs fourrages, amenés facilement à Chicago, étaient expédiés par les lacs vers le littoral de l'Atlantique et jusqu'en Europe. La création des chemins de fer vint encore rendre cet essor plus rapide. Un an après l'achèvement du canal, le sifflet de la locomotive retentissait pour la première fois dans les plaines du Michigan; le train ne parcourait encore qu'un espace de 3 lieues, mais les colons avaient compris de quelle importance il était pour eux de rendre les moyens de transport nombreux et prompts; chacun répétait que tout coin de terre mis en communication avec la ville serait une source de richesse durable; or, chez un peuple qui a l'habitude de penser et d'agir, l'exécution suit vite le projet. Nul homme d'État ne connaît les

besoins d'un pays aussi bien que les intéressés eux-mêmes, nul ne sait y pourvoir avec autant de zèle et d'intelligence. Quinze ans ne s'étaient point écoulés qu'un réseau de 3,000 lieues de voies ferrées rayonnait autour de Chicago, la rattachant aux principaux centres de l'Est et du Sud, faisant affluer vers elle toutes les richesses de l'Ouest. Il n'y a pas, dans tout l'Illinois, une seule ferme qui soit éloignée de plus de 15 lieues d'une station de chemin de fer; la plupart en sont beaucoup plus rapprochées; la distance moyenne est d'environ 2 lieues. On compte par millions d'hectares les terres que le développement des voies de communication a mises en culture.

Il est facile de comprendre l'impulsion que ces travaux gigantesques durent donner au commerce. « Depuis quelques années, dit une revue américaine, Chicago fait une quantité d'affaires si prodigieuse, qu'elle en serait elle-même étonnée si elle avait le temps de s'arrêter et d'aligner des chiffres. » L'exportation du grain, qui avait commencé en 1838 sur une échelle bien humble, 78 *bushels* (mesure équivalant à 36 litres environ), en comptait 16 millions pendant l'année 1855, et près de 60 millions en 1867. Les eaux du Michigan, naguère silencieuses, ou troublées seulement par les pagaies des Indiens, devinrent le point de ralliement d'une flotte nombreuse. Bricks, steamers, goëlettes, bâtiments de toutes sortes, jaugeant ensemble 220,000 tonneaux et employant 10,000 marins, distribuèrent sur les rives des grands lacs un partie considérable des céréales amenées à Chicago par les canaux et les chemins de fer.

Que va devenir, dira le lecteur, la trop commerçante ville au milieu de cet immense amas de denrées qui de toutes parts pleuvent sur elle? Quelques centaines de chariots suffisaient pour l'encombrer, ses transactions actuelles doivent la rendre inhabitable. Il n'en est rien cependant, grâce à l'actif esprit pratique des colons, toujours en quête d'améliorations utiles. Ces montagnes de grain, dont la pensée trouble l'imagination, sont chargées et déchargées avec tant d'ordre et de promptitude, que les habitants s'en aperçoivent à peine. Un étranger peut demeurer à Chicago pendant un mois, sans se douter que personne s'y occupe de la vente ou de l'achat des grains. Soixante-dix élévateurs puissants, établis le long des quais, attendent l'arrivée des céréales, les puisent dans le bateau ou le wagon qui les amène, puis les transportent, au moyen de huches gigantesques, jusqu'à l'embarcation placée de l'autre côté de l'appareil, et que l'on tient prête à les recevoir. Les machines sont mues par la vapeur, de sorte que l'opération entière s'accomplit en quelques minutes.

Ce progrès ne satisfaisait pas encore les habitants de Chicago ; ils avaient diminué la dépense, simplifié la manutention, mais ils trou-

vaient encore que le blé tenait beaucoup de place. « Voulez-vous, leur dit un jour un spirituel économiste, expédier dans un seul baril dix ou douze sacs de grain ? Rien n'est plus facile. Convertissez-les en une substance animale. Qu'est-ce, par exemple, qu'un porc ? Dix ou douze sacs de grain sur quatre jambes. Le maïs s'incarne de la sorte : le porc mange le maïs, l'homme mange le porc. » Les négociants trouvèrent le conseil bon à suivre, et le commerce des salaisons atteignit bientôt des proportions colossales. En une seule saison de trois mois, Chicago expédia 900,000 porcs tout préparés, c'est-à-dire les trois quarts au moins des animaux de même espèce abattus dans l'Ouest pendant le même espace de temps. Cette armée de bêtes, marchant à la file, formerait une chaîne de 250 lieues. Livrer à la consommation cette masse de viande, alors que le commerce des grains absorbait déjà tant de bras, ce n'était pas une tâche aisée pour une cité naissante, mais les difficultés ne faisaient que stimuler l'esprit inventif des habitants de Chicago. Le travail augmentant, on fonda des usines, on imagina des procédés pour préparer les salaisons, comme on avait inventé des élévateurs pour manier les blés. Grâce à un aménagement ingénieux, à l'emploi des machines, à la dextérité des ouvriers, grâce à la division du travail, l'incessante marée de porcs qui, du matin au soir, arrive vivant et grognant à l'entrée de l'abattoir, en sort quelques minutes après, par la porte opposée, sous forme de jambons, de saucisses, de lard, de boudin, chacun des animaux ayant été, dans son passage à travers l'édifice, égorgé, flambé, raclé, dépecé, salé, mis en baril, le tout avec la vitesse de l'éclair, la régularité de l'horloge. Un établissement servi par cinquante hommes peut expédier trois porcs à la minute, et cela pendant dix heures chaque jour.

Nous passons sous silence le marché aux bestiaux, construit à une lieue de la ville, et les fameuses étables qu'un *Guide* américain appelle pompeusement la « grande cité bovine du monde. » Deux millions de dollars ont été dépensés pour les parcs et les bâtiments, qui sont en état de recevoir à la fois 20,000 têtes de bêtes à cornes, un nombre égal de moutons et 75,000 porcs. Mais ces soins n'absorbaient pas l'activité de Chicago, elle avait encore le temps de songer à s'embellir, et elle se transformait avec une rapidité qui pourrait rendre jaloux le Paris de M. Haussmann, d'autant plus qu'il y avait cette différence, toute à l'avantage de la cité des lacs, que le progrès du luxe représentait chez elle non un accroissement de dettes, des charges et de lourds impôts, mais le développement d'une prospérité réelle ; en voulant être somptueuse, elle entendait rester une ville de travail. La boueuse Chicago, l'effroi des touristes, est devenue, par le seul concours de ses habitants, l'une des plus brillantes métropoles

des États-Unis : elle compte une population de 300,000 âmes, elle en aura prochainement un million.

La vase et l'eau, tels étaient les ennemis qu'il fallait d'abord combattre ; rarement édilité se heurta contre de pareils obstacles, rarement ses efforts furent couronnés d'un succès plus étonnant et plus rapide : il ne s'agissait point de démolir des maisons vieilles ou neuves, dont quelques coups de pioche ont facilement raison, il fallait changer la nature même du sol sur lequel repose la ville. La première condition était d'élever Chicago au-dessus de l'humide plaine qui l'entoure. Exhausser une cité entière, comment exécuter ce hardi projet dans un pays où l'expropriation est presque inconnue ? En décidant que les quartiers bâtis par les colons qui arrivaient chaque jour, seraient établis sur des remblais d'une hauteur de 6 pieds, on avait déjà gagné quelque chose : les rues ne se changeaient plus en étangs pendant la saison des pluies, mais une boue épaisse, obstinée, les remplissait encore ; quant aux caves, on n'y pouvait rien mettre : les objets auraient nagé dans l'eau. Un second exhaussement fut ordonné, toujours pour les nouvelles constructions ; il ne tarda pas à être reconnu insuffisant. On prit alors le niveau actuel qui, dominant de 12 pieds celui de la prairie, assainit parfaitement la ville. Chicago présentait, pendant cette transformation, un singulier aspect ; les trottoirs en planches de ses rues n'étaient qu'une série d'escaliers, qu'il fallait sans cesse monter ou descendre. Mais on pouvait compter sur les habitants pour remédier à cet état de choses. Ceux dont les maisons s'élevaient dans les anciens quartiers comprirent qu'il y aurait pour eux un grand avantage à ne pas rester ensevelis au fond d'une sorte de fossé bourbeux ; une intelligente émulation s'empara de chacun, et, en moins de dix ans, les inégalités avaient disparu. La dépense avait dû être énorme ; on serait surpris que des particuliers se fussent décidés à la faire, si l'on ne se rappelait que, dans l'Ouest, il n'y a pas d'oisifs ni de gens de plaisir ; chacun travaille, et, les ressources du pays étant inépuisables, presque tout le monde devient riche. Même quand il a conquis une grande fortune, l'Américain continue son labeur infatigable. Est-ce l'avarice qui le pousse ? Cède-t-il uniquement au désir d'accumuler dollar sur dollar ? On l'a dit, mais la générosité avec laquelle il répand autour de lui son or prouve le contraire ; il n'est personne qui ouvre plus largement sa bourse à toutes les œuvres de bienfaisance ou d'intérêt public. Seulement il a soif d'activité ; il ne croirait pas mener une existence digne d'un homme, digne du citoyen d'une grande nation, s'il se bornait à jouir stérilement de ses richesses, sans rien produire d'utile.

Une découverte inattendue vint aider à l'épanouissement de Chi-

cago. On était obligé d'aller chercher fort loin et de payer fort cher les matériaux des maisons ; aussi avait-on dû les construire généralement en planches. Il est vrai que cette industrie avait atteint le niveau d'un art, et qu'aujourd'hui encore elle donne lieu à une exportation considérable. Élégantes villas, riantes écoles, églises aux lignes sévères, fermes, habitations de toutes sortes, sont fabriqués au plus juste prix et envoyées, par pièces numérotées, sur les différents points des territoires de l'Ouest. Les prairies, en effet, n'ont pas de bois, et c'est Chicago qui, grâce à ses lacs, fournit aux settlers cet article indispensable. La ville cependant, peu satisfaite des constructions fragiles qu'une étincelle peut enflammer, aspirait à posséder de plus durables édifices. On fit d'abord venir de l'État de New-York du granit noir, matière coûteuse dont la sombre couleur ne s'harmonisait que trop avec celle de la boue. Il y a quelques années on découvrit, en creusant un canal, une carrière de pierre blanche ; par malheur, elle était si tendre qu'elle se brisait au moindre choc : on jeta les fragments et l'on ne s'en occupa point davantage. Quelques mois plus tard, des ouvriers, allant du côté où gisaient les débris, s'aperçurent qu'ils avaient pris à l'air une teinte jaunâtre et qu'ils étaient devenus extrêmement durs. Chicago avait sous la main un trésor. Ces matériaux, faciles à travailler lorsqu'ils viennent d'être extraits, prennent ensuite assez de consistance pour servir à la construction des édifices les plus somptueux ; en outre, leurs tons dorés et chauds, qui rappellent ceux du Parthénon, donnent aux rues un air d'élégance et de gaieté.

La ville ne compte pas s'arrêter en si beau chemin. Elle s'enorgueillit déjà d'avoir, le long du lac, les magnifiques avenues, les charmants cottages qui l'ont fait surnommer la « cité des jardins. » Ce coin de paradis terrestre, plein de fraîcheur et d'ombre, d'où le regard se perd dans l'immensité des eaux bleues du Michigan, forme, avec le bruyant quartier des affaires, un singulier contraste; ici les grandes scènes de la nature, là le mouvement, l'activité fiévreuse de l'industrie et du commerce. Chicago doit à cette réunion d'éléments divers un charme particulier. A l'heure où nous écrivons, elle s'occupe de tracer un boulevard bordé de villas et de jardins, qui l'entourera d'une verte ceinture et fournira aux habitants cinq ou six lieues de délicieuses promenades. Pour varier le site uniforme de ce pays de plaines, on projette aussi la création d'un grand parc avec collines et vallées.

En même temps que les habitants de Chicago donnaient à leur cité un aspect de grandeur et d'opulence, ils cherchaient à multiplier dans son sein les sources de richesse, estimant, avec leur rare bon sens, qu'une prospérité qui ne se renouvelle pas se tarit bien vite et enlève

au pays une de ses forces vives. La ville avait jusqu'alors borné son ambition à être la métropole commerciale du Nord-Ouest; maintenant qu'elle avait grandi, elle voulut devenir manufacturière. Nulle raison, d'ailleurs, ne l'empêchait de favoriser l'industrie. La redoutable question du prolétariat n'existe point en Amérique ; on n'y connaît pas les haines sociales. D'une part, le sentiment religieux combat les passions mauvaises ; de l'autre, l'égalité absolue des classes, l'éducation répandue à pleines mains, ouvrent à tous le libre accès de toutes les carrières ; il ne reste donc plus de prétexte au mécontentement ni à l'envie, et l'on ne craint pas d'attirer dans les villes une nombreuse population d'ouvriers. Tout d'abord Chicago débuta par faire les outils les plus simples et les plus grossiers de l'agriculture; bientôt les commandes affluèrent, la production s'étendit, les usines de la ville approvisionnèrent d'instruments et de machines la plupart des fermes de l'Ouest. D'autres entreprises ne réussirent pas moins : la fabrication des chaussures emploie plus de trois mille personnes ; le tissage du coton et de la laine se développe rapidement; une manufacture, établie dans un faubourg, fournit au commerce cent mille horloges par an ; une autre s'occupe spécialement des montres. Enfin cette industrie naissante n'oublie pas les besoins de l'art et de l'intelligence, à en juger par le nombre croissant des facteurs de pianos, des graveurs de musique et des libraires-éditeurs.

Veut-on savoir maintenant quels sont les hommes qui, en moins de trente ans, ont accompli l'œuvre colossale que nous venons de décrire ? Veut-on connaître le secret de leur puissance créatrice? Le voici en quelques mots : l'Américain croit, pense et sait agir. Non-seulement il est stimulé par la vue du champ immense ouvert à ses efforts, mais il fortifie en lui les deux principes qui rendent l'action féconde : la foi et l'intelligence. Dès que trois ou quatre cabanes de settlers sont groupées ensemble, la première chose que l'on songe à faire, c'est de bâtir une église et une école. « Il est impossible, dit un voyageur anglais, le docteur Zincke, qui a récemment parcouru les prairies de l'Ouest, il est impossible d'exprimer l'émotion que l'on éprouve en voyant la maison du Seigneur s'élever, majestueuse, au milieu de la plus infime bourgade du désert et abriter de sa paix l'habitation du pionnier ; en quelque endroit que l'on arrive, l'hospitalière demeure parle d'espérance. J'ai trouvé l'église au fond des plaines, je l'ai trouvée dans les gorges des montagnes ; elle protége la culture du fermier comme l'exploitation du mineur, dont le village s'accroche, pareil à un nid d'aigle, aux flancs des roches du Colorado. Partout le repos du dimanche est observé avec une rigueur qui satisferait le puritain le plus austère. »

Ce que le judicieux voyageur remarque dans l'Ouest existe également dans l'étendue de toute l'Union. « Notre pays garde la crainte de Dieu, » disait un Américain à un éminent publiciste anglais, M. Dilke. La seule ville de Chicago, avec ses 300,000 âmes, compte cent cinquante églises, et le nombre n'en est pas trop grand pour la ferveur des fidèles, car, à l'heure des offices, elles sont remplies d'une foule compacte. Que l'on compare cette situation avec celle de Paris, il en ressortira un enseignement triste et salutaire. L'étranger qui vient en France est frappé de deux choses : la rareté des édifices religieux, l'abondance des prisons et des casernes ; l'un de ces faits est la conséquence de l'autre ; quand le frein moral perd de sa force, il faut augmenter la répression extérieure. Bien aveugles sont donc ceux qui cherchent à isoler la liberté des croyances ! Ils s'imaginent affranchir l'homme en lui enlevant les secours divins qui l'aident à se diriger lui-même, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils le condamnent fatalement à se laisser conduire par les autres : l'incrédulité a de tout temps été le grand chemin de la servitude.

Mais il ne suffit pas d'enraciner dans le cœur l'amour et la volonté du bien, il faut que l'intelligence ait assez de lumière pour le reconnaître. Le sage développement de nos facultés ne nous est pas moins profitable dans l'ordre moral que dans l'ordre des intérêts matériels. Aussi n'y a-t-il pas un Américain qui ne pense avec Horace Mann que « toute créature humaine a un droit absolu à l'éducation ; la lui refuser, c'est la condamner à l'abrutissement et à la misère, c'est violer une de ces lois divines qu'on ne méprise jamais impunément. L'ignorant est un danger pour la société ; vienne une crise, vienne la passion, la bête brute peut devenir une bête féroce. » Le zèle pour l'enseignement est, aux États-Unis, une véritable passion ; nul ne craint de prodiguer à cette œuvre sa bourse, son temps et ses peines ; le capitaliste donne sans compter des sommes énormes pour la fondation des écoles, le manufacturier s'arrache à ses affaires afin de surveiller le progrès des élèves, les jeunes filles consacrent les plus belles années de leur vie à l'éducation de l'enfance. Loin d'occuper la position équivoque et secondaire qu'elles ont en Europe, les institutrices se font honneur de la mission qui leur est confiée. Tout le monde en juge comme elles. « Entre deux personnes également aimables, disait un riche Yankee, je choisirais sans hésiter pour femme celle qui aurait enseigné dans une école commune. »

Les maîtres chargés de diriger l'instruction publique viennent presque tous de la Nouvelle-Angleterre, qui a jusqu'ici conservé ainsi dans l'Ouest sa suprématie intellectuelle et façonné à son image les États. Mais déjà plusieurs villes des lacs et des prairies ont des uni-

versités célèbres, pépinières de professeurs éminents, appelés à exercer une légitime influence sur leurs concitoyens. Un élément nouveau va donc entrer, par l'enseignement, jusqu'au cœur du pays, et l'on peut prévoir que l'Ouest, tout en conservant les grands principes politiques et sociaux qui sont la gloire de l'Amérique, prendra une physionomie particulière. La race qui a peuplé les États du Nord était presque exclusivement anglaise, celle qui vient de défricher les plaines se compose d'émigrants accourus de toutes les parties de l'Europe, surtout de l'Allemagne et de l'Irlande. Chicago sera sans nul doute la capitale de ce monde nouveau. Elle pressent la grandeur de ses destinées et s'applique à s'en rendre digne. Ses écoles sont au nombre des meilleures des États-Unis ; les professeurs, mieux rémunérés que dans la plupart des autres villes, possèdent un savoir étendu, les bâtiments sont vastes et commodes, enfin l'on s'y préoccupe sérieusement de l'hygiène, négligée trop souvent chez ce peuple ardent au travail. La gymnastique et les autres exercices du corps viennent plusieurs fois le jour interrompre l'étude ; toutefois, la place qui leur est faite n'est pas encore assez grande. A Chicago, comme ailleurs, l'instruction est trop hâtive ; on veut que les élèves apprennent vite et beaucoup, sans se demander assez si leur frêle organisation peut résister à une telle fatigue ; aussi dès la première ou la seconde génération, les enfants des robustes colons venus d'Europe commencent à s'étioler ; la vigueur morale soutient encore ces santés affaiblies, mais il y a là un danger auquel l'Amérique fera bien de prendre garde.

Dans un pays de suffrage universel, où chacun a sa part de souveraineté nationale et peut exercer une action directe sur les affaires de l'État, il est naturel de donner les plus grands soins à l'éducation des masses, afin qu'elles ne soient pas un instrument d'oppression entre les mains du pouvoir, de violence et de désordre entre celles des partis. Ces vérités sont devenues banales en Amérique à force d'être évidentes, mais Chicago a été plus loin. Chacun sait de quel mépris un préjugé fatal frappe les nègres. Même dans la Nouvelle-Angleterre, d'où est parti le signal de l'émancipation, aucun de ces parias n'oserait prendre place dans une voiture publique à côté d'un blanc; on se rappelle le trait de mœurs raconté par M. Ampère à son départ de New-York : « Un domestique noir, en me remettant les numéros qui doivent me servir à réclamer mon bagage, a soin de les glisser adroitement dans ma main *sans la toucher*. Ce procédé peut avoir ses avantages, mais il fait faire une réflexion pénible sur les rapports des deux races. » L'Ouest tend à se dépouiller de ces préventions. Dans les écoles de Chicago même les plus hautes, les

enfants nègres se mêlent aux autres élèves ; les classes du soir reçoivent également des adultes de couleur, hommes et femmes, sur un pied d'égalité parfaite avec les blancs.

L'enseignement supérieur n'est pas moins encouragé que l'instruction primaire. Chicago possède une université, une académie des sciences, trois écoles de médecine, deux séminaires ; elle a fondé à grands frais un observatoire pourvu des meilleurs instruments et dirigé par un habile astronome. Les habitants, animés d'une émulation généreuse, ont voulu que leur ville eût avant New-York un muséum. En quelques jours, les souscriptions furent recueillis, le terrain acheté, et les constructions commencèrent. Si nous ne nous trompons, cet établissement, ouvert depuis une année, renferme déjà des collections fort remarquables.

Mais l'école, si savante qu'on la suppose, collége ou académie, n'est que l'entrée, le vestibule de l'éducation. Chez nous, quand le cours des études pédagogiques est achevé, on s'imagine avoir fait provision complète de science et n'avoir plus besoin de rien apprendre. On s'occupe de ses affaires ou de ses plaisirs, on parcourt un roman, on feuillette une brochure scandaleuse, et l'on ne s'aperçoit pas que le niveau des esprits s'abaisse, que les caractères perdent leur générosité, qu'au delà d'un cercle étroit, on devient incapable de juger sainement des hommes et des choses. Les Américains estiment que la culture de l'intelligence est l'œuvre de toute la vie. Au milieu du tourbillon des entreprises industrielles, du flot des intérêts politiques, ils savent encore trouver le loisir d'absorber plus de livres, d'étudier plus de questions religieuses, scientifiques ou sociales que ne le fait en France un homme libre de toute autre occupation. « Prenez où il vous plaira, dit le docteur Zincke, un million de personnes appartenant à toutes les classes, depuis les plus riches jusqu'aux plus pauvres, nulle part vous ne trouverez autant de lecteurs qu'aux États-Unis, et c'est là un thermomètre infaillible de l'activité intellectuelle d'un peuple. » L'Américain n'attend pas d'autrui son opinion toute faite, il se la forme lui-même après avoir écouté, pesé le pour et le contre. Les voyageurs impartiaux lui rendent ce témoignage qu'il possède un rare bon sens, qu'il distingue facilement le juste et le vrai. Ce sont les saines lectures qui entretiennent chez lui l'ardeur des convictions, la vigueur de l'esprit ; ce sont elles qui augmentent le savoir, ce levier puissant du travail. A juger des habitants de Chicago par leurs œuvres, on peut conclure, sans craindre de se tromper, qu'ils ont su puiser largement à cette source toujours ouverte d'instruction et de progrès. Le commerce des livres a pris dans cette ville des proportions fabuleuses ; chaque jour, les boutiques de libraires sont assaillies de demandes, encom-

brées d'acheteurs. Pour satisfaire aux goûts de leur clientèle, il leur a fallu avoir un choix aussi varié, aussi nombreux que celui des maisons colossales de la Nouvelle-Angleterre; les ouvrages les plus coûteux s'y vendent avec une facilité dont nous ne saurions avoir l'idée, nous qui regardons les livres non-seulement comme un objet de luxe, mais encore comme le luxe le moins souhaitable, car il flatte trop peu la vanité. D'austères et sèches encyclopédies, valant 200 dollars (1,100 francs), sont achetées par centaines, et l'on pourrait citer une foule d'œuvres d'un prix aussi élevé dont l'écoulement a été beaucoup plus rapide encore.

Si, du domaine intellectuel, nous passons à l'ordre politique, nous trouverons une exubérance de vie bien digne de fixer notre attention. La presse joue, dans l'Ouest, un rôle plus important peut-être que dans les États de l'Atlantique, où cependant elle a tant de puissance. Pour les villes des prairies, souvent séparées les unes des autres par d'immenses espaces, elle est le principal lien qui les rattache au monde de la pensée ; ses mille échos portent d'un bout à l'autre des plaines la voix du pays ; grâce à elle, le cœur du pionnier perdu au fond de la solitude bat à l'unisson de ses compatriotes ; il sent qu'il appartient à une grande nation et il accomplit sa tâche avec plus d'ardeur; le moindre village du Kansas ou de la Nebraska sait, aussi bien que la ville de Washington, quels sont les préoccupations du moment, quelles questions agitent le Capitole. De cette façon, sans peut-être y prétendre, la presse est un agent merveilleux de nationalisation pour les étrangers ; l'émigrant pénètre si bien dans la vie du pays, il est tellement entraîné par le courant des idées, qu'il lui faut peu de temps pour devenir américain. Dans les États-Unis, personne ne reste indifférent aux affaires publiques, et il en résulte une force immense.

Nous ne nions pas que ce tableau ait ses ombres. Sans doute, dans une contrée où chaque citoyen se passionne pour les intérêts politiques, des partis redoutables doivent se former, qui se disputent le pouvoir et troublent la sécurité générale. Mais un système contraire nous a-t-il donné une stabilité dont nous ayons lieu d'être bien fiers? En France, une poignée de factieux peut, à un moment donné, disposer du sort du pays ; les honnêtes gens se contentent de gémir ; le défaut d'habitude de la vie publique les empêche de se réunir pour l'action; une crise suprême est seule capable de les tirer de leur inertie. Mieux vaudrait les armer pour la défense du bien ; la victoire serait alors certaine et l'ordre social mieux établi que nous ne le voyons, car le droit et la justice ont toujours plus de partisans que l'erreur. Il s'en faut d'ailleurs que la liberté favorise autant qu'on le croit l'extension des mauvaises doctrines. Une parole dite à l'oreille

dans le mystère des sociétés secrètes peut être dangereuse ; prononcée en public, elle tombe sous le ridicule et le mépris.

Quoi qu'il en soit, les Américains se trouvent bien de leur système, tout le monde chez eux est d'accord pour en vanter les bienfaits. Les cités de l'Ouest adoptent avec empressement les traditions des anciens États, la multitude des journaux est incroyable ; et loin d'y voir un danger, on encourage sans cesse la création de nouvelles feuilles. Ce fait n'a rien qui doive nous surprendre ; la presse n'est pas aux mains d'un petit nombre d'hommes ; elle est l'œuvre de la nation entière, dont elle exprime les opinions au lieu de les diriger à son gré. Chaque citoyen prenant une part active à la vie politique, les sentiments modérés, qui sont ceux du grand nombre, trouvent à se faire jour d'une façon éclatante. Tout s'enchaîne et se suit : le développement des libertés publiques est la meilleure sauvegarde contre les excès du journalisme et les efforts des doctrines subversives.

La presse de Chicago est dirigée avec la verve et le talent que l'on doit attendre d'une telle ville. Plusieurs de ses feuilles quotidiennes ont des correspondants à Londres, à Paris, dans la plupart des pays d'Europe. Le *Republican*, entre autres, est en relation avec sept ou huit cents personnes, résidant sur presque tous les points du globe, et chargées de lui fournir des informations détaillées au sujet des événements qui surviennent dans la contrée qu'elles habitent.

Nous avons esquissé rapidement la physionomie de Chicago ; nous avons montré quelle somme de qualités nobles et fortes il a fallu pour l'amener en si peu de temps à sa prospérité actuelle. Et ce n'est point là un fait isolé ; on le retrouve, sur une échelle plus ou moins grande, dans toutes les cités de l'Ouest. Ce n'est pas non plus l'ouvrage d'un prince ou d'un ministre ; les efforts des individus ont seuls accompli ces miracles. Quel juste sujet d'orgueil il y a pour les Américains dans cette pensée ! Un homme de génie passe, le peuple demeure, c'est sur lui, sur le développement de ses vertus viriles, qu'il faut fonder l'avenir des nations.

II

LES PRAIRIES.

L'Ouest n'embrasse pas seulement, on s'en souvient, les États déjà constitués où la société suit une marche régulière ; il comprend aussi de vastes solitudes, dans lesquelles s'agite un monde en voie de for-

mation. Les scories s'y trouvent à côté du pur métal, l'effervescence des sentiments et des idées y produit, quelquefois des crimes, le plus souvent des œuvres utiles et fécondes. Tout, dans cet étrange milieu, le rude pionnier, la prairie sans limites, la ville à peine ébauchée, prend un caractère de sauvage grandeur qui fascine l'imagination.

Pour quiconque aime la vue de la mer, les plaines d'Amérique ont un charme inexprimable. Non-seulement les ondulations du sol rappellent le mouvement des vagues, mais l'absence complète des arbres, l'aspect uniforme du gazon semé de milliers de fleurettes, éveillent dans l'âme le sentiment de l'immensité; l'âpreté des vents, que nul obstacle n'arrête, est avec l'Océan une ressemblance de plus. Le spectacle qu'offre une prairie américaine par un temps clair, dans la saison de l'année où l'herbe est verte, a quelque chose de magique. Aucun objet aux contours tranchés, bois, chemins, rochers, collines, murs ou haies, n'y arrête le regard du voyageur. Partout s'étend sous ses pieds un interminable tapis de verdure. Une colonisation de plusieurs années n'a pas changé encore l'aspect du paysage; le trait caractéristique de ces vastes prairies est de recevoir des millions d'habitants, de les absorber et de paraître toujours vides. Silencieuses et vastes, semblables à un champ de culture quoique la main de l'homme n'y ait jamais touché, elles ont place pour toutes les multitudes que l'Europe et l'Asie versent sans cesse dans leur sein. Elles nourriraient la moitié de la population du globe terrestre, et elles n'opposent aux efforts du pionnier nulle barrière d'aucune sorte, ni chaînes de montagnes, ni sables brûlants, ni marais pestilentiels. La bêche et la charrue n'ont besoin que d'un court travail pour les rendre productives; dans maint district, on peut tracer un profond sillon à travers les sols les plus riches, sans rencontrer, pendant dix lieues, la moindre racine, sans se heurter à un caillou.

Ce beau pays a cependant plus d'un défaut. Le premier, c'est l'extrême inégalité de sa température; on y passe subitement du climat des tropiques aux bises du nord. La chaleur est parfois de 40° centigrades, et le froid assez rigoureux pour geler, à plus de 1 mètre de profondeur, les eaux du Missouri et du Mississipi. « Dans l'espace de onze heures, écrit un missionnaire qui, en janvier 1866, parcourait le Kansas, j'ai vu se produire une variation de 35 degrés. J'étais parti pour visiter un malade, à 2 lieues de Leavenworth. Le matin, le soleil brillait, il faisait chaud, la neige fondait sur le chemin, la sueur ruisselait de mon front. Quand je me remis en route dans l'après-midi, tout avait changé de face. Le vent soufflait du nord-ouest avec tant de violence que j'eus le menton gelé. Un passant

m'avertit charitablement; je m'empressai de frotter la partie malade jusqu'à ce que la circulation se rétablît, et j'en fus quitte pour la perte de l'épiderme. »

Après l'inconstance du climat, le settler américain a encore à combattre la sécheresse du sol. Les plaines voisines du Mississipi, vivifiées par cette gigantesque artère, offrent à la culture d'inappréciables avantages; aujourd'hui que le défrichement a envahi l'Extrême-Ouest, le pionnier se trouve en face de difficultés sérieuses. Les rivières sont facilement taries par l'ardeur du soleil, et les cultures, faute d'une irrigation suffisante, ne donnent souvent que de maigres récoltes. Il faut recourir aux puits artésiens, lourde dépense pour le colon, mieux pourvu d'ordinaire d'énergie que de dollars. Mais l'esprit américain n'est jamais à court d'expédients. Un ingénieur, M. Norton, vient d'imaginer un système qui permet de faire jaillir de l'eau à la surface du sol dans un espace de temps très-court et à très-peu de frais. Deux hommes, munis des outils les plus élémentaires, enfoncent dans le sol un tuyau métallique de 8 à 10 mètres de long; une pompe est adaptée à la partie supérieure de l'appareil et, au bout d'une heure, sans qu'il ait été nécessaire d'exécuter le moindre travail de déblayement, une source limpide s'élance du sein de la terre à l'ordre de ces nouveaux Moïses. On peut sonder le sol avec une grande facilité, chercher l'eau partout; si on ne la trouve pas sur un point, on en est quitte pour enlever le tube et le replanter ailleurs. Le tuyau et la pompe coûtent 250 fr.[1].

De quelque manière qu'on s'y prenne, qu'on ait recours aux puits artésiens, aux endiguements, à la création de réservoirs et de canaux, l'irrigation, et par suite, la mise en rapport de la contrée entière, est seulement une question de temps. On plantera des arbres qui, diminuant l'influence des forces d'évaporation, le vent et le soleil, tempéreront les inégalités du climat; la culture elle-même attire les pluies bienfaisantes; les inconvénients dont nous venons de parler sont donc tout à fait temporaires.

Les avantages que le gouvernement de Washington offre aux émigrants sont de nature à les dédommager de leurs souffrances et de leurs fatigues. Tout chef de famille qui désire se fixer en Amérique et devenir citoyen de l'Union reçoit, à titre de don gratuit, 60 hectares de terre; en outre, chacun de ses fils peut réclamer à sa majorité le même privilége. Voilà pour les étrangers; on leur fait la part large, afin d'encourager les naturalisations. Quant aux Yankees

[1] On se dispose à employer le système de M. Norton pour le forage des puits en Algérie. Le maréchal Mac-Mahon vient d'acheter trois cent puits tubulaires qui peut-être contribueront puissamment à transformer le désert aride en terrains fertiles.

eux-mêmes, ou aux colons qui tiennent à garder leur nationalité, une loi, le *Homestead Bill*, leur accorde le droit d'acheter, au prix insignifiant de 16 fr. l'hectare, le sol qu'ils ont défriché, cultivé pendant cinq ans, et sur lequel ils ont construit une maison. La terre étant à si bas prix, on pourrait croire que les settlers qui vont dans l'Ouest tenter la fortune deviennent possesseurs de domaines considérables, et qu'une aristocratie pareille à celle des planteurs du Sud se forme rapidement au sein des nouveaux territoires. Rien ne serait moins exact qu'une pareille supposition. La propriété, au contraire, est extrêmement divisée ; l'étendue des fermes ne dépasse pas en moyenne 50 à 60 hectares. C'est que la main-d'œuvre est partout fort coûteuse ; un garçon de labour se paye 30 dollars (170 fr.) par mois, encore faut-il le nourrir. Chacun pouvant être à peu de frais possesseur du sol, personne n'est empressé de travailler pour autrui, les fermiers exploitent eux-mêmes leurs terres ; ce sont des hommes à l'extérieur rude ; mais lorsqu'ils sont nés dans le pays, ils possèdent, grâce aux écoles communes, un certain degré d'instruction. Ils lisent beaucoup et se tiennent au courant de tous les procédés nouveaux ; le nombre immense des feuilles agricoles qui se publient dans l'Ouest prouve combien les cultivateurs sont animés du désir de posséder à fond les connaissances relatives à leur état. Nul peuple ne fut jamais moins routinier que l'Américain ; faire le mieux possible est en toutes choses sa devise. Les journaux spéciaux se tirent à 150 et 200,000 exemplaires. Tels sont l'*Agriculturist*, le *Prairie farmer*, le *Country gentleman*, etc.

Outre ces sources d'information ouvertes à tous, l'émigrant européen trouve encore, en arrivant aux États-Unis, une commission fondée tout exprès pour lui venir en aide, éclairer son inexpérience, lui donner en un mot tous les renseignements nécessaires à un étranger. On lui indique les espèces de grains, de légumes ou de fruits qui doivent le mieux réussir dans tel ou tel district, on lui apprend quelles sont pour chaque culture les meilleures méthodes, quelles difficultés il rencontrera et comment il pourra les surmonter. Dans le muséum d'agriculture fondé à Washington par cette commission, il voit rassemblés les produits de tous les États, depuis le Maine jusqu'à la Floride, depuis les Massachussetts jusqu'à la Californie. Les céréales que nous cultivons en Europe y figurent à côté de la canne à sucre, du riz, du tabac, des bananes et du cacao, car le sol de l'Union, qui compte plus de 500 lieues du nord au sud, présente une variété de végétation prodigieuse.

Il n'est point de circonstance qui développe autant les aptitudes commerciales d'un peuple que la diversité des produits de son terri-

toire. Si chaque localité avait chez elle les objets de consommation dont elle a besoin, elle ne se mettrait pas beaucoup en peine de faire des échanges. C'est ce qui nous manque qui stimule notre industrie et devient pour nous une cause de prospérité, car la richesse est fille de l'intelligence plus encore qu'elle n'est un don de la nature. Or, l'Amérique, quoique très-fertile, réunit toutes les conditions favorables au commerce. Dans le Nord, se trouvent les bois de construction et les articles manufacturés, au Sud, le plus précieux des textiles, le coton, enfin l'Ouest est le nourricier qui fournit au pays ses céréales et ses bestiaux. Que l'on ajoute à cette énumération, assez éloquente déjà, les produits des mines de métaux précieux, des gisements de fer et de charbon, tous répartis sur des points différents du pays, que l'on songe sur quelle échelle gigantesque le trafic devra s'établir, et l'on comprendra l'importance des transactions intérieures qui se feront un jour aux États-Unis.

Dans les statistiques agricoles publiées en Amérique, le maïs tient une place si importante, le chiffre de sa récolte dépasse tellement celui des autres grains, qu'au premier coup d'œil le ait paraît invraisemblable. Pourquoi en cultiver une quantité aussi prodigieuse, comment parvenir à la consommer? L'étonnement cesse quand on a parcouru les États de l'Ouest, car on voit que cette céréale est la mieux appropriée aux conditions actuelles du pays. Sans elle, l'Amérique n'aurait pu prendre son merveilleux essor. Que deviendrait le pionnier sans cette plante salutaire? Il est au milieu de la prairie ou de la forêt, il a la terre à défricher, sa maison à construire, il faut qu'il trouve du pain pour sa famille, et il n'a de secours à espérer de personne. Il est seul. Point de chemin de fer, point de route qui le rattache au reste du monde, ses bras doivent tout créer autour de lui. Cependant, le temps presse. Il n'a pu se charger d'un lourd bagage, ses provisions ne tarderont pas à s'épuiser. Heureusement le maïs est là. Sur le sol à peine travaillé, qui se refuserait encore à toute autre culture, l'émigrant jette la bienfaisante semence. Dans quelques mois, avant peut-être que sa cabane de planches soit achevée, il aura une récolte suffisante pour nourrir ses enfants, pour engraisser ses porcs jusqu'à la moisson prochaine. Une fois mûr, le maïs n'a pas besoin, comme le blé ou l'avoine, d'être enlevé immédiatement et rentré dans les greniers ; la nature l'a pourvu d'une tige capable de résister au vent, elle a enfermé l'épi dans un fourreau qui le protége contre l'humidité. L'Américain excelle à préparer ce grain d'une foule de manières, c'est pour lui la pomme de terre de l'Irlandais. Il s'en sert pour élever son bétail et ses poules, il le donne à ses mules et à ses chevaux. Le maïs se prête à tout, il réussit dans n'importe quel terrain. Rien de plus facile que sa culture, sa récolte, sa

conservation, son transport ; aussi est-il la seule céréale des nouveaux districts, et dans les anciens États, il garde encore la place d'honneur. Un épi de maïs pourrait servir d'emblème national aux Américains.

On conçoit que le genre de vie tout exceptionnel du pionnier produise aussi des mœurs exceptionnelles. Pour s'avancer dans les solitudes, il faut une indomptable énergie, une audace que rien n'effraye. Le settler tient peu de compte de sa propre vie, moins encore parfois de celle des autres ; comme la loi est impuissante à le protéger, il doit savoir se défendre lui-même. Car il a de nombreux ennemis ; les Peaux-Rouges d'abord qui, refoulés impitoyablement par la marche rapide de la civilisation, croient user d'un juste droit de représailles lorsqu'ils massacrent les blancs ; puis, viennent les aventuriers pillards, gens de sac et de corde, qu'attire l'espérance de faire fortune par n'importe quel moyen, sans avoir à craindre la répression de la justice. Le portrait suivant, tracé par le docteur Zincke d'un habitant du Colorado, peut être présenté comme le type du pionnier de l'Ouest : « Il avait l'air d'un homme capable de tout oser, et qui déjà sans doute avait osé beaucoup. Son œil, vif et perçant, avait une expression bien différente de celle de l'habitant des villes ou des fermes paisibles. Au milieu de l'hiver, il venait de traverser, seul dans un traîneau, la Sierra Nevada et les montagnes Rocheuses. Son fusil ne quittait jamais sa main. Je lui demandai, voyant que le canon était fort court, à quelle distance il pouvait atteindre une antilope. Il se mit à rire. « Ce joujou-là n'est pas fait pour la chasse, mais il tuerait un homme à 80 mètres. » En parlant ainsi, le Coloradien tournait et retournait l'arme pour voir si elle ne portait aucune trace de poussière, il la maniait doucement et semblait la caresser avec amour. C'était une carabine à seize coups. »

Un autre voyageur raconte un trait non moins caractéristique. Il traversait, monté sur une mule, les rues d'une ville de l'Extrême-Ouest. Un coup de feu retentit à son oreille, et son chapeau tombe dans la boue. En le ramassant, il y voit deux petits trous qui accusent d'une façon évidente le passage d'une balle. « Vous m'avez volé ma mule, » crie en même temps une voix furieuse. Il se retourne. Derrière lui, se tenait un ouvrier mineur, à la démarche alourdie par l'ivresse ; son revolver fumant était encore dans sa main. L'étranger s'empresse d'expliquer où et comment il s'est procuré l'animal en litige. Ses explications paraissent satisfaisantes à l'homme de l'Ouest. « Je m'étais trompé, pardon, » répond-il simplement, comme s'il s'agissait du tort le plus véniel.

Les méprises de ce genre ne sont pas fréquentes, hâtons-nous de le dire, pour rassurer le touriste qui serait tenté de faire une excur-

sion dans les plaines. Le principal danger que présente le voyage vient plutôt de la témérité inouïe de l'Américain que de sa rudesse. Il va droit au but sans tenir compte des obstacles ; est-il question d'une route à tracer, d'un chemin de fer à établir, la chose dont on s'inquiète le moins, c'est la sécurité du public, il faut avant tout faire vite et ne pas dépenser un dollar de plus que la somme absolument indispensable. Les ponts sont construits d'une manière tout à fait primitive. Deux troncs de pin jetés d'une rive à l'autre et rattachés entre eux par des planches qu'on prend à peine le soin d'assujettir, voilà sur quelles fragiles passerelles les Américains ne craignent pas de lancer de lourdes diligences attelées de quatre et six chevaux. La largeur ne dépasse pas 2 mètres, et il n'y a point de garde-fous. La moindre hésitation, le moindre faux pas mettrait l'équipage en péril ; mais l'adresse du conducteur est incroyable. A peine a-t-on eu le temps d'entendre, non sans une certaine inquiétude, les planches du pont craquer sous les pieds des montures, que déjà on est arrivé sain et sauf sur la terre ferme.

Mêmes procédés, même mépris de toute prudence pour la construction des routes. Celles qui traverseent les montagnes Rocheuses doivent, sur plus d'un point, suivre des pentes fort roides. Le roc a été grossièrement taillé en zigzag, des troncs d'arbres servent de bordure et les débris de la pierre forment une sorte de macadam sur la voie improvisée. Les tournants sont à angle aigu, le chemin étroit et rude, cependant on trouve moyen de faire 4 lieues à l'heure dans ces passages difficiles.

Si maintenant nous entrons dans les villes de l'Extrême-Ouest, nous trouvons la même audace d'entreprise, la même fièvre d'activité. Telle cité de la Nebraska, Cheyenne, par exemple, a été bâtie en huit mois. A l'automne de 1867, il n'y avait pas une seule maison sur l'emplacement qu'elle occupe ; au printemps de l'année suivante elle comptait trois mille habitants, on y voyait de grands magasins, des hôtels à trois étages, des entrepôts, des ateliers de construction, etc. Ce sont les travaux du chemin de fer du Pacifique qui ont amené la création soudaine de cette ville. La ligne étant achevée jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, tous les voyageurs qui viennent de San Francisco pour se rendre dans l'Est doivent affluer sur ce point ; il en est de même des mineurs qui, partant des bords de l'Atlantique, vont exploiter les gisements aurifères de la Californie. En outre, comme la ville la plus proche qui se trouve sur le parcours de la voie ferrée est à une distance de 150 lieues, Cheyenne est le point de ralliement de l'armée de travailleurs qui ouvre au chemin du Pacifique le passage des montagnes. Cette population nomade en

attire une autre plus sédentaire, ce sont les hôteliers et les marchands ; elle est aussi par malheur un appât pour les joueurs et les escrocs. Les nouvelles cités paraissent aux gens de cette sorte une arène excellente pour exercer leurs talents ; la police y est rare et la loi, lente et boiteuse, comme chacun sait, n'a pas encore eu le temps d'établir son autorité au fond des prairies. Le vol et le meurtre s'y étalent avec une impudence cynique. Telle est la quantité de malfaiteurs qui se précipitent sur ces sociétés naissantes, que tout inconnu y devient l'objet d'une défiance peu flatteuse. Un voyageur européen, honnête clergyman, passe la nuit dans un hôtel de Cheyenne. Le lendemain, il veut continuer sa route et régler son compte avec l'aubergiste : « Un instant, lui répond cet homme, je ne puis vous laisser partir sans m'être assuré que les couvertures de votre lit n'ont pas déménagé cette nuit par la fenêtre. »

A défaut d'une justice régulière, les habitants ont dû chercher les moyens de réprimer eux-mêmes les violences et les crimes. La loi de *Lynch*, qui règne dans une partie des villes de l'Ouest, a été diversement appréciée ; la plupart y ont vu un retour vers la barbarie, une insulte à la civilisation. Mais peut-être n'a-t-on pas assez tenu compte des circonstances ; ceux qui ont examiné les choses de près les voient d'un œil moins sévère. Un marchand de New-York ne cessait de fulminer contre cette coutume; une affaire l'obligea de résider quelque temps dans le Colorado ; il n'y était pas depuis un mois, qu'il faisait partie d'un comité de vigilance. Il avait reconnu que les procédés ordinaires de la justice sont impraticables dans un lieu où il n'existe ni policemen, ni constables, ni prisons, ni juges, et où même, y en eût-il, le coupable aurait dix chances pour une, soit de s'échapper, soit d'éluder la loi. Les habitants ont donc imaginé un système qui n'a pas besoin de cachots, qui ne coûte rien, et qui a l'avantage de terrifier les malfaiteurs par la rapidité de ses coups, par le mystère dont il s'entoure. Dans une société complétement organisée, la loi de Lynch serait monstrueuse ; elle n'existe déjà plus, ni à Chicago, ni à Cincinnati, quoique ces villes soient jeunes encore ; mais quand une cité dans l'enfance et sans protection se voit envahie par le dangereux rebut du vieux monde, le comité de vigilance devient sa sauvegarde. Les gens paisibles n'ont d'ailleurs rien à en craindre ; il faut que la culpabilité soit bien évidente pour que le juge mystérieux risque sa vie à exécuter l'arrêt porté contre le criminel.

L'expérience a montré clairement l'efficacité de la loi de Lynch. C'est elle qui a rétabli l'ordre dans les districts miniers, où l'appât de l'or avait rassemblé tous les éléments de corruption; c'est elle

encore qui a purifié Denver et maint autre territoire de l'Ouest. Dans ce même recueil nous avons raconté[1], d'après un éminent voyageur, les scènes violentes qui, en 1866, faisaient de la cité des Plaines un véritable enfer terrestre. Un autre touriste visite la ville pendant l'hiver de 1868, et voici comment il en parle : « Il n'y a pas encore deux ans, Denver était un coupe-gorge comme l'est aujourd'hui Cheyenne; grâce à la loi de Lynch, les principaux malfaiteurs ont été pendus et les aventuriers suspects ont dû s'éloigner d'un lieu où il devenait si difficile de pêcher en eau trouble. La cité pourrait maintenant servir de modèle aux communes les plus paisibles de la Nouvelle-Angleterre. Quiconque connaît les deux pays aimerait mieux laisser son bagage exposé toute la nuit dans les rues de Denver que dans n'importe qu'elle ville des anciens États. »

A côté du comité de vigilance, et comme complément de ce système expéditif d'assainissement moral, figure l'usage du revolver. Il a passé peu à peu dans les mœurs, et on le retrouve au milieu de populations qui, depuis longtemps, ont banni le juge Lynch. Le pistolet de poche est fort bien porté dans les États de New-York et de Vermont. Tout récemment, sur une ligne de chemin de fer, un chef de train ayant eu la fantaisie d'abattre je ne sais quel gibier, demanda aux voyageurs de lui prêter une arme. Aussitôt, par les portières ouvertes, toutes les mains se tendirent, présentant chacune un revolver. Il n'y avait qu'un seul homme qui n'en fût point pourvu, c'était un Européen. Cette coutume, qui se conserve sur les bords de l'Atlantique, bien qu'elle n'y ait plus de raison d'être, se justifie mieux dans les nouveaux territoires. L'ordre social ne protégeant ni la vie, ni les biens, ni la dignité des citoyens, c'est à ceux-ci qu'il appartient de se faire respecter par la tourbe brutale des aventuriers au milieu desquels ils sont obligés de vivre. L'homme de l'Ouest est convaincu que, s'il reçoit une injure ou se voit menacé de quelque manière, il est tenu, non-seulement dans son intérêt propre, mais dans celui de tous, de brûler la cervelle à l'agresseur. Ces mœurs sont rudes, nous ne prétendons pas les louer; toutefois, en l'absence de lois qui veillent à la sécurité publique, elles ont eu le salutaire pouvoir d'empêcher les honnêtes gens d'être opprimés par un ramassis de malfaiteurs.

Le fait suivant, raconté par un témoin oculaire, montre combien la société fait bon marché de la vie de ses membres, lorsqu'ils sont turbulents ou nuisibles. Une douzaine d'hommes, assis devant le comptoir d'une auberge de Cheyenne, buvaient et fumaient. Tout à coup, un aventurier à mine suspecte, exalté par les vapeurs du whisky,

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mai 1867.

saisit son revolver; puis, dirigeant tour à tour le canon vers chacune des personnes présentes, il déclara qu'il logerait une balle dans la tête de quiconque ne le reconnaîtrait pas « pour le cavalier le plus accompli du monde. » Deux gentlemen entrèrent à ce moment; sans savoir ce dont il s'agissait, ils s'approchèrent du comptoir. L'énergumène aviné braqua son pistolet sur celui qui était le plus proche, et répéta sa sommation brutale. Le nouveau venu envisagea d'un coup d'œil la situation. S'il faisait un mouvement pour tirer son propre revolver, il était tué roide. Il s'exécuta donc et répondit : « J'en conviens, vous êtes singulièrement beau; je n'avais pas idée, en venant ici, d'y rencontrer pareil compagnon. » Pendant ce temps, le second gentleman avait pris son pistolet, il le déchargea sur le truand et l'étendit mort à ses pieds. Il remit ensuite l'arme à sa ceinture en disant, par manière d'oraison funèbre plutôt que d'excuse : « Ce vaurien aurait fait quelque mauvais coup. » Personne ne protesta. Ceux qui étaient partisans de l'ordre ne réclamèrent point, car au fond du cœur ils se réjouissaient que la ville fût débarrassée d'un homme dangereux; quant aux amis du défunt, ils trouvèrent plus sage de ne pas montrer leurs sympathies. Lorsque le tavernier en eut le loisir, il envoya un de ses garçons creuser une fosse dans la plaine, et l'incident n'eut pas d'autres suites.

L'état rudimentaire de l'organisation sociale dans les plaines n'empêche pas la vie politique d'y être active. Tout en épurant la population à grand renfort de plomb et de corde, les habitants de l'Ouest travaillent à établir chez eux les libertés qui sont la gloire des anciens États. En ce point comme en bien d'autres, ils ont une façon de procéder qui parfois nous révolte et parfois nous fait sourire. Mais sous cette écorce grossière, on retrouve les qualités qui font un grand peuple : la haine de l'oppression et du vice, la fermeté, l'initiative, l'amour du travail, la passion de l'indépendance. Les moindres villes ont de nombreux journaux chargés de représenter leurs opinions et leurs intérêts. Souvent la cité n'est pas encore bâtie; on n'a que du papier défectueux, des types incomplets, une encre mauvaise; n'importe, il faut que le settler ait sa feuille périodique. Des deux côtés des montagnes Rocheuses, le public montre la même avidité, les rédacteurs le même empressement. La *California Alta* parut un jour avec un avertissement conçu en ces termes : « La lettre W manque dans nos caractères (et l'on sait quel rôle elle joue dans l'anglais), nous ne pouvons nous la procurer ici, car elle n'existe pas dans l'alphabet espagnol; nous l'avons fait demander aux îles Sandwich : en attendant, nous mettrons deux v pour figurer le W. »

La *Gazette de Denver* n'est pas mieux pourvue. Imprimée sur un papier de couleur brune, avec une encre qui n'est guère plus foncée,

elle ne saurait être déchiffrée que par les yeux d'un Américain. Les étrangers doivent renoncer à la lire, ce qui est pour eux grand dommage, car le peu qu'ils réussissent à deviner suffit pour leur inspirer le désir de connaître le reste.

« Avant d'avoir vu à l'œuvre les journalistes de l'Ouest, dit un voyageur, je ne soupçonnais pas les difficultés contre lesquelles ils ont à lutter. Elles sont telles qu'on s'étonne de les voir vaincues. Pour tant de peines, cependant, le salaire est mince. Il ne consiste guère que dans la petite satisfaction d'être invité à la table des personnages marquants de la ville, d'avoir parfois l'occasion de s'entretenir avec le gouverneur du territoire, de disposer d'une place dans les diligences et les chemins de fer. Ajoutons que la gloire d'être publiciste rapporte aussi un ou deux coups de pistolet par mois. »

Ces bénéfices contestables, ces petites victoires de la vanité, ne sont pas, on doit le comprendre, le mobile qui anime l'écrivain dans sa vie de labeur. Quoi qu'en dise le voyageur anglais que nous venons de citer, et qui a vu les choses à travers ses lunettes aristocratiques, un fonctionnaire, voire un gouverneur, n'exerce pas en Amérique un prestige capable d'éblouir; l'approcher n'a rien qui fasse tourner la tête à personne. Le souvenir même des inégalités de classes s'est perdu dans les plaines ; les hommes y sont estimés seulement d'après leurs qualités personnelles, et encore doivent-ils éviter de s'en prévaloir. « Prétendre à une supériorité quelconque sur les autres est considéré, dit le docteur Zincke, comme un crime irrémissible. C'est le péché contre l'égalité, péché qui n'est jamais pardonné en ce monde, et qui, selon la ferme croyance de tout véritable Américain, ne le sera pas non plus dans l'autre. » Mais si les profits matériels de la presse sont à peu près nuls dans l'Ouest, et si la question d'amour-propre se trouve écartée, il faut reconnaître qu'un sentiment plus noble guide le journaliste. Il obéit à la conviction profonde répandue partout aux États-Unis, que la presse est une des nécessités premières d'un peuple libre. Le patriotisme, cette sainte chose presque morte chez nous, vit au cœur des Américains; chacun est persuadé que le pays a droit à son travail, à ses sueurs, à ses efforts, il les donne aussi simplement que le soldat marche au champ de bataille. Le dévouement au bien public se retrouve à tous les degrés de l'échelle sociale; le marchand fait des lectures et des conférences pour instruire les ouvriers; le settler des prairies, l'industriel des villes, donnent sans compter leur argent et leurs soins, lorsqu'il s'agit d'élever le niveau moral de la population. Aussi est-ce merveille de voir combien les institutions des anciens États, malgré la maturité politique qu'elles exigent, fonctionnent à l'aise dans les jeunes sociétés de l'Ouest. Point de cité qui n'ait ses meetings, et l'on sait combien ce

genre d'assemblées demande de sagesse et de sens politique pour produire de bons fruits. Les réunions publiques n'ont jusqu'ici amené chez nous que de tristes divagations, dans lesquelles l'orateur foule également aux pieds la langue et la morale; les honnêtes gens, selon leur coutume, se tiennent à l'écart et se taisent. Qu'ils sachent, eux aussi, exprimer leur opinion à voix haute; quand les violents seront forcés de compter leur petit nombre, ils deviendront plus modérés. Les uns et les autres pourraient gagner beaucoup à l'école des pionniers de l'Ouest. Nous les engageons à réfléchir sur ces paroles remarquables d'une revue américaine : « Le meeting est le thermomètre exact de la liberté d'un peuple; il demande des vertus viriles, l'intelligence, l'habileté, l'empire de soi. Les hommes appelés à y prendre part doivent, *non-seulement se respecter eux-mêmes, mais respecter aussi les autres; et, quelles que soient leurs convictions personnelles, montrer de la tolérance pour les opinions contraires.* Il faut que le sentiment de la justice soit tempéré par l'esprit de conciliation, que l'on soit disposé à sacrifier les choses peu importantes, que l'on accueille enfin, par amour de la paix, tout compromis raisonnable. » Voilà comment les Américains comprennent les meetings, et, mieux encore, comment ils savent les pratiquer.

Ces mœurs politiques, qui placent les États-Unis au premier rang parmi les pays libres, paraissent encore plus remarquables quand on examine le milieu où elles se produisent. L'Amérique n'est pas, tant s'en faut, un corps homogène; toutes les races, tous les peuples d'Europe, concourent à sa formation. Les Yankees sont les premiers à le reconnaître, et ils racontent plaisamment que, lors de la dernière guerre civile, un colonel disait de ses hommes : « Mon régiment renferme l'élite de huit nations. — Lesquelles? demanda un curieux. — J'ai des Français, des Anglais, des Irlandais, des Écossais, des Belges, des Italiens et des Allemands. — Mais cela ne fait que sept. — Les autres sont peut-être des Suédois? suggéra quelqu'un. — Non, je n'en ai pas, répondit l'officier en cherchant dans sa mémoire... Ah! j'y suis : j'ai une douzaine d'Américains! »

Le flot de l'immigration monte toujours, et les Yankees, loin de s'en plaindre, l'attirent et l'appellent. Deux ou trois cent mille Européens débarquent chaque année sur les côtes de l'Atlantique. Cette population étrangère envahit des districts entiers, à commencer par New-York et la Pensylvanie. Dans les villes de l'Ouest, la moitié au moins des habitants sont Allemands ou Irlandais. Comme les puritains, qui peuplèrent autrefois les États de l'Est, le fils de la malheureuse Érin va demander à l'Amérique un refuge contre l'injustice des hommes. Il sait qu'il y trouvera le libre exercice de sa religion,

un travail rémunérateur, la plénitude des droits de citoyen. Sur quatre millions d'émigrants débarqués depuis vingt ans dans la seule ville de New-York, les deux tiers appartenaient à l'Irlande. L'Yankee se souvient que lui-même est né de la persécution, il nourrit au fond du cœur la pensée que son pays a reçu la mission providentielle de servir d'asile aux misérables et aux opprimés. Il ne craint pas que cette invasion dénature le caractère, les mœurs, les institutions de l'Amérique, et les faits ont justifié sa généreuse confiance. Qu'on aille dans le Kansas ou dans le Colorado, dans l'Illinois ou le Vermont, partout on voit le système yankee triompher sans efforts, partout l'esprit public est si puissant, si contagieux, pour ainsi dire, qu'il efface les différences de nationalité.

Une seule inquiétude assombrit l'horizon. Les Américains savent qu'ils formeront à leur image politique les contingents innombrables de l'Europe; mais ils se sentent moins de force sous le rapport religieux; aussi un grand nombre s'alarment-ils de l'incrédulité qu'ils observent chez beaucoup d'immigrants, et en particulier chez ceux qui arrivent d'Allemagne. « Ces gens-là, disent-ils, ont la fibre du matérialisme, ils semblent ne rien comprendre aux choses de l'âme. »

Heureusement pour l'avenir des États-Unis, les desséchantes doctrines du scepticisme viennent se briser contre le sentiment chrétien qui fait le fond du caractère national. Le catholicisme, dont nous avons ailleurs marqué les progrès[1], prête au pays son puissant concours pour l'aider à rejeter de son sein ces germes de corruption et de mort. Nous avons vu ses conquêtes dans les États de l'Atlantique, et rien ne montre mieux combien elles sont éclatantes que les plaintes de ses adversaires : « Le protestantisme saxon s'en va, s'écrie avec amertume l'auteur de *Greater Britain;* les revenus des États sont employés à des fondations catholiques, de vastes terrains sont achetés pour y construire des cathédrales catholiques; Boston même, le centre intellectuel des États-Unis, renferme 80,000 catholiques. »

L'Église s'étend et se fortifie mieux encore dans l'Ouest; elle est sûre du dévouement de l'immigration irlandaise, et chaque jour elle gagne parmi la population dissidente de nouveaux adhérents. Les hommes mêmes qu'elle ne rallie pas à sa cause facilitent souvent son extension par pur patriotisme, afin d'entretenir chez les colons l'esprit religieux. A Golden-City, près de Denver, un Américain protestant a fait don aux catholiques d'un très-beau terrain, long de 300 mètres, large de 150, et situé au centre de la ville. La seule

[1] Voir *le Correspondant* du 10 décembre 1868.

condition mise à cette libéralité c'était de bâtir l'église, le presbytère et l'école dans l'espace d'un an. En 1855, lorsque pour la première fois une mission fut fondée dans le Kansas, l'évêque; résidant à Leavenworth, n'avait pour palais qu'une cabane, pour cathédrale qu'une chapelle de bois. Ces humbles commencements étaient en rapport avec le nombre des fidèles, qui ne dépassait pas huit ou neuf. Aujourd'hui, le diocèse compte 15,000 catholiques sur une population européenne de 40,000 âmes environ; il possède 28 temples ou chapelles, 15 écoles et 1 collége. Le travail des ouvriers évangéliques n'a pas été moins récompensé dans les autres territoires, et l'annexion du Nouveau-Mexique vient encore d'augmenter la force de l'Église aux États-Unis.

III

LA CALIFORNIE ET LE CHEMIN DU PACIFIQUE.

La nature semblait avoir préparé l'unité politique des plaines; même sol, mêmes conditions climatériques, communications faciles à établir, tout indiquait que ces vastes territoires devaient appartenir à un seul peuple. Mais entre les montagnes Rocheuses et les plages de l'océan Pacifique existe un pays que sa situation paraissait soustraire à l'invasion américaine. C'est la Californie, cette terre privilégiée dont les richesses minières ne sont que le moindre don, car elle possède une source de prospérité plus durable dans la merveilleuse fertilité de son sol et dans les facilités commerciales que lui donne le voisinage d'une mer qui baigne à la fois ses côtes et celles de la Chine.

Les Indiens de la Prairie racontent, qu'après la mort, les âmes des justes retournent à l'Ouest, dans la patrie des ancêtres ; elles traversent des défilés effroyables, des régions désolées pour arriver au séjour béni de l'éternel printemps. Les chants mystiques des Peaux-Rouges décrivent avec de grands détails les obstacles que les élus doivent surmonter avant d'atteindre le port fortuné. Ces récits, qui probablement sont un souvenir des anciennes migrations accomplies par les tribus sauvages, n'exagèrent point les difficultés de toutes sortes semées sur les pas du voyageur. Une multitude de chaînes successives, un sol aride que n'arrose nul filet d'eau douce, des plaines de sel où ne croît pas une touffe d'herbe, telles sont les barrières accumulées par la nature entre la Californie et le

Kansas. La vie s'est retirée de ces tristes régions. Non-seulement on n'y rencontre aucun Indien, mais il n'y a pas même un buffle, pas même un oiseau. Le Sahara ne mérite pas autant le nom de désert; les sables d'Égypte ont leurs oasis, ceux d'Arabie sont interrompus çà et là par des puits et des bouquets de palmiers : dans les montagnes Rocheuses on ne trouve rien, pas même de la terre; le sol se compose de soude, l'air et l'eau sont pleins de sel.

L'aspect du pays devient plus sauvage encore dans la Sierra Nevada. La chaîne se dresse comme une muraille infranchissable; une forêt d'arbres gigantesques, les premiers que l'on rencontre depuis le Missouri, couronne les hauteurs; mais, loin d'être un sourire de la nature, cette végétation devient une entrave de plus. En considérant les troncs pressés des sapins, les formidables bastions de rochers, les neiges épaisses de ces montagnes, on cesse d'être surpris que, pendant trois cents ans, le commerce ait fait pour les éviter un détour considérable, et qu'il ait passé par l'isthme de Panama, ou même par le cap Horn. Mille souvenirs sinistres s'attachent aux vallées que traverse le voyageur. En 1848, les émigrants qui se rendaient en Californie, cernés par l'hiver, durent s'arrêter dans la Sierra Nevada. Les souffrances et la faim changent en bêtes féroces des hommes moins grossiers que des aventuriers avides d'or : les Indiens qui guidaient la marche furent tués les uns après les autres pour servir de pâture aux Européens; puis vint le tour des faibles et des malades; on les massacra impitoyablement, et ces horribles scènes se renouvelèrent pendant trois mois.

La température n'est pas plus clémente que le sol n'est hospitalier; les froids commencent en août et durent jusqu'en juin. Encore, pendant la courte belle saison, les nuits sont-elles glacées. Les bêtes de somme succombent par centaines, leurs squelettes jonchent le chemin et ajoutent à la mélancolie de ces régions.

Les terres stériles qui s'étendent au pied des chaînes de montagnes sont parsemées de lacs salés. La mer intérieure située près de la capitale des Mormons est le principal de ces réservoirs, mais il s'en faut qu'il soit le seul; les plaines du Mirage en renferment un, et les vallées voisines en comptent par douzaines. Divers indices, les érosions régulières de certains escarpements, les empreintes laissées sur la pierre sembleraient faire croire qu'à une époque encore récente l'eau couvrait tout le pays. Le bassin entier des montagnes Rocheuses, large de plus de 300 lieues, était peut-être autrefois une mer dont les hautes sierras de l'Est et de l'Ouest formaient la plage, tandis que les chaînes intermédiaires, le Wasatch, le Goshout, le Warodja, le Humboldt, cent autres qui n'ont pas encore reçu de nom, figuraient les rocs et les îles. L'eau devait à cette époque s'é-

lever à 200 ou 300 pieds au-dessus du lac Salé, mais l'action des vents et du soleil, répétée pendant des siècles, a graduellement amené l'évaporation d'une partie de cette masse liquide. La mer des Mormons s'abaisse d'année en année, et déjà, sur les terres jusqu'alors stérilisées par la soude, on commence à trouver quelques traces d'une végétation chétive.

La découverte des mines de la Californie arracha ces vallées à leur solitude. Une foule d'émigrants se précipitèrent vers le nouvel Eldorado; possédés de la fièvre de l'or, ils n'avaient qu'une seule pensée, arriver au plus vite, et les défilés des montagnes Rocheuses étaient le plus court chemin. Quelques années après, les Mormons, chassés des prairies, posaient au bord du lac Salé les fondements de leur ville; un travail opiniâtre changeait la face du sol et disputait le pays à une stérilité qu'on avait crue irremédiable. La voie étant frayée, le commerce n'hésita plus à la suivre. D'ailleurs, le Kansas et la Nebraska commençaient à se coloniser; les settlers de l'Ouest, habitués à ne rien craindre, établirent des communications fréquentes avec la Californie.

A l'époque où l'on avait trouvé les gisements aurifères, le gouvernement mexicain, qui ne connaissait pas la richesse du sol qu'il abandonnait, venait de céder aux États-Unis la province où étaient renfermés ces trésors. L'influence de l'esprit yankee ne tarda pas à se faire sentir dans les nouveaux territoires ouverts à son action. Aujourd'hui, des transactions importantes sont établies entre les côtes du Pacifique et les États de l'Est; des villes ont été fondées au sein même des montagnes Rocheuses, et bientôt le chemin de fer, rendant facile la traversée jusqu'alors si périlleuse des sierras, va donner au commerce une gigantesque impulsion.

C'était une idée hardie que de construire une voie ferrée dans un pays désert, au milieu de pareils obstacles. Malgré l'activité de l'immigration, les prairies de l'Extrême-Ouest sont encore de vastes solitudes; les cent mille Européens dispersés dans ces régions n'en changent pas plus le caractère que des gouttes d'eau n'ajoutent à l'Océan. Il fallait donc apporter de fort loin les matériaux nécessaires à la construction du railway, improviser des habitations pour les ouvriers, pourvoir aux approvisionnements de la colonie mouvante. Ce grand travail, qui rattachera New-York à San Francisco et dotera les États-Unis de la voie ferrée la plus longue du monde entier, fut commencé en 1862. L'acte qui décrétait la création du chemin en fixait l'achèvement à l'année 1870. Terminer dans un aussi court espace de temps une entreprise qui demandait tant de peines et d'efforts, semblait chose impossible. Cependant les ingénieurs ont fait plus encore qu'ils n'avaient promis; on annonce qu'au mois de

juillet prochain la voie sera livrée à la circulation sur tout son parcours.

Ce miracle d'activité s'explique par la teneur de l'acte de concession. Au lieu de confier à une seule compagnie l'exécution des travaux, le congrès a su tirer un parti habile du principe de la concurrence. Deux sociétés se partagent les 700 lieues qui séparent les côtes du Pacifique des lignes déjà établies dans l'Est. Des capitaux considérables leur ont été prêtés par l'État, et des bénéfices de tout genre stimulent leur émulation. Chaque mille de chemin achevé donne droit à un lot de terre dont l'étendue varie suivant les difficultés qu'il a fallu vaincre; l'allocation accordée dans les montagnes est triple de celle des plaines. La totalité de ces concessions est évaluée à 9 millions d'hectares. La part de travail des deux compagnies dans la construction de la voie n'ayant pas été limitée, il s'est établi entre elles une sorte de joute; c'est à qui avancera le plus vite, afin d'obtenir le plus de terres. Un autre intérêt les anime encore. La Société californienne s'efforce naturellement de prolonger sa ligne vers l'Est aussi loin que possible; sa rivale, l'*Union Pacific*, cherche, au contraire, à reculer dans la direction de l'Ouest le point où les deux tronçons viendront s'unir, chacune visant ainsi à étendre son réseau d'exploitation. Il en résulte que, dans les endroits où la surface du sol est à peu près plane, on construit en moyenne une lieue de chemin de fer par jour. Des villes s'élèvent autour des ateliers, villes d'auberges et de tavernes que souvent on voit émigrer avec la population nomade qui leur avait donné naissance. Ainsi la station de Julesbourg, florissante il y a deux ans, est aujourd'hui abandonnée.

La prospérité des têtes de lignes est moins éphémère. Une cité de la Nebraska, Omaha, sur le Missouri, prend, depuis l'établissement de la voie, une extension qui promet d'en faire une seconde Chicago. Des conditions analogues assurent à Cheyenne une vitalité durable. C'est là que les convois devront se détacher des locomotives qui les auront traînés au milieu des plaines pour être remorqués par des machines fixes d'une grande puissance, au moyen desquelles ils graviront les rampes escarpées des montagnes. Deux embranchements partiront de la ville : l'un se dirigera sur Denver, la capitale du Colorado; l'autre vers de riches gisements encore inexploités, au nord du Montana.

Il y a deux ans, ce n'était qu'au prix de longues fatigues et d'incessants périls que le voyageur traversait les prairies de l'Ouest : le trajet du Missouri à Cheyenne se fait aujourd'hui en vingt-six heures, et les wagons sont établis avec une intelligente prévoyance que l'on pourrait proposer comme modèle à plus d'une compagnie de

chemins de fer. Véritables palais roulants, ils offrent au public, ce monarque souverain des États-Unis, tout ce qui contribue au confort; le jour, il servent de salon, la nuit, ils se transforment en commodes chambres à coucher.

Tandis que la section achevée fonctionne déjà, les travaux, à quelques lieues plus loin, se poursuivent avec une rapidité vertigineuse. On a divisé en brigades, chargées chacune d'un travail spécial, les ouvriers qui composent la formidable armée industrielle. Les uns percent le roc, les autres déblayent le terrain, ceux-ci posent les traverses, ceux-là, les coussinets. Quand la voie est frayée, une vaste plate-forme roulante s'avance à son tour. Elle porte le matériel nécessaire à la construction du chemin, et, pour faciliter le déchargement, elle est pourvue d'un cylindre mobile; on y place les rails que trois hommes font glisser avec une précision mathématique jusque sur les coussinets. Deux fois par minute retentit le mot d'ordre du chef d'équipe : *Down* (laissez tomber) et, deux fois par minute aussi, la voie ferrée s'allonge de 4 mètres, puisque telle est la mesure de chaque rail. Le wagon de la pose continue sa marche, sans attendre même que le travail ait été consolidé. Ce soin est laissé aux ouvriers qui forment l'arrière-garde. Sur le chemin qui vient d'être conquis, s'élancent les trains de manœuvre et de construction, les grandes voitures, longues de 80 mètres, qui servent de magasins, de cuisines, de salles à manger, de dortoir. Partout le bruit du travail, le choc des rails, le retentissement du marteau et des clous. Le désert a été pris d'assaut.

Dans la partie du chemin qui va de Cheyenne à l'océan Pacifique, les ingénieurs ont montré une habileté rare. Malgré les abîmes et les pentes des sierras, les opérations géodésiques ont été faites avec précision; le tracé tourne autour des obstacles, choisit les passes les plus praticables. Au milieu du bassin formé par les deux chaînes des montagnes Rocheuses, se trouve l'État de Nevada, territoire désolé qui serait encore désert si l'on n'y avait trouvé des filons d'argent d'une grande richesse. La voie ferrée entre dans ce pays par le défilé de Humboldt, puis arrive à Austin, petite ville minière d'aspect fort maussade, quoiqu'elle ait plusieurs milliers d'habitants. Elle possède des métaux précieux, mais elle n'a ni eau, ni verdure. La ligne franchit ensuite de nouvelles montagnes, d'autres plaines stériles et passe par Virginia-City, où existe un second gisement qui, en cinq années de travail, a produit cinquante millions.

Du côté de la Sierra Nevada, les wagons parviennent à 60 lieues environ de San Francisco. La tactique de la lutte entreprise par l'industrie contre la nature change dans les montagnes californiennes. Il y a ici un ennemi de plus, la neige, et, pour débarrasser la

voie, on a dû imaginer un instrument dont la puissance fût proportionnée à l'œuvre qu'il fallait accomplir. C'est un coin de fer qui a la forme d'un double soc de charrue et dont le poids ne s'élève pas à moins de 40,000 kilogrammes ; on le place en tête de la locomotive, qui disparaît presque tout entière dans l'immense déblai qu'elle chasse devant elle. Le train n'éprouve aucun ralentissement sensible tant que l'épaisseur de la neige ne dépasse point 50 centimètres ; s'il y en a une hauteur de plusieurs mètres, on met deux, trois ou quatre locomotives, et même quelquefois on détache les wagons. Dans les gorges profondes où les vents accumuleraient sans cesse de nouvelles avalanches, on a protégé la voie par une solide toiture en charpente, de sorte que le train franchit en toute sécurité ces défilés dangereux.

On compte peu d'Européens ou d'Américains parmi les ouvriers qui construisent le railway dans les districts des mines; le voisinage de l'or est dangereux pour les hommes de notre race; le vertige les saisit et ils quittent les travaux afin de courir à la recherche du filon qui doit les mettre tout à coup en possession de la fortune. Plus patients et moins ambitieux, les Chinois ont pris la place que les blancs abandonnaient; quatre mille d'entre eux sont employés par les entrepreneurs de la ligne californienne. Tout labeur est bon à ces fils du Céleste-Empire, ils le reçoivent comme un bienfait, pourvu qu'ils y gagnent quelques dollars, et l'intelligence avec laquelle ils s'acquittent de leur tâche prouve que des circonstances favorables pourraient faire revivre ce peuple vieilli. Déjà, quatre-vingt mille Chinois ont traversé l'Océan Pacifique, l'immigration continue, bientôt peut-être il y en aura huit cent mille sur les plages américaines. Le chemin de fer leur ouvrant un facile accès au cœur de l'Union, ils ne resteront point confinés dans la Californie et la Nevada, on en rencontrera dans New-York, dans toutes les grandes villes du Nord et du Sud. Voltaire disait que la véritable muraille de la Chine, la barrière qui défendait cet empire contre les invasions européennes, c'était le continent américain. Il semble au contraire que les États-Unis soient le lieu où les races européennes se rencontreront avec la population si longtemps sédentaire de l'extrême Orient.

Si les Chinois considèrent d'un œil confiant et joyeux le chemin de fer qui, en ce moment, leur donne un travail lucratif, et qui plus tard, étendra le champ de leur persévérante industrie, les Indiens suivent, la rage au cœur, la marche triomphante de ce « cheval de feu, » qui soumet le désert aux Faces-Pâles. Ils ont cédé sans murmure des territoires immenses, mais aujourd'hui que la colonisation envahit leurs dernières retraites, que la nécessité de se défendre ou de périr se dresse devant eux, ils ne prennent plus conseil

que de leur désespoir. Expulsés de leur propre sol, traqués comme des bêtes fauves, ils croient toutes les cruautés permises contre leurs oppresseurs. Un jour, ils apprennent qu'un train de voyageurs doit inaugurer une ligne traversant les forêts; d'après le rapport de leurs espions, un des wagons est plein de poudre. Aussitôt les Peaux-Rouges se rassemblent, mettent le feu aux arbres et, cachés non loin de là, le couteau à scalper à la main, ils attendent le passage de leurs victimes. Par bonheur, la nouvelle n'était vraie qu'en partie; le convoi ne renfermait aucune substance explosible. Cependant, le mécanicien aperçoit les flammes. Que faire? s'il continue sa route, locomotives, wagons et voyageurs, deviennent la proie de l'incendie; s'il s'arrête, les Indiens sont là, prêts à profiter du désordre pour massacrer cette poignée de blancs. En face de ce double péril, l'Américain prend un parti extrême. Il lance audacieusement le train au milieu de la forêt embrasée, en forçant la vapeur jusqu'à ses dernières limites. La rapidité de la marche développe sur les deux côtés du convoi un puissant courant d'air, les flammes s'écartent, et la terrible fournaise est franchie sans encombre.

Et cependant, ces Indiens farouches étaient autrefois bienveillants et hospitaliers; de nos jours encore, leur caractère conserve une certaine grandeur. Nul d'entre eux ne s'abaisserait jusqu'au mensonge, ils ont un courage invincible, une patience à toute épreuve; ils honorent la vieillesse et la bravoure, leur sentiment religieux est plus pur qu'on ne s'y attendrait chez des sauvages. Les missionnaires catholiques avaient réussi, malgré les haines de race, à faire des prosélytes parmi les tribus refoulées dans l'Extrême-Ouest; ils les avaient arrachés à cette vie nomade de pêche et de chasse, qui a tant de charme pour le Peau-Rouge accoutumé à respirer le désert; ils leur avaient enseigné l'agriculture, appris à grouper leurs cabanes auprès de l'humble chapelle de la station. Mais les émigrants et les chercheurs d'or fondirent sur ce territoire; on créa des villes, on bâtit des fermes, on éleva des manufactures. Les progrès de la colonisation soulevaient parmi les Indiens non convertis des plaintes amères : « Ni le buffle, ni l'antilope ne peuvent vivre sur le sol qui a été foulé par l'homme blanc, s'écriaient-ils; n'attendons pas que les Faces-Pâles aient chassé des plaines le gibier qui nourrit nos familles; défendons le désert, c'est notre bien, c'est notre vie! »

Une lutte devenait imminente; les Européens en hâtèrent l'explosion par leurs violences. Les aventuriers mêlés à la partie saine de l'immigration, avaient amené avec eux le désordre et l'anarchie; les Indiens furent les premiers à en souffrir; de quel prix pouvait être la vie d'un sauvage, quand celle d'un blanc pesait si peu? Les malheureuses tribus devinrent les ennemies acharnées, irréconci-

liables de cette civilisation qui ne leur apportait que la mort. En vain quelques colons, poussés par un sentiment de justice, tentèrent de rapprocher les deux races : elles vivent en guerre perpétuelle, et l'on ne sait ce qui inspire le plus d'horreur, des atrocités commises par les Européens, ou des horribles représailles des Peaux-Rouges.

Dans les territoires de l'Ouest, on tue un Indien sans plus d'hésitation que si c'était une bête fauve ; l'extinction complète de la population indigène, voilà le but avoué des envahisseurs. Que l'on demande à un habitant du Colorado son opinion au sujet des Indiens, il répondra : « Nous avons deux moyens de les détruire, le revolver et le whisky ; mais ce dernier procédé est d'une lenteur désespérante, l'autre vaut mieux. »

Les passions haineuses ont pour effet ordinaire d'étouffer la notion du droit et de fausser le jugement le plus sain. En exterminant les Peaux-Rouges, les colons croient accomplir un acte méritoire, ils sont convaincus que c'est rendre service à l'humanité de la débarrasser des races faibles qui mettent obstacle à ses progrès. Aussi une ville de l'Ouest, Denver, n'a-t-elle pas eu honte d'afficher sur ses murs qu'une récompense de vingt dollars serait donnée à quiconque apporterait un scalp d'Indien.

L'immense majorité des Américains, hâtons-nous de le dire, n'est pas complice de ces barbaries ; c'est seulement dans les sociétés toutes nouvelles de l'Extrême-Ouest, mélangées encore d'une foule d'éléments impurs, enfiévrées par la lutte, que de pareilles doctrines peuvent se faire jour. Chaque année, Washington envoie dans le Colorado des commissaires chargés de traiter avec les tribus hostiles et de mettre fin à la guerre d'extermination. Mais que peuvent-ils offrir aux Indiens ? Empêcheront-ils la colonisation d'envahir les territoires de chasse et d'affamer les sauvages ? Transformeront-ils, dans l'espace de quelques jours, le Peau-Rouge, ivre de vengeance, en cultivateur paisible ? La situation n'a désormais d'autre issue que la ruine des indigènes. C'est le crime de cette société américaine, si glorieuse d'ailleurs, d'avoir laissé le mal grandir sans y apporter de remède.

On objecte que les Indiens ne sauraient se plier aux mœurs de la civilisation. Sans doute, un changement de ce genre ne s'improvise pas ; il faut du temps pour qu'un peuple passe de la vie nomade à la vie sédentaire. Mais l'exemple du Canada suffit à montrer ce que pouvaient faire les États-Unis. Les Hurons, qui sont devenus de laborieux cultivateurs et reçoivent la même éducation que les habitants européens, n'étaient pas supérieurs aux Pottawatomies et aux Delawares ; les circonstances seules ont été différentes. Au lieu de se heurter contre la race exclusive et fière des Anglo-Saxons, ils ont trouvé des

Français qui ont regardé comme un devoir de les instruire et de les protéger. Notre pays ne colonise pas aussi vite que l'Amérique ou la Grande-Bretagne, car il veut s'assimiler la population et non la détruire, mais s'il joignait à la générosité qui lui est naturelle l'énergie persévérante des Anglais, il serait le peuple civilisateur par excellence.

Les tribus sauvages ont fait des efforts désespérés pour empêcher la construction du chemin de fer du Pacifique ; plusieurs fois, les rails ont été enlevés, la voie coupée, les ouvriers devaient être armés de revolvers, les trains de construction étaient hérissés de carabines ; grâce à ces précautions, grâce surtout à l'activité avec laquelle les travaux ont été conduits, on a pu mener à bonne fin la plus difficile partie de l'entreprise. Les Indiens n'allaient pas aussi vite à détruire la ligne que les mécaniciens à l'établir. Le chemin avançait toujours; les sections les plus exposées aux attaques sont maintenant terminées ; les Indiens ont suivi, sombres et abattus, le gibier dans la direction du Sud. Ils occupent les plaines encore désertes comprises entre le Kansas et Denver, se bornant à empêcher la construction de la voie qui doit conduire de Saint-Louis à Santa-Fé.

L'étroite région où ils se sont enfuis ne tardera probablement pas à leur être disputée, mais en ce moment les colons sont absorbés par l'achèvement de la ligne du Pacifique et l'exploitation des mines. C'est à peine si on trouve le temps de faire valoir les richesses végétales du sol californien ; et pourtant la nature ne demande, dans ce pays privilégié, que bien peu de travail pour donner avec abondance des produits de toutes sortes. Quoique ne formant qu'un seul État, le territoire compris entre la Sierra-Nevada et les rives de l'Océan pourrait être divisé en trois régions distinctes, ayant chacune des ressources différentes, un caractère propre. Sur les pentes de la montagne, se trouvent des forêts d'arbres géants, des vallées ombreuses, des gîtes aurifères. Puis vient la chaude plaine du Sacramento, où les meilleurs, les plus beaux fruits des tropiques se mêlent à ceux des climats tempérés ; la végétation y revêt une splendeur inconnue dans tout autre pays ; ainsi, la poire appelée *duchesse* atteint le poids incroyable de 3 à 4 livres, sans exiger la moitié des soins qu'on lui donne en France. Au delà s'étendent des champs d'avoine sauvage qui nourriraient des millions de moutons et de bœufs ; les versants de la petite chaîne Contra Costa deviendront un jour d'excellents vignobles ; enfin, le printemps perpétuel qui règne sur la bande de terre voisine du Pacifique permet de cultiver toute l'année des légumes et des fleurs.

Avec une fécondité aussi rare, on se demande comment la Californie avait pu, sous la domination mexicaine, rester presque déserte.

Les choses ont bien changé depuis. Quoique des millions d'hectares demeurent encore improductifs faute de bras, on commence à récolter assez de blé pour nourrir, outre les habitants du pays, ceux des États d'Orégon et de Washington. On en expédie dans l'Amérique du Sud, et, l'année dernière, les froments californiens ont été envoyés à New-York où ils ont obtenu l'avantage, comme prix et comme qualité, sur les céréales de Richmond, le grand pourvoyeur naturel du Nord.

Les exportations avaient pris la route du Chili et du Pérou avant de se diriger vers les États de l'Est, à cause de la facilité de communication que leur offrait l'océan Pacifique. Un excellent port, le seul qui existe le long de ces plages sur une étendue de 700 lieues, ouvrait à la Californie de vastes débouchés maritimes ; pourtant, ce ne fut pas à sa magnifique baie que San Francisco dut sa prospérité rapide, ce fut à la fièvre de l'or.

La ville, ou plutôt le village, existait depuis près d'un siècle. En 1775, deux missionnaires catholiques avaient bâti un monastère sur ces côtes ; Espagnols et franciscains, ils lui donnèrent le nom de « mission de San Francisco. » Ce vieil édifice de briques est situé à une lieue de la cité à laquelle il a donné son nom. Depuis lors, la colonisation avait lentement marché, quinze cents Mexicains habitaient la petite bourgade lorsque, au mois de janvier 1848, le hasard amena la découverte des premières pépites d'or. Aussitôt des milliers d'hommes accourent de toutes parts ; convicts libérés de l'île Norfolk et de Sydney, marins débauchés, aventuriers corrompus, vomis par les ports de l'Amérique méridionale, se précipitent sur la Californie comme des vautours sur leur proie. Au printemps de l'année suivante, trente mille émigrants arrivaient de l'Europe et des États-Unis ; ils avaient traversé les prairies solitaires, franchi 500 lieues de montagnes et de déserts arides, perdu en route plus de quatre mille des leurs ; mais, pour atteindre la terre promise de l'or, on ne compte pas les sacrifices.

San Francisco présentait alors un aspect étrange. La plupart des habitants vivaient dans des tentes ; des hommes distingués par leur naissance portaient la blouse du mineur et faisaient eux-mêmes leur cuisine. Pauvrement nourris, n'ayant pour lit qu'une couverture, assujettis aux travaux les plus pénibles, sans famille, ils ne connaissaient d'autre distraction que le jeu et le whisky. Le prix de toutes choses s'était élevé à des proportions fabuleuses ; les gages d'un serviteur variaient de six cents francs à mille francs par mois ; un cheval de trait se louait cinq cents francs par jour. Des combats se livraient dans les rues, les tavernes ne désemplissaient

pas; des bals masqués, payés on ne savait par qui, conduits par des femmes inconnues, avaient lieu chaque soir. Quant à la police, elle n'existait que de nom; ses agents, saisis du vertige universel, abandonnaient leur poste pour courir aux mines; si, par hasard, l'un d'eux gardait ses fonctions pendant quinze jours, c'est qu'il avait rendu sa place lucrative en se laissant corrompre. Les *convicts* s'étaient réunis dans un quartier appelé « la ville de Sydney. » Sous le titre de « Limiers » ou de « Faucons d'Australie, » ils avaient organisé des bandes rivales de celles des avanturiers chiliens. Tous les dimanches, des troupes d'hommes, unis par les seuls liens du vol et du meurtre, parcouraient la ville au son d'une musique infernale; ils étaient armés de revolvers, pour protéger, disaient-ils, les citoyens de San Francisco, contre les Mexicains, les Espagnols et les Américains du Sud.

Les assassinats se succédaient avec une effrayante rapidité; pourtant pas un seul malfaiteur n'était inquiété par la justice. Les policemen prétendaient qu'il était impossible de découvrir les coupables dans une ville où la population se renouvelait sans cesse. Voyant qu'ils ne pouvaient rien attendre des lois, quelques citoyens résolus prirent le parti d'agir. De leur autorité privée, ils arrêtèrent vingt des principaux meneurs, et les expédièrent sous bonne escorte en Chine ou dans l'Amérique méridionale; on ne sut jamais au juste sur quel point ils avaient été débarqués; l'essentiel, c'est qu'on ne les revit plus.

Pendant une semaine ou deux, l'ordre régna dans la ville; mais de nouvelles recrues vinrent grossir les rangs des bandits, et les violences recommencèrent. Cinq fois, San Francisco fut ravagé par des incendies, que des mains criminelles avaient allumées dans l'espoir du pillage. La justice, selon sa coutume, restait inactive. Les marchands et les notables se réunirent sur la place publique. « Il n'y a plus, s'écrièrent-ils, de sécurité ni pour les biens ni pour les personnes; la loi se perd en arguties, la police est corrompue, les prisons n'ont plus de verrous pour garder les coupables. Dans ces circonstances, nous, le peuple, devons être à la fois les juges, la loi, et les exécuteurs. » Ceci se passait le 7 juin 1851. Le comité de vigilance de San Francisco ne devait pas être, comme ceux des villes de la Prairie, un tribunal secret; il s'organisa au grand jour. Il était composé de deux cents citoyens, et soutenu par toute la presse californienne. Personne n'y pouvait être admis qu'après un examen sévère; une commission spéciale fut nommée pour vérifier les titres des candidats, afin de ne recevoir que des hommes appartenant à la classe la plus honorable. Les membres devaient se réunir à toute

heure du jour et de la nuit, lorsque retentirait le signal convenu entre eux, c'est-à-dire, deux coups frappés sur une cloche, à l'intervalle d'une minute.

L'occasion ne se fit pas attendre. Le lendemain, des matelots ayant capturé un homme dont la mine suspecte avait éveillé leurs soupçons, le trouvèrent encore muni d'un sac d'or qu'il venait de dérober dans une banque. Ils l'amenèrent à la salle d'audience des Vigilants, et le signal fût donné. Aussitôt, de tous les points de la ville accoururent, non-seulement les membres du comité, mais encore, bien qu'il fut plus de minuit, une foule considérable d'habitants, pourvus d'armes et prêts à défendre le tribunal civique. A une heure, le chef de la police se présentait devant la porte du conseil ; il était accompagné d'une escorte nombreuse, et demandait impérieusement, au nom de la loi, à être introduit. Pour toute réponse, les assistants firent briller à ses yeux le canon de plusieurs milliers de revolvers; il se retira sans attendre davantage.

Quelques instants après, la cloche résonnait de nouveau, un frémissement parcourut la foule. Le président du comité sortit de la salle, et s'adressant aux citoyens rassemblés autour de lui : « L'accusé se nommé Jenkins, c'est un convict échappé de Sydney. Il a été interrogé devant quatre-vingts d'entre nous, et reconnu coupable à l'unanimité. Les Vigilants me députent vers vous pour demander si cet homme doit être pendu. — Oui, » répondirent d'une seule voix les assistants. Les membres du comité, le revolver à la main, se formèrent en deux lignes; le prisonnier fut placé au milieu, et la lugubre procession, éclairée par les pâles lueurs de la lune, se mit en marche à travers les rues de San Francisco. Quand on arriva sur la place de l'Hôtel-de-Ville. « Qu'on l'accroche au drapeau! crièrent quelques-uns des habitants. —Non, répliquèrent les autres, il ne faut pas profaner la bannière de la liberté. » Le prisonnier fut conduit à la douane, et pendu au toit du bâtiment.

D'autres exécutions purgèrent la ville des scélérats les plus infâmes; en outre, le comité fit surveiller les vaisseaux arrivant dans le port : ceux qui venaient de Sydney furent soumis à une inspection rigoureuse, et tout passager soupçonné d'être un convict, immédiatement réembarqué pour la Nouvelle-Galles du Sud.

Les autorités légales ne pouvaient voir sans colère le tribunal qui usurpait ainsi leurs droits; mais les Vigilants, forts de l'appui de leurs concitoyens, défendirent avec énergie le pouvoir dont ils usaient pour le bien de tous. Ce fut seulement lorsque la sécurité de la ville parut assurée, qu'ils consentirent à faire quelques concessions : ils se bornèrent à découvrir et à garder les coupables, laissant à la justice régulière le soin de les punir.

Par malheur, les magistrats de la ville ne tardèrent pas à être une fois encore infidèles à leur mission. Selon l'usage universel aux États-Unis, ils tenaient leurs emplois du vote des habitants; mais on découvrit plus tard que les hommes chargés du dépouillement du scrutin, avaient été corrompus et que, par suite, l'élection se trouvait faussée. Sous une telle administration, les désordres devaient se produire avec plus d'audace que jamais. Dans la seule année de 1855, quatre cents personnes périrent de mort violente. Le comité de vigilance, qui avait abdiqué volontairement une partie de son autorité, la ressaisit et crut nécessaire d'agir avec vigueur. La loi de Lynch fut, dans l'espace de quelques mois, appliquée à cinquante coupables. Cependant le gouverneur de la Californie, M. Johnson, s'émut de l'irrégularité de cette procédure ; il supprima le comité par un décret. Les Vigilants ne se tinrent pas pour battus. Ils ouvrirent des registres, où vinrent s'inscrire tous ceux qui se déclaraient prêts à les appuyer ; quatre jours après, neuf mille noms couvraient déjà les feuilles de cette liste d'enrôlement. Mais San Francisco n'était pas seul en cause. Le mal, comme le bien, réagit d'ordinaire, de la capitale d'un pays, sur tous les points du territoire. La cité de Sacramento envoya mille hommes au secours du comité de vigilance, et les autres villes suivirent cet exemple. L'armée des volontaires se réunit autour de la salle du Conseil ; des barricades et des remparts furent construits, et l'on arma de trente canons la citadelle improvisée. Instruit de ces préparatifs, le gouverneur s'adressa au commandant en chef des forces fédérales dans la Californie. Celui-ci eut la prudence de refuser d'intervenir ; M. Johnson ne s'opiniâtra pas moins dans une résolution qui ne pouvait aboutir qu'à un échec ridicule. Il fut cerné par les volontaires et fait prisonnier sans coup férir.

Ce triomphe donnait au comité de vigilance un pouvoir sans contrôle sur l'État tout entier. Il en profita pour achever son œuvre. Les bandits devinrent l'objet de poursuites incessantes : quatre furent pendus, on en transporta quarante, un grand nombre s'enfuirent. Ce résultat obtenu, les membres du comité se rendirent en grande pompe sur la place publique, escortés de leurs régiments de volontaires, et là, en présence du peuple, ils résignèrent définitivement leurs fonctions.

Ainsi se termina cette lutte singulière de citoyens paisibles contre les autorités légales du pays. Jamais les Américains ne montrèrent mieux que dans ces circonstances déplorables la rare sagesse avec laquelle ils savent sauvegarder la cause de l'ordre, sans compromettre les intérêts de la liberté. Tout se réunissait contre eux : les passions excitées par le voisinage malsain des mines d'or, la violence sanguinaire des convicts et des aventuriers, l'état d'enfance de la société, mal

affermie encore sur ses bases, enfin la défection même de ceux qui étaient chargés de faire respecter la loi. Assaillie par tant de maux, la colonie semblait n'avoir d'autre alternative que de périr ou de se jeter tremblante dans les bras de la dictature, trop heureuse encore, en abdiquant ses droits, d'obtenir la sécurité. Mais la fermeté des Yankees ne se laissa pas vaincre. Une population de marchands et de mineurs sut trouver en elle-même son salut : elle ne s'effraya pas d'avoir à combattre à la fois le gouvernement qui la trahissait et l'anarchie qui menaçait de l'envahir ; elle le fit sans colère, avec le calme de la force ; puis, quand l'ordre fut rétabli, chacun de ces hommes, qui avaient courageusement combattu pour les intérêts communs, rentra dans la vie privée.

Aujourd'hui, San Francisco est une cité de cent mille âmes ; les jeux de hasard y sont interdits, la paix règne dans les rues, le mouvement des affaires a remplacé le tumulte du vice. Le dimanche, souillé naguère par les processions hideuses des bandes de perturbateurs, est observé avec le respect qui distingue les cités américaines ; les édifices religieux sont en grand nombre ; on remarque surtout l'église de Sainte-Marie, magnifique cathédrale bâtie par les catholiques, qui forment la communion la plus influente de l'État. L'enseignement n'est pas moins en honneur. La ville de San Francisco possède trente écoles communes et quatre-vingts colléges particuliers tous florissants et dirigés par des maîtres habiles ; elle a fondé des orphelinats, des asiles, toutes les institutions charitables de la civilisation chrétienne ; les bibliothèques populaires sont organisées sur une large échelle, et possèdent des collections précieuses.

Quant à la population, quoique l'esprit américain y domine, comme nous l'avons vu par l'histoire du comité de vigilance, elle est la plus cosmopolite des États-Unis. On y trouve des Yankees et des Anglais, une multitude de Français, des Italiens, des Mexicains, des Australiens, des Chiliens, etc. La Chine est largement représentée ; les fils du Céleste-Empire comptent pour un sixième dans le nombre des habitants de San Francisco ; ils se tiennent à l'écart et forment une ville dans la ville, car ils ont leur quartier spécial, leurs hôtels, leurs théâtres, leurs établissements particuliers de secours et de bienfaisance. Les blancs les regardent d'un œil de mépris, les pressurent par des taxes exorbitantes, on leur ferme les carrières lucratives ; cependant, à force de labeur, quelques-uns sont devenus des commerçants fort riches ; beaucoup d'entre eux parviennent à réunir un petit pécule, avec lequel ils retournent en Chine. La vue de leur succès encourage leurs compatriotes, qui prennent par milliers le chemin des « Collines d'or, » comme ils

appellent San Francisco. Qui peut dire où ce courant s'arrêtera? L'Irlande, malgré les étroites limites de son territoire et le chiffre restreint de sa population a, depuis vingt années, versé en Amérique trois millions d'émigrants ; quelles masses énormes ne pourraient pas envoyer les provinces affamées de l'empire du Milieu, qui compte quatre cents millions de sujets?

Les Californiens toutefois s'inquiètent peu de cette invasion. Ils exploitent les mines, cultivent le sol, étendent leurs relations commerciales; les négociants organisent des entreprises gigantesques; une compagnie a des steamers sur toutes les rivières navigables des États-Unis, une autre, des agents dans tous les districts miniers; elle se charge du transport des lettres, des lingots, de la poudre d'or; une troisième possède une flotte entière et trafique sur les deux Océans.

San Francisco semble appelé à prendre sur le Pacifique le rang de Liverpool en Angleterre, de New-York dans les anciens États Américains ; son port offre les mêmes avantages, sa situation commerciale et géographique n'est pas moins importante. Toutes les voies ferrées de l'Union venant y aboutir, elle sera le centre d'un immense commerce d'importation et d'exportation ; elle distribuera dans le nouveau monde les produits de la Chine, du Japon et de l'Inde; peut-être même les expédiera-t-elle prochainement en Europe. Nos communications actuelles avec l'Orient sont lentes et coûteuses; les épices, les soieries, le thé, souffrent d'un séjour trop prolongé sur mer : l'inauguration du chemin de fer du Pacifique va offrir à ces marchandises délicates un moyen de transport plus rapide. Sans doute le passage à travers le continent asiatique serait de beaucoup préférable : la Russie au nord, l'Angleterre au sud, s'occupent avec ardeur d'établir des lignes ferrées qui rattachent l'extrême Orient aux contrées européenes, l'une passera par la Tartarie, l'autre par l'Inde et la Perse; de chaque côté, la bataille commerciale est menée avec vigueur, l'enjeu en vaut la peine, car il s'agit du trafic de deux mondes. Toutefois, bien des années se passeront peut-être avant que les transactions puissent suivre ces chemins nouveaux ; la voie des États-Unis est moins courte, mais elle est achevée; l'Amérique a su arriver la première, et cet avantage lui permettra de détourner à son profit, momentanément du moins, une portion du négoce de l'Orient.

Alors même que ces prévisions ne se réaliseraient pas, la ligne du Pacifique aurait encore une incalculable portée. Par elle, la Californie se trouve près de New-York, la solidarité des intérêts s'établit entre les différents territoires, l'unité politique du pays est consolidée en même temps que sa richesse accrue. La distance opposait au-

trefois un obstacle insurmontable à la durée des vastes empires ; les provinces, n'ayant aucun lien solide avec le centre, ne tardaient pas à s'en détacher. Cet état de choses a cessé aujourd'hui : que ce soit un bien ou un mal, les grandes agglomérations sont devenues possibles, et ce n'est point l'étendue de l'Amérique qui entravera ses progrès. Baignée par deux Océans, elle tend d'un côté la main à l'Europe, de l'autre à l'Asie ; elle attire leurs richesses dans son sein, élargit partout le champ de son commerce. Mais, au milieu de son éclatante fortune, elle n'oublie pas que les prospérités matérielles sont précaires, lorsqu'elles ne reposent pas sur la vigueur morale, sur le développement intellectuel de la nation. C'est ce qui fait sa véritable grandeur.

ÉMILE JONVEAUX.

LETTRES SUR LA RELIGION

Le R. P. Gratry veut bien nous communiquer deux des dix-huit *Lettres sur la religion*, par lesquelles il a entrepris de répondre aux articles et au livre, intitulé *la Religion*, récemment publiés par M. Vacherot. Les premières lettres appartenaient naturellement à la *Revue des Deux-Mondes*, qui a publié les attaques. L'ensemble formera un volume entier qui sera mis en vente aujourd'hui même.

LETTRE VI

I

J'ai dit, monsieur, que vous annonciez l'insuffisance et la caducité de toute religion, par une autre raison plus radicale que tout ce qui précède.

Pourquoi toute religion doit-elle passer? Je n'ose pas encore dire la raison principale que vous en donnez. Cette déclaration serait, en ce moment, trop dure pour vous. Elle serait presque injuste, si elle n'était d'abord amplement expliquée. J'ai même à ce sujet, monsieur, à vous approuver hautement sur plusieurs points. Il est un certain progrès de votre esprit vers la vérité, qu'il m'importe de constater. Je cherche surtout à vous montrer la vérité chez vous, dans votre esprit et surtout dans votre âme. Peut-être, si nous pouvions longtemps nous entretenir de vive voix, cet effort ne serait pas stérile. Si notre polémique ne se poursuit que par écrit et en public,

il est à craindre que les erreurs par trop choquantes que vous avez commises ne vous semblent, quand je les constate, des coups violents que je vous porte. Je vous demande de m'écouter avec patience et désintéressement, avec une virile résolution d'accepter loyalement tout ce qui est vrai. Pardonnez-moi si j'ai trop raison contre vous : c'est le plus difficile des pardons. Mais songez, je vous prie, que j'ai besoin moi-même d'une sorte de patience absolue pour conserver le calme en vous voyant frapper des coups si manifestement injustes sur l'évidente et sainte vérité que j'adore. En ce moment vous allez comprendre, je crois, que je vous étudie avec respect, et que, si j'entreprends de déchirer le livre, je fais toutes mes réserves à l'égard de l'homme, et de cet esprit élevé que Dieu ne cesse d'attirer à lui.

Dans l'une de mes précédentes lettres, je vous ai montré pratiquant dans votre premier ouvrage, et enseignant et pratiquant dans les suivants, la doctrine de Hegel. Mais voici que, dans l'une de vos récentes études auxquelles je réponds, vous déclarez « n'être point « un disciple de la dialectique de Hegel[1]. » J'accepte cette déclaration et vous en loue, car elle a sa valeur, quoiqu'elle soit infirmée dans les mêmes pages par plusieurs autres assertions. Mais voici qui est plus positif. Dans cette récente étude, vous vous prononcez nettement sur un point important. Vous déclarez admettre avec Aristote, avec Leibnitz et d'autres, « que la philosophie spiri- « tualiste est la seule qui entende véritablement l'explication des « choses[2]. » Vous dites « que le moment est venu où le spiritualisme « pourra lutter contre le matérialisme avec les armes de la science « elle-même[3]. »

II

Mais vous allez plus loin. Il me semble que vous admettez nettement l'une des bases fondamentales de la métaphysique véritable et de la science universelle, savoir : *la radicale distinction de l'esprit et de la matière*. Vous disiez autrefois que la matière et l'esprit pouvaient bien ne représenter que deux ordres de propriétés appartenant à une substance unique. Aujourd'hui vous dites fort bien que « le « monde de la nature et le monde de l'esprit ont leurs lois propres, « parce que les êtres qui les habitent ont des propriétés spéciales et

[1] *La Religion*, p. 140.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 977.
[3] *Ibid.*

« caractéristiques. Faire de la nature un esprit à l'état d'ébauche, « ou faire de l'esprit une nature à l'état de perfection, c'est égale- « ment abuser des mots, et il n'y a guère moins de danger d'un côté « que de l'autre *à confondre, à identifier des réalités si profondément* « *distinctes*... L'expérience doit rester partout et toujours souveraine, « aussi bien contre les usurpations de la métaphysique spiritualiste « que contre celles de la physique matérialiste, et il n'est pas plus « permis de spiritualiser la nature que de matérialiser l'esprit[1]. »

Voilà de sages et solides paroles. En voici d'autres dans le même sens. Vous apportez de fortes raisons en faveur de la thèse de M. Quatrefages, qui était celle aussi d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, « que « l'homme forme un genre à part, un quatrième règne, et non une « simple espèce. » Et vous dites : « L'homme pense et veut, et il est « libre. Telle est la vraie différence qui creuse un abîme entre l'ani- « mal et l'homme, et explique comment l'homme ne peut être consi- « déré comme un animal perfectionné[2]. » En tout ceci, monsieur, vous rentrez dans la philosophie, dans la raison universelle, dans la grande science nécessaire qu'aperçoit tout le genre humain, soit par l'œil du génie, soit par celui du sens commun.

La première, la plus générale, la plus nécessaire, la plus féconde des théories métaphysiques, est celle qu'Aristote énonce ainsi : Il y a trois essences, deux naturelles, l'autre immuable. Il y a, dit le sens commun, la nature, l'homme et Dieu. Il y a ces trois mondes, dit Pascal, le monde des corps, le monde des esprits et le monde d'en haut, qui est Dieu. Platon ne cesse de parler de ces trois mondes et de ces trois régions. Plutarque nous montre l'existence et la pénétration des trois. La Genèse commence par les mots qui énoncent les trois mondes et leur fondamental rapport : « Au commencement *Dieu* créa le *ciel* et la *terre*. » Dans notre siècle, le plus noble et le plus réel des penseurs consacra toute sa vie à retrouver, à partir du plus bas des trois mondes, d'abord le second monde, celui de la raison et de la liberté, et puis le monde divin. Après lui, M. Cousin fait un travail qui, selon moi, est son plus beau titre : il voit et montre toute l'histoire de la philosophie rouler autour de trois systèmes. La philosophie, dès qu'elle est, c'est-à-dire dès que le scepticisme ne règne pas, dès que l'esprit humain regarde, la philosophie, dis-je, aperçoit les trois mondes, ou du moins l'un des trois; mais, qu'elle soit dans l'erreur ou dans la vérité, elle voit au moins l'un de ces mondes, elle n'en voit jamais d'autre, et elle ne cesse d'aller de l'un à l'autre. L'erreur consiste à s'attacher à l'un des trois, de

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 971 et 972.
[2] *La Religion*, p. 192 et 193.

manière à nier les deux autres. La vérité consiste à les admettre tous les trois dans leur hiérarchie et leurs rapports.

Eh bien, monsieur, vous entrez dans la philosophie réellement positive, en affirmant l'existence et la radicale distinction du monde des corps et du monde des esprits. Mais vous avancez encore, et vous semblez tout près d'admettre la réalité du grand monde divin. Quant à l'idée même des trois mondes, vous-même l'avez développée autrefois, lorsque, parlant du véritable éclectisme « qui sera une con« ciliation sérieuse entre les diverses facultés de l'esprit et les « divers points de vue de la vérité[1], » vous disiez : « La vraie « science concilie ces trois points de vue également essentiels de la « vérité. Le véritable sens commun, auquel la philosophie ne sau« rait trop faire appel, comprend tout dans sa confuse synthèse, la « raison, la conscience, la sensation, *Dieu*, *l'esprit*, *la matière*[2]. » Vous répétez et démontrez que l'erreur fondamentale, en philosophie, c'est de supprimer l'un de ces trois aspects de la réalité, tous les trois également vrais. C'est, dites-vous très-bien, « nier l'un des trois « principes *constituants et inséparables de toute pensée*[3]. » C'est nier ou la sensation qui affirme la matière, ou la conscience qui affirme l'esprit de l'homme, ou la raison qui affirme Dieu. « Or la suppres« sion d'un seul des éléments de la pensée entraîne la destruction « de la pensée tout entière. Toute doctrine qui retranche un seul « terme de cette synthèse indissoluble, mutile la pensée et se con« damne à l'impuissance et à l'erreur[4]. » Voilà de vigoureuses et très-importantes assertions.

Vous affirmez fort bien que la philosophie voit son existence même toujours mise en question, tant qu'elle nie l'un de ces trois éléments essentiels de la pensée, de la réalité, et qu'elle sera constituée le jour où « elle prendra pour base la synthèse de tous les élé« ments de la pensée et de tous les principes de la vérité[5]. »

III

Certes, monsieur, on ne pouvait mieux dire. Mais voici comment vous l'entendiez alors. Dans les mêmes pages, vous en étiez à cette « unité » panthéistique de « vie universelle où les individus ne sont

[1] *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 494.
[2] *Ibid.*, p. 497.
[3] *Ibid.*, 499.
[4] *Ibid.*, p. 499.
[5] *Ibid.*, p. 511.

« que des manifestations infiniment diverses d'une substance « unique[1]. »

Pour vous, dans ces mêmes pages, l'infini n'est qu'une abstraction, l'Être universel n'est qu'une abstraction. C'était l'hégélianisme et l'athéisme, l'Être néant, le Dieu abstrait, Dieu idéal sans réalité. Vous disiez des Alexandrins : « S'ils ont sérieusement attribué au « principe de la vie universelle la pensée, la conscience, la person- « nalité... l'erreur serait beaucoup plus grave[2]. » Pour vous, alors, Dieu était l'idéal du monde, mais l'idéal abstrait. Le monde était la réalité de Dieu. Le monde, la nature et l'homme existaient, mais Dieu n'était qu'une abstraction. Vous étiez donc infidèle à votre cadre, à votre affirmation si claire, si solide, si pleine de sens et d'évidence, savoir : qu'en retranchant l'un des trois termes de la vérité on mutile la pensée, on détruit la philosophie. Mais aujourd'hui, si je ne me trompe fort, vous parlez autrement de Dieu. Vous dites d'abord : « On ne peut concevoir Dieu autrement que comme « l'Être parfait, le bien absolu, seule véritable cause du mouvement « universel... » Ceci est bien, mais pourrait encore recevoir un mauvais sens. Mais vous dites mieux, et Dieu devient pour vous l'Être infini... nécessaire, indestructible... « L'ABSOLU DE LA SUBSTANCE. » Or, dites-vous, « si *tout être est force*, si *toute force est active*... n'est-ce « point là aussi L'ABSOLU DU MOUVEMENT ?... et alors l'infini, l'absolu re- « pose non plus sur une abstraction logique, mais sur le fondement « solide de l'Être universel. » Vous ajoutez que la science nous révèle tous les jours de plus en plus les attributs de Dieu, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de notre propre nature : « La science, « dites-vous, nous fait voir les vrais attributs de Dieu, l'unité, la « bonté, la sagesse, la Providence... Cet absolu, cet infini n'est point « une cause aveugle qui produit tout au hasard. C'est — le spectacle « du Cosmos nous l'enseigne — la cause finale par excellence. Ce « n'est pas un être bon, c'est le bien, comme le dit Platon. Ce mot « est peut-être le seul de la langue des hommes qui exprime la na- « ture, L'ACTION, les attributs du grand Être qu'elle salue du nom de « Dieu. »

Dieu crée. « Il crée, ou plutôt il produit dans le temps et dans l'es- « pace, au sein desquels il réside avec toutes ses manifestations. Il « produit, il réalise toutes choses d'après une loi, une raison qui « n'est pas distincte de sa nature, montant toujours dans son œuvre « vers la perfection idéale que contemple sa pensée[3]. »

[1] *Ibid.*, p. 496.
[2] *Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, t. III, p. 262.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 975, 976.

Je trouve donc ici l'Être parfait et absolu, seule véritable cause du mouvement universel ; l'Être qui est et l'absolu de la substance et l'absolu du mouvement ; l'Être qui a *la bonté*, *la sagesse* et *la Providence;* qui n'est point une cause aveugle ; qui est actif, qui crée ou qui produit ; dont la pensée contemple l'idéal absolu qui n'est pas distinct de sa nature, qui est lui-même.

Mais alors, monsieur, si c'est bien là votre doctrine, ce n'est plus l'athéisme dont je vous accusais autrefois, et dont M. Cousin vous accusa un jour avec tant d'éloquence dans une allocution devenue célèbre.

Je ne veux plus savoir si vous avez dit autrefois : « S'ils en font « une cause qui pense et qui a conscience d'elle-même... s'ils ont « sérieusement attribué au principe de la vie universelle la pensée, « la conscience, l'erreur serait beaucoup plus grave[1]. » Ceci s'écrivait il y a vingt ans. Aujourd'hui, ce me semble, vous parlez de Dieu comme en parle le genre humain, comme en parle le sens commun et le génie, et comme en parle le christianisme.

IV

N'est-ce pas un bonheur, monsieur, quand on arrive au terme de la recherche, quand on a cherché toute sa vie avec la fervente conviction qui vous caractérise, et quand on s'est vu si longtemps seul contre tous, n'est-ce pas la plus pure des joies que de se retrouver tout à coup d'accord, dans la lumière, avec toute la famille humaine ?

Mais laissez-moi vous dire que cette joie, qui est aussi le plus sûr indice de la vérité retrouvée, vous ne la cherchez pas assez. Vous semblez même accumuler les difficultés et les malentendus pour montrer comment le Dieu que vous proclamez aujourd'hui n'est pas le Dieu du genre humain, mais un Dieu tout à fait nouveau, issu de la pensée moderne, et des entrailles du dix-neuvième siècle.

Pour cela — et je vous demande à vous-même s'il est juste d'agir ainsi — vous représentez le Dieu du sens commun et du génie, celui du christianisme, le Dieu de Descartes et de Leibniz, le nôtre, sous les traits que voici : « Un Dieu que l'on fait résider par delà l'es« pace, que l'on fait vivre par delà le temps ; un Dieu dont la volonté « n'est pas libre, dont la pensée et l'amour n'ont pas d'autre objet « que lui-même... Un être parfait qui dans sa contemplation soli-

[1] *Hist. critique*, etc., t. III, p. 262.

« taire, au plus haut du ciel, séparé du monde, du temps et de l'es-
« pace, a tout l'air d'être un pur abstrait; qui enfin, pour créer,
« commence par se faire *auteur du néant*, un Dieu dont la création
« s'explique par une sorte d'anéantissement de lui-même, suivi d'un
« réveil et d'une résurrection[1]. »

Voilà le Dieu que vous dépeignez comme l'ancien Dieu, et dont vous dites ne pas vouloir.

Mais qui donc en voudrait, et qui donc a jamais entendu parler d'un tel Dieu? Le Dieu auquel je crois avec toute la philosophie, toute la science, tout le génie, toute la conscience et tout le sens commun du genre humain, le Dieu auquel je crois, c'est le Dieu éternel et universel, partout, toujours et tout entier présent en tout point de l'espace et du temps; présent par son essence et sa substance en tout être spirituel ou corporel; le Dieu centre de l'univers entier, vivificateur de tout être, de tout atome et de toute âme; le Dieu qui nous éclaire par le soleil, plus que le soleil même; qui vivifie nos corps par les éléments de cette terre plus que ces éléments eux-mêmes; Dieu principe immanent de la conscience et de la raison, qui porte le monde par sa parole, et dont chaque être est une parole aussi bien que le monde entier. Le Dieu auquel je crois, c'est celui qui est à la fois le bien même, la bonté même et l'amour même, la sagesse même et la liberté même; le Dieu qui créa le monde par amour et continue à le créer. C'est le Dieu dont l'Évangile dit: Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son fils unique pour le sauver et le régénérer. C'est ainsi que l'Église, qui remonte aux premiers jours du monde, parle de Dieu dans tous les siècles. C'est ainsi que la philosophie digne de ce nom en a toujours parlé.

Mais voici qu'il vous plaît de décrire, afin de le repousser, un autre Dieu que personne ne connaît, dont, quant à moi, je n'ai jamais entendu parler.

Pourquoi cela?

Quoi! maintenant que l'idée de Dieu se montre plus clairement à votre persévérante recherche, seriez-vous avant tout préoccupé de la crainte d'être confondu avec Descartes et Leibniz, avec Platon et Aristote, avec le genre humain qui croit en Dieu, avec le grand peuple chrétien, maître du monde, conducteur de l'histoire? Non, monsieur, je ne le croirai pas; ce n'est pas cette préoccupation, je l'espère, qui empêchera votre marche et le progrès de votre esprit. Vous avancerez encore en mettant de côté, conformément à vos propres principes métaphysiques, si nettement exprimés,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 973, 974.

une erreur évidemment fondamentale, qui subsiste et que j'ai supprimée à dessein dans l'exposé que je viens de faire, avec vos propres textes, de l'idée du vrai Dieu.

V

Voici donc que nous rencontrons ici, tout à coup, un reste de doctrine hégélienne, qui est absolument contraire aux pages les plus vraies, les plus claires que vous ayez écrites, les dernières de votre étude sur le néoplatonisme. Vous disiez que la philosophie sera constituée le jour où, avec le sens commun, elle reconnaîtra et prendra pour base inébranlable, sans les confondre et sans les séparer, la synthèse de tous les éléments de la pensée et de tous les principes de la vérité, ces trois aspects divers de la réalité : Dieu, l'esprit, la matière[1]. Vous résumez le tout en deux mots : « Ne rien exclure, ne « rien confondre, voilà les deux règles que la philosophie doit sui« vre constamment[2]. »

Aujourd'hui, monsieur, en présence de vos textes, on ne peut plus, ce semble, vous accuser de dire que Dieu est une abstraction. Vous commencez à pratiquer votre propre formule qui est la vérité : *ne rien exclure*, *ne rien confondre*, poser Dieu, l'esprit, la matière, ces trois mondes, sans en exclure aucun, sans les confondre entre eux.

Aujourd'hui, dis-je, vous n'excluez aucun des trois termes de la science, mais voici ce que j'ose appeler une catastrophe. Au milieu de cet exposé que je viens de citer presque en entier, où vous décrivez le vrai Dieu, tout à coup éclate une simple et brève proposition, qui met tout le reste en poussière, et brise votre grande et belle thèse. Vous dites, en parlant de Dieu *cause première*, *cause finale*, *créateur*, vous dites : « Mais cette cause est identique avec son « œuvre[3]. »

Voilà votre formule détruite! *Ne rien exclure*, *ne rien confondre*, est oublié! Vous n'excluez plus Dieu, vous n'en faites plus une abstraction, mais vous continuez à le *confondre*, et vous faites plus que de le confondre, vous le déclarez *identique*.

Voilà Dieu identique à la matière et à l'esprit, la matière et l'esprit identiques à Dieu, le fini à l'infini ; tout, absolument tout, re-

[1] *Hist. critique*, etc., t. III, p. 497.
[2] *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. III, p. 511.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 976.

devient identique et tout est confondu dans l'unité du panthéisme ou de l'athéisme. C'est la propre doctrine de Hegel. Vous détruisez votre excellente, votre évidente doctrine pour rester hégélien.

Eh bien, monsieur, j'ose vous le demander, non, ne faites pas cela. Suivez votre raison, demeurez dans votre point de départ, qui est la base de la philosophie et de la science, qui est le sens commun, la belle thèse des trois termes qu'il ne faut pas confondre, mais qu'il ne faut pas séparer, la matière, l'esprit, Dieu. Maintenez fermement, je vous en prie, pour votre honneur philosophique, pour le triomphe de la raison, la doctrine des vraies bases de la métaphysique, les trois objets non séparés, non confondus.

Mais écoutez ceci : Quand vous détruisez tout par ces trois petits mots déplorables : *cause identique avec son œuvre*, vous ne remarquez pas que vous introduisez dans cette page que j'allais louer sans réserve l'irréductible contradiction que voici :

« La création, dites-vous, c'est l'exaltation continue de l'être infini « procédant éternellement de l'inférieur au supérieur, du simple « mouvement à la vie, de la vie à la pensée, pensée dans laquelle « son activité trouve encore à parcourir des degrés infinis, montant « toujours, ne descendant jamais, *ni au début, ni à un moment quel-« conque de son mouvement incessant vers la perfection idéale que con-« temple sa pensée.* » Et vous ajoutez : « Cela n'est-il pas plus clair « que la théologie de la création *e nihilo*[1] ? »

Non, monsieur, au lieu d'être clair, cela est manifestement contradictoire, et dès lors inintelligible. La création *e nihilo* comparée à cette théorie impossible est évidemment pure lumière.

En effet, que venez-vous de dire? Que Dieu, force et activité, bonté, sagesse et Providence, « réalise toutes choses d'après une loi, « une raison qui n'est pas distincte de sa nature; » qu'il crée des êtres de plus en plus parfaits, « montant toujours vers la perfection « idéale que contemple sa pensée. » Tout cela est fort bon, et je l'admets. Mais vous ajoutez que cette création, « c'est l'exaltation conti-« nue de l'être infini, procédant éternellement du simple mouvement « à la vie, de la vie à la pensée. » Arrêtons-nous ici.

Est-ce l'œuvre qui, sous la toute-puissance du créateur, passe du mouvement à la vie et de la vie à la pensée, ou bien est-ce l'être infini, est-ce Dieu même qui devient ainsi de moins en moins borné? Vous le dites, c'est l'un et l'autre : C'est le monde et Dieu, car ils sont identiques.

Or, si la cause est identique à l'œuvre, si c'est Dieu et le monde qui s'élèvent ensemble, dès lors Dieu n'est d'abord que simple *mou-*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1868, p. 976 et 977.

vement, et puis il devient *vie*, et puis *pensée*. Mais alors, *au début*, comme vous dites, quand Dieu n'est encore que mouvement, et même quand il est devenu vie, comment sa pensée, qu'il n'a pas encore, contemple-t-elle la perfection idéale?

Sortez, si vous pouvez, de cette contradiction palpable et de ce non-sens absolu. Vous n'en pouvez sortir qu'en renonçant à l'identité sophistique de Hegel dont vous dites que vous n'êtes point disciple. Vous n'en pouvez sortir qu'en restant dans votre propre thèse métaphysique, qui vous défend de rien confondre et encore moins d'identifier les trois termes de la pensée, de la vérité, de la réalité. Car alors seulement l'être infini peut contempler éternellement dans sa pensée la perfection idéale, la loi et la raison non distinctes de sa nature, et peut produire une œuvre qui monte toujours, qui s'élève du simple mouvement à la vie, puis de la vie à la pensée.

Alors, monsieur, vous êtes conséquent avec vous-même, avec votre formule métaphysique d'autrefois, qui est l'évidence même, avec le progrès de votre propre pensée, et, ne le regrettez pas, avec Descartes et Leibniz, avec Aristote et Platon, avec tous ceux qui croient en Dieu, avec le sens commun, avec l'Église universelle faisant connaître au monde le Dieu de l'Évangile, le Dieu du genre humain. Alors vous pourrez embrasser vos frères contre lesquels vous luttez déplorablement depuis tant d'années, repoussant tous les philosophes, repoussant tous les théologiens, ne conservant, laissez-moi le dire, que vous-même, oui, vous seul, mais vous tout entier plongé dans l'identité des contraires et des contradictoires. Mais qu'est-ce que l'identité des contraires et des contradictoires, sinon l'absurde proprement dit, l'absurde au sens géométrique du mot?

Est-ce que tout cela est discutable? Est-ce que je ne viens pas de le montrer dix fois? Si l'absurde n'est pas sous nos yeux, il n'est nulle part, et il en faut supprimer le nom.

Mais l'absurde n'est plus ici, dès que vous renoncez, comme vous venez de le faire publiquement, à la dialectique du sophiste allemand, dès que vous admettez votre propre axiome métaphysique et psychologique, *ne rien exclure, ne rien confondre*. Dès lors, vous ne pouvez plus dire : « Mais cette cause est identique à son œuvre. » Car s'il est vrai qu'il ne faut pas confondre, à plus forte raison ne faut-il pas *identifier*. Identifier, c'est bien plus que confondre. Identifier Dieu à son œuvre, c'est la confusion absolue, l'identité précisément contradictoire dans les idées comme dans les termes, l'identité du fini et de l'infini.

Alors, monsieur, vous sortez décidément de l'athéisme, ou plutôt de cet accident intellectuel qui vous égarait, à notre grand étonne-

ment, au milieu des sectes athées. Votre âme ne fut jamais athée, car vous avez toujours adoré l'idéal, la justice, la beauté, le devoir et l'honneur. Tous vos sentiments vont à Dieu, et vos idées évidemment sont en marche vers Dieu. Brisez le lien qui vous arrête, ce lien systématique et emprunté, qui, malgré vos efforts, vous tient en dehors de vous-même, hors de vos propres sentiments et même de vos propres idées et de votre principe fondamental, que vous déclarez nécessaire et suffisant à la reconstruction de la philosophie, savoir : « Trois termes de la vérité! Ne rien détruire, ne rien con-« fondre. »

Mais je m'aperçois que je n'ai pas encore dit nettement pourquoi, selon vous, monsieur, toute religion doit disparaître peu à peu, et s'évanouir tout entière devant la science. Je n'ai fait que préparer, comme il était juste, cette déclaration.

Je vais la dire maintenant sans réserve dans la lettre suivante.

LETTRE VII

I

Voici donc cette déclaration. Voici pourquoi toute religion doit disparaître.

Toute religion doit disparaître, par cette fort bonne raison qu'il n'y a pas de Dieu.

C'est là, monsieur, la conclusion de votre dernier livre sur la Religion.

Oui, malgré tout ce que j'ai cité dans la précédente lettre, malgré tous vos efforts pour atteindre l'idée de Dieu, malgré vos axiomes excellents, et malgré les belles pages récemment écrites sur la réalité de Dieu, malgré vos efforts et les miens pour vous enlever à l'athéisme, vous êtes et demeurez jusqu'à présent captif sous la formule de négation définitive, à laquelle votre esprit s'est livré, et vous terminez toujours tout par la négation radicale, la négation de Dieu.

Seul contre tous, seul contre tout le genre humain, et seul contre tous les athées, vous soutenez que votre Dieu abstrait est le vrai Dieu. Les athées déclarés croient à la même abstraction que vous, mais ils déclarent avec franchise qu'ils ne croient pas en Dieu. Et quant au genre humain, « son erreur, dites-vous, est de réa-

« liser à tout prix cet idéal[1]. » Le genre humain est donc « à tout « prix » contre vous.

Vous avouez que tout le genre humain veut absolument le Dieu réel, vivant, intelligent et libre, dont vous ne voulez pas.

Or, pour vous, ce Dieu-là n'est que « symbole de l'imagination[2], » ou « idole de l'entendement[3], » ou « illusion de l'anthropomor-« phisme[4]. »

Pour vous, celui qui croit que Dieu n'est pas une abstraction, celui-là n'est pas encore sorti de l'imagination, de l'illusion, de l'adoration des idoles. Pour vous, dire que Dieu est réel, vivant, intelligent et libre, c'est lui donner une forme humaine : c'est l'anthropomorphisme.

Mais, selon vous, cette idolâtrie passera. L'homme sortira de l'état religieux pour entrer dans l'état scientifique, et « la raison « dès lors se laissera moins prendre aux illusions de l'anthropomor-« phisme religieux... La pensée humaine accomplira la révolution « qui doit la faire passer d'un pôle à l'autre... Elle sortira de l'ima-« gination et entrera dans l'âge viril de la raison[5]. »

Déjà, monsieur, dans votre avant-dernier chapitre sur l'état présent de la religion, vous aviez tout dit dans une demi-page surprenante qu'il faut connaître. Vous montrez les chrétiens abandonnant peu à peu tous les dogmes, pour se réfugier « dans les hautes et « pures régions de l'idéal évangélique. » Mais remarquant que ces chrétiens croient encore en Dieu et à la réalité historique de Jésus-Christ, il vous semble que ce sont encore là deux dogmes bien sujets à contestation, et vous dites : « La doctrine qui vient d'être signalée « n'est pas encore le dernier terme de cette grande réforme qui s'est « appelée le christianisme libéral. En abandonnant à la science et à « la critique le dogme et l'histoire, les docteurs de cette réforme « conservent le principe de l'une et de l'autre, *le Dieu réel et per-« sonnel* de la théologie, et *le Christ réel* de la tradition. Si réduite « que soit la doctrine chrétienne ainsi simplifiée, il semble qu'elle « contient encore un élément de trop pour pouvoir être un christia-« nisme éternel et universel : cet élément, c'est la réalité objective, « soit de l'idéal dogmatique, soit de l'idéal historique de cette grande « religion. Croire à *la réalité de l'Être métaphysique qu'elle appelle « Dieu*, croire à *la réalité de l'Être historique qu'elle nomme le Christ*, « c'est toujours croire à un dogme, que ce dogme ait pour objet

[1] *La Métaphysique et la science*, t. II, p. 585.
[2] *La Religion*, p. 314.
[3] *Ibid.*, p. 456.
[4] *Ibid.*, p. 433.
[5] *La Religion*, p. 314, 432 et 435.

« l'Être théologique ramené à sa plus simple expression, ou le fait « historique réduit à son minimum de réalité[1]. »

L'on voit que, pour être à l'abri des coups de la philosophie critique, il faut comme vous, monsieur, cesser de croire à la réalité de Dieu et à la réalité historique du Christ. Oui, vous demandez un christianisme qui se passe de Dieu et du Christ, et ne conserve que l'idéal moral de l'Évangile. Oui, mais alors le christianisme sera-t-il assez épuré, et votre terrible critique cessera-t-elle enfin de nous persécuter? Hélas! non, car nous conservons encore la morale du Discours sur la Montagne, et vous avez montré que cette morale même est caduque, se trouvant déjà dépassée, aujourd'hui même, par la morale moderne *qui a pour principe la justice.*

Or, pour nier la réalité historique du Christ, aussi certaine que celle de César ou de Charlemagne, il faut détruire l'histoire; comme pour supprimer Dieu, principe et fin de la raison, il faut abolir la raison. Soit : détruisons la raison et l'histoire, mais conservons notre formule, la formule des *trois temps*, je veux dire la formule des *deux temps* de la dialectique.

Voyez, monsieur, quelles ruines vous accumulez avec cette arme redoutable, avec cette formule mutilée plus redoutable évidemment en ses deux temps qu'elle ne le serait avec trois, le troisième temps devant toujours revenir à l'affirmation, et le second restant toujours sur la négation.

II

Mais ici laissez-moi sourire, car je ne puis pas vivre ainsi toujours de pure consternation en face de cette formule, et de ses effets.

Je vous vois, entouré des grandes ruines que vous avez faites, ému par ce spectacle, comme un vainqueur à la vue du champ de carnage. Et vous dites en contemplant toutes ces douleurs : « Voilà « de graves sujets de trouble pour le philosophe qui sait qu'en en- « levant ses idoles à l'entendement, il peut priver la volonté de ses « plus puissants mobiles d'action. » Voilà toute religion détruite. Qu'allons-nous devenir? « Le monde sans religion n'est-ce pas le « monde sans Dieu ? En vain la science et la philosophie s'efforcent- « elles d'expliquer que c'est le Dieu de l'imagination seulement que « perd l'humanité, et qu'au-dessus des régions célestes où ce Dieu « faisait sa décevante apparition, le vrai Dieu se laisse apercevoir « *dans le pur éther de la pensée*. Le monde est triste de cette révéla-

[1] *La Religion*, p. 394.

« tion de la raison, même le monde des sages. A quoi sert de le « nier? Ce sentiment est si puissant et si général qu'il ferme la « bouche, en plein dix-neuvième siècle, aux plus libres et aux plus « hardis penseurs, ou bien les force à rassurer les âmes par des « mots à double sens. Le silence ou l'équivoque, voilà l'attitude de « nos savants et de nos philosophes devant les scrupules et les pré- « jugés qui règnent encore. Et pourtant, il est temps que sur ce « point tout mystère disparaisse, si le siècle de la critique veut mé- « riter ce nom[1]. »

Vous représentez-vous le groupe des Titans de l'idée, des Prométhées de la pensée (qui, loin de dérober le feu du ciel, s'occupent d'en nier l'existence), les voyez-vous, un moment émus, hésiter sur ce qu'ils vont dire au genre humain, et quelle réponse ils lui rapporteront? Ils ont sondé tous les abîmes; ils ont parcouru tous les cieux : nulle trace du Dieu qu'adore l'humanité! Que lui dire? Ne faut-il pas lui cacher ce fatal secret? Que dire aux femmes et aux enfants? Et qu'allons-nous annoncer aux nations? C'est fort triste. A quoi sert de le nier? Ne vaut-il pas mieux rassurer les âmes par des mots à double sens?

Sur quoi, l'un des plus émus ne peut néanmoins s'empêcher de s'écrier avec amertume : « Voilà donc notre attitude en présence des préjugés qui subsistent encore! Et néanmoins, il est temps que sur ce point tout mystère disparaisse, si le siècle de la critique veut mériter son nom! »

Il parle ainsi dans le sein du groupe des penseurs! Mais lui-même que va-t-il dire au genre humain? Va-t-il enfin nous parler net? Pas du tout. Il continue lui-même, plus que personne, à rassurer les âmes par des mots à double sens, tant la compassion dans son âme l'emporte sur la critique et sur la science!

Franchement! de quel nom qualifier cette scène? N'avons-nous pas ici les éléments du plus profond et du plus haut comique?

III

Ce n'est pas tout. Si *la science* se bornait à faire voir qu'il n'y a pas de Dieu, le cœur humain pourrait encore se rattacher à l'espérance de l'immortalité. Ainsi le croient quelques-uns des penseurs. Mais, selon vous, monsieur, il n'y a pas d'immortalité, ou du moins pas d'immortalité complète. Vous avouez que le genre humain tient for-

[1] *La Religion*, p. 439 et 450.

tement au dogme de la résurrection. « Pour s'en étonner, dites-vous, « il ne faudrait pas connaître la nature humaine. Si le cœur de « l'homme s'attache si fortement au dogme de la résurrection des « morts, c'est qu'il rêve une immortalité complète, celle de l'être « aimant et sensible, comme celle de l'être qui pense. A ce cœur que « tant de liens rattachent étroitement à la vie terrestre, ne faut-il « pas la mémoire de son passé, le doux et cher souvenir de tout ce « qu'il a connu et aimé ici-bas. Ne faut-il pas qu'il y retrouve son « être tout entier, jusqu'à ce pauvre corps de boue[1]...»

Qu'est-ce à dire? Je crains bien d'entrevoir ici une psychologie prodigieuse, celle qui dirait : L'être qui pense est tout, et l'être qui aime n'est rien, ou du moins n'est guère que le corps, ou la faiblesse de l'âme en ces liens terrestres du corps. L'amour tiendrait uniquement à ce corps de boue. Plus de corps, partant plus d'amour ! Mais n'entrons pas dans ces abîmes. Toujours est-il que, selon vous, monsieur, après la mort subsistera l'être qui pense, mais non celui qui aime. La pensée seule vivra, sans l'amour ni le sentiment, et, je le suppose par votre texte, monsieur, sans volonté ni liberté.

Cette pensée pure serait satisfaite par la contemplation du Dieu abstrait. Et nous aurions un séjour des ombres, où l'on verrait l'ombre des âmes en contemplation éternelle devant l'ombre de Dieu.

Or, le dogme de l'immortalité complète, le dogme chrétien de la résurrection, qui ne promet pas seulement à l'homme la vie partielle telle qu'elle est ici-bas, mais qui promet — ce qu'exige la raison — la vie pleine, éternelle, après la vie incomplète de l'épreuve, ce dogme, vous le citez parmi ceux dont vous dites : « En passant de « l'état religieux à l'état philosophique, l'esprit n'en garde rien, rien « que le souvenir d'une étrange superstition[2]. »

Étrange superstition que celle qui refuse de livrer au néant le cœur, l'amour et les êtres aimés !

L'une des plus belles, l'une des plus fortes et des plus scientifiques paroles qui aient été écrites en notre siècle, est celle du noble Jean Reynaud : « O mort, je pourrais te livrer tout le reste. ais je « ne te livrerai pas mes amis[3]. »

Voilà, monsieur, le cri de l'âme entière, le cri de l'être humain non mutilé. Oui, la principale démonstration de l'immortalité de l'âme, c'est que l'on a besoin d'aimer toujours ceux que l'on aime.

[1] *La Religion*, p. 306.
[2] *La Religion*, p. 397.
[3] *Ciel et terre*, t. II, liv. V, ch. 1er, p. 250.

O mort, je pourrais t'abandonner tout! mais non pas ceux que j'aime.

Mais vous, vous êtes content de conserver la pensée pure. Cœur et amour, amis, chers souvenirs, vous abandonnez tout cela!

Mais vous gardez votre formule.

Laissez-moi vous le dire, monsieur, je connais votre cœur. Il vaut mieux que cela. Un jour viendra où vous laisserez la formule pour garder ceux que vous aimez.

En attendant, et dans le livre de la Religion dont il s'agit, quand vous arrivez à la fin, vous retombez comme un corps qui tombe,

Come corpo morto cade,

vous retombez tout à coup, tout entier, dans l'athéisme pur. Pour vous, l'homme arrivé à l'âge viril comprend enfin que le Dieu de l'enfance et de l'adolescence, « celui que tout le genre humain s'obstine « à réaliser, » le sage comprend que ce Dieu-là n'était qu'un *symbole de l'imagination*, une *idole de l'entendement*, une *illusion de l'anthropomorphisme*, et qu'on ne trouve le Dieu de la philosophie que *dans le pur éther de la pensée*. C'est bien là, en effet, le Dieu que vous décrivez à la fin de *la Métaphysique et de la Science*, quand vous dites : « Dieu n'est que le suprême idéal... Supprimez l'homme... et « Dieu n'existe plus... Point d'humanité, point de pensée, point de « Dieu! — Vous l'avez dit : Dieu n'existe que pour l'être pensant... « Pourquoi le nier! Vous voyez assez clair maintenant dans ces ques- « tions, pour n'être plus la dupe des mots[1]. » C'est à propos de quoi M. Cousin, qui n'était pas la dupe des mots, disait, après l'avoir amplement démontré : « Cette doctrine est très-vieille et très-connue. « Son nom est clair, et il dit tout : C'est l'athéisme. »

IV

Je vous demande, monsieur, de remarquer ceci : c'est que vous apportez votre appui aux sectes matérialistes les plus infimes, qui nient Dieu, l'âme, la liberté morale, la distinction du juste et de l'injuste. Vous le savez et vous le reconnaissez loyalement : vous savez, dis-je, et vous déclarez qu'une victoire entière et définitive de la philosophie sur la religion, si elle était prématurée, pourrait « laisser la société moderne, le peuple surtout, dans un état d'inca-

[1] *La Métaphysique et la science*, t. II, p. 584.

« pacité morale qui n'offrirait plus de garantie à la vraie civilisa-
« tion[1]. »

Or, que penseriez-vous de l'emploi de votre vie, si, comme vous le reconnaissez possible, tous vos travaux, malgré vos intentions contraires, n'avaient abouti à la fin, pour leur part, qu'à frapper d'incapacité morale la masse des hommes, et à détruire la civilisation?

Ne voyez-vous donc pas les phénomènes, vraiment étranges, qui se passent aujourd'hui sous nos yeux, depuis la renaissance inattendue de l'athéisme et du matérialisme. On dirait un rêve de malade :

Velut ægri somnia, vanæ
Finguntur species.

Mais nous sommes pourtant éveillés, et ce sont des réalités.

Entendez-vous, dans ces cavernes, toutes ces négations : Dieu, l'âme, la liberté morale, la distinction du juste et de l'injuste, tout est foulé aux pieds. Un abîme en appelle un autre, et jamais aucune secte n'a dit le dernier mot. Il en survient toujours une autre, pour aller plus avant. A ceux qui disent, comme M. Littré ; « Plus de « Dieu, l'humanité est notre Dieu! » d'autres répondent : « Plus de « Dieu d'aucune sorte. L'humanité est encore une idole. C'est la der- « nière idole, qu'il faut maintenant renverser. » — Nous sommes humanitaires, avaient dit les premiers. Ceux-ci disent : Plus d'humanité! L'homme n'est qu'un animal. Laissez dire aux poëtes et aux théologiens : *os homini sublime dedit*, nous ne sommes point humanitaires, mais nous sommes *bestialitaires*.

Serait-il vrai que ce mot lui-même a été prononcé?

Ne connaissez-vous pas l'espèce de livre d'un pauvre être appartenant à cette catégorie, qui s'est néanmoins efforcé d'écrire, en paroles articulées, le manifeste de la secte?

N'y voit-on pas, en effet, la doctrine dans laquelle marchent déjà quelques individus?

Abolition radicale de la famille, pour l'identifier au mode de groupement des animaux. Cela dit tout. C'est le programme bestialitaire tout entier.

L'abolition de la famille! Dans la pratique, cela commence. « Je « connais, dit un témoin qu'on ne peut récuser[2], je connais une « grande ville de France, où cette infamie se commet RÉGULIÈRE- « MENT... » Quelle infamie? « Le lâche abandon de la mère au hui-

[1] *La Religion*, p. 457.

[2] M. Jules Simon, Discours à la réunion publique du 28 décembre 1868, à Bordeaux.

« tième mois de la grossesse ! La victime s'y attend ! » Vous le voyez, ce ne sont plus des hommes.

Voici la plus haute prétention de la secte : c'est celle de procurer, au milieu de nous, *la multiplication des brutes par sélection.* Accoupler hommes et femmes choisis parmi les plus complets disciples de ces doctrines, pour obtenir des êtres de plus en plus solidement trempés dans l'animalité, et de mieux en mieux dégagés de toute vie humaine supérieure à la vie animale : telle serait la méthode de retour à l'animalité.

Je connais par son nom ce lettré, ce disciple du retour à la bête, qui déclarait formellement son intention de se marier dans ce but. Je cherche, avait-il dit, une femme sans imagination, sans foi, sans cœur ! Il croit avoir trouvé. Il espère que l'enfant surtout, par une éducation purement animale, sera pleinement dégagé des traces d'humanité qui peuvent encore se rencontrer dans les deux ascendants.

N'apercevez-vous pas les caractères psychologiques et même physiologiques qu'amèneraient plusieurs générations poursuivies dans ce sens. On voit ce que deviendraient dans cette race et la beauté morale et la grandeur intellectuelle. Mais que deviendrait la beauté de la face humaine !

Évidemment aujourd'hui, comme toujours, il y a, au milieu des hommes, quelques brutes. Si la brutalité se trouve encouragée par des doctrines, si quelques demi-lettrés, quarts de savants, s'y précipitent par choix pour accélérer activement, par méthode, le retour à l'animalité, est-il tout à fait impossible qu'une sorte d'espèce humaine inférieure ne se forme au milieu de nous, et que l'on obtienne en effet la multiplication des brutes par sélection ! On les reconnaîtrait à première vue, et par beaucoup d'indices. Ils sauraient bien aussi nous reconnaître, et se connaître entre eux. Mais croyez-vous qu'il ne puisse s'ensuivre une guerre de races? Croyez-vous que les dégénérés ne vont pas prétendre au gouvernement de la terre? Ils y prétendent déjà. Ils annoncent qu'ils établiront l'athéisme par la force des lois. Ils annoncent qu'ils supprimeront pour tous les crimes, puisqu'il n'y a pas de crime, puisque l'homme n'est pas libre, la peine de mort. Mais attendez ! Ils déclarent qu'il faudra seulement conserver l'échafaud politique. Pourquoi? pour détruire l'aristocratie humaine, et tout réduire à l'égalité animale; oui, l'échafaud, pour abattre toute aristocratie d'humanité, science, talent, vertu, raison, art, liberté, beauté. Oui, la beauté sera un crime, ou du moins sera fort suspecte. Ce sera là encore un trait de vieille noblesse à supprimer ou à cacher. Nous l'avons entendu au congrès de Berne de la bouche de ce *nihiliste* qui n'a pas craint de divulguer

prématurément cette partie du programme. Qu'est-ce qu'un *nihiliste?* C'est le nom d'un sectaire qui enseigne qu'il n'y a rien, ni Dieu, ni âme, ni bien, ni mal, ni vérité, ni justice, ni beauté, en un mot rien du tout. Voilà la race qui pense dès aujourd'hui à l'extermination de ce qui n'est pas elle. « Nous nous ferons, disent-ils, « vous et nous, la guerre à coups de guillotine. » Ceci est imprimé.

Seront-ils les plus forts? Non, car dans l'ensemble, l'homme est plus fort que l'animal. L'animal peut dévorer l'homme par accident, mais il finit toujours par être ou dompté ou exterminé. N'oublions point, d'ailleurs, que la grande masse du peuple n'entre pas dans cette écume impure, quoique souvent cachée par elle. Dans l'hypothèse que j'étudie, à propos des dégénérés, il suffit de remarquer comment les Césars les conduisent, les menant dans les pâturages, gorgeant de nourriture les plus féroces, et les chargeant de tenir en ordre les autres, sans bruit, ni sang visible! C'est là peut-être l'explication des retours du pouvoir absolu. Quand la masse du peuple tranquille aperçoit au sein des cités beaucoup d'animaux déchaînés, elle crée la dictature, et préfère tout à la fureur des animaux.

Ce que l'on pourrait craindre, c'est qu'à leur tour les civilisés ne se fâchent, et n'entreprennent de détruire par la force les animaux et les sauvages. Mais ce serait oublier l'ère moderne, et revenir à l'extermination des peuples de Chanaan.

Il y a mieux à entreprendre.

Voici comment les sociétés chrétiennes peuvent et doivent faire disparaître de leur sein, et de toute la face de la terre, les sauvages et les animaux.

C'est par l'Éducation.

La puissance supérieure d'éducation et de transformation que possède la société chrétienne suffit à tout.

Voilà le grand devoir, la grande ressource des siècles où nous entrons.

Supprimer par l'éducation, par la divine puissance de régénération et de transformation que Dieu nous a donnée, les animaux humains, encore si nombreux sur la terre; puis relever toujours plus haut dans l'homme, de siècle en siècle, la raison, la conscience, la science, la liberté, la bonté, la beauté, beauté morale et beauté visible des enfants de Dieu; faire de tous ces pauvres animaux, et des pierres même, comme le dit l'Évangile, des enfants d'Abraham, voilà la tâche évangélique de l'ère nouvelle, et des frères de l'Homme-Dieu.

En tout ceci, monsieur, nous sommes d'accord, j'en suis certain. Je connais sur toutes ces questions la noblesse, l'élévation, l'inflexible droiture de vos idées et de vos sentiments. J'en citerai plus

bas un éclatant exemple. Et je dois dire ici que je regarde comme étant, au fond du cœur, pour nous et non pas contre nous, l'homme qui veut, comme vous, tout progrès de justice, de liberté, de science, de conscience, de beauté, de noblesse intellectuelle et morale, dans la croissante lumière de l'idéal.

N'est-ce pas vous, monsieur, qui concevez l'éducation comme le christianisme l'entend, — sauf un point, — quand vous parlez « de « cet état de l'âme humaine... où la vérité morale lui devient chose « intime et personnelle, où l'éducation et une constante pratique « transforment *la nature primitive*, et *créent* en quelque sorte *une* « *seconde nature* dans laquelle l'empire de l'homme sur l'animal est « assuré[1] ? » Vous ne proposez pas le retour à l'animalité, vous voulez assurer tout au contraire l'empire de l'homme sur l'animal. Vous ne voulez pas redescendre au-dessous de la nature humaine, vous voulez au contraire transformer cette nature primitive, trop inclinée vers l'égoïsme et l'iniquité. Vous voudriez *créer une seconde nature* plus haute, tout affermie dans la justice. Suivez, monsieur, cette belle lumière, elle vous conduira vers celui qu'interrogeait le philosophe israélite, et qui lui donnait cette réponse : « Il vous faut une « seconde naissance pour entrer dans le royaume des cieux[2]. » Et quant à l'athéisme déclaré, dont vous accuse encore en termes clairs votre livre sur *la Religion*, n'est-ce pas vous pourtant qui avez écrit ce jugement sur l'athéisme? « L'athéisme ! ce mot odieux est une ca- « lomnie, que je ne puis laisser tomber sur mon livre sans protester. « Il faut le dire à l'honneur de l'esprit humain et de la science : les « athées sont rares. Ils ne peuvent sortir que d'une école matéria- « liste. Sait-on bien, en effet, ce que c'est qu'un athée? C'est un « esprit grossier et borné, qui ne croit qu'au témoignage de ses sens ; « qui ne comprend, ne conçoit, n'imagine rien au delà des choses « matérielles et individuelles ; pour qui toute vérité absolue et infinie, « toute conception idéale, Dieu, le bien, le beau, sont autant d'abs- « tractions; qui ne voit dans le monde qu'une multitude d'êtres « sans lien, sans système, sans unité, sans principe, sans fin, sans « autre impulsion que celle d'une aveugle nécessité. Voilà l'athéisme « dans le vrai sens du mot[3]. »

Oui, monsieur, c'est vous qui écriviez ces lignes, et ce sont là vos véritables sentiments. Mais pourquoi donc, par vos formules et vos conclusions, vous trouvez-vous toujours au milieu des athées ?

[1] *La Religion*, p. 456.
[2] Joan. III, 3.
[3] Réponse de M. Vacherot à l'*Étude sur la sophistique contemporaine*, réponse insérée dans cet ouvrage, p. 288.

POST-SCRIPTUM.

Des dix-huit lettres qui composent ce volume, la première, la quatrième et la cinquième ont paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1869. J'écrivais en même temps la lettre suivante à M. le directeur de la *Revue*, qui avait bien voulu accueillir ma contradiction :

Paris, ce 15 février 1869.

« Monsieur,

« La *Revue des Deux Mondes* a publié, *sur la crise religieuse* et *la théologie catholique en France*, deux Études de M. Vacherot, qui sont d'importantes parties de son livre sur *la Religion*.

« Dans son étude sur la théologie catholique, M. Vacherot manifeste hautement le désir d'obtenir une réponse. Après s'être demandé « comment s'y prendra la théologie pour *croiser le fer* » avec l'école critique, il ajoute : « Nous sommes curieux et quelque peu impatient « de la voir enfin à l'œuvre[1]. »

« Devant ce désir et le mien, monsieur, vous m'avez ouvert la *Revue ;* je vous en remercie. Les trois lettres que vous voulez bien insérer sont un commencement de réponse aux Études et au livre de M. Vacherot. Le complément de ma réponse est un volume de *Lettres sur la Religion*, qui paraîtra dans quelques jours.

« Il serait fort à désirer que, dans la polémique, les adversaires pussent ainsi plus souvent se rencontrer sur le même terrain, au lieu de se combattre à des distances où ni les combattants ni surtout les témoins ne s'aperçoivent entre eux. »

Après cette Introduction, la *Revue* publie mes trois lettres en réponse à quelques-unes des attaques de M. Vacherot contre la théologie, l'Évangile et le dogme chrétien.

M. Vacherot a répliqué dans le même numéro.

Or voici, selon moi, le résumé de cette partie de la discussion. Le public jugera.

Ma réponse était suivie d'une conclusion qui ne pouvait véritablement pas être imprimée à côté des pages de M. Vacherot. Le choc eût été trop violent, et l'inattention même aurait tout vu. Mais il est nécessaire de placer ici cette conclusion ou résumé des lettres insérées dans la *Revue des Deux Mondes*. La voici :

[1] *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1868, p. 317.

Et maintenant, monsieur, je vous laisse la parole. J'aurai parlé à nos communs lecteurs une fois et vous deux fois, et vous avez en outre le suprême avantage du dernier mot. C'est pourquoi, connaissant votre loyauté, j'ose vous demander la plus grande précision possible dans vos réponses.

Les trois lettres que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui se résument ainsi :

La première examine l'unique exemple choisi par vous de « *l'intrépidité d'affirmation* » des théologiens, malgré toutes « *les contradictions des Évangiles.* »

Cet exemple de contradiction, c'est, dites-vous, que l'annonce de la résurrection par la bouche du Christ ne se trouve pas dans les deux premiers Évangiles, mais seulement dans les deux derniers.

Pour toute réponse, je vous mets sous les yeux, dans les deux premiers Évangiles, les onze textes qui annoncent la résurrection dans les mêmes termes et trois fois plus souvent que les deux derniers Évangiles.

Si vous pouvez nier l'existence de ces textes, vous aurez répondu à ma lettre ; sinon, vous n'y aurez pas répondu.

Serait-il vrai que vous avez entendu comparer non les quatre Évangiles, mais seulement les quatre récits de la Passion ? Ce serait d'abord abandonner la thèse de la « *contradiction des Évangiles.* » Mais, en outre, l'erreur *de fait* serait ici beaucoup plus grande. Car alors, au lieu de vous tromper sur deux des Évangiles, vous vous seriez trompé sur les quatre récits, attribuant aux deux derniers les textes qu'ils ne contiennent pas, et refusant aux deux premiers les textes qu'ils contiennent.

Pour échapper à cette position, soutiendrez-vous qu'en *délimitant* à votre gré et autrement que nous les quatre récits de la Passion, votre assertion subsiste? Pas davantage. Car si, par là, vous pouvez retrancher des deux premiers récits l'annonce de la résurrection qu'ils contiennent, vous ne pouvez, par aucune délimitation, introduire cette annonce dans les récits qui ne la contiennent pas.

En sorte qu'en aucun cas, d'aucun point de vue, il n'existe aucun fondement ni prétexte à votre argument contre toute la théologie chrétienne, contre la concordance des Évangiles et contre la divinité de Jésus-Christ.

Ma seconde lettre fait voir l'entière contradiction qui détruit l'un par l'autre le commencement et la fin de vos Études sur la Religion. Au début, vous montrez qu'on ne peut pas ranger la religion parmi les *rêves de l'imagination*, et vous concluez, à la fin, que toute religion doit passer avec l'*âge de l'imagination.*

Et quant au christianisme, il passera, dites-vous, puisque sa morale même, qui fait toute sa beauté, n'est déjà plus de notre temps et n'est fondée que sur un sentiment, l'amour, et non sur un principe, la justice.

Mais, monsieur, le discours sur la montagne, qui est l'exposition de la morale chrétienne, se peut résumer en ces mots : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice. » Et, de plus, il se termine ainsi : « Il ne suffit pas de me dire : « Seigneur ! Seigneur ! en votre nom « nous avons fait des miracles et prophétisé !... » Je ne vous connais pas, vous tous qui commettez l'iniquité. »

Donc, si le sentiment qui crie vers Dieu n'est rien sans la justice, si les miracles et les prophéties ne sont rien, et si la justice seule est tout, selon le texte de l'Évangile, il paraît bien que la morale chrétienne se trouve fondée sur la justice et non pas sur un sentiment.

Si vous pouvez, malgré cela, montrer que la morale chrétienne n'est fondée que sur un sentiment et non sur la justice, vous aurez répondu à ma lettre.

La troisième lettre combat surtout une bien étrange affirmation. « L'Église, dites-vous, rabaisse la femme au rang d'un être inférieur, « dans un langage dont on rougirait aujourd'hui. »

Vous portez cette accusation, mais n'en apportez aucune preuve. Vous vous bornez à dire : « Voir la collection des conciles, et particu- « lièrement le concile de Trente. »

Eh bien, monsieur, je vous demande publiquement de nous montrer dans la collection des conciles, et *particulièrement dans le concile de Trente*, l'Église rabaissant la femme au rang d'un être inférieur, et cela dans un langage dont on rougirait aujourd'hui.

Il faut, monsieur, citer ces textes mêmes et les indications nécessaires pour les vérifier. Si vous le faites, vous aurez répondu à ma lettre ; sinon, vous n'y aurez pas répondu.

Mais alors il faudra me permettre de regarder comme nulle, et comme étant l'aveu public de l'impossibilité de répondre, toute réponse vague éludant mes questions précises.

Cette conclusion annonçait trop bien ce qui est arrivé. Sur aucun des trois points, M. Vacherot n'avait aucune raison valable ni aucun texte à opposer. Et nous avons le droit de regarder comme nulle et comme étant l'aveu public de l'impossibilité de répondre, les pages dont il s'agit.

En effet, sur le premier point, M. Vacherot déclare qu'il n'a entendu comparer que les quatre récits de la Passion. C'est avouer, nous l'avons vu, qu'il s'est trompé sur les quatre récits, attribuant aux deux derniers ce qui appartient aux premiers.

Sur le second point, où l'on soutient que la morale de l'Évangile est imparfaite, parce qu'elle n'est pas fondée sur la justice, M. Vacherot refuse de tenir aucun compte du *discours sur la montagne*, qui affirme que, devant Dieu, le sentiment n'est rien, mais que la pratique seule de la justice est tout ; il répète simplement son assertion première et dit : « qu'il y a une morale moderne encore supérieure « à la morale chrétienne, surtout parce qu'elle repose sur un prin- « cipe, à la différence de la morale chrétienne fondée sur un senti- « ment[1]. » C'est affirmer le contraire d'un fait qui subsiste sous les yeux de tous.

La troisième lettre est la seule à laquelle M. Vacherot essaye quelque réponse autre que la pure assertion ou la simple dénégation.

Il avait affirmé que « l'Église rabaisse la femme au rang d'un « être inférieur, dans un langage dont on rougirait aujourd'hui. » Il avait mis en note : « Voir la collection des conciles et particulière- « ment le concile de Trente. » J'ai adressé à M. Vacherot le défi public de produire ces textes des conciles. Les a-t-il produits? Non. M. Vacherot commence par parler de la Bible, et il dit que, « selon la « Bible, la femme n'est pas, comme l'homme, faite à l'image de Dieu[2]. » Or, la Bible dit le contraire : « Dieu créa l'homme à son image et à sa « ressemblance. Dieu créa l'homme à la ressemblance de Dieu, et il « LES créa en deux sexes. *Et creavit Deus hominem ad imaginem et si- « militudinem suam : ad imaginem Dei creavit illum ; masculum et fe- « minam creavit* EOS. » (Premier chapitre de la Bible.)

Mais c'est de conciles qu'il s'agit. Où sont leurs textes? M. Vacherot ne les peut produire puisqu'ils n'existent pas. Mais comment paraître répondre?

Pour cela, M. Vacherot reprend la fable d'un concile de Mâcon, discutant si les femmes ont une âme, discussion qui n'a jamais eu lieu, ce dont j'avais prévenu M. Vacherot. Eh bien, il n'en cite pas moins ce concile. Mais il ne cite pas les paroles que je l'ai défié de citer. Pourquoi? M. Vacherot dit, en note, qu'elles se trouvent dans le seizième canon. J'ai sous les yeux ce seizième canon. Il décrète que la veuve d'un sous-diacre ne doit pas se remarier[3]. C'est

[1] *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1869, p. 155.
[2] *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1869, p. 157.
[3] Uxor subdiaconi, illo mortuo, secundo se non audeat sociare matrimonio.

là le seizième canon, qui n'a donc pas le moindre rapport avec la fable que l'on ose reproduire. Pourquoi citer un chiffre vide qui se trouve être faux, et non les textes, quand on est mis publiquement en demeure de le faire ? C'est que ces textes n'existent pas.

Mais M. Vacherot affirmait qu'il s'agit « particulièrement du con- « cile de Trente. » Aucune trace de cela dans le concile de Trente. Mis en demeure de citer le texte du concile de Trente, M. Vacherot ne peut le produire, puisqu'il n'existe pas. Que fait-il ? Il cite un décret relatif à une autre question. Il parle du mariage. Il cite le décret *qui déclare la virginité supérieure au mariage.*

Quoi ! c'est là le décret qui rabaisse la femme au rang d'un être inférieur, en des termes dont on rougirait aujourd'hui ! Quel rapport y a-t-il entre les deux questions? M. Vacherot n'eût-il pas bien mieux fait de reconnaître qu'il s'est trompé? Ne serait-il pas temps de changer, entre honnêtes gens, ces vieilles règles de la vieille polémique, dont la principale est : *Quoi qu'il arrive, parlez toujours?*

Cette manière de discuter ne sera pas jugée par le public entier comme je la juge. Un très-grand nombre de personnes, je le sais, voient, bien à tort, dans ces réponses de M. Vacherot, ce qui ne s'y trouve nullement. Pour moi, je soutiens que la méthode logique de l'auteur et cette invincible habitude d'inattention qui remplit d'inexactitude et d'erreur presque tous ses travaux, expliquent suffisamment et cette polémique et le reste.

A ce propos, je ne puis comprendre comment M. Vacherot me reproche de faire, non pas de la critique, mais de la polémique ; de me borner à des détails, de jouer sur des mots, de m'attacher uniquement à surprendre « mon adversaire à propos d'une phrase « équivoque ou inexacte. » L'accusation est assez vive. Je réponds que si l'on voulait attaquer M. Vacherot sur les détails, on ne le pourrait pas ; car ce serait un travail sans fin. Je me suis donc, tout au contraire, attaché à l'ensemble. Et d'ailleurs j'ai pris les questions que posait M. Vacherot. Je l'ai suivi sur son terrain, sur les points principaux de son attaque contre le christianisme. Que l'on en juge par les trois points dont il s'agit ici.

Premier point. M. Vacherot donne un exemple unique, choisi par lui, qui, dit-il, suffit à montrer comment toute la théologie chrétienne de tous les temps est dénuée de critique et de science, et ne comprend même pas ses propres textes. C'est pourquoi elle en tire arbitrairement tout ce qu'elle veut, malgré les *contradictions* des Évangiles. Cet exemple constitue d'ailleurs une forte présomption contre la divinité de Jésus-Christ.

Pour prouver tout cela, M. Vacherot n'apporte qu'un exemple.

C'est évidemment cet exemple auquel je devais m'attacher. Or j'ai montré que c'était une erreur matérielle, textuelle, indiscutable, ce que M. Vacherot avoue implicitement. Est-ce là de la subtilité ? Non, c'est de l'attention ; l'attention, faculté modeste que j'estime chaque jour davantage, que j'espère posséder — ce n'est que mon devoir — et qui, en tout cas, constitue ma seule méthode de polémique et de critique.

Second point. M. Vacherot affirme que toute religion, même le christianisme, disparaîtra peu à peu devant la science, puisque déjà le christianisme, dont la morale est la grande force, voit s'élever une morale nouvelle supérieure à la sienne. Voilà qui n'est pas non plus une question de détail. Comment notre adversaire démontre-t-il cela ? En affirmant que la morale chrétienne n'est pas fondée sur la justice. J'anéantis cette assertion absurde en étudiant sous tous les points de vue, esprit et lettre, la morale de l'Évangile et le discours sur la montagne, qui la résume. Je montre que M. Vacherot, dans son habituelle inattention, parle de la morale chrétienne sans vouloir tenir aucun compte de l'Évangile ni du discours sur la montagne. Est-ce là jouer sur des mots ? Est-ce une critique valable ?

Troisième point. M. Vacherot affirme que l'Église, dans un langage dont on rougirait aujourd'hui, rabaisse la femme au rang d'un être inférieur, et cela par l'organe des conciles et « particulièrement du concile de Trente. » Voilà encore assurément une attaque qui devait attirer l'attention : car si l'Église rabaisse la femme, c'est la moitié du genre humain, ou plutôt tout le genre humain qu'elle rabaisse. Qu'avais-je à faire pour entrer ici, comme le demande M. Vacherot, dans la véritable critique ? J'avais à le prier de vouloir bien citer ces textes des conciles, ou bien de reconnaître qu'il s'était trompé. J'ai porté à M. Vacherot le défi public de citer un seul texte de concile ayant rapport à la question. Il n'en a pu citer un seul, mais il déclare ne s'être pas trompé.

Qui est subtil, ici ? Qui fait ici de la critique, et lequel des deux n'en fait pas ? Est-ce là ce que M. Vacherot, avec peu de justice, appelle l'art de surprendre « un adversaire à propos d'une phrase équi- « voque ou inexacte ? » « Il faut, dit M. Vacherot, accepter les ques- « tions telles que les pose la science moderne. » Or, c'est ce que je fais à l'égard de M. Vacherot lui-même, qui pose trop souvent les questions contre toute science et toute critique. « Il faut suivre la « science sur son terrain et la réfuter avec les seuls arguments de « l'érudition. » J'espère bien ne jamais *réfuter la science*, mais son contraire. Et c'est ce que j'ai fait, je crois, non-seulement dans les trois lettres dont il s'agit, mais dans les dix-huit lettres que je livre au public.

Sur tous les points, loin de surprendre mon adversaire sur une phrase équivoque ou inexacte, je ne cesse pas de le citer par grands fragments, et sur le point principal de notre polémique (voir la Lettre III), j'ai cru devoir citer jusqu'à huit pages entières et continues. Et j'appelle sur ces pages toute l'attention de mes lecteurs. C'est là surtout qu'ils saisiront le nœud de la question, et qu'ils verront de leurs propres yeux la forme la plus étrange de cet esprit d'erreur, dirigé aujourd'hui, sous le nom de critique et de science, contre le sens commun, la raison, le christianisme et la philosophie.

M. Vacherot, dans sa réponse, parle aussi du beau livre de l'évêque de Grenoble sur l'*Histoire des dogmes*.

Mgr l'évêque de Grenoble n'a pas besoin que je prenne sa défense. Qu'il me permette cependant quelques mots. M. Vacherot lui fait d'abord cette étrange objection : « Mais quelle est la méthode qui a pré-« sidé à la composition de cette histoire ? Est-ce l'œuvre d'un esprit « conservant assez de liberté sous le joug de la foi ?... » — Que signifie ce procès préalable ? Jugez nos thèses et nos raisonnements en eux-mêmes comme nous jugeons les vôtres, et l'on verra qui, de vous ou de nous, possède sa liberté d'esprit. Je dis moi-même dans le présent ouvrage que M. Vacherot, sous le joug de l'hégélianisme, a perdu sa liberté d'esprit. Mais je n'ai dit cela qu'après l'avoir montré. Et, sur ce point, j'ai la ferme confiance que les avis ne sauraient être partagés.

En second lieu, M. Vacherot, qui nous reproche aujourd'hui même de chercher dans le Nouveau Testament des choses qui n'y sont pas, savoir le symbole de Nicée, M. Vacherot rencontre un livre capital qui lui démontre, avec surabondance, qu'en effet le symbole de Nicée se trouve dans le Nouveau Testament. Que fait M. Vacherot ? Il passe à une autre question. Il objecte ceci : « L'auteur a-t-il démon-« tré l'authenticité des Évangiles ? » C'est comme si l'on venait objecter à l'auteur d'une histoire de France qu'il n'a pas, dans ce livre, écrit l'histoire romaine. L'authenticité des Évangiles est une question. Leur *contenu* est une autre question. Sur l'authenticité des Évangiles, nous avons des bibliothèques que Mgr de Grenoble connaît à fond et que M. Vacherot n'a pas vues. Je lui indique dans la dixième lettre, intitulée *Critique biblique*, quel est, sur ce sujet, *le dernier état de la science*. Mais l'évêque de Grenoble n'avait pas à traiter cette question. Il s'est proposé de répondre à ceux qui, comme M. Vacherot lui-même, viennent nous dire : Étant donné le Nouveau Testament, nous soutenons que le dogme de Nicée n'y est point. A quoi l'auteur de l'*Histoire du dogme* répond : Étant donné le Nouveau Testament, je vous montre que le dogme de Nicée s'y trouve.

Essayez d'attaquer en face, en tenant bon, quelqu'une des thèses contenues dans ce livre. Si vous nous montrez nos erreurs, comme nous vous faisons voir les vôtres, nous avouerons que nous nous sommes trompés.

Encore un mot. M. Vacherot nous oppose MM. Albert Réville et Burnouf, nous appelant, presque en leur nom, à une nouvelle polémique. Je réponds à cette ouverture que le P. Largent, de l'Oratoire, termine en ce moment un travail sur M. Réville[1], et je m'efforcerai de décider l'un des plus profonds orientalistes de notre temps, membre de l'Oratoire aussi, à s'occuper de M. Burnouf.

A. Gratry,
prêtre de l'Oratoire.

[1] Le travail du P. Largent vient de nous être remis et paraîtra dans une des prochaines livraisons du *Correspondant*.

(*Note de la Rédaction.*)

MORT ET FUNÉRAILLES DE LAMARTINE

Lamartine est mort. La France a perdu son plus grand poëte, le plus beau génie qui ait fait la splendeur de ce siècle avec le génie de Chateaubriand. Prenons le deuil et prions. Ce n'est pas l'heure de juger, d'expliquer cette âme ou de la défendre. L'admiration et la critique doivent laisser la place à la douleur nationale et à l'émotion chrétienne. De tout ce que fut Lamartine, une seule chose suffit à nous remplir le cœur en ce moment. Il a été par excellence, non-seulement de nos jours mais dans toute la durée des lettres françaises, le poëte religieux. Pas une lyre humaine, depuis celle du roi-prophète, n'a parlé plus magnifiquement que la sienne, de Dieu, de l'immortalité, de l'infini. C'est par là surtout que cette voix incomparable nous a conquis et nous a dominés. Pendant le funèbre cortége, toutes ces hymnes remplies d'adoration et de larmes se déployaient dans notre souvenir et murmuraient sur nos lèvres comme une prière digne de lui.

Un jour, dans tout l'éclat de sa gloire, dans toute la vigueur de son génie, il avait prononcé ces solennelles paroles :

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !

Ce Dieu a entendu son serment. Il a exaucé son vœu, il était présent à son lit de mort. Les amis du poëte savent qu'il avait appelé le Christ à son aide longtemps avant l'heure du dernier combat. Il est mort, il a été enseveli dans le Christ. Cette grâce suprême était due à l'homme qui a rétabli dans la poésie française le nom du Christ, le sentiment de la Providence et la contemplation de l'infini. Quelle poésie nous a montré plus clairement que celle de Lamartine l'idée de Dieu à travers les splendeurs de la création ? Laquelle a suscité plus haut dans les cœurs la certitude de l'immortalité ?

Sitôt que la voix de Lamartine s'est élevée, la frivole ironie a cessé

de maîtriser les esprits ; par lui, le lendemain du dix-huitième siècle, l'art des vers s'est mis au service de la prière. Cette foule suspendue à ses lèvres, enivrée de ses sublimes harmonies, le poëte l'a conduite jusqu'au seuil du temple qu'elle avait délaissé. Il y est entré devant elle et s'est prosterné dans le sanctuaire aux yeux de tous.

Tout ce qui est au pouvoir d'un homme pour transformer les sentiments humains après une crise mortelle et les ricanements de Voltaire, Lamartine l'a opéré dans les âmes par les *Méditations* et les *Harmonies*. Il ne fut pas seulement un poëte, il fut la poésie elle-même reparue et reprenant son éternelle mission, la mission d'enseigner et de guérir, la mission de nous consoler du réel en nous dévoilant l'idéal.

Qu'il soit béni au nom de ces milliers d'âmes emportées sur ses ailes loin des tristesses de la vie présente, au nom de tous ceux qui ont goûté par avance, en l'écoutant, les extases de l'immortalité et le spectacle de l'infini.

Le silence qu'il avait demandé a été religieusement observé sur sa tombe. La prière chrétienne s'est faite seule entendre pendant ses funérailles. Le plus éloquent de nos prêtres, le P. Hyacinthe, avait fait la levée du corps au chalet de Passy. C'est à Mâcon, dans la ville natale du poëte, que les obsèques ont commencé. Le cercueil avait traversé Paris sans autre suite qu'une douzaine d'amis et de parents. Trente personnes au plus l'attendaient à la gare. L'incognito de l'illustre mort était respecté. La veille au soir, on était venu offrir à la famille des funérailles faites par l'État ; elle avait refusé.

C'est à Saint-Point directement que le corps devait être conduit. Mais, si l'on avait pu dérober ce cercueil aux hommages politiques, il n'y avait pas moyen de le soustraire à ceux de l'affection personnelle et du patriotisme local. La ville de Mâcon s'était levée tout entière pour demander qu'une première cérémonie funèbre eût lieu chez elle. Au sortir de la gare, le jeudi 4 mars, le corps fut transporté à l'église Saint-Vincent : l'église était trop petite ; la foule encombrait la place et les rues voisines. Cette immense multitude a escorté le convoi jusqu'au delà des barrières de la ville. A la suite du cercueil, on avait vu entrer dans l'église M. Émile Augier, directeur, et M. Jules Sandeau, chancelier de l'Académie française. Leur costume est le seul officiel qui ait paru à la cérémonie avec les uniformes militaires. Les autorités suivaient le deuil, mêlées à la population. L'Académie française a honoré le poëte et s'est honorée elle-même, dans cette circonstance, par une éclatante dérogation à ses usages. Jamais les membres du bureau ne s'étaient transportés à une si grande distance de Paris. Par respect pour les volontés de l'illustre mort, le

directeur de l'Académie a renoncé à son droit d'être entendu sur cette tombe. Le silence était dès lors imposé à tous.

Au sortir de la ville que les funérailles ont pris leur caractère le plus touchant et des hommages passionnés ont été rendus à l'homme par une foule qui n'avait pas connu de lui son génie, mais sa bonté. Toutes les populations rurales, à une grande distance, étaient accourues sur la route. La campagne était couverte de neige, mais éclairée d'un soleil splendide. Chaque commune, son curé en tête, escortait le char jusqu'aux limites de son territoire. En passant devant Monceaux, Milly et sur quelques autres points, les habitants se faisaient ouvrir le corbillard pour jeter de l'eau bénite sur le cercueil, et les femmes l'embrassaient en sanglotant. « Nous avons perdu notre bon monsieur ! » Ces simples paroles, dites par des milliers de bouches qui n'ont jamais récité un seul vers des *Méditations* ou de *Jocelyn*, valent bien des oraisons funèbres, et peignent mieux que tous les discours le vrai Lamartine. Sous le grand poëte il y avait un homme de cœur ardemment attaché à ces populations et à ce sol.

Retardé par la marche de la foule, le convoi a mis près de cinq heures pour franchir les 25 kilomètres qui séparent Mâcon de Saint-Point. A deux heures, Lamartine était couché dans le sépulcre élevé par lui entre sa mère, sa femme et sa fille.

Et maintenant la postérité commence pour le poëte, pour l'orateur, pour le citoyen. Les amis fidèles et les disciples de Lamartine ne craignent pas pour lui le jugement de l'avenir. Plus les ombres se dissiperont autour de cette noble figure, et plus elle grandira. L'histoire triomphera d'une foule de légendes ridicules et envenimées qui circulèrent autour de son nom. Cette œuvre se fera peu à peu et par bien des ouvriers involontaires, sans parler des cœurs dévoués à cette chère mémoire. Aujourd'hui nous n'avons pas d'autre droit, d'autre devoir que celui de pleurer le maître et l'ami. La France fera comme nous. Jamais elle n'a mené un plus grand deuil.

VICTOR DE LAPRADE.

MÉLANGES

LA COMTESSE DE GONTAUT-BIRON

(1794-1869)

A la première nouvelle de la mort de madame de Gontaut-Biron, M. de Montalembert adressait la lettre suivante à l'un des fils de sa sainte amie :

« Paris, 28 février 1869.

« Mon cher vicomte,

« Vous ne comprendriez pas, j'en suis sûr, que, étant encore vivant, je pusse m'abstenir de venir troubler votre douleur en vous parlant de ma condoléance. Mais vous me comprendrez très-bien si je vous dis que la mort de madame votre mère est aussi une douleur pour moi. Sa perte me rappelle d'une façon poignante cette moitié de ma vie pendant laquelle elle et les siens m'ont prodigué une si constante sollicitude, une si affectueuse sympathie. Les années les moins tristes de ma triste existence sont certainement celles où j'allais le plus souvent chez elle et chez ses enfants, pour y trouver un accueil toujours si cordial, si encourageant, si indulgent, au milieu même des deuils et des anxiétés qu'elle ressentait plus vivement que personne. Elle a daigné rester toujours fidèle au souvenir du bien qu'elle m'a fait. L'hiver dernier, elle a encore eu la bonté exquise de venir, malgré sa faiblesse, s'asseoir à côté de mon lit. Et moi-même j'ai pu profiter d'une éclaircie qui n'a point duré pour me traîner chez elle. J'éprouve une sorte de jouissance à penser que cette sainte et douce femme est la *seule* personne à qui j'aie rendu visite depuis trois ans que je suis malade. La sainteté et la douceur ! voilà surtout ce qui nous reste d'elle. Elles ne vont pas toujours ensemble ; mais chez votre admirable mère, tout était réuni. Ce type accompli des mères de famille chrétiennes laisse, en disparaissant, un grand vide tout autour d'elle ; mais aussi que de sujets d'édification et de consolation ! que de grands et beaux exemples ! quel enseignement pratique et permanent de toutes les vertus ! Et puis quelle joie de penser que nous

pourrons la retrouver un jour ! Les séparations sont toujours courtes à mon âge, et quelque incommensurable que soit la distance qui me sépare de ses mérites, j'espère bien la rejoindre dans cette maison de notre Père où il y a *multæ mansiones*, et où ses *œuvres* et ses *intentions* (dont elle nous parlait si souvent) seront les unes toutes récompensées et les autres toutes exaucées. Cher monsieur de Gontaut, je vous plains de tout mon cœur, mais je trouve que vous devez avoir un légitime orgueil d'être sorti d'une telle souche et un vrai bonheur de posséder auprès de Dieu une telle protectrice.

« Parlez, je vous prie, de ma respectueuse sympathie à M. et à madame de Saint-Blancard, qui ont toujours été si bienveillants pour moi, et laissez-moi espérer que vous prierez quelquefois pour un des vieux clients de votre sainte mère.

« CH. DE MONTALEMBERT. »

Avec madame de Gontaut-Biron disparaît un des types les plus accomplis, le seul peut-être qui nous restât encore, de notre vieille société française dans tout ce qu'elle pouvait présenter de plus exemplaire et de plus élevé. Quels que soient le mérite et le charme des vertus purement privées, le caractère essentiel de cette revue nous interdit ordinairement de les arracher au demi-jour sacré du foyer domestique pour leur rendre l'hommage même le plus mérité. Mais ici ce n'est point seulement une parente vénérée, une amie chérie, une chrétienne admirable qui disparaît ; c'est une époque même qui semble s'évanouir avec le dernier et le plus pur de ses représentants. Les défauts et les travers de l'ancienne élite sociale de la France ont été surabondamment signalés et censurés. Aucun, toutefois, parmi ses détracteurs, n'a songé sérieusement à lui contester ces raffinements exquis dans les manières, dans l'esprit, dans le langage qui ont consacré chez nous sa longue domination et auxquels l'Europe entière a rendu l'éclatant hommage de sa servile imitation. L'heure de sa chute survenue, ses adversaires les plus implacables n'ont pu voir sans admiration avec quelle inébranlable fermeté elle avait traversé les plus cruelles épreuves, bravé les plus redoutables périls, résisté aux séductions les plus persistantes. Même parmi ceux qui connaissaient intimement madame de Gontaut, nul ne pouvait l'approcher sans se trouver en présence, non point d'une personne, mais d'une période historique, sans ressentir le contact de ce qui avait principalement illustré la vieille France de nos pères. La grâce exquise de son accueil, la douce et instinctive dignité de son port, de sa parole, l'impérissable attrait qui animait toute sa personne, inspiraient, dès l'abord, un sentiment indéfinissable dans lequel la vénération le disputait à la tendresse. A mesure que l'entretien se prolongeait, on eût dit que la conscience intime, inévitable, de l'empire enchanteur qu'elle exer-

çait autour d'elle ajoutait une séduction nouvelle à son regard, à son sourire, à sa beauté, longtemps célèbre, qui se transformait sans cesse avec l'âge, mais à laquelle l'âge même hésitait à infliger ses plus redoutables atteintes.

Nous avons essayé de faire revivre en quelques mots la personne chérie de madame de Gontaut. Mais comment parler de ce cœur ouvert à toutes les afflictions comme à toutes les affections, de cette âme dont le ciel était déjà depuis longtemps la demeure, mais que le spectacle de nos douleurs, de nos défaillances et de nos erreurs semblait rappeler sans cesse sur la terre? Jamais foi plus ardente n'a été tempérée par une plus douce mansuétude. Elle ne semblait vivre que pour aimer, pour compatir, pour exhorter, pour faire partager aux autres ces élans d'espérance et de conviction qui l'animaient et la transportaient tout entière. Sa charité inépuisable ne se bornait point aux plus généreuses aumônes. Elle voulait consoler la misère par sa présence, la fortifier par ses conseils. Frêle et délicate comme elle l'était, elle trouvait des forces inattendues, surprenantes pour rechercher les pauvres, les malades, les frères et les sœurs de la grande dame en Jésus-Christ, jusque dans les hôpitaux, jusque dans les plus obscures ruelles de son quartier. Ce quartier, auquel tant d'intéressants souvenirs se rattachent, va lui-même disparaître; mais assurément ce n'est point un des moindres inconvénients du Paris nouveau que ces monotones rangées de palais où l'opulence seule peut se faire admettre, tandis que l'indigence, les classes ouvrières, les pauvres honteux surtout sont forcément relégués, refoulés loin de tout contact avec les classes aisées. Que ne faisait point pour désarmer de funestes passions l'aspect continuel d'un dévouement ardent et pratique comme celui de madame de Gontaut! Et même pour des cœurs moins facilement émus que le sien, la présence visible de l'infortune, les relations inévitables avec elle provoquaient souvent des actes de compassion qui ne se reproduiront point quand rien ne viendra plus rappeler sensiblement aux heureux de la terre l'irremédiable et douloureuse inégalité des conditions humaines. L'avenir dira ce qu'aura gagné la France à voir inexorablement séparées ainsi des classes déjà trop profondément divisées.

La mort n'avait point épargné ses plus cruels avertissements à celle qui savait si bien la regarder en face. Non-seulement madame de Gontaut voyait disparaître autour d'elle ses contemporains, mais sur quatre belles-filles, toutes pleines d'attraits à des titres divers, et qui remplaçaient si bien autour d'elle les filles que la Providence ne lui avait point accordées, trois l'ont devancée dans la tombe. L'une, éclatante de jeunesse et de beauté, meurt en donnant le jour au premier-né tant désiré; une autre est enlevée à un époux solitaire et inconsolable; une autre encore est ravie, abandonnant à un père désolé le soin sans partage d'une nombreuse famille. Douces et charmantes figures laissant dans le salon patriarcal de

madame de Gontaut leurs places toujours vides, toujours voilées de deuil!... Pour consoler de tant d'absences sans les faire oublier, ce n'était pas trop des séduisantes vertus de sa belle-fille aînée, madame la marquise de Saint-Blancard, la seule qui dût lui survivre et qui a veillé sa sainte mère au lit de mort.

Évidemment madame de Gontaut était trop peu de ce monde pour en éprouver les faiblesses ordinaires. Mais si jamais quelque indice d'une noble et légitime fierté se trahissait dans son entretien, c'est quand elle rappelait la chevaleresque fidélité que sa maison avait gardée à ses principes, à sa dignité, comme on l'entendait jadis, et surtout à de royales infortunes; — comment elle avait affronté, sans courber la tête, les violences de la période révolutionnaire, et résisté à la prépotence comme aux séductions du premier empire. C'était dans des sentiments pareils qu'elle se plaisait à voir élever sa brillante et nombreuse descendance.

Dans les souvenirs de plus d'une famille, on pourrait recueillir quelques traits qui appartiennent autant à l'histoire anecdotique d'une époque qu'aux traditions d'un seul foyer. Ainsi on raconte que le duc de Rohan, grand'père de madame de Gontaut, pressé de faire disparaître de ses voitures, lors de la première exaltation révolutionnaire, les emblèmes de sa grandeur originelle, s'y était refusé jusqu'au moment où toute résistance devenait insensée. Il fit peindre alors sur ses armoiries un nuage avec la prophétique légende : *Ce nuage passera.* Le nuage se dissipa en effet, après avoir déversé sur la France et sur l'Europe les ouragans dont il était chargé, et sous le ciel plus serein de la monarchie restaurée les enfants du duc de Rohan rentrèrent dans tous leurs honneurs héréditaires. On rapporte aussi que son frère, le comte de Jarnac, s'étant, pendant l'émigration, adressé à un fonctionnaire du régime nouveau pour une simple formalité de chancellerie, avait reçu le grossier accueil qui remplaçait pour lors l'ancienne courtoisie française. « Enfin, citoyen, je ne vous connais pas. » « — Dites plutôt que vous ne me reconnaissez pas. » Mais des jours plus propices étant revenus, la famille de madame de Gontaut tint à se montrer digne des prérogatives qu'elle n'avait point voulu répudier durant une périlleuse adversité. L'Église n'a point oublié les vertus évangéliques et la touchante parole de son frère aîné, le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon; l'armée, les excellents services de son autre frère, le duc de Rohan actuel. Que de fois cet illustre vétéran des dernières gloires et des derniers désastres du premier empire a-t-il vu arriver à toutes les récompenses de sa carrière tel frère d'armes qui était encore au collége quand il rentrait à Vienne avec les vainqueurs de Wagram et affrontait, sans fléchir un instant, les funèbres frimas de la retraite de Russie. Mais il a su, jusqu'à la fin, préférer l'honneur aux honneurs, et à toutes les dignités de l'État la dignité transcendante d'une fidélité politique à toute épreuve.

Tel était l'entourage immédiat de madame de Gontaut. Telle était madame de Gontaut elle-même, digne enfant et digne ornement d'une lignée historique. Faut-il s'étonner qu'ainsi constituée et ainsi douée, elle ait été, non-seulement pour sa famille et pour ses amis, mais aussi pour une portion notable du monde parisien, un centre permanent de réunion et l'objet du plus affectueux des cultes. Sous ce rapport, nulle, de nos jours, ne l'a surpassée comme nulle ne la remplacera désormais. Plus sa santé chancelante faisait redouter l'inévitable séparation, plus on s'empressait de prodiguer à cette grande figure patriarcale les témoignages du sentiment qu'elle seule savait inspirer. Une douce conformité de convictions et de tendances animait la plupart de ceux qui l'entouraient. Mais ses salons, comme son accueil, n'avaient rien d'exclusif; et si, parmi ceux qui l'abordaient, il se rencontrait tel fidèle ami ou parent dont les opinions ou la croyance différaient profondément de la sienne, c'était pour cet enfant prodigue qu'étaient réservés les plus précieux trésors de sa tendresse et de sa sollicitude. Avec quelle véhémence elle l'exhortait à rentrer dans les seules voies qui lui parussent salutaires; avec quelle ardeur elle le conjurait de partager les célestes joies de sa croyance passionnée! Et si elle rencontrait des résistances inattendues, obstinées, on eût dit qu'elle aimait davantage à mesure qu'elle avait plus à pardonner.

Parmi les trois mille personnes, élite de la société française, qui se sont pressées autour de son cercueil, pas une seule affliction qui ne fût sincère, pas une seule condoléance qui ne partît du cœur. Contraste bien frappant avec d'autres funérailles où, sous les pompes officielles d'un deuil mensonger, la censure et le sarcasme, devançant déjà la justice vengeresse du public et de l'histoire, ne peuvent attendre pour éclater que la tombe se ferme sur des cendres à peine refroidies.

Le Gérant : CHARLES DOUNIOL.

ENQUÊTE SUR LA QUESTION DES INCENDIES DE FORÊTS

DANS LA RÉGION DES MAURES ET DE L'ESTEREL (PROVENCE).

Le département du Var vient d'être le théâtre d'une enquête sur des intérêts forestiers qui ne ressemblent en rien à ceux des autres contrées de la France, et sur toute une situation qui appelait depuis longtemps des mesures de salut public.

Cette enquête a mis le chef d'un grand service du ministère des finances en rapport direct avec les propriétaires. Elle a été conduite avec une supériorité d'intelligence et avec une impartialité remarquables, de manière à produire l'effet moral le plus désirable et le plus utile sur des populations qui n'avaient pu, jusqu'à ce jour, faire entendre, comme il le fallait, l'ex-

pression de leurs besoins et de leurs vœux. Elle mérite à ce titre d'être signalée.

On parle beaucoup de la décentralisation. Le mot est devenu populaire; mais, quand on ne précise rien, il ne traduit que des aspirations non définies, et il laisse beaucoup de vague dans l'esprit de ceux qui en font la formule de leurs idées si justes, si légitimes, d'initiative locale. — Décentraliser, serait-ce en tout et partout effacer l'action du pouvoir central, ou du moins l'annihiler au point de le rendre impuissant? Non, sans doute, et l'enquête qui s'est effectuée récemment dans le Var est bien de nature à prouver le contraire, puisque les populations s'adressaient au pouvoir central, au service général des forêts, pour qu'il vînt en aide à leur sécurité. La vraie décentralisation est celle qui établira la répartition exacte des forces dirigeantes, qui constituera la variété et la spécialité des services administratifs, selon la nature propre à chaque besoin social, soit général, soit local, bien observé et bien constaté. Les forêts sont l'objet d'une gestion nécessaire de la part de l'État, pour les propriétés domaniales et communales. Quand elles appartiennent à des particuliers, elles sont soumises dans certains cas à des servitudes de non défrichement, et, au point de vue des intérêts qui ont motivé l'enquête ouverte dans le Var, elles peuvent avoir besoin d'une protection spéciale.

Disons en peu de mots ce qui a déterminé la venue personnelle du nouveau directeur général, M. Faré, dans ce beau département du Var, un de ceux qui conservent le plus de richesses forestières.

Les voyageurs, allant de Toulon à Cannes, Nice ou Menton, par le chemin de fer qui longe le littoral de la Méditerranée, admirent beaucoup sur plusieurs points les riantes perspectives d'une mer d'azur éclairée par un soleil étincelant, et encadrée dans des montagnes verdoyantes. La plupart ignorent le terrible fléau qui frappe périodiquement des contrées en apparence si fortunées. Quelques-uns seulement ont pu être témoins du spectacle si dramatique dont l'incendie se charge, presque chaque année, de dérouler au loin le tableau.

Sur ce littoral enchanteur et qui ne connaît pas la rigueur des hivers, où le palmier rappelle l'Orient et l'oranger le jardin des Hespérides, dans cette région privilégiée où les moindres parcelles de terrain situées au bord de la mer se vendent à des prix si élevés, pour être transformés en charmantes villas, le feu est le grand agent de destruction qui menace, non-seulement les forêts, mais les centres habités et populeux, trop isolés au milieu d'elles. Depuis Toulon jusqu'à Antibes, sur une surface de 115,000 hectares environ, s'étend une zone boisée, distincte par sa formation géologique, par sa végétation et aussi par ses mœurs, des autres parties complétement dénudées de la Provence. C'est celle qui est connue sous le nom des *Maures* et de *l'Esterel*. Le long séjour des Sarrasins a laissé de nombreux souvenirs dans ces montagnes, dont les solitudes sauvages, lorsqu'on s'éloigne des

côtes, ressemblent à celles de la Kabylie. Là, sur des terrains à base granitique ou porphyrique, croissent le chêne liége et le pin maritime. — Le chêne liége était une valeur à peu près inconnue, il y a un demi-siècle; il est aujourd'hui la source de revenus qui ont quintuplé le prix des propriétés et même l'ont porté plus haut, partout où des nettoiements et des travaux d'élagage bien entendus ont été entrepris et suivis avec des soins attentifs. Mais ces travaux se sont jusqu'ici limités à des espaces très-restreints. Le pin maritime constitue la plupart des forêts; ses peuplements ne sont ni éclaircis, ni aménagés; et les aiguilles dont il couvre le sol, se mêlant aux bruyères, aux arbousiers, aux cistes, à une foule de végétaux arborescents qui forment un sous-bois très-touffu, sont l'aliment des incendies, que provoquent l'imprudence des chasseurs ou des fumeurs et la négligence des écobueurs beaucoup plus que la malveillance.

Les incendies des Maures et de l'Esterel ne sont point, par malheur, un fait isolé et exceptionnel; ils ne se bornent pas, comme ceux des Landes de la Gascogne, à brûler quelques hectares de bois, et les pertes qu'ils occasionnent ne sont pas de celles que peuvent couvrir les primes des sociétés d'assurance. Ce sont d'épouvantables sinistres qui se renouvellent à des intervalles très-rapprochés, et qui embrassent souvent d'immenses surfaces pour ne s'arrêter qu'à la mer. On ne saurait les comparer qu'à ceux de l'Algérie. Très-fréquents à toutes les époques, ils se sont multipliés et aggravés dans ces derniers temps. On cite une année, celle de 1864, comme ayant vu brûler en quelques jours 11,000 hectares de bois, dont une bonne partie allait être exploitée. On assure que de 1838 à 1848, d'après des documents officiels, 40,000 hectares ont été la proie du feu et ont représenté une perte de 4 millions de francs. Des villages, placés au centre des vallées qu'a parcourues l'incendie, ont plus d'une fois couru de grands dangers. En 1867, celui des Mayons, près du Luc, a failli être réduit en cendres.

Quelles sont les causes de tels sinistres? Et comment les populations n'ont-elles rien fait pour les conjurer?

Nous l'avons dit: la moindre étincelle suffit, pendant les mois d'été, à allumer des bois non débroussaillés. L'aiguille du pin maritime, devenue très-inflammable sous l'action du soleil, joue le rôle de l'amadou; les cônes de pin, emportés par le courant embrasé, vont éclater au loin comme de véritables bombes incendiaires, traversant cent, deux cents et jusqu'à trois cents mètres. Lorsque arrivent les grosses chaleurs de juillet et d'août, la terre même semble exhaler une odeur de feu. C'est le moment où le paysan prépare ses cultures sur la lisière et dans l'intérieur des bois, où les chasseurs commencent à faire retentir de leurs coups de fusil les forêts résineuses. Si un vent s'élève, et l'on connaît l'impétuosité du mistral en Provence, une étincelle partie soit du fourneau dans lequel le paysan brûle les morts-bois et les herbes desséchées, soit des étoupes avec lesquelles le chasseur a bourré son fusil, met en combustion les bruyères voisines; et

l'incendie, une fois allumé sur un point, se propage avec une rapidité extraordinaire.

En 1866, celui qui écrit ces lignes consacra un travail à signaler les causes anciennes du fléau, sa marche toujours plus menaçante, et les moyens préventifs que l'action des pouvoirs publics et l'entente commune des propriétaires permettraient de lui opposer [1]. C'était au lendemain d'un grand incendie, dont la violence et les ravages avaient jeté l'effroi au sein des populations. Après avoir raconté ailleurs l'histoire du déboisement des Alpes et montré la nécessité de leur reboisement [2], nous voulûmes compléter notre œuvre, en décrivant la *Région du feu* et en fixant sur elle l'attention publique. Notre étude fut accueillie avec une sympathique adhésion. Appuyée par les vœux du Conseil général du Var, elle fut suivie de la création d'une société de propriétaires qui, sous le nom de *Société forestière des Maures*, a dès lors agi avec dévouement et persévérance, pour obtenir soit des intéressés, soit du gouvernement, des mesures préservatrices.

Le Corps législatif a été saisi de la question, par l'exposé que lui en ont fait MM. Chevandier de Valdrome et Émile Ollivier. L'administration forestière s'en est émue, et a tenu à honneur de répondre à l'appel qui lui était adressé, d'autant plus que l'initiative des notabilités du pays lui traçait la voie, en lui facilitant les moyens de s'éclairer.

L'administration forestière est une de celles qui, par l'objet même de leur mission, représentent et réalisent le mieux l'idée vraie de l'utile intervention de l'État, là où l'initiative individuelle est impuissante à se défendre contre les périls nés de l'imprévoyance et à sauvegarder l'avenir. Les agents qui la composent se distinguent par des qualités rares : ce sont pour la plupart des hommes d'élite, dévoués, habitués à placer l'intérêt public au-dessus de leur intérêt personnel, tenus par position à vivre d'une vie sobre et énergique. Les tendances du siècle ne vont guère de ce côté. Le luxe est le grand destructeur de l'épargne, et l'épargne seule crée les forêts, seule elle les aménage et les conserve. Les forestiers sont au plus haut degré les représentants de l'idée de l'épargne. Ils gèrent les bois de l'État, ils gardent aux communes leurs plus précieuses et plus sûres ressources, ils conseillent les particuliers et leur viennent en aide par leur expérience. Peu rémunérés, sans cesse obligés de lutter contre de funestes entraînements, ils trouvent en eux-mêmes, dans l'esprit de sacrifice et de patriotisme, dans l'amour de leur noble profession et de leurs forêts, la vertu d'être par excellence, et avec une modestie qui relève encore leur mérite, les conservateurs désintéressés de la meilleure portion de la fortune publique.

[1] *Des Incendies de forêts, dans la région des Maures et de l'Esterel* (*Provence*). Leurs causes, leur histoire, moyens d'y remédier. — Paris, Librairie agricole, rue Jacob, 26.

[2] *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations, avant et après* 1789. — Paris, Guillaumin, rue Richelieu, 14, et Librairie agricole, rue Jacob, 26.

Voilà ce que sont les forestiers, nous saisissons volontiers l'occasion de le dire à leur honneur. Dans la région qui nous occupe, à l'extrémité sud-ouest de la France, ils eussent depuis longtemps exercé le même ministère de conservation et de progrès qu'ils remplissent ailleurs, si la situation eût frappé plus tôt, comme elle le devait, l'attention des pouvoirs publics. Mais un concours de circonstances regrettables les avait jusqu'à ce jour paralysés, en les mettant dans l'impuissance d'agir.

Le jour du réveil est enfin venu. Il s'est manifesté avec un tel éclat et il a été l'occasion d'un tel élan, que les fautes du passé sont désormais oubliées.

Le nouveau directeur général des forêts était mieux préparé que personne à étudier la question des incendies, dans la zone littorale du Var. M. Faré avait vu de près les terribles sinistres qui ont éclaté en Algérie. Les mêmes causes produisent les mêmes résultats sur les deux rives françaises de la Méditerranée; mais, heureusement, ce qui est très-difficile en Algérie l'est beaucoup moins en Provence, bien que la solution du problème y rencontre également des obstacles de toute nature.

M. Faré a été spécialement délégué par M. le ministre des finances, pour ouvrir une enquête auprès des propriétaires des Maures et de l'Esterel. Cette enquête a eu lieu dans le mois de décembre 1868; elle a été consciencieuse, complète, absolument libre. Toutes les observations et opinions étaient invitées à se formuler; toutes les initiatives privées, qui ont offert le bon exemple de moyens de défense opposés avec succès aux incendies, ont pu fournir leur part de concours moral. L'État, grand propriétaire de forêts dans la région provençale du feu, venait solliciter les représentants naturels des communes, les particuliers, dont la sécurité est liée à la sienne, à s'associer à lui dans la recherche des causes du mal et des remèdes les plus efficaces que comportent les besoins locaux, les mœurs, la constitution forestière et agricole du pays.

C'est au nom de ce programme, si conforme à la vérité des choses, que s'est ouverte et que s'est effectuée l'enquête. Un questionnaire avait été dressé et distribué; on était prié d'y répondre par écrit, de compléter les explications fournies de la sorte en leur ajoutant des dépositions orales.

Le pays a entendu et compris un appel qui satisfaisait parfaitement ses vœux. Les propriétaires les plus autorisés se sont fait un devoir de produire les résultats de leurs observations et de leur pratique, quelques-uns même se sont imposé les fatigues d'un long déplacement. Jamais les montagnes des Maures et de l'Esterel, malgré leur situation privilégiée sur le parcours d'un chemin de fer et au bord de la mer, n'avaient reçu dans leur sein un haut dignitaire de l'administration supérieure, empressé à les interroger, à les écouter surtout, à leur prouver un vif intérêt à leur sort. L'effet moral, d'après les témoignages de l'opinion, a été considérable et vraiment excellent. Il est d'un bon augure, pour la formation des mœurs publiques

et pour la réforme économique du pays. Il a démontré ce que la pratique des enquêtes s'adressant directement aux notabilités intelligentes, dont l'initiative est souvent si utile à mettre en lumière, donnera dans l'avenir d'heureux et féconds résultats.

Il ne nous appartient pas d'aborder ici les détails techniques, relatifs à la solution de la question des incendies de forêts. Nous ne saurions, non plus, chercher à savoir les mesures pratiques auxquelles devra conduire l'enquête. — Ouvrir des routes là où elles manquent et où les produits forestiers sont, par l'absence de moyens de transport, dépourvus de toute valeur; établir des tranchées ou vides protecteurs sur la crête des montagnes, diviser les massifs et les isoler pour permettre d'arrêter la marche de l'incendie; nettoyer les bois, les débarrasser des broussailles et essences parasites qui servent d'aliment au feu, donner plus d'activité à ces opérations qui mettront en valeur les liéges et multiplieront avec eux la richesse forestière de cette belle zone littorale du Var; organiser la surveillance des forêts résineuses, surtout pendant les mois d'été, associer les propriétaires à cette surveillance en s'adressant à leur intérêt et à leur bon vouloir, etc..., ce sont là autant de moyens d'action qui se justifient d'eux-mêmes et dont l'expérience a mis hors de doute l'efficacité. L'exemple de la Corse est de nature à encourager. Depuis qu'on y a ouvert tout un réseau de routes forestières, des transformations considérables sont accomplies, la Corse a fourni dans ces derniers temps à la Provence des bois nécessaires aux entreprises industrielles ou aux travaux publics[1], lorsque les forêts des Maures étaient délaissées faute de débouchés.

Notre but, en indiquant ces idées d'avenir, n'est pas de devancer l'époque où un examen réfléchi permettra de juger ce qui est pratique et peut être sur-le-champ appliqué.

Nous avons voulu simplement caractériser l'enquête qui vient d'avoir lieu, l'impression qu'elle a produite et qui ne fera que grandir. Les incendies du Var paraissaient un problème insoluble. L'initiative d'un certain nombre de propriétaires avait tracé la méthode à suivre; mais beaucoup étaient découragés et manquaient de stimulant. Depuis que le chef éminent du service forestier est venu se mettre en rapport avec les populations et avec eux, il y a eu dans tout ce pays un réveil de courage et de confiance. N'est-ce pas là le signe qu'on a pris la bonne voie, celle qui prépare les réformes durables, en agissant moralement sur l'esprit public, et assure leur succès par le concours de toutes les volontés?

Charles de Ribbe.

[1] Pour l'exécution du canal Saint-Louis, notamment.

REVUE CRITIQUE

I. *Rimes et raison*, par M. Léonce Mazuyer. 1 vol. — II. *Nouvelles poésies*, par M. Ducros (de Sixt). 1 vol. — III. *Œuvres choisies* de Charles Loyson. 1 vol. — IV. *Observations sur l'orthographe, ou* ortografie *française*, par M. Ambroise-Firmin Didot. 1 vol. — V. *Paris dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle*, par M. Maxime du Camp. 1 vol.

I

Entre les recueils de vers, toujours nombreux, qui nous arrivent, et dont nous avons trop souvent le regret de ne pouvoir parler, nous en remarquons un qui se détache d'une façon assez piquante du courant poétique d'aujourd'hui et, qui plus est, tend à le remonter. Par son titre même (*Rimes et raison*[1]), il se recommande de Boileau et se met sous son patronage. Est-il bien de son école pourtant, et ce patronage, le législateur du Parnasse l'aurait-il accepté? Nous ne savons. Sans doute, Boileau eût aimé le vers sobre, pur et jamais vide de M. Mazuyer, mais nous doutons que ces petites pièces, toujours tournées en pointes, lui eussent, quoique le livre ne soit pas long, agréé jusqu'au bout; il eût trouvé cela vieux, car c'était un novateur en son temps, et M. Mazuyer qui l'invoque reprend plus haut que lui dans la tradition. C'est à Voiture et à Sarrazin qu'il se rattache, en effet. Vous chercheriez en vain une place pour ses poésies dans les catégories de l'*Art poétique*. Les plus longues se rapprochent, pour la mesure et la forme, de ce genre charmant de la fable, que l'ami de la Fontaine n'a pas cependant jugé digne d'être classé. Le reste se compose de ces poëmes minuscules qui n'ont jamais eu d'autres noms dans notre langue que ceux qu'ils empruntaient du nombre des vers qui entraient dans leur composition, de *quatrains*, de *sixains*, de *dixains*, sortes d'encadrements pour la pensée fort à la mode dans la jeunesse du satirique, et que les meilleurs esprits se plaisaient alors à ciseler, mais qui étaient déjà démonétisés en

[1] *Rimes et raison*, par M. Léonce Mazuyer. 1 vol. in-12. Ch. Douniol, édit.

littérature aux beaux jours de Louis XIV. M. Mazuyer s'y entend comme un contemporain de la Fronde. Ce quatrain, par exemple, n'est-il pas de la bonne époque?

Si vous voulez que je vous aime,
Usez très-peu du pronom *moi :*
Quand on est l'ami de soi-même,
On n'a pas d'autre ami que soi.

Et celui-ci, qui a pour épigraphe *Pauca sed bona :*

Blés semés dru versent au vent
Et ne rendent paille ni graine :
Trop de livres donnent souvent
Moins de savoir que de migraine.

Mais voici qui rappelle de plus près — de trop près, selon nous, puisque c'est quasi un calque — le doyen des maîtres en pareille matière, Théophile. Chacun se rappelle sa fameuse tirade :

Les objets d'étrange figure
Sont rares parmi les humains;
Il se trouve dans la nature
Peu de géants et peu de nains.
Bien peu de beautés comme Hélène, etc., etc.

M. Mazuyer reprend à son tour ce motif léger en y introduisant des variations de sa façon qui ne manquent pas de finesse et d'inattendu :

Tous les serments ne sont pas bons à croire;
Tous les bons mots ne sont pas de bon ton;
Tous les jongleurs ne sont pas à la foire;
Tous les pantins ne sont pas en carton;
Tous les pécheurs ne sont pas à la Trappe;
Tous les marquis ne sont pas gens du roi;
Tous les croisés ne sont pas pour le pape;
Tous les jurés ne sont pas gens de loi;
Tous les timbrés ne sont pas à Bicêtre,
Tous les crétins au canton du Valais;
Tous les plaignants ne sont pas au palais.
Que de barons qui n'ont pas un ancêtre!
Que de dévots dont pas un n'est chrétien!
Que de Crésus qui ne possèdent rien!
Que de savants qui n'ont pas lu *Peau d'Ane!*
Que de poltrons sous le chapeau d'un crâne!
Que d'auteurs nains brochés en grands formats!
Que de bons cœurs qui ne sont qu'estomacs!...
Et puisque l'homme est une parodie
Il donnera toujours la comédie.

Les gens d'humeur sévère ou sentimentale traiteront peut-être cela de futilité. A nos yeux, lorsque, comme ici, ils ne se prolongent pas trop — le volume de M. Mazuyer n'a pas 150 pages — ces exercices d'esprit relevés d'un peu de malice, ont droit non-seulement à l'indulgence, mais à la gra-

titude du lecteur! Ils ravivent un sens intellectuel un peu oblitéré chez nous par le règne trop prolongé de la poésie méditative de notre siècle, et, loin de lui nuire, ainsi qu'on pourrait le croire, ne la font, ce semble, que mieux goûter. Pour nous du moins, l'attrait que nous avons pour ces inspirations d'un autre âge ne nous empêche pas de sentir le mérite de celles d'aujourd'hui, et le volume de M. Mazuyer ne nuit en rien, dans notre esprit, par exemple, à celui de M. Ducros (de Sixt).

II

M. Ducros (de Sixt) n'est pas un nom nouveau dans la poésie, nos lecteurs en particulier le connaissent depuis bien des années. Il représente l'école moderne dans ses meilleures traditions, pour le sentiment et la pensée s'entend; car, nous devons le dire, le style a toujours laissé à désirer chez lui en fait de coloris et de souplesse. Ce qui domine dans son vers, c'est l'âme, c'est le cœur; l'âme élevée par la foi, le cœur attendri par la considération religieuse des conditions de l'humanité dans cette vie.

Tel et plus prononcé encore se montre ce caractère dans ses *Nouvelles poésies*[1]. Point de place ici pour ces énervantes contemplations du *moi* où, depuis quarante ans, se complaît « de nos cœurs l'orgueilleuse faiblesse. » D'une part M. Ducros combat les restes de ce byronisme suranné qui, dans quelques cerveaux encore, fait du désordre le signe du génie :

Quel homme, le premier, a vu, d'un noir rivage,
La mer sombre heurter ses flots tumultueux,
Et, de ses passions reconnaissant l'image,
A son âme troublée a dit : Je suis comme eux?

La tempête lugubre avait paru sublime;
L'homme en lui trouva beau d'admirer cette horreur;
Il crut que l'ouragan des mers creuse l'abîme,
Et que de l'âme il ouvre aussi la profondeur.

. . . .

. . . .

Mer profonde, ton nom n'est point mer orageuse;
Et Dieu n'a pas créé pour des scènes d'effroi
Et de trouble superbe et de plainte orgueilleuse,
Notre cœur plus profond et plus vaste que toi.

Sa grandeur, ce n'est point l'orage qui la montre!
Quelque terrible cri qu'il nous vienne arracher,
Jamais des passions le souffle ne rencontre
Ce fond que l'Infini seul peut voir et toucher.

De l'autre il gourmande la mollesse qui se laisse abattre et cette espèce de sensualité trop commune qui veut de la jouissance même dans l'accom-

[1] 1 vol. in-18. Tolra et Haton, édit.

plissement du devoir « Quel rêve avais-tu fait, mon cœur, s'écrie-t-il dans une belle pièce adressée, en sa personne, à ceux que l'œuvre parfois ingrate de la charité décourage. »

Quel rêve avais-tu fait, mon cœur, si tu protestes?
Tant que nous resterons dans ce monde attristé,
Tu ne pouvais pas croire à des douceurs célestes
Qu'aurait pour ses amis toujours la charité.

Non, ne l'ignore plus, parfois elle est amère,
Et n'en rejette pas l'amertume, ce soir.
Blessé dans le combat contre tant de misère,
Souffre et saigne, et demain aime encor ton devoir.

Qu'on entrevoie ou non les fruits de sa constance,
Sans trêve il faut aller vers les douleurs sans fin.
Désespéré, demande à Dieu de l'espérance;
Tâche d'en obtenir, pour en donner demain!

Mais la voix de la raison n'est pas la seule qui parle à l'oreille du poëte, il sait entendre aussi celle de la nature et avec une rare délicatesse de sens; les strophes que voici en feront juger, nous les prenons à une pièce intitulée : *Écho dans la montagne :*

Écho de ces hauts lieux, écho plein de mystère,
Dont le son meurt si pur dans les derniers sommets,
Que fais-tu de ta voix si loin de notre terre,
Sur la cime où nos pas ne parviennent jamais?

Écoutant respirer la belle solitude,
Dans le calme des jours, dans le calme des nuits,
En accents délicats n'as-tu pas l'habitude
De répondre aux soupirs, comme d'autres aux bruits?

. . . .
Dans le clair orient quand s'éveille l'aurore,
Le premier tu reçois son haleine; en passant,
Elle vient déposer sur ta lèvre sonore
Ce qu'elle a de plus frais et de plus caressant.

Et tu me dis à moi, voix charmante et secrète,
Voix que rien n'a souillée et digne de ce lieu,
Que l'âme a ses hauteurs où l'écho pur répète
Tous les soupirs du ciel, tous les souffles de Dieu!

Ce n'est pas là un de ces vains tableaux de la nature peinte en elle-même et pour les yeux seuls; cet *écho* en est un de David; il y a là une note empruntée au *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Mais où M. Ducros est plus lui-même encore, c'est dans l'expression des sentiments intimes, et plus particulièrement des tristesses inconsolables dont la vie est pleine et dont la religion seule a le pouvoir d'adoucir l'amertume. Presque toutes les pages des *Nouvelles poésies* en portent la trace. Nulle part toutefois l'accent n'en est plus pénétrant que dans celle qui termine son volume et que nous voulons citer tout entière nous-même en ter-

minant. La larme y coule d'un flot si abondant et si continu qu'il est impossible d'y rien retrancher :

Il faut rester et pleurer.
Au bonheur la porte est close;
De pleurs en vain on l'arrose :
Le passé n'y peut rentrer.

On a vu la maison pleine,
Entendu les joyeux cris;
Le cœur se sentait épris
De la douce vie humaine.

Douce vie! ô courte erreur!
Un de ces vivants nous quitte,
Et l'âme pousse, interdite,
Son premier cri de douleur.

Près de cette place chère
Que l'absent ne reprend plus,
Bientôt les yeux éperdus
Voient le vide encor se faire.

Dans le cercle rétréci,
Près des autres on se presse.
Cris d'amour et de détresse,
Qu'importe? Ils partent aussi!

Puis, dans ce lieu qui rassemble
Les souvenirs douloureux,
Les vivants se trouvent deux,
Restés pour pleurer ensemble.

Puis enfin arrive un jour
Où ce compagnon suprême,
Déchirant le cœur qui l'aime,
S'échappe et part à son tour.

Sans plus craindre d'autre perte,
Quand le dernier s'est assis,
Que ses regards obscurcis
Sondent la maison déserte,

Au-dessus du lit muet
Il voit un front qui s'incline;
Il voit la lèvre divine
Que l'œil du mourant cherchait.

Alors celui qui demeure
Sanglotant seul en ce lieu,
Se trouve en face de Dieu,
Qui nous dit : « Heureux qui pleure. »

III

Était-ce un poëte aussi que ce brillant esprit, jadis rival, et rival heureux, de M. Victor Hugo, qui ne le lui a point pardonné, ce précurseu

ingénieux de tous les *reviewers* d'aujourd'hui, ce devancier hardi des professeurs-journalistes de notre temps, Charles Loyson, dont les œuvres, ignorées de la génération présente, reparaissent en ce moment sous les auspices des plus illustres survivants de la sienne[1] ? On est d'autant plus autorisé à se le demander que la prose et les vers se partagent par égale moitié le volume où il ressuscite. Ses amis ont-ils donc hésité eux-mêmes sur la nature de son talent, et, en recueillant ce qui, selon eux, doit survivre de lui, n'ont-ils pu distinguer de quel côté aurait définitivement incliné son talent s'il avait pu mûrir ? Il nous semble, à nous, que, de même que dès l'époque des *Consolations* et du *Tableau de la littérature française au seizième siècle* on pouvait affirmer que la vocation de M. Sainte-Beuve était pour la critique, il est facile de voir, en lisant ce que Charles Loyson avait écrit quand la mort l'enleva, à peine âgé de vingt-neuf ans, que le poëte l'emportait décidément chez lui et que sa place définitive, s'il eût vécu, aurait été à ce point de jonction qui est resté vide — Millevoye compte à peine — dans le développement de notre poésie, entre André Chénier et Alphonse de Lamartine. Il avait en effet quelque chose de tous deux, et, dans une mesure plus discrète, l'art industrieux du premier et le tour d'esprit méditatif du second. M. Sainte-Beuve l'a bien remarqué : « Les épîtres à M. Royer-Collard et à M. Maine de Biran sont déjà, dit-il, des méditations ébauchées et mieux qu'ébauchées. »

Sa critique et sa polémique — il n'a écrit que dans ces deux genres en prose — sont loin d'accuser rien d'aussi neuf et d'aussi ouvert sur l'avenir. Quelque vivacité, quelque esprit qu'il y ait dans les brochures et articles en assez grand nombre qu'il publia pour la défense du royalisme libéral qu'il avait embrassé avec conviction, on n'y voit pas poindre le publiciste. Rien là qui tienne, à quelque distance que ce soit, de Chateaubriand ou de Paul-Louis Courier, ces maîtres des deux grandes formes du pamphlet politique. Charles Loyson ne s'élève pas là au-dessus du journaliste de l'époque. Son meilleur morceau en ce genre, *Guerre à qui la cherche*, est un feu de file assez vif dirigé à droite et à gauche, c'est-à-dire contre M. de Bonald et contre Benjamin Constant, mais qui petille plus qu'il ne blesse. Le seul écrit de cette catégorie où il y a presque de l'éloquence est celui qui a pour titre : *Conquête et démembrement d'une grande nation*. La lettre fictive d'un Espagnol à Napoléon, après le guet-apens de Bayonne, est empreinte d'une certaine véhémence et offre un certain intérêt aujourd'hui comme expression — bien trompeuse, hélas ! — de l'idée que nous nous faisions de la profondeur du sentiment monarchique en Espagne. Si Charles Loyson vivait en ce moment, il hésiterait, nous le croyons, à écrire qu'en Espagne, « si le roi renonce à son peuple, le

[1] *Œuvres choisies de Charles Loyson*, publiées par Émile Grimaud, avec des notices biographiques de MM. Sainte-Beuve et Patin. 1 vol. in-8°. Albanel, édit., rue de Tournon.

peuple ne renonce pas à son roi. » N'en déplaise à ses anciens amis, la « maturité » n'est pas le caractère de son esprit en politique ; il y avait dans sa polémique beaucoup de jeunesse et d'entraînement de parti.

Sa critique était moins haute encore. On peut douter qu'il ait compris André Chénier dont le rapprochait cependant le goût de l'antique, quand on le voit écrire : « La place d'André Chénier est dans mon bocage, auprès de celle de Lucain, et son monument tout semblable à celui du poëte latin, si ce n'est que, du pied des ifs qui l'environnent, je fais sortir quelques touffes de rosiers et de myrtes, symboles des gracieuses idylles et des douces élégies qu'il nous a laissées. » Quant à Lamartine, on ne croirait pas, à lire la bienvenue qu'il lui souhaita l'un des premiers en 1820, qu'il fût, au fond, de la même famille d'esprit. Son accueil est obligeant, sympathique même, mais sans cet enthousiasme qui saisit le voyageur à l'entrée d'une région nouvelle et riche en belles perspectives.

Et cependant, nous l'avons dit et nous le maintenons, son inclination le portait lui-même de ce côté. Les grisailles sentimentales de M. de Fontanes, non plus que la personnalité superficielle de Millevoye ne lui suffisaient plus ; il avait écrit d'habiles variations sur leurs thèmes favoris dans *le Tombeau de l'étranger*, *le Lit de mort*, *l'Air natal* et *l'Office des morts*. Il avait même poussé jusqu'à Ossian dont son *Hymne à la lune* est une imitation manifeste — imitation d'imitation au reste, car c'est à travers Baour que Charles Loyson avait calqué l'apocryphe fils de Fingal. Mais tout animés, tout brillants, tout individuels même que fussent ces pastiches, ils ne le satisfaisaient point, parce qu'il n'y était que pour une partie de lui-même et ne s'y abandonnait pas tout entier. Où sa nature vraiment poétique s'épanche franchement et se révèle avec sa délicatesse exquise et sa foi chrétienne, c'est dans ses Épîtres. La raison, le sentiment, la religion, l'esprit s'y mêlent avec la plus naturelle aisance. Sans s'en douter, Charles Loyson y est très-novateur. Qu'il y a peu de ressemblance, en effet, entre ces épanchements aux faciles méandres et les thèses alignées qu'on rencontre si souvent sous ce titre dans la littérature du siècle précédent ! C'est la différence de la source naturelle au canal œuvre de l'art, l'une verdoyante et qui offre maints aspects inattendus et charmants ; l'autre imposant dans sa correcte régularité, mais dont le développement ne laisse rien à la surprise. Peut-être est-ce forcer un peu le rapport que de dire avec M. Sainte-Beuve qu'il y a là plus que des méditations ébauchées, parce qu'à l'exception d'une peut-être, les épîtres de Charles Loyson n'ont pas un sujet spécial, et que ce n'est qu'en passant qu'il touche aux questions philosophiques. Ainsi, par exemple, dans l'épître à Maine de Biran, toute la première partie est consacrée à peindre la cordiale réception du poëte chez le philosophe :

> Cependant à mes yeux, sous sa vieille tourelle,
> Ton portail se présente, et, d'un saut hors de selle,

A peine dans la cour ai-je fait quelques pas
Qu'avec un doux transport je me vois dans tes bras.
« Vous voilà donc pourtant, l'homme aux lointains voyages.
« On vous croyait perdu sur quelques monts sauvages.
« Vous mériteriez bien qu'on se mît en courroux !
« Mais trêve en ce moment ; allons reposez-vous,
« Vous nous raconterez tantôt votre campagne. »

Ce n'est qu'au cours du récit, à l'occasion du plaisir qu'il a à philosopher avec son hôte, que ces beaux vers sur la révélation de l'homme à lui-même échappent à sa plume :

Que ne puis-je à mon gré, te choisissant pour maître,
Dans tes sages leçons apprendre à me connaître,
Et de ma propre étude inconcevable objet,
De ma nature enfin pénétrer le secret !
Lorsque mon âme en soi tout entière enfoncée
A son être pensant attache sa pensée,
Sur cette scène intime où je suis seul acteur,
Théâtre en même temps, spectacle et spectateur,
Comment puis-je, dis-moi, me contempler moi-même
Ou voir en moi le monde et son auteur suprême ?
Pensers mystérieux, espace, éternité,
Ordre, beauté, vertu, justice, vérité,
Héritage immortel dont j'ai perdu les titres,
D'où m'êtes-vous venus ? Quels témoins, quels arbitres
Vous feront reconnaître à mes yeux incertains
Pour des objets réels ou des fantômes vains ?
L'humain entendement serait-il un mensonge,
L'existence un néant, la conscience un songe ?
Fier sceptique, réponds : je me sens, je me vois :
Qui peut feindre mon être et me rêver en moi ?

De même dans l'épître à M. Cousin, causerie familière qui commence par une amicale épigramme :

Tandis que devers l'Elbe en des pays lointains,
Tu vas interroger le savoir des Germains,
Et que, Solon nouveau, tu cours les grandes routes,
Cherchant la vérité pour rapporter des doutes,
Ton ami cependant, devenu villageois,
Attend la fin d'octobre enterré dans les bois.

Un tableau de villégiature est tout l'objet du poëte ; mais ce tableau même devient la matière d'une douloureuse réflexion sur les contradictions intérieures de l'homme :

Dieu ! voilà les plaisirs qui sont faits pour mon cœur ?
Quelle étoile sinistre à me nuire obstinée
En guerre avec mes goûts a mis ma destinée ?
Asiles du repos, champs, vallons écartés,
Votre ingrat possesseur cherche dans les cités
Un bonheur qui le fuit et que cette retraite
Offre à si peu de frais à son âme inquiète ;
L'insensé ! De ces biens dont il est dédaigneux,
La moindre part, hélas ! aurait comblé mes vœux.

C'est également au milieu d'une épître à M. Viguier sur le bonheur de la vie des champs que jaillissent ces vigoureux traits de satire qui sentent leur Gilbert et révèlent une fine intelligence de la physionomie et une libre appréciation des partis du temps :

Mais loin des doctes Sœurs dont la voix douce et tendre,
En ce siècle de fer ne se fait plus entendre,
Je cours à la mêlée, et j'ose, au nom des lois,
Parler des rois au peuple et des peuples aux rois.
Vois son d'Hosier en main, ce ligueur fanatique
Qui, le cerveau rempli de sa chimère antique,
A Coblentz endormi, veut, à peine éveillé,
Que tout, à son exemple, ait trente ans sommeillé ;
Vois ce Solon de club, ce Brutus de taverne,
Tour à tour courtisan, factieux subalterne,
Et qui, pour *ex-voto*, vient à la liberté
Offrir les longs affronts de sa servilité ;
Vois ces jeunes spahis et ces vieux janissaires,
Sur l'urne de nos lois posant leurs cimeterres,
Et pour le moindre mot se mettant en courroux
S'ils n'ont la liberté... de nous asservir tous.

On dit que « sa renommée littéraire a souffert, dans le temps, de ses qualités politiques. » Nous le comprenons, s'il a beaucoup écrit de cette encre. Mais en est-il ainsi ? Nous ne saurions le dire, puisque nous n'avons ici qu'un choix de ses œuvres ; néanmoins nous sommes portés à croire qu'il n'a pas eu fréquemment cette énergie. Charles Loyson était une âme plus délicate que forte évidemment et à qui d'ailleurs le temps a manqué pour rejeter tous les langes d'une éducation ultra-classique — son temps était le temps de l'*ultra* en toute chose. Tel qu'il fut, il intéresse à tous les titres. Un orateur illustre qui lui tient de près par les liens du sang[1] nous a montré ici en lui l'homme et le catholique. Nous avons voulu, de notre côté, le faire connaître comme écrivain. C'est notre excuse à la hardiesse que nous avons eue d'en reparler après lui. Nous ne croyons pas à l'ambition qu'on prête aux amis et aux éditeurs de Charles Loyson de réintégrer en sa personne un roi détrôné et d'ajouter un nom de plus à la liste des « maîtres de la lyre, » comme on disait de son temps. Ils ont aspiré moins haut et ont mieux mérité que l'aigre accueil qui leur a été fait à certain endroit. Les œuvres de Ch. Loyson laissaient un vide dans la collection des écrivains qui ont marqué en ce siècle. Si petit qu'il soit (les lecteurs seront juges), c'était un anneau qui manquait à la chaîne. On doit, ne fût-ce qu'au nom de l'hisioire, des remercîments à ceux qui l'ont rétabli.

[1] Voir la Lettre du R. P. Hyacinthe à M. Grimaud, éditeur de Charles Loyson, dans *le Correspondant* du 10 novembre 1868

IV

Parmi les noms qui ont eu leur jour de célébrité vers la fin de la Restauration, figure celui de M. Marle, aujourd'hui parfaitement inconnu, si ce n'est des maîtres d'école peut-être. L'honnête homme qui le portait était un grammairien novateur et philanthrope qui, pour épargner aux enfants et au peuple la peine d'apprendre l'orthographe un peu compliquée de l'Académie, conseillait d'y substituer celle des cuisinières. « Ecrire comme on parle, » tel était le système qu'il voulait faire légaliser et que, par une étrange contradiction avec son principe, il appelait, s'il nous en souvient bien, du nom grec de *phonographie!* Les feuilles libérales applaudirent comme à un progrès démocratique, les journaux bien pensants se voilèrent la face et dénoncèrent là un symptôme de la perversité du siècle; le tout cependant finit par un éclat de rire et le triomphe littéraire des cordons bleus sur les palmes vertes fut indéfiniment ajourné.

Aujourd'hui, après quarante ans, non d'abandon mais de luttes obscures, la même tentative est reprise avec éclat cette fois, et même, peut-on dire, avec audace; car c'est le représentant de l'Académie lui-même, le mandataire chargé de promulguer ses décrets, son imprimeur enfin, M. Ambroise-Firmin Didot qui lui propose d'abdiquer, de déposer le sceptre grammatical qu'elle tient depuis plus de deux cents ans et de le remettre aux mains des clientes de M. Marle.

Nous n'exagérons rien; dans une mémoire publié à la fin de l'année dernière et arrivé aujourd'hui à sa seconde édition [1], le plus éminent représentant de la typographie française conseille à l'Académie, dont il est l'éditeur, une réforme radicale des lois qui règlent la manière d'écrire les mots de notre langue et de substituer au système savant qui la rattache par les signes extérieurs autant que par ses caractères intrinsèques à la grande famille des langues indo-européennes, une grossière notation qui l'abaisserait au niveau des idiomes sauvages de l'Amérique ou de l'Océanie. Venant d'ailleurs, cette proposition ne nous causerait ni surprise ni tristesse; combien de fois, depuis comme avant M. Marle, n'en a-t-il pas été fait d'analogues qui ont passé inaperçues et dont, pour notre compte, nous ne nous sommes point ému. Mais dans un moment où les études philologiques entrent, chez nous, dans la bonne voie, la voie historique et philosophique, il nous peine de voir un homme de l'autorité de M. Ambroise-Firmin Didot, bon écrivain, helléniste éminent, éditeur de deux belles

[1] *Observations sur l'orthographe, ou* ortografie *française*, suivie d'une histoire de la réforme orthographique depuis le seizième siècle, par Ambroise-Firmin Didot, 2e édition. 1 vol. in-8.

collections, l'une des classiques grecs, l'autre des classiques français, réclamer l'application d'un système orthographique qui brise avec toutes les traditions de la langue française, et qui lui ôterait, s'il était adopté, sa physionomie propre, ses traits les plus caractéristiques.

Ce qui distingue, en effet, le français des autres langues issues, comme lui, du grec et du latin, c'est le signe étymologique qu'il a gardé jusqu'à ce jour : la plupart de nos mots, malgré les altérations qu'ils ont éprouvées en passant de Grèce et d'Italie en Gaule, portent encore la trace sensible de leur origine. Or, c'est à ces titres de famille qu'en veut M. Didot. Sans doute il n'en demande pas la suppression absolue et immédiate, mais cette suppression est dans ses vœux ; elle est surtout dans les conséquences logiques de sa doctrine orthographique. M. Didot ne veut pas retirer des mots français toutes les lettres que l'articulation des sons ne réclame point et qui ne s'y conservent que pour rappeler d'où ils viennent ; mais, à l'estime qu'il professe pour le procédé d'orthographe phonétique employé par quelques officiers en Algérie pour l'enseignement du français aux Arabes, on voit qu'il ne reculerait pas devant l'adoption de la mesure révolutionnaire de M. Marle et des réformateurs qui l'ont suivi. L'édit de proscription qu'il présente aujourd'hui à la signature de l'Académie n'est qu'insinuatif, comme on disait jadis au Palais ; il ne s'étend pas à toutes ces lettres qu'on traite de parasites, il se borne à un certain nombre seulement et encore l'exclusion réclamée contre elles n'est-elle point générale. Constatant le travail d'élimination fait par les Quarante à l'endroit des lettres dans les éditions successives de leur dictionnaire, M. Didot les engage à y persévérer avec résolution et à le poursuivre sur une plus grande échelle. Pour le moment, il n'en veut qu'aux lettres *h*, *y*, *ch*, *th* et *ph* qui nous viennent du grec, la première représentant l'esprit rude (῾), les autres figurant l'υ, le χ, le θ et le φ. Nous ne suivrons pas M. Didot dans l'énumération des mots où il voudrait que l'on supprimât ces lettres et le détail des raisons pour lesquelles il entend les exclure de quelques-uns en les laissant dans d'autres ; discuter avec lui à cet égard serait faire œuvre de grammairien, et ce n'en est pas ici la place. Nous renverrons ceux de nos lecteurs qu'intéresse ce côté particulier de la question à l'habile critique que M. Alfred Babin a faite du livre de M. Didot. (*Journal de l'instruction publique.*)

Après avoir défendu en principe l'orthographe étymologique contre M. Didot qui l'attaque en détail, M. Babin examine par le menu la valeur des demi-mesures que le nouveau réformateur propose, et montre, à le faire toucher du doigt, combien petit en serait le profit en comparaison des inconvénients qu'aurait leur adoption. « Si l'on voulait, par exemple, dit M. Babin à propos du *ch*, un des premiers vestiges grecs dont s'occupe M. Didot, si l'on voulait en régulariser l'emploi d'après les indications de l'*Ortografie française*, que de difficultés, que d'impossibilités même ne rencontrerait-on pas? Bornons-nous à en signaler quelques-unes : 1° admettre que le *ch* doive

disparaître de certains mots venant du grec et le laisser subsister dans d'autres de même origine, n'est-ce pas tout d'abord renoncer à la logique de l'uniformité? Or, il faudra bien conserver le *ch* dans les mots où il a le son de CHE, comme *catéchisme*, *charité*, *chimie*. Dans ce cas, du moins, la prononciation sauvera toujours l'étymologie. 2° Dans le cas même où le *ch* se prononce comme *c* dur, le bon sens viendra aussi au secours de la forme étymologique, en s'opposant à ce qu'on écrive *chrême* comme *crème*, *chœur* comme *cœur*, *chlore* comme le verbe *clore*, etc., et à ce qu'on rapproche par l'orthographe *chaos* de *cahot*, *écho* de *écot*, etc. Mais si l'on conserve *ch* dans *chœur*, il faudra, pour être conséquent, le maintenir dans *choral*, *chorée*, *choriste*, etc. Voilà un nombre assez respectable de mots qui ont quelque raison de protester contre le changement de *ch* en *c* dur. Il en est d'autres dans lesquels cette substitution serait tout à fait impossible, tels que *chélidoine*, *lichen*, *ecchymose*, *orchestre*, etc. Comme le *c* a la prononciation de l'*s* devant *e*, *i* et *y*, force sera de maintenir ici le *ch*, à moins qu'on ne le remplace par *qu* (quélidoine, orquestre, etc.), soit par un *k* (kélidoine, orkestre, etc.)... Ainsi donc, conclut M. Babin, en voulant régulariser l'emploi du *ch*, on arriverait à ces trois formes orthographiques différentes : *ch*, *c* dur, et *qu* ou *k*. Il est telle racine qui se produirait sous deux de ces formes et même sous toutes les trois... Singulière façon de régulariser l'orthographe française! »

Voilà du même coup un échantillon du beau résultat qu'auraient quelques-unes au moins des réformes imaginées par M. Didot et de la façon spirituelle dont M. Babin en fait ressortir l'inutilité, sinon les périls.

M. Didot a apporté à l'appui de ses propositions des recherches qui ne plaident peut-être pas autant en leur faveur qu'il le croit, mais qui sont curieuses en elles-mêmes et témoignent des longues études que l'auteur a faites sur les révolutions de notre orthographe depuis la Renaissance. Elles nous apprennent une chose dont nous nous doutions sans la savoir, c'est que la tentative à laquelle le célèbre éditeur des classiques grecs et français s'associe, contre toute attente, date de plus loin que l'on ne croit; elle est contemporaine de nos plus vieilles grammaires et de nos plus anciens lexiques; les aïeux de M. Marle remontent au delà du seizième siècle. Veut-on tirer de là un argument en faveur de leur thèse? Mais qui ne sait que l'erreur est du même âge que la vérité?

V

Décidément le nouveau Paris a pour lui les poëtes. Après M. Pommier, qui l'a chanté naguère dans des strophes trop curieuses pour être oubliées, voici M. Maxime du Camp qui lui consacre une œuvre dont, à en juger par

la première partie que nous possédons seule encore, l'étendue sera considérable. Ce n'est pas un poëme, il est vrai, au moins dans les formes ordinaires du genre ; cette fois, M. Maxime du Camp n'a écrit qu'en prose, sans doute pour ne pas humilier ses collègues de la Commission municipale de Paris, car il est, comme on sait, un des quarante du conseil judiciaire donné, comme sous le premier empire, à ce vieil enfant hors d'état de se conduire lui-même. Mais, pour n'être pas en vers, l'œuvre dont nous signalons l'apparition n'en est pas moins un panégyrique et des plus montés. Pour M. Pommier, Paris n'était qu'une ville; pour M. du Camp, Paris est plus et mieux que cela : c'est un être organisé, animé, vivant, presque une personne. Tel, en effet, nous le présente l'auteur, dès son titre : *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle*[1]. Décrire cet être *sui generis* au point de vue physiologique, tel est l'objet que s'est proposé M. Maxime du Camp.

Qu'il n'ait pas eu une autre fin, que ce livre publié à la hâte la veille même du jour où les administrateurs de la ville de Paris étaient appelés, dans la personne du préfet de la Seine, à rendre leurs comtes de tutelle, ne soit pas, au fond, un plaidoyer, c'est ce que nous ne voulons point rechercher : si nous le considérions comme tel, sa place ne serait pas ici. Pour nous, le livre de M. du Camp est quelque chose comme celui de Mercier, un tableau du nouveau Paris, du Paris dont nous goûtons les agréments et dont nous payons les charges.

Des deux faces de son sujet, ce n'est pas à cette dernière que l'auteur s'attache le plus ; il est même vrai de dire qu'il s'en occupe à peine, et que si ce côté de son tableau n'est pas dissimulé, il se perd à peu près dans le resplendissement que, toujours un peu poëte, même quand il fait de la prose, M. du Camp a su donner à l'autre. Il nous montre bien le jeu des organes de ce prodigieux mécanisme ; mais l'huile qu'il faut pour en faire aller les rouages, il ne nous en parle pas, ni surtout des pressoirs à l'aide desquels on l'obtient. C'est un tort.

Rien de mieux assurément que de révéler aux habitants de Paris tous les avantages que l'autorité leur procure, tous les agréments qu'elle leur ménage, tous les plaisirs dont elle embellit leur existence ; mais il n'eût pas été mal non plus de leur donner un aperçu de ce que leur coûtent ces jouissances et de leur suggérer par là la pensée de chercher le bénéfice net de cette façon de vivre.

Du reste, à cela près que, sous ce rapport, elle est incomplète, cette physiologie de Paris offre un grand intérêt. Peu de personnes savent ce qu'est aujourd'hui cette grande ville. Ce n'en est pas seulement la face, c'est, pour parler le langage de M. du Camp, l'organisme lui-même qui en a été renouvelé. Si tous les rouages n'en ont pas été changés, tous ont été

[1] 1 vol. in-8. Hachette, édit

augmentés et disposés d'une autre manière, par suite de l'accroissement de la population et de la révolution survenue dans les moyens de communication.

M. Maxime du Camp ne touche que superficiellement à cette partie de son sujet — la population. Nous le regrettons; la population, c'est la chair et le sang de Paris, sang échauffé, chair peu saine, dont il serait curieux de décomposer les éléments et d'étudier les modes d'agglomération. Parmi les « organes » de Paris, M. du Camp n'en fait connaître à fond que deux : les moyens de communication et les appareils de transport. Ses deux chapitres sur la poste et sur les télégraphes sont pleins de renseignements très-neufs et de nature à piquer vivement la curiosité. Peut-être M. Maxime du Camp en a-t-il pris d'un peu loin l'histoire; mais si, à cet égard, il n'a guère fait que répéter ce que d'autres avaient écrit avant lui, en revanche, il est le premier, à notre connaissance, qui en ait bien exposé l'état actuel et en ait expliqué avec clarté et avec intérêt le fonctionnement. On ne saurait décrire avec plus de lucidité, par exemple, le vertigineux mouvement de l'administration centrale des postes. L'homme qui reçoit une lettre dans son cabinet, et surtout celui à qui le facteur rural en apporte une au fond de son hameau, ne se doutent guère de la quantité d'opérations dont elle a été l'objet avant d'arriver dans leurs mains. Celle même qui nous arrive ici, à Paris, du bureau qui est dans notre voisinage et parfois même dans notre maison, n'en a guère moins subi. Et de ces opérations, il n'en est point qui ne soient gravement motivées. Moins compliquées sont celles du télégraphe, mais comme elles sont plus merveilleuses! L'histoire que trace M. Maxime du Camp de ce procédé de correspondance encore à demi magique est tout ce qu'on peut lire de plus saisissant. Et cependant, quelque miraculeux que soit le télégraphe électrique, déjà si supérieur à celui de Chappe, dont il n'y a guère plus de quinze ans nous voyions les grands bras s'agiter dans l'air, il est loin encore d'avoir dit son dernier mot. Mais, hélas! il a déjà enfanté des abus administratifs très-considérables que M. Maxime du Camp, il faut le reconnaître, dénonce sans ménagement.

Comment, après les télégraphes et les chemins de fer, parler des autres moyens de communication et de transport fonctionnant dans Paris, notamment de ces honnêtes fiacres qui, malgré leurs changements de forme et de nom, continuent de leur mieux à mériter leur ancienne réputation de lenteur? M. Maxime du Camp ne leur en a pas moins accordé un chapitre riche en détails piquants, surtout en ce qui touche à l'aristocratie du genre, nous voulons dire les voitures de grande remise et les légers équipages que guident elles-mêmes les « demoiselles émancipées » dont le bois de Boulogne abonde aux beaux jours.

Mais ce Paris à qui M. Maxime du Camp accorde des « organes, » des « fonctions » et une « vie » a une âme aussi. Voici, selon l'auteur, sous

quels traits cette âme se révèle dans les individus qui constituent cette grande unité collective : « Il en est des Parisiens comme des Hébreux dans le désert ; ils aiment que la manne leur tombe naturellement du ciel. Ici le ciel, c'est l'autorité. On s'en moque, on l'accuse ; mais à la plus petite mésaventure, c'est vers elle qu'on court : le pain est mauvais, les eaux de la Seine sont troubles, les voitures marchent mal, les cochers ne sont pas polis, le vin est frelaté, les chiens ne sont pas muselés, les cafés vendent de mauvaise bière : autorité, ayez pitié de nous, protégez-nous, nous sommes vos enfants. Dans les années bissextiles, ce *Miserere* dure trois cent soixante-six jours de suite... Le Parisien est désordonné ; il est impressionnable comme un femme et passe la mesure. Un vaudevilliste meurt, il veut lui élever une statue ; un tableau de Paul Potter est mis en vente, il l'achète 110,000 francs ; en 1848, il veut faire de Lamartine un dictateur : en 1849, il n'en veut plus comme député ; il est brave comme un lion, timide comme un lièvre ; il entonne la *Marseillaise* et finit le premier couplet sur l'air du *Beau Dunois ;* mais il est immuable en ceci : il veut que l'autorité le débarrasse de tous les soucis de la vie, veille incessamment sur son bien-être, sur ses plaisirs et ôte de sa route tout ce qui pourrait blesser ses pieds. »

A ces traits spirituellement saisis l'auteur en ajoute d'autres que nous ne contestons pas plus que les premiers et qui, de ce Parisien futile et presque grotesque, font un être sympathique et excellent, au fond. Mais ce Parisien croit-il à quelque autre chose qu'à ce qu'il voit, à Dieu, par exemple ? M. du Camp n'a pas pensé apparemment que cela valût la peine d'une information. Il n'y a pas le plus petit mot là-dessus dans son livre. C'est sans doute parce qu'il croit le Parisien dénué de sentiment religieux que, dans l'énumération que fait l'auteur des *desiderata* de Paris, nous voyons bien des halles, des marchés, des lieux de divertissements publics, mais pas une église, pas un temple. Un membre de la commission municipale qui sait tant de choses, par exemple, que les caves de l'Entrepôt des vins ne suffisent pas à loger les fûts que le Parisien vide, ne devrait pas, selon nous, ignorer que le Parisien prie quelquefois et que la place lui manque aussi dans les édifices religieux, quand il prie. Nous l'engageons à se renseigner à cet égard.

P. Douhaire.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 mars.

La discussion sur la ville de Paris aura été la vraie bataille de la session, et l'opinion publique en reste émue après que les vainqueurs ont emporté leurs blessés et les vaincus ramassé leurs couronnes. S'agissait-il simplement, dans ce grand choc parlementaire, d'une commission municipale et d'un préfet, d'emprunts clandestins et de pratiques vicieuses? Quelles que soient l'importance d'un homme et la valeur d'un établissement de crédit, quelque intérêt qui s'attache à la bonne administration de la capitale, la question était plus haute et le débat portait plus à fond. Si la Chambre a consacré plusieurs semaines à cette affaire, si les orateurs les plus éminents y ont apporté toute la chaleur de leur parole et si la France entière en a suivi les phases avec une passion haletante, c'est que sous les chiffres, sous les comptes et derrière l'ombre d'un agent, apparaissait tout un système, avec son imprévoyance et son arbitraire, avec ses fantaisies ruineuses et son constant mépris de l'opinion et de la loi.

Oui, c'est le gouvernement personnel qui était en cause, c'étaient ses erreurs, ses abus, ses audaces, et jusqu'à ses roueries, qui se montraient enfin à tous les yeux et arrachaient le blâme aux plus indulgents et aux moins pudiques. Depuis seize ans qu'il règne à l'Hôtel de Ville, sans responsabilité comme sans contrôle, il a entassé les infractions, les déficits, les emprunts, tout cet amas d'illégalités et de désordres sous lequel il succombe. Ce ne sont plus seulement ses persistants et inflexibles adversaires qui l'accusent, mais ses anciens admirateurs et ses plus dévoués auxiliaires. C'est du sein même de la majorité que s'élèvent les récriminations et partent les coups. De *cinq* qu'elle était au début, comme un fleuve à sa source, la minorité, grossie peu à peu des mécontentements et des déceptions, est deve-

nue torrent, et sans l'effort désespéré qui vient un moment de la contenir, elle allait emporter l'urne avec le système ! Mais, pour avoir été matériellement sauvée, la dictature administrative et financière n'en a pas moins essuyé moralement la plus irremédiable défaite, car elle n'est parvenue à fléchir une dernière fois le scrutin qu'au prix d'aveux, de concessions et d'engagements qui l'ont dépouillée de son faux prestige et la livrent désormais aux justes défiances d'un vigilant contrôle.

Et en même temps que ce régime enfin discrédité s'effondre, la logique invincible des choses nous ramène à ce gouvernement parlementaire auquel ceux-là mêmes qui l'ont accablé de tant de dédains sont heureux de s'accrocher dans leur débâcle : « Voulez-vous reconstituer le régime parlementaire, s'écriait il y a peu d'années un ministre dominateur, le pouvez-vous, le désirez-vous? — Non ! non ! » clamait une majorité compacte[1]. C'est le même ministre qui pose aujourd'hui des questions de cabinet, en mettant sa démission au bout d'un vote ; c'est la même majorité dont les actes répondent : « Oui ! oui ! » à la question repoussée naguère avec une sorte d'indignation. — Voilà le chemin parcouru, l'évolution accomplie, et, ce qui est triste à dire, c'est que le revirement des esprits et le triomphe de la vérité sont moins dus à la force naturelle de la raison qu'à l'accumulation des fautes et à l'éclat des scandales. Mais, si pénible et coûteuse qu'ait été l'épreuve, le pays n'estimera pas avoir payé trop cher sa conquête, s'il entre enfin en possession des garanties et des droits capables d'assurer son repos et sa grandeur.

On a parfois demandé à quoi sert l'opposition ? On le voit aujourd'hui, comme on l'avait entrevu déjà au 5 décembre. Elle sert à démasquer la fraude, à contenir l'abus, à imposer l'honnête. C'est elle qui, depuis douze ans, s'est attachée sans relâche au flanc de la dictature ; elle qui, depuis six années surtout, la harcèle et la fatigue ; elle qui vient enfin de l'acculer et de la réduire.

Quels aveux, en effet, n'avons-nous pas entendus, et que nous sommes loin du jour où l'on proclamait avec hauteur qu'aucune faute n'avait été commise ! Le pouvoir aujourd'hui se fait humble et suppliant ; il reconnaît ses torts, il se frappe la poitrine et parle même de restitution ! C'est M. Rouher, c'est M. Frémy qui viennent avec componction regretter le passé et promettre de ne plus pécher à l'avenir. — Quel édifiant spectacle, et quelle reconnaissance ne doit pas le pays à l'obstination courageuse qui a forcé tant d'instructives révélations ! Car la sincérité gouvernementale n'a pas été tout à fait spontanée : elle ne s'est résignée aux aveux que le

[1] Séance du 11 janvier 1864. — Réponse de M. Rouher à M. Thiers.

jour où, tout étant découvert, la négation devenait impossible; un peu à la façon de ce personnage de comédie qui, pris sur le fait, s'écrie avec élan : « Puisque vous savez tout, je ne vous cacherai rien ! »

Et encore, n'a-t-on rien caché? M. Rouher avait promis d'étonner la Chambre par sa franchise. Étonner, c'est bien là un des procédés favoris du système, et l'idée en revient au plus vieux despotisme. — « Comment êtes-vous parvenu à dominer les hommes? » demandait jadis un philosophe à un tyran. — « En les étonnant sans cesse, » répondit le despote[1]. Mais les étonnements passent comme les mirages, et l'implacable réalité ne tarde pas à mettre en place les hommes et les choses. Qu'a fondé le procédé menteur et théâtral de Sylla? D'ailleurs, dans un gouvernement représentatif, le ministre chargé de fournir aux délégués de la nation les explications de la couronne devrait-il se targuer de la sincérité comme d'une exception rare et solennelle, et cette loyauté vantée ne devrait-elle pas être la loi naturelle et immuable des rapports du trône avec le pays? Mais, si elle a été tardive, elle ne s'est pas même rachetée en se faisant complète, puisqu'elle a dissimulé des éléments nécessaires d'information et des pièces aussi lumineuses que le dernier état de la ville et le rapport de la Cour des comptes. Elle avait nié que ce document fût prêt ; M. Thiers l'ayant confondue en affirmant qu'il avait tenu le volume imprimé, broché, fini, et qu'il avait lu les dix-sept pages accusatrices arrachées à l'équité de nos magistrats, elle a reculé avec humeur, mais non sans qualifier d'*indiscrétion* la communication faite à l'illustre député de Paris. Quoi ! tout ce qui crée le jour est bon à celer; les documents ne sont réunis que pour demeurer dans les cartons; les rapports ne s'impriment que pour être distribués après le vote, et les divulgations partielles qui s'échappent et éclairent à temps les mandataires du pays, sont des indiscrétions fâcheuses ! Ce n'est pas la bonne foi qui nous étonne ici, et l'opinion, frappée du soin jaloux qu'on apporte à restreindre la lumière et même à l'étouffer, se dit avec inquiétude : « Après avoir tant avoué, qu'ont-ils donc à cacher encore ? »

Retenons au moins les aveux tombés de la tribune comme un commencement de satisfaction à la probité publique, et, pour en mieux mesurer la portée, rapprochons-les des formelles déclarations que la Chambre avait précédemment recueillies. Aussi bien est-ce l'heure de rendre hommage, sur cette question, au puissant orateur qui avait déchiré d'une main si ferme le voile épais des illégalités parisiennes. C'est M. Berryer, avec son coup d'œil profond et son

[1] Montesquieu, *Dialogue de Sylla et d'Eucrate.*

incomparable sagacité financière, qui, le premier, avait pressenti et signalé des emprunts illicites dans les opérations mystérieuses de la préfecture de la Seine, et peut-être, si sa voix éloquente et indignée eût pu retentir le 26 février et dicter des conditions aux pénitents officiels, peut-être le débat aurait il eu d'autres conclusions. Mais, du moins, la vigueur et la sûreté de ses coups font ressortir avec plus d'éclat la confession forcée de ses contradicteurs, et il est curieux de rapprocher le langage arrogant que lui opposait alors le ministre d'État, des paroles humiliées qu'il murmure aujourd'hui.

Le même homme qui s'écriait en 1867 : « Où est l'emprunt? Où voyez-vous dans cette opération le caractère, l'apparence d'un emprunt? » reconnaît en 1869 la réalité multiple et désastreuse des emprunts contractés. — Le même homme qui disait, en parlant du troisième réseau : « La ville de Paris peut-elle couvrir ses dépenses ? Oui ; les calculs ont été faits dans cette prévision, des calculs sensés, raisonnables, prudents, de nature à inspirer confiance au Corps législatif, » est aujourd'hui contraint de balbutier que les calculs étaient imprudents, les prévisions fausses, l'entreprise déraisonnable et répréhensible. — Le même homme, qui ajoutait avec l'aplomb des robustes convictions : « Je me suis rendu un compte rigoureux des opérations qui sont faites par la ville de Paris, j'ai vérifié ses budgets, j'ai interrogé ses ressources, je me suis demandé si elle ne tentait pas des entreprises fâcheuses, » doit à présent déclarer qu'il avait mal vérifié, interrogé à la légère et amnistié à tort une comptabilité vicieuse. — Le même homme qui glorifiait ainsi M. Haussmann : « La ville de Paris n'a pas méconnu la loi ; elle s'est tenue dans les limites d'une sage et loyale gestion, toutes ses opérations ont été accomplies avec la plus grande régularité... Tant que loyalement, honnêtement, nous restons dans l'emploi des ressources ordinaires de la ville, dans l'affectation de ces ressources ordinaires aux travaux publics, je ne comprends pas qu'on voie là la violation de la loi ; » enfin le même homme qui terminait sa démonstration par cet aphorisme austère : « Le crédit d'un citoyen ou celui d'une ville se fortifie par la rigoureuse observation des lois[1], » ne peut nier aujourd'hui que la loi a été systématiquement violée, les ressources de toute espèce épuisées, l'avenir engagé témérairement pour un demi-siècle, l'honnêteté oubliée à l'égal de la prudence, et que des trafics sans nom et des tripotages « dignes de la police correctionnelle » ont marqué comme d'une ineffaçable empreinte l'œuvre tant exaltée de la transformation de Paris[2] !

[1] Rouher, séance du 11 avril 1867.

[2] Nous ne disons rien de la grave question des cimetières de la capitale, dont le Corps législatif aborde aujourd'hui même l'examen, parce qu'elle sera, dans notre

Dira-t-on qu'il a fallu deux années au ministre d'État pour pénétrer la vérité et discerner le fond des choses? La veille même de la mémorable séance des aveux, le 25 février, venant en aide aux défenseurs de M. Haussmann, il disait avec son impassible assurance: « Je me fais fort de montrer que les opérations de trésorerie de la ville ont été parfaitement régulières; » et le lendemain il établissait dans un long discours qu'elles avaient été parfaitement irrégulières. On voit que, si la nature ne fait pas de saut, la conviction en accomplit aisément, et combien un satirique a eu raison de nous rappeler

Que le droit de changer est dans les droits de l'homme.

On voit aussi que M. de Forcade et M. Genteur, M. du Miral et M. Vuitry ne doivent pas nourrir trop d'amertume contre leur chef, puisqu'il ne s'est pas mieux traité qu'il n'a traité les autres, et qu'il s'est infligé largement à lui-même les démentis dont il a gratifié ses auxiliaires. Un plaisant a dit de l'empire, qui est la paix: « Qu'est-ce que ce serait donc si c'était la guerre! » Comment ne pas dire aussi du ministère *homogène*: « Qu'est-ce que ce serait donc s'il ne l'était pas? »

Malgré cette homogénéité, la droiture naïve du public, s'imaginant qu'un fonctionnaire ne peut être désavoué publiquement sans se trouver atteint dans la considération même qui est nécessaire à sa charge, attendait la démission des agents sacrifiés à la tribune et frappés du blâme ostensible de la Chambre; mais aucun de ces Tircis ne songe à la retraite, et les plus compromis, buvant l'affront comme l'eau, se cramponnent à leurs traitements. Les adversaires de la responsabilité ministérielle avaient pourtant une belle occasion de nous persuader qu'elle est inutile: il leur suffisait de déposer leur portefeuille après le *mea culpa* gouvernemental. Cet acte d'abnégation, en faisant illusion à plusieurs, eût permis à l'apologie d'affirmer que le sentiment de la dignité personnelle supplée avec avantage aux anciennes règles parlementaires. Mais le *Journal officiel* est resté silencieux. On se laisse, de nos jours, exproprier de sa considération, non de sa place, et rien n'est perdu quand l'honneur seul est entamé.

Qu'avions-nous entendu cependant sur ce grave sujet, qui touche à l'essence même de nos institutions? Il faut écouter ici le commentaire explicite et solennel qui était opposé naguère aux revendications loyales et modérées de M. Buffet. On le dirait écrit pour la circonstance, tant il donne à la pensée dont chacun est actuellement possédé une forme nette et saisissante. — « A côté de la responsabi-

livraison prochaine, l'objet d'une étude particulière et étendue, par notre excellent collaborateur, M. Victor Fournel.

lité constitutionnelle, s'écriait alors le ministre d'État, il y a cette dignité morale à laquelle M. Buffet m'a paru faire allusion quand il demandait si un ministre de la parole viendrait ici, comme un avocat d'office, soutenir des principes dans lesquels il n'engagerait pas sa conviction. Oh! messieurs, ce n'est pas là une question constitutionnelle, c'est une question de dignité (Très-bien! très-bien!), et le jour où un ministre placé devant vous n'aurait pas la sincère et entière conviction que le langage qu'il tient est vrai, il devrait résigner ses fonctions et rentrer dans l'obscurité (Très-bien! très-bien!). Je ne comprends pas cette parole facile dans laquelle toutes les croyances, toute la sincérité de l'âme ne sont pas engagées; car alors ce n'est plus qu'un rôle, et ici nous remplissons un devoir[1]. »

Applaudissons, comme l'a fait la Chambre, à ces accents résolus, et souvenons-nous qu'il y a un mois à peine le même ministre ajoutait avec une égale énergie devant le Sénat : « Il n'est aucun de nous qui voudrait conserver le portefeuille le jour où un blâme direct aurait été dirigé contre sa conduite... Le jour où le Corps législatif critiquera ma conduite, je ne prendrai conseil que de ma dignité et de mon honneur, et je me retirerai[2]... »

Qu'a-t-on fait de ces belles théories, et comment se concilient-elles avec les désaveux sanglants et les cruelles mortifications dont l'Europe entière est le témoin? Il faut cependant une sanction à tout ce qui se passe! Qui sera vaincu, selon la demande expressive de M. Picard : de la loi, ou du violateur de la loi? Il y a eu des conventions frauduleuses, des irrégularités criantes, des profits monstrueux, selon la démonstration acceptée de M. Calley-Saint-Paul, des commissions usuraires s'élevant jusqu'à *vingt-deux pour cent* de la somme prêtée, ainsi que l'a établi M. Pouyer-Quertier. Ces faits sont patents, avoués, condamnés : resteront-ils impunis? Quelqu'un doit être responsable de méfaits reconnus et flétris : où la tête, où la main qui a bravé la moralité publique? Est-ce à la commission municipale qu'il faut s'en prendre? Non, puisqu'elle n'est que l'émanation du ministre de l'intérieur. Est-ce à ce fonctionnaire que l'accusation doit remonter? Non, puisqu'il est plutôt le subordonné que le supérieur du préfet de la Seine. Est-ce le potentat de l'Hôtel de Ville qu'il faut atteindre? Non, puisque lui-même déclare n'avoir été que le docile instrument d'une volonté « qui descendait jusque dans les plus infimes détails. » Est-ce l'empereur? Non, s'il faut en croire M. Rouher, parce que le prince « qui veille aux étoiles » aurait sim-

[1] Rouher, séance du 19 mars 1866.
[2] Séance du Sénat du 5 février 1869.

plement jugé de haut l'ensemble de l'œuvre sans entrer dans l'exécution et les détails. Est-ce le ministre d'État? Pas davantage, puisqu'il blâme avec force les infractions et les excès. Plus on cherche, moins on trouve, et l'enquête aboutit à cette décourageante conclusion que l'empereur a tout ignoré, que M. Rouher n'a rien su, que le ministre de l'intérieur n'a rien vu, que le ministre des finances n'a rien approuvé, que la commission municipale n'a rien connu, que M. Haussmann s'est borné à suivre des indications tombées du ciel, et que M. Frémy lui-même a encaissé avec surprise des millions qui pleuvaient on ne sait d'où !

Eh bien, ce mystère, qui a fait tout le mal de l'expédition du Mexique, tout notre désastre dans la question allemande, tout le péril de l'incident du Luxembourg, qui plane aujourd'hui comme une menace sur le différend avec la Belgique et pèse d'un poids douloureux sur la destinée du Saint-Siége ; ce mystère, qui est le caractère propre du gouvernement personnel et qui nous expose à tous les hasards, à toutes les secousses, à toutes les surprises, il est temps qu'il cesse, pour faire place à une politique raisonnée, débattue devant le pays et sanctionnée par ses délégués librement élus. La procédure secrète a disparu de nos codes ; que les administrations secrètes et la politique à huis-clos disparaissent à leur tour de nos habitudes ou de nos lois ; que les intérêts, comme la justice, se règlent désormais en plein soleil !

Mais, en attendant, est-il bien difficile de trouver le vrai coupable du passé? Pour nous, le doute n'existe pas, et laissant de côté ceux que M. de Montalembert, dans un débat fameux, appelait avec un pittoresque bon sens *les petits criminels*, nous allons droit à l'auteur premier du mal, à celui qui en portera la responsabilité devant l'histoire. Ce n'est, au fond, ni le préfet, ni le ministre, ni le prince lui-même que nos récriminations atteignent, bien qu'il y ait là, à des degrés divers, une part de griefs inutile à préciser dans ce moment. — C'est la Chambre, qui pouvait tout empêcher et qui a tout permis, ou plutôt c'est le pays électoral que nous accusons, le pays qui a nommé, pour veiller à tous ses grands intérêts matériels et moraux, des candidats officiels, des chambellans, des écuyers, des gouverneurs, sous-gouverneurs et administrateurs des Crédits fonciers, mobiliers, immobiliers et autres maisons de jeu, qui a pris des muets et des compères, au lieu de choisir des hommes fermes, indépendants, dégagés de tous ces liens dorés et de toutes ces complicités serviles !

Sans doute il faut déplorer qu'une assemblée devant laquelle on étale des monceaux d'illégalités et d'abus n'ait pas le courage de les condamner par un vote, et que, justifiant une fois de plus le mot

du poëte : *video meliora proboque, deteriora sequor*, elle lui donne par faiblesse cette traduction de notre Corneille :

> Je ne fais pas le bien que j'aime,
> Et je fais le mal que je hais !

Mais comment s'étonner de sa fatale complaisance? Elle découle de son origine même et s'impose à elle comme une condition de vie ou de mort. Sortie du patronage administratif, la majorité ne peut en retrouver l'appui que si l'ensemble de ses votes a mérité cette faveur. Elle est donc tenue en haleine à la fois par la gratitude et l'espérance, ou plutôt par la crainte, cette crainte qui est le commencement de la sagesse vis-à-vis de Dieu et le commencement de la défaillance vis-à-vis des hommes. Dans cette triste situation, elle devait inévitablement faire encore le contraire de ce qu'elle sent et de ce qu'elle rêve, et mise en présence d'un traité conclu par deux parties, dont l'une n'avait pas le droit de prêter, dont l'autre n'avait pas le droit d'emprunter, elle l'a sanctionné malgré les stigmates dont il était couvert, comme elle avait sanctionné toutes les aventures, toutes les dépenses et les charges de la nouvelle organisation militaire, parce que le ministre et le préfet, ces deux agents suprêmes de l'élection, étaient là, guettant son vote, pour la rayer du livre de vie ou lui continuer l'honorifique mandat qu'elle ambitionne.

Il ne s'agissait pourtant ni de renverser l'empire, ni d'ébranler le gouvernement en entravant sa politique sur une de ces grandes questions où se trouvent engagés les traditions, le prestige extérieur et le drapeau. Il s'agissait d'une simple question financière, d'un problème municipal, d'un intérêt de moralité, et nul ne doutait que le pouvoir, qui s'affaiblit des défaites de la justice et se fortifie des triomphes de l'honneur et du droit, ne dût gagner à séparer hautement sa cause de celle des manieurs d'argent et des brasseurs d'affaires. Malheureusement, dans le système qui nous régit, aucun blâme ne peut se formuler sans rebondir jusqu'à la personnalité souveraine, de sorte qu'en toutes choses et pour les plus minimes détails dont ne s'inquiétait point autrefois le préteur, nous sommes condamnés à l'approbation perpétuelle et ramenés à ces temps « où il n'était permis que d'applaudir. »

Encore une fois, c'est aux électeurs qu'il appartient de modifier ce triste état de choses et de dégager la leçon des grands débats qui viennent de finir. Rendre Paris aux Parisiens, en faisant cesser le contrôle illusoire d'une assemblée incompétente; rendre la France à elle-même en lui assurant la direction souveraine de ses affaires, tel est le but à atteindre. C'est là-dessus, et non sur le concile ou sur toute autre question inopportunément soulevée par des artisans de

discorde, que tous les libéraux sincères devront s'entendre et voter dans le scrutin décisif du 31 mai.

Le hasard de la mort vient de réunir deux noms de signification bien diverse et qui ne s'étaient guère rencontrés dans la vie : Lamartine et M. Troplong; celui-ci laissant des emplois vacants, celui-là des œuvres immortelles. L'un a personnifié la France un jour et l'a vraiment sauvée après l'avoir charmée longtemps; l'autre, quoique successeur direct de Séguier, rendit moins d'arrêts encore que de services, et réunit sur sa tête un ensemble de traitements dont le total n'était pas sans grandeur. Enfin, tandis que le jurisconsulte entrait dans l'oubli avec l'imposant appareil d'état de siége pour lequel il avait du goût et qui avait fait sa fortune, le poëte entrait dans la gloire avec ce cortége d'admirations et de larmes qui dépasse toutes les pompes officielles.

Si Lamartine n'est pas resté l'homme d'une seule cause, il n'a du moins jamais trahi celle de la liberté fière, jamais il ne l'a sacrifiée à la richesse ou au pouvoir. M. Troplong, au contraire, après avoir longuement écrit sur le droit, n'a pas su le défendre aux heures suprêmes, et lui, qui nous avait raconté l'abaissement du sénat romain mettant un jour Jupiter aux voix et condamnant Jupiter à une immense majorité, il a occupé seize années la présidence d'un sénat auquel il n'a jamais donné d'exemples héroïques. Il avait pourtant étudié l'histoire et appris d'elle où le césarisme conduit les peuples. Quel tableau n'a-t-il pas tracé — avant le régime actuel, quand il était pair de France et siégeait au Luxembourg sous une monarchie constitutionnelle — quel tableau n'a-t-il pas tracé de la société romaine sous l'empire, « de la décadence des hommes et des choses, de ce monde élégant, mais perverti, où régnaient, à côté du mépris des dieux, la morale de l'intérêt, le culte de l'égoïsme, l'enivrement de la vie sensuelle[1]. » Mais il avait oublié ces leçons, jadis offertes par lui-même aux méditations de la jeunesse, et, s'inspirant des légistes serviles des temps anciens, il avait trouvé des formules pour légaliser l'arbitraire et maximer la dictature.

Les honneurs et les traitements passent. Il est allé rejoindre dans la tombe tous ceux dont il avait prononcé l'éloge, Saint-Arnaud, Mocquard, Billault, Morny, Fould, Bacciochi, Magnan, tous les grands hommes du second empire, investis de la gloire par décret et dont Versailles regarde avec étonnement le marbre officiel.

Pendant ce temps, des noms que le *Moniteur* n'a point consacrés, mais qui vivront plus longtemps que le marbre lui-même, se gra-

[1] *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 68.

vent silencieusement sur les tombes cachées de cimetières de village : Berryer à Augerville, Lamartine à Saint-Point, comme Chateaubriand sur le rocher solitaire du Grand-Bé.

Un événement mémorable vient de s'accomplir de l'autre côté de l'Océan : Le 4 mars, Andrew Johnson a quitté le pouvoir, et le général Ulysse Grant est entré à la Maison-Blanche en qualité de président des États-Unis. Ce n'est jamais sans une admiration mêlée d'un peu de surprise et d'envie que nous voyons, du rivage européen, l'autorité suprême se transmettre avec autant d'ordre et de régularité. C'est la dix-huitième fois, depuis quatre-vingts ans, que le pouvoir passe ainsi d'une main dans une autre, et, dans cette longue période, il ne s'est jamais rencontré un homme qui ait songé à demander à la violence la continuation de son mandat. La grande confédération connaît la guerre civile ; elle n'a pas vu de coup d'État.

Le nouveau successeur de Washington, qu'on nommait naguère le Victorieux, et qui voudra sans doute, ainsi que le dit une feuille de New-York, être appelé le Pacificateur, ne se présente point comme un homme providentiel, selon certaines idées du vieux monde, mais simplement comme l'exécuteur des volontés souveraines de la nation ; et le discours que, suivant la coutume, il a dû prononcer sur la plate-forme du Capitole est celui d'un honnête homme qui se propose avant tout d'être fidèle à la Constitution et à la loi. « J'aurai ma politique à recommander, a-t-il dit, mais je n'en aurai aucune à opposer à la volonté du pays. » Et il a ajouté ces belles paroles, singulièrement remarquables dans la bouche d'un homme de guerre et d'un triomphateur : « Les lois doivent dominer ceux qui les approuvent comme ceux qui y sont contraires : je ne connais pas de mode plus efficace d'assurer le rappel des lois mauvaises que leur stricte exécution. » — Un pareil langage n'intéresse pas seulement le peuple américain ; il est digne d'être recueilli et médité de ce côté de l'Atlantique.

La principale question abordée par le nouveau président est celle de la dette. Aux États-Unis, on ne croit pas, comme chez nous, qu'il soit d'une bonne administration de grever indéfiniment l'avenir et que la grandeur des nations soit en raison directe de l'accroissement de leurs budgets. « Une grande dette a été contractée, dit le général Grant, il faut la liquider. » Et il ajoute que, « pour sauvegarder l'honneur national, chaque dollar de la dette du gouvernement doit être remboursé en or. » Au 1er mars, cette dette, creusée par la formidable guerre de la sécession, n'était pas inférieure à 2 milliards 669 millions de dollars. Pour arriver à rembourser une pareille somme, le nouveau président ne demande aucune mesure

exceptionnelle ; il ne veut recourir qu'à l'économie, certain qu'un sage et rigoureux emploi des revenus publics aura bientôt rétabli l'équilibre. Quel enseignement et quel sujet d'envie pour les peuples livrés au gaspillage et à l'emprunt !

Quant à la politique étrangère, le court passage de la proclamation qui la concerne respire une fierté dont on sera vivement touché à Londres, et le ton dont le vainqueur de la Caroline et de la Géorgie parle de la « future influence prépondérante des États-Unis parmi les nations, » doit nous faire tristement réfléchir. Quelle part, en effet, n'ont pas nos erreurs et nos humiliations au Mexique dans la puissance et dans l'orgueil de la République américaine ?

Léon Lavedan.

Un savant chrétien, bien connu des lecteurs du *Correspondant*, M. Robiou, vient d'entreprendre un cours sur l'histoire de la civilisation égyptienne les mardis à 5 heures, dans le local de la *Société d'éducation et d'enseignement*, rue Bonaparte, au Cercle catholique. La première leçon a eu lieu mardi dernier en présence de M. le vicomte de Rougé, qui était venu comme pour installer dans cette chaire un de ses meilleurs élèves. Nous recommandons l'enseignement de M. Robiou à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux études historiques et nous sommes heureux de voir une association catholique donner l'exemple de l'introduction des progrès les plus nouveaux de la science dans l'enseignement supérieur.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DES ÉLECTIONS PROCHAINES[1]

L'ORGANISATION.

I

Ne pas s'abstenir, ne pas se diviser, voilà deux conditions élémentaires du succès électoral.

Il est une troisième condition non moins essentielle et que nos mœurs politiques rendent impérieuse : s'organiser.

Une organisation de circonstance ne devrait point être nécessaire, sous l'empire d'une législation libéralement conçue. Nous n'en sommes malheureusement point là, et, il faut l'avouer, ce n'est pas uniquement la faute du régime actuel : il avait reçu de fâcheux exemples; mais il ne s'est pas borné à les suivre, il les a fortement aggravés. La mise en œuvre du principe électif devrait être le jeu permanent et régulier des influences naturelles d'un bout à l'autre du pays, les régions industrielles obéissant au courant de l'industrie, les régions agricoles faisant prévaloir les vœux et les besoins de l'agriculture, les villes représentant le mouvement des idées au sein des classes lettrées et studieuses, ouvrières et commerçantes.

Sans proposer l'ancienne législation électorale de la France comme un type absolu, on doit reconnaître cependant qu'elle avait pour base une pensée franche et large, celle de la représentation fidèle de tous les intérêts sociaux, tels qu'ils existaient alors, identifiés avec les trois ordres. La division par classes a fait son temps, les catégories sociales ont disparu sous le niveau d'une éducation identique

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février et du 10 mars.

et générale. Mais le principe était excellent, et l'application en fut longtemps bienfaisante. Ce principe était qu'aucune classe, on devrait dire aujourd'hui aucun parti, ne pouvait être exclue de la représentation nationale, parce que les classes alors, comme les partis aujourd'hui, représentaient, chacune dans sa raison d'être, un grand intérêt public. Les six millions d'électeurs que comptait la France étudiaient et rédigeaient en pleine liberté le cahier de leurs doléances, imposaient des mandats aux députés, et l'élection ne se consommait qu'à travers une discussion contradictoire et une élaboration graduée.

A partir de la révolution française, il n'en a plus été ainsi : chaque gouvernement a voulu avoir sa législation électorale à lui, et chaque gouvernement l'a combinée dans l'intérêt exclusif de sa situation. L'empereur Napoléon ne laissait percer dans les élections qu'une sanction obséquieuse de sa toute-puissante volonté. La Restauration apporta dans ses lois électorales, comme dans tous ses actes, une parfaite loyauté, mais une préoccupation trop timide. Elle prit un cens élevé pour base du droit électoral, s'efforçant ainsi d'assurer la prépondérance à la grande propriété. Le gouvernement de Juillet crut faire assez en prenant le contre-pied de la Restauration : il abaissa simplement le cens électoral afin d'assurer la majorité à la moyenne propriété. La république de 1848 jeta ces diverses combinaisons à la mer. Elle improvisa, dans les vingt-quatre heures, le suffrage universel direct et illimité avec un seul scrutin de liste par département. Cette absence apparente de tout calcul n'était pas non plus dépourvue d'arrière-pensée, et il est vraisemblable que ceux qui lançaient ainsi le filet en plein océan populaire, comptaient bien le retirer tout plein de leurs amis. Enfin le régime actuel est venu et a voulu, bien entendu, avoir aussi sa législation électorale toute modelée sur sa politique.

Cette politique devait viser à effacer jusqu'à leur dernier vestige les agrégations naturelles, les indépendances professionnelles ou locales. Son procédé a été ingénieux et a réussi. Électeurs et députés sont divisés par chiffres bruts ; ils ne représentent plus ni le département, ni l'arrondissement, ni le canton, ni les intérêts moraux, ni les intérêts matériels, ni les villes, ni les campagnes ; ils représentent une circonscription arbitraire, composée d'individus agrégés ou désagrégés par une volonté souveraine qui ne doit compte d'aucun motif de ses opérations et qui n'a d'autres règles ni d'autres limites que le chiffre cabalistique de trente-cinq mille.

Voilà ce qui doit imposer à chaque circonscription le soin d'une vigoureuse organisation préalable. Sinon, chaque électeur n'étant que la trente-cinq millième partie d'un tout qui n'a aucune cohésion

politique, qui n'a de racine ni dans le sol ni dans les intérêts, ni même dans les relations journalières, chaque électeur n'est plus qu'un grain de poussière luttant contre la bise, un grain de sable en révolte contre un marteau géant.

Cette circonscription factice, uniquement basée sur un chiffre, était certainement la combinaison qui devait le mieux livrer le corps électoral désemparé à la toute-puissance administrative. Mais on y ajoute un détail qui doit porter à son dernier degré de perfection cet engin destructeur d'indépendance. De cinq ans en cinq ans, on peut bouleverser de fond en comble les circonscriptions, et l'on n'y manque pas. Après chaque renouvellement du Corps législatif, on a soigneusement étudié par quelles fissures s'échappait encore un peu d'esprit local ou un peu d'esprit politique, et aussitôt on y a paré en vue de l'élection suivante. L'art de disloquer une circonscription, d'adjoindre le nord d'un département au midi, de noyer une population urbaine dans une population rurale ou une population industrielle dans une zone où les fonctionnaires dominent, est devenu la vraie pierre de touche de toute bonne administration. Autrefois les maîtres de maison tenaient à découper eux-mêmes le rôti, envoyant les bons morceaux aux convives à qui l'on voulait faire honneur. J'ai même ouï conter, à ce propos, que le chevalier de Panat, gourmet fort connu de son temps, dînant un jour au ministère des finances, vit arriver une cuisse de poulet, au lieu d'une aile sur laquelle il avait compté, et que, jetant un regard attristé sur son assiette, il murmura tout bas : « Je ne me croyais pas si lié avec madame de Villèle ! » Au banquet électoral, ce sont les préfets qui remplissent aujourd'hui le rôle de maîtres de maison : ils sont arrivés à découper avec une dextérité merveilleuse un département et un arrondissement, envoyant à celui-ci un canton de choix, à celui-là un canton de rebut. Dans cet office d'écuyer tranchant, ils n'ont jamais de distractions, et il est sans exemple qu'un ami ait été mal servi au profit d'un étranger ou d'un indifférent.

Une ville même, autonomie naturelle et compacte s'il en fut, n'est pas plus respectée qu'une autonomie agricole ou industrielle, et il est passé en droit qu'une forte dose d'électeurs campagnards est indispensable à une certaine dose d'électeurs urbains, afin que, dans ce conflit d'intérêts contraires, l'administration puisse plus aisément imposer son intérêt propre. Il y a des villes qui s'en indignent, il y a des conseils municipaux qui protestent.

« Attendu, disaient dernièrement les Nîmois, que la division des circonscriptions électorales actuelles, coupant la ville de Nîmes en trois tronçons appelés à concourir à l'élection de trois députés différents, l'empêche d'avoir un mandataire de son choix ;

« Qu'ainsi la personnalité d'une cité de 60,000 âmes est complétement anéantie ;

« Attendu que cette privation de toute représentation directe peut laisser en souffrance les intérêts communaux les plus graves, etc. »

En lisant dans les journaux cette réclamation aussi modérée dans les termes que fondée en principe, des paris ont été ouverts pour ou contre la dissolution du conseil municipal de Nîmes ; personne n'a songé à parier que cette réclamation serait accueillie.

II

Ainsi armée, l'administration s'applique-t-elle, du moins, à compenser l'énormité de son pouvoir par la discrétion et la réserve dans l'usage qu'elle en fait ? Hélas ! chaque renouvellement du Corps législatif a vu grandir l'oppression. Rien n'annonce, loin de là, que les élections prochaines doivent marquer un temps d'arrêt dans cette marche ascendante.

Les fonctionnaires sont soumis à d'étranges métamorphoses : les uns sont forcés de descendre à des services pour lesquels ils n'étaient point faits ; à d'autres on confère des attributions dont, jusqu'à ce jour, on ne les avait pas crus investis. Les juges de paix, par exemple, magistrats honorés et qui ont surtout besoin d'ascendant moral, sont invités à se jeter dans la lutte des partis, et, pour les y mieux préparer, on leur demande des rapports qu'autrefois on n'exigeait que de la police.

« 19 janvier 1867.

« Monsieur le maire,

« Je vous prie de me faire connaître sans retard l'impression qu'a produite dans votre commune le discours prononcé par l'empereur à l'ouverture du Corps législatif.

« Agréez, etc.

« *Le juge de paix*,

« X... »

Cette circulaire, publiée par tous les journaux, n'a pas plus étonné les lecteurs qu'elle n'a embarrassé M. le ministre de la justice, suprême gardien de la dignité de la magistrature.

Les cabaretiers ne sont pas seulement devenus importants par le

nombre et par la faveur spéciale dont on les entoure : ils sont élevés à l'état de puissance reconnue, avec laquelle on traite par voie de circulaire officielle.

« Falaise, 23 mai 1863.

« Monsieur le débitant,

« Les fréquents rapports que vous avez nécessairement avec l'administration m'autorisent à penser que vous êtes tout disposé à appuyer, dans les élections qui vont avoir lieu dimanche et lundi prochains, le candidat recommandé par le gouvernement de l'empereur.

« Je viens donc vous engager, comme votre conscience l'a déjà fait, à vous servir de votre position pour faire voter le plus grand nombre possible d'électeurs et pour assurer ainsi, dans la limite de vos moyens, un éclatant succès à la candidature de M. Bertrand, maire de Caen, officier de la Légion d'honneur et membre du conseil général.

« Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« *Le sous-préfet de Falaise*,

« GOURBINE. »

Ce n'est là qu'un échantillon des étranges assimilations de pouvoirs et de la confusion générale qui, lorsque la tempête électorale est déchaînée, règnent du haut en bas de la hiérarchie administrative. Que ne faudrait-il pas ajouter sur les bureaux de poste, les instituteurs primaires, les percepteurs, les agents-voyers, les gardes champêtres? Que ne dirait-on pas, si l'article de loi qui interdit la preuve des faits contre le moindre fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ou prétendues fonctions, était aboli? Mais c'est précisément à cause de l'abondance des matières que cet article est maintenu. Ce que je me borne à affirmer en attendant la réforme du code, c'est que j'ai eu sous les yeux et vu de fort près les procédés en vigueur dans ce qu'on appelle, en langage officiel, l'exercice libre du suffrage universel, et que je n'ai jamais assisté à un succès de l'administration sans me répéter involontairement :

Dieux qui la connaissez,
Est-ce donc sa vertu que vous récompensez?

Une organisation électorale doit donc prendre pour point de départ la méfiance de tout et la précaution à propos de tout.

Ce qui a trompé et ce qui trompe encore beaucoup d'hommes très-clairvoyants en d'autres occasions, c'est qu'ils jugent de l'esprit d'une

circonscription d'après un certain nombre d'hommes instruits se formant des opinions par eux-mêmes et se portant caution de l'opinion des gens qui les entourent. Ce public d'élite représente un groupe de six ou huit mille voix par circonscription. Mais, au dernier moment, la masse flottante échappe à ce groupe éclairé. Soit par suite d'intimidation, soit par indifférence, soit par une ignorance habituelle des débats politiques, les classes laborieuses se récusent volontiers quand il s'agit de porter un jugement raisonné sur les divers candidats, de peser la valeur des antécédents ou des professions de foi, et il leur semble aussi légitime que naturel de livrer à leur maire un vote dont elles ne trouvent point les motifs sérieux dans leurs habitudes d'esprit. Les hommes qui, parmi ces classes, seraient mieux au courant des choses politiques, s'arrêtent volontiers devant une considération qui leur paraît sans réplique. Ils ne jugent pas que cette lutte d'un jour, qui n'apparaît que tous les six ans, vaille la peine de s'attirer le courroux d'un maire, d'un sous-préfet, d'un percepteur, d'un instituteur avec qui ils ont affaire, de qui ils dépendent dans une large mesure toute l'année et à chaque jour de l'année. Sauf les grandes villes où les classes ouvrières, affiliées à des sociétés diverses, échappent à l'étreinte administrative, les manifestations qui agitent ou passionnent les classes politiques n'effleurent même pas les masses. Une organisation électorale, procédant uniquement par voie de conseils politiques, serait donc une organisation qui n'atteindrait point son but : elle tomberait souvent dans le vide, elle ferait double emploi avec les publications théoriques et ne sortirait pas plus qu'elles du cercle où l'on se forme des avis et des convictions sur documents authentiques.

III

Ce n'est donc ni par département, ni même par arrondissement qu'une organisation électorale peut faire utilement contre-poids à la législation actuelle : c'est commune par commune et littéralement pied à pied. Le chef-d'œuvre d'un préfet, aujourd'hui, c'est de réduire le suffrage universel à l'état de mécanisme. Le souci d'une organisation électorale bien comprise doit donc être d'organiser un contre-mécanisme. Si le facteur rural ne reçoit pas ou ne distribue pas exactement les bulletins, il faut qu'un certain nombre d'habitants de la commune sachent exiger ou opérer eux-mêmes cette distribution ; si l'instituteur primaire menace les parents par les en-

fants, il faut que d'autres habitants de la commune sachent donner l'exemple et le conseil de la résistance et prennent le soin de rappeler l'instituteur au respect de la loi ; si le garde-champêtre s'introduit dans l'intérieur des familles pour y faire entendre des promesses ou des menaces révoltantes, il faut que quelques notables de la commune fassent comprendre aux hommes intimidés, dont l'existence dépend d'un salaire quotidien, qu'un maire et même un sous-préfet ne peuvent faire, au lendemain d'une élection, ni tout le mal ni tout le bien qu'ils ont promis la veille ; que les fonctionnaires peuvent beaucoup, peuvent trop, mais que le citoyen qui veut et sait se faire respecter trouve encore dans nos mœurs et dans nos lois quelques remparts et quelques moyens de défense. « C'est une diablerie quand avarice précède l'honneur, et cela a toujours beaucoup plus régné en France qu'en aucun autre lieu : si est ce le plus excellent pays de l'Europe, mais toutes bonnes terres n'apportent pas bon fruict en quelque sorte que ce soit[1]. » Cela étant déjà vrai du temps de Bayard, l'intérêt, mis aux prises avec la conscience, remportant souvent la victoire, que doit-il advenir dans ce temps-ci où la chevalerie est moins à la mode ? Et, en effet, les promesses et les menaces administratives sont aujourd'hui une des grandes plaies de nos classes agricoles, naturellement dignes et morales. Ces populations rurales, qui gagnent leur pain quotidien et le nôtre au prix de si nobles sueurs, sont en butte à des obsessions qui démoralisent rapidement une commune et qui bientôt démoraliseraient un peuple. Loin de rien exagérer, j'abrége et je pallie, par respect pour mon pays et par respect même pour des fonctionnaires placés, en face des despotes supérieurs, dans la même situation que le pauvre, l'humble et le faible, en face des despotes secondaires.

Après l'organisation d'une vaste défensive, créée par le plus intelligent pour la protection du moins lettré, vient ensuite la nécessité d'une vaste surveillance durant les quarante-huit heures du scrutin.

Les opérations électorales proprement dites, la composition du bureau, l'émargement sur les listes, la lecture des bulletins, la supputation des votes, depuis la plus modeste bourgade jusqu'à l'hôtel de la préfecture où se recense le scrutin général, tout cela exige aussi des surveillants.

Ah ! sans doute, si nos franchises communales existaient encore, si les maires étaient élus par les communes ou forcément choisis parmi les conseillers municipaux ; si le maire, arbitrairement nommé par le préfet, n'était pas en outre arbitrairement dirigé et surmené,

[1] *Mémoires du bon Chevalier sans paour et sans reproche,* page 259, collection Petitot.

toutes ces précautions ne se présenteraient à la pensée de personne. Mais quand l'administrateur force à outrance des ressorts administratifs déjà si tendus et si puissants, il ne doit pas s'étonner si la suspicion des administrés prend aussi des proportions inusitées. Qu'on parcoure au hasard quelque vérification de pouvoirs au Corps législatif et l'on verra quels bons tours se sont joués : tantôt, pour dérouter l'ennemi, on devance l'heure ou on raccourcit le jour du scrutin, tantôt on fait voter des morts ou des absents, quelquefois même on interprète paternellement l'esprit de la commune et l'on jette dans l'urne une poignée de votes de confiance.

Il faut ajouter enfin que les manœuvres électorales sont appréciées, dans la vérification des pouvoirs au Corps législatif, non au point de vue de leur gravité morale, mais seulement au point de vue de leur relation avec le chiffre définitif, et, si la fraude ne paraît pas avoir changé matériellement le résultat du scrutin, l'élection est validée. Une telle jurisprudence doit inévitablement encourager bien des hardiesses et, comme toutes les mains ne sont pas également maladroites, on peut imaginer, par les délits qu'on voit, combien d'autres passent inaperçus. Les électeurs doivent donc faire bonne garde et répondre à cette tolérance de la majorité par la vigilance des minorités.

Il en coûte d'appeler l'attention de ses concitoyens et d'arrêter sa propre pensée sur d'aussi tristes détails. Cela pourtant est indispensable. Comme l'homme lui-même, le suffrage universel est une intelligence servie par des organes, et ces organes sont souvent bien infirmes. Hâtons-nous néanmoins de franchir ce dédale de misères et revenons à ce qui devrait être, à la veille d'une élection générale, le principal objet de méditation des citoyens éclairés et libres, c'est-à-dire la préparation vraiment politique d'un grand verdict national.

LE BUT.

I

« Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes, » disait la patriotique voix de M. Berryer.

N'est-ce pas là tout le programme des élections prochaines?

Obtenir constitutionnellement qu'à la responsabilité de l'empereur, qui nous tient suspendus entre une fiction et une révolution,

on substitue la responsabilité ministérielle, qui permet le contrôle permanent et sérieux, sans secousse, sans violence, sans perturbation sociale; donner cette mission à un Corps législatif indépendant, voilà toute la tâche des électeurs aujourd'hui. Mais la négligence ou l'accomplissement de cette tâche sera d'une incalculable portée pour notre avenir.

Les pouvoirs contrôlés et assujettis à des limites bien définies seront, dans l'état actuel de la civilisation, les seuls pouvoirs qui se transmettent et se perpétuent. Le pouvoir personnel, c'est-à-dire arbitraire, n'a presque jamais été et ne sera plus jamais qu'un pouvoir accidentel. Philippe II et ses successeurs ont plié sous le poids que portait vaillamment Charles-Quint; Louis XV a légué à l'infortuné Louis XVI, non le sceptre de Louis XIV, mais la Révolution française. Il est inutile de rappeler ce que laissa derrière lui Napoléon I[er]. En outre, le despotisme infailliblement suivi du dépérissement des peuples ou d'une réaction désordonnée, ne peut, sans exciter toutes les alarmes, reposer sur une jeune tête ou sur une tête vieillie; il lui faut, sous peine de terribles hasards, la plénitude de l'intelligence et de la vie.

La responsabilité du pouvoir, passant d'une condition imaginaire à l'état de réalité, le pays remis pacifiquement, régulièrement en possession de lui-même, voilà donc le but des élections prochaines.

Ce but, quelque simple qu'il soit, peut-il être poursuivi et atteint par une majorité de candidats officiels? Sont-ce les hommes liés d'avance par la reconnaissance ou par l'ambition qui pourront lier à leur tour un gouvernement dont ils auront reçu leur première investiture? Non, cette œuvre d'indépendance ne peut être menée à bonne fin que par des députés libres de tout engagement antérieur et franchement indépendants eux-mêmes.

Sous l'empire de la législation électorale qui nous régit, cette majorité ne peut être obtenue que par l'union sincère de toutes les opinions loyales, quelles qu'en soient les origines diverses.

On devrait croire que le modeste énoncé de ces vérités élémentaires ne rencontrera point de contradicteurs, sinon parmi les partisans, de plus en plus rares aujourd'hui, du gouvernement personnel. Il n'en est rien cependant, et beaucoup semblent craindre d'avoir des alliés encore plus que d'avoir des adversaires.

Sur quelles bases, à quelles conditions fonder des alliances électorales dans les circonscriptions qui ne renferment pas d'avance une population homogène, et celles-là sont nombreuses?

Il ne peut y avoir, en pareille matière, de réponses utiles que les réponses claires et aisément praticables. Je vais essayer de faire une de ces réponses-là.

Deux règles me sembleraient parfaitement saisissables et suffisantes pour répondre à toutes les hypothèses :

1° N'éliminer personne en vertu d'exclusion préalable et systématique ;
2° Examiner le candidat en lui-même; ne faire porter l'examen que sur les véritables conditions de son indépendance et sur la sincérité de son respect pour la liberté d'autrui.

Ceux qui se préoccupent aujourd'hui des sympathies ou des antipathies au point de vue des partis politiques ; ceux qui, pour m'exprimer plus clairement encore, se proscrivent d'avance, à titre de monarchistes ou de républicains, me paraissent tourner le dos à la question et lâcher la proie pour l'ombre. Les partis politiques ne seront point appelés à faire discuter ou prévaloir dans le Corps législatif la pensée sur laquelle ils se divisent, et, si cette pensée devait triompher, ce serait en vertu d'événements étrangers à l'ordre légal, qui ne consulteraient ni le Corps législatif ni même le Sénat. Ce n'est donc point à titre de partis que nous avons à nous unir ou à nous combattre. Nous n'avons à nous concerter que sur des questions qui intéressent au même degré toutes les opinions et qui exigent, pour une heureuse solution, des discussions et des votes libres.

La question religieuse elle-même doit-elle faire exception à cette règle? Je ne le pense pas.

Cette question a-t-elle impérieusement besoin d'un Corps législatif qui soit prêt à souscrire officiellement un symbole religieux? Non.

Les questions religieuses aujourd'hui ont surtout besoin de la liberté. C'est la liberté religieuse que nous refusent tantôt le pouvoir, tantôt les passions révolutionnaires, et quiconque nous garantirait cette liberté rendrait à la religion le seul service qu'elle ait à demander.

Il y a des hommes qui ne professent pas pour leur compte la foi catholique, mais qui ne font point difficulté de respecter le catholicisme chez les autres, de respecter son culte, ses associations, son enseignement, en un mot sa liberté. Ceux-là sont les vrais libéraux, et tout catholique peut en sûreté leur tendre la main.

Il y en a d'autres, au contraire, qui non-seulement ne veulent pas être catholiques, mais qui ne veulent pas que nous le soyons, qui ne se contentent pas de nier le christianisme et ses bienfaits sociaux, mais qui veulent le proscrire niant du même coup Dieu, le spiritualisme, le christianisme et toute société. « Sans le dogme de l'égalité des âmes dans le ciel, nous ne serions jamais arrivés à proclamer le dogme de l'égalité des hommes sur la terre, » écri-

vait, il y a peu d'années, Mazzini[1]. Mais Mazzini est peut-être un rétrograde.

Les hommes qui font la guerre à Dieu ne peuvent faire grâce au pape, et ils ont découvert que la liberté ne saurait coexister dans le monde avec le pouvoir temporel des souverains pontifes. Une expérience éclatante a pourtant été faite en ce siècle même et, pour ainsi dire, sous nos yeux : Napoléon Ier a confisqué les domaines de l'Église, il a emprisonné les papes, et jamais les peuples, jamais les âmes ne furent plus complétement asservis. Napoléon a succombé sous les excès mêmes de son despotisme, le régime représentatif lui a succédé, les papes sont remontés sur leur trône, la liberté s'est emparée de la tribune, et les âmes ont respiré non-seulement l'air pur de la vérité religieuse, mais l'air vivifiant de la liberté politique. Remontez le cours des âges, vous ne trouverez pas un autre enseignement. Sans les papes, que serait devenu le monde? Que seraient devenus l'homme, la pensée, la conscience en proie à l'ignorance, à la luxure, à l'orgueil? Prendre parti contre le christianisme aujourd'hui, c'est n'avoir point fait un pas depuis dix-huit siècles; c'est prendre parti pour le paganisme, pour la barbarie, contre la civilisation; c'est se placer à l'arrière-garde de Julien ou d'Attila. Nous n'avons donc pas lieu de porter dans ce camp nos suffrages, et on ne nous les demande pas. Là, on met au-dessus de tout la souveraineté du but ; là, on poursuit de détestables chimères, au mépris de toutes les libertés et d'accord avec tous les despotismes ; là, un juste et secret instinct avertit qu'on ne saisira jamais que par les instruments de la violence un règne que la libre discussion fera toujours évanouir.

Les vrais libéraux sont donc aussi aisés à reconnaître que les vrais indépendants, et la pierre de touche est dans les mains de tout le monde.

II

Si les alliances basées sur le principe de la liberté de tous, respectée par tous, étaient une proposition nouvelle, je m'étonnerais encore qu'elle pût scandaliser quelqu'un ; car jamais les circonstances ne l'ont rendue plus opportune. Il faut bien que les initiatives qui naissent d'une inspiration désintéressée consentent à courir quelques risques généreux. Imprudence pour imprudence, c'est celle-là que je préférerais ; mais il n'y a pas ici l'ombre d'une nouveauté ou

[1] *Revue britannique,* p. 390 ; octobre 1865.

d'une témérité. Nous avons beaucoup oublié depuis seize ans, si nous sommes surpris de ce qui formait, de 1840 à 1852, la langue courante de nos évêques, de leurs journaux et de nous-mêmes. « Le système représentatif a jeté dans l'occident de l'Europe de trop fortes racines pour qu'il soit possible de l'en arracher... Le peuple est devenu César, ou la meilleure partie de César. C'est un fait irrévocablement accompli, et ceux qui le réputent mauvais essayeraient vainement de remonter le courant des affaires humaines pour aller atterrir sur le rivage jadis illustré par l'omnipotence de Louis XIV. Ce qu'ils ont donc de mieux à faire, c'est d'accepter un principe assez fort pour régner sans eux et malgré eux. La raison le leur conseille et la religion le leur prescrit, parce que l'une et l'autre elles sont éminemment pratiques, et par conséquent prennent leur point de départ en dedans au lieu de le prendre en dehors des réalités de la vie. Mais la soumission qu'elles recommandent à tous ne saurait être ici purement passive. Comment pourraient-elles vouloir que ceux dont elles règlent les actes renoncent à leur part d'influence sociale, lorsqu'il dépend d'eux de la faire grande et de la rendre salutaire?... Tant que les Irlandais faisaient seulement des émeutes, le protestantisme anglais les foulait aux pieds ainsi que leurs prêtres, mais depuis qu'O'Connell leur a appris le chemin qui conduit à l'urne du scrutin, l'Angleterre compte avec eux... [1] »

« Quelques âmes timides, qui s'alarment de tout parce qu'elles ne sont jamais sûres d'elles-mêmes, et qui criaient au feu, il y a trois ou quatre ans, lorsqu'elles voyaient poindre l'aurore, peuvent seules s'inquiéter encore de l'issue des combats qui nous attendent et que nous recherchons; mais celles-là mêmes n'osent plus nier que les chances ne soient magnifiques. Deux sentiments puissants, impérieux, légitimes, qui veulent être satisfaits et qu'il faut satisfaire, après s'être livré, par l'iniquité des hommes, une lutte séculaire et acharnée, s'aperçoivent que loin d'être inconciliables ils sont nécessaires l'un à l'autre : la religion a besoin de la liberté, la liberté a besoin de la religion, et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux, et il n'est pas un cœur droit, il n'est pas un esprit élevé qui ne le salue avec des tressaillements d'espérance et d'amour. Il sera le salut de la religion dans les pays libres, parce qu'il lui garantira ou lui restituera tous les droits qui la font prospérer ; il sera le gage de la liberté dans les pays religieux, parce qu'il modifiera, parce qu'il assainira, si nous pouvons parler ainsi, ce levain d'idées libérales qui sans cesse y fermente et qui rencontre

[1] *Univers* du 29 avril 1846.

pour obstacle capital l'horreur des impiétés par lesquelles, jusqu'à présent, il a signalé ses explosions...

« Rien de bon ne se peut faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. Il faut accepter enfin la transaction qui consacre leurs droits réciproques et qui est depuis longtemps inscrite dans la charte, meilleure et plus avancée en ce point que nos mœurs [1]. »

En 1846, comme aujourd'hui, des âmes timides inclinaient aussi, dans l'intérêt de l'Église, vers la protection momentanément commode des gouvernements, et voici par quels arguments était repoussée la prétention des souverains et des hommes d'État à l'encontre des droits les plus sacrés de la conscience humaine. « On emploie la ruse au lieu d'employer la force; ce ne sont plus les hommes d'épée, mais les diplomates qui cernent Rome; on ne frappe plus, on intrigue; on n'affiche plus le dessein de détruire l'Église, on la presse, on lui ordonne de se laisser protéger. Les mots, les formes, la tactique ont changé, le but est le même, et il est aisé de le découvrir dans la politique de tous les gouvernements ; absolus ou constitutionnels, ils ne diffèrent pas sur ce point : les manœuvres sont identiques comme les intérêts...

« Ils veulent protéger l'Église, parce qu'ils n'ont plus d'autre moyen de la dominer, de la contraindre à mettre son invincible influence au service de leurs intérêts égoïstes et passagers...

« Non, nous ne voulons point qu'on nous protége, il en coûte trop cher aux âmes et à la vérité. Nous voulons substituer à une existence de protection une existence de droit, constitutionnelle, indépendante, libre. Voilà le résultat auquel nous aspirons, nous et tous les catholiques du monde ; et, soit pour le réaliser, soit pour le maintenir, nous nous en tenons aux moyens légaux que nous offrent la Constitution et le levier si puissant de la publicité. Que la religion puisse parler : c'est la protection qu'il lui faut, et, quand la Charte la lui donne, nous ne voyons pas pourquoi elle la payerait aux gouvernements [2]. »

Après cette réponse péremptoire, l'on ne craignait point de s'adresser au clergé lui-même, et l'on disait : « Un prêtre ou un évêque asservi, c'est l'oiseau à qui on a coupé les ailes. L'autorité morale, qui donne un si grand essor à sa parole, lui a été enlevée, car il faudrait aux laïques une vertu plus qu'ordinaire pour reconnaître l'homme de Dieu dans celui qui s'est fait l'homme d'un autre homme.

[1] *Univers* du 16 septembre 1846.
[2] *Univers* du 9 octobre 1846.

« Que l'on s'imagine dans l'état actuel de la société nos évêques et nos prêtres venant, à la suite des préfets et des maires, proclamer que le devoir des fidèles est de voter pour les candidats du gouvernement, et l'on se fera sans trop de peine une idée assez exacte du nombre de conversions que la parole de vie opérerait par leur bouche. Les églises, fussent-elles ornées avec dix fois plus de luxe, loin de se remplir, courraient risque de devenir désertes, tant le laïque tient à l'indépendance spirituelle de ses pasteurs. Or, de quelque manière que l'on colorât leur servitude, on n'empêcherait ni la presse de la constater, ni les consciences de s'en émouvoir. Ce serait le plus grand des triomphes pour l'incrédulité, le plus grand des désastres pour l'Église, désastre toutefois que suivrait une prompte vengeance, puisque son déclin serait moins rapide encore que l'avénement du communisme.

« Mais il faut avoir le sens catholique pour comprendre qu'humainement parlant l'Église n'a d'action possible sur les cœurs qu'autant que son indépendance est un fait incontesté. Elle en a besoin, non pour demeurer l'épouse immortelle de Jésus-Christ, mais pour attirer à elle le monde et le sauver. L'histoire témoigne qu'elle n'est féconde que lorsqu'elle est libre, et, pour en trouver la preuve, nous n'avons pas besoin de remonter très-haut. Avant 1830, elle n'était sans doute pas esclave, mais le public le croyait, et c'est seulement depuis qu'il a cessé de le croire qu'elle a retrouvé la force d'expansion dont s'étonnent ses ennemis et que bénissent ses fidèles enfants. Séparée du pouvoir, que de services n'a-t-elle point déjà rendus à la société et au pouvoir lui-même? S'il connaissait ses véritables intérêts, il étendrait indéfiniment la sphère de son action, en lui appliquant avec sincérité l'axiome favori des libres-échangistes, le *laissez faire* et le *laissez passer* des anciens économistes[1]. »

Après avoir ainsi professé l'alliance de la religion et de la liberté, après avoir ainsi repoussé une protection destructive du salut des âmes, après avoir conseillé la franche pratique du gouvernement représentatif, les catholiques étaient obligés d'aborder la question électorale, et ils l'abordaient avec non moins de netteté. Répondant à *l'Époque*, *l'Univers* disait : « La partie la plus curieuse de l'article auquel nous répondons est, sans contredit, celle qui est destinée à démontrer que les catholiques, ne pouvant compter sur les serments de personne, doivent préférer les menteurs du ministère à ceux de l'opposition...

« Ainsi, elle (*l'Époque*) commence à comprendre que les chefs de

[1] *Univers* du 10 avril 1847.

la gauche se sont exposés à plus d'un mécompte futur en oubliant qu'ils auraient tôt ou tard à rencontrer les catholiques sur le terrain de la justice électorale. Mais la faute qu'elle leur reproche, les conservateurs ne l'ont-ils point commise[1]?... »

Cependant on n'est pas toujours placé en face des candidats que *l'Univers* ne craignait pas d'appeler les « menteurs du ministère. » Les catholiques ont eu quelquefois un choix douloureux à faire entre un homme personnellement religieux, mais soupçonné de faiblesse, et un homme étranger à notre foi, mais ferme dans les principes de liberté. En 1846, on n'hésitait point dans une telle alternative, et voici comment on s'en expliquait. M. de Gasparin, protestant, posait sa candidature contre M. de Jouvencel, catholique et l'un des hommes les plus honorables de nos assemblées. *L'Univers* adoptait chaleureusement M. de Gasparin, parce qu'il s'était prononcé pour la liberté d'enseignement et la liberté religieuse, et il ajoutait : « M. de Gasparin l'a fait, dira-t-on, dans l'intérêt du protestantisme. — Non ; il l'a fait dans l'intérêt de la liberté. — Mais il croit que le protestantisme en profitera? — Sans doute, il le croit, et nous l'honorons de le croire. Est-ce que nous ne croyons pas que le catholicisme en profitera aussi? Est-ce que nous estimons que la vérité doit abandonner le champ parce que l'erreur pourrait avoir envie d'y descendre? Non, certes, et tout au contraire. Nous disons qu'il est temps de soustraire les doctrines religieuses au joug du pouvoir qui, sous prétexte de les modérer, les exploite et les dégrade, exigeant de chacune d'elles qu'elle le serve d'abord, et ensuite, travaillant sans cesse à les réunir, c'est-à-dire à les perdre dans un vaste mélange d'apostasies qui lui abandonnera la direction de la conscience humaine. Si M. de Gasparin croit que le protestantisme, par la force de ses dogmes, par le dévouement de ses ministres, par l'éclat de ses œuvres, développées en liberté, s'attirera beaucoup d'adhérents, il est doué d'une foi que nous souhaitons à beaucoup de catholiques. Nous qui n'avons, grâce à Dieu ! rien à désirer de ce côté-là, et qui croyons que l'Église, pour reconquérir toute sa splendeur, n'a besoin que d'être livrée à elle-même, nous ne demandons ni plus ni moins que ce que M. de Gasparin demande, et nous lui donnons les moyens d'obtenir pour nous ce que nous nous efforçons de conquérir aussi pour lui.

« Oui, M. de Gasparin est l'adversaire de notre culte, et puisse ce culte divin rencontrer beaucoup d'adversaires aussi loyaux et aussi énergiques ! Leur loyauté l'aidera à se tirer du régime de la faveur et de l'esclavage pour passer au régime de la liberté ; leur énergie à

[1] *Univers* du 20 janvier 1846.

le combattre nous contraindra de déployer sans cesse, pour le défendre, toute la force sacrée de la doctrine et des œuvres. Pensons-nous que nous pouvons être vaincus sur ce terrain, que la race des apôtres, des docteurs et des missionnaires est éteinte parmi nous? Alors nous ne sommes plus catholiques, et le meilleur député que nous puissions choisir n'est pas M. de Gasparin, ni M. de Jouvencel qui nous exposerait encore à la liberté d'enseignement; il nous faut quelque chose comme M. Robinet : celui-là ne nous exposera à aucune lutte, et par conséquent à aucun péril; d'ailleurs il est catholique et même philanthrope. Voilà notre homme.

« On ne peut se délivrer de quelque amertume en voyant combien les idées les plus simples et les plus justes ont de peine à pénétrer même dans les esprits les plus éclairés. M. de Gasparin est certainement un des hommes de ce temps-ci qui ont le mieux mérité et le mieux obtenu l'estime publique... Et des catholiques lui préféreraient qui? Un homme qui n'a ni plus de probité ni plus de talent, mais qu'ils ont vu à la messe! Eh! messieurs, c'est entre deux messes que M. de Jouvencel vous abandonne; c'est entre deux prêches que M. de Gasparin vous défend[1]. »

Mais M. de Gasparin était-il adopté ici en vertu d'une confiance exceptionnelle ou était-ce par une règle de conduite générale que *l'Univers* répudiait les hommes qui livrent l'Église entre deux messes? *L'Univers* de 1846, répondant au *Semeur*, journal protestant, repoussait ce doute comme une injure.

« Ah! vous dites que c'est nous qui ne voulons pas de la liberté et du droit commun! Et aussi vous ne dites pas que nous avons soutenu M. de Gasparin, protestant, à Paris; M. de Malleville, protestant, à Montauban; M. Teulon, protestant, à Nîmes, et ailleurs, M. Crémieux, israélite. C'est qu'en effet il eût été suffisamment prouvé par là que nous voulons la liberté, puisque la liberté est nécessaire à ces honorables candidats autant qu'à nous; mais que nous ne voulons que cela, puisque ce n'est pas d'eux que nous solliciterions, sans doute, pour notre croyance, le privilége et la domination!

« Ah! vous dites que vous, vous voulez réellement la liberté et le droit commun, et vous êtes si fâchés de ce qui se passe! Et vous voyez avec dépit les catholiques, qui sont bien quelque chose en France, arborer ce drapeau[2]! »

Enfin, répondant à *la Démocratie pacifique*, *l'Univers* disait : « *La Démocratie pacifique* constatait hier, avec une surprise feinte, que, tout en déplorant certaines paroles de M. d'Alton-Shée, nous avions

[1] *Univers* du 25 juillet 1846.
[2] *Univers* du 25 août 1846.

rendu justice à la pensée générale de son discours. Le langage que nous avons tenu en cette circonstance est cependant conforme à notre langage de tous les jours. Il est aussi, du reste, conforme à nos intérêts. En effet, lequel sert mieux notre cause de M. d'Alton-Shée, qui déclare n'être ni *catholique* ni *chrétien*, mais qui veut la liberté de l'Église, ou de M. Hébert[1], qui se proclame excellent catholique et dont toutes les paroles, tous les actes ont pour but de rendre nos chaînes plus pesantes? Nous avons approuvé les doctrines de liberté chez M. d'Alton-Shée comme nous les approuvons partout, et notamment dans *la Démocratie pacifique*, quand elles s'y trouvent. Le rédacteur en chef de la feuille phalanstérienne a déjà eu notre appui comme candidat à la députation, et il l'aura encore dans toutes ses candidatures, qui menacent d'être nombreuses, s'il veut s'engager à défendre les libertés que nous revendiquons et que l'on nous doit. On nous a accusés d'agir ainsi par tactique. Il nous semble que l'on devrait enfin reconnaître qu'une tactique qui ne se dément jamais ressemble beaucoup à un principe[2]. »

A l'époque où *l'Univers* parlait ainsi, il était dans les mêmes mains qu'aujourd'hui, il était, à cette date, l'organe avoué d'un grand nombre de catholiques et de la grande majorité du clergé français, l'organe du P. de Ravignan et de M. de Vatimesnil, du P. Lacordaire, de M. de Montalembert, de M. de Salinis et de M. l'évêque de Langres.

Les catholiques ont-ils été déçus dans leur attente, trahis par leur espoir, en adoptant une telle ligne de conduite? Non, les catholiques ont été, de 1840 à 1852, grandissant toujours en autorité politique : ils étaient au premier rang dans la chambre des pairs et dans la chambre des députés ; enfin, lorsque la France entra dans la périlleuse épreuve du suffrage universel direct, ils devinrent, par acclamation populaire, l'un des principaux éléments du parti conservateur libéral.

En serait-il de même aujourd'hui? Je laisse tout esprit droit s'interroger et se répondre, car on se répond souvent à soi-même avec plus de sincérité qu'on ne répondrait à son contradicteur.

III

Nous n'avons donc, à mon sens, qu'une chose à faire dans les élections prochaines : demander aux candidats qui s'offriront à nos suf-

[1] M. Hébert était alors ministre de la justice et des cultes.
[2] *Univers* du 22 mai 1847.

frages la véritable intelligence et le véritable respect de la liberté.

Mais, pour exiger ces nobles sentiments chez autrui, il faut les porter en soi-même. Est-ce là une difficulté ? Je m'en étonnerais et je m'en affligerais.

Autant on comprend les dissidences et les alarmes passionnées en 1814, autant elles me paraîtraient inexplicables en 1869. Dans l'intervalle qui sépare ces deux dates, intervalle si fécond en leçons et en événements, l'épreuve et la contre-épreuve ont été faites. La génération antérieure à 1814 avait connu l'autorité sous une seule forme, l'empire ; elle ne connaissait la liberté que sous un aspect, une magnifique promesse, celle de 89, immédiatement suivie des plus odieux et des plus sanglants démentis. Depuis 1814, l'autorité et la liberté se sont vues à l'œuvre sur un terrain commun, celui du régime représentatif. Elles ont continué, pour leur perte commune, à se combattre dans le domaine des souvenirs et de l'imagination. Mais chaque fois qu'elles se sont unies dans l'action, elles ont fait faire un pas à l'ordre dans les finances, au progrès dans nos lois et à la prospérité générale du pays.

De ces épreuves diverses, la dernière, celle du second empire, me paraît la plus décisive.

Le second empire, en effet, s'est annoncé sous des auspices qui ont séduit beaucoup de gens; il promettait la paix à l'extérieur et la sécurité à l'intérieur. Beaucoup ont dit : — Les hommes qui avaient contracté l'habitude de faire des discours peuvent être mécontents de ce régime du silence; mais nous, qui nous bornions à les entendre, nous ne sommes pas tenus au même regret. Qu'on nous rende l'économie dans la gestion des deniers publics, qu'on reste fidèle aux sentiments conservateurs, qu'on assainisse, en un mot, et qu'on raffermisse la société, nous applaudirons.

Cet idéal a duré quinze ans. Qu'a-t-il produit? A l'extérieur, après Sébastopol et Solferino, Castelfidardo, Queretaro, Sadowa ! A l'intérieur, après une courte phase d'apaisement, le déchaînement des journaux officieux et officiels contre le parti qu'ils accommodent à leur guise sous le nom de clérical, la mise en suspicion ou en interdit des œuvres de charité, la menace suspendue sur les institutions religieuses, la convention du 15 septembre suivie des conséquences que tout le monde avait prévues, la profusion et le désordre dans les finances, une loi militaire qui met le comble aux inquiétudes de l'agriculture.

Qu'aurait fait de pire ce parti libéral tant redouté?

Peut-être aurait-il, comme le gouvernement impérial, laissé les Piémontais spolier le pape après avoir écrasé sa petite armée ; mais peut-être aussi aurait-il déjà rétabli Pie IX dans les vraies condi-

tions de son indépendance souveraine, comme la république l'a fait en 1849; peut-être aurait-il professé les méfiances et les préjugés anticléricaux, mais son principe l'eût obligé à écouter la réplique et à subir la discussion. Or, c'est précisément par cette interdiction de la défense que les quinze années du second empire ont laissé s'accomplir tant de mal. On a continué à saper les principes sociaux, comme si la liberté eût été illimitée, et l'on a paralysé la défense, comme si le gouvernement absolu eût voulu se rendre lui-même le complice de toutes les destructions. Le bâillon n'a porté que fort inégalement sur toutes les bouches. Nous ne nous plaignons pas de la liberté laissée à nos adversaires, mais nous nous plaignons d'en avoir été privés, et je le constate pour demander aux hommes qui se croient conservateurs, du moment où ils se déclarent anti-libéraux, ce qu'ils ont gagné à ce jeu-là? Nous avons sauvé bien peu de chose, et ce peu nous ne l'avons momentanément sauvé qu'à l'aide des tronçons de liberté restés entre nos mains.

Les mêmes conservateurs s'écrient volontiers : — N'ayons qu'un sentiment et qu'une boussole; point d'alliance avec la révolution! — Mais où est la révolution, et plutôt où n'est-elle pas? La révolution est-elle parmi les libéraux qui font entrer les libertés religieuses dans le programme des libertés nécessaires, ou la révolution est-elle dans le pouvoir qui fait entrer la suppression de tant de garanties qui nous sont chères dans la suppression à peu près universelle de toutes les garanties politiques? La liberté que l'on nomme un mal n'aurait-elle pas, au contraire, été un remède? Et la France, cette nation si fière, si vaillante, si sagace, doit-elle vivre toujours effarée entre deux spectres, le spectre rouge faisant tourner la tête aux conservateurs, le spectre noir faisant perdre le sens aux démocrates?

Nous avons reçu une plus large part de liberté depuis deux ans : voyez quels fruits elle a déjà portés.

Dans l'ordre politique, elle a réveillé l'esprit de contrôle; dans l'ordre moral, elle a fait entendre les avertissements les plus salutaires.

Que ne devons-nous pas, par exemple, aux quelques réunions populaires du Vauxhall, du Vieux-Chêne et de Belleville? Le gouvernement les a autorisées, peut-être même les a-t-il surexcitées, dans l'espoir de créer un obstacle sérieux à la réélection des députés de Paris. Mais il n'a pu poursuivre ce but sans en atteindre un autre qu'assurément il ne cherchait pas. Il a révélé tout ce que quinze ans de régime discrétionnaire avaient fait pour la bonne éducation et la pacification des classes laborieuses; il a révélé tout ce que quinze ans d'arbitraire ténébreux avaient laissé germer dans les cœurs de

ressentiments aveugles et d'utopies déraisonnables. Assurément, la liberté n'aurait pas contenté tout le monde, mais elle aurait du moins permis à la vérité de se placer en face de l'erreur ; elle aurait dissipé bien des préjugés et bien des colères. En ramenant les esprits cultivés vers des études qui ne sont jamais négligées sans péril, en faisant entendre à ces classes ouvrières, naturellement intelligentes et généreuses, des paroles d'affection sincère, elle aurait opéré en grand le bien qu'a déjà su faire dans ces courtes réunions le ferme langage de quelques jeunes hommes d'esprit et de courage.

Il ressort donc, en caractères évidents, de l'histoire de nos libertés et de l'histoire de nos servitudes, que l'ordre a été plus compromis par le silence que par la discussion, et que l'on confond bien injustement dans le même anathème la révolution et la liberté. Il y a cent fois plus d'antagonisme entre la liberté et la révolution qu'entre la liberté et l'autorité. Il y a, au contraire, affinité intime entre la révolution et le despotisme. La révolution n'a marché en France et en Europe, depuis quatre-vingts ans, que par les maximes et avec les instruments du despotisme. La révolution française, sans Napoléon Ier, n'eût pas eu la puissance de dévaster l'Europe pour introniser partout l'arbitraire, et ce n'est pas la liberté qui a fait Napoléon Ier, c'est le 18 brumaire. La révolution italienne n'eût pas eu la puissance de dépouiller Pie IX et de détrôner les souverains de l'Italie, sans Victor-Emmanuel, prince absolu, dictateur révolutionnaire sous forme constitutionnelle, et Victor-Emmanuel eût été impuissant lui-même sans le secours d'une armée et d'une diplomatie étrangères. Il est très-aisé de dire : Nous ne voulons pas de la révolution. Mais il est mal aisé de préciser où elle commence et où elle finit. La liberté seule peut, avec le secours du temps, débrouiller ce chaos. Avec la liberté, j'en conviens, on est souvent contredit, souvent contrarié, quelquefois vaincu. Mais, du moins, on garde le droit d'en appeler, par toutes les résistances légales, à l'avenir plus juste ou à la nation mieux informée; minorité, on garde le droit de devenir majorité. Le despotisme, qui n'admet ni la remontrance, ni la plainte, ne songe jamais à rien réparer. La liberté, qui s'emporte et s'égare quelquefois, laisse subsister du moins la protestation et l'espérance du vaincu. O' Connel a pu faire entrer l'Irlande dans le parlement anglais ; M. Gladstone porte le dernier coup aux usurpations de l'Église établie; le prince Czartoriski n'a pas même pu mourir sur le sol de la Pologne !

Il faut ajouter que le despotisme de nos jours, avec la centralisation perfectionnée, est cent fois plus tyrannique que le despotisme ancien, avec son cortége de traditions, de corporations, d'immunités municipales, de magistrature héréditaire. Le despotisme était plus ou

moins dans la constitution ; la résistance était dans les mœurs, dans les coutumes et dans une multitude de chartes partielles. Aujourd'hui, quand le despotisme est dans la loi, il est tout-puissant, parce que les traditions et les indépendances locales ont cessé d'exister. Repousser aujourd'hui le régime représentatif, ce n'est pas retourner au despotisme limité des derniers siècles monarchiques, c'est se livrer à un despotisme sans milieu intermédiaire, sans frein, sans contre-poids. Désormais il n'y a plus de choix en France qu'entre le régime constitutionnel et le régime turc.

Ceux qui se font illusion sur cet inévitable caractère du despotisme au dix-neuvième siècle, semblent croire aussi qu'avant les malheurs dont nous avons souffert, le monde n'avait connu que de paisibles destinées, qu'il est entré brusquement de l'âge d'or dans l'âge de fer, et que la société moderne porte à juste titre le châtiment de désordres ignorés avant elle. On disait un jour à quelqu'un qui témoignait une épouvante exagérée à l'invasion du choléra : — Ne dirait-on pas, à vous entendre, que c'est le choléra qui a inventé la mort ?

J'oserai dire, à mon tour : — Prenez garde ; on croirait, à vous entendre, que ce sont les libertés modernes qui ont inventé les grandes secousses et les grands désastres révolutionnaires. — Hélas ! l'histoire n'est qu'un long démenti à cette accusation.

Sans doute, le cri général en 1851 était : La Jacquerie ! la Jacquerie ! Mais où avait-on été prendre cette clameur alarmée qui a fait l'Empire? On l'avait empruntée au quatorzième siècle, à une explosion communiste éclatant en plein règne de la féodalité. Sans doute, les expéditions et les manifestes de Garibaldi sont de vilaines pages de l'histoire contemporaine. Mais le long exil des papes à Avignon, qui ne lassa point la fidélité des Romains, mais l'assaut de Rome en 1527, les libertés modernes en sont-elles responsables ? M. Renan et M. Vacherot sont de bien petits ouvriers à côté des grands hérésiarques du quatrième et du neuvième siècle. Et ce profond déchirement de la chrétienté, le protestantisme, est-il né du forum et de la tribune ? La Révolution française elle-même n'est-elle pas l'œuvre d'une génération élevée presque tout entière par des maîtres monarchiques et religieux ? On s'étonne souvent de cet étrange phénomène de paternité. Ah ! c'est que rien ne prévaut contre un grand malaise social. Élevez la jeunesse sous la règle la plus austère, puis lancez-la dans un milieu plein d'abus et de conflits ; alors les scandales de la société effaceront les leçons et les vertus du collége, et vous aurez encore les contrastes et les catastrophes du dix-huitième siècle. Faites de la bonne dévotion et de la mauvaise politique, vous pouvez être certains que c'est la dévotion qui payera les frais de cette campagne. Les libertés

politiques sont nécessaires aux libertés religieuses, les unes et les autres se prêtent un mutuel appui, la religion, ennemie de la liberté, attire sur elle les coups de quiconque croit avoir à se plaindre de l'ordre social, la liberté matérialiste et athée précipite le monde dans un inextricable chaos. Christianisme et liberté sont les seules sauvegardes de l'avenir.

Ah ! que n'eût pas été le sort de la France, de la religion, de la dignité humaine, quelle n'eût pas été la splendeur de la civilisation européenne si, durant tout le cours du dix-huitième siècle, nos devanciers avaient pris en main les grandes causes qui ont fait la force et la renommée des philosophes. Ah ! si c'était de notre côté que fussent parties les premières et les plus ardentes réclamations pour les réformes opportunes ; si les parlements avaient pressé d'eux-mêmes l'abolition de la torture et la promulgation d'un code rajeuni ; si les trois ordres avaient sollicité en commun l'assujettissement de leurs biens à l'impôt et la convocation régulière des états généraux; si tous ceux enfin qui avaient crédit dans l'État avaient fixé leurs regards sur l'avenir autant que sur le passé, vous n'auriez pas été proscrits, preux gentilshommes français; vous n'auriez pas succombé, vous, antique royauté si intimement et si magnifiquement unie à la France; vous n'auriez pas vu répudier vos bienfaits et saccager vos sanctuaires, vous, docte et charitable Église catholique ! Oui, ce sont de déplorables passions qui voudraient élever aujourd'hui une statue à Voltaire, mais ce sont nos fautes qui ont dressé le piédestal. Ayons le courage de l'avouer, durant presque tout le cours du dix-huitième siècle, les destinées de l'Europe étaient peut-être entre nos mains ; peut-être a-t-il dépendu de nous que ce dix-huitième siècle ne finît pas dans une sanglante orgie son rêve de philanthropique régénération, nous léguant à nous-mêmes cet héritage d'impuissances et de haines qui nous énervent et nous déciment encore !

Parler ainsi, est-ce condamner nos pères? Non, non. Ils ont entrevu et tenté le salut de la France, les cahiers de 89 l'attestent; mais ils ont vu et voulu trop tard. Aurions-nous été plus prévoyants et plus sages à leur place ? Qui oserait l'affirmer ? Qui oserait se vanter d'avoir montré plus de désintéressement qu'ils n'en apportèrent dans la nuit du 4 août, plus de courage qu'ils n'en déployèrent contre la persécution ? Ils luttaient avec l'inconnu, tandis que nous, enfants du dix-neuvième siècle, nous sommes aux prises avec le connu. Jamais expérience n'a été plus complète que la nôtre. Si nos devanciers ont hésité devant des problèmes formidables; s'ils se sont laissé gagner de vitesse sur le terrain des réformes équitables, n'hésitons pas à notre tour devant les mêmes problèmes depuis longtemps résolus. Nous qui n'avons pas de priviléges à défendre, nous qui ne

réclamons que le droit commun, ne nous laissons pas devancer sur le terrain de la liberté et de ses applications légitimes.

Depuis seize ans, on nous a beaucoup parlé des périls et des abus du gouvernement parlementaire. Chaque jour, au contraire, les événements ont démontré que le salut est dans la libre discussion de tous les intérêts et dans la franche pratique des institutions représentatives. Pour mon compte, je ne garde à ce sujet ni une hésitation ni un doute, et je ne dois point paraître un témoin suspect. Je vis, j'ai vieilli dans la retraite ; j'ai subi le double calme de la solitude et des années ; je me crois, je me sens affranchi de l'ardeur des anciennes luttes; je ne m'entretiens plus que des sentiments et des idées avec lesquels et pour lesquels je voudrais mourir; je n'ambitionne que la grandeur de mon pays, et je ne l'aperçois que dans l'intime accord de tous les honnêtes gens sous les auspices de la liberté. Nous avons déposé les armes de la guerre civile; n'en gardons pas les passions et les ressentiments. De tout temps, deux forces se sont disputé la direction des sociétés, l'une voulant les entraîner dans des voies toujours nouvelles, l'autre s'épuisant à les retenir dans une perpétuelle immobilité. C'est à unir ces deux puissances dans de justes rapports, c'est à enlever aux chercheurs de popularité et de fortune le monopole des vérités utiles, qu'il faut convier désormais toutes les forces vives et saines de la nation. Montons hardiment sur la locomotive; d'une main, dispensons largement la vapeur, de l'autre appuyons sur les freins pour régler la marche et conduire sûrement le train à bonne destination.

A. de Falloux.

DOUZE ANS DE SÉJOUR

DANS LA HAUTE ÉTHIOPIE

PAR M. ARNAULD D'ABBADIE[1]

Lorsque l'on entend nommer l'Afrique centrale, l'attention s'éveille aussitôt, tant l'inconnu de ces régions inhospitalières frappe et saisit l'imagination, tant les dangers trop réels qu'elles recèlent dans leurs profondeurs encore inexplorées, appellent l'intérêt sur le voyageur courageux qui essaye d'y pénétrer. Le climat, la barbarie des habitants, l'incertitude de la géographie, sont autant de barrières presque infranchissables qui s'élèvent devant lui, et s'il parvient à mener à bonne fin une de ces glorieuses aventures qui consistent à frayer le chemin à ceux qui, plus tard, arrivant dans un pays où la civilisation aura déjà pénétré, contesteront, peut-être, ses premières observations, il aura du moins prouvé à ses contemporains qu'il est du nombre de ces hommes de cœur et d'énergie instinctivement poussés à chercher les progrès de la science au péril même de leurs jours.

Dans ces derniers temps, les regards se sont particulièrement portés vers l'Éthiopie que les relations des journaux et les articles des revues, au sujet de la dernière expédition anglaise, nous ont aidé à mieux connaître. Cependant il était difficile encore de se faire une idée bien exacte de ce pays curieux où les vainqueurs pénétraient en chassant devant eux des populations effrayées et non soumises, dont ils n'avaient guère eu le temps ni le dessein d'étudier les mœurs. Il a semblé à l'Europe, qui a vu se terminer si prompte-

[1] Tome Ier. — Hachette, éditeur, 77, boulevard Saint-Germain.

ment la campagne d'Abyssinie, que c'était une expédition assez facile. Pour comprendre ce brusque dénoûment il aurait fallu qu'elle connût les circonstances particulières qui se rattachent au roi Théodoros. Le simple récit de la vie de ce malheureux souverain, devenu le sujet de drames pour lesquels tant d'auteurs ont fait des frais d'imagination si parfaitement inutiles, composerait à lui seul la tragédie la mieux faite pour émouvoir. Qui n'aime à se représenter ce jeune héros entouré d'une armée innombrable groupée sur le penchant d'une colline, certain de son succès, laissant approcher jusqu'à lui les officiers ennemis, pour les éblouir et pour les frapper de crainte, puis, au moment du combat, abandonné et trahi par tous les siens, restant seul pour contempler sa défaite et se donnant la mort plutôt que de survivre à la honte et à la douleur de la captivité. Voilà le fait tel qu'il s'est produit; et cependant nous serions prêts à douter de ce qu'il renferme d'héroïque et de grand sous ses apparences encore barbares, si le récit de M. Arnauld d'Abbadie ne venait à chaque instant, le confirmer dans des pages intéressantes où nous voyons la noblesse native de ces sauvages natures se révéler par des actions et des discours dignes d'être chantés par Homère ou racontés par Hérodote. Au moment où M. Arnauld d'Abbadie voyageait en Éthiopie Théodoros n'y jouait encore aucun rôle, mais il n'en est pas moins intéressant de connaître tout ce qui se rattache à une contrée dont le souverain puissant a obligé, dans ces derniers temps, une grande nation à des armements sérieux et à une expédition lointaine.

Le début de M. Arnauld d'Abbadie est curieux. A peine âgé de vingt ans, on le voit partir pour la haute Éthiopie comme un simple touriste qui va faire une excursion pittoresque, sans aucun intérêt scientifique ni commercial, dans l'unique dessein d'étudier les mœurs, les caractères de ces peuples ignorés et surtout l'aspect du pays. Mais, ce qui est plus singulier encore, c'est de voir un Européen s'implanter, en quelque sorte, sur ce sol lointain, s'identifier promptement avec les habitants du pays et contracter avec eux des liens d'affection qui l'y retiennent douze ans. Nous suivrons plus facilement M. Arnauld d'Abbadie dans cette contrée presque inconnue, si nous adoptons la division à laquelle il s'est arrêté et qui lui a été indiquée par les indigènes eux-mêmes. Il partage, avec eux, le pays en trois grandes régions : celle des Deugas ou terres hautes, celle des Kouallas ou terres basses, et enfin les Woïna-Deugas ou terres intermédiaires. Les Deugas sont d'un aspect agréable. La verdure y est légère, douce à l'œil et d'un ton varié et charmant. La campagne est arrosée par des sources qui en entretiennent la végétation et assainie par des brises fraîches qui en chassent les maladies. De

beaux troupeaux de moutons et de bisons y paissent en liberté l'herbe abondante, et les animaux féroces, si nombreux en Afrique, ne se rencontrent que rarement sur cette terre privilégiée. Les habitants, comme la plupart des montagnards, sont d'une gravité presque mélancolique. Ils semblent aimer la poésie et se complaire aux mélodies tristes. Moins pétulants que les habitants des plaines, ils sont plus durs à la fatigue, et à la guerre, ils savent mieux couvrir une retraite. L'autorité des parents y est respectée, et, ce qui est rare chez les races primitives, la femme tient une place importante dans la famille. Il ne faut pas en effet oublier que le christianisme pénétra dans cette contrée au quatrième siècle et que les Éthiopiens rattachent leur origine historique à la Judée, justifiant même ce nom d'Éthiopie par quelques passages des textes bibliques.

L'habitant des Kouallas diffère autant de celui des Deugas que les deux pays contrastent entre eux d'aspect et de végétation. Aux Kouallas tout est excessif, le froid des nuits comme la chaleur des jours. Le vent y souffle souvent en tourbillons terribles et la terre desséchée est partout crevassée. La verdure qui s'était développée touffue et brillante au printemps se flétrit rapidement et n'offre plus à la vue que des tons rousseâtres. Des arbres gigantesques s'élèvent çà et là au milieu de la campagne, mais leur feuillage terne n'est pas fait pour reposer les yeux. De grandes herbes assez hautes pour cacher un homme à cheval, se dessèchent ensuite pendant l'été et prennent feu à la moindre étincelle. L'incendie se communique rapidement aux autres plantes et aux arbres et détruit dans sa marche rapide les nombreux reptiles et les bêtes féroces qui infestent ce pays. Il semble que cette terre soit maudite. Les cours d'eau qui traversent les plaines amènent les maladies, et les troupeaux n'y trouvent qu'une insuffisante pâture. Les chévaux n'y peuvent vivre, les hyènes peuplent les creux des rochers et les plantes assez maigres qui végètent tristement çà et là sont pour la plupart épineuses. Mais ce qui forme un contraste frappant avec toute cette désolation, c'est que l'homme de ces contrées est plus mobile, plus actif et paraît plus heureux que l'habitant des hautes terres auquel la nature souriante a tout concédé. Il aime la danse, la musique. Sa parole est bruyante, rapide et vive. Il est d'une impétuosité qui va souvent jusqu'à la colère et, toujours excessif, passe facilement de l'extrême agitation à la plus complète indolence. Les femmes, jolies et admirablement bien faites, ont une grâce dans la démarche et une beauté dans le regard qui expliquent jusqu'à un certain point la jalousie de leurs maris, passée en proverbe. Elle savent draper avec art cette grande pièce d'étoffe, le principal vêtement des Éthiopiens et des Éthiopiennes, qui, selon leur fortune se tisse de soie où de coton blanc. On

peut la comparer à la toge romaine, et, suivant la manière dont elle est portée, elle exprime le respect devant les supérieurs, la tenue de combat, le deuil et les différents événements de l'existence.

Faisons en passant une remarque qui nous frappe dans le cours du récit de M. A. d'Abbadie ; c'est que, sur toute la surface du globe, on voit les mêmes circonstances produire à peu près les mêmes effets. Dans ces pays si lointains, les agglomérations des grandes villes ont donné à leurs habitants les défauts que nous rencontrons trop souvent dans les grands centres de nos pays civilisés.

En Éthiopie, les villes ont été établies dans les Woïna-Deugas, probablement parce qu'on y jouit d'un climat plus tempéré et du mélange de la végétation des terres hautes et des terres basses. Les indigènes s'y livrent peu à l'agriculture et lui préfèrent les métiers et le commerce. Leur caractère est léger et moqueur et leur foi politique ou religieuse assez faible. Ils sont inhospitaliers, mais à côté de ces défauts ils ont des qualités brillantes, de l'esprit, le goût de la poésie et du beau langage. Ces classifications, que nous empruntons à l'ouvrage de M. Arnauld d'Abbadie, servent à nous donner quelques vues d'ensemble, mais nous ne saurions les considérer comme absolues. En vivant pendant de longues années au milieu des peuples d'Éthiopie, notre auteur a pu seul se rendre compte des nuances et des détails qui nous échappent forcément, bien que son ouvrage, qui nous introduit dans un monde si complétement ignoré jusqu'à lui, soit assez intéressant pour que nous désirions le mieux connaître. Il nous représente en général le paysage comme grandiose et heurté : tantôt des montagnes à pic, et tantôt d'immenses et vertes plaines. On quitte un grand mouvement pour se trouver tout à coup dans une vaste solitude ; on passe des lieux les plus sûrs et les plus habités à des déserts où l'homme perd toute relation avec ses semblables ; et parmi les tribus diverses, mêmes différences, mêmes contrastes. Les unes se sont formées en républiques professant l'islamisme, plusieurs sont complétement païennes. Dans quelques parties de l'Éthiopie, on retrouve les vestiges d'un grand empire chrétien et, à côté d'une barbarie toute sauvage, on est surpris de rencontrer à l'improviste une civilisation qui ressemble presque à la nôtre.

Le voyageur est sans cesse dérouté par les variétés de races et reconnaît, lorsqu'il veut retracer l'histoire de l'une d'elles, qu'elle s'est implantée en Abyssinie dans des siècles fort éloignés et qu'il est à peu près impossible de retrouver son origine. La plupart des Éthiopiens sont de race rouge ; seule la tribu des Gonnigas est de race nègre. Les habitants de la Nubie sont arabes. Aussi, quand on voyage dans ce pays, les difficultés s'accroissent par le nombre de

langues ou de dialectes différents, auxquels il faut ajouter les rivalités entre petits princes qui rendent si variables les frontières de ce pays et empêchent de se reconnaître entre tant de populations et de religions si hostiles les unes aux autres.

M. Arnauld d'Abbadie quitta l'Égypte au mois de décembre 1837, se dirigeant vers l'Éthiopie accompagné de son frère, lequel entreprenait ce voyage dans l'intérêt de la science. Un Anglais se joignit à eux, mais bientôt rebuté par les dangers que l'entreprise présentait dès son début, celui-ci retourna sur ses pas, et se fit bientôt après musulman. Un jeune père lazariste, venant de Syrie, faisait aussi partie de la caravane. L'intrépidité du courageux missionnaire, qui allait fonder un établissement de son ordre dans ces contrées où le christianisme était alors violemment persécuté, ne se démentit jamais; et l'espoir de faire quelque bien le soutint pendant le cours d'un si pénible voyage. Il eut même le bonheur de réussir, grâce en partie à l'adresse et à l'énergie de M. Arnauld d'Abbadie. Comment ne pas se réjouir de voir un de nos compatriotes faire au loin honneur à son pays même auprès de populations à demi barbares, et comment ne pas savoir gré à M. Arnauld d'Abbadie quand on le surprend toujours appliqué à faire servir au bien de tous l'influence que lui donne son éducation européenne. Ce qui a un charme particulier, c'est de l'entendre raconter avec la plus touchante simplicité des actes de courage inouïs dont il est le héros involontaire, paraissant n'avoir jamais d'autres soins que de nous faire aimer, à nous-mêmes, ceux qui l'ont reçu avec bonheur dans leurs foyers et qui se sont toujours montrés à son égard remplis de loyauté et de tendresse. Sur deux domestiques que les voyageurs avaient emmenés au départ, un seul, originaire des provinces basques, s'était senti la force de les suivre, et c'est accompagnés de cet unique serviteur qu'ils parvinrent à Adwa et qu'ils traversèrent les passages les plus périlleux, relevant comme ils pouvaient le pays à la boussole, et n'ayant souvent pour toute nourriture que le pain qu'ils pétrissaient eux-mêmes. Arrivés plus avant, ces messieurs se procurèrent enfin des porteurs et, ce qui était encore plus précieux pour eux, un drogman. Ce qu'ils cherchaient, c'était à n'être pas pris pour des marchands d'esclaves ; voilà ce qui leur importait avant tout, car ce trafic est en grande horreur parmi les Éthiopiens. On comprend aussi combien ils tenaient à produire une bonne impression sur les populations et particulièrement sur les petits souverains, dont ils étaient obligés de rechercher la protection.

Le jeune missionnaire était resté à Adwa pour y étudier la langue du pays. A partir de ce lieu, M. Arnauld d'Abbadie continue le voyage seul avec son frère. Ils arrivèrent bientôt dans un district du

Tegraïe appartenant en fief à un chef nommé Gabraïe, vassal de Kassa. Là, refusant de lui payer un tribut qui n'est prélevé que sur les trafiquants, ils furent gardés prisonniers par des paysans qui devaient répondre de leurs personnes. Les prisonniers déclarent alors qu'ils ne prendront aucune nourriture tant qu'ils seront retenus illégalement. La journée cependant s'avançait et les gardiens commençaient à craindre pour la vie de nos voyageurs; longtemps ils cherchent un moyen de concilier à la fois leurs obligations envers leur chef et les lois de l'humanité : voilà celui qu'ils imaginèrent. Emmenant leurs prisonniers avec eux, ils partent comme pour une longue marche, puis s'arrêtant tout à coup, et s'adressant aux prisonniers, l'un des Éthiopiens leur dit : Maintenant vous pouvez prendre de la nourriture puisque nous avons changé de campement, d'ailleurs, vous le savez, nous sommes obligés de vous retenir jusqu'au moment où notre maître s'entendra avec vous. L'auteur ajoute : « Je ne puis m'empêcher de reconnaître ce qu'il y avait de bonté dans cette concession imaginée par de simples paysans et des soldats indisciplinés. »

Après avoir été mis en liberté, M. Arnauld d'Abbadie et son frère sont de nouveau faits prisonniers par le même chef dans le village de Maïe-Ouraïe; il ne leur reste plus alors d'autre ressource que de communiquer avec le prince Oubié, chez lequel ils avaient déjà passé et qui s'était montré bien disposé pour eux. Pour se rendre de nouveau près de ce prince, M. Arnauld d'Abbadie parvient à se glisser hors de sa tente pendant la nuit, suivi seulement d'un jeune Éthiopien qui s'était attaché à lui, ils s'élancent tous deux dans la campagne pendant l'obscurité, traversent d'abord un cordon de sentinelles, puis une grande plaine sans eau, remplie de bêtes féroces, de maraudeurs et couverte de plantes épineuses à travers lesquelles ils eurent une peine extrême à se frayer un passage. M. d'Abbadie et son compagnon parviennent à la frontière d'Oubié au point du jour et n'ont alors rien de plus pressé que de gravir une montagne pour jouir de la vue. On est vraiment étonné du sang-froid de ce voyageur qui, à peine échappé à de tels dangers, ne songe qu'à admirer le paysage et l'observe avec assez de calme pour nous en donner une très-minutieuse description.

M. Arnauld d'Abbadie obtient la protection du prince Oubié, chef du Tegraïe, puis escorté par deux soldats et muni de porteurs, il se dirige au plus vite vers Maïe-Ouraïe, village où, comme nous le savons, il avait laissé son frère prisonnier. Mais les Français trouvent toujours en leur esprit mille ressources dans les moments critiques. Joignant la persévérance à l'habileté, le prisonnier s'était fait rendre la liberté et il revenait sur ses pas, lorsqu'il rencontra fort heureu-

sement M. Arnauld d'Abbadie qui lui amenait une trentaine de porteurs. Les deux frères reprirent ensemble la route d'Adwa. Arrivés dans la ville, ils devaient se reposer et se concerter sur les moyens d'entreprendre avec plus de sûreté la suite de leur voyage.

Voulant encore une fois faire visite au prince Oubié, M. Arnauld d'Abbadie n'hésite pas à se rendre avec son drogman au camp, situé à quelques kilomètres de la ville, et se présente à la tente du prince. L'huissier qui en gardait l'entrée lui barrant le passage avec son sabre, M. A. d'Abbadie le repousse rudement. Cet acte de vivacité soulève contre notre entreprenant voyageur une telle indignation qu'il en éprouve, non sans raison, quelque inquiétude. On le fait pénétrer dans la tente, mais c'est pour assister à une sorte de séance judiciaire. La manière solennelle dont se passent les choses pourrait presque servir de modèle à notre monde civilisé, sauf les façons un peu trop despotiques du petit souverain qui prononce en juge suprême. Au sortir de cette audience, le drogman explique à M. Arnauld d'Abbadie que c'est son propre jugement qu'il vient d'entendre et que c'est à la clémence du prince qu'il doit d'avoir échappé à un affreux supplice. Un chef important, coupable de la même faute que notre voyageur, et qui n'avait pas son ignorance pour excuse, avait été, pendant cette même séance, condamné à avoir le poing coupé, et l'arrêt avait immédiatement reçu son exécution. Le prince qui venait de rendre une si stricte justice leur ayant promis son appui, M. Arnauld d'Abbadie le quitta pour aller retrouver son frère, et à peu de jours de là, ils se dirigèrent ensemble vers la ville de Gondar.

Cette ville, quoique couverte de ruines, suivant le dire de notre voyageur, est d'un aspect original et charmant. De nombreuses églises entourées d'arbres dominent des maisons basses et se découpent sur le ciel bleu. Les habitants, fervents catholiques, se rendent dès l'aube aux offices, et, aux cris des hyènes qui ne se montrent que la nuit succède un grand mouvement de marchands qui vont et viennent se rendant à leurs affaires, d'enfants qui entrent à l'école, d'étudiants et de moines qui mendient dans les rues, et de prêtres en turbans blancs qui s'acheminent vers leurs églises. Située à peu de distance des parties inexplorées de la haute Éthiopie, dans les latitudes intermédiaires, la ville de Gondar devait servir de centre d'opération à MM. d'Abbadie. Ils se logèrent chez un des likaontes ou juges impériaux, nommé Atskou, dont la bienveillance pour les rares étrangers venus à Gondar était bien connue. Peu de jours après son installation, M. Arnauld d'Abbadie se vit privé de la société de son frère qui retournait en France afin de se procurer les instruments nécessaires à une carte exacte de l'Éthiopie. Ils se donnèrent rendez-vous, à un an de là, à l'île de Moussawa.

On voit à partir de ce moment M. Arnauld d'Abbadie prendre goût peu à peu au pays et aux habitants. Il commence à parler leur langue et à modifier son costume européen. C'est d'abord la toge qui remplace l'habit, ce qui lui attire la bienveillance de la plupart des indigènes ; puis trouvant encore des difficultés à se maintenir dans une position où il est en même temps respecté et opprimé, il se décide, sur le conseil du *Lik* Atskou et accompagné par cet ami, à aller rendre ses devoirs au *Ras*, titre que M. d'Abbadie traduit par grand connétable. Le jeune *Ras* Ali, âgé de vingt-deux ans, gouvernait le Begamdir, province immense d'où dépendait la ville de Gondar, et avait comme les grands feudataires plusieurs chefs militaires ou *Dedjazmatch*, qui eux-mêmes possédaient une certaine puissance. Il tenait sa cour à Dabra-Tabor avec sa mère, la *Waïzoro* ou descendante de la famille impériale. Au besoin, ces deux redoutables personnages pouvaient rassembler une armée de cent quarante mille hommes. Le camp du *Ras* Ali, situé dans un endroit dont la température était agréable, servait de demeure à ce prince lorsqu'il n'était pas en campagne. Là, on avait sous les yeux le spectacle le plus varié. Des chefs à la pose fière cotoyaient des bouffons; des milliers de gens de service parcouraient en tous sens un dédale de nombreuses cabanes ; des soldats, sorte de pages qui accompagnaient leur prince partout, à table, à l'église, en marche, à la guerre, recevant leurs confidences, étalaient avec complaisance leurs vêtements éclatants. Des chevaux richement caparaçonnés égayaient cet ensemble par les brillantes couleurs de leurs harnais. Des mendiants erraient de tous côtés et des huissiers gardaient l'entrée de la maison du maître. Ayant cherché vainement à attirer sur eux l'attention de ces gardiens de la tente princière, M. d'Abbadie et Atskou se décidèrent à aller chercher une meilleure fortune chez la mère du prince, la *Waïzoro-Manann*, dont la demeure était peu éloignée.

Cette maison n'avait rien de somptueux. Un grand toit de chaume pointu, reposant sur un mur de terre haut de 3 mètres, en formait toute l'architecture extérieure. A l'intérieur, une rangée de troncs d'arbres, placés à 2 mètres du mur, soutenait le toit. Deux portes ouvertes vis-à-vis l'une de l'autre éclairaient la maison. Celle qui servait d'entrée principale était fermée par un vieux manteau de soldat. Quatre ou cinq jeunes gens se tenaient immobiles contre les colonnettes de l'intérieur. Atskou fut introduit le premier, et peu de minutes après, un eunuque vint chercher M. d'Abbadie.

Une forte voix partant de l'autre côté d'un rideau répondit d'abord à son salut. Il s'assit sur une natte, à la turque, et écouta pendant quelque temps la conversation animée de son vieil ami et de la princesse. Par moments il entendait les rires bruyants de cette femme

singulière. Enfin elle l'appela près d'elle. Une affreuse petite naine soulevant le rideau l'introduisit. M. d'Abbadie trouva la princesse assise sur des tapis d'Anatolie et appuyée contre des coussins rouges. Sa figure était belle, moins la bouche qu'elle avait soin de cacher. En voyant notre voyageur, elle s'étonna qu'il eût pu supporter tant de fatigues et dit au *Lik* Atskou, qui servait d'interprète, que des hommes faits ainsi devaient fondre au soleil. Atskou essaya de prouver la supériorité des Européens et déploya infructueusement à cette intention toute son érudition. On causa quelque temps, puis la *Waïzoro* donna à ses visiteurs une de ses suivantes pour les introduire chez le jeune prince. Atskou ne fut pas admis. Le *Ras* Ali, entouré d'une vingtaine de favoris, se tenait au milieu d'une grande pièce jonchée de plantes odoriférantes. Il demanda son âge à M. d'Abbadie, et parut charmé d'apprendre que c'était le même que le sien. Sa figure n'annonçait ni une grande intelligence, ni des passions belliqueuses, mais plutôt de la bienveillance. Il pria M. d'Abbadie d'ôter son turban, afin de voir, disait-il, s'il avait les cheveux roux comme tous les Européens. Ensuite il lui offrit des chevaux, une femme, des soldats afin de l'engager à rester près de lui. Il voulut aussi lui faire présent d'une carabine qu'il avait reçue d'Europe, ce qui fit dire à un oncle de ce prince que c'était faire revenir l'eau à la rivière. Mais le moment n'était pas encore venu où M. d'Abbadie devait se sentir entraîné à se fixer en Éthiopie.

Le simple fait de s'élancer vers les pays lointains de l'Afrique, dénote chez notre jeune voyageur un grand esprit d'entreprise et un caractère amoureux des aventures, aussi ne peut-on s'empêcher de jouir avec lui du plaisir qu'il doit nécessairement éprouver à voir passer devant ses yeux, comme des scènes d'opéra, ces spectacles étranges de mœurs, de costumes, et de types si différents de ceux de l'Europe. Il nous semble que, par moments, il doit se croire l'objet d'un rêve, et se demander si c'est bien lui, ce voyageur isolé, qui joue le rôle d'un personnage important, sollicité de rester, par des princes qui répandent une sorte de terreur sur de vastes contrées, et quelquefois aussi, ne doit-il pas avoir peine à se reconaître dans cet européen civilisé, obligé à des marques de condescendance envers ces chefs ignorants.

Pendant que M. d'Abbadie et son guide suivaient la route de Gondar, Atskou apprit d'un passant que le Dedjadj Guoscho, prince puissant et connu en Éthiopie pour sa haute intelligence, traversait l'Abbaïe avec toute son armée, et se reposait à une petite journée de là. Le *Lik* Atskou fut transporté de joie à l'idée de voir un de ses amis, et aussi de montrer à M. d'Abbadie un homme supérieur parmi les Éthiopiens. M. d'Abbadie, dont l'intention était de quitter

Gondar le jour suivant, avec une caravane qui s'enfonçait dans l'intérieur du pays, refusa au premier moment; mais voyant la peine qu'il causait à son compagnon, il ne put résister à lui accorder cette satisfaction, et tous les deux, quittant la route qu'ils suivaient, se dirigèrent vers une localité appelée Wanzagué, où le prince était campé. A la vue du camp, ils firent leurs ablutions, et changèrent de costume. Atskou s'étant rendu seul chez le prince, M. d'Abbadie se mit à l'écart, espérant rester inaperçu, lorsqu'une foule nombreuse de peuple et de soldats vint l'entourer par curiosité, de telle sorte qu'il se sentit étouffer. Une jeune fille au teint brun, les cheveux couverts de beurre fondu, s'approche alors de lui, et mettant son manteau sur sa tête pour se défendre du mauvais œil, se met à reprocher à la foule sa conduite envers l'étranger. Enfin arrivent les huissiers du prince qui délivrent M. d'Abbadie, en dispersant les curieux à coups de bâton. Le premier intendant le conduit dans une tente préparée pour lui et lui offre en présent des cornes remplies de vin. Les Éthiopiens en boivent rarement, ils le remplacent par l'hydromel; le vin est chez eux de grand prix, les guerres continuelles s'opposant à la culture de la vigne. Le lendemain le prince fit appeler M. d'Abbadie près de lui. Nous laissons l'auteur raconter lui-même cette scène qui eut tant d'influence sur le reste de son séjour en ce pays, et l'impression qu'elle lui causa.

« Le sol était couvert de joncs frais et de plantes odorantes; à terre, sur une grande peau de bœuf au pelage blanc moucheté de noir, le Dedjazmatch, à demi-couché et appuyé sur un coussin écarlate, causait avec le *Lik* assis à la turque sur un tapis semblable. Deux gentils pages de quatorze à quinze ans, un pli de la toge sur la bouche et un chasse-mouche à la main, se tenaient debout, attentifs aux mouvements de leur maître ; un pieu garni de crochets et planté derrière lui supportait un bouclier couvert de plaques en vermeil et décoré verticalement d'une large bande de la crinière d'un lion, ainsi que son sabre, sa javeline, son brassard d'or et sa corne à boire. A un autre pieu était suspendu un porte-missel en bois, finement sculpté, et deux étuis contenant les psaumes et les Évangiles, livres d'heures ordinaires des Éthiopiens. Les reflets bleus de la tente transpercée de soleil, la verdure du sol, la blancheur des tapis et de la toge du prince, l'éclat de ses armes, son grand air; les regards discrets et curieux de part et d'autre, le *Lik* avec son volumineux turban, la tête baissée comme pour attendre l'impression que je produirais sur son hôte, tout formait un ensemble imposant, gracieux, plein de fraîcheur et de poésie épique. Le Prince me donna le salut et me fit signe de m'asseoir à côté du *Lik*. On introduisit mon drogman. — Sois le bienvenu chez moi, me dit le *Dedjazmatch*.

On assure que les hommes de vos pays sont curieux de visiter les contrées étrangères, mais quelle que soit votre curiosité, elle ne saurait surpasser celle que nous éprouvons, en voyant chez nous pour la première fois un enfant de cette Jérusalem, où Notre-Seigneur Jésus-Christ a touché terre. Aussi tu excuseras l'impatiente curiosité de mes soldats, qui n'a rien de malveillant pour toi. Lorsque ce printemps, tu nous as refusé de venir en Gojam, ton refus nous eût été pénible, si nous t'eussions connu comme aujourd'hui; c'est donc avec plaisir que nous t'accueillons, rendant grâce à Dieu d'avoir changé le cours de tes projets.

« Je crus devoir expliquer au prince ce qui m'avait empêché de me rendre à sa première invitation. — « Notre ami le *Lik* Atskou « nous a appris qu'effectivement tu es préoccupé du départ de la caravane pour l'Inarya. » Il se fit ensuite un silence de plusieurs minutes, un de ces silences pendant lesquels il semble que les sympathies ou les répugnances éclatent, se mesurent et s'échangent. Le prince fit mander les principaux dignitaires de son armée et nous passâmes dans la grande tente, où il s'installa sur un alga élevé recouvert d'un tapis turc. »

Ici M. d'Abbadie nous donne une analyse détaillée des traits et de la physionomie du prince, comme quelqu'un qui se complaît à parler de celui qu'il admire et qu'il aime. Ce qui distinguait particulièrement le *Dedjazmatch*, c'était un mélange d'intrépidité et de mélancolie dans l'expression de sa figure et une belle apparence jointe à un air assez dominateur. Nous continuons la citation de M. d'Abbadie, pensant que le lecteur aimera à connaître le costume d'un prince éthiopien.

« Sa toge, drapée avec soin, laissait entrevoir trois longs colliers composés de périaptes ou talismans, recouverts en maroquin rouge ou en vermeil, entremêlés de grains de corail, d'ambre ou de verroterie rare. Il portait au petit doigt une bague en or formée de trois anneaux engagés les uns dans les autres, et ornés chacun d'une émeraude. Ce bijou antique, admirablement ouvragé, provenait de l'Inde. Une longue épingle d'or, terminée par une boule en filigrane, était passée dans sa chevelure noire, touffue, ondoyante, et ramenée en corymbe. En sa qualité de *Waïzoro*, il portait aux chevilles des *perieilides* composés de petits cônes d'or enfilés. »

Le *Lik* Atskou et le voyageur restèrent sept jours au camp, jouissant des fêtes continuelles données en leur honneur. Le prince en disant adieu à M. d'Abbadie lui demanda d'aller voir son fils, lorsque le jeune homme passerait à Gondar, et l'engagea à l'accompagner dans le Gojam, siége de son gouvernement, et lui promit de lui en rendre le séjour agréable. Le *Lik* Atskou, les autres notables joi-

gnirent leurs instances aux siennes, puis nos voyageurs s'éloignèrent en prenant la route de Gondar.

Le fils aîné du prince Guoscho, jeune homme dont l'intelligence était incomplète, arriva dans la ville quelques jours après leur retour et repartit bientôt pour le Gojam, emmenant avec lui M. d'Abbadie. Avant son départ, Atskou lui fit de nombreuses recommandations, lui rappelant qu'il devait craindre le mauvais œil et surtout ne point oublier sa patrie. A ce moment de son voyage, M. d'Abbadie dut croire cette recommandation superflue et se dire : « Moi ! oublier une patrie dont la civilisation fait l'admiration du monde entier, pour adopter un pays où le voyageur est à chaque pas rebuté par la barbarie des usages et l'ignorance des habitants. Oublier une patrie où la jouissance des arts les plus nobles est à la disposition du moindre de ses enfants, et adopter un pays qui n'a pas la plus grossière notion de la beauté de la forme et de la couleur. Pauvre Éthiopien, tu t'abuses étrangement, si tu supposes à ces contrées un semblable pouvoir sur les hommes de mon pays ! » Quelques années plus tard, en songeant aux paroles touchantes de son vieil ami, quelles ne durent pas être ses réflexions !

Il est impossible de croire que notre compatriote ait jamais pu oublier la France et tous les liens si puissants qui l'y attachaient, oublier les Pyrénées et leur doux climat, les habitants de cette belle province dont le dévouement était sans cesse rappelé à son esprit par la fidélité du serviteur qui l'avait suivi à travers les périls si nombreux du voyage ; mais on voit par le récit de M. d'Abbadie qu'il a su sans beaucoup d'efforts consacrer les douze plus belles années de sa vie à cette partie du globe, si éloignée, de toute façon, du pays qui avait été son berceau, et nous savons qu'il y serait peut-être resté plus longtemps encore sans les vives instances d'une famille tourmentée par l'inquiétude.

La route que le jeune prince et M. d'Abbadie suivaient les fit passer par le col de Dinguil, sur la rive occidentale du lac Isana et non loin des sources de l'Abbaïe, découvertes en 1618 par le jésuite espagnol Pedro Paëz, visitées plus tard par le voyageur écossais Bruce, et enfin par M. Arnauld d'Abbadie, le troisième Européen qui eût pénétré jusque-là. Ils arrivèrent ainsi heureusement jusqu'à Dambatcha. M. d'Abbadie, malgré ses fatigues, dut se rendre aussitôt chez le *Dedjazmatch* Guoscho, qui, pour lui faire honneur, l'avait fait inviter à prendre son premier repas avec lui. Entouré de ses amis, le prince passa la soirée à interroger son visiteur sur la France et sur les Français, avec une rare intelligence et, chose toute nouvelle pour notre voyageur, avec le tact d'un véritable homme du monde qui aurait craint de devenir indiscret. A peine rentré dans sa

tente, M. d'Abbadie reçut à son tour la visite d'un savant homme du pays. Pendant la conversation, M. d'Abbadie lui ayant demandé s'il était facile de se procurer une peau de lion, apprit, non sans étonnement, qu'elles étaient si rares dans le pays, que les grands seigneurs seuls pouvaient en acquérir à des prix très-élevés. Tandis que ces paroles s'échangeaient entre les interlocuteurs, le prince, qui avait entendu leur conversation, fit aussitôt apporter trois belles peaux de lion dans la tente, afin que son hôte en choisît une. Le lendemain, il le pria de vouloir bien les garder toutes trois. Jamais encore M. d'Abbadie n'avait été reçu avec une pareille hospitalité. Ce n'étaient tous les jours que nouvelles attentions de la part du prince. Tantôt, il lui donnait sa meilleure mule; tantôt de beaux harnais fabriqués par ses ordres. La femme du *Dedjazmatch* Gouscho, la *Waïzoro* Sahalou, princesse renommée par son esprit, envoyait souvent elle-même savoir de ses nouvelles, l'engageant à demander sans aucune gêne tout ce dont il manquait. Puisqu'il était loin de son pays, de sa mère et de ses sœurs, c'était son devoir, disait-elle avec grâce, de lui tenir lieu de famille, car les femmes seules connaissent bien les besoins de la vie matérielle. Ces détails d'intérieur, qui, dans le livre de M. d'Abbadie, ne sont pas sans agrément, servent aussi à nous expliquer comment un Français a pu être amené à s'attacher à un pays si différent du sien et à des hommes qui sembleraient si loin de le pouvoir comprendre : les âmes humaines ne sortent-elles pas d'ailleurs des mains du même créateur? C'est, en Ethiopie comme dans le reste du monde, l'élévation morale qui en opère le rapprochement. Chaque jour le prince, avec une insistance toujours croissante, questionnait son nouvel ami sur l'Europe et surtout sur son organisation militaire. Il blâmait énergiquement l'usage des armes trop meurtrières, qui rendent si complétement inutile la valeur personnelle, et vantait avec une certaine fierté la manière de combattre des Éthiopiens, qui, en laissant au soldat le mérite d'une initiative individuelle, faisait en même temps moins de victimes.

La société du prince éthiopien, si supérieur à ceux qu'il avait jusque-là rencontrés, avait charmé M. d'Abbadie; cependant il désirait toujours se joindre à une caravane qui allait se rendre à l'Inarya. Il prenait même déjà ses informations à ce sujet, lorsque le prince se mit à lui parler en termes très-sérieux des dangers auxquels il s'exposait en allant seul chez les Gallas, peuple si arriéré et si hostile aux Européens. La perspective de ces périls, dont il s'était déjà souvent tiré avec succès, n'était pas faite pour ébranler beaucoup notre voyageur. Mais il se sentit touché par les paroles amicales du prince qui lui dit que tous ceux qui composaient sa cour l'avaient pris en affec-

tion et désiraient de l'y voir s'y fixer ; s'il y consentait, il aurait probablement l'occasion de visiter bientôt cette partie du pays en accompagnant l'armée qui n'allait pas tarder à s'y porter. Quatre jours plus tard, en effet, l'armée quittait Dambatcha pour entrer en campagne contre les Gallas, et M. d'Abbadie, ravi de connaître plus en détail la vie militaire des Éthiopiens, se mit en marche avec elle. L'aspect du camp, le mouvement de la foule, la gaieté du plus grand nombre, les attributions de chacun et la vie d'aventure si propre à amener une sorte de confraternité entre gens qui, pendant quelque temps, sont obligés de tout mettre en commun, étaient autant de spectacles extrêmement intéressants pour notre voyageur. Les troupes s'étaient résolûment mises à marcher au-devant des Gallas, établis au sud de l'Abbaïe. M. d'Abbadie eut l'occasion de voir enfin de près ce peuple qu'il était d'autant plus curieux de connaître que son degré de civilisation peu avancée le rendait plus différent, non-seulement des Européens, mais de la tribu relativement policée à laquelle il venait d'associer provisoirement son sort.

Pendant la route, le prince, qui marchait en tête de son armée, s'arrêtait souvent pour écouter les plaintes de ses sujets et, tout en guerroyant, faisait aussi fonction de magistrat, et ces scènes, en quelque sorte patriarcales, dont il était l'habituel témoin, apprirent à M. d'Abbadie combien le prince qui lui prodiguait tant d'égards était lui-même aimé de son peuple. Sous son gouvernement, le pays était paisible, les impôts se payaient facilement et les gens semblaient heureux. M. d'Abbadie, qui jusque-là n'avait monté qu'une mule, se vit amener un beau matin un admirable cheval de combat. Sa joie d'abord en fut grande, et nous ne saurions dire si elle fut beaucoup diminuée, lorsque le lendemain ses amis lui apprirent que, suivant l'usage du pays, un pareil présent obligeait celui qui l'avait reçu à suivre le donataire, son seigneur, et à partager sa fortune au moins pour quelque temps.

A dater de ce moment, M. d'Abbadie fut regardé par les Gojamites comme un des leurs ; il est impossible, en lisant une foule de jolies scènes de mœurs racontées par l'auteur, de ne pas comprendre comment il a dû être à la fois touché et flatté de l'affection que lui témoignaient ses compagnons éthiopiens, car il les peint non-seulement comme doués d'un heureux naturel, mais il nous les représente aussi comme très-capables d'apprécier les côtés les plus élevés de sa nature. On ne peut toutefois s'empêcher de remarquer que notre compatriote, entouré de tant d'aimables attentions, peut-être un peu intéressées, s'est trouvé en quelque sorte lié à eux graduellement, presqu'à son insu et pour ainsi dire sans sa propre participation. Quelques-uns des incidents de sa vie sauvage, racontés par M. d'Ab-

badie, sont d'un intérêt assez dramatique. Nous en citons un seul à nos lecteurs.

Un soir qu'il rentrait sous sa tente où régnait une profonde obscurité, notre voyageur trébucha contre un objet que son pied heurta par terre. Il fit apporter des torches, et l'on vit étendu sur le sol un Gallas mortellement atteint. Avec une pitié toute européenne, M. d'Abbadie prit soin d'établir près du feu sur un lit d'herbes sèches le malheureux blessé et lui donna lui-même à boire. Un peu ranimé, le Gallas raconta que surpris par les soldats gojamites tandis qu'il gardait son bétail, il en avait été horriblement maltraité ; qu'il avait vu emmener sa femme, ses enfants et son frère, et s'était, dans l'obscurité de la nuit, traîné jusque vers les tentes ennemies afin de se rapprocher au moins des siens. Il supplia alors instamment M. d'Abbadie de les faire remettre en liberté, ce que celui-ci obtint facilement du prince. La vue de sa famille sembla rappeler le moribond à la vie, et, s'adressant à son bienfaiteur : — « Étranger, lui dit-il, tu m'as trouvé déchu, car je ne suis plus rien, mais je suis cependant quelque chose par mes parents. On compte parmi eux de véritables fils d'hommes dont le bon vouloir est recherché. Tu m'as recueilli et tu as fait rentrer en moi mon âme en me disant : « Voilà ta femme, voilà tes enfants et ton frère, « je te les donne. » Tu es, dit-on, d'un pays bien éloigné du Gojam, et tu marches devant toi à travers le monde. Peut-être viendras-tu un jour chez nous. Si je vis, je te donnerai un cheval, des bêtes grasses et du miel parfumé. Mes parents et tous mes voisins t'accueilleront comme un des nôtres, car tous, dans mon pays, apprendront ta conduite envers moi. Si je suis revêtu de la toge qui ne s'use pas (la terre), mes fils reconnaîtront ma dette. Quoi qu'il arrive, que le bien que tu nous fais retombe sur toi comme une pluie ! » M. d'Abbadie nous dit que la femme du blessé, qui était jolie, ajouta : — « Sois protégé de Dieu pour m'avoir rendu mes enfants, mon mari, mon pays et mon protecteur naturel. » Car c'est ainsi, comme nous le voyons souvent dans la Bible, qu'elle désignait son beau-frère.

Pendant trois semaines environ, l'armée éthiopienne, dont M. d'Abbadie faisait désormais partie, parcourut le pays, livrant d'abord de petits combats, puis enfin une bataille beaucoup plus considérable, qui finit par donner la victoire aux Gojamites. Il faut lire dans le livre même dont nous rendons compte le récit animé et les détails intéressants de toute cette campagne. Nous dirons seulement qu'il résulte de ses observations impartiales, que les Gallas n'étaient peut-être pas tout à fait le peuple barbare et redoutable que ses amis s'étaient plu à lui représenter sous de si vilaines couleurs. Quoi qu'il en soit, il paraît bien que les dangers partagés avec le prince

éthiopien regardé par lui, non comme un supérieur, mais plutôt comme un ami de bon conseil, avaient enchaîné ou gagné le cœur de M. d'Abbadie, et ce n'est pas un vain titre dans la bouche de notre voyageur que celui de *mon seigneur* qu'il donne maintenant au prince Gouscho, car il le regarde bien véritablement comme *son seigneur*.

A peine l'armée était-elle rentrée dans ses foyers, qu'il fut question presque aussitôt d'une nouvelle campagne. Une maladie de la *Waïzoro* Sahalou, femme du prince, en retarda seule le moment. Le prince, très-inquiet, pria son hôte de la voir et de lui donner quelque remède efficace. En vain M. d'Abbadie protesta de son ignorance en médecine, le prince lui répondit, avec assez d'apparence de raison, qu'il en savait toujours plus qu'eux tous. Il fallut céder. « Quand j'entrai chez la *Waïzoro*, dit l'auteur, une soixantaine de femmes et de filles de notables pleuraient assises devant le rideau d'une alcôve. On me fit place, et je passai derrière le rideau. Sur un alga encombré de toges blanches, gisait la *Waïzoro* Sahalou, inanimée, les yeux fermés, la tête sur un oreiller d'ébène; à son chevet, dans la ruelle, son aumônier, vieux prêtre à barbe blanche, était debout une petite croix à la main, et une jeune femme d'une éclatante beauté, parente préférée de la *Waïzoro*, agenouillée par terre et accoudée sur la couche, lui tenait la main qu'elle baignait de larmes. »

M. d'Abbadie, après s'être fait rendre compte aussi bien que possible de la nature de la maladie, alla trouver le prince, et lui proposa d'essayer d'un remède énergique, tout en lui témoignant la crainte, si l'état empirait, qu'on ne l'accusât d'y avoir contribué. « Peut-on empêcher les fous de médire, reprend le prince? Une pareille inquiétude m'étonne de ta part, car s'il s'agit pour moi de ma femme, pour toi, ne s'agit-il pas d'une véritable mère? Va, hâte-toi d'agir, et que Dieu nous aide! » Le remède prescrit fut préparé avec soin. On le fit prendre à grand'peine à la princesse évanouie. Comme elle semblait plus mal, les cloches commencèrent à sonner le glas funèbre; lorsque tout à coup les personnes qui surveillaient la malade la virent avec surprise faire un léger mouvement. Quelques instants après elle ouvrit les yeux et voyant l'étranger auprès d'elle : « J'ai donc été bien mal! » lui dit-elle avec douceur. « Bientôt, elle donna d'une manière continue les preuves de son retour à la vie; elle chercha à rassurer son aumônier et ses suivantes, se fit soulever, demanda l'absolution, et me dit pendant qu'on la remettait sur sa couche : « Hélas! Mikaël, que nous sommes peu de chose! » Notre compatriote avait choisi ce nom parmi les siens comme étant plus facile à prononcer pour les Éthiopiens.

Nous abrégeons le récit de cette scène, qui racontée avec plus de détails par l'auteur, laisse dans l'esprit une impression vraiment solennelle. Il semble que cet épisode se rapporte plutôt à quelque princesse de la cour de Louis XIV frappée de notre fragilité par son contraste avec la pompe qui l'entoure, qu'à la souveraine d'un peuple à demi sauvage et qui se voit près de quitter un abri de chaume, mais la *Waïzoro* Sahalou savait le Guez, ou langue liturgique d'Éthiopie, et se plaisait à méditer souvent les livres saints, et soit que l'on quitte les grandeurs terrestres, soit que l'on entrevoie les grandeurs célestes, le résultat est à peu près le même et nous porte à faire des réflexions sur les vanités de ce monde et à dire avec la princesse Sahalou : Hélas ! que nous sommes peu de chose !

M. d'Abbadie continua pendant quelque temps à donner ses soins à cette charmante princesse, et put jouir de sa conversation intéressante et admirer l'élégance de son langage qu'elle avait pour ainsi dire communiquée à ses femmes de service. Peu de temps après, le prince Guoscho étant de nouveau entré en campagne, une nouvelle bataille fut livrée, à laquelle M. d'Abbadie assista encore, et qu'il raconte d'une manière saisissante. Un trait qu'il rapporte et qu'on ne peut qu'admirer témoigne que les Éthiopiens savent allier le courage à l'humanité. Pendant le combat, c'est une coutume chez ces peuples, lorsqu'ils rencontrent devant eux un ennemi qui semble abattu par la frayeur, de lui crier : Aïzo ! ce qui veut dire, *reprends tes esprits*. Nous n'avons jamais entendu parler d'une pareille courtoisie dans notre vieille Europe.

Il semble résulter du récit de notre auteur, que les Éthiopiens possèdent à un haut degré le courage guerrier et le dévouement à leur chef, et si, dans ces derniers temps, on a vu l'empereur Théodoros abandonné de tous ses soldats, il ne faut pas oublier qu'il n'était plus aimé d'eux et qu'il s'était rendu impopulaire dans son pays par des traits de cruauté et par son mauvais gouvernement. Après les nouveaux succès de son prince, M. Arnauld d'Abbadie songea enfin à le quitter pour aller rejoindre son frère, auquel, comme on se le rappelle, il avait donné rendez-vous à Moussawa. Les adieux furent pénibles. Des deux côtés l'affection était sincère, et le prince fit promettre à notre compatriote, dont le caractère l'avait charmé, de revenir encore une fois dans ses États. Un des fils du chef éthiopien, qui était devenu lui-même un chef puissant, pressa M. d'Abbadie de jurer qu'il resterait fidèle à ses amis d'Afrique, et, de son côté, il se lia par la formule éthiopienne, évoquant toutes les images d'une mort affreuse s'il oubliait jamais l'amitié qui l'avait uni à son hôte européen.

Le voyage de M. d'Abbadie fut rempli de péripéties continuelles,

et les dangers ne lui firent jamais défaut ; c'est ainsi, entre autres aventures, qu'étant revenu dans les États du Dedjadj Oubié, il se voit, pour je ne sais quel manquement à l'étiquette éthiopienne, menacé encore une fois d'avoir le pied et le poing coupés. Ayant enfin surmonté avec bonheur une foule d'obstacles, M. Arnauld d'Abbadie arrive à Moussawa, où il retrouve son frère, M. Antoine d'Abbadie, qui arrivait lui-même de Paris avec une ponctualité qui fait honneur à leur amitié comme à notre moderne civilisation. Les deux frères, ayant quitté des points si éloignés, se retrouvaient, à trois heures près, exacts au rendez-vous qu'ils s'étaient donné.

Après s'être quittés en juillet 1838, ils se revoyaient en février 1840. Tous les deux étaient d'accord pour séjourner encore quelque temps dans ce curieux pays ; mais M. Antoine d'Abbadie, étant tombé malade, dut aller chercher un climat plus sain : rendus ensemble à Aden, et de là dans d'autres possessions anglaises, ils eurent l'occasion de comparer l'hospitalité des pays sauvages qu'ils venaient de quitter, avec celle qu'ils recevaient des hommes civilisés. M. Arnauld d'Abbadie ne paraît pas très-satisfait du résultat de la comparaison. Il se plaint de la manière dont il est accueilli et traité par ses nouvelles connaissances et paraît regretter fort ses Éthiopiens. Depuis qu'il avait quitté les Gallas, il avait toujours nourri l'idée de retourner près d'eux, et, dès qu'il redevint libre, il n'eut rien de plus pressé que de reprendre sa route du côté de ces contrées aimées et d'aller revoir les habitants qui lui avaient prodigué tant de témoignages d'affection.

Le volume intéressant que M. d'Abbadie vient de donner au public s'arrête à ce retour dans ses foyers d'adoption, et nous nous y arrêterons comme lui. D'après ce que nous pouvons présumer par ce récit, qui se fait lire avec tant de plaisir, un plus long séjour en Afrique n'a dû que confirmer le goût de notre voyageur pour les Gojamites. Nous pouvons espérer que nous obtiendrons de lui, dans la suite, des descriptions détaillées du pays des Gallas et quelques renseignements sur le peuple qui l'habite, et que nous n'avons fait encore qu'entrevoir.

Celui qui croirait, après avoir lu ces quelques pages, connaître en abrégé l'ouvrage de M. Arnauld d'Abbadie, serait complétement dans l'erreur. Nous n'avons eu d'autre idée, en écrivant cet article, que de montrer au lecteur, avec quelques développements, le côté pour ainsi dire sentimental du voyage, et nous avions le désir de faire comprendre à ceux qui paraissent s'en étonner, l'attrait réel que l'auteur a trouvé à certains caractères. La bonhomie, la droiture, le dévouement, la sensibilité, se rencontrent chez plusieurs de ses personnages, et, grâce à l'émotion dont il est encore animé en par-

lant d'eux, ils deviennent, pour les indifférents mêmes, des êtres en quelque sorte vivants ; mais si l'on veut connaître les origines de l'Éthiopie, l'histoire de sa grandeur et de sa décadence, si l'on désire se rendre compte de l'état actuel de la religion chez ce peuple qui a abjuré le schisme au dix-septième siècle, sous l'influence de l'éloquent jésuite Paëz, si l'on est enfin curieux de pénétrer dans tous les détails de l'organisation civile et du régime économique de cette lointaine région, on trouvera dans le livre de M. d'Abbadie une étude approfondie des sujets divers qu'embrasse ce vaste programme.

Nous qui, ainsi que tant d'autres, n'avons pas, comme l'auteur, l'avantage d'avoir été dans ces contrées, nous nous garderons bien de discuter ses opinions. Peut-être pourrait-on cependant supposer que sa partialité pour l'organisation féodale de ce pays vient surtout de ce qu'il a eu l'heureuse chance de rencontrer un prince doué d'une âme noble et dont les qualités l'ont assez séduit pour lui faire tout voir sous un jour favorable.

Nous aimerions aussi que notre auteur observât avec plus de soin les délicatesses de la langue française, qu'il fût plus sobre d'épithètes qui certainement rendent la pensée avec énergie et vérité, mais que l'on chercherait vainement dans le dictionnaire de l'Académie. Ce sont de bien légers défauts au milieu d'une œuvre si remarquable dans son ensemble, et dont la lecture fait passer d'aussi agréables moments.

Dans le présent, cette belle contrée est trop peu connue des grandes nations, qui ne l'ont pas encore prise au sérieux ; elle a pourtant assez de séve pour reverdir sur sa vieille souche et pousser des branches nouvelles. Il faudra peut-être des siècles pour lui rendre la vie ; mais, avec un travail patient, on peut faire de grandes choses. Ce sont les nations civilisées qui, dans l'origine, ont été cause de sa chute ; c'est à elles maintenant à la relever et à lui porter la lumière.

Louis Régis.

UNE FAMILLE PARISIENNE

VII[1]

Depuis son dernier dîner chez M. Le May, le prince Rodolphe Federici avait gardé de mademoiselle Herminie une impression profonde.

Il n'y avait pas à s'y tromper, et le prince le savait bien : il voyait mademoiselle Le May au bal du banquier, il la reverrait peut-être encore une fois ou deux, puis ce serait fini.

Le jeune Italien cassait d'avance cet arrêt de la destinée.

Cette résolution s'arrêta fermement dans sa pensée au moment où il vint prendre le bras de la jeune fille qu'il avait invitée à danser.

Le bal est à la fois pour les jeunes personnes un cadre favorable et une dangereuse épreuve. Il ne faut pas qu'elles y aillent trop souvent, car alors, et presque toujours, l'habitude tue l'émotion et le charme, les absorbe dans les menus détails de toilette, les oblige à des comparaisons trop superficielles, à des rivalités mesquines, les expose à des hommages sans choix, leur communique une assurance déplaisante, métallique, et provenant d'un rôle joué trop souvent.

Mais mademoiselle Herminie, pour qui de pareilles fêtes étaient rares, apportait à celle-ci la grâce voilée, le chaste parfum du foyer de famille. A cet épanouissement se joignait l'éclat de la parure; aussi mademoiselle Le May, sous sa robe blanche et un peu traînante qui laissait presque à découvert ses blanches épaules, n'avait jamais été plus belle qu'en ce moment. Le prince Federici en fut comme ébloui.

Mille pensées complexes s'agitèrent en lui.

Cependant il fallait parler, solliciter d'elle une espérance qui aidât le prince à surmonter les difficultés d'une telle alliance.

[1] Voir *le Correspondant* du 10 février.

« Si je me tais, pensa-t-il, bientôt je ne la verrai plus, bientôt elle sera perdue pour moi. »

Il recula toutefois devant un aveu, il l'ajourna, et, s'arrachant brusquement à ses perplexités.

— Mademoiselle, dit-il en s'efforçant de les cacher sous le ton léger de l'enjouement mondain, savez-vous bien une chose? Il serait à désirer que la fortune de monsieur votre père vous fût ravie...

— Vraiment! interrompit la jeune fille en souriant. Quel singulier souhait! Est-ce là tout ce que votre amitié pour mon frère vous inspire?

— Oh! je sais ce que je dis, répliqua-t-il. La perte de votre fortune ne vous causerait point de privations, puisque vous auriez le moyen de la rétablir en quelques années, plus solide et plus brillante qu'auparavant.

— Je vous entends, monsieur, répondit la jeune fille sans cesser d'être attentive au quadrille. Alors vous diriez, en retournant le mot de la fable :

Vous dansiez, j'en suis fort aise,
Eh bien chantez maintenant.

Et elle quitta la main du prince pour prendre celle de son vis-à-vis.

— Vous venez de les écouter, ces cantatrices illustres, reprit-il bientôt, lorsque la danse leur accorda quelques instants d'immobilité. Elles sont fêtées comme des reines, courtisées et enviées entre toutes, honorables... oui, honorables,

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait citer,

elles sont riches, colossalement riches...

— Et célèbres, continua mademoiselle Herminie. Quel glorieux sceptre que la célébrité! Une de ces dames m'a parlé...

— Oh! je l'ai vu, mademoiselle, et vous avez été émue, avouez-le, comme si ces paroles-là fussent tombées d'une tête couronnée. C'est trop de modestie, mademoiselle, car si vous le vouliez vous seriez reine, vous aussi.

— Oh! je n'ai point tant d'ambition, monsieur... ou pour mieux dire j'en ai une autre.

— Vous seriez reine, continua le prince avec chaleur, reine d'autant plus acclamée que l'art n'aurait jamais eu dans votre cœur de rival pour vous détourner de son culte si pur, reine à qui la nature a tout donné : la beauté, l'intelligence, l'âme...

— Oh! vous pouvez évoquer cet avenir, répondit mademoiselle Herminie comme pour amoindrir ces éloges en les reléguant dans la

contrée des rêves ; il ne se réalisera jamais : vous avez donc toute permission de le parer, sans crainte d'être démenti, des prestiges que vous suggère votre imagination... un peu italienne, monsieur le prince.

Pendant le dernier intervalle de repos qu'offrait le quadrille, il lui dit :

— Vous venez de dire, mademoiselle, que vous n'avez pas l'ambition d'être artiste, d'être reine. Cela s'explique : il n'y a aucune chance, malheureusement, pour que monsieur votre père perde sa fortune...

— Malheureusement? interrompit en riant la jeune fille.

— Oui, malheureusement, continua le prince avec feu. J'ai prononcé ce mot et je ne le rétracte pas, car cet orage passager annoncerait peut-être le lever d'une étoile. Mais si cette ambition est muette en vous, vous en avez une autre, avez-vous dit, et cette autre...

— Ai-je dit que j'en avais une autre? demanda mademoiselle Herminie. Je ne m'en souviens pas.

Et sa physionomie devint sérieuse, comme pour défendre au prince de l'interroger.

— Oh! gardez vos secrets, mademoiselle! reprit-il. Je comprends qu'ils soient fermés au voyageur qui passe, et j'y veux joindre le mien, si toutefois vous le jugez digne de figurer, ne fût-ce qu'un jour, parmi les vôtres. Depuis cinq ans, mademoiselle, je ne vois mon père qu'à de rares intervalles... Il reste à la terre natale, lui; son âge l'y retient et l'y fixe. Il me donne toute liberté de courir le monde, d'étudier les hommes et les choses dans chaque ville où choses et hommes sont plus particulièrement intéressants. Mais je me suis engagé... et c'est là un serment dont je sens tout le poids depuis quelque temps, depuis que je vous ai vue... j'ai juré, à la sollicitation de mon père, que jamais mon cœur ne formerait des liens éternels sans son consentement, que jamais je ne contracterais une alliance sans qu'il connût personnellement la femme qui doit devenir sa fille.

— C'est là une restriction bien naturelle, monsieur, répondit mademoiselle Herminie.

Elle était tout à fait sérieuse maintenant, sérieuse et émue.

Quant au prince Federici, toute la partie artistique de sa nature avait disparu. Il ne restait plus que l'homme, le cœur, homme étonné du pas immense qu'il avait franchi, cœur tressaillant d'aise et disant hautement : Tu as bien fait, j'approuve !

Le prince n'ignorait cependant pas la résistance que ferait son père, qui en premier lieu ne se déplacerait certainement pas pour

venir contrôler le choix de son fils, et qui en second lieu conservait le ferme espoir que ce cher fils ne ferait pas aux belles Italiennes l'injure de prendre une compagne ailleurs que parmi elles.

Toutefois, le prince ne songea plus à reculer.

—Ah! mademoiselle, reprit-il d'une voix tremblante, si mon père vous voyait, vous connaissait...

— Il ne vient donc jamais à Paris? demanda la jeune fille.

Cette interrogation, bien simple et cependant bien grosse d'espérances, lui échappa.

Heureusement le quadrille finissait.

Le prince Rodolphe ne put réprimer un cri de joie.

Mais au moment où il allait témoigner toute sa reconnaissance pour cet aveu involontaire, dont il était si heureux de prendre acte, mademoiselle Herminie lui fit une révérence cérémonieuse, murmura : « Je vous remercie, monsieur! » et s'éloigna rapidement sans attendre qu'il la reconduisît à sa place.

Sa sœur Antoinette dansait non loin de là avec Édouard Ehramberg. Elle la rejoignit, lui prit le bras, et elles revinrent toutes deux près de leur père.

VIII

La conversation d'Edouard et de mademoiselle Antoinette avait été beaucoup plus simple.

—Danserons-nous encore ensemble, mademoiselle? demanda-t-il.

—Volontiers, monsieur, répondit mademoiselle Antoinette... Mais j'ai déjà des engagements nombreux.

— Nombreux! Ah!

Et Édouard demeura consterné. Puis il dit :

— Oh! je comprends pourquoi beaucoup de jeunes gens n'aiment pas la danse. Ils ne voient là qu'une occasion de rapprochement qui sans cela leur serait interdite. En dehors de cette occasion, ils s'abstiennent, tandis que les jeunes personnes... il faut leur rendre cette justice... elles aiment la danse pour la danse, rien que pour la danse.

— Monsieur Édouard, reprit avec douceur mademoiselle Antoinetts, vous savez que mon père a des relations fort étendues. Les fils de ses amis se sont fait un devoir de m'inviter... par politesse, par pure politesse. Pouvais-je les refuser? Je m'en rapporte à vous, monsieur Edouard.

— Oh! non, vous ne le pouviez pas! s'écria-t-il avec une conviction chaleureuse. C'est moi qui ai tort.

Sans s'être jamais permis le moindre aveu, Édouard et Antoinette trouvaient ainsi moyen d'échanger leurs sentiments, de les soumettre au feu de la jalousie, de les préserver dans cette épreuve par une confiance mutuelle, de se décerner à eux-mêmes des brevets d'infaillibilité, de se protéger l'un l'autre, de se disputer et de s'apaiser ensuite, absolument comme dans les grandes passions, lorsqu'on est lié par les serments les plus formidables. Mais, du reste, les passions humaines sont probablement tout aussi grandes et aussi vivaces lorsqu'elles se meuvent dans une sphère pure.

Au quadrille suivant, Édouard ne dansa pas.

Il se promena quelques instants comme une âme en peine, puis il vint s'asseoir résolûment auprès de M. Le May. Il prit d'abord l'éventail de mademoiselle Antoinette et le conserva dans ses mains.

— Je ne vous dérange pas, monsieur Le May, dit-il.

— Pas du tout.

— C'est que voyez-vous, monsieur Le May, je m'aperçois que vous êtes tout seul, et je viens vous tenir compagnie.

Par un mouvement machinal, le négociant avança la main afin de reprendre l'éventail de sa fille.

Édouard fit un geste comme pour défendre un trésor au péril de ses jours.

Et il ne rendit l'éventail qu'à sa propriétaire, en s'éloignant discrètement pour qu'elle reprît sa place.

Mais à chaque valse, à chaque danse nouvelle, il revint. Ayant trouvé une fois M. Le May debout et s'entretenant avec quelques personnes, il lui dit :

— Si vous voulez vous promener un peu, monsieur Le May... je suis là!... Je garderai votre place et celles de mesdemoiselles Le May. Oh! soyez tranquille! Vous pouvez compter sur moi.

Le négociant s'éloigna de quelques pas et ne put s'empêcher de sourire.

— Ce garçon est vraiment singulier, pensa-t-il; il me destitue, sans y prendre garde, de mes fonctions de père. Il s'empare, par droit de conquête, d'un rôle de mari.

Pendant ce temps, Édouard s'adressait les plus violents reproches.

— Je suis trop timide, se dit-il, j'hésite à m'ouvrir à M. Le May; et cependant mon père me donnera trois ou quatre cent mille francs. Il vient de me le dire. Avec cela j'en vaux bien un autre.

Tout à coup il s'écria :

— Monsieur Le May, j'ai à vous parler!

— Vous ne faites que cela depuis le commencement du bal, mon cher Édouard, répliqua en souriant le père d'Antoinette. Cependant, pour peu que vous ayez oublié quelque chose, je vous écoute.

Un domestique parut.

— On demande M. Le May, dit-il tout bas à Édouard.

— Le voici, répondit le jeune homme contrarié d'être interrompu.

Et il le désigna du doigt.

— Il y a en bas, continua le serviteur en se rapprochant du négociant, quelqu'un qui veut absolument dire un mot à monsieur. Cette personne prétend qu'il s'agit de choses de la plus haute gravité et qui ne souffrent aucun retard.

— Son nom?

— Pèlerine, monsieur Pèl...

— Bellerine! Conduisez-moi vers lui.

Puis s'adressant à Édouard ;

— Excusez-moi, lui dit-il. Mon principal employé est ici et désire me voir. Il ne serait pas venu sans de très-sérieux motifs. Nous causerons dans un instant.

Et il suivit le domestique.

IX

M. Bellerine était employé chez M. Le May depuis de longues années.

Le digne homme avait les traits bouleversés. Il se tenait dans une antichambre, sans rien regarder, absorbé, violemment agité. Sa toilette était loin d'être en harmonie avec la fête ; mais il n'y faisait pas attention. On voyait qu'il était venu tel qu'il s'était trouvé, sans perdre une minute.

— Pardonnez-moi si je vous dérange, dit-il à M. Le May d'une voix profondément émue. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous prévenir... M. Ehramberg est en fuite... M. Ehramberg est parti pour Bruxelles.

M. Le May ne crut pas, d'abord.

— Que dites-vous là? répondit-il. Ehramberg...

— En fuite, monsieur... en Belgique.

— Oh! ce n'est pas possible. Je vais...

— Vous aurez beau chercher, monsieur. Je vous dis que je viens de le voir se sauver... à la gare. Je vous le dis, je vous l'affirme. Bellerine n'a jamais menti. Bellerine ne dirait pas pareille chose s'il

n'en était pas certain. Monsieur!... monsieur Le May... courage! Il est peut-être encore temps de...

L'employé n'acheva pas. Il s'élança vers M. Le May qui paraissait chanceler.

Cette défaillance fut de courte durée.

— Si tout autre que vous me tenait ce propos, je n'en entendrais pas la fin, reprit le négociant. Mais de votre part, Bellerine, tout est sérieux et mérite examen. Avez-vous des preuves? Songez à l'énormité de votre accusation. Si M. Ehramberg est parti pour Bruxelles, au milieu de son bal, sans avertir personne, même son fils, c'est là, en effet, l'action d'un homme qui s'enfuit après avoir commis un crime.

— J'ai pensé comme vous, monsieur. Voilà pourquoi...

— Vos preuves!... Voyons vos preuves.

M. Bellerine se recueillit quelques secondes et répondit :

— Ma mère, vous le savez, monsieur, habite Compiègne. Elle est venue aujourd'hui à Paris pour quelques emplettes, et, comme de juste, elle a dîné chez moi et y a passé la soirée. Je l'ai reconduite ensuite au chemin de fer, et, en attendant l'heure du départ, j'ai aperçu dans la gare, qui?... M. Ehramberg en personne! Je ne pouvais d'abord en croire mes yeux. Je n'ignorais pas qu'il donnait une grande fête à laquelle vous assistiez. On ne voyage pas, d'habitude, dans ces moments-là. Aussi, pétrifié de surprise, je me disais : Ce n'est pas lui; il est impossible que ce soit lui. Cependant je le connais parfaitement. Une partie de son visage, il est vrai, était cachée; mais ses yeux... rien que par ses yeux je reconnaîtrais cet homme-là entre mille. Il ne me reconnaissait pas, lui : je suis de ceux auxquels les gens tels que lui ne daignent pas accorder une grande attention. Il s'approcha du guichet, je le suivis. Il demanda une première pour Bruxelles... pour Bruxelles! Mon étonnement alors devint de la stupeur, de l'effroi. Je demeurai cloué à la même place, tandis que ma bonne mère me disait : Qu'as-tu donc, mon fils? Tu ne m'embrasses donc pas. Il est temps de nous dire adieu. Hélas! je ne pensais plus ni à ma mère, ni à ma femme, ni à mon enfant : je ne pensais qu'à vous, monsieur, et j'étais comme foudroyé par l'horrible vérité qui éclatait devant moi. Puis je m'élançai vers cet homme; j'oubliai que je n'avais pas qualité pour le retenir, l'arrêter, pour lui demander la moindre explication. Il était déjà entré dans une des salles d'attente. Où allez-vous? me dirent deux employés; votre billet! Une altercation eut lieu... Je fus repoussé... Les portes se refermèrent. M. Ehramberg, lui, s'était retourné au bruit, tout en marchant. Il me reconnut sans doute, il devina que j'allais malgré moi lui sauter à la gorge, et je vois encore, je reverrai toute ma vie

le regard qu'il me lança, un froid et sinistre regard, monsieur Le May, un regard de tigre rassasié, un regard écrasant de défi hautain, d'impunité triomphante, de sarcasme et d'ironie impitoyables. Oh! cet homme est coupable, je vous le jure. Cet homme a commis un crime dont mille honnêtes gens seront victimes.

Ce récit était fait dans une pièce où circulaient par intervalles des valets fort affairés qui ne s'en préoccupèrent pas.

Mais M. Lajointaux, lui aussi, traversa cette pièce.

Sa sollicitude était plus que jamais en éveil pour que rien ne fût endommagé, dilapidé, dans l'hôtel dont il s'était rendu acquéreur.

Il prêta l'oreille aux propos de M. Bellerine, et la grande nouvelle, déjà pressentie par lui, lui fut révélée.

« Je m'en doutais, pensa-t-il; Ehramberg a fait une fugue. Dois-je l'ébruiter? Je n'ai plus rien à craindre, puisqu'il n'est plus là. Ce serait peut-être pour tout le monde le signal du départ, et... on ne souperait pas!... Mon vin cesserait de couler. »

Il disparut en pesant dans son esprit le pour et le contre de cette grave question.

Dès que son commis eut fini de parler, M. Le May resta un instant absorbé.

— Herminie.., Antoinette... Étienne! murmura-t-il avec un sourd sanglot. Oh! mes enfants!...

Puis une autre pensée s'empara de lui.

Il s'assit comme accablé sur une banquette et plongea son visage dans ses mains.

M. Bellerine voulut s'approcher. Il lui fit signe de le laisser un moment tranquille.

Puis ses lèvres s'agitèrent, mais sans proférer une parole; ses doigts remuèrent, comme pour faciliter un calcul mental; ses yeux s'ouvrirent tout grands, demeurèrent immobiles, avec une application énergique, soutenue, et comme s'ils eussent pu lire des livres, des registres ou des dessins invisibles.

M. Bellerine se méprit sur l'expression de cette physionomie.

« M. Le May devient fou, se dit-il. J'ai eu tort de parler brusquement, sans ménagements. Le coup est trop rude... et sa raison s'égare. »

M. Le May ne devenait pas fou : il faisait rapidement et tout bas l'inventaire de sa maison de commerce, avec autant d'exactitude que s'il eût feuilleté son grand-livre.

Bientôt il se leva.

— Bellerine, dit-il, nous sommes sauvés. Nous ne ferons pas faillite, nous, et notre honneur demeurera intact. Il ne nous restera rien, mais tout ce que nous devons sera payé à bureau ouvert. J'ai

fait une imprudence, peut-être : j'ai confié tous mes fonds à Ehramberg. Mais, quoi!... Vous savez aussi bien que moi ce que sont toutes ces valeurs industrielles : bonnes aujourd'hui, mauvaises demain. Je tenais à conserver toute ma fortune sous la main, disponible, car j'ai des filles en âge d'être dotées, et, d'un jour à l'autre... J'ai des filles... deux! Il le sait, et... Oh! le misérable!

— Faisons jouer le télégraphe, monsieur, répliqua vivement M. Bellerine. Faisons arrêter ce gredin avant qu'il sorte de France!

M. Le May fit un geste d'approbation, puis, secouant tristement la tête :

— J'y ai pensé, reprit-il. Mais cet homme a pris toutes ses précautions. Si vous l'aviez appréhendé au corps dans cette gare de chemin de fer, il vous aurait fait jeter en prison et il eût continué sa route. Et maintenant, à l'heure qu'il est, avant que vous ayez obtenu contre lui un mandat d'amener, il serait loin. A quel titre, d'ailleurs, solliciter ce mandat? Où est le flagrant délit? Où est l'acte qui constitue une banqueroute? Nous y croyons, nous, nous en sommes sûrs, mais notre conviction ne saurait suffire à un magistrat. Même s'il la partageait, un commencement d'exécution lui serait nécessaire pour agir. Cet homme n'a encore commis aucun délit, manqué à aucun de ses engagements ; il est libre d'aller où bon lui semble. Demain seulement son crime sera avéré, prouvé, demain!...

— Et demain il sera trop tard, monsieur Le May.

Édouard Ehramberg se montra alors timidement.

M. Le May, en l'apercevant, congédia M. Bellerine.

— Monsieur Le May, dit Édouard comme pour justifier sa présence, mademoiselle Antoinette m'envoie vous chercher. Oh! ce n'est pas pressé, et si vous vouliez que nous causions un peu...

— Édouard, demanda le négociant, cet hôtel appartient à votre père?

— Oui, monsieur, oui.

M. Le May regarda Édouard.

Devant la figure franche et ouverte du fils, il ne pouvait plus croire que le père fût un infâme banqueroutier.

— Et votre père et vous, continua le négociant, vous comptez demeurer longtemps encore dans cet hôtel?

— Mais oui, répondit Édouard. L'expropriation ne nous atteint pas. Nous avons eu une fière peur, à cause du prolongement de la rue...

— Votre père et vous? appuya M. Le May. Et vous y serez tous les deux demain?

— Sans doute. Demain et après. Avez-vous l'intention de venir nous voir?

Puis Édouard ajouta :

— Pardon! je me trompe. Ce n'est pas étonnant, car si vous saviez tout ce que j'ai dans la tête... et dans le cœur!... Demain, ou plutôt aujourd'hui, car nous sommes au matin, je n'y serai pas. Je puis bien vous le dire... Je n'ai pas de secrets pour vous, monsieur Le May, pas le moindre secret, et vous le verrez bien tout à l'heure, lorsque je vous avouerai que depuis longtemps j'adore... Mais vous m'interrogiez? Je dois donc vous dire d'abord que je vais faire un petit voyage... à Bruxelles... Et si j'étais assez heureux pour emporter une divine espérance...

— A Bruxelles!

— Oui, monsieur Le May.

— Et vous partez?

— Aujourd'hui.

— Vous aussi! Ah! malheureux!

M. Le May s'avança vers Édouard avec un geste de violente indignation.

Celui-ci courba la tête, et, d'une voix tremblante :

— Eh bien, oui, dit-il... Vous m'avez compris, deviné, et je vois bien que je n'ai plus rien à vous cacher... Oui, j'aime mademoiselle Antoinette, j'aime Antoinette...

— Vous aimez ma fille, répondit le négociant... Vous! vous!

Et il ajouta presque aussitôt :

— Vous allez à Bruxelles. Qui devez-vous y voir?

— Une personne qui me remettra mes instructions.

— Quelle est cette personne?

— Je ne sais...

— Quoi! vous ignorez?... Où la verrez-vous donc, si vous ne connaissez ni son nom ni son adresse?

— A la gare. En arrivant.

— A la gare! Savez-vous qui vous y attend? Votre père!

— Mon père!

Édouard semblait ne pas comprendre.

« Il n'est pas complice, pensa M. Le May. »

Puis il ajouta avec force :

— Votre père est soupçonné, accusé... Votre père s'est frauduleusement enfui en Belgique. Si vous avez quelque chose à dire ou à faire pour sa défense, faites-le, dites-le.

— Mon père!.. Qui dit cela?

— Moi.

— Vous!

Édouard devint pâle comme un mort.

— Je vous dis cela, continua M. Le May, parce que vous trouverez

peut-être, dans votre tendresse filiale, un moyen de sauver l'honneur de votre père et le vôtre, parce que, quand on accuse un homme d'infamie, son fils doit être le premier à se lever et à crier : « Ce n'est pas vrai! »

— Ce démenti-là, répliqua Édouard, je regrette d'avoir à vous le donner, monsieur Le May... je regrette bien profondément que le plus ancien ami de mon père ait pu devenir l'écho... Oh! pardon, monsieur! je n'ai pas à vous répondre, moi. Mon père le fera lui-même. Venez, monsieur, venez. Devant lui, vous serez bien forcé de nommer l'auteur de cette lâche calomnie. Mon père l'exigera. Je saurai son nom, et... le reste me regarde.

— Voyons votre père, d'abord.

— Venez avec moi, monsieur.

Édouard remonta dans les salons et se lança à corps perdu dans la foule.

M. Le May eut peine à le suivre et fut bientôt arrêté par son fils Étienne qui causait avec le prince Federici. L'altération des traits de son père le frappa. Il le crut fatigué et lui proposa de se retirer. M. Le May, pour toute réponse, le pria d'aller auprès de ses sœurs et de ne pas les quitter jusqu'à ce que leur père revînt près d'elles.

Étienne s'empressa d'obéir aux recommandations de son père et il alla s'installer auprès de ses sœurs.

Édouard Ehramberg s'arrêta bientôt dans ses recherches.

M. Le May le rejoignit.

— Vous voyez bien que votre père n'est pas ici, lui dit-il à voix basse.

— J'oubliais, répondit Édouard... Je perds la tête, moi. Mon père m'a prévenu. Il s'est senti horriblement las. Une pareille fête ne s'organise pas toute seule. Mon père m'a prévenu qu'il se retirerait de bonne heure, avant la fin. Il m'a même dit de ne pas l'éveiller lorsque je partirais pour Bruxelles.

— Ah! il vous a dit...

— Cela ne fait rien, monsieur. Je n'hésiterais pas à courir chez mon père, malgré ses ordres, si l'incendie dévorait sa maison et sa fortune...

— Venez, alors, venez!

— A l'instant même, monsieur. Je vous attendais.

La conviction d'Édouard demeurait inébranlable.

Vainement la vérité commençait à luire. Il fermait les yeux ; il la niait.

M. Le May, lui, conservait à peine une espérance. Tout un plan habilement conçu se dévoilait à ses yeux : la prétendue lassitude du banquier n'était qu'une ruse pour protéger sa fuite sans la divul-

guer à son fils. Celui-ci ne devait tout apprendre qu'à Bruxelles, alors que le crime serait accompli et qu'il faudrait nécessairement en accepter la solidarité, les profits aussi bien que la honte.

Plein de ces pensées, M. Le May eut pitié d'Édouard.

Il le saisit par le bras au seuil de la chambre du banquier.

— Édouard, lui dit-il, n'entrez pas là.

— Pourquoi donc, monsieur ? répliqua Édouard. Vous osez accuser mon père !... Oh ! il n'est plus temps de vous dédire, de reculer. Vous osez accuser mon père... et mon père va se défendre par sa seule présence.

M. Le May insista encore.

— Vous êtes un honnête garçon, Édouard, ajouta-t-il. Votre père a cédé à des entraînements funestes, mais vous n'êtes pas responsable de sa conduite. Sortez d'ici, les mains vides, non pour aller en Belgique, mais pour aborder résolûment une existence de travail. Croyez-moi, n'entrez pas là. Un coup terrible va vous y frapper. Vous ne savez rien... Allez-vous-en avec l'ignorance, avec le doute, avec la conviction que votre père est un honnête homme. Je vous en prie, Édouard, n'entrez pas !

Déjà Édouard avait frappé à la porte.

La clef était dessus, il ouvrit et entra.

M. Le May le suivit.

La chambre était vide.

X

Edouard s'élança d'abord vers le lit.

Le lit n'était pas défait.

Il resta un instant immobile, agité d'un tremblement convulsif.

Cependant, il douta encore.

Il se dirigea en chancelant vers la cheminée où étaient d'habitude appendus autour d'une glace deux ou trois portraits auxquels le banquier tenait beaucoup.

Les portraits étaient enlevés.

Édouard, alors, ne douta plus.

La force l'abandonna. Il étendit les bras comme pour chercher un point d'appui, et tomba à la renverse.

M. Le May se précipita vers lui.

— Édouard, lui dit-il... malheureux enfant !...

Tout à coup M. Le May se redressa et dit :

— J'ai des enfants aussi, moi.

Un violent combat se livra en lui, et ces mots lui revenaient sans cesse aux lèvres :

— J'ai des enfants ! J'ai des enfants !

Il sortit.

Il revint bientôt, accompagné de deux négociants de ses amis.

— Voyez ce jeune homme, leur dit-il en leur montrant Édouard inanimé ; il vient de s'évanouir de douleur en apprenant la fuite de son père.

— La fuite... Ehramberg est en fuite ?

— Vous rendrez témoignage, continua M. Le May, que ce jeune homme ne prend pas sa part du crime et reste digne de l'estime de tous. Maintenant...

M. Le May hésita.

— Allons, pensa-t-il, j'ai des enfants... Et Ehramberg ne mérite aucune pitié.

Il ajouta à voix haute :

— Maintenant, occupons-nous du père.

Comme M. Le May, les deux négociants se trouvaient profondément atteints dans leur fortune par la disparition du banquier. M. Le May leur raconta en deux mots par quelle coïncidence il savait que celui-ci était en route pour Bruxelles. Il n'y avait pas un instant à perdre pour rattraper le fugitif et avec lui les traces de l'argent. Les deux négociants étaient honorablement connus. Ils proposèrent de se transporter en personne chez le commissaire de police, d'engager leur propre responsabilité, d'arracher n'importe où et n'importe comment une dépêche télégraphique ordonnant l'arrestation du banquier. C'était difficile. Ils le comprenaient bien. Mais les magistrats comprendraient sans doute aussi que, si la banqueroute n'était pas déclarée, avérée, les présomptions étaient du moins assez accablantes pour provoquer une mesure d'urgence.

Les deux négociants s'éloignèrent en toute hâte.

Resté seul avec Édouard, M. Le May ouvrit une fenêtre pour le ranimer par l'air froid de la nuit... et du malheur, hélas !

— Allons, Édouard, lui dit-il en le secouant. Allons... debout !

Puis il contempla tristement ce jeune homme foudroyé.

— Ehramberg, murmura-t-il, tu n'as donc pas pensé à ton fils ?

Édouard rouvrit les yeux, se souleva lentement. Tous ses membres paraissaient brisés.

Quand il se trouva face à face avec M. Le May, il faillit retomber.

— Je sais, dit-il d'un ton qui demandait grâce. Mon père.... Oh ! je sais ! je sais ! Ses regards égarés se tournèrent vers la croisée. Ah ! c'est vous qui l'avez ouverte !

— Oui.

— Je vous comprends.... Merci !... Et adieu !

Il murmura quelques mots inintelligibles et s'approcha de la fenêtre. M. Le May le saisit à plein corps au moment où il allait s'élancer.

— Édouard, lui dit-il, vous avez encore quelque chose à faire sur terre, et mourir serait doublement offenser Dieu. Les livres de votre père sont à jour?

— Oui.

— Venez avec moi faire le relevé exact des dettes qu'il laisse. Votre devoir est bien simple et vous n'avez pas le droit de vous tuer tant que vous n'aurez pas tout payé.

— Une réhabilitation !... Oh ! si je pouvais....

Sous l'aiguillon de cette tâche, Édouard sembla renaître. Mais bientôt son morne désespoir le reprit.

— Je connais le solde créditeur des comptes particuliers, continua-t-il avec une sorte d'écrasement. Le total s'élève... à près de trois millions.

— Et vous reniez la dette, Édouard, parce qu'elle est considérable?

— Non... non ! Je suis l'esclave de cette dette... je lui appartiens corps et âme.... Si infime que soit ce dernier gage des créanciers, il ne m'est pas permis de le détruire.

Ils descendirent tous les deux au rez-de-chaussée.

Au moment de pénétrer dans les bureaux, ils rencontrèrent M. Lajointaux.

Celui-ci se multipliait, il était partout, il promenait de tous côtés l'œil du maître sur son acquisition.

— Encore ici ! dit-il en voyant Édouard. Je vous croyais parti avec votre père. Vous savez qu'il m'a vendu son hôtel?

Édouard demeura atterré et ne répondit pas. A chaque minute la culpabilité du banquier s'accentuait davantage.

— Venez, Édouard, reprit M. Le May en entraînant le jeune homme.

Ils ouvrirent le grand-livre, placé sur un pupitre à hauteur d'appui.

La balance de chaque compte n'était pas longue à transcrire, M. Le May commença ce travail, puis enjoignit à Édouard de le continuer. Le négociant remonta ensuite dans les salles de bal. La plus vive animation y régnait. Malgré tout ce qu'avait pu dire ou faire M. Lajointaux, le souper était servi. De nombreux convives étaient déjà attablés. Le champagne coulait à flots.

Çà et là apparaissaient des figures livides.

Elles se reconnaissaient dans la foule et s'abordaient :

— Vous savez? Nous sommes volés.

— Est-ce bien sûr?

— Sûr et certain. Pour combien êtes-vous pris?

— Ne me le demandez pas!

— Ferez-vous faillite?

— Il faudra bien. Depuis longtemps j'ai envie de me retirer à la campagne.

— Ce sera une excellente occasion.

— Bien pénible.

— Que voulez-vous?... Nous sommes tous mortels.

Il y avait aussi les critiques, ceux qui, comme les harengs, se sentent attirés les uns vers les autres :

— Je l'avais bien dit!

— Et moi donc! j'ai assez prévenu Ehramberg.

— Un gredin!

— Un misérable! Il a méprisé mes sages avis, voilà où cela le conduit.

— Cet homme-là devrait porter sa tête sur un échafaud.

— Mais il s'en gardera bien. La lâcheté est la compagne du crime.

— Oui.

— Vous êtes grièvement lésé?

— C'est comme une fatalité. Si je vous disais les pertes successives que j'ai éprouvées depuis vingt ans, vous ne me croiriez pas.

— Elles n'égalent pas les miennes. Mais on ne m'y reprendra plus.

— On dit toujours ça.

— Cette fois, c'est sérieux.

— Allons souper.

L'orchestre enivrant dominait ces colloques.

Les femmes grondaient leurs maris :

— Tu as toujours de mauvaises pensées. Pourquoi veux-tu que M. Ehramberg soit un malhonnête homme? Il donne de si beaux bals!

— Ce n'est pas une raison, ma chère amie. Ces bruits fâcheux méritent sans doute confirmation. Mais, en attendant, Ehramberg n'est plus là.

— Oh! je comprends... Tu le voudrais continuellement dans tes poches. Ça te flatterait. Tu ne vois donc pas qu'il nous prépare une surprise?

— Ça fera deux, alors.

Au souper, la gaieté était franche, étincelante, communicative.

Les blanches épaules, les cristaux et les fleurs bornaient l'horizon.

Pour quelques invités, cet épisode de la fuite du banquier ne manquait pas de piquant.

M. Le May rejoignit son fils et ses deux filles qui causaient ensemble.

— Mon père, dit vivement Étienne..... Est-ce vrai?

— Oui. Ehramberg est en fuite.

— Et... Édouard ?

— Il est ici.

— Où ? Oh ! je vais me donner la satisfaction d'aller le souffleter.

— Tu n'en feras rien, mon fils. Édouard n'est point coupable, je le prends sous ma protection et je vais même... oui, je vais l'emmener chez moi.

— Lui !

— Lui-même.

M. Le May désigna ensuite par leur nom à Étienne les deux négociants qui s'étaient mis en campagne pour obtenir une arrestation préventive.

— S'ils sont ici avant moi, ajouta-t-il, dis-leur que je vais revenir.

Puis s'adressant à ses filles :

— Venez, mes enfants, leur dit-il. Vous ne pouvez plus rester ici.

Ils s'éloignèrent tous les trois. Antoinette serra fortement la main de son père. Herminie n'osa lui faire aucune question.

M. Le May les installa toutes deux dans une voiture et les pria de l'attendre.

Il revint près d'Édouard.

Celui-ci, arrivé au compte de M. Le May, n'avait pas eu le courage de continuer.

Un flot de larmes obscurcit sa vue, sa poitrine s'oppressa de sanglots. Il s'affaissa sur un siége et s'abandonna à sa douleur.

— Oh ! mon père, murmura-t-il.... La fuite... les pays étrangers.... Oh ! je n'irai pas ! je n'irai pas ! C'est le seul moyen que j'aie de vous supplier.... Oh ! vous comprendrez.... Et vous reviendrez, mon père, vous reviendrez !

M. Le May entra sans qu'Édouard s'en aperçût. Le négociant jeta les yeux sur le grand-livre, devina bien vite pourquoi le travail avait été interrompu presque terminé, et l'acheva.

— Prenez ceci et ne mangez plus que du pain, Édouard, lui dit-il en le lui remettant.

Le jeune homme le prit et se leva.

— Et maintenant, dit-il en dévorant ses larmes, je vais sortir d'ici... comme un fugitif.

— Non, répondit M. Le May ; comme un honnête homme.

Il lui prit le bras.

Édouard, tout défaillant, se laissa faire.

Ils quittèrent l'hôtel, et M. Le May retrouva à la porte la voiture où étaient ses filles.

Il ouvrit la portière et leur dit :

— J'amène Édouard. Il n'a plus d'asile. Pas un mot! pas un reproche! Respectons son malheur.

Une voix émue ajouta :

— Venez, monsieur Édouard.

Et la petite main d'Antoinette se tendit vers lui.

Il ne savait pas encore de quoi il s'agissait; il se laissait conduire comme un corps sans âme. Mais quand il entendit cette voix, quand il vit cette main, il la saisit et monta dans la voiture sans demander d'explications. M. Le May le suivit, et les chevaux se mirent en marche.

XI

Deux jours après, M. Le May convoqua avec une sorte de solennité ses enfants afin de leur faire une communication importante.

Les événements avaient suivi leur cours naturel.

Le banquier S. Ehramberg, protégé par le texte même des lois, était sorti de France sans opposition.

Édouard Ehramberg, autant par instinctive horreur de la honte que par suite du secret espoir que son père reviendrait, n'alla pas à Bruxelles. Il ne prolongea pas toutefois au delà de quelques heures son séjour chez M. Le May. Il comprit que sa place n'était pas là. Cette hospitalité de ceux que son père dépouillait, si miséricordieuse qu'elle fût, ravivait trop cruellement, trop continuellement les plaies de son cœur déchiré. Elle le sauva cependant, elle l'arracha aux conséquences immédiates d'une douleur sans issue. Elle opéra dans cette douleur comme une trouée salutaire, par laquelle elle versa au malheureux jeune homme le courage et le devoir de vivre.

Bientôt ceux qui avaient douté de la catastrophe ne doutèrent plus.

Le banquier n'avait pas fait les choses à demi : il ne laissait pas même un demi pour cent à ses créanciers, ce qui suffit quelquefois à Paris pour prouver de la bonne volonté.

M. Le May ne tarda point à perdre, comme les autres, toute espérance, et ce fut alors qu'il assembla ses enfants autour de lui, afin de former une sorte de conseil de famille.

Au milieu de son salon, assis devant une table où se trouvaient quelques papiers qu'il feuilletait, était M. Le May. Il avait considérablement vieilli en bien peu de temps. Sa tête avait blanchi, ses

épaules s'étaient voûtées, son visage portait l'empreinte de la souffrance et des insomnies, et cependant il resplendissait d'une beauté indéfinissable, la beauté auguste de l'homme de cœur aux prises avec l'infortune.

Mademoiselle Herminie était grave, soucieuse.

Étrangère aux opérations du commerce, elle ne comprenait pas très-bien de quoi il s'agissait. Mais toutefois elle entrevoyait distinctement une figure sinistre, la ruine, qui s'avançait vers elle implacable et les bras ouverts pour la saisir. Et elle avait peur.

Étienne Le May affectait l'insouciance, la poussait jusqu'à des airs de bravoure un peu théâtrale. Il ne connaissait guère de la vie que ce qu'on en apprend dans les écoles : des formules ; formules de droit, de sciences, c'est-à-dire affirmatives, absolues, inflexibles, formules qui communiquent parfois à la raison d'un jeune homme une certaine roideur algébrique, jusqu'à ce que cette roideur s'adoucisse et devienne plus malléable en se frottant à cette grande école du monde où tout est nuances, pondération, concessions réciproques.

Souriant, calme dans sa force, y croyant d'autant plus qu'elle était d'emprunt, s'élevant dédaigneusement au-dessus des coups du sort, paraissant avoir pris son parti d'avance, Étienne avait l'attitude d'un homme persuadé qu'il vaut mieux affronter la tête haute même les orages du ciel, et être brisé, plutôt que de courber le front.

Quant à Antoinette Le May, sérieuse, attentive, elle semblait s'oublier elle-même et regardait son père.

M. Le May prit la parole.

— Mes enfants, dit il, jusqu'à présent ma tâche a été bien douce ; une prospérité constante s'était arrêtée sur ma maison, et j'avais le bonheur de vous y faire participer, de vous voir tous heureux autour de moi. Ce temps est passé, les jours d'épreuves commencent, et j'ai besoin maintenant de m'appuyer sur vous. Voici quelle est notre situation. La banqueroute du banquier Ehramberg nous place entre cette alternative : la ruine ou la faillite.

— Poser cette question c'est la résoudre, répondit fièrement Étienne.

— La ruine ! murmura Herminie avec un geste de frayeur.

Puis elle ajouta en s'efforçant de rester calme :

— Nous nous y attendions, mon père.

Antoinette, par un mouvement irrésistible, se rapprocha de M. Le May.

— Ce n'est pas si terrible, lui dit-elle d'une voix émue. On n'est jamais ruiné quand on est quatre, quand on s'aime, quand on se soutient mutuellement.

L'action de la jeune fille fut imitée : les deux autres enfants de M. Le May vinrent se grouper autour de lui.

— Vous n'hésitez pas, reprit-il... Votre courage est aussi grand que le sacrifice à accomplir... Oh ! merci, mes enfants, merci !

— Hésiter! continua Étienne avec feu. Nous ne serions pas vos enfants, mon père, si nous hésitions. Le vieux Romain Caton s'est frappé de son épée en s'écriant : « Vertu, tu n'es qu'un nom ! » Nous saurons périr, nous, en proclamant que la vertu est le premier des devoirs.

— Chère Antoinette, chère Herminie, c'est vous que je plains. Nous sommes des hommes, mon père et moi... Nous verrions crouler le monde sans sourciller. La grandeur splendide du désastre nous consolerait. Mais vous... Hélas! pleurez, mes yeux ! Il a bien raison, le sage qui a dit : « On peut s'accoutumer à vivre sans argent ; ce à quoi on ne s'accoutume point, c'est de n'en avoir plus après en avoir eu. »

— Un sage a dit cela? répliqua doucement M. Le May... Quel est donc ce sage?

— C'est... attendez donc, mon père... eh ! mais c'est Ehramberg lui-même : il m'a tenu ce propos à son bal. Il nous paye en belles maximes. Et moi qui avais la bonhomie...

— Sa morale vaut ses actes, reprit M. Le May. Heureusement elle n'est pas la nôtre.

Étienne n'ajouta rien. Il parut un peu honteux de s'être fourvoyé. Son père, du reste, ne s'étonnait pas de ces exagérations et de ces incohérences de langage. Enfermé dans une situation étroite et douloureuse, un jeune homme commence d'habitude par en frapper du front tous les angles ; la résignation ne lui vient guère que lorsqu'il est suffisamment meurtri et déchiré. Alors il se couche pour mourir ou se relève pour lutter. M. Le May ne doutait pas que son fils embrasserait vaillamment ce dernier parti, et trouvait naturelles ces manifestations violentes d'une ardeur encore indomptée, encore ignorante du combat. Ses préoccupations les plus vives étaient pour ses autres enfants, pour ces deux jeunes filles qui courbaient le front sans se révolter, sans avoir la ressource suprême d'employer les forces actives de leur cœur autrement que pour aimer et consoler.

— Je remercie Dieu de m'avoir donné des enfants tels que vous, reprit bientôt M. Le May d'une voix profondément émue. Je ne puis dire que je vous ai réunis précisément pour vous consulter. Il y a des circonstances où le devoir parle si haut qu'on ne doit écouter que lui. J'ai dû prendre vos avis, cependant. Cette fortune qui va s'engloutir pour sauver notre honneur, c'est la vôtre bien plus que la mienne, c'est la vôtre... Oh! mes enfants, mes chers enfants, laissez-moi faire votre éloge d'un mot : votre approbation, j'y comptais.

Oui, je savais que vous me l'exprimeriez d'une façon unanime. Et c'était là ma fierté, mon orgueil ; c'était là l'ineffable joie de ma conscience pendant ces horribles journées où votre image, toujours présente, m'aidait à considérer l'avenir sans pâlir. Et je me disais : « Va, père de famille, ne tremble pas en consommant ta ruine... Tes enfants sont avec toi, tes enfants t'approuvent : tes enfants, pas plus que toi, ne veulent transiger avec leur devoir, conserver leur richesse en acceptant la honte.

— Mon père ! dirent les deux sœurs en l'entourant de leurs bras.

— Nous ferons voir à tous qui nous sommes ! s'écria Étienne.

Il arracha doucement Herminie aux bras de leur père et l'emmena dans un coin pour la gronder.

— Sois raisonnable, lui dit-il. Le soldat qui attrape une balle dans la bagarre se guérit-il en versant un torrent de larmes ? Non. Alors, pourquoi des lamentations ? Du reste, pleure si cela te fait plaisir. Je te pardonne, pauvre sœur. Tu es une faible femme, toi. Faible femme ?... Allons donc ! Tu as un million dans le gosier... Le prince Federici me l'a dit. Tu n'as qu'à ouvrir la bouche... A ta place, je l'ouvrirais.

— Artiste ! murmura-t-elle en se redressant malgré elle. Mon père...

— Je comprends... Il aura de la peine à consentir. Cela te regarde. La gloire, comme le feu, purifie tout.

Antoinette était demeurée près de son père.

— Tu ne dis rien toi, chère petite, lui dit-il en l'embrassant, mais tu seras peut-être la plus brave.

Et elle lui répondit avec sa simplicité accoutumée :

— Mais je n'ai rien perdu, mon bon père, puisque nous ne nous quitterons pas.

Le frère et la sœur revinrent.

— Herminie va être sage, dit Étienne ; elle me l'a promis. Maintenant, mon père, votre intention est sans doute de nous apprendre les dispositions que vous avez prises. Sommes-nous ruinés intégralement ?

— Voici les comptes, répliqua M. Le May. Il nous restera quelques milliers de francs.

— Vrai ? Tant pis. Ce n'est donc pas complet ? Moi, j'aime à faire les choses grandement. Donnez tout, mon père, donnez tout.

— Le commerce vit de crédit, continua M. Le May sans écouter davantage l'exubérante vaillantise de son fils. J'étais donc à découvert pour d'assez fortes sommes, lorsque la banqueroute du banquier a été déclarée. Mais je ferai honneur à ma signature, et voici comment. Ma maison a une valeur, une clientèle : je l'ai vendue.

L'acte est prêt, et je n'attendais plus que votre assentiment pour signer. La majeure partie du prix de cession demeurera entre les mains de mon successeur, qui, aux échéances, s'en servira pour acquitter les effets de commerce souscrits par moi. Le reste... bien peu de chose, mes chers enfants... le reste nous permettra d'attendre et de nous fixer sans trop de hâte dans une situation nouvelle.

— Mais enfin, ce reste ?... insista Étienne.

— Sept mille francs, puisque tu tiens à en savoir le chiffre exact.

— De quoi acheter des fleurs à mes sœurs ! répondit le jeune homme.

Herminie et Antoinette n'eurent qu'une pensée : leur père allait abandonner sa maison de commerce !

— Oui, le coup est rude, mes enfants, leur dit le négociant tandis qu'elles se pressaient autour de lui et l'interrogeaient, le coup est rude, mais je n'ai pu faire autrement. Je ne pouvais rester, même comme associé, dans cette maison où j'ai travaillé et vieilli. Il aurait fallu une mise de fonds que je n'ai pas. Que la volonté de Dieu soit faite ! J'ai encore des forces pour gagner notre pain. J'ai été maître, je serai serviteur ; j'ai commandé, j'obéirai. Embrassons-nous encore, mes enfants, et... et... je vais aller signer l'acte...

XII

Bientôt Antoinette rejoignit son père dans les bureaux.

Étienne demeura quelques instants immobile, épuisé et terne, comme un acteur qui vient de jouer un rôle fatigant. Puis il sortit brusquement.

Restée seule, Herminie tomba à genoux et donna un libre cours à sa douleur ; douleur aiguë, douleur multiple, compliquée par les angoisses d'un violent combat intérieur.

— Mon Dieu, murmura-t-elle, inspirez-moi ! Mon père est ruiné, ma sœur et mon frère sont ruinés. Et je puis les sauver ! Je puis relever cette maison qui s'écroule !

Elle se redressa lentement. Elle fit quelques pas d'un air égaré, comme pour se soustraire à l'assistance divine qu'elle venait d'invoquer avec tant de ferveur. Une voix d'en haut, en effet, lui disait : « Prends garde ! » tandis que la piété filiale et une certaine ardeur mal contenue la poussaient en avant, lui criaient : « Va, ose, sois courageuse et hardie. Il s'agit de réparer un injuste coup du sort qui frappe ta famille. »

Puis la jeune fille s'arrêta frémissante, l'œil enflammé et fixé sur l'avenir.

« La ruine! pensa-t-elle. Savent-ils ce que c'est que la ruine? Mon père la supportera-t-il, à son âge? Ma sœur est-elle donc destinée à languir dans la misère, sans jeunesse ni amour? Quant à mon frère, il rit et plaisante : il se drape orgueilleusement dans cette situation imprévue; il ne voit là qu'un texte inépuisable de belles déclamations; mais plus tard... plus tard?... Et j'hésiterais, moi!... Et je souffrirais que nous soyons tous ensevelis dans un même désastre, lorsque je puis l'empêcher!... Oh! je suis folle... folle et lâche. De quoi ai-je peur? Qui donc oserait me blâmer? »

Et une voix secrète répétait :

« Prends garde! Ne trembles-tu pas aussi pour toi? La beauté a des exigences égoïstes. La pauvreté lui enlève son cadre naturel, sa fleur, son expansion, la rejette dans une obscurité intolérable, parce qu'elle succède à l'éclatante et féconde lumière du jour. Une robe portée sans cesse et toujours la même, une malheureuse petite robe fanée, c'est bien triste lorsqu'on a vingt ans. C'est triste, oui... Tu n'en sais rien. Essaye. Il y a des compensations qui viendront goutte à goutte, comme l'eau de la source ignorée, rafraîchir et désaltérer ton âme. Dieu aime les humbles, Dieu les protége, Dieu a pour eux des consolations suprêmes. N'as-tu pas vu souvent des jeunes filles pauvres et belles? Pour une qui succombe et dont on raconte la lamentable histoire, il y en a mille qui marchent bravement et gaiement dans le droit chemin. Et elles n'envient personne. Et elles passent légères et vives comme l'oiseau, rayonnantes d'un doux contentement, car Dieu est avec elles. Voilà tes sœurs, tes véritables sœurs. N'en cherche pas d'autres. »

Et Herminie répondit :

« Vais-je donc me perdre? Ne puis-je donc faire usage d'un don de Dieu lui-même sans me perdre? Si Étienne avait reçu le don de l'éloquence, il s'en servirait pour nous tirer de la ruine. Si je savais peindre, je peindrais. Je sais chanter... »

Elle frissonna.

« En public! » murmura-t-elle avec effroi.

Puis ces mots s'échappèrent de ses lèvres :

— Mon père... ma sœur... mon frère... C'est pour eux!

Et elle se demanda :

« Accepteront-ils? Je consulterai mon père. »

Un peu d'apaisement parut descendre sur elle à la suite de cette dernière pensée.

En ce moment, le prince Federici entra après avoir été annoncé.

— Mademoiselle, dit-il d'un ton de sincère et profonde affliction,

j'ai tout appris... Je viens solliciter de monsieur votre père la permission d'être plus que jamais compté parmi ses amis.

— Vous devez être satisfait, monsieur, répondit mademoiselle Herminie avec un sourire contraint. Vous souhaitiez dernièrement que notre fortune nous fût ravie : elle l'est... Vous avez été bon prophète.

— Ah! mademoiselle, reprit-il, j'étais si loin de m'attendre...

Il fit quelques pas pour se retirer.

— Je vous ai déplu, dit-il...

— Non, interrompit la jeune fille. Je serais fort ridicule si je prenais au sérieux un vœu que vous n'avez fait qu'en plaisantant. Il s'est réalisé, voilà tout; mais vous étiez, j'imagine, fort éloigné de prévoir ce résultat.

Elle désigna un siége au jeune prince et ajouta :

— Mon père, monsieur, est, je crois, fort occupé dans ce moment; mais mon frère était là tout à l'heure, et je vais l'avertir en attendant que mon père soit libre.

Le prince Federici se plaça devant elle.

— Ne me considérez-vous pas aussi comme un ami? lui-dit-il. Ne me répondrez-vous pas, mademoiselle, si, à ce titre, je prends la liberté de vous demander : Qu'allez-vous faire maintenant?

— Vous vous inquiétez pour nous plus que nous ne le faisons nous-mêmes, répliqua mademoiselle Herminie d'un accent un peu froid et qui annonçait qu'elle trouvait cette question trop directe. Mon père va céder sa maison de commerce. C'est, je crois, la seule résolution qu'il ait prise pour le moment.

Puis elle le salua en s'inclinant légèrement et se disposa à sortir.

Il la retint et lui dit avec une véhémence qui ne laissait plus de place aux interruptions :

— Vous m'entendrez, mademoiselle! Je veux me montrer à vous plus coupable encore que je ne le suis, au risque de soulever de nouveau vos belles colères. Que m'importe! Quand on aime les gens, on n'y regarde pas de si près. J'ai souhaité, en effet, que vous perdissiez votre fortune. Oui, oui, oui! Et maintenant qu'elle est perdue, je suis content. La lumière était voilée, l'étoile se dérobait à tous les yeux; elle va briller. Ce n'est plus une fantaisie, un penchant décidé, qui vous guideront : c'est le devoir. En face de lui une Française, pas plus qu'une Italienne, n'hésite jamais, si orgueilleuse qu'elle soit. Que parlez-vous de désastres, de catastrophes? Rien de tout cela n'existe. Béni soit le malheur qui vous pousse dans votre voie, qui révèle au monde une de ses merveilles, qui vous oblige à réparer une ruine imméritée, à répandre sur vous et les vôtres plus de gloire encore que de richesses!

— La gloire ne me tente pas, murmura Herminie dominée malgré elle.

— Qu'osez-vous dire? reprit le prince avec une admiration enthousiaste. Mais toute votre personne vous dément : en vous, autour de vous, soit que vous chantiez ou que vous vous taisiez, flotte une flamme. Elle vous dévorerait si vous cherchiez à l'étouffer. Laissez-la libre, laissez-la grandir, communicative et chaleureuse. Cette flamme, c'est le génie, et le génie qui se manifeste, c'est la gloire.

— La gloire ne me tente pas, répéta la jeune fille. Mais... croyez-vous fermement... que je puisse relever la fortune de mon père?

— En doutez-vous? Oh! vous n'en doutez pas! Paris...

— A Paris... Non!

— Oh! artiste!... je vous reconnais! Vous n'y voulez paraître que précédée d'une réputation européenne. Venez donc, venez en Italie. Où désirez-vous que j'aille vous annoncer? A Milan? A Florence? A Naples? Je suis familièrement lié avec tous les directeurs de théâtre. Vous n'aurez qu'à arriver : les portes seront ouvertes.

— Je vous remercie, monsieur. Mon père saura dès aujourd'hui les motifs qui me feraient agir, les offres que vous voulez bien me faire...

L'enthousiasme du jeune prince tomba.

— Votre père ne consentira jamais, reprit-il.

— Ah! vous voyez, s'écria Herminie. Mon père ne consentira pas. Par conséquent je ne dois plus y songer.

— Certaines choses, continua le prince avec une conviction pleine de regrets, ne sont approuvées que lorsqu'elles sont faites et après qu'elles ont réussi. Votre père vous blâmerait-il quand vous seriez une grande artiste? Je ne le pense pas, ni vous non plus, mademoiselle. Vous encouragerait-il à le devenir? Non. Presque tous les grands écrivains, les grands peintres, les grands musiciens, l'ont été malgré la volonté de leurs parents, qui, ensuite, lorsque la gloire est venue, ouvrent leurs bras et donnent leur bénédiction. Chaque âge a une sagesse qui lui est propre. Celle de la jeunesse est la hardiesse unie à la persévérance.

— Vous venez de me rappeler que mon père ne consentira jamais, dit Herminie. Il suffit, monsieur.

— Et vos devoirs s'arrêtent devant cette prudence? reprit le prince. Supposons un instant que le but si noble et si légitime auquel vous aspirez soit toujours là, invariablement fixé devant vos yeux, et que vous ne résistiez plus à ce qu'il vous commande. Croyez-vous que votre père vous saurait mauvais gré de rétablir sa fortune à force de talent et de succès, de doter son autre fille?...

— Je parlerai, interrompit Herminie... je parlerai à mon père.

— Alors, toutes ces belles espérances sont perdues, continua-t-il. Que craignez-vous? Quels dangers? Il n'y en a pas pour des femmes telles que vous.

Et le prince ajouta avec une émotion profonde :

— L'Italie!... Vous viendrez en Italie!... C'est là qu'est mon père. Il m'a fait jurer de ne pas former des liens éternels sans lui présenter la femme qui doit porter mon nom. Quelle joie immense ce serait pour moi de la lui faire connaître, de lui dire : C'est elle! la voilà!... Unissez-nous, mon père!

— Ah! murmura Herminie... Il se souvient!

— Car j'en fais le serment devant Dieu, reprit le jeune homme avec une animation chaleureuse, si un négociant français éprouve quelques scrupules à faire de sa fille une artiste, un prince italien n'hésite pas à lui donner son nom lorsque cette artiste ne diffère des femmes du monde que parce qu'elle a le génie en plus, lorsque cette artiste est aussi bonne que belle, aussi irréprochable dans sa conduite qu'illustre par son talent.

Au milieu de ses anxiétés brûlantes, Herminie ne put se défendre d'un sentiment qui avait quelque douceur. Il y avait certes beaucoup de folie romanesque dans les propos du prince Rodolphe. Une fille sensée, fière à bon droit de son mérite et de ses vertus, ne se transforme guère en aventurière pour aller courir les grands chemins au bras de son fiancé et supplier ensuite un père de comédie de les réintégrer dans le giron de la légalité. Ces choses-là se font encore un peu en Angleterre et en Allemagne, beaucoup en Amérique, pas du tout en France. Mais, dans tous les pays, les femmes sont généralement indulgentes pour les folies qu'elles inspirent. Elles se réservent seulement de ne point y participer. Leur jugement instinctif et exquis les guide en cela comme en tout, car, franchement, un homme qui trouve moyen de rester raisonnable au sein même de la passion n'a jamais passé pour être sincèrement épris. Le prince était un peu écervelé; cela sautait aux yeux. Mais, en définitive, il avait une foi robuste et inébranlable au génie musical d'Herminie, il se montrait fidèle, après tout, dans la bonne et dans la mauvaise fortune. C'était là des titres qui ne devaient pas laisser cette jeune fille tout à fait indifférente. Elle sentit qu'elle ne l'était pas, et, réagissant contre cette impression qui l'empêchait d'être tout entière occupée des intérêts de sa famille :

— Merci, pour vos avis, monsieur, dit-elle. Cependant, je n'aurais peut-être pas dû les écouter, il est des circonstances où une femme doit agir seule et ne prendre conseil que d'elle-même.

Elle s'éloigna lentement.

Le prince, cette fois, n'essaya point de la retenir. Il subit malgré

lui l'ascendant prestigieux de cette éblouissante beauté, séduisante autant que majestueuse, et qui laissait derrière elle comme un lumineux sillon.

— Vous serez reine, divine Herminie ! dit-il avec une exaltation profonde et convaincue tandis qu'elle disparaissait. Vous serez reine ! vous serez reine ! Souvenez-vous alors de ma prédiction. Souvenez-vous que c'est moi qui aurai placé sur votre front la couronne !

Resté seul, il eut un instant l'idée de demander l'autorisation du père. Mais il s'abstint.

« Lui ! un bourgeois ! se dit-il... Il ne voudrait seulement pas m'entendre. Cette bourgeoise française est pétrie de préjugés. Mais elle, la divine Herminie... Oh ! la vocation l'entraîne... Elle ne résistera pas.... Elle pressent l'avenir, elle comprend sa puissance, que son aspect seul révélera au monde entier. Elle sera reine ! »

Et il sortit en répétant :

— Elle sera reine ! elle sera reine !

XIII

Le lendemain, vers quatre heures de l'après-midi, M. Le May se trouvait dans sa chambre avec Antoinette.

Tout était consommé. L'acte de vente était signé depuis la veille. Le successeur de M. Le May avait été installé dans la maison et M. Le May le mettait peu à peu au courant de toutes choses. Mais, comme d'habitude, le nouvel arrivant était impatient de se poser en maître, s'imaginait qu'il savait tout d'avance, et était intimement convaincu de sa supériorité sur son prédécesseur. Douce et naturelle persuasion commune à tous les hommes ! M. Le May commençait donc à se retirer discrètement, sans cesser de rester à la disposition de son remplaçant. M. Le May avait même obtenu un assentiment très-empressé, à travers les protestations de regrets, lorsqu'il avait parlé de déménager. Il faisait ses préparatifs avec Antoinette, quand tout à coup il s'écria :

— Où est donc Étienne ? Où est donc Herminie ? Il me semble qu'il y a bien longtemps que je ne les ai vus !

Pauvre père ! il éprouvait ce sentiment qui accompagne toutes les infortunes. Il tremblait encore, même en croyant avoir touché le fond de l'abîme et n'avoir plus qu'à remonter. Il aimait à réunir tous les siens autour de lui, à les compter, à dire : Ils y sont tous ! La moindre absence le faisait trembler, d'instinct, sans savoir pourquoi.

— Veux-tu que je les appelle ? demanda Antoinette.

— Non, reprit-il. Étienne est peut-être sorti. Herminie.... T'es-tu aperçue d'une chose, Antoinette ?... Herminie ne chante plus.

— Ce n'est pas le moment, mon bon père.

— Non... en effet... ce n'est pas le moment.

— Ces papiers, continua Antoinette en cherchant à le distraire, c'est pour emporter ?

— Oui... c'est ma correspondance particulière. Chère enfant !... et tes pauvres?

— Eh bien, mais, répondit la jeune fille avec une certaine fermeté, nous aurons encore quelque chose à leur donner.

— Des conseils?... reprit l'ancien négociant avec un triste sourire.

— Non, mon père : l'exemple !

— Oh ! oui, ma fille. Je n'y pensais pas, moi. Tu trouveras encore moyen de faire le bien sans argent. L'exemple !... Tu le donnes déjà à ton frère et à ta sœur. Tu es courageuse, toi, mon Antoinette.

— Eux aussi, mon père. Tu as vu qu'Étienne a pris gaiement son parti.

— Et j'en suis même surpris, reprit M. Le May. Je ne m'attendais pas à tant de résignation, car il a toujours manifesté une invincible horreur pour tout ce qui sent la médiocrité et la gêne.

Après un instant de silence :

— Herminie ne chante plus, murmura-t-il. Autrefois, elle chantait toute la journée.

Il resta absorbé dans ses pensées.

— Allons, mon père, lui dit Antoinette d'une voix caressante...

Il la prit par la main, la rapprocha de lui.

— Tu es ma confidente, continua-t-il. Je te dis tout, à toi. Eh bien.... oh ! j'ai des tristesses horribles, mon enfant, des tristesses que Dieu seul peut sonder... et guérir. Ton frère... Eh ! c'est un homme, après tout. Il se tirera d'affaire en homme. Mais toi.... mais Herminie? Elle ne chante plus !... Vous voilà sans fortune, toutes deux. J'en suis cause, et je me demande.... tu vas comprendre combien mes tortures sont épouvantables... je me demande par moments si Dieu m'approuve, si j'ai agi en bon père de famille.

— En doutes-tu, mon bon père? répondit Antoinette qui releva fièrement la tête. Mais si jamais cet affreux doute te tourmente, souviens-toi d'Édouard Ehramberg. Tu l'as accueilli chez toi après la fuite de son père. La situation de ce jeune homme t'a semblé si effroyable que tu as oublié un instant la tienne pour lui tendre la main et le consoler. Le lendemain il est parti, sans avoir osé repa-

raître devant nous. Nous l'estimons toujours, cependant; nous l'aimons... n'est-ce pas, mon père?... Oh! nous devons l'aimer davantage, puisqu'il est malheureux. Mais, hélas! fils d'un banqueroutier... Oh! quel supplice, mon père, quel supplice! Où est-il, maintenant? il se dérobe à tous les yeux, il est seul, il ne peut plus avoir d'amis, car la vue d'honnêtes gens lui rappelle trop cruellement son malheur. Il se cache, la rougeur de la honte ne quitte pas son front, il est mort à toute joie quoiqu'il ne soit pas coupable, il évite le contact et l'approche de ses semblables, mais il a beau faire, il entendra partout et toute sa vie ce mot sinistre sur son passage : Le voyez-vous, celui-là? c'est le fils d'un banqueroutier.

— Antoinette!... Oui, c'est vrai... Je ne pouvais, je ne devais pas hésiter. Plusieurs des victimes d'Ehramberg ont fait faillite. Ils auraient pu l'éviter, pourtant. Mais ils allèguent tout bas qu'ils ont des filles à pourvoir, que les gendres actuels sont peu soucieux de l'odeur d'une dot pourvu que cette dot existe, et qu'il faut marcher avec son siècle. Marcher!... J'appelle cela tomber, moi. Quelle est donc cette morale qui discute et transige? J'ai des enfants, moi aussi. Mais je considère comme mon premier devoir de leur laisser un nom sans tache.

— Et nous t'en remercions, mon père, répondit Antoinette. Du reste, tu verras que nous serons heureux encore dans notre nouvelle existence. Le malheur est, dit-on, un aiguillon puissant. Étienne, dès qu'il en sentira les pressantes excitations, fera fructifier abondamment les études que tu lui as fait suivre. Quant à moi, quant à Herminie....

— La voici! interrompit vivement M. Le May en prêtant l'oreille... ou c'est peut-être Étienne.

Un bruit avait eu lieu en effet dans la pièce voisine. Mais il provenait sans doute de quelque domestique.

Personne n'entra.

Antoinette comprit combien son père serait satisfait de voir ses deux autres enfants, ne fût-ce qu'un instant; elle sortit sans rien dire et alla les chercher.

Dès qu'il fut seul, M. Le May jeta comme un cri de détresse.

— Antoinette! dit-il en regardant fixement la porte par laquelle elle était partie. Antoinette!...

Toutefois, il attendit.

— Oh! Elle va revenir, murmura-t-il. Je suis comme un enfant, moi... j'ai peur de demeurer un moment seul.

Ses yeux errèrent sur les murailles.

— Dieu! Que cette maison est morne! reprit-il..... Et Herminie ne chante plus!

Une servante parut.

— Monsieur, dit-elle, voici M. l'abbé Mancelle qui demande à vous parler.

— Qu'il vienne ! répondit M. Le May. Qu'il vienne !

Il fit quelques pas au-devant de lui. La servante se retira.

L'abbé Mancelle était premier vicaire à Saint-Eustache. C'était un vieux prêtre vénéré de ses paroissiens. Il aimait ardemment l'humanité, dont il soulageait les misères par richesse de cœur autant que par état. Les choses de la terre ne le laissaient indifférent qu'en ce qui le concernait, et il avait cicatrisé bien des plaies, calmé bien des haines, rapproché bien des membres désunis dans les familles. D'une simplicité évangélique, il savait trouver en face de tous les malheurs des paroles d'espérance et de rédemption ; au fond des plus sombres abîmes, du doigt il montrait le ciel.

L'abbé Mancelle venait deux ou trois fois par an visiter la famille Le May. Étienne le connaissait sans doute bien, car il l'avait chargé d'une de ces missions que la charité chrétienne peut seule faire accepter.

— Vous savez le coup qui nous frappe, dit M. Le May, et vous êtes venu !... Mes enfants ont eu beaucoup de courage. Tous, nous avons dit bravement : Que la volonté de Dieu soit faite ! Ma fille Herminie.... Vous la verrez, monsieur l'abbé. Allons, allons près d'elle.

Tout à coup M. Le May recula.

Ses yeux se fixèrent avec angoisse sur les traits bouleversés de l'abbé Mancelle.

— Il y a un malheur, reprit-il... Vous venez m'annoncer un malheur !

— Terrible, murmura le prêtre.

M. Le May l'écarta et s'écria avec violence :

— Où sont mes enfants ? Je veux voir mes enfants !

L'abbé Mancelle l'arrêta.

— Je n'ai pas de consolations à vous donner, lui dit-il, je ne puis que pleurer avec vous. Plus tard, Dieu vous viendra en aide. Il vous ordonne maintenant de vous opposer au mal s'il en est temps encore. Votre fils.... Allons, surmontez vos douleurs, pauvre père. Voyez ! cherchez ! interrogez ! Je suis accouru sans perdre une minute. Votre fils..... Tenez, voici ce qu'il m'écrit.

Il lui tendit une lettre que M. Le May lui arracha des mains.

Dans cette lettre adressée à l'abbé, Étienne demandait pardon à Dieu, il avouait que dans la misère la vie lui serait insupportable et annonçait qu'il allait se tuer, à l'instar des anciens Romains abandonnés de la fortune. Soit qu'il ne comprît pas toute l'énormité de son action par suite d'une incurable légèreté de caractère, soit que

son jugement fût un peu faussé, Étienne citait comme règle de conduite ces deux vers célèbres :

> Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
> La vie est un opprobre et la mort un devoir.

Toutefois, le respect et l'amour filial surnageaient encore dans cette débâcle. Étienne suppliait l'abbé Mancelle d'avertir son père graduellement, avec tous les ménagements possibles, de supposer un voyage lointain, enfin d'atténuer le coup par tous les moyens imaginables. Mais l'abbé n'avait pas cru devoir accéder à ce vœu. Il était venu sur-le-champ, dans l'espérance que, si le crime n'était pas commis, on empêcherait de le commettre.

M. Le May parcourut la lettre.

Un nuage passa devant ses yeux.

Il chancela. Il lui sembla que la terre croulait, que les murailles de sa maison se resserraient pour l'écraser.

— Qu'ai-je fait ? murmura-t-il. Mes enfants..... Un de mort !

— Venez ! dit le prêtre en le soutenant dans ses bras. Votre fils n'est plus ici, n'est-ce pas ? Il est parti ?... Allons, pauvre père !...

— Allons, répéta M. Le May d'un air égaré. Où ?... Où aller ? Chez ses amis... Ah ! mon fils est mort ! mon fils est mort !

Soudain M. Le May s'arrêta. Machinalement il essaya d'affermir sa contenance en voyant reparaître la servante. Elle avait une lettre à la main et, en la prenant, les yeux de M. Le May brillèrent d'un suprême espoir.

— L'écriture d'Herminie ! dit-il ensuite. Herminie m'écrit !

Elle lui écrivait, en effet. Elle lui annonçait qu'elle avait quitté la maison paternelle pour obéir à un impérieux devoir. La crainte d'être retenue par une défense formelle l'avait empêchée, disait-elle, de prévenir son père de vive voix. Mais elle était certaine de réussir, la tendresse profonde qu'elle avait pour sa famille ne lui permettait plus d'hésiter, et elle allait en Italie se faire artiste afin de réparer la ruine commune.

M. Le May laissa échapper la lettre de ses mains défaillantes.

Ce coup acheva de le terrasser.

Ses jambes fléchirent. Il tomba à genoux.

— Artiste ! chanteuse ! murmura-t-il d'une voix sourde. Mes enfants... Deux de morts !

L'abbé Mancelle se pencha vers lui. M. Le May lui saisit fortement la main. Ils se trouvèrent tous les deux à genoux.

— Oui, prions, dit le père, prions ensemble. J'avais des enfants...

Qu'en ai-je fait ?... Deux de morts !... Tout est fini, tout est irréparable. Oh ! je vais prier... je vais prier !

Et il ajouta d'une voix vibrante :

— O mon Dieu, je vous demande pardon d'avoir été honnête !

— Que dites-vous ? reprit le prêtre terrifié. Ne parlez pas ainsi. Vous offensez Dieu.

— Vous êtes son représentant, continua M. Le May. A vous, comme à lui, je demande humblement pardon d'avoir été honnête... je ne devais pas l'être... J'avais des enfants !

Ce spectacle avait quelque chose de déchirant. Il offrait aux yeux immobiles d'effroi, après les catastrophes partielles, l'engloutissement d'un navire au sein de la tempête. Les paroles que prononçait M. Le May en se traînant sur les genoux effaçaient tout le reste. Elles étaient plus douloureuses que la mort même. Elles ressemblaient à un incendie dévorant qui consume les plus nobles soutiens de l'âme humaine.

— Venez à notre aide, mon Dieu ! dit le prêtre en joignant les mains. Ne laissez pas de tels mots dans le cœur et sur les lèvres d'un juste.

Guidé par une inspiration subite, l'abbé Mancelle se souvint d'Antoinette.

« Il a une autre fille, » pensa-t-il.

Il courut la chercher.

Il la rencontra bientôt qui revenait, contrariée de n'avoir point trouvé Étienne, surprise, inquiète et affligée de n'avoir point trouvé Herminie dans la maison.

— Mon enfant, lui dit-il, armez-vous de courage. Sauvez votre père. Vos frère et sœur... Mais non... Oubliez cela maintenant. Ne songez qu'à votre père. Sauvez votre père.

Antoinette s'élança dans la chambre.

M. Le May se roulait à terre comme dans les convulsions de l'agonie. L'amère pensée qui l'avait foudroyé agissait sur lui en dissolvant rapide. Ses yeux étaient hagards. La folie pénétrait dans son cerveau, faisait grimacer ses traits par l'ironie et le rire.

— Ce n'est pas ma faute, dit-il d'une voix saccadée. Faites-moi mourir, mon Dieu !... Oh ! c'est une délivrance... Étienne a raison... Et pardonnez-moi d'avoir été honnête.

Dès qu'il vit Antoinette, il se releva.

— Qu'ai-je dit ? murmura-t-il. Ah ! malheureux !... ma fille pouvait m'entendre !

Il se jeta dans ses bras, et sa douleur éclata, malgré lui, dans ces mots :

— Ah ! tu n'es pas partie, toi, Antoinette !...

La vie sembla rentrer en lui. Son regard s'illumina d'énergique fermeté et se dirigea vers le ciel comme pour le prendre à témoin.

— Non, je n'ai pas eu tort, reprit-il avec force. Périssent mes enfants et moi ! Qu'importe ! L'honneur est au-dessus de toutes les considérations humaines.

Puis, baissant la tête avec un reste de défaillance :

— Et cependant, dit-il...

Il n'acheva pas, l'abbé Mancelle lui prit le bras; de l'autre il se soutint sur sa fille. La religion et la famille semblaient s'unir pour fournir un double appui à ce père dans ses épreuves, pour proclamer hautement qu'il avait bien fait de rester honnête homme.

— Excusez-moi, monsieur l'abbé, reprit M. Le May. J'ai eu un instant de faiblesse... Mais je puis marcher, maintenant. J'ai cru que j'allais mourir. Mon fils... Ma fille... A Étienne, d'abord ! Son péril est plus pressant.

Il prit son chapeau.

— Je vous accompagne, dit le prêtre tout bas.

— Vous ! Oh ! merci, merci ! J'ai peur, voyez-vous... de tomber mort au premier pas.

Il embrassa Antoinette.

Elle ne connaissait pas encore exactement les événements, mais elle les pressentait terribles.

— Monsieur l'abbé, dit-elle, toute pâlissante, et à voix basse, où va mon père ?

Le prêtre la regarda, et prenant rapidement une résolution :

— Votre père vous est cher et sacré, répondit-il. Ses douleurs dépassent les forces humaines. Avec l'aide de Dieu, vous seule pouvez le sauver. Venez avec nous, mon enfant. Ne quittez pas votre père d'une seule minute.

XIV

Quelques mois après les événements qui viennent d'être racontés, M. Le May s'était retiré à Saint-Germain avec Antoinette. Les recherches les plus minutieuses et les plus pénibles n'avaient pu lui faire retrouver aucune trace de son fils Étienne.

Sa fille Herminie, elle, avait écrit quelques jours après son départ.

Elle annonçait que tout semblait favoriser sa tentative. Elle suppliait son père de ne pas la condamner trop sévèrement, de prendre en considération les motifs sacrés qui l'avaient guidée.

M. Le May examina la lettre sans l'ouvrir. Elle portait le timbre de

l'Italie. Elle arrivait dix jours après le départ d'Herminie, départ qui coïncidait presque avec celui du prince Rodolphe Federici, ainsi que M. Le May avait pu s'en convaincre lorsqu'il était allé interroger tous les amis de son malheureux fils pour tâcher d'avoir quelques nouvelles.

« Ma fille a quitté la maison paternelle, s'était-il dit en retournant ce papier qui lui brûlait les doigts, et qu'il rapprochait malgré lui de ses lèvres... Ma fille n'existe plus pour moi. »

Son cœur saignait, mais M. Le May fut inflexible.

« Il y a une jeune fille dans ma maison, pensa-t-il; la lettre d'une chanteuse ne doit pas y pénétrer. »

Et il la jeta au feu sans la lire.

Deux autres eurent le même sort.

Puis M. Le May termina sa liquidation, fit honneur à tous ses engagements commerciaux et abandonna Paris avec Antoinette.

Tout concordait afin de conseiller l'isolement. M. Le May avait perdu l'espoir de retrouver son fils, mort ou vivant, il ne voulait plus revoir sa fille Herminie, il jugeait indispensable d'arracher Antoinette à de navrants souvenirs, de lui créer une existence nouvelle. Il se réfugia donc à Saint-Germain sans désigner à personne le lieu de sa retraite, et rompit toutes relations avec Paris.

Cependant, quel que fût son désir de cacher sa vie et ses souffrances, M. Le May fit presque malgré lui la connaissance d'une riche et honorable famille dont un aimable vieillard, nommé le comte de Mortanne, était le chef.

Des rencontres réitérées dans la forêt, où M. de Mortanne se promenait souvent avec une de ses filles, nommée Ernestine, amenèrent d'abord des saluts, puis quelques paroles furent échangées.

Madmoiselle Ernestine se prit d'amitié pour Antoinette, et M. de Mortanne engagea bientôt M. Le May à venir le voir.

M. Le May accepta.

— Ce sera une distraction pour ma fille, pensa-t-il.

Et, de son côté, Antoinette se dit :

— Ce sera une distraction pour mon père.

Ils y allèrent donc, ne se doutant pas qu'après tant de malheurs accumulés, un coup terrible allait de nouveau frapper M. Le May dans cette maison qu'il devait croire et qui était en effet si étrangère au passé de ce malheureux père.

M. Le May et sa fille se rendirent plusieurs fois chez le comte de Mortanne à des heures où ils savaient n'y trouver personne autre que lui et sa famille.

Les deux pères, d'habitude, s'en allaient causer au jardin, tandis que les deux jeunes filles allaient et venaient autour d'eux, cueil-

laient des fleurs, et s'occupaient selon les goûts de leur âge.

L'amitié va vite, quand on est jeune.

Un jour que les deux pères et leurs filles se promenaient ainsi à quelque distance les uns des autres dans le jardin de M. de Mortanne, mademoiselle Ernestine s'étonna de voir toujours M. Le May si triste, et Antoinette si sérieuse.

— Mademoiselle, continua-t-elle d'une voix doucement émue, je voudrais bien ne pas vous paraître indiscrète, mais je serais bien heureuse s'il n'y avait pas de secrets entre nous. Permettez-moi de vous adresser quelques questions. Vous n'y répondrez qu'autant que vous le jugerez convenable. Monsieur votre père n'a pas toujours été dans cette position?

— Non, mademoiselle.

— Il occupait, j'en suis certaine, un rang élevé?

— Oui. Relativement du moins.

— Ah! je le savais.... Mon père s'en doutait aussi. Si nous pouvions vous être utiles!... Mon père en serait si heureux! Il a craint d'interroger le vôtre. Les hommes, entre eux, ont de légitimes susceptibilités. Mais entre nous, entre jeunes filles, ce n'est pas la même chose. Mon père a du crédit. Oh! si nous pouvions, à nous deux, trouver un moyen pour réparer cette injustice du sort!...

Antoinette prit les mains d'Ernestine et les serra avec effusion.

— Oh! merci, mademoiselle, lui dit-elle. Vous êtes bonne, et je vous serai toute ma vie reconnaissante. Je parlerai à mon père, je lui dirai quels nobles et bienveillants sentiments il a inspirés. Mais les malheurs qu'il a éprouvés... sont irréparables... Et même, je vous en supplie, mademoiselle, priez monsieur votre père de ne point les lui rappeler.... fût-ce pour les adoucir.

— C'est entendu, mademoiselle, répondit Ernestine en l'embrassant. Nous arrangerons tout cela entre nous.

— Hélas! murmura Antoinette.

Elle pensa à son frère, à sa sœur.

« Dieu seul peut nous les rendre, se dit-elle. Quant au reste.... un peu plus ou un peu moins de bien-être.... ce n'est pas là ce qui guérirait les incurables blessures de mon père. »

La conversation avait duré longtemps.

Le comte de Mortanne et M. Le May vinrent chercher les deux jeunes filles.

— Mademoiselle, dit le comte en s'approchant d'Antoinette, aidez-moi à décider monsieur votre père à revenir dimanche. Si le temps ne vous a pas paru trop long auprès de ma fille.....

— Oh! vous viendrez, vous viendrez! s'écria Ernestine. Monsieur Le May, faut-il que je me jette à vos genoux? Mon père ne me refuse

jamais rien, et, vous qui êtes bon comme mon père..... Ah ! Qui ne dit mot consent..... Vous viendrez !

Elle emmena toute joyeuse sa nouvelle amie, et elles se remirent à causer tandis que les deux pères marchaient plus lentement.

— Vous vous amuserez sans doute davantage dimanche, reprit Ernestine, mais moi, je ne m'amuserai pas autant qu'aujourd'hui, car nous pourrons moins rester ensemble et nous raconter nos secrets. Il y aura concert. Aimez-vous la musique? Nous aurons des artistes célèbres, entr'autres une cantatrice qui vient d'Italie et dont on dit monts et merveilles.

— Qui vient d'Italie! s'écria Antoinette en s'arrêtant tout à coup.

— Oui, continua Ernestine... et elle y a obtenu les plus grands succès.

— Son non ?... son nom ?

— La Corilda.

— Ce n'est pas elle, murmura Antoinette.

— Vous dites, mademoiselle ?

— Rien... Rien!

La demi-obscurité du soir cacha la pâleur d'Antoinette.

— Il paraît que c'est une artiste qu'on peut voir, continua Ernestine. Le prince Federici, un Italien, en a fait à mon père un éloge pompeux.

— Le prince Federici !

— C'est lui qui nous la présente.

— Ah !

Instinctivement, Antoinette attendit son père.

— Vous êtes fatiguée, mademoiselle? demanda Ernestine qui était loin de s'imaginer ce qui se passait dans l'âme d'Antoinette.

— Oui... un peu, répondit celle-ci.

Elle prit le bras de M. Le May, et, d'une voix toute tremblante :

— Viens-tu, père? lui dit-elle..... Partons.

Le premier mouvement d'Antoinette avait été d'avertir son père de ce qu'elle venait d'apprendre. Elle se ravisa. Elle garda le silence. Dès qu'elle fut seule dans sa chambre, elle se jeta toute éplorée à genoux au pied de son lit.

— Cette cantatrice en face de laquelle nous allons nous trouver, dit-elle avec une joie profonde mêlée de terreur, c'est Herminie, c'est ma sœur, c'est la fille de mon père..... Que dois-je faire, mon Dieu... que dois-je faire?

Hippolyte Audeval.

La suite prochainement.

LES HUITRES

ET L'OSTRÉICULTURE

I

Lorsque dans un pays la population augmente ou que les débouchés se multiplient, la production ne s'accroît pas toujours dans une proportion égale aux besoins qui se créent. Il résulte de ce défaut d'équilibre des crises dont les privilégiés de la fortune peuvent ne pas s'apercevoir, mais qui deviennent pour les autres, pour ceux qui sont contraints de fouiller plus ou moins ardûment le sol de la vie afin d'en tirer leur pain quotidien, la source de plaintes inépuisables. A ne parler que des substances alimentaires, la liste de celles qui, depuis vingt ans, ont subi une hausse importante, par suite de leur rareté ou du nombre sans cesse croissant des consommateurs, s'allonge tous les jours. Il serait facile de la dresser. Nous préférons laisser ce soin à des plumes plus autorisées que la nôtre, nous réservant d'étudier une seule de ces denrées, l'*huître*, d'un prix jadis si accessible, aujourd'hui si élevé, et au sujet de laquelle le public, à juste titre très-friand de ce mollusque, fait entendre depuis quelques années des doléances dont aucun de nos lecteurs ne contestera l'authenticité et l'à-propos.

Dans ce concert de récriminations les Parisiens ont pris une part d'autant plus marquée qu'ils sont plus nombreux, et que de tous temps ils ont montré pour les huîtres un goût extrêmement vif, ainsi que l'attesteraient les statistiques de leurs consommations à défaut de leurs écrits. *Nec potest videri satis dictum esse de his, quum palma mensarum divitum attribuatur illis*, pourraient-ils dire avec Pline. Ces écrits, un de leurs représentants les plus spirituels, Reveillé-Parise, les a parfaitement résumés en une page, la plus agréable peut-être qui soit sortie de sa plume épicurienne : « La chair

de l'huître, dit-il, est douce, fine et délicate ; elle a assez de saveur pour plaire au goût, pas assez pour exciter, pour rassasier, pour arriver à cette effrayante limite du gastronome, *c'est trop.* » C'est parce qu'ils lui reconnaissaient cette qualité précieuse pour des gourmets, que les Romains commençaient leurs repas par les huîtres et d'autres coquillages que l'on servait tels qu'ils sortaient de la mer. *In ipsa mense aperiuntur*, dit très-expressément Sénèque. Cependant on les faisait quelquefois cuire, et alors on leur choisissait une sauce distinguée. La plus estimée était le *garum* ; cette saumure, très-recherchée et réservée pour la table des riches, se composait avec le sang et les entrailles du maquereau, suivant Martial. *Expirantis adhuc scombri de sanguine primo accipe fastosum, munera cara, garum.*

Pline dit qu'à l'exception des parfums, il n'y avait pas de liqueur qui fût aussi chère et qui fit autant de réputation aux pays d'où elle était tirée : *Nec liquor ullus pene, præter unguenta, majore in pretio esse cœpit nobilitatis etiam gentibus.* Le conge (mesure de 3 litres), valait 2,000 pièces d'argent. On sait que les Romains, en tout imitateurs des Grecs, aimaient à faire paraître sur leurs tables de gros animaux rôtis et tout entiers.

Ulysse fut, dit-on, régalé chez Eumée,
De deux cochons rôtis qui sentaient la fumée.

Nous ignorons si les cuisiniers romains, plus habiles que les Grecs dans l'art de rôtir, évitaient l'inconvénient dont se plaint Ulysse, selon l'auteur de la *Gastronomie*, qui pourrait bien avoir sacrifié la vérité aux exigences de la rime ; mais ils raffinaient dans l'art de farcir les grosses pièces qu'ils servaient, et rien n'était plus commun dans leurs repas solennels que de voir sortir des flancs d'un porc rôti, des huîtres, des coquillages mêlés avec des jaunes d'œufs, des paons, et les oiseaux les plus rares.

Après les huîtres du Lucrin, celles de Brindes et de Tarente eurent tour à tour la vogue; Néron préférait l'huître de Circé à celle de Lucrin, ou du promontoire de Rutupe, et la distinguait au goût.

...Circæis nata forent, an
Lucrinum ad saxum; Rutupinove edita fundo,
Ostrea, callebat primo de prendere morsu.

Pline ne les estimait pas moins, et disait qu'aucunes n'étaient ni plus douces, ni plus tendres que celles de Circé. *Circæensibus neque dulciora neque teneriora esse ulla compertum est.*

Mais ce furent les huîtres de l'océan Atlantique, et particulière-

ment celles de notre vieille Armorique, qui l'emportèrent sur toutes les autres. *Sunt et Armorici qui laudent ostrea ponti*, dit Ausone. Pour les faire venir, les Romains ne reculaient pas devant des dépenses telles, que les censeurs furent obligés d'y mettre ordre. Ils portaient la recherche jusqu'à les frapper de glace pour les rendre meilleures et plus agréables au palais : *Glacie attrita præsertim annotina : deorum cibus, antiquis non ignotus*, dit Pline.

Ce fut Apicius, aussi sensuel que dut l'être l'inventeur des gâteaux apiciens, et l'auteur de l'art d'aiguiser l'appétit, *de Gulæ irritamentis* (Pline l'appelait *nepotum omnium altissimus gurges*) qui trouva le secret d'entretenir les huîtres fraîches pendant qu'il leur faisait franchir les plus grandes distances. N'en envoyait-il pas à Trajan, lorsque celui-ci était dans le pays des Parthes?

Ce goût des Romains pour l'huître ne s'explique pas seulement par la saveur propre au mollusque. « Elle aide, par une qualité qui lui semble particulière (c'est le docteur Reveillé-Parise qui parle), l'absorption gastrique et intestinale. Se mêlant avec facilité avec les sucs de l'estomac, elle favorise les fonctions digestives. Il n'est point de substance alimentaire, sans même en excepter le pain, qui ne produise des indigestions dans une circonstance donnée ; les huîtres, jamais ! c'est un hommage qui leur est dû. On peut en manger aujourd'hui, demain, toujours, en manger à profusion, l'indigestion n'est point à redouter, et l'on peut assurer que jamais aucun médecin n'a été appelé pour traiter une maladie de ce genre. »

Cette faculté particulière à l'huître, et qui ne doit pas entrer pour peu de chose dans les motifs qui l'ont toujours fait si vivement rechercher, a été plusieurs fois attestée par les anciens et par les modernes. Vitellius mangeait des huîtres quatre fois par jour, dit-on ; on ajoute : douze cents à chaque repas ; ce qui donne un total de quatre mille huit cents ! Mais doit-on ajouter foi à tout ce que nous racontent les historiens de l'antiquité? Ce qui est plus exact, c'est l'histoire du docteur Gastaldy, gastronome célèbre, qui fut frappé d'apoplexie à table, son champ d'honneur. Il en absorbait impunément de trente à quarante douzaines. Brillat-Savarin cite un fait plus extraordinaire encore. Il raconte qu'en 1798, étant à Versailles, il voyait fréquemment un greffier du tribunal de cette ville. Ce greffier grand amateur d'huîtres, se plaignant un jour de n'en avoir jamais mangé à satiété, Brillat eut la curiosité de lui procurer cette satisfaction, et à cet effet, il l'invita à dîner. « Il vint, dit Brillat ; je lui tins compagnie jusqu'à la troisième douzaine, après quoi je le laissai aller seul. Il alla ainsi jusqu'à la trente-deuxième, c'est-à-dire pendant plus d'une heure, car l'ouvreuse n'était pas bien habile. Cependant j'étais dans l'inaction,

et comme c'est à table qu'elle est vraiment pénible, j'arrêtai mon convive au moment où il était le plus en train : « Mon cher, lui dis-je, votre destin n'est pas de manger aujourd'hui *votre saoul* d'huîtres, dînons. » Nous dînâmes, et il se comporta avec la vigueur et la tenue d'un homme qui aurait été à jeun. »

Dans son *Tableau de Paris*, Mercier nous apprend que le sensuel auteur du *Sopha*, Crébillon fils, en mangea un jour en sa présence cent douzaines « sans crever ; » — il buvait du lait chaud, ajoute Mercier, tandis que j'avalais le champagne ; il m'offrait son lait, et je lui offrais ma bouteille. Nous disputions chaudement sur le digestif : c'était à peindre ; il avait raison, j'avais tort ; le lait est le véritable dissolvant des huîtres. » Ils se trompaient également tous deux. Le lait n'a aucune influence digestive sur l'huître. Quant à celle du vin, elle a été plusieurs fois étudiée avec soin. En 1745, un docteur, Pourfour-Dupetit, fit de ce thème l'objet d'une thèse soutenue en pleine Faculté de Paris. Dans cette étude dont le titre était *An inter edendum ostrea, meri potus?* ce savant se prononçait pour la négative, prétendant que le vin durcissait l'huître, la rendait coriace et difficile à digérer. Son opinion allait triompher, lorsque Corvisart, devenu depuis le premier médecin de Napoléon, raconte Reveillé-Parise, qui dès le commencement de la dispute s'était retiré pour déjeuner, rentra dans la salle où se faisait l'examen. Il tenait à la main un verre plein à ras de bord de chablis ; il l'avala d'un trait, en disant : *Sic argumentabor contra conclusionem.* Ce qui fit éclater de rire la docte assemblée qui, on le voit, s'amusait à peu de frais.

Plus tard la Faculté prit une décision. Il est reconnu aujourd'hui que le vin n'a l'influence dont parle Pourfour-Dupetit, que lorsqu'il est très-alcoolique : l'alcool seul jouissant du pouvoir que ce docteur donnait à tous les vins. Pour le même motif on a renoncé en Europe à faire cuire les huîtres. Les Américains, dont l'estomac est plus complaisant que le nôtre, ainsi que ceux de nos lecteurs qui ont lu les spirituelles lettres sur l'Amérique de M. Xavier Marmier s'en souviennent peut-être, les Américains sont moins circonspects. M. de Broca, auteur d'un livre très-curieux sur l'industrie huîtrière aux États-Unis[1] nous apprend qu'il s'y fait une foule de préparations dont l'huître bouillie, rôtie, frite, etc., sert de base. Il vante surtout la soupe aux huîtres, « un des mets que les Américains affectionnent le plus, dit-il, et qui leur est assez habituel, pendant la saison d'hiver, d'aller manger dans les *oyster-houses* (maisons d'huîtres), en sortant du théâtre. Elle est tellement populaire, ajoute M. de Broca,

[1] Paris. Challamel aîné, in-8.

qu'elle s'est introduite jusque dans les grands bals, où elle apparaît inévitablement vers le matin pour réparer les forces des danseurs. »

Considérée au point de vue de la thérapeutique, l'huître n'a pas été moins discutée. Horace, Aétius, Oribase, médecin de Julien, Ambroise Paré, et en dernier lieu, le docteur Pasquier, qui à l'exemple de Pourfour-Dupetit a fait de l'huître le sujet d'une thèse, accordent à l'huître des facultés curatives que des recherches récentes et plus attentives lui ont en partie retirées. L'huître n'est ni un analeptique « éminent » ni un aphrodisiaque « éprouvé ; » elle se borne simplement à stimuler les estomacs paresseux en leur présentant sous une forme très-favorable de fortes proportions de ce sel marin sans lequel l'appétit et la nutrition languissent. D'après une des dernières analyses, il résulte que la chair de l'huître fournit 12,6 parties solides (fibrine, albumine, gélatine, osmazone) et 87,4 pour 100 d'eau. Le liquide contenu dans les écailles du mollusque est plus estimé des médecins. Cette eau représente, il est vrai, l'eau de mer, et le sang de l'animal, comme les laits médicamentaux du docteur de la Bourdette représentent l'iode, le sel marin, le fer et l'arsenic[1]. L'analyse y trouve de l'osmazone, de l'albumine, des chlorures de sodium et de magnésium, du sulfate de chaux, du sulfate de magnésie et enfin de l'eau, tous éléments qui, offerts sous cette forme, s'assimilent d'une façon plus absolue que s'ils étaient ingérés séparément à l'état brut.

II

Nous avons dit que les huîtres avaient toujours été très-recherchées des Parisiens. Dans son curieux *Traité de la police*, Delamare nous apprend que de son temps (dix-huitième siècle) l'on en vendait de deux sortes : en écailles et huîtrées ou sans écailles ; mais il ne nous en fait pas connaître les quantités. Les premiers renseignements que nous ayons à cet égard datent seulement de l'an XIII (1804-1805). Cette année, la consommation parisienne s'éleva à 28,000 paniers, contenant 17,164,880 huîtres ; en 1817, la valeur brute de la vente

[1] Ce savant, auquel on doit déjà un procédé pour la production rapide des champignons de grande taille, n'a fait ici que démontrer par la pratique une théorie très-ancienne et longtemps dédaignée, on ne sait pourquoi. Agissant d'après ce fait démontré par l'analyse que les médicaments se retrouvent dans le lait, il mêle, avec certaines additions, aux aliments de ses vaches, des préparations iodées, martiales ou arsenicales, et obtient d'elles un lait très-abondamment saturé de ces corps. Et comme le lait est une des substances qui s'assimilent le mieux, il entraîne naturellement dans l'individu les principes dont il est chargé, et qui, lorsqu'on les prend sous une autre forme, sont presque entièrement rejetés.

était portée à 618,505 francs ; elle atteignit en 1826, 923,026 fr. ; en 1836, le nombre des voitures reçues dans Paris fut de 1,572, portant 106,569 paniers ou 5,328,450 douzaines d'huîtres, dont la vente en gros produisit 1,219,660 francs ; ce qui porte le prix moyen du panier à 11 francs 44 1/2 centimes, et celui de la douzaine à 23 centimes. Depuis cette époque jusqu'en 1853 la progression ne s'est pas ralentie ; elle atteignit cette année à un chiffre de 7 millions de mollusques.

Cette énorme consommation ne pouvait manquer de donner lieu à des abus et à des fraudes qui appelèrent naturellement une réglementation rigoureuse. Celle-ci fut d'abord représentée par des agents, les uns chargés d'une surveillance générale, les autres du monopole de la vente. On les nommait jurés-vendeurs et pourvoyeurs-vendeurs. Pour rétribuer les premiers, des droits fixes étaient prélevés sur les transactions dont les huîtres étaient l'objet.

Nous trouvons ces droits affermés, pendant un moment, « dans les ressorts des parlements et cour des aides de Paris et de Rouen, » avec ceux résultant de la vente du poisson de mer frais, sec et salé, à MM. de Chevreuse et au duc de Guise [1]. Un édit de 1691 fixe à six pour Paris le nombre de ces pourvoyeurs-vendeurs. Ces officiers avaient seuls le pouvoir de faire le commerce des huîtres, de les pêcher et de les parquer. Ce règlement, où nous trouvons encore le prix des huîtres tarifé à six sous la douzaine, en tous temps, n'était pas fait seulement pour faciliter le prélèvement des droits de l'État, mais aussi pour protéger les intérêts des consommateurs et des pêcheurs, ces derniers étant, paraît-il, fort exploités par les commis de la marine. D'autres ordonnances insistent sur ces différents points que parqueurs, vendeurs et débitants paraissent avoir voulu toujours éluder. Mercier l'atteste. « On rançonne le goût des amateurs, dit-il. L'accaparement fait loi, renchérit les huîtres, et devient un monopole : monopoler sur des huîtres ! Elles sont renfermées dans des cloyères. Les porteurs de cloyères d'huîtres, sur vingt-quatre douzaines, en escamotent ordinairement une ou deux, calculant un peu sur la sensualité, qui ne calcule guère. C'est au moment qu'on les ouvre, que l'écaillère apporte dans son tablier une quarantaine de coquilles fraîches et vides, et les mêlant avec les autres, elle vous les compte, puis elles vous soutient que vous les avez avalées.

« L'écaillère, ajoute Mercier, a un petit couteau court et fort. Rien n'égale la prestesse et le jeu adroit de son poignet : on dirait que ces coquilles d'huîtres ne sont que légèrement collées ; elle semble les détacher en les touchant. Sous prétexte d'avaler les sus-

[1] Ces droits s'élevaient à 20,000 livres en temps de guerre et à 25,000 en temps de paix.

pectes, elle mange effrontément sous vos yeux les plus grasses et les plus appétissantes ; et si elle avait alors un *bandeau sur les yeux*, cette grosse poissonnière animerait l'*emblème* connu de la Justice ; mais elle emporte les écailles, et les dépose dans un tas qui devient énorme. J'en ai mesuré cinq ou six qui avaient 12 pieds de hauteur, en forme pyramidale. J'en reviens à vous, naturalistes futurs, quand la ville ne sera plus, supposerez-vous de tels gourmands d'huîtres ? Non, vous ferez plutôt un système. »

Du temps de Louis XIV les huîtres étaient transportées à Paris, celles qui étaient huîtrées, par des chasse-marées et exposées en vente en gros à la halle, les autres y étaient apportées non-seulement par des voitures et des bêtes de somme, mais aussi en bateaux ou barque ; de là sans doute le cri populaire : *A la barque ! à la barque !* Il y avait donc pour les huîtres deux marchés, l'un rue Montorgueil, l'autre au port Saint-Nicolas. Sur chacun de ces marchés il y avait trois jurés-vendeurs qui prirent plus tard le nom de facteurs [1].

Ces courtiers ne faisaient pas toujours leur devoir ; il paraît que fort souvent ils mettaient en vente des huîtres qui n'étaient point « bonnes, loyales, marchandes et bien conditionnées, » c'est-à-dire qui étaient corrompues ou gelées, ce qui valait à ces vendeurs de fortes amendes qui ne les corrigeaient point.

La vente au détail était faite par des colporteurs nommés écaillers, qui s'en allaient criant les huîtres par les rues, ainsi que font les marchands de quatre-saisons. Une ordonnance de 1711 dut fixer à huit heures du soir la limite de ce commerce ambulant, auquel prenaient part des « soldats travestis, » sans doute désireux d'augmenter leur maigre solde, et « des gens sans aveu. » — « Une heure après minuit, ils s'attroupent plusieurs ensemble, dit cette ordonnance, ce qui donne lieu à quantité de débauches, qui se font à des heures indues dans les cabarets et autres lieux, troublent la tranquillité publique et servent de prétexte à plusieurs vols, etc. »

La création de l'industrie des écaillères remédia au mal. Nous avons vu que déjà du temps de Mercier elles traitaient volontiers le public en maîtresses. Leur arrogance était devenue telle vers 1825 que le préfet de police dut prendre des mesures contre ce sans-façon qu'elles avaient étendu aux ordonnances qui réglementaient leur industrie. Dans l'arrêté dont nous parlons, le préfet se plaint de ce qu'elles encombrent la voie publique d'étalages démesurés, et, avec Mercier, de ce qu'elles « se plaisent à conserver souvent avec obstination des tas d'écailles à la place qu'elles occupent. » Une circulaire de cette même année enjoint aux commissaires de police de veiller à ce que « les personnes qui, par leur âge, leurs infirmités

[1] En 1804, quatre de ces facteurs étaient des femmes.

ou leur indigence, se trouvent privées d'autres moyens d'existence, soient seules admises à exercer le métier d'écaillères. »

La République, l'Empire et la Restauration n'apportèrent aucun changement aux ordonnances qui réglaient la vente en gros des huîtres à Paris, ayant reconnu « que les dispositions en étaient utiles et sages. » En 1811, les routes s'étant améliorées, la messagerie accélérée se substitua complétement aux bateaux. Les *Annales maritimes* nous font connaître qu'en 1828, après avoir été tirées du parc, les huîtres étaient placées horizontalement les unes sur les autres dans des paniers fortement ficelés, connus à Courseulles sous le nom de *bourriches*, au Havre et à Dieppe sous celui de *cloyères*, et qui contenaient chacune 25 douzaines d'huîtres. Une voiture portait 120 bourriches ou cloyères, ce qui faisait 30 milliers d'huîtres. Le transport de Courseulles à Paris avait lieu en sept jours par des voitures ordinaires, et en trois par des accélérées. Ces dernières faisaient le trajet de Dieppe à Paris en quarante heures. « Les huîtres parquées, ajoutent ces *Annales*, peuvent être transportées et conservent leur bonne qualité pendant quinze et même vingt jours dans un temps froid, tandis que celles qui sortent directement de la baie de Cancale ne sont pas huit jours sans s'altérer. »

Les huîtres sont expédiées aujourd'hui dans des bourriches qui contiennent 48 douzaines. (Ordonnance de police du 24 fructidor an XIII.) Elles doivent être naturellement de bonne qualité marchande : ne sont considérées comme telles que celles dont la largeur excède un minimum de 6 centimètres pour les huîtres autres que celles d'Ostende. Celles qui n'ont pas ces dimensions sont rejetées comme huîtres de rebut et ont une valeur très-faible ; ce sont celles que colportent dans des voitures à bras les marchands ambulants, qui les débitent dans les quartiers populeux au-dessous du cours. Les huîtres qui sont restées plusieurs jours dans les resserres et dont la qualité est par suite plus ou moins altérée, sont également vendues et de la même façon.

Le prix du transport des huîtres varie suivant les lignes de chemins de fer. Celle de l'Ouest, de toutes la plus intelligente et la plus libérale, a particulièrement bien traité cette denrée transportée par grande quantité. De Caen à Paris, par exemple, une expédition de 1,000 kilogrammes qui ne coûte que 39 fr. 78 d'après le tarif spécial, payerait d'après le tarif général 97 fr. 20 si elle était divisée en plusieurs envois de chacun moins de 50 kilogrammes d'huîtres en bourriche, et de 500 kilogrammes d'huîtres en caisses. Ajoutons qu'avant 1860 il existait des tarifs dits *d'abonnement* qui jusqu'alors avaient placé les expéditions peu importantes ou isolées dans les conditions les plus désavantageuses. Ces tarifs abaissaient seulement les

prix pour les expéditions représentant un certain nombre de milliers de kilogrammes dans un laps de temps déterminé. Les petites expéditions ne pouvant atteindre ce chiffre minimum, restaient soumises au tarif général. Une décision ministérielle du 25 mars 1860 a supprimé ces tarifs maladroits.

Lorsqu'en 1811 les bateaux huîtriers renoncèrent à faire concurrence à la messagerie, les trois facteurs du port Saint-Nicolas disparurent. La vente en gros des huîtres se trouva donc cantonnée rue Montorgueil, où, en 1845, on lui affecta un marché qui a été transporté dans les grandes halles nouvellement construites et dont la ville se fait payer la location en prélevant 10 pour 100 sur la valeur des objets que l'on y vend. Sur les huîtres envoyées directement des parcs à des particuliers, la ville prélève ses droits à l'octroi. Ces droits ont été établis en 1848, savoir : 5 francs par 100 kilogrammes pour les huîtres ordinaires et de Marennes; 10 francs pour les huîtres marinées et 15 francs pour les huîtres d'Ostende et autres. C'est pour la municipalité un revenu d'environ 200,000 francs par an.

Le commerce des huîtres est aujourd'hui peu compliqué : les consommateurs français, avec l'apathie qui les distingue, laissant les producteurs et les courtiers arranger les choses comme bon leur semble, il en résulte que le principe de la vente à la criée, si avantageux d'ailleurs, se trouve ici tout à fait faussé. Voici comment. Au commencement de la saison, c'est-à-dire avant le 1er septembre, le président d'une société formée par les principaux restaurateurs de Paris, et intitulée *l'Union*, débat le prix des huîtres avec le propriétaire le plus important des parcs de Courseulles et le fixe pour toute l'année. Le cours étant ainsi réglé d'avance, le rôle du facteur se trouve donc fort simplifié. Il ne lui reste plus qu'à demander aux parqueurs l'expédition des huîtres qui lui sont commandées par les restaurateurs et à les délivrer à ces derniers.

Dans cette dernière opération, les facteurs se servent d'agents spéciaux nommés *porteurs*, et dont les fonctions consistent à livrer à domicile les bourriches aux consommateurs. Ces porteurs sont eux-mêmes de petits facteurs qui prennent à leur compte une certaine quantité d'huîtres, qu'ils transportent en même temps que celles qui sont commandées, et qu'ils placent à leurs risques et périls chez les écaillères, les marchands de vin et autres débitants de second ordre. Toutefois, les facteurs sont responsables vis-à-vis des expéditeurs du payement des ventes effectuées, soit à leur clientèle, soit à leurs porteurs.

Malgré le peu d'importance de leurs fonctions, les facteurs aux huîtres perçoivent des rétributions assez élevées, tant sur les acheteurs que sur les vendeurs. Les premiers leur payent une redevance,

fixée par un tarif officiel, de 0fr,01 par douzaine, ou 0fr,0833 par 100, ou 0fr,12500 par bourriche de 150 huîtres. Ils reçoivent en outre des expéditeurs divers droits réglés à l'amiable, mais qui, d'après un usage constant et déjà fort ancien, s'établissent ainsi : Droit de commission, 12 francs par voiture; droit de déchargement, 3 francs. Le produit brut de ces droits s'élève de 60 à 70,000 francs pour les trois facteurs, soit en moyenne de 20 à 23,000 francs pour chacun d'eux. On comprend, d'après ce qui précède, que le prix de leurs charges soit assez élevé; il dépasse en effet 130,000 francs. Elles sont d'autant plus recherchées que les facteurs aux huîtres ne déposent pas de cautionnement, et qu'en outre leurs dépenses d'exploitation sont incomparablement moindres que pour les autres factorats, car ils n'ont ni commis de vente, ni crieur à rétribuer, et ce sont généralement eux-mêmes qui tiennent leurs livres. Leurs seuls frais se bornent à une redevance annuelle de 1,500 francs qu'ils payent chacun à la ville pour l'occupation de leurs bureaux à la Halle. Quant aux porteurs, leur salaire se compose des sommes que leur remettent les restaurateurs auxquels ils apportent la marchandise[1].

Les choses auraient pu durer ainsi fort longtemps sans l'élévation progressive du prix des huîtres depuis quelques années. Ce prix, qui en 1852 était à 2 fr. 27 le cent d'huîtres à la halle, s'est élevé successivement à ce point que ce même cent d'huîtres vaut aujourd'hui (1868-1869) 7 fr. 06. De là des plaintes nombreuses qui ont engagé le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics à faire une enquête sur le commerce des huîtres, d'où il résulte ce que nous avons dit précédemment, c'est-à-dire que le commerce est entre les mains de quatre ou cinq gros négociants entièrement maîtres du marché. Quant aux facteurs, ils ont répondu aux reproches qu'on leur a adressés de favoriser ce monopole, en prétendant qu'il tenait aux conditions mêmes de ce commerce et aux frais considérables que la préparation des huîtres entraînait, ces circonstances ne permettant qu'à un petit nombre de personnes de s'y livrer. Mais, en dépit de ces explications, il reste avéré qu'un certain nombre de négociants ou de propriétaires qui avaient voulu envoyer des huîtres à Paris ont dû renoncer à leur projet par suite des difficultés que l'organisation actuelle du marché leur a opposées, et ils ont été obligés de diriger sur d'autres points leurs expéditions.

Cette enquête constate en outre qu'en 1852 Paris consomma un nombre de cent d'huîtres s'élevant à 778,909, qui de chute en chute est tombé, en 1867-1868, à 267,517. Elle concluait même à la suppression du factorat, lorsque la préfecture de police, qui de tout

[1] *Des halles et marchés et du commerce des objets de consommation à Londres et à Paris*, par M. R. de Massy, 1862.

temps a eu entre les mains la surveillance des marchés, crut devoir intervenir et demander si le mal ne venait pas plutôt de l'exportation des huîtres sur tous les points de la France par les chemins de fer, et enfin de l'appauvrissement des bancs[1]. Il est hors de doute qu'il est là, et si M. Robert de Massy, le laborieux et libéral auteur de l'enquête ministérielle, eût eu sous les yeux les travaux de la *Revue maritime* sur la pêche côtière, il eût assurément changé son point de vue. Il eût fallu pour cela remonter du consommateur au producteur, de la Halle au parc et du parc aux fonds marins.

III

Au sortir de la mer les huîtres sont loin d'être mangeables. La fameuse huître de Cancale, souvent prise sur un fond vaseux, est maigre, de mauvais goût. En général, elles sont trop salées. Toutes n'ont pas d'ailleurs la taille exigible, qui est de 0^{m},060. On les transporte donc dans des *parcs*, où elles deviennent l'objet de soins qui ne contribuent pas médiocrement à augmenter leur valeur. Mais avant de toucher à l'industrie des *parqueurs*, il n'est pas inopportun de dire quelques mots de la pêche des huîtres, l'une des ressources les plus importantes laissées à nos inscrits maritimes.

Pour enlever l'huître à son banc natal, on se sert d'un engin spécial nommé drague. C'est un grand instrument de fer en forme de pelle recourbée et garni d'une poche en filet. On le jette sur le banc ; le bateau, poussé par le vent, entraîne la drague, qui, comme un râteau, ramasse tout ce qu'il trouve sur le sol, les huîtres et le reste.

A son retour au port, le patron du bateau pêcheur dépose son chargement sur un point déterminé du rivage. Chacun des tas de coquillages est marqué par une bouée de couleur, signe de la propriété particulière. Dès que le flot s'est retiré, les femmes et les enfants des pêcheurs viennent fouiller ces tas, extraire les huîtres et les débarrasser des détritus auxquels elles sont mêlées.

Cette opération se fait à Cancale par les soins de courtiers ou facteurs, qui sont ordinairement des femmes. Ces factrices, qui jouissent de la confiance des pêcheurs, leur servent aussi d'intermédiaires près des acheteurs. Moyennant une légère rétribution, elles font marché avec les parqueurs, reçoivent l'argent, le distribuent aux

[1] *Des intermédiaires sur les marchés d'approvisionnement de Londres et de Paris*, 1861.

pêcheurs et enfin veillent à l'embarquement des huîtres pour la côte normande.

Rien de plus curieux que cette opération. A mer haute, les chasse-marées des *parqueurs* viennent s'échouer près des tas d'huîtres qu'ils doivent emporter. Dès que la mer se retire, les cris de *A la barque! à la barque!* se font entendre, et aussitôt une foule de femmes et d'enfants envahit la plage. Des échelles sont appliquées le long du bateau échoué, et chacun travaille à l'emplir. Or, comme il faut qu'il ait pris son chargement avant le retour de la marée, cette position sur le sol le fatiguant beaucoup, les travailleurs mettent dans leur œuvre une ardeur dont une fourmillière en désarroi peut seule donner l'idée. Enfin, il ne reste plus sur la plage que les détritus dont nous avons parlé. Le navire, remis à flot, ouvre ses voiles et se dirige vers le nord, pour contourner le cap qui limite dans cette direction le département de la Manche.

Un nombre de parts, variable suivant les localités où la pêche est pratiquée, sert à fixer la somme reçue par chacun des hommes de l'équipage. D'ordinaire, cet équipage étant de six hommes, l'argent provenant de la vente est divisé en dix parts, cinq aux matelots, une part et demie au patron, une demi-part au mousse, deux au bateau et une pour l'entretien des dragues.

Au prix moyen de 21 francs le mille, par exemple, le bateau ayant rapporté 3,000 huîtres, il revient 6 fr. 30 à chaque matelot, 9 fr. 45 au patron, 3 fr. 65 au mousse, 18 fr. 90 au propriétaire de la barque et des dragues. Sans doute beaucoup d'industries ne procurent pas autant de bénéfices au simple manœuvre, représenté ici par le matelot; mais la fatigue, l'usure des vêtements, le danger même auquel sont exposés les hommes montant les barques ne doivent-ils pas être pris en considération?

Nous avons donné au millier d'huîtres ce prix de 21 francs afin d'avoir un chiffre, une moyenne, car, en réalité, il diffère suivant les lieux où le coquillage a été pêché. Les chiffres suivants, empruntés à la statistique de 1862, et qui ne sont que très-approximatifs, donneront une idée des variations qui s'établissent dans la valeur de l'huître, en raison de l'abondance du coquillage, des facilités d'exploitation et d'écoulement sur les marchés. Le millier d'huîtres, déposé dans les établissements du rivage, valait donc, en 1862, 29 francs à Dunkerque, 22 francs à Dieppe, 17 francs à Fécamp, 25 francs au Havre, 27 francs à la Hougue, dont l'approvisionnement vient en partie de points éloignés; 20 francs à Cherbourg, 19 francs à Granville, 20 francs à Cancale, 10 francs à Paimpol, 12 francs à Quimper, 14 francs à Vannes, 17 francs à la Rochelle, 20 francs à Marennes, 17 francs à Oléron, 10 francs à Arcachon, où se présen-

tent des facilités de pêche exceptionnelles; 40 francs à Antibes, 57 francs à Nice.

Les parcs où sont transportées les huîtres achetées aux pêcheurs sont des réservoirs, de 1 mètre de profondeur environ, qui communiquent avec la mer. Le fond en est entretenu avec beaucoup de sollicitude, afin que l'eau y soit toujours limpide. Des hommes nommés *amareilleurs* s'occupent du soin que réclament les huîtres parquées, soin qui consiste à les visiter chaque jour pour enlever les mortes ou changer de place et même de parcs celles qui dépérissent.

Indépendamment de ces réservoirs, il existe sur les côtes des parcs spéciaux généralement connus sous le nom d'*étalages*. Ceux-ci, qui ne découvrent que rarement, reçoivent les coquillages qui n'ont pas atteint leur développement. Les plus célèbres de ces étalages sont sans contredit ceux de Courseulles, d'Ostende et de Marennes. C'est dans ces derniers que les huîtres prennent cette teinte verte et ce goût qui les rendent si chères aux gourmets.

Les parcs d'Ostende sont au nombre de sept. Il y a environ un siècle qu'ils ont été établis. On les approvisionne d'individus tirés des bancs de la Tamise, qui sont eux-mêmes entretenus avec de jeunes huîtres enlevées aux eaux des îles normandes. Ces parcs reçoivent bon an mal an 15 millions de mollusques qui y séjournent ordinairement cinq ou six ans. On les livre ensuite à l'exportation, qui est surtout représentée par l'Allemagne et la France. Celles que reçoit notre pays (environ 35,000 kilogrammes) sont les plus petites; elles nous sont expédiées par barils de 100 à 150.

En 1826, Dunkerque a imité sa voisine et a créé des parcs aujourd'hui au nombre de cinq, qui tirent de Burham (36,305 mollusques en 1865) l'huître connue des gourmets sous le nom d'*huître à corbillon vert* (*small green Burham oyster*). Les parcs de Marennes ou *claires* sont plus nombreux que ceux d'Ostende. Leur grandeur varie, en moyenne, de 250 à 300 mètres carrés de superficie. Ils sont bordés d'une levée en terre appelée *chantier*, formant une digue sur laquelle les *amareilleurs* circulent pour exercer leur surveillance et se livrer aux manœuvres de l'exploitation. Une écluse, articulée à une tranchée pratiquée à la paroi de cette digue, permet de régler l'entrée et la sortie de l'eau selon les besoins de l'industrie. C'est vers le mois de septembre qu'on y place les huîtres. Mais il paraît que, dans l'état actuel des choses, les bancs naturels du voisinage ne suffisant plus, un tiers environ des élèves qu'on introduit dans ces réservoirs vient des côtes de Bretagne, de la Normandie et de la Vendée. Au dire de M. Coste, qui nous fournit ces détails, ces huîtres étrangères n'acquièrent jamais l'excellent goût de celles qui sont prises dans la localité. Les éleveurs de Marennes qui tiennent à con-

server la bonne renommée de leurs produits n'admettent donc que de jeunes huîtres dans leurs réservoirs, afin que l'action des agents qui les bonifient, s'exerçant sur elles à mesure qu'elles se développent, puisse devenir constitutionnelle. En conséquence, ils choisissent les plus jeunes que les règlements leur permettent de détacher des bancs, c'est-à-dire celles de douze à dix-huit mois, et qui ont alors de 5 à 7 centimètres de largeur. Les amareilleurs en opèrent le triage, donnant la préférence aux mieux conformées, séparant celles qui adhèrent ensemble, les débarrassant de tous les corps étrangers. Quand cette toilette est terminée, on les répand avec des pelles sur le fond des claires, en ayant soin de les espacer ensuite à la main, de manière à ce que, même en grandissant, elles n'empiètent pas les unes sur les autres et que, par leur contact mutuel, elles ne soient point un obstacle au libre mouvement des valves, au développement et à la conservation de leurs formes régulières. L'éleveur, en un mot, imite ici l'agriculteur lorsqu'il repique ses plants. La jeune colonie, installée dans ce nouveau séjour, y prospère sous une nappe d'eau que l'on maintient à une hauteur permanente de 18 à 30 centimètres qui ne s'épure ou ne se renouvelle qu'aux grandes marées.

Il faut deux ans de séjour dans les claires pour qu'une huître âgée de douze à quinze mois atteigne une grandeur convenable ; il en faut trois et même quatre pour lui donner le degré de perfection qui caractérise les meilleurs produits de Marennes. Mais, suivant M. Coste, la plupart de celles qui sortent de cette espèce de manufacture sont loin d'avoir ces qualités exquises. Placées adultes dans les réservoirs, elles verdissent en quelques jours, et la spéculation, abusant d'une propriété qui augmente la valeur mercantile de ces produits, les porte sur le marché sans avoir pris la peine de leur donner les soins qu'exige une éducation prolongée. Elle évite ainsi tous les frais de manipulation et peut, sur un même plateau, faire chaque année plusieurs récoltes. C'est ce qui enrichit les éleveurs.

Sur les bords de la Manche, la fraude est autre. Elle consiste à mélanger aux huîtres parquées, des huîtres qui arrivent des dépôts de Saint-Waast et n'ont subi aucun élevage. Pour la reconnaître, il suffit d'examiner l'huître. Si le bord de ses valves est tranchant, si ces écailles ne sont point lisses et blanches, mais raboteuses et recouvertes, au contraire, de ces petites feuilles dures de drap que l'on a nommé drap marin, on peut en conclure hardiment qu'elle vient d'être pêchée.

Puisque nous venons de parler de la viridité des huîtres de Marennes, il n'est pas inutile d'ajouter que la science n'a pas encore déterminé d'une façon absolue les causes qui la produisent. Les uns prétendent que c'est le sol lui-même qu'il faut interroger ; d'autres,

que c'est un animalcule (*vibrio ostrearius*) ou certaines algues; d'autres enfin l'attribuent à une sorte d'ictère ou à une maladie du foie dont la sécrétion surabondante teindrait en vert le parenchyme de l'appareil respiratoire du mollusque. De ces trois opinions, celle qui attribue à la nature du sol le pouvoir de verdir semblerait la plus sensée. C'est du moins ce que tendent à établir, d'une part l'analyse comparative des terres prises dans les claires qui verdissent et dans celles qui n'ont pas cette propriété.

Les claires de Marennes fournissent annuellement à la consommation 50 millions d'huîtres, dont le prix varie de 1 fr. 50 à 6 francs le cent, ce qui, en prenant une moyenne de 3 francs, représente le chiffre énorme de 2 millions de francs. On les expédie dans toutes les villes du midi de la France, depuis Bordeaux jusqu'à Marseille, et depuis Marseille jusque dans les États romains et en Algérie. Paris en consomme une très-petite quantité; on y préfère, en général, comme dans la plupart des villes situées plus au nord, les huîtres blanches de la Normandie.

Pour donner une idée de la prospérité que cette industrie répand dans la contrée et présenter un tableau vivant des mœurs de la population qui l'exerce, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter au livre de M. Coste le travail qu'un négociant de Marennes a bien voulu lui communiquer. « L'étranger qui va de la Tremblade à Royan, dit M. Robert, est frappé de surprise à la vue des nombreuses constructions qui s'élèvent de toutes parts sur les bords de la route, comme à l'abord des grandes villes. Des maisons neuves de bon goût, meublées presque avec luxe, s'élèvent au milieu de riches vignobles; et ce mouvement d'édification est tel qu'on prévoit qu'avant longtemps la Tremblade et Étante ne seront plus que les extrémités d'une rue de plusieurs kilomètres de longueur. Au reste, ces maisons si jolies servent fort peu à leurs propriétaires, qui, mal à l'aise dans leurs beaux appartements, se relèguent, en général, dans la partie la moins habitable, se condamnant ainsi à être moins confortablement logés que lorsqu'ils avaient des habitations en harmonie avec leur état.

« Il semblerait, au premier abord, que la culture des huîtres ne nécessite que peu de soins; il en est tout autrement. Les hommes qui s'y livrent travaillent beaucoup à de certaines époques. Cependant cela ne les empêche pas d'exercer d'autres industries, d'être sauniers, cultivateurs, et leur travail est rude, car il se fait dans l'eau et dans la vase, parce qu'il faut édifier et nettoyer les claires. Il en est de même lorsqu'il s'agit d'y déposer les huîtres et de les pêcher.

« Les femmes ne prennent pas part à ces labeurs, si ce n'est pour

isoler les huîtres les unes des autres avant de les mettre dans les parcs. Leur rôle principal est la vente du coquillage. On voit, vers la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre, suivant que la chaleur cesse plus ou moins tôt, un grand nombre de femmes et de jeunes filles partir dans toutes les directions pour aller habiter, jusqu'en avril, les villes qui leur sont désignées. Plusieurs femmes vendent pour leur mari pêcheur; d'autres achètent aux éleveurs des huîtres qu'elles revendent pour leur compte, enfin il en est beaucoup qui sont à gage et reçoivent une certaine somme pour leur campagne. Lorsqu'elles sont rendues à leur poste, on leur expédie les huîtres dans des paniers d'osier soigneusement fermés. Chacune a sa place de vente. Les unes passent leur journée en plein air, à la porte des restaurants et des hôtels; les autres, plus favorisées, ont un coin de boutique ou de corridor pour les abriter. Elles y restent depuis le matin jusque fort avant dans la soirée, et l'on s'étonne de les voir conserver leur santé, exposées comme elles le sont au froid et aux intempéries de l'hiver. Ce genre de vie donne aux jeunes filles beaucoup d'assurance : le séjour de la ville leur bonne aussi le goût de la toilette et un certain talent pour la faire valoir. Aussi la Tremblade, un dimanche, offre-t-elle un coup d'œil agréable. Les travailleuses de la semaine, vêtues du grand costume des jours de fêtes, n'y sont plus reconnaissables; et ces écaillères, à la taille flexible, à l'air coquet et à la démarche aisée, animent agréablement le tableau.

Pour rencontrer un établissement semblable à celui de Marennes, il faut traverser le détroit et s'arrêter aux parcs de Whistable, à l'embouchure de la Tamise. Ces parcs occupent un espace immense, dont une partie, 340 hectares environ, sont exploités par une compagnie. Cette société a pour origine une ancienne corporation de pêcheurs, du genre de celles qu'on appelait autrefoit *guilds* et qui étaient si communes en Angleterre. Depuis un temps immémorial ces pêcheurs cultivaient les terrains immergés de Whistable. En 1793, le parlement les autorisa à acquérir du seigneur suzerain le droit exclusif de pêche sur ces terrains, dont ils n'auraient été jusqu'alors que tenanciers. A cette époque, ils n'étaient que trente-six, et ils eurent à emprunter une somme de 20,000 livres sterling, qui s'éleva plus tard à 30,000 livres sterling pour l'achat de la terre. Ils sont aujourd'hui quatre cent huit, y compris les veuves. Trois cents des associés sont employés comme travailleurs. Ils ont réussi à payer leur dette et leurs revenus annuels leur permettent de consacrer des capitaux importants à l'achat de la semence. En ce moment, lisons-nous dans l'enquête sur l'industrie huîtrière en Angleterre (1863-1865), leur approvisionnement d'huîtres est évalué à une somme considérable. Au commencement de la campagne de pêche

1862-1863, leur stock représentait une valeur de 400,000 livres sterling (10 millions de francs) ; pendant cette saison, ils ont vendu pour 90,000 livres sterling d'huîtres. La compagnie est administrée par un gérant, un gérant adjoint, un trésorier et un conseil de douze membres ; le gérant, son aide, et le trésorier, sont nommés à l'élection par l'association ; ils désignent les membres du conseil. Les fils des pêcheurs ont seuls le droit de faire partie de l'association. Le prix des gages varie avec la quantité et la valeur des huîtres vendues. D'après le recensement des dix-huit dernières années, le prix moyen payé aux membres travailleurs à été de 23 shillings par semaine ; ce chiffre s'est considérablement accru dans les années plus rapprochées de notre époque. Ainsi, en 1863, un boni de 20 livres sterling, et en 1864 de 16 livres sterling a été divisé entre les membres, qui ont reçu chacun, dans les douze derniers mois, une somme moyenne de 100 livres sterling (2,500 francs). Les veuves ont droit au tiers de la somme que reçoivent les travailleurs.

Parmi les bancs anglais, les plus productifs sont ceux de Kent et d'Essex, situés dans l'estuaire de la Tamise. Ce sont aussi ceux qui fournissent les huîtres les plus estimées. Viennent ensuite les bancs des côtes sud et ouest, dans le Solent, la baie de Portland, le port de Falmouth, Milford-Haven, les baies de Swansea et de Carnavon ; en Irlande ceux de Clewbay, Sligo, Tralee, Lough-Foyle, Belfast-Lough et Carlingford ; en Écosse ceux de Ryan et de Forth. Les pêcheurs qui les exploitent sont nombreux. Leurs bateaux ont environ 26 tonneaux et sont montés par 6 hommes. Chaque bâtiment est muni de 4 dragues. Leur récolte faite ils la transportent dans les parcs dont les plus importants après Whistable sont ceux de Faversham, sur les côtes de Kent, à l'embouchure de la Swale, et ceux de Colchester et Burnham, dans les rivières de Colne et de Crouch, et ceux des rivières Roach, Stour, Orwell, Medway, Sale, etc.

Mais sur aucun point du globe les huîtres ne sont aussi abondantes que sur les côtes des États-Unis. « Depuis les provinces britanniques jusque dans le golfe du Mexique, dit M. de Broca, elles forment partout des bancs inépuisables, qui, sans une pêche continuelle, finiraient dans certaines localités, par créer des écueils, modifier les courants, obstruer les passes, et paralyser la navigation. » Chez un peuple aussi laborieux que le peuple Américain, on conçoit qu'une telle abondance doive donner lieu à une industrie importante. Plusieurs villes ne vivent en effet que des produits des bancs situés dans leur voisinage, ou y trouvent l'une des sources les plus considérables de leur prospérité ; telles sont New-York, New-Haven, Boston et Baltimore.

De tous les centres de consommation c'est New-York le plus actif.

En 1859, cette ville n'absorbait pas moins de 19,000 boisseaux d'huîtres par jour. Les deux grands marchés de la vente en gros se tiennent l'un à Catherine-Market sur la rivière de l'Est, et l'autre à Foot of Spring-Street, sur l'Hudson-River. Ces marchés construits sur des radeaux, sont des espèces de maisons flottantes, ornées avec plus ou moins de luxe et ayant quelquefois un étage. Amarrées les unes à côté des autres, en communication avec les quais, au moyen d'un pont à bascule qui suit les mouvements de la marée, ces *oyster-boats* (bateaux à huîtres) sont divisés en trois compartiments: un grenier, une grande chambre et une cave immergée, dans laquelle on met les mollusques. On estime à quinze cents le nombre des embarcations de toute espèce employées par les marchands et les planteurs qui approvisionnent New-York. Pour la vente au détail la ville a plusieurs marchés, dont les principaux sont ceux de Fulton-Market et de Washington-Market, également ouverts à la vente de tous les comestibles.

New-Haven, capitale du Connecticut, le cède seulement à Baltimore comme importance du commerce des huîtres. Cette industrie se divise en deux branches distinctes : la culture des mollusques et les différents travaux que nécessitent les expéditions aux villes de l'intérieur. Cinq cents marins sont employés par les plantations à la culture des 250,000 boisseaux d'huîtres qui sont annuellement plantées dans la baie. Les établissements destinés au commerce d'expédition se trouvent, pour la plupart, à Fair-Haven, charmant village divisé en deux parties par la rivière Quinipiac. C'est généralement à des Irlandaises, dont le nombre s'élève à environ 800, qu'est confié le travail de l'enlèvement des écailles. Elles gagnent un dollar et demi par jour. Les huîtres débarrassées de leurs coquilles sont envoyées crues dans des barils qui contiennent aussi de la glace, ou bien dans des boîtes de fer-blanc. Le nombre de barils et de boîtes consommés annuellement à Fair-Haven est si considérable qu'il a donné lieu à des industries spéciales occupant 150 personnes environ. En 1858, la consommation totale des établissements de Fair-Haven fut de 2 millions de boisseaux de mollusques. On cite une maison qui en 1856, a expédié 150,000 gallons d'huîtres, et qui occupait 75 à 100 femmes et 20 navires. Vingt-cinq à trente maisons se partagent aujourd'hui la plus grande masse des affaires, quelques-unes expédient jusqu'à 1,500 gallons de mollusques par jour.

L'industrie huîtrière est plus importante encore à Baltimore. Cette ville consomme moins d'huîtres sur place que New-York, mais elle fait à l'intérieur des expéditions énormes de mollusques frais ou conservés. En 1858, cette industrie avait porté sur 3,500,000 bois-

seaux d'huîtres. On voit d'ici quelle somme de travail ce mouvement représente. A l'époque où M. de Broca se trouvait à Baltimore (1862) 2 ou 3,000 marins naviguaient sur les bâtiments qui approvisionnaient les maisons d'expédition, 2,000 personnes des deux sexes étaient employées à ouvrir les huîtres, 200 ouvriers travaillaient à fermer les boîtes, à les emballer et à confectionner les caisses. Enfin la fabrication des boîtes exigeait 300 ferblantiers. On suppose, dit M. de Broca, que la valeur des feuilles de fer-blanc et de la soudure employées annuellement, s'élève à 150,000 dollars, et que le nombre de pieds de sapin servant à confectionner les caisses d'emballage, est de près de 1 million.

Boston joue dans l'approvisionnement des États du Nord le rôle que Baltimore et Fair-Haven remplissent dans ceux du centre et de l'Ouest. Bâtie sur une presqu'île, dans le fond d'une baie, défendue contre la mer du large par une ceinture d'îlots, Boston est presque entièrement entourée de vastes nappes d'eau salée où se trouvent accumulées les meilleures conditions propres à la culture des huîtres.

Les préliminaires de l'expédition s'y font dans des magasins dont la largeur a généralement 9 mètres sur 8 de large. Tout autour règne, à hauteur d'appui, une sorte de lit de camp horizontal de 1 mètre et demi de largeur, sur lequel on peut placer de grandes quantités d'huîtres. De distance en distance, de petits carrés de bois de 1 pouce d'épaisseur, cloués sur le bord du lit de camp, indiquent la place des travailleurs, et fournissent en outre un point d'appui commode, pour ouvrir les coquillages. Placés les uns à côté des autres, de manière à ne point se gêner dans leurs mouvements, ces hommes, la main gauche enveloppée d'un gant de grosse toile, exécutent leur travail avec un couteau particulier, qui consiste en une lame d'acier mince et effilée, de 2 pouces et demi d'épaisseur, taillée en langue de carpe, et emmanchée dans un morceau de bois rond. Lorsqu'un ouvrier veut ouvrir une huître, il la saisit avec la main gauche, la pose sur le morceau de bois carré, la partie opposée à la charnière lui faisant face, perce ensuite le bord de la coquille de manière à introduire la lame du couteau entre les valves, coupe le muscle, enlève la chair, et la jette dans une mesure de fer-blanc qui est à côté de lui. M. de Broca assure que les hommes expérimentés peuvent ouvrir ainsi 18 huîtres dans une minute. Au fur et à mesure que les approvisionnements placés sur le lit de camp sont consommés, quelques personnes se détachent pour en apporter de nouveaux. Quant aux écailles, chaque ouvrier les jette dans un tonneau situé à sa droite, et dès qu'il est rempli, le roule

à la porte de l'atelier et le vide sur la voie publique. Six à sept cents hommes sont employés annuellement à ce travail qui, l'hiver, fait gagner aux bons travailleurs jusqu'à trois dollars par jour.

IV

Sans être aussi fécondes que les rives américaines, nos côtes n'ont pas été oubliées par la main qui a doté les rivages européens de bancs d'huîtres. Il n'y a pas fort longtemps, lorsqu'il s'agissait d'énumérer les productions particulières à notre pays, nous n'avions garde d'omettre dans la nomenclature nos richesses huîtrières, et ce n'est pas sans quelque satisfaction que nous citions Cancale, Saint-Brieuc, Granville, la Rochelle, Marennes, Arcachon, etc. Aujourd'hui, autre note. Les bancs de Saint-Brieuc sont détruits, ceux de Brest et des rivières de Bretagne, usés ; ceux de Granville et de Cancale appauvris ; l'île de Ré, celle d'Oléron, Marennes, la Rochelle, Rochefort déplorent les *dix-huit* gisements disparus sur les vingt-trois qui faisaient autrefois leur richesse.

Que faut-il donc cependant pour qu'une huître prospère? Bien peu de chose : un point solide et une eau sans vase. Aussi quand le fond est bon, quand l'eau est propre, quand une rivière vient mêler aux flots de la mer ses détritus d'eau douce, la colonie prospère tellement et si bien qu'elle envahit la place, ainsi qu'il est arrivé pour le Tay en Angleterre. « Si le caprice et le hasard, tenant lieu de prévoyance et de réflexion, dit Liebig, si la routine, si des habitudes contraires aux lois de la nature, règlent les mouvements et les dépenses des forces de l'État, il en résulte tout naturellement de la faiblesse et de l'épuisement, suivis bientôt de pauvreté et de misère. » Ce que dit l'illustre chimiste de l'ignorance des conditions d'où dépendent le bien-être, la prospérité et la puissance d'un État, peut aussi bien, toute proportion gardée, s'appliquer à un banc d'huîtres. Dès que le banc est dégarni sur un point, cet endroit s'atrophie, pour ainsi dire, car les ennemis de l'huître s'en emparent et y pullulent en proportion de la loi de prodigieuse fécondité qui régit la vie dans la mer. Ce sont d'abord les moules et les hanons ; à l'île de Ré et à Grandville celle-là et ceux-ci ont à peu près envahi les bancs. Puis vient le maërle, ce singulier animal, blanc rosâtre à l'intérieur et renfermant une chair verdâtre et gélatineuse dans une sorte d'enveloppe calcaire demi-solide, a couvert de ses rognons arrondis et de ses circonvolutions contournées plusieurs bancs, celui de la rade de Brest entre autres. Il y aussi la vase qui, sur les aspérités formées par les huîtres, ne demeure

point, mais qui, sur les bancs dépeuplés s'installe et ne souffre plus la vie. D'autres ennemis, les astéries, les crabes, les poulpes, etc., attaquent leur individu même. Selon quelques auteurs, l'astérie ou étoile de mer attend que l'écaille de l'huître ait été percée par le buccin, le ver méduse ou tout autre ver perforant, pour en faire sa proie. En Angleterre, les édits de l'Amirauté portaient autrefois qu'une peine sévère serait appliquée « à tout homme qui n'aurait pas foulé aux pieds ou rejeté sur le rivage un poisson appelé *cinq-doigts* (*five finger*), ressemblant à une molette d'éperon, pour cette cause que ledit poisson pénètre dans l'huître quand elle est ouverte et la détruit. »

Pour remédier au dépeuplement des bancs, il y a plusieurs moyens. Le premier est celui qu'emploie l'État, et qui consiste à défendre la pêche des huîtres à l'époque du frai et à ne permettre que l'exploitation de certains bancs, qu'on sait suffisamment reposés et capables d'être pêchés. La dimension des huîtres marchandes est également déterminée par les règlements de l'administration, ainsi que la nature des engins à employer. Mais celle-ci ne peut pas tout faire; elle ne peut pas, par exemple, exécuter les travaux de culture que sollicitent les bancs, c'est-à-dire dépenser son temps et son argent dans une œuvre dont le pêcheur aurait seul le profit. C'est bien assez de subventionner les grandes pêches, celle du corail, etc., etc., sans mettre ses ressources et son monde au service d'une industrie qui ne demande pour prospérer qu'un peu d'intelligence et de suite.

On est d'autant mieux autorisé à engager les pêcheurs à nettoyer leurs huîtrières qu'il leur serait possible de tirer de ce travail un certain profit. Les débris animaux et végétaux amoncelés sur les bancs constituent un excellent engrais. Les expériences d'extraction du hanon faites sur les huîtrières de Granville, en avril 1862, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Potier, ont établi que le mètre cube de hanon rendu à la côte serait de 7 francs. Aux États-Unis les engrais marins sont recherchés avec plus de soin. Les coquilles d'huîtres sont elles-mêmes l'objet d'un commerce considérable. Les agriculteurs américains en sèment non-seulement leurs champs, mais il les écrasent sur leurs routes, dans les allées de leurs jardins, et composent ainsi une sorte de macadam d'une blancheur éclatante, trop éclatante peut-être. Enfin en les brûlant ils en obtiennent une chaux excellente. « En 1857, dit M. de Broca, on estimait que les écailles d'huîtres provenant de Baltimore donnaient lieu à un mouvement d'affaires de 600,000 francs. » Les Chinois font mieux; dans certaines contrées, à défaut de pierres ils emploient les huîtres dans la construction de leurs demeures.

Ce que nous ne faisons qu'indiquer ici, et très-rapidement, un

savant très-distingué, M. Coste, qui déjà avait voué son savoir au repeuplement de nos cours d'eau, fut l'un des premiers à s'en préoccuper. Frappé de la triste situation où se trouvait l'industrie huîtrière, il songea à y remédier, et dans ce but adressa au gouvernement un rapport (1858), qui eut, on s'en souvient peut-être, un très-grand retentissement. Après avoir signalé le mal, il ajoutait : « A ce déplorable état de choses, il y a un remède, d'une application facile, d'un succès certain. Ce remède consiste à entreprendre, aux frais de l'État, l'ensemencement du littoral de la France, de manière à repeupler les bancs ruinés, à raviver ceux qui s'éteignent, à étendre ceux qui prospèrent, à en créer de nouveaux partout où la nature des fonds permet d'en établir. »

Cette proposition parut alors très-neuve. Elle n'était que hardie, car l'*ostréiculture* dont elle renfermait le programme a une origine antique ; elle remonte aux Romains. Ceux-ci, dont nous avons dit le goût pour les huîtres, ne trouvant bientôt plus leurs bancs en harmonie avec leurs besoins, songèrent à produire artificiellement ce que la nature commençait à leur refuser. De là l'ostréiculture, pratiquée pour la première fois, dit-on, par Sergius Orata [1].

Les parcs de cette homme célèbre existaient dans le lac Lucrin, voisin du lac Averne, dont on voit encore les restes au fond du golfe de Baïa, entre le rivage et les ruines de la ville de Cumes, dans l'intérieur des terres.

L'Averne communiquait alors avec le Lucrin par un étroit canal, qui déversait dans celui-là l'eau de mer que recevait celui-ci. C'étaient deux bassins tranquilles où, comme disaient les poëtes, la mer semblait venir se reposer. Une couronne de collines, hérissées de bois sauvages projetant leur ombre sur les eaux, en avait fait une retraite inaccessible, que la superstition consacra aux dieux des Enfers, et où Virgile conduit Énée. Mais, vers le septième siècle, quand Agrippa les eut dépouillées de cette végétation gigantesque, et que fut creusée la route souterraine (grotte de la Sibylle) qui conduisait du lac Averne à la ville de Cumes, le mythe dévoilé disparut devant les travaux de la civilisation. Une forêt de splendides villas, bâties et ornées avec les dépouilles du monde, prit la place de ces sombres bocages, Rome entière se donna rendez-vous dans ce lieu de délices où l'attiraient un ciel si doux et une mer d'azur. Les sources chaudes, sulfureuses, alumineuses, salines, nitreuses, qui coulaient du sommet de ces montagnes, devinrent le prétexte de ces émigrations de patriciens, que l'ennui chassait de leurs demeures.

[1] D'après M. Coste, auquel nous empruntons ces détails, il faudrait faire remonter la pratique de cette industrie plus haut, au siècle d'Auguste, et, d'après Pline, antérieurement à la guerre des Marses.

L'industrie épuisa ses ressources pour accumuler autour d'eux toutes les jouissances que recherchait leur mollesse, et, parmi ceux qui se vouèrent à cette entreprise, Sergius Orata, homme riche, élégant, d'un commerce agréable, et qui jouissait d'un grand crédit. Il fit venir des huîtres de Brindes, dit M. Coste, et persuada à tout le monde que celles qu'il élevait dans le Lucrin y contractaient une saveur qui les rendait plus estimables que celles de l'Averne, ou même que celles des contrées le plus célèbres.

Son opinion prévalut avec une telle rapidité, que, pour suffire à la consommation il finit par occuper presque tout le pourtour du lac Lucrin de constructions destinées à les loger ; s'emparant ainsi du domaine public avec si peu de ménagement, qu'on fut obligé de lui intenter un procès pour le déposséder de son usurpation. Au moment où lui survint cette mésaventure, et pour exprimer le degré de perfection où il avait amené son industrie, on disait de lui, par allusion aux bains suspendus dont il fut aussi l'inventeur, que, si on l'empêchait d'élever des huîtres dans le lac Lucrin, il saurait en faire pousser sur les toits. Sergius, en effet, ne s'était pas borné à organiser des parcs d'huîtres : il avait créé une nouvelle industrie, dont les pratiques sont encore appliquées.

Entre le Lucrin, les ruines de Cumes et le cap Misène, se trouve un autre étang salé, d'une lieue de circonférence environ, de 1 à 2 mètres de profondeur, au fond boueux, volcanique, noirâtre, l'Achéron de Virgile, enfin, qui porte aujourd'hui le nom de Fusaro. C'est là qu'on a transporté les huîtrières de Sergius, car le Lucrin, transformé par une révolution géologique, « n'est plus qu'un mauvais étang bourbeux, dit le président de Brosses qui le visita en 1739. Ces huîtres précieuses du grand-père de Catilina, qui adoucissaient à nos yeux l'horreur des forfaits de son petit-fils, sont métamorphosées en malheureuses anguilles qui sentent la vase... Une grande vilaine montagne de cendres, de charbon et de pierres ponces, qui, en 1538, s'avisa de sortir de terre en une nuit comme un champignon, est venue coudoyer ce pauvre lac, et l'a réduit dans le triste état que je vous raconte. »

Dans tout le pourteur du lac Fusaro, on voit, de distance en distance, des espaces, le plus ordinairement circulaires, occupés par des pierres qu'on y a transportées. Ces pierres simulent des espèces de rochers que l'on a recouverts d'huîtres de Tarente, de manière à transformer chacun d'eux en un banc artificiel, autour duquel on a planté des pieux, assez rapprochés les uns des autres, pour circonvenir l'espace dont les mollusques ont besoin. Ces pieux s'élèvent un peu au-dessus de la surface de l'eau, afin qu'on puisse facilement les saisir avec les mains, et les enlever. Il y en a d'autres aussi qui,

distribués par longues files, sont reliés par une corde à laquelle on suspend des fagots de menu bois, destinés à multiplier les pièces mobiles qui attendent la récolte. Grâce à ces dispositions rien n'est donc plus facile que d'étudier pour ainsi dire heure par heure les mystères de la vie des huîtres. C'est ainsi qu'on a pu remarquer qu'à la saison du frai, qui a lieu ordinairement de juin à la fin de septembre, elles effectuaient leur ponte; mais elles n'abandonnent pas leurs œufs. Elles les gardent en incubation dans les plis de leur manteau, entre les lames branchiales. Ils y restent plongés dans une matière muqueuse, nécessaire à leur évolution, matière au sein de laquelle s'achève leur développement embryonnaire. Le moment de l'écloison venu, la mère rejette les jeunes huîtres qui apparaissent munies d'un appareil transitoire de natation, qui leur permet de se répandre au loin et d'aller à la recherche d'un corps solide. Cet appareil, découvert par M. le docteur Davaine, est formé par une sorte de bourrelet cilié, pourvu de muscles puissants, à l'aide desquels l'animal peut, à volonté, le faire sortir hors des valves ou l'y faire rentrer. Quand la jeune huître est parvenue à se fixer, ce bourrelet, qui lui est désormais inutile, s'atrophie et disparaît peu à peu.

On sait aujourd'hui que le nombre des jeunes qui sont ainsi expulsées, à chaque portée, du manteau d'une seule mère, est d'un ou deux millions ; en sorte que, dit M. Coste, aux époques où tous les individus adultes qui composent un banc laissent échapper leur progéniture, cette poussière vivante s'en exhale comme un épais nuage qui s'éloigne du foyer dont il émane, et que les mouvements de l'eau dispersent, ne laissant sur la souche qu'une imperceptible partie de ce qu'elle a produit. Tout le reste s'égare, et, si ces animalcules, qui errent alors çà et là par myriade au gré des flots, ne rencontrent pas de corps sur lesquels où ils puissent se fixer, leur perte est certaine ; car ceux qui ne sont pas devenus la proie des animaux inférieurs se nourrissant d'infusoires finissent par tomber dans un milieu impropre à leur développement, et souvent par être engloutis dans la vase. C'est pour arrêter au passage cette poussière propagatrice et lui présenter des surfaces où elle puisse s'attacher, comme un essaim d'abeilles aux arbustes qu'il rencontre au sortir de la ruche, que les ostréiculteurs du lac Fusaro ont entouré leurs bancs artificiels des pieux et des fagots dont nous parlions tout à l'heure. Les embryons d'huîtres s'y fixent, et y grandissent assez rapidement pour qu'au bout de deux ou trois ans chacun de ces corpuscules vivants devienne comestible.

La reproduction des huîtres étant possible, restait à la tenter sur nos côtes, où, on le comprendra, les difficultés sont plus grandes

que dans un lac aussi tranquille que le Fusaro, mais non pas insurmontables. C'est pour avoir semé des huîtres sur leurs côtes que les Turcs, les Portugais et les Anglais doivent d'en avoir aujourd'hui. Lorsqu'on songea à les imiter, ce fut la baie de Saint-Brieuc qui fut choisie pour servir de théâtre à un premier essai. L'immersion du coquillage reproducteur fut commencée en mars 1858 ; à la fin du mois suivant trois millions de sujets pris surtout à Tréguier et à Cancale avaient été distribués sur dix gisements représentant ensemble une superficie de 1000 hectares. Ce ne fut pas tout, car il ne suffisait point, pour le succès d'une pareille œuvre, d'avoir placé le coquillage dans les conditions les plus favorables à sa multiplication ; il fallait encore organiser, autour de lui et au-dessus de lui, les moyens propres à en recueillir la progéniture, la contraindre à se fixer. Pour obtenir ce résultat, on sema sur le fond des écailles d'huîtres, puis de loin en loin on coula de longues lignes de menues fascines, disposées en travers comme des barrages échelonnés d'une extrémité à l'autre de chaque gisement.

Ces mesures obtinrent tout le succès qu'on en espérait. « Déjà, écrivait M. Coste, dans un *rapport* fait six mois après l'opération que nous venons de décrire, déjà les promesses de la science se traduisent en une saisissante réalité. Les trésors que la persévérante application de ces méthodes accumule sur ces champs en pleine germination, dépassent les rêves de ses plus ambitieuses espérances. Les huîtres mères, les écailles dont on a pavé les fonds, tout ce que la drague ramène enfin est chargé de naissain, les grèves elles-mêmes en sont inondées. Jamais Cancale et Granville, au temps de leur plus grande prospérité, n'ont offert le spectacle d'une pareille production. Les fascines portent dans leurs branchages et sur leurs moindres brindilles des bouquets d'huîtres en si grande profusion, qu'elles ressemblent à ces arbres de nos vergers qui, au printemps, cachent leurs rameaux sous l'exubérance de leurs fleurs. On dirait de véritables pétrifications. Pour croire à une telle merveille, il faut en avoir été le témoin. »

Ce succès frappa le gouvernement, que les théories de M. Coste avaient d'ailleurs séduit dès le premier jour. Après lui avoir donné la baie de Saint-Brieuc pour ses expériences, et mis sous sa direction un personnel de marins intelligents, on lui confia le bassin d'Arcachon. De nouveaux crédits lui furent accordés et en 1850 cent douze concessionnaires, associés, ainsi que l'avait désiré M. Coste, à des marins inscrits, livrèrent à l'ostréiculture 400 hectares des terrains de cet admirable bassin ; les fonds émergents de l'île de Ré furent également abandonnés par l'État à trois mille concessionnaires qui, alléchés par les résultats obtenus précédemment par

un simple paysan, Hyacinthe Bœuf, firent de véritables prodiges.

Ici comme à Saint-Brieuc, comme à Arcachon, la réussite vint immédiatement encourager leurs efforts. A peine les terrains émergents avaient-ils subi la préparation qui les rendait aptes à porter des fruits, que la semence amenée du large par les courants s'y répandait et y contractait adhérence avec une incroyable profusion. Trois ans après leur installation, ces parcs donnaient l'énorme bénéfice de mille pour cent.

Ce succès ne pouvait manquer d'éveiller la légitime convoitise des aquiculteurs. Les parcs se sont donc multipliés. Nous voudrions pouvoir ajouter que tous ont réussi; mais il n'en est point ainsi. Le désert s'est refait dans la baie de Saint-Brieuc. Les essais tentés à Cherbourg, dans le quartier de Vannes, n'ont point donné les résultats qu'on en espérait. Dans les 600 parcs de fixation formés à la pointe de Chatelaillon (quartier de la Rochelle) le naissain devient de plus en plus rare. Ceux de l'île de Ré sont de nouveau envahis par les vases. Sur beaucoup de points, les détenteurs ne placent même plus de collecteurs, dans la crainte de faire une dépense en pure perte. Les propriétaires des parcs de la baie de Mesquer, de Lorient, de l'île d'Oléron, de Marennes, d'Arcachon, ont été plus habiles ou plus heureux que leurs confrères. Mais tous s'accordent à constater une notable diminution dans l'arrivée du naissain et tous s'attendent à voir leurs huîtrières subir le sort de celles de l'île de Ré.

Pour conjurer la ruine dont ils sont menacés, les aquiculteurs cherchent et s'ingénient. C'est ainsi qu'ayant remarqué que les huîtres s'attachaient de préférence sur les rochers, on a imaginé des planchers, des toits, des rochers collecteurs, faits de bois et de tuiles. Ces appareils ont réussi quelquefois, mais point d'une façon assez absolue pour qu'on les fasse entrer d'une façon rigoureuse dans la pratique. Las de chercher et de ne point trouver la pierre philosophale de leur industrie, quelques-uns l'ont abandonnée.

Leur histoire est celle des chercheurs d'or en Californie. En lisant dans les journaux le récit des merveilleuses trouvailles des premiers arrivés, ils en avaient conclu que le précieux métal était aussi commun dans le sol californien que les grains de sable sur le bord de la mer; et ils étaient partis. Mais dès leur arrivée ils s'étaient aperçus que si l'or était abondant, il fallait le recueillir à la sueur de son front. De cette découverte, on s'en souvient, bien des mécomptes, et aussi de tristes catastrophes. Comme les chercheurs d'or, les ostréiculteurs crurent trop vite que la science avait dit son dernier mot, et qu'il suffisait de semer quelques huîtres pour voir se reproduire le miracle de la baie de Saint-Brieuc. Ils se sont trompés, et subissent aujourd'hui le châtiment de leur légèreté! Oui, il est possible

d'obtenir des huîtres artificiellement, mais faut-il encore en étudier les moyens, et les appliquer avec soin, avec persévérance.

Parmi ceux qui sont reconnus comme donnant des résultats certains et dont n'avons pas à faire ici l'énumération [1], le plus logique et le plus avantageux est sans contredit « l'exploitation rationnelle des bancs. » C'est celui qu'on avait le plus négligé. Aussi les fonds réputés huîtriers produisent-ils aujourd'hui, nous l'avons dit, à peu près tous les coquillages, sauf les huîtres. Ils ressemblent à ces champs autrefois fertiles, où les végétations parasites ayant pu se développer librement, il ne pousse plus que des ronces et de l'ivraie.

Cette situation ne pouvait pas manquer d'éveiller l'attention des autorités maritimes, car on sait que les productions de la mer sont réservées aux inscrits en échange du service qu'ils font sur les bâtiments de la flotte. Reprenant un usage ancien et un peu délaissé, pour donner satisfaction aux exigences des pêcheurs, on a *cantonné* certains bancs, les meilleurs, c'est-à-dire qu'on en a rigoureusement interdit le draguage pendant un certain temps. Ce moyen a le mérite d'être fort simple; mais il paraît que son application n'est pas sans difficulté. Si actifs que soient les croiseurs, en effet, ils ne sauraient être partout, et les fraudeurs ont l'activité qui a toujours distingué les contrebandiers. On a pu heureusement intéresser quelques pêcheurs au but que l'on poursuit et qui, en résumé, n'est autre que leur prospérité. En plusieurs points on les a engagés à former des associations; des gardes-jurés ont été établis et des embarcations montées par les pêcheurs eux-mêmes croisent nuit et jour sur les fonds de pêche qu'ils sauvegardent des incursions de rivaux moins sages et moins scrupuleux.

La dernière campagne a permis de reconnaître l'excellence de ces mesures. La rivière de Tréguier, autrefois célèbre par ses huîtrières, avait vu subitement disparaître la cause de sa renommée. En 1864, elle fut soumise au cantonnement, et l'on y constate en ce moment la présence d'une quantité considérable de jeunes huîtres. Les mêmes faits s'observent à Granville, où jadis existaient au large des cantonnements naturels. Tant que ces gisements ignorés ou inexploités ont rempli les vides opérés par un draguage sans mesure, l'huître n'a point manqué dans la baie. Mais lorsque ces bancs ont été découverts et exploités, le naissain a cessé d'arriver à Granville et les parasites se sont emparé des gisements. On a donc cantonné les réserves du large, et à cette heure même on voit se repeupler ce centre important de notre production huîtrière.

Devant de tels résultats, on est autorisé à penser que l'industrie

[1] Voir la *Revue maritime et coloniale.*

des ostréiculteurs n'est point morte et qu'il en sera de leurs parcs d'élevage ce qu'il en est des bancs voisins du rivage à mesure que ceux du large se repeupleront sous l'influence du cantonnement. La vie y reparaîtra, et bientôt, nous n'en doutons pas, les pratiques de la reproduction, devenues aussi simples que celles par lesquelles on obtient à Marennes la viridité des huîtres, assureront un élément de fortune de plus à ceux dont sont déjà en possession nos provinces maritimes.

La production huîtrière redevenue abondante, le prix de l'huître ne saurait néanmoins diminuer. Il augmentera même en proportion de la multiplicité, du bon marché des transports et enfin des facilités douanières. Les pommes, ce fruit si commun et d'une culture si peu dispendieuse, ne se vendent-elles pas chez les fruitiers parisiens 5, 10, 15 et 20 centimes la pièce, même après les saisons les plus favorables à leur multiplication ? Pour que la valeur de toutes nos denrées alimentaires, y compris l'huître, subît une baisse, il faudrait déchirer les traités de commerce et supprimer les chemins de fer, ce qu'on ne semble pas disposé à faire.

L'huître ne reviendra donc jamais comme autrefois « l'aliment du pauvre, » ainsi qu'on le répète, bien qu'elle n'ait aucune valeur nutritive. Elle ne sera plus, à l'exemple de la truffe, qu'un mets de luxe réservé aux tables de l'aristocratie européenne. Mais comme nous le fait remarquer avec beaucoup de sens un officier qui a fait de la pêche une étude spéciale : « Au temps où les déshérités de notre littoral pouvaient se procurer des huîtres sans difficulté, ils manquaient généralement de pain. Aujourd'hui, c'est le contraire qui a lieu ? Peut-on s'en plaindre ? »

Léon Renard.

LA MAISON

STANCES ET SONNETS[1]

SOUVENIRS

Mes sœurs, vous souvient-il, vous souvient-il, mes frères,
Des jours de notre enfance au foyer paternel?
L'avenir était plein de riantes chimères,
Et le bonheur présent nous semblait éternel.

Nous mettions en commun plaisirs, jeux et prières;
Nos rires éclatants s'élevaient jusqu'au ciel.
Pour nos cœurs enivrés des senteurs printanières,
La coupe n'avait pas une goutte de fiel.

O matin de la vie! ô jeunesse écoulée!
Jours charmants! je verrais, d'une âme inconsolée,
Pâlir votre soleil qui touche à son déclin,

Si mes yeux, attirés par une autre lumière,
Ne contemplaient déjà, par delà cette terre,
L'aube d'un jour plus beau, qui n'aura point de fin!

[1] Sous cet heureux et simple titre *La Maison*, l'auteur de Sainte Cécile est à la veille de publier chez les libraires Tolra et Haton un recueil de pièces détachées, dont nous sommes heureux de pouvoir offrir la primeur aux lecteurs du *Correspondant*. (*Note de la rédaction.*)

LA FERME

C'est tout un monde que la ferme,
Peuple divers dont l'homme est roi;
Il y faut soldats et main ferme
Pour que tous observent la loi.

Sergents du guet et sentinelles,
Les chiens affairés et grondants
Font marcher au pas les rebelles
Et veillent sur les imprudents.

Ils gardent brebis et volaille
Des dents du loup et du renard.
Contre la nocturne canaille
Leur vigilance est un rempart.

Sire coq parcourt son domaine,
Grave comme un mahométan,
Et sur le fumier il promène
L'orgueil ennuyé d'un sultan.

Comme lui, portant haut la tête,
Maître dindon se pavanant,
Est aussi sot, encor plus bête,
Et fait la roue à tout venant.

Les poules pondent, piquent, gloussent,
Viennent, vont, sans savoir pourquoi.
Les petits comme l'herbe poussent,
Et chacun tire tout à soi.

L'agneau bêle en la bergerie :
Il est faible, innocent et bon.
De l'étable à la boucherie,
Tu passeras, pauvre mouton !

Le bœuf immobile rumine :
On dirait qu'il cherche à penser.
Le pourceau va grognant famine,
Et ne songe qu'à s'engraisser.

Modeste et simple créature,
Content de son maigre repas,
L'âne souffre et vit à la dure :
Il travaille et ne se plaint pas.

Tyran avant d'être victime,
Le plus fort pille le plus doux.
On crie, on s'agite, on opprime ;
C'est tout à fait comme chez nous.

Le fermier sous son toit de chaume
Connaît seul et suit ses projets,
Et, César de l'humble royaume,
Nourrit et mange ses sujets.

Jouissez en paix, pauvres bêtes,
De votre bonheur animal.
Vous ne connaissez pas le mal
Qui vous attend ou que vous faites.

Vous vous en irez chez les morts
Sans même en avoir conscience.
Les hommes seuls ont le remords,
Parce qu'ils ont seuls l'espérance !

LE SOIR

Écoutez ! le soir vient, la voix du jour expire;
L'oiseau repose au bois, l'insecte dort au champ.
Dans la forêt paisible, un vent léger soupire;
Du laboureur au loin s'éteint le dernier chant.

Le vieux pâtre, debout, contemple sans rien dire
Le soleil, comme lui vers son terme penchant;
Sa houlette à la main, il semble un chef d'empire
Revêtu de la pourpre et de l'or du couchant.

Sur l'horizon en feu son profil se dessine.
Son ombre croît, tandis que le soleil décline;
Elle gagne et s'étend sur les flancs du coteau.

Ses brebis près de lui se groupent immobiles;
Le chien veille muet sur les agneaux dociles,
Et l'ombre du pasteur couvre tout le troupeau.

MINUIT

L'immensité se tait : tout s'emplit de mystère.
Du haut du firmament, qu'elle éclaire à demi,
La lune jette seule un regard à la terre,
Et veille, astre muet, sur le monde endormi.

De la nuit mille feux parent le front austère;
D'aucune obscurité leur éclat n'est terni.
L'âme, vers les hauteurs, s'élève solitaire,
Et la sérénité descend de l'infini.

On dirait, tant la paix et la nuit sont profondes,
Qu'on entend dans les cieux le mouvement des mondes
Poursuivant leur chemin dans un ordre éternel;

Cependant que sur nous penché comme une mère,
Dieu berce l'univers d'un amour paternel,
Et dans ses bras cléments endort toute misère !

LA MORT

La mort en tous lieux fait l'office
D'une mère ou d'une nourrice
Qui de ses mains, le soir venu,
Met dans son berceau l'enfant nu.
Le genre humain est sa famille.
Qu'on soit jeune ou vieux, laid ou beau,
Grelottant sous une guenille,
Ou vêtu d'un royal manteau,
Elle vous prend, vous déshabille,
Et vous couche dans le tombeau !

A UN JEUNE HOMME

Toi qui sens en ta chair ardente
Courir la séve du printemps,
Toi dont l'âme encor innocente
Retiens l'honneur de ses vingt ans,

Jeune homme, dont le cœur fragile
Désire et craint la volupté,
Et qui, dans un vase d'argile,
Portes tremblant ta chasteté !

Il est trois images bénies
Qui te serviront de rempart,
Si tu les tiens toujours unies
Dans ton cœur et sous ton regard.

C'est d'abord l'image de celle
Qui la première t'a souri,
Dont la tendresse maternelle
D'un lait chaste et pur t'a nourri.

Puis, c'est le candide visage,
Le sourire plein de douceur,
De ta compagne en ton jeune âge,
De celle à qui tu dis : Ma sœur !

Enfin, il est une autre femme,
Vierge cachée en sa maison,
Qui sera l'âme de ton âme,
Le soleil de ton horizon.

Elle ignore, ta fiancée,
Le nom qui sera sien un jour.
Pourtant tu vis dans sa pensée :
Elle t'a donné son amour !

Son cœur te conserve fidèle
La virginité de sa foi.
Ah ! mon fils, garde-toi pour elle,
Pusqu'elle se garde pour tōi !

Que du vice aimable et funeste
Son image écarte tes pas,
Comme cet ange, ami céleste,
Qui protége et qu'on ne voit pas !

LA SŒUR

A MADAME A. CRAVEN

Vous aviez un trésor caché,
Fait d'amour, de pleurs et de flamme.
Il était scellé dans votre âme :
Nul regard ne l'avait touché.

Mais un jour, jour béni, madame,
Votre cœur trop plein s'est penché.
La sœur a fait parler la femme :
Le flot divin s'est épanché.

Depuis lors, la source profonde
Est ouverte à tous, et le monde
En boit à longs traits la douceur ;

Et d'un bout de la terre à l'autre,
Des âmes pleines de la vôtre
En pleurant vous disent : Ma sœur !

Anatole de Ségur.

M. VACHEROT

AU DIRECTEUR DU *CORRESPONDANT*

Monsieur le Directeur,

Je ne veux point continuer ici le débat théologique engagé dans le dernier numéro de la *Revue des Deux Mondes* : entre l'attaque et la défense, je laisse le public juger de quel côté est la véritable critique. Mais je vois qu'en résumant ce débat à sa façon dans votre livraison du 10 mars, M. Gratry présente les choses de manière à laisser croire à vos lecteurs que je n'ai nullement répondu à ses questions, et que même j'aurais passé condamnation sur tous les points, soit en avouant mes erreurs, soit en répétant mes affirmations sans y ajouter de preuves. Votre impartialité me permettra donc de rétablir en quelques mots la situation des parties dans cette controverse à laquelle j'aurais voulu voir un caractère moins personnel.

Voici un résumé du débat, dont aucun lecteur de la *Revue des Deux Mondes*, y compris mes adversaires eux-mêmes, ne contestera l'exactitude.

Première objection. Vous affirmez des différences qui n'existent point entre les évangélistes à propos des témoignages sur la résurrection. C'est le contraire de ce que vous dites qui est la vérité. Saint Matthieu et saint Marc sont les évangélistes qui ont le plus insisté sur ce point. Quinze textes sont là pour le démontrer.

Réponse. M. Gratry s'est mépris sur le sens d'une phrase, pourtant bien claire par elle-même. J'ai en vue, dans cette phrase, non l'ensemble des Évangiles, mais seulement la scène de la croix, comme le montre le mot le *drame de la Passion*. Or, sur ce chapitre, les différences entre les quatre Évangélistes sautent aux yeux et justifient pleinement ma phrase. Après cette explication, après les ci-

tations qui l'appuient, et dont M. Gratry ne dit mot, comment a-t-il pu conclure que j'accepte sa réfutation, quand il me prête une thèse qui n'est pas la mienne, et ne touche pas à la seule thèse qui fût à débattre entre la théologie et la critique?

Deuxième objection. Vous déclarez la morale moderne encore supérieure à la morale chrétienne, et vous en donnez pour raison que la première est fondée sur la justice, tandis que la seconde repose sur un sentiment. Or les textes du *Sermon de la Montagne* protestent en foule contre une pareille assertion.

Réponse. M. Gratry n'entre pas dans ma pensée. Au lieu de citer quelques lignes, s'il eût cité la page entière d'où il a extrait sa citation, il eût vu qu'il s'agit du principe même de la doctrine évangélique. Or ce principe, à mon sens, est l'amour, amour de Dieu, amour de ses enfants et de toutes ses créatures, c'est-à-dire un sentiment, tandis que le principe de la morale moderne est le droit et le devoir fondés sur un fait de conscience indépendant de tout mysticisme théologique, sur le fait de la personne humaine, être raisonnable et libre. Je comprends que la théologie catholique conteste la supériorité d'un tel point de vue; ce que je comprends moins, c'est que M. Gratry ait pensé à me renvoyer à des textes que nul n'ignore, et qui n'ont rien à faire dans une pareille question.

Troisième objection. Vous accusez l'Église d'avoir traité la femme comme un être inférieur à l'homme, et dans un langage qui parfois nous *ferait rougir*. Où avez-vous vu cette doctrine et ce langage? Ici produisez des textes.

Réponse. Je n'accuse point, je constate. Oui, c'est bien la doctrine de la Bible, dans les premiers chapitres de la Genèse. C'est la doctrine de saint Paul dont j'ai cité un passage entre autres, 1re Épître aux Corinthiens. C'est la doctrine des Pères de l'Église, des papes, des conciles. J'aurais pu citer des textes à en accabler mon contradicteur et à en fatiguer mes lecteurs. J'en ai assez cité pour l'édification du public. Si M. Gratry ne regarde pas les textes qui gênent sa polémique, si devant des textes formels comme ceux de saint Paul, de saint Justin et de Bossuet, il détourne la tête et continue à nier intrépidement la doctrine qui y est affirmée, cela ne lui donne pas le droit, ce semble, de s'écrier triomphant : Vous n'avez pas répondu.

Il est vrai que s'il n'a pas vu tous ces textes, il a vu, il a saisi une allusion relative au concile de Mâcon, sur la question de savoir si la femme a une âme; citation de beaucoup la moins importante de tout le paragraphe, puisqu'une voix isolée ne prouverait rien, quant à l'opinion du concile lui-même. Dans quelle intention l'évêque dont parle Grégoire de Tours a-t-il demandé si le mot *homo* était

plus applicable à la femme que le mot *vir?* C'est ce qu'il est inutile de rechercher, du moment que les annales du concile n'offrent pas trace de cet incident. Mais puisque M. Gratry en triomphe si bruyamment, puisque les paroles de Bossuet ne lui suffisent point, puisqu'il lui faut des textes plus forts et couverts de l'autorité des conciles, je me décide à regret à produire une de ces citations, de nature à le *faire rougir*, lui et les théologiens habitués à un langage tout mystique sur la femme. « Porte du diable, voie d'iniquité, dard de scorpion, nuisible espèce : voilà la femme. » C'est saint Jérôme qui a commis cette belle définition. Et où la voyons-nous figurer? Parmi les considérants à l'appui des décisions du concile d'Aix-la-Chapelle[1]. Et quand M. Gratry me met au défi d'invoquer l'autorité d'un seul concile sur la thèse de l'infériorité de la femme, il oublie que le concile d'Auxerre lui a défendu de toucher de sa main nue le pain eucharistique, et de porter la main sur le manteau dominical[2]. On dira que c'est la théologie du moyen âge qui pensait ainsi sur la femme, et que la théologie actuelle a de tout autres sentiments sur ce point. J'en tombe volontiers d'accord, surtout quand je relis les belles pages d'un Lacordaire ou d'un Dupanloup. C'est que les docteurs qui ont traité si durement l'autre sexe et condamné Jeanne d'Arc, ne comprenaient la femme ni en gentilshommes ni en poëtes, ni en moralistes de notre temps. Aujourd'hui la plupart de nos théologiens sont convertis à l'égalité des sexes, sinon par l'esprit moderne (un non-sens pour M. Gratry), du moins par une nouvelle inspiration de l'Esprit saint.

Quatrième objection. Vous affirmez perpétuellement le pour et le contre dans tous vos livres. Et cela est tout simple, puisque vous pratiquez partout et toujours la méthode des contradictions de votre maître Hegel. Pour n'en citer qu'un exemple, vous commencez votre livre *de la Religion* par déclarer que la religion répond à un besoin indestructible, un sentiment éternel; puis vous la réduisez à n'être plus qu'un abus de l'imagination, et vous annoncez qu'elle passera comme toutes les aberrations de ce genre.

Réponse. Non, je ne pratique point la méthode des contradictions, puisque le troisième terme de la dialectique hégélienne, de l'aveu de M. Gratry, la synthèse, manque à ce qu'il lui plaît d'appeler ma thèse et mon antithèse. *Il lui plaît* est bien le mot, car il ne trouve pas, il *fait* lui-même les contradictions dont il m'accuse, en

[1] Lettre de saint Jérôme à Oceanus, de vita clericorum, introduite dans les décrets du concile d'Aix-la-Chapelle dont elle forme le 98e canon (816). Texte latin : « Janua diaboli, via iniquitatis, scorpionis percussio, nocivumque genus est femina. »

[2] Concile d'Auxerre (578) 36e et 37e canons.

me prêtant la doctrine que j'expose au nom du philosophe allemand sans l'accepter jamais pour mon propre compte. M. Gratry oublie, dans son ardeur de polémiste, que c'est Hegel et non son impartial historien qui *pose*, *oppose* et *compose* les termes de cette ténébreuse dialectique.

Quant à l'exemple cité par M. Gratry, je réponds qu'il s'est encore mépris sur la portée du passage qu'il cite, et cela parce qu'il s'est arrêté, comme d'habitude, avant le mot décisif qui le termine. Dans le passage cité, je pose des questions sans les résoudre, comme il convient au début d'un livre. Ce qui le montre bien, c'est que j'ajoute : « Tels sont les problèmes qui, dès le début de ce siècle, occupent les esprits sérieux. » Si M. Gratry, moins préoccupé de sa thèse de la *Sophistique contemporaine*, avait fait attention à ces derniers mots, il aurait compris comment j'ai pu, sans aucune contradiction, résoudre, ainsi que je l'ai fait, des problèmes que j'avais simplement posés au début, tout en insistant sur l'importance et la gravité d'un ordre de questions que la philosophie du dernier siècle ne prenait guère au sérieux.

Cinquième et dernière objection. Votre livre *de la Religion* ne contient pas de textes, mais seulement des affirmations arbitraires, ou fausses, ou contradictoires : en sorte que vous concluez sans avoir rien démontré ni par des textes ni par des arguments.

Réponse. Ce n'est pas ma faute si mon contradicteur, n'entrant ni dans le dessein ni dans la méthode de ce livre, y a cherché ce que je n'ai pas voulu y mettre. Je m'en étais clairement expliqué dans l'avant-propos. « Ce livre n'est ni une œuvre d'érudition ni une œuvre de critique... Nous nous proposons d'expliquer non les origines des religions, telles que l'histoire nous les montre, mais l'origine même de la religion, en la cherchant dans la nature humaine, par une analyse toute psychologique. Un point avait été omis ou négligé ; c'est la psychologie de l'idée et du sentiment religieux. » Voilà la recherche que j'ai entreprise. Mon analyse est-elle juste ou non ? C'est ce que ni l'histoire, ni l'érudition, ni la dialectique ne peuvent décider, et où la conscience seule peut voir clair. Je comprends que ma psychologie ne soit pas du goût de M. Gratry. Mais enfin, dans ce livre qui lui paraît un tissu d'assertions arbitraires, d'autres lecteurs que mes amis ont trouvé des observations et des analyses qui provoquent au moins l'attention et l'examen. C'est qu'une œuvre n'a de prix et d'intérêt aux yeux de M. Gratry qu'autant qu'elle rentre, sinon dans sa croyance, du moins dans sa méthode de penser. Pour lui, toute la science, toute la critique religieuse, depuis Schleiermacher jusqu'aux savants de nos jours, n'est

qu'une suite d'*improvisations négatives*, dont les auteurs n'ont aucun nom dans le monde de la théologie.

Je regrette, monsieur le Directeur, d'avoir dû insister, pour me défendre, sur quelques points où la théologie chrétienne n'est point en parfait accord avec la conscience et la science modernes. Mais il me fallait bien montrer au public sérieux et distingué de votre Revue que j'avais mes raisons pour parler, ainsi que je l'ai fait, sur la Passion de Jésus, sur la morale évangélique, sur la femme chrétienne, sur l'insuffisance de la polémique et de l'exégèse catholiques, en matière de science religieuse. Qu'on me réfute, qu'on en réfute d'autres plus forts et plus savants que moi ; c'est le droit et le devoir de toute école qui croit posséder l'absolue vérité. Mais qu'on me réfute en entrant dans ma pensée, en ne me prêtant pas des thèses qui ne sont point les miennes, en tenant compte des textes qui justifient et des développements qui expliquent ma pensée. Je sais que la bonne foi de mon contradicteur est grande, mais il faut que le désir de vaincre à tout prix soit bien impérieux chez lui pour lui faire ainsi oublier, négliger ou ignorer tout ce qui gêne ou contredit sa thèse. M. Gratry a une telle confiance dans sa méthode qu'il la croit d'un effet irrésistible, même sur ses adversaires. Je conviens que sa polémique est très-propre aux surprises ; mais pour peu qu'on y soit préparé, si on lui trouve quelque chose de violent, c'est plutôt le ton que le *choc*. Je ne me flatte point d'avoir porté le trouble dans son esprit par ma critique ; mais je puis l'assurer que les coups de sa polémique n'ont ébranlé dans ma pensée aucune des thèses que j'ai soutenues. Quant au public qui nous a entendus et qui est notre juge, peut-être pensera-t-il que si les procédés de l'auteur des *Lettres sur la sophistique* sont excellents pour la polémique, ils n'ont plus la même valeur pour cette vraie méthode critique qui ne cherche en toute chose qu'à distinguer et à séparer la vérité de l'erreur.

Je borne, monsieur le Directeur, ma réponse à ce résumé. Je craindrais d'abuser de la patience de vos lecteurs en étendant le débat aux nouvelles *Lettres* que votre Revue vient de publier. J'ose croire que, si mes livres sur l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, sur *la Métaphysique et la Science*, sur *la Religion*, tombent par hasard entre leurs mains, ils y retrouveront plus de logique, de conséquence et de vraie démonstration que M. Gratry ne le laisse paraître avec sa méthode de citations incomplètes et de rapprochements forcés.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. VACHEROT.

14 mars 1869.

RÉPONSE DU P. GRATRY

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour ma part de l'empressement avec lequel vous avez accueilli les pages de M. Vacherot, et je remercie M. Vacherot d'avoir trouvé bon qu'elles me fussent communiquées.

Voici les nouvelles explications demandées par notre honorable contradicteur. Je suis heureux d'avoir cette occasion d'ajouter quelque chose à la clarté de ce débat, et de bien faire comprendre à tout lecteur l'état de la critique antichrétienne.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de toute ma considération.

A. Gratry.

Quatre questions sont ici discutées. Les autres sont traitées dans les *Lettres sur la religion*, qui paraissaient il y a quelques jours[1]. Les questions sont de M. Vacherot, et je les prends telles qu'il les pose.

La première est celle de la méthode théologique. M. Vacherot prétend que la théologie chrétienne de tous les siècles — sans excepter un seul théologien, ni saint Jérôme, ni saint Augustin, ni Bossuet — est dénuée de critique et de science, et se borne toujours à soutenir intrépidement tout ce qu'elle veut, malgré tous les textes bibliques et leurs contradictions, qu'elle ne sait ni critiquer ni voir.

M. Vacherot en apporte pour preuve un seul exemple de son choix.

Or, il se trouve que, dans cet exemple, il pratique précisément,

[1] La seconde édition vient de paraître.

évidemment, et mot pour mot, tout ce qu'il vient de reprocher aux théologiens.

Qu'il ait voulu comparer les quatre Évangiles, ou seulement les quatre récits de la Passion, ou seulement enfin les chapitres du crucifiement, dans ces trois cas, il a tout confondu de la manière la plus palpable et la plus étrange. Et puisque M. Vacherot, dans sa réponse, a précisé qu'il entend seulement comparer « les chapitres du crucifiement, » je lui montre que le chapitre de saint Jean (ch. XIX) et celui de saint Luc (ch. XXIII) ne renferment point cette annonce de la résurrection qu'il reproche aux chapitres de saint Matthieu (ch. XXVII) et de saint Marc (ch. XXV) de ne pas contenir : ce qui, dit-il, constitue une contradiction. Mais que devient la contradiction lorsqu'aucun des quatre chapitres ne renferme le mot en question ?

Donc, dans tous les cas, M. Vacherot s'est trompé d'une erreur matérielle évidente sur les textes ; et cela dans l'exemple unique qu'il choisit pour nous reprocher durement de ne savoir ni critiquer ni voir nos propres textes.

Seconde question. M. Vacherot soutient que la morale chrétienne passera, parce qu'elle n'est pas fondée sur la justice, mais sur un sentiment. Or, le Discours sur la montagne, résumé de la morale évangélique, se résume lui-même en ceci : le sentiment qui crie vers Dieu : Seigneur! Seigneur! ce sentiment, fût-il assez ardent pour opérer des prophéties et des miracles, n'est rien aux yeux de Dieu : la justice seule est tout.

Que si le sentiment n'est rien et si la justice seule est tout d'après l'Évangile, comment M. Vacherot soutient-il ici, aujourd'hui même, que la morale chrétienne n'est pas fondée sur la justice, mais sur un sentiment ? Je ne le comprends pas. J'aperçois bien sur ce sujet dix ou douze lignes dont je demande à tout lecteur de vouloir bien chercher le sens. Si ces lignes ont quelque sens, on n'y peut trouver autre chose que le raisonnement suivant : La morale chrétienne n'est pas fondée sur la justice, car elle a pour principe l'amour. C'est comme si l'on disait : La machine à vapeur n'est pas fondée sur les lois de la mécanique, parce qu'elle a pour principe le feu. Ni la machine n'a pour principe le feu ni la morale pour principe l'amour. La machine a pour principe les grandes lois naturelles qui régissent la matière et son mouvement, et la morale a pour principe les grandes lois éternelles, absolues, universelles et nécessaires qui régissent l'être raisonnable et libre. Et le feu d'un côté, l'amour de l'autre, loin

de détruire les lois, font le mouvement sous la loi, quand la machine a reçu le feu, ou quand l'amour est entré dans l'âme.

Troisième question. M. Vacherot avait soutenu et soutient encore que l'*Église rabaisse la femme au rang d'un être inférieur, dans un langage dont on rougirait aujourd'hui.* Et il ajoutait : *Voir la collection des conciles et particulièrement le concile de Trente.*

Sommé publiquement de produire ces textes des conciles, M. Vacherot cite d'abord la Bible, laquelle affirme tout le contraire de ce qu'il y voit. Après cela, il cite à faux le canon 16ᵉ du concile de Mâcon, qui n'a pas trait à la question. Puis il cite un décret du concile de Trente sur le mariage, sans nul rapport à la question ; et puis un texte de Bossuet, qui ne s'y rapporte pas davantage. Mais d'où vient cette méprise ?

Parmi toutes les fautes d'attention que je reproche à M. Vacherot, l'une des plus fortes assurément, c'est de n'avoir pas aperçu que le mariage est le fait des deux sexes.

M. Vacherot croit voir que le concile de Trente, par son décret sur la virginité, a voulu rabaisser le mariage. Il en conclut que le concile a voulu rabaisser la femme.

Mais d'abord comment le concile aurait-il rabaissé le mariage en déclarant que le mariage est la plus grande chose de la terre, puisque la virginité n'en vient pas[1] ? Puis s'il avait rabaissé le mariage, c'était, si je ne me trompe, rabaisser du même coup l'homme autant que la femme, et non pas la femme seulement.

De même, notre contradicteur dénonce ici Bossuet comme ayant, à ce sujet, insulté la femme d'une injure telle qu'après l'avoir citée M. Vacherot croit devoir « en demander pardon à la noble créature « sur la tête de qui tombent de si étranges paroles. » Mais comment ne pas voir que si Bossuet, parlant de l'acte le plus mystérieux de la vie, insulte à ce sujet quelqu'un — ce qui n'est pas — il n'insulte pas une personne, il en insulte deux. En tout ceci, rien de particulier qui concerne la femme, rien qui touche à notre question.

Comprenant donc que ces citations sont ou matériellement fausses ou absolument nulles dans la question, M. Vacherot aperçoit aujourd'hui la nécessité de faire mieux. Mais que fait-il? Il déclare ceci : « J'aurais pu citer des textes à en accabler mon contradicteur, et à « en fatiguer nos lecteurs. »

[1] Le concile répète ici (session XXIV au commencement) le beau mot de saint Paul : *Ce sacrement est grand,* et le montre comme sacrement sanctificateur des époux : *Conjugesque sanctificaret.*

Je n'en demande pas tant. Je ne demande qu'un texte, un seul, et je l'attends encore. Et je voudrais *particulièrement*, s'il était possible, *un texte du concile de Trente*. Pour le concile de Trente, il y faut renoncer. Mais enfin, parmi ces textes des conciles en nombre accablant, en voici un que M. Vacherot nous oppose aujourd'hui.

D'où ce texte est-il tiré? Est-ce un décret d'un concile œcuménique? Non.

Mais, sans être un décret, ce texte ne fait-il pas partie des considérants ou motifs d'un décret de concile général, ce qui lui donnerait, non pas une autorité absolue, mais une autorité relative assez grande? Non, il ne s'agit pas d'un concile général.

Mais alors ce texte serait-il un décret, une *définition*, un *canon* d'un concile provincial? Nullement.

Dès lors ce texte n'a pas pour lui l'autorité d'un concile particulier, puisque cette autorité ne réside que dans les décrets, et non dans les considérants ou motifs des décrets. Or, dit M. Vacherot, ce texte se trouve parmi les considérants à l'appui des décrets d'un concile d'Aix-la-Chapelle.

Voilà une faible autorité! Ce n'est pas même l'autorité d'un décret porté par un concile particulier.

Néanmoins les *considérants* d'un concile particulier à l'appui d'un décret ont encore leur autorité morale. Est-ce un texte de cette nature qu'apporte M. Vacherot, comme il le croit. Point du tout; ce texte n'est pas l'un des considérants d'un décret porté par un concile particulier.

Mais alors qu'est-ce donc? Est-ce, comme le dit M. Vacherot, *une phrase tirée d'une lettre de saint Jérôme*, lettre *formant le* 98e *canon du concile d'Aix-la-Chapelle* (en 816). En aucune sorte. Comment une lettre de quatre ou cinq pages formerait-elle le canon d'un concile? J'ai sous les yeux ce texte. Ce numéro n'est nullement un canon; c'est un chapitre, le chapitre 98e du livre Ier (*Index capitum libri primi*) d'un recueil de lettres ou fragments des Pères, que le concile fait rassembler et copier, avec les largesses du roi (*principis liberalissima largitione*), en faveur des clercs qui ne sauraient se procurer les œuvres des Pères de l'Église.

Donc, ce que M. Vacherot appelle le 98e canon du concile d'Aix-la-Chapelle n'est qu'un chapitre d'un recueil de lettres. L'autorité de ce chapitre serait donc uniquement celle d'une lettre de saint Jérôme, lettre honorée d'ailleurs par le choix qu'on en fait en cette occasion. Mais aucune de ces lettres des Pères, ni aucune des propositions renfermées dans ces lettres, ne porte avec elle l'autorité ni des décrets, ni des considérants d'un concile particulier.

Il ne reste donc rien du tout en faveur de ce texte comme texte de

concile ; aucune parcelle de l'autorité de l'Église, ni de l'Eglise universelle, ni d'une Église particulière, ne s'attache à la phrase citée par M. Vacherot. Et n'était le respect que je porte à saint Jérôme, je serais pleinement dans mon droit en qualifiant, si je le voulais, cette phrase de « sotte ou facétieuse boutade. »

Mais que vois-je ? La lettre n'est pas de saint Jérôme !

Ici je reconnais le malheur ordinaire de la critique de notre honorable adversaire : cette critique, je l'ai déjà dit, a l'habitude de se tromper. Non, la lettre n'est pas de saint Jérôme. Je lis en tête du chapitre xcviiie : « Lettre du même à Oceanus, qui est parmi les lettres apocryphes (*quæ est inter supposititias*). » La lettre est apocryphe, tous les éditeurs de saint Jérôme la tiennent pour apocryphe : elle est d'un inconnu. Et cette phrase pétulante, je puis, sans offenser saint Jérôme ni personne, la qualifier comme je le veux ; mais elle ne mérite pas même cette dure qualification, ne s'appliquant évidemment qu'à la femme qui a cessé de se respecter.

Voilà ce que M. Vacherot n'est pas éloigné d'appeler une définition dogmatique de la femme, rendue par l'autorité de l'Église parlant par l'organe des conciles !

Du reste M. Vacherot est bien mal inspiré lorsque, entre tous les Pères de l'Église, il s'en prend à celui qui a eu, pour amies et pour filles spirituelles, les femmes les plus distinguées de son temps, Paula, Fabiola, Eustochium, Asella, Marcella. C'est saint Jérôme qui écrit à Læta sa belle lettre (cviie) sur l'éducation des filles, traité presque aussi complet que celui de Fénelon. C'est en parlant de la fille de Læta qu'il dit : « C'est ainsi qu'il faut élever l'âme qui sera le temple de Dieu : *Sic erudienda est anima quæ futura est templum Dei.* » Il ajoute que lorsque l'enfant aura grandi, il faudra lui choisir un maître probe et savant, qui ne rougisse pas de remplir auprès d'une noble vierge l'office qu'Aristote remplissait auprès d'Alexandre. Il indique ensuite, en grand détail, les travaux qu'elle doit faire, les lectures qu'elle doit préférer ; et après avoir donné la liste de ces livres (la Bible, saint Cyprien, saint Athanase, saint Hilaire), il finit par ces touchantes paroles, qui montrent l'âme de saint Jérôme :

« Que si vous m'envoyez l'enfant, je serai son père nourricier et « son maître. Je la porterai dans mes bras ; vieillard, je formerai sa « parole enfantine, et serai plus fier de mon œuvre que le grand phi- « losophe ; car si je n'ai point à élever un roi de Macédoine destiné « à périr du venin de la grande Babylone, c'est une servante et une « épouse de Jésus-Christ que j'aurai à former et à offrir au royaume « du ciel. *Ipse, si Paulam miseris, et magistrum me et nutricium* « *spondeo. Gestabo humeris, balbutientia senex verba formabo, multo*

« *gloriosior mundi philosopho : qui non regem Macedonum Babylonio* « *periturum veneno, sed ancillam et sponsam Christi erudiam regnis* « *cœlestibus offerendam.* » (Éd. Migne, tome I, c. 878.)

Comment encore oublier que c'est pour satisfaire les désirs de Paula et d'Eustochium qu'il entreprit de traduire l'Ancien Testament.

Quant à la théologie du moyen âge invoquée par M. Vacherot à l'appui de sa thèse, voici deux faits qui vont indiquer ce qu'elle en pensait. Saint Bernard (Serm. XVII, *De diversis*) s'écrie : « Réjouis- « toi, Adam notre père; mais, ô Ève notre mère, toi surtout ré- « jouis-toi!..... L'heure approche où l'homme, au lieu d'accuser sa « compagne, la bénira, et il dira : La femme que vous m'avez donnée « m'a présenté le fruit de vie, et me voici régénéré. »

Saint Thomas d'Aquin (Comm. sur le XIVe ch. de la Ire épître aux Corinth.) dit que les femmes aussi bien que les hommes peuvent recevoir de Dieu le don de prophétie et prophétiser; mais que ce qui leur est défendu, c'est de le faire en public, parce que cela leur est interdit par la modestie.

Mais quelle influence avaient ces enseignements sur les mœurs? En voici un exemple : Henri Suso, rencontrant un jour une femme dans la rue la plus sale de la ville, se mit dans la boue pour que cette femme pût passer dans le seul endroit sec. La femme remarqua cet acte d'humilité et lui dit : « Mon père, que faites-vous, vous qui êtes prêtre et religieux? Pourquoi me céder le chemin à moi, qui ne suis qu'une pauvre femme, et me faire rougir de confusion? » Suso répondit : « Ma sœur, j'ai l'habitude d'honorer et de vénérer » toutes les femmes, parce qu'elles rappellent à mon cœur la puis- » sante Reine du Ciel, la Mère de mon Dieu. »

M. Vacherot comprendra donc que jusqu'ici nous ne sommes point accablés par les textes des conciles qui rabaissent la femme au rang d'un être inférieur. J'attends encore le texte unique que j'avais demandé.

Mais j'oublie que M. Vacherot en apporte ici-même deux autres. Il les annonce ainsi : « Et quand M. Gratry nous met au défi d'invo- « quer l'autorité d'un seul concile sur la thèse de l'infériorité de la « femme, il oublie que le concile d'Auxerre a défendu à la femme « de toucher de sa main nue le pain eucharistique, et de porter la « main sur le manteau dominical. » (Concile d'Auxerre (578). Canon 36 et 37.)

Réponse. J'oubliais le concile d'Auxerre par une fort bonne raison, c'est qu'il n'existe point. Il n'y a point de concile d'Auxerre : il n'y a qu'un synode diocésain, c'est-à-dire un seul évêque réunissant les prêtres de son diocèse. Donc, ici encore point de concile, ni général

ni particulier. C'est un synode[1] diocésain, portant un règlement de sacristie. Et les canons 36 et 37 n'ont pas le moindre rapport à la question. En ce temps, dans ce diocèse, l'Eucharistie était encore posée par la main du prêtre dans la main des fidèles. Le synode trouve convenable que la main du prêtre ou du diacre, distribuant le sacrement, ne puisse toucher la main des femmes, et il règle que celles-ci recevront l'Eucharistie sur la main recouverte d'une petite nappe de communion.

En quoi ceci rabaisse-t-il la femme au rang d'un être inférieur?

Mais puisqu'on nous a conduits à ce synode d'Auxerre, tenu au sixième siècle, et que l'on nous reproche ces canons 36 et 37, laissez-moi, par digression, citer en faveur de ce synode du sixième siècle les canons 33 et 34.

« Can. 33. Il n'est pas permis à un prêtre ni à un diacre de s'ar- « rêter devant le lieu où l'on torture un accusé[2].

« Can. 34. Il n'est pas permis à un prêtre de prendre part à un « jugement où il s'agit de la vie d'un homme[3]. »

Voilà le souffle de l'Évangile dans ces prêtres du sixième siècle, vrais pères du monde moderne, qui nous ont appris la valeur de la personne humaine *dans l'homme et dans la femme, dans l'esclave et l'homme libre, le Grec et le Barbare*, comme s'exprime saint Paul, quand il efface au nom du Christ toutes ces distinctions.

Donc enfin M. Vacherot n'a pu nous apporter un seul texte de concile. Évidemment il eut mieux fait de ne pas insister.

Laissant les textes, allons au fond des choses.

Dire, comme le fait M. Vacherot, que la théologie du moyen âge pensait mal de la femme et que *la théologie actuelle a de tout autres sentiments, et qu'aujourd'hui la plupart de nos théologiens sont convertis à l'égalité des sexes*, c'est, ce me semble, faire abstraction de toute l'histoire du christianisme, en supprimant les faits universels vulgairement connus. M. Michelet énonce la simple vérité des faits, lorsqu'il dit, dans son *Histoire de France* : « La restauration de la « femme, qui avait commencé avec le christianisme, eut principa- « lement lieu au douzième siècle. Esclave dans l'Orient, enfermée « encore dans le gynécée grec, émancipée par la jurisprudence im- « périale, la femme fut reconnue par la nouvelle religion l'*égale de* « *l'homme*. » Puis, passant aux excès d'enthousiasme de la théologie

[1] Synodus ab episcopo, cum diœcesis suæ abbatibus et presbyteris celebrata, sub annum Christi DLXXVIII (578).

[2] XXXIII. Non licet presbytero, nec diacono, ad tripalium, ubi rei torquentur, stare.

[3] XXXIV. Non licet presbytero in judicio illo stare, unde homo ad mortem tradatur.

du moyen âge au sujet de la femme, l'historien s'écrie : « La femme « régna dans le ciel, elle régna sur la terre[1]. »

Enfin, sous le titre de quatrième et cinquième objections, M. Vacherot me reproche mon ardeur de polémiste, lui qui a commencé cette discussion par ces mots : « Comment fera la théologie pour « *croiser le fer* avec l'école critique. Nous sommes curieux et quel- « que peu impatient de la voir enfin à l'œuvre. » Il me reproche de plus la violence du *ton* de ma polémique. A cela, je n'ai rien à dire, sinon que ce reproche m'est pénible. Je m'étais efforcé d'éviter ce malheur et ce tort, et j'ai cru devoir témoigner en toute occasion à mon honorable adversaire l'estime que j'ai pour sa personne. M. Vacherot me reproche en outre de ne pas le comprendre, et *de faire* moi-même ses contradictions. A quoi je n'ai qu'une seule réponse. Je prie nos communs lecteurs de lire la troisième lettre de mon volume, intitulée *méthode d'erreur* (p. 30). C'est là que j'étudie la méthode de M. Vacherot sur des citations intégrales, dont l'une est de huit pages. S'il se trouve un seul juge pour déclarer que M. Vacherot ne se contredit pas absolument, irréparablement, qu'il ne se contredit pas par méthode, qu'il ne se contredit pas sur ses conclusions fondamentales elles-mêmes, alors seulement il sera temps de rendre plus claire ma démonstration.

Mais dans son livre sur la religion en particulier, M. Vacherot s'est-il contredit sur sa thèse fondamentale? A-t-il complétement renversé l'un par l'autre le commencement et la fin de son livre?

Réponse. Voici le commencement du livre. C'est là ce qui avait été cité comme préface dans les journaux pour donner une idée de l'ouvrage.

« Pour la critique de notre siècle, le problème religieux n'est pas « aussi simple qu'il l'était pour la foi des croyants et pour la raison « des encyclopédistes. Si elle ne s'arrête pas au mystère d'une révé- « lation divine, elle ne croit pas non plus que tout soit dit quand on « a rangé l'institution religieuse parmi les superstitions de l'igno- « rance ou les rêves de l'imagination. La vertu morale, la grandeur « sociale, la longue durée des religions dont on a dit avec tant de « vérité qu'elles sont les nourrices et les institutrices du genre hu- « main, ne permettent pas une pareille fin de non-recevoir à un « siècle aussi positif, aussi observateur, aussi disposé à s'incliner « devant la puissance des faits. Nous ne pouvons plus, avec nos

[1] Michelet, *Hist. de France*, liv. IV, ch. IV.

« pères, expliquer d'aussi grands effets par d'aussi pauvres « causes[1]. »

En lisant cette page mesurée, conclusion d'une sobre préface, intitulée *État de la question*, j'ai cru et j'ai dû croire que ces lignes exprimaient en effet la pensée de l'auteur. J'ai cru que, selon lui, *on ne pouvait plus expliquer l'existence d'aussi grands effets* (les religions) *par d'aussi pauvres causes que le sont les superstitions de l'ignorance ou les rêves de l'imagination*. Ai-je tort de comprendre ainsi sa pensée? Y a-t-il deux manières d'interpréter ce texte?

Eh bien! quelle est la conclusion de tout le livre? C'est que toute religion est ou *symbole de l'imagination* [2], ou *idole de l'entendement*[3], ou *illusion de l'anthropomorphisme*[4]; *anthropomorphisme*, mot grec qui signifie l'*imagination donnant à Dieu la forme humaine*. La conclusion du livre, c'est que la religion est le commencement de la vie intellectuelle, et que la philosophie est sa fin, et survient pour remplacer la religion. L'état religieux, c'est l'enfance, c'est l'âge de l'imagination[5]; et l'état scientifique, c'est l'état viril, et l'âge de la raison. « Age de l'imagination, âge religieux; âge de la raison, âge « philosophique[6]. » « Le genre humain tout entier comme l'ont fait « déjà tant d'individus, doit passer d'un pôle à l'autre, » c'est-à-dire de l'état religieux à l'état scientifique. « L'évolution intellec-« tuelle qui doit faire passer dans un avenir plus ou moins prochain « les sociétés modernes de l'état religieux à l'état scientifique « s'ac-« complira, » quoique bien lentement, « grâce à l'autorité irrésis-« tible des révélations scientifiques[7]. » Lorsque la conscience aura « été éclairée par l'enseignement psychologique..., quand la raison « aura été développée par la philosophie..., elle se laissera moins « prendre aux illusions de l'anthropomorphisme religieux[8]. Nulle « foi religieuse nouvelle ne viendra prendre la place de l'ancienne... « Le christianisme n'a qu'un héritier possible, la science et la philo-« sophie[9]. »

Quand les peuples sauront enfin pratiquer la vraie liberté religieuse, toutes les hypocrisies disparaîtront. « Restera la vraie reli-« gion, celle qui a sa racine dans la foi et le sentiment, qui a son

[1] *La Religion*, page 7.
[2] *Idem*, page 314.
[3] *Idem*, page 456.
[4] *Idem*, page 433.
[5] *Idem*, page 314.
[6] *Idem*, page 315.
[7] *Idem*, page 432.
[8] *Idem*, page 433.
[9] *Idem*, page 436.

« empire au fond des âmes et des intelligences. » Mais quoi, cette vraie religion elle-même ne doit-elle donc pas subsister? Non. « C'est « entre elle et la philosophie que sera désormais la lutte... Cette « lutte sera-t-elle éternelle? Il est *permis d'espérer que les conquêtes « de la science et de la philosophie sur le domaine de la foi iront tou- « jours croissant...* et que le monde civilisé, sinon l'humanité tout « entière, finira par accomplir la révolution que tant d'individus « opèrent journellement en eux-mêmes [1]... *Nous arriverons à la vic- « toire définitive de la science sur la foi.*

« Mais nous n'espérons pas, dès aujourd'hui, convertir à nos con- « clusions nombre d'historiens et de politiques, trop esclaves des « faits pour s'élever aux principes et pour croire, avant le fait accom- « pli, *à la victoire définitive de la science sur la foi...* Il est possible « d'ailleurs que les symboles religieux trouvent toujours des adora- « teurs chez les esprits imaginatifs et les âmes sentimentales [2]. »

Telle est donc la conclusion du livre. Elle affirme que la raison, la science, l'âge viril remporteront une victoire définitive sur la foi et sur la religion, sur toute religion, sur toute foi, même la foi en Dieu, la foi au Dieu vivant, libre et sage, intelligent et bon, infini en toute perfection, père de toute créature, béatitude de tous les êtres libres unis dans la justice et dans l'amour.

Donc au début, M. Vacherot affirme que *l'on ne peut expliquer d'aussi grands effets*, la foi et la religion, par *d'aussi pauvres causes*, l'ignorance et l'imagination. Et à la fin il conclut que la religion c'est l'imagination, que la foi c'est l'ignorance, que la raison remplaçant l'imagination, remplacera la religion, et qu'il y aura certainement une victoire définitive *de la science sur la foi.*

M. Vacherot soutient qu'il n'y a pas là contradiction. Le public jugera.

Les témoins de cette controverse comprendront enfin, je l'espère, quel est l'état de la critique antichrétienne, quel est l'esprit d'erreur qui trop souvent prend aujourd'hui le nom de science, et comment à nos grands et réels progrès scientifiques se mêle un véritable vertige intellectuel, une grande guerre d'ignorance, « *in magno inscientiæ bello*, » dit la sainte Écriture : guerre contre Dieu, notre père céleste; contre la foi, premier besoin de toutes les âmes et du genre humain tout entier; contre le christianisme, qui est la religion suprême, éternelle et définitive. Le christianisme est la vérité même. S'il paraît aujourd'hui voilé, c'est que notre ciel est voilé par une grande tempête de colère. Nous luttons dans

[1] *La Religion*, pages 460 et 461.
[2] *Idem*, page 463.

la haine, et cette guerre homicide comme toute guerre, détruit la moitié de nos forces, la moitié des lumières déjà données de Dieu et possédées par le genre humain. Nous combattons dans les ténèbres. La science de la religion n'existe pas encore, ou ce qui en existe est caché. Les défenseurs, comme les agresseurs, frappent souvent sans rien voir. Mais courage! la science de la religion est possible. Son jour viendra, j'en suis certain; j'en vois l'aurore. Alors bienheureux seront ceux qui auront eu la force de croire sans voir, qui auront eu dans l'âme l'instinct prophétique et divin, le feu profond, le feu sacré d'enthousiasme et de foi, de justice, d'amour, de bonté, substance de certitude et principe assuré de lumière.

Alors seulement commenceront les grands progrès de l'Évangile, les vrais progrès du genre humain. Ce qui précède était l'enfance et le premier essai de l'ère nouvelle, première communion des chrétiens, bientôt troublée, presque emportée par les scandales du monde encore ignorant et barbare. Mais l'enfant devient homme et il va retrouver le sens et comprendre la magnificence de ce trésor de Dieu : *Si scires donum Dei!* Il va s'en emparer, en esprit et en vérité pour le répandre sur le monde entier, et commencer enfin la marche régulière du genre humain vers Dieu, unique source de la vie croissante sur notre terre, et dans le monde au delà de la mort.

L'HISTOIRE DE FRANCE

ÉTUDIÉE EN NORMANDIE

DISCOURS

PRONONCÉ A ÉVREUX, DANS LA SALLE DE L'AMPHITHÉATRE DE BOTANIQUE,
LE 16 MARS 1869,
DEVANT UNE RÉUNION CONVOQUÉE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI DU 2 JUIN 1868 [1].

Messieurs,

En franchissant le seuil de cette enceinte, la première impression que je ressens est l'émotion d'une profonde reconnaissance. Ce sentiment est même si vif chez moi, et s'étend à tant de sujets et à tant de personnes, que si j'y donnais cours en liberté, et si je l'expri-

[1] Une première application du droit de réunion publique, tel qu'il a été défini et concédé par la loi du 2 juin 1868, vient d'être tentée en province, et avec le plus grand succès. Il est vrai qu'il s'agit de la ville d'Évreux, placée par son chemin de fer dans la zone intellectuelle de Paris, et que l'orateur de cette conférence était M. Albert de Broglie. Nous n'en félicitons pas moins nos voisins de Normandie de ce qu'il se soit rencontré chez eux sept citoyens des plus honorables pour prendre devant l'autorité la responsabilité légale de cette initiative, un maire pour accorder aux organisateurs de la réunion une vaste salle appartenant à la commune, un grand public, enfin, curieux d'aller applaudir, à la veille des élections, un compatriote éloquent faisant devant eux de l'histoire en politique et de la politique en historien. Le pire pour un peuple, nous l'avons dit plus d'une fois, ce n'est pas d'être privé de la jouissance de ses droits par le despotisme du pouvoir, c'est d'en être privé par sa propre indifférence.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux le discours entièrement inédit de notre éminent collaborateur. Il traite d'un sujet à la fois assez local pour être très-populaire en Normandie, et assez général pour intéresser tous les amis de la science historique. (*Note de la rédaction.*)

mais comme je l'éprouve, j'abuserais de votre patience et consumerais sans profit les moments dont vous voulez bien disposer en ma faveur. Je devrais passer en revue dans mes remercîments d'abord la nombreuse assistance qui met un empressement si flatteur à répondre à l'appel d'une voix qui ne lui est pas connue, puis le magistrat éclairé dont la faveur toute gracieuse m'a ouvert les portes de cette salle[1]; puis le président de cette réunion et les bienveillants assesseurs dont l'initiative généreuse veut bien m'assister dans l'exercice pacifique et régulier d'un droit nouveau[2]. Tant de bontés si peu méritées me touchent plus que je ne puis dire; mais la meilleure manière, ce me semble, de les reconnaître, c'est d'épargner à ceux de qui je les tiens l'ennui des compliments en face et la fatigue de s'occuper de moi. Vous aurez bien assez tout à l'heure, — peut-être trop, — de mes idées et de mes paroles : c'est bien le moins que je n'aggrave pas le mal par l'effusion indiscrète de mes sentiments. Un devoir bien plus pressant pour moi, au contraire, c'est de m'expliquer nettement sur le sujet proposé à cet entretien, et dont l'énoncé un peu obscur a pu laisser, j'en ai peur, quelque nuage dans vos esprits. Je ne veux pas que vous me soupçonniez plus longtemps de vouloir éveiller votre attention par l'attrait d'une forme énigmatique, et obtenir ainsi de votre curiosité l'intérêt que je ne saurais pas attirer par ma personne ou captiver par mes pensées.

Qu'est-ce donc que j'entends par l'histoire de France étudiée sur le terrain de la Normandie? Quelles relations ai-je l'intention d'établir entre l'histoire générale de notre patrie et la vieille province dont l'appellation ancienne, bien que bannie de l'usage officiel, demeure le nom préféré de notre terre natale? Je lis cette question dans vos regards, et je l'aborde sans délai.

Dans le cours d'une vie déjà longue, et adonnée à quelques études, j'ai lu plus d'une histoire générale de France. J'imagine que la plupart de ceux qui m'écoutent ont fait comme moi. Serais-je l'interprète fidèle de leurs sentiments, si je confesse qu'aucune ne m'a laissé une impression pleinement satisfaisante? Soit que je fusse trop ambitieux pour mon pays, soit que la difficulté tînt à la nature et surtout à la grandeur du sujet, aucun de ces tableaux soi-disant complets de notre histoire n'a répondu pleinement à mon attente ni rempli toutes les conditions de mon idéal. Toujours quelque grande

[1] M. le maire d'Évreux avait mis à la disposition de M. de Broglie la salle de l'amphithéâtre de botanique.

[2] MM. Izarn, Bagot, Chauvel, Lépouzé, Thirouin, Delhomme et Guimebert. Ces honorables citoyens d'Évreux ont signé la déclaration exigée par la loi pour la convocation des réunions libres. Les trois premiers siégeaient au bureau.

qualité de notre caractère national ou quelque grande aventure de notre destinée commune m'a paru laissée dans l'ombre ou en souffrance. Je n'ai trouvé chez aucun écrivain ni un souffle d'éloquence assez puissant pour animer d'un bout à l'autre le récit de dix siècles où la gloire déborde, ni une palette assez riche en couleurs pour en peindre la variété, les mille nuances et l'éclat, ni une étreinte assez forte pour en saisir l'ensemble et en coordonner les parties. Ici, c'était la narration qui manquait de vivacité; là, l'érudition, dont la sûreté était prise en défaut; ailleurs, l'intelligence des causes morales qui déterminent les événements et du lien qui les enchaîne n'était pas suffisamment profonde et pénétrante. Tantôt la politique, tantôt la guerre, tantôt l'influence merveilleuse du génie littéraire et philosophique de la France étaient imparfaitement appréciées. Celui-ci manquait de cette imagination brillante qui fait revivre les mœurs, les coutumes, les grandes figures du passé; celui-là, au contraire, de ce goût des progrès modernes et de cette confiance dans l'avenir qui peut seule donner à l'histoire d'un peuple encore plein de vie, comme le nôtre, sa signification la plus haute, et son sens instructif et moral. De cette insuffisance universelle, j'ai conclu avec une sorte de découragement qu'une histoire générale de France était une œuvre qui dépassait les forces humaines, et qu'il est des modèles que l'art ne peut reproduire, parce que leur beauté désespérera toujours tous les peintres, et leur taille débordera toujours le cadre de tous les tableaux.

On supplée, je le sais, à cette impuissance, en divisant, en fractionnant le modèle. On fait choix d'un grand règne, d'une grande époque, de la vie d'un grand homme: on raconte Henri IV, Richelieu, Louis XIV, la Révolution française, on inonde de lumière ce coin préféré; on fouille dans ses profondeurs ce pouce du sol; puis, une fois la tâche achevée, on laisse ce fragment détaché prendre sa place dans l'ensemble, au gré de la mémoire, de l'imagination, des connaissances antérieures du lecteur. Nobles tentatives, beaucoup plus proportionnées aux forces humaines, et dont notre temps fournit les meilleurs modèles. Mais alors un autre inconvénient paraît. Que devient, dans cette division arbitraire, le plus grand des caractères du peuple français, son originalité véritable, le secret de son influence dans le monde? je veux dire, son unité morale, qui persiste à travers dix siècles, et fait de son histoire comme la vie d'un seul personnage? Ce développement continu, tantôt par violentes secousses, tantôt par des voies pacifiques, mais toujours dans le même sens, dans un sens de large et croissante popularité? Cet avénement successif de toutes les classes au pouvoir et à la lumière, dont notre siècle a vu le couronnement? L'unité du sujet disparaît dans ce fractionnement, fait d'après la

fantaisie ou la prédilection d'un seul auteur. On trouverait même des écrivains éminents pour traiter successivement toutes les parties de l'histoire, qu'en rapprochant bout à bout ces fragments on ne ferait pas avec ces pièces rapportées un tout ressembant à l'original. On ne fait pas une statue vivante et harmonieuse avec une tête, un torse et des bras sculptés par des ciseaux différents.

Que faire donc, et comment conserver l'unité du sujet sans se noyer dans son immensité? J'ai quelquefois pensé qu'un moyen non pas parfait (j'ai dit tout à l'heure qu'en ce genre la perfection était impossible), mais au moins instructif et piquant, ce serait de diviser l'histoire de France non pas en périodes, mais en régions, dans l'espace et non dans le temps, de faire choix d'un certain nombre de provinces importantes et de cités populeuses, et là, sur ces champs limités d'expérience, dans ces théâtres restreints d'observation, d'étudier au vif et de saisir dans le détail la suite des transformations successives de notre histoire générale. On aurait ainsi comme autant d'échantillons en raccourci, autant de portraits en miniature, autant de statuettes en réduction de l'histoire de France. Aucun de de ces portraits ne serait vu de face, à la vérité : celui-ci serait de profil, celui-là de trois quarts, l'un vu de droite, l'autre de gauche. Mais tous auraient, dans leurs proportions réduites, la stature entière du modèle et la noblesse de ses mouvements. Et c'est ici que m'est venu tout naturellement à l'esprit l'exemple de notre province de Normandie. Voilà une province qui a passé, dans son histoire particulière, par toutes les vicissitudes de notre histoire générale. Tout ce qu'a fait, voulu, souffert la France, la Normandie y a pris part par ses volontés, ses souffrances et ses actes. La Normandie a été successivement, comme la France, gauloise, romaine, puis couverte par les flots successifs des invasions barbares ; puis la barbarie a fait place pour elle, comme pour la France, aux grandeurs et aux excès du régime féodal ; puis, sur la France comme sur elle, la monarchie a étendu sa puissance tantôt bienfaisante, tantôt oppressive ; enfin, sur elle comme sur la France, s'est levée l'aurore de la révolution de 1789. Comment se sont opérées, en Normandie, ces transformations du caractère, de la vie, des mœurs de la France? Quelle part la Normandie y a-t-elle prise? Quel rôle y a-t-elle joué? Quel a été, en un mot, en Normandie le contre-coup de toutes les révolutions de l'histoire générale, et quelle la réaction de la Normandie elle-même sur cette histoire? Voilà ce que j'entends par l'histoire de France étudiée sur le terrain de la Normandie. Si vous voulez me permettre une métaphore familière, l'histoire de Normandie, ainsi conçue, serait à mes yeux comme une chambre obscure, où l'histoire générale de France viendrait projeter ses contours sombres ou

lumineux sur une toile dont la Normandie ferait le fond. Ou bien voulez-vous recourir, avec moi, à une comparaison plus grande, plus sublime? Il n'y a rien de trop grand ni de trop élevé pour la France. Laissez-moi me représenter toute l'histoire de France comme le firmament de la voûte étoilée. Les grands hommes, les grands règnes, les grandes victoires, les grands événements s'y pressent, s'y croisent, s'y meuvent comme des corps lumineux. Si vous essayez de les embrasser d'un coup d'œil, votre œil va se perdre et votre intelligence s'éblouir dans cet abîme d'infini et ce torrent de lumière. Que fait l'astronome? Il se retire dans le fond d'un observatoire et, braquant sa lunette sur deux points déterminés du ciel, il observe les constellations l'une après l'autre, à mesure qu'elles s'élèvent à l'horizon et qu'elles passent au méridien du lieu qu'il habite. C'est entre ces deux points fixes (fixes en apparence pour lui, bien que mobiles comme la terre qui le porte) qu'il mesure la vitesse de leurs mouvements, l'intensité de leur lumière et la direction de leur course. Eh bien, ce que je propose à l'historien normand, c'est de prendre sa province comme son observatoire, et d'observer de là aussi les grandes constellations de l'histoire de France à mesure qu'elles paraissent à l'horizon et qu'elles traversent le méridien de la Normandie.

N'ayez pas peur pourtant : ce n'est pas cela, ce n'est pas tout cela surtout que je vous propose de faire ce soir avec moi. Le plan d'une histoire de Normandie prise comme un échantillon de l'histoire de France, j'ai mis dix minutes à le tracer : dix heures ne seraient pas assez, dix ans seraient à peine suffisants pour le remplir. Il y faudrait surtout des connaissances spéciales que je ne possède pas, et ce n'est pas ici que je voudrais m'en donner l'apparence. Trop de juges compétents se trouveraient devant moi pour découvrir le défaut de ma cuirasse. Ce n'est pas à Évreux que je voudrais prendre les allures et marcher sur les brisées des successeurs d'Auguste Leprévost, des Léopold Delisle, des Louis Passy et des Lebeurier. Ma prétention est plus modeste : je voudrais seulement, si quelqu'un dans cette enceinte était séduit par une tâche de ce genre à remplir, si quelque jeune esprit en concevait l'ambition et ne reculait pas devant le fardeau, je voudrais l'engager à persévérer en lui faisant voir qu'aucun terrain ne se prête mieux à son accomplissement que celui de la Normandie. Quelques traits généraux suffiront, ce semble, pour faire sentir qu'aucune province n'a été, plus que la Normandie, française de cœur, de sol et de langue; aucune n'a été plus constamment associée à toutes les phases de l'histoire de France; aucune n'a été initiée de meilleure heure et plus constamment fidèle à l'esprit du peuple français; aucune n'a produit, dans son sein ou vu passer

sur son territoire un plus grand nombre de ces hommes qui, à un jour donné, décident de la destinée d'un État; aucune n'a vu se dénouer ou se trancher chez elle un plus grand nombre de ces crises décisives dont dépend le cours de tout un siècle; aucune, par conséquent, n'est mieux faite pour servir de type et de miroir à notre histoire entière. En un mot, pour revenir à ma comparaison, si l'on cherche un premier méridien pour observer toutes les révolutions astronomiques de la France, je ne pense pas qu'il y en ait de meilleur que celui qui passe par Rouen, par Caen, peut-être même par Évreux.

Mais je vois bien l'objection qu'on va me faire. Le premier lycéen venu, frais émoulu du baccalauréat ès lettres, l'a déjà sur les lèvres. Pour servir ainsi de type à l'histoire de France, il manque une chose à la Normandie, c'est d'avoir été toujours et même anciennement française. La Normandie a fait partie longtemps de la domination de l'étranger, de l'ennemi d'alors, de l'Angleterre. Pendant deux siècles et à deux reprises, la Normandie a été anglaise. Elle n'est française tout de bon et pour toujours que depuis le milieu du quinzième siècle. Peut-on faire le type de notre histoire d'une province qui compte à peine plus de quatre siècles de nationalité française?

Parlons donc de cette annexion momentanée de la Normandie à l'Angleterre : parlons-en et commençons par là. J'y vois un grand avantage, c'est d'abord de limiter l'examen sommaire que je veux faire avec vous, et de dissiper par là une inquiétude que j'ai eu le tort de faire naître imprudemment dans vos esprits. Quelque bienveillance qui vous anime, et quelque habitude que la politesse vous ait donnée de contenir l'expression de votre pensée sur vos visages, j'ai bien vu qu'en m'entendant prononcer ces mots rébarbatifs et de sinistre augure de Rome, de Gaule, de Barbare, un nuage passait sur vos fronts, et vous vous demandiez si je voulais vous égarer avec moi dans les forêts un peu obscures de nos origines nationales. J'ai même vu le moment où, en votre qualité de juges normands, en me voyant remonter à la création du monde, vous m'alliez dire, comme dans la comédie : Avocat, ah! passez au déluge. J'y passe de moi-même, comme vous voyez, sans me faire prier.

Que dirions-nous donc de cette annexion de la Normandie à l'Angleterre? Eh bien! ne criez pas trop vite au paradoxe, si j'affirme qu'à aucune époque la Normandie n'a été plus française que pendant cette séparation momentanée du corps de la France; qu'elle n'a jamais cessé de tenir à la France par le fond même de son être, et qu'ainsi il n'y a rien, dans cette division d'un jour qui empêche de raconter les deux histoires l'une par l'autre et l'une à la faveur de l'autre.

Voyez en effet : il y a deux phases dans l'union de l'Angleterre et de la Normandie. Dans la première, je dis, avec l'évidence et le lieu commun de l'histoire, que ce n'est pas l'Angleterre qui conquiert la Normandie, mais bien la Normandie qui conquiert et détient l'Angleterre; elle la conquiert et la détient par les armes, par les mœurs, par les lois et dans les intérêts de la France. Ce n'est pas l'Angleterre qui fait subir à la Normandie une domination anti ou extrafrançaise ; c'est l'Angleterre qui subit, des mains de la Normandie, une domination française.

C'est, dis-je, l'évidence et le lieu commun, et cela ressort, à n'en pas douter, du fait initial qui a déterminé la réunion de la province normande au royaume anglais : car ce fait, c'est une victoire. Et une victoire de qui, je vous prie? Est-ce des Anglais sur les Normands ou des Normands sur les Anglais? Le héros d'Hastings est-il un roi anglais prenant possession de notre continent, ou un vassal du roi de France mettant le pied sur le sol insulaire pour ne le plus quitter? Apparemment c'étaient bien des Français que ces barons normands chargeant sur l'ennemi en entonnant le grand chant national de la France d'alors, la chanson de Roland, et en invoquant, comme le preux de Charlemagne mourant, la *douce terre de France!* Ce sont donc bien les Normands qui, le premier jour, ont conquis l'Angleterre. Et le lendemain? Eh bien! le lendemain a été pareil à la veille. Ç'a été le lendemain d'une conquête et d'une conquête comme on l'exerçait au dixième siècle, c'est-à-dire sans le moindre scrupule et sans l'ombre de délicatesse. La conquête, au dixième siècle, vous le savez, c'était quelque chose d'assez semblable à ce qu'on appelle dans certaines écoles d'aujourd'hui la réorganisation de la propriété. On réorganisait la propriété en la transférant, en la prenant à ceux qui l'avaient pour la donner à ceux qui ne l'avaient pas. C'est encore, je crois, de nos jours, le sens véritable du mot, et probablement celui que l'application, si elle avait lieu, confirmerait. Quoi qu'il en soit, la propriété des Anglo-Saxons vaincus, ainsi réorganisée, passa tout entière, châteaux, domaines, bois, troupeaux, pâturages aux mains des Normands. Le cri de douleur des Saxons dépossédés est arrivé jusqu'à nous à travers les âges, et il a trouvé de nos jours un écho touchant et inattendu dans l'admirable roman *Ivanhoé* de Walter Scott, que vous connaissez tous, et qui est un vrai poëme; et cet écho s'est prolongé dans les écrits immortels de notre Augustin Thierry, dont les récits, conformes à toute la sévérité de l'histoire, ont pourtant la grâce des plus touchantes fictions et le charme des plus beaux vers.

Ainsi s'établit la domination normande en Angleterre. Mais au profit de qui s'établit-elle? Au profit des mœurs, des lois et de la

langue de la France qui étaient celles du vainqueur. L'empreinte de cette prise de possession est visible sur toutes les anciennes lois de l'Angleterre, qui sont empruntées aux coutumes et rédigées dans l'idiome des Français d'alors. Que dis-je? elle est visible encore sur la langue anglaise d'aujourd'hui; car tous ceux qui en ont la moindre notion savent que cette langue est composée de deux éléments, l'un dérivé de la vieille langue germanique des vaincus, l'autre qui n'est que du français encore très-reconnaissable. Et je ne suis pas le premier à remarquer que de ces deux éléments celui qui contient les mots exprimant la puissance, l'empire, la domination, les mots dont les vainqueurs ont dû se servir habituellement, ont tous une dérivation française évidente. Il y a à cet égard un petit détail, d'une familiarité presque triviale, que j'oserais à peine redire ici, si cette familiarité même n'était utile pour nous faire pénétrer dans l'intimité des mœurs du passé. Chacun sait qu'il y a toujours deux mots en anglais pour signifier le même animal domestique; l'un qui s'applique à l'animal aux champs et au pâturage, l'autre qu'on n'emploie que pour l'animal tué, cuit et servi sur table pour être mangé. Eh bien! le premier de ces mots, celui qui signifie l'animal aux champs, est toujours le vieux mot saxon, tandis que l'autre, le mets préparé pour les convives, est notre mot français, presque sans différence : ce qui indique, à n'en pas douter, que c'étaient les vaincus anglo-saxons qui gardaient les bestiaux et les vainqueurs venus de France qui les mangeaient.

Un autre indice, plus sérieux peut-être, de la prépondérance de la Normandie sur l'Angleterre pendant cette première époque, c'est la prédilection avec laquelle les vainqueurs normands visitent leur terre natale. Ces petits ducs de Normandie, vassaux du roi de France, mais devenus ses égaux, presque ses supérieurs, grâce à cette couronne subitement acquise, auraient dû, ce semble, détourner leurs regards avec répugnance du théâtre de leur origine, qui leur rappelait leur subordination primitive et leur en faisait encore sentir le lien. Ils auraient dû regarder la Normandie du même œil qu'un parvenu enrichi a le tort de regarder souvent la modeste chaumière où son père, par le travail de ses mains, a posé le premier fondement de sa fortune. Il n'en est rien : loin de là; ils reviennent sans cesse en Normandie; ils y reviennent pour y vivre et surtout pour y mourir. Le moitié de la vie de ces souverains et presque toujours leur mort se passent en Normandie. On dirait qu'une fois maîtres de cette conquête inespérée, je ne sais quel ennui, quelle mélancolie irrésistibles les y saisit, et qu'ils ne peuvent la chasser qu'en revenant toucher le sol de rance. C'est un sentiment que comprendront beaucoup de ceux qui ont voyagé longtemps dans les brouillards d'outre-

mer. Il est vrai que, quand nous voyageons en Angleterre, nous n'y voyageons pas en conquérants, ce qui doit changer beaucoup la couleur et la saveur des choses. Mais toujours est-il que ces vainqueurs normands m'ont souvent eu l'air enchaînés, presque attrapés par leur conquête. Cette terre brumeuse, éclairée par un pâle soleil, cultivée par une population frémissante et vaincue, séparée du reste du monde par une ceinture de flots orageux, leur semblait une prison dont ils avaient hâte de s'échapper pour venir retrouver des plaines plus riantes, sous des rayons plus doux, au milieu d'une population plus ouverte et plus gaie, amoureuse des tournois et des fêtes, visitée par les trouvères et les ménestrels. Aussi la cour tenue par les ducs de Normandie, tantôt à Caen, tantôt à Bayeux, tantôt à Rouen, est-elle avant tout un lieu de délassement et de plaisir. Elle devient un des centres, un des foyers, une des fleurs de la civilisation du moyen âge. Autour d'elle s'élèvent les premiers édifices le l'art gothique. C'est dans le dialecte normand, souvent pour être dédiées aux ducs de Normandie, que sont composées beaucoup de ces chansons de gestes, de ces poésies chevaleresques, qui sont les premiers monuments de notre littérature. En un mot, il y a eu en France à cette époque deux cours, l'une à Rouen, l'autre à Paris, et des deux, je ne sais si la plus brillante, la plus animée, la plus française n'est pas celle de Rouen.

Regardez partir, en effet, pour la croisade, les deux souverains de ces deux cours, deux noms célèbres dans l'histoire comme dans la légende, Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste. Ils sont tous deux jeunes, tous deux chevaliers, tous deux pleins de la même ardeur de combat et de plaisir. C'est chez tous deux même goût d'armes et de fêtes, même furie dans la mêlée, et le soir même gaieté à raconter leurs exploits *ès chambres des dames*. Lequel des deux est le plus français? Je serais embarrassé de le dire, et s'il fallait absolument choisir celui qui ressemble le plus à nos compatriotes, je crois en vérité que c'est celui qui porte la couronne britannique. Si c'est être Français, en effet, que d'avoir plus de générosité dans le cœur que de calcul dans l'esprit, si la grâce et le feu sont des qualités françaises, tandis que le sens froid et pratique des intérêts tient plus à la nature britannique, le plus français des deux, c'est le bouillant Richard, tandis que son rival, plus prudent, paraît plutôt appartenir à la race ambitieuse et politique par excellence. Si c'est être Français que de pécher par un excès de loyauté dans l'accomplissement de sa parole et un excès de confiance dans la loyauté d'autrui, et si c'est être Anglais que de savoir recueillir prudemment et sans en avoir l'air les bonnes occasions que les autres laissent échapper par négligence, le plus français des deux, c'est

l'étourdi Richard, qui s'aventure seul dans l'empire d'Autriche et se laisse mettre la main sur le collet comme un aventurier; et l'Anglais, c'est Philippe, qui profite sans rien dire de sa captivité pour lui dérober la Normandie. Si c'est être Français, enfin, que de consoler ses déplaisirs par des chansons, ah! il est bien Français, le roi troubadour qui charmait les loisirs de son cachot en composant des romances et dut sa délivrance à l'une d'elles. Nous n'avons pas la romance célèbre qui servit entre le fidèle Blondel et son souverain captif de signe de ralliement et de reconnaissance. Sedaine et Grétry y ont suppléé pour toutes les mémoires. Mais elle était en français assurément, et dans le meilleur français du temps, si nous en croyons les chants du même genre et du même auteur que nous possédons. Car nous avons bien les chants authentiques composés par Richard Cœur de Lion dans sa prison pour se consoler de ses ennuis et se plaindre soit de la lenteur de ses amis à venir à son aide, soit des tours que Philippe Auguste lui jouait pendant qu'il était sous les verrous. Ces chants sont en français et écrits avec tant d'art qu'il suffit même de remplacer ou de traduire quelques mots pour en faire du français d'aujourd'hui. Écoutez seulement cette strophe : je n'y ai changé que ce qui était nécessaire pour la rendre facilement intelligible à la lecture :

N'est grand merveille, si j'ai le cueur dolent,
Quant mon seigneur (*sires*) tient ma terre en tourment,
Moult ai d'amis, mais pauvres sont leurs doux.
. . . .
Ils savent bien mes hommes et mes barons
Que je n'avais si pauvre compagnon
Que je laissasse à périr en prison:
Honte en auront, si faute de rançon
Je reste ici deux hyvers pris[1].

Voilà du français, messieurs, du vrai français par la grâce du sentiment et la délicatesse du langage.

Voilà donc ce que c'est que la première période de la domination anglaise en Normandie. Ah! je le sais bien, il y a une seconde réunion de la Normandie à l'Angleterre. Après avoir été reprise une fois par Philippe Auguste, elle retombe, cent ans après, sous le joug anglais, et cette fois c'est bien la conquête avec tout son lugubre appareil. C'est la conquête, d'abord, car ce n'est plus la victoire, c'est le désastre des armes françaises qui y donne naissance; c'est la conquête, car les barons anglais vainqueurs ne sont plus cette fois des

[1] Poésies de Richard Cœur de Lion, dans la collection des *Chants historiques français*, par Leroux de Lincy.

Français d'hier à peine enlevés à leur patrie : un siècle de séparation du monde entier a formé leur caractère national, et quand ils reparaissent en Normandie c'est bien avec le visage et l'accent de l'étranger. Le pas des archers du duc de Bedford défilant sur le pavé de Rouen, c'est bien le pas lourd et sinistre du conquérant foulant aux pieds le sol du vaincu.

C'est la conquête. Mais alors la Normandie la subit comme toute la France; elle partage le sort commun, et elle le partage avec les mêmes sentiments que la France entière, avec le même frémissement d'impatience patriotique, puis, à un jour donné, comme toute la France, elle secoue le joug par le même effort d'héroïsme et avec le même transport d'enthousiasme.

Cette répulsion de la Normandie pour la seconde domination anglaise, les preuves en abondent dans l'histoire ; je n'ai que le choix. Elle est attestée par les nombreux soulèvements populaires qui ensanglantent pendant cette époque de désastre tantôt les villes, tantôt les campagnes de notre province. Véritable chouannerie dans le bocage normand, émeutes dans les cités commerçantes et maritimes, la Normandie emploie tous les moyens pour témoigner son impatience, et ces mouvements irréguliers viennent souvent en aide aux armes régulières du roi de France. Quelle preuve encore de l'état d'esprit de la Normandie que cette profonde douleur qui se répandit dans les campagnes voisines de Rouen quand un funèbre cortége amena dans cette ville la vierge libératrice de la France pour subir, devant des bourreaux déguisés en juges, un véritable assassinat juridique! C'étaient des Normands, mais c'étaient bien aussi des Français ces paysans accourus sur le passage de Jeanne, assiégeant le tribunal et rangés autour du bûcher, le visage baigné de larmes, disent les historiens, se montrant du doigt les bourreaux et se plaignant tout haut qu'un tel forfait eût eu la ville de Rouen pour théâtre (*Erant multi male contenti quod executio fuerit in civitate Rhotomagensi*)[1]. Et c'est bien une cité normande, mais aussi une cité française, que cette ville même de Rouen, où l'illustre victime a laissé plus de souvenirs qu'au lieu même de sa naissance ; où la mort l'a rendue plus populaire qu'ailleurs la victoire, et qui encore aujourd'hui prodigue à cette grande mémoire les hommages de tout genre, les monuments expiatoires et funèbres, comme si elle ne croyait jamais avoir assez lavé de son front la tache involontaire que l'Anglais lui a imprimée par le meurtre de l'innocente et de l'héroïne.

Voilà des preuves éloquentes de la haine de la Normandie pour le joug anglais et de sa sympathie profonde pour notre grande résistance nationale. J'en trouve d'autres encore, plus naïves, plus sim-

[1] Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 283.

ples, j'ai presque dit plus gaies; je les trouve dans ces refrains populaires qui, à toutes les époques, mais surtout aux époques de calamités publiques, interprètent vivement les sentiments de la foule, et, répétés de bouche en bouche, s'en vont partout entretenir, propager, enflammer les passions mêmes qu'ils expriment. La Normandie a, à cette époque, des chants populaires contre l'invasion anglaise qui seraient de véritables Marseillaises du temps si un ton d'ironie narquoise ne les distinguait du chant lugubre et solennel de Rouget de Lisle. A la perfection de la forme près, ce sont les couplets de Béranger contre l'invasion de 1815. Et savez-vous où je rencontre ces chants patriotiques! Ils font partie d'une collection de chansons à boire qui a dû à une circonstance insignifiante une véritable renommée dans la postérité : ce sont les refrains des compagnons du Vau de Vire, confrérie de joyeux buveurs qui s'était formée pour mener gaiement la vie dans la petite vallée de la Vire en Basse-Normandie. Du mot de Vau de Vire, légèrement dénaturé, s'est formé celui de vaudeville, dont Boileau a fait le nom caractéristique du genre français par excellence. Les compagnons de Vau de Vire étaient, comme je le dis, de gais compères qui ne songeaient d'abord qu'à rire et à boire; aussi, tant que la Normandie est libre et soumise au roi de France, leurs vers ne célèbrent que le plaisir. Mais dès que l'Anglais a touché le sol de leur patrie, leur ton s'élève, leur colère s'allume, et les amis de la joie montrent un cœur vraiment patriote. Écoutez, par exemple, ces couplets-ci; ne croirait-on pas voir tout les paysans d'un village occupés à aiguiser qui le soc de sa charrue, qui son hoyau, qui sa bêche, pour en faire une arme contre l'ennemi :

Et croyez-vous que je me joue
Et que je m'en voulusse aller
En Angleterre demeurer?
. . . .
Entre nous, gens de village,
Qui aimons le roy français,
Prenons chacun bon courage
Pour combattre les Anglais.
Prenons chacun une houe
Pour mieux les déraciner.
S'ils ne s'en veulent aller,
Au moins faites-leur la moue.
Ne craignez rien : allez battre
Ces *goddams* mangeurs de pois.
Car un de nous en vaut quatre;
Au moins en vaut-il bien trois.

Mais battre les Anglais un contre trois, c'est plus facile à dire qu'à

faire. Aussi l'invasion continue, les maux de la France s'aggravent. Plus d'un des compagnons du Vau de Vire périt dans le combat, entre autres leur chef et leur meilleur poëte, Olivier Vasselin. Les chants prennent alors une teinte plus mélancolique, et l'accent d'une haine plus concentrée :

Hélas ! Olivier Vasselin,
N'aurons-nous pas de vos nouvelles?
Vous ont les Anglais mis à fin ?
Les Anglais ont fait déraison
Aux compagnons du Vau de Vire,
Vous n'ouïrez plus chanter chansons
A ceux qui les soulaient bien dire.
Nous prierons Dieu de bon cœur fin,
Et la bonne Vierge Marie
Qu'ils donnent aux Anglais male fin
Et Dieu le Père les maudie!

Je dois convenir que quelques historiens donnent à la colère des compagnons du Vau de Vire contre les Anglais une interprétation d'un patriotisme moins pur et moins élevé que la mienne. Ils prétendent que leur principal grief contre l'étranger, c'est que les Anglais partout où ils passaient faisaient main basse sur le vin et ne leur laissaient que du cidre à boire. J'ai longtemps cru que cette supposition, si peu polie pour les buveurs normands et pour la liqueur normande était une calomnie d'origine anglicane. Malheureusement quelques-unes de ces mêmes chansons me forcent à confesser qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans l'hypothèse. Ainsi en peignant les maux que les Anglais leur font souffrir, les bons compagnons mentionnent celui-ci :

Ne buvant qu'eau, tous nos courages
Sont comme vignes sans raisin ;
Rougissent encor nos visages,
Mais c'est de cidre et non de vin.

Il faut donc bien se rendre à l'évidence. Mais alors je me suis dit, et vous vous direz comme moi : au fond qu'est-ce que cela prouve? Le patriotisme a bien des formes et un cœur bien épris aime toutes les qualités de sa maîtresse. La France est la terre classique du bon vin. Je ne puis savoir mauvais gré aux compagnons du Vau de Vire d'avoir voulu rester annexés à la patrie de cette liqueur généreuse au lieu de suivre la destinée de la froide terre qui ne produit que le grog, l'ale et le whisky.

Aussi quand, Jeanne d'Arc et Dunois aidant, le sol français est enfin délivré, quels cris de joie chez les buveurs normands ! Ils célé-

brent en même temps la réapparition du drapeau français sur leurs murs et du vin dans leurs tonneaux.

S'enbesognant de nos futailles,
Dieu a féru ces enragés,
Et la dernière des batailles
Par leur trépas nous a vengés.
Buvons donc : des jours de détresse
Noyons le record dans le vin ;
Ores ne me chault que liesse,
Buvons du soir jusqu'au matin[1] !

Je ne puis m'empêcher de penser que ces joyeux couplets faisaient partie de ces noëls qui saluaient, au dire des chroniqueurs, le passage de Charles VII en Normandie, après la fin de la guerre, à Vernon, à Louviers, à Évreux, et qu'en élevant un peu la voix, nous les ferions reconnaître de l'écho des vieux murs de cette cité.

Vous le voyez, messieurs, nous voici arrivés au milieu du quinzième siècle et les deux histoires de Normandie et de France ne se sont pas un instant séparées : elles avancent de concert, l'une portant l'autre. Prenons haleine pour leur faire faire en commun le bout de chemin qui leur reste encore.

J'ai dit, en commençant ce discours, que je considérais toutes les révolutions de l'histoire de France comme autant de constellations que j'observais à leur passage par le méridien de la Normandie. Je reprends donc mon télescope pour voir quel astre va s'y présenter. Mais à peine ai-je élevé mes regards vers le ciel que je les détourne avec dégoût. La constellation qui s'élève, en effet, c'est une comète sanglante qui jette après elle une lueur funèbre. Au siècle désastreux et glorieux des guerres de l'indépendance succèdent les siècles aussi pleins de désastre mais vides de gloire des guerres de religion. Le seizième siècle est celui des luttes religieuses. Luttes terribles, cent fois plus douloureuses que les luttes civiles ordinaires : car les guerres civiles n'atteignent le citoyen que dans le centre de sa famille et le foyer de ses affections. Les guerres de religion le recherchent et le torturent dans le fond le plus intime de son être, dans le sanctuaire éternellement libre de sa pensée et de sa conscience. Horribles pour celui qui s'y trouve mêlé, elles sont ingrates pour l'historien. Car les torts étant habituellement partagés, les violences alternatives et intermittentes et l'usage de la force dans les débats de la conscience toujours déplorable, quelle que soit la main qui l'applique, il ne sait où faire reposer son intérêt, à quelle victoire applau-

[1] Leroux de Lincy, *Recueil des Chants historiques français*, cité par Henri Martin, et appendice du tome VII de l'*Histoire de France*.

dir, à quelle défaite accorder sa compassion. Passons donc rapidement sur cette stérile époque. Disons donc seulement que, dans ce sanglant passage, la solidarité de la Normandie et de la France se maintient : elles n'ont rien à se reprocher et rien à s'envier l'une à l'autre. La Normandie a comme la France ses dissidents religieux qui ne sont souvent que des ambitieux politiques, ses farouches persécuteurs qui assouvissent leurs ressentiments sous le couvert d'un faux zèle, et les massacres de Rouen sont un des plus tristes cortéges qui accompagnent la Saint-Barthélemy devant la justice et l'exécration de la postérité.

Ah! oui, mais derrière cette sinistre comète, voici un astre brillant qui apparaît et celui-là n'a éclairé aucune province d'autant de feux que la Normandie. Vous l'avez nommé : c'est le conquérant de la paix publique et le héros de la tolérance, c'est Henri IV. Je ne prétends pas dire que Henri IV soit Normand; j'ai même eu le malheur de dire tout récemment, dans une réunion semblable à celle-ci, qu'étant Gascon, il était le contraire d'un Normand; je ne puis pas m'en dédire. Mais, s'il n'est pas Normand, que de fois il a visité la Normandie, et la Normandie, quel cadre elle a fourni à ses exploits, quel fond à ses tableaux de bataille? N'est-ce pas en Normandie qu'il a conquis, consolidé, achevé la soumission de la France? N'est-il pas à jamais pour la postérité le vainqueur d'Arques et le vainqueur d'Ivry? D'Ivry surtout, où il a deviné et devancé toutes les ressources de la tactique moderne et déployé dans tout leur essor la variété et la souplesse de son génie naturel. Mais Ivry, vous le savez, c'est nous-mêmes! Des clochers de cette cathédrale on pourrait apercevoir les collines qui dominent ce fameux champ de bataille et le petit obélisque commémoratif qui perpétue le souvenir de cette grande journée. Les ondes de la modeste rivière qui a donné son nom à ce département n'oublieront jamais que, le combat terminé, elles ont lavé les armes, essuyé la sueur et vu refléter dans leur miroir les traits héroïques du vainqueur. Jamais il ne fut mieux, plus soudainement inspiré que ce jour-là. Jamais il ne prononça plus de ces paroles ardentes et piquantes, pleines de grâce et de sel, qui enlevaient les escadrons et soulèvent encore, après des siècles, l'admiration de la postérité. Il y a celle-ci d'abord, toujours admirable à redire quoique le mélodrame en ait un peu abusé : « Ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours dans le chemin de la victoire et de l'honneur! » Et cette autre plus sobre, plus nerveuse, partie de plus près du cœur; cette exclamation adressée à un gros de cavaliers qui lâchaient pied : « Misérables! tournez visage pour que, si vous ne voulez combattre, au moins me voyiez mourir! » Plutarque n'a rien de plus beau. Mais je

n'ai jamais pu traverser la vallée de l'Eure sans entendre retentir à mes oreilles cette héroïque saillie.

Mettons donc hardiment Henri IV, au moins pour la bataille d'Ivry, au compte de la Normandie et même du département de l'Eure. Mais, après Henri IV, voici venir Richelieu ; après le génie de la conciliation et de la paix, le génie de la force et de la terreur. Après le génie qui subjugue et captive, le génie qui domine et qui écrase. Qu'allons-nous faire de Richelieu en Normandie? Mais voyons d'abord ce que Richelieu a fait de la France.

L'œuvre de Richelieu, vous la connaissez : il ne s'est proposé qu'un but, mais il l'a atteint à travers tous les obstacles ; il n'a poursuivi qu'une tâche, mais il l'a violemment et souverainement remplie. Ce but, cette tâche, c'était d'élever le pouvoir royal, dont il était le dépositaire, au-dessus de toutes les résistances qui pouvaient le partager, le contenir ou le contrôler : au-dessus des vieux priviléges aristocratiques d'abord, puis au-dessus des libertés provinciales et communales, au-dessus des droits et des résistances juridiques des parlements ; de promener ainsi le niveau, le rouleau compresseur sur la société française tout entière et, sur le sol ainsi aplani, d'élever la royauté seule, debout comme une colonne isolée entre la terre et le ciel. C'est ainsi qu'il a formé, sur les ruines de toutes les libertés anciennes du pays, cette toute-puissance monarchique dont Louis XIV, héritier de son œuvre, a tiré d'abord tant de gloire et puis tant de maux ; qui a valu à l'ancienne royauté d'abord des jours si brillants, puis une si prompte décadence; dont la France entière a recueilli des fruits d'abord si savoureux, puis si promptement corrompus et enfin si amers.

Voilà l'œuvre de Richelieu dans l'histoire de France. Cette œuvre, la France l'a acceptée et subie, mais elle ne l'a pas subie sans résistance, ni acceptée sans protestation et sans réserve. On croit trop généralement, et les historiens affirment trop aisément que la France, à ce moment de son histoire, a accepté cette concentration du pouvoir absolu dans une seule main, comme une forme naturelle, permanente, définitive de ses institutions, comme le gouvernement qni lui convenait et qui était approprié à son tempérament et à ses mœurs. Cela n'est pas. A aucune époque, le pouvoir absolu n'a été en France la forme définitive et naturelle du gouvernement : il a toujours été un expédient provisoire et passager. A aucune époque, le pouvoir absolu n'a été la plante naturelle du sol : ç'a toujours été un arbre de greffe et transplanté. La France a pu, à l'époque de Richelieu comme à d'autres moments de son histoire, subir le pouvoir absolu par l'ascendant de la victoire et du génie, par suite et comme expiation des discordes civiles, par une nécessité plus ou moins bien

entendue de salut public. Mais elle ne s'y est jamais prêtée qu'à regret, contrainte et forcée, et après avoir fait entendre, par l'organe de ses plus nobles citoyens des protestations qui, impuissantes au moment où elles s'exprimaient, ont eu au moins l'avantage d'interrompre, à travers les âges, la prescription du despotisme et de pouvoir renouer, à un jour donné, la chaîne et la tradition de la liberté.

A ces protestations, à ces résistances qu'a rencontrées dans son cours l'opération despotique de Richelieu, je suis heureux, pour la Normandie, de pouvoir dire qu'elle a pris plus de part et une part plus généreuse qu'aucune autre province. Nulle part la résignation au pouvoir absolu n'a été moins prompte et la répugnance plus énergiquement témoignée qu'en Normandie. La Normandie a résisté à Richelieu de deux manières : par des révoltes populaires, fréquentes, longues, souvent sanglantes, dans les campagnes comme dans les villes; puis par l'opposition légale de ses états et de ses parlements. Il y a eu en Normandie une double résistance : l'une par la voie de l'insurrection, l'autre par la voie légale et juridique.

Des révoltes populaires je ne dirai qu'un mot. De tous les moyens de contenir ou d'arrêter le pouvoir absolu, c'est celui que j'aime le moins. L'insurrection est un remède héroïque qui tue bien souvent le malade qu'elle prétend guérir. Quand elle réussit, elle répand dans la société un trouble qui est long à s'apaiser. Quand elle échoue, elle a l'inconvénient presque aussi grave d'autoriser, d'encourager, presque de légitimer les violences arbitraires qui la répriment. Les insurrections préparent et excusent les coups d'État : c'est leur plus grand mal. Dans le cas présent, les révoltes de Normandie fournirent à Richelieu l'occasion de déployer ses plus horribles rigueurs; je n'ai donc pas le cœur de les louer. Tout au plus, comme nous faisons ici de la littérature en même temps que de l'histoire — et surtout pas de politique, — pourrais-je faire remarquer que ce n'étaient pas des révoltés tout à fait ordinaires que ceux qui marchaient au combat en chantant des airs tels que ceux que j'ai trouvés l'autre jour en feuilletant cette funèbre histoire pour avoir l'occasion de vous en parler. Ce sont de vraies strophes cornéliennes, pour la richesse de la rime et la force de l'expression. Vous me les laisserez bien citer :

Mon cher pays, tu n'en peux plus,
A quoi te sert d'être fidèle ?
Pour tant de services rendus
On te veut bailler la gabelle!
Est-ce le loyer attendu
Pour avoir si bien défendu

La couronne des rois de France,
Et pour avoir par tant de fois
Remis les lys en assurance?
Contre l'Espagnol et l'Anglais?
Reprends ta générosité.
Et pour délivrer le royaume,
Fais voir a la postérité
Qu'il est encore des ducs Guillaume!
Fais voir que ton bras est plus fort
Qu'il n'était arrivant du Nord,
Et qu'il n'a que trop de puissance
Pour combattre tous ces tyrans
Qui crieront, sentant ta vaillance :
Seigneur, sauvez-nous des Normands[1]!

Après ces circonstances atténuantes, plaidées au nom de la poésie pour l'insurrection, je parlerai avec moins de détours et plus de liberté des résistances légales que la Normandie a opposées aux volontés arbitraires de Richelieu. Il y en a eu de deux sortes : la résistance des États de Normandie aux contributions excessives et irrégulières imposées sans droit par l'impérieux ministre ; la résistance des parlements à la juridiction abusive et usurpatrice des intendants et aux commissions militaires instituées pour juger, en dehors de toutes les formalités du droit, les criminels d'État. A l'une comme à l'autre de ces deux formes de résistance légale, il faut que vous me laissiez vouer ici hautement toutes les sympathies de mon jugement d'historien et de mon âme de Français ; car l'une comme l'autre étaient fondées sur le droit et sur la justice. Les états de Normandie s'appuyaient sur la vieille *Charte aux Normands* et sur le principe fondamental de toute liberté politique, c'est-à-dire sur le droit du contribuable à voter lui-même les impôts qu'il doit payer. Les parlements défendaient la vie, l'honneur, la liberté des justiciables. C'était donc la résistance, éternellement digne d'admiration, de la loi contre la force et du droit contre la puissance. On me dit vainement que l'intérêt du salut public et les grands desseins poursuivis par Richelieu ne pouvaient se laisser entraver par ces formalités d'une légalité surannée. On me dit vainement que l'unité française à fonder, la grandeur française à défendre, le progrès de l'égalité civile à assurer, exigeaient impérieusement cette confiscation de tous les droits et cette concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Ces considérations me touchent peu : d'abord parce que je ne connais en ce monde qu'une seule grandeur véritable et un seul intérêt supérieur à tous les autres, c'est le respect du droit

[1] *Complainte des Va-nu-pieds,* citée par Floquet, *Parlement de Normandie,* tome V.

et de la justice, ensuite parce que cette grandeur-là est, à mes yeux, le seul fondement solide de toute autre. Je disais tout à l'heure que l'histoire démontre que les insurrections compromettent trop souvent les libertés qu'elles prétendent revendiquer et défendre. Une autre démonstration de l'histoire, qui n'est pas moins claire, c'est que les résistances légales et modérées sont le salut des pouvoirs qu'elles contiennent et qu'au besoin elles contrarient. Dans le cas présent, si ces résistances légales, opposées à Richelieu en Normandie comme en France, eussent prévalu, pense-t-on que ce fût le peuple français seul qui en eût profité? Non. Quelques deniers d'impositions épargnés au contribuable normand seraient, en effet, peu de chose ; mais c'est la royauté française tout entière qui en eût tiré profit, car c'est à elle qu'auraient été épargnés, avec les enivrements de la toute-puissance, les ruines et les scandales qui sont le cortége inévitable et la suite infaillible des pouvoirs sans limites.

C'est ce que va nous apprendre avec la plus frappante évidence la suite parallèle de nos deux histoires de France et de Normandie. Elles se taisent, en effet, après des épreuves impuissantes, ces résistances légales, devant l'ascendant dominateur de Richelieu et devant la gloire naissante de Louis XIV. Tout fait silence, tout courbe la tête, et le trône de Louis XIV est comme un autel d'où sa majesté va planer pendant un siècle sur un peuple idolâtre. La Normandie partage la soumission commune. On exagère même à son égard la mesure de l'obéissance exigée : car, tandis qu'ailleurs, en Bretagne, en Bourgogne, en Languedoc, la forme sinon la réalité des états provinciaux subsiste, en Normandie, toute apparence de représentation locale cesse d'exister. Les états de Normandie ne sont plus convoqués à partir de 1655. On les punit par cette déchéance d'avoir fait entendre encore cette année-là une remontrance insolente et factieuse. Et il faut voir quelle insolence! Il faut voir quel langage offensait les oreilles délicates de Louis XIV. Voici ce que disaient ces factieux d'un nouveau genre : « Votre Majesté a témoigné à tout le monde qu'elle peut désormais faire dedans son royaume tout ce qui lui plaît, mais il ne convient pas moins à sa justice, quand tout fait joug sous son autorité, de donner à connaître qu'elle ne veut que ce qui est raisonnable. » A quoi Louis XIV répondit « qu'il ferait expédier les lettres de convocation des états *quand il le jugerait à propos.* » Et il ne le jugea plus à propos. Il avait raison. Dire à son souverain qu'il lui convient d'être raisonnable, c'est supposer qu'à la rigueur il pourrait bien ne pas toujours l'être. Une telle arrogance ne pouvait être supportée. Il ne fallait pas qu'un avertissement si importun vînt troubler les splendeurs du Louvre et qu'un *memento homo* de cette espèce se fît

entendre derrière le char de triomphe qui traversait la Hollande subjuguée.

A merveille, mais alors il faut toujours être heureux, puissant et vainqueur : il faut, pour en revenir à notre métaphore du commencement, que les astres soient toujours favorables et se lèvent toujours dans un ciel serein. Laissez seulement passer un siècle, laissez un pas de plus se faire dans la grande révolution astronomique de l'histoire de France, et le voilà maintenant, ce pouvoir absolu si fort avec Richelieu, si fier avec Louis XIV, si impatient de toute résistance et si dédaigneux de tout concours, le voilà humilié, déchu, dégradé par la série des fautes et des hontes du règne de Louis XV et tombé entre les mains de son débile successeur comme un héritage en faillite. Il est réduit à venir lui-même confesser tout haut son impuissance, et pour subvenir à son administration en détresse et à son trésor à sec, il faut qu'il fasse appel à ces mêmes libertés du pays que dans sa toute-puissance il avait injurieusement foulées et détruites. Les états de Normandie, fermés par Louis XIV, reparaissent à l'appel de Louis XVI, conseillé par Turgot, sous la forme d'assemblées provinciales, un an seulement avant que les états généraux de toute la France soient appelés à faire un tardif essai de régénération de la monarchie par la liberté. La Normandie, qui a suivi la France la dernière dans l'assoupissement de ses vieilles franchises, est une des premières à la précéder dans le réveil de son indépendance.

Nous voici arrivés au terme, messieurs, de cette longue course au moment où nos deux histoires se confondent tellement qu'il n'est plus possible de les distinguer même pour faire remarquer leur similitude. Cette date de 1789, c'est vraiment l'instant où toutes les étoiles pâlissent, et devant une aube éclairée de mille feux se perdent dans la lumière du jour. Il n'y a plus de Normandie, il n'y a plus de provinces après 1789 : toutes, la Normandie, comme les autres, pareilles à cette généreuse minorité de la noblesse, qui déposa ses priviléges dans la nuit du 4 août sur l'autel des espérances communes, dépouillent leur vieux nom, leur vieux blason pour disparaître dans l'égalité démocratique de dénominations nouvelles. D'ailleurs, dans cette première heure de 1789, au milieu de l'unanimité de l'enthousiasme et dans l'entraînement universel, comment distinguer une partie de la France d'une autre ? La France n'a qu'un cœur, qu'une âme, qu'une passion, qu'une espérance. Heure brillante et passagère ! Heure de tous les progrès, de tous les rêves et de tous les contrastes ! Heure que l'historien bénit quand il la voit venir, car elle est l'heure de l'affranchissement de la pensée, de l'émancipation du travail, de l'avénement au pouvoir de classes injustement déshéritées ! Mais heure aussi qu'il voit s'écouler avec terreur, car c'est la veille de 1793 !

Je ne prétends pas faire un mérite à la Normandie d'avoir partagé alors des sentiments qui étaient ceux de toute la France, émis des vœux qui étaient communs à tous, signé un programme de liberté modérée et d'égalité dans la règle qui était l'expression d'un désir sans partage. Mais peut-être pourrais-je étendre mes regards un peu plus avant et un peu plus près de nous, et suivant l'esprit de la vieille Normandie à travers les divisions qui se partagent son territoire, pourrais-je faire voir que quand cette première ferveur d'unanimité fut tristement dissipée, quand ce beau drapeau de 1789, déchiré ou mutilé par des factions opposées, souillé de sang et sali de boue, devint souvent méconnaissable, la Normandie est peut-être, de toutes les populations de la France celle qui, étrangère, à ces excès contraires, lui est restée le plus énergiquement fidèle, qui a conservé le plus purement l'esprit de 89, c'est-à-dire encore l'esprit français, car 89, c'est la France. Je ne le ferai pas : je ne pourrais l'entreprendre qu'en éveillant l'écho de dissentiments qui ne sont point éteints, en marchant sur des cendres brûlantes dont je pourrais faire jaillir une étincelle, en faisant pénétrer dans cette enceinte un souffle des passions du présent. Je veux demeurer dans la région calme, froide, instructive du passé que nos agitations présentes n'atteignent pas. Mais de là jetant un regard sur l'avenir, il m'est permis d'espérer qu'un jour viendra où les grandes promesses de 89, qui n'ont jamais, à aucune époque, été toutes complétement remplies, recevront enfin leur entier accomplissement et retrouveront en même temps l'approbation unanime des premiers jours. Quand cette heure sonnera, je suis sûr que personne ne la saluera avec plus de joie que notre antique province ; espérons que nous vivrons assez pour la voir et pour étudier en commun, dans l'histoire de la Normandie, cette dernière face de l'histoire de France.

ALBERT DE BROGLIE.

LA MESSE DE ROSSINI

Le 28 février dernier, jour anniversaire de la naissance de Rossini, le Théâtre-Italien conviait le public cosmopolite de Paris à une solennité des plus attrayantes. A la place même où avait été exécuté, il y a vingt-huit ans, le premier ouvrage religieux du grand maître, l'admirable *Stabat*, il s'agissait de faire entendre son dernier, son œuvre posthume, je dirais son chant du cygne si j'écrivais sous le premier empire et si je n'avais horreur d'un lieu commun propre à faire bâiller le lecteur le plus bienveillant ; en un mot, sa *Messe solennelle* à quatre voix.

Je regrette véritablement que la tâche de rendre compte ici d'une telle œuvre ne soit pas échue à une plume digne d'un tel honneur. A défaut cependant d'un écrivain de renom, pardonnera-t-on au plus obscur, mais aussi au plus fidèle admirateur du maître, de venir un instant entretenir de musique les lecteurs du *Correspondant?* Il me semble qu'on ne le fait pas assez souvent, et que cet art si répandu, si populaire, tient trop de place dans les jouissances délicates du public pour en tenir si peu dans les colonnes de ce recueil. A part, en effet, quelques monographies de grands compositeurs, la musique ne s'y voit consacrer que de rares pages où l'on ne parle d'elle que d'une manière générale, et pour l'attaquer philosophiquement comme M. de Laprade, ou la défendre socialement comme M. de Falloux. Pour moi, je n'ai point de si hautes prétentions : je demande à parler de musique simplement en musicien, car je ne suis ni poëte ni homme politique, point académicien surtout, ni en passe de le devenir jamais ; et mon seul titre à l'attention de ceux qui liront cette modeste étude est dans le désir sincère que j'éprouve de leur procurer les plus nobles plaisirs en les invitant à connaître et à goûter un chef-d'œuvre.

Un chef-d'œuvre ! Est-ce donc de nos jours chose si commune, et cela ne vaut-il pas la peine de s'y arrêter un peu? Hélas ! les chefs-d'œuvre ne courent pas les rues, même celles de M. Haussmann. Je sais que l'étude et le goût de la musique se sont infiniment propagés en ces derniers temps,

et j'applaudis à ce progrès. Néanmoins, le sentiment de l'art, en devenant plus général et peut-être plus délicat, est resté critique plutôt qu'inspirateur. Le nombre des lettrés musicaux, celui même des compositeurs, s'est accru, je le veux bien; mais partout le génie fait défaut, si partout le talent abonde. Il est vrai que cela peut paraître encore exorbitant à ceux qui, dans les réunions publiques, professent que le talent est une aristocratie insolente qui doit disparaître comme les autres; mais cela n'est pas suffisant pour ceux qui, comme moi, ne sont pas arrivés à ce *nirvâna* de la contemplation démocratique. Aussi quelle joie, quelle bonne fortune quand on peut mettre la main sur une œuvre véritablement belle! Oui, dût le citoyen Ducasse les traiter d'âmes serviles, il y a des gens qui trouvent un plaisir extrême dans l'admiration, et se sentent exaltés bien plus qu'humiliés par la confession intime du peu qu'ils sont en présence des supériorités intellectuelles. Que voulez-vous? Ils sont ainsi faits : on a beau leur dire que les dieux s'en vont, ils n'en veulent rien croire; comme ils gardent dans leur cœur le culte du vrai Dieu, ils gardent dans leur esprit le culte enthousiaste des demi-dieux terrestres à qui ont été dévolus ces dons magnifiques, la gloire, la science, le génie. Et si quelque sophiste, pour expliquer ce besoin de leurs âmes, dit en haussant les épaules, qu'après tout « l'homme est un animal adorateur, » eh bien, ils se résignent à rester toute leur vie adorateurs, de peur de se réduire au premier terme de la définition.

I

C'est donc, je le répète, un chef-d'œuvre que cette *Messe* de Rossini, j'entends un chef-d'œuvre vrai, grandiose et charmant, touchant et sublime, où tout porte la magistrale empreinte du goût souverain aussi bien que de la souveraine puissance. Ce n'est point, si l'on veut, une œuvre sévère, mot qui implique je ne sais quelle idée de monotonie et d'ennui; mais c'est, ce qui vaut mieux, une œuvre grave, sobre, variée, qui ne fatigue jamais, émeut souvent, charme toujours. Nulle part la grâce n'y devient mignarde, la grandeur boursouflée, l'élégance puérile. Point de ces mièvreries auxquelles on fait fête dans les salons; point de ces étrangetés brutales qu'on y accueille parfois par lassitude ou satiété. Vous que ravit la trépidation effarouchée d'un orchestre en démence, vous que séduit le fade sourire de petites phrases courtes et essoufflées, vous qui vous pâmez d'aise à des mélopées incolores grelottant sur une harmonie qui change sans cesse et un rhythme qui ne change jamais, vous tous qu'émerveillent ces procédés violents ou précieux d'un art en décadence,

Per Dio, non date a questa istoria orecchie.

N'allez pas à la *Messe* de Rossini, ou plutôt allez-y pour voir comment le génie sait se montrer ample sans emphase, clair sans trivialité, gracieux sans manière ; allez-y afin que, s'il en est temps encore, votre goût émoussé se retrempe au contact d'une œuvre merveilleuse, supérieure peut-être à son aînée, le *Stabat*, et destinée certainement à figurer dans ce quadrilatère imprenable de la gloire du maître : le *Stabat*, la *Messe, Moïse* et *Guillaume Tell.*

Étonnant privilége que celui du génie ! On dirait vraiment qu'il ne vieillit pas et qu'il s'est approprié le *ver æternum* du poëte. Il est certain, du moins, que, sans sortir du cercle de la musique, nous avons vu en ces derniers temps deux frappants exemples de cette perpétuité du printemps dans les belles imaginations ; car, de même que Meyerbeer nous léguait en mourant *l'Africaine*, Rossini, en mourant, nous a légué sa *Messe.* Seulement Meyerbeer, plus exclusif, plus jaloux de dérober au public le secret de sa gestation ou peut-être de lui ménager quelque surprise, a laissé ignorer la date précise et de la conception première et de l'éclosion définitive de son œuvre. Rossini, plus accessible, a travaillé sous l'œil de ses amis et, pour ainsi dire, au grand jour.

C'est en 1863, par conséquent à l'âge de soixante et onze ans, qu'il a produit son dernier chef-d'œuvre. Rien, au reste, de moins laborieux que cet enfantement. Un mois suffit à Rossini pour composer et écrire entièrement son ouvrage ; il n'avait, pour cela, rien dérangé de ses habitudes, rien retranché de son repos ou de l'exercice quotidien nécessaire à sa santé ; il consacrait au travail quelques heures de son après-midi, et, tantôt seul, tantôt auprès de quelques amis, il écrivait au courant de la plume, dans une petite chambre où il n'avait pas même de piano. Cette faculté de se rendre compte de sa pensée sans le secours d'un instrument, bien peu des plus habiles y arrivent par une longue pratique. Pour lui, dès ses premiers essais, il n'avait point connu d'autre méthode. « *Sbordava di pensieri*, » me disait poétiquement un Italien qui l'avait vu composer ainsi *la Gazza* en trois semaines, au milieu de préoccupations qui auraient pu rendre stériles bien des intelligences. Une si vivace fécondité, qui semble n'appartenir qu'à la jeunesse, peut faire assurément regretter le long silence de Rossini ; mais elle est, à mon sens, une présomption déjà bien forte en faveur de la fraîcheur persistante de son inspiration, avant même que l'audition n'ait fait sentir et l'examen reconnaître que son ouvrage, très-mûr, sans doute, n'a rien, absolument rien de sénile, qu'on n'y découvre pas une ride, pas une fatigue, pas une trace de l'effort qui se roidit contre la torpeur de l'imagination.

Rossini, au surplus, n'imita point le soin ombrageux de Meyerbeer à garder sa musique en portefeuille, sans en laisser transpirer une note. En 1865, la *Messe* fut exécutée dans les salons du comte Pillet-Will, en présence d'un auditoire privilégié dont j'eus le bonheur de faire partie. Les journaux de cette époque ont mentionné l'accueil enthousiaste qu'elle y

reçut. Mais il faut convenir qu'indépendamment du mérite de l'ouvrage, les conditions étaient singulièrement favorables : d'abord, on n'avait point payé, ce qui dispose toujours fort bien les auditeurs ; on était flatté d'être convié à une solennité tout exceptionnelle ; on se disait, comme le Raoul des *Huguenots* : « Quel honneur d'être admis ! » Au lieu d'une stalle incommode ou de l'étroite prison d'une loge, on était à l'aise dans de splendides salons, et la présence du maître à la répétition générale avait ajouté encore au prestige de sa musique. J'étais donc fort curieux d'entendre l'œuvre devant le public qui paye, qui paye cher, qui attend et qui est mal assis. De plus, la *Messe*, en 1865, n'avait été exécutée qu'avec un simple accompagnement de piano et d'harmonium, telle qu'elle a été gravée récemment. Comme j'exprimais à Rossini l'enthousiasme que m'avait causé son œuvre et le désir que j'éprouvais de l'entendre de nouveau dans des conditions plus complètes de publicité et d'exécution : « Je ne l'ai point encore orchestrée, me dit-il, mais, avant de mourir, je veux le faire moi-même ; car celui qu'on en chargerait après moi voudrait certainement faire briller son habileté et ne manquerait pas d'écraser les voix, comme on le fait trop souvent aujourd'hui. Or, c'est spécialement pour les voix que j'ai écrit, et ce sont elles seules qui doivent être en relief. »

Jamais doctrine ne fut plus juste, observation plus fine, résolution plus sage. J'ai pu m'en convaincre l'autre jour en entendant, au sortir du Théâtre-Italien, un monsieur barbu, probablement un feuilletonniste de l'avenir, dire à un ami : « Quel dommage qu'il ait voulu orchestrer cela lui-même ! » Ce désappointement naïf m'a fait bénir le ciel d'avoir accordé au glorieux maître assez de jours et de santé pour compléter son œuvre. Qu'aurions-nous eu, bon Dieu, si quelque prix de Rome ou quelque malin du Conservatoire y eût voulu mettre la main ? On frémit rien que d'y penser ; car la musique, hélas ! a, comme la peinture, ses fanatiques du glacis et de l'empâtement. Assurément rien n'eût ressemblé à l'orchestre de Rossini, si ferme de contours, si sobre de couleur, point chargé de détails, point affolé de pittoresque, jamais confus, jamais capricieux, jamais tyrannique, jamais subversif, toujours lumineux et sonore, plein et soutenu, discret surtout, et, c'est le point capital, subordonné aux voix, qu'il a mission de faire ressortir.

C'est donc aux voix, comme il le disait lui-même, que Rossini a presque tout demandé. Ce sont les quatre voix types : le *soprano*, le *contralto*, le *ténor* et la *basse*, qui forment l'élément véritable de son admirable composition. Ce sont les voix qui prient et pleurent, gémissent et triomphent, exaltent et adorent, racontent et proclament, en un mot, expriment et accentuent le sentiment que les paroles ne font qu'énoncer. Semblable mérite, en vérité, ne devrait pas être l'objet d'une louange, et on rougit presque d'avoir à la décerner ; mais peut-être n'est-ce pas hors de propos, au moment où une école musicale matérialiste, dédaigneuse de la voix humaine

comme de l'âme humaine, s'applique à fondre en un bloc souvent bien informe la statue et le piédestal. Elle y perdra son temps, au surplus, on peut le lui prédire ; la nature ne souffre point une pareille violence, et la voix, qui restera toujours l'instrument le plus borné, restera toujours aussi, quoiqu'on fasse, le plus attrayant et le plus émouvant, je dirais même tout bas le seul vraiment émouvant, si je n'avais peur de sentir quelque peu le fagot auprès des Torquemada musicaux de l'avenir.

Ces voix, Rossini en tire un parti merveilleux. Inutile de dire que lui, qui ne les a jamais surmenées au théâtre, les ménage plus encore dans la musique sacrée. C'est en les faisant chanter dans leurs notes les plus naturelles qu'il en obtient les plus saisissants effets. Jamais le soprano et le ténor ne se voient imposer ces hurlements redoutables qualifiés d'énergiques ; jamais le contralto et la basse ne se voient condamner à ces excentricités de ventriloquie qualifiées de caractéristiques que nous connaissons si bien. Que l'on me pardonne un détail technique et qui fera mieux comprendre ma pensée : c'est à peine si le ténor, la voix de toutes, comme on sait, la plus exposée aux exigences indiscrètes et celle aussi qui a le plus à en souffrir, c'est à peine, dis-je, si dans tout le cours de l'ouvrage le ténor se trouve avoir à donner plus de trois ou quatre fois le *la* naturel à pleine voix. Sans doute une si méritoire économie des ressources vocales paraîtra bien arriérée aux audacieux qui pensent ne pouvoir rien faire de beau sans de grands abattis et traitent les voix comme on traite les finances des grandes villes ; il est vrai qu'ils n'y pourraient prétendre, car il leur faudrait pour cela une science qu'ils ne possèdent guère : la connaissance approfondie de l'art du chant.

Eh! vraiment, il leur faudrait bien autre chose. Qu'est-ce, en effet, que cette faculté de faire beaucoup avec peu, sinon la faculté mère et maîtresse elle-même, l'invention? On fait crier les voix faute de savoir les faire chanter. Mais que leur ferait-on chanter si on ne trouve pas une mélodie? La mélodie! voilà donc ce qui distingue la dernière œuvre de Rossini comme toutes les précédentes ; caractère, on l'avouera, bien peu marqué dans les compositions de nos jours. Je ne sais quel écrivain définissait pourtant assez plaisamment la musique sans mélodie une perdrix aux choux dans laquelle il n'y a que des choux. Hélas ! il y a trop longtemps que la chasse est fermée. Faut-il s'étonner si parfois on accueille avec empressement quelque adroit braconnier qui nous rapporte un gibier douteux ? Mais, avec Rossini, point de ces désolations et point de ces défiances. On sait qu'il s'établit en plein tiré et qu'il ne manque jamais ; s'il ménage sa chasse, c'est pure délicatesse d'homme comme il faut, bien assuré de la retrouver toujours. Et cette mélodie qui s'offre à lui si facile, si abondante, ce n'est pas le soupir anémique de nos compositeurs poussifs, c'est le son filé d'un poumon vigoureux ; ce n'est pas cette phrase qui reste vulgaire sous l'élégance de la forme, cette mélodie ruolz dont nous avons pris l'habitude de nous con-

tenter; c'est l'or pur, brillant et solide d'un inépuisable trésor. Quand on a cette mélodie-là à sa disposition, la réserve dans l'emploi des moyens d'exécution ne s'appelle pas gaucherie ou timidité; elle s'appelle, comme je l'ai dit en commençant, goût souverain et souveraine puissance, car il faut l'un et l'autre à qui veut frapper toujours assez juste pour émouvoir les âmes et jamais assez fort pour faire mal aux nerfs.

Entrons maintenant dans l'analyse des divers morceaux de la partition, afin de mettre plus en lumière quelques-unes des beautés dont elle fourmille.

II

Le *Kyrie* en *la mineur* et confié entièrement aux chœurs débute par un dessin des contre-basses, sur lequel les parties chorales, entrant successivement, étalent une harmonie pleine de recueillement. C'est en quelque sorte le *Servite Domino cum tremore*, au moment où commence l'acte d'adoration le plus solennel; puis, quand cette crainte révérentielle fait place à une filiale confiance, une délicieuse mélodie en *ut majeur* sur les mêmes paroles exprime ce sentiment nouveau. Elle est suivie du *Christe*, sans accompagnement, en un style sévère en *ut mineur*, et qui a surtout pour but de contraster avec ce qui précède. Le dessin des basses reprend ensuite dans le même ton d'*ut mineur*, puis la mélodie confiante reparaît en *la majeur*, comme pour faire sentir que la prière a déjà raffermi l'âme du fidèle. J'appelle l'attention des connaisseurs sur cette disposition et cette dégradation des tons; c'est un procédé que Rossini a employé avec bonheur et variété dans tout le cours de sa *Messe*. Jamais il n'abuse des modulations de façon à rendre le chant heurté, difficile ou le tissu musical embrouillé; mais il les a multipliées assez pour satisfaire les plus exigeants et produire des impressions souvent inattendues, jamais bizarres.

Le *Gloria in excelsis* n'est point conçu comme le sont d'ordinaire ces sortes de morceaux. Sauf le début et la fin, il est presque entièrement dévolu aux solistes et partagé en petits fragments qui n'ont point entre eux une cohésion nécessaire. Les soprani, suivis des ténors et bientôt de tout le chœur, entonnent avec enthousiasme les premières paroles. C'est un effet original et saisissant, un de ces effets qui soulèvent une salle, quand l'exécution a l'énergie qui manque un peu aux chœurs du Théâtre-Italien.

A ce début foudroyant succède une phrase lente, dite alternativement par les soli et le chœur. Sur une série de cadences plagales exécutées par les instruments à cordes au grave, les voix prononcent solennellement les paroles de l'éternelle adoration. Cela est calme comme l'éternité, et, j'ose le dire, absolument neuf dans les compositions de cette nature.

Rien de plus magistralement ample que la phrase par laquelle commence

le trio *Gratias agimus*. La basse la propose, le contralto la reprend, puis le ténor se mêle aux deux autres voix dans des harmonies d'une inexprimable suavité, augmentée encore par la sonorité des instruments à cordes écrits dans le *medium* en notes liées. C'est comme une caresse de la reconnaissance unie à la vénération.

Mais tout à coup la musique s'anime ; voici l'air du ténor en *ré majeur*, le *Domine Deus*. Il me semble entendre la prière d'un adolescent italien, plein de foi, et que n'a point encore gâté le garibaldisme. Cet air est, à mon sens, infiniment supérieur à l'air de ténor du *Stabat*, qu'il rappelle à certains égards. Le développement en est plus varié et l'instrumentation moins bruyante ; si ce pauvre Mario avait eu à le chanter, il n'aurait point connu ces moments désolants du *Cujus animam*, où, écrasé par les trombones et désespérant de se faire entendre, il se contentait d'ouvrir la bouche par convenance et pour ne pas perdre les bonnes traditions.

Le duo suivant pour soprano et contralto, l'admirable *Qui tollis*, est le digne pendant du *Quis est homo* du *Stabat*, longtemps honni par certains critiques, avant que l'attendrissement qu'il a provoqué aux funérailles de Rossini ne l'eût mis au-dessus de leurs atteintes. Pour moi, je l'avoue, le *Qui tollis*, lui aussi, m'a ému jusqu'aux larmes ; jamais la prière n'a eu de plus doux soupirs, de plus touchants accents. L'accompagnement persistant des harpes sur les phrases entrecoupées des deux voix de femme, semble un écho du ciel aux plaintes de la terre : on dirait que les anges portent nos prières aux pieds de Dieu; puis, quand le majeur éclate, on sent tout à coup que la prière a été exaucée. Pour obtenir de si pénétrants effets, aucune fatigue n'est imposée aux voix : pas une note qui appartienne à ce qu'on appelle le registre exceptionnel.

Peut-être l'impression saisissante qui naît de ce morceau nuit-elle à celui qui le suit ; le *Quoniam tu solus*, air de basse, m'a semblé d'un développement un peu excessif. Ce n'est pas que ce développement ne soit très-régulier et très-naturel, et l'air tout entier de la plus franche mélodie, mais nous ne sommes plus habitués aux grands développements. Les compositeurs de nos jours savent bien faire long, ils ne le prouvent que trop, mais ils ignorent cet art semi-symphonique que les Italiens appellent *condotta del pezzo*, et nous restons comme déroutés quand nous n'entendons plus leurs petits bouts de phrase reliés tant bien que mal par quelques accords.

Après le *Quoniam*, le chœur reprend le motif du commencement, et c'est alors que sur les paroles *Cum Sancto Spiritu* les soprani entonnent le sujet de la fameuse fugue qui a excité de si unanimes transports et qu'on a voulu entendre deux fois. Quoique ce sujet débute par un intervalle de septième, interdit dans le style rigoureux de la fugue, infraction dont certains maîtres italiens, Scarlatti notamment, avaient déjà donné l'exemple, et malgré quelques autres libertés fort admissibles quand on ne con-

court pas pour l'entrée en loge, le morceau n'en conserve pas moins une admirable régularité, et c'est ici le lieu de remarquer que non-seulement le génie ne vieillit pas, mais que même il progresse toujours. On peut, sans nuire à la gloire de Rossini, avouer que la fugue qui termine le *Stabat* ne s'élève point au-dessus du médiocre, et qu'il ne l'écrivit, en quelque sorte, que par acquit de conscience. Comment décrire, au contraire, le prodigieux effet de la fugue du *Gloria*, de cet enchevêtrement des voix, de cette sonorité, de cet éclat, de ces passages même de quasi-virtuosité confiés aux voix de femmes dans les *marches* des *divertissements ;* surtout de l'incomparable *decrescendo* où les voix qui viennent de se déchaîner arrivent au murmure le plus effacé ? Rossini a eu le bon goût de ne point trop prolonger l'inévitable et monotone *pédale* à la *dominante*, et de renoncer aux puérilités de la *stretta*. Voilà comment il faut écrire des fugues, si l'on veut réconcilier avec ce genre de composition bien des gens qui ne le tiennent qu'en médiocre estime. Impossible désormais de déclarer *a priori* que toute fugue est ennuyeuse ; les acclamations du public ont prouvé que cet arrêt souffre au moins une exception.

Je ne sais pourquoi l'on a interverti au Théâtre-Italien l'ordre liturgique de la messe et fait succéder immédiatement le *Salutaris* au *Gloria*. Ce *Salutaris*, qu'on n'avait point chanté chez le comte Pillet-Will est un solo de contralto en *mi majeur*, que le quatuor seul accompagne. La mélodie en est franche et noble et le style soutenu ; néanmoins l'inspiration, moins haute, ne permet d'assigner à ce morceau que le dernier rang parmi ceux de la Messe. Cela paraîtrait chef-d'œuvre chez un compositeur ordinaire; cela ne paraît qu'ordinaire dans un chef-d'œuvre. On a le droit de se montrer exigeant avec le génie. Il faut ajouter que, frappés probablement de la multiplicité des *l*, *hostilia*, *auxilium*, et habitués aux rimes riches des romances modernes, les graveurs de la maison Brandus Dufour, qui ne sont point des érudits comme les protes et correcteurs de la maison Didot, ont imprimé : *Cœli pandis ostilium*, et madame Alboni, moins savante en latin que sa compatriote Christine de Pisan, débite ce barbarisme de sa plus belle voix et avec la plus consciencieuse ingénuité. Cela choque des oreilles de latiniste et de catholique, et cela m'a peut-être gâté le morceau.

Rien, on le sait, de plus difficile à écrire qu'un *Credo ;* c'est la pierre d'achoppement des compositeurs de messes. Un peu de grâce dans l'*Incarnatus*, un peu de sensibilité au *Crucifixus*, un peu d'éclat au *Resurrexit*, voilà toutes les nuances dont leur palette dispose. Le reste du *Credo* se compose de proclamations en quelque sorte philosophiques qui prêtent fort peu à l'expression. Et je ne parle pas des mots démesurés ! Quel est le compositeur qui n'a pas regretté le ὁμούσιον de Nicée au moment de mettre en musique *consubstantialem ?*

Rossini s'est tiré de cette difficulté par un procédé assez nouveau et qui trouvera, je pense, des imitateurs; son *Credo*, extrêmement remarquable,

est, sauf l'oasis du *Crucifixus*, entièrement confié aux chœurs. Dans un mouvement *andantino* animé qu'il intitule : *Allegro cristiano*, sous un dessin mélodique des premiers violons complet à chaque mesure et se renouvelant à la mesure suivante, le chœur déroule tout d'une traite et sur des harmonies très-distinguées, l'exposition de la foi catholique. Je recommande particulièrement à l'attention des connaisseurs la progression sur le *Et in Spiritum Sanctum*. Le chœur entonne vigoureusement une phrase mélodique en mineur, l'orchestre la reprend à l'octave supérieure en majeur, et cela trois fois de suite en montant à chaque fois d'un degré. L'effet est d'un bonheur égal à sa nouveauté. Le *Credo* se termine par une fugue qui, pour ne pas valoir celle du *Gloria*, est loin cependant d'être sans mérite.

J'ai dit que ce *Credo* est coupé par le solo du *Crucifixus*. Rossini a concentré sur ce morceau toute son émotion, toute sa sensibilité. Quelles angoisses, quel pathétique! C'est le cri de détresse et d'amour de Madeleine au pied de la croix. On n'aime pas à analyser de telles beautés ; on aimerait bien mieux, comme le public, demander à les entendre encore. Ce rhythme plein de soupirs, ces modulations qui changent la phrase comme chez une personne que la douleur égare, tout cela est du domaine du sentiment plus que de celui de la critique. Remarquons cependant un dernier trait de génie : le morceau écrit en *la bémol* finit, non point sur la tonique, mais sur la tierce au grave; c'est presque la note extrême de la voix de soprano ; on y sent une désolation immense ; on dirait que Madeleine suit le Christ jusqu'au sépulcre et ne s'arrête que là où l'œil humain et l'amour humain ne peuvent pénétrer, et où ne pénétrera que l'ange de la Résurrection.

L'Offertoire tranche, par son caractère, sur tous les autres morceaux de la *Messe*. N'ayant plus affaire aux voix, Rossini rentre dans la tradition sévère sans abdiquer toutefois ce que sa manière propre a de gracieux et de séduisant. Ce prélude est dans le style de Bach, mais de Bach catholique, qui composerait pour Saint-Pierre de Rome. La sévérité de la forme est tempérée par la fluidité et l'ingénieuse délicatesse de l'harmonie. Je signalerai surtout l'effet charmant produit par la triple répétition de la *tierce picarde* qui termine le prélude. Ce morceau admirable a quelque peu déconcerté le public du Théâtre-Italien. Peut-être l'orgue, chargé de le traduire, était-il trop éloigné des auditeurs. Mais je prédis avec assurance à cet Offertoire un succès auprès des pianistes, j'entends des pianistes sérieux.

C'est, je crois, au *Sanctus* pour soli et chœurs sans accompagnement qu'est réservée la plus grande popularité. L'auditoire, insatiable, a voulu aussi le réentendre. Écoutez cette suave et céleste mélodie sur les paroles du *Benedictus*, et dites si Rossini, qui en a fait pourtant de si belles, en a jamais trouvé une plus douce, plus pénétrante, plus véritablement angéli-

que. Elle est précédée et suivie du *Pleni sunt*, si sonore, si majestueux, où l'entrée successive des parties chorales semble vraiment une lutte entre les chœurs séraphiques à qui louera mieux le Seigneur. Ce n'est plus tout à fait *socia exultatione;* c'est presque *æmula exultatione*. Le *Sanctus* se termine par une *coda* confiée aux solistes, et le chœur, intervenant aux dernières mesures, la conclut par une péroraison touchante. On dirait le cri des âmes qui de la terre aspirent à la béatifique vision; et l'*Hosanna* final semble l'accomplissement de leur désir. Je recommande ce ravissant morceau à tous les maîtres de chapelle ; car, par la clarté de son tissu, la carrure de sa mesure à 6/8 et le diapason moyen où se tiennent les voix, il joint au charme incomparable de sa mélodie l'avantage d'une exécution facile et celui d'excellentes proportions.

Tout aussi beau mais non aussi facile est le morceau suivant qui termine la *Messe*, l'*Agnus Dei*. Là, en effet, outre que l'orchestre reprend son rôle, il faut vraiment un contralto *di cartello*, et l'on n'a pas toujours madame Alboni sous la main. Sur un rhythme douloureux de l'orchestre, le contralto fait entendre, dans trois strophes d'une mélodie large et admirablement vocale, un appel passionné à la miséricorde divine, et à chaque fois, le chœur, sans accompagnement et dans la nuance *pianissimo*, répond avec calme : *Dona nobis pacem;* effet délicieux! Puis le solo, les chœurs et l'orchestre s'unissent en une péroraison où l'intensité de la prière est poussée jusqu'à la plus pathétique émotion. Peut-être même cela va-t-il à l'extrême, car le *Miserere* de l'*Agnus* me semble plutôt le cri de l'humilité que celui de la pénitence; et Rossini a mis dans sa musique tant d'angoisse et, qu'on me pardonne un mot théologique, une telle syndérèse, qu'on s'attend en vérité au *Quia peccavimus nimis*. Mais qu'importe, si c'est toujours l'aveu de nos fautes et la confiance en la victime qui les efface?

III

Tel est ce chef-d'œuvre, chef-d'œuvre immortel à mon avis et pour lequel chaque jour ne fera qu'accroître la gloire du premier jour. Il semble que je devrais borner là cette étude, mais j'entends se dresser contre mon enthousiasme une réserve alarmante, facile à deviner pour qui connaît tant soit peu la tournure d'esprit actuelle du dilettantisme parisien. Voilà qui est bien, dit-on; cette *Messe* est un chef-d'œuvre, soit; mélodie abondante, harmonie distinguée, bon orchestre, voix traitées à merveille, tout cela fait le plus grand plaisir et constitue de la belle musique; mais, est-ce de la musique religieuse? J'ouvre de grands yeux et je ne comprends pas. Mon interlocuteur poursuit et, si c'est une femme, elle s'obstine et finit par déclarer que c'est impossible; « l'auteur du *Barbier* ne pouvait

faire une messe. » J'ai beau protester que nulle part la convenance religieuse n'est sacrifiée au désir de l'effet; peine perdue, elle ne m'écoute guère. « L'auteur du *Barbier* ne pouvait faire une messe. » Voilà qui répond à tout : *Tarte à la crème.*

Et pourquoi donc, s'il vous plaît? Celui qui rit ne peut-il pleurer? Celui qui pleure ne peut-il prier? Pour avoir écrit l'air de *Figaro,* demeure-t-on incapable d'écrire le trio de *Guillaume Tell,* et, pour avoir écrit l'un et l'autre, indigne d'écrire le *Sanctus* et le *Qui tollis?* Je ne sais rien de plus impertinent que cette exception d'incompétence, fondée précisément sur ce qui devrait faire présumer tout le contraire, je veux dire la surabondance du génie. En face de ceux qui tiennent un pareil langage, on serait bien tenté de se dire, comme Virgile à Dante :

Non raggioniam di lor, ma guarda e passa ;

C'est le dédain transcendant de M. Renan. Mais ce qu'on permet au poëte, on ne doit pas le souffrir chez le critique. D'ailleurs, l'objection est plus sérieuse au fond que ne le ferait supposer la légèreté avec laquelle on la présente. Elle se compose d'un malentendu et d'un parti pris. Abordons-la de front.

Qu'entend-on par musique religieuse? Est-ce celle-là seulement qui est conçue selon les règles de la tonalité ecclésiastique? S'il en est ainsi, il faut dire hardiment : Non, la *Messe* de Rossini n'est pas de la musique religieuse, pas plus que le *Requiem* de Mozart ou le *Stabat* de Pergolèse. Car, si la *Messe* de Rossini ne ressemble en rien à celle de Dumont, le *Dies iræ* de Mozart, non plus, ne ressemble en rien à celui de la liturgie. Je ne sais jusqu'à quel point les maîtres mêmes du seizième siècle ne se trouveraient pas exclus par une doctrine si sévère et que l'Église, en tous cas, ne professa jamais. On sent que sur cette théorie des types traditionnels il y aurait à faire tout un livre dans lequel tous les arts seraient examinés, et je vois d'ici se dresser les grands mots et les grands noms. Mais, qu'on se rassure, je m'en tiens à la musique et n'ai nulle envie de parler hiératisme et naturalisme, d'évoquer Frà Angelico et Raphaël, Michel-Ange ou Erwin Steinbach. Si donc l'on admet, ce qu'au surplus la plupart de mes contradicteurs admettent, puisqu'ils entendent tous les jours sans scandale leurs messes d'orphéons et leurs motets de paroisse; à savoir que la musique d'église n'est pas nécessairement du plain-chant, je réitère ma question : Qu'est-ce que la musique religieuse? et je réponds : C'est celle qui, écrite sur des paroles latines, est destinée à figurer dans les solennités du culte et porte l'empreinte du sentiment religieux, seul convenable en pareil cas. On le voit, cette définition élimine, pour plus de clarté, d'une part, la musique protestante sur le sentiment de laquelle je me déclare incompétent, et, de l'autre, les *oratorios* qui peuvent avoir un caractère religieux, sans doute,

mais qui, n'étant pas destinés à être chantés dans nos églises, ne sont que des espèces de drames sacrés qui peuvent se rapprocher plus ou moins de l'opéra, comme le mystère a fini par devenir la tragédie.

On remarquera que j'ai dit sentiment et non style, ce qui est extrêmement important. Je soutiens donc qu'il n'y a point, à proprement parler, de style religieux hors de la tonalité ecclésiastique, et, laissant de côté, si l'on veut, le seizième siècle, dans lequel aussi bien on ne saurait se parquer, j'affirme que depuis la découverte de Monteverde tous les compositeurs qui ont écrit de la musique sacrée, qu'ils s'appellent Marcello, Pergolèse, Jomelli, Mozart, Haydn, Cherubini, Lesueur, Rossini ou Berlioz, ont tous écrit dans le style de leur temps, avec les formules de leur temps et les procédés de leur temps, et que le sentiment seul fait la différence entre leur musique sacrée et leur musique profane ou même théâtrale. Plusieurs d'entre eux se sont mépris, j'en conviens ; mais, ainsi dégagée, la question devient facile à résoudre, puisqu'il ne s'agit plus que d'apprécier si tel ou tel ouvrage de tel ou tel maître est empreint oui ou non du sentiment religieux, inspire oui ou non des pensées religieuses. Or, à moins d'une routine singulière, qui n'appelle musique religieuse que celle qui ennuie ou du moins laisse distrait, comme elle n'appelle sermon que celui qui laisse dormir; à moins d'un scrupule étrange qui condamnerait la *Messe* de Rossini comme quelques-uns jadis condamnaient les conférences de Lacordaire, la question ici me semble surabondamment résolue. Il suffit en effet d'entendre une fois la *Messe* de Rossini pour se convaincre que rien n'y rappelle la musique de théâtre; que les formules de théâtre, les effets de théâtre, le maître les a répudiés avec un soin visible; que tout, au contraire, y respire un profond sentiment de foi et d'amour. Ce sentiment est italien, j'en conviens, c'est-à-dire expansif et tendre et non pas austère et ascétique. Mais va-t-on faire un crime à Saint-Pierre de Rome de ne pas ressembler à la cathédrale de Cologne? Voltaire disait en parlant de la tragédie d'*Iphigénie :* « Malheur au barbare qui ne sent pas ton prodigieux mérite. » Et moi, je ne crains pas de dire, en parlant d'un autre chef-d'œuvre : Malheur au cœur froid que de telles mélodies n'émeuvent point; malheur à l'âme sans tendresse que de tels accents ne portent point à la prière.

Voilà pour le malentendu, la bonne foi le dissipe facilement; et, différât-on d'opinion sur quelques points de détail, ce n'est alors qu'affaire d'appréciation particulière, et non plus de système. Reste le parti pris : il est plus tenace, et l'on ne peut songer à en désabuser du premier coup certaines gens. Mais on peut éclairer leur conscience, afin de les faire un peu rougir devant eux-mêmes et devant les autres. Ce n'est pas que je leur croie en réalité le moindre mauvais sentiment. Si l'éclat de Rossini les offusque, c'est moins l'éclat de sa renommée que celui de sa musique : accoutumés à n'en goûter qu'une tout intime que l'on savoure entre un piano et une table à thé, ils sont comme importunés d'une mu-

sique éblouissante, dont le prestige s'accroît à proportion que l'auditoire est plus nombreux. De là, contre le maître, des préventions, presque de la mauvaise humeur. Ils déblatèrent à tout propos contre ses anciennes formules, comme si cela tenait au fond même de la musique, comme si Mozart aussi et tant d'autres n'avaient pas leurs formules, comme si Rossini surtout n'avait pas entièrement changé les siennes, même avant *Guillaume Tell.* Assurément, je ne blâme pas leur goût pour la musique intime; je reconnais qu'ils la choisissent bien. Mozart, Beethoven, Mendelsohn, voilà leurs maîtres préférés, et ils ne les tiennent pas certes en plus haute admiration que je ne fais. Mais je les blâme de faire de cette admiration le point de départ d'une injustice, presque d'un manque de sincérité. Quoi! parce que ce progrès des études musicales dont je parlais en commençant les a conduits à l'amour des maîtres classiques, s'ensuit-il que seuls ces maîtres aient toujours raison, et que personne n'ait raison contre eux ou même à côté d'eux?

Si tu savais un peu moins plaire,
Tu ne leur déplairais pas tant,

disait-on à Molière en parlant de ses détracteurs; voilà tout le secret de la protestation de mes dilettanti. Au fond, ils se soucient peu que la messe de Rossini soit ou non de la musique religieuse, mais par une diversion ils pensent échapper à la dure nécessité d'entendre dire, peut-être de reconnaître que cette messe, égale pour le moins au *Requiem* de Mozart, l'emporte infiniment sur la *Messe impériale* d'Haydn et sur l'obscure et inextricable messe en *ré* de Beethoven. Ce n'est pas que ces œuvres les intéressent, bon nombre d'entre eux peut-être ne les connaissent pas. Mais elles sont signées d'un nom qu'ils vénèrent, c'est assez pour qu'on ne puisse faire mieux. Moins accommodants que le sénat de Rome, lequel agrégeait volontiers des dieux surnuméraires, pourvu que ce fussent des dieux officiels, ils ont un Olympe étroit et Rossini y tiendrait tant de place! Faut-il dire là-dessus toute ma pensée? C'est affaire de mode, rien de plus. Les maîtres classiques sont à la mode, tant mieux; j'y vois le signe d'un sérieux progrès; et, quand la mode passera, il restera l'impérissable admiration de leur génie trop longtemps méconnu. Mais le frénétique engouement, qui acclamait jusqu'aux négligences de Rossini, est passé aussi depuis longtemps. Pourquoi lui substituer l'humeur chagrine qui chicane sur les moins contestables beautés? Non, l'enfantillage d'une telle réaction ne saurait durer, et je vois d'ici le jour où, les boudeurs venant à résipiscence, l'universel enthousiasme, c'est-à-dire, la justice universelle, mettra au premier rang des compositions de musique sacrée le legs pieux et sublime du génie de Rossini.

IV

Un mot, en terminant, sur l'exécution de la *Messe*, au Théâtre-Italien.

Les chœurs et l'orchestre ont montré quelque mollesse, quelque indécision dans les attaques. Néanmoins je les ai trouvés, à tout prendre, assez convenables; ils ont fait de réels progrès dans la manière de rendre les teintes douces, et l'on n'a pas eu du moins à déplorer, sous le rapport des nuances, de l'ensemble, de la justesse, ces défaillances scandaleuses auxquelles depuis quinze ans le Théâtre-Italien nous a trop souvent forcés à nous résigner.

Le ténor *Nicolini* chante son air avec grâce et entrain. Sa voix, très-agréable, convient à merveille à ce morceau.

Des quatre exécutants solistes de la messe, *Agnesi*, la basse, est le seul qui tint déjà sa partie chez M. Pillet-Will. Dépositaire de la tradition du maître, et fier d'un tel honneur, il chante bravement; je prends ce mot dans le sens français, non dans le sens italien de bravoure; et si sa voix manque un peu de timbre, elle a du volume, et surtout une grande justesse, qualité assez rare dans les voix de cette nature.

Que dire de madame Alboni? Elle a presque partagé avec Rossini les honneurs de la soirée. Quand, au lever de la toile, les applaudissements ont éclaté, on ne sait en vérité s'ils s'adressaient au maître, dont le buste, couronné de lauriers, semblait présider à la fête, ou à l'éminente artiste, son amie et son élève, à la noble femme qui n'a quitté deux fois la retraite où la confinent ses malheurs, que pour rendre hommage à Rossini; la première, dans une cérémonie funèbre; la seconde, dans une solennité triomphale. Jamais, on peut l'affirmer, l'œuvre du maître ne rencontrera plus dévouée et plus digne interprète. Quelle voix, mais surtout quel style, quelle sereine simplicité, quel respect du texte, quel dédain des artifices vulgaires et des vains ornements! Ah! puisque, grâce à l'élan de son amitié reconnaissante, il s'offre ainsi une occasion inespérée de l'entendre encore, je voudrais envoyer, non-seulement tous les chanteurs, mais tous les artistes et les orateurs même écouter madame Alboni. Tous apprendraient à cette école à n'aimer dans leur art que la vraie grandeur, à mépriser et à fuir toujours le faux éclat et les fleurs de rhétorique.

Mademoiselle Krauss ne possède point, comme madame Alboni, une de ces voix exceptionnelles dont la seule émission charme, étonne ou attendrit; mais, en dépit d'un tremblotement trop continu, elle a une bonne voix de théâtre, et, ce qui est plus précieux, un vrai tempérament d'artiste, du feu, de l'âme, du pathétique. C'est avec une sensibilité profonde et de

vrais sanglots qu'elle a dit l'air admirable du *Crucifixus*. Les paroles même *sub Pontio Pilato*, qui paraissent n'appartenir qu'au récit, et ne prêter guère à l'expression, mademoiselle Krauss leur a donné je ne sais quel accent étrangement douloureux et poignant. Il semblait qu'elle voulût dire : Oui, c'est sous un tel misérable qu'un Dieu a souffert pour nous les tourments et la mort.

Je m'arrête; je déteste l'exégèse philosophique d'une œuvre d'art. A Dieu ne plaise que j'en fasse à propos du chant d'une artiste. Peut-être me plaisait-il d'entendre stigmatiser une fois de plus, fût-ce en musique, ce type par excellence des caractères que la peur dégrade, et la couardise grandissant jusqu'à la scélératesse dans ce modèle accompli des préfets du césarisme. Mais c'est là une pensée profane, et il me semble que Rossini ne me pardonnerait pas d'avoir, en écoutant son œuvre, abaissé un seul instant mes regards sur un si vil personnage, au lieu d'élever mon âme vers ce Dieu qui a reçu la sienne, et qui venait de le favoriser d'une si magnifique inspiration.

WILFRID D'INDY.

MÉLANGES

M. LE COMTE DE BROSSES

« Les morts vont vite. » Encore quelque temps, et les fondateurs du *Correspondant* auront disparu. Un des rares survivants de cette génération d'hommes de foi et d'hommes de cœur, de la génération dont est Mgr Dupanloup et dont était le P. Lacordaire, M. le comte de Brosses, vient de mourir à Paris, le 12 mars, dans sa soixante-huitième année.

Né à Dijon en 1801, au moment où les églises commençaient à se rouvrir, il devait, lui aussi, quand l'âge serait venu, s'unir vaillamment au mouvement d'idées imprimé par *le Génie du christianisme.*

Cette époque est mal connue de ceux qui sont nés plus tard. Le dix-huitième siècle était fini : inauguré par les orgies de la Régence, il avait eu son expression dernière dans la guillotine, en 1793, et dans les pourritures directoriales, en 1799. Il ne laissait pas toutefois de projeter son ombre sur les temps nouveaux; les demeurants du *voltairianisme* remplissaient le Sénat, le Conseil d'État, tous les corps *constitués.* Ils avaient l'empire, mais ils n'eurent point la jeunesse. La jeunesse suivit M. de Chateaubriand; elle eut son poëte dans le chantre des *Méditations* et, plus tard, son orateur sacré dans l'inimitable conférencier de Notre-Dame de Paris, son orateur politique dans M. de Montalembert. Elle se créa une tribune à elle, en fondant, en 1829, le premier *Correspondant,* où écrivaient M. de Carné, M. de Cazalès, M. Franz de Champagny, M. Gouraud, M. Wilson. Nous tentions dès lors de concilier sans faiblesse, sans vaines complaisances, la foi en ce qui est immuable et l'intelligence des choses qui passent.

M. de Brosses ne fut pas de ce premier groupe ; mais, dès ce temps-là, il était des nôtres. Il avait été remarqué par ses succès à l'institution Liautard, la seule des nombreuses maisons d'éducation fondées par des prêtres, à l'issue de la Révolution, qui eût résisté à l'étreinte du monopole universitaire ; c'est aujourd'hui, comme on sait, le collége Stanislas. Petit-fils du

premier président de Brosses (l'historien du septième siècle de la république romaine), il suivit avec distinction, dans la magistrature, les traces de ses ancêtres. Il était membre de la cour royale de Lyon, ville où son père était préfet, quand il rentra volontairement dans la vie privée par son refus de prêter serment à la révolution de 1830. Mais, pour lui, la vie privée ne fut point le désœuvrement d'un sybarite. Il n'abdiqua aucun de ses devoirs envers son pays. Il voua ses loisirs à de vastes expériences d'agriculture, au patronage actif et intelligent de grandes entreprises d'industrie nationale. Il ne se désintéressa point des affaires publiques, dont il avait le goût et l'intelligence à un degré des plus remarquables. Il était membre du conseil général du département du Loiret, et peu d'hommes, assurément, étaient plus compétents que lui pour discuter et décider les questions si diverses et si complexes qui sont, chaque année, soumises à la trop rapide appréciation des conseils de départements.

Mais ce noble emploi de la vie ne suffisait pas à M. le comte de Brosses. Il ne se croyait point, par là, suffisamment quitte envers Dieu et envers les hommes. Aucune des œuvres tentées de nos jours pour servir la cause du bien ne lui est restée étrangère. C'est ainsi qu'il a été l'un des promoteurs du *Bulletin pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires*. C'est ainsi encore qu'en 1843 il se trouva tout prêt à contribuer de tout son pouvoir à la résurrection du *Correspondant* et qu'il nous est demeuré fidèle jusqu'au dernier jour.

Sa fin a été admirable. C'est bien de lui qu'on a pu redire le mot de Bossuet : « Il fut doux envers la mort comme il l'était envers tout le monde. » Il a quitté la terre avec une résignation sans bornes, avec une sérénité incomparable, plein de confiance dans la miséricorde du Père céleste. Lui aussi, n'avait-il pas le droit de se rendre ce témoignage : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; il ne me reste qu'à recevoir la couronne que décerne le Dieu de justice à ceux qui l'aiment. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi ; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus justus judex.* »

FOISSET.

HISTOIRE DES CONCILES

D'après les documents originaux, par le docteur Charles-Joseph Héfélé, professeur de théologie à l'université de Tubingue; traduite de l'allemand par M. l'abbé Goschler et M. l'abbé Delarc. — Tome premier, in-8 de 647 pages. Adrien Le Clère, éditeur.

On pourrait croire que l'annonce du prochain concile a occasionné la publication de la traduction française de l'*Histoire des conciles*, par le doc-

teur Héfélé, mais l'« Avis au lecteur » placé en tête du premier volume montre qu'il n'en a pas été ainsi. L'abbé Goschler avait, paraît-il, commencé cette traduction. Or, si nous avons bonne mémoire, M. Goschler était déjà mort lorsqu'on a commencé à parler du futur concile. Il n'est pas inutile de constater, dès le début, cette circonstance, parce qu'elle prouve que nous ne sommes pas vis-à-vis d'un livre fait à la hâte et sans la préparation nécessaire. Cela dit, j'aborde immédiatement ce premier volume de l'ouvrage lui-même.

Il s'ouvre par une introduction de 67 pages et contient, en outre, les quatre premiers livres de l'histoire ; en voici les titres : Livre Ier, *Conciles antérieurs à celui de Nicée ;* livre II, *Le concile œcuménique de Nicée en* 325; livre III, *Du premier concile œcuménique au concile de Sardique*; livre IV, *Synodes de Sardique et de Philippopolis.*

L'introduction attire l'attention du lecteur par des titres qui se trouvent subitement avoir pour nous un intérêt d'actualité. On serait même porté à regretter que le docteur Héfélé ne se soit pas plus longuement étendu sur ces questions préliminaires, par exemple sur « l'origine et l'autorité des conciles, » sur « les membres des conciles » ou, enfin, sur « les usages suivis dans les conciles œcuméniques. » Il nous serait maintenant très-agréable d'être renseigné d'une manière précise sur ces divers sujets ; nous en avons grandement besoin, car n'avons-nous pas eu dernièrement ce singulier spectacle d'un journal qui, mal inspiré par des rancunes personnelles, a subitement varié de sa ligne de conduite pour soutenir des opinions radicalement gallicanes à l'endroit des membres des conciles.

Les deux morceaux les plus importants de cette introduction, ceux qui dénotent un historien laborieux, sagace et très-consciencieux, tel, en un mot, que se montre Héfélé dans ce premier volume, concernent la *convocation* et la *présidence* des huit premiers conciles œcuméniques, de même que *l'approbation des décrets de ces huit premiers conciles.* Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous avons lu les pages consacrées par le professeur de Tubingue à ce grave sujet. Elles font voir de quel poids s'appesantissait déjà sur l'Église la puissance des empereurs romains convertis au christianisme ; aussi, en comparant cet état de choses avec ce qui s'est passé pour la convocation du prochain concile œcuménique, il est facile de constater un très-grand progrès fait dans le sens de la liberté et de l'indépendance de l'Église, et ces deux grandes choses nous tiennent trop au cœur pour que nous négligions de les constater et d'en féliciter l'Église.

La délicate question de la *situation du pape vis-à-vis du concile œcuménique* reçoit dans Héfélé la seule solution possible, celle que saint François de Sales lui avait donnée en se servant précisément de l'image dont Héfélé a fait usage à son tour. Qu'il nous soit permis de citer ici le texte même du livre que nous analysons :

« En se confinant obstinément dans ce problème étroit : le pape est-il

au-dessus ou au-dessous du concile général, les gallicans et les ultramontains n'ont pas compris qu'ils restaient à la surface d'une question très-profonde, celle de la valeur du saint-siége dans l'économie de l'Église catholique. Les grands théologiens ont eu un regard bien autrement pénétrant lorsqu'ils ont exposé sur ce point la doctrine lumineuse qui peut se résumer dans les propositions suivantes :

« Un concile œcuménique représente l'Église tout entière; il y aura donc entre le pape et le concile le même rapport que celui qui existe entre le pape et l'Église. Or, le pape est-il au-dessus ou au-dessous de l'Église? Ni l'un ni l'autre. Le pape est dans l'Église, il appartient nécessairement à l'Église, il est sa tête et son point central. L'Église est un tout organisé, et de même que dans un corps la tête n'est ni au-dessus ni au-dessous du corps, mais qu'elle en fait partie et qu'elle en est la partie principale, de même le pape, qui est la tête de l'Église, n'est ni au-dessus ni au-dessous d'elle. *Il n'est donc ni au-dessus ni au-dessous du concile général.* L'organisme humain n'est plus un véritable corps, mais un tronçon sans vie lorsque la tête a été coupée ; de même, une assemblée d'évêques n'est plus un concile œcuménique lorsqu'elle est séparée du pape. C'est donc poser faussement la question que de se demander si le pape est au-dessus ou au-dessous du concile général. »

En lisant le premier livre de l'ouvrage d'Héfélé, on se demande pourquoi l'auteur n'a pas donné l'histoire du premier concile célébré à Jérusalem par les apôtres entre les années 50 et 52 après Jésus-Christ ? Héfélé se contente de mentionner ce concile, et il passe aussitôt après aux synodes relatifs au montanisme. Il est vrai que ce concile de Jérusalem s'est tenu dans des conditions tout autres que celles des conciles ordinaires. Le rapport des apôtres vis-à-vis de saint Pierre n'est pas le même que celui qui existe entre les évêques ordinaires et le pape. Il y a entre les évêques actuels successeurs des apôtres et les apôtres eux-mêmes une différence semblable à celle que les théologiens établissent entre une lettre de saint Jean ou de saint Paul et un simple mandement épiscopal. On s'explique donc jusqu'à un certain point que le docteur Héfélé n'ait pas écrit l'histoire de cette assemblée apostolique, qui ne constituait pas un concile ordinaire. Il y avait cependant là à traiter une question d'exégèse biblique tout à fait digne, ne fût-ce que par les graves difficultés qu'elle présentait, d'attirer l'attention du docteur Héfélé.

Nous signalerons dans ce premier livre la partie qui concerne l'histoire des synodes de 255 et 256, relatifs au baptême des hérétiques ; c'est l'histoire des célèbres démêlés entre saint Cyprien et le pape Étienne. On a besoin de se retremper dans ces pages tout à la fois si modérées et d'une critique si saine pour oublier les sophismes à l'aide desquels on a voulu dernièrement dénaturer le caractère de ces démêlés. Le docteur Héfélé ne connaît pas, grâce à Dieu, cette manière d'écrire l'histoire qui consiste à

supprimer ce qui gêne et à faire dire aux documents, par un procédé emprunté à la logique de M. Renan, exactement le contraire de ce qu'ils disent.

Il faut aussi lire avec soin, dans ce premier livre, ce qui concerne les synodes d'Elvire, d'Arles dans les Gaules, d'Ancyre et de Néocésarée. Ils ont été tous les quatre au grand concile œcuménique de Nicée ce que, dans l'histoire, seront au concile qui va s'ouvrir les diverses réunions des évêques tenues à Rome ces dernières années; dans les deux cas on reconnaît des préliminaires qui annoncent l'œuvre principale.

Le synode d'Elvire, célébré en Espagne vers l'an 305, trahit dans la rigueur de ses canons disciplinaires toutes les ardeurs et, disons le mot, toutes les exagérations du caractère espagnol; il fallut que le concile de Nicée tempérât quelques-unes de ces ardeurs en revenant sur certaines décisions du synode espagnol. Ces sages tempéraments du premier synode œcuménique nous font voir l'importance et l'utilité de ces grandes assemblées qui représentent l'Église universelle tout entière. Même en faisant abstraction des promesses solennelles d'infaillibilité faites aux conciles œcuméniques par l'Esprit saint, qui ne voit ce qu'il y a de garanties et d'avantages dans une assemblée qui ne peut et ne doit s'inspirer que des motifs d'un intérêt général, qui par sa nature même se trouve au-dessus des rivalités locales ou des excès des partis et ne saurait être à la merci de tel ou tel incident restreint et particulier.

Qu'il nous soit permis, au sujet du concile d'Elvire, de même qu'au sujet des trois autres conciles importants qui précèdent le concile œcuménique de Nicée, de remercier le docteur Héfélé de ce qu'il a eu soin de nous donner le texte même de toutes ces décisions synodales. La critique contemporaine fait grand bruit de la nécessité de s'inspirer avant tout, en écrivant l'histoire, de l'étude des documents originaux; elle a cru établir ainsi de nouvelles règles, mais voici déjà plusieurs siècles que l'Église a livré au public, à ses amis comme à ses ennemis, tous les procès-verbaux de sa longue histoire parlementaire. Tous y peuvent constater deux choses que l'Église a toujours regardées comme formant la base de son histoire, d'un côté la fixité du dogme et de l'autre les alternatives de la discipline. Ce n'est pas trop d'un guide aussi expérimenté et aussi sûr que l'est le docteur Héfélé pour avoir le secret et la raison d'être de ces alternatives, qui sont appréciables même avant le concile de Nicée. En s'aventurant seul et sans le secours d'un commentaire, à travers ces textes, que de fois ne serait-on pas arrêté par des diffiultés à peu près insolubles, ou que de fois ne serait-on pas surpris, peut-être même scandalisé !

Le livre second est consacré tout entier à l'histoire du concile de Nicée tenu en 325. Nous ne sommes pas étonné que le docteur Héfélé ait employé 200 pages à l'histoire de cette célèbre assemblée. Il n'en est pas, en effet, qui mérite d'attirer plus les regards de tous ceux qui veulent être initiés à

l'histoire du christianisme. Elle a agité et résolu le problème de la divinité de Jésus-Christ, c'est-à-dire la question fondamentale de toute la dogmatique chrétienne et, d'un autre côté, les canons disciplinaires qu'elle a émis, de même que son décret sur la fête de Pâques, ont exercé sur la discipline de l'Église une influence incontestable et qui n'a pas même encore cessé de nos jours. Il nous est impossible, on le comprendra facilement, d'envisager ici en détail les questions traitées dans ce second livre. Le défaut d'espace nous force de renvoyer le lecteur à l'étude de ces pages qui, ainsi que l'annonce le titre même de l'ouvrage, ont été exclusivement élaborées d'après les documents originaux.

Dans les deux livres qui suivent et qui terminent le premier volume, le docteur Héfélé raconte la suite de l'histoire de l'arianisme dans ses rapports avec les synodes et les conciles. Parmi les réflexions que fait naître dans l'esprit du lecteur le spectacle de ces luttes et de ces divisions intestines de l'Église chrétienne, il en est une que nous tenons particulièrement à consigner ici.

Le combat entre Arius et l'Église catholique avait, politiquement parlant, commencé pour cette dernière sous les meilleurs auspices. L'empereur Constantin s'était ouvertement déclaré pour elle, il avait fait décréter comme lois de l'empire les résolutions prises à Nicée par les évêques, Arius avait été envoyé en exil et tout semblait pour le mieux dans le meilleur des mondes sous le sceptre de Constantin; il faut entendre les exclamations d'Eusèbe de Césarée qui ne sait assez célébrer la grandeur d'âme, la magnanimité et la piété du premier empereur chrétien! On ne s'explique que trop, du reste, cet élan et cette confiance de l'Église; elle n'avait pas encore traversé les cruelles épreuves que l'avenir lui ménageait pour lui apprendre que l'appui des grands est un appui fragile; elle sortait des catacombes et, oublieuse du passé, elle mettait sa main dans celle de Constantin pour consacrer l'union de l'Église et de l'État. Cette union ne dura pas longtemps; quelques années s'étaient à peine écoulées, et ce n'était plus Arius qui partait pour l'exil par ordre de l'empereur, c'était Athanase lui-même, le grand défenseur de la foi de Nicée; le glaive impérial qui avait si bien servi l'Église s'était tourné contre elle. Les maux qui résultèrent de cette nouvelle situation ont été incalculables; du vivant de Constantin, la puissance civile garda encore quelque mesure, mais quand l'empereur s'appela Constance, le péril pour l'Église fut à son comble, et elle aurait succombé dès ce premier choc si elle n'avait eu pour elle les promesses de Jésus-Christ. C'est par le récit de la première partie de ces démêlés entre l'Église et l'État que le docteur Héfélé termine son premier volume. Aussi le lecteur est-il en droit de demander aux éditeurs que le deuxième volume ne se fasse pas trop attendre pour qu'il soit possible d'avoir une vue d'ensemble et d'embrasser toutes les péripéties de ce grand drame. Mais en regardant les choses de plus près, on voit qu'il ne faut pas trop s'attendre,

quand il s'agit de l'Église, à une solution définitive des difficultés dont elle souffre; ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle l'Église militante; il faut qu'à toutes les époques elle mérite ce nom par un côté ou par l'autre.

Otto von Bogen.

AUSTRALIE.

Voyage autour du monde, par le comte de Beauvoir. — 2e édition. Paris, Henri Plon, libraire-éditeur.

Le *Voyage autour de ma chambre!* Qui de nous ne se souvient avec émotion de cette charmante lecture, impression ineffaçable et pourtant plus d'une fois renouvelée. Mais si, au lieu de recommencer avec M. de Maistre son ravissant pèlerinage, nous pouvions, sans quitter notre chambre, faire le voyage autour du monde, égaler, surpasser les exploits de Cook et de van Coover, faudrait-il hésiter à tenter cette facile aventure? Ne nous effrayons point des périls ou des ennuis de la navigation. M. Ludovic de Beauvoir nous fera tout voir, tout apprécier, sans nous exposer un instant à cette vie du bord, qu'une célébrité peu nautique de la terre classique des navigateurs, le docteur Johnson, comparait à un cachot avec la perspective d'être noyé. Quand à l'âge de notre jeune voyageur on a le courage de s'arracher aux séductions de la vie parisienne pour parcourir et pour étudier les contrées les plus lointaines et les moins connues; quand on s'efforce à son retour de faire partager les vives impressions que l'on a reçues, de répandre les informations que l'on a recherchées avec un soin consciencieux, ne mérite-t-on point quelque encouragement? Tel est du moins le sentiment du public qui demande déjà une édition nouvelle et beaucoup plus considérable, la première ayant été épuisée dès le quatrième jour. Suffrage aussi flatteur que bien mérité, car, ne l'oublions pas, ce n'est point sans fatigues ou sans périls que tant d'intéressants renseignements auront été recueillis, tant de brusques changements de climat et de température affrontés. Quels souvenirs déchirants se mêlent à ces piquants récits d'une ardente et aventureuse adolescence! Le digne héritier du grand nom de Condé payera de sa jeune et brillante existence ce généreux effort pour tirer quelque parti des longs ennuis de l'exil. *Ostendent terris hunc tantum fata!* Un autre compagnon de voyage, le capitaine Fauvel, noble courtisan d'infortunes imméritées, après avoir sacrifié les espérances assurées d'une honorable carrière, comblera la mesure d'un dévouement sans bornes et ne reverra point la rive européenne. Voilà donc à quel prix ont été accumulées tant d'informations que nous exposera M. de Beauvoir dans un langage simple, facile, toujours attrayant, souvent entraînant, exempt surtout

d'aucune ambition malencontreuse, sur des sujets qu'il nous est chaque jour moins permis d'ignorer. Parcourons donc tous les pays du globe et quelques autres encore sous la sage et gracieuse conduite de ce Mentor de vingt ans.

Comte DE JARNAC.

Le congrès de l'*Institut des provinces* aura lieu cette année du 5 au 10 avril prochain. Nous avons sous les yeux le programme des questions qui vont y être mises en discussion ; elles sont nombreuses, variées et, pour la plupart, d'une remarquable opportunité. Du reste, elles touchent à ce qui est le plus fait pour intéresser aujourd'hui, en dehors des choses politiques, à l'agriculture, à l'économie politique, à l'archéologie, aux sciences naturelles, et c'est à des solutions pratiques que tendent tous les problèmes qui y sont posés.

Les brillants débats qui, les années précédentes, ont rempli les séances de l'*Institut des provinces* vont se renouveler sans doute : les sujets y prêtent. C'est dire assez avec quel empressement nous les recommandons à ceux de nos lecteurs que leur connaissance des matières qui y seront traitées appellent à y prendre part. L'*Institut des provinces* a des titres tout particuliers à leurs sympathies. C'est une œuvre d'initiative privée, étrangère à toute idée politique et sans lien d'aucune sorte avec le gouvernement, lequel, n'espérant pas s'en emparer, a pris le parti de la contrefaire en feignant de ne pas la connaître. Pas plus que les Congrès archéologiques du vénérable et savant M. de Caumont, les réunions de l'*Institut des provinces*, qui en sont le développement, n'ont la faveur des comptes rendus officiels, et le Bulletin périodique des travaux intellectuels du pays, publié par le ministre de l'instruction publique, n'en fait pas même mention ; mais l'animation féconde qu'y répand la liberté est une compensation suffisante aux priviléges que le pouvoir prodigue à d'autres.

P. DOUHAIRE.

REVUE SCIENTIFIQUE

Les Doctrines chimiques anciennes et modernes; leur histoire, par M. Wurtz. — Le nouveau *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*. L. Hachette et Ce, éditeurs. — Conquêtes de la chimie : *L'Ozone, la dissociation et l'occlusion*. — Travaux de M. Graham. — *L'alliage de palladium et d'hydrogène*. — *L'hydrogénium*. — *L'Annuaire scientifique* de M. P. P. Dehérain, t. VIII. In-18, V. Masson et fils, éditeurs. — *L'Année scientifique et industrielle*, par M. L. Figuier, t. XIII, in-18. L. Hachette et Cie, éditeurs.— *La Goutte de séve*, par M. E. Grimard. 1 vol. in-18, J. Hetzel, éditeur.

L'attention du monde savant vient d'être appelée sur la chimie et sur son histoire par une publication récente, si récente qu'elle est commencée seulement depuis quelques semaines, et ne s'achèvera certainement pas cette année. Je veux parler du grand *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*, dirigé et en grande partie rédigé par M. Ad. Wurtz : œuvre capitale, qui comprendra la somme des connaissances actuellement acquises en fait de chimie inorganique et organique, de chimie appliquée à l'industrie, à l'agriculture et aux arts, de chimie analytique, de chimie physique et même de minéralogie ; mais surtout œuvre de doctrine hautement avouée, ou règnent sans partage les idées nouvelles, où les théories de l'école moderne sont résolûment affirmées. Que sont donc ces idées et ces théories, et qu'étaient celles qui les ont précédées ? Où en est la philosophie chimique? D'où vient-elle et où va-t-elle? Quel a été son point de départ ? Quelles transformations a-t-elle subies? Telles sont les questions auxquelles le savant professeur et académicien s'est proposé de répondre dans l'*Histoire des doctrines chimiques*, qu'il a prise pour sujet du discours préliminaire placé en tête de son encyclopédie.

En lisant ce discours et quelques-uns des principaux articles contenus dans les trois premiers fascicules, particulièrement les articles *Affinité*, *Atomique* (Théorie), *Atomicité*, et en me reportant à ce qu'on enseignait il y à vingt-deux ou vingt-trois ans à la Sorbonne, à l'École de médecine et même au Collége de France, je me suis senti, je l'avoue, plus effrayé que charmé des changements accomplis depuis cette époque. On est pris, en

effet, d'une sorte de vertige en présence de la masse énorme de faits accumulés par les travaux des chimistes contemporains, de la multitude des composés, tant naturels qu'artificiels, qu'ils ont découverts, étudiés, analysés, et pour lesquels il leur a fallu créer une multitude plus grande encore de termes et de formules — tout un vocabulaire, avec une grammaire et une séméiologie spéciales, — enfin et surtout de la diversité et de l'antagonisme des méthodes et des théories par lesquelles ils ont essayé de systématiser, d'expliquer et de coordonner les résultats de leurs observations. On est même tenté, faut-il le dire? de se demander si ce sont bien là des progrès réels et durables, et s'il y a lieu de partager la confiance qu'ils inspirent à l'éminent auteur du Discours préliminaire dont je viens de parler.

L'histoire même des doctrines qui ont régné tour à tour en chimie et qui, tout comme les doctrines actuelles, ont satisfait pleinement, pendant un certain temps, les esprits les plus lumineux, est bien faite, ce me semble, pour nous conseiller la circonspection et nous pousser au scepticisme. Non certes que je prétende contester l'importance des résultats obtenus. La chimie a réalisé des prodiges grâce à la perfection de ses procédés d'analyse et de synthèse; elle a rendu à l'industrie d'inappréciables services; elle est en possession de matériaux tellement innombrables que, de l'aveu même de M. Wurtz, *nulle mémoire ne saurait les embrasser*. Mais c'est précisément la surabondance toujours croissante de ces matériaux qui me paraît opposer encore de sérieux obstacles à l'édification d'une théorie générale, d'une philosophie chimique « embrassant le champ tout entier de la science. »

Jetons, avec M. Wurtz, un rapide coup d'œil sur le passé. Ce passé est presque d'hier, car la chimie est une science toute jeune. Les anciens philosophes ne l'ont point connue. Étrangers à l'observation et à l'expérimentation, ils n'avaient sur la nature et les propriétés des corps que des notions très-vagues et en général très-fausses. Au moyen âge, les recherches chimiques prirent, entre les mains des Arabes, un caractère plus positif; mais elles ne tardèrent pas à être détournées de leur but par les superstitions des prétendues sciences occultes. On sait que les alchimistes, pas plus que les astrologues, n'avaient en vue la connaissance raisonnée des phénomènes de la nature. Ils poursuivaient la découverte d'objets chimériques, tels que la transmutation des métaux vils en métaux précieux par la « poudre de projection » et la « pierre philosophale, » la prolongation indéfinie de la vie humaine, la prédiction de l'avenir, etc. Ce fut seulement au dix-septième siècle, que les esprits se détournèrent peu à peu de ces billevesées pour s'appliquer à des études plus sérieuses. La chimie alors prit naissance, mais elle ne marcha longtemps encore qu'en tâtonnant et sans savoir où elle allait. Cependant elle avait déjà réalisé, durant la seconde moitié de ce siècle, des découvertes assez nombreuses et assez précises pour

qu'on sentît le besoin de les relier et de les éclairer par une théorie rationnelle.

La plupart des phénomènes qu'on avait observés se rattachaient soit à la combustion des substances inflammables, soit à la calcination des métaux et à leur transformation en *terres* ou en *chaux*. Personne ne se dissimulait l'importance de ces métamorphoses si fréquentes, auxquelles presque tous les corps sont plus ou moins sujets, et l'on comprenait que, si l'on réussissait à les expliquer, on aurait du même coup la clef d'une infinité d'autres phénomènes ayant avec ceux-là une connexion ou une analogie évidente. Le premier qui essaya de satisfaire à ce *desideratum* fut un chimiste, ou plutôt un alchimiste allemand, nommé Jean-Joachim Becher. Mais ses idées n'eurent aucun retentissement jusqu'au jour où elles furent reprises, amendées et développées par George-Ernest Stahl, un des plus savants médecins et sans contredit un des plus beaux génies de son temps. (Il naquit à Anspach en 1660 et mourut en 1734.) La théorie de Stahl est restée célèbre sous le nom de théorie du *phlogistique*. Qu'était-ce, selon Stahl, que le phlogistique? Un principe subtil répandu dans les corps combustibles et dans les métaux, qui s'en échappait lorsqu'on les chauffait à l'air libre, et qui pouvait y rentrer si on les chauffait de nouveau au contact d'un corps plus combustible, c'est-à-dire plus riche en phlogistique.

Stahl rendait compte ainsi : d'abord des phénomènes de combustion et de calcination, ensuite des phénomènes de réduction des terres ou de révivification des métaux. Il y avait deux choses dont, à la vérité, il ne tenait aucun compte : la première, c'était la nécessité du contact de l'air pour que la combustion pût s'opérer; la seconde, c'était l'augmentation de poids des métaux calcinés. Cela n'empêcha pas que sa théorie fût adoptée avec enthousiasme par tous les chimistes, et qu'elle régnât sans partage et sans opposition pendant près d'un siècle! Il ne fallut pas moins, pour la détrôner, que les découvertes de Cavendish, de Black, de Scheele, de Priestley, qui firent connaître l'*air fixe* (acide carbonique), l'*air inflammable* (hydrogène) et l'*air vital* (oxygène), et les admirables travaux de Lavoisier. Encore la lutte fut-elle très-vive et très-longue. Enfin pourtant, et non sans peine, la victoire resta à la véritable théorie de la combustion, telle que Lavoisier l'avait déduite de ses expériences sur la calcination et la régénération du mercure. Lavoisier s'était servi, dans ses expériences, d'un instrument qu'on n'avait guère employé avant lui et qui est resté depuis l'auxiliaire indispensable de l'analyse chimique : la balance. Il montra que l'augmentation de poids du mercure calciné correspondait exactement à la diminution qu'éprouvait l'air au contact duquel la calcination s'était opérée; que la *chaux* ainsi obtenue rendait à cet air, en se réduisant, tout ce qu'elle lui avait pris, ni plus ni moins; qu'enfin la partie de l'air absorbée dans la calcination et restituée par la réduction était bien l'*air vital* de Priestley, tandis que l'autre partie, qui restait pour ainsi dire étrangère au phénomène,

était « une espèce de mofette, » c'est-à-dire un gaz irrespirable. Lavoisier trouvait là un argument victorieux à opposer aux partisans du phlogistique. Ceux-ci prétendaient expliquer la différence de propriétés des deux éléments de l'air, en disant que le premier (l'air vital) ne contenait point de phlogistique; ce qui le rendait très-propre à entretenir la combustion, parce qu'il s'emparait du phlogistique des corps combustibles; qu'au contraire l'azote, étant saturé de phlogistique, ne pouvait plus leur en prendre. Ils oubliaient que, d'après leur doctrine, c'étaient précisément les corps combustibles qui devaient contenir le plus de phlogistique, et qu'en conséquence l'azote, gaz incombustible, n'en devait pas renfermer du tout. « Ils défiguraient la théorie au lieu de la sauver, » dit avec raison M. Wurtz. Lavoisier leur répondait : « Le tout est plus grand que la partie; les produits de la combustion, plus pesants que les corps combustibles, ne sauraient donc être les éléments de ceux-ci; car rien ne se perd ni ne se crée dans les réactions chimiques. Si donc les corps augmentent de poids en brûlant, c'est par le gain ou l'addition d'une nouvelle matière. Lorsque, d'un autre côté, les chaux métalliques sont ramenées à l'état de métal, ce n'est pas par la résorption du phlogistique, c'est au contraire par la perte de l'air vital qu'elles avaient pris. »

Lavoisier, continuant ses études, établit la nature élémentaire des métaux et fixa la notion des corps simples, ou plutôt indécomposables. Il constata en outre que plusieurs acides minéraux étaient formés par la combinaison de l'air vital avec un autre corps simple, et, croyant reconnaître là une loi générale, il imposa à ce gaz le nom d'*oxygène*, qui lui a été conservé, bien qu'on ait pu se convaincre qu'il n'entre pas dans la composition de tous les acides. Enfin Lavoisier fit voir que les corps simples ont le pouvoir de s'unir entre eux pour donner naissance à des corps composés; que ces combinaisons s'effectuent sans aucune perte de substance, et que le poids du corps composé est rigoureusement égal à la somme des poids de ses éléments constituants.

« Ces grands principes, dit M. Wurtz, forment la base de la chimie. Universellement acceptés, ils nous paraissent si simples, si indiscutables aujourd'hui, qu'ils s'imposent en quelque sorte comme des axiomes. » L'erreur de Lavoisier touchant la propriété acidifiante de l'oxygène n'était qu'une erreur relative et de peu de conséquence, puisqu'elle n'a nullement compromis la stabilité du système si vaste et si simple à la fois institué par ce grand chimiste, et qui lui survit encore parce qu'il a l'inappréciable avantage de se prêter à tous les progrès. Ce système est fondé sur la division des corps en simples et composés, puis de ces derniers en composés binaires basiques, acides et neutres, susceptibles de s'unir entre eux comme les corps simples, de telle façon que, quelle que soit la complication d'un composé, on peut toujours le ramener à deux éléments constituants. C'est le système dualistique. Il a été depuis modifié, complété; je ne crois pas

qu on puisse dire qu'il ait été détruit. La chimie était donc créée : c'était désormais une vraie science. A cette science il fallait un langage : l'alchimie n'avait eu qu'un jargon. C'est à Guyton de Morveau que revient l'honneur d'avoir posé les principes du langage, ou, comme on dit, de la nomenclature chimique. Les travaux de Lavoisier et ceux de Guyton de Morveau suffisent pour justifier l'assertion hardie énoncée par M. Wurtz en tête de sa préface, assertion qui a déjà soulevé des tempêtes chez nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-Manche, à savoir, que « la chimie est une science française. » Oui, la chimie est française, puisque sa première théorie générale et son langage propre ont été créés en France. Elle est restée française avec les continuateurs de Lavoisier et de Guyton, avec Berthollet, Fourcroy, Gay-Lussac, Thénard, M. Dumas et même avec les Anglais Dalton et Wollaston et les Allemands Richter et Wenzel, puisque tous ces savants n'ont fait que développer le système de Lavoisier, sans s'écarter de la voie qu'il avait ouverte et dans laquelle les reflets de son génie servaient encore à les guider. Les lois des proportions définies et des proportions multiples et la loi des volumes, la théorie de l'affinité, celle des équivalents, celle des substitutions et celle des radicaux peuvent être considérées comme autant d'éléments nouveaux ajoutés au système primitif de Lavoisier, ou plutôt superposés aux principes essentiels qu'il avait établis, non pas comme devant constituer seuls la science chimique, mais comme devant lui servir de base. On peut sans doute attribuer à ces éléments une importance plus ou moins grande, une originalité plus ou moins tranchée, une influence plus ou moins marquée et plus ou moins légitime sur la marche des idées ; mais ce serait, je crois, aller trop loin que de voir, soit dans la théorie des équivalents, soit dans la théorie des radicaux ou même dans celle des substitutions, quelque chose qui ressemble à des tentatives de réforme en opposition avec ce qu'enseignait Lavoisier. Il faut remarquer toutefois que déjà les théories que je viens de citer revêtaient un caractère hypothétique et spéculatif qu'on ne trouve point dans la doctrine de Lavoisier, fondée tout entière sur l'expérience. C'est par là qu'elles s'éloignent de la tradition. Ce caractère s'accentue bien plus fortement encore dans les conceptions de Berzelius, chimiste suédois, que M. Wurtz appelle néanmoins « le grand continuateur de Lavoisier. » Berzelius adopta la théorie électro-chimique de Humphry Davy, et la combina avec une autre théorie dont la première idée existait en germe dans celle des équivalents, mais qui n'a cessé de tendre à se substituer à cette dernière et qui semble aujourd'hui prévaloir : je veux parler de la théorie atomique. Berzelius entreprit en outre de réformer la nomenclature, mais dans la seule vue de l'unifier et d'en faire disparaître certaines inconséquences contre lesquelles Guyton de Morveau n'avait pas su se prémunir. Enfin, il a créé la notation chimique, complément indispensable de la nomenclature. M. Wurtz résume ainsi l'œuvre de cet illustre chimiste : « Il a complété le système de la chimie

dualistique. Il a donné à la théorie atomique d'une part une base solide par des déterminations de poids atomiques aussi exactes que nombreuses, et de l'autre une expression nouvelle par l'usage de formules adaptées à l'idée de dualisme. Ce dualisme lui-même, il a cherché à l'expliquer par l'hypothèse électro-chimique. »

Jusqu'ici la chimie minérale reste distincte de la chimie organique, et tandis que la première semble achevée, la seconde en est encore à la période chaotique ; elle accumule incessamment des matériaux, mais elle ne parvient pas à les coordonner. Les réactions, lorsqu'il s'agit de substances organiques, semblent soumises à d'autres lois que celles qui régissent les combinaisons et les décompositions de corps minéraux ; le langage se surcharge d'expressions baroques, et la notation de formules compliquées, sur lesquelles souvent les chimistes ne parviennent point à s'entendre. La chimie ressemble, en un mot, à un vaste empire divisé en deux parties, dont l'une serait en proie à l'anarchie et à la confusion, tandis que dans l'autre régnerait l'ordre le plus satisfaisant. Tous les efforts de la philosophie chimique devaient tendre à effacer une telle anomalie, un disparate aussi choquant, à ne faire des deux moitiés de la science qu'un tout homogène. Pour cela, il fallait trouver une théorie générale également applicable aux corps organiques et aux corps minéraux. On connaissait déjà une base d'origine organique, l'ammoniaque, et un corps de même origine se comportant dans les réactions à la manière des radicaux simples : le cyanogène. M. Bunsen découvrit le cacodyle, formé d'hydrogène, de carbone et d'arsenic, et réunissant au plus haut degré les propriétés d'un radical bien caractérisé. Il était donc naturel de chercher à généraliser la théorie des radicaux, déjà indiquée par Lavoisier, en l'appliquant à toutes les combinaisons, à toutes les transformations des corps, quels que fussent le nombre et l'espèce de leurs éléments simples. D'autre part, plusieurs chimistes pensèrent que la théorie des substitutions, dont M. Dumas était le principal promoteur, satisfaisait mieux encore aux conditions du problème. De là, entre les deux théories, un antagonisme qui, après de longs débats, devait aboutir à une alliance.

Ces essais de généralisation, peut-être prématurés et entrepris au milieu de circonstances peu favorables, entraînaient de plus en plus la chimie dans le champ des subtilités métaphysiques. C'est ici qu'elle cesse vraiment d'être française, non pas tant par la nationalité de ceux qui dirigent alors le mouvement, que par la tendance de leur esprit : tendance essentiellement germanique. Laurent et Gerhardt étaient Français — notons cependant que le second était né à Strasbourg et qu'il eut pour premier maître M. Liebig ; — M. Dumas est Français ; M. Wurtz est Français, bien que son nom semble indiquer une origine allemande ; mais scientifiquement et philosophiquement, par leur goût pour les conceptions abstraites, par la puissance même qui permet à leur esprit de se maintenir sans fati-

gue à des hauteurs où le commun des mortels ne saurait les suivre, ces maîtres de la science nouvelle sont beaucoup plus Allemands que Français; et, chose remarquable, plusieurs des adeptes de cette école transcendantale portent, comme Gerhardt et comme M. Wurtz, des noms prédestinés : Friedel, Kopp, Lauth, Troost, Willm, Schützenberger... A la théorie des radicaux s'est ajoutée celle des types; à la théorie dualistique a succédé celle de l'unité; enfin, la théorie des atomes a trouvé son complément dans celle de l'*atomicité*, c'est-à-dire de l'aptitude en vertu de laquelle l'atome d'un corps donné peut fixer un plus ou moins grand nombre d'atomes différents. L'atomicité est donc une force spéciale, différente de l'affinité. Celle-ci représente l'énergie chimique des corps, celle-là leur capacité de combinaison. Cette conception est très-ingénieuse, très-rationnelle et d'une très-haute portée. Était-elle indispensable à l'intelligence des phénomènes chimiques? A-t-elle vraiment pour effet de « prêter une simplicité saisissante aux lois concernant la composition des corps, de donner des aperçus sur leur structure intime? » La théorie des équivalents avait-elle réellement fait son temps et ne pouvait-elle plus suffire aux nouvelles exigences de cette science, « dont les richesses ont centuplé depuis Lavoisier? » Je n'oserais me prononcer sur d'aussi difficiles questions. Je suis, je le répète, effrayé de cet agrandissement, de cette accumulation de richesses, de ce besoin croissant de substituer les théories aux théories. Je me demande où s'arrêtera le torrent qui nous emporte et ce que deviendra, au train dont elle marche, une science dont le langage seul est fait pour rebuter quiconque ne se sent pas entraîné vers elle par une vocation toute spéciale et par des aptitudes exceptionnelles.

Si encore, après avoir acquis cette somme formidable de connaissances, après avoir entassé dans sa mémoire cette multitude de faits, de théories, de termes techniques, de signes et de formules, le chimiste pouvait se flatter de tenir pour définitifs les résultats de ce prodigieux travail! Mais non! D'un jour à l'autre il lui faut désapprendre ce qu'il avait si laborieusement appris, et renoncer aux idées qu'il s'était faites pour en adopter de toutes contraires, sous peine d'être relégué parmi les arriérés. Vérité de la veille, erreur du lendemain, telle est, à notre époque, l'histoire des sciences en général, et particulièrement de la chimie. Il n'y a pas longtemps que la théorie atomique était repoussée par la plupart des chimistes comme « reposant sur des hypothèses gratuites, et *ne renfermant de vrai que ce qu'elle empruntait à la théorie des équivalents, sans présenter sur cette dernière aucun avantage.* » (Regnault.) M. Liebig écrivait alors ces paroles empreintes d'une haute sagesse : « Comme les formules chimiques ont uniquement pour but de faire comprendre facilement la composition et les métamorphoses des corps, il y a de l'avantage à en bannir tout ce qui rappelle l'hypothèse et à *éviter d'y exprimer des opinions sujettes à changer.* » Aujourd'hui la théorie atomique triomphe... Et après?...

A ces opinions sujettes à changer, dont parle M. Liebig, à ces renversements de doctrines qui sont affaire de mode et d'école et dont l'effet le plus certain est de troubler et de décourager les investigateurs, je préfère les conquêtes durables obtenues par l'expérience et l'observation. Ce sont là pour la science des bénéfices nets, des richesses assurées. Parlez-moi des travaux de MM. Schœnbein, Andrews et Tait, Soret et Houzeau sur l'ozone; de ceux de MM. H. Sainte-Claire Deville, Debray, Hautefeuille et Isambert, sur la dissociation; enfin de ceux de M. Graham sur la pénétration des métaux par les gaz, et sur ce mode de fixation de ces derniers que l'éminent chimiste anglais a nommé *occlusion*. J'aurai sans doute occasion de revenir sur ces curieuses et fécondes recherches, que M. P.-P. Dehérain a exposées avec sa haute compétence et sa lucidité habituelle dans le tome VIII (1869) de l'excellent *Annuaire scientifique* qu'il publie chaque année avec le concours de plusieurs autres savants et hommes spéciaux. Pour aujourd'hui je dois me borner à signaler le résultat le plus récent des expériences de M. Graham, — résultat qui, chose digne de remarque, confirme pleinement les vues émises il y a plusieurs années par M. Dumas. Ce résultat, le voici en peu de mots. Le palladium (métal voisin du platine) forme avec l'hydrogène une combinaison qui offre tous les caractères d'un véritable alliage; d'où il suit que l'hydrogène, ce gaz le plus subtil et le plus léger de tous, qu'on n'a jamais pu ni liquéfier ni solidifier, n'est autre chose que la vapeur d'un métal, l'*hydrogénium*, dont M. Graham a pu déterminer avec une certitude presque entière, par voie d'analogie, la densité et les propriétés essentielles. Ainsi, l'eau que nous buvons est un oxyde métallique! Ce fait contribuera sans doute à faire abandonner la distinction, arbitraire et déjà fort discréditée, entre les métalloïdes et les métaux.

Puisque je viens de nommer l'*Annuaire scientifique* de M. Dehérain, je dois accorder aussi une mention honorable à l'*Année scientifique et industrielle* de M. L. Figuier, la première en date des publications destinées à tenir le public au courant du mouvement scientifique (elle remonte à 1856 et en est à son treizième volume). Quand je dis « le public, » il faut distinguer. On sait que l'*Année scientifique* n'est autre chose que le recueil des articles que M. Figuier donne chaque semaine au journal *la Presse*, et qui s'adresse bien au public, c'est-à-dire à la masse des personnes tant soit peu désireuses d'être informées des choses de la science. M. Figuier est bien l'écrivain qu'il faut à cette nombreuse et estimable catégorie de lecteurs. Il ne laisse passer aucun fait saillant sans le coucher sur ses tablettes. Il expose plus volontiers qu'il ne discute, et ne le fait qu'avec clarté. Pour les savants eux-mêmes, son *Année*, où les articles sont classés méthodiquement avec des tables détaillées, constitue un excellent aide-mémoire.

L'*Annuaire* de M. Dehérain est autre. Il y faut faire trois parts : celle des gens du monde, celle des demi-savants, et celle des savants. En d'autres termes, parmi les notices qui le composent, il en est que tout le monde

peut lire avec profit; d'autres dont la lecture exige déjà un certain degré d'instruction; d'autres enfin qui n'intéressent que les gens tout à fait familiarisés avec les études sérieuses. J'ai dit, d'ailleurs, que l'*Annuaire* est une œuvre collective. On y trouve, en effet, au lieu d'articles écrits au courant de la plume — et toujours de la même plume, — de véritables études, dues à des écrivains spéciaux en chaque matière, et qui offrent ainsi toutes les garanties d'une exactitude sévère et d'un jugement éclairé.

Cherchons pour terminer, quelque sujet qui soit propre à nous récréer sans cesser de nous instruire.

J'ai sous la main, fort heureusement, un charmant petit livre dont j'annonçais, il y a deux mois, la prochaine publication. C'est de la botanique — mais de la botanique tout à fait aimable. On sait combien cette science a été exploitée par les vulgarisateurs. Il me paraissait, je le confesse, presque impossible qu'on pût réussir encore à en présenter les éléments sous un aspect qui n'eût pas fourni déjà le sujet d'un volume tout au moins. Eh bien, ce petit miracle vient de se faire. Le thaumaturge est M. Ed. Grimard, de qui nous avons deux autres ouvrages sur la même matière (*la Plante,* 2 vol. grand in-18, et *l'Esprit des plantes,* 1 vol. in-8). Son troisième volume a pour titre : *la Goutte de séve.* La séve est à la plante ce que le sang est à l'animal : c'est du tissu liquide. Prendre une goutte de séve à son origine et la suivre de cellule en cellule dans sa marche ascendante et descendante et dans ses métamorphoses successives, c'est donc faire toute l'histoire de l'organisme végétal : histoire déjà faite et refaite de bien des façons, mais pas de cette façon-là, pas avec l'aide de cet artifice ingénieux, qui gagnera, j'en suis sûr, plus d'un lecteur, comme il m'a gagné moi-même, si blasé que je sois sur ce genre de lectures. M. Ed. Grimard a une forme et des procédés à lui. Il cause; mais le causeur n'oublie pas qu'il tient une plume, que sa causerie s'en ira par le monde sous forme d'un livre, et qu'un livre doit se respecter en même temps qu'il doit plaire. Son style est donc toujours élevé, pittoresque et gracieux. Exemple : Je prends au hasard, au chapitre III, intulé *Naissance d'une cellule,* un alinéa où l'auteur nous parle des graines.

« Ah! s'écrie-t-il, c'est que la nature ne fait pas les choses à la légère, lorsqu'il s'agit de conserver aux germes l'incompréhensible faculté de reproduction qu'ils possèdent. S'il est des graines aisément corruptibles — graines, du reste, dont l'éphémère durée se compense par une fécondité inimaginable — il en est d'autres pour la préservation desquelles toutes les mesures ont été prises. Berceaux cotonneux, matelas superposés, manteaux imperméables, cuirasses cornées, telles sont leurs armes défensives, contre lesquelles viennent échouer toutes les attaques du vent, de la pluie, de la neige et des frimas. Elles en affrontent bien d'autres ! Croiriez-vous que l'on rencontre sur nos côtes européennes une foule de graines

qui, à la nage, nous sont arrivées d'Amérique et qui, poussées d'un hémisphère à l'autre, viennent ainsi paisiblement faire la conquête d'une nouvelle patrie? Touchant symbole que ces graines voyageuses! Perdues au sein du vaste océan, elles s'en vont, insoucieuses, emportant par delà les abîmes le germe microscopique qui, sous de nouveaux cieux, mais au rayon du même soleil, vient nous initier, ce semble, aux lois — bien mal comprises encore — de l'universelle fraternité. »

Que d'autres passages j'aurais à citer dans les vingt-neuf chapitres qui composent ce livre, et qui sont autant de chants d'un poëme en prose : poëme où la gaieté s'allie au sentiment ; où l'allégorie ingénieuse anime et colore la description fidèle des organes et des fonctions physiologiques ; où chaque partie de la plante prend une individualité, j'allais dire une personnalité ; où l'auteur se fait l'interprète de cet être toujours agissant dans son apparente immobilité, l'historien de cette vie silencieuse et pleine de mystères !

Il faut bien le dire, les livres tels que celui de M. Grimard ne suffisent pas pour initier le lecteur aux arcanes de la science botanique, et de cruelles déceptions attendent ceux qui, sur la foi de ces aimables démonstrateurs, s'avisent de vouloir pousser jusqu'au bout l'étude du règne végétal. La botanique n'est pas, comme la chimie, un champ clos où s'entrechoquent les doctrines rivales : il y règne plus de calme et l'on n'y dispute guère que sur les classifications. Mais, sous le rapport du langage, elle n'a rien à envier à sa docte sœur. Sa terminologie est un mélange insensé de racines grecques, de désinences latines et de noms propres—presque toujours des noms de savants—choisis, on le croirait, parmi les moins euphoniques. Aussi pourrait-on justement appliquer au vocabulaire botanique l'aveu significatif échappé à M. Wurtz : « La mémoire la plus vaste ne saurait l'embrasser. » De plus, les oreilles délicates ont de la peine à s'y accoutumer, et la simple lecture des barbarismes qui y fourmillent est un travail pénible et fastidieux, égayé seulement de temps à autre par le côté grotesque de ce singulier idiome. C'est grand dommage, en vérité, que les hommes qui se sont donné la noble mission d'étudier et de faire connaître les merveilles de la création n'aient pas eu le moindre souci de mettre autant que possible leur langage en harmonie avec la nature, et qu'ayant à exprimer tant de belles choses, ils n'aient su inventer que de si vilains mots. « La chose, dit M. Grimard, est infiniment plus grave qu'elle ne paraît au premier abord. Ce ne sont pas seulement des mots ridicules qu'ils créent ; mais c'est la science elle-même, la belle, la sereine et sainte science qu'ils rendent grimaçante et odieuse ; c'est, en un mot, la vie qu'ils éteignent sous des formules. »

ARTHUR MANGIN.

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 mars.

Le Corps législatif commence à se ressentir de l'approche des élections. C'est la fin d'un règne. Tout le monde, l'opposition comme le gouvernement, a les yeux tournés du côté de l'héritier; tout le monde cherche à deviner ce qu'il sera et par quelles protestations on peut espérer gagner ses bonnes grâces.

Aussi la quinzaine parlementaire qui vient de s'écouler est-elle à peu près vide d'événements. On a bravement échangé quelques coups de fusil sur les hauteurs du Trocadéro, mais ce n'était qu'un engagement d'arrière-garde après la grande bataille des travaux de Paris. Nous sera-t-il permis de dire à ce propos que la province a droit de s'étonner de tout le bruit qui s'est fait à la tribune et dans les journaux des abus de pouvoir de M. Haussmann et des dures conditions d'existence imposées depuis quelques années aux habitants de la capitale? Que d'histoires du même genre n'aurions-nous pas à raconter au nom des départements, et pourquoi l'arbitraire administratif serait-il plus reprochable et plus reproché à Paris qu'en province? Il n'est pas, croyons-nous, une seule grande ville de l'empire qui n'ait vu démolir du même coup ses vieux quartiers et ses finances; nous en connaissons pour notre part qui ont dû aliéner tous leurs centimes ordinaires ou extraordinaires jusqu'à la fin du siècle, et où les formalités protectrices de l'adjudication pour les travaux publics n'ont pas même été toujours observées. Le Corps législatif en sait quelque chose, lui qui n'a pas songé une seule fois à repousser une des innombrables demandes d'emprunt apportées devant lui par les départements ou les communes!

Il y a donc autre chose dans le débat que le fastidieux M. Haussmann et ses habitudes d'autocrate; il y a autre chose que Paris et

la nécessité de l'élargir pour en faire la guinguette universelle des peuples et des rois. M. Haussmann ne régnait ni à Lyon, ni à Marseille, ni à Lille, ni à Bordeaux, ni à Toulouse, ni à Avignon, ni dans une foule d'autres villes de moindre importance, qui sont à l'heure qu'il est bouleversées, endettées et surtaxées comme autant de capitales. Il faut donc que l'autocratie dont les Parisiens seuls ont l'esprit de se plaindre, ait son siége ailleurs et plus haut qu'à l'Hôtel de Ville de la place de Grève. La révocation de M. Haussmann, qu'on s'est obstiné à demander et qu'on n'a pas même daigné nous accorder, n'eût été qu'une satisfaction platonique qui eût laissé intact le fond des choses. C'est un système qui a fait tout le mal, c'est ce système qu'il importe d'attaquer et de modifier sans plus de délai.

Mais quel est ce système, et comment le désigner clairement à l'opinion publique enfin réveillée, sans encourir, comme notre confrère de la *Revue contemporaine*, le reproche de discuter la constitution? Rien de plus simple à dire et de plus inoffensif à détailler.

Demandez à l'électeur le moins avisé des choses politiques ce qui ressort pour lui, avec la clarté de l'évidence, des longs débats sur l'emprunt de la ville de Paris; demandez-lui comment M. Haussmann, qui certes ne sera jamais accusé de pécher par ignorance de la loi, a pu mettre la loi de côté sans plus de façon que les prérogatives essentielles de la Chambre, dont il n'avait probablement jamais entendu parler. Demandez-lui comment le Crédit foncier, qui doit savoir par cœur ses statuts, a pu se risquer à n'en pas tenir compte; comment M. Rouher, qui n'a jamais commis une faute, a pu tout avouer à la majorité sans avoir à déposer ni son portefeuille, ni la destitution du grand fonctionnaire pris en contravention, ni les 17 millions de commission indûment encaissés par le Crédit foncier. — A toutes ces questions, l'électeur le moins suspect d'opposition ne trouvera qu'une réponse à faire : c'est qu'il s'était établi depuis quelques années, dans les régions officielles, la détestable habitude de compter d'avance, quoi qu'on fît, sur l'approbation du Corps législatif, et que dès lors on agissait à peu près comme s'il n'existait pas. Car, dans le jeu des forces gouvernementales, un pouvoir qui ne se fait pas craindre est à peu près sûr, au moment venu, de ne pas se faire respecter. La place qu'il doit tenir et qu'il n'occupe pas tout entière, un autre s'en empare, et, quand il vient réclamer contre l'usurpateur, c'est lui qui a l'air de vouloir usurper.

Si le Corps législatif a été jusqu'ici compté pour trop peu par le gouvernement et par l'opinion, est-ce donc la faute de tel ou tel article de la Constitution? Dieu nous garde d'en concevoir seulement le soupçon! — Est-ce la faute du Corps législatif lui-même et de la fa-

çon dont il est nommé? Ici je réponds hardiment et absolument : Oui.

Jusqu'au décret du 24 novembre 1860, le Corps législatif, on s'en souvient, n'a fait que continuer les errements de son prédécesseur du premier empire. Rien à craindre de son côté, ni un discours : il ne parlait pas, ou tout au moins pas pour le public, — ni un vote : il était entièrement composé de candidats choisis par les préfets. — Aujourd'hui, malgré les plus étranges entraves, la parole est rendue au Corps législatif; mais, comme il se recrute toujours par le système des candidatures officielles, on peut affirmer que de longtemps encore le gouvernement ne court le risque d'y rencontrer une majorité opposante. Ce progrès, si peu sensible en apparence, n'en est pas moins la liberté, toute la liberté reconquise. L'effet inévitable de la discussion publique ne doit-il pas être, en effet, d'agir d'abord sur les députés, et plus tard sur le corps électoral lui-même?

En attendant, l'opposition a pour elle la tribune; mais le gouvernement garde pour lui le scrutin. Dès lors, comment des fonctionnaires peu scrupuleux, comme M. Haussmann, des ministres experts à tout plaider, comme M. Rouher, pourraient-ils se défendre d'escompter à l'avance un vote presque toujours certain? Comment ne se diraient-ils pas que, la reconnaissance étant la vertu des cœurs honnêtes, il y a lieu d'espérer que les candidats des préfets se montreront, quoi qu'il arrive, d'honnêtes gens?

Du Corps législatif, qu'on essaye de descendre aux conseils généraux, et de ceux-ci aux conseils municipaux, on trouvera partout, de la part des élus officiels, la même répugnance pour tout acte d'opposition, et de la part de l'autorité, la même naturelle assurance dans le bon vouloir de délégués qui tiennent d'elle-même leur mandat. Or, il ne faut pas qu'on s'y trompe, cette timidité des uns et cette confiance des autres, c'est juste le contraire des sentiments que suppose un gouvernement parlementaire ou simplement un gouvernement contrôlé. Qui ne voit, en effet, que les positions sont retournées, et que, si la résolution va bien à ceux qui ont à demander des comptes, le rôle subordonné revient de droit à ceux qui ont à rendre les leurs? Qu'on disserte tant qu'on voudra sur la constitution de 1852 et sur toutes celles qui l'ont précédée, on écrira d'éloquents mais inutiles volumes. Qu'on regarde une fois pour toutes au fond de la situation présente, on reconnaîtra que le principe électif, qui est le grand ressort de nos institutions est affaibli et que, pour lui rendre toute son action, il faut deux choses : d'une part, éloigner de lui la lourde main de l'autorité; de l'autre, restituer les libertés qui le garantissent, qui sont sa force et dont il a été si complétement privé pendant la première phase de l'empire. Comment admettre qu'au

moment même où la loi lui attribuait le droit superbe de nommer un chef héréditaire, l'administration ait pensé à lui contester le droit plus humble, mais plus pratique, de choisir lui-même ses députés? A la racine de tous les abus dont nous souffrons, se cache l'abus par excellence, l'abus qui engendre tous les autres, et que ne protégent ni la constitution ni aucun texte de loi ancienne ou nouvelle : la candidature administrative.

II

Ainsi, il n'y a pas d'illusions à se faire. Quoi qu'en disent *l'Opinion nationale* et *le National*, l'ennemi est là et pas ailleurs. Si la plus simple évidence ne le montrait pas aux plus aveugles, la conduite du gouvernement le ferait entendre aux plus sourds. Sans se préoccuper des différences souvent notables de provenance et même de principes entre les candidats désignés par lui, il les soutient tous avec la même intempérance.

Qu'on soit partisan ou ennemi du pouvoir temporel; qu'on veuille immobiliser l'empire dans la triste phase du coup d'État ou le pousser plus hardiment dans la voie libérale; qu'on se prononce, au risque d'une guerre sans alliés, pour les frontières naturelles, ou qu'on soit pour la paix plus naturelle encore; qu'on ait, en finances, des idées de notaire retiré, comme a dit avec dédain M. Forcade de la Roquette, ou des pratiques de notaire qui se retire... en Belgique, le pouvoir n'y regarde pas de si près, ou plutôt il ne regarde qu'à l'estampille officielle, que vous avez acceptée et qui doit être le signe infaillible de la victoire. *In hoc signo vinces !* Tu vaincras, non parce que tu es le plus digne, le plus capable, le plus populaire, le plus honoré, non parce que le pays livré à lui-même serait spontanément accouru à ton appel, mais parce que je t'ai choisi entre tous tes rivaux, parce que tu es celui que les affiches électorales appellent le candidat du gouvernement de l'empereur!

Que cette violente partialité du pouvoir n'enseigne rien à l'opposition; que cet audacieux titre de préférence ne devienne pas tout naturellement le titre d'exclusion par excellence, il faut bien le croire puisque nous sommes condamnés à le voir; mais, en vérité, c'est à se demander si la France du suffrage universel a gardé quelque notion de ce qu'on appelle chez tous les peuples libres l'opposition, c'est-à-dire un grand parti d'ordre, et au besoin de gouvernement, ayant son programme, sa politique, ses chefs à la Chambre et ses soldats dans toutes les circonscriptions.

De l'aveu de tous ceux qui ont suivi de près l'ensemble et les dé-

tails d'une élection, il n'y a peut-être pas un seul collége en France où le succès d'une candidature non officielle soit possible par l'effort et par les voix d'un seul parti. L'alliance, qu'elle soit convenue ou repoussée d'avance, s'impose par la force des choses. Même à Paris, même à Lyon, les candidats démocrates, ou pour employer le mot remis à la mode depuis quelques mois, les candidats républicains sont loin d'avoir pour électeurs les seuls partisans de la république. Il y a depuis peu d'années dans l'opinion un besoin général et vague d'opposition ou seulement d'indépendance dont profite légitimement tout candidat mis en ligne contre le candidat préfectoral. Or, si nous écoutions certains raffinés de la démocratie, cette alliance, même involontaire, même profitable surtout aux démocrates, cette rencontre fortuite au fond de l'urne de bulletins de même couleur jetés par des électeurs de couleurs différentes, cette inévitable confusion des partis dans le grand parti de la liberté, tout cela devrait être proscrit comme entaché d'*union libérale*. On voterait tous les six ans non pas sur telle ou telle question d'intérêt présent et dominant, mais sur l'ensemble de toutes les questions possibles, sur la théologie, sur l'histoire, sur les lois de Solon, sur le contrat social tout entier, comme l'homme des bois de Jean-Jacques.

Quant à l'accord entre gens qui ne peuvent arriver que les uns par les autres, voici comment ces grands politiques entendent la chose. Les électeurs de la gauche diraient aux candidats de la droite : « Vous n'êtes pas des libéraux, vous êtes des cléricaux. Vous rêvez la domination politique de l'Église sur les consciences et sur les États ; vous rêvez l'inquisition, la division de la France en ordres privilégiés, tout l'ancien régime non-seulement d'avant 89, mais d'avant les Carlovingiens. Vous êtes l'Église, nous sommes la libre-pensée ; vous êtes le passé, nous sommes l'avenir, quoi de commun entre vous et nous ? Vous n'aurez pas nos voix et nous n'aurons pas les vôtres ; mieux vaut cent fois le candidat du gouvernement, qui du moins ne remonte dans le passé que jusqu'à 1804 et avec lequel nous avons plus d'un moyen de nous entendre ! » A leur tour les électeurs de la droite répliqueraient aux candidats de la gauche : « Soyez francs, vous qui nous accusez de manquer de franchise ; dites votre vrai nom, vous qui nous accusez de cacher le nôtre. Vous n'êtes pas des libéraux, vous êtes des Jacobins ; vous n'êtes pas des hommes de progrès, vous êtes des terroristes. Entre vous la question est de savoir qui a le mieux mérité de l'humanité, de Robespierre ou de Danton, de Marat ou du Père Duchêne. Quelle que soit l'idole, il lui faut des victimes humaines. En religion, vous vous abstenez aussi de prendre vos

vraies qualités, et vous laissez à vos journaux le soin de faire connaître vos vraies doctrines. Vous n'êtes pas seulement des ennemis de l'inquisition, des jésuites, du despotisme spirituel étayé par le despotisme temporel, comme le croit un vain peuple, vous êtes les ennemis absolus du christianisme et de toute religion; vous êtes les ennemis de Dieu, de l'âme, du devoir; vous êtes athées, matérialistes et solidaires. Ayez donc le courage d'aller avec ces épithètes devant le suffrage universel, et nous verrons combien de voix vous en rapporterez, même à Paris! »

Tel est cependant le triste et stérile débat auquel on ose nous convier au nom de l'intégrité des principes et de la vérité des situations! Qui ne trouvera, comme nous, qu'entre ces deux fantômes, également odieux à voir, le pays n'aura nul besoin d'être poussé pour se précipiter dans les bras du candidat officiel?

Mais ce ne sont là heureusement que les hallucinations de quelques cerveaux enfiévrés. La réalité est plus rassurante. Sans nier quelques excentriques et quelques furieux, on peut dire que la France politique d'aujourd'hui appartient et appartiendra de plus en plus aux modérés. De tous les partis qui la composent, il n'en est aucun qui n'ait à son heure tenu le pouvoir et qui ne l'ait laissé tomber, aucun qui après avoir encouru la responsabilité de l'ordre dans le gouvernement, n'ait senti la nécessité des garanties dans l'opposition. Chacun d'eux comprendra qu'après les longues et lourdes années d'un régime à peu près dictatorial, ce sont ces garanties nécessaires dont il s'agit de faire ou de compléter la conquête. Chacun verra qu'avant de se diviser sur le nom pour lequel on devra voter, il faut s'entendre sur le vote en lui-même, il faut savoir s'il sera libre ou s'il restera administratif. Et quant au système de gouvernement, tout le monde n'est-il pas convaincu d'avance que le plus irréprochable sera celui qui réalisera avec le plus de sincérité, de grandeur et d'efficacité, le rêve en vain poursuivi, à travers les révolutions, du gouvernement du pays par le pays?

III

Si le Corps législatif n'a pas avancé sensiblement sa besogne pendant la dernière quinzaine, il en a du moins préparé d'assez sérieuse pour la quinzaine suivante. C'est mercredi prochain, à la rentrée des vacances de Pâques, que doit être portée à la tribune l'inter-

pellation de M. Jérôme David. On sait que l'honorable vice-président de la Chambre, qui est en même temps président du cercle de la rue de l'Arcade, demande une pénalité contre les députés qui seraient convaincus d'avoir distribué ou promis de l'argent pour assurer le succès de leur candidature. Nous ne saurions dire —et cela nous importe peu—si la proposition vise quelque fait déjà connu, ou se rapporte à d'autres faits en train de se préparer dans le département de la Gironde ou ailleurs. Mais nous ne pouvons qu'approuver une telle initiative, tout à fait inattendue de la part d'un des coryphées de la majorité. Seulement il doit être bien convenu que la corruption peut être le fait du gouvernement tout aussi bien que du candidat, et que le député qui a trafiqué des votes avec les fonds de l'État ne doit pas être moins poursuivi et condamné que celui qui les aurait achetés avec son propre argent. C'est bien le cas de répéter après le moraliste : *Corruptio optimi pessima.* Que peut la plus grande fortune particulière en comparaison de la fortune publique? Si l'État donne lui-même l'exemple de distribuer, au nom de son candidat, des subventions aux églises, des allocations aux sociétés d'agriculture, des pourboires aux pompiers, comment le candidat indépendant qui aurait de l'argent à jeter par la fenêtre tiendrait-il sa fenêtre strictement fermée? Comment se croirait-il coupable en imitant M. le ministre ou M. le préfet ?

Et encore ne parlons-nous là que de la forme la plus grossière de la corruption, celle qui se pratique avec l'argent au bout des doigts. Mais, à côté de la caisse des fonds, il y a la caisse plus inépuisable des faveurs, et, de celle-là, l'État seul en a la clef. Tenez, les députés sont partis en masse hier soir pour passer les fêtes de Pâques auprès de leurs électeurs ; supposons que chacun d'eux eût été appelé à venir déboucler sa malle à la tribune, que d'arguments pour la thèse de M. David, peut-être même dans les propres paquets de l'auteur de l'interpellation ! Ici des promesses ou des demi-promesses de routes, de ponts, d'églises, de fontaines, d'écoles à réparer ou à construire; là une lettre d'un ministre à son « cher député » pour lui annoncer que, sur sa recommandation, le fils de tel électeur influent et rétif a obtenu ou va obtenir une toque de juge ou un habit brodé de conseiller de préfecture ; plus loin, des brevets de la Légion d'honneur pour les maires, des titres inoffensifs d'officier d'académie pour les instituteurs, des bannières pour les orphéons, et que sais-je? Et qui essayerait jamais de détailler tout ce qui peut se demander et s'accorder entre un peuple né pour la mendicité administrative et un gouvernement habitué à traiter en ennemi celui qui croit pouvoir se passer de lui !

Nous félicitons donc M. Picard d'avoir, pour ainsi dire, donné la

réplique à l'interpellation de M. Jérôme David en la complétant. Grâce à l'infatigable et spirituel député de la Seine, le gouvernement va trouver une occasion de s'expliquer sur l'article 39 de la loi électorale qui, après avoir prononcé des peines[1] contre celui qui, par voies de fait, menaces, promesses, don d'une nature quelconque, détermine un électeur à voter ou à s'abstenir de voter, ajoute : *La peine sera double si le coupable est fonctionnaire public.*

IV

Ce n'est point abandonner le terrain électoral que de parler des réunions publiques, dont la mode va de jour en jour s'affermissant à Paris, et c'est donner une heureuse nouvelle à nos lecteurs que de leur signaler des réunions qui ne ressemblent en rien à celles des Folies de Belleville ou du Vieux-Chêne. Dimanche, 14 mars, deux à trois mille Parisiens disaient en sortant du théâtre du Prince-Impérial : *Nous avons un orateur de plus !* Qui était cet orateur ? Il va m'en vouloir de le nommer, mais j'en voudrais bien plus au *Correspondant* de ne pas oser écrire son nom.

Parce que M. Cochin nous est cher comme un vaillant et déjà glorieux frère d'armes ; parce que ses travaux enrichissent quelquefois notre Recueil, je ne vois pas qu'il nous soit interdit de répéter ici, sous la responsabilité connue d'une signature, ce que tout le monde et tous les journaux en ont dit. Oui, il y a un orateur dans M. Cochin ; oui, son discours sur Abraham Lincoln l'a mis au nombre de ceux qui ont droit d'être entendus et applaudis dès qu'ils paraissent à une tribune. On ne raconte pas avec plus de charme et d'élévation une vie plus simple et plus grande ; on n'a pas plus d'aisance, plus d'esprit, plus de bonne humeur, plus de libre possession de soi-même devant les autres que cet orateur hier inconnu, demain populaire si les électeurs de la 6e circonscription savent achever cette fois ce qu'ils ont commencé si honorablement pour eux et pour lui en 1863. Grande et douce chose que la liberté, et comment voudrait-on que nous ne l'aimions pas quand nous la voyons payer en une heure des années de travail persévérant, d'activité obscure et bienfaisante !

N'oublions pas de mentionner en terminant le dénoûment du conflit belge, que nous trouvons dans le *Journal officiel* de ce

[1] Les peines sont d'un mois à un an d'emprisonnement et de 100 à 1,000 francs d'amende.

matin. Une note identique, publiée à la même heure à Paris et à Bruxelles, annonce qu'afin de se donner un mutuel témoignage de leurs dispositions cordiales et confiantes, les gouvernements français et belge se sont entendus pour instituer une commission mixte qui sera chargée d'examiner « les diverses questions économiques que font naître soit les rapports existants, soit de récents projets de traités de cessions d'exploitation, et dont la solution serait de nature à développer les relations commerciales et industrielles entre les deux pays. »

En français non diplomatique, c'est-à-dire en bon français, ce n'est là rien moins que l'union douanière entre la France et la Belgique, que nous annoncions, il y a six mois déjà, comme désirable et en train de se négocier. Cela ne valait pas à coup sûr la guerre dont on nous a menacés. Espérons au moins que cette note, rédigée comme le procès-verbal d'un duel arrangé par les témoins, va mettre fin, jusqu'aux élections, aux fanfares conquérantes de nos journaux officieux.

Léopold de Gaillard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Christianisme au Japon. — 1 vol. in-8; Paris, chez Lefort.

L'auteur, très-érudit mais beaucoup trop modeste de la *Vie du B. Fourier* et d'autres excellents ouvrages vient de rendre un nouveau service aux familles chrétiennes en publiant cette intéressante description du pays de la porcelaine et des perles roses. On peut s'y rendre compte des maux et de la stagnation que produit partout le despotisme. Au Japon, dans chaque ville un magistrat y dispose, au nom de l'empereur, de la propriété, de l'honneur, de la liberté, de la vie de ses habitants, et le droit que le magistrat exerce sur une ville, le maître le possède sur son vassal, le mari sur ses femmes et le père sur ses enfants. Mais en contraste de ce tableau navrant, se lève l'image de Xavier qui, tout seul, a libéré 200,000 Japonais; puis celle de ces 26 héros inconnus que l'Église a de nos jours placés sur les autels en affirmant toutes les croyances essentielles de l'humanité. C'étaient des jésuites dont on a oublié de parler au *Vieux-Chêne*. Cette seconde partie du volume est tracé avec une simplicité et une foi qui font deviner que son auteur ne vit lui-même que dans une atmosphère de zèle et de dévouement.

Le Cimetière de Calliste devant l'histoire, par le comte Desbassayns de Richemont. — Paris, chez Palmé.

On connaît au moins de réputation les importants travaux du chevalier Rossi sur Rome souterraine; le comte Desbassayns de Richemont, qui n'est pas à sa première bonne œuvre, les a francisés et pour ainsi dire condensés dans le volume que nous indiquons, qui n'a que le défaut d'avoir été tiré à 80 exemplaires seulement. C'est un sommaire d'archéologie chrétienne, un tableau précis de ses origines; la foi y anime l'érudition sans que l'émotion du chrétien fasse tort aux règles de la plus saine critique.

Geschichte der kirchlichen Armenpflege, von Georg Ratzinger (*Histoire du soin de l'Église pour les pauvres*, par Georges Ratzinger). — Fribourg en Brisgau, 1 vol. in-8.

Le catholicisme, et c'est sa gloire, canonise des mendiants et des servantes. Qu'étaient-ils avant que la croix fût dressée sur le Golgotha? Qu'a fait pour eux l'Église depuis lors jusqu'à ce jour? C'est ce que vient d'exposer pièces en mains, par conséquent d'une manière irréfutable, un de ces doctes compilateurs comme l'Allemagne en compte toujours. Rien n'est plus curieux et en même temps plus touchant que cette chronologie de la charité. C'est là une œuvre apologétique de premier ordre. Ce n'est point la discussion, faisait dernièrement observer Mgr de Limoges, qui sert le plus avantageusement les intérêts des peuples, c'est la manifestation simple de la vérité et de la vertu. Le vrai et le bien agissent d'eux-mêmes et plus irrésistiblement sur la nature humaine que ne pourraient le faire les plus décisifs et les plus éloquents arguments. Au lieu de discuter avec nos frères séparés, il conviendrait de leur offrir simplement le livre de M Ratzinger en leur disant : « Faites-en autant. » S'ils le tentaient, ils reviendraient à la foi par la voie la plus sûre, celle de la pratique du bien.

A. G.

Pour les articles non signés : Camus.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME

(QUARANTE ET UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 décembre 1868.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE ET UNIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 JANVIER 1869

2e LIVRAISON — 25 JANVIER 1869

3e LIVRAISON — 10 FÉVRIER 1869

4e LIVRAISON — 25 FÉVRIER 1869

5e LIVRAISON — 10 MARS 1869

6e LIVRAISON — 25 MARS 1869

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7151